MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939. 17, 25 juin-12 août 1939 / Ministère des relations [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939. 17, 25 juin-12 août 1939 / Ministère des relations extérieures, commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 1984.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE
2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 575-62-66
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, 75006 Paris
20, rue La Boétie, 75008 Paris

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XVII

(25 JUIN - 12 AOÛT 1939)

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME XVII

(25 JUIN - 12 AOÛT 1939)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1984

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. DUROSELLE, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines à la Sorbonne.

Membres :

M. DE COMMINES, ambassadeur, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Relations extérieures.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international de l'Administration publique.

M. BROUILLET, ambassadeur de France, membre du Conseil constitutionnel.

M. CASTELLAN, professeur à l'Université de Paris-Vincennes.

M. l'amiral CHATELLE, chef du Service historique de la Marine.

M. le général CHRISTIENNE, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. le général DELMAS, chef du Service historique de l'Armée.

M. FAVIER, directeur général des Archives de France.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LALOY, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Relations extérieures.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon.

M. LE ROY, professeur à l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur honoraire à l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, président du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. DE VIENNE, conservateur en chef des Archives du ministère des Relations extérieures.

Guerre de 1939-1945. — 2e série, tome XVII. — 2 018001 T 44 1 A

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
MM. † Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle

M. Jacques Monicat, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.
M. André Labaste, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.
M. Jean-Marie d'Hoop, agrégé de l'Université.
M. Yvon Lacaze, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Le tome XVII de la présente série couvre la période allant du 25 juin au 12 août 1939. Dans l'attente d'un conflit qui semble proche et un climat d'anxieuse incertitude, se poursuivent les négociations diplomatiques et les préparatifs militaires.

Le 25 juin 1939, l'Angleterre et la France ayant accepté la plupart des conditions posées par M. Molotov dans son contre-projet du 2 juin, la négociation anglo-franco-soviétique paraît toucher à son terme, mais certaines divergences de vues retardent la signature du traité.

L'U.R.S.S. ne consent à garantir les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg que si elle est elle-même couverte par des pactes bilatéraux d'assistance mutuelle avec la Pologne et la Turquie; elle demande que l'accord militaire précède l'accord politique, redoutant d'être compromise vis-à-vis de l'Allemagne par des engagements précis, au cas où le premier accord ne pourrait être conclu; elle souhaite de plus qu'une définition de l'agression indirecte figure dans l'article 1er du futur traité, pour éviter que, sous une pression diplomatique, un pays tiers puisse menacer la sécurité d'un des états contractants. Pour l'Angleterre et la France, l'indépendance des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg est aussi essentielle à leur sécurité que celle des pays baltes, qu'elles ont accepté de garantir, à la sécurité de l'U.R.S.S. D'autre part, la conclusion de pactes bilatéraux d'assistance mutuelle entre Moscou, Varsovie et Ankara aurait l'inconvénient de retarder considérablement les négociations. La subordination de l'accord politique à la signature de l'accord militaire permettrait à l'U.R.S.S. d'imposer aux démocraties occidentales, sous peine de rupture, les conditions militaires qui lui conviendraient. La définition de l'agression indirecte, telle que la conçoit M. Molotov, pourrait enfin amener Moscou à intervenir dans les pays baltes, en cas de crise de politique intérieure.

La discussion se prolonge au cours du mois de juillet. Afin d'en finir, la France et l'Angleterre, cédant, une fois de plus, aux exigences soviétiques, renoncent à l'inclusion dans la liste des pays garantis des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg, dont les deux premiers ont fait connaître qu'ils refusaient d'y figurer, acceptent la signature simultanée des accords politique et militaire, mais maintiennent leur opposition à la définition de l'agression indirecte proposée par M. Molotov.

Ce dernier promet qu'il étudiera une formule de l'article 1er qui rende impossible toute intervention dans les affaires intérieures d'un pays tiers et, le 23 juillet, le gouvernement soviétique se déclare prêt à commencer

immédiatement à Moscou avec des experts français et anglais des pourparlers militaires, étant entendu que la mise au point des clauses politiques sera faite en même temps que les conversations techniques.

Afin de provoquer un choc psychologique, l'Angleterre et la France souhaitent qu'un communiqué annonçant qu'elles acceptent d'envoyer à Moscou des négociateurs militaires — les pourparlers relatifs à l'accord politique étant virtuellement terminés — soit publié simultanément à Moscou, à Londres et à Paris. M. Molotov, sans doute pour ne pas gêner les négociations qu'il mène dans le plus grand secret avec l'Allemagne, juge inopportune la publication de ce communiqué avant l'ouverture des pourparlers militaires, sur l'issue desquels, en son for intérieur, il est sans illusion.

La France attire l'attention de l'Angleterre sur la nécessité d'achever les entretiens avec les dirigeants soviétiques par l'envoi rapide d'une mission militaire franco-anglaise. Les experts militaires des deux pays (le général Doumerc préside la délégation française) se rejoignent à Londres le 4 août et s'embarquent le 5 pour l'U.R.S.S.; le maréchal Vorochilov a fixé au 12 août la première séance des conversations militaires tripartites.

La question de Dantzig domine toujours la situation internationale. Du 25 juin au 1er août, la Ville libre connaît un calme apparent. En dépit des rumeurs annonçant un rattachement spontané au Reich, de l'aggravation de la pénétration militarisée nazie, de la sujétion du Sénat au gauleiter Forster, aucun incident grave ne se produit. On parle de négociations, de compromis; le secrétaire d'État allemand von Weizsäcker effectue des déclarations rassurantes; le gouvernement polonais affecte une grande modération.

Le 1er août, à la suite de la décision du Sénat de Dantzig de réduire le nombre des inspecteurs polonais des Douanes, la situation devient rapidement très sérieuse. L'attitude du gouvernement polonais qui se montre résolu, en usant au besoin de représailles, à faire respecter ses droits constitutionnels est qualifiée de provocation par l'Allemagne. La presse hitlérienne se déchaîne; des notes sont échangées entre Berlin et Varsovie. Le gauleiter Forster déclare, le 10 août, à Dantzig que la Pologne veut annexer la Ville libre, mais que celle-ci doit revenir au Reich grand allemand, car son germanisme est indiscutable; l'Allemagne, ajoute-t-il, sera à ses côtés pour la défendre. Hitler convoque pour le 12 août à Berchtesgaden le haut-commissaire de la Société des Nations. Un processus de guerre est désormais engagé. Comme va le confier, le 12 août, à Salzbourg, Ribbentrop au comte Ciano, c'est en effet par la guerre, si l'intimidation ne suffit pas, que l'Allemagne envisage de résoudre la question de Dantzig et d'accentuer sa poussée vers l'Est.

Bien que limitée provisoirement, l'action du Reich risque de provoquer un conflit général et de longue durée qu'il n'est pas certain de pouvoir soutenir. La politique allemande consiste donc à dissuader par ses initiatives diplomatiques et la supériorité de sa puissance militaire les démocraties occidentales d'intervenir.

Pour atteindre cet objectif, la diplomatie hitlérienne s'efforce de neutraliser l'U.R.S.S., en lui proposant un pacte de non-agression, et de briser le barrage

des petits états du Sud-est que la France et l'Angleterre tentent de réaliser : Hongrie, Bulgarie et Yougoslavie sont pressenties pour constituer un bloc balkanique qui, sous l'égide italienne, intimiderait la Roumanie et la Grèce et menacerait la Turquie.

Exploitant la tension anglo-japonaise qui a suivi l'incident de Tientsin, l'Allemagne incite le Japon à convertir le pacte antikomintern en une alliance militaire. L'Espagne est l'objet des mêmes sollicitations. En vue d'ébranler la résolution britannique, la mission Wohlthat est envoyée à Londres pour étudier un plan qui permettrait à l'Allemagne de transformer son économie de guerre en économie de paix. Simultanément, le Reich porte son réarmement au niveau le plus élevé, procède à une véritable mobilisation en rappelant un nombre considérable de réservistes, concentre des troupes en Silésie et en Prusse orientale; au début d'août, l'état de ses préparatifs militaires lui permettrait de déclencher une attaque dans n'importe quelle direction.

De leur côté, l'Angleterre et la France, estimant que l'anéantissement de la Pologne après celui de la Tchécoslovaquie consacrerait l'hégémonie allemande en Europe, déclarent avec fermeté que, conformément aux accords conclus, elles soutiendront contre toute agression la Pologne quelles qu'en puissent être les conséquences. C'est ainsi que Georges Bonnet rappelle à l'ambassadeur d'Allemagne les engagements formels de Paris à l'égard de Varsovie (1er juillet) et à Ribbentrop que la France n'a pas entendu, par la déclaration franco-allemande de décembre 1938, se désintéresser de l'Europe orientale (21 juillet). De même, lord Halifax met en garde le Reich (discours du 11 juillet). Pour rendre ce soutien plus efficace, les puissances occidentales cherchent à obtenir, au prix de larges concessions, le concours de l'U.R.S.S. (conversations tripartites de Moscou) et celui des petits états du Sud-est, soucieux de conserver leur indépendance, auxquels elles fournissent argent et matériel de guerre. Elles négocient avec la Turquie un traité tripartite d'assistance mutuelle, ménagent le Japon qui, en temps de guerre, pourrait gêner leurs communications maritimes et normalisent leurs relations avec l'Espagne. M. Chamberlain demande, en outre, au gouvernement français de reprendre contact avec l'Italie en vue de résoudre les questions qui les divisent. Sur le plan militaire, la France et la Grande-Bretagne s'efforcent de combiner leurs stratégies : le Premier ministre britannique propose, le 26 juillet, au gouvernement français la création d'un Conseil suprême de la guerre et d'états-majors interalliés qui pourraient entrer immédiatement en fonction.

L'Italie est partagée entre le désir de rester fidèle à l'Axe et la crainte de s'engager dans une guerre impopulaire qu'elle est incapable de mener. Elle souhaite qu'un compromis soit trouvé au sujet de Dantzig et exhorte le gouvernement polonais à faire preuve de compréhension en acceptant les conditions que l'Allemagne veut lui imposer. Tout en reprochant à Paris la cession à la Turquie du sandjak d'Alexandrette qu'il estime porter atteinte au statu quo *méditerranéen et en laissant entendre que l'Italie, pour répondre aux accords anglo-franco-turcs, pourrait mettre la main sur Salonique et devancer*

les Allemands en Yougoslavie, le gouvernement fasciste se déclare disposé à reprendre les conversations avec la France sur la base des propositions italiennes.

Contraint de consacrer tous ses efforts au relèvement du pays, ruiné par la guerre civile, le gouvernement espagnol paraît vouloir pratiquer, en cas de guerre, une stricte neutralité, malgré les sollicitations dont il pourrait être l'objet de la part de Rome et de Berlin. La restitution de l'or espagnol entreposé en France et le rapatriement de 50.000 réfugiés améliorent les relations franco-espagnoles. Des conversations sont poursuivies pour le rétablissement des communications ferroviaires et aériennes entre les deux pays et la reprise des relations économiques.

Tout en affirmant leur volonté de défendre leur indépendance, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse hésitent à se compromettre vis-à-vis des puissances totalitaires. Les Pays-Bas et la Suisse ne peuvent admettre que certaines puissances les garantissent sans leur consentement et à leur insu.

L'U.R.S.S., qui négocie ouvertement avec l'Angleterre et la France et secrètement avec l'Allemagne, veut, au fond, éviter de prendre part à un conflit, dont l'issue est difficile à prévoir. Certaine qu'elle n'a rien à redouter des démocraties occidentales, elle aurait tendance à conclure le pacte de non-agression, assorti d'avantages en Pologne, que lui propose Berlin. Sans doute a-t-elle accepté d'entamer le 12 août des conversations militaires avec les experts anglais et français, mais elle sait d'avance que par suite du refus de la Pologne et de la Roumanie de laisser les troupes soviétiques traverser leur territoire, ces entretiens sont voués à l'échec.

Bien qu'étant au centre des préoccupations internationales, la Pologne ne croit pas à un danger immédiat. Se méfiant autant de Moscou que de Berlin, elle suit avec intérêt les négociations anglo-franco-soviétiques, mais refuse de participer aux conversations militaires qui vont s'ouvrir à Moscou, se réservant, en cas de guerre, de traiter directement avec l'U.R.S.S. les problèmes qui l'intéressent, comme le transit du matériel militaire. En ce qui concerne Dantzig, le gouvernement polonais, s'efforçant d'éviter toute provocation, fait preuve d'une grande patience au sujet des empiètements allemands qui se multiplient, mais réagit vigoureusement quand ses droits constitutionnels lui paraissent menacés. Pour resserrer les liens qui l'unissent à l'Angleterre et à la France, Varsovie souhaite conclure des accords suivis d'un protocole spécifiant que Dantzig présente un intérêt vital pour la Pologne, clause qui donne lieu à de sérieuses objections de la part de Londres et de Paris. Pour sa part, le Foreign Office entend subordonner l'accord définitif anglo-polonais à la conclusion des négociations anglo-franco-soviétiques. Afin d'acheter aux États-Unis le matériel de guerre que les démocraties occidentales ne peuvent lui fournir en quantité suffisante, Varsovie ouvre des négociations avec ces dernières en vue d'un emprunt de 5 millions de livres et 600 millions de francs, mais des difficultés sont soulevées par la Grande-Bretagne qui voudrait avoir un droit de regard sur l'utilisation de cet emprunt.

Les pays baltes, soucieux avant tout de conserver leur indépendance, suivent attentivement les négociations anglo-franco-soviétiques, en pensant qu'ils ont moins à craindre d'un accord anglo-franco-soviétique que d'une entente entre Moscou et Berlin.

En Europe danubienne et balkanique, la Hongrie et la Slovaquie sont totalement acquises aux puissances de l'Axe. La Bulgarie, dont l'économie est tributaire en grande partie de l'Allemagne, voudrait maintenir, en cas de guerre, une neutralité bienveillante à l'égard du Reich tout en gardant sa liberté d'action, et associer la Yougoslavie à cette politique. Les concentrations de troupes turques en Thrace lui font craindre que les Turcs, forts du soutien franco-anglais, ne s'emparent de certains points stratégiques. La Yougoslavie se félicite des bonnes dispositions de la Bulgarie à son égard, mais s'inquiète des préparatifs militaires allemands et des visées italiennes sur Salonique. Elle sollicite le concours financier et militaire de la France, malgré son mécontentement de la négociation anglo-franco-turque.

La Roumanie redoute que l'emprise économique du Reich, qui convoite son pétrole et ses ressources agricoles, ne se transforme, avec la complicité de la Hongrie, en une occupation militaire précédant ou suivant immédiatement celle de la Pologne. Elle approuve la résistance anglaise à la définition de l'agression indirecte proposée par l'U.R.S.S. et essaye, sans succès, de négocier avec la Pologne. Par contre, elle obtient de la Turquie l'assurance de son soutien en cas d'agression.

Devant les menaces de l'expansionnisme allemand et italien, la Turquie se range aux côtés des démocraties occidentales. Ankara suit de très près les négociations anglo-franco-soviétiques, propose d'agir à Moscou pour en hâter la conclusion et se déclare prêt à signer avec l'U.R.S.S. un traité d'assistance mutuelle.

Pour renforcer les dispositions de l'accord anglo-turc du 12 mai et de la déclaration franco-turque du 23 juin, le gouvernement turc envisage, après la cession du sandjak d'Alexandrette, de négocier avec la Grande-Bretagne et la France un accord tripartite d'assistance mutuelle étendu aux conséquences qui pourraient résulter d'une agression dirigée contre la Roumanie et la Grèce. La conclusion de cet accord est liée à l'aboutissement de négociations financières que la Turquie engage avec la Grande-Bretagne et la France pour aider à son réarmement et compenser les crédits que l'Allemagne devait lui fournir. Afin de déterminer les bases de la collaboration militaire franco-turque et de constituer un front oriental, une mission militaire française, dirigée par le général Huntziger, est envoyée en juillet à Ankara : grâce à son intervention, du matériel de guerre est expédié en Turquie.

En Extrême-Orient, la situation est dominée par la crise anglo-japonaise provoquée par les incidents de Tientsin. Malgré une violente campagne antibritannique, Londres accepte de négocier. Plus soucieuse de conserver son influence en Europe, où se joue la partie essentielle, que de défendre ses intérêts en Chine, et ne voulant pas fournir à Tokyo un prétexte pour se joindre aux puissances de l'Axe, la Grande-Bretagne fait au Japon, sauf

dans le domaine monétaire, les concessions qu'il demande et que précise la déclaration anglo-japonaise du 23 juillet.

Il s'avère de plus en plus que sans le concours des États-Unis, qui ne veulent courir aucun risque, la France et l'Angleterre ne peuvent que composer avec le Japon. La passivité de l'Angleterre inquiète cependant les États-Unis. Craignant de la part du Japon des revendications menaçant les intérêts américains, ils dénoncent le traité de commerce nippo-américain signé à Washington en 1911. Malgré certaines rumeurs et la pression toujours plus forte des militaires extrémistes, il semble que le gouvernement japonais hésite encore à contracter une alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie.

Les questions de politique intérieure l'emportent aux États-Unis sur les problèmes internationaux. En votant, le 23 juin, par 214 voix contre 176, le maintien de l'embargo sur les armes et le matériel de guerre et en ajournant à la session de janvier 1940 les débats sur la loi de neutralité, la Chambre des représentants et le Sénat américains cherchent plus à porter atteinte à l'autorité personnelle du président Roosevelt, qui s'était déclaré ouvertement partisan de l'abrogation de l'embargo, qu'à nuire aux intérêts des démocraties occidentales. Certains chefs républicains n'excluent pas d'ailleurs le retrait de l'embargo, si la situation internationale venait à s'aggraver. D'autre part, les États-Unis cèdent d'importantes quantités de cuivre à la France, et la Chase Bank propose ses bons offices au gouvernement français pour tous les achats que celui-ci peut effectuer aux États-Unis. Des négociations enfin sont ouvertes en vue de la révision de l'accord commercial franco-américain de 1936.

La gravité de la situation internationale amène la Grande-Bretagne et la France à déterminer ensemble leur stratégie et à répartir, d'un commun accord, leurs forces militaires.

Du 22 au 27 juin, une conférence militaire, navale et aérienne franco-britannique se réunit à Singapour pour arrêter les mesures à prendre en cas d'une guerre en Extrême-Orient contre le Japon. Des conversations franco-anglaises ont lieu à Paris du 27 au 29 juin sur la préparation de la guerre économique et le 13 juillet sur divers sujets relatifs aux théâtres d'opérations. Les chefs d'états-majors généraux français étudient, le 1er août, un projet de Conseil suprême de la guerre et d'états-majors interalliés proposé par M. Chamberlain, la situation des garnisons françaises et anglaises en Chine et les questions relatives à la mission du général Huntziger en Turquie et à celle du général Doumenc en U.R.S.S. Le 8 août enfin, à Portsmouth, les amiraux Darlan et Dudley Pound se rencontrent, pour coordonner les actions des deux marines en Méditerranée.

*
* *

La préparation du présent tome a nécessité la consultation des fonds d'archives déjà utilisés pour les tomes antérieurs : archives proprement dites du

ministère des Relations extérieures; fonds rapatriés de certains postes; papiers Daladier (1), *Bonnet, Massigli, Charvériat, Hoppenot, etc; « Reconstitution Fouques-Duparc »; archives des services historiques des trois armes et du ministère des Finances.*

(1) Conservés aux archives du ministère des Relations extérieures et à la Fondation nationale des Sciences politiques.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant (1) : tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions. Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — LA QUESTION DE DANTZIG ET LE LITIGE GERMANO-POLONAIS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 juin..	Varsovie à Paris...	La réaction du gouvernement polonais à l'augmentation continue des effectifs allemands à Dantzig pourrait être dénoncée par la propagande allemande comme une provocation.	T.	11
27	Berlin à Paris.....	L'Allemagne prétend ne pas vouloir attaquer la Pologne, mais préparerait un mouvement spontané de la population dantzicoise, qui proclamerait son rattachement au Reich.	T.	12
27	*Idem*.....	A la suite de manifestations organisées en juillet à Dantzig où seront rassemblés de nombreux « touristes » allemands, le Sénat proclamera le rattachement de la Ville libre au Reich. Londres et Paris abandonneraient Varsovie, qui ne pourrait qu'entériner le fait accompli, pense-t-on à Berlin.	T.	13
28	*Idem*.....	Un coup de force à Dantzig paraît imminent.	T.	27

(1) Les lettres D., L., N., T., C.T., C.R., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, une communication téléphonique, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 juin.	Rome à Paris.....	Le bruit court dans les milieux romains que le chancelier Hitler proclamerait la réunion de la Ville libre au Reich à la fin de la semaine.	T.	31
29	Paris à Londres...	Étant donné les événements qui semblent se préparer à Dantzig, Paris souhaiterait que Londres avertisse Berlin de leur commune détermination à remplir leurs obligations envers la Pologne.	T.	36
29	Berlin à Paris.....	L'évolution de la situation internationale n'est pas favorable à Berlin, qui accélère ses préparatifs pour régler la question de Dantzig.	T.	41
30	Londres à Paris...	La France et l'Angleterre souhaiteraient connaître les intentions du colonel Beck et du maréchal Rydz-Smigly au sujet des préparatifs allemands à Dantzig.	T.	53
30	Berlin à Paris.....	Le secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères ne pense pas que le règlement de la question de Dantzig pourra conduire à la guerre. Il croit apercevoir chez M. Beck le désir de rechercher les éléments d'une solution des difficultés germano-polonaises.	T.	55
1er juil.	Varsovie à Paris...	Hésitations de Varsovie en présence des préparatifs militaires à Dantzig.	T.	61
1er	Paris.....	Le Ministre rappelle à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris les engagements formels de la France en ce qui concerne la Pologne, et notamment le maintien du *statu quo* à Dantzig.	L(N).	67
1er	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Aide-mémoire du Foreign Office relatif à l'échange de vues polono-britannique au sujet des développements possibles de la situation à Dantzig, et notamment du plan du chancelier Hitler qui tend à rejeter sur Varsovie la responsabilité de l'agression.	N.	68
3	Dantzig à Paris....	Varsovie ne s'opposera pas aux mesures militaires allemandes en cours à Dantzig, celles-ci ne présentant jusqu'à présent qu'un caractère défensif.	T.	79

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 juil.	Varsovie à Paris...	Tout en reconnaissant la gravité d'une militarisation progressive de la Ville libre, les milieux officiels polonais manifestent le plus grand calme.	T.	80
3	Berlin à Paris.....	Un seul journal allemand, la *Gazette de Francfort*, fait part, sans aucun commentaire, de l'entrevue Bonnet-Welczeck.	T.	84
4	*Idem*.....	Les apaisements donnés par M. von Weizsäcker peuvent laisser supposer que, tout en poursuivant la préparation d'une action à Dantzig par l'intérieur, Hitler n'a pas encore arrêté sa décision et prend vis-à-vis des puissances intéressées une position qui lui permet de faire traîner les choses, et éventuellement de couvrir une retraite provisoire.	T.	90
4	*Idem*.....	L'ambassadeur de Pologne à Berlin pense qu'à Dantzig, le gouvernement allemand met à l'épreuve la force de résistance des alliés, mais qu'il ne se lancera pas dans une guerre générale.	T.	91
4	*Idem*.....	Un coup de force sur Dantzig paraît peu vraisemblable dans les jours prochains, mais une période critique s'ouvrira à la fin d'août.	T.	92
4	*Idem*.....	La population allemande croit que la guerre est inévitable et ne pourra être gagnée.	T.	94
4	*Idem*.....	Si le coup de force contre Dantzig n'a pas été déclenché le 2 juillet, c'est sans doute pour déconsidérer les gouvernements de Londres et de Paris qui l'avaient annoncé. Ce serait un ballon d'essai pour étudier les réactions de la France, de l'Angleterre et de la Pologne.	T.	95
5	Rome à Paris.....	Déclarations apaisantes et plutôt optimistes du comte Ciano sur la question de Dantzig et la situation internationale.	T.	106

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 juil.	Varsovie à Paris...	La presse polonaise souligne l'unanimité de Paris et de Londres sur la question de Dantzig; elle estime que les Allemands ne prendront des mesures extrêmes que s'ils peuvent espérer l'abstention franco-britannique.	D.	109
6	*Idem*.....	La militarisation progressive de Dantzig ne paraît pas constituer pour le gouvernement polonais une raison suffisante pour le déterminer à riposter, au risque de donner à son intervention l'apparence d'une agression.	T.	113
6	*Idem*.....	M. Beck pense qu'il serait préférable que la presse française ne donne pas trop d'importance aux menées nazies à Dantzig, afin de ne pas faire le jeu de la propagande allemande.	T.	114
6	*Idem*.....	M. Beck dément formellement les bruits de négociations germano-polonaises que répandent les représentants du Reich à l'étranger.	T.	116
6	*Idem*.....	Au cas où l'évolution de la situation rendrait nécessaire une démarche anglo-franco-polonaise, M. Beck juge préférable qu'elle soit faite non à Berlin, mais auprès du Sénat de Dantzig, par le commissaire général de Pologne, et appuyée ultérieurement par les consuls de France et d'Angleterre.	T.	118
6	Berlin à Paris.....	Le conflit de Dantzig pourrait se régler par un compromis.	T.	121
6	*Idem*.....	Évolution de la politique allemande : temps d'arrêt dans la question de Dantzig; attention plus marquée pour les problèmes du Sud-est européen; souci de regagner les bonnes grâces de certains pays neutres.	T.	124
9	Varsovie à Paris...	Les bruits annonçant des événements graves et imminents à Dantzig, où la situation est normale, ne correspondaient pas à la réalité. La presse doit éviter de présenter les récents événements comme un recul hitlérien.	T.	156

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
9 juil.	Varsovie à Paris...	Étant donné les prétentions affichées par les Allemands sur Dantzig et le Corridor, les dirigeants polonais considèrent une guerre avec le Reich comme inéluctable, et sont résolus à tout faire pour que si elle ne peut être évitée, elle soit du moins retardée dans la mesure du possible.	T.	157
10	Londres à Paris...	Déclaration de M. Chamberlain aux Communes sur la situation à Dantzig. Le statut de la Ville libre peut être amélioré à condition de recourir à des procédures pacifiques. Londres s'opposera à toute action unilatérale qui menacerait l'indépendance de la Pologne et la paix de l'Europe.	T.	160
10	Varsovie à Paris...	Calme apparent, mais militarisation progressive de la Ville libre. La partie se joue et se jouera entre Berlin et Varsovie, entre Berlin, Londres et Paris.	D.	169
11	*Idem*.....	La presse polonaise est unanime à se féliciter de la déclaration de M. Chamberlain.	T.	175
11	Berlin à Paris.....	D'après certains dirigeants allemands, le Reich accepterait de négocier avec la Pologne au sujet de Dantzig, qui serait sa dernière demande territoriale, mais ce temps d'hésitation, en accusant le choc de la réaction franco-britannique, doit engager Paris et Londres à persévérer dans une politique de fermeté.	T.	178
13	*Idem*.....	La situation en Allemagne. Le congrès de Nuremberg est prévu du 2 au 10 septembre. Atténuation des attaques contre la Pologne, mais intransigeance des dirigeants qui réclament le rattachement de Dantzig. Peu de résultats obtenus avec la Bulgarie et l'Espagne. Poursuite de la campagne antibritannique.	T.	192
13	*Idem*.....	Activité militaire anormale de l'Allemagne, qui peut adapter très vite son armée et son économie à l'état de guerre; néanmoins, une surprise totale paraît difficile.	T.	193

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
13 juil.	Berlin à Paris.....	Les positions de la France et de l'Angleterre au sujet de Dantzig étant connues du gouvernement allemand, il importe de ne pas alimenter, sur cette question, des polémiques qui rendraient plus difficile au Reich une attitude d'expectative ou un repli éventuel.	T.	194
13	*Idem*.....	Réponse de M. von Ribbentrop à la note remise le 1er juillet par M. Georges Bonnet à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris sur la question dantzicoise (nº 67).	T.	200
15	Dantzig à Paris....	Bien que les droits essentiels de la Pologne soient encore respectés, situation inquiétante à Dantzig, où s'infiltrent progressivement l'armée allemande et la Gestapo. Le Gauleiter se considère comme seul maître à Dantzig, dont le Sénat ne joue plus aucun rôle.	D.	214
16	Moscou à Paris....	La propagande allemande répand le bruit que l'affaire de Dantzig se réglera prochainement au profit du Reich, les gouvernements de Varsovie, de Paris et de Londres n'étant pas décidés à s'y opposer effectivement.	T.	216
19	Varsovie à Paris...	La Pologne dément les rumeurs circulant sur un prétendu règlement de la question de Dantzig : elle n'abandonnera aucun des points constituant la base de son attitude et réagira à tout fait nouveau de nature à modifier ses intérêts vitaux. L'Italie ne s'engagerait pas dans l'affaire dantzicoise, mais pourrait jouer un rôle de médiateur.	T.	234
19	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Résumé des événements survenus depuis le précédent rapport de l'attaché militaire.	D.	240
20	Dantzig à Paris....	Hitler serait toujours résolu à obtenir le retour de Dantzig au Reich et l'autorisation de construire une autostrade extraterritoriale à travers le Corridor, mais il ne voudrait pas recourir pour ce à la guerre.	T.	245

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 juil.	Berlin à Paris.....	A la suite d'une visite de M. Forster à Berchtesgaden, le bruit court qu'une solution satisfaisante du problème de Dantzig pourrait être envisagée. Il s'agit d'une manœuvre dilatoire ou d'un ballon d'essai pour révéler d'éventuelles dissonances dans les opinions publiques de l'Angleterre, de la France et de la Pologne.	T.	247
20	Varsovie à Paris....	Réponses données par le maréchal Rydz-Smigly et M. Beck aux questions posées par le général Ironside sur la conduite que Varsovie observerait dans les diverses éventualités qui pourraient se produire à Dantzig.	T.	248
20	Berlin à Paris.....	Situation internationale vue de Berlin. Événements à l'actif et au passif du Reich. Hésitations du Chancelier, qui semble n'avoir pas encore pris de décision au sujet de Dantzig, et dont le prestige personnel ne doit pas être mis en jeu par la presse française.	T.	251
21	*Idem*.....	Le Chancelier aurait acquis la conviction que la France et l'Angleterre soutiendront la Pologne et qu'en poussant à fond la question de Dantzig, il risque de déclencher une guerre générale.	T.	258
21	Rome à Paris.....	Malgré les attaques de la presse italienne contre la France, l'Angleterre et les États-Unis, le gouvernement fasciste espère qu'un règlement pacifique pourra intervenir au sujet de Dantzig et qu'un conflit général sera évité.	T.	262
21	Paris à Berlin.....	Le Ministre, rappelant les conversations franco-allemandes de décembre 1938, répond à M. von Ribbentrop que la France n'a jamais décidé de se désintéresser de l'Est européen, et qu'elle souhaite un arrangement contractuel entre Berlin et Varsovie. Ayant un traité d'alliance avec la Pologne, elle en exécutera scrupuleusement tous les engagements et ne saurait être tenue responsable de la guerre pour avoir fait honneur à sa signature.	L.	264

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
22 juil.	Berlin à Paris.....	Rivalités entre Goebbels et Ribbentrop au sujet de l'affaire de Dantzig, mais tous deux marquent un recul et un désir de temporiser.	T.	273
25	*Idem*.....	En prétendant que la Ville libre pourrait être rattachée au Reich sans risque d'un conflit général, M. von Ribbentrop a subi un échec, mais sa position reste encore très forte auprès du Chancelier.	T.	298
25	*Idem*.....	Les préparatifs et les intentions du Reich. L'activité et la fermeté des puissances occidentales peuvent empêcher l'Allemagne de rechercher une solution par des méthodes fatales à la paix.	D.	303
26	Dantzig à Paris...	Intensification des préparatifs militaires de l'Allemagne à Dantzig. Au jour choisi, les forces armées séjournant dans la ville seront assez importantes pour en prendre possession sans putsch ni appui extérieur.	T.	312
26	Varsovie à Paris...	Les propos apaisants tenus par M. Forster à M. Burckhardt font craindre à M. Beck, étant donné les préparatifs militaires allemands, qu'il ne s'agisse d'une manœuvre en vue de rompre l'unité du front anglo-franco-polonais.	T.	313
27	Berlin à Paris.....	Recrudescence de l'hostilité contre l'Angleterre. Inquiétudes et hésitations des milieux officiels qui font des préparatifs militaires tout en tendant à se ménager des positions de repli. Le sort de la paix est lié à l'opinion que se fera le Chancelier quant à l'attitude finale de la France et de l'Angleterre face à l'éventualité d'une guerre.	T.	330
27	Paris.....	Le général Le Rond, reçu par le Ministre, pense que les Dantzicois, ayant achevé leur armement, demanderont fin août leur rattachement à l'Allemagne.	N.	335
27	Berlin à Paris.....	Hésitations de la politique allemande, qui sera déterminée par les réactions de la France et de l'Angleterre.	D.	338

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 juil.	Leipzig à Paris....	D'après une personnalité hitlérienne, le Chancelier sommerait, le 27 août, à Tannenberg, la Pologne de lui céder Dantzig, en escomptant qu'elle se soumettrait sous la pression de l'Angleterre.	D.	340
29	Rome à Paris.....	L'Allemagne tenterait de persuader la Pologne qu'étant donné la faible sécurité que présente pour elle la garantie franco-anglaise, elle aurait intérêt à se prêter à un essai d'accommodement négocié par l'Italie.	T.	362
30	Berlin à Paris.....	L'Allemagne ne réclamerait plus seulement Dantzig, mais tout le Corridor. La Pologne, épuisée financièrement, serait bientôt obligée de négocier.	T.	367
1er août	*Idem*.....	Un communiqué de l'agence *D.N.B.* conteste le rôle des inspecteurs polonais des Douanes à Dantzig et tranforme cette question économique en problème politique.	T.	375
1er	*Idem*.....	Préparatifs militaires accélérés en Allemagne : travaux aux fortifications de l'Ouest, appels de réservistes, réquisitions de matériel et de personnel, importants mouvements de troupes, effectués principalement vers l'Est.	T.	379
1er	*Idem*.....	Alors qu'à la mi-juillet des espoirs de paix renaissaient, il semble que, sous l'influence de M. von Ribbentrop, dans la croyance que l'Angleterre ne maintiendra pas son attitude de fermeté, et devant la lenteur des négociations anglo-franco-russes, le Führer soit tenté de recourir à une action foudroyante. La période critique serait la seconde quinzaine d'août.	T.	380
1er	Paris.....	Le Sénat de Dantzig ne reconnaît plus la qualité d'agents des Douanes aux agents polonais et aux fonctionnaires polonais de la garde frontière, en violation des droits constitutionnels de Varsovie.	N.	381
2	Londres à Paris....	Une protestation serait adressée à bref délai par le gouvernement polonais au Sénat de Dantzig.	T.	391

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 août	Londres à Paris . . .	Les dirigeants polonais s'inquiètent des mesures militaires du Reich, mais semblent vouloir faire preuve de patience et éviter de se laisser provoquer. La pression sur la Pologne va s'accroître. Le Foreign Office croit le Führer convaincu qu'il obtiendra le résultat cherché sans avoir à en payer le prix.	T.	393
3	Berlin à Paris	La mainmise de l'Allemagne sur Dantzig, par « grignotage » des positions polonaises, est très avancée. Ce rattachement progressif de fait, « sans guerre », aurait pour but de convaincre la Pologne qu'il vaut mieux accepter le fait accompli. Le Reich ne va-t-il pas demander aussi le Corridor et la Silésie?	T.	409
3	*Idem*	La classe 1917, qui devait être libérée en octobre, serait maintenue sous les drapeaux.	T.	410
3	*Idem*	Depuis une huitaine, raidissement marqué de l'attitude germanique et accroissement des préparatifs militaires. Deux préoccupations semblent prédominer : inculquer au peuple allemand qu'il est menacé; persuader l'opinion allemande et mondiale que le IIIe Reich, invincible, ne reculera devant aucune menace.	T.	411
4	Varsovie à Paris . . .	Réponse du gouvernement polonais à la note du Sénat de Dantzig au sujet des inspecteurs douaniers polonais. M. Beck annonce aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une communication importante sous peu.	T.	422
5	*Idem*	Le gouvernement polonais demande au Sénat de Dantzig l'assurance que les inspecteurs polonais des Douanes pourront continuer à exercer leurs fonctions, faute de quoi il prendrait les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses droits.	T.	431

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 août	Varsovie à Paris...	La réponse dantzicoise ne sera donnée que le 7 août. Provisoirement, les inspecteurs polonais pourront continuer leur service. Les mesures prises contre eux seraient d'initiative locale; elles sont d'ailleurs démenties par les milieux de la Ville libre.	T.	432
5	*Idem*.....	Varsovie attend la réponse définitive du Sénat de Dantzig pour prendre éventuellement des mesures, qui ne seraient peut-être pas uniquement économiques.	T.	433
5	Berlin à Paris.....	M. von Ribbentrop est toujours à Berlin. Ses collaborateurs déclarent que le pessimisme d'une grande partie du corps diplomatique n'est pas justifié.	T.	438
5	*Idem*.....	Pessimisme de l'ambassadeur de Pologne sur l'évolution de la situation à Dantzig. La Pologne est décidée à faire respecter ses droits. Pas de nouvelles négociations germano-polonaises.	T.	440
6	Varsovie à Paris...	Comment s'est déroulée et dénouée la petite crise ouverte à propos des inspecteurs douaniers polonais. La controverse sur le fond subsiste, mais le Reich est maintenant fixé sur la volonté polonaise de résistance.	D.	446
7	Berlin à Paris.....	Version allemande de l'incident des inspecteurs polonais : les Polonais veulent créer une panique à Dantzig et usent de provocation. De toute manière, l'ultimatum de Varsovie, reposant sur des informations controuvées, est inacceptable.	T.	447
7	Varsovie à Paris...	Accueil très favorable réservé au discours prononcé le 6 août à Cracovie par le maréchal Rydz-Smigly. Ce discours n'apporte cependant aucun élément nouveau.	T.	448
7	Dantzig à Paris....	Annonce de la remise à la Pologne de la réponse du gouvernement de Dantzig. Commentaires des journaux dantzicois.	T.	452

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 août	Varsovie à Paris . . .	Indications données par M. Beck sur la note remise le même jour par le Sénat de Dantzig : il s'en déclare satisfait. Il semble que les nazis aient voulu tâter le terrain. La Pologne, conciliante sur les modalités du contrôle douanier, sera très ferme sur le principe de ce contrôle.	T.	453
7	*Idem*.	Les revendications allemandes dépassent de beaucoup Dantzig, voire même le Corridor. Bien des déclarations, bien des brochures de propagande, dont une diffusée en France, le prouvent.	T.	454
7	*Idem*.	M. Beck ayant semblé envisager des mesures militaires en cas de refus du Sénat de Dantzig, il importe de rappeler les conditions juridiques (résolutions de 1920 et 1921 du conseil de la Société des Nations) dans lesquelles la Pologne pourrait être chargée d'assurer la défense de Dantzig. Elle devrait attendre pour agir d'y être invitée par le Haut-Commissaire.	D.	462
8	Berlin à Paris	Violence soudaine de la presse allemande contre l' « insolence » et les « provocations » de la Pologne à propos de Dantzig.	T.	465
8	Varsovie à Paris . . .	Les hitlériens continuent de grignoter le statut de Dantzig, tout en évitant de pousser les choses à l'extrême. La Pologne, longtemps soucieuse de gagner du temps, a cette fois réagi, et le Sénat de Dantzig s'est montré conciliant; mais la marge de manœuvre devient de plus en plus étroite.	T.	468
8	Berlin à Paris	Certains réservistes allemands devraient, en cas de mobilisation, rejoindre leur corps dans des localités situées en territoire polonais. Cela semblerait indiquer que, dans le cas d'une guerre, l'état-major allemand envisagerait une offensive foudroyante contre la Pologne.	T.	469

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
8 août	Berlin à Paris.....	Avec un retard de deux jours sur les incidents de Dantzig, la presse allemande se déchaîne contre la Pologne : est-ce l'annonce de l'épreuve de force, ou le masque d'une reculade? Cependant, rien d'anormal ne s'est passé en Allemagne depuis le 5 août.	T.	470
8	*Idem*.....	Le dernier week-end a ouvert dans l'affaire de Dantzig le chapitre de la résistance polonaise aux empiétements germaniques. Le problème reste entier, malgré une relative prudence des nazis de Dantzig.	D.	475
10	Varsovie à Paris...	Note allemande de protestation à propos de « l'ultimatum » polonais concernant les inspecteurs douaniers, et réponse de Varsovie. En communiquant ces textes aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, M. Beck demande s'il ne serait pas opportun qu'une démarche franco-britannique à Berlin attirât l'attention du Reich sur les conséquences de nouvelles interventions allemandes à Dantzig.	T.	490
10	Dantzig à Paris....	M. Burckhardt est invité à Berchtesgaden pour le 12. Il demande le secret sur ce déplacement.	T.	491
10	Varsovie à Paris...	Bien que l'on considère à Berlin la situation comme très sérieuse à Dantzig, le chancelier Hitler aurait prescrit à M. Forster d'éviter tout nouvel incident.	T.	492
10	Berlin à Paris.....	L'ambassade de Pologne a été frappée par l'annonce de la rencontre Ribbentrop-Ciano. Elle attache une grande importance au discours que prononcera le soir même M. Forster. Étant donnés ses liens personnels avec Hitler et le fait qu'il revient de Berchtesgaden, on considère que ce discours exposera la pensée du Chancelier : on croit qu'il sera violent, mais sans conséquences « décisives ».	T.	497

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 août	Londres à Paris....	L'ambassadeur d'Allemagne à Londres a déclaré à lord Halifax que la situation actuelle était très sérieuse; il s'est élevé contre la politique franco-britannique qui, en constituant des blocs antiallemands, crée les plus graves dangers.	T.	500
10	Berlin à Paris.....	Annonce officielle d'une prochaine rencontre Ribbentrop-Ciano à Salzbourg. Confirmation du discours Forster pour le soir à Dantzig. Il semble que le Reich s'engage plus nettement à propos de la Ville libre.	T.	502
10	*Idem*.....	Depuis le 2 août, les préparatifs militaires du Reich se sont accélérés. Débuts de concentrations de troupes en Silésie et en Prusse orientale.	T.	503
10	*Idem*.....	Reprise de la campagne d'excitation contre la Pologne, les Allemands de Dantzig se posant en victimes. On semble vouloir ruiner toute négociation amiable entre Pologne et Ville libre, et transformer le conflit dantzico-polonais en conflit germano-polonais, selon la méthode utilisée dans le cas des Sudètes. S'agit-il de préparer les esprits à une guerre, de se ménager éventuellement une possibilité de retraite, ou, plus probablement, d'une nouvelle manœuvre d'intimidation?	T.	504
10	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Cession de matériel de guerre français à la Pologne. Pas d'importantes concentrations de troupes allemandes sur les frontières polonaises, mais mesures d'intimidation caractérisées par le rappel de nombreux réservistes.	D.	512
11	Berlin à Paris.....	Analyse du discours du gauleiter Forster à Dantzig : c'est la Pologne qui veut annexer la Ville libre, mais celle-ci reviendra au Reich grand-allemand, son germanisme étant indiscutable. Le Reich sera à ses côtés dans sa défense contre les attaques polonaises. Commentaires de la presse berlinoise.	T.	514

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 août	Berlin à Paris.....	L'accueil réservé par Paris, Varsovie et Londres au discours de M. Forster est critiqué à Berlin : on reproche à la France et à l'Angleterre d'encourager les provocations polonaises.	T.	515
11	Varsovie à Paris...	Tout en continuant à monter à Dantzig la mise en scène annoncée depuis plusieurs mois, le chancelier Hitler observe une certaine réserve.	T.	517
11	Londres à Paris....	D'après Varsovie, la situation à Dantzig serait imperceptiblement moins tendue. La Pologne s'abstiendra de toute provocation. Problème de rédaction de l'accord anglo-polonais.	T.	519
11	*Idem*.....	Échange de notes verbales germano-polonaises à propos de Dantzig, les 9 et 10 août. Éventualité d'une démarche conjointe franco-britannique à Berlin.	T.	520
12	Paris à Varsovie...	Londres approuve la position polonaise et ferait une démarche à Berlin si la situation empirait, mais estime préférable d'attendre le résultat de la conversation entre MM. Hitler et Burckhardt.	T.	531
12	Londres à Paris....	L'état actuel de ses préparatifs militaires permet au Reich de déclencher une attaque dans n'importe quelle direction.	T.	532
12	Varsovie à Paris...	Concentrations militaires allemandes à proximité de la frontière polonaise. L'état-major polonais a décidé de supprimer toutes les permissions à compter du 14 août.	T.	535
12	Berlin à Paris.....	La nervosité de l'opinion s'accroît, la décision de M. Hitler paraissant imminente. On escompte, avant le congrès de Nuremberg en septembre, une capitulation des puissances occidentales. Une fois de plus, il s'agit sans doute d'un bluff gigantesque, mais qui risque d'engager le Reich sans possibilité de recul. Si Nuremberg était ajourné, ce serait l'indice d'une action guerrière immédiate.	T.	538

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
12 août	Berlin à Paris.....	La propagande allemande essayant de créer vis-à-vis de la Pologne un « climat » qui rappellerait les campagnes menées lors de l'affaire sudète, il serait bon que, avec prudence, la radio française rappelle les arguments principaux à lui opposer.	T.	539
12	Paris (Ambass. de Grande - Bretagne à Aff. étr.).	Les développements de la question de Dantzig d'après un aide-mémoire britannique. Pour la première fois, l'Allemagne intervient directement dans les discussions entre la Pologne et le Sénat de Dantzig : c'est un fait grave. La visite secrète à Berchtesgaden de M. Burckhardt peut avoir des effets positifs. Le gouvernement français estime-t-il souhaitable une démarche commune franco-britannique à Berlin?	N.	541

II. — LES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 juin	Moscou à Paris....	L'ambassadeur de France demande des précisions sur les rapports franco-anglais à l'égard de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse.	T.	1
26	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Effort militaire à fournir par l'U.R.S.S. sur ses frontières occidentales pour tenir les engagements d'un éventuel pacte anglo-franco-russe.	D.	6
27	Paris à Londres....	Paris demande que la nouvelle rédaction de l'article 1 adoptée par le Comité ministériel britannique lui soit communiquée avant que l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou ne reçoive l'instruction de la soumettre à M. Molotov.	T.	7
27	Paris à Moscou....	La France et la Grande-Bretagne se trouvent à l'égard des Pays-Bas et de la Suisse dans la même position que l'U.R.S.S. à l'égard de la Lettonie, de l'Esthonie et de la Finlande. Leurs obligations vis-à-vis de la Belgique dérivent du traité de Locarno.	T.	8
27	Londres à Paris....	Propositions britanniques faites au gouvernement de Moscou relatives à l'énumération des pays présentant un intérêt vital pour les futurs signataires et à la date à choisir pour l'ouverture des conversations d'états-majors.	T.	10
27	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. considère ses négociations commerciales avec l'Allemagne comme un moyen de pression sur la France et l'Angleterre pour les amener à conclure le traité tripartite aux conditions soviétiques.	D.	21
28	Paris à Londres....	Paris propose au Foreign Office deux nouvelles formules de rédaction pour l'article 1 du pacte tripartite.	T.	24

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 juin	Paris à Londres...	Pour la France, la Grande-Bretagne devrait renoncer à ce que l'assistance soit subordonnée à une résistance de l'état tiers à l'agression dont il serait l'objet, et M. Molotov accepter que la liste des états, précisant la sphère d'application de l'accord, demeure secrète.	T.	25
28	*Idem*.....	Le Ministre a attiré très fortement l'attention de l'ambassadeur de Grande-Bretagne sur la nécessité d'aboutir très rapidement à un accord anglo-franco-russe.	T.	26
28	Londres à Paris....	Dans la nouvelle rédaction de l'article 1, le gouvernement britannique maintiendra les mots « indépendance et neutralité ». Londres hésite à comprendre le Luxembourg dans la liste des pays garantis.	T.	28
28	Moscou à Paris....	D'après l'ambassadeur de Chine, la Russie resterait sceptique sur le caractère inébranlable de la nouvelle politique de M. Chamberlain de résistance à l'agression.	T.	33
29	Londres à Paris....	Négociations anglo-franco-russes relatives à l'énumération des états tiers couverts par l'accord projeté. Si M. Molotov refuse d'y inclure le Luxembourg, le Foreign Office demande au gouvernement français de ne pas insister.	T.	37
29	Paris à Moscou....	Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ne doivent accepter l'énumération publique des états tiers concernés par l'accord tripartite que si M. Molotov en fait une condition essentielle de son accord.	T.	38
29	Moscou à Paris....	Pour mettre en évidence l'intention de conclure de Paris et de Londres, il serait opportun de remettre à M. Molotov un projet de traité complet et non pas seulement le texte de l'article 1. Le maintien du paragraphe 3 de l'article 1 du projet soviétique constitue un avantage considérable.	T.	39

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
29 juin	Moscou à Paris....	D'après le ministre de Roumanie, les dirigeants allemands et italiens ne considèrent pas comme définitive la politique de résistance à l'agression adoptée par la France et l'Angleterre.	T.	43
30	Paris à Londres...	Paris estime qu'il y a intérêt à remettre à M. Molotov un projet de traité complet où serait maintenu le paragraphe 3 de l'article 1 du projet soviétique du 2 juin, et introduit dans ledit article une phrase analogue à celle qui avait figuré à la fin du paragraphe 2 de l'article 1 du projet russe.	T.	50
30	*Idem*.....	Envoi à Londres du texte français du projet d'accord entre les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'U.R.S.S., désireux de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression.	T.	51
30	Londres à Paris...	Communication au Foreign Office du projet de traité tripartite complété par le gouvernement français.	T.	54
1er juil.	*Idem*.....	Difficultés opposées par M. Molotov à l'inclusion de la Hollande et de la Suisse dans la liste des pays à garantir.	T.	59
1er	Paris à Moscou...	Instructions données à l'ambassadeur de France sur le projet du texte de l'accord tripartite à présenter à M. Molotov.	T.	60
1er	Paris à Moscou, Londres.	La Haye formulerait une protestation publique contre l'éventualité d'une mention des Pays-Bas dans le projet d'accord anglo-franco-soviétique. Cet exemple pouvant être suivi par la Belgique, la Suisse et les pays baltes, il importe d'obtenir de Moscou qu'aucune liste d'états tiers ne soit dressée ni à plus forte raison publiée.	T.	62
1er	Moscou à Paris...	M. Molotov accepte que l'article 1 soit complété par une liste séparée et secrète des huit pays tiers garantis. L'adjonction à cette liste de la Suisse, de la Hollande et du Luxembourg qui ne l'ont pas reconnu soulève les objections du gouvernement soviétique.	T.	64

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 juil.	Moscou à Paris....	Les divulgations faites par les journaux anglais et français sur la liste secrète des états tiers garantis sont préjudiciables à la bonne marche des négociations.	T.	75
3	Paris à Londres...	Proposition française transmise au Foreign Office pour amener l'U.R.S.S. à inclure la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg dans la liste des états tiers susceptibles d'être garantis.	T.	76
3	Londres à Paris...	M. Molotov insiste pour que la mention « d'agression indirecte » figure dans l'article 1; il n'admettrait l'inclusion des Pays-Bas et de la Suisse dans la liste des pays garantis que si la Pologne et la Turquie signaient avec l'U.R.S.S. des traités d'assistance mutuelle. Londres et Paris ne peuvent promettre d'intervenir en cas d'agression contre les états baltes si l'U.R.S.S. ne veut pas considérer comme *casus foederis* une agression contre la Suisse et les Pays-Bas.	T.	82
3	Paris à La Haye...	En assurant leur solidarité mutuelle au cas où l'une d'elle devrait, dans un intérêt de défense vitale, réagir à une attaque dirigée contre son territoire à travers un pays voisin, les trois puissances contractantes veulent plus pourvoir à leur sécurité que garantir des états tiers.	T.	83
4	Moscou à Paris....	Nouvelles propositions de l'U.R.S.S. refusant de garantir la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg, mais n'écartant pas l'éventualité d'étendre ses engagements à ces trois pays, si elle est elle-même couverte par des pactes d'assistance bilatéraux avec la Pologne et la Turquie.	T.	85
4	*Idem*.....	Projet de pacte tripartite remis par M. Molotov aux ambassadeurs de France et d'Angleterre. La Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg ne figurent pas dans la liste des pays garantis.	T.	86

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 juil.	Paris à Londres...	Paris désirerait que le Foreign Office invitât les journalistes britanniques à s'abstenir de publier des informations susceptibles de nuire au bon déroulement des négociations tripartites.	T.	87
4	Londres à Paris...	Impasse des négociations et remise au gouvernement britannique de nouvelles formules préparées par le gouvernement français pour tenter de dénouer la situation.	T.	89
4	Moscou à Paris...	M. Molotov refuse de réintroduire le paragraphe 3 de l'article 1 et n'acceptera que la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg figurent dans la liste annexe que moyennant un accord d'assistance mutuelle de la Russie avec la Turquie et la Pologne.	T.	97
5	Paris à Londres...	Étant donné l'impasse des négociations, il conviendrait peut-être d'adopter l'ensemble des textes proposés le 2 juin par M. Molotov en faisant ajouter à la liste des états garantis la Hollande, la Suisse et le Luxembourg, et en subordonnant la mise en vigueur de l'accord politique à la conclusion de l'accord militaire.	T.	99
5	*Idem*.....	Aggravation des demandes du gouvernement russe : les propositions présentées le 2 juin par M. Molotov étaient en substance plus acceptables que celles d'aujourd'hui. De nouvelles formules transactionnelles sont à l'étude à Paris et à Londres.	T.	100
5	*Idem*.....	Raisons pour lesquelles les propositions de M. Molotov sont inacceptables, et nouvelles rédactions de l'article 1 et du protocole annexe à lui soumettre, après approbation du gouvernement britannique, pour le cas où l'U.R.S.S. serait disposée à inclure les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg dans la liste des états tiers.	T.	101

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 juil.	Londres à Paris...	Londres ne peut admettre que le membre de phrase « directe ou indirecte » figure dans l'article 1 de l'accord ou dans le protocole non publié, et exige que la définition proposée de l'agression indirecte soit abandonnée. Par contre, Londres consent à voir omettre les Pays-Bas et la Suisse sur la liste des états garantis.	T.	102
5	*Idem*.....	Le Foreign Office souhaite que soient apportées certaines modifications à la rédaction des articles 1 et 3 du texte russe proposé le 3 juillet.	T.	103
5	*Idem*.....	Le Foreign Office accepte de recourir à l'argumentation française, pour justifier l'inclusion de la Suisse et des Pays-Bas dans les pays couverts, et prête une attention particulière à la rédaction proposée pour définir l'agression indirecte dans un protocole annexe.	T.	104
5	Paris.....	Évolution des négociations franco-anglo-russes du 12 mai au 4 juillet.	N.	107
5	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Dans un article de la *Pravda* du 29 juin, M. Jdanov dresse un véritable réquisitoire contre la lenteur voulue, selon lui, avec laquelle France et Angleterre négocient avec l'U.R.S.S. Il en conclut qu'elles ne veulent pas vraiment aboutir à un accord. Commentaires du colonel Palasse sur cet article.	D.	110
6	Londres à Paris...	Londres accepterait l'omission de la Hollande et de la Suisse de la liste des pays garantis, à condition que la question de « l'agression indirecte » reçoive une solution satisfaisante. Si la négociation sur ce point s'avérait devoir durer trop longtemps, un simple pacte tripartite pourrait être conclu.	T.	111
6	Paris à Londres....	Accord de la France sur les instructions destinées à sir W. Seeds; mais la conclusion d'un simple accord tripartite de garantie mutuelle ne serait qu'un médiocre pis-aller, à n'envisager qu'en toute dernière extrémité. Il faut aboutir rapidement et, pour cela, donner aux négociateurs le plus de liberté possible.	T.	112

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 juil.	Paris à Moscou....	Le Ministre rappelle à l'ambassadeur de France à Moscou les graves raisons pour lesquelles les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg doivent être inclus dans la liste des pays tiers. L'essentiel des négociations en cours est d'assurer son maximum d'efficacité à la garantie fournie par la France et l'Angleterre à la Roumanie et à la Pologne.	T.	117
6	Londres à Paris....	Le Foreign Office fera un effort pour comprendre la Hollande et la Suisse dans la liste des états visés par le traité et propose une nouvelle formule pour répondre à la demande de M. Molotov concernant l'agression indirecte.	T.	123
7	Moscou à Paris....	Nécessité de faire participer l'U.R.S.S. à la constitution d'un front oriental en traitant sur les bases des propositions russes du 3 juillet.	T.	131
7	Londres à Paris....	Au cas où un accord avec M. Molotov apparaîtrait impossible, le gouvernement britannique, estimant qu'il est essentiel d'en finir, envisagerait un accord particulier à trois avec négociation ultérieure, ou l'adoption de la formule Molotov sur l'agression indirecte.	T.	132
7	Moscou à Paris....	Les variantes proposées par le Foreign Office provoquant des contre-variantes soviétiques, le seul moyen d'aboutir rapidement est de laisser aux ambassadeurs le choix des termes et des engagements en transigeant au mieux sur les détails, et d'arrêter d'accord avec M. Molotov un projet de traité complet.	T.	141
9	*Idem*.....	M. Molotov persiste à refuser d'inclure dans la liste des états tiers la Hollande, la Suisse et le Luxembourg, sans la conclusion simultanée de pactes d'assistance mutuelle avec la Pologne et la Turquie. Par contre, il propose une variante acceptable de la définition donnée dans le protocole à l' « agression directe ou indirecte » contre des états tiers.	T.	154

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
9 juil.	Paris à Londres....	Le gouvernement français fait connaître au Foreign Office qu'il accepte la formule relative à l'agression indirecte présentée par M. Molotov et l'insertion des mots « agression directe ou indirecte » dans le texte de l'article 1. Par contre, il demande à la Russie de ne pas subordonner l'entrée en vigueur de l'accord politique à la conclusion de l'arrangement militaire, qui peut demander du temps et différer l'effet psychologique produit par l'accord politique.	T.	155
10	Moscou à Paris....	M. Molotov propose une nouvelle rédaction pour la question des tiers pays occidentaux et la définition de l'agression indirecte. Il persiste à subordonner l'entrée en vigueur de l'accord politique à la signature de la convention militaire, mais suggère que chaque article soit paraphé en trois langues, ce qui permettrait d'annoncer, sans délai, que les trois gouvernements se sont mis d'accord.	T.	158
10	Londres à Paris....	Examen par le cabinet britannique du texte du nouveau projet soviétique.	T.	159
10	*Idem*.....	Londres est d'avis de maintenir la formule franco - anglaise relative à l'agression indirecte et, compte tenu des exigences soviétiques, de laisser la Hollande et la Suisse en dehors de l'énumération des pays garantis. L'U.R.S.S. n'admettant pas que l'accord politique pourra être conclu indépendamment de l'accord militaire, Londres pense qu'il vaudrait mieux se contenter de parapher les différents articles du traité.	T.	161
10	Paris à Londres....	Les gouvernements français et britannique acceptent la formule présentée par M. Molotov pour la rédaction de l'article 1 et de son annexe. Cette concession importante leur donne droit de compter sur l'acceptation par le gouvernement soviétique de l'article 6 tel qu'il a été proposé.	T.	162

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 juil.	Paris à Londres, Moscou.	Paris conseille à Londres d'accepter la formule proposée par M. Molotov pour l'agression indirecte ainsi que les formules de conciliation envisagées pour les états tiers occidentaux, mais ne peut admettre, à l'article 6, que l'accord militaire conditionne l'accord politique, ce qui permettrait à la Russie, sous peine de rupture, d'imposer à la France et à l'Angleterre les conditions militaires qui lui conviendraient. La formule du paraphe de l'accord politique suggérée par M. Molotov est inacceptable.	T.	163
10	Moscou à Paris....	Texte du nouveau projet soviétique remis aux ambassadeurs de France et d'Angleterre.	T.	164
10	*Idem*.....	Les divulgations faites par la presse et la radio en France et en Angleterre sont préjudiciables au succès des négociations. La procédure du paraphe article par article suggérée par M. Molotov, qui refuse de transiger sur l'article 6, sans que le traité fasse l'objet d'une signature formelle avant celle de la convention militaire, peut être acceptée.	T.	165
11	Paris à Londres....	Paris accepterait la rédaction Molotov de l'annexe à l'article 1 relative à l' « agression indirecte », à défaut de la formule franco-anglaise, ainsi que le point de vue russe sur les états tiers, mais ne peut admettre que la signature de l'accord politique soit subordonnée à celle de l'accord militaire.	T.	170
11	Londres à Paris....	M. Chamberlain est décidé à prendre une position ferme sur les derniers points en suspens. Il doute que les Russes modifient leur manière de voir sur la question des pourparlers militaires, mais pense qu'ils ne prendront pas la responsabilité d'une rupture.	T.	172

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 juil.	Londres à Paris....	Londres souhaite maintenir la rédaction franco-anglaise de l'article 1, admet que la Suisse et les Pays-Bas ne soient pas compris dans la liste des états tiers, mais insiste pour l'adoption de la rédaction franco - anglaise de l'article 6.	T.	173
11	Paris à Moscou....	Instructions envoyées aux ambassadeurs de France et d'Angleterre pour négocier avec M. Molotov.	T.	176
11	Moscou à Paris....	L'ambassadeur de France conseille d'accepter l'insertion dans la lettre annexe de la Suisse et de la Hollande, en y ajoutant, si faire se peut, le Luxembourg, et d'adopter la formule de M. Molotov pour la définition de l'agression directe ou indirecte, ainsi que la rédaction russe de l'article 6.	T.	177
13	Londres à Paris....	Le gouvernement britannique prescrit à son ambassadeur à Moscou de rejeter la formule relative à l' « agression indirecte » proposée par M. Molotov et d'inviter ce dernier à étudier de nouveau la formule franco-anglaise. Londres ne peut accepter que la signature de l'accord politique soit subordonnée à celle de l'accord militaire.	T.	183
13	Moscou à Paris....	L'ambassadeur de France insiste pour que la France et l'Angleterre acceptent de parapher le traité politique, même avec la rédaction soviétique de l'article 6, afin d'obtenir de l'U.R.S.S. un résultat utilisable immédiatement dans un but psychologique.	T.	185
13	Londres à Paris....	L'Angleterre suggère qu'une formule prévoyant la consultation des trois gouvernements signataires en cas d'agression contre les Pays-Bas et la Suisse soit substituée à celle proposée par M. Molotov. Les mots « directe et indirecte » pourraient être incorporés à la formule s'ils se trouvent déjà compris dans l'article 1.	T.	186

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
13 juil.	Londres à Paris . . .	Le Foreign Office accepterait que la Suisse et la Hollande soient exclues de la liste des pays garantis, pourvu que l'on se mette d'accord pour une consultation dans le cas d'une agression dirigée contre l'un de ces deux pays.	T.	187
13	*Idem*.	L'ambassadeur de l'U.R.S.S. s'est efforcé de justifier, auprès de lord Halifax, l'insistance de M. Molotov au sujet de la priorité de l'accord militaire.	T.	189
13	Moscou à Paris. . . .	Divergences entre les instructions reçues par les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Le premier insiste sur les avantages du paraphe du projet et la sauvegarde que comporte la rédaction russe de l'article 6 pour la France, qui a une frontière commune avec l'Allemagne alors que l'U.R.S.S. n'en a pas.	T.	191
13	Paris.	A la date du 11 juillet, l'Angleterre et la France ayant cédé aux diverses exigences soviétiques, seule la question de la subordination de l'entrée en vigueur de l'accord politique à la conclusion de l'accord militaire fait obstacle à la signature du traité.	N.	196
13	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Situation stratégique sur le front oriental de l'Europe. Isolement de la Pologne. Conditions d'une coopération soviétique à une action contre l'Allemagne. L'U.R.S.S. ne signera un accord politique que si celui-ci est assorti d'un accord militaire précis. Crainte, si la France et l'Angleterre ne traitent pas rapidement avec l'U.R.S.S., de voir celle-ci s'entendre avec l'Allemagne sur la base d'un partage de la Pologne et des états baltes.	D.	202
14	Paris à Londres, Moscou.	Observations du gouvernement français sur le projet d'instructions envoyé par le Foreign Office à son ambassadeur à Moscou.	T.	203

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
14 juil.	Londres à Paris....	Instructions adressées par le Foreign Office, après accord avec le gouvernement français, à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou. Les deux ambassadeurs devront se concerter et se conformer à ces directives en vue de la démarche à effectuer auprès de M. Molotov.	T.	204
14	*Idem*.....	Projet d'instructions à adresser à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou relatives à la rédaction de l'article 1, à la mention des états intéressés par la clause de consultation, à l'article 6 et à l'envoi immédiat de techniciens militaires à Moscou.	T.	205
16	Moscou à Paris....	Nécessité de renforcer l'accord politique avec l'U.R.S.S. par une convention militaire, la Russie ne voulant pas se compromettre contre l'Allemagne sans des garanties militaires précises. La Pologne et la Roumanie devraient être associées aux conversations militaires franco-anglaises avec les Soviets.	T.	217
18	*Idem*.....	M. Molotov précise que la continuation des négociations sur les points politiques encore en discussion serait inutile, si la France et l'Angleterre n'acceptaient pas d'urgence la rédaction russe de l'article 6.	T.	223
18	*Idem*.....	M. Molotov précise qu'un traité politique étant inséparable d'une convention militaire doit faire bloc avec cette dernière, et que les négociations ont pour objet la conclusion d'un traité politico-militaire.	T.	224
18	Paris à Londres....	Paris insiste pour que Londres accepte la rédaction russe de l'article 6, et qu'en compensation Moscou se rallie à la rédaction franco-anglaise de l'article 1. Néanmoins, pour hâter la conclusion de l'accord, les ambassadeurs de France et d'Angleterre pourraient accepter, en définitive, la formule proposée par le gouvernement soviétique pour la rédaction dudit article.	T.	226

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
18 juil.	Moscou à Paris....	Au stade actuel des négociations, les gouvernements de Londres et de Paris ne peuvent qu'accepter le point de vue russe ou se résigner à un échec. S'ils courent le risque d'une rupture, il importe de rechercher le moins mauvais terrain. Une décision rapide doit être prise, car l'U.R.S.S. ne se sent menacée ni à l'Est ni à l'Ouest, et, faute d'obtenir des engagements concrets et précis, préfèrera garder les mains libres.	T.	227
18	Londres à Paris....	Le gouvernement britannique refuse de nouvelles concessions au sujet de la rédaction de l'article 1.	T.	228
18	*Idem*.....	Difficultés pour amener Londres à accepter la rédaction proposée par le gouvernement soviétique pour l'article 1.	T.	229
19	Paris à Londres....	Le gouvernement français attire l'attention du gouvernement britannique sur les responsabilités qu'ils assumeraient en courant le risque d'une rupture ou d'une suspension prolongée des pourparlers. La conclusion d'un accord, au prix même d'une acceptation des formules soviétiques, aurait des conséquences beaucoup moins graves que la rupture ou la suspension des négociations.	T.	231
19	Londres à Paris....	Le cabinet britannique décide de s'en tenir pour l'article 1 à la formule franco-anglaise telle qu'elle a été récemment soumise à M. Molotov, en y ajoutant, au besoin, une clause de consultation, et de céder à la demande soviétique concernant l'article 6, mais reste défavorable à l'ouverture de conversations d'états-majors, tant que l'accord ne sera pas réalisé sur les clauses politiques.	T.	233

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 juil.	Paris à Londres....	Message du ministre français des Affaires étrangères au secrétaire d'État au Foreign Office, lui demandant de reconsidérer les propositions françaises concernant l'article 1 du projet d'accord, afin d'aboutir à la conclusion d'une négociation dont le succès est une des conditions essentielles du maintien de la paix.	T.	237
20	Londres à Paris....	Après avoir pris connaissance du mémorandum de l'ambassadeur de France, le gouvernement britannique est prêt à donner satisfaction aux négociateurs soviétiques en ce qui concerne l'article 6, mais insiste pour qu'en échange ils se rallient à la rédaction franco-anglaise de l'article 1. Les Anglais feront tout en leur pouvoir pour éviter une rupture, mais ne veulent pas aller aussi loin que Paris à l'égard des exigences de M. Molotov; ils pensent que le meilleur moyen d'aboutir est d'accepter certains risques tout en montrant une certaine fermeté.	T.	243
20	*Idem*.....	Projet d'instructions à adresser à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou. L'Angleterre accepte les vues de M. Molotov en ce qui concerne l'article 6, à savoir la signature simultanée et l'entrée en vigueur des accords politique et militaire. La discussion continue sur la définition de l'agression indirecte : conditions posées par l'Angleterre.	T.	244
21	Paris à Londres....	Londres invite son ambassadeur à Moscou à s'associer à son collègue français pour amener M. Molotov à se prêter à l'établissement d'une formule de l'article 1 acceptable pour toutes les parties directement ou indirectement en cause. Afin d'éviter la rupture des négociations, le gouvernement français est prêt à accepter la formule soviétique.	T.	254

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
21 juil.	Paris à Moscou....	Il y aurait lieu de reprendre la rédaction soviétique de l'article 6 impliquant la signature immédiate de l'accord politique, dont la mise en vigueur resterait subordonnée à la conclusion de l'accord militaire, mais qui permettrait d'affirmer l'entente de principe réalisée par les contractants.	T.	255
21	*Idem*.....	Si M. Molotov se refuse à rechercher une formule de l'article 1 qui rende impossible toute intervention dans les affaires intérieures des pays tiers, il supportera seul la responsabilité de la rupture des négociations.	T.	257
22	Londres à Paris....	Envoi à l'ambassadeur de France à Moscou d'instructions conformes à celles qui sont adressées à sir W. Seeds, avec une légère modification.	T.	269
23	Moscou à Paris....	Le gouvernement anglais maintient son texte sur la définition de l'agression indirecte. Faute d'une entente sur ce texte, il envisagerait un traité relatif seulement à l'agression contre les contractants.	T.	279
23	Londres à Paris....	L'ambassadeur de France à Moscou proposera à M. Molotov une nouvelle formule de l'article 1. Au cas où elle serait acceptée par ce dernier, l'ambassadeur d'Angleterre serait autorisé à lui donner son appui.	T.	280
24	Moscou à Paris....	M. Molotov déclare que son gouvernement est prêt à commencer immédiatement à Moscou avec les experts franco-anglais des pourparlers militaires, étant entendu que les mises au point des clauses politiques seraient faites en même temps que les conversations techniques.	T.	282
24	Paris à Londres....	Paris a décidé d'envoyer à Moscou une haute personnalité militaire pour prendre part aux pourparlers techniques proposés par M. Molotov, et souhaite être assuré que le gouvernement britannique est prêt à agir de même.	T.	283

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 juil.	Londres à Paris....	Le gouvernement anglais est disposé à répondre favorablement, après concertation avec l'état-major français, à la demande soviétique tendant à ouvrir immédiatement des conversations militaires. La discussion sur le libellé de l'article 1 doit être poursuivie, afin d'en finir le plus tôt possible avec la rédaction de l'accord politique.	T.	286
24	Paris à Londres....	Le communiqué annonçant l'acceptation de la France et de l'Angleterre d'envoyer à Moscou des négociateurs militaires doit, avec l'assentiment de M. Molotov, faire ressortir que les pourparlers militaires s'insèrent à leur place logique dans le développement naturel des négociations, la négociation relative à l'accord politique étant virtuellement terminée.	T.	287
24	Moscou à Paris....	L'ambassadeur de France regrette que Paris et Londres n'aient pas accepté la proposition soviétique d'inclure la Suisse et la Hollande dans la liste des pays auxquels l'article 1 du projet d'accord doit s'appliquer, sous réserve que cet article ne jouerait, en ce qui concerne ces deux pays, qu'après la conclusion par la Pologne et la Turquie d'un pacte d'assistance avec l'U.R.S.S.	T.	290
25	Londres.....	Projet de communiqué annonçant l'ouverture à Moscou de conversations militaires, les trois gouvernements étant tombés d'accord sur les points essentiels de l'arrangement politique qu'ils se proposent de conclure.	C.T.	294
25	Paris à Moscou....	L'Angleterre est prête à accepter l'ouverture immédiate de conversations militaires à Moscou sans attendre que l'accord final ait été réalisé sur l'article 1 et sur tous les autres points en discussion. Le règlement satisfaisant de l'article 1 lui paraît aussi important que pour M. Molotov l'ouverture de négociations militaires.	T.	297

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 juil.	Moscou à Paris....	Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne demandent à leurs gouvernements de leur laisser toute latitude pour s'entendre avec M. Molotov sur la rédaction du communiqué annonçant l'envoi d'experts militaires.	T.	304
26	Paris à Moscou....	Proposer à M. Molotov de publier simultanément à Paris, Londres et Moscou un communiqué précisant que l'accord étant réalisé sur les points essentiels de l'accord politique, les gouvernements britannique et français ont décidé d'envoyer à Moscou des représentants de leurs états-majors en vue d'engager des conversations techniques avec l'état-major soviétique.	T.	305
26	Moscou à Paris....	Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne demandent le jour même une entrevue à M. Molotov. Soulever la question de l'agression éventuelle de la Pologne contre la Russie et vice-versa, comme le souhaiterait le Foreign Office, paraît aux ambassadeurs inopportun.	T.	307
26	Paris à Moscou....	Texte modifié du premier paragraphe du communiqué annonçant l'ouverture de conversations militaires. Indiquer à M. Molotov que les gouvernements français et anglais souhaitent que ce communiqué soit publié simultanément à Londres, à Paris et à Moscou.	T.	308
26	Londres à Paris....	Le Foreign Office envoie à son ambassadeur à Moscou le texte du communiqué annonçant que les trois gouvernements ont résolu d'entamer immédiatement des pourparlers militaires. Ce communiqué doit être publié simultanément à Paris, Londres et Moscou et, à défaut du consentement soviétique, à Paris et à Londres seulement.	T.	309
27	Paris à Moscou....	Paris juge inopportun de soulever dans l'entretien que les ambassadeurs de France et d'Angleterre doivent avoir avec M. Molotov, la question d'un conflit éventuel entre la Pologne et la Russie.	T.	321

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 juil.	Paris à Londres....	Paris estime que la mission militaire anglaise doit partir le plus rapidement possible pour Moscou.	T.	322
27	Londres à Paris....	Renonçant à faire des concessions toujours demeurées sans contrepartie, Londres charge son ambassadeur d'insister énergiquement auprès de M. Molotov pour qu'il accepte la formule anglaise relative à l'agression indirecte.	T.	323
27	*Idem*.....	Londres juge un certain délai nécessaire avant d'expédier la mission militaire franco-anglaise à Moscou, des instructions devant être préparées pour permettre aux négociateurs de discuter les nouvelles exigences que les Russes ne manqueront pas de formuler.	T.	324
27	*Idem*.....	Il pourrait être opportun de rappeler à M. Molotov que l'accord en voie de conclusion ne doit pas, en tout état de cause, s'appliquer à un conflit éventuel entre la Pologne et l'U.R.S.S.	T.	325
27	*Idem*.....	Le gouvernement britannique ne publiera le communiqué relatif à l'envoi d'une mission militaire franco-anglaise à Moscou qu'après avoir fait une déclaration à ce sujet aux Communes.	T.	326
27	Moscou à Paris....	M. Molotov exprime sa satisfaction pour l'envoi de la mission militaire anglo-française, se propose d'étudier une formule transactionnelle pour la question de l'agression indirecte, mais fait des réserves sur l'opportunité d'un communiqué concerté avant l'ouverture des pourparlers militaires.	T.	327
27	*Idem*.....	Texte du projet du communiqué annonçant l'envoi d'une mission militaire franco-anglaise à Moscou.	T.	328
27	*Idem*.....	L'accord par lequel la Grande-Bretagne reconnaît au profit du Japon une situation de fait en Chine rend sceptiques les autorités soviétiques sur le programme réel de résistance de l'Angleterre à l'agression.	T.	333

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 juil.	Le général Gamelin au général Doumenc.	Le général Gamelin fait part au général Doumenc des conclusions de la réunion des chefs d'État-major généraux du 17 juillet, au sujet de l'envoi d'une mission militaire en Russie.	D.	336
28	Moscou à Paris....	Voulant se réserver pleine liberté en vue d'une déclaration au Parlement ou d'un communiqué relatif aux négociations militaires, le gouvernement britannique n'a pas donné d'instructions à son ambassadeur à Moscou pour négocier avec M. Molotov une rédaction concertée de communiqué.	T.	341
28	Paris à Londres....	Paris attire l'attention de Londres sur la nécessité de hâter les pourparlers pour la conclusion de l'accord anglo-franco-turc et les conversations en vue de l'accord militaire anglo-franco-russe.	T.	342
28	Londres à Paris....	La révocation de soixante-dix personnalités soviétiques appartenant à l'armée, à la marine et à l'administration pourrait amener les négociateurs anglais à juger indispensable de prendre certaines précautions.	T.	343
28	Moscou à Paris....	Urgence d'une étude en commun par les états-majors français et anglais de la partie militaire des négociations avec les Soviets, dont le succès déterminera l'existence même de l'accord.	T.	344
28	Paris à Moscou....	Les ambassadeurs de France et d'Angleterre proposeront à M. Molotov une nouvelle définition de l'agression indirecte avec clause éventuelle de consultation, en déclarant que leurs gouvernements ne se croient pas en mesure de les autoriser à aller plus loin.	T.	345
28	Paris à Moscou, Londres.	La délégation militaire anglaise ne pouvant se rendre à Moscou avant une semaine, ce délai doit être mis à profit pour pousser activement et terminer si possible la négociation politique en suspens. Des contacts doivent être repris avec M. Molotov, pour arriver à une entente sur la rédaction de l'article 1.	T.	346

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 juil.	Paris.....	Le Foreign Office soumet au gouvernement français un projet de déclaration annonçant l'envoi à Moscou de représentants militaires britanniques et français pour ouvrir des conversations avec les chefs de l'armée soviétique, tandis que se poursuivront des discussions en vue d'une entente sur les termes de l'accord politique.	N.	351
29	Paris à Londres....	Paris n'accepte pas la nouvelle rédaction proposée par le Foreign Office d'un communiqué relatif à l'ouverture de négociations militaires.	T.	358
29	Londres à Paris....	Paris et Londres sont d'accord pour faire en sorte que les négociations militaires qui vont s'ouvrir à Moscou ne retardent pas la conclusion des pourparlers politiques.	T.	359
29	*Idem*.....	La France attire l'attention du gouvernement britannique sur la nécessité d'activer les négociations avec l'U.R.S.S.	T.	360
29	*Idem*	Préparation des négociations militaires.	T.	361
29	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Préparation des conversations militaires. Propositions britanniques. Les missions anglaise et française qui pourraient se réunir à Londres le 2 août devront travailler sur la base d'instructions sur lesquelles l'accord aura été fait avant leur départ.	N.	363
29	Paris.....	Instructions données aux négociateurs français envoyés à Moscou pour conclure un accord militaire avec les Soviets.	N.	364
30	Moscou à Paris....	L'ambassadeur d'Angleterre demande des éclaircissements sur la définition de l'agression indirecte proposée par le Foreign Office. N'ayant pas d'instructions pour négocier sur des variantes et devant se borner à transmettre à Londres la formule transactionnelle russe, il lui paraît difficile d'arriver rapidement à une conclusion.	T.	366

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
31 juil.	Moscou à Paris. . . .	L'attitude de l'Angleterre envers le Japon après l'incident de Tientsin et l'affaire Hudson-Wohlthat augmente la méfiance soviétique quant aux intentions de M. Chamberlain.	T.	369
31	Londres à Paris. . . .	La mission militaire anglaise sera à Paris le 2 août et partira le 4 avec la mission française pour Moscou où elles se rendront par mer.	T.	370
31	Moscou à Paris. . . .	Les propositions de M. Hudson rejetées par l'Allemagne sont de nature à provoquer la méfiance des négociateurs soviétiques.	T.	372
1er août	*Idem*.	Proposition britannique d'une nouvelle formule concernant « l'agression indirecte ». Pas beaucoup plus claire que la précédente, il est à prévoir qu'elle ne sera pas acceptée par les Russes.	T.	378
2	Paris à Moscou. . . .	Composition définitive de la mission militaire française dirigée par le général Doumenc. Elle quittera l'Angleterre avec la mission britannique, par voie de mer, le 5 août.	T.	394
2	Moscou à Paris. . . .	Audience accordée par M. Molotov aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne. Préparatifs pour l'arrivée des missions militaires. Protestation de M. Molotov contre les déclarations prêtées à M. Butler, aux Communes, et contre les indiscrétions concernant les négociations commises à Londres et à Paris. M. Molotov repousse la nouvelle formule britannique sur « l'agression indirecte ».	T.	396
2	*Idem*.	Les déclarations de M. Chamberlain le 31 juillet, aux Communes, concernant les divergences de vue sur l'agression indirecte, sont inopportunes : elles provoquent une polémique anglo-russe et ainsi, aident la propagande de l'Axe.	T.	398
3	*Idem*.	Composition de la délégation militaire russe. Elle est de très haut niveau. Les missions française et anglaise auront-elles de pleins pouvoirs, demande M. Molotov.	T.	405

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
3 août	Moscou à Paris....	La question de l'agression indirecte reste au point mort. Il serait souhaitable que les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne soient munis de pleins pouvoirs pour régler au mieux cette question avec M. Molotov.	T.	406
3	Paris.....	Contenu des instructions données par le gouvernement britannique à la mission militaire anglaise à Moscou. En annexes : — lettre de l'ambassadeur de Grande-Bretagne au Ministre pour lui communiquer ces instructions, et les conditions de cette communication; — texte de la première partie (Politique générale) des instructions.	N.	413
5	Moscou à Paris....	Il va de soi que les attachés militaires français et anglais pourront participer aux entretiens techniques avec les Russes. Notification en sera faite à ceux-ci sauf avis contraire de Paris et de Londres.	T.	434
5	*Idem*.....	M. Potemkine, entretenu de la question des attachés militaires, fera savoir le 7 août si son gouvernement estime nécessaire la notification envisagée.	T.	435
5	Berlin à Paris.....	Un accord anglo-franco-russe aurait pour réplique immédiate l'alliance militaire de l'Allemagne et de l'Italie avec le Japon, dit-on dans les milieux officiels allemands.	T.	439
7	Moscou à Paris....	Les pays à portée du Reich suivent avec appréhension les pourparlers de Moscou. Craignant l'Allemagne, ils se méfient de la Russie et n'ont pas une entière confiance dans la fermeté de la France et de l'Angleterre : ils redoutent d'être compromis sans être assurés d'être soutenus. A l'heure où une crise analogue à celle de 1938 menace, rien ne serait plus dangereux que de laisser s'accréditer cette opinion.	T.	456

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 août	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Communiqué officiel de l'agence Tass, à propos des déclarations qu'aurait faites M. Butler aux Communes le 31 juillet. L'U.R.S.S. estime peu satisfaisante la formule anglaise visant l'agression indirecte contre l'indépendance des pays baltes. Les pourparlers militaires risquent de débuter dans une atmosphère de confiance insuffisamment établie.	D.	463
11	Londres à Paris....	État des négociations de Moscou. Il est regrettable que les négociations politiques ne puissent aboutir avant les échéances redoutables du 15 août et du congrès de Nuremberg. Londres recherche une nouvelle formule sur l'agression indirecte.	T.	513
11	Moscou à Paris....	Le maréchal Vorochilov a fixé la première réunion le 12 août à 11 h. Il a exprimé le désir de commencer sans retard les conversations.	T.	516
12	Paris à Moscou....	Les semaines suivant le 15 août auront une importance décisive : la conclusion rapide d'un accord militaire s'impose.	T.	527
12	Moscou à Paris....	Cordialité très marquée de l'accueil fait par les autorités soviétiques aux missions britannique et française.	T.	528
12	*Idem*.....	Le caractère restrictif des instructions données à la mission britannique est contraire à ce qui avait été convenu entre les trois gouvernements, et il est des plus dangereux car il accroîtra la méfiance russe. Peut-être faudrait-il agir d'urgence auprès du Foreign Office.	T.	529

Voir également la rubrique : VIII. PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN *b.* PAYS-BAS; *c.* SUISSE.

III. — LA TURQUIE ET LES PUISSANCES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Les relations anglo-franco-turques		
		a. *Projet d'accord tripartite entre les trois pays*		
1939				
26 juin	Ankara à Paris....	Le gouvernement français, ayant l'intention de donner à la négociation politique avec la Turquie un caractère tripartite, doit demander au Foreign Office communication du projet de traité anglo-turc.	T.	3
27	Rome à Paris.....	Afin de riposter aux accords anglo-franco-turcs, une personnalité fasciste laisse entendre que l'Italie pourrait mettre la main sur Salonique, et devancer les Allemands en Yougoslavie afin que l'Adriatique demeure un lac italien.	T.	14
27	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Si les consultations entre les gouvernements britannique et turc prévues par la déclaration du 12 mai, pour assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans, aboutissent à un résultat définitif, la clause prévoyant ces consultations n'a pas lieu d'être maintenue dans l'accord final anglo-turc.	N.	18
29	*Idem*.....	Observations de Londres sur le projet d'accord provisoire présenté par le gouvernement turc. La déclaration commune franco-turque venant d'être signée, Londres souhaite que ledit accord soit rédigé sous une forme tripartite.	N.	57
2 juil.	Ankara à Paris....	Ankara s'inquiète de l'attitude de la Yougoslavie qu'ont mécontentée les accords anglo et franco-turc, et qui pourrait se laisser imposer par l'Axe une réduction de ses forces militaires qui la mettrait complètement sous son contrôle.	T.	74

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 juil.	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	L'article 6 de la déclaration anglo-turque manifeste l'intérêt que portent les deux pays à une région dont dépend la sécurité de la Turquie, mais ne tend aucunement à mettre en cause les autres pays balkaniques et n'apparaîtra pas tel quel dans l'accord final.	N.	127
6	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la Méditerranée orientale. Le pacte anglo-franco-turc a fait évoluer la situation en faveur des puissances occidentales.	D.	129
7	Paris à Londres, Ankara.	Paris souhaite que les négociations avec la Turquie revêtent un caractère tripartite non seulement sur le plan politique, mais aussi dans l'ordre militaire, économique et financier, afin que la solidarité franco-anglaise puisse s'y affirmer.	T.	135
7	Paris à Ankara....	Convaincu de la nécessité d'une étroite collaboration entre Ankara, Paris et Londres, le gouvernement français, informé des pourparlers anglo-turcs, déclare se rallier sans réserve aux négociations qui ont déjà abouti. Il se propose d'entamer lui-même des pourparlers en vue d'aboutir à la conclusion des accords politiques envisagés et à celle des accords techniques annexes.	T.	136
7	*Idem*.....	Envoi à l'ambassadeur de France d'une déclaration du gouvernement français à remettre au ministre turc des Affaires étrangères.	T.	137
7	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne)	Malgré les réticences du Foreign Office, le gouvernement français accepte que l'accord tripartite envisagé avec la Turquie comporte l'engagement pris par les gouvernements britannique et français de porter assistance à la Turquie, dans le cas d'une agression visant le territoire turc, ou conduisant à une guerre considérée par la Turquie comme susceptible de menacer sa propre sécurité.	N.	143

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 juil.	Paris (E.M.A., 2e bureau).	Suggestions pouvant être retenues pour l'établissement d'un accord militaire avec la Turquie.	N.	144
8	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne)	Pour Paris, le gouvernement britannique doit consulter Ankara avant de déclarer aux gouvernements yougoslave, grec et roumain que l'article 6 de la déclaration anglo-turque du 12 mai 1939 ne figurera pas dans les prochaines conventions à conclure.	N.	152
11	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.).	Londres fait part au gouvernement français de son intention d'enfermer l'accord provisoire anglo-turc dans le traité définitif, qui sera conclu le plus tôt possible, et auquel il pense donner comme à l'accord provisoire la forme tripartite.	N.	179
20	Londres à Paris....	Les négociations anglo-franco-russes ont retardé l'étude du projet d'accord anglo - franco - turc par le Foreign Office, qui estimerait la formule de garantie proposée par Ankara trop imprécise et trop vaste. En tout état de cause, l'Angleterre et la France devront s'engager par le traité à garantir la Turquie contre l'éventualité d'une attaque bulgare.	T.	242
21	Ankara à Paris....	La conclusion de l'accord tripartite est étroitement liée à l'aboutissement de la négociation financière que doivent engager l'Angleterre et la France avec la Turquie, en vue de son réarmement et de sa rentrée dans le système monétaire occidental.	T.	263
24	Paris à Ankara....	L'Angleterre demande à Ankara son assentiment pour que les prochains accords en négociation entre la France, l'Angleterre et la Turquie revêtent une forme tripartite.	T.	288
25	Istanbul à Paris...	Ankara admet l'accord intervenu entre Paris et Londres pour donner à la négociation anglo-franco-turque un caractère tripartite et souhaite qu'elle aboutisse le plus rapidement possible.	T.	300

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 août	Istanbul à Paris....	L'ambassadeur de France insiste pour que le projet d'accord tripartite anglo-franco-turc soit examiné de toute urgence et que l'on donne aux Turcs l'impression qu'ils sont admis à le discuter sur un pied de parfaite égalité.	T.	427
5	Paris (Ambass. de Grande - Bretagne à Aff. étr.).	L'ambassade communique le texte du projet d'accord tripartite anglo-franco-turc en l'accompagnant d'explications.	N.	442
7	Paris à Ankara....	Communication par le Foreign Office du texte du projet d'accord final tripartite. Ce texte tient compte des observations faites par le Département. Soulève-t-il des objections de la part de l'ambassadeur de France à Ankara, principalement en ce qui concerne l'agression contre un pays tiers (cas de la Yougoslavie)?	T.	451
8	Istanbul à Paris...	Observations présentées par l'ambassadeur de France sur le texte du projet. La Turquie veut des engagements précis, mais ne semble pas vouloir intervenir dans un conflit continental strictement limité à l'Occident.	T.	472
10	Londres à Paris....	Londres est d'accord pour conclure le plus rapidement possible l'accord tripartite avec la Turquie. La signature de l'Angleterre sera immédiatement apposée au bas du projet de convention militaire.	T.	489
10	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne)	Paris estime désirable de donner immédiatement à la convention à conclure avec la Turquie le caractère d'un accord définitif et fait part de ses observations sur le projet d'accord communiqué par le gouvernement britannique.	N.	508
b. *Mission du général Huntziger et livraison de matériel militaire français à la Turquie*				
8 juil.	Paris à Londres, Ankara.	Le gouvernement français charge le général Huntziger d'engager avec l'état-major turc les pourparlers destinés à définir les bases de la collaboration militaire des deux pays.	T.	147

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
20 juil.	Ankara à Paris....	Entretien du général Huntziger avec le président Inonu. La Roumanie admettrait la coopération de l'armée russe, qui pourrait utiliser Constanza pour une action contre la Bulgarie. Nécessité absolue, pour des motifs d'ordre politique et psychologique et des raisons militaires, d'envoyer du matériel de guerre français à la Turquie.	T.	249
22	*Idem*.....	Conversations militaires franco-turques. Les officiers français semblent s'entendre beaucoup mieux avec les militaires turcs que leurs homologues anglais.	T.	272
24	Ankara (général Huntziger) à Paris (Min. Guerre).	Matériels militaires pouvant être cédés immédiatement ou avec des délais à la Turquie.	T.	289
27	Istanbul à Paris...	Montant des commandes turques passées en Allemagne, et du crédit consenti par le Reich à Ankara, au début de 1939.	T.	334
28	*Idem*.....	Heureux résultats de la mission Huntziger. Ces résultats peuvent être consolidés par l'envoi de matériel de guerre, notamment de défense antiaérienne, en recourant à la procédure de mise en dépôt pour hâter sa livraison.	T.	347
1er août	*Idem*.....	Importants résultats (projet de convention militaire) obtenus par la mission Huntziger. La rapidité de ces résultats ne rend que plus fâcheuse la lenteur de la négociation de l'accord politique.	D.	386
2	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Conversations militaires franco-turques. La France doit de toute urgence participer au réarmement de la Turquie.	D.	400
4	Londres à Paris....	Compte rendu de la visite du général Huntziger. Londres accepte le texte du projet de convention militaire avec la Turquie. L'attention des autorités britanniques est attirée sur l'intérêt d'une conclusion rapide de toutes les négociations avec Ankara.	T.	421

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 août	Istanbul à Paris...	Très grand intérêt que présenterait, dans la conjoncture internationale présente, la livraison immédiate à la Turquie des matériels militaires promis par la France à la suite de la mission Huntziger.	T.	426
9	Ankara à Paris....	Il importe au plus haut degré pour des raisons politiques que les livraisons d'armement accordées à la Turquie soient effectuées le plus immédiatement possible avec indication des dates d'expédition.	T.	480
10	Paris à Ankara....	Envoi de matériel de guerre en Turquie. Commandes turques en France.	T.	487
10	Istambul à Paris...	Livraison de matériel de guerre à la Turquie. Importance de l'annonce de l'expédition de ce matériel.	T.	507
11	Paris (général Huntziger à Min. Guerre).	Compte rendu des missions du général Huntziger à Ankara et à Londres, en vue de la constitution d'un front oriental.	D.	526
12	Paris à Ankara....	L'attaché militaire turc peut organiser avec le concours du groupe Schneider la prise en charge et l'expédition du matériel de guerre cédé à la Turquie.	T.	534
	c. *L'aide financière et économique franco-britannique à la Turquie*			
6 juil.	Ankara à Paris....	Négociations économiques anglo-turques dans l'éventualité de la dénonciation des crédits allemands.	T.	125
13	*Idem*.....	Les propositions financières et économiques de l'Angleterre sont jugées insuffisantes par la Turquie, qui précise le montant des crédits dont elle aurait besoin pour que son concours en cas de guerre produise son plein effet. L'octroi de ces crédits pourrait être réparti entre la France et l'Angleterre.	T.	195
11 août	Paris (Aff. étr. à Finances).	Urgence d'une étude commune franco-britannique sur la demande d'assistance financière et économique présentée par Ankara. Importance politique de l'opération envisagée.	D.	525

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. — Les relations turco-roumaines		
1939				
12 août	Istanbul à Paris...	Entrevue du président Inonu et du roi Carol. Le Président a réaffirmé le soutien militaire de la Turquie à la Roumanie, et pressé cette dernière d'élargir son alliance avec la Pologne, et de négocier avec Moscou. Bucarest se défendra devant une agression directe, mais hésite à s'engager nettement à l'avance.	T.	540
		C. — Les relations turco-soviétiques		
1er juil.	Ankara à Paris....	Ankara pense que les bruits d'un rapprochement politique entre Berlin et Moscou constituent une manœuvre de chantage de l'Allemagne, et attend la conclusion de l'accord anglo-franco-russe pour arrêter sa ligne d'action à Moscou, qui pourrait se développer en liaison avec celle du gouvernement roumain.	T.	66
15	Istanbul à Paris....	Ankara s'inquiète de la marche des négociations anglo-franco-russes et propose d'agir à Moscou pour en hâter la conclusion.	T.	211
16	Paris à Ankara....	Paris ne voit que des avantages à l'intervention à Moscou du gouvernement turc en faveur d'une prompte conclusion de la négociation anglo-franco-russe.	T.	215
18	Ankara à Paris....	Ankara s'étonne de l'étendue des prétentions soviétiques en matière d'agression indirecte, et estime fâcheux que M. Molotov ait posé à l'Angleterre et à la France la condition d'un accord bilatéral turco-soviétique sans en informer la Turquie.	T.	230
22	*Idem*.....	Moscou demande au gouvernement turc s'il est toujours disposé à conclure un traité bilatéral avec l'U.R.S.S.	T.	276

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 juil.	Istanbul à Paris....	Selon Ankara, le gouvernement soviétique désirerait sincèrement le succès de la négociation anglo-franco-russe.	T.	350
8 août	Moscou à Paris....	Moscou aurait proposé à Ankara un pacte d'assistance mutuelle et pourrait faire la même offre à Varsovie et à Bucarest. L'armée polonaise pourrait s'associer à une action russe vers la Prusse orientale.	T.	471
9	Ankara à Paris....	La Turquie n'est pas disposée à assumer des responsabilités illimitées, mais demeure prête à négocier avec l'U.R.S.S. un accord d'assistance mutuelle.	T.	481
10	*Idem*.....	Important entretien Massigli-Saraçoglu. L'U.R.S.S. propose à la Turquie de négocier avec elle un accord bilatéral. Les contacts roumano-turcs et gréco-turcs sont resserrés, mais pas de détente bulgaro-turque. L'Allemagne ne livre pas le matériel de guerre commandé.	T.	506

Voir également la rubrique : VI. LA POLITIQUE DE L'ITALIE. — *b. L'Italie et la cession du Hatay à la Turquie.*

IV. — LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
13 juil.	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la mobilisation économique.	D.	201
26	*Idem*.....	Les conditions d'existence du peuple allemand.	D.	316
27	*Idem*.....	L'Allemagne de 1914 et celle de 1939..	D.	339
1er août	*Idem*.....	La France vue à travers la presse allemande. Jusqu'ici relativement ménagée, la France fait l'objet de nombreuses critiques, portant aussi bien sur sa politique intérieure, qui paraît pleine de contradictions, que sur sa politique extérieure, présentée comme dominée par l'esprit de Versailles et complètement soumise à l'Angleterre.	D.	390
3	*Idem*.....	Principaux faits invoqués par la presse allemande pour étayer, auprès de la population, la thèse de l'invulnérabilité du Reich et de la supériorité écrasante de l'Axe.	D.	419
10	*Idem*.....	Transmission par l'ambassade d'un rapport sur la situation financière de l'Allemagne : elle est au bord de l'inflation. Mais, dans une économie fermée comme celle du IIIe Reich, cette situation peut se prolonger.	D(D)	509
10	*Idem*.....	État d'esprit de la population allemande, soumise à la « guerre des nerfs ». Anxiété et résignation alternent; la psychose de guerre s'accentue. La propagande nazie s'efforce de persuader l'opinion que la situation reste normale en Allemagne. Un certain mécontentement apparaît, encore larvé cependant, et ne constituant pas un obstacle sérieux au fonctionnement du régime.	D.	510

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. LES RELATIONS GERMANO-SOVIÉTIQUES		
1939				
27 juin	Rome à Paris.....	Une mission allemande négocierait depuis quelque temps avec le gouvernement soviétique et s'efforcerait de compléter par un accord politique l'accord économique sur le point d'être conclu.	T.	15
27	Berlin à Paris.....	Dans l'entourage du maréchal Goering, on pense qu'Hitler n'est pas favorable à un rapprochement politique avec la Russie. On fonde de grands espoirs sur l'Espagne et l'Italie et l'on croit que la question de Dantzig pourra être réglée, cette année, sans guerre, malgré l'acharnement britannique à l'égard du Reich.	D.	23
30	Paris.....	A l'occasion de négociations commerciales, les Soviets auraient proposé aux Allemands un accord politique comportant l'établissement d'une frontière commune à la suite d'un partage de la Pologne. Afin de gagner du temps pour obtenir de l'Allemagne des garanties sur cette frontière commune, les Russes continueront à négocier avec la France et l'Angleterre, tout en retardant la mise en vigueur d'un pacte tripartite, jusqu'à la signature d'une convention militaire.	N.	56
4 juil.	Hambourg à Paris.	Les milieux économiques de Hambourg croient savoir que si un accord n'est pas conclu prochainement entre Londres, Paris et Moscou, l'U.R.S.S. est prête à signer avec l'Allemagne un pacte de non-agression de trois années.	T.	88
8	Berlin à Paris.....	Pas de tractations politiques entre Berlin et Moscou, du moins officiellement.	T.	151
22	Moscou à Paris....	Reprise à Moscou des négociations de commerce et de crédit entre l'Union soviétique et l'Allemagne.	T.	275
22	*Idem*.....	Le gouvernement soviétique annonce la reprise de négociations de commerce et de crédit avec l'Allemagne. Aucune mission militaire allemande n'est arrivée à Moscou.	D.	278

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
24 juil.	Berlin à Paris.....	Un accord politique germano-soviétique est annoncé par une agence japonaise de Moscou; la nouvelle est démentie aussi bien par l'Allemagne que par la Russie.	T.	291
24	Moscou (Att. commercial) à Paris.	Les négociations commerciales germano-soviétiques.	N.	292

Voir également la rubrique : I. LA QUESTION DE DANTZIG ET LE LITIGE GERMANO-POLONAIS.

V. — LA POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE

a. Généralités

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 juil.	Londres à Paris...	M. Chamberlain bénéficie encore de la confiance de la majorité des Anglais, mais au cas où la situation s'aggraverait, c'est M. Churchill qui incarnerait la volonté du peuple britannique de ne pas permettre à l'Allemagne de dominer l'Europe.	D.	180
25	*Idem*.....	Résultats des sondages effectués par l'Institut d'opinion publique britannique.	D.	238
1er août	*Idem*.....	Débat du 31 juillet aux Communes sur la politique extérieure britannique. Il a porté essentiellement sur les négociations de Moscou, le problème de Dantzig, les affaires d'Extrême-Orient. Il n'a pas apporté d'éléments nouveaux à la situation.	D.	385
3	*Idem*.....	A la suite du débat parlementaire de la veille, la presse, même conservatrice, manifeste un certain pessimisme sur la situation internationale et la confiance dans le gouvernement diminue.	T.	404
9	*Idem*.....	L'action du Parlement a été remarquable depuis le début de l'année dans la défense des intérêts vitaux du pays. Les mesures prises rencontrent l'adhésion de tous; la critique la plus constructive vient du parti conservateur lui-même. Mais le principal mérite revient au peuple anglais lui-même : l'opinion et la presse ont devancé le gouvernement et contribué à lever ses hésitations.	D.	482

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. Relations anglo-allemandes. Les entretiens Hudson-Wohlthat		
1939				
1er juil.	Londres à Paris...	Lord Halifax déclare, dans un discours à Chatham House, que la Grande-Bretagne est prête, sous certaines conditions, à examiner toutes les demandes allemandes, mais aussi à résister à la force par la force au cas où une agression se produirait.	D.	70
10	*Idem*.....	Récents épisodes des rapports anglo-allemands.	D.	168
22	*Idem*.....	Mission de M. Wohlthat à Londres relative à divers sujets.	T.	267
22	*Idem*.....	Le gouvernement britannique dément qu'à l'instigation des cercles économiques et financiers, l'Angleterre adresserait bientôt à l'Allemagne une injonction pacifique d'avoir à mettre fin à la tension internationale.	T.	268
22	*Idem*.....	Commentaires de la presse anglaise sur les activités de M. Wohlthat à Londres et l'élaboration d'un plan britannique d'apaisement proposé à l'Allemagne, lui permettant de transformer son économie de guerre en économie de paix.	T.	270
24	*Idem*.....	Interrogé sur les conversations Hudson-Wohlthat, M. Chamberlain déclare aux Communes que l'Angleterre n'entamera jamais de discussion avec l'Allemagne, en vue d'acheter au chancelier Hitler une garantie de paix.	T.	284
24	*Idem*.....	La déclaration précitée de M. Chamberlain met fin à l'émotion provoquée par les conversations Hudson-Wohlthat.	T.	285
25	*Idem*.....	Étant donné les positions respectives de l'Allemagne et de l'Angleterre, en vue d'empêcher un conflit qui paraîtrait inévitable, M. Hudson aurait envisagé avec M. Wohlthat une solution économique présupposant un règlement préalable des problèmes politiques et un désarmement progressif du Reich.	T.	296

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
25 juil.	Berlin à Paris.....	La place donnée par la presse britannique aux déclarations du Dr. Böhmer, faisant allusion à une médiation possible au sujet de Dantzig, et aux conversations Hudson-Wohlthat est interprétée à Berlin comme l'expression du désir de certains milieux anglais d'arriver à tout prix à un arrangement avec le Reich.	D.	302
27	*Idem*.....	La divulgation des entretiens Hudson-Wohlthat est un échec pour le maréchal Goering et le parti des modérés.	T.	331
		c. RELATIONS ANGLO-ITALIENNES		
10 août	Rome à Paris.....	L'ambassadeur britannique à Rome donne au comte Ciano des précisions sur les renforts que le gouvernement anglais a transférés des Indes en Égypte.	T.	493

Voir également la rubrique : II. LES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES.

VI. — LA POLITIQUE DE L'ITALIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. — Généralités		
1939				
7 juil.	Rome Saint-Siège à Paris.	D'après le Vatican, le gouvernement italien serait résolu à éviter la guerre.	T.	134
27	Rome à Paris	L'évolution de la situation internationale inquiète l'opinion italienne.	T.	329
27	Berlin à Paris	Les milieux officiels italiens, craignant d'être entraînés dans une guerre, essaient de modérer les dirigeants hitlériens.	T.	332
28	Rome à Paris	Période de recueillement politique à Rome. Elle peut signifier que de graves décisions ont été déjà prises, ou que les partenaires de l'Axe, tenant compte de la situation internationale, se consultent pour mettre au point un programme commun d'action.	T.	348
2 août	Rome Saint-Siège à Paris.	Le bruit court parmi les milieux fascistes que, si Londres se refusait à tout compromis, le Führer revendiquerait officiellement Dantzig. Le Duce réunirait une *adunata*; ce scénario se déroulerait à la fin du mois.	D.	402
4	*Idem*.....	Le Cardinal secrétaire d'État croît toujours aux dispositions pacifiques des dirigeants italiens.	T.	423
8	Rome à Paris	Tout en affirmant leur inflexible volonté et en estimant indispensables des concessions de la part des puissances opposées à l'Axe, les dirigeants italiens, conscients des inquiétudes de l'opinion, souhaitent la conciliation. Certains se demandent même si, dans le cas d'un conflit suscité par Dantzig, l'Italie entrerait immédiatement en guerre aux côtés du Reich.	T.	466
10	Varsovie à Paris...	Les renseignements reçus par l'état-major polonais indiquent que non seulement l'Italie ne veut pas prendre part à une guerre, mais qu'elle ne s'y prépare pas.	T.	498

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 août	Rome Saint-Siège à Paris.	Entretien avec le Cardinal secrétaire d'État sur les affirmations concernant les dispositions pacifiques du gouvernement italien. Faut-il leur accorder une entière confiance?	T.	521
11	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur d'Italie à Berlin est parti pessimiste pour Salzbourg. L'Italie, dit-il, reste inconditionnellement aux côtés du Reich, mais ne souhaite pas la guerre. On peut penser qu'elle cherche à exercer une action modératrice.	T.	523
	B. — L'Italie et la question de Dantzig			
22 juil.	Rome Saint-Siège à Paris.	Doutant de la sincérité des sentiments des Italiens à leur égard, et de leur enthousiasme à combattre la France, les Allemands, en cas de conflit, arriveraient en masse dans la Péninsule pour tenir la population civile et l'armée.	T.	274
3 août	Berlin à Paris.....	L'Italie manifesterait des dispositions assez tièdes concernant le développement de l'affaire de Dantzig.	T.	407
3	Rome à Paris.....	Le comte Ciano se montre rassurant quant au développement prochain de la situation en Europe. Aurait-il des assurances sur la politique de l'Allemagne à Dantzig? L'opinion italienne envisage avec répugnance l'idée d'une guerre pour la Ville libre.	T.	408
8	*Idem*.....	L'incident des inspecteurs douaniers polonais vu par la presse fasciste. Elle soutient la position de Berlin mais avec une certaine réserve.	T.	464
8	Berlin à Paris.....	L'ambassade d'Italie ne croit pas l'Allemagne décidée à brusquer les choses à Dantzig. Il n'y a pas eu jusqu'ici de consultation germano-italienne. La situation cependant reste grave.	T.	467
9 août	Rome à Paris.....	Le comte Ciano doit rencontrer M. von Ribbentrop le 12 août à Salzbourg. Il serait chargé d'une action modératrice et chercherait une formule de compromis sur Dantzig.	T.	478

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 août	Rome à Paris.....	Le gouvernement de Rome craint que l'aggravation de la situation à Dantzig ne conduise à un conflit auquel répugne la nation italienne. Il souhaite exercer sur Berlin une action modératrice. Mais le peut-il encore?	T.	485
12	*Idem*.....	Devant l'intransigeance allemande, mais sentant les répugnances de l'opinion, l'Italie cherche dans le problème de Dantzig une solution qui revêt l'allure d'un compromis, tout en procurant un important succès de prestige à l'Axe. Si la guerre éclatait, elle aurait de la peine à éluder ses engagements militaires envers le Reich.	T.	536
		C. — Relations franco-italiennes		
		a. *Le différend franco-italien*		
28 juin	M. Nac.....	Rome souhaiterait reprendre avec Paris des négociations sur la base des propositions italiennes, et regrette que le gouvernement français se montre peu disposé à les engager, ce qui pourrait obliger l'Italie à régler son différend par d'autres moyens.	N.	35
11 juil.	Rome à Paris.....	Le ministre italien de l'Intérieur ordonne l'expulsion des résidents étrangers du Haut-Adige, pour des raisons d'ordre politique et militaire.	T.	171
13	M. Chamberlain à M. Daladier.	M. Chamberlain demande à M. Daladier de reconsidérer et d'améliorer les relations franco-italiennes.	L.	199
24	M. Daladier à M. Chamberlain.	M. Daladier expose les tentatives restées sans réponse du gouvernement français, de mars à juillet 1939, pour améliorer les relations franco-italiennes. Il craint que toute nouvelle initiative ne soit interprétée comme une sollicitation révélatrice de faiblesse. Seule la certitude de la détermination et de la solidarité franco-britanniques peut amener M. Mussolini à changer l'orientation de sa politique.	L.	293

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 août	Rome à Paris.....	Entretien du chargé d'affaires de France avec le comte Ciano. Situation en Espagne et rapports italo-espagnols (si clairement définis qu'aucun acte formel les consacrant n'apparaît nécessaire). Rapports franco-italiens (le comte Ciano reste optimiste).	T.	395
3	M. Chamberlain à M. Daladier.	M. Chamberlain remercie M. Daladier des initiatives prises pour améliorer les relations franco-italiennes, tout en déplorant qu'elles n'aient pas abouti, et comprend qu'en raison des changements intervenus dans la situation internationale, il n'est pas opportun de les reprendre, quitte à le faire si les circonstances rendaient le moment favorable.	L.	416
	b. *L'Italie et la cession du Hatay à la Turquie*			
28 juin	Rome à Paris.....	Rome reproche à la France d'avoir cédé le sandjak d'Alexandrette à la Turquie, faisant ainsi subir au *statu quo* méditerranéen une altération de nature à retenir la plus sérieuse attention du gouvernement italien.	T.	30
10 juil.	Paris (Ambass. d'Italie à Aff. étr).	Protestation du gouvernement italien contre l'accord intervenu, à son insu, le 23 juin 1939, entre Paris et Ankara, relatif à la cession du Sandjak.	N.	166
13	Rome à Paris.....	La note de protestation contre la cession du Sandjak à la Turquie est rendue publique par la presse et la radio italiennes.	T	188
15	*Idem*.....	L'insistance de la presse italienne sur la cession du Sandjak prouve que la note du 10 juillet constitue le début d'une manœuvre. Elle aggrave les dissentiments franco-italiens, est une manifestation de la politique arabe de M. Mussolini, pose la question des mandats, et, à travers celle-ci, la question coloniale. Il convient d'y riposter.	T.	210
22	Paris (Aff. étr. à Ambass. d'Italie).	Le Ministre expose à l'ambassadeur d'Italie les raisons pour lesquelles la France a rétrocédé le Sandjak à la Turquie.	N.	277

VII. — LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Situation intérieure de l'Espagne		
1939				
27 juin	Saint-Sébastien à Paris.	Expectative en Espagne tant sur la forme du régime et la nature du gouvernement que sur la politique extérieure.	D.	22
28	Rome à Paris.....	Berlin et Rome seraient hostiles à une restauration de la monarchie en Espagne, mais le général Franco serait décidé à rétablir la dynastie légitime sur le trône au moment jugé opportun.	T.	32
17 juil.	Saint-Sébastien à Paris.	Arrestations et exécutions en Espagne. Poursuite de la démobilisation et remobilisation très difficile. Haine entre vainqueurs et vaincus. Les relations avec la France ne pourront être améliorées que par l'exécution des accords Bérard-Jordana.	T.	219
1er août	*Idem*.....	Entretiens du général Franco avec le général Queipo de Llano et d'autres chefs de l'armée. Le cabinet actuel serait élargi, les généraux y auraient plus de place, mais ni la Phalange ni M. Serrano Suñer ne seraient pour autant écartés.	D.	384
1er	*Idem*.....	Situation intérieure et extérieure de l'Espagne. La situation intérieure difficile du pays est due à la place excessive prise par la Phalange. Sur le plan extérieur, le comte Ciano n'a rien obtenu, mais a mis en garde le Généralissime sur les dangers d'une restauration monarchique.	D.	387
7	*Idem*.....	Réflexions qu'inspirent les nouveaux statuts de la Phalange : — autorité accrue du Caudillo, qui, « responsable devant Dieu et devant l'Histoire », tient tous les leviers de commande; — renforcement de l'autorité du Mouvement phalangiste, contrôlant l'activité du pays par ses implantations territoriales, par la Junte politique et le Conseil national;	D.	461

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939		— effort d'incorporation de l'armée à l'intérieur de la Phalange; Les statuts consacrent l'instauration d'un régime autoritaire, voire totalitaire.		
10 août	Londres (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Renseignements sur l'armée espagnole et la situation intérieure du pays.	D.	511
	b. Relations de l'Espagne avec les puissances de l'Axe			
28 juin	Saint - Sébastien à Paris.	Malgré le chaleureux accueil qui leur a été réservé et leur admiration pour la puissance militaire allemande, le général Aranda et les officiers espagnols en mission à Berlin ont été choqués par le côté païen de la vie et de certaines manifestations dans le IIIe Reich.	T.	29
29	Berlin à Paris.....	Suivant un diplomate espagnol, en cas de guerre, l'Espagne resterait neutre. Aucun accord politique n'est conclu entre Berlin et Madrid.	T.	42
7 juil.	Rome à Paris.....	Le comte Ciano demanderait au général Franco si la neutralité de l'Espagne permettrait l'utilisation par les forces italiennes de certaines bases navales et aériennes espagnoles, en particulier des Baléares.	T.	140
8	Saint - Sébastien à Paris.	L'Espagne manifestera à l'Allemagne et à l'Italie une gratitude d'ordre sentimental, mais n'aliénera jamais son indépendance.	T.	150
17	*Idem*.....	Pour des raisons d'ordre social, économique et financier, l'Espagne est obligée de rester neutre.	D.	222
20	Saint - Sébastien (Att. mil.) à Paris (Air).	Visite du comte Ciano en Espagne. Aucun accord ne semble avoir été conclu par Franco avec l'Italie et l'Allemagne. Situation intérieure difficile du fait des rivalités entre monarchistes et phalangistes. Arrêt de la démobilisation et travaux de fortification sur les frontières marocaines et pyrénéennes, en contradiction avec les déclarations de neutralité du gouvernement nationaliste.	D.	253

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 juil.	Saint - Sébastien à Paris.	Malgré certaines mesures inquiétantes, il semble que l'Espagne observera, en cas de conflit universel, une stricte neutralité, mais cette neutralité peut être bienveillante à l'égard des puissances de l'Axe ou être monnayée très cher.	D.	317
8 août	Berlin à Paris.....	Entretien avec un secrétaire de l'ambassade d'Espagne. Son point de vue sur l'éventualité d'une guerre germano-polonaise. L'Espagne a jusqu'ici réussi à ne contracter aucun engagement, mais en cas de conflit général, pourrait-elle rester neutre?	D.	474
	c. Relations franco-espagnoles			
26 juin	Rome Saint-Siège à Paris	La mauvaise volonté apportée à l'exécution des accords Bérard-Jordana et les difficultés rencontrées pour la restitution de l'or séquestré en France rendent difficiles les relations franco-espagnoles.	T.	2
1er juil.	*Idem*.....	D'après le nonce à Burgos, le gouvernement espagnol attacherait un grand intérêt moral à la restitution de l'or et à l'exécution rapide des accords Bérard-Jordana.	T.	65
3	Paris à Saint-Sébastien.	Burgos informe le gouvernement français de sa décision de rapatrier 50.000 réfugiés dans un délai de quinze à vingt jours et d'accélérer le rythme du rapatriement des autres réfugiés. Des conversations vont être reprises pour le rétablissement des relations ferroviaires et aériennes.	T.	81
4	Saint-Sébastien à Paris.	La restitution de l'or espagnol donne un argument très fort aux partisans de la neutralité de l'Espagne en cas de guerre. Malgré l'influence de la Phalange, la majorité de la classe dirigeante croit qu'une restauration monarchique est la meilleure solution pour reconstruire l'Espagne.	T.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 juil.	Paris à Saint-Sébastien.	Reprise des relations économiques franco-espagnoles. Nécessité d'un *modus vivendi* commercial.	T.	130
21	*Idem*.....	Le Ministre annonce à l'ambassadeur de France en Espagne la restitution aux représentants de la Banque d'Espagne de l'or conservé en France et espère que cette restitution contribuera à améliorer les relations des deux pays.	T.	259
22	Rome à Paris.....	D'après l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le resserrement éventuel des liens entre l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie dépendrait de l'évolution des relations franco-anglo-espagnoles : d'où l'urgence de la restitution de l'or espagnol.	T.	271
28	Saint-Sébastien à Paris.	A la suite de la restitution de l'or, le gouvernement espagnol est disposé à rapatrier 50.000 miliciens, mais des mesures de clémence prises en Espagne faciliteraient ce rapatriement.	T.	349
1er août	*Idem*	Il y a encore près de 60.000 réfugiés espagnols dans les camps des Pyrénées-orientales : cela coûte cher au Trésor. Il faudrait mettre tous les hommes valides devant le dilemme : ou l'incorporation dans des compagnies de travailleurs, ou le retour en Espagne.	D.	388
3	M. Gazel à M. Charvériat.	Entretiens le 2 août du maréchal Pétain avec M. Jordana et le général Franco : restitutions restant à effectuer; relations militaires à la frontière franco-espagnole; tactique à suivre pour améliorer les rapports des deux pays; négociations anglo-franco-russes; questions de protocole.	L.	415
3	Saint-Sébastien à Paris.	Compte rendu des entretiens précités. Annexes jointes : note sur l'état des restitutions effectuées; note sur les conditions du rétablissement des relations de bon voisinage, prévues par les accords Bérard-Jordana.	D.	418

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
4 août	Le maréchal Pétain au général Franco.	Rappel des questions traitées dans l'entretien Franco-Pétain du 2 août, particulièrement celle des fortifications espagnoles le long des Pyrénées. La France qui a tenu, symboliquement, à restituer l'or espagnol, entend vivre en bonne amitié avec sa voisine.	D.	428
4	Paris (Aff. étr. à Intérieur).	Question des réfugiés. Démarches auprès du gouvernement espagnol pour qu'il rassure ceux qui craindraient des représailles. Nécessité de profiter des bonnes dispositions espagnoles consécutives à la restitution de l'or. Situation des ressortissants espagnols qui choisiraient de rester en France.	D.	430
6	M. Gazel à M. Georges Bonnet.	La politique de détente avec l'Espagne est en bonne voie. Mais il faut aller doucement, et prudemment, pour neutraliser un courant qui a été fort hostile.	L.	445
7	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Nécessité d'envoyer à Tanger des détachements des puissances garantes du statut international, afin d'éviter que cette position ne tombe aux mains de l'ennemi dès le début d'un conflit et pour que l'ordre y soit maintenu.	D.	458
12	Paris (Aff. étr. à Guerre).	Inopportunité, pour des raisons politiques, d'une occupation préventive de la zone de Tanger.	D.	542
		d. Relations hispano-américaines		
10 août	Washington à Paris.	Octroi au gouvernement espagnol d'un crédit pour l'achat de coton : il est opportun de ne pas traiter le général Franco en paria relégué dans le camp totalitaire.	T.	495

VIII. — PUISSANCES SECONDAIRES DE L'OUEST EUROPÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Belgique		
1939				
29 juin	Bruxelles à Paris..	Soucieux de maintenir sa politique d'indépendance, le gouvernement belge considère comme délicate la reprise des contacts d'états-majors avec la France et l'Angleterre, mais la majorité de l'opinion estime que c'est aux autorités militaires à en décider.	D.	48
7 juil.	*Idem*.....	Bruxelles estime ne pouvoir mettre en doute la valeur des assurances données par l'Allemagne.	D.	145
		b. Pays-Bas		
1er juil.	Paris (Légation des Pays-Bas à Aff. étr.).	Les Pays-Bas, résolus à défendre leur indépendance, ne peuvent admettre que certaines puissances la garantissent sans leur consentement et à leur insu.	N.	69
2	Londres à Paris...	Nécessité d'amener La Haye à renoncer à la publication d'une protestation relative à la garantie envisagée pour les Pays-Bas, et d'éviter qu'une liste des pays garantis soit dressée dans l'accord anglo-franco-russe.	T.	71
3	La Haye à Paris...	Ayant décliné l'offre allemande comportant la garantie de leur indépendance, les Pays-Bas ne peuvent accepter la garantie d'intégrité que leur offre l'U.R.S.S.	T.	78
		c. Suisse		
4 juil.	Berne à Paris.....	La Haye s'enquiert de l'attitude envisagée par Berne devant la possibilité d'une garantie franco-anglo-russe à la Suisse comme aux Pays-Bas. Réserve prudente du Département politique fédéral.	T.	96

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 juil.	Berne à Paris.....	La Suisse ne demande aucune garantie à l'U.R.S.S. ni à aucun autre pays.	T.	133
17	Berlin à Paris.....	Reproches adressés par le gouvernement allemand à la Suisse, qui ne respecterait pas la neutralité.	T.	218
20	Berne à Paris.....	Berlin reproche à la Suisse de mieux traiter les démocraties occidentales que l'Allemagne et lui demande de protester contre la garantie qu'elles lui ont donnée, et qu'elle prétend n'avoir pas sollicitée.	T.	250
25	*Idem*.....	Les sentiments hostiles aux dictatures s'expriment non seulement dans la presse, bien que les attaques contre les dictateurs y aient cessé, mais surtout, et de façon très diverse, dans la masse de la population. Cette antipathie se manifeste autant contre l'Italie que contre l'Allemagne.	T.	299
26	Londres à Paris....	Mémorandum du gouvernement de Berne rappelant que la neutralité de la Suisse est universellement reconnue et qu'il est décidé à la faire respecter par ses propres moyens. Une intervention des tierces puissances pour défendre sa neutralité ne peut se produire qu'à sa demande expresse et s'il le juge nécessaire. Il n'a ni à solliciter ni à repousser des promesses de garantie.	T.	310
4 août	Berne à Paris.....	Le Reich a reproché à la Suisse de n'avoir pas suivi l'exemple de la Hollande. La Suisse ne s'en tient pas moins à sa position : elle n'a sollicité aucune garantie, aucune proposition de notification ne lui a été faite, elle n'a donc pas à définir à nouveau son attitude qui reste celle d'une neutralité intégrale. Le Reich n'a pas réagi à cette mise au point.	T.	425

Pour les Pays-Bas et la Suisse, voir également la rubrique : II. LES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES.

IX. — L'EUROPE ORIENTALE ET BALTIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. U.R.S.S. (1)		
1939				
19 juil.	Moscou à Paris....	Renonçant à la politique de résistance collective à l'agression ou, à son défaut, de neutralité et d'isolement comme l'aurait préconisé M. Litvinov, la Russie semble avoir adopté une sorte de nationalisme politique, qui lui fait maintenir ses exigences pour tout ce qui lui paraît être avantageux.	D.	239
7 août	Paris (Commerce à Aff. étr.)	Faiblesse des achats soviétiques en France, et de manière générale, des échanges franco-soviétiques. Au moment où vont s'engager des conversations d'État-major, il paraît souhaitable qu'une collaboration économique plus étroite soit établie entre les deux pays.	D.	460
10	Moscou à Paris....	Le gouvernement de l'U.R.S.S. confirme son refus de reconnaître l'état de choses résultant du coup de force allemand de mars en Tchécoslovaquie.	T.	499

(1) *Voir également la rubrique :* II. LES NÉGOCIATIONS ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES.

		B. POLOGNE (1)		
		a. La négociation politique anglo-franco-polonaise		
26 juin	Paris.....	Le Foreign Office, qui croit que la crise de Dantzig pourra être surmontée sans guerre, subordonne l'accord définitif anglo-polonais à la conclusion des négociations anglo-franco-russes. Il craint que le comportement de l'U.R.S.S. ne cache le désir de faire échouer ces dernières.	N.	4

(1) *Voir également la rubrique :* I. LA QUESTION DE DANTZIG ET LE LITIGE GERMANO-POLONAIS.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 juin	Londres à Paris....	Objections britanniques relatives au projet d'aide-mémoire sur Dantzig, que le gouvernement polonais désirerait annexer au protocole franco-polonais.	T.	9
30	*Idem*.....	Aucune réponse de Varsovie concernant le projet de traité anglo-polonais. Mémorandum du Foreign Office sur l'attitude qu'adopterait la Pologne, de concert avec l'Angleterre, à l'occasion des diverses éventualités qui pourraient se produire à Dantzig.	T.	52
6 juil.	Varsovie à Paris...	Le gouvernement polonais souhaite que l'action de Paris, de Londres et de Varsovie soit constamment coordonnée.	T.	115
5 août	Paris.....	Lenteur des négociations anglo-franco-polonaises. Rien n'a été fait depuis le 24 juin : ni la Pologne ni la Grande-Bretagne ne semblent soucieuses d'aboutir rapidement.	N.	441
		b. *La Pologne et la négociation anglo-franco-soviétique*		
29 juin	Varsovie à Paris...	La Pologne, dont les rapports avec l'Union soviétique semblent s'améliorer, suit attentivement les négociations anglo-franco-russes et croit qu'un accord finira par intervenir.	D.	49
15 juil.	*Idem*.....	M. Beck croit que l'U.R.S.S. veut garder le plus longtemps possible les mains libres. D'après lui, si la guerre éclatait, la Pologne serait la mieux à même d'obtenir sa collaboration.	T.	267
31	Moscou à Paris....	Polonais et Roumains examineraient la possibilité de réserver la région Lwow-Tarnopol à une action éventuelle des forces russes.	T.	368
2 août	Varsovie à Paris...	Approuvant le discours du ministre suédois des affaires étrangères, Varsovie déclare ne pas tenir à figurer sur la liste, même secrète, des pays exposés à subir une agression. La Pologne attend des pourparlers militaires anglo-franco-russes la possibilité de poursuivre séparément avec les Soviets la solution des problèmes qui l'intéressent, notamment le transit du matériel de guerre.	T.	397

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
2 août	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Bien que suivant avec intérêt les négociations anglo-franco-russes, Varsovie, qui conserve une méfiance persistante à l'égard des dirigeants soviétiques, refusera de participer à des conversations militaires et estime impossible de se lier avec l'U.R.S.S. en temps de paix.	D.	403
7	Moscou à Paris....	La Pologne ne semble pas comprendre l'urgence de sa collaboration aux négociations anglo-franco-russes, dont l'échec laisserait le champ libre à une entente germano-russe. Elle ne veut donner à ses négociations commerciales avec l'U.R.S.S. aucune signification politique.	T.	455
10	*Idem*.....	L'ambassadeur de Pologne, qui vient de voir M. Molotov, continue à estimer, malgré les remarques de l'ambassadeur de France, qu'il n'est ni urgent ni opportun que son gouvernement sorte de son expectative vis-à-vis de l'U.R.S.S.	T.	494
10	Varsovie à Paris...	Les Polonais écartent l'idée de participer dès maintenant aux entretiens militaires de Moscou. Ils n'envisageraient d'entamer avec l'U.R.S.S. des pourparlers de ce genre qu'en cas de guerre.	T.	496
	c. *L'assistance financière et militaire franco-britannique à la Pologne*			
5 juil.	Londres à Paris....	Varsovie recherche un emprunt qui lui permette d'acheter aux États-Unis le matériel d'armement que ni l'Angleterre, ni la France ne sont en mesure de lui fournir.	T.	98
5	Paris (Finances à Aff. étr.).	Procès-verbal des récentes conversations tenues à Londres et à Paris entre les Trésoreries britannique et française au sujet de l'aide financière franco-britannique à la Pologne.	D.	108
6	Londres (Att. financier) à Paris (Finances).	Envoi du texte anglais de l'accord anglo-franco-polonais préparé à Londres et accordant un prêt à Varsovie.	D.	126

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
15 juil.	Londres à Paris....	Difficultés entraînant le retard de la signature de cet accord, l'Angleterre insistant pour conserver un contrôle étroit des sommes qui devraient être utilisées par Varsovie en achats aux États-Unis.	T.	206
19	*Idem*.....	La Pologne se plaint des conditions imposées par les négociateurs anglais à tout octroi de crédits financiers. Le représentant de la France reste en contact avec les deux parties pour essayer de trouver un accommodement.	T.	232
19	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Visite à Varsovie du général Ironside. Il a assuré ses hôtes du soutien total de l'Angleterre, qui doit se traduire par une aide en crédits et en matériel et l'envoi d'officiers britanniques chargés d'étudier, avec l'état-major polonais, les modalités pratiques de coopération.	D.	241
21	Londres à Paris....	Crise dans la négociation financière anglo-polonaise.	T.	256
25	*Idem*.....	La France accepterait de faire un transfert de 300 millions de francs en or à la Pologne, si la Trésorerie britannique consentait à faire de même, mais le chancelier de l'Échiquier refuse de rouvrir les négociations avec les Polonais sur cette base.	T.	295
26	Varsovie à Paris...	Les Polonais sont déçus de la médiocrité de l'appui financier consenti par la Grande-Bretagne, contrastant avec la volonté de collaboration étroite qui s'affirme si nettement à Londres sur le plan politique et militaire.	T.	306
26	Varsovie (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le général Ironside insistera auprès de son gouvernement pour que des crédits soient accordés d'urgence à la Pologne afin de compléter son armement. Il a promis l'appui total de la Grande-Bretagne dans l'affaire de Dantzig, mais étant donné la prudence du gouvernement polonais, il ne croit pas à un conflit prochain.	D.	319

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
28 juil.	Londres à Paris....	Échec partiel des conversations anglo-franco-polonaises qui se poursuivaient à Londres, en vue d'une assistance financière franco-britannique à la Pologne.	D.	356
		C. Les états baltes		
27 juin	Moscou à Paris....	Les Lettons, désirant avant tout conserver leur indépendance, redoutent autant l'influence nazie que la soviétique et ne croient pas que la Russie puisse soutenir une guerre sérieuse.	T.	16
26 juil.	Tallinn à Paris....	Les dirigeants esthoniens et leur opinion, convaincus que la France et l'Angleterre ne soutiendront pas la Pologne, estiment que Dantzig sera rattaché pacifiquement au Reich.	T.	311
26	Moscou à Paris....	Les pays baltes, se rendant compte qu'ils ont moins à craindre d'un accord Londres-Paris-Moscou que d'une entente entre Moscou et Berlin, suivent de près les négociations anglo-franco-soviétiques.	D.	315
9 août	Riga à Paris.....	Il semble que Moscou assouplirait quelque peu sa position sur la neutralité des états baltes. Le gouvernement letton redoute fort toute formule permettant à l'U.R.S.S. une intervention dans ses affaires; il observe avec soin les agissements esthoniens.	T.	479

X. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Bulgarie		
1939				
2 juil.	Sofia à Paris.....	Avant son départ pour Berlin, le président du Conseil bulgare déclare vouloir établir entre les politiques bulgare et yougoslave un parallélisme dans le sens du maintien de la neutralité et garder son entière liberté d'action.	T.	72
7	Berlin à Paris.....	La visite à Berlin de M. Kiosseivanov n'aurait été qu'une simple visite d'information. Dans son entourage, on dit savoir que les Allemands poursuivent actuellement avec Moscou des négociations politiques importantes.	T.	142
13	Sofia à Paris.....	Déclarations optimistes de M. Kiosseivanov à son retour de Berlin. Le Reich ne veut pas la guerre et ne lui a demandé aucun engagement. La Yougoslavie, rassurée du côté de l'Allemagne, s'inquiéterait des desseins de l'Italie sur Salonique.	T.	190
17	Ankara à Paris....	Il serait opportun d'envoyer du matériel de guerre franco-anglais à la Turquie, pour compenser les importantes cargaisons allemandes destinées à la Bulgarie, et de conclure l'accord politique anglo-franco-turc, avant la signature de l'accord militaire.	T.	220
3 août	Sofia à Paris.....	Inquiétudes bulgares devant les concentrations turques en Thrace. La Turquie doit se garder de toute provocation.	T.	412
3	Londres à Paris....	L'ambassadeur de Bulgarie à Londres a fait part à lord Halifax et à l'ambassadeur de Turquie des inquiétudes bulgares devant les dispositions militaires turques en Thrace.	D.	417
		b. Hongrie		
10	Berlin à Paris.....	Confirmation de la visite du ministre hongrois des Affaires étrangères à M. von Ribbentrop, à Salzbourg. Annonce des discours du général Brauchitsch à Düsseldorf et de M. Forster à Dantzig.	T.	501

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
12 août	Budapest à Paris...	La politique de la Hongrie envers l'Allemagne reste inchangée. Une détente s'amorce avec la Roumanie.	T.	537
		c. ROUMANIE		
28 juil.	Bucarest à Paris...	Le gouvernement roumain est décidé à ne plus tolérer le séparatisme de la minorité allemande.	D.	357
29	Paris (Aff. étr. à Finances).	Difficultés d'exécution du contrat conclu avec les exportateurs roumains de pétrole. Six des treize sociétés signataires veulent dénoncer le contrat; elles invoquent des difficultés de change et l'insuffisance de la prime de 7 %.	D.	365
31	Bucarest à Paris...	Bucarest souhaite que le gouvernement français approuve la résistance anglaise aux prétentions soviétiques, en ce qui concerne l'agression indirecte, et adopte une attitude analogue.	T.	371
31	*Idem*.....	La Roumanie entreprend des travaux de fortification à sa frontière occidentale, sur la frontière bulgare et le long du Danube.	D.	374
1er août	*Idem*.....	La Roumanie est inquiète de l'expansion allemande vers la Méditerranée.	D.	389
7	*Idem*.....	Jusqu'ici, pas de conversations polono-roumaines sur une zone éventuelle d'intervention de l'armée russe.	T.	457
8	Berlin à Paris.....	Visite de l'ambassadeur de Roumanie. La nation roumaine sent le péril et se rapproche du Roi. Mais on peut craindre que les accords économiques avec l'Allemagne ne servent de prétexte à une véritable invasion allemande.	D.	476
10	Bucarest à Paris...	Préparatifs militaires en Roumanie : l'insuffisance d'armements modernes reste toutefois préoccupante. L'effort porte principalement vers la Dobroudja, dans la crainte d'une attaque bulgare.	T.	483

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
10 août	Bucarest à Paris...	Inquiétude croissante de la Roumanie devant les préparatifs manifestes de l'Allemagne, qui pourrait tenter un coup de force en direction du Sud-est, à travers la Hongrie, et devant les faibles possibilités de résistance qu'offrirait l'armée roumaine.	T.	484
10	Ankara (deuxième secrétaire) à Istanbul (Ambassadeur).	Une action serait déclenchée en direction du Sud-est, et principalement de la Roumanie, vers le milieu du mois, d'après des renseignements reçus de Berlin de source très sûre.	T.	486
10	Istanbul à Paris....	Abrégeant sa croisière, le roi Carol rencontrera demain à Istanbul le président Inonu. Une attaque allemande contre la Pologne et la Roumanie serait déclenchée à la fin du mois.	T.	488
11	Bucarest à Paris...	Démarche britannique relative au traitement des minorités hongroises en Roumanie. Le gouvernement roumain manifeste ses inquiétudes devant la sympathie que cette démarche impliquerait, de la part du gouvernement anglais, pour les thèses révisionnistes hongroises. Si Londres persistait dans cette attitude, on pourrait craindre un renversement de la politique roumaine.	T.	518
12	*Idem*.....	Les dirigeants roumains se sentent isolés militairement devant une menace allemande. Leurs tentatives prudentes pour amorcer des conversations militaires avec la Pologne, jusqu'ici médiocrement accueillies, pourraient être reprises. La France pourrait intervenir en ce sens tant à Varsovie qu'à Bucarest.	D.	543
		d. Protectorat de Bohême-Moravie		
26 juin	Vienne à Paris....	Méthodes de M. von Neurath pour germaniser le Protectorat.	D.	5

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		e. SLOVAQUIE		
27 juil.	Berlin à Paris.....	Malgré la constitution que vient de se donner la République slovaque, celle-ci se trouvera insensiblement sous l'emprise de l'Allemagne.	D.	337
		f. YOUGOSLAVIE		
29	M. Pouritch à M. Georges Bonnet.	Demande d'achat de matériel militaire français par le gouvernement yougoslave.	L.	47
1er juil.	Belgrade à Paris...	Les préparatifs militaires allemands et italiens inquiétent Belgrade, mais l'esprit de résistance de l'État-major s'en trouve renforcé.	T.	63
5	*Idem*.....	Le président du Conseil yougoslave semble orienter de plus en plus vers Paris la politique extérieure de son pays. Il compte envoyer sous peu en France son ministre des Finances et envisage une rapide prise de contact entre états-majors des deux pays.	T.	105
13	*Idem*.....	L'état-major yougoslave élabore un plan consistant à chasser les Italiens d'Albanie, afin d'empêcher l'occupation de Salonique au début d'un éventuel conflit. Belgrade se félicite du désir des Bulgares d'entretenir de bons rapports avec tous leurs voisins.	T.	184
15	M. Pouritch à M. Daladier.	Catégories d'armements demandées par l'armée yougoslave et qui seraient susceptibles de lui être cédées, sur les stocks existant en France.	L.	213
21	Le général Gamelin à M. Daladier.	Fourniture de matériel faite par la France à la Yougoslavie.	D.	266
31	Belgrade à Paris...	Envoi de deux rapports de M. Bolgert, directeur du service des Études à la Banque de France, sur la situation économique et financière de la Yougoslavie. Les dirigeants yougoslaves sont conscients des dangers de la politique de facilité et de hausse des prix recherchée par l'Allemagne et songent à réviser la politique économique du pays.	D.	373

XI. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. GÉNÉRALITÉS		
1939				
3 juil.	Changhaï à Paris...	C'est d'une guerre générale que la Chine attend essentiellement un règlement satisfaisant du conflit qui l'oppose au Japon.	T.	77
6	Londres à Paris....	Le gouvernement chinois est prêt à fournir à l'Angleterre 200.000 hommes pour la défense de Hong-Kong, au cas où un conflit éclaterait entre la Grande-Bretagne et le Japon.	T.	119
13	Paris.....	Politique générale de la France en Extrême-Orient, d'après M. René Cassin.	N.	197
28	*Idem*.....	Le meilleur moyen de s'assurer de la neutralité bienveillante du Siam, en cas de guerre, est de lui donner l'impression que la France et l'Angleterre constituent un danger plus grave pour ses frontières terrestres que le Japon pour sa frontière maritime.	N.	352
1er août	Berlin à Paris.....	Politique de l'Allemagne en Extrême-Orient. Le Reich s'est associé au Japon, il développe ses relations commerciales avec le Mandchoukouo, mais cherche à ne pas couper tous les ponts avec la Chine.	D.	383
4	Londres à Paris....	Déclarations du Premier ministre au sujet de la situation en Extrême-Orient. Il y a des limites aux possibilités de protection des ressortissants britanniques se trouvant en Chine, et il ne faut pas oublier que la partie essentielle se joue en Europe.	T.	421
5	Rome à Paris.....	L'Allemagne et l'Italie attendent la conclusion des pourparlers anglo-franco-russes pour témoigner par un acte concret leur appui au Japon, qui leur a demandé un geste de solidarité après la dénonciation par Washington du traité de 1911.	T.	436

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
5 août	M. Cosme à M. Léger.	Évolution du conflit sino-japonais. Situation du gouvernement de Tchongking.	L.	443
11	Berlin à Paris.....	La rencontre Ciano-Ribbentrop à Salzbourg n'aurait pas pour objet initial Dantzig, mais la question du Japon, sur laquelle les deux ministres auraient des vues divergentes.	T.	522
	b. L'INCIDENT DE TIENTSIN. ATTITUDE DES PUISSANCES OCCIDENTALES			
6 juil.	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne).	Si le gouvernement japonais, au cours des entretiens relatifs à l'incident de Tientsin, soulève la question de la monnaie chinoise, la Grande-Bretagne, soutenue par la France, opposera une fin de non-recevoir. Londres souhaite que le gouvernement américain, adoptant la même attitude, soit associé à d'éventuelles négociations.	N.	128
7	Paris à Washington.	Si Tokyo maintenait sa position sur les questions monétaires, un examen concerté de la situation devrait être fait entre Londres, Paris et Washington. Il convient de s'enquérir discrètement des intentions de l'administration américaine.	T.	138
8	Paris à Washington.	La France et la Grande-Bretagne ne pourront s'opposer à l'effort japonais pour établir un ordre nouveau en Extrême-Orient, sans être assurées d'une volonté parallèle de résistance chez le gouvernement américain.	T.	146
12	Washington à Paris.	Pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement américain semble peu disposé à participer aux conversations de Tokyo, relatives à la question de la monnaie en Chine du nord, et hésite à faire définitivement front commun avec l'Angleterre et la France contre le Japon.	T.	181

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939 15 juil.	Washington à Paris.	Hésitations américaines sur l'attitude à adopter envers le Japon après l'incident de Tientsin. Les États-Unis s'efforceront de sauvegarder leurs intérêts, mais ne prendront aucune sanction qui constituerait une discrimination contraire au traité de 1911 entre Washington et Tokyo.	T.	208
18	Tokyo à Paris.....	Malgré une violente campagne anti-anglaise, le gouvernement japonais désire arriver à une entente acceptable pour les deux parties, mais qui sera rendue difficile par les exigences des extrémistes et la volonté de M. Chamberlain de ne se laisser dicter sa politique par personne.	T.	225
19	*Idem*.....	Les négociations anglo-japonaises étant au point mort, l'ambassadeur de France peut-il, à la demande de son collègue britannique, dire au gouvernement japonais que les Anglais sont allés jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles?	T.	236
21	Washington à Paris	Le gouvernement américain, voulant conserver sa liberté de décision, refuse de conseiller à M. Arita de ne pas formuler d'exigences que ni le gouvernement britannique ni aucun autre gouvernement ne pourrait accepter.	T.	261
23	Tokyo à Paris.....	Déclaration commune anglo-japonaise et cessation de la campagne antianglaise au Japon.	T.	281
27	Washington à Paris.	Dénonciation par le gouvernement américain du traité de commerce de 1911 avec le Japon.	T.	320
1er août.	Tokyo à Paris.....	Bien que n'ayant pas l'intention d'intervenir immédiatement dans la négociation anglo-japonaise, le gouvernement français fait savoir à M. Arita qu'il est solidaire de la Grande-Bretagne en ce qui concerne la question monétaire.	T.	376

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
1er août	Tokyo à Paris.....	Le Japon menace de prendre des mesures contre la contrebande d'armes qui, selon lui, se ferait à travers l'Indochine.	T.	377
4	Paris (Aff. étr. à secrét. gén. du cons. sup. de la Défense nationale).	Le général commandant les forces britanniques en Chine a reçu pour instructions de ne pas s'opposer par la force à l'attaque éventuelle par les Japonais de la concession anglaise de Tientsin : instructions en contradiction avec celles données aux troupes françaises. Il n'y a aucune raison de modifier l'attitude de ferme résistance adoptée par la France et qui a donné jusqu'ici de bons résultats.	D.	429
5	Washington à Paris.	Le gouvernement américain, tout en étant disposé à associer son action à celle de l'Angleterre et de la France pour la défense de leurs intérêts communs en Chine, ne veut pas promettre à ces deux puissances d'appui matériel pour le cas d'une agression japonaise provoquée par cette action.	T.	437
11	Paris (Aff. étr. à Ambass. de Grande-Bretagne)	Paris est d'accord avec le gouvernement britannique pour qu'une nouvelle démarche soit tentée à Washington afin d'amener le département d'État à appuyer, auprès du gouvernement japonais, la position britannique sur l'affaire des stocks et sur celle de la circulation du fapi. Il suggère un certain nombre d'arguments que pourraient faire valoir les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne.	N.	524
		c. Le Japon et le pacte antikomintern		
6 août	Tokyo à Paris.....	L'échec des négociations anglo-japonaises amènerait les extrémistes au pouvoir et la conclusion de l'alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie.	T.	444

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
7 août	Londres à Paris....	Les rumeurs concernant l'adhésion du Japon à l'alliance militaire germano-italienne sont accueillies avec réserve par le Foreign Office, qui y voit surtout un souci de propagande et d'intimidation.	T.	449
7	*Idem*.....	Londres est sceptique sur les rumeurs suivant lesquelles le Japon aurait adhéré à l'alliance militaire germano-italienne et le Siam au pacte anti-komintern.	T.	450
9	Tokyo à Paris.....	Tokyo n'a pas encore pris de décision au sujet de l'alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie. Les extrémistes la feraient certainement prévaloir si les négociations avec l'Angleterre venaient à échouer.	T.	477
10	Berlin à Paris.....	Scepticisme des diplomates italiens à Berlin quant à l'extension prochaine de l'alliance militaire germano-italienne au Japon. Le gouvernement de Rome, conscient des dangers de l'expansion japonaise pour les intérêts européens dans l'empire du Milieu, garderait une certaine sympathie pour la cause chinoise.	T.	505

XII. — ÉTATS-UNIS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Généralités		
1939				
15 juil.	Washington à Paris.	Les conseils du président Roosevelt à M. Beck représentent ses vues personnelles, mais ne seraient pas confirmées officiellement par le département d'État, qui refuse d'intervenir dans les affaires européennes.	T.	212
4 août	*Idem*.....	Les nouvelles d'Europe inclinent au pessimisme le département d'État.	T.	424
		b. Loi de neutralité		
29 juin	Washington à Paris.	Le gouvernement américain espère atteindre à la Chambre, où le débat sur la neutralité se poursuit dans un esprit favorable, son but essentiel : la suppression de l'embargo sur tout le matériel de guerre.	T.	40
1er juil.	*Idem*.....	Par 214 voix contre 176, la Chambre des représentants maintient l'embargo sur les armes et le matériel de guerre.	T.	58
2	*Idem*.....	La Chambre des représentants a voté, malgré l'insistance de l'administration, pour le maintien de l'embargo, afin de restreindre les pouvoirs dévolus à l'exécutif en 1933 et d'ébranler l'autorité personnelle du Président.	T.	73
6	*Idem*.....	La commission sénatoriale des Affaires étrangères serait en majorité favorable à l'abrogation complète de l'embargo.	T.	120
7	*Idem*.....	Discours du sénateur Borah, protestant contre toute modification du régime de neutralité. Un certain nombre de sénateurs réclament le retour à l'embargo complet sur le matériel de guerre.	T.	139

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
11 juil.	Washington à Paris.	La commission sénatoriale des Affaires étrangères a décidé de renvoyer à la prochaine session du Congrès, en janvier 1940, l'examen du régime de la neutralité.	T.	174
15	*Idem*.....	Dans un message au Congrès, le président Roosevelt réfute les arguments formulés contre l'abrogation de l'embargo.	T.	209
19	*Idem*.....	Le Président renonce à engager au Sénat un débat sur la neutralité, ajourné à la session de janvier.	T.	235
20	*Idem*.....	La majorité des journaux américains expriment leur inquiétude devant cet ajournement.	T.	246
21	*Idem*.....	En cas d'aggravation de la situation en Europe, les chefs républicains ont donné l'assurance à M. Sumner Welles qu'ils voteraient le retrait de l'embargo.	T.	260
21	M. Leroy-Beaulieu à M. Leca.	La loi de neutralité sera sans doute peu modifiée; cela ne changera rien au fond du problème. Seuls des mobiles émotifs peuvent amener les États-Unis à sortir de leur neutralité : ces mobiles jouent peu en temps de paix, mais ils joueront en cas de guerre.	(L)	265
25	Londres à Paris....	Le rejet de la motion Pittman tendant à l'abrogation de l'embargo est moins une marque d'hostilité envers les puissances occidentales que d'une opposition à la politique présidentielle. Il faut montrer aux Américains que la politique des états totalitaires risque de les atteindre dans leurs intérêts vitaux.	D.	301
1er août	Washington (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le Président n'a pu vaincre l'hostilité du Sénat à propos de la loi de neutralité, mais il triomphera, si des événements graves se produisent en Europe. Il n'y a donc à craindre qu'un retard dans l'aide escomptée.	D.	382

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. Relations commerciales franco-américaines. La mission Monnet		
1939				
27 juin	M. Leroy-Beaulieu à M. Jacques Rueff.	Achats de cuivre par la France. Problème de leur financement; discussions avec la banque Morgan et avec le *Bankers Trust.*	L.	17
29	New York (Att. fin.) à Paris (Finances).	Signature le 28 juin par la mission Tristan d'un contrat d'achat de 50.000 tonnes de cuivre. Modalités de financement de cet achat.	T.	44
29	*Idem*.....	Entretien de l'attaché financier avec le président de la *Chase Bank,* soucieux de prêter les bons offices de sa banque au gouvernement français, en vue des achats de toute sorte que celui-ci peut effectuer aux États-Unis.	T.	45
8 juil.	Washington à Paris	Possibilités d'ouverture de négociations en vue d'une révision étendue de l'accord commercial franco-américain de 1936.	T.	148
8	*Idem*.....	Négociations en vue de cette révision.	T.	149
28 juil.	Paris.....	Mémorandum établi par M. Jean Monnet, sur ses conversations à Washington à l'occasion de la mission à lui confiée par MM. Daladier et P. Reynaud (problème des dettes de guerre et de la révision éventuelle des accords Mellon-Bérenger).	N.	354
2 août	Paris à Washington.	Négociations commerciales franco-américaines. Renouvellement de l'ensemble des dispositions de l'accord de 1936.	T.	392

XIII. LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
6 juil.	Rome Saint-Siège à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec Pie XII. Pour ne pas aggraver la situation des catholiques allemands, le Saint-Siège doit user de ménagements envers le gouvernement hitlérien. Les accusations du *Mercure de France* contre le Saint-Siège ne reposent sur aucun fondement.	T.	122
20	Paris.....	Le Ministre désapprouve devant le Nonce les attaques dont le Pape a été l'objet de la part de la presse française, et lui fait part de sa communication à l'ambassadeur d'Allemagne au sujet de Dantzig.	N.	252
28	Rome Saint-Siège à Paris.	La politique religieuse du gouvernement français, très appréciée par les hauts dignitaires de l'Église à l'étranger, ne doit pas être contredite par des manifestations d'anticléricalisme désuet, mais mise en valeur par un effort de propagande.	D.	355
12 août	*Idem*.....	Opinion du Pape sur la situation internationale et les intentions du Führer.	T.	530
12	*Idem*.....	Entretien avec Mgr. Montini. D'après celui-ci, le danger de guerre ne fait que croître, l'Allemagne ne reculant pas d'un pas. Par contre, l'Italie n'est pas actuellement un élément belliciste : elle souhaite éviter un conflit.	T.	533

XIV. — PRÉPARATION MILITAIRE ET ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE AU CONFLIT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
27 juin	Paris.....	Conversations franco-britanniques sur la guerre économique. Procès-verbaux de la première et de la deuxième réunions.	P.V.	19
27	Singapour.....	Rapport final de la conférence militaire, navale et aérienne franco-britannique, tenue à Singapour du 22 au 27 juin.	N.	20
28	Paris.....	Conversations franco-britanniques sur la guerre économique. Procès-verbal de la troisième réunion.	P.V.	34
29	*Idem*.....	Conversations précitées. Procès-verbal de la quatrième réunion.	P.V.	46
8 juil.	Paris à Londres....	Compte de compensation franco-britannique.	D.	153
10	Londres à Paris....	Augmentation des crédits mis par l'Angleterre à la disposition de ses alliés pour le financement des achats effectués en vue de leur défense nationale.	D.	167
12	*Idem*.....	Effectifs des forces britanniques : armée; défense civile.	D.	182
13	Paris.....	Conversations militaires franco-britanniques en date de ce jour.	P.V.	198
17	*Idem*.....	Le général Gamelin demande au président du Conseil d'approuver l'entrevue qu'il se propose d'avoir avec le général Papagos, au sujet de Salonique, dont l'importance politique et stratégique est capitale en cas de conflit européen.	N.	221
26	M. Chamberlain à M. Daladier.	Le Premier ministre britannique propose à M. Daladier la création d'un Conseil suprême de la guerre et des états-majors interalliés chargés de les renseigner, qui devraient immédiatement être mis sur pied.	L.	314

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1939				
26 juil.	Paris (Chef d'E.M.G. des Colonies au chef d'E.M.G. de la Défense nationale).	Rapport du général Bührer, chef d'État-major général des Colonies, sur les résultats de la conférence franco-britannique de Singapour : il faut dès maintenant fixer une ligne générale de conduite commune.	D.	318
28	Paris (E.M.A.).....	Avis de l'état-major de l'armée française sur les propositions du Premier ministre britannique relatives à la direction générale des opérations interalliées en temps de guerre.	N.	353
1er août	Paris (Guerre).....	Réunion des chefs d'états-majors généraux. Séance en date de ce jour. Compte rendu des principales informations et des décisions prises. Procès-verbal des différentes interventions des participants.	N.	399
2	Le général Gamelin à M. Daladier.	Projet de réponse à la lettre de M. Neville Chamberlain, concernant le Conseil suprême et la création d'un état-major interallié.	N.	401
3	M. Daladier à M. Chamberlain.	Réponse du chef du gouvernement français à la lettre de M. Chamberlain.	L.	414
7	Paris (Guerre à Aff. étr.).	Étant donné l'évolution de la situation militaire en Libye et l'importance stratégique de l'Égypte, le gouvernement français doit demander à Londres un important renforcement des forces britanniques en Égypte.	D.	459
8	Paris (E.M.G. de la Marine).	Résumé de la conférence tenue le 8 août à Portsmouth entre l'amiral de la Flotte Darlan, et son homologue britannique, sir Dudley Pound. Coopération des deux flottes en Méditerranée. Question du Comité de guerre.	C.R.	473

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME XVII

1

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 560 à 562 (1). *Moscou, 25 juin 1939.*

Je me réfère à votre télégramme no 278 (2).

Le terme « garantie » ne pouvant pas être retenu pour qualifier les rapports franco-anglais à l'égard de la Belgique, je vous prie de me télégraphier les expressions susceptibles de définir exactement ces rapports, tels qu'ils résultent de nos engagements qui, s'il en est, visent, je le suppose, également le Luxembourg.

Il importe aussi que je sache la nature exacte actuelle de nos rapports avec la Suisse, envisagés du point de vue de la neutralité de cet état et des garanties internationales auxquelles sa neutralité pourrait ou non justifier la Confédération helvétique à faire appel.

Ces précisions me paraissent indispensables pour me permettre de faire valoir éventuellement à M. Molotov que ces trois pays, plus la Hollande, se trouvent bien à notre égard dans la même position que les trois baltes à l'égard de l'U.R.S.S.

Je rappelle que c'est le gouvernement de Moscou qui, le premier, dans son projet du 2 juin (3), a mentionné la Belgique, en même temps que la Roumanie, la Pologne, la Grèce et la Turquie, plus les trois baltes, parmi les pays que les trois contractants s'engagent à défendre contre l'agression, considérant que la Belgique était garantie par nous. Nous n'avons pas été invités par nos

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 24 juin, reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 524.
(3) Sur ce projet, voir au tome XVI précité, les nos 335, 336.

gouvernements à rectifier cette erreur technique. Je me demande s'il serait opportun de le faire actuellement.

A toutes fins utiles, j'attire en outre l'attention sur le fait que les Pays-Bas et la Suisse n'ont pas reconnu l'U.R.S.S.

2

M. Rivière, Chargé d'affaires de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 509 à 511. Très confidentiel. *Rome, 26 juin 1939.*

Je me réfère à mon télégramme no 496 (1).

A la suite de notre entretien, le Cardinal secrétaire d'État avait invité le nonce à Burgos à effectuer, auprès du gouvernement espagnol, une démarche correspondant aux vœux du gouvernement français.

Le cardinal Maglione me signale ce matin que Mgr Cicognani, reçu par le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères de Franco, a obtenu de lui la réponse suivante, dont le prélat m'a donné connaissance à titre très confidentiel :

1o Le gouvernement espagnol désirerait maintenir avec la France de bonnes relations, mais celles-ci sont actuellement rendues difficiles du fait que le gouvernement français n'apporte pas une bonne volonté suffisante à l'exécution des accords Bérard-Jordana (2).

2o Le gouvernement espagnol reconnaît que la flotte de guerre « républicaine » lui a été rendue. Quant aux navires de commerce, leur restitution aurait été effectuée sans empressement (*sic*).

3o Les éléments du matériel de guerre « en état de servir » ont été conservés par les autorités françaises ou envoyés par elles en Corse ou en Afrique (*sic*). Il en est de même pour les avions et les automobiles.

4o La question de la restitution au gouvernement espagnol de l'or sequestré est pour lui la plus préoccupante. Il tendrait à considérer que les scrupules juridiques du gouvernement français en la matière ne seraient qu' « un prétexte ». La question est moins pour Burgos une question d'intérêt qu'une question « morale ». Le sous-secrétaire d'État espagnol a même été jusqu'à envisager devant le Nonce l'éventualité du rappel de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, si, à la fin du présent mois, la restitution n'était pas effectuée.

(1) Du 16 juin, ce télégramme, se référant au télégramme adressé à Rome Saint-Siège le 14 juin sous les nos 116-1120 (tome XVI de la présente série, no 418), indiquait que le cardinal Maglione avait encore une fois déclaré qu'il interviendrait auprès du gouvernement espagnol en vue de hâter le rapatriement des réfugiés espagnols.

(2) Conclus le 25 février précédent : voir, au tome XIV de la présente série le no 211.

5° Quant à la question des réfugiés, elle n'est pas prévue dans les accords Bérard-Jordana. Cependant, le gouvernement espagnol n'en poursuivra pas moins l'examen avec la France « dans l'esprit le plus large, conformément au souhait du Saint-Père ».

3

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1039, 1040 (1). *Ankara, 26 juin 1939* (2).

Le ministre des Affaires étrangères m'a communiqué officieusement la réponse qu'il a faite avant-hier au projet de traité qui lui avait été soumis par mon collègue d'Angleterre (télégramme du Département nos 646 à 649 (3) et ma dépêche no 156) (4). Ce contre-projet, qui assure à la Turquie l'assistance anglaise en cas d'attaque dirigée contre elle et à l'Angleterre l'assistance turque en cas où joueraient les garanties promises à la Grèce et à la Roumanie (en évitant, pour ménager la Yougoslavie, toute garantie directe donnée par la Turquie à Bucarest) paraît satisfaisant à mon collègue d'Angleterre (5).

(1) Extrait des papiers Massigli.

(2) Par fil.

(3) Ce télégramme, du 4 juin, retransmettait un télégramme reçu la veille de Londres, où M. Corbin indiquait qu'il lui avait été demandé si la signature de l'accord franco-turc relatif au sandjak d'Alexandrette était imminente. Cette question se rattachant aux négociations entre Londres et Ankara, en vue de fixer définitivement la portée de la déclaration anglo-turque, le gouvernement britannique désirait voir le gouvernement français prendre part à ces pourparlers et signer l'accord final ou un arrangement parallèle. La déclaration anglo-turque étant acquise, les Anglais souhaitaient passer à une seconde phase, celle d'un accord transitoire à transformer en accord définitif, et faire préciser la position d'Ankara en ce qui concernait non seulement la Bulgarie et la Grèce, mais également la Roumanie et les Balkans. Il n'était pas toutefois certain que le gouvernement turc fût d'accord avec celui de Londres au sujet de la Roumanie. Ces considérations expliquaient l'intérêt qu'attachaient les Anglais à voir Paris participer pleinement aux pourparlers d'ordre général qui devaient se dérouler à Ankara.

(4) Cette dépêche du 17 juin, non reproduite, transmettait un échange de correspondance entre sir Hughe Knatchbull-Hugessen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, et M. Saraçoglu. Dans sa lettre du 3 juin qui se référait au projet d'accord intérimaire anglo-turc, reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 345, l'ambassadeur exposait les raisons pour lesquelles les gouvernements anglais et turc auraient à donner des garanties directes d'assistance à la Grèce, l'opération de ces deux garanties devant coïncider. Il indiquait également les motifs pour lesquels la Turquie devait considérer que toute menace à l'indépendance roumaine d'où qu'elle vînt équivalait à une menace à la sécurité turque, et que pour cette raison, pourrait être abandonnée la suggestion d'Ankara d'inclure dans l'accord intérimaire une phrase spécifiant le cas de menace à la sécurité de la Turquie : « Le gouvernement britannique est convaincu ... qu'il est au moins autant dans l'intérêt de la Turquie que dans celui du Royaume-Uni d'entreprendre envers la Roumanie les mêmes engagements ... que ceux que le gouvernement britannique est prêt à entreprendre ».

(5) Le texte de ce contre-projet turc, du 23 juin, est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, no 134.

Si le Foreign Office n'a pas encore communiqué ce document à notre ambassadeur, il conviendrait que M. Corbin le lui réclamât.

Je crois en effet — c'est un des points dont je me propose d'entretenir Votre Excellence — que nous avons intérêt à rendre le plus tôt possible à la négociation politique le caractère tripartite qu'il était dans les intentions de Votre Excellence de lui donner (votre télégramme nos 471 à 474) (1). Sinon nous nous trouverons amenés à prendre envers la Turquie des engagements bilatéraux, alors que la garantie donnée à Athènes et à Bucarest est une garantie conjointe (2).

4

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR DU SERVICE FRANÇAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (3)

Voyage de M. Arnal à Londres

N° 34. *26 juin 1939.*

J'ai profité du court séjour que j'ai fait à Londres du 20 au 23 juin pour communiquer au Foreign Office le compte rendu de mes conversations avec le haut commissaire de la Société des Nations à Dantzig (voir note du 14 juin) (4). Je ne faisais ainsi que rendre une politesse, M. Makins, qui s'était rendu spécialement le 11 à Bâle pour y voir M. Burckhardt, ayant à son retour tenu à me mettre lui-même au courant de ses entretiens.

M. Makins a paru intéressé par les déclarations que m'a faites M. Burckhardt: elles lui ont semblé plus complètes que celles qu'il avait recueillies directement et il a paru très satisfait d'en avoir connaissance.

Si j'en crois les propos qu'il m'a tenus à cette occasion, on serait moins pessimiste au Foreign Office qu'à Paris au sujet de l'avenir immédiat et de l'évolution du problème de Dantzig. On y est tenté d'ajouter foi aux assurances données à M. Burckhardt tant par M. von Weizsäcker que par le président du Sénat de Dantzig et le chef des nazis de cette ville, assurances selon lesquelles il ne se passerait rien pendant l'été. Comme je faisais remarquer que les discours prononcés dimanche par M. Goebbels dans la Ville libre (5) ne confirmaient malheureusement pas ces impressions rassurantes, M. Makins m'a répondu qu'à son avis, il ne fallait pas attacher trop d'importance aux rodomontades du ministre de la Propagande du Reich. D'ailleurs, celui-ci avait fait aux représentants de la presse étrangère, qu'il avait reçus à Dantzig,

(1) Du 5 mai, reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 65.
(2) Ce télégramme a été communiqué le 28 juin à Londres sous les nos 1282-1283.
(3) M. Arnal.
(4) Voir, au tome XVI de la présente série, le n° 439.
(5) En fait les samedi 17 et 18 juin : sur ces discours, voir au tome XVI précité, les nos 468 (et note), 486.

après ses discours, des déclarations beaucoup plus modérées. Il n'avait fixé aucun délai pour la solution du problème, il n'avait pas répété que celui-ci serait abordé « bientôt », etc.

M. Makins n'en pensait pas moins que l'été ne s'achèverait pas sans crise. Il croyait volontiers que nous assisterions à une « épreuve de force ». Mais il était persuadé que, si nous restions fermes de part et d'autre, nous surmonterions la crise sans guerre.

Ayant, d'accord avec M. Corbin, avant de prendre congé de M. Makins, rappelé la question pendante du projet d'accord anglo-polonais, mon interlocuteur m'a dit que cette question n'était pas négligée par le Foreign Office, qui venait justement d'écrire à nouveau à M. Corbin pour demander nos observations sur le projet britannique. Cependant, le Foreign Office continuait de penser que les négociations anglo-franco-russes doivent primer les pourparlers relatifs à l'accord définitif avec Varsovie. L'impatience de l'ambassadeur de Pologne à Paris se comprenait d'ailleurs d'autant moins que l'on considérait à Londres les déclarations de M. Chamberlain et de M. Daladier [1] comme valables et suffisantes pour permettre de parer à toute éventualité.

J'ai naturellement fait part à M. Corbin de tout ce que m'avait dit M. Makins et des impressions que j'avais retirées de notre conversation. Sur la question des négociations anglo-franco-russes, j'ai trouvé notre ambassadeur assez soucieux. Il est, en particulier, préoccupé de l'état d'esprit qu'il rencontre au sein du cabinet britannique et chez certains ministres influents, notamment sir Samuel Hoare. Celui-ci n'a qu'une confiance très limitée, non seulement dans le secours que nous pouvons attendre de l'opinion soviétique, mais dans la sincérité des négociateurs de Moscou. On ne comprend pas, en tout cas, à Londres, les lenteurs des pourparlers, et c'est à peine si l'on arrive à obtenir de M. Molotov des explications valables de l'attitude hésitante et réticente de son gouvernement. Le soupçon existe surtout chez sir Samuel Hoare que les Russes ne sont pas de plein cœur dans cette négociation et le souvenir des surenchères auxquelles s'est souvent livrée la diplomatie soviétique, notamment à Genève au moment de la Conférence du désarmement, amène plusieurs membres du cabinet britannique à se demander si l'entêtement de Moscou à repousser les formules proposées ne trahit pas le secret désir de faire tout échouer. Quoi qu'il en soit, M. Corbin a à lutter avec cette tendance de l'opinion anglaise qui se traduit dans les journaux par des comptes rendus assez aigres de la marche des pourparlers. Le matin même du 23, le

[1] Le 4 juin, devant le comité exécutif du parti radical, le président du Conseil français était intervenu, en affirmant que la France était « au premier rang des puissances qui empêcheront que l'Europe soit entraînée aux catastrophes par des entreprises de domination » : « Si donc l'on prétend venir menacer l'équilibre et la paix de l'Europe, nous sommes fondés à nous opposer résolument à de pareilles aventures. Nous disons non à l'agression, nous disons non à la tyrannie autarcique, nous disons non aux revendications du prétendu espace vital, nous disons non à tout ce qui est violence et brutalité ». Le président du Conseil ajoutait cependant : « Nous disons oui à toutes les initiatives justes et constructives, nous disons oui à tous les essais d'entente et de collaboration loyale, nous disons oui à tout ce qui entraînerait une reprise des échanges économiques à travers le monde et à une plus équitable répartition des matières premières ». Le 9 juin, prononçant un discours à Birmingham, le Premier britannique avait affirmé : « Il y a une chose à laquelle nous devons résister : c'est à toute tentative d'établissement de la domination universelle par la force ».

Daily Telegraph commentait avec une certaine vivacité les dernières réponses soviétiques.

Dans d'autres domaines, nous rencontrons à Londres une compréhension totale et de tous les instants. Nos attachés militaire et naval se félicitent de l'état d'esprit qu'ils trouvent au War Office ainsi qu'à l'Amirauté. Notre attaché naval a déclaré en particulier : « J'ai l'impression, depuis quelque temps, de faire autant partie de la marine britannique que de la marine française ». La cordialité dans les rapports entre le général Lelong et les généraux anglais n'est pas moins grande.

Enfin, des progrès sensibles paraissent se manifester dans l'opinion britannique en faveur de l'influence française. On signale partout un effort considérable pour apprendre notre langue et un intérêt croissant pour tout ce qui a trait à notre pays.

5

M. CHARTIER, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À VIENNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 122. *Vienne, 26 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin.)

La suppression des mesures de représailles prises contre la ville tchèque de Kladno à la suite du meurtre par un inconnu d'un policier westphalien [1] a montré que M. Hitler désapprouverait l'action des chefs de la minorité allemande de Tchécoslovaquie qui voulaient germaniser le pays par la violence. Il accorde au contraire toute sa confiance à M. von Neurath qui poursuit le même but par une méthode toute différente de souplesse et d'habileté.

Cette politique est d'autant plus facile à réussir qu'il n'existe pas entre Tchèques et Allemands le fossé profond qui sépare par exemple les Français des Allemands.

J'ai eu souvent l'occasion de discuter de cette question avec des fonctionnaires autrichiens ayant administré avant la guerre la Bohême et la Moravie. D'après eux, pour un nombre considérable d'habitants de ces provinces, le sang tchèque et le sang allemand sont intimement mélangés.

La confusion paraît d'autant plus grande aux étrangers que dans beaucoup d'endroits, les chefs du parti allemand portent des noms indubitablement

[1] Le 8 juin, à la suite de l'assassinat d'un policier allemand à Kladno, le protecteur du Reich en Bohême-Moravie avait pris dans le district environnant des mesures d'état de siège. Le 24 juin, une centaine de personnes sur les 500 arrêtées au lendemain des incidents étaient relâchées, et la ville était dispensée de payer le tribut qui lui avait été imposé.

tchèques, tandis que les patriotes tchèques ont des patronym[es] allemands.

En Europe, depuis Munich, l'opinion publique paraît convaincue que les Sudètes sont de pure race allemande. J'en ai interrogé un grand nombre. Je n'en ai pas encore rencontré un seul qui n'ait un ou plusieurs ancêtres tchèques.

Le dimanche soir, traversant le territoire sudète, mon auto est souvent arrêtée par des gens qui ayant manqué l'autobus désirent être conduits au village voisin. Je leur demande d'où ils sont. Bien souvent, le père est allemand, la mère tchèque, ou réciproquement. Quant aux enfants, ils ne savent pas très bien de quel côté ils sont. « L'année dernière, disent-ils, nous aurions fait notre service militaire sous l'uniforme tchèque, cette année, nous le ferons sous l'uniforme allemand. Nous n'avons pas de préférence; la seule chose que nous n'aimons pas, c'est le service militaire en lui-même ».

Si pour un Allemand des Sudètes, être commandé par un supérieur tchèque n'a rien de révoltant, il en est de même pour les Tchèques lorsqu'ils sont commandés par un chef allemand. J'étais à Prague une certaine année où le gouvernement présidé par M. Benès comprenait trois ministres appartenant à la minorité allemande. Le personnel des ministères étant composé presque uniquement de Tchèques, j'avais demandé si ces ministres allemands ne se heurtaient pas à une certaine hostilité de principe de la part de leurs subordonnés. « Ils ne rencontrent dans leur administration ni plus ni moins de difficultés que leurs prédécesseurs », me fut-il répondu.

Une autre année, à Prague, j'avais demandé à entrer en rapport avec un des chefs de la minorité allemande. Au cours de la conversation, celui-ci m'apprit que sa fille avait épousé un fonctionnaire de race tchèque; il ne comprit point pourquoi je m'étonnais de ce mariage, car, disait-il, ce jeune homme est fort bien et il a un bel avenir dans l'administration.

Toute la politique de M. von Neurath consistera donc, non pas à transformer les Tchèques en Allemands, ce qui est impossible, mais à attirer dans l'orbite allemande ceux qui, ayant des parents dans les deux camps, ne sont ni complètement tchèques, ni complètement allemands. Du temps de l'indépendance tchécoslovaque, ces hésitants se déclaraient tchèques; il faut aujourd'hui les amener à se reconnaître allemands.

Le 24 juin dernier, le gauleiter de la Basse-Autriche, M. Jury (qui porte un nom tchèque) a été présider la fête des Allemands dans le Protectorat à Iglau. « Nous, Allemands, a-t-il déclaré, nous voulons vivre en paix avec les Tchèques qui habitent cette province. Nous ne voulons ni les anéantir, ni même obliger un seul Tchèque à devenir Allemand. D'après les principes du national-socialisme, nous ne désirons pas augmenter la proportion de sang non allemands dans notre pays. Par contre, nous ferons en sorte qu'aucun de nos compatriotes ne soit perdu pour la communauté allemande ».

Pour amener ceux qui ont une certaine proportion de sang germanique à se déclarer Allemands, tout moyen de coercition est non seulement inutile, mais nuisible. Un hésitant, lorsqu'on veut l'effrayer, devient encore plus hésitant. Adoptant la tactique opposée, M. von Neurath a décidé de récompenser tous ceux qui, ayant des ascendants chez les Tchèques et chez les Allemands, jetteraient un voile sur leur ascendance slave pour ne laisser apparaître que

leur ascendance germanique. C'est à ceux-là qu'iront toutes les faveurs de l'administration allemande.

Le *Reichsprotektor* leur a déjà offert des places dans les conseils d'administation, en décidant que tous les administrateurs de société qui avaient obtenu leur siège par le jeu des intrigues politiques devaient être remplacés par des techniciens choisis dans le personnel de l'entreprise. Aujourd'hui, il leur offre tous les biens possédés jusqu'ici par les Juifs.

Le 27 juin, une ordonnance a été publiée prescrivant sur tout le territoire du Protectorat le transfert à des aryens de toutes les entreprises juives.

Sont considérées ainsi celles dont le propriétaire ou un des associés est juif. Les sociétés seront traitées comme juives si un ou plusieurs membres du conseil d'administration sont juifs, ou, si par suite de la répartition des actions, la société se trouve en fait sous le contrôle d'un Juif.

Il est bien précisé qu'un aryen ne pourra reprendre une affaire juive que s'il en a obtenu l'autorisation des autorités allemandes et, dans les cas importants, du *Reichsprotektor* lui-même.

M. von Neurath s'est ainsi placé entre les mains un puissant levier d'action. En effet, l'aryen qui est autorisé à prendre la succession d'un Juif, reçoit des mains de l'administration un véritable cadeau. Bien qu'il achète l'entreprise et les marchandises en stock d'après une estimation officielle, cette estimation, que le Juif n'a pas le droit de discuter, est si faible que même l'aryen le moins expert retire toujours de l'opération un bénéfice considérable.

On se doute de l'usage que fera M. von Neurath du droit qu'il s'est réservé de choisir les nouveaux propriétaires de plusieurs milliers d'entreprises juives plus importantes les unes que les autres, qui se trouvent sur le territoire du Protectorat. Cela revient à mettre à sa disposition une masse énorme de fonds secrets à peu près inépuisables.

La manne qui sera ainsi distribuée aura l'avantage, d'une part de ne rien coûter à la masse des contribuables, d'autre part de pouvoir être acceptée par les citoyens les plus chatouilleux sur les principes, puisqu'il s'agit uniquement de recevoir l'autorisation d'acheter un bien à un prix fixé par une estimation légale.

Enfin, il ne faut pas croire que M. von Neurath emploiera ses pouvoirs exorbitants à faire venir d'Allemagne des commerçants nazis pour les installer dans les boutiques juives et choquer ainsi le sentiment national de la population. Il n'obligera même pas les citoyens tchécoslovaques qu'il favorisera à se proclamer hitlériens et à donner la place d'honneur au portrait du Führer. Il prendra seulement toutes les précautions nécessaires pour ne pas laisser entrer dans les nouvelles entreprises tous ceux qui pourraient y faire une politique antiallemande.

6

Le Général Palasse, Attaché militaire de France à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 588/S [1]. Secret. *Moscou, 26 juin 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 8 août.)

Au cours des conversations relatives à la conclusion d'un pacte tripartite entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S., M. Molotov a déclaré que le gouvernement soviétique avait fait chiffrer l'effort militaire qui résulterait pour lui, sur ses frontières occidentales, des engagements envisagés. Il estimait que 100 divisions de l'armée rouge seraient nécessaires.

J'imagine, bien que la précision n'ait pas été donnée, qu'il s'agit de 100 divisions d'infanterie.

Dans ce cas et si l'on tient compte d'un nombre de corps d'armée minimum nécessaire à l'encadrement de ces divisions d'infanterie, de leur renforcement par des grandes unités de cavalerie et de chars, ainsi que par des formations aéronautiques, on se rend compte de l'importance de l'effort envisagé par le gouvernement soviétique.

Notre ambassadeur m'a demandé, pour sa documentation personnelle, de lui remettre une note indiquant les effectifs approximatifs et les quantités de matériels de guerre entrant dans la composition de 100 divisions d'infanterie.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, à titre de compte rendu, les renseignements que j'ai ainsi fournis.

Il m'a paru intéressant, en outre, de vous donner, dès à présent, des indications sur la grandeur de l'effort jugé nécessaire par le gouvernement soviétique. Ce renseignement est de nature à faciliter la préparation de conversations militaires éventuelles entre les trois puissances intéressées.

Annexe

Note de l'Attaché militaire de France à Moscou

N. nº 587. Personnel Secret.. *Moscou, 23 juin 1939.*

Le chiffre de 100 divisions soviétiques dont Votre Excellence a bien voulu me parler appelle, tout d'abord, une première remarque.

[1] **Extraite** des archives de la Guerre.

Il est indispensable, en effet, de faire préciser qu'il s'agit bien de 100 divisions d'infanterie et non de 100 divisions parmi lesquelles serait comprise une certaine proportion de divisions de cavalerie. Dans ce dernier cas, la valeur de l'apport soviétique serait très différent.

Les indications *très approximatives* ci-après, destinées à donner une valeur d'ensemble d'un apport de 100 divisions, visent donc uniquement le cas de 100 divisions d'infanterie.

On sait par ailleurs (discours du maréchal Vorochilov) que l'armée rouge subit actuellement une réorganisation destinée à accroître sa puissance de feu. Il en a été tenu compte dans une certaine mesure.

Effectifs. — Suivant les indications données par le maréchal Vorochilov dans son discours et qui semblent admissibles, l'effectif d'une division sur le pied de guerre serait de 18.000 hommes.

Effectif de 100 divisions	1.800.000 hommes
Il paraît logique d'admettre que 20 corps d'armée au minimum seront destinés à encadrer une notable partie de ces divisions; il en résulte un complément d'effectifs d'environ	200.000 hommes
Total	2.000.000 hommes

Il paraît vraisemblable qu'à cette infanterie s'ajouteraient des forces de cavalerie et de chars.

Aviation ..... Pour mémoire

Matériels :

Par division :

Fusils-mitrailleurs	243
Lance-grenades	486 (1)
Mitrailleuses lourdes	162
Canons antichars	30
Lance-mines	30
Canons de 76 de régiment d'infanterie	24
Canons de 76 d'artillerie divisionnaire	16
Obusiers 122	24

Parfois un bataillon de chars (40 chars).

Par corps d'armée. — Éléments non endivisionnés :

Artillerie de corps : 12 ou 16 canons de 107, 6 ou 8 obusiers de 152, 9 ou 12 canons de 152.
Au minimum, 12 canons de D.C.A.

Soit au total pour 100 divisions et 20 corps d'armée, en chiffres arrondis :

Fusils mitrailleurs	25.000
Lance-grenades	45.000
Mitrailleuses	17.000
Canons antichars	3.000
Lance-mines	3.000
Canons de 76 de R.I.	2.400
Canons de 76 de division	1.600
Obusiers de 122	2.400
Canons de 107	240 à 320
Obusiers de 152	120 à 180
Canons de 152	180 à 240
D.C.A. canons de 76, au minimum	240

Soit en définitive pour l'artillerie :

Artillerie de campagne	6.400 pièces
Artillerie lourde	540 à 740 pièces

(1) *Note du document :* En supposant que la transformation qui apparaît dans le règlement d'infanterie est réalisée.

Ces chiffres ne comprennent pas les éléments d'artillerie de réserve générale qui, suivant les indications du discours du maréchal Vorochilov, auraient été augmentés de 85 % environ.

En raison, d'une part, de la période de transformations et d'améliorations que traverse l'armée rouge, d'autre part, du secret absolu qui entoure toutes les choses de cette armée, il sera indispensable :

1° Au cours de conversations militaires, de se faire donner toutes les précisions souhaitables;

2° D'organiser les relations entre les armées alliées sur une base de confiance réciproque qui leur permette de se bien connaître en vue d'une coordination ultérieure de leurs efforts contre un ennemi commun.

7

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1280, 1281 (1). Très urgent. Réservé. *Paris, 27 juin 1939, 14 h 20.*

Me référant à votre télégramme n° 1976 (2), je vous confirme ma communication téléphonique de ce jour.

J'attacherais du prix à ce que la nouvelle rédaction de l'article 1 adoptée par le Comité ministériel britannique nous fût soumise avant que sir W. Seeds reçoive l'instruction de la soumettre à M. Molotov. Je répondrai immédiatement. Mais il importe que le Département soit mis à même d'examiner cette formule à la lumière des indications que M. Naggiar lui a fait tenir, et que sa transmission à notre ambassadeur puisse être accompagnée de toutes les observations complémentaires désirables.

On peut craindre en effet, dans l'état actuel de la négociation aussi bien que de la situation générale, qu'une rédaction intermédiaire qui chercherait encore à réserver nos dernières possibilités d'entente, n'aggrave ou ne précipite les risques d'échec final en accroissant en fait la méfiance du gouvernement

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Par le télégramme nos 1973-1976 de Londres, du 26 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France à Londres indiquait que le Foreign Office venait de recevoir de son représentant à Moscou, un long rapport sur les dispositions du gouvernement soviétique. Sir W. Seeds y soulignait la crainte de l'U.R.S.S. que les puissances occidentales n'engagent une discussion si l'agression se produisait contre les états baltes, « qui n'(avaient) accepté aucune forme de garantie »; il se demandait si le gouvernement soviétique « ne cherche pas à obtenir une couverture pour le cas où il se verrait obligé de porter assistance à ces derniers états, même sans leur consentement, et s'il ne veut pas nous amener à donner une garantie collective à ces états ». Sir William reprenait les différents points des propositions russes du 2 juin (sur ces propositions, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 336) en indiquant que M. Molotov, malgré ses soupçons, consentait à « prendre en considération l'établissement d'une liste séparée de puissances auxquelles les états contractants pourraient juger nécessaire de porter assistance en cas d'agression ». C'était sur ce dernier point que portaient les hésitations du comité ministériel restreint qui devait se tenir à la fin de l'après-midi, les ministres examinant la possibilité de soumettre à M. Molotov un texte s'inspirant des suggestions du représentant français à Moscou. Pour sir William, « il était préférable de proposer une nouvelle rédaction de l'article Ier plutôt que d'entrer dans une discussion sur les principes » dont s'inspiraient les deux gouvernements.

soviétique. Dans le cas même où cette crainte ne serait pas fondée, toute prolongation nouvelle d'une négociation aussi laborieuse enlèverait beaucoup de portée à la conclusion éventuelle, tant au regard des puissances de l'Axe qu'entre les signataires eux-mêmes.

8

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 284, 285 (1). *Paris, 27 juin 1939, 16 h. 6.*

Je me réfère à votre télégramme no 560 (2).

Ainsi que je vous l'ai indiqué dans mon télégramme no 278 (3), sont seules garanties par nous dans l'esprit de la négociation actuelle la Pologne, la Roumanie, la Turquie et la Grèce envers qui nous avons pris l'engagement de venir à leur aide en cas d'agression dirigée contre leur indépendance.

Ni la Grande-Bretagne, ni la France n'ont pris aucun engagement de cette nature à l'égard de la Hollande ou de la Suisse (4), mais les deux gouvernements sont en fait d'accord pour considérer toute agression dirigée contre l'indépendance d'un de ces trois pays comme une menace grave pour leur sécurité et par-devers eux-mêmes résolus à s'y opposer. La France et la Grande-Bretagne se trouvent donc à l'égard de ces trois pays dans la même position que l'U.R.S.S. à l'égard de la Lettonie, de l'Esthonie et de la Finlande : elles sont fondées à demander leur inclusion dans la sphère d'application de l'accord tripartite au même titre que la Russie celle des trois états baltiques.

La situation de la Belgique est un peu différente. Les obligations de la France et de la Grande-Bretagne à son égard dérivent des accords de Locarno; elles ont reçu leur expression actuelle dans les déclarations franco-anglaises du 24 avril 1937 (5) qui maintiennent à l'égard de la Belgique les engagements d'assistance pris envers elle par la France et l'Angleterre à Locarno en octobre 1925 et à Londres le 19 mars 1936.

Je remarque enfin que rien n'indiquait dans le projet russe du 2 juin (6) que l'U.R.S.S. fît état, à l'occasion de la Belgique, d'une notion de garantie quelconque. Il n'y avait donc point lieu pour le Département de rectifier une « erreur technique » que rien dans le texte présent ne faisait apparaître.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 25 juin, ci-dessus reproduit sous le no 1.
(3) Du 24 juin, reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 524.
(4) Sans doute le Ministre songe-t-il également au Luxembourg (mentionné dans le télégramme no 560 de l'ambassadeur), puisqu'il parle plus loin de « trois pays ».
(5) Déclarations reproduites au tome V de la présente série, sous le no 337.
(6) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, le no 336.

9

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1987, 1988 (1). Réservé. *Londres, 27 juin 1939* (2).

(*Reçu* : 20 h. 30, 20 h. 40)

Je me réfère à mon télégramme no 1964 (3).

Dès la réception de votre télégramme nos 1227-1228 (4), j'ai donné confidentiellement connaissance au Foreign Office du nouveau projet d'aide-mémoire (Dantzig) que le gouvernement polonais désirerait annexer au protocole franco-polonais (5).

Ce document provoque du côté anglais des objections analogues à celles dont vous m'avez chargé de faire part au Foreign Office. On trouve néanmoins ce projet un peu plus précis que le précédent. A ce point de vue, il constitue un léger progrès.

Le gouvernement britannique a remis le 24 à l'ambassadeur de Pologne le texte du projet de traité... (6) annexe qui ne comporte rien de comparable à notre aide-mémoire. M. Raczynski a déclaré qu'il ferait parvenir aussi rapidement que possible ce document à Varsovie et espérait en recevoir bientôt une réponse. Le Foreign Office a en effet marqué à l'ambassade le désir de voir la négociation anglo-polonaise se poursuivre à Londres.

Lord Halifax et ses collaborateurs nous tiendront exactement informés des développements de cette négociation.

(1) Extrait des « Papiers 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 513.
(4) Du 22 juin, reproduit au tome XVI précité sous le no 500.
(5) Le projet de protocole franco-polonais précisant la portée des obligations réciproques des deux pays, et remis à l'ambassadeur de Pologne à Paris est reproduit au tome XVI susdit, sous le no 527 (annexe).
(6) Lacune de déchiffrement.

10

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1991 à 2003 (1). Réservé. *Londres, 27 juin 1939* (2).

(*Reçu* : 21 h. 20, 22 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme nos 1280-1281 (3).

Lord Halifax vient de me remettre le texte complet des instructions que le gouvernement britannique voudrait envoyer à sir W. Seeds si vous êtes d'accord.

J'attire votre attention sur le paragraphe 7 qui, en cas d'absolue nécessité, permet à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou de donner satisfaction à M. Molotov dans la question de l'énumération des pays présentant un intérêt vital pour les trois futurs signataires.

D'autre part, le paragraphe 11 formule une réserve qui vise plus particulièrement, et conformément à votre sentiment, la date à choisir pour l'ouverture des conversations entre états-majors.

Les passages essentiels de ces instructions seront communiqués dès ce soir à sir Eric Phipps.

Lord Halifax serait heureux de pouvoir recevoir votre... (4) dès demain.

Je vous communique donc ci-après une traduction du document anglais (5).

« Extrême urgence.

« Instructions adressées à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou.

« Je me réfère à votre télégramme no 139 (6).

« 1o Je vous remercie de cette explication complète et claire du point de vue soviétique;

« 2o Il paraît certain que M. Molotov fera des difficultés en ce qui concerne tout projet de traité qui établirait une différence quelconque entre états garantis et états non garantis;

« 3o Il est également évident qu'il désire que les obligations des puissances soient clairement définies.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 7.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Dont le texte est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, no 151.
(6) Documents précités, no 139.

« 4° Il se peut aussi qu'il croie que ce résultat ne puisse être atteint sans une liste nominative des états figurant dans le traité, quoique je souhaite qu'il soit possible d'éviter cette difficulté en le persuadant que nous ne cherchons pas à restreindre sa liberté d'intervention, au moment choisi par lui, contre toute agression destinée à menacer ou à miner l'indépendance ou la neutralité des états baltes.

« 5° J'espère donc que l'accord pourra s'établir sur la formule suivante :

« Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement toute l'assistance en leur pouvoir, au cas où l'un de ces pays viendrait à être engagé dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre n'importe lequel de ces trois états, ou d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen que la partie contractante intéressée s'estimerait obligée d'aider à défendre son indépendance ou sa neutralité contre une telle agression.

« 6° Vous observerez que cette rédaction rassemble en une seule catégorie tous les états auxquels il pourrait être prêté assistance. Elle donne aussi au gouvernement de l'U.R.S.S. le droit de décider si une agression quelconque contre un état balte constitue contre l'indépendance ou la neutralité de cet état une menace telle que le gouvernement soviétique se sente obligé de secourir la victime de cette agression en engageant des hostilités contre l'agresseur. Une fois engagé dans des hostilités, le gouvernement de l'U.R.S.S. aurait droit à l'assistance de la France et de la Grande-Bretagne. Certainement, c'est accorder là au gouvernement soviétique tout ce que celui-ci réclame.

« 7° Il pourrait vous être utile, en vue de vous assurer le concours du gouvernement de l'U.R.S.S. à ces propositions, de lui dire, ainsi que je vous y autorise, qu'en dernier ressort nous consentirions, s'il insistait sur ce point, à la publication d'une liste d'états, ainsi que le proposait le projet de M. Molotov du 2 juin [1].

« 8° Toutefois, nous ne pourrions le faire qu'aux conditions suivantes :

« A. La liste devrait comprendre la Hollande, la Suisse (nous ne souhaitons pas y faire figurer le Portugal et le Danemark);

« B. Les paragraphes 2 et 3 de l'article premier du projet de M. Molotov du 2 juin devraient être remplacés par le texte suivant :

« Agression par cette puissance contre un des états suivants que la partie contractante intéressée s'estimerait être obligée d'aider à défendre son indépendance ou sa neutralité contre une telle agression : l'Esthonie, la Finlande, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie, la Turquie, la Grèce, la Belgique, la Hollande et la Suisse. »

« C. Cette concession de notre part entraînerait l'accord final et aucune nouvelle difficulté ne devrait être soulevée.

[1] Dont le texte est reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 336.

« 9° J'espère que ceci prouvera à M. Molotov que nos intentions sont sincères, que nos buts sont les mêmes. S'il est possible de l'en convaincre, nous avons droit de lui demander de se rallier à notre point de vue sur une question de forme et d'avoir quelques égards pour les considérations que nous avons fait valoir contre la désignation publique des états en question. Il peut ne pas partager nos appréhensions quant à l'embarras et aux inconvénients auxquels il faut s'attendre et qui résulteront de la publicité donnée à ce qui équivaut à une garantie à des états qui répugnent à accepter comme à recevoir une telle garantie; nous la considérons cependant comme foncièrement réelle. La Roumanie a expressément indiqué son désir de ne pas être mentionnée nommément. La Finlande et l'Esthonie ont fait savoir publiquement leurs objections à recevoir une garantie impliquant le gouvernement de l'U.R.S.S. et ont déclaré que toute aide d'une grande puissance quelle qu'elle soit, sans leur invitation, serait considérée par elles comme un acte d'agression. La Lettonie a clairement indiqué partager... (1) point de vue exprimé par la Finlande et l'Esthonie (2). Nous ne pouvons pas non plus prédire la réaction des Pays-Bas. Mais si la liste publiée des états qui doivent être assistés figure à l'accord anglo-franco-soviétique ou y est annexée, on doit s'attendre à ce que l'Allemagne demande aussitôt à tous les pays signalés s'ils se félicitent de ces promesses; elle se ferait très probablement répondre qu'il n'en [est] rien. Le résultat de telles réponses ne peut manquer de nous causer à tous un très grand embarras et sera très préjudiciable à la solidité du front de la paix.

« 10° Pour ces raisons, si vous pouvez persuader M. Molotov que mon projet de formule lui donne ce qu'il veut, je désirerais éviter toute mention d'état. Toutefois, s'il est nécessaire d'avoir une liste nominative d'états, je préférerais infiniment ajouter à la formule du paragraphe 5 ci-dessus un accord privé entre les gouvernements contractants, accord dont il devrait être expressément entendu qu'il ne devrait pas être rendu public, touchant les états auxquels il devrait s'appliquer en tout cas. Cet accord pourrait être sujet à des révisions périodiques ou à des additions par accord entre les trois états contractants.

« 11° Nous comptons que vous soulignerez très fortement auprès de M. Molotov combien le gouvernement de Sa Majesté a été disposé à aller loin dans sa direction. Nous n'avons pas rencontré des concessions correspondantes de la part du gouvernement de l'U.R.S.S. et, comme nous avons maintenant donné à M. Molotov la substance de tout ce qu'il a demandé, nous espérons fermement que l'accord pourra être postérieurement réalisé sans que l'autre côté ne soulève de nouveaux obstacles.

« 12° Le texte intégral est soumis au gouvernement français en vue de recueillir son adhésion et vous ne devez pas vous acquitter de ces instructions avant que votre collègue français ait été invité à agir avec vous ».

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Sur les objections d'un certain nombre de ces puissances à recevoir la garantie de l'U.R.S.S., voir au tome XVI de la présente série, les nos 362, 370.

11

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 950 à 952 (1). Réservé. *Varsovie, 27 juin 1939, 20 h. 45.*

(*Reçu* : 23 h. 20.)

Les derniers télégrammes de M. de La Tournelle me paraissent donner une idée très exacte de la situation à Dantzig et de son évolution probable.

Après avoir détruit progressivement, sous le regard alors complaisant de M. Beck, la constitution dantzicoise et « mis au pas » la population, il ne resterait à M. Hitler que très peu de chemin à parcourir pour atteindre son but.

N'ayant pu, en mars, faire accepter par la Pologne l'annexion de Dantzig au Reich, il semble bien avoir pris le parti d'achever son œuvre de ce côté en militarisant la Ville libre (mon télégramme no 934) (2). Les visites de soldats, de marins, de miliciens nationaux-socialistes venant du Reich s'y succèdent et s'y multiplient, pour achever son... (3) avec « le reste de l'Allemagne ». Une fois... (4) de « corps franc » dont il est maintenant question, les effectifs militaires dantzicois pourront être assez élevés pour constituer par eux-mêmes, une menace sérieuse contre le corridor polonais. Et le jour où la Pologne jugera qu'elle ne peut pas ne pas réagir contre ces empiètements successifs et contre cette menace, la propagande allemande la présentera comme une provocation (5) et dénoncera l'agression.

Les Polonais voient clairement le jeu allemand et s'en inquiètent fortement (mon télégramme suivant) (6).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune*, avec des modifications de libellé qui n'en changent pas le sens sous le no 146.

(2) Du 21 juin, reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 490.

(3) et (4) Lacunes de déchiffrement.

(5) Lire vraisemblablement : une provocatrice.

(6) Par télégramme nos 953-954, du même jour, l'ambassadeur analysait un article du correspondant à Berlin de la *Gazeta Polska*, expliquant que la Pologne ne pouvait accepter aucun changement fondamental du statut de Dantzig : Varsovie avait toujours respecté les droits moraux de l'Allemagne, mais était en droit d'exiger la sécurité de son unique débouché sur la mer. Il s'agissait en fait pour Berlin de détruire l'équilibre existant entre la Pologne et l'Allemagne et d'assurer ainsi son hégémonie sur le continent.

12

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1754 (1). Réservé. *Berlin, 27 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 28, 12 h.)

Comme je l'ai indiqué dans mon télégramme nº 1708 (3), les milieux diplomatiques de Berlin se montrent assez pessimistes sur le développement de la situation internationale à partir du mois d'août.

Il est possible que l'approche de l'époque où a éclaté la crise de 1938 ne soit pas étrangère à cet état d'esprit. Il est probable aussi que la plupart des chefs des missions diplomatiques ont reçu des informations analogues à celles que cette ambassade a elle-même recueillies et qui peuvent se grouper en trois catégories :

1º Activité de l'armée allemande. Le nombre des réservistes sous les drapeaux est évalué par notre attaché militaire très approximativement à 600.000 et tend à s'accroître. Des exercices d'occupation sont en voie de développement dans la région fortifiée de l'Ouest.

2º Mesures militaires en Italie et en Bulgarie. Des grandes manœuvres avec effectifs considérables sont prévues en Italie pour le mois d'août. L'armée bulgare doit mobiliser deux classes à la même époque.

3º Indices divers : conseils donnés par de hauts fonctionnaires allemands à des familles étrangères de ne pas se trouver en Allemagne au mois d'août; limite assignée en général à la durée des passeports de la population mâle; renseignements suivant lesquels la Reichswehr aurait été invitée à se tenir prête pour le 15 août.

Il est remarquable de constater qu'alors qu'une assez vive inquiétude commence à sourdre dans les classes moyennes, les Allemands des cercles dirigeants se montrent plutôt optimistes et cherchent manifestement à rassurer leurs interlocuteurs étrangers.

Une phrase m'a particulièrement frappé dans les déclarations faites à un de mes collaborateurs par une des personnalités du régime les mieux informées (cf. mon rapport nº 15 (cabinet du Ministre) de ce jour) (4). « Dans le cas, a-t-il dit, où Dantzig proclamerait son rattachement au Reich, il ne pour-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 145.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 22 juin, reproduit au tome XVI de la présente série, sous le nº 503.
(4) Ci-après reproduit sous le nº 23.

rait y avoir de guerre que si nous sommes obligés de nous défendre contre une agression ». Ces lignes ont éveillé en moi l'écho de certaines paroles prononcées par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères lors de mon dernier entretien avec lui. Après m'avoir indiqué qu'à son avis il n'y avait pas à envisager de tension à brève échéance, il avait ajouté : « Nous ne songeons pas à attaquer la Pologne ». Comme je lui faisais observer que dans ce cas il n'y avait pas à craindre de conflit, la Pologne n'allant pas attaquer l'Allemagne, il avait répondu qu'il pouvait surgir des incidents graves, et cité, comme exemple, l'éventualité de l'assassinat d'un consul allemand. Dans l'audience d'adieu qu'il a accordée le 26 juin à l'ambassadeur d'Argentine, M. Hitler lui a également dit plus ou moins nettement qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer la Pologne.

Même si l'on admet que ces différentes indications traduisent les intentions véritables du gouvernement allemand, on peut se demander jusqu'à quel point elles sont rassurantes. Elles peuvent indiquer que le Reich est disposé à temporiser, mais elles peuvent aussi préparer le terrain pour une opération d'annexion de Dantzig menée par l'intérieur.

Il est permis de supposer que, parmi les différents plans que peuvent envisager les dirigeants hitlériens pour imposer leur solution dans la question de la Ville libre, celui qui consisterait à provoquer un mouvement « spontané » et à faire proclamer par la population dantzicoise elle-même son rattachement au Reich, retient plus spécialement leur attention.

Dans ce cas, le scénario serait vraisemblablement le suivant : à l'heure choisie par le Führer, les nationaux-socialistes de Dantzig proclameraient le rattachement de la ville au Reich. Ils bloqueraient, par leurs propres moyens, et sans faire appel aux troupes allemandes, la petite garnison polonaise (environ 80 hommes) de la Westerplatte ainsi que les douaniers polonais, et attendraient la réaction de Varsovie. Le gouvernement polonais n'aurait alors d'autre ressource que d'occuper la cité par la force pour rétablir le *statu quo*, ce qui servirait de prétexte au déclenchement de l'action militaire allemande.

On voit clairement le but de la manœuvre. « Si les Polonais entreprenaient de réprimer par la force un mouvement « populaire », disait récemment une personnalité du régime à l'un de mes collaborateurs, ce seraient eux les agresseurs. Ils prendraient l'initiative de la violence. L'Angleterre et la France seraient-elles alors justifiées à nous attaquer ? ».

A Berlin, on escompte ainsi que, le moment venu, il serait possible à la propagande allemande de brouiller les cartes et de jeter le trouble, tout au moins dans l'opinion des pays neutres. Depuis l'affaire d'Autriche et celle des Sudètes, la politique hitlérienne est d'ailleurs passée maîtresse dans l'art d'organiser les crises intérieures et d'en tirer parti.

Pareille hypothèse permettrait de concilier l'assurance donnée de divers côtés que l'Allemagne « n'attaquera pas » avec les indices de tension prochaine qui sont recueillis par ailleurs. Les derniers renseignements reçus de notre consul à Dantzig paraissent démontrer que ce plan a reçu un commencement d'exécution, tout au moins en ce qui concerne la phase préliminaire. Les pré-

paratifs militaires du Reich dans la Ville libre s'intensifient rapidement et M. Himmler serait venu incognito afin d'en vérifier le développement. Tout se passe comme si le gouvernement hitlérien voulait que les forces armées séjournant dans la ville fussent assez importantes pour que le Führer pût, à l'heure H, en prendre possession sans qu'il fût besoin d'un putsch du parti ni de l'envoi de troupes allemandes.

Le gouvernement de Varsovie a sans nul doute fait entrer une telle éventualité dans ses calculs et je n'ignore pas qu'elle a été examinée par les services du Département. La politique allemande ne peut donc raisonnablement compter prendre la partie adverse au dépourvu ni obscurcir à souhait la question en jouant sur le mot d'« agresseur ». Au surplus, la déclaration lue le 31 mars par M. Chamberlain, au nom des gouvernements anglais et français, devant la Chambre des Communes[1], et celle qu'a faite M. le Président du Conseil le 13 avril [2], sont assez explicites pour convaincre les chefs nationaux-socialistes qu'une action qui porterait atteinte aux intérêts vitaux de la Pologne autoriserait celle-ci à demander l'appui immédiat de la France et de l'Angleterre.

Toutefois, pour éviter tout malentendu à ce sujet, on peut se demander s'il ne serait pas opportun de mettre dès maintenant les points sur les *i* et de déjouer cette manœuvre éventuelle en coupant court aux illusions qu'on peut encore nourrir à Berlin. Si Votre Excellence en jugeait ainsi, il y aurait intérêt à préciser, au regard des chefs responsables de la politique allemande et dans le cadre de la déclaration franco-britannique, que toute action de force menée à l'intérieur de la Ville libre contre le statut — action qui, dans les conditions actuelles d'allégeance des nationaux-socialistes de Dantzig au parti hitlérien, ne pourrait être provoquée et suscitée que par le Reich — et à laquelle la Pologne estimerait devoir résister, entraînerait automatiquement pour cette dernière l'assistance de la France et de l'Angleterre. Cette précision utile pourrait être donnée à la première occasion par Paris et Londres. Ainsi s'écroulerait l'équivoque que les dirigeants allemands paraissent occupés à construire laborieusement.

Quoi qu'il en soit et jusqu'à plus ample informé, il ne semble pas qu'une action dans ce sens, de la part de l'Allemagne, soit immédiate. A l'ambassade de Pologne où l'on demeure calme et résolu, on estime que les bruits alarmistes concernant des mouvements de troupes en direction de la frontière polonaise (on rapportait ce matin que le régiment du maréchal Goering avait quitté Berlin pour Pillau. Ce bruit n'a pas été confirmé), pourraient bien provenir de source allemande. Les services nationaux-socialistes chercheraient ainsi à entretenir la confusion par de fausses nouvelles, avec l'espoir de masquer à l'avance les déplacements militaires réels lorsqu'ils s'effectueraient.

Dans les périodes de fermentation, la politique hitlérienne s'entoure à l'ordinaire d'un brouillard artificiel. On ne peut que gagner à rendre cette manœuvre inefficace en se protégeant contre toutes les surprises.

(1) Sur cette déclaration, voir, au tome XV de la présente série, le n° 216; au tome XVI le n° 254.

(2) Sur cette autre déclaration, voir, au tome XV précité, le n° 370.

13

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1757 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 27 juin 1939* [2].

(*Reçu :* le 28, 12 h.

Un haut fonctionnaire de la Chancellerie du Reich vient d'indiquer à une personne digne de la plus entière confiance le plan par lequel, selon lui, le Führer entend réaliser le rattachement de Dantzig à la Grande Allemagne.

« Vous avez dû constater, a déclaré le collaborateur du Dr Lammers, que le nombre des Allemands qui se rendent dans la Ville libre sous prétexte du tourisme augmente de jour en jour. Au cours des prochaines semaines, ce courant touristique s'amplifiera. L'association « Force par la joie » organisera sous peu des croisières. Ce sont des dizaines de milliers de visiteurs qui seront ainsi déversés dans le territoire de la Ville libre. Dans moins d'un mois, Dantzig abritera plus de touristes que d'habitants. Mais ces touristes seront des officiers et des soldats. Sans avoir violé aucun article du statut, nous aurons réuni dans le port de la Baltique une formidable armée.

« Quand tout sera en place, vers le 20 juillet, le monde apprendra tout à coup que, répondant à une invitation du Sénat de la Ville libre, le Führer a résolu de se rendre personnellement à Dantzig. Cette visite revêtira un caractère absolument pacifique. Si une autorisation doit être demandée, elle ne concernera que les 150 hommes d'infanterie de Marine qui devront débarquer dans le port à titre de garde d'honneur.

« La visite du Chancelier durera deux jours. Des discours seront prononcés : par l'exemple de la réception réservée récemment au Dr Goebbels, vous pouvez aisément imaginer dans quelle atmosphère se dérouleront ces manifestations. Elles constitueront, en fait, l'affirmation solennelle de l'appartenance de la Ville libre au *Deutschtum*, une prise de possession théorique de son territoire par le Führer.

« Le séjour de M. Hitler à Dantzig sera suivi, peu après, de deux autres manifestations; la visite du maréchal Goering, l'arrivée du croiseur *Kœnigsberg*. A ce moment, la situation aura atteint son point culminant. Le Sénat de Dantzig proclamera qu'il place le territoire de la Ville libre sous la protection du Reich. Ce sera là l'épreuve décisive qui révélera la faculté de résistance de la Pologne et de ses alliés. Nous sommes sûrs, quant à nous, que les démocraties occidentales seront à ce point impressionnées par l'affirmation

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par courrier, en clair.

de notre bon droit et par le déploiement de notre force que le rattachement ne sera plus qu'une question de forme. Le gouvernement de Varsovie, abandonné par Londres et Paris, sera, tout naturellement, amené à entériner le fait accompli et à entrer en négociations avec nous. L'*Anschluss* à froid (*kalter Anschluss*) aura été réalisé, la volonté de la nation polonaise aura été brisée ».

Comme la personne à laquelle ces confidences étaient faites demandait à son interlocuteur ce que devenait, dans ce plan, l'affaire du Corridor et celle de Silésie : « Le Führer sait sérier les difficultés, a répliqué aussitôt le fonctionnaire allemand. Il n'ignore pas qu'actuellement, prétendre résoudre d'un coup le problème polonais provoquerait la guerre. Dans les semaines qui viennent, il se bornera donc à réaliser la première partie de ses programmes. Le reste suivra ».

14

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2704 (1). Réservé. *Rome, 27 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 29, 17 h.)

Un de mes collaborateurs a eu, hier soir, avec une importante personnalité fasciste qu'il connaît depuis des années, mais qu'il n'avait pas vue depuis longtemps, une longue conversation. Les propos tenus à cette occasion par l'Italien en question méritent d'être rapportés, ne fût-ce qu'en raison de leur franchise brutale, une franchise qui, pour si fasciste qu'elle soit, ne se rencontre pas tous les jours dans les bouches romaines.

L'interlocuteur a commencé par s'élever avec vivacité contre l'affaire d'Alexandrette. « Où sont, a-t-il dit, les fameux *jamais* de M. Daladier? Puisque vous étiez décidés à aller, pour améliorer votre position en Europe, jusqu'à consentir des cessions territoriales en Afrique, pourquoi ne nous avez-vous pas accordé quelque chose à Djibouti ou en Tunisie, l'île de Djerba, par exemple? Avant la conclusion de l'alliance militaire italo-allemande, cela aurait pu produire des conséquences considérables et peut-être plus utiles que votre accord avec les Turcs.

« En ce qui concerne vos négociations avec les Russes, nous pensons qu'elles finiront par aboutir, mais l'effet moral et psychologique aura été totalement manqué. Au surplus, nous estimons que le concours militaire russe est négligeable et, du reste, ne vous sera pas donné au dernier moment. Seules, sont

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.

intéressantes pour vous les fournitures de matières premières et, éventuellement, la coopération de l'aviation soviétique.

« Le fossé qui sépare la France de l'Italie devient chaque jour de plus en plus profond. Nous vous avons rendu de grands services par nos maladresses. Votre union sacrée est née au lendemain de la manifestation de Montecitorio. C'est grâce à nous que M. Daladier a pu véritablement gouverner, mettre pratiquement le Parlement en vacances et procéder à un réarmement considérable qui ne nous échappe point. Mais ce n'est pas une raison pour persécuter les Italiens comme vous le faites : vous les considérez comme les citoyens d'un pays ennemi. Il vaudra bientôt mieux, pour séjourner en France, être arabe ou nègre qu'italien. Cette politique est d'ailleurs contradictoire. D'une part, vous voulez vous appuyer sur certaines sympathies populaires contre le fascisme; vous cherchez à assimiler et à absorber le plus grand nombre d'Italiens. D'autre part, vous expulsez en masse des Italiens qui ne vous sont nullement hostiles, mais qui se mettent en règle avec leurs autorités et n'entendent pas trahir leur patrie. Ces gens rentrent en Italie animés d'un état d'esprit que vous pouvez facilement deviner, à l'égard de la France. Ils répandent chez nous leurs sentiments de colère et de rancune et contribuent justement à rendre populaire une politique que vous voudriez combattre, en opposant notre population à son gouvernement. Quoi qu'il en soit, il ne faudra pas vous étonner si nous sommes amenés à dénoncer des conventions consulaires et d'établissement qui ne correspondent plus à rien, puisqu'elles reposent sur l'idée que les citoyens des deux pays sont traités comme appartenant à deux nations amies, ce qui n'est plus le cas ! ».

Passant ensuite à l'examen de la situation générale, l'interlocuteur, qui était au courant des propos de M. Mussolini, rapportés dans mon télégramme nº 2493 sur l'éventualité d'une crise internationale au mois d'août et d'une modification de la carte de l'Europe [1], a déclaré que des changements devaient nécessairement se produire à brève échéance. « Un heurt brutal, ce qui ne veut pas dire la guerre, a-t-il poursuivi, est fatal entre les deux groupes opposés. Le jeu est évidemment fort risqué. Mais nous considérons que nous avons encore, si les choses devaient tourner mal, plus de probabilités que vous de gagner la guerre. La force militaire de la France est considérable. Nul ne songe à le nier. Mais elle est quand même inférieure de moitié à celle de l'Allemagne. Nous comptons pour fort peu le concours que vous tirerez de l'Angleterre et vous ne pouvez tout de même pas considérer que la puissance militaire italienne est nulle, même si nos frontières stratégiques sont défavorables. La résistance de l'armée polonaise, pour sérieuse qu'elle puisse être, n'est pas de nature à retenir bien longtemps les forces allemandes. Vous seriez donc contraints de supporter, seuls, tout le choc. C'est pourquoi nous avons la conviction qu'au dernier moment, l'Angleterre pourrait bien mollir

[1] Ce télégramme, du 16 juin, rapportait les propos tenus peu auparavant par le Duce à une personnalité italienne. Selon le Duce, une grave crise internationale éclaterait fin août, avec des changements dans la carte politique de l'Europe, mais sans que la guerre fut déclenchée. On en viendrait en septembre à la situation qui prévalait, l'année précédente, au lendemain de la conférence de Munich : il y aurait alors une période de détente.

et se comporter comme en Extrême-Orient. Son réarmement matériel n'est pas accompagné d'un réarmement moral à la hauteur des tâches de demain. L'opinion britannique est souvent montée et violente, mais, quand il s'agit de passer aux actes, on ne trouve plus personne.

« Au sujet du différend polono-allemand, nous estimons que Dantzig doit revenir au Reich et que la question sera prochainement résolue au profit de l'Allemagne. Il nous paraît douteux, en dépit de toutes les affirmations contraires, que la Pologne fasse la guerre, uniquement pour Dantzig, si le Corridor n'est pas menacé. D'autre part, vous savez qu'il est fortement question d'un partage de la Slovaquie entre l'Allemagne et la Hongrie. Ne pourrait-on trouver là de quoi offrir également à la Pologne quelques compensations pour les sacrifices qu'elle aurait à faire à Dantzig? Il ne s'agit pas de se raidir sur des formules intransigeantes, mais de trouver des solutions, des accommodements, pour mettre fin à des situations qui ne peuvent pas se perpétuer.

« L'affaire polono-allemande est évidemment de beaucoup la plus grave, c'est même la seule qui, à mon avis, soit de nature à déclencher, le cas échéant, une guerre générale, si l'Allemagne devait commettre la faute d'attaquer le territoire polonais. Mais le Reich n'ira certainement pas jusque-là, à moins que les Polonais ne se livrent à de véritables provocations. Pour l'instant, on envisage à Berlin une opération limitée à la Ville libre. Des conversations polono-allemandes pourraient, avec un peu de bonne volonté, conduire au but ».

Comme mon collaborateur faisait allusion à certains bruits d'après lesquels une violente campagne de presse serait déclenchée sous peu contre la Grèce, aussitôt après la célébration du mariage du duc de Spolète avec la princesse Irène [1], son interlocuteur ne l'a pas démenti. Il a reconnu que la situation dans les Balkans était très incertaine. Il a déclaré que l'attitude de la Grèce, qui avait pratiquement adhéré au jeu franco-anglo-turc, n'était évidemment pas du goût du gouvernement de Rome. Il a paru considérer qu'une action italienne sur Salonique pouvait être réalisée facilement et rapidement d'accord avec la Yougoslavie et la Bulgarie. « Ce serait, a-t-il dit, la meilleure façon pour nous de répliquer victorieusement au pacte que les Anglais et vous venez de conclure avec Ankara. Si nous donnions un port franc et un débouché aux Yougoslaves à Salonique, tout en aidant les Bulgares à récupérer Dedeagatch et Kavala, la Turquie serait coupée de la Grèce et nous arriverions à la mer Égée. Chacun, en ce moment, prend des positions. Il s'agit de prendre les nôtres le plus vite possible ». A l'objection qu'une attaque contre la Grèce provoquerait certainement la guerre générale, le fasciste en question a répondu qu'il n'en croyait rien. « Si, a-t-il prétendu, sans déclarer la guerre à la Grèce, nous nous emparions de Salonique, dont la situation en Thrace est assez spéciale, il pourrait arriver que le gouvernement d'Athènes, après avoir protesté véhémentement, se gardât d'aller plus loin. Vous me dites que les

[1] La sœur du roi Georges II de Grèce devait épouser le duc de Spolète, neveu du roi d'Italie, le 1er juillet à Florence.

Turcs n'accepteront jamais d'être séparés des Grecs et feront plutôt la guerre pour garder une frontière commune. Je n'en crois rien ! J'ai été longtemps en Turquie ! Les Turcs se défendront, s'ils sont attaqués. Leur résistance sera particulièrement forte en Asie, mais ils ne débarqueront pas leurs troupes sur le petit morceau de territoire qui leur reste dans la Turquie d'Europe pour essayer de reprendre Salonique que les Grecs seront incapables de défendre. La Roumanie, elle non plus, ne sera pas en mesure de résister sérieusement à une pression de l'Allemagne, de l'Italie et de la Bulgarie ! »

D'une façon générale, on ne croirait à Rome, ni au jeu de la garantie franco-britannique en faveur du gouvernement de Bucarest, ni à l'intervention anglaise en faveur de la Grèce, [si] les armées italiennes, après avoir occupé Salonique, en restaient là et s'abstenaient de toute attaque contre le reste du territoire hellénique.

Quant à la Yougoslavie, sa situation intérieure ne serait pas sans préoccuper vivement les dirigeants fascistes. Leur désir serait toujours de fortifier le gouvernement de Belgrade, en face de l'Allemagne. L'agitation allemande dans la région de Maribor et parmi les minorités germaniques de Yougoslavie ne leur échapperait pas. « Nous ne voulons pas, a déclaré la personnalité en question, voir la formule des protectorats allemands s'étendre à l'infini. Si, en Carinthie ou en Croatie, on devait assister à ce qui s'est passé en Slovaquie ou en Bohême, ce serait très grave pour nous. Nous ne voulons pas que le Reich arrive sur l'Adriatique. Le Duce l'a dit, cette mer doit rester un lac exclusivement italien. C'est ce qui se trouve réalisé, à l'heure actuelle, avec une Yougoslavie entièrement neutralisée et entre nos mains. Mais si, dans quelques mois, nous devions constater que le travail de désagrégation de l'Allemagne se poursuit, avec des chances de succès, à l'intérieur de la Yougoslavie, nous serions probablement amenés à modifier notre politique vis-à-vis de Belgrade. Il nous faudrait reprendre nos visées dalmates et nous installer avant les Allemands sur l'Adriatique, de façon à les brûler de vitesse. Mais nous espérons bien que les choses n'en viendront pas là !

« Personne ne veut faire la guerre. Il y a en Europe des zones encore troubles où l'on peut s'assurer des positions. C'est ce que nous envisageons. Il est possible que l'on connaisse bientôt une situation plus grave encore qu'en septembre dernier et que l'on se trouve à la veille d'une conflagration générale. Nous avons, pourtant, la conviction que celle-ci sera évitée *in extremis*. C'est alors que le Pape pourra faire entendre sa voix et rendre service à la cause de la paix. Il en résultera fatalement une conférence internationale, un Munich élargi. On y réglera les questions méditerranéennes et africaines, et nous pourrons, sans doute, nous contenter de satisfactions relativement minimes, puisque nous aurons réussi à nous établir en Europe sur des positions de premier ordre et à briser la politique d'encerclement qui nous menace !»

Telles sont les indications qui ont été fournies à mon collaborateur. Je passe sur les répliques, les objections, les avertissements qu'il a opposés à son interlocuteur. Tout dans ce que ce dernier a déclaré, avec une grande liberté de ton, ne mérite pas d'être pris à la lettre. On y relève la marque de l'exagération, de la suffisance et de la folle ambition fascistes.

Mais les propos tenus et relatés ici, autant que possible dans leur forme originale, n'en jettent pas moins une vive lumière sur les arrière-pensées et les calculs des dirigeants du régime. Ils confirment, en particulier, leurs ténébreux desseins à l'égard de la Yougoslavie et de la Grèce et leur désir violent de riposter d'une manière éclatante aux accords franco-anglo-turcs dont la conclusion les a exaspérés.

15

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2692 (1). Secret. Réservé. *Rome, 27 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 29, 17 h. 40.)

Je crois savoir qu'une mission allemande négocierait depuis quelque temps déjà avec le gouvernement des Soviets. Le général von Reichenau ferait partie de cette mission, qui s'efforcerait d'étendre et de compléter par un accord politique l'accord économique actuellement en discussion et sur le point d'être conclu (3).

16

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 565 (4). Réservé. *Moscou, 27 juin 1939* (5).

(*Reçu :* le 30, 12 h. 30.)

Le ministre de Lettonie est venu me voir le 26.

M. Kocins m'a parlé des négociations en cours (6) non sans manifester sa crainte de voir son pays mêlé à cette affaire de façon telle que sa neutralité

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) En fait, ce ne fut que le 21 juillet que les négociations économiques reprirent officiellement entre les deux pays : voir ci-après les nos 275, 278.
(4) Extrait des « Papiers 1940 ».
(5) Par courrier, en clair.
(6) Entre la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.

ne soit compromise. Comme je lui parlais des deux traités de non-agression signés le 7 juin à Berlin par M. von Ribbentrop, d'une part, et par MM. Munters et Selter, d'autre part, respectivement ministres des Affaires étrangères de Lettonie et d'Esthonie (1), M. Kocins a souligné que ces traités n'avaient aucune signification particulière favorable à l'Allemagne. Ils constituaient la contrepartie exacte des traités de non-agression déjà signés par les deux pays baltes avec l'U.R.S.S. La visite à Berlin de MM. Munters et Selter le 7 juin 1939 n'avait ni plus ni moins de portée qu'une visite analogue faite autrefois à Moscou à M. Litvinov, par les deux mêmes ministres des Affaires étrangères.

Mon collègue a déclaré avec insistance et même non sans une sorte de véhémence que les Lettons ne veulent ni de l'influence nazie, ni de l'influence soviétique. Ayant connu les Allemands et les Russes, leurs sentiments à leur égard sont exactement les mêmes.

M. Kocins, qui est né sujet russe, qui a fait ses études à Moscou et qui a servi dans l'armée du Tsar paraît cependant plus immédiatement inquiet des Russes que des Allemands. Son appréciation des risques que l'U.R.S.S. fait courir à la Lettonie ne va pas sans certaines contradictions. C'est ainsi que s'il redoute l'U.R.S.S. en raison de sa masse, des précédents historiques et du régime bolchevique, il n'en cherche pas moins à déprécier la valeur de la Russie dans une combinaison franco-anglaise, en soulignant les difficultés qu'aurait l'Union soviétique à soutenir une guerre sérieuse. Il parle alternativement d'une crise d'impérialisme et de néopanslavisme, et de repli de la Russie sur elle-même, repli que symboliserait le renvoi de M. Litvinov.

Tout en marquant ces contradictions, j'ai tenu surtout à le rassurer. J'ai pris soin de lui dire que la politique franco-anglaise, à laquelle nous nous efforcions d'associer la Russie, avait pour but essentiel le maintien et le respect de l'indépendance des états européens, qu'il n'y avait rien dans les négociations qui pût justifier ses inquiétudes, d'autant moins que les événements récents prouvaient de façon éclatante que le risque actuel pour l'indépendance des petits états venait de l'Allemagne hitlérienne mais non pas de notre groupe (2).

(1) Sur ces traités, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 370.

(2) Par un télégramme n° 566, également du 27 juin, l'ambassadeur de France à Moscou faisait état de l'entretien qu'il avait eu le jour même avec le ministre de Finlande au sujet des îles d'Aland et des négociations anglo-franco-soviétiques. Le ministre s'inquiétait que le gouvernement français fût disposé à accepter le point de vue russe dans la question des états baltes, mais « dans un esprit moins intransigeant » que son collègue letton.

17

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington, à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des Fonds.

D. nº 14.019 [1]. Confidentielle. *Washington, 27 juin 1939.*

Comme suite aux télégrammes que je vous ai envoyés sur le financement des achats de cuivre par la Compagnie française des métaux rares (affaire Tristan) [2], je voudrais vous préciser pourquoi, alors que les Morgan n'ont pas voulu participer à l'opération, la *Bankers Trust* avait envisagé de le faire, en participation avec la *National City* et le *Chase*, et comment, à mon avis, les opérations de ce genre devraient être camouflées pour que leur financement ici pût être mené à bien.

Je tiens d'abord à préciser qu'il n'y a pas eu dans le refus de Morgan de mauvaise volonté à notre égard, mais seulement un excès de scrupule quant à la portée du *Johnson Act*, qui est dû principalement à la position exceptionnellement « en vue » que la banque Morgan occupe sur la place de New York. Les opérations considérables que les Morgan ont effectuées pour les Alliés pendant et après la guerre, leur réputation bien établie de francophilie, ou plutôt d'anglophilie, rendent leurs agissements spécialement suspects aux isolationnistes et à cette fraction de l'opinion encore nombreuse qui croit que les banquiers ont entraîné les États-Unis dans la dernière guerre et s'apprêtent à recommencer aujourd'hui. Les Morgan sont ainsi tenus à être d'autant plus circonspects dans leurs opérations avec l'étranger que leurs faits et gestes sont passés au crible et que le Congrès pourrait leur tenir rigueur d'une opération qui, effectuée par d'autres moins en vue, passerait inaperçue.

En outre, les Morgan ont comme avocats la firme Davis Polk, dont le directeur, M. Frank Polk, ancien secrétaire d'État (ministre des Affaires étrangères) est connu pour son interprétation extrêmement stricte de la loi Johnson. C'est ainsi que lorsqu'au mois de juillet dernier, vous avez demandé aux Morgan de donner à nos fournisseurs d'avions un engagement de payer irrévocable, ils ont, sur l'avis de Davis Polk, déclaré ne pouvoir le faire en raison du *Johnson Act* que si nous déposions auparavant auprès d'eux une somme équivalente. Je vous ai dit au cours de mon passage à Paris cet hiver que cette interprétation du *Johnson Act* me paraissait abusivement étroite et que la firme d'avocats Coudert, qui est également une autorité en la matière, avait

[1] Extraite des archives des Finances.

[2] Par télégramme de l'attaché financier nº 344, du 26 juin, 17 heures, non reproduit, il était signalé, à propos du contrat Tristan, que le *Bankers Trust* avait donné son accord pour le financement d'une tranche de 4 millions de dollars, à condition que le solde fût financé par la *National City Bank*, la *Chase Bank*, et éventuellement le *Guaranty Trust* ; « l'opération (devait) conserver un caractère strictement commercial ».

donné sur le sujet une consultation écrite à la *French American Banking Corporation* dont les conclusions étaient diamétralement opposées à celles de Davis Polk. La Trésorerie m'a également à plusieurs reprises laissé entendre qu'elle partageait sur ce point l'avis des Coudert.

J'ai en outre l'impression, ceci tout à fait entre nous, que les Morgan avaient été un peu surpris par la façon dont l'affaire leur avait été présentée. J'en ai eu vent pour la première fois par un coup de téléphone d'un des associés de Morgan, M. Mitchell, qui m'a annoncé la venue de Tristan en me disant qu'il avait été approché par « un gentleman français en mission confidentielle pour un achat de cuivre, qui se disait porteur d'une lettre de M. Daladier et ne paraissait pas connaître les termes du *Johnson Act* ». Il ajoutait qu'étant donné que le gouvernement français n'avait certainement pas de secret pour moi, ses associés étaient très désireux de m'entretenir de cette affaire. Au cours d'une très longue conversation que j'ai eue avec M. Leffingwell, celui-ci m'a nettement indiqué qu'il ne pouvait financer l'opération, étant donné que M. de Tristan n'était, ainsi qu'il l'avait d'ailleurs reconnu, que l'intermédiaire du gouvernement français et que cela sautait aux yeux, étant donné que le montant de l'achat était hors de proportion avec le capital de la société. M. Leffingwell m'a indiqué que si l'achat, au lieu d'être effectué par la seule firme de M. de Tristan, l'avait été par un consortium groupant les principales sociétés importatrices de cuivre agissant pour leur propre compte, l'opération eût revêtu un caractère différent et n'eût pas ainsi risqué d'attirer les soupçons comme ne manquerait pas de le faire l'octroi d'un crédit de 12 millions de dollars à une société au capital de 25.000 dollars. M. Leffingwell ajoutait qu'il estimait que dans les circonstances actuelles, alors que la loi de neutralité était en discussion devant le Congrès, le gouvernement français avait un intérêt évident à éviter de faire une opération en marge du *Johnson Act* qui, si elle était connue, provoquerait tant au Congrès que dans l'opinion des remous très défavorables pour la France.

Devant la fin de non-recevoir des Morgan, j'ai approché le *Bankers Trust* dont je savais par expérience qu'elle *(sic)* n'aurait pas les mêmes scrupules, étant moins en flèche que Morgan et dirigée par des hommes à la fois plus jeunes et plus audacieux.

Comme je vous l'ai télégraphié, ils eurent l'idée, pour se couvrir dans une certaine mesure contre des critiques possibles, de faire consentir le crédit à l'acheteur par leur agence de Londres, mais n'en insistèrent pas moins pour la constitution d'un dépôt de garantie qui devait servir à justifier l'octroi d'un crédit aussi considérable à une entreprise d'aussi faible importance. Ils ne pouvaient toutefois faire l'opération seuls, étant donné les réglementations existant ici, et devaient se contenter d'une tranche de 4 millions de dollars, le solde devant être dans leur esprit financé par la *National City* et la *Chase*.

Je vous ai téléphoné comment le conseil d'administration de la *National City* avait déclaré ne pas pouvoir participer à l'opération en raison du *Johnson Act*. La *Chase* a invoqué la même raison.

Devant les objections de Morgan, j'avais tenu à avoir l'avis de la Trésorerie et ai exposé l'affaire à Archie Lockhead, qui est le directeur du Fonds d'égali-

sation des changes et a la charge des affaires extérieures. Il m'avait dit qu'il ne voyait pas d'objection de principe à la procédure envisagée par le *Bankers Trust*, mais il estimait également que nous obtiendrions des meilleurs termes si l'affaire était plus ingénieusement camouflée. (*If it had a better dressing.*)

Dans les notes que je vous ai envoyées au sujet de l'utilisation de l'*Export Bank*, je vous indiquais que nous pourrions financer ici des achats de matières premières si ces achats étaient effectués par des consortiums d'entreprises, et j'indiquais par exemple qu'en ce qui concerne le cuivre, les opérations pourraient être exécutées par un syndicat groupant les principaux consommateurs (Tréfileries, Compagnie française des métaux, C.M.R., etc.). Je crois que c'est dans cette voie qu'il faut nous orienter si nous voulons bénéficier des conditions favorables de financement ici. Les Morgan font à mon avis montre de scrupules exagérés lorsqu'ils déclarent ne pas pouvoir financer une affaire dans laquelle le gouvernement français est même indirectement partie, mais, comme on me l'a dit au *Bankers Trust*, entre un homme nu et un homme portant une cravate et une fleur à sa boutonnière, il y a de la marge, et si les achats sont effectués par des groupes présentant une surface suffisante pour les justifier, nous devons pouvoir les financer ici, même si le gouvernement français est indirectement intéressé à l'affaire.

Je vous serais obligé, si vous avez des projets de ce genre en vue, de me tenir au courant [1].

18

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Aide-mémoire [2]

Traduction. *Paris, 27 juin 1939.*

La clause 6 de la déclaration anglo-turque du 12 mai [3] a la teneur suivante : « Les deux gouvernements reconnaissent qu'il est également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans et ils poursuivent des consultations avec le dessein de mettre à exécution ce projet aussi rapidement que possible. »

2. Il est devenu évident pour le gouvernement de Sa Majesté que les gouvernements yougoslave et roumain sont l'un et l'autre préoccupés des conséquences que peut comporter cette clause. Leur préoccupation semble provenir de la crainte que ladite clause n'implique une intention de la part du

[1] Par télégramme, n° 350, du 29 juin, ci-après reproduit, sous le n° 44, l'attaché financier annonçait la signature d'un contrat de fourniture de 50.000 tonnes de cuivre par l'intermédiaire de la compagnie française Tristan.

[2] Extrait des papiers Hoppenot.

[3] Sur cette déclaration, voir au tome XVI de la présente série, les nos 157, 158 (et note).

gouvernement de Sa Majesté d'incorporer dans l'accord final anglo-turc quelque disposition qui ou bien attirera les autres états balkaniques dans un engagement direct contre les puissances de l'Axe, ou tout au moins compromettra ces états du fait de quelque entreprise de la part de la Grande-Bretagne et de la Turquie qui, à la longue, les mettrait dans le camp de ces deux puissances contre l'Axe.

3. De l'avis du principal secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Sa Majesté, un examen de l'origine de cette clause et des dispositions dans lesquelles elle a été rédigée montre que ces craintes ne sont pas fondées.

4. En bref, l'origine de cette clause est due au fait que, tandis que le gouvernement turc consentait à s'engager définitivement dans le cas d'une guerre en Méditerranée, il n'était pas disposé à aller aussi loin en ce qui concerne les Balkans. Aussi, au cours des négociations, le gouvernement turc a-t-il séparé les deux questions de guerre dans la Méditerranée et de guerre dans les Balkans que le gouvernement de Sa Majesté avait à l'origine réunies dans un seul texte. Bien plus, le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc n'étaient pas à même d'arriver à un accord en ce qui concerne les termes d'une clause relative à une agression dans les Balkans, étant donné l'insistance du gouvernement turc pour obtenir un amendement qui aurait eu pour conséquence une assistance réciproque de la Turquie et de la Grande-Bretagne dans l'éventualité d'une agression dans les Balkans, étant entendu que cette agression aurait été de nature à menacer la sécurité de la Turquie. C'est pourquoi le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc ont uniquement considéré l'aspect méditerranéen du problème et le premier projet de texte de la déclaration anglo-turque a concerné uniquement la Méditerranée et a évité toute référence aux Balkans. Les raisons en étaient qu'un accord se référant seulement à la Méditerranée laisserait la voie libre pour le développement des négociations de la Turquie d'une part avec le gouvernement des Soviets, d'autre part avec ses alliés balkaniques et la Bulgarie; mais cette solution soulevait également une objection importante; de cette référence à une telle déclaration concernant seulement la Méditerranée on aurait pu conclure qu'il n'était pas tenu compte des dangers inhérents à la situation dans les Balkans, ce qui aurait pu conduire à des réactions indésirables, non seulement dans les Balkans, mais ailleurs. Ce fut pour prendre en considération cette objection qu'au dernier moment, avant que la déclaration ne fût publiée, la clause 6 a été insérée.

5. Le dessein que l'on se proposait avec l'insertion de la clause 6 a été partiellement réalisé par le fait qu'elle a été incluse dans une déclaration qui évitait de créer l'impression que les obligations anglo-turques couvraient seulement la région méditerranéenne. En ce qui concerne tout autre objet, la clause est vague. Elle ne fait pas davantage que reconnaître la nécessité de la sécurité balkanique et engage le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc à se consulter à cet effet. A cet égard, elle existe concurremment avec l'indication donnée par le gouvernement de Sa Majesté que le maintien de la solidarité balkanique et l'obstacle opposé à la pénétration dans

cette zone de l'influence de l'Axe constituent la contribution la plus efficace de la Turquie à la cause de la paix et qu'il serait utile que le gouvernement turc continuât à jouer ce rôle prédominant.

6. Si les consultations entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc auxquelles il est fait allusion dans le paragraphe précédent aboutissent à un résultat définitif, il n'y aurait pas de raison, semble-t-il, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, pour que la clause 6 réapparaisse dans l'accord final anglo-turc. Le but visé aura été atteint.

19

Conversations d'État-major franco-britanniques sur la guerre économique

I

Procès-verbal de la première réunion tenue au ministère des Affaires étrangères le mardi 27 juin 1939, à 11 h. 30 (1)

Secret.

PRÉSENTS

Délégation française

Affaires étrangères :

MM. de La Baume, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales, président;
Delenda, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Relations commerciales;
de Felcourt, ministre plénipotentiaire;
Morand, conseiller d'ambassade;
Charguéraud, conseiller juridique;
Lucien Félix, consul de France.

Secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale :

MM. le Colonel Bouriand;
l'Intendant Millot.

(1) Extrait des archives de la Guerre.

Marine :

MM. le Capitaine de frégate Guiot;
le Capitaine de corvette Guichard.

Délégation britannique

Affaires étrangères :

MM. F.T. A. Ashton-Gwatkin, C.B. C.M.G., conseiller;
J. W. Nicholls, secrétaire.

Commerce :

MM. R. J. Shackle, Assistant Secretary;
E. W. Reardon, Principal.

Département du Commerce d'outre-mer :

M. F. Clively, principal.

M. de La Baume souhaite une cordiale bienvenue à la délégation britannique et l'assure qu'elle trouvera à Paris la même atmosphère de collaboration franche et amicale qui a favorisé les entretiens de Londres [1].

Il remet à la délégation britannique quelques demandes de modifications relatives aux procès-verbaux des conversations de Londres, en la priant de bien vouloir les examiner et faire, le cas échéant, des contre-suggestions.

En ce qui concerne la méthode de travail, M. de La Baume propose d'aborder en séance plénière toutes les questions portées à l'ordre du jour; si des problèmes particuliers se posent, les experts seront chargés de les étudier.

Cette proposition est acceptée.

I. *Interdictions d'exportation.*

Il ressort des conversations de Londres que ces interdictions ont pour objet :

1° De conserver les stocks;

2° D'empêcher que les exportations parviennent à l'ennemi soit directement soit indirectement;

3° De s'assurer que les exportations sont dirigées vers les marchés où elles sont le plus utiles;

4° De permettre aux gouvernements d'effectuer éventuellement une pression sur certains gouvernements neutres.

A cet effet, la délégation britannique a exprimé le désir :

a. Qu'une liaison aussi étroite que possible soit établie entre la Grande-Bretagne et la France pour l'établissement des listes de marchandises dont l'exportation serait interdite.

La délégation française est absolument d'accord sur le principe de cette liaison. Mais elle croit que les listes des deux pays ne pourront pas être absolument identiques, d'une part en raison de différences dans la terminologie

[1] Sur ces entretiens qui se déroulèrent début juin, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 375 (note).

douanière, d'autre part à cause de la nécessité de maintenir certaines exportations en vue de se procurer des devises.

b. Que, dès le temps de paix, soit établie une courte liste de produits d'importance vitale pour l'ennemi qui devraient figurer dans les listes de prohibition des deux pays, publiées avant l'ouverture des hostilités.

Cette proposition cadre avec le système français. Certaines interdictions d'exportations, qui ont été prises par décret, sont déjà en vigueur. Elles n'ont pas été édictées en vue de priver l'ennemi de produits d'importance vitale, mais surtout pour permettre la conservation ou la constitution de stocks en France.

Cette première série est complétée par une liste très longue visant les interdictions que les autorités françaises ont l'intention de prendre dès la période de tension politique.

Les décrets édictant les interdictions prévoient des dérogations, qui peuvent, sur la demande des ministères intéressés, être supprimées par simple arrêté, de sorte que le gouvernement français est parfaitement armé pour les interdictions d'exportation.

M. de La Baume remet à M. Nicholls la liste des prohibitions d'exportation déjà en vigueur ainsi que la liste de celles prévues pour la période de tension et au début des hostilités.

M. de La Baume tient à signaler à la délégation britannique la question de l'exportation des ferro-alliages que la France fournissait autrefois à l'Autriche et que le syndicat français intéressé a suspendue à la demande des autorités françaises. Il serait intéressant de savoir s'il en est de même en Angleterre, sinon cette suspension risquerait de porter préjudice aux exportateurs français sans nuire au ravitaillement de l'Allemagne.

c. Qu'une entente soit établie sur les principes servant de base aux dérogations.

La délégation française est également d'avis qu'un accord sur ce point est indispensable et que, pour ces dérogations, deux choses sont à considérer : le produit à exporter et le pays de destination.

M. Nicholls signale que les autorités britanniques ont divisé les pays neutres en deux catégories : les pays voisins de l'ennemi et les autres pays. La question de personnes joue aussi, car aucune dérogation ne peut être accordée pour une personne figurant sur la liste noire.

La délégation britannique remet à la délégation française une liste des interdictions d'exportation à publier après l'ouverture des hostilités.

II. *Traitement du commerce neutre.*

Au cours des entretiens de Londres, la délégation britannique a indiqué que son gouvernement se proposait de distinguer les neutres d'outre-mer et les neutres voisins de l'ennemi.

Les neutres d'outre-mer seront, dès le début des hostilités, informés par le gouvernement britannique qu'un contrôle général sera établi sur le commerce maritime et qu'il est de l'intérêt de leurs ressortissants de se soumettre volontairement à ce contrôle.

Le gouvernement français suivra probablement la même procédure. Il serait bon, à cet effet, que le gouvernement britannique veuille bien lui faire connaître le texte de cette communication, afin que la démarche française puisse être faite dans les termes identiques.

M. Nicholls remettra le texte de ladite communication.

Pour les neutres voisins de l'ennemi, le gouvernement britannique les divise en deux catégories :

a. Ceux sur lesquels la pression alliée sera la plus forte (Norvège, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Portugal, peut-être Suède et Danemark);

b. Ceux sur lesquels la pression de l'ennemi sera égale ou supérieure à la pression alliée (Roumanie, Yougoslavie, états baltes, Finlande, Hongrie, Espagne, peut-être Suède et Danemark).

M. Nicholls indique que les autorités britanniques considèrent maintenant l'Espagne comme pouvant rentrer dans la première catégorie, parce que l'Angleterre est en mesure de contrôler le commerce espagnol.

M. de La Baume indique, en ce qui concerne la première catégorie, que la délégation britannique a déjà été mise au courant des négociations en cours entre la France et la Suisse. Une nouvelle conversation aura lieu à ce sujet entre experts.

Il serait de même intéressant que le gouvernement français fût tenu au courant des négociations que le gouvernement britannique doit engager avec la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal.

En ce qui concerne les neutres voisins de l'ennemi rentrant dans la seconde catégorie, le gouvernement britannique leur demanderait au début des hostilités de limiter volontairement leurs exportations aux chiffres d'avant-guerre, faute de quoi une pression économique serait exercée sur eux (le Royaume Uni ne leur expédierait plus de marchandises, ne leur en achèterait plus et limiterait leurs importations en produits d'outre-mer).

A cet égard, la délégation française désirerait souligner les points suivants : le gouvernement français estime, en ce qui concerne la Roumanie et la Yougoslavie, qu'il y aurait les plus graves inconvénients, au point de vue politique, à prévoir dès le début une procédure trop rigide et automatique. Le problème essentiel pour ces deux pays est en effet d'exporter leurs récoltes et leurs matières premières; en les menaçant d'avance de sanctions, on risque de les jeter dans les bras de l'Allemagne, leur principal client, ou de voir l'Allemagne et l'Italie occuper leurs territoires.

M. Nicholls fait remarquer que l'intention britannique n'est pas de demander à ces pays de cesser tout trafic avec l'ennemi, mais seulement de limiter leurs exportations aux chiffres d'avant-guerre. Il est d'accord du reste sur la manière de voir française.

M. de La Baume croit que le mieux serait évidemment de pouvoir acheter les produits de ces pays.

Par ailleurs, on envisage la destruction des puits de pétrole roumains; la question a été signalée il y a deux ou trois mois au Foreign Office, qui a répondu qu'il ferait une étude à ce sujet. Cette question pose surtout un gros problème financier, car la production des puits de pétrole roumains est le

double de ce qu'elle était en 1916. M. de La Baume serait désireux de connaître le résultat de cette étude.

Pour la Suède, l'avertissement peut avoir beaucoup plus de valeur, la pression économique paraît possible et efficace surtout si l'U.R.S.S. peut s'assurer la maîtrise d'une partie de la Baltique.

En ce qui concerne l'Espagne, les autorités françaises craignent que ce pays ne s'oriente plutôt vers une neutralité bienveillante pour l'ennemi.

Quant à la suggestion britannique tendant à nous assurer la collaboration turque, elle a été accueillie très favorablement par les autorités françaises, d'autant plus que des conversations militaires bilatérales vont être engagées entre la France, la Grande-Bretagne et la Turquie. Mais les conversations économiques avec ce pays pourraient être menées en commun par l'Angleterre et la France. Le programme et la procédure sont à concerter entre les gouvernements français et britannique.

Il a été indiqué, à Londres, que les autorités britanniques comptent, pour exercer une pression sur les neutres récalcitrants, se servir de l'interdiction des livraisons de charbon de soute. La délégation française reconnaît que ce moyen est très efficace et permettrait d'obtenir des contreparties intéressantes. En ce qui concerne la France, cette interdiction pourrait jouer principalement dans les ports de l'Afrique du Nord. La délégation française se demande si l'interdiction ne pourrait pas être étendue aux livraisons de mazout.

M. Nicholls répond que l'interdiction de livraisons est plus difficile pour le mazout, qui est entre les mains de trusts.

Les deux délégations ont été d'accord quant à la nécessité d'une politique commune en ce qui concerne les conditions auxquelles ces livraisons seront subordonnées; la délégation britannique fournira un projet à cet égard.

M. de La Baume souligne que les deux pays devront également se mettre d'accord sur les listes noires et blanches des navires.

II

Procès-verbal de la deuxième réunion tenue au ministère des Affaires étrangères, le mardi 27 juin 1939 à 15 h. 30

Secret.

PRÉSENTS

Délégation française

Affaires étrangères :

MM. de La Baume, ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales, président;
Delenda, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Relations commerciales;
de Felcourt, ministre plénipotentiaire;
Morand, conseiller d'ambassade;
Charguéraud, conseiller juridique.
Lucien Félix, consul de France;

Secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale :

MM. le Colonel Bouriand;
l'Intendant Millot.

Marine :

MM. le Capitaine de frégate Guiot;
le Capitaine de corvette Guichard.

Délégation britannique

Affaires étrangères :

MM. F.T.A. Ashton-Gwatkin, C.B. C.M.G., conseiller;
J. W. Nicholls, secrétaire.

Commerce :

MM. R. J. Shackle, Assistant Secretary;
E. W. Reardon, Principal.

Département du Commerce d'outre-mer :

M. F. Clively, Principal.

M. de La Baume résume les conclusions auxquelles ont abouti les conversations de la matinée du 27 juin [1].

I. *Interdictions d'exportation.*

Il a été convenu que les autorités françaises et britanniques s'entendraient pour établir des listes aussi semblables que possible. Il est en tout cas indispensable que les produits considérés comme étant d'importance vitale pour l'ennemi soient les mêmes sur les listes des deux pays.

M. Nicholls signale que l'application avant la guerre des interdictions d'exportation présentera certaines difficultés en Angleterre; les autorités anglaises n'ayant les pouvoirs nécessaires que pour les armements et les produits servant à leur fabrication, il faut avoir recours à la persuasion.

Il est décidé que les experts, réunis en sous-commission, examineront et compareront les listes de prohibition françaises et anglaises.

II. *Commerce avec les neutres.*

M. de La Baume signale que les négociations de l'Angleterre avec la Belgique et l'Espagne, pays immédiatement voisins de la France, intéressent au plus haut point cette dernière, étant donné qu'elle conservera avec ces deux pays des relations commerciales en temps de guerre, sous condition que ses expéditions ne donnent pas lieu à réexportation vers l'ennemi. Il serait donc utile que la France fût étroitement associée à ces négociations. L'Angleterre aura de même un droit de regard sur les négociations entre la France et la Suisse.

M. Nicholls pense que les accords de l'Angleterre avec la Belgique et l'Espagne se borneront à poser des principes sans entrer dans les détails. Le projet

[1] Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit en I.

en sera communiqué à la France par l'intermédiaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris.

En ce qui concerne particulièrement le minerai de fer suédois, il est rappelé que l'Angleterre a décidé la Suède à augmenter sa production en minerai de fer, mais n'a pu trouver des acquéreurs pour ce surcroît de production. La délégation française craint que cet excédent ne soit finalement dirigé vers l'Allemagne (autrefois, la Suède exportait en Allemagne 7 millions de tonnes sur 8 millions de production, maintenant elle en exporte 8 millions sur 11). Or, la France, de son côté, est également exportatrice de minerai de fer et se propose d'ailleurs d'interdire la vente à l'Allemagne de minerai contre des devises, cette vente n'étant autorisée que contre des livraisons de coke.

M. Nicholls pense qu'il y aurait intérêt à laisser les Allemands se procurer le minerai de fer sur des marchés faciles à contrôler. Si on les oblige à se fournir de minerai en Suède, cela aura pour résultat d'augmenter le chiffre des exportations sur lequel on basera la limitation demandée au gouvernement suédois dès le début de la guerre.

La délégation française reconnaît que ces observations méritent de retenir l'attention, tout en soulignant que la fourniture à l'Allemagne de minerai de fer nord-africain qui doit être traité avec du manganèse dont l'Allemagne manquera en temps de guerre, risque de permettre à ce pays de constituer des stocks de minerai de fer suédois utilisables en tous temps.

M. Nicholls remet à la délégation française une étude sur les stocks allemands et signale à ce propos que les stocks de tungstène sont suffisants pour deux ans.

III. *Contrebande.*

a. *Liste de contrebande.*

Il est indiqué que les autorités françaises et anglaises se sont déjà mises d'accord pour l'établissement des listes de contrebande de guerre et leur mode d'emploi au cours des hostilités. Les autorités françaises ont rédigé les instructions nécessaires et les ont adressées à leurs différents destinataires (autorités maritimes et postes consulaires). Elle auront besoin du concours de la Grande-Bretagne pour l'expédition rapide de ces instructions à certains postes consulaires dans les dominions britanniques.

Il en est ainsi décidé.

b. *Certificats bilingues.*

M. Nicholls remet à la délégation française le modèle des certificats qui seront délivrés aux navires neutres visités par les autorités compétentes dans les ports britanniques.

Il est décidé que cette question sera examinée par une sous-commission qui étudiera en même temps la question des sacs postaux.

c. *Pouvoirs donnés aux autorités françaises et anglaises d'interdire dès l'ouverture des hostilités la sortie des bateaux neutres transportant de la contrebande de guerre.*

La délégation française estime que les cargaisons ne peuvent être considérées comme contrebande de guerre qu'une fois la guerre déclarée et les listes de contrebande publiées au *Journal Officiel*. Il en résulte forcément un certain délai qui peut permettre aux bateaux neutres de s'échapper.

M. Nicholls déclare qu'en Angleterre, la sortie des bateaux neutres sera interdite même avant la publication des listes de contrebande.

La délégation française estime qu'il sera toujours possible de retenir les bateaux neutres dans les ports français sous différents prétextes et par une application plus stricte des règlements existants.

M. Charguéraud signale qu'il sera nécessaire, au point de vue juridique, de connaître le sort réservé en Angleterre aux marchandises de contrebande saisies dans les ports anglais.

M. Nicholls répond qu'on laissera à l'armateur la faculté de vendre sa marchandise, sinon elle sera déférée à la Cour des prises.

La délégation française demande à connaître les intentions exactes de l'Amirauté en vue de faire tenir des instructions identiques aux autorités maritimes françaises.

En marge de cette question, la délégation française signale que la France n'a pas encore dénoncé la convention VI de La Haye qui recommande d'accorder l'indult aux navires ennemis se trouvant dans les ports au début des hostilités. Mais ce problème ne soulèvera probablement pas de difficultés pratiques parce que l'Italie, vraisemblablement belligérante, n'est pas partie à cette convention, qui sera ainsi inapplicable.

M. Nicholls déclare que les autorités britanniques ont déjà préparé un texte qui sera communiqué à la délégation française et permettant de laisser sortir certains navires ennemis sous condition de réciprocité. C'est un essai qui sera fait, bien que ce système n'ait donné aucun résultat pendant la dernière guerre.

La délégation française signale en outre, en ce qui concerne les bateaux ennemis vendus ou loués à des neutres aussitôt après la déclaration de guerre, que la France ne reconnaît pas le transfert de pavillon après l'ouverture des hostilités.

M. Nicholls croit que telle est également la doctrine britannique et il adressera une note à la délégation française à ce sujet.

d. *Reconnaissance des navicerts.*

La délégation anglaise avait demandé que la France reconnaisse la validité des navicerts délivrés par les autorités consulaires britanniques pour attester que les marchandises transportées par des neutres ont fait l'objet d'opérations régulières.

La délégation française indique que la France est disposée à reconnaître ces navicerts, dont elle demande à connaître le modèle, à condition que des documents analogues puissent être délivrés par les autorités consulaires françaises.

La question sera étudiée ultérieurement à une prochaine réunion.

e. *Ports de déroutement.*

Le commandant Guiot fait connaître que les autorités maritimes françaises

et anglaises ont déjà échangé des cartes indiquant les ports de déroutement. Le système anglais diffère toutefois du système français parce qu'il prévoit des bases de contrebande sous le contrôle de l'Amirauté et des ports de déroutement sous le contrôle des agents des douanes, tandis qu'en France tous les ports possèdent un service de police de la navigation placé sous l'autorité du préfet maritime et qui utilise les agents des douanes comme experts. Les autorités françaises ont indiqué comme particulièrement destinés au contrôle de la contrebande : Brest, Port-Vendres, Casablanca, Oran et, en cas de conflit en Extrême-Orient, des ports de l'Indochine française. Néanmoins, dans n'importe quel port français, on pourra délivrer aux bâtiments neutres un certificat attestant que la visite a été faite.

Le commandant Guiot signale l'intérêt capital qu'il y aurait, pour ne pas retarder les mouvements des navires alliés, à ne pas arrêter les bâtiments français et britanniques qui naviguent par ordre des autorités respectives.

M. Nicholls estime que ce serait en effet possible pour les bâtiments se rendant dans des ports français et anglais.

Examinant dans son ensemble le problème du contrôle de la contrebande, le commandant Guiot expose qu'à son avis, le contrôle extrêmement serré qui s'exerce aux quatre passages : nord de l'Écosse, Pas-de-Calais, Gibraltar et Suez dispensera d'exercer une surveillance serrée avant ces passages, surveillance qui imposerait aux bâtiments de guerre anglais et français un service extrêmement lourd. Le contrôle dans les zones d'opérations militaires ne pourra se faire que sur une indication spéciale. En ce qui concerne le Pas-de-Calais, la Marine française admet que le contrôle soit fait par les autorités britanniques en rade des Dunes. Mais il y aura des inconvénients pour la France à ce que Dunkerque constitue un cul-de-sac; elle sera ainsi privée d'un certain cabotage qui pourrait alléger le trafic des voies ferrées. On pourrait donc envisager, sinon au début des hostilités, du moins par la suite, un passage entre la France et la Belgique, avec contrôle assuré par les autorités françaises en rade de Dunkerque. Toute cette question fait l'objet d'un échange de notes entre les marines anglaise et française.

IV. *Commerce avec l'ennemi.*

M. Charguéraud croit inutile de rappeler les différences existant entre les systèmes anglais et français en ce qui concerne la définition de l'ennemi. La délégation française a démontré, au cours des négociations de Londres, que le système français est plus sûr, puisqu'il considère comme ennemi non seulement toute personne résidant en territoire ennemi, mais encore tout sujet ennemi résidant en territoire neutre. La délégation française a néanmoins étudié soigneusement le projet de loi anglais, qui donne au point de vue français certains apaisements, puisqu'il considère d'ores et déjà comme ennemies des maisons neutres dépendant de neutres établis en pays ennemi. Par contre, les sujets ennemis résidant en territoire neutre ne sont considérés comme ennemis que s'ils sont inscrits sur la *statutory list*. La délégation française a déjà montré les inconvénients de ce système, surtout si la

statutory list n'est pas complète dès le début de la guerre, et il est impossible qu'elle le soit. Grâce aux facilités de communications actuelles, un ennemi, même domicilié hors de son pays, peut en effet lui prêter un appui efficace, qui n'était pas possible au XVIIIe siècle, à l'époque où le système anglais a été établi. Pour tous ces motifs, la délégation française demande à la délégation britannique s'il ne lui serait pas possible de venir à sa rencontre sur ce point.

La délégation britannique répond qu'il est difficile de changer le système britannique. Elle ne voit pas d'ailleurs comment les exportateurs peuvent distinguer *a priori* s'ils ont affaire à un neutre ou à un ennemi résidant en pays neutre. La méthode consistant à inscrire sur une liste les personnes qui doivent être regardées comme ennemies, offre plus de sécurité. Ce système permet en outre de faire une distinction entre les différents pays neutres suivant les circonstances politiques.

La délégation britannique croit qu'en pratique, la méthode anglaise et la méthode française aboutiront au même résultat. La définition actuelle de l'ennemi est trop fortement incorporée au droit commun britannique pour pouvoir être modifiée : le critère du caractère ennemi est la résidence en pays ennemi. Tout commerce avec une personne résidant en pays ennemi aide ce pays dans la poursuite de la guerre; il n'en est pas de même du commerce avec un sujet ennemi établi en territoire neutre. L'intérêt anglais est de garder un commerce extérieur important, surtout à cause des devises. Il serait d'autant plus absurde d'interdire tout commerce avec un sujet ennemi que cela s'appliquerait même aux sujets ennemis résidant en Grande-Bretagne avec un permis de séjour; ceux-ci doivent pouvoir gagner leur vie, à condition de ne pas envoyer d'argent dans leur pays d'origine. Une interdiction aussi absolue aurait en outre des inconvénients dans le cas d'Anglais résidant aux États-Unis et ayant passé avant guerre des contrats avec des ennemis résidant également aux États-Unis. Pour tous ces motifs, l'administration britannique croit préférable de conserver son système actuel.

M. de La Baume déclare que, s'il en est ainsi, le gouvernement français préfère changer son propre système pour l'adapter au système britannique, en vue d'assurer la communauté de vues et d'organisation.

Il ne met à cette acceptation que deux conditions essentielles : 1° que la *statutory list* ou « liste officielle » comporte suffisamment de noms; 2° qu'elle soit prête à être publiée dès l'ouverture des hostilités, au moins pour les pays neutres voisins de l'ennemi.

En prévision de cette éventualité, l'administration française avait préparé certaines modifications à la réglementation existante.

M. Charguéraud remet ces projets de modifications à M. Nicholls.

Il signale que la délégation française s'est posé la question de savoir ce que signifie « résidant en territoire ennemi ». Elle suppose qu'il s'agit des personnes y ayant leur résidence habituelle, même si elles se trouvent momentanément dans un autre pays.

La délégation française voudrait savoir aussi le sort réservé en Angleterre aux biens des ennemis internés dans des camps de concentration.

M. Nicholls pense que cette dernière situation est couverte par les mots *enemy subject*, qui figurent dans la section 7 de la loi anglaise. Quant aux ennemis autorisés à séjourner en Grande-Bretagne, leurs biens peuvent être mis sous séquestre, avec limitation des bénéfices aux besoins de la subsistance personnelle.

La délégation britannique doit fournir des notes sur ces différents points à la délégation française.

M. de La Baume signale que l'administration française a également reconnu la suggestion britannique d'assimiler l'importation de devises ennemies à l'importation de produits ennemis, sans cependant interdire la vente des monnaies et devises ennemies à l'intérieur même de la France.

Toutes les interdictions pourront d'ailleurs faire l'objet de dérogations.

Par ailleurs, les projets français ne reprennent pas l'idée britannique de procéder à une inspection administrative des livres pour s'assurer de la stricte application de la loi; la Sûreté nationale française dispose de tous les moyens à cet effet.

20

Rapport final de la Conférence militaire, navale et aérienne franco-britannique de Singapour

(juin 1939) (1)

Secret. *27 juin 1939.*

Conformément aux instructions données par les gouvernements britannique et français, une conférence a réuni à Singapour du 22 au 27 juin les autorités navales, militaires et de l'Air franco-britanniques sous la présidence de l'amiral sir Percy L. H. Noble, K.C.B., C.V.C., C.E.C. de la flotte britannique en Chine.

Les délibérations ont eu lieu dans une atmosphère d'extrême franchise et de cordialité qui a permis de se mettre rapidement d'accord sur les questions les plus importantes.

Le présent rapport comprend deux parties :

1re partie : Guerre en Europe sans intervention du Japon;

2e partie : Guerre en Europe et en Extrême-Orient, avec participation du Japon.

(1) **Extrait des archives de l'Air.**

Première partie

Dangers menaçant les intérêts alliés en Extrême-Orient.

1. Les seules forces ennemies existant en Extrême-Orient sont : un croiseur, un bâtiment d'escorte, une canonnière de rivière italiens et un certain nombre de croiseurs auxiliaires, ainsi que les garnisons italiennes des concessions de Changhaï et de la Chine du nord.

2. Il ne faut pas écarter la possibilité de voir des sous-marins ou autres éléments navals ou aériens japonais opérer secrètement pour l'ennemi.

3. Il faut s'attendre à ce que le Japon, profitant de nos embarras, accroisse son action contre les intérêts alliés en Chine et, d'une façon plus générale, en Extrême-Orient.

4. Il pourra renforcer ses positions ou en acquérir de nouvelles en vue de préparer une action ultérieure contre les possessions alliées en Extrême-Orient, en particulier contre l'Indochine et Hong-Kong (Siam, Haïnan, Kouang-toung, Chine du sud).

5. Il est également possible de le voir accroître, sous des couleurs pacifiques, ses envois de personnel et de matériel au Siam.

Il semble cependant que le plus grave danger soit de voir le Japon commencer les hostilités sans avertissement.

6. Il sera donc indispensable de prendre toutes les précautions nécessaires dans toutes les possessions alliées d'Extrême-Orient dès qu'un conflit éclatera en Europe.

Mesures destinées à prévenir une intervention japonaise.

7. Le renforcement des moyens militaires, navals et aériens alliés en Extrême-Orient est, dans une certaine mesure, de nature à prévenir une intervention japonaise, de même qu'une affirmation très nette de l'étroite collaboration franco-britannique.

En outre, il serait désirable de poursuivre l'action diplomatique ayant pour objet de renforcer la menace exercée par la Russie sur le Japon, d'affermir l'attitude de l'Amérique vis-à-vis de celui-ci et d'exercer une pression sur le Siam pour l'inciter à prendre une attitude favorable à notre égard.

Des mesures devront également être prises pour encourager la résistance des Chinois.

Sécurité de la Malaisie.

8. Les mesures actuellement prises pour assurer la sécurité de la Malaisie sont insuffisantes, tout d'abord parce qu'elles demeurent incomplètes tant que les renforts militaires attendus des Indes ne sont pas arrivés et ensuite parce que ces renforts sont numériquement insuffisants.

9. Il est à remarquer que les plans d'opération navale britanniques, qu'il s'agisse d'une guerre limitée à l'Extrême-Orient ou d'un conflit en Europe, l'attitude du Japon restant incertaine, envisagent le départ isolé des transports de Madras et de Calcutta, leur sécurité reposant sur le dérobement jusqu'aux îles Nicobar où ils trouveront les escortes et les forces de couverture qui pourront y être envoyées. Dans le cas de guerre en Europe envisagée ici, ces forces de couverture doivent être fournies par la flotte de Chine.

10. Si les croiseurs et le porte-avions sont à Wei-Hai-Wei, comme c'est actuellement le cas, il pourra s'écouler une dizaine de jours avant qu'ils aient rallié les îles Nicobar; il se pourrait alors qu'ils arrivent trop tard, en cas d'événements soudains, pour rencontrer les transports dans cette région.

11. En outre, l'obligation de fournir cette escorte entraîne l'affectation d'au moins la moitié des forces de la flotte de Chine à cette unique mission de protection des renforts venant des Indes, et cela à un moment où l'utilisation de tous les bâtiments pourrait être grandement désirable en tel autre endroit.

12. Enfin, les forces aériennes de Malaisie ne peuvent apporter leur concours pour couvrir l'arrivée de ces renforts militaires que si aucune menace japonaise ne pèse au même moment sur Singapour. Il est donc impossible d'assurer que ces renforts arriveront sains et saufs à bon port et au moment prévu.

13. Il est donc désirable que les renforts venant des Indes atteignent la Malaisie avant de pouvoir être exposés à être interceptés par quelque force ennemie. Étant donné la situation actuelle en Europe et en Extrême-Orient, l'évidence montre qu'ils doivent être mis en route dès que les mesures nécessaires auront été prises pour assurer leur transport.

Deux brigades d'infanterie avec leurs services seraient à envoyer dès maintenant et le plan de renforcement des forces aériennes devrait être entièrement réalisé dès le début d'un conflit en Europe.

Sécurité de Singapour.

14. Les mesures destinées à assurer la sécurité de Singapour sont examinées plus en détail aux paragraphes 45 à 49.

Il suffira de dire ici qu'il est essentiel pour cette sécurité d'empêcher les Japonais de s'emparer de bases navales et aériennes avancées à Bornéo, en Indochine et au Siam.

Ainsi qu'il a déjà été dit, les forces militaires, navales et aériennes alliées sont actuellement insuffisantes pour donner une assurance à cet égard.

Sécurité de l'Indochine et de Kouang-Tchéou-Wan.

15. La Conférence souligne l'importance de l'Indochine comme bastion avancé de la défense de Singapour et des possessions alliées de l'océan Indien.

16. Elle considère donc comme indispensable de poursuivre et d'intensifier l'effort actuellement entrepris en Indochine, en particulier par l'envoi du matériel et des munitions nécessaires à l'équipement de toutes les forces militaires, navales et aériennes qui y sont mobilisées.

Sécurité des possessions britanniques de Bornéo.

17. Il est d'une grande importance stratégique pour la défense de Singapour et de l'Indochine d'empêcher le Japon d'utiliser les bases navales et aériennes de Bornéo. L'absence actuelle de tout moyen de défense est donc à déplorer.

Les forces de terre et de mer actuelles ne permettent pas de défendre le Bornéo britannique et un prélèvement ne pourrait être opéré sur les forces aériennes actuellement disponibles qu'en l'absence formelle de toute menace immédiate contre Singapour.

18. Devant cette insuffisance caractérisée, il est instamment recommandé d'accroître les forces aériennes de la Malaisie et de compléter les approvisionnements en essence et en bombes de Sarawak, avant que la guerre n'éclate en Europe.

Sécurité de Hong-Kong.

19. La question de l'évacuation des femmes et des enfants avant le début des hostilités avec le Japon a une importance capitale.

20. Il est désirable que toutes les troupes britanniques qui pourraient être repliées de Changhaï ou de la Chine du nord, viennent renforcer la défense de Hong-Kong.

Attitude probable des Hollandais.

21. Il est à prévoir que la Hollande observera une stricte neutralité ; il faut cependant agit dans toute la mesure du possible pour contrarier le ravitaillement en pétrole du Japon, en acher tant, par exemple, tout le pétrole disponible.

Attitude probable des Américains.

22. Il est admis que l'attitude de l'Amérique, au début d'une guerre, serait, au minimum, une neutralité amicale.

Attitude probable de la Russie.

23. Il apparaît que même au cas où un accord ne serait pas conclu à cet égard entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie, l'attitude de cette dernière restera telle qu'elle fixera d'importantes forces japonaises dans la Chine du nord.

Attitude probable du Siam.

24. Au cours des derniers mois, l'attitude du Siam à l'égard des alliés est devenue moins sûre et est aujourd'hui si incertaine que la Conférence est d'avis qu'une action diplomatique immédiate doit être entreprise par les gouvernements britannique et français :

1° Pour amener le Siam à déclarer sans ambiguïté ses intentions;

2° Pour détourner ce pays d'une compromission avec le Japon.

Cette action diplomatique aura d'autant plus de chance de réussir que les forces navales et aériennes alliées auront été sensiblement renforcées en Extrême-Orient, et que les Siamois auront acquis le sentiment de la force des alliés.

25. La position géographique du Siam fait de la neutralité de ce pays un facteur capital pour la sécurité de l'Indochine, de la Malaisie et de la Birmanie. Il est donc essentiel de s'opposer à toute tentative faite par le Japon pour accroître son influence dans ce pays.

L'arrivée de personnel japonais, l'envoi de forces aériennes, d'approvisionnements et de matériels importants, ou même tout accroissement notable de l'influence japonaise sur les forces armées du Siam, pourraient avoir des conséquences si graves qu'il est nécessaire de les déceler et de s'y opposer par tous les moyens.

Considérant les exemples récents fournis par l'Allemagne et l'Italie en Europe, la Conférence est d'avis que toute action positive du Japon en temps de paix, telle que l'envoi de forces armées, aériennes ou navales au Siam, ne pourrait être considérée que comme un acte de guerre commis contre les alliés.

26. Du point de vue militaire, l'idéal serait d'obtenir le libre passage des troupes des deux nations et de leur ravitaillement à travers le territoire siamois, ainsi que l'engagement, de la part du gouvernement du Siam, de réaliser [1] à toute tentative de débarquement japonais.

Toute action diplomatique susceptible d'atteindre ce but doit être mise en œuvre.

27. Étant donné l'importance stratégique du Siam, la délégation française insiste de façon pressante sur le fait que l'action diplomatique envisagée ci-dessus devrait, dès le moment où les hostilités paraîtront imminentes avec le Japon, pouvoir être appuyée par une action militaire, navale et aérienne qui exigerait certains renforcements des moyens alliés actuellement existants, et en particulier des moyens aériens qui sont seuls de nature à agir efficacement à cet égard, pendant les premiers jours de la guerre.

Détachements et intérêts alliés en Chine.

28. Les deux délégations constatent que leurs instructions ne sont pas identiques en ce qui concerne l'attitude à prendre par les garnisons alliées en Chine.

29. Les instructions actuellement données par le gouvernement français sont de résister par la force à toute tentative que pourraient faire les Japonais pour occuper les concessions en temps de paix ou en temps de guerre.

30. La délégation française fait observer que toute réduction de l'effectif des garnisons, même en temps de paix, aurait pour résultat d'augmenter la pression exercée sur les concessions par les Japonais, peut-être même d'entraîner leur occupation, et que toute concession évacuée devrait être considérée comme perdue.

31. Les délégués britanniques, tout en reconnaissant la valeur de cette affirmation, estiment que tout retard apporté à l'évacuation des garnisons entraînera la perte éventuelle des troupes et des concessions elles-mêmes, si le Japon entre en guerre.

32. La Conférence estime que les deux gouvernements doivent adopter une attitude identique sur ce point.

33. Au cas où ils décideraient cependant, soit le repli des troupes, soit la réduction des effectifs, il est essentiel que la décision soit prise avant que les hostilités deviennent imminentes avec le Japon et, si possible, avant le début d'un conflit en Europe, pour qu'ils puissent s'effectuer sous la protection des navires de guerre.

34. En ce qui concerne l'évacuation des non-combattants au début d'un conflit européen, il est admis que toutes les mesures de détail devront être prises en accord par les autorités locales françaises et britanniques, qui utiliseront tous les moyens à leur disposition sans distinction de nationalité.

35. L'étude des diverses éventualités est à entreprendre dès maintenant par les deux commandants supérieurs en Chine.

[1] Lire vraisemblablement : résister.

Canonnières du Yang-Tsé et de la rivière des Perles.

36. Les commandants supérieurs des forces navales françaises et britanniques agiront en complet accord et observeront la même attitude aussi bien sur le Yang-Tsé que sur la rivière des Perles, dès le début d'un conflit en Europe, sous réserve des ordres particuliers qui pourraient être donnés aux canonnières françaises pour la défense de leurs propres concessions d'Hankow et de Changhaï.

La Conférence souligne également que la rivière des Perles constitue un lieu possible de rassemblement pour une opération japonaise. La surveillance doit donc en être... (1)

Deuxième partie

Définition :

a. *Des positions-clefs;*

b. *Des positions et intérêts non essentiels;*

c. *De l'attitude générale à observer par les alliés en Extrême-Orient.*

37. Les positions-clefs sont :

1° Singapour (y compris une zone de 21 milees de rayon décrite autour de la base navale);

2° Pénang;

3° Les communications entre Singapour et le sud de l'Indochine;

4° Toute la côte de l'Indochine;

5° Hong-Hong.

38. Les positions et intérêts non essentiels sont :

1° Les concessions en Chine;

2° Le trafic dans la mer de Chine septentrionale.

39. Étant donné l'importance qui s'attache à empêcher le Japon de se procurer des bases navales ou aériennes dans le Bornéo britannique, celui-ci ne peut être considéré comme une position non essentielle. En fait, c'est uniquement parce qu'il est actuellement impossible de le défendre qu'il n'est pas mis au rang des positions-clefs.

40. L'attitude générale à prendre par les forces alliées en Extrême-Orient ne peut être que défensive en attendant l'arrivée des renforts éventuels.

Opérations que peut entreprendre le Japon.

41. La liste des opérations que le Japon pourrait entreprendre est donnée en annexe 3.

42. Étant donné la supériorité de forces qu'il possède actuellement en Extrême-Orient, le Japon serait en situation d'entreprendre simultanément plusieurs des opérations indiquées ci-après, à condition toutefois que ces opérations n'exigent pas la mise en œuvre de moyens importants.

Interruption des communications maritimes du Japon.

43. Au début d'une guerre, les forces navales alliées de l'Extrême-Orient ne pourraient agir que par des raids occasionnels contre le commerce ennemi passant à travers les Indes néerlandaises et le golfe du Siam.

44. Il est désirable qu'en temps de guerre, les navires neutres désireux de traverser la zone des opérations soient avisés par les gouvernements alliés d'avoir à se présenter dans tels ports alliés convenables, situés en dehors de cette zone d'opérations, pour y être visités et recevoir un laissez-passer destiné à leur éviter toutes molestation ou arrêt ultérieurs.

Défense de Singapour.

45. Les observations qui suivent se rapportent aux aspects militaires, navals et aériens de la défense.

(1) Passage (au mot) manquant.

46. Le plan militaire est :

1° De mettre la place de Singapour à l'abri d'un bombardement naval ou aérien dirigé contre les bases navales et aériennes, contre un débarquement ennemi et contre des attaques venant par la frontière terrestre;

2° De mettre la place de Penang à l'abri d'un débarquement ennemi et d'assurer la protection de son port;

3° De protéger dans toute la mesure du possible les aérodromes et les liaisons ferroviaires essentielles de la Malaisie.

4° D'interdire les raids que pourraient entreprendre les forces terrestres ennemies ayant pénétré au Siam.

Pour exécuter ce plan, l'armée a besoin de l'aide adéquate des forces locales, aériennes et navales, à la fois pour déceler l'approche des forces ennemies et pour les attaquer au cours de leur avance contre Singapour.

47. Les renforts nécessaires pour faire face aux exigences militaires sont :

1° Au moins deux brigades d'infanterie venant d'outre-mer avec leurs services.
2° L'accroissement des moyens de défense antiaérienne.
3° L'installation de canons et d'obusiers.
4° L'envoi d'urgence d'un régiment antitank et de défense des plages de la Royal Artillery.
5° L'accroissement du nombre actuel des voitures blindées.
6° L'accroissement des bâtiments de patrouille et des bâtiments destinés à lutter contre les vedettes rapides.

48. Le plan de défense navale de Singapour prévoit que la flotte des mers de Chine sera basée sur ce port dès l'ouverture des hostilités, ainsi que les renforts qui pourraient lui être ultérieurement envoyés. Il est désirable en outre de lui adjoindre les bâtiments français opérant dans le sud de la mer de Chine.

49. Les défenses mobiles locales comprennent deux destroyers, actuellement à Hong-Kong, qui mouilleront les champs de mines défensifs, 9 dragueurs en réserve, sans équipage et un certain nombre de bâtiments côtiers réquisitionnés à l'ouverture des hostilités, pour accroître les unités de dragage, les patrouilles et les défenses contre sous-marins. En outre, un certain nombre de sous-marins pourront être utilisés pour la défense du port.

50. Les principales insuffisances reconnues au cours de l'étude faite par la Conférence sont:

1° Le manque de personnel qui empêche d'armer les dragueurs avant l'arrivée du personnel envoyé d'Angleterre dans ce but.

2° Le peu de valeur des bâtiments qu'il est possible de se procurer localement pour participer à la défense.

3° Le fait qu'on ne pourra disposer de ces bâtiments qu'en les enlevant au ravitaillement de la colonie où leur absence se fera gravement sentir.

4° L'absence complète de bâtiments lance-torpilles à moteur destinés à agir en liaison avec les patrouilles à la mer.

5° Le manque d'une quantité de matériel, déjà signalé, qu'il est indispensable d'accorder et d'expédier pour permettre à Singapour de recevoir les forces navales qui pourraient être basées sur ce port.

51. Il est recommandé de la façon la plus instante de donner satisfaction le plus rapidement possible aux demandes qui ont déjà été présentées à cet égard par le C.E.C. des forces navales en Chine.

52. Pour augmenter l'efficacité de la défense de Singapour du point de vue naval, les principales demandes à satisfaire sont les suivantes :

1° Profiter des facilités et du bon marché des constructions en Malaisie et à Hong-Kong, pour y faire construire tels navires susceptibles de satisfaire aux besoins locaux.

2° Recruter et former dès maintenant du personnel indigène, de manière à constituer un noyau d'équipage pour les dragueurs déjà existants et pour tous les navires auxiliaires de défense locale qui pourraient être réquisitionnés ou construits.

53. Il est peu probable que les Japonais entreprennent d'importantes opérations par terre ou par mer contre Singapour s'ils ne possèdent pas la maîtrise locale de l'air qu'ils pourraient essayer d'acquérir avec les unités de leurs porte-avions, probablement renforcées par des unités (terrestres ou hydravions) basées à terre. Les missions primordiales de la Royal Air Force consistent donc à découvrir et à attaquer les porte-avions, transports et navires d'escorte japonais, dans cet ordre de priorité, et à empêcher les Japonais d'établir et d'utiliser des bases navales et aériennes avancées situées dans le rayon d'action de l'aviation de Singapour.

54. Étant donné les circonstances du début d'une guerre, les forces aériennes, actuellement basées en Malaisie, et les renforts dont l'envoi éventuel est prévu par ailleurs, sont tout à fait insuffisants pour remplir leur première mission essentielle : reconnaissances et attaques au large. Même lorsque les escadrilles actuelles, qui ne disposent que d'appareils périmés, auront été rajeunies et lorsque le plan M aura été réalisé, il ne sera pas possible d'affirmer que la Royal Air Force de Malaisie, renforcée comme prévu, sera suffisante pour exécuter les opérations indispensables du côté de la mer et pour remplir simultanément l'importante mission qui consiste à empêcher les Japonais d'installer des bases avancées dans la Malaisie du nord, au Siam ou à Bornéo.

55. Le plan M prévoit le stationnement en Malaisie des forces suivantes :

4 escadrilles de reconnaissance générale (terrestres).

2 escadrilles de torpilleurs bombardiers.

1 escadrille de bombardement.

1 escadrille de chasse.

1 escadrille de *flying-boats*.

1 escadrille de *spotters* pour la défense littorale.

56. Pour pouvoir exécuter simultanément les deux missions suivantes :

1° Découvrir et attaquer les bâtiments japonais, en particulier les porte-avions, à l'est de Singapour.

2° Interdire aux Japonais d'installer des bases avancées dans la Malaisie du nord, à Bornéo et au Siam.

Il serait nécessaire d'ajouter aux forces aériennes permanentes de la Malaisie, en plus des renforts prévus par le plan M :

3 escadrilles de reconnaissance générale (terrestres).

3 escadrilles de bombardement.

57. Le stationnement d'une deuxième escadrille de chasse en Malaisie améliorerait très sensiblement la sécurité de Singapour, en permettant de renforcer la défense aérienne de certains points d'importance aussi capitale que les bases navales et aériennes, et serait de nature à inciter les Japonais à accroître dans la même proportion le nombre de leurs appareils de chasse transportés sur les porte-avions, ce qui entraînerait une réduction du nombre des bombardiers transportables.

Défense de l'Indochine.

58. Il est nécessaire de prendre toutes les mesures en vue d'assurer l'intégrité des côtes de l'Indochine, position-clef de l'Entente, et celle de ses frontières terrestres par lesquelles la côte pourrait être menacée.

59. La défense du littoral doit être organisée de manière à :

1° Permettre de déceler en temps utile une opération de grande envergure dirigée contre le littoral et de s'y opposer.

2° Empêcher l'ennemi d'utiliser comme bases aériennes ou navales tel ou tel point du littoral.

3° Assurer le ravitaillement maritime, tout au moins par le sud.

4° Préparer la reprise d'une action offensive éventuelle, dès que la situation générale le permettra.

60. La Conférence signale qu'il est de la plus haute importance d'aider la résistance chinoise dans le Kouang-Toung occidental en vue :

1° De couvrir la frontière du Tonkin.

2° De maintenir ouvertes les communications avec le Si-Kiang, pour le cas où des opérations seraient à entreprendre en direction de Canton.

61. La Conférence signale que, dans l'état actuel des forces terrestres et de la défense du littoral, l'importance des forces terrestres, qui pourront être rendues disponibles pour des opérations éventuelles en dehors de l'Indochine, dépendra directement du degré de sécurité qui pourra être assuré aux frontières maritimes par les reconnaissances navales et aériennes.

62. La Conférence souligne que l'occupation de Haïnan par les Japonais constitue une menace grave pour l'Indochine et qu'elle est de nature à gêner considérablement des opérations éventuelles dans le sud de la Chine.

63. Les attaques des forces aériennes contre les bases navales de l'île peuvent être relativement efficaces, mais elles le seront beaucoup moins contre les bases aériennes qui peuvent facilement y être dispersées.

64. En conclusion, la Conférence recommande d'accroître aussi rapidement que possible les forces militaires, navales et aériennes de l'Indochine, et souligne la nécessité de réaliser une défense suffisamment efficace de son littoral.

Elle souligne l'importance de la baie de Cam-Ranh, dont la mise en état de défense doit être accélérée et dont les moyens, actuellement prévus, sont à accroître en nombre et en puissance.

Plans d'opérations navales et aériennes répondant aux besoins des alliés.

65. Les forces navales et aériennes des alliés exécuteront en liaison les opérations qui paraîtront désirables. L'intention du C.E.C. naval français est, d'une façon générale, de baser des forces sur Singapour et d'opérer, en partant de cette base, en particulier pour assurer les communications maritimes avec l'Indochine.

66. Les forces aériennes disponibles ne permettent pas d'assurer la surveillance de toute la zone comprise entre Haïnan, l'Indochine, Bornéo et Singapour. Les seules reconnaissances possibles sont :

1° 800 milles marins vers l'Est à partir d'Hanoï ou de Tourane.

2° Surveillance d'une bande côtière de 60 milles de large le long de la côte sud de l'Indochine.

3° Exploration de la zone comprise entre Singapour et une ligne passant approximativement par les îles Natuna.

67. Il reste donc possible qu'ayant échappé aux reconnaissances aériennes du Nord, un corps expéditionnaire ou des porte-avions japonais s'approchent du Siam ou de Bornéo sans avoir été découverts ou attaqués par les forces aériennes.

Il serait nécessaire d'augmenter les moyens aériens de la Malaisie et de l'Indochine pour permettre aux reconnaissances combinées de combler le large intervalle restant actuellement ouvert, ainsi que l'entrée du golfe du Siam.

Défense de Hong-Kong et mesures qui peuvent être envisagées pour lui venir en aide.

68. Étant donné le plan de défense actuel, la Conférence souligne l'importance qui s'attache à réaliser aussi rapidement que possible :

1° les installations navales qui sont nécessaires à Aberdeen;
2° l'amélioration des moyens de défense antiaériens;
3° le programme aérien déjà approuvé.

69. Le général commandant les forces britanniques en Chine a récemment soumis au War Office ses besoins pour la défense de Hong-Kong.

70. L'effectif de la garnison actuelle, même renforcée par des éléments venues de la Chine du nord, lui interdit toute action offensive susceptible de diminuer la pression exercée sur elle.

71. En ce qui concerne les actions pouvant venir de l'extérieur, la Conférence est d'avis qu'elles consistent essentiellement en une offensive chinoise dans la région de Canton. A cette

fin, les formations qui se trouvent dans cette région devraient être renforcées par des réserves envoyées par le G.Q.G. chinois et dirigées par des conseils d'officiers français et britanniques.

Cette action pourrait être ultérieurement appuyée par des forces aériennes franco-britanniques, s'il s'en trouvait de disponibles.

72. Au cas où les Japonais n'auraient effectué aucun débarquement sur la côte occidentale du Kouang-Toung, l'offensive chinoise pourrait être aidée par des troupes françaises renforcées, si possible, par un contingent britannique.

73. Bien que les forces qui pourraient être consacrées à une opération aussi lointaine ne pourraient être que limitées et que l'effet à en attendre serait à échéance relativement éloignée, cette opération sera mise immédiatement à l'étude des terrains qu'elle aurait à traverser.

Actions possibles de la part du Japon au Siam.

74. L'action japonaise au Siam peut prendre la forme d'envois importants de troupes dans ce pays avant le début des hostilités. Le danger que constituerait une telle action et les mesures à prendre pour s'en garantir ont été indiqués au paragraphe 25.

75. Après le début des hostilités, une tentative japonaise de débarquement sur les côtes du Siam rencontrerait de sérieuses difficultés. Même appuyés par des moyens importants, les transports, les porte-avions eux-mêmes s'exposeraient gravement, en remontant le golfe du Siam, aux attaques de l'aviation terrestre.

Entourés de part et d'autre et engagés dans un passage relativement étroit, ces navires offriraient une cible particulièrement vulnérable.

En outre, les opérations de sous-marins et de navires de surface alliés contre les lignes de communication inquiéteraient sérieusement le commandement japonais.

Mais, étant donné les avantages considérables que procurerait aux Japonais la réussite d'un débarquement au Siam, on ne peut cependant écarter cette hypothèse.

76. Du Siam, des forces japonaises pourraient :

1° menacer l'Indochine soit au Cambodge, soit en direction de l'Annam. La menace pourrait se combiner, dans ce dernier cas, avec un débarquement effectué sur les côtes d'Annam;

2° menacer la Malaisie par des opérations terrestres dirigées contre Penang, d'une part, et contre la côte orientale de la Malaisie dans la région de Khota-Baru, d'autre part.

3° d'une façon générale, fixer une partie importante de nos forces en Indochine, Malaisie et Birmanie, en les obligeant à se cantonner dans la défense de frontières communes entre ces pays et le Siam;

4° l'activité des forces aériennes japonaises constituera une menace permanente pour chacun des trois pays et plus spécialement pour Singapour et les raffineries de pétrole birmanes.

77. L'établissement de bases de sous-marins dans la région nord du golfe du Siam pourra faire peser une gêne sur les communications entre Singapour et l'Indochine.

78. En conséquence, on doit considérer comme essentielle la nécessité de prendre toute mesure susceptible de nous informer en temps utile de l'approche de tout corps expéditionnaire japonnais et de nous permettre d'y faire face avec tous les moyens dont nous disposerons. Ces moyens resteront insuffisants tant que des renforts aériens et navals ne seront pas arrivés.

Aide à apporter aux Chinois.

79. La Conférence est d'avis que la meilleure façon d'aider les Chinois est de leur procurer des conseillers et des instructeurs et de leur fournir des armes et du matériel. L'envoi d'unités combattantes, régulières ou non, n'aurait aucune valeur étant donné la longueur et la précarité des lignes de communication, et il est plus que probable qu'elles seraient inutilement sacrifiées si elles passaient sous un commandement chinois.

80. La Conférence recommande donc l'envoi d'une mission interalliée en Chine à l'ouverture des hostilités. Le rôle de cette mission consisterait à maintenir le contact entre le G.Q.G. chinois et à fournir des conseillers techniques à certains commandants de divisions et de corps chinois, plus [1] des troupes alliées. L'importance numérique de la mission dépendra, jusqu'à un certain

[1] Ne vaudrait-il pas mieux lire : plutôt que (des troupes)?

point, du nombre d'officiers disponibles parlant le chinois, bien qu'on puisse recourir pleinement aux interprètes. On trouvera, en annexe II au présent rapport, un projet de composition pour cette mission. La Conférence fait observer que les effectifs qu'elle prévoit ne pourraient être fournis uniquement par les forces des Indes. En ce qui concerne les instructeurs d'aviation qui constituent, de l'avis de la Conférence, l'aide la plus efficace qui pourrait être apportée aux Chinois, il est évident qu'aucun des commandants de théâtre en Extrême-Orient ne pourra en fournir un seul.

81. La Conférence est d'avis que l'aide militaire des alliés doit se limiter à l'armée régulière chinoise. Il serait extrêmement difficile d'apporter une aide aux guérillas. Cependant, les agents diplomatiques alliés seront invités à faire connaître ceux de leurs nationaux qui pourraient servir de chefs aux troupes des guérillas et qui seraient volontaires pour remplir ce rôle.

82. La Conférence estime qu'il faut faire tous les efforts possibles pour fournir des armes et du matériel aux Chinois. L'Inde pourra en fournir une certaine quantité, assez faible, mais la plus grande partie devra venir d'Europe ou d'ailleurs.

Il semble qu'on pourrait offrir aux Chinois les avions démodés qui sont en cours de remplacement par des appareils plus modernes dans les escadrilles. Les Alliés ont eux-mêmes un besoin urgent de ces nouveaux appareils et il serait inexcusable de leur en enlever un seul.

83. Le contact avec le C.Q.G. chinois serait maintenu par l'intermédiaire de la mission qui devrait posséder des appareils de T.S.F.

84. La Conférence recommande de n'engager aucune conversation officielle avec les Chinois avant l'ouverture des hostilités avec le Japon. De telles conversations parviendraient inévitablement à la connaissance des Japonais alors que les fruits qu'elles peuvent porter resteront minimes.

Action des garnisons alliées dans la Chine du nord.

85. La Conférence émet l'avis que si les garnisons alliées de la Chine du nord n'ont pas été évacuées avant le début des hostilités avec le Japon, les troupes françaises et britanniques doivent adopter une attitude semblable.

86. Lorsque les gouvernements auront pris une décision à cet égard, les autorités locales seront invitées à préparer un plan d'action commun en vue des diverses éventualités, plan prévoyant en premier lieu l'évacuation des non-combattants tant qu'elle restera possible.

Opérations sur le Yang-Tsé.

87. Il est probable que les Japonais ne respecteront pas la neutralité du fleuve.

88. Certaines des canonnières britanniques pourront déjà avoir rallié Hong-Kong ou désarmé à Changhai, d'où leurs équipages auront été acheminés sur Hong-Kong.

89. L'attitude générale des alliés sera la suivante :

1° Les canonnières françaises et britanniques du haut fleuve agiront en liaison avec les Chinois. Au cas où cela paraîtrait préférable, les bâtiments pourraient être cédés aux Chinois tandis que les états-majors et les équipages gagneraient le Tonkin ou la Birmanie, à moins qu'ils ne puissent être utilement employés sur place.

2° Les canonnières britanniques du moyen et du bas fleuve exécuteront toute opération offensive susceptible de ne pas entraîner des pertes de vies humaines disproportionnées au résultat à en attendre. En cas de nécessité les bâtiments seront détruits. (1)

3° Les canonnières anglaises de Changhai se feront interner ou, si la neutralité de la concession internationale n'est pas respectée, elles détruiront leurs armes et se couleront.

4° Les canonnières françaises du moyen et du bas fleuve participeront par tous les moyens en leur pouvoir à la défense des concessions françaises et seront coulées par leurs commandants lorsqu'elles auront épuisé leurs moyens de combattre ou qu'elles seront en danger d'être capturées.

(1) Passage effacé.

La différence existant entre les instructions données aux canonnières britanniques et françaises résulte de la différence d'attitude adoptée par chacun des deux gouvernements en ce qui concerne les concessions en Chine.

Commandement.

90. La Conférence est d'avis que la conduite générale de la guerre en Extrême-Orient doit appartenir à Paris et à Londres.

91. Au cas d'une opération commune, mettant en œuvre les forces des deux pays, quelle que soit leur nature, et provenant éventuellement de régions géographiques différentes (par exemple action terrestre et aérienne partant d'Indochine, de Malaisie et de Birmanie), il sera nécessaire que les deux gouvernements désignent un commandant supérieur pour l'ensemble des forces agissant sur ce théâtre d'opérations particulier.

92. Sur les divers théâtres, tels que Hong-Kong, la Malaisie, l'Indochine, etc., les opérations locales seront conduites conformément aux règlements nationaux en vigueur sur le commandement.

93. Étant donné l'unité des opérations navales, il est admis qu'elles seront conduites par un commandant unique.

Liaisons interalliées.

94. Il est désirable que soit constitué en Extrême-Orient, à l'ouverture des hostilités, un comité comprenant les commandants militaires, navals et aériens des divers théâtres d'opérations ou leurs représentants. Ce comité se réunirait de temps en temps, en un endroit convenu tel que Singapour ou Saigon, pour faire la coordination et donner son avis sur les plans des alliés pour la conduite de la guerre.

95. Il a été admis qu'en temps de guerre, des officiers de liaison permanente de la Guerre, de la Marine et de l'Air seront échangés. En temps de paix, la liaison sera maintenue par des visites effectuées par les officiers de liaison de la Guerre et de l'Air et par la rencontre périodique des deux navires amiraux.

96. D'autre part, la Conférence estime nécessaire qu'un contact étroit soit maintenu entre les services de renseignements français et britanniques. Elle recommande l'échange périodique des renseignements courants sur la situation politique et militaire en Extrême-Orient et la transmission immédiate des renseignements urgents.

Transmissions.

97. Il est entendu que les forces navales et aériennes franco-britanniques communiqueront indirectement, d'une façon normale, par l'intermédiaire de leurs stations côtières qui doivent être reliées par câble. En cas d'urgence, elles communiqueront directement par l'intermédiaire des moyens réguliers de l'autre flotte.

98. Il a été admis que les recommandations suivantes seraient faites aux deux gouvernements :

1° Une station de T.S.F. est à installer à Saigon pour doubler le câble existant entre ce port et Singapour;

2° Un poste de radiogoniométrie à ondes courtes devra être installé le plus tôt possible en Indochine, pour compléter les deux postes actuellement en service à Hong-Kong et Singapour;

3° La station à grande puissance et grande longueur d'ondes existant à Saigon pourra être utilisée par les Britanniques pour la transmission des messages aux sous-marins en plongée;

4° Le code aéronautique anglais sera communiqué aux Français afin de permettre la transmission de signaux urgents par les appareils aériens ou les unités navales;

5° Une liaison par postes militaires sera à installer entre Hanoï et Hong-Kong;

6° Un code militaire interallié sera mis en service.

Propagande.

99. Les Japonais mènent actuellement contre les alliés en Extrême-Orient une intense campagne de propagande qu'il importe au plus haut point de neutraliser.

La Conférence recommande en conséquence que la contre-propagande soit intensifiée et coordonnée par les gouvernements de Paris et de Londres.

Conclusions.

100. Les travaux de la Conférence ont très nettement démontré que les intérêts britanniques et français sont intimement liés, ce qui justifie la mise à l'étude de leur défense commune et l'organisation immédiate d'une collaboration efficace à rendre plus étroite encore à l'ouverture d'un conflit.

101. Il a été constaté que les facteurs qui conditionnent la mise en exécution de la politique générale des alliés en Extrême-Orient sont :

a. L'attitude du Siam dont l'importance est capitale pour la sécurité de l'Indochine et de la Malaisie;

b. La nécessité de conserver la liberté des communications maritimes dans le golfe du Bengale ainsi qu'entre Singapour et le sud de l'Indochine;

c. L'importance qui s'attache à empêcher les Japonais de se procurer des bases d'opérations avancées.

102. Le facteur *a* réclame une action diplomatique qui ne peut réussir à nous assurer la neutralité ou l'amitié du Siam que si les Alliés entretiennent des forces suffisantes en Extrême-Orient. L'état des forces militaires, navales et aériennes des Alliés conditionne les facteurs *b* et *c*.

103. La conclusion générale est qu'il est nécessaire d'entretenir sur place des forces de combat suffisantes pour soutenir notre politique.

Recommandations générales.

104. Les principales propositions et suggestions adoptées par la Conférence sont les suivantes :

1° Mesures à prendre immédiatement;

2° Mesures à prendre à l'ouverture d'un conflit en Europe, le Japon n'intervenant pas.

3° Mesures à prendre à l'ouverture d'un conflit avec le Japon.

Mesures à prendre immédiatement.

105. Accorder immédiatement la politique des deux gouvernements en ce qui concerne les garnisons de la Chine du nord. Au cas où leur retrait serait décidé, il devrait être réalisé avant qu'une guerre avec le Japon ne soit imminente.

106. Étant donné qu'en cas de guerre, la flotte de Chine ne pourrait garantir leur arrivée à bon port et en temps voulu, envoyer dès maintenant en Malaisie les renforts de troupes suffisants pour assurer la sécurité de Singapour.

107. Accélérer l'achèvement du programme de renforcement militaire, naval et aérien de Hong-Kong, Singapour, Penang et de l'Indochine.

108. Approuver et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour améliorer la défense antiaérienne et navale de Singapour. La Conférence souligne l'insuffisance des armes A.A., l'absence de bâtiments convenables pour assurer la défense du littoral, et constate le manque d'équipages entraînés pour les armer. Elle demande que des mesures soient immédiatement prises pour remédier à ces lacunes.

109. Il est nécessaire d'accroître immédiatement les forces aériennes qui sont affectées à la Malaisie, en plus des augmentations déjà approuvées par le plan M, ainsi que celles de l'Indochine.

Mesures à prendre à l'ouverture d'un conflit en Europe, le Japon n'intervenant pas.

110 *a.* Se tenir prêt à faire appuyer par une menace militaire, navale et plus particulièrement aérienne toute action diplomatique qui serait nécessaire pour imposer au Siam une attitude convenable envers les alliés.

b. Évacuer les sujets civils alliés résidant en Chine.

Mesures à prendre à l'ouverture d'un conflit avec le Japon.

111 *a.* Aider les Chinois en leur fournissant du matériel de guerre, des conseillers techniques et des instructeurs.

b. Essayer de réduire la pression exercée sur Hong-Kong par des attaques de troupes alliées partant du Tonkin et s'exerçant à travers la Chine du sud en liaison avec les forces chinoises opérant dans la région de Canton.

*
* *

112. Les recommandations qui précèdent se rapportent aux besoins des défenses locales en Extrême-Orient.

Considérant la mission plus générale du maintien de notre situation sur tout le théâtre de la guerre et, en particulier, la question des communications maritimes dans le sud de la mer de Chine, la Conférence désire signaler l'inquiétude que lui cause l'insuffisance des forces navales et aériennes en Extrême-Orient. Notre faiblesse donne une telle supériorité aux Japonais que nous serons dans l'impossibilité de maintenir nos lignes de communication essentielles et d'empêcher l'ennemi de s'emparer de bases d'opérations avancées d'où il pourrait menacer directement nos intérêts vitaux.

On peut s'attendre à voir les Japonais exploiter à fond cette situation pendant toute la période où ils conserveront ces avantages. Cet état de choses dérive directement de nos servitudes navales en Europe car, autant qu'on puisse le prévoir, il ne paraît pas possible de baser dès le temps de paix en Extrême-Orient des forces navales suffisamment importantes pour rétablir, par leur seule action, la situation et éviter la perte presque certaine de quelques-unes, voire même de toutes nos positions-clefs. La Conférence émet en conséquence l'avis que le renforcement des unités aériennes constitue la seule solution souple, efficace et pratique au problème qui consiste à empêcher les Japonais de s'assurer des succès importants au début d'une guerre.

La Conférence souligne qu'il est d'une importance capitale de prévoir le stationnement permanent en Extrême-Orient de forces alliées très sensiblement supérieures à celles qui s'y trouvent actuellement.

Admiral sir Percy Noble,
commandant en chef la station de Chine :
Percy NOBLE.

Air Marshal sir Philip Joubert de la Ferté,
commandant les forces aériennes de l'Inde :
JOUBERT DE LA FERTÉ.

Général de corps d'armée Martin,
commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine :
MARTIN.

Vice-amiral Decoux,
Commandant en chef des forces navales en Extrême-Orient :
DECOUX.

Major général W.G.S. Dobbie,
Commandant les troupes de Malaisie :
DOBBIE.

Major général D.K. Mc Leod,
Commandant les troupes de Birmanie :
MC LEOD.

Air Vice-Marshal J.-T. BABINGTON,
Commandant les forces aériennes en Extrême-Orient :
BABINGTON.

Major général A.E. Grasett,
Commandant les troupes britanniques en Chine :

GRASETT.

Colonel G. B. Henderson,
Représentant le chef du bureau des Opérations et l'Intelligence Service de l'Inde :

HENDERSON

Captain E.L. Berthon,
Représentant le commandant en chef de la station des Indes orientales :

BERTHON.

Colonel Deveze,
Commandant les forces aériennes en Indochine :

DEVEZE.

ANNEXE III

Opérations que peut entreprendre le Japon.

a. Il peut attaquer Hong-Kong, désormais encerclé par des troupes sur ses frontières et menacé par des bases navales et aériennes situées à faible distance.

b. Il peut attaquer le Tonkin dans le but de le séparer du reste de l'Indochine et de couper finalement toutes les communications de la Chine avec la côte.

c. Il peut attaquer l'Indochine par air et par mer et tenter de s'emparer d'une base navale intéressante au voisinage de la baie de Cam-Ranh, ou encore d'isoler le Tonkin du reste de l'Indochine.

d. Il peut attaquer la Cochinchine.

e. Il peut attaquer les possessions britanniques de Bornéo telles que Sandakan ou Darvel Bay qui sont déjà pratiquement aux mains des Japonais, sinon théoriquement, pour couvrir son commerce avec les Indes néerlandaises; ou les baies de Gaya et Brunei qui lui fourniraient des bases navales de premier ordre, presque hors du rayon d'action des forces alliées et situées près des puits de pétrole de Miri, excellents points de départ pour une attaque dirigée contre Singapour.

f. Il peut tenter d'attaquer Singapour lui-même avant l'arrivée des renforts attendus dans ce port, en faisant éventuellement usage de bases navales ou aériennes avancées situées dans les îlots du large de la côte d'Indochine, de Bornéo, de la Malaisie, du Siam et même des Indes néerlandaises.

g. Il peut attaquer les communications maritimes de l'océan Indien.

Il peut essayer d'occuper le Siam, éventuellement avant toute déclaration de guerre, de manière à isoler la Malaisie de la Birmanie et de l'Indochine.

i. Il peut faire partir du Siam des attaques aériennes contre les raffineries de la Birmanie.

21

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 140 [1]. *Moscou, 27 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er juillet.)

Les correspondances antérieures de cette ambassade ont mis le Département au courant des efforts que poursuit l'Allemagne en vue d'opérer un rapprochement économique avec l'U.R.S.S. [2]. Elles l'ont tenu informé des négociations menées à cet effet à Moscou par mon collègue allemand depuis le début de cette année. Ces pourparlers se sont heurtés à des divergences de vues dont la mention a été faite pour la première fois publiquement par M. Molotov dans son discours du 31 mai dernier à la troisième session du Conseil suprême (mon télégramme nº 428 du 1er juin) [3].

En précisant qu'il s'agissait d'un nouveau crédit allemand de 200 millions de marks, faisant suite à une ancienne ouverture de crédit déjà épuisé, le commissaire aux Affaires étrangères a nettement marqué qu'il admettait la possibilité d'une reprise de la négociation en vue d'aboutir à un accord, le gouvernement de Moscou tenant à entretenir des relations d'affaires avec tous les pays.

Bien qu'il soit difficile dans les circonstances actuelles à notre attaché commercial d'obtenir des renseignements précis sur les pourparlers commerciaux russo-allemands, il n'est pas exclu de penser que le Kremlin ne soit tenté de soumettre à une étude parfaitement objective des nouvelles offres qui lui viendraient de Berlin. Il paraît probable cependant que les autorités de Moscou attendront l'issue des négociations politiques actuellement en cours avec Paris et Londres pour reprendre officiellement avec Berlin des pourparlers sur le terrain économique. Le télégramme nº 1635 adressé par M. Coulondre à Votre Excellence à la date du 15 de ce mois permet cependant de penser que des conditions plus avantageuses que les anciennes seraient déjà faites à l'U.R.S.S. par l'Allemagne [4].

L'opération aurait pour base une importante avance de crédits consentie par l'Allemagne à l'U.R.S.S. Le chiffre de 200 millions de marks cité par M. Molotov est aujourd'hui dépassé, semble-t-il, puisque les agences citent

(1) Communiquée à la sous-direction d'Europe (Relations commerciales) sous le nº 141.
(2) Voir au tome XIII de la présente série, les nos 443 (et note), 469; au tome XIV, les nos 1, 102 (et note).
(3) Ce télégramme, non retenu, reproduisait intégralement le discours du ministre soviétique des Affaires étrangères. Sur ce discours, voir au tome XVI de la présente série, le nº 364.
(4) Ce télégramme est reproduit au tome XVI précité sous le nº 434.

celui de 300 et même de 700 millions. On peut les retenir à titre indicatif de l'empressement que met l'Allemagne dans cette affaire.

Du point de vue économique, il n'est pas certain néanmoins que les Allemands trouvent dans un accord éventuel de sérieux avantages. En échange du matériel divers qu'ils fourniront aux Soviets, on peut se demander quelle matière première ils trouveront sur le marché russe. Par suite de l'effort considérable qui se poursuit ici dans le domaine industriel et des besoins accrus de l'industrie nationale, la Russie ne dispose plus pour son commerce extérieur des mêmes ressources que par le passé. La consommation intérieure de pétrole augmente considérablement chaque année alors que la production reste stationnaire depuis 1936. Il serait donc peut-être difficile à l'Allemagne de trouver ici des approvisionnements importants de pétrole. Le minerai de fer de bonne qualité ne suffit pas à la consommation locale. Celui qui serait exportable est de qualité médiocre. S'il est accepté par l'Allemagne, son emploi imposerait des modifications importantes et coûteuses dans les usines. La récolte de coton n'a pas été bonne cette année; elle est réservée pour les besoins de l'industrie nationale. En ce qui concerne le lin, les renseignements font défaut; on assure toutefois que les autorités soviétiques veulent constituer un stock important de cette matière première en vue d'un conflit éventuel. A l'exception du manganèse dont la production reste toujours surabondante, l'Allemagne ne trouvera pas facilement les matières premières dont elle a besoin.

Mais, en l'occurrence, les considérations d'ordre économique passent au second plan, et les indications données par notre ambassade de Berlin corroborent les impressions que je recueille moi-même ici.

A la faveur des circonstances politiques, le gouvernement de Moscou, si longtemps tenu à l'écart, s'estime actuellement en position d'arbitre. Les grandes puissances européennes se trouvent amenées à le solliciter les unes après les autres. Nul doute qu'il ne cherche à exploiter cette situation. Si le comte von Schulenburg reprend dans un avenir prochain ses pourparlers avec le Kremlin, il se heurtera peut-être à des exigences auxquelles les méthodes de négociation inaugurées, à la demande du Politbureau par M. Molotov, donneront une forme encore plus tranchante.

D'après ce qui m'a été rapporté, les négociations de mon collègue allemand ont échoué jusqu'à ce jour, notamment en raison du désir marqué par le gouvernement soviétique de recevoir d'Allemagne du matériel de guerre que cette dernière ne serait pas pour le moment en mesure de fournir. Il est vrai que cette difficulté pourrait être tournée si ce matériel devait être, comme l'indique ma communication du 23 juin [1], offert par les usines Skoda et non par celles du Reich proprement dit.

Quoi qu'il en puisse être, la négociation commerciale germano-russe, en cours depuis le début de 1939, a des incidences politiques qu'on ne peut négliger. Elle est tenue ouverte par la Russie comme un moyen de pression sur la France et l'Angleterre pour les amener à conclure le traité tripartite

[1] Reproduite au tome XVI précité sous le n° 510.

aux conditions soviétiques. Elle est de même entretenue par l'Allemagne pour faire entrevoir à l'U.R.S.S. ce qu'elle pourrait gagner de tranquillité en Occident, et même en Extrême-Orient, si elle ne s'associait pas aux deux démocraties occidentales.

Il n'est pas interdit de penser, cependant, que même après la signature d'un traité tripartite, le Kremlin, conformément à sa politique d'affaires avec tous les pays, n'accepte de signer avec le Reich une convention de commerce avantageuse.

22

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 378. *Saint-Sébastien, 27 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 juillet.)

J'ai déjà eu l'occasion de signaler la sorte d'expectative qui marque l'Espagne actuelle : forme du régime, nature du gouvernement, politique intérieure, politique étrangère, autant d'inconnues pour lesquelles chaque partie a ses solutions, mais sur lesquelles aussi les discours du Caudillo ne jettent jamais qu'une lueur indécise.

Comme je le disais dans ma lettre nº 285, du 9 juin [1], en ce qui a trait au régime, le général Franco a l'habileté de ne décourager personne. Je viens encore d'avoir, par un personnage de l'entourage immédiat du Roi, confirmation de la politique suivie par le chef de l'État envers la dynastie. Mon informateur me parlait du voyage récent de M. Serrano Suñer à Rome [2] et me disait, à ce propos, combien les visites faites successivement à Alphonse XIII et à l'infant Don Juan, prince des Asturies, par le ministre espagnol, avaient été « appréciées ». Certes, M. Serrano Suñer n'avait pas dit à ses interlocuteurs que la restauration était pour demain, mais il leur avait laissé entendre que l'heure du Roi sonnerait un jour en Espagne. Par le même informateur, j'ai eu d'ailleurs confirmation de l'attitude presque hostile du gouvernement italien envers la famille royale espagnole, et notamment de la froideur marquée par le comte Ciano au prince des Asturies.

En ce qui concerne la réorganisation du gouvernement annoncée chaque jour depuis plusieurs mois, je ne vois pas grand-chose à ajouter à mes précédentes communications. Il y a toujours deux solutions envisagées de préférence : le cabinet Serrano Suñer, à tendances phalangistes, avec cependant

(1) Reproduite au tome XVI précité sous le nº 385.
(2) Sur ce voyage, voir au tome XVI précité, les nºs 382 (note), 466.

participation de quelques officiers (mon télégramme nº 30) et un cabinet purement militaire (mon télégramme nº 59) (1).

Les très intéressantes confidences du général Aranda, rapportées par notre ambassade à Berlin dans sa communication nº 1678 du 20 juin (2), montrent toutes les difficultés qu'a éprouvées le « beau-frère » à trouver des généraux pour servir de garant à sa politique. Quant au cabinet militaire, on peut penser que la difficulté de le constituer vient au contraire de l'opposition phalangiste. Aussi en reste-t-on à la combinaison actuelle, où la vice-présidence du Conseil est confiée au général Jordana, ministre des Affaires extérieures par surcroît, l'Intérieur à M. Serrano Suñer, la Justice à un carliste, le comte de Rodezno, et les autres portefeuilles en général à des phalangistes, ou tout au moins, en ce qui concerne les titulaires du Commerce, de l'Industrie et des Finances, imprégnés du programme phalangiste.

Pour ce qui est de la structure du régime, je ne puis que rappeler que les vingt-six points de la Phalange (3) tiennent lieu de charte constitutionnelle. Mais, là encore, que d'amendements à apporter à une définition rigoureuse du régime! Les hommes en place sont souvent hostiles à la doctrine phalangiste, et surtout dans les provinces du Nord; l'hostilité de principe se traduit bien souvent par des rixes, comme je le signalais dans ma lettre nº 357 du 24 juin (4).

Cependant, le fait que monarchistes et carlistes aient avant tout comme programme constructif le retour du Roi, les militaires le désir de continuer à jouer un rôle et que, seuls, les phalangistes apportent une solution toute trouvée aux problèmes espagnols (combien nébuleuse d'ailleurs!), amène naturellement le pays à s'engager officiellement dans les voies phalangistes : Empire, protection de l'agriculture, autarcie et totalitarisme. Les oppositions viendront vite, mais une doctrine se combat par une doctrine et on la cherche dans les parties adverses. Au moins tout le monde est-il d'accord pour rebâtir un « État » chrétien : chez les phalangistes avec, vraisemblablement, le désir de faire épauler César par Dieu, chez les autres, qui sont mûs par une conviction profonde, avec la pensée qu'un état pieux trouve toujours ses limites dans les droits de l'Église et dans le respect des consciences.

(1) Les télégrammes nos 30 et 59 sont respectivement des 5 et 20 avril. Ils faisaient état d'un prochain remaniement ministériel au profit de M. Serrano Suñer, remaniement remis cependant à une date ultérieure, en raison de l'hostilité de l'élément militaire à la nomination du beau-frère du Généralissime à la présidence du Conseil.

(2) Ce télégramme, non reproduit, faisait état des propos tenus au correspondant berlinois d'un journal anglais par le général Aranda, qui dirigeait une délégation de généraux et d'officiers espagnols séjournant en Allemagne. Le général soulignait que la délégation avait reçu pour consigne « d'observer et d'étudier, mais de ne prendre ni engagement ni décision ». Il déclarait qu'il ne fallait pas croire que son gouvernement avait abandonné au Reich la direction exclusive de l'économie espagnole et démentait l'existence d'accords politiques et militaires entre Madrid et Berlin. Ce n'était pas dans ce sens que s'orienterait l'Espagne nationale, en dépit des manifestations verbales de M. Serrano Suñer favorables à l'Axe. L'avenir était non à la Phalange, mais à l'armée : « M. Suñer n'est pas l'homme de demain. Le général Franco entend bien garder en mains les destinées de l'Espagne et la conduite effective des affaires du pays aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ».

(3) Sur ces « vingt-six points », voir, au tome XVI précité, le nº 385 (note).

(4) Dont le sens est suffisamment résumé ici.

Il reste à considérer la politique étrangère de l'Espagne nationale. A l'heure actuelle, elle n'est liée officiellement qu'avec le Portugal par un pacte d'amitié et de non-agression. Ce traité, qui a été négocié en septembre dernier, abandonné après Munich, repris au moment de la tension du mois de mars et enfin conclu en avril (1), protège le Portugal, allié de l'Angleterre, contre des risques de guerre venant de l'Espagne amie des puissances de l'Axe, et réciproquement. Il a donc son importance. Mais ce n'est pas suffisant comme pierre angulaire de la politique extérieure d'un « grand pays ». D'autres conceptions sont donc mises en avant.

Laissons de côté pour l'instant ceux, plus nombreux qu'on ne le croit, qui pensent que dans l'avenir l'Espagne se devra de baser sa politique extérieure, commerciale et financière sur de bons rapports avec la France et l'Angleterre.

Il reste les partisans d'une neutralité complète et ceux d'ententes plus ou moins étroites avec les puissances de l'Axe.

L'Espagne a déjà adhéré au pacte antikomintern (2); les éléments les plus avancés de la Phalange pensent qu'elle devra aller plus loin et se lier militairement à l'Allemagne et à l'Italie. Mais il y a ceux, plus nombreux, qui estiment que la dette de reconnaissance de l'Espagne serait bien payée avec un pacte d'amitié et des accords culturels et économiques; quand on serre de près la réalité, on s'aperçoit d'ailleurs que les rapports économiques sur la base du troc, bien entendu, sont possibles entre l'Espagne apportant ses produits alimentaires et ses matières premières, et l'Allemagne ses produits fabriqués et son outillage, mais à peu près impossibles entre l'Espagne et l'Italie où les économies sont similaires; l'ambassadeur d'Italie me l'a d'ailleurs avoué lui-même. Par contre la culture allemande, surtout telle qu'elle se présente à l'heure actuelle avec son paganisme et son racisme, n'est pas assurée d'un grand succès en Espagne.

Je suis convaincu que les déclarations du général Aranda, déjà citées plus haut et rapportées par M. Coulondre, répondent au sentiment du plus grand nombre parce qu'elles s'inspirent des vrais intérêts de l'Espagne, qui ne sont certainement pas de s'appuyer inconditionnellement sur l'Allemagne et l'Italie. Le général Aranda est un des deux ou trois généraux qui ont la confiance entière du Caudillo. C'est bien la pensée de celui-ci et du général de Jordana qu'il a exprimée à Berlin. On ne saurait en dire autant de certains propos espagnols rapportés tendancieusement par la presse romaine, qui prend un peu trop ses désirs pour des réalités et indispose ceux qu'elle croit avoir charmés.

Rome et Berlin n'en continuent pas moins leur pression. L'on peut attendre que le comte Ciano fera de nouveau luire en venant en Espagne les avantages que pourrait rapporter à celle-ci l'appui de l'Axe. Le danger de cette politique qui s'adresse à la concupiscence n'est pas que l'Espagne se range résolument

(1) Par un traité signé le 17 mars à Lisbonne, conclu pour dix ans et renouvelable, l'Espagne et le Portugal s'engageaient à ne se livrer à aucun acte hostile susceptible de compromettre l'intégrité territoriale des deux pays, ainsi qu'à ne prêter aucune assistance à une agression éventuelle contre l'autre partie contractante.

(2) Voir au tome XV de la présente série, le nº 350 (et note).

aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie en cas de guerre, mais que, mise en appétit par les promesses, elle ne cherche à vendre à l'Angleterre et à la France une neutralité plus ou moins bienveillante pour réaliser à moindre frais les ambitions territoriales — Tanger et Gibraltar — qu'on cherche à lui susciter.

23

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 542 (1). Secret. *Berlin, 27 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

Me référant à mes rapports nos 197 et 392 du 28 février (2) et du 7 mai dernier (3), j'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence le compte rendu du nouvel entretien qu'un des collaborateurs de cette ambassade a eu le 26 juin avec une personnalité de l'entourage immédiat du maréchal Goering. (4)

Il semble que dans leur ensemble, les déclarations de l'intéressé soient moins belliqueuses que celles qu'il a faites en mai dernier.

Il ne met en tout cas plus cette fois-ci l'accent sur un rapprochement éventuel du Reich avec la Russie, que l'on s'efforcerait seulement de maintenir hors du camp adverse. Il insiste par contre sur les espoirs que l'on place à Berlin dans l'Espagne. Je dois signaler à ce sujet l'indication, très probablement exacte, d'un prochain échange de visites entre le comte Ciano et le général Franco tout d'abord, entre le maréchal Goering et le général Franco ensuite.

Quant à la question de Dantzig, l'interlocuteur de mon collaborateur s'est montré en somme assez évasif; celle-ci doit être résolue, a-t-il dit en substance, elle le sera probablement sans guerre, mais elle ne le sera pas nécessairement cette année.

Sur ce dernier point, je dois rappeler que les informations recueillies par cette ambassade donnent à penser que, du côté allemand, on envisage une crise vers le mois d'août de cette année.

(1) Cette dépêche est extraite des archives de l'ambassade. Elle a également été adressée au cabinet du Ministre sous le nº 15.

(2) En fait, la dépêche nº 197 est du 26 février, et elle est reproduite au tome XIV de la présente série sous le nº 218.

(3) La dépêche de Berlin nº 392 est reproduite au tome XVI de la présente série sous le nº 100.

(4) Il s'agit donc une fois encore du général Bodenschatz, qui se confie au capitaine Stehlin (*Témoignage pour l'Histoire*, Laffont, 1964, p. 155-157).

Il ne faudrait donc pas attacher plus d'importance qu'il ne convient à l'indication que l'année 1939 pourrait se terminer dans le calme. S'il doit en être ainsi, ce sera le résultat de la politique de fermeté suivie par la France et l'Angleterre ; pour le moment, on peut seulement déduire des déclarations ci-jointes que l'attitude de l'Allemagne dans les mois qui vont suivre est encore le secret de M. Hitler.

ANNEXE

Entretien C.-X.

26 juin 1939.

X., dès le début de son entretien avec mon collaborateur, s'est montré assez optimiste au sujet de l'évolution de la situation politique générale. Comme il parlait de ses projets de vacances pour le mois d'août, C. saisit cette occasion pour lui demander s'il ne pensait pas que c'est précisément en août qu'il y aurait une aggravation de la tension politique. X a déclaré en substance : « Bien qu'en une période aussi fiévreuse, on soit toujours à la merci d'un incident, j'estime, pour ma part, qu'il y a des chances sérieuses qu'il n'y ait pas de guerre ».

Dantzig et le Corridor.

« Comment, demanda C., votre opinion plutôt optimiste sur la situation future est-elle conciliable avec la déclaration que vous m'avez faite antérieurement sur la décision irrévocable de M. Hitler de régler, à sa manière, la question de Dantzig et du couloir polonais? »

« Cette question, répondit M. X. peut être résolue cette année; elle peut aussi l'être l'année prochaine ».

« Et comment envisagez-vous ce règlement, poursuivit C., et que se passerait-il si Dantzig proclamait son rattachement au Reich? »

« Vous me posez là des questions auxquelles il m'est bien difficile de répondre. La manière dont se fera ce règlement dépendra essentiellement de la situation politique du moment. Dans le cas où Dantzig proclamerait son rattachement au Reich, il ne pourrait y avoir de guerre que si nous sommes obligés de nous défendre contre une agression ». Sans préciser davantage sa pensée, X. a paru vouloir dire que cette deuxième hypothèse ne lui semblait pas être la plus vraisemblable et que l'annexion de Dantzig et du Couloir se ferait à l'heure choisie par Hitler (1).

« Ces problèmes auraient pu être résolus dès le début de cette année, poursuivit X. Le gouvernement polonais était prêt à accepter nos proposition, mais une fois de plus l'Angleterre est venue contrecarrer le règlement pacifique que nous avions soumis à Varsovie et qui, sans porter en rien atteinte au prestige de la Pologne, supprimait l'injustice la plus criante du traité de Versailles et, par voie de conséquence, une cause permanente de guerre ».

L'Angleterre, ennemie mortelle du Reich.

« D'ailleurs, a continué X., en s'exprimant par moments en termes d'une extrême violence, la Grande-Bretagne est aujourd'hui l'ennemie mortelle de l'Allemagne. Partout et toujours, vous trouverez l'Angleterre sur notre chemin, hier à Vienne et à Prague, aujourd'hui à Varsovie. Le gouvernement de Londres veut l'étranglement de l'Allemagne. Les archives dont nous avons pu nous emparer intégralement aux Affaires étrangères à Vienne et à Prague nous ont apporté les preuves édifiantes du rôle infâme que l'Angleterre a joué dans ces deux capitales et du

(1) *Note du document* : Voir feuille annexe *in fine*.
[Il était dit dans cette feuille annexe :
Ainsi que le faisait remarquer X. au cours d'une incidente, le Chancelier examine à l'heure actuelle le problème sous tous ses aspects. C'est ainsi qu'il s'est fait constituer à Berchtesgaden une documentation très détaillée sur la politique de la Pologne depuis la reconstitution de cet état. Il étudie principalement l'histoire des partis et les statistiques des élections successives ainsi que les discours des principaux hommes politiques].

sort qu'elle réservait au Reich. Car contrairement à ce qui se dit chez vous, les Tchèques n'ont pas pu détruire leurs archives et nous les publierons un jour pour étaler aux yeux du monde la mauvaise foi anglaise. Nous ne réclamons que notre droit à la vie et nous ne tolérerons pas qu'un pays qui possède les trois cinquièmes du monde vienne nous disputer ce droit élémentaire. Il faut que cela cesse — « *Schluss damit* ». — Nous neutraliserons l'Angleterre partout où nous pourrons l'atteindre en Extrême-Orient, dans le Proche-Orient, en Europe aussi par un jeu d'alliance qui neutralisera la France dont l'Angleterre a fait l'instrument principal de sa haine contre le IIIe Reich. »

« Vous estimez en somme, dit C., que dans les mois qui vont venir, la situation politique va évoluer en votre faveur ».

L'Allemagne et la Russie.

« Elle évolue déjà en notre faveur, répondit X., car jusqu'à présent vous avez marqué le pas à Moscou, alors que nous avons fait du chemin en Italie et en Espagne ».

« Et vous, demanda C., quel a été jusqu'à présent votre rôle en Russie, avez-vous été observateurs ou acteurs? »

« Des observateurs actifs, lança X, en ce sens que nous avons su enfoncer un coin entre les deux camps ».

« Je croyais, continua C., d'après ce que vous m'aviez déclaré un jour, que vous aviez posé les jalons d'une entente avec l'U.R.S.S. ».

« Le Führer a personnellement trop de répugnance pour une pareille entente. Il a cessé toute attaque contre l'U.R.S.S.; il souhaite que nous ayons avec ce pays des relations normales; mais il ne veut pas aller plus loin ».

C. ayant à nouveau fait remarquer qu'il y avait là une contradiction avec ses déclarations antérieures, X a paru quelque peu embarrassé et a laissé entendre qu'il ne lui était pas agréable de s'étendre sur cette question.

A une dernière observation de C. au sujet de la position de M. von Ribbentrop dans une politique de rapprochement avec la Russie, X. a répondu que le ministre des Affaires étrangères était effectivement partisan de cette politique, mais pour ajouter aussitôt catégoriquement : « Ce n'est pas M. von Ribbentrop qui fait la politique extérieure du Reich, mais le Führer ».

L'alliance germano-italo-espagnole.

X, a alors posé devant C. les grandes lignes du plan d'alliance allemand.

« Vous savez, a déclaré en substance X., ce que je pense de l'amitié germano-italienne. Pour l'Italie, il n'y avait que deux possibilités, ou pour ou contre nous. C'est, je vous l'accorde, un allié peu brillant. Mais vous connaissez le proverbe *Ein Spatz in der Hand ist besser als eine Taube auf dem Dach.* « Mieux vaut un moineau dans la main qu'un pigeon sur le toit ». Nous connaissons les faiblesses de l'Italie et nous n'ignorons pas que M. Mussolini n'a pas derrière lui l'unanimité du pays. Mais cela a moins d'importance depuis la signature de l'accord militaire. Nous avons désormais la possibilité d'agir directement sur l'organisation militaire de ce pays et de tenir par là l'Italie pour l'empêcher de nous échapper au dernier moment. Mais c'est peut-être plus encore en Espagne qu'en Italie que nous plaçons nos espoirs. Les généraux espagnols venus récemment à Berlin ont fait une excellente impression au Führer. Ils sont bien supérieurs aux Italiens, ce sont d'autres gaillards. « *Ganz andere Kerle* », et le peuple espagnol est d'une toute autre trempe que le peuple italien. L'Espagne a besoin de notre concours pour le travail de reconstruction du pays, elle a besoin de nous pour refaire son armée. Elle représente surtout pour nous le meilleur allié contre l'Angleterre, et, le cas échéant, contre vous. Dès maintenant, nous l'aidons à construire des fortifications autour de Gibraltar et au Maroc ».

« Dans les semaines qui vont venir, une série de visites vont consolider les liens qui unissent l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne et consacrer notre entente sur tous les plans et principalement dans le domaine militaire. C'est ainsi que le comte Ciano se rendra prochainement à Madrid. Le général Franco ira ensuite à Rome puis le maréchal Goering sera reçu à Madrid, et enfin le général Franco sera l'hôte du Führer à Berlin.

La poussée allemande vers le sud-est de l'Europe.

« A l'encerclement, nous répondrons ainsi par l'encerclement, et cela non dans un but offensif, mais pour atteindre notre objectif qui a été, qui est, et qui reste le sud-est de l'Europe. » Et X. s'animant à nouveau en martelant chacun de ses mots, déclare avec force : « Le sud-est de l'Europe est notre champ d'expansion économique naturel. Nous ne voulons rien d'autre

Les colonies ne sont pour nous, je vous le répète, qu'une question de prestige que nous pourrions régler par voie de négociation, mais notre poussée économique vers le Sud-est est pour le Reich le *problème vital* ».

L'Allemagne et la France.

X., parlant ensuite de la France, s'est exprimé en termes aimables.

« Le Reich ne demande qu'à vivre en bonne intelligence avec la France. Nous ne réclamons rien à votre pays sauf nos colonies, mais cette question peut être résolue dans un avenir plus ou moins lointain. Nous avons pour la personne de M. Daladier le plus profond respect et la plus grande admiration. Il a accompli sur tous les plans et en particulier dans le domaine des armements une œuvre que nous apprécions à sa juste valeur. Sur le plan humain et moral, il a obtenu des résultats que les Anglais sont loin d'avoir atteints et en ce qui concerne l'industrie des armements, vous ne le cédez que de peu aux Anglais. Nous savons que le pays tout entier est derrière M. Daladier et qu'il est fermement résolu à marcher au premier ordre du chef du gouvernement.

« D'autre part, vous n'avez pas à vous plaindre de l'attitude de notre presse à l'égard de votre pays, et en particulier nous défendons à nos journaux de prendre à partie la personne de M. Daladier ».

Résumant à la fin de l'entretien son avis sur la situation politique, X. a déclaré : « A l'heure actuelle, la balance ne penche peut-être pas de notre côté, mais la situation évoluera très rapidement en notre faveur. Nous sommes en pleine phase de fermentation de négociation : « *In voller Verhandlungsgärung* ». Lorsque nos objectifs politiques seront atteints, lorsque la Pologne ne se sentira plus sûre de l'appui anglais et français, le différend qui nous oppose à ce pays se réglera tout naturellement comme il aurait pu être réglé en janvier dernier. Nous sommes toujours prêts à donner à la Pologne une compensation pour Dantzig et le Corridor ».

24

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1299, 1300 [1]. Priorité absolue. *Paris, 28 juin 1939, 14 h. 40.*

La formule britannique contenue dans le paragraphe 5 du projet d'instructions destinées à sir William Seeds [2] provoquant les observations dont je vous ai fait part déjà par téléphone (et dont vous recevrez confirmation par télégramme) [3], je crois devoir, en raison de l'urgence de votre première démarche au Foreign Office, vous communiquer dès maintenant l'une des deux formules de rédaction qui pourraient être proposées pour l'article 1er :

1° « Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement toute l'assistance en leur pouvoir en cas où l'un de ces pays viendrait à être engagé dans des hostilités avec une puissance européenne, à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».
[2] Les instructions auxquelles il est fait ici allusion ont été communiquées au Département le 27 juin par télégramme de Londres nos 1991 à 2003, ci-dessus reproduit sous le n° 10.
[3] Allusion au télégramme nos 1301 à 1307, du même jour, ci-après publié sous le n° 25.

n'importe lequel de ces trois états, ou d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen *dont la partie contractante intéressée s'estimerait obligée de défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression* ».

Ou bien :

2° « Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S., à la suite d'une agression dirigée contre l'un quelconque de ces trois états, ou qui, dirigée contre un autre état européen, serait considérée par l'un des trois contractants comme constituant une menace pour sa propre sécurité » [1].

25

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1301 à 1307 [2]. Réservé. Urgent. *Paris, 28 juin 1939, 16 h. 30.*

Me référant à vos télégrammes nos 1991 à 2003 [3], je vous confirme les indications que je vous ai déjà fait tenir par téléphone :

L'examen du projet d'instructions à sir William Seeds, transmis par vos télégrammes nos 1991 à 2003, m'amène à formuler les observations suivantes que je vous serais obligé de soumettre d'urgence au Foreign Office.

1° Le gouvernement anglais se montre décidé à adopter une formule qui donne entière satisfaction à M. Molotov en couvrant les trois états baltiques et en prévoyant que toute agression dirigée contre ces états détermine la mise en jeu immédiate et automatique de l'assistance mutuelle stipulée par l'accord. Le gouvernement français a déjà marqué son accord sur ce point. La rédaction proposée par le Foreign Office paraît cependant se tenir en deçà de cette position. Elle subordonne en effet, tout au moins en apparence, cette mise en jeu de l'assistance à une résistance opposée par l'état tiers lui-même à l'agression dont il est l'objet. Cette interprétation dérive de la notion « d'aide » introduite dans le dernier membre de phrase de la formule. On ne peut en effet aider un état à se défendre que s'il se défend lui-même. Il n'est pas douteux que cette réserve, si elle était maintenue, n'annule aux yeux des Russes toute la portée de l'effort que nous avons fait pour répondre à leurs demandes et qu'elle n'amène M. Molotov à écarter cette formule comme il l'a fait pour les précédentes.

[1] Ce télégramme a été retransmis le même jour à Moscou sous les nos 290-291.
[2] Extrait des « Fonds 1940 ».
[3] Du 27 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 10.

Or, le gouvernement français considère que nous sommes arrivés à un point de la négociation où tout nouveau retard apporté à sa conclusion risque d'en compromettre définitivement le succès. La méfiance du gouvernement soviétique à l'égard de la sincérité de nos intentions s'est constamment accrue depuis deux mois, en fonction même de la lenteur que nous apportions à franchir les étapes successives qui nous rapprochaient de son point de vue. Il a toujours moins considéré ce que nous lui consentions que ce que nous retenions. Si, tout en nous déclarant aujourd'hui d'accord avec lui, nous maintenons dans l'expression de cet accord une restriction qui en atténue la portée, dans l'éventualité même qui revêt le plus de probabilité et d'importance à ses yeux, nous sommes assurés de renforcer sa méfiance au point d'annuler tout l'effet psychologique de notre bonne volonté ou de l'amener à se dérober à une négociation dans laquelle il se croirait fondé à mettre notre bonne foi en cause.

J'ajoute que nous n'avons pas, pour nous-mêmes, moins d'intérêt que l'U.R.S.S. à écarter des conditions d'application de l'accord cette notion formelle de résistance effective et préalable de l'état tiers attaqué. Les projets allemands comportent, nous le savons, une agression des états intermédiaires opérée par voie aérienne, sous une forme si foudroyante qu'elle peut exclure pour ces états toute possibilité d'un commencement même de résistance organisée. La menace même d'une agression ainsi conçue peut amener certains d'entre eux à préférer une abdication immédiate à une destruction inévitable.

Il nous importe, autant qu'à l'Union soviétique, qu'un défaut de résistance immédiate à l'agression ne puisse, en aucune circonstance, justifier l'abstention d'un des contractants à fournir son assistance.

2° La formule proposée par le Foreign Office devra donc être modifiée, soit par la suppression dans le dernier membre de phrase du mot « aider », soit par la substitution à ce membre de phrase d'une rédaction que je vous ai adressée par télégramme séparé [1].

Nous comprenons que les préférences du gouvernement britannique vont à l'adoption d'une telle formule générale, et que ce n'est qu'au cas où M. Molotov refuserait de s'en contenter qu'il accepterait qu'une liste secrète des états visés précisât la sphère d'application de l'accord. Il serait indispensable, en tout cas, que le Luxembourg fût inclus dans cette énumération. Ce n'est enfin qu'en tout dernier ressort, et s'il n'existait point d'autre possibilité d'assurer la conclusion de l'accord, que les deux ambassadeurs pourraient consentir à ce que la liste des états figurât dans le corps même de l'accord. Nos préférences, à cet égard, sont exactement dans le même ordre que celles du gouvernement britannique. Le grave inconvénient que présenterait cette publication, l'exploitation que l'Allemagne ne manquerait point d'en tirer, devront être soulignés avec toute la force nécessaire auprès de

[1] **Il s'agit du télégramme adressé le même jour à Londres sous les nos 1299-1300, et ci-dessus reproduit sous le n° 24.**

M. Molotov. Celui-ci avait du reste envisagé, au cours des négociations, de renvoyer cette énumération à une liste annexe non publiée. Les ambassadeurs ne devront rien négliger pour l'amener à maintenir cette acceptation, en lui laissant le choix, au besoin, entre les différentes rédactions de l'article 1, de celle qui lui paraîtrait la plus conciliable avec cette procédure [1].

26

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1308 [2]. Réservé. *Paris, 28 juin 1939, 21 h 10.*

Je viens de voir longuement sir Eric Phipps [3].

J'ai attiré à nouveau très fortement son attention sur la nécessité d'aboutir très rapidement à un accord anglo-franco-russe.

Sir Eric Phipps m'a promis de faire part de cette communication au Premier ministre et à lord Halifax. Il est convaincu que le gouvernement britannique tiendra le plus grand compte du désir exprimé par le gouvernement français.

27

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1769 [4]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 28 juin 1939, 20 h. 23.*

(*Reçu :* 21 h. 20).

Les renseignements qui nous parviennent depuis hier de Dantzig et de Hambourg paraissent démontrer que le plan allemand se développe dans le sens indiqué par mes télégrammes nos 1754, 1757 [5] et 1758 [6].

[1] Ce télégramme a été retransmis le même jour à Moscou sous les nos 292-298.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris a évoqué également la rencontre de façon très brève : voir les *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VI, nº 157.

[4] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[5] Les télégrammes nos 1754 et 1757, du 27 juin, sont ci-dessus reproduits sous les nos 12 et 13.

[6] Du 27 juin, non reproduit. D'après ce télégramme, il résultait de confidences d'un agent de la Gestapo qu'un certain nombre de *SS* appartenant aux brigades de choc se seraient récemment rendus à Dantzig sous couvert de tourisme, et que des uniformes de soldats polonais auraient été introduits sur le territoire de la Ville libre, pour être endossés en cas de besoin par des *SS* « chargés de jouer le rôle d'agents provocateurs ».

Il semble même que les préparatifs militaires du Reich dans la Ville libre aient pris un rythme accéléré.

Je me permets dans ces conditions d'appeler l'attention de Votre Excellence sur les conclusions de mon télégramme nº 1754 dont l'application, dans les circonstances actuelles, pourrait présenter un caractère d'urgence.

28

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2012 à 2015 (1). Réservé. *Londres, 28 juin 1939.*

(*Reçu* : 21 h. 40).

J'ai communiqué ce matin à sir M.O.G. Sargent les observations générales dont le Département m'avait fait part concernant les nouvelles instructions à adresser aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne (2). Les craintes que vous exprimiez au sujet de l'interprétation que les Russes pourraient donner au dernier membre de phrase de la nouvelle rédaction de l'article 1er n'avaient pas échappé au Foreign Office. C'est le Cabinet, semble-t-il, qui aurait insisté pour que le texte qui nous a été soumis... (3) et il est probable qu'il tiendra au maintien des mots « indépendance et neutralité ».

Dès ce matin également, j'avais signalé à sir M.O.G. Sargent la nécessité de comprendre le Luxembourg parmi les états qui devraient figurer le cas échéant sur la liste... (4) à l'accord. Mon interlocuteur a d'abord élevé des objections en rappelant que la Grande-Bretagne n'avait jamais accepté de garantir le Luxembourg comme nous le lui avions proposé, parce qu'elle se demandait si le Luxembourg valait qu'on s'engage dans une guerre européenne. J'ai répondu qu'elle n'avait pas envisagé davantage de voir les états baltes devenir le point de départ d'une conflagration générale et qu'une agression contre le Luxembourg, en dehors même de toute question de principe, était d'une importance autrement grave pour notre sécurité et pour la sienne. L'exclure de la liste serait le désigner aux coups de l'agresseur. Sir M.O.G. Sargent m'a laissé l'impression que le gouvernement anglais céderait sur ce point, mais qu'il faudrait en référer au Cabinet.

J'ai transmis cet après-midi au Foreign Office les variantes que vous proposez pour la dernière partie de l'article 1er, et j'ai envoyé tout à l'heure un mot

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Sur ces observations, voir ci-dessus les nos 7, 24, 25.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.

reproduisant les considérations contenues dans votre télégramme nos 1301 à 1307 (1). La décision du gouvernement britannique ne sera sans doute prise que demain matin après l'examen de ce document et nous en serons avisés aussitôt.

29

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 183 (2). *Saint-Sébastien, 28 juin 1939* (3).

(*Reçu :* le 30, 17 h.).

Le général Aranda est rentré le 28 juin à Burgos, venant de Vigo où il avait débarqué au retour de son voyage en Allemagne (4).

Le chef de la mission espagnole à Berlin a déclaré à la presse qu'il avait trouvé outre-Rhin un désir « véhément » de rendre hommage à l'Espagne, des sentiments d'affection et une « magnifique cordialité » dans toutes les classes de la population.

Il a insisté sur l'intérêt extraordinaire des Allemands pour les choses d'Espagne, sur les affinités spirituelles créées entre les deux peuples par le Mouvement national et sur le sentiment d' « étroite amitié » qui s'était manifesté de diverses manières au cours de son voyage.

Il a ajouté que l'Allemagne souhaitait une Espagne forte, au contraire des nations qui ont toujours voulu que l'Espagne fût faible.

Le général Aranda a fait ensuite allusion à la « puissance formidable » de l'armée allemande et à la haute opinion que l'on avait en Allemagne des soldats et des officiers espagnols. Il s'est déclaré émerveillé des œuvres sociales et du standard de vie élevé des ouvriers allemands.

Hitler, a-t-il dit, comme tous les habitants du Reich rend hommage à la personnalité et à l'œuvre de Franco qu'il considère comme le *Führer* de l'Espagne.

Le général Aranda, qui avait rendu compte de son voyage au Caudillo, a annoncé en outre un échange d'officiers et de techniciens espagnols avec l'Italie et l'Allemagne. C'était là un reflet de l'amitié qui unissait ces pays à l'Espagne. Les membres de la mission espagnole avaient d'ailleurs pu eux-mêmes, au cours de leur séjour, assister aux discussions techniques et aux

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 25.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier en clair.
(4) Sur ce voyage, voir au tome XVI de la présente série, les nos 434, 505; ci-dessus le no 22 note).

cours réservés à l'armée allemande, ainsi qu'à une conférence réunissant six cents généraux de toutes armes et consacrée aux « leçons de la guerre d'Espagne ».

Je tiens de bonne source que le général Aranda et les membres de sa mission ne sont pas revenus aussi enthousiastes que ces déclarations pourraient le laisser supposer. En particulier, leurs sentiments espagnols profondément religieux auraient été choqués par le côté païen de la vie et de certaines manifestations dans le IIIe Reich.

Le général Queipo de Llano lui-même aurait, malgré les manifestations particulières d'estime dont il a été l'objet, critiqué à son retour la politique antichrétienne trop affirmée du racisme germanique.

30

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2727 (1). *Rome, 28 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 1er juillet, 1 h.)

Au cours d'une conversation récente avec l'un de mes collaborateurs, le directeur politique adjoint du palais Chigi a marqué la surprise pénible que lui causaient l'accord franco-turc et la cession du sandjak d'Alexandrette. M. Guanarschelli n'a pas dissimulé qu'à son avis, la France, « qui se piquait toujours de légalité », avait, cette fois, failli, par un geste unilatéral, à ses obligations les plus évidentes. « Comment, a demandé M. Guanarschelli, un tuteur aurait-il le droit d'aliéner tout ou partie des biens de son pupille? La Syrie avait été confiée en mandat à la France. La France n'avait pas le droit d'en céder une partie à la Turquie. Cette affaire, a-t-il poursuivi, vous fera d'ailleurs le plus grand tort dans l'opinion arabe. Dès maintenant les réactions des nationalistes syriens et des autres éléments (*sic*). Nous ne comprenons pas, au surplus, quel intérêt la France avait de payer d'une aussi lourde et dangereuse concession un accord avec la Turquie étant donné que, par suite de l'entente anglo-turque et de la collaboration franco-britannique, le concours du gouvernement d'Ankara lui était, en tout état de cause, assuré indirectement, mais d'une manière certaine, en cas de guerre. » Mon collaborateur a fait observer au directeur politique adjoint que l'Italie n'était pas très qualifiée pour se poser en champion de la légalité et du respect des traités; et il a ajouté qu'en outre elle n'était plus en mesure, depuis son départ de la Société des Nations, de faire entendre sa voix à la Commission des mandats;

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.

aussi devait-elle se borner à exprimer son opinion par la voix de la presse fasciste. M. Guanarschelli a, alors, répondu que la question d'une protestation formelle du gouvernement italien était en ce moment à l'étude. « Rien n'est encore arrêté, a-t-il dit, mais il est fort possible que nous tenions à fixer clairement ce point d'histoire, bien que nous n'ayons pas, a-t-il ajouté en souriant, l'intention de déclencher une guerre pour le Sandjak ! ».

D'autres fonctionnaires du palais Chigi ont confirmé les déclarations du directeur politique adjoint. D'après eux, la France se serait écartée de la ligne de conduite qu'elle avait toujours suivie et dont elle s'était toujours réclamée; elle aurait commis une infraction grave et fait subir au *statu quo* méditerranéen une altération de nature à retenir la plus sérieuse attention du gouvernement italien.

31

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº [2726] (1). *Rome, 28 juin 1939.*

Le bruit court ici avec insistance dans tous les milieux romains que le « coup » du chancelier Hitler sur Dantzig serait imminent. Certains vont jusqu'à affirmer que le Chancelier proclamerait la réunion de la Ville libre au Reich à la fin de la semaine.

Je transmets ces rumeurs telles que je les recueille (2).

32

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2733. *Rome, 28 juin 1939* (3)

Je rends compte ci-dessous d'une conversation récente avec le secrétaire particulier du prince des Asturies, diplomate de carrière envoyé auprès du Prince par le général Franco.

(1) En fait, c'est la retransmission, le 29 juin, de ce télégramme à Londres sous le nº 1311, qui est ici reproduite.

(2) La veille, l'ambassadeur de France en Italie indiquait que, « de différentes conversations avec des personnalités fascistes, se dégage l'impression que l'on considérerait à Rome, dans les milieux autorisés, l'affaire de Dantzig comme virtuellement réglée. Le Reich s'emparerait, sous une forme ou sous une autre, de la Ville libre, et cependant la guerre n'éclaterait pas pour cela » (télégramme de Rome nº 2707, du 27 juin).

(3) Par courrier, en clair.

Cette conversation éclaire et complète les informations antérieurement recueillies.

Elle confirme, en particulier, ce que nous savions déjà sur l'hostilité présente du gouvernement allemand et du gouvernement italien à la restauration de la monarchie espagnole. Les Allemands, a déclaré le collaborateur de don Juan, sont opposés au rétablissement des Bourbons parce qu'ils n'aiment pas, d'une façon générale, la forme monarchique du gouvernement. Ils considèrent que les relations hispano-allemandes seront meilleures, si rien ne vient s'interposer entre le Führer et le Caudillo. Les Italiens, eux, n'ont pas d'objection de principe contre la monarchie, qu'ils ont laissé coexister à côté du fascisme. Mais ils craignent que le prince des Asturies, qui a fait une grande partie de ses études dans le Royaume-Uni et dont la mère est anglaise [1], ne soit trop sous l'influence britannique. Cette appréhension serait, d'ailleurs, tout à fait sans fondement. A en croire le secrétaire de don Juan, le général Franco resterait décidé à rétablir la dynastie légitime sur le trône de Madrid, au moment qu'il jugerait opportun. Le Généralissime serait, cependant, fort gêné par l'attitude de l'Italie et de l'Allemagne, étant donné les rapports qu'il doit entretenir avec ces deux puissances. Il ne voudrait rien faire qui pût être considéré comme inamical par l'Axe. D'autre part, la sympathie qu'éveillerait en France et en Angleterre la perspective d'une restauration des Bourbons ne serait pas sans préoccuper les milieux dirigeants espagnols, qui ne veulent pas qu'on puisse les accuser de se rapprocher des états démocratiques. Il importerait donc de vaincre tout d'abord la résistance italienne et allemande et de faire du retour du Roi à Madrid une question purement espagnole. Il faudrait que cette solution, voulue par le général Franco, s'imposât comme la seule qui fût de nature à donner satisfaction aux désirs de l'immense majorité de la population.

Interrogé sur les conceptions personnelles de don Juan, son secrétaire, qui est également, paraît-il, son ami de longue date, a dit que le Prince, intelligent et travailleur, ne croyait pas qu'il fût possible de rétablir en Espagne le régime parlementaire. L'infant des Asturies aurait l'impression qu'un système corporatif se basant sur les principes traditionnels de l'histoire de la péninsule ibérique, et s'inspirant de conceptions purement espagnoles, serait celui qui répondrait le mieux aux désirs de la nation. Il concevrait un régime autoritaire s'appuyant sur une représentation des intérêts des différentes classes du pays, et notamment sur un conseil d'État, doté de larges pouvoirs et appelé à coopérer avec l'exécutif. On s'orienterait, d'ailleurs, dès maintenant, dans cette voie. Mais il faudrait attendre que la période de la répression eût pris fin, pour que le Roi pût rentrer dans sa capitale en y apportant non plus des sanctions, mais, au contraire, des pardons.

Le secrétaire du Prince a manifesté une certaine répugnance à l'idée que l'Espagne pourrait recevoir des crédits franco-anglais. Il a indiqué que, après une guerre qui avait coûté à l'Espagne plus d'un million d'hommes, il fallait

[1] **L'ancien roi d'Espagne Alphonse XIII avait épousé Victoria-Eugenia, princesse de Battenberg.**

que son pays fût pleinement et totalement indépendant. Il ne devrait rentrer dans la sphère d'influence d'aucun groupe de puissances et sa forme de gouvernement elle-même devrait être originale et typiquement espagnole.

Une allusion ayant été faite aux bruits d'après lesquels M. Serrano Suñer serait hostile à la restauration monarchique, le secrétaire du Prince, qui est un ami du ministre espagnol de l'Intérieur et a dîné deux fois avec lui au cours de son récent séjour à Rome [1], a assuré qu'il n'en était rien. Sans doute, a-t-il remarqué, M. Serrano Suñer qui descend, par les femmes, de Figueras [2], a-t-il des traditions familiales peu favorables à la monarchie. Mais il se rend compte que c'est la seule solution qui puisse réaliser l'unanimité de l'Espagne. Au sein même de la Phalange, la tendance monarchiste serait forte. Quant aux carlistes, ils seraient presque tous, désormais, partisans du fils d'Alphonse XIII. A ce propos, le diplomate espagnol a reconnu qu'il était exact que l'ex-Roi attachait beaucoup de prix à être, au moins pour la forme, rappelé sur le trône, quitte à abdiquer en faveur de son fils, dès son retour à Madrid, ou même avant de s'y rendre. Mais, a-t-il ajouté, cette prétention serait bien difficile à satisfaire, car l'ex-Roi aurait de tels ennemis, au sein, notamment, de la Phalange, qu'un geste de ce genre, si théorique fût-il, risquerait d'avoir des conséquences fâcheuses et de compliquer inutilement les choses.

En ce qui concerne don Juan, le fait qu'il soit très espagnol et que sa femme elle-même soit de nationalité espagnole, facilite les choses. Bien des phalangistes qui s'opposeraient au retour d'Alphonse XIII sont prêts à se rallier à la candidature de don Juan, à condition, bien entendu, que leur programme soit respecté. L'interlocuteur a ajouté que M. Serrano Suñer était, en effet, très vraisemblablement le président du Conseil de demain, et qu'après le retour du Roi, le général Franco se cantonnerait, sans doute, dans le rôle de chef suprême de l'armée.

Le secrétaire du prince des Asturies a laissé entendre que M. Serrano Suñer était « très excité » et très ardent. Il ne peut oublier, a-t-il dit, que deux de ses frères ont été fusillés par les rouges pendant la guerre civile. C'est lui qui tient le plus grand compte des indications qui lui viennent de Rome et de Berlin. C'est pourquoi il estime que la restauration de la monarchie devrait être ajournée, ce qui décevrait bien des monarchistes espagnols. « Il n'a, en tout cas, rien signé ici, pendant son séjour à Rome, a affirmé avec force le diplomate espagnol, et nous ne prévoyons, croyez-moi, la conclusion d'aucun accord spécial à brève échéance. Vous ne comprenez pas bien notre position morale! Quand nous parlons de la restauration de l'Empire espagnol, nous ne voulons pas dire que nous songeons à annexer de nouvelles terres ou à en récupérer d'anciennes. Nous ne sommes pas en mesure de poser, à l'heure actuelle, la question de Tanger ou celle de Gibraltar. Nous voulons simplement que notre peuple en revienne à ses traditions de grandeur passées et de foi catholique. Nous opposons la notion d'empire, c'est-à-dire l'évocation de

[1] Sur ce séjour, voir au tome XVI de la présente série, les nos 382 (note), 466.

[2] Il s'agit de Stanislas Figueras y Moragas, président de la République espagnole de février à juin 1873.

l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II, à l'état d'esprit qui, à partir de 1898, s'est répandu en Espagne. En effet, depuis la perte de nos dernières colonies, notre population, nos intellectuels surtout, en étaient venus à une conception essentiellement timide, quant à la conduite des affaires extérieures de l'Espagne. Nous ne voulons plus de cet effacement; car il faut que notre pays soit digne de sa mission. C'est ce qu'on ne saisit pas bien en France, où l'on est, en général, médiocrement informé des affaires d'Espagne. C'est ainsi, par exemple, que vous considérez l'actuel ambassadeur à Paris, M. Lequerica, comme un phalangiste exalté, alors que c'est surtout un royaliste ardent!»

En terminant, le collaborateur du prince des Asturies a laissé entendre qu'on appréciait vivement à Burgos l'action du maréchal Pétain. Il a indiqué qu'au cours de son séjour à Rome, en septembre, le général Franco aurait presque certainement une entrevue avec don Juan. C'est alors que les conditions de la restauration de la monarchie pourraient être sérieusement envisagées entre les deux hommes.

33

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 569 (1). *Moscou, 28 juin 1939, 19 h. 39* (2).

Mon collègue de Chine m'a parlé le 28 des négociations franco-anglo-soviétiques, pour me souligner l'intérêt avec lequel son gouvernement suivait la marche des pourparlers si importants pour le maintien de la paix et la résistance à l'agression.

Il a eu l'occasion de parler dans ce sens à M. Molotov il y a quelques jours. Ce dernier lui a dit que l'attitude de l'U.R.S.S. était fort simple : elle voulait des engagements clairs et nets ne prêtant à aucune équivoque lorsqu'il s'agira de se porter mutuellement assistance en cas d'agression directe ou indirecte.

D'après ce que le général Yang-Chieh a cru comprendre de cet entretien et de ceux qu'il a eus avec d'autres hautes personnalités soviétiques, il semblerait que le gouvernement de l'U.R.S.S. n'est pas encore persuadé du caractère inébranlable de la nouvelle politique de M. Chamberlain de résistance à l'agression. On croit à Moscou que le Premier ministre britannique n'est pas résolu à tenir ferme jusqu'au bout et qu'au moment décisif, il voudra se prévaloir de certaines obscurités des textes pour substituer à la politique de résistance à l'agression l'ancienne politique d'apaisement des agresseurs.

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**
(2) **Par courrier en clair.**

L'ambassadeur de Chine croit que c'est là un problème de confiance que les discours du 8 juin de MM. Chamberlain, Halifax et Simon [1] n'ont pas aidé à résoudre.

J'ai, naturellement, insisté sur l'immense effort matériel et moral de la Grande-Bretagne pour combattre cette manière de voir.

Il n'en reste pas moins que les confidences faites à mon collègue de Chine sont des plus significatives de l'état d'esprit qui règne au Kremlin.

34

CONVERSATIONS D'ÉTAT-MAJOR FRANCO-BRITANNIQUES SUR LA GUERRE ÉCONOMIQUE

Procès-verbal de la troisième réunion tenue au ministère des Affaires étrangères le mercredi 28 juin 1939, à 16 h. 30 [2]

PRÉSENTS

Délégation française

Affaires étrangères :

MM. De La Baume, ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales, président;
Delenda, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Relations commerciales;
De Felcourt, ministre plénipotentiaire;
Morand, conseiller d'ambassade;
Charguéraud, conseiller juridique;
Lucien Félix, consul de France.

Secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale :

MM. le Colonel Bouriand;
l'Intendant Millot.

Marine :

MM. le Capitaine de frégate Guiot;
le Capitaine de corvette Guichard.

[1] Sur le discours du secrétaire au Foreign Office, voir au tome XVI de la présente série, le nº 443 (note).
[2] Extrait des archives de la Guerre.

Délégation britannique

Affaires étrangères :

MM. E. T. A. Ashton-Gwatkin. C.B.C.M.G., conseiller;
J. W. Nicholls, secrétaire.

Commerce :

MM. R. J. Shackle, Assistant Secretary;
E. W. Reardon, Principal.

Département du commerce d'outre-mer :

M. F. Clively, Principal.

1° *Listes de prohibition d'exportation.*

Sur l'invitation de M. de La Baume. *M. Delenda* résume les observations échangées le matin dans la première sous-commission chargée d'étudier la question des listes de prohibition :

a. En ce qui concerne les listes à publier *dès la période de tension politique,* il a été reconnu qu'il était difficile d'interdire l'exportation des produits d'importance vitale pour l'ennemi, d'une part, parce que cette interdiction simultanée pourrait contribuer à aggraver la tension, d'autre part, parce que les traités de commerce conclus avec les pays ennemis restent en vigueur jusqu'à la déclaration de guerre. Mais il a été convenu que la France et l'Angleterre se communiqueraient une liste des produits dont chacun de ces deux pays se propose de prohiber l'exportation, en France par des mesures administratives, en Angleterre par des mesures prises dans le cadre de la législation ou par des moyens de persuasion envers les exportateurs. Une certaine similitude entre les deux listes serait désirable. En principe, le critère serait fourni par les besoins intérieurs de chacun des deux pays, les listes ne comportant des produits d'importance vitale pour l'ennemi que dans la mesure où il serait nécessaire de constituer des stocks de ces produits.

b. En ce qui concerne les listes à publier *dès l'ouverture des hostilités,* la sous-Commission a constaté que les gouvernements devraient d'abord s'entendre pour donner une définition exacte du terme « ouverture des hostilités » (déclaration de guerre, état de guerre de fait, etc.).

Comparant les listes anglaise et française, la sous-Commission a constaté que ces listes correspondent pour la plus grande partie aux produits qu'il serait opportun d'interdire dès l'ouverture des hostilités, mais que, pour établir une parfaite concordance, il serait nécessaire de soumettre ces listes à des experts techniques, notamment à des agents des Douanes. La délégation britannique fera ce travail de comparaison et le soumettra à la délégation française.

2° *Assurances.*

Les représentants du ministère français du Travail ont entretenu la sous-Commission de la question des assurances. Ils ont indiqué le danger que peut présenter la continuation de certaines assurances et surtout réassurances

auprès des compagnies étrangères, étant donné que ces sociétés ont le droit de demander, pour les usines par exemple, tous renseignements sur l'outillage et les stocks et même de vérifier ces renseignements sur place. Il est inutile de souligner l'importance énorme de tels renseignements, surtout en ce moment, où l'on cherche à décentraliser les usines françaises.

Il faudrait confronter les renseignements possédés par l'Angleterre et la France sur les sociétés d'assurances qui, sous dénomination neutre ou même alliée, dépendent de l'ennemi, afin de les inscrire sur une liste noire en cas de guerre. Dès maintenant, on pourrait d'ailleurs essayer d'obtenir des sociétés françaises et anglaises qu'elles renoncent à se réassurer auprès de certaines compagnies. Le ministère du Travail a demandé à entrer en rapport avec un service analogue de Grande-Bretagne. La délégation britannique a répondu que les compagnies d'assurances sont contrôlées par le *Board of Trade*, mais qu'en réalité il faudrait demander des renseignements à certains groupements privés. En conséquence, il a été décidé que la délégation française enverrait un mémorandum à ce sujet à la délégation britannique et que celle-ci s'adresserait elle-même aux sociétés anglaises pour avoir les renseignements nécessaires.

M. de La Baume insiste pour que la question des assurances soit réglée sur le plan gouvernemental et souligne les dangers que présenterait une initiative privée.

3° *Commerce avec l'ennemi et contrebande.*

M. Charguéraud expose que la deuxième sous-commission a examiné des questions diverses intéressant le commerce avec l'ennemi et la contrebande.

a. Certificats de visite dans les ports. — La délégation britannique a remis à la délégation française deux modèles de *certificats* délivrés aux navires neutres qui sont visités, l'un par les autorités navales dans les bases de contrebande, l'autre, par les autorités douanières dans les autres ports. Il a été reconnu que, du côté français, un seul document est nécessaire, puisque toutes les opérations de visite se feront sous la direction des autorités navales. Il a été constaté, en outre, que ce document n'avait pas besoin d'être bilingue, étant donné sa simplicité. Il sera seulement nécessaire d'envoyer des instructions de part et d'autre aux autorités chargées de la surveillance de la contrebande, en leur indiquant quel est le document français qui correspond au document anglais et réciproquement. Ces certificats n'empêcheront pas une seconde visite en cas de soupçon ou de fait nouveau.

b. Sacs postaux. — La sous-Commission a ensuite examiné la question des *sacs postaux.* La délégation britannique fera étudier par les juristes anglais la question du traitement à réserver à la correspondance postale et enverra, à ce sujet, une note à la délégation française pour que les deux pays puissent adopter une attitude analogue.

La sous-Commission a reconnu que les belligérants avaient le droit de rechercher la contrebande parmi les colis postaux et les plis. La délégation britannique a admis que, les plis pouvant contenir des chèques ou des billets de banques, il est légitime de contrôler les lettres. La convention de La Haye

relative à la correspondance postale ne serait pas applicable juridiquement parce que l'Italie n'en fait pas partie. Mais d'autres pays, surtout les États-Unis, pouvant considérer que c'est là une question de droit commun, il y aura lieu de prendre certaines précautions. C'est en somme une question d'opportunité politique. La note de la délégation britannique envisagera également cet aspect du problème.

Par contre, la sous-Commission a été d'accord pour constater le droit d'ouvrir les sacs postaux des bateaux neutres qui viennent volontairement dans les ports anglais ou français.

c. Traitement de la contrebande au début des hostilités.

M. Nicholls fera savoir le plus tôt possible le sort que les autorités britanniques comptent réserver aux marchandises de contrebande se trouvant à bord de navires neutres, dans les ports ou en pleine mer, au début des hostilités. Dès maintenant, les consuls anglais ont pour instruction de surveiller particulièrement les mouvements des navires neutres, leur chargement et leur destination et d'envoyer ces renseignements à Londres pour qu'en cas d'hostilités, ordre soit donné immédiatement à la Marine d'arrêter les navires paraissant porter de la contrebande à l'ennemi ou aux pays voisins de l'ennemi.

M. de La Baume indique que les consuls français envoient également au Département des renseignements sur les mouvements des navires neutres et leurs cargaisons principales.

d. *Indult.*

M. Charguéraud indique que la délégation britannique enverra à la délégation française le texte d'une instruction adressée aux consuls relativement aux délais de faveur à certains navires ennemis.

e. *Marchandises d'origine ennemie.* — La délégation française a fait savoir que l'article 7 de la loi française prévoit des arrêtés ultérieurs pour fixer la proportion d'origine ennemie pouvant être admise dans les produits manufacturés dans les pays neutres et réciproquement. Les autorités anglaises ont l'intention de fixer dès maintenant cette proportion à 25 % de la valeur, soit en travail, soit en matière première, et de la réduire graduellement au chiffre de 5 % auquel on était arrivé pendant la dernière guerre. La délégation britannique a suggéré que le gouvernement français adopte le même chiffre, et enverra une note à ce sujet.

f. *Certificat d'origine et de nationalité* (d'intérêt). — Les certificats d'origine délivrés par les autorités consulaires britanniques pour attester qu'une marchandise n'est pas ennemie, attesteront également que l'ennemi ne retire pas de bénéfice de l'opération faite (certificat d'intérêt). La réglementation française prévoit la délivrance de certificats de nationalité ayant un objet analogue, mais seulement pour des marchandises figurant sur une liste.

g. *Interdiction de toute opération sur des marchandises ennemies.* — Le projet de décret français prévoit uniquement l'interdiction d'importer des marchandises ennemies, tandis que le projet anglais prévoit l'interdiction

de toute opération commerciale sur des marchandises ennemies, même sans commerce direct avec l'ennemi. La délégation britannique a suggéré que le projet de loi français soit adapté sur ce point avec le projet de loi anglais.

La délégation française a posé, à ce propos, la question des opérations sur les titres ennemis. On ne peut se rendre compte exactement si le texte anglais vise ou non ces opérations. La délégation britannique se renseignera à ce sujet. On a reconnu qu'il serait excessif d'assimiler à ce genre d'opération la vente de titres ennemis à l'intérieur d'un pays allié.

Les autorités britanniques avaient envisagé d'exiger des certificats de nationalité et d'origine même pour les produits venant de France. Mais, étant donné la législation française, la délégation britannique recommandera de renoncer à cette exigence. Toutefois, les certificats seront demandés pour les produits provenant des autres alliés, étant donné qu'on ignore quelle est la législation applicable dans ces différents pays.

Collaboration Franco-britannique

Liaison en temps de guerre

M. de La Baume expose que la question la plus importante est celle de la liaison à établir en temps de guerre entre les autorités françaises et les autorités britanniques.

L'organisation française actuelle n'est pas très éloignée de l'organisation anglaise. En Angleterre, on a prévu la constitution d'un ministère de la Guerre économique complètement indépendant [1]. En France, les décisions appartiennent au gouvernement, mais sur les avis d'un comité appelé comité d'Action économique à l'étranger, qui fonctionne sous la direction du ministère des Affaires étrangères. Ce comité, qui est présidé par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, comprend des représentants de tous les autres ministères; il dispose d'un secrétariat et d'un organe de liaison. Au-dessous de ce comité se trouve le service d'Action économique à l'étranger qui est une émanation de la sous-direction des Relations commerciales et qui a pour mission de rassembler la documentation, de l'étudier en liaison avec les ministères intéressés et de mettre en pratique les directives générales du gouvernement. Il est constitué à peu près sur les mêmes bases que les différents services qui composent le ministère anglais. Les deux organisations peuvent donc travailler en harmonie. Le service d'Action économique comprend une section de coopération franco-britannique. M. de La Baume prie la délégation britannique d'expliquer comment elle conçoit le rôle de la mission française qui serait détachée à Londres.

M. Nicholls répond en donnant les explications suivantes :

Les délégations britannique et française sont d'accord sur l'importance d'une collaboration très étroite, non seulement pour assurer la rapidité des

[1] Voir, au tome XVI de la présente série, le n° 375.

décisions aussi bien de politique générale que de détail, mais aussi pour éviter que le même travail se fasse deux fois. Il faut évidemment dans les deux pays des organisations spéciales; mais, pour beaucoup de questions, il y aurait avantage à faire un travail commun, surtout pour les *informations*. Naturellement, chaque pays doit rassembler tous les renseignements possibles qui proviennent de sources spéciales à chacun d'eux, Mais la délégation britannique pense qu'il serait avantageux pour l'exploitation de ces informations et les conclusions à en tirer que le gouvernement français envoyât à Londres une mission qui travaillerait en collaboration avec la section des Informations. Il ne sera pas nécessaire que les services français transmettent à Londres tous les renseignements, mais seulement le résultat de l'examen qu'ils en auront fait.

En ce qui concerne les *listes noires officielles*, y compris les listes de la Marine marchande, il faudra que les informations sur les cargaisons neutres soient comparées le plus tôt possible avec les informations reçues par les services britanniques, afin de décider en commun quelles personnes et quels navires doivent être inscrits sur les listes noires. De telles questions doivent être discutées sur place. Il sera bon, à cet effet, que la France ait un représentant dans le Comité de listes noires et que, lorsque le service des Informations recevra, soit du côté anglais, soit du côté français, des renseignements lui donnant motif de faire inscrire une maison sur les listes noires, la mission française soit consultée en même temps que les ministères anglais; la mission française consulterait elle-même télégraphiquement le ministère français intéressé.

Pour la liste officielle, le Comité des listes noires prendra, en outre, la précaution de consulter les missions diplomatiques. Pour les *listes blanches*, les propositions viendront surtout des missions diplomatiques à l'étranger qui connaissent la réputation des sociétés mieux que les autorités britanniques. Pour les inscriptions sur cette liste, l'accord avec la France sera également demandé.

Pour la *liste des suspects*, on estime qu'il ne sera pas nécessaire de soumettre les inscriptions au Comité des listes noires. Si la France n'a pas d'objection à ce sujet, on pourrait laisser au chef du service des Informations le soin de faire des inscriptions. Le chef de la mission française pourrait avoir le même droit. L'inscription sur la liste des suspects ne comporte d'ailleurs pas de sanctions; elle est surtout utile pour la censure chargée de surveiller les correspondances.

En ce qui concerne la *contrebande*, une collaboration très nettement définie est indispensable. Il existera en Angleterre un Comité de la contrebande composé de représentants des différents ministères intéressés (Marine, Commerce, Douane, Guerre économique) et présidé par un président indépendant. Ce comité est chargé de décider du sort des navires et cargaisons déroutés, mais pas de faire des adjonctions à la liste de contrebande. C'est la marine britannique qui fera forcément la plus grande partie des captures en mer. Il y aurait donc grand avantage à associer la France aux décisions du Comité de contrebande qui devrait, en conséquence, comprendre un ou plusieurs

membres de la mission française, comme cela s'est déjà fait au cours de la dernière guerre.

Le *commandant Guichard* demande si, pour les navires neutres saisis par la marine française, il devrait en être référé au comité de Londres.

M. Nicholls répond négativement, la question étant purement française, mais il y aurait intérêt, au point de vue statistique, à ce que les services anglais soient tenus au courant de la saisie et de la suite donnée.

En ce qui concerne les *dérogations aux prohibitions* d'exportation, la délégation britannique considère que la liaison doit être seulement statistique, afin que les deux gouvernements puissent assurer leurs exportateurs qu'ils ne sont pas lésés les uns au profit des autres.

En ce qui concerne le *contrôle des soutes*, l'Angleterre a également l'intention de constituer un comité spécial. Dans certains cas, la Douane pourra donner elle-même des soutes; dans d'autres cas, elle devra demander l'autorisation du Comité.

M. Nicholls expose ensuite le fonctionnement du *Neutral Tonnage Policy Committee* qui sera chargé de conseiller le ministère de la Marine marchande et le ministère de la Guerre économique. Il indiquera au premier les meilleurs moyens d'obliger les navires neutres à entrer au service des Alliés; il devra donc être en liaison avec les services des Affrètements. Au ministère de la Guerre économique, il indiquera les moyens d'empêcher les bateaux neutres de faire du commerce avec l'ennemi. Ce comité a déjà commencé l'étude de ces problèmes, mais ses fonctions seront élargies car il sera chargé éventuellement de négocier des accords avec des armateurs neutres, comme cela s'est passé fréquemment au cours de la dernière guerre. Il y aurait intérêt à ce que un ou plusieurs membres de la mission française fissent partie de ce comité. Sur une question de M. Delenda, M. Nicholls précise que la commission des Affrètements aura surtout pour mission de distribuer le tonnage entre les Alliés tandis que le comité en question recherchera le tonnage neutre pour le faire entrer au service des Alliés.

En ce qui concerne les *statistiques, les* autorités consulaires et diplomatiques ont déjà des instructions sur les informations qu'elles doivent envoyer pendant la période de tension et pendant la guerre. Il semble utile de laisser les agents des deux pays, en collaboration au besoin pendant les hostilités, renseigner chacun leur gouvernement, de manière à avoir deux sources d'information. La question importante est de savoir qui rassemblera toutes ces informations en vue de l'établissement des listes noires. Cela dépend beaucoup de la situation des deux pays envers les neutres. Par exemple, c'est la France qui aura le plus facilement des informations sur la Suisse, tandis que, pour la plupart des autres pays neutres, c'est l'Angleterre qui sera le mieux placée pour établir les statistiques. Il ne semble pas nécessaire de faire examiner ces renseignements deux fois; on pourrait prévoir soit une répartition géographique du travail, ou bien l'examen par la mission française avec participation d'agents français à la section des Informations.

En ce qui concerne les grandes lignes de la guerre économique, la mission française ne peut avoir, naturellement, un pouvoir de décision; mais il serait

utile de fixer dès maintenant que c'est avec la mission française que les autorités britanniques discuteront et que c'est la mission française qui aura la responsabilité de demander l'avis du gouvernement français.

M. de La Baume remercie M. Nicholls de son exposé. La délégation française examinera dans la matinée du lendemain les moyens de donner satisfaction aux demandes britanniques et fera connaître sa réponse dans l'après-midi.

35

Note de M. Nac [1]

N. [2] Secret. *28 juin 1939.*

A l'ambassade d'Italie que j'ai visitée hier, on est inquiet et désagréablement impressionné par le fait que les sondages italo-français qui ont eu lieu dernièrement n'ont eu aucune suite. On se demande si cette fois aussi, les négociations italo-françaises ne seront pas reprises et dans ce cas quelles sont les causes qui ont déterminé le gouvernement français à abandonner l'idée de les reprendre malgré que les premiers sondages ont été, d'après mes interlocuteurs italiens, favorables.

Il paraît, d'après ce qu'on m'a dit à l'ambassade d'Italie, qu'au cours de l'entretien que le comte Ciano a eu avec M. Poncet, le ministre des Affaires étrangères italien a remis à l'ambassadeur de France les revendications italiennes [3]. Vu que ces revendications ne contenaient aucune demande territoriale, M. Poncet a trouvé que les propositions italiennes présentaient une base acceptable des négociations. Ces propositions ont été transmises à M. Bonnet et, toujours d'après mes interlocuteurs italiens, le ministre des Affaires étrangères de France a trouvé aussi qu'en les prenant pour base, on pouvait reprendre les négociations avec l'Italie — ce que M. Bonnet a dit à M. Guariglia lors de la visite de l'ambassadeur d'Italie au Quai d'Orsay [4].

[1] M. Nac est le pseudonyme d'un informateur officieux du Département.

[2] Extrait des papiers Hoppenot.

[3] L'entretien du 14 juin entre le ministre italien et l'ambassadeur de France, si l'on en croit ce dernier (voir au tome XVI de la présente série, le n° 432) n'aurait pas concerné les problèmes proprement franco-italiens.

[4] Dans leurs Mémoires, G. Bonnet (*Dans la Tourmente*, p. 122) et Raffaele Guariglia (*La diplomatie difficile. Mémoires 1922-1946*, Plon, 1955, p. 111-112) évoquent une réception offerte par l'ambassadeur d'Italie au ministre français des Affaires étrangères, réception qui aurait marqué un certain rapprochement entre les deux pays; ils n'en fournissent pas cependant une date précise. La publication des documents diplomatiques italiens permet en revanche de dater la visite de Guariglia au Quai d'Orsay à laquelle il est fait ici allusion : elle eut lieu le 6 juin, l'ambassadeur désirant entretenir son interlocuteur de vexations dont auraient été victimes en France des ressortissants italiens. L'entretien dévia sur la question des polémiques de presse et des relations entre les deux pays en général. Bonnet devait exprimer le désir de reprendre avec le représentant du gouvernement italien les contacts périodiques que tout ambassadeur est appelé à avoir avec le ministre des Affaires étrangères du pays de sa résidence. *I Documenti diplomatici italiani*, Ottava Serie : 1935-1939, vol. XII, n°s 128, 142.

M. Guariglia a immédiatement communiqué l'opinion de M. Bonnet au sujet des propositions italiennes au comte Ciano.

On s'attendait donc à Rome que M. Poncet sera chargé de proposer officiellement au comte Ciano de reprendre les négociations et de les poursuivre par voie diplomatique. Or, depuis la visite de M. Guariglia, rien n'a été fait et on a l'impression à Rome que le gouvernement français ne tient pas à ce que les négociations soient reprises et qu'on arrive à un accord sur la base des propositions italiennes qui, d'après mes interlocuteurs, ne sont qu'une adaptation à la situation nouvelle, créée par la conquête de l'Éthiopie, des accords du 7 janvier 1935.

Mes interlocuteurs ont ajouté que Mussolini, en faisant par l'intermédiaire du comte Ciano ces propositions, a été animé d'un désir sincère de mettre fin à la controverse italo-française et d'arriver à un accord qui aurait normalisé les relations italo-françaises. Si donc le gouvernement français ne donnait aucune suite aux propositions italiennes et si par conséquent les négociations n'étaient pas reprises, il ne restera plus au gouvernement italien que de tirer les conclusions de l'attitude du gouvernement de Paris — c'est-à-dire de reconnaître que la France ne veut pas régler son différend avec l'Italie par des moyens pacifiques. Il est évident, a ajouté à la fin de l'entretien mon interlocuteur, que M. Mussolini ne fera plus aucune proposition nouvelle et se verra forcé de préparer à un règlement de comptes avec la France par d'autres moyens.

Je ne suis pas à même de juger les raisons qui poussent les Italiens actuellement à rechercher un accord avec la France, mais mon impression est qu'ils voudraient absolument que les négociations soient reprises et qu'on arrive à s'entendre. Je crois même qu'ils étaient sûrs que la reprise aurait lieu.

P.S. [1]. — M. N... en remettant cette note au Cabinet, a ajouté qu'il avait demandé au conseiller de l'ambassade quelles contreparties le gouvernement de Rome était disposé à accorder à la France. Celui-ci a répondu que la France en retirerait comme avantage la normalisation de ses rapports avec l'Italie. M. N... aurait fait observer que cela ne suffirait probablement pas à l'opinion française, car la France aurait à faire des sacrifices plus substantiels. Il aurait demandé d'autre part si l'Italie était à même, après avoir signé un accord avec l'Allemagne, de s'entendre sur le terrain politique avec la France. M. Capranica a répondu qu'une telle question était injurieuse.

D'autre part, à l'ambassade d'Italie à Paris, on ne cacherait pas que l'opinion publique italienne est actuellement très montée contre les Allemands. M. N... se demande si Mussolini ne cherche pas des contacts. Il lui a été assuré au ministère de la Guerre que le maréchal Badoglio avait fait approcher les plus hautes autorités militaires françaises, en conseillant un arrangement franco-italien.

[1] P.S. rédigé par un membre du cabinet du Ministre plutôt que par M. Hoppenot.

36

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1312 [1]. Très urgent. *Paris, 29 juin 1939, 18 h.* [2]

Dans un télégramme en clair expédié par courrier, et que je vous communique par avion [3], M. Coulondre indique que les dernières nouvelles reçues de Dantzig paraissent confirmer que le Reich prépare le terrain pour une opération d'annexion de la Ville libre menée par l'intérieur, le Sénat et la population dantzicoise proclamant eux-mêmes leur rattachement au Reich. Le gouvernement polonais n'aurait alors d'autre ressource que d'occuper la cité par le port pour rétablir le *statu quo*. L'Allemagne se préparerait « à attaquer » et exploiterait cette équivoque, en jouant sur le mot « agression », pour tâcher de désorienter l'opinion publique étrangère et paralyser, en France et en Angleterre même, les réactions du gouvernement.

Notre ambassadeur me signale, ce matin, que les préparatifs militaires du Reich dans la Ville libre paraissent avoir pris un rythme accéléré et il lui paraît nécessaire, pour déjouer cette manœuvre, d'en prendre les devants et de prévenir le Reich des conséquences que comporterait certainement son attitude [4].

Je partage entièrement le sentiment exprimé par M. Coulondre et il me paraîtrait très désirable que lord Halifax, dans le discours qu'il doit prononcer ce soir [5], puisse trouver l'occasion de donner aux dirigeants du Reich un avertissement clair sur la détermination commune des deux gouvernements à remplir leurs obligations d'assistance vis-à-vis de la Pologne, quels que soient les moyens obliques que l'Allemagne pourrait mettre en œuvre pour créer une équivoque sur le caractère réel de sa manœuvre.

J'attacherais du prix à ce que vous puissiez intervenir à temps dans ce sens auprès du principal secrétaire d'État.

(1) Ce télégramme est reproduit avec des modifications de détail insignifiantes, au *Livre jaune* sous le nº 147.

(2) Par téléphone, en clair.

(3) Il s'agit du télégramme de Berlin nº 1754, du 27 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 12.

(4) Allusion au télégramme de Berlin nº 1769, reçu en fait dans la nuit du 28 au 29 juin, à 21 h 20, et ci-dessus reproduit sous le nº 27.

(5) Sur ce discours, qui devait être prononcé devant le *Royal Institute of International Affairs*, voir ci-après le nº 70.

37

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2018 à 2022 (1). Réservé. *Londres, 29 juin 1939* (2).

(*Reçu ;* 18 h.10).

Suite à mon télégramme nos 2012 à 2015 (3).

Le Foreign Office accepte de modifier ses propositions conformément à la première formule indiquée dans votre télégramme nos 1299-1300 (4). La seconde lui paraît de nature à soulever des difficultés, même du côté russe. Si, comme notre ambassadeur à Moscou paraissait le craindre aux termes d'une communication de son collègue britannique, M. Molotov désirait en revenir à la rédaction russe du 2 juin qui comporte un engagement commun des trois parties contractantes en vue de défendre certains états contre une agression éventuelle, le Foreign Office fait observer que cette rédaction impliquerait une énumération de la liste des états garantis. Néanmoins, sir W. Seeds est autorisé à modifier en ce sens la formule visée dans le paragraphe ci-dessus, en cas d'énumération figurant dans une lettre confidentielle. Dans l'hypothèse où M. Molotov exigerait une énumération publique des états tiers couverts par l'accord, le gouvernement britannique accepterait finalement la formule suivante :

« ... ou, d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un des états suivants dont les trois contractants sont d'accord pour défendre l'indépendance et la neutralité contre une telle agression ».

Le Foreign Office rappellera à sir W. Seeds que pour ce qui concerne la publication, il y aurait intérêt à obtenir une formule générale ne comportant pas d'énumération, ou à défaut, une énumération dans un protocole secret, la publication ne devant être acceptée qu'en dernier ressort. Néanmoins, l'ambassadeur d'Angleterre sera laissé libre de décider, d'accord avec son collègue français, s'il ne convient pas de placer M. Molotov en face de ces trois alternatives en soulignant les inconvénients de la troisième.

En dernier lieu, sir W. Seeds est autorisé à ajouter éventuellement le Luxembourg à la liste des états visés. Mais le Foreign Office m'a fait remarquer que le gouvernement de l'U.R.S.S. avait déjà élevé des objections pour ce qui concerne la Suisse et les Pays-Bas. Il est donc probable que si nous y ajoutons le Luxembourg, il fera encore plus de difficultés. Le Foreign Office demande

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Du 28 juin, ci-dessus reproduit sous le no 28.
(4) Du 28 juin, ci-dessus publié sous le no 24.

donc que nous n'insistions pas en cas de refus de M. Molotov, ce qui risquerait de faire échouer les négociations.

Sauf objection de votre part, sir O. G. Sargent compte expédier les instructions qui précèdent dès ce soir, après qu'elles auront reçu l'approbation définitive du Premier ministre.

38

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 299 à 302 (1). *Paris, 29 juin 1939, 22 h. 15.*

Je me réfère à mon télégramme nos 290 à 298 (2).

Le gouvernement anglais, adoptant nos suggestions, télégraphie à sir William Seeds de proposer à M. Molotov la formule no 1 qui vous a été transmise sous les nos 290, 291.

Cette rédaction, qui laisse sans doute chaque contractant juge de ses propres obligations et maître d'évoquer, chaque fois qu'il estime qu'elles sont mises en cause, le jeu de l'assistance mutuelle, répond pleinement aux demandes de M. Molotov. Son adoption paraît rendre superflue toute énumération d'états tiers. Au cas où M. Molotov insisterait pour cette énumération, vous êtes autorisés, votre collègue anglais et vous-même, à accepter qu'elle fasse l'objet d'un document annexe non publié, comme M. Molotov lui-même avait paru l'accepter (votre télégramme nos 528 à 533) (3). Ce n'est qu'au cas extrême où l'insistance irréductible de M. Molotov ferait de l'énumération publique des états tiers une condition essentielle de son accord que vous êtes autorisé à l'accepter.

Il demeure entendu que la Suisse, les Pays-Bas et le *Luxembourg* devront dans tous les cas figurer parmi les états nommés. En ce qui concerne notamment le Luxembourg, le gouvernement français, à moins d'accepter un traitement inégal à celui des deux autres cocontractants, ne saurait admettre que le jeu du pacte d'assistance ne s'étendît pas à un état dont l'indépendance et la neutralité intéressent au premier chef sa propre sécurité.

Le Foreign Office a prévu d'autre part le cas où les autorités soviétiques persisteraient à marquer leur préférence pour la formule qui figurait à l'article I, paragraphe 2 du projet russe du 2 février (4) et qui était ainsi conçu :

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Ces télégrammes, du 28 juin, retransmettaient à Moscou les télégrammes pour Londres nos 1299-1300 et 1301-1307, du même jour, ci-dessus reproduits sous les nos 24 et 25.

(3) Du 22 juin, reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 496.

(4) Erreur de frappe. Lire : 2 juin. Sur ce projet, voir, au tome XVI précité les nos 335, 336.

« ... à la suite soit... d'une agression dirigée par cette puissance contre la Belgique... etc., que la France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. ont convenu de défendre contre une agression. » Sir William Seeds a reçu pour instruction de faire observer que la France et l'Angleterre devant, en tout état de cause, être engagées dans les hostilités, l'adoption de cette formule serait sans portée pratique.

Toutefois, au cas d'une insistance extrême du gouvernement soviétique pour obtenir l'énumération publique des états tiers, vous êtes autorisé à accepter la formule suivante : « ... une agression dirigée par cette puissance contre l'un des états suivants dont les trois puissances contractantes sont d'accord pour défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression. »

En tout état de cause, j'estime qu'il convient d'aboutir le plus rapidement possible. J'ai insisté vivement auprès du gouvernement britannique. Il a donné satisfaction à l'essentiel des demandes soviétiques. Il n'y a plus aucune raison désormais pour ne pas conclure dans le plus bref délai.

39

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 580 à 586 (1). *Moscou, 29 juin 1939, 21 h. 47.*

(*Reçu :* 22 h. 35).

Je réponds à votre télélégramme nos 289 à 298 (2).

Notre dernier entretien avec M. Molotov date de huit jours. L'article de la *Pravda* (3) est suffisamment clair pour que je n'aie pas à souligner les inconvénients qu'il y a à tarder davantage. Mon collègue télégraphie dans le même sens à Londres et j'espère que vous pourrez m'envoyer le plus tôt possible vos instructions définitives au sujet de l'article I.

Sans les attendre, je crois devoir attirer votre attention sur les points suivants :

1° Il importe que nous remettions à M. Molotov un projet de traité complet et non pas seulement l'article I. Vos instructions générales ainsi que celles de mon collègue anglais nous ont suffisamment renseignés sur ce que désirent

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Ces télégrammes, du 28 juin, retransmettaient à Moscou les télégrammes pour Londres nos 1299-1300 et 1301-1307, du même jour, ci-dessus reproduits sous les nos 24 et 25.

(3) L'article auquel il est fait ici allusion parut sous la signature de Jdanov, chef du parti pour la région de Léningrad; il est ci-après reproduit sous le n° 110 annexe.

nos deux gouvernements pour qu'une certaine latitude nous soit laissée. Il est indispensable en effet que nous sortions de la période de discussions actuelle sur des variations de rédaction qui, pour les raisons exposées par mes télégrammes précédents, notamment les nos 525 à 527 (1), entretiennent les méfiances russes sans faire avancer la négociation bien que sur ces données fondamentales, nous soyons déjà, semble-t-il, décidés à admettre le point de vue russe. La remise d'un projet de traité complet en réponse au projet soviétique du 2 juin (2), constituerait de notre part la meilleure des réponses à ceux des membres du Politbureau qui mettent en doute notre intention de conclure.

2o Des résistances au sujet des Pays-Bas et de la Suisse qui n'ont pas reconnu les Soviets sont à prévoir. D'autre part, dans le cas qui est certain où l'U.R.S.S. insistera pour obtenir la désignation nominative des pays tiers, nous risquerons, pour les raisons développées par votre télégramme nos 244 à 250, paragraphe 3 (3), de nous trouver liés par une liste limitative des états dont l'indépendance conditionne notre sécurité. J'estime donc que le maintien du paragraphe 3 de l'article I du projet soviétique du 2 juin constitue pour nous un avantage complémentaire considérable. Il permettra en effet la mise en mouvement du mécanisme du traité en cas d'assistance de notre part à un état européen qui ne figurerait pas sur la liste et qui nous demanderait cette assistance. Ce paragraphe ne ferait double emploi avec les stipulations de l'article I, telles que me les transmet votre télégramme nos 290 à 291, que si l'U.R.S.S. ne demandait pas la désignation nominative des pays tiers, ce qui n'est pas dans l'ordre des probabilités.

3o Nous devons envisager que l'U.R.S.S. demandera peut-être l'introduction dans l'article I d'une phrase analogue à celle qui avait figuré à la fin du paragraphe 2 de l'article I de son projet du 2 juin : pays à l'égard desquels il est convenu entre les contractants qu'ils *s'engagent à les défendre contre l'agression*.

Puisque les deux gouvernements français et anglais sont résolus à accepter en dernier ressort la demande soviétique de désignation nominative des pays tiers, une phrase dans ce sens ne me paraît pas avoir d'inconvénients. Elle ne provoquera pas plus les réactions des pays tiers que ne le fera la liste nominative. Elle aura par contre l'avantage de marquer la solidarité des trois états dans leur résistance à l'agression au profit du respect et du maintien de l'indépendance des pays tiers.

Je vous serais reconnaissant de me télégraphier d'urgence vos instructions sur les divers points soulevés par le présent télégramme.

Mon collègue britannique télégraphie de son côté à Londres (4).

(1) Du 21 juin, reproduit au tome XVI de la présente série, sous le no 492.
(2) Sur ce projet, voir au tome XVI de la présente série, les nos 335, 336.
(3) Ce télégramme, du 22 juin, transmettait à Moscou le télégramme adressé le même jour à Londres sous les nos 1220 à 1226, et reproduit au tome XVI précité sous le no 499.
(4) Ce télégramme a été communiqué à Londres le 30 juin sous les nos 1314 à 1320.

40

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1031, 1032. *Washington, 29 juin 1939, 23 h. 39, 22 h. 32.*

(*Reçu ;* le 30, 8 h., 6 h. 10).

Le débat sur la neutralité s'est poursuivi hier et aujourd'hui à la Chambre dans un esprit favorable à l'assouplissement du régime actuel (1). La section 1 du projet Bloom, donnant au Président pouvoir discrétionnaire de déclarer l'existence de l'état de guerre entre puissances étrangères, a été adopté (2).

Au cours de la discussion générale, plusieurs orateurs, tant républicains que démocrates, ont préconisé le retour aux règles du droit international sur la neutralité et le retrait pur et simple de la législation actuelle. Il est vrai qu'un des républicains favorables à cette thèse a manifesté ensuite l'intention de proposer un amendement qui autoriserait l'exportation des avions, mais interdirait celle des armes à feu et de leurs munitions. Il a observé que les puissances démocratiques étaient largement pourvues de ces dernières catégories de matériel.

Je me suis asssitôt assuré qu'on n'ignorait pas au département d'État l'importance primordiale que les fournitures d'armes à feu et de munitions américaines présenteraient pour notre pays, dont les usines spécialisées ne pourraient suffire avant un certain temps à nos besoins, même si elles n'avaient pas été endommagées par des bombardements aériens. Il m'a été particulièrement répondu que l'amendement en question n'avait aucune chance d'être adopté et que le gouvernement américain avait très bon espoir d'atteindre à la Chambre son but essentiel, qui était la suppression de l'embargo sur tout matériel de guerre.

(1) Par télégramme nos 1015, 1016, du 27 juin, l'ambassadeur indiquait que les débats sur la neutralité s'étaient ouverts le jour même à la Chambre des représentants. D'accord avec les membres démocrates de la commission des Affaires étrangères, les chefs de la majorité avaient décidé la veille d'introduire quelques modifications dans le projet de M. Bloom, et notamment pour ce qui concernait le pouvoir de définir les zones de combat interdites en cas de guerre aux navires et aux citoyens américains. L'atmosphère à la Chambre était favorable, bien qu'on dût s'attendre à une « opposition passionnée » des isolationnistes et de certains républicains violemment hostiles au Président.

(2) En commission générale (procédure précèdant la séance plénière), la Chambre avait adopté un amendement créant des distinctions entre les munitions et armements qui resteraient soumis à l'embargo et l'outillage de guerre (avions commerciaux, camions, pétrole, etc.) qui en serait exclu.

41

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1778 (1). Réservé. *Berlin, 29 juin 1939* (2).

(*Reçu ;* le 30, 12 h. 30).

On peut dire, sans risque de se tromper, que dans son ensemble, l'évolution internationale au cours de la dernière semaine n'a pas été favorable à la politique allemande et que les dirigeants hitlériens en ont conscience. Il y a huit jours, leur presse s'apprêtait à pousser des cris de triomphe, elle a dû déchanter. Une certaine gêne se manifeste dans les commentaires qu'elle a consacrés aux récents événements.

1º Les journaux nationaux-socialistes avaient annoncé l'échec prochain des négociations anglo-franco-russes; ces négociations se poursuivent, en dépit de réelles difficultés, et témoignent ainsi de l'opiniâtreté avec laquelle les parties intéressées veulent aboutir à un résultat positif.

2º Les milieux politiques du Reich avaient misé avec complaisance sur une aggravation critique du conflit anglo-japonais (3). Aux dernières nouvelles, une détente sensible paraît s'être produite et Tokyo confirme officiellement l'ouverture de négociations.

3º Enfin, il est indubitable que la conclusion de l'accord franco-turc (23 juin) (4) a porté une rude atteinte aux illusions que nourrissait encore Berlin quant aux possibilités de la diplomatie allemande à Ankara et ébranlé profondément tout le système de la politique de l'Axe en Méditerranée. La violence même des attaques de la presse germano-italienne contre cet accord indique assez que le coup a été amèrement ressenti en Allemagne comme en Italie.

La contre-offensive sur tous les fronts, dont les sphères responsables du Reich attendaient de prompts succès, en est donc encore restée à ses lignes de départ.

Avec les Soviets, les contacts qu'ont, presque certainement, cherché à prendre les cercles officiels allemands ne paraissent pas avoir été fructueux. Les milieux nationaux-socialistes bien informés ne parlent plus de la « surprise » qui devait attendre les puissances occidentales à Moscou. A les en croire, le Reich se contenterait plus modestement du rôle d' « observateur actif ». Si les informations de l'ambassade russe à Berlin sont justes, les ser-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Provoqué par l'affaire de Tientsin : voir au tome XVI de la présente série, le nº 426 annexe.
(4) Voir au tome XVI précité, le nº 518.

vices de la Wilhelmstrasse se seraient dès maintenant résignés à réduire le programme des négociations économiques germano-soviétiques [1].

D'autre part, certains faits sont venus révéler aux dirigeants allemands que des positions qu'ils considéraient comme acquises devaient être constamment défendues. Au moment où Berlin et Rome s'évertuent à rallier la Bulgarie au système de l'Axe, la presse hitlérienne s'inquiète de constater que « sous certaines influences étrangères », la Yougoslavie paraît marquer moins d'empressement depuis quelque temps « à jouer dans les Balkans le rôle qui lui revient » *.

En outre, les indices qui se manifestent dans l'opinion belge en faveur d'un rapprochement plus positif avec les grandes puissances occidentales mécontentent et inquiètent les cercles politiques du Reich. « S'il y a en Belgique des éléments qui ne voudraient pas manquer l'occasion de faire à nouveau de leur pays un champ de bataille, écrivait à ce sujet le *Westdeutscher Beobachter*, nous ne pouvons pas nous borner à le regretter. Nous devons lancer un sérieux avertissement. Aux yeux de l'Allemagne, la situation de la Belgique n'est pas du tout éclaircie. »

En ce qui concerne le Proche-Orient, le voyage du représentant d'Ibn Séoud à Berchtesgaden, puis à Rome [2], n'a revêtu d'importance qu'en raison de la publicité qui l'a accompagné. Cet envoyé extraordinaire ne serait, me dit-on, qu'un personnage de seconde zone sans autorité ni crédit. L'action germano-italienne auprès du monde arabe n'en mérite pas moins de retenir sérieusement l'attention. Elle s'exerce sous de multiples formes. Les étudiants arabes de Berlin ont avant-hier adressé aux ambassadeurs de France et d'Angleterre une protestation écrite contre la cession « infâme » du Sandjak à la Turquie. Cette protestation était rédigée en très bon allemand.

Pour le moment, le bilan de la contre-offensive allemande ne peut donc être considéré à Berlin comme satisfaisant. Les réactions que ces déconvenues sur le terrain diplomatique paraissent avoir provoquées sont de trois ordres :

1° Affirmation de l'alliance militaire germano-italienne. Cette alliance résulte du pacte signé à Berlin le 22 mai, mais les deux gouvernements semblent en accélérer actuellement la mise au point. Après les conversations Raeder-Cavagnari qui ont réglé la collaboration germano-italienne dans le domaine naval (22 juin) [3], une sorte d'accord vient d'être arrêté (28 juin) entre le maréchal Goering et le général Valle qui, d'après les journaux, fixe dans les moindres détails la solidarité aérienne des puissances de l'Axe [4].

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus le n° 15.

* *Note du document : Gazette de la Bourse* du 28 juin.

[2] Le 19 juin, le Führer recevait à l'Obersalzberg le conseiller royal Khalid-al-Houd, envoyé spécial du roi d'Arabie, qui devait également, le 27, se rendre à Rome.

[3] Des conversations s'étaient déroulées, à partir du 20 juin, à Friedrichshafen, sur le lac de Constance, entre l'amiral Cavagnari, sous-secrétaire d'État à la marine italienne, et l'amiral Raeder, chef de la marine de guerre allemande.

[4] Le 24 juin, le général Valle, sous-secrétaire d'État italien à l'Air, arrivait à Berlin pour y conférer avec le maréchal Goering, afin de « rendre encore plus étroites les relations d'amitié existant entre les deux pays de l'Axe ». Le 28 juin, le général Valle quittait Berlin par la voie des airs, et le communiqué publié faisait état d'un accord complet sur toutes les questions relatives à l'action, l'organisation, le développement et la technique des aviations allemande et italienne.

Certains rédacteurs trop zélés laissent entendre que l'Espagne pourrait bien prochainement participer elle aussi à ces accords. Les renseignements que cette ambassade a recueillis démentent pour l'instant cet optimisme berlinois.

2° Redoublement de la campagne contre l'Angleterre, sa politique d'encerclement et son « impérialisme ». Il est malaisé de voir à quoi peut tendre, dans l'esprit des dirigeants nationaux-socialistes, une campagne de cette envergure. S'agit-il d'impressionner les hommes d'État et l'opinion britanniques ? Ou bien d'expliquer et de justifier aux yeux du peuple allemand, par ce moyen simpliste, l'aggravation de la situation économique dans le Reich et d'attiser la haine de la foule contre la Grande-Bretagne?

La réponse de Londres à la note de Berlin concernant la dénonciation de l'accord naval [1] a été fort mal accueillie par la presse hitlérienne. Elle est jugée « provocante » et « intolérable ». Cependant, dans quelques commentaires, perce comme un regret. « Ah! si l'Angleterre avait voulu! ». Peut-être cette réponse a-t-elle même provoqué une certaine déception dans les milieux politiques du Reich, où l'on pensait que Londres se précipiterait sur l'appât des conversations à deux qui lui était offert.

3° Enfin, et c'est le point le plus inquiétant, accélération des préparatifs du gouvernement allemand pour régler la question de Dantzig. Les informations de nos consuls s'accordent pour signaler que les autorités nationales-socialistes se livreraient actuellement à des préparatifs militaires très importants en vue de doter clandestinement Dantzig d'une véritable armée d'occupation [2]. Au jour choisi, cette armée apparaîtrait comme par enchantement et serait de taille à repousser les attaques polonaises. Des formations nombreuses de *S.A.* venues dans la Ville libre sous le prétexte d'y disputer des championnats d'athlétisme y seraient restées. Journellement, ces formations seraient renforcées par des soldats et des officiers camouflés en touristes. La contrebande d'armes s'effectuerait dans une mesure insoupçonnée. Tout se passe

[1] Le 28 juin, sir Nevile Henderson remettait à M. von Weizsäcker, secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, un mémorandum de son gouvernement en réponse à la dénonciation par le Reich du traité naval anglo-allemand à la suite du discours du Führer du 28 avril (voir au tome XV de la prcsente série, les nos 512 [et notes], 520; au tome XV, les nos 13, 17, 121, 213 annexe).

Le document britannique soulignait que la politique de Londres à l'égard du Reich ne visait pas à l'encerclement de ce dernier : « la Grande-Bretagne ne pourrait être hostile que si l'Allemagne commettait un acte d'agression contre un autre pays ». Cette politique ne tendait nullement à restreindre le commerce allemand : au contraire, grâce à l'accord sur les paiements entre les deux pays, un volume considérable de devises libres avait été mis à la disposition du Reich pour l'achat de produits bruts, et « le gouvernement britannique souhaiterait que de nouvelles discussions aient lieu sur les mesures propres à améliorer la situation économique de l'Allemagne, si la condition préalable essentielle pouvait être réalisée, c'est-à-dire l'établissement d'une confiance et d'une bonne volonté mutuelles qui sont le prélude nécessaire de négociations calmes et sans préjugés ». Le gouvernement britannique était prêt à envisager avec Berlin une entente « claire et catégorique»; aussi désirait-il savoir à quel moment le gouvernement allemand estimait que les discussions en vue de la conclusion d'un tel accord devraient avoir lieu, et par quels moyens Berlin se proposait de faire en sorte que toute action en vue d'une dénonciation ou d'une modification du nouvel accord, pendant la durée de sa validité, obtiendrait le consentement des deux parties.

[52] Sur ces préparatifs et les bruits qui couraient, voir ci-dessus les nos 11 à 13, 27, 31, 36.

donc comme si le chancelier Hitler avait pris la décision de régler, par une action de force intérieure et dans un délai relativement rapproché, le problème de Dantzig.

On peut se demander si les obstacles que le Führer rencontre actuellement dans le développement de sa politique européenne ne l'ont pas déterminé à précipiter sa résolution et à rétablir son prestige par un nouveau coup de force. Ou bien si le plan qui semble en cours d'exécution à Dantzig ne constitue au contraire qu'une partie d'un plan d'ensemble, tout ayant été primitivement calculé pour que sa réalisation coïncide avec le succès de la contre-offensive destinée à briser l' « encerclement » franco-britannique. Dans ce dernier cas, il y aurait aujourd'hui décalage.

Quoi qu'il en soit, l'horizon de ce côté paraît singulièrement s'obscurcir. J'ai signalé, par ailleurs, les conclusions qu'il pourrait être opportun de tirer de ce nouvel aspect du conflit germano-polonais et, par-delà le conflit, de la tension européenne.

42

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1779 (1). Réservé. *Berlin, 29 juin 1939* (2).

(*Reçu :* le 30, 12 h. 30).

A l'un de mes collaborateurs qui s'entretenait avec lui de la situation actuelle, le premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne a répété avec force que « la France ne devait pas se méprendre sur les véritables objectifs de la politique espagnole ».

« Je connais les rumeurs qui circulent ici, a déclaré M. Silvela. On désire nous entraîner, on laisse entendre que, déjà, on nous entraîne. Or, rien n'est plus faux. Jamais l'Espagne n'a pratiqué une politique aussi indépendante qu'aujourd'hui. Les propos prêtés au général Aranda (3) et reproduits par votre presse n'ont jamais été tenus. Durant leur séjour ici, nos officiers ont pu être l'objet de sollicitations. Ils n'avaient aucun mandat. Ils n'ont donc rien accepté, rien conclu. Ils sont venus exprimer leur reconnaissance au pays qui nous avait envoyé la légion Condor. Mais, en même temps, ils ont mis à cette entreprise un point final. On colporte que nous aurions accepté de recevoir des instructeurs allemands, de confier à des Allemands la construction d'ouvrages fortifiés sur notre frontière ou au Maroc, de soumettre

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ces propos, voir ci-dessus le nº 22 (note).

notre économie au contrôle de l'Allemagne. Ce sont là des fables. En dépit de ce que proclame la presse nationale-socialiste, je demeure convaincu que les dirigeants du IIIe Reich, le Führer lui-même, savent exactement à quoi s'en tenir ».

Comme mon collaborateur demandait à son collègue ce qu'il pensait de l'affaire de Dantzig, le diplomate espagnol a aussitôt remarqué que personne ne pouvait plus croire qu'il pût s'agir seulement de rattacher au Reich l'étroit territoire de la Ville libre. « Le Führer entend dominer l'Europe. Nous nous en rendons compte. Si l'affaire de Dantzig conduit à la guerre, vous pouvez être assuré que l'évolution dont je vous ai parlé ne fera que se précipiter en Espagne. » Bien que M. Silvela n'ait pas précisé sa pensée, mon collaborateur a eu le sentiment que son interlocuteur envisageait le cas où, comme au mois de septembre dernier, son pays serait amené à proclamer une attitude de stricte neutralité (1).

« Nous sommes sur le point de franchir la première barricade, a conclu M. Silvela; espérons que le plus dur est déjà fait. Les nouvelles que je reçois de notre ambassade à Paris sont d'ailleurs, depuis quelques jours, nettement plus encourageantes. Nous souhaitons que le président Daladier et M. Georges Bonnet mettent à profit le régime des décrets-lois pour régler les litiges qui nous séparent encore. L'enjeu en vaut la peine. Il s'agit de ranimer la confiance et l'amitié entre nos deux pays. » (2).

43

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 574 à 576 (3). *Moscou, 29 juin 1939.*

Au cours de la conversation dont je vous ai rendu compte sous le no 572 (4), le ministre de Roumanie m'a dit que, d'après ses informations, la politique de résistance à l'agression, adoptée par la France et l'Angleterre, n'est malheureusement pas considérée comme définitive par les dirigeants allemands

(1) Sur la proclamation par le Caudillo de sa neutralité lors de la crise qui devait conduire à Munich, voir au tome XI de la présente série, les nos 389, 428, 437, 445, 494, 508, 511, 518.

(2) Par télégramme no 1774, du même jour l'ambassadeur faisait état de la satisfaction que lui avait montrée son homologue espagnol de savoir que l'exécution des accords Bérard-Jordana avait pris un cours favorable. Suivant des propos tenus par l'ambassadeur d'Italie, Rome avait par ailleurs renoncé à rechercher la signature d'un accord quelconque avec Madrid, le gouvernement italien considérant notamment qu'un simple pacte d'amitié et de non-agression constituerait un recul sur le stade présent des relations. Enfin, d'après le collègue portugais de M. Coulondre, le gouvernement espagnol entendrait, en cas de conflit, observer une stricte neutralité.

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Du même jour, non reproduit. D'après ce télégramme, le ministre de Roumanie à Moscou avait demandé le 28 à l'ambassadeur de France s'il était vrai que les Soviets exigeraient, au cours des présentes négociations, l'établissement de postes militaires russes en Bessarabie. M. Dianu avait cependant reconnu tenir ce renseignement d'un de ses collègues de l'Axe.

et italiens. Ils croient toujours que les gouvernements de Paris et de Londres reviendront au moment décisif à la politique de septembre dernier. C'est dans cet esprit qu'ils interprètent les discours apaisants des ministres anglais du mois de juin (1), qu'ils notent les événements de Tientsin (2) et la marche des négociations anglo-franco-soviétiques. Il n'est pas jusqu'à la façon dont les deux puissances occidentales négocient avec les Soviets qui n'apporte aux yeux des chefs fascistes et nazis la preuve du peu de racines profondes qu'a dans la pensée de M. Chamberlain la politique de résistance à laquelle il ne s'est rallié, pense-t-on, qu'en apparence.

Je n'ai pas manqué de m'opposer à cette manière de voir et de souligner l'effort constructif immense fait tant en France qu'en Angleterre en vue de redresser la situation.

Mais on ne saurait se dissimuler que l'état d'esprit indiqué par M. Dianu ne constitue un facteur des plus dangereux. Ce qui va compter, en effet, au cours des prochaines semaines, ce n'est pas ce que peut penser la majorité des peuples allemand et italien, mais bien l'idée que M. Hitler et M. Mussolini se feront de la détermination des gouvernements français et britannique. Ce sont eux surtout qu'il s'agit de convaincre de notre ferme résolution. Rien ne devrait donc être dit ni fait qui pût leur permettre de conserver des doutes à cet égard.

44

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington, à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des Fonds.

T. nº 350 (3). *New York, 29 juin 1939, 11 h.*

Réponse à votre télégramme du 28 juin (4).

Tristan a signé hier avant de s'embarquer des contrats avec des producteurs pour la fourniture de 50.000 tonnes longues de cuivre pour un prix global de $ 11.531.968, qui seront expédiées entre le 1er juillet et le 31 octobre (5).

Pour les raisons que je vous ai indiquées précédemment, à savoir le faible capital de la société par rapport à l'importance de la transaction, le financement à New York doit être définitivement abandonné et M. de Tristan a, conformément à vos instructions, signé les contrats comme président de sa société agissant en tant qu'agent du gouvernement français.

(1) Allusion notamment au discours tenu le 8 juin par le secrétaire au Foreign Office : voir au tome XVI de la présente série, le nº 443 (note).

(2) Sur l'incident anglo-nippon de Tientsin et ses suites, voir, au tome XVI précité, les nos 426 (note), 448, 463, 471, 502, 509.

(3) Extrait des archives des Finances.

(4) Non retenu.

(5) Sur cette affaire, voir ci-dessus le nº 17.

Les clauses financières du contrat sont les suivantes : « Un crédit irrévocable sera ouvert en banque à la date du 10 juillet 1939 par le gouvernement français pour le montant total des contrats, dans des conditions satisfaisantes pour les vendeurs. Si le crédit n'est pas ouvert, le vendeur aura le droit de dénoncer le contrat. Le paiement du prix d'achat sera fait à New York contre traites documentaires à 90 jours qui devront être tirées sur la banque qui aura ouvert le crédit, ou toute autre banque indiquée par l'acheteur, étant entendu qu'une clause sera introduite dans la lettre de crédit en vertu de laquelle le vendeur sera assuré que la banque qui aura ouvert le crédit escomptera la traite à New York, sans recours, sur présentation, et sans attendre l'expiration du délai de 90 jours. Le vendeur recevra le paiement intégral du prix d'achat à ce moment-là, étant entendu que le paiement sera fait sur la même base que s'il avait été spécifié un paiement comptant entre documents présentés à New York ».

Bien que ce texte ne comporte pas expressément le tirage sur une banque étrangère que vous aviez demandé et que je n'ai pas manqué de transmettre à Tristan, les termes du contrat, qui prévoient que les traites pourront être tirées « sur toute banque indiquée par l'acheteur » rendent possible le tirage sur une banque étrangère.

Telle est du moins l'interprétation de Tristan, qui a rédigé la clause, et il a indiqué que les vendeurs étaient d'accord sur cette interprétation.

45

M. Leroy-Beaulieu, Attaché financier de France à Washington, à M. Rueff, Directeur du Mouvement général des Fonds.

T. nº 354 [1]. Confidentiel. *New York, 29 juin 1939, 17 h.*

J'ai eu hier une longue conversation avec M. Aldrich, président de la *Chase National Bank*, qui s'embarquait le même jour sur le *Normandie* pour l'Europe. Il m'a rappelé qu'au cours de son récent voyage en France à Pâques, il avait informé les ministres des Finances et des Affaires étrangères du désir qu'il avait de prêter les bons offices de sa banque au gouvernement français en vue d'achats de toute nature à effectuer ici, soit directement, soit indirectement. Il m'a proposé en propres termes de remplir pour le compte du gouvernement français en cas de guerre et même dès maintenant le rôle de *fiscal agent* que les Morgan avaient joué en 1914, c'est-à-dire d'être à la fois notre agent d'achat et de paiement. Il a évidemment insisté sur les avantages de toutes sortes que cette solution pourrait nous procurer, étant donné l'importance de sa banque et ses ramifications industrielles. Il n'a

[1] Extrait des archives des Finances.

pas manqué de faire valoir que pour des raisons politiques, nous aurions intérêt à utiliser la *Chase* plutôt que la banque Morgan, étant donné que les agissements de cette dernière sont *a priori* suspects à une partie de l'opinion publique en raison même des opérations qu'elle a faites pour les Alliés pendant la dernière guerre (1). M. Aldrich m'a dit qu'il n'était pas dans ses intentions de s'arrêter à Paris, mais seulement à Londres et à Bruxelles, mais il m'a indiqué que si le Ministre et vous-même désiriez l'entretenir des services que sa banque pourrait nous rendre, dans toutes les éventualités et sans engagement bien entendu de votre part, il serait très heureux de venir voir le Ministre à Paris. Vous n'auriez dans ce cas qu'à le faire savoir à la succursale de la *Chase Bank* à Paris.

J'ai répondu au président de la *Chase* que je vous ferais part de sa communication, mais que j'ignorais s'il était dans les intentions du gouvernement français de recourir à un *fiscal agent* pour effectuer ses achats ici en cas de guerre.

Étant donné la personnalité considérable de M. Aldrich, qui est le gendre de M. Rockefeller, et le rôle de sa banque, qui est la plus importante des États-Unis, il y aurait à mon avis grand intérêt à ce que le Ministre et vous-même le voyiez pendant son séjour en Europe. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de ne donner aucune publicité à l'objet de ces conversations.

46

Conversations d'État-major franco-britanniques sur la guerre économique

Procès-verbal de la quatrième réunion tenue au ministère des Affaires étrangères le jeudi 29 juin, à 15 h. 30 (2)

Secret.

Présents

Délégation française

Affaires étrangères :

MM. de La Baume, ministre plénipotentiaire, directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales, président ;
Delenda, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des Relations commerciales ;
de Felcourt, ministre plénipotentiaire ;
Morand, conseiller d'ambassade ;
Charguéraud, conseiller juridique ;
Lucien Félix, consul de France.

(1) Voir ci-dessus le n° 17.
(2) Extrait des archives de la Guerre.

Secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale :

MM. le Colonel Bouriand;
l'Intendant Millot.

Marine :

MM. le Capitaine de frégate Guiot;
le Capitaine de corvette Guichard.

Délégation britannique

Affaires étrangères :

MM. E.T.A. Ashton-Gwatkin, C.B. C.M.G., conseiller;
J. W. Nicholls, secrétaire.

Commerce :

MM. R. J. Shackle, Assistant Secretary;
E. W. Reardon, Principal.

Département du Commerce d'outre-mer :

M. F. Clively, Principal.

M. de La Baume fait savoir les résultats de l'examen auquel s'est livrée la délégation française. Elle a préparé un projet de document fixant les attributions de la mission française [1]. Elle invite la délégation britannique à examiner ce document pour voir s'il répond bien aux *desiderata* exprimés la veille par M. Nicholls.

Après discussion, le document préparé par la délégation française est adopté sous la forme ci-jointe en copie (voir annexe).

Au cours de la discussion, il a été décidé qu'il serait établi une liste de produits pour lesquels les représentants diplomatiques français et anglais pourront délivrer les navicerts sur place, après s'être assurés que les intéressés à l'expédition ne figurent pas sur les listes noires. Pour les autres produits, il en sera référé au Comité de contrebande de Londres où siégeront des membres de la mission française.

Il est entendu, en outre, que la délégation britannique remettra à la délégation française un modèle de navicert.

M. de La Baume remet à M. Nicholls un mémoire indiquant les documents que les deux délégations doivent se communiquer réciproquement.

Il est entendu que les négociations continueront par la liaison prévue pour le temps de paix.

M. de La Baume se félicite de l'heureux résultat des réunions qui viennent d'avoir lieu et qui se sont déroulées, comme à Londres, dans une atmosphère de confiante cordialité.

Le président de la délégation britannique remercie la délégation française de son hospitalité et félicite spécialement M. de La Baume pour la direction qu'il a su donner aux débats.

[1] Ci-après reproduit en annexe.

NOTE ANNEXE

Guerre économique
Mission permanente française de guerre économique
à Londres

Secret.

La mission permanente à établir par la France à Londres en temps de guerre devra assumer les tâches suivantes :

I. INFORMATIONS.

Collaborer avec le « Service de renseignements » du ministère anglais de la Guerre économique pour le rapprochement et la critique en commun des synthèses de renseignements établies par les services nationaux. L'exploitation de ces synthèses de renseignements sera réalisée à Londres en ce qui concerne les listes noires, les listes de prohibitions de sortie, les livraisons de charbon de soute et de mazout, l'exploitation en ce qui concerne tous les cas de politique générale restant du ressort exclusif des gouvernements.

Cette collaboration est déjà établie en temps de paix entre les services nationaux par le truchement de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris et par des contacts personnels entre les chefs des services nationaux.

II. COMMERCE AVEC L'ENNEMI.

Collaborer avec les services anglais pour la tenue à jour, dans les conditions ci-après, des listes noires :

a. et b. *Liste officielle* et *liste noire.*

Lorsque la section compétente britannique recevra un renseignement de source anglaise ou française (mission française) de nature à la conduire à demander une inscription sur la liste officielle ou sur la liste noire d'une personne physique ou morale, elle examinera ce renseignement, saisira éventuellement les ministères britanniques intéressés et la mission française d'une demande d'inscription, en indiquant que l'affaire sera examinée par la Commission de Londres des listes noires (qui comprendra un ou plusieurs membres de la mission française) à l'expiration d'un délai de dix jours. En même temps, et le cas échéant, seront consultés les représentants diplomatiques des deux gouvernements dans le pays intéressé. Si, à l'expiration du délai précité, il n'y a pas eu d'objection de part et d'autre, la demande d'inscription sera soumise à la Commission des listes noires à Londres. Dans le cas contraire, un accord sera recherché entre les gouvernements.

Lorsque la section compétente britannique recevra, par l'entremise de la mission française, une proposition d'inscription sur la liste officielle ou sur la liste noire, émanant des autorités françaises compétentes, elle la soumettra aux ministères anglais compétents et au représentant diplomatique anglais intéressé, dans les conditions indiquées au paragraphe précédent. A l'expiration d'un délai de dix jours, la Commission des listes noires de Londres prendra sa décision. Si la proposition n'est pas adoptée, un accord sera recherché entre les gouvernements [1].

c. *Liste noire de la Marine marchande.*

Même procédure que pour la liste noire.

c'. *Liste blanche de la Marine marchande.*

Seront inscrits sur cette liste les armateurs qui offrent des garanties jugées suffisantes et acceptent de souscrire à certaines conditions.

Cette inscription se fera suivant la procédure indiquée aux paragraphes *a* et *b* ci-dessus.

d. *Liste des suspects.*

[1] Note du document : ***Il est bien entendu que les représentants diplomatiques français et anglais seront autorisés à se consulter entre eux afin de soumettre, s'ils sont d'accord, des propositions communes. Toutefois, s'il y a divergence de vues, le représentant désirant faire la proposition doit la soumettre à slon propre gouvernement, en indiquant que son collègue n'est pas d'accord.***

Cette liste, qui comprend les personnes physiques et morales dont l'activité commerciale ou financière doit faire l'objet d'une surveillance spéciale, est établie d'accord entre les services britanniques et la mission française.

e. *Liste blanche.*

Cette liste, qui intéresse plus particulièrement le commerce avec les pays d'Extrême-Orient, sera établie sur les propositions communes des représentants diplomatiques français et anglais à l'étranger, d'accord avec les services anglais intéressés et la mission française.

III. CONTREBANDE.

Un Comité de contrebande fonctionnera à Londres. Ce comité, comportant un ou plusieurs membres détachés de la mission française, décidera de la saisie ou de la relaxe des navires visités par les autorités britanniques. Un comité analogue fonctionnera en France auprès duquel le gouvernement britannique détachera un représentant.

Les services britanniques de renseignements fourniront à la mission française toutes indications utiles sur les navires et les cargaisons qui seront, ou pourront être saisis par la Marine française, et réciproquement.

Après décision du Comité de contrebande dans chacun des deux pays, la suite de la procédure incombera aux autorités nationales respectives.

IV. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS.

a. *Liste de prohibition.*

Les deux gouvernements sont d'accord pour reconnaître que les listes ne sauraient être identiques puisque le problème de la conservation des stocks n'est pas le même dans les deux pays.

Toutefois, il est évident qu'en ce qui concerne les produits d'importance vitale pour l'ennemi, la similitude des listes est hautement désirable. Toute proposition d'addition ou de suppression d'un produit ayant ce caractère sera discutée en premier lieu entre la mission française et le *Board of Trade.*

Pour les produits qui ne sont pas considérés comme d'importance vitale pour l'ennemi, chaque gouvernement conservera le droit de les inscrire sur une liste de prohibition ou de les rayer d'une liste préalablement établie; il devra toutefois aviser l'autre gouvernement de cette addition ou radiation.

b. *Dérogations.*

Le ministère britannique de la Guerre économique tiendra la statistique des quantités exportées en dérogation des prohibitions d'exportation.

L'échange de ces statistiques avec les statistiques françaises du même ordre s'effectuera entre ce département et la mission française. Cette liaison statistique sera destinée à assurer une égalité de traitement pour les commerçants des deux pays dans le fonctionnement du régime du contrôle des exportations et à permettre de suivre les importations dans les pays neutres.

V. SOUTES.

VI. NEUTRAL TONNAGE POLICY COMMITTEE.

Ce comité, constitué à Londres et qui comprendra un ou plusieurs membres français détachés par la mission, est chargé de préparer la politique générale à l'égard des neutres en ce qui concerne :

1° La mise à la disposition de tonnage aux alliés,

2° La restriction du tonnage neutre dont l'ennemi pourrait directement ou indirectement bénéficier.

VII. NAVICERTS.

Les navicerts seront délivrés par les représentants diplomatiques britanniques ou français à l'étranger au nom des gouvernements alliés. Pour certains produits inscrits sur une liste spéciale qui leur sera adressée, ces représentants seront autorisés à délivrer des navicerts, sans en référer à Londres; pour tous autres produits, ils devront prendre l'avis du *Contreband Committee* à Londres, au sein duquel siégeront un ou plusieurs représentants de la mission française.

VIII. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE GUERRE ÉCONOMIQUE.

L'initiative appartient aux gouvernements. La mission française se bornera à effectuer un travail de chancellerie.

47

M. POURITCH, MINISTRE DE YOUGOSLAVIE À PARIS,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 29 juin 1939.*

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement royal yougoslave vient de conclure avec la banque Seligmann de Paris un emprunt de 600 millions de francs français, destinés à équiper l'industrie nationale et à pourvoir en matériel l'armée yougoslave.

Celle-ci a, en effet, un besoin urgent de 18 batteries motorisées d'obusiers de calibre 15,5 — chaque batterie se composant de 4 pièces — et de 1.000 obus par canon.

Le gouvernement royal a le vif désir d'effectuer cette commande en France. C'est dans ce but que le ministère de l'Armée et de la Marine yougoslave avait déjà demandé, par l'intermédiaire de l'attaché militaire de la République à Belgrade, que des offres lui fussent faites par les établissements du Creusot et autres entreprises similaires.

Dans l'esprit des services compétents du Royaume, la fourniture en question pourrait être faite soit par la cession des mêmes matériels déjà fabriqués ou en cours de fabrication pour les besoins de l'armée française, soit à la suite d'une autorisation spéciale qui serait accordée au gouvernement royal, de faire cette commande à l'industrie française.

En portant ce qui précède à votre connaissance, j'ai l'honneur de vous prier, M. le Ministre, de vouloir bien intervenir auprès du gouvernement de la République afin que celui-ci donne son consentement à la présente demande du gouvernement royal, et de me communiquer la suite qui sera donnée à cette démarche.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en raison de la situation générale, le gouvernement yougoslave attache un caractère d'extrême urgence à cette affaire et que, pour cela, il serait désireux d'obtenir une réponse du gouvernement de la République aussitôt que possible [1].

[1] La demande formulée par le ministre yougoslave était transmise par les Affaires étrangères au ministère de la Défense nationale et de la Guerre le 5 juillet. Le 18 juillet, celui-ci répondait : les délais de fabrication nécessaires pour le matériel requis étant trop longs, il offrait au gouvernement yougoslave 9 batteries de 4 canons chacune de matériel de 155 courant Saint-Chamond, à prélever sur la réserve de guerre française. Les dossiers des Affaires étrangères ne contiennent rien de plus jusqu'au jour de la déclaration de guerre.

48

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 426 [1]. Confidentiel. *Bruxelles, 29 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 juillet.)

En lui adressant le 9 juin, sous le nº 372 [2], le texte du discours prononcé la veille, à la Chambre des représentants, par le Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères dans la discussion du budget de son département, j'en signalais au Département un passage aux termes duquel les raisons qui devaient dissuader la Belgique des liens d'une alliance rendraient délicate la reprise des contacts d'états-majors dont M. Spaak avait dit que l'ère en est définitivement close.

Cette déclaration était dans les jours suivants, de la part de la *Nation belge* (conservateur nationaliste) et de la *Gazette* (conservateur libéral) l'objet de critiques signalées par mes télégrammes des 10, 13 et 16 juin [3], critiques auxquelles le reste de la presse répondait en réaffirmant la nécessité de maintenir la politique d'indépendance.

J'ai rendu compte le 19 juin d'articles du général en retraite Tasnier et du critique militaire Requette, exposant que la Belgique ne serait pas en mesure de défendre seule son territoire [4]. La *Gazette* en prenait texte pour soutenir qu'à défaut de contacts d'états-majors préalables, la Belgique n'avait aucun secours à espérer de la France ni de l'Angleterre.

Les deux principaux journaux catholiques de langue française, la *Libre Belgique* et le *XXe Siècle* (les journaux flamands sont unanimes à ne pas même discuter la question) protestaient contre cette assertion jetant le doute sur la valeur de notre signature et se prononçaient une fois encore contre l'organisation de contacts d'états-majors. J'ai signalé sous le nº 282 la conclusion du rédacteur de politique étrangère de la *Libre Belgique* [5] :

« Organisant nous-mêmes notre défense, nous n'avons pas moins le droit de songer à toutes les éventualités possibles et notamment à celle de la coopération de notre armée avec des contingents de secours. Mais c'est là un problème technique qu'il faut laisser aux autorités militaires le soin de traiter

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] Cette dépêche est reproduite au tome XVI de la présente série sous le nº 384.

[3] Il a paru superflu de reproduire ces documents, simples analyses de presse.

[4] Allusion à un télégramme nº 281, non reproduit, qui analysait des articles parus dans le *Soir* et le *XXe siècle ;* ces articles soulignaient les difficultés entraînées par la politique d'indépendance de Bruxelles sur le plan militaire, sans conclure pour autant de façon explicite à la nécessité de renouer avec Paris et Londres des contacts d'états-majors.

[5] Le télégramme nº 282, du 21 juin, n'a pas été reproduit. Il faisait état notamment de la position favorable aux contacts d'états-majors de la *Gazette*, alors que M. Paul Struye, dans la *Libre Belgique*, déconseillait au contraire de tels contacts, qui rangeraient automatiquement Bruxelles parmi les adversaires de l'Allemagne en cas de guerre entreprise par le Reich.

sans bruit ni tapage inutile dans le cadre qui s'impose. Ce cadre, répétons-le, n'est pas celui de la place publique. »

Cette opinion paraît être celle de la grande majorité des hommes mêmes qui au gouvernement et au Parlement, sont connus pour être les mieux disposés à l'égard des grands pays occidentaux et des causes dont ils ont pris la défense.

D'après les informations qui me sont parvenues, nombreux sont aussi les Flamands qui — partisans déterminés bien entendu du maintien d'une politique d'équilibre — considèrent que dans le domaine des ouvrages de défense notamment, les autorités militaires doivent être laissées seules juges de mesures à prendre sans que celles-ci aient à être discutées par le Parlement et moins encore dans la presse. Cette discrétion généralement observée dans les autres pays n'exposerait pas le gouvernement à se voir interroger par d'autres gouvernements sur des questions qui, étant d'ordre technique, n'ont pas à être abordées par eux.

Ainsi se traduit, en même temps que le désir d'utiliser au mieux les ressources financières consacrées à la défense du pays, le souci constant de ne pas fournir au gouvernement allemand un prétexte à dénoncer les engagements qu'il a pris en 1937.

Il ne faut donc pas s'étonner si — indépendamment même du fond — la forme sous laquelle la question des contacts d'états-majors a été soulevée à la commission des Affaires [étrangères] du Sénat et l'indiscrétion à laquelle elle a donné lieu aient été presque unanimement jugées regrettables. Le baron de Dorlodot, connu pour son exagération en toutes matières, M. Rolin respecté pour son caractère mais trop théoricien, et le baron Nothomb, jadis partisan de la reconstitution de la Lotharingie, ont une autorité assez limitée. Leur initiative n'en a pas moins été jugée inopportune par ceux mêmes qui sont les moins choqués de leurs idées comme ayant obligé le gouvernement, ainsi que je l'ai signalé par ma lettre nº 412 du 24 de ce mois [1], à réaffirmer une fois de plus une position par trop accusée [2].

[1] Non reproduite. Cette dépêche faisait état de l'émotion provoquée par la résolution récemment votée à la commission sénatoriale des Affaires étrangères (voir, au tome XVI de la présente série, le nº 448), émotion telle que l'agence Belga avait reçu pour instruction d'en démentir la nouvelle. A l'issue d'un conseil de Cabinet, le Premier ministre belge avait remis à la presse un communiqué aux termes duquel le vœu émis par la Commission ne contredisait pas la politique d'indépendance à laquelle le gouvernement de Bruxelles restait fermement attaché.

[2] Par télégramme nº 292, du 1er juillet, non reproduit, l'ambassadeur faisait état des interventions de MM. Nothomb et de Dordolot, ainsi que du Premier ministre, au cours des débats qui avaient abouti au vote par le Sénat du budget des Affaires étrangères. M. Nothomb avait indiqué qu'il convenait de définir la politique d'indépendance comme une politique sans alliances. Le baron de Dordolot avait par contre reconnu la nécessité de contacts d'états-majors. Le Premier ministre enfin avait réaffirmé que la politique d'indépendance était la seule que Bruxelles pût pratiquer.

49

M. Gauquié, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
À M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 381. *Varsovie, 29 juin 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 juillet.)

Les négociations anglo-franco-soviétiques continuent à être suivies en Pologne avec cette réserve sympathique qui a été adoptée dès les premiers jours, et qui ne va pas parfois sans quelque ironie pour les déboires éprouvés par les puissances occidentales aux prises avec un partenaire difficile et mouvant, que l'on se flatte ici de connaître mieux que personne. Dans les milieux officiels, dans la presse, on n'a jamais paru douter sérieusement qu'un accord ne finisse par intervenir. L'optimisme tend, depuis quelques jours, à se raffermir et on espère que l'entente, souhaitée par tous les dirigeants et par la grande majorité de l'opinion, interviendra très prochainement.

Tandis que ces négociations se poursuivent, les rapports polono-soviétiques continuent à s'améliorer d'une façon sensible. Les retardements survenus dans la conclusion d'un accord entre Londres, Paris et Moscou n'ont sans doute pas été étrangers à l'évolution que l'on observe actuellement à Varsovie. Les incertitudes qui en ont résulté et le péril croissant à l'Ouest ont fait mûrir, chez les Polonais, le désir de s'assurer par eux-mêmes des possibilités de secours dont chacun reconnaît la nécessité. Il y a peut-être plus encore. Il semble que l'on prenne ici peu à peu conscience qu'il existe une certaine solidarité d'intérêts entre la Pologne et la Russie soviétique, non pas seulement vis-à-vis de l'Allemagne, mais aussi à l'égard des puissances occidentales. Les inquiétudes qu'inspirent ici certains aspects de la politique de M. Chamberlain n'y sont pas étrangères. On se dit que, au cas où un rapprochement réussirait à se produire entre les quatre grandes puissances de l'Ouest, c'est l'Est, et la Pologne aussi bien que la Russie, qui risquerait d'en faire les frais. La façon dont Moscou a tenu tête à Londres n'a pas été sans faire impression sur les Polonais, à qui elle a même, peut-être, parfois inspiré secrètement quelque envie. Et la garantie réclamée pour les pays baltes, la question sur laquelle les Polonais continuent à observer une grande discrétion, ne leur apparaît, au fond, nullement contraire dans les circonstances présentes aux intérêts de leur politique.

Extérieurement, cette évolution ne se manifeste qu'avec la plus extrême prudence, mais toutefois cependant d'une façon sensible. C'est ainsi que plusieurs journaux ont publié récemment les déclarations suivantes comme venant de source officieuse : « En ce qui concerne les rapports polono-soviétiques, on estime, dans les milieux compétents, que le principal n'est pas de

savoir si tel ou tel pacte sera signé avec Moscou. Ce qui importe, c'est que ces rapports accusent une amélioration sensible et constante et, avant tout, qu'ils se développent dans un esprit de loyauté et de compréhension réciproque. On ne doit pas perdre de vue d'ailleurs que, si un conflit éclatait, de nombreux facteurs nouveaux entreraient en action, si bien qu'on ne saurait présumer aujourd'hui, en se basant sur les stipulations de tel ou tel pacte, l'attitude que, en définitive, prendrait l'Union soviétique ».

Bien d'autres signes permettent également de mesurer l'étendue du chemin accompli. On ne tarit pas d'éloges, par exemple, au palais Brühl sur le compte de M. Charonov, le nouvel ambassadeur de l'U.R.S.S. D'autre part, l'hécatombe d'avions soviétiques qui, à en croire les communiqués japonais, se serait produite au cours des combats de ces dernières semaines sur la frontière mongole [1] — ce dont en d'autres temps, les Polonais n'auraient pas manqué de se réjouir comme d'une preuve éclatante de l'incapacité russe — a inspiré au *Dobry Wieczor* (organe proche du ministère des Affaires étrangères) le commentaire officieux suivant : « Si, pendant la guerre d'Espagne, on avait ajouté foi aux communiqués des deux parties, il y aurait eu plus de tués qu'il n'y avait en Espagne d'habitants. C'est évidemment du même point de vue qu'il convient de considérer les communiqués venus d'Extrême-Orient ». Les Polonais paraissent donc estimer qu'il est contraire à leur intérêt que l'aviation soviétique ait une mauvaise réputation.

Il n'est, d'autre part, pas aisé de dégager dans quelles limites le rapprochement qui est en train de s'effectuer a pu aboutir à des résultats concrets. Les deux partenaires en présence sont également secrets, méfiants, prudents et il existe entre eux assez d'affinité pour qu'il ne leur soit peut-être pas nécessaire de préciser jusqu'où ils estiment opportun, à l'heure actuelle, de pousser les choses. On sait, d'autre part, le goût des Polonais pour une politique « indépendante » et « bilatérale ». La satisfaction de travailler à un rapprochement délicat en dehors des puissances occidentales n'est sans doute pas étrangère à la réussite de l'opération. Il y aurait évidemment là de quoi tenter le génie de M. Beck, à qui le dépit avait inspiré, en novembre dernier, peu après Munich, d'amorcer cette politique, que les circonstances pourraient rendre fructueuse.

A cet égard, l'extrême réserve que la politique française n'a cessé de manifester au cours de ces derniers mois dans la question des rapports entre Russes et Polonais, aura, en ce qui concerne ces derniers, rendu plus facile une évolution délicate vers un rapprochement qui apparaît maintenant comme un élément, peut-être encore inconscient, mais sensible, de la politique étrangère de la Pologne.

[1] Des incidents avaient eu lieu au cours du mois de mai à la frontière mongolo-mandchoue, prenant un caractère plus aigu à partir du 20 mai, où ils se déroulaient dans la région de Nomonkhan, à l'est du lac Bouir-Nor (voir, au tome XVI de la présente série, le n° 350). De nouveaux affrontements devaient avoir lieu en juin, et notamment des combats aériens les 17, 19, 22 et 24 juin, entre appareils soviétiques et nippons.

50

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1323, 1324 (1). Réservé. *Paris, 30 juin 1939, 16 h. 45* (2).

Je me réfère au télégramme de notre ambassadeur à Moscou nos 580 à 586 (3) qui vous a été transmis sous les nos 1314 à 1319.

1o J'estime qu'il y a en effet intérêt à ce que nous mettions nos deux ambassadeurs à même de remettre à M. Molotov un projet de traité complet. Je vous transmets par téléphone (4) un texte établi d'après les derniers échanges de vues auxquels nous avons procédé avec Londres et vous prie de demander au Foreign Office s'il est d'accord pour télégraphier à sir W. Seeds ce projet, que nous transmettrions également de notre côté à M. Naggiar. Une certaine latitude serait laissée aux deux ambassadeurs pour la rédaction définitive de l'accord, conformément aux instructions générales qui leur ont été adressées.

2o La suggestion de M. Naggiar de laisser subsister le paragraphe 3 de l'article 1 du projet soviétique du 2 juin ne soulève aucune objection de notre part. Veuillez vous assurer que le Foreign Office est disposé à télégraphier dans le même sens à sir W. Seeds.

3o Nous avons dès hier marqué notre accord pour l'introduction éventuelle dans l'article 1 d'une phrase analogue à celle qui avait figuré à la fin du paragraphe 2 de l'article 1 du projet russe du 2 juin (5).

Il y a urgence à conclure.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) En clair.
(3) Du 29 juin, ci-dessus reproduit sous le no 39.
(4) Par télégramme no 1325, du même jour, ci-après reproduit sous le no 51.
(5) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, le no 336.

51

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1325 (1). Réservé. *Paris, 30 juin 1939, 17 h. 45* (2).

Les gouvernements du Royaume-Uni, de France et l'U.R.S.S., désireux de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant :

Article I

Rédaction définitive laissée aux soins des deux ambassadeurs, conformément aux instructions du 29 juin arrêtées entre gouvernements britannique et français (3).

Article II

Les trois états se concerteront immédiatement sur les méthodes, les formes et l'étendue de l'assistance qu'ils auront à prêter, conformément à l'article I, de manière à rendre une telle assistance aussi efficace que possible en cas de besoin.

Article III

Au cas où des circonstances viendraient à se produire qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle inclus dans l'article I, les trois états entreront immédiatement en consultation pour examiner la situation et, en cas de nécessité, pour déterminer en commun le moment et les modalités de la mise en application du mécanisme d'assistance mutuelle.

Article IV

Les trois gouvernements se communiqueront réciproquement les termes de tout engagement d'assistance qu'ils auraient pris à l'égard d'états tiers. Si un des trois gouvernements envisageait, dans l'avenir, de prendre de nouvelles obligations de même caractère, il consulterait préalablement sur cette question les deux autres états et leur communiquerait les termes de l'engagement ainsi assumé.

Les trois gouvernements se communiqueront, dans les mêmes conditions, les noms des états tiers qu'ils entendent, en l'absence de tout engagement, assister éventuellement contre une agression.

(1) Ce télégramme retransmet le texte d'un projet établi par le Département en fonction des récents échanges de vues auxquels il avait procédé avec Londres (voir ci-dessus le nº 50).
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Ces instructions sont ci-dessus reproduites sous le nº 38.

Article V

Les trois états s'engagent, en cas d'ouverture, en vertu de l'article I, d'une action commune contre le ou les agresseurs éventuels, à ne conclure d'armistice ou de paix que d'un commun accord.

Article VI

Le présent accord restera en vigueur pour une période de cinq ans à dater de ce jour. Dans un délai qui ne pourrait être inférieur à six mois, avant l'expiration de cette période, les trois gouvernements se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler avec ou sans modifications [1].

52

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2030 [2]. Réservé. *Londres, 30 juin 1939* [3].

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1987-1988 [4].

Le Foreign Office n'a reçu jusqu'ici aucune réponse de Varsovie concernant le projet de traité anglo-polonais.

D'autre part, sir O. Sargent n'a pu s'occuper jusqu'à présent de la rédaction d'un aide-mémoire visant plus particulièrement la question de Dantzig. Le Foreign Office a manifestement tendance à attendre, pour préciser sa position, que les Polonais lui adressent une demande expresse à ce sujet.

[1] Le lendemain, 1er juillet, l'ambassadeur de France à Londres soumettait les instructions que lord Halifax devait envoyer d'extrême urgence à sir William Seeds, ou plus exactement signalait les points sur lesquels ces instructions s'écartaient du texte communiqué à Londres par télégramme nº 1325 (et ci-dessus reproduit). M. Corbin indiquait également les deux formules (désignées sous le terme d'« alternative» A ou B) qui avaient été utilisées pour la rédaction du préambule et de l'article 3, toujours selon Londres (télégrammes de Londres nos 2044 à 2046 et 2048). Il en résultait un nouveau texte d'instructions adressé le 1er juillet à Moscou sous les nos 313 à 319, et ci-après publié sous le nº 60.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Par téléphone.

[4] Du 27 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 9.

53

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2031 à 2034 (1). *Londres, 30 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Les indications que vous m'avez communiquées au sujet des préparatifs qui se développent à Dantzig ont été mises dès hier soir sous les yeux du secrétaire d'État (3). Il ne lui a pas été possible de les utiliser dans son discours de Chatham House (4) dont le cadre était déjà tracé, mais il doit en parler au Premier ministre pour fixer l'attitude à prendre en face de pareilles éventualités.

Sir A. Cadogan m'a dit qu'à son avis, la première chose à faire, pour déjouer les plans du Reich, serait de donner la plus large publicité au programme qui lui est actuellement attribué.

D'autre part, des instructions ont déjà été envoyées au chargé d'affaires anglais à Varsovie, afin qu'il tâche de savoir ce que M. Beck pense de la situation et comment le gouvernement polonais se prépare à y faire face.

Le sous-secrétaire d'État permanent m'a rappelé que l'ambassadeur d'Angleterre avait déjà été chargé, il y a cinq ou six semaines, de s'enquérir des vues de M. Beck à ce sujet et qu'il n'en avait reçu qu'une réponse assez vague.

Aujourd'hui que la France et la Grande-Bretagne sont liées à la Pologne par des promesses d'assistance explicites, elles ont le droit d'être exactement informées des intentions du gouvernement polonais pour adapter leurs propres dispositions en conséquence. Si fermement arrêtée que soit notre attitude, un plan qui tend, après une occupation pacifique de la Ville libre, à présenter la Pologne comme l'agresseur, ne manque pas d'habileté et peut troubler les esprits à l'étranger.

J'ai suggéré que la démarche aurait peut-être plus d'effet si elle s'adressait à une personnalité plus haut placée que M. Beck, par exemple au maréchal Rydz-Smigly. Sir A. Cadogan a répondu que l'ambassadeur d'Angleterre en Pologne arrivait ce soir même à Londres. Il sera vraisemblablement consulté à cet égard et la solution sera peut-être de le renvoyer à Varsovie, porteur d'un message personnel pour le Maréchal.

J'ai indiqué enfin à mon interlocuteur que l'essentiel était de ne pas se laisser surprendre par les événements et qu'il serait très désirable de ne laisser aucun doute à Berlin sur les conséquences de sa manœuvre.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur ces indications, voir ci-dessus le n° 36.
(4) Sur ce discours, voir ci-après le n° 70.

54

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2035 à 2039 (1). Réservé. *Londres, 30 juin 1939* (2).

(*Reçu :* 23 h.)

Je réponds à votre télégramme nos 1323 et suivants (3). J'ai communiqué aussitôt à sir O. Sargent le projet de traité complété que vous avez établi en vous inspirant de nos derniers échanges de vues avec le Foreign Office. Ce projet sera examiné d'urgence et sir O. Sargent espère nous répondre à ce sujet dès demain matin.

En ce qui concerne le paragraphe 3 de l'article 1 du projet soviétique du 2 juin (4), sir O. Sargent n'est pas d'avis d'en proposer immédiatement le rétablissement à M. Molotov. Il se demande en effet si les Russes tiennent toujours à l'insérer. D'autre part, il ne voit pas comment ce paragraphe pourrait nous être utile. En effet, les différentes rédactions que nous proposons à Moscou suffisent pour assurer le jeu de l'alliance dans tous les cas qui nous intéressent.

Par contre, le paragraphe 3 visé ci-dessus ne suffirait pas, aux yeux du gouvernement britannique, pour couvrir le cas de la Hollande et de la Suisse, la France et l'Angleterre considérant leurs intérêts vitaux comme mis en cause par le seul fait d'une agression sur les états dont il s'agit.

Dans l'hypothèse d'une attaque contre le Danemark, il est très peu vraisemblable que le gouvernement danois fasse appel à l'assistance britannique. Quant au Portugal, il ne pourrait être l'objet d'une agression qu'à travers l'Espagne, ce qui pose un problème différent. On ne voit donc guère d'hypothèse, à l'exception peut-être du Luxembourg, où nous aurions avantage à nous ménager le jeu de la clause dont il s'agit.

Sir O. Sargent a conclu que dans le cas où M. Molotov réclamerait son insertion dans l'article 1, l'ambassadeur d'Angleterre devrait en référer à Londres.

J'ai néanmoins fait observer que nous ne pouvons prévoir toutes les hypothèses susceptibles de se présenter. Si la Yougoslavie, notamment, changeait de politique, nous pourrions regretter, en cas de demande d'assistance de sa

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Les télégrammes pour Londres nos 1323-1324 et 1325, également du 30 juin, sont ci-dessus reproduits sous les nos 50 et 51.
(4) Dont le texte est reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 336.

part, de n'être pas en mesure d'invoquer notre traité d'alliance avec la Russie soviétique. Enfin, il serait désirable, pour éviter de nouveaux retards, de laisser la plus grande latitude possible à notre ambassadeur dans la rédaction de l'accord final.

55

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1789 à 1793 (1). *Berlin, 30 juin 1939, 22 h. 10.*

(*Reçu :* le 1er juillet, 0 h 15.)

M. von Ribbentrop, à qui j'avais demandé audience, étant actuellement souffrant, le secrétaire d'État m'a aimablement prié de passer le voir aujourd'hui pour me dire les regrets du ministre et son espoir de me recevoir la semaine prochaine.

M. von Weizsäcker, à qui je faisais part du pessimisme du corps diplomatique, m'a dit à nouveau qu'il s'en expliquait mal les raisons. Assurément, l'accord de la France et de l'Angleterre avec la Turquie, les négociations avec la Russie, ne faisaient pas grand plaisir ici et ne facilitaient pas, à son avis, l'avènement de solutions pacifiques; toutefois, et sans méconnaître les difficultés de la situation, il n'avait pas de motifs d'être particulièrement inquiet.

Je lui ai alors parlé de Dantzig et de la Pologne. Je lui ai dit la préoccupation que me causaient les informations révélatrices d'une activité militaire croissante dans la Ville libre. Il me revient, ai-je ajouté, que l'on dit encore parfois chez vous que nous ne nous battrons pas pour Dantzig. J'espère que votre gouvernement ne se méprend pas à ce sujet. Dantzig est affaire entre la Pologne et vous, mais si un conflit surgit, qu'il s'agisse ou non de Dantzig, nous serons aux côtés de la Pologne.

Le secrétaire d'État m'a répondu en substance ce qui suit : « Je conviens volontiers que la question de savoir si le conflit surgit à propos de Dantzig est secondaire. Nous ne mettons pas en doute que votre alliance jouera. La France a depuis longtemps des alliances à l'Est. Mais que l'Angleterre ait pu se résoudre à s'en remettre à un pays du continent du soin de décider si elle entrera en guerre, cela, nous avons de la peine à l'admettre. M. Chamberlain a dû céder contre son gré à la pression de l'opposition de gauche.

« Pour ce qui est de Dantzig, bien des bruits fantaisistes circulent : ne dit-on pas que le Führer y sera reçu le 15 juillet solennellement comme citoyen

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit, avec des modifications de libellé sans importance, au *Livre jaune* sous le no 148.

d'honneur ? Il est vrai que la police de la ville a été récemment augmentée; sa population est dans l'état de surexcitation où peut se trouver celle d'une cité sur laquelle sont braqués les projecteurs du monde entier. Cependant, je ne vois pas qu'il y ait à craindre de coup d'éclat. Évidemment, il y a une tension qui ne pourrait pas se prolonger pendant de nombreuses années, mais pour le moment, je continue à penser que seuls des incidents pourraient provoquer un conflit : il faudrait d'ailleurs qu'ils fussent plus graves que ceux dont nous avions à nous plaindre jusqu'ici de la part des Polonais. Les autorités polonaises de province marquent souvent encore beaucoup d'exaltation; dernièrement, un général, à l'issue d'une messe, a préconisé dans un discours l'extension du domaine polonais sur la Baltique. Je dois reconnaître que le pouvoir central se montre plus calme et modéré. J'ai même cru apercevoir certains indices du désir de M. Beck de rechercher les éléments d'une solution de nos difficultés. »

J'ai marqué à M. von Weizsäcker combien cette dernière indication m'intéressait et lui ai demandé s'il m'autorisait à en faire état. Il m'a répondu affirmativement en me priant de souligner que c'était son avis personnel, et qu'il ne s'agissait encore que de très légers indices.

Je n'ai pas besoin d'indiquer que j'ai affirmé la solidarité absolue de la France et de l'Angleterre dans un conflit éventuel. Il n'en importe pas moins de noter que, sous une forme plus ou moins enveloppée, on prétend faire encore ici une distinction entre les dispositions de l'Angleterre et les nôtres au regard d'un conflit polono-allemand.

56

Note
de la sous-direction de la Société des Nations

Paris, 30 juin 1939.

Un fait rapporté ce matin à un membre de la sous-direction par M. Knickerbocker, correspondant à Paris de l'*International News Service*, semblerait confirmer ce que la réserve de M. Abetz [1] laissait supposer, à savoir que Moscou aurait proposé à Berlin une négociation politique.

« La plus haute autorité américaine pour les questions européennes », c'est ainsi que M. Knickerbocker a désigné M. Bullitt sans le nommer, aurait la certitude que les Soviets auraient ouvert avec Berlin des négociations commerciales au moment même où ils commençaient avec Londres et Paris la discussion de l'accord tripartite. Par la suite, les Allemands auraient été

[1] Aucune trace de l'entretien de ce dernier, auquel il est fait ici allusion, n'a été retrouvée dans les archives du ministère des Relations extérieures.

extrêmement surpris de se voir proposer par les Soviets un accord politique, en plus de l'accord économique. La base des propositions russes serait l'établissement d'une frontière commune entre les deux pays à la suite d'un partage de la Pologne. Mais les Soviets auraient demandé des assurances leur permettant de ne pas craindre une attaque allemande, une fois la frontière commune établie. M. Bullitt — qui, encore une fois, n'a pas été nommé mais est clairement désigné par le journaliste américain — ignorait en quoi pourraient consister ces garanties. Il ne croirait pas que les négociations germano-russes fussent susceptibles d'aboutir à un accord politique.

M. Knickerbocker n'est pas de l'avis de l'ambassadeur des États-Unis. D'après ses renseignements personnels, la méfiance des Soviets à l'égard des puissances occidentales serait devenue quasi insurmontable depuis Munich. Les Russes seraient convaincus qu'à la première occasion, la Grande-Bretagne et la France n'hésiteraient pas à les abandonner à la fureur allemande afin de se sauver elles-mêmes. Cet état d'esprit se reflète, en effet, dans un article paru dans la *Pravda* le 29 juin, sous la signature de M. Jdanov, secrétaire pour la Propagande et membre du Bureau politique. (La presse anglaise du 30 juin en a publié de larges extraits) [1].

En tout cas, M. Bullitt et M. Knickerbocker pensent tous les deux que si l'accord politique germano-russe est signé, il sera évidemment tenu secret. Ils estiment que cela n'empêchera peut-être pas les Soviets de signer également l'accord tripartite. Mais, d'après M. Knickerbocker, Moscou demanderait à Paris et à Londres que la mise en vigueur de l'accord tripartite fût retardée jusqu'à la signature d'une convention militaire. Les semaines qu'ils gagneraient ainsi à l'égard de la Grande-Bretagne et de la France, ils les emploieraient à mettre au point le système de garanties qu'ils attendent de l'Allemagne. Ce serait la réponse du Führer sur cette question des garanties que M. von Schulenburg, ambassadeur du Reich à Moscou, aurait apportée récemment de Berlin à M. Molotov.

La certitude des nationaux-socialistes, dont la conversation de M. Abetz a témoigné, de voir se régler prochainement et pacifiquement la question de Dantzig, d'abord, celle du Corridor, ensuite [2], est-elle fondée sur l'évolution, favorable pour l'Allemagne, de négociations secrètes entre Berlin et Moscou ?

Sans doute l'accueil que réservera M. Molotov aux nouvelles propositions britanniques permettra-t-il de répondre à cette question.

[1] Le texte de cet article de la *Pravda*, fort critique à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne, est reproduit et analysé ci-après sous le n° 110 annexe.

[2] Sur la confiance manifestée par l'agent allemand à cet égard, voir également ci-après le n° 262 (note).

57

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS AU DÉPARTEMENT.

Traduction. *Paris, 30 juin 1939.*

1. Dans sa note verbale nº 395 du 3 juin, l'ambassade de Sa Majesté a eu l'honneur de communiquer au ministère des Affaires étrangères le texte du projet d'accord provisoire que l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara a reçu instruction de soumettre, pour information, au gouvernement turc (1).

2. Le ministre turc des Affaires étrangères a envoyé à sir [H] Knatchbull-Hugessen le contre-projet suivant d'accord provisoire (2).

3. Le préambule est le même que celui du projet britannique, sauf que l'ordre du premier et du second paragraphes a été inversé et que, dans les paragraphes 1 et 3 ainsi inversés, l'ordre dans lequel les deux gouvernements sont mentionnés est également changé.

Ce préambule est suivi des trois articles suivants :

Article 1er. — « Dans le cas d'un acte d'agression visant le territoire turc ou conduisant à une guerre qui serait considéré par la Turquie comme étant susceptible de porter atteinte à sa sécurité, le gouvernement turc et le gouvernement britannique coopéreront effectivement pour repousser cette agression ou cette menace et s'accorderont mutuellement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir. »

Article 2. — « Sans qu'il soit porté atteinte aux dispositions prévues à l'article 1er du présent accord, le gouvernement turc s'engage pour la durée des garanties données par la Grande-Bretagne à la Grèce et à la Roumanie dans sa déclaration du 13 avril 1939 (3), à prêter au gouvernement britannique engagé dans une guerre en vertu desdites déclarations toute l'aide et l'assistance en son pouvoir. »

L'article 3 est le même que l'article 3 du projet britannique.

4. Le projet ainsi envoyé à sir [H] Knatchbull-Hugessen n'est en fait qu'une copie provisoire destinée à la discussion préliminaire. Le ministre turc des Affaires étrangères a dit que, lorsque l'accord serait obtenu, il enverra un projet formel à sir [H] Knatchbull-Hugessen avec une lettre l'accompagnant. Son Excellence a demandé si l'accord provisoire était destiné à être signé

(1) Le texte de ce projet d'accord provisoire est reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 345.

(2) Sur ce contre-projet turc, du 23 juin, voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 134.

(3) Sur cette déclaration, voir au tome XV de la présente série, les nºs 402, 415.

et publié et sir [H] Knatchbull-Hugessen lui a répondu qu'il en référerait au vicomte Halifax.

5. L'ambassade de Sa Majesté a l'honneur de communiquer ci-joint au gouvernement de la République, conformément aux instructions qu'elle a reçues du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, le projet des instructions que lord Halifax se propose d'envoyer à sir [H] Knatchbull-Hugessen.

6. Avant de donner instruction à sir [H] Knatchbull-Hugessen de remettre cette réponse, lord Halifax est désireux de connaître les vues du gouvernement de la République sur le point de savoir s'il ne serait pas préférable de chercher à rédiger l'accord provisoire sous une forme tripartite. Aujourd'hui que la déclaration commune franco-turque est signée (1), il n'y aurait pas, aux yeux de lord Halifax, de difficultés pratiques à suivre cette méthode et lord Halifax estime qu'il serait vraiment préférable que celle-ci soit, si la chose est possible, adoptée. Lord Halifax a l'intention de ne rien dire au gouvernement turc à ce propos avant d'avoir eu connaissance des vues du gouvernement de la République. Il serait heureux de les recevoir le plus tôt possible.

7. Lord Halifax sera également reconnaissant des observations que le gouvernement de la République pourra faire sur la substance du projet de réponse ci-joint à cette note (2). L'ambassade de Sa Majesté a reçu instruction d'ajouter que, si le gouvernement de la République désire que l'accord provisoire revête une forme tripartite, il sera facile de procéder aux modifications formelles qui seraient nécessaires.

Annexe

Projet d'instruction que le vicomte Halifax se propose d'envoyer au ministre de Sa Majesté à Ankara (3)

Traduction. *Londres, 30 juin 1939.*

1. Veuillez remercier le ministre des Affaires étrangères de m'avoir communiqué d'avance une copie du contre-projet turc en vue de la discussion préliminaire.

2. Je suis d'accord sur le changement proposé dans le préambule.

3. J'estime que l'idée proposée comme base de l'article 2 est satisfaisante. Toutefois, le projet turc d'article II n'est pas très bien rédigé et je suggère la rédaction suivante qui a la même signification : « Aussi longtemps que les garanties données par le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni respectivement à la Grèce et à la Roumanie dans sa déclaration du 13 avril 1939 resteront en vigueur, le gouvernement turc s'engage à coopérer effectivement avec le Royaume-Uni et à lui accorder toute l'aide et l'assistance en son pouvoir au cas où le Royaume-Uni serait engagé dans des hostilités en conséquence de l'une ou de l'autre desdites garanties. » Vous observerez que nous avons à nouveau inséré les mots « coopérer effectivement », de façon à établir une correspondance avec le paragraphe 3 de la déclaration anglo-turque du 12 mai (4).

(1) Le 23 juin : voir au tome XVI de la présente série, le n° 518.
(2) Projet de réponse ci-après reproduit en annexe.
(3) Le texte original de ce projet d'instruction est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, n° 172.
(4) Sur cette déclaration, voir au tome XVI précité, les n°s 157, 158 (et note).

4. Le projet d'article I présente toutefois de sérieuses difficultés. Étant donné que le cas d'un acte d'agression conduisant à une guerre dans la région méditerranéenne est déjà couvert par la déclaration du 12 mai, l'emploi des mots « acte d'agression visant le territoire turc » ne peut avoir pour effet que de nous obliger à porter assistance à la Turquie dans le cas d'un acte d'agression qui ne conduirait pas à une guerre dans cette région, et pareil engagement impliquerait acceptation par nous d'une obligation allant très au-delà de tout ce qui a été jusqu'ici envisagé. Nous n'imaginons pas que la Turquie demande réellement notre assistance pour la couvrir contre une agression de la part de la Russie, de l'Irak ou de l'Iran; et même si tel était le cas, elle pourrait difficilement espérer que nous le fassions, en raison en particulier du fait que l'Irak est notre allié.

5. Le texte aujourd'hui proposé par le gouvernement turc couvre également le cas d'une agression provenant de la Bulgarie. En ce qui concerne la Bulgarie, j'ai toujours eu l'impression que la Turquie se considérait elle-même comme parfaitement compétente, en accord avec les autres puissances de l'Entente balkanique, pour faire face à tout acte possible d'agression par ce pays isolé. Le seul résultat de l'article I proposé par le contre-projet turc ne serait-il pas que la Bulgarie en viendrait à considérer que notre engagement est spécifiquement dirigé contre elle? S'il en était ainsi, ce fait déterminerait selon toute vraisemblance un grand ressentiment à Sofia et diminuerait gravement les chances que nous avons de nous assurer l'amitié de la Bulgarie que le gouvernement turc et le gouvernement de Sa Majesté ont également à cœur de conserver.

6. J'imagine que, dans le même article, les mots « conduisant à une guerre qui serait considérée par la Turquie comme étant susceptible de porter atteinte à sa sécurité » ont pour but de prévoir le cas où la Turquie serait impliquée dans une guerre en conséquence d'un acte d'agression contre un membre de l'Entente balkanique. Étant donné que les cas particuliers d'une agression contre la Grèce et la Roumanie sont déjà prévus, ces mots ne peuvent s'appliquer qu'à un acte d'agression contre la Yougoslavie. Le gouvernement de Sa Majesté considère que c'est là une matière qui devrait être examinée par consultation mutuelle si le cas vient à se présenter. Le texte turc qui nous est proposé impliquerait une participation virtuelle du gouvernement de Sa Majesté au pacte balkanique et toute suggestion de cette nature aurait évidemment de dangereuses répercussions. Celles-ci seraient encore plus importantes que les répercussions qu'a eues le paragraphe 6 de la déclaration commune du 12 mai qui a déjà causé tant d'appréhensions. Leur résultat pourrait être de pousser la Yougoslavie hors de l'Entente. Pour ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il ne serait pas prudent dans les circonstances présentes de s'engager publiquement à porter assistance à la Yougoslavie au cas où celle-ci serait attaquée.

7. Veuillez soumettre au ministre des Affaires étrangères les considérations précédentes et lui exprimer l'espoir que, étant donné les circonstances, il n'insistera pas pour l'adoption de l'article I tel qu'il l'a proposé. L'abandon de l'article I aura naturellement pour conséquence de faire disparaître les mots « sans qu'il soit porté atteinte... du présent accord » du texte turc de l'article 2.

8. Si le gouvernement turc estime que les obligations respectives des deux gouvernements ne semblent pas équilibrées dans l'accord provisoire, je suis tout à fait prêt à remplacer l'article I du projet turc par une nouvelle affirmation des paragraphes 3 et 4 de la déclaration commune du 12 mai. Ceux-ci pourraient être insérés dans l'accord comme articles 1 et 2. L'article 3 de notre projet deviendrait ainsi article 4, qui serait précédé par l'article 2 du présent projet turc.

9. Je suis favorable à la publication de l'accord provisoire d'autant plus qu'il est impossible de dire exactement quand l'accord définitif sera conclu. En réalité, je pense qu'il sera impossible de garder secret le fait que l'accord provisoire a été conclu, et la publication de son texte me semble d'une importance essentielle en vue d'écarter les suspicions possibles de la part d'autres gouvernements.

58

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1046 à 1048. *Washington, 1er juillet 1939,*
1 h. 34, 1 h. 44, 1 h. 45.

(*Reçu :* 9 h. 20, 10 h. 20, 10 h. 10.)

Suite à mon télégramme no 1044 (1).

Après avoir repoussé par 180 voix contre 176 l'amendement Johnson, la Chambre des représentants a, par 214 voix contre 176... (2) l'amendement républicain qui établit l'embargo sur les armes et munitions sans d'ailleurs en préciser la liste, ni désigner l'autorité qualifiée pour la déterminer. Le renvoi à la commission des Affaires étrangères proposé par un républicain n'a été repoussé qu'à 2 voix de majorité, y compris celle du Président. Finalement, le projet Bloom (3), amendé comme il vient d'être dit, a été adopté par 200 voix contre 188 (4).

Ce résultat est une complète surprise pour l'administration qui, jusqu'au dernier moment, se croyait assurée de faire abroger complètement par la Chambre l'embargo sur le matériel de guerre.

A peu d'exceptions près, les républicains ont fait bloc contre le Président qui leur avait imprudemment refusé, en ces derniers temps, toute satisfaction d'ordre intérieur. L'échec infligé ces jours derniers à M. Roosevelt dans la

(1) Par télégramme nos 1043 à 1045, envoyé dans les premières heures du 1er juillet, l'ambassadeur déclarait que la veille, lors du débat en troisième lecture, l'un des membres démocrates les plus influents de la commission des Affaires étrangères, M. Johnson, député du Texas, avait proposé un amendement rétablissant la liberté d'exportation de tout matériel de guerre. Un amendement républicain, voté le 29 juin et autorisant en cas de guerre la fourniture des avions aux belligérants, mais interdisant celle des armes et des munitions (télégramme de Washington no 1039, du 30 juin) s'en serait trouvé annulé.

(2) Lacune de déchiffrement. Il faut lire vraisemblablement: adopté.

(3) Sur ce projet, voir au tome XVI de la présente série, le no 420 (et note).

(4) La forme définitive du projet était la suivante :

Une proclamation serait publiée dès qu'un état de guerre entre nations étrangères serait constaté par le Président ou le Congrès. Après cette proclamation, il serait interdit : de vendre des armes et des munitions, sauf outillage de guerre, aux belligérants; d'expédier à ces derniers des marchandises quelconques avant qu'un titre de propriété de ces marchandises soit transmis à un citoyen à l'étranger; de consentir des prêts ou d'ouvrir des crédits aux belligérants, sauf les crédits commerciaux ordinaires à court terme ne dépassant pas 90 jours; de constituer des fonds aux Etats-Unis pour les belligérants. Le Président pourrait enfin interdire l'emploi des ports ou des eaux territoriales des Etats-Unis aux sous-marins ou aux navires de commerce armés des belligérants.

Le seul changement à la loi antérieure était l'insertion de la clause spécifiant que l'outillage de guerre ne serait pas frappé d'embargo.

question monétaire (1) l'a d'ailleurs montré plus vulnérable qu'on ne le pensait et a encouragé les hésitants.

Du côté démocrate, le nombre des défections a été normal. Aux isolationnistes irréductibles, se sont joints les timorés qui craignent l'accusation d'agir dans l'intérêt des fabricants d'armes et de munitions.

Ce dernier argument et d'autres, de caractère électoral, ont été largement développés par les chefs républicains. Les dirigeants démocrates ont tardé à élever le débat et à mettre l'Assemblée en face de ses responsabilités internationales. C'est aujourd'hui seulement que le Président (2)... head et le chef de la majorité Rayburn ont fait valoir, d'ailleurs avec force, les répercussions que le vote de la Chambre pourrait avoir sur la situation intérieure.

Le projet voté par la Chambre va être soumis à l'examen de la commission des Affaires étrangères du Sénat, mais il est trop tôt pour prévoir quelle sera l'attitude de l'administration (3).

59

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2049 à 2052. Réservé. *Londres, 1er juillet 1939, 20 h.* (4).

Ma conversation d'hier avec sir Orme Sargent sur les états intéressant spécialement la France, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique (mes télégrammes nos 2035 à 2039) (5) a coïncidé avec l'arrivée d'un télégramme de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou faisant état de l'impression de M. Naggiar sur les difficultés que nous opposerait M. Molotov lorsqu'il s'agirait d'inclure la Hollande et la Suisse sur une liste.

Le Foreign Office a attiré aujourd'hui l'attention de sir William Seeds sur le fait que des difficultés de cet ordre remettraient en question le principe de la réciprocité sur lequel les Soviets n'ont cessé d'insister. Elles risqueraient en outre de compromettre l'efficacité d'un accord ayant pour but de faire échec à toute tentative d'agression en Europe.

(1) Après la Chambre des représentants, la commission sénatoriale des Finances avait approuvé le 6 juin, la prorogation pour deux ans des pouvoirs autorisant le Président à dévaluer le dollar, et à maintenir le fonds de stabilisation à 2 milliards de dollars. Le 27 juin, le Sénat, contrairement à l'avis de sa commission, refusait cette prorogation. Il confirmait son vote le 30 juin et décidait de se prononcer le 5 juillet sur le rapport de la conférence monétaire des deux Chambres, afin de définir les nouveaux pouvoirs du Président en matière monétaire.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Par télégramme nos 1049-1051, également du 1er juillet, non reproduit, l'ambassadeur transmettait une déclaration faite par M. Cordell Hull le même jour à une conférence de presse, et au cours de laquelle il déclarait continuer à soutenir l'adoption de sa proposition.

(4) Par téléphone.

(5) Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le no 54.

Cependant, l'Angleterre, pour atteindre ce but, avait consenti à prendre vis-à-vis des pays baltes une attitude qu'elle jugeait pleine d'inconvénients au point de vue de la position de ces états vis-à-vis de Berlin.

Le Foreign Office se plaisait à espérer que M. Naggiar serait autorisé par le gouvernement français à s'exprimer dans le même sens.

L'attention de sir William Seeds était en outre attirée sur le fait que, dans le texte anglais du 26 mai (1), le paragraphe 3 de l'article 1er avait été rédigé de manière à s'appliquer aux états non garantis (pays baltes, Hollande et Suisse). Dans le projet Molotov du 2 juin (2), le paragraphe 2 de l'article 1er nommait les états baltes, tandis que le paragraphe 3 semblait se référer à la situation de la Hollande et de la Suisse.

Ce projet plaçait la Hollande et la Suisse dans une situation peu satisfaisante. Aujourd'hui, si ces deux pays, ainsi que les états baltes, se trouvent compris dans une des formules que sir William Seeds est autorisé à accepter, le seul avantage que pourrait présenter l'adjonction d'un paragraphe 3 à l'article 1er serait de permettre d'inclure le Portugal, le Danemark et le Luxembourg, au cas où ces états ne figuraient pas sur la liste. Enfin, la mention d'une assistance qui, pour être rendue, devrait être requise par l'état attaqué, soulignerait la situation différente des autres états. Le Foreign Office n'est donc pas partisan de l'inclusion d'un paragraphe 3, tout en étant prêt à s'y rallier si M. Molotov insiste.

Sir Eric Phipps a eu connaissance des instructions que je viens de vous résumer. Je les communique cependant à toutes fins utiles.

60

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 313 à 319 (3). Très urgent. *Paris, 1er juillet 1939, 21 h. 45.*

Préambule :

« Les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'U.R.S.S., désireux de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, sont parvenus à l'accord suivant. »

Observation : Vous avez latitude de présenter à M. Molotov le texte suivant dont sir William Seeds, d'accord avec vous, a fait état dans son télégramme du 29 juin au Foreign Office : « Les gouvernements du Royaume-

(1) Sur ce texte, voir, au tome XVI de la présente séric, le n° 272.
(2) Sur ce projet, voir, au tome XVI précité, le n° 336.
(3) Document extrait des archives de l'ambassade. Ce texte d'instructions adressé à l'ambassadeur de France à Moscou dérive du projet établi par le Département et soumis au Foreign Office le 30 juin par télégramme n° 1325 (ci-dessus reproduit sous le n° 51).

Uni, de la France et de l'U.R.S.S., considérant que toute action entreprise contre l'indépendance d'un état européen affecte la paix et la sécurité de l'Europe entière, étant d'autre part fermement attachés au respect et au maintien de l'indépendance et étant enfin désireux de rendre plus efficace le principe d'assistance mutuelle contre l'agression adopté par la Société des Nations, ont conclu l'accord suivant. »

Article 1.

Rédaction définitive laissée aux soins des deux ambassadeurs conformément aux instructions du 29 juin arrêtées d'accord entre les gouvernements britannique et français.

Article 2.

« Les trois gouvernements se concerteront immédiatement sur les méthodes, les formes ou l'étendue de l'assistance qu'ils auront à prêter conformément à l'article 1, de manière à rendre une telle assistance aussi efficace que possible en cas de besoin. »

Observation : Faculté vous est laissée de supprimer la fin de l'article à partir de : « manière à rendre une telle assistance, etc. » Le Foreign Office préférerait voir rétablir le membre de phrase qui avait été supprimé dans le télégramme reçu de sir William Seeds le 29 juin.

Article 3 :

« Sans préjudice de l'assistance immédiate qui interviendrait dès le début des hostilités conformément aux dispositions de l'article 1, au cas où des circonstances viendraient à se présenter qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle inclus dans l'article 1, les trois gouvernements entreront immédiatement en consultation pour examiner la situation et, en cas de nécessité, pour déterminer en commun le moment et les modalités de la mise en application du mécanisme d'assistance mutuelle. »

Observation : Si cependant l'adoption de la rédaction russe du 2 juin de l'article 3 devait faciliter les choses (« au cas où les circonstances créeraient de l'avis d'une des parties contractantes une menace d'agression, etc. »), autorisation à vous y rallier sous réserve de la suppression du dernier membre de phrase : « indépendamment de n'importe quelle procédure de l'examen des questions appliquée par la Société des Nations ».

Article 4.

« Les trois gouvernements se communiqueront réciproquement les termes des engagements d'assistance qu'ils auraient pris à l'égard d'un état tiers européen.

« Si un des trois gouvernements envisageait dans l'avenir de prendre de nouvelles obligations de même caractère, il consulterait préalablement sur cette question les deux autres états et leur communiquerait les termes de l'engagement ainsi :

« Les trois gouvernements se communiqueront dans ces mêmes conditions les noms des états tiers européens qu'ils entendent en l'absence de tout engagement assister éventuellement contre une agression. »

Observation : Lors de la rédaction de cet article, les états garantis étaient distingués des autres ... (1) dans le texte de l'article 1. Étant donné que l'on envisage aujourd'hui de ne pas se référer spécifiquement (spécialement) dans cet article à des garanties accordées par les états signataires, la portée de l'article 4 s'en trouve modifiée. Si M. Molotov tient cependant à le conserver, vous êtes autorisé à l'accepter. Le maintien du dernier alinéa pouvant permettre à M. Molotov de renoncer à l'énumération d'états à l'article 1, ce troisième alinéa devrait en effet être supprimé. Vous avez pleine faculté d'appréciation sur ce point.

Article 5.

« Les trois gouvernements s'engagent en cas d'ouverture, en vertu de l'article 1, d'une action commune contre le ou les agresseurs éventuels à ne conclure l'armistice ni la paix que d'un commun accord. »

Observation :

Le Foreign Office préférerait s'en tenir strictement à la formule Molotov du 2 juin. Il accepte cependant éventuellement notre rédaction.

Article 6.

« En vue d'assurer au présent traité sa pleine efficacité, l'accord prévu à l'article 2 sera conclu dans le plus bref délai et des négociations à cet effet seront entamées immédiatement après la signature du présent traité. »

Article 7.

« Le présent traité restera en vigueur pour une période de cinq ans à dater de ce jour. Dans un délai qui ne pourrait être inférieur à six mois avant l'expiration de cette période, les trois gouvernements se consulteront sur le point de savoir s'il est désirable de le renouveler avec ou sans modification. »

Veuillez avant de présenter ce texte à M. Molotov vous assurer de son exacte concordance avec le projet qui sera soumis par votre collègue britannique (2).

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Sur la genèse de ce texte d'instructions à l'ambassade de France à Moscou, voir ci-dessus le n° 51 (note).

61

M. Gauquié, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 971 à 973. Réservé. *Varsovie, 1er juillet 1939, 21 h.*

(*Reçu* : 23 h.)

Les préparatifs militaires qui se poursuivent à Dantzig causent au gouvernement polonais de très vives préoccupations.

M. Arciszewski m'a dit, ce matin, que la situation était envisagée avec beaucoup de calme mais qu'elle était sérieuse et que le moment approchait où il allait falloir prendre position. M. Beck est rentré à Varsovie et confère avec le président de la République, le Maréchal et l'État-major sur les dispositions qui pourraient être prises.

L'embarras des dirigeants polonais, en présence d'une situation dont ils pèsent les données et les conséquences, ...(1) visible. D'après M. Arciszewski, on envisagerait pour l'instant soit l'envoi d'un avertissement sévère au Sénat de Dantzig, soit le ...(2) des armements clandestins et de la préparation d'un corps franc, suivi des mesures appropriées.

Le sous-secrétaire d'État m'a fait observer, à cet égard, que la Pologne pouvait, elle aussi, sans violer le statut de la Ville libre, y faire pénétrer des effectifs armés sous forme d'inspecteurs de douane et de cheminots. Une décision serait probablement prise dans le courant de la semaine qui vient, mais il ne semble pas qu'elle puisse comporter des conséquences graves.

Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères me disait hier que lorsqu'il s'agit de Dantzig, il « valait mieux faire moins que plus ». Ce principe paraît prévaloir, à l'heure actuelle, au moins au palais Bruhl.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.

62

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. les Ambassadeurs de France à Moscou, Londres [1].

T. nos 320 à 322; 1330 à 1333 [2]. *Paris, 1er juillet 1939, 23 h. 45.*
Réservé.

Pour Londres. — J'adresse à notre ambassadeur à Moscou les instructions suivantes dont je vous serai obligé d'informer le Foreign Office.

Pour les deux postes. — M. Loudon a fait aujourd'hui auprès de moi une démarche [3] annonçant que son gouvernement formulerait lundi 3 juillet une protestation publique contre l'éventualité d'une mention des Pays-Bas dans le projet d'accord anglo-franco-soviétique. Un aide-mémoire m'a été remis.

Une démarche analogue a été effectuée par le ministre des Pays-Bas à Londres auprès du Foreign Office [4].

J'ai fait observer à M. Loudon qu'aucune décision n'avait été encore prise en ce qui concernait l'énumération de pays tiers dans le projet d'accord anglo-franco-soviétique; je lui ai marqué le caractère injustifié, dans ces conditions, de son intervention. Une protestation néerlandaise ne pourrait que faire le jeu des agresseurs éventuels.

A ma demande, le ministre des Pays-Bas s'est montré disposé à téléphoner à La Haye pour tenter d'amener son gouvernement à renoncer à rendre publique sa protestation.

Il n'en demeure pas moins que, si mention était faite des Pays-Bas dans l'accord anglo-franco-russe, le gouvernement néerlandais ne manquerait pas de donner suite à son intention première.

J'attire toute votre attention sur la portée de la démarche de M. Loudon qui donne à craindre une manifestation analogue de plusieurs autres états tiers (notamment la Belgique, la Suisse et les pays baltes). Cet exemple pourrait peut-être même ne pas rester sans influence à Varsovie et à Bucarest.

L'effet psychologique que nous attendons de l'accord risquerait de ce fait de se trouver compromis.

Veuillez donc ne rien négliger pour obtenir du gouvernement soviétique qu'aucune liste d'états tiers ne soit dressée, ni à plus forte raison publiée. La formule très large, que nous avons finalement acceptée pour la rédaction de l'article 1er, me paraît d'ailleurs répondre à toutes les préoccupations du gouvernement soviétique.

(1) MM. Naggiar et Corbin.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur cette démarche, voir ci-après le no 69.
(4) *Documents on british foreign Policy*. Third Series, VI, no 202.

63

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 467 à 472 (1). Réservé. *Belgrade, 1er juillet 1939, 20 h. 50.*

(*Reçu :* le 2, 0 h. 30.)

A l'occasion de difficultés de transfert de devises faites à certaines de nos sociétés, je viens d'avoir un entretien un peu prolongé avec M. Markovitch. Il ne m'a pas caché ses inquiétudes sur la tournure que semblaient prendre les événements. Je suppose que ses impressions découlent d'informations mises en circulation par les Allemands eux-mêmes. Depuis trois ou quatre jours, l'état-major yougoslave manifeste, par son désir de contacts plus nombreux et plus étroits avec notre attaché militaire, des craintes analogues. On a parlé au colonel Merson de la présence à la proximité de notre frontière d'un effectif de plus d'un million d'hommes, ainsi qu'une concentration d'environ 450.000 hommes à la... (2) Pologne. Les préparatifs italiens déjà signalés à Votre Excellence font également l'objet de préoccupations.

M. Cinçar-Markovitch appréhende naturellement ce qu'il appelle l'intransigeance polonaise. Je lui ai répliqué qu'il en parlait bien à son aise et que le jour, qui ne saurait tarder, où la Yougoslavie serait à son tour menacée, on verrait l'attitude qu'elle adopterait. Je ne signale cette remarque du ministre des Affaires étrangères que pour relever une fois de plus l'état d'esprit dans lequel il se trouve. Une autre preuve m'en a été donnée, lorsque, le félicitant sur l'article du *Samouprava* relatif au fameux alinéa 6 de la déclaration franco-turque (mon télégramme no 461 du 28 juin) (3), il m'a annoncé qu'il allait se trouver dans l'obligation, manifestement à la suite d'une intervention germano-italienne, de faire publier une mise au point. Je suppose que l'article du *Samouprava* avait été inspiré par le président du Conseil, qui est de plus en plus en opposition avec son ministre des Affaires étrangères.

J'ai parlé à M. Markovitch du voyage que je viens d'effectuer en Serbie du sud et du danger manifeste que constituait pour la sécurité de la Yougoslavie la présence dans la région d'Ochrida d'agglomérations compactes d'Albanais qui, si Belgrade ne prend pas les devants, risquent d'être gagnés assez rapidement par la propagande italienne. Il n'a pas contesté ce danger.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) D'après ce télégramme, non reproduit, le journal officiel du parti gouvernemental *Samouprava* estimait que l'accord franco-turc récemment réalisé « n'(avait) rien changé dans les rapports étroits de la Yougoslavie avec ses alliés balkaniques ».

A l'État-major, l'esprit de résistance, loin d'être entamé, se trouve renforcé, et c'est maintenant à la frontière même et sur tout le front, d'après les indications données à notre attaché militaire, qu'on se défendra.

Exception faite pour les indications données ci-dessus, le ministre des Affaires étrangères ne m'a pas reparlé de la clause de sécurité balkanique inscrite dans notre accord avec les Turcs (1). Il semble en avoir pris son parti.

M. Markovitch m'a annoncé qu'il profiterait du passage en Yougoslavie de M. Kiosseivanov (2) pour le rencontrer mardi prochain, et faire une partie du trajet avec lui. Il souhaite naturellement de voir la Bulgarie entrer dans l'Entente balkanique, mais considère qu'une action de sa part pour amener la Roumanie à faire les sacrifices nécessaires est impossible à envisager. Il ne voit donc pas de solution à cette angoissante question. J'ai enfin appris que le gouvernement yougoslave, tout en restant fidèle au pacte de la Société des Nations, ne se souciait pas d'être appelé en septembre à son tour de roulement à la présidence de l'Assemblée. (Cette indication a déjà été télégraphiée en ce sens à Genève.)

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 590 à 599 (3). *Moscou, 1er juillet 1939, 22 h. 52.*

(*Reçu :* le 2, 0 h. 30.)

De notre entrevue du 1er juillet (4) et de la délibération du gouvernement soviétique, il résulte ce qui suit :

1o Le projet d'article 1er ne soulève pas d'objection de fond. Mais le commissaire aux Affaires étrangères estime qu'il doit être complété par une liste. Il fait observer que la phrase relative à l'agression contre un autre état européen créerait pour les contractants des responsabilités tellement larges qu'on ne peut pas ne pas en préciser l'étendue par l'établissement d'une liste. Les arguments développés tant par mon collègue anglais (5) que par

(1) Sur cette question, qui suscitait les plus vives réserves de la diplomatie yougoslave, voir au tome XVI de la présente série, les nos 132, 133, 210, 237, 267, 277; ci-dessus les nos 3, 18, 57.

(2) Sur la visite du président du Conseil bulgare en Yougoslavie, à partir du 9 juillet, voir ci-après le no 184 (et note).

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Il s'agit d'une entrevue entre M. Molotov et les représentants français et britannique à Moscou.

(5) Le texte ici reproduit porte : par mon collègue [M. W. Seeds] anglais.

moi-même et par M. Strang n'ont pu le convaincre d'abandonner son point de vue à cet égard.

2° Néanmoins, nous avons réussi non sans peine à le faire renoncer à l'idée d'introduire la liste dans le corps même du traité. Il accepte le principe d'une liste séparée et secrète et nous a dit qu'il appuierait cette formule auprès de son gouvernement.

Il convient de remarquer que les éventualités de politique générale et d'opportunité que nous avons fait valoir d'abord contre l'établissement de toute liste et ensuite en faveur d'une liste secrète ont été gravement affaiblies par les indiscrétions de presse anglaises et françaises au sujet des négociations en cours, indiscrétions allant jusqu'à découvrir la substance de nos instructions [1]. C'est ainsi par exemple que l'offre par les deux gouvernements à celui de l'U.R.S.S. d'une liste secrète des pays tiers et même des révélations sur la composition de cette liste ont été publiées dans divers journaux anglais et français les 26 et 27 juin, c'est-à-dire avant toute communication officielle à l'U.R.S.S.

3° Les objections de M. Molotov ont porté sur l'adjonction des Pays-Bas et de la Suisse à la liste des huit pays nommés dans le projet soviétique du 2 juin. Il n'a parlé du Luxembourg que pour mémoire et pour marquer que sa présence sur la liste portait à onze le nombre des pays à propos desquels le traité allait obliger l'U.R.S.S. à prendre des engagements, alors qu'elle n'avait mené la négociation qu'en prévision de huit.

Cependant, le poids de son argumentation a surtout porté, comme je vous l'avais fait prévoir, sur le fait que la Suisse et les Pays-Bas n'ont pas reconnu l'U.R.S.S. et que l'inclusion de ces pays dans la liste soulève des difficultés de la plus haute importance.

Nous avons aussitôt tout mis en œuvre pour réduire ses objections et pour lui démontrer l'équivalence exacte entre les engagements à prendre à propos des pays baltes d'une part, et des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg, de l'autre. J'ai notamment, avec l'appui de mon collègue anglais, insisté vivement en ce qui nous concerne et développé, conformément à vos instructions, les raisons qui nous ont amenés à introduire dans la liste les trois pays en question. Nous nous sommes constamment heurtés à une réponse dans le sens suivant : comment l'U.R.S.S. peut-elle assumer des engagements relatifs à des états qui ne la reconnaissent pas ?

Pour essayer de vaincre cette résistance, j'ai cru devoir rappeler la convention du 4 juillet 1933 au sujet de la définition de l'agression signée à Londres entre l'U.R.S.S. et la Petite Entente [2]. J'ai signalé que la Yougoslavie se trouvait alors et se trouve encore aujourd'hui vis-à-vis des Soviets dans la même situation que la Suisse et les Pays-Bas, ce qui n'avait pas empêché l'U.R.S.S. de se mettre d'accord sur des questions politiques à propos de ce pays. M. Molotov m'a répondu qu'en 1933, la Yougoslavie, représentée par

(1) Sur ces indiscrétions, voir également ci-après les nos 75, 87.
(2) Sur cette convention, voir au tome III de la première série, le n° 474 (et note).

la Petite Entente, avait apposé sa signature à côté de celle de l'U.R.S.S., alors que dans le cas considéré aujourd'hui, on n'envisageait rien de semblable de la part des Pays-Bas et de la Suisse.

Sans nous dire qu'il faisait de cette affaire une question *sine qua non*, il s'est longuement étendu sur les difficultés soulevées et sur les conséquences que ces difficultés pourraient entraîner. C'est ainsi qu'il nous a dit que s'il s'agissait de prendre des engagements relatifs non plus à huit pays mais à onze dont certains ne reconnaissent pas l'U.R.S.S., le gouvernement de Moscou aurait à se couvrir d'autre part en cherchant à conclure, par exemple, avec la Turquie et avec la Pologne, des pactes d'assistance bilatérale analogues aux engagements que ces deux pays ont conclus avec la France et l'Angleterre. Mon impression est que c'est peut-être moins l'extension de leur responsabilité qui gêne les Soviets que le fait de la non-reconnaissance de l'U.R.S.S. par les Pays-Bas et la Suisse.

La réponse officielle qui nous sera faite demain sans doute nous fixera plus clairement sur ce point fondamental, le seul, semble-t-il, qui reste maintenant encore à éclaircir, les autres ne pouvant plus être à mon avis que secondaires, vu surtout l'urgence d'une décision.

Je crois devoir revenir sur les suggestions que je vous ai faites par mon télégramme nos 580 à 586 (1), paragraphe 2 et vous demander vos instructions définitives à ce sujet, pour le cas où l'U.R.S.S. et nos deux gouvernements maintiendraient de façon irréductible leur point de vue sur l'inclusion des trois pays occidentaux. Une solution en vue d'éviter une nouvelle impasse et d'atteindre le but psychologique envisagé par les présentes négociations devrait être mise à l'étude d'urgence, afin de ne pas laisser passer complètement l'occasion offerte par le paragraphe 3 de l'article 1er du projet soviétique du 2 juin (2) d'engager l'U.R.S.S. par le jeu de cet article, à propos de pays tels que la Suisse, les Pays-Bas ou le Luxembourg sans avoir à nommer ces pays (3).

65

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome-Saint Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 520. *Rome, 1er juillet 1939* (4).

Le cardinal Maglione, au cours de notre entretien d'hier, est revenu sur la communication qu'il avait faite à M. Rivière, au sujet des rapports franco-espagnols (voir télégramme no 509 en date du 26 juin dernier) (5). D'après

(1) Du 29 juin, ci-dessus publié sous le no 39.
(2) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, le no 336.
(3) Ce télégramme a été retransmis à Londres le 5 juillet sous les nos 1334 à 1343.
(4) Par courrier.
(5) Ci-dessus reproduit sous le no 2.

ce que lui a rapporté le nonce à Burgos, le gouvernement espagnol attacherait, m'a-t-il dit, un grand intérêt moral à la restitution de l'or déposé en France. D'une manière générale, le Cardinal secrétaire d'État a insisté sur l'avantage politique que nous avions, dans l'état actuel des affaires européennes, à éliminer le plus tôt possible les litiges avec nos voisins d'au-delà des Pyrénées. Je n'ai pas manqué de lui faire remarquer qu'à ce résultat n'était pas moins nécessaire que notre bonne volonté celle du gouvernement de Burgos; mais je l'ai remercié néanmoins de l'avis qu'il nous avait fait passer. Lui-même a eu soin de me signaler l'empressement qu'il avait mis à instruire le Nonce de ce que nous avions fait pour exécuter les accords Bérard-Jordana, et M. Rivière de ce que le gouvernement espagnol avait répondu à Mgr Cicognani.

66

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1054 (1). *Ankara, 1er juillet 1939* (2).

L'ambassadeur de Pologne a demandé cette semaine au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères quelle valeur le gouvernement turc attribuait aux bruits suivant lesquels un rapprochement politique aurait été esquissé récemment entre les gouvernements allemand et soviétique (3). M. Numan Menemencioglu a répondu que l'état des relations entre Berlin et Moscou était suivi de très près par le gouvernement d'Ankara, celui-ci estimant que le facteur soviétique avait, dans les circonstances actuelles, une importance primordiale.

En ce qui concernait la question posée par son interlocuteur, il a admis que des indications un peu préoccupantes lui étaient parvenues de Berlin, mais en ajoutant qu'elles n'avaient pas été confirmées par l'ambassade de Turquie à Moscou. Jusqu'à plus ample informé, le ministre des Affaires étrangères estimait que les rumeurs signalées n'avaient pas un fondement sérieux. Les gouvernements allemand et soviétique ne faisaient il est vrai rien pour les démentir. Mais il s'agissait probablement de part et d'autre d'une manœuvre ou d'un chantage, Moscou cherchant à faire payer le plus cher possible son alliance aux puissances occidentales et Berlin s'efforçant de persuader celles-ci que les engagements souscrits par les Soviets ne seraient pas loyalement observés.

En ce qui concerne les intentions de la Turquie elle-même à l'égard des Soviets, M. Numan Menemencioglu ne s'est livré à aucune confidence. Mais le

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par valise, en clair.
(3) Sur ces bruits, voir ci-dessus les nos 15, 56; ci-après les nos 88, 151.

Département n'ignore pas que le gouvernement turc n'attend que la conclusion de l'accord anglo-franco-soviétique, auquel il attache la plus grande importance, pour arrêter sa propre ligne d'action à Moscou, où un voyage de M. Saraçoglu est toujours envisagé. L'action turque pourrait se développer en liaison avec celle du gouvernement roumain si celui-ci avait le courage de s'y associer. M. Gafenco aurait à Ankara exprimé un souhait en ce sens.

J'ajoute que la presse turque manifeste une certaine impatience devant la longueur des négociations anglo-franco-soviétiques. D'une manière générale, les journalistes ont tendance à rejeter la responsabilité des difficultés qui se sont produites sur l'Angleterre, ou plutôt sur la personne de M. Chamberlain. L'hypothèse d'un double jeu soviétique n'est mentionné par eux que pour être aussitôt écartée, conformément sans doute à des directives officielles.

67

Note d'audience du Ministre [1]

Confidentiel. *Paris, 1er juillet 1939.*

Je viens de recevoir la visite de l'ambassadeur d'Allemagne que j'avais convoqué ce matin.

J'étais d'autant plus intéressé de le voir que M. Coulondre m'avait indiqué que le bruit courait à Berlin qu'au cours de son dernier séjour à Berlin, M. von Ribbentrop avait chargé l'ambassadeur de m'avertir que l'Allemagne était décidée à s'emparer de Dantzig.

J'ai donc commencé par écouter attentivement M. von Welczeck qui m'a tenu le langage suivant.

« Je suis arrivé seulement il y a trois jours à Paris. Au cours de mon dernier séjour, j'ai vu M. von Ribbentrop dans sa maison de campagne, car il était souffrant. Nous avons parlé ensemble du problème polonais. M. von Ribbentrop s'est plaint beaucoup des mauvais traitements dont les Allemands sont l'objet en Pologne; il estime qu'il y a, en Pologne, deux partis : l'un, plus raisonnable, qui comprend qu'une guerre entre la Pologne et l'Allemagne serait très rapidement terminée par la défaite de la Pologne. Certes, les Polonais peuvent avoir l'espoir qu'ensuite la victoire de l'Angleterre et de la France, venues à leur secours, les rétablirait dans leur droit, mais en attendant ils auraient souffert des dévastations de la grande guerre et ils auraient eu les soldats ennemis installés chez eux pendant des mois ou des années, ce qui n'est jamais très agréable. Mais à côté de ce parti raisonnable, il y a le parti

[1] Cette note et son annexe sont extraites des papiers Bonnet et de la « Reconstitution Fouques-Duparc» entre autres. La note d'audience est reproduite au *Livre jaune* sous le nº 149, avec quelques coupures.

des violents qui sont à la solde souvent d'agents étrangers qui veulent avant tout, pour des raisons idéologiques, abattre le régime national-socialiste; ceux-là sont prêts à toute action d'aventure, ils maltraitent les Allemands et ils envisagent toujours la guerre. »

L'ambassadeur ne croit pas cependant que les choses doivent tourner au tragique. Il restera à Paris les trois prochains mois et ensuite, il ira chasser le cerf en Hongrie. Néanmoins, M. von Ribbentrop estime que des incidents peuvent amener d'un moment à l'autre une guerre entre la Pologne et l'Allemagne. Cette guerre sera extrêmement populaire en Allemagne : nous avons, a-t-il dit, un amour malheureux en Allemagne pour la France. Par contre, le peuple allemand n'aime pas les Polonais et le Führer, dans une guerre contre la Pologne, aura tout son peuple derrière lui. Les Polonais, a-t-il ajouté, sont des mégalomanes, des audacieux, des excités, ce n'est pas moi qui le dis — je reprends, a déclaré le comte Welczeck, certains des adjectifs employés par Talleyrand à leur endroit (1).

Le comte Welczeck a ajouté, à titre personnel, qu'il était regrettable que la question de Dantzig n'eût pas été soumise plus tôt à la France et à l'Angleterre avant la question tchécoslovaque, car, a-t-il dit, c'est vraiment la dernière revendication du Reich, mais personne ne pourra croire qu'il en est ainsi.

Enfin, l'ambassadeur d'Allemagne a exprimé le regret qu'on n'eût pas accepté de comprendre que l'Allemagne devait avoir à l'Est une zone d'influence tout à fait légitime en raison de sa situation géographique.

Après avoir écouté le comte Welczeck, je lui ai répondu :

Si, au lendemain des accords de Munich, la France avait envisagé une collaboration économique importante avec l'Allemagne, elle avait accepté aussi l'idée que certains pays de l'Europe centrale pouvaient, en raison de leur situation géographique, avoir des rapports économiques plus abondants avec l'Allemagne qu'avec la France, mais à aucun moment la France n'avait pu songer un instant de donner à l'Allemagne l'autorisation de violer les frontières de tous ses voisins et de s'installer à Bucarest, à Budapest ou à Varsovie.

L'ambassadeur a souri et m'a dit que pareil projet n'avait jamais été dans l'esprit des dirigeants du Reich.

J'ai ajouté que dans la conversation que j'avais eue avec M. von Ribbentrop, devant le comte Welczeck, j'avais réservé formellement mes rapports avec la Pologne et avec l'U.R.S.S. comme il avait lui-même réservé ses rapports avec l'Italie (2). Je lui avais même indiqué que cela figurait à notre procès-verbal, que nous avions une alliance avec la Pologne, et M. von Ribbentrop m'avait répondu qu'il le savait et que cela lui était tout à fait égal, car les rapports de l'Allemagne et de la Pologne étaient excellents.

M. von Welczeck a reconnu l'exactitude de cela, il a ajouté qu'effectivement les rapports de la Pologne étaient excellents à cette époque. Les Polonais étaient venus à maintes reprises leur demander de leur donner Teschen,

(1) Les deux dernières phrases ne sont pas reproduites au *Livre jaune*.
(2) En décembre 1938 : voir, au tome XIII de la présente série, les nos 58, 122, 126.

Oderberg, une partie de la Slovaquie, la frontière commune polono-hongroise. On leur avait accordé tout cela. Le comte Welczeck n'entend pas critiquer ses chefs, mais il est persuadé que si, à ce moment, le gouvernement du Reich avait dit à M. Beck : c'est entendu, nous vous donnons tout cela, mais nous allons nous arranger pour Dantzig et le Corridor, l'affaire aurait été conclue en un instant avec les Polonais.

J'ai ensuite abordé la question des rapports polono-allemands, et j'ai affirmé avec force au comte Welczeck qu'il n'y avait aucune espèce de danger de guerre si l'Allemagne était décidée fermement à maintenir la paix. Ce n'est pas dans les mains de la Pologne que se trouvent les clefs de la paix ou de la guerre, mais de l'Allemagne. Le comte Welczeck avait tort de croire que des conseils de violence pouvaient être donnés aux Polonais par le gouvernement anglais; je pouvais lui affirmer qu'il n'en était rien, mais je m'inquiétais légitimement de la situation qui était créée à Dantzig : que viennent faire ces armes introduites en contrebande, ces *S.S.* ? Cela n'indique pas des intentions très pacifiques.

Le comte Welczeck a répondu que les Dantzicois avaient le droit de penser à leur défense, étant donné qu'ils voyaient devant eux des troupes polonaises nombreuses mobilisées, mais il répétait qu'il n'y avait aucune pensée agressive de la part de l'Allemagne.

J'ai dit alors au comte Welczeck qu'il ne devait se faire aucune illusion sur ce que serait en pareille hypothèse l'attitude de la France; la France avait des engagements précis avec la Pologne; ces engagements avaient encore été fortifiés à la suite des derniers événements, et par conséquent la France serait aux côtés de la Pologne immédiatement dès que celle-ci prendrait elle-même les armes.

J'ai lu alors au comte Welczeck la note qui avait été établie par la Direction politique et qui couvrait tous les cas qui pourraient se produire, même celui qui avait été envisagé d'une sorte de putsch intérieur à Dantzig [1].

Après avoir lu cette note, j'ai dit au comte Welczeck que je la lui remettais en lui demandant de la reproduire *in extenso* dans le télégramme qu'il enverrait à M. von Ribbentrop; c'est justement parce que j'avais connu à Paris M. von Ribbentrop et que j'avais signé la déclaration franco-allemande que je ne voulais pas qu'il puisse se produire le moindre malentendu entre le gouvernement français et le gouvernement allemand au sujet de l'attitude de la France. Je ne voulais pas qu'un jour, si la guerre éclatait, le gouvernement du Reich pût dire : on ne m'avait pas prévenu, les explications du ministre des Affaires étrangères ou du gouvernement français n'étaient pas claires, nous ne savions pas exactement quelle serait la réaction du gouvernement français. Ainsi il ne pouvait pas y avoir de doute; voilà pourquoi j'ai tenu, à titre exceptionnel, à fixer ma pensée par écrit.

Le comte Welczeck m'a répondu que, dans tous ses rapports, il ne manquait pas d'instruire exactement son gouvernement sur ce qu'était la réaction française et qu'il avait constamment averti le Führer que la France serait aux

[1] Il s'agit de l'aide-mémoire ci-après reproduit en annexe.

côtés de la Pologne en cas de guerre, mais, a-t-il dit, j'ai peine à le convaincre, car on ne peut arriver à comprendre comment l'Angleterre et la France commettraient la folie de se lancer dans une guerre pour Dantzig, alors que les hommes d'État français les plus importants depuis quinze ans et même au lendemain du traité de Versailles reconnaissaient que le statut de la Ville libre de Dantzig ne pourrait pas durer. Une guerre serait d'ailleurs une catastrophe mondiale, conclut l'ambassadeur, car pas plus les Français ne passeront la ligne Siegfried que les Allemands la ligne Maginot. On détruira les villes par l'aviation, mais ce n'est pas ainsi que la guerre se terminera. Néanmoins, on aurait tort de croire que l'Allemagne ne pourrait pas résister à une guerre de longue durée, car elle a des approvisionnements qui lui permettraient de le faire.

L'ambassadeur ayant rappelé à nouveau que l'affaire de Dantzig était la dernière à laquelle s'intéressait l'Allemagne, je lui ai répondu que le gouvernement du Reich avait déjà derrière lui l'Anschluss, les accords de Munich, le protectorat de la Bohême le 15 mars et qu'ainsi, personne ne pouvait penser qu'il s'agissait d'une dernière revendication, car on ne manquerait pas d'en prévoir d'autres.

J'ai dit enfin à l'ambassadeur qu'il pouvait constater en France le mouvement d'unanimité nationale qui s'était fait derrière le gouvernement, les élections seraient suspendues, les réunions publiques arrêtées, les tentatives de propagande étrangère, quelles qu'elles soient, réprimées, les communistes mis à la raison. La discipline et l'esprit de sacrifice du peuple français ne pouvaient être mis en doute par personne.

M. von Welczeck m'a dit que, sur ce point, tous ses rapports faisaient mention de l'état d'esprit excellent du peuple français. Il m'a promis de répéter très fidèlement à son gouvernement la conversation que nous avions eue ensemble, conversation dont il comprenait toute l'importance.

Annexe

Aide-mémoire (1)

Confidentiel. *Paris, 1er juillet 1939.*

J'ai reçu à Paris M. von Ribbentrop, il y a quelques mois et j'ai signé avec lui la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938 (2).

Les relations personnelles que j'ai nouées avec lui à cette occasion me font un devoir, dans le moment présent, de lui exposer en toute netteté la position du gouvernement français et de ne laisser subsister aucun doute dans son esprit sur la détermination de la France.

En décembre dernier, j'ai clairement précisé à M. von Ribbentrop que la déclaration franco-allemande — conformément d'ailleurs à la stipulation contenue dans son article 3 — ne pouvait être considérée comme de nature à affecter les relations particulières de la France avec les pays de l'Est européen.

(1) Document reproduit au *Livre jaune* sous le n° 150.
(2) Voir, au tome XIII de la présente série, le n° 45.

En ce qui concerne plus particulièrement la Pologne, les événements ont depuis lors provoqué un renforcement de l'alliance française. M. Daladier a nettement indiqué dans sa déclaration du 13 avril dernier la portée des engagements qui lient désormais les deux pays (1).

Aujourd'hui, je tiens à rappeler ces engagements à la toute particulière attention de M. von Ribbentrop et à bien marquer l'inébranlable résolution de la France de les remplir, en mettant toutes ses forces au service de la parole qu'elle a donnée. Au moment notamment où des mesures de toute sorte sont prises à Dantzig dont il est difficile d'apprécier la portée et l'objet, il importe d'éviter tout risque de méprise sur l'étendue des obligations et sur les dispositions du gouvernement français, méprise dont les conséquences pourraient être incalculables. Je me fais donc un devoir de bien préciser que toute entreprise, quelle qu'en soit la forme, qui, tendant à modifier le *statu quo* à Dantzig, provoquerait une résistance armée de la Pologne, ferait jouer l'accord franco-polonais et obligerait la France à porter immédiatement assistance à la Pologne.

68

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département

Aide-mémoire (2)

Urgent. *Paris, 1er juillet 1939.*

L'ambassadeur de Sa Majesté à Varsovie a reçu instructions, par télégramme en date du 30 juin, de chercher à voir immédiatement le ministre polonais des Affaires étrangères et de lui demander comment le gouvernement polonais envisage de faire face à la situation qui se présente actuellement. D'après le renseignement rapporté le 27 juin par l'ambassadeur de France à Berlin (3), il semblerait que M. Hitler ait imaginé un plan extrêmement habile qui consisterait à mettre le gouvernement polonais en présence d'un fait accompli à Dantzig, en face duquel il lui serait difficile de réagir sans prendre l'apparence d'un agresseur. Le vicomte Halifax a eu l'impression que le moment était venu où s'imposait une consultation entre les gouvernements polonais, français et britannique, de façon à coordonner dans le temps les plans de ces trois gouvernements. Aux yeux du gouvernement de Sa Majesté, il est essentiel que ces plans soient agencés de telle sorte que M. Hitler ne soit pas en situation de manœuvrer le gouvernement polonais de façon à le mettre dans la position d'un agresseur.

Le gouvernement de Sa Majesté a l'intention d'étudier, dans le cours des jours prochains, les contre-mesures qu'il pourrait recommander, et il serait du plus grand intérêt que M. Beck lui fasse connaître de toute urgence s'il a quelque idée à ce sujet.

(1) Voir, au tome XV de la présente série, le n° 370.
(2) Document extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Renseignement transmis par l'ambassadeur par télégrammes nos 1754 et 1757, ci-dessus reproduits sous les nos 12 et 13.

L'ambassade de Sa Majesté a, d'autre part, reçu instruction de communiquer au ministère des Affaires étrangères la copie ci-jointe d'un mémorandum établi par le Foreign Office et résumant l'échange de vues qu'ont eu le gouvernement de Sa Majesté et le ministre polonais des Affaires étrangères au sujet des développements possibles de la situation à Dantzig.

ANNEXE

Mémorandum du Foreign Office

Traduction. *Londres, 30 juin 1939.*

Un échange de vues a eu lieu oralement avec M. Beck au sujet de la façon dont il convenait de faire face à un développement de la situation à Dantzig ne comportant pas une attaque directe de la Pologne par l'Allemagne, mais menaçant l'influence polonaise dans la Ville libre et pouvant en conséquence conduire à la guerre.

2° M. Beck a été informé des vues du gouvernement de Sa Majesté qui suppose que le gouvernement polonais, au cas où il souhaiterait établir qu'il y a menace claire contre son indépendance, désirerait avant d'entreprendre aucune action irrévocable consulter le gouvernement de Sa Majesté. En cas d'autre part de menace immédiate, réclamant des contre-mesures instantanées de la part de la Pologne qui ne laisseraient pas de temps pour des consultations, le gouvernement de Sa Majesté a exprimé le vœu d'être informé de la façon dont le gouvernement polonais estime que pareille menace se développerait et des mesures qu'il compte prendre pour l'écarter ou y résister.

3° M. Beck a répondu que la question de Dantzig ne saurait provoquer de *casus belli* tant que l'Allemagne ne prendra pas de mesures de force et n'essaiera pas de mettre la Pologne en face d'un *fait accompli*. Le gouvernement de Sa Majesté sera immédiatement informé de tout développement qui pourrait rendre nécessaire une action du gouvernement polonais. En ce qui concerne les intentions du gouvernement polonais, M. Beck a dit qu'il ne pouvait préciser de façon exacte l'action que le gouvernement entreprendrait dans un cas donné tant qu'il ignorerait comment ce cas se présenterait. Le gouvernement polonais apprécie complètement les conséquences de toute action qu'il pourrait estimer nécessaire d'entreprendre et ne précipitera pas aveuglément le déclenchement d'une crise qui pourrait conduire à la guerre.

4° En réponse à la demande précise qu'il lui était faite de donner quelque indication sur l'attitude qu'aurait la Pologne dans le cas où Dantzig proclamerait son union avec l'Allemagne et prendrait les mesures pratiques nécessaires pour rendre cette union effective, sans cependant que les troupes allemandes rentrent à Dantzig, M. Beck a répondu qu'à son avis, une action isolée du Sénat de Dantzig n'était pas probable. L'Allemagne aura à prendre position à l'égard d'une action de cette nature et le gouvernement polonais fixera sa propre attitude d'après celle du gouvernement allemand. Au cas où les autorités de Dantzig entreprendraient une action dirigée contre les personnes ou les intérêts polonais, en conséquence de leur désir de réunion avec l'Allemagne, le gouvernement polonais réagira là contre d'une manière énergique. Cette réaction sera proportionnée à l'action des autorités de Dantzig ou de l'Allemagne.

5° M. Beck a été d'autre part interrogé sur l'attitude qu'il prendrait dans le cas où le gouvernement allemand mettrait le gouvernement polonais en présence d'un *fait accompli* à Dantzig et essayerait ensuite de représenter la réaction polonaise contre ce *fait accompli* comme une agression de la Pologne. Le gouvernement de Sa Majesté a esprimé l'espoir que, dans le cas éventuel où le Sénat de Dantzig procéderait à un déploiement de forces, sans toutefois avoir recours à la violence, le gouvernement polonais se mette en mesure de donner le temps au gouvernement de Sa Majesté et aux autres gouvernements intéressés de faire savoir clairement au gouvernement allemand que la Pologne sera soutenue dans la résistance qu'elle apportera à toute solution de force ou à toute solution unilatérale. Cet avertissement serait accompagné de certaines mesures militaires préparatoires de la part du gouvernement de Sa Majesté.

6° M. Beck a reconnu qu'un échange de vues est nécessaire entre les deux gouvernements au cas où se produirait une tentative de changer unilatéralement le statut international de Dantzig. Il était, a-t-il cependant ajouté, impossible de prévoir actuellement toutes les éventualités auxquelles la Pologne aurait à faire face en pareil cas. Il s'est déclaré d'accord pour accepter qu'une méthode de pression commune sur l'Allemagne soit adoptée, au cas où la violation du statut de Dantzig serait d'une nature telle qu'elle permettrait certains délais dans l'application de mesures militaires de la part de la Pologne, sans que pour autant soit compromise la situation politique générale de la Pologne. M. Beck a demandé des informations complémentaires en ce qui concerne les mesures militaires préparatoires que le gouvernement de Sa Majesté aurait l'intention de prendre en vue de donner plus de poids à la démarche qu'il ferait à Berlin. Il estime que pareilles mesures ne laisseraient aucun doute dans l'esprit du gouvernement allemand sur l'intention qu'avaient les autres gouvernements de soutenir la Pologne de toutes leurs forces dans la défense des intérêts vitaux de la Pologne, rassureraient l'opinion publique polonaise et écarteraient toute inquiétude sur le fait qu'une intervention diplomatique du gouvernement de Sa Majesté pourrait aboutir à un compromis inacceptable pour la Pologne.

7° L'ambassadeur de Sa Majesté à Varsovie a été, depuis lors, autorisé à informer M. Beck que les mesures préparatoires que le gouvernement de Sa Majesté avait en vue consistaient en une mobilisation progressive des trois armes.

69

Communication de la légation des Pays-Bas à Paris au Département

Aide-mémoire

Paris, 1er juillet 1939.

Quand le ministre des Pays-Bas à Londres a demandé au Foreign Office si les nouvelles parues dans la presse et notamment dans le *Times* du 29 juin étaient exactes, suivant lesquelles on envisagerait, pour faire aboutir les pourparlers actuellement en cours entre la France et la Grande-Bretagne d'une part et, d'autre part le gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, des garanties que ces puissances donneraient réciproquement en vue de prêter aide et assistance dans l'éventualité d'une action dirigée contre les Pays-Bas, le comte de Limburg Stirum n'a pas reçu de réponse négative, ce dont il n'a pas manqué d'informer son gouvernement.

Je me trouve à présent chargé par mon gouvernement de déclarer que, quelle que soit sa compréhension des difficultés à résoudre au cours des pourparlers susvisés, le gouvernement des Pays-Bas se voit obligé de faire ressortir qu'il ne saurait admettre comme compatible avec le respect dû à un état souverain, qu'à l'insu de celui-ci et sans consentement préalable et exprès de sa part, certaines puissances se donnent entre elles des garanties portant sur l'état en question.

Pareilles garanties pourraient donner lieu à des soupçons — dont le manque total de fondement n'a guère besoin d'être mis en lumière — quant à la politique de pleine indépendance que les Pays-Bas entendent continuer à suivre.

Il paraît opportun de profiter de cette occasion pour affirmer clairement que

le gouvernement des Pays-Bas, fidèle à la politique traditionnelle du pays et tout en désirant se tenir à l'écart de controverses entre les tiers auxquels il entend rester étranger, n'hésitera pas, le cas échéant, à porter toutes les forces dont il dispose contre n'importe quelle puissance qui, pour quelque raison ou sous quelque prétexte que ce soit, violerait les frontières du Royaume [1].

70

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 523. *Londres, 1er juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 juillet.)

Le discours que lord Halifax a prononcé vendredi soir à Chatham House [2] contenait, comme les précédents discours du secrétaire d'État, des passages destinés à en appeler à la bonne volonté des dirigeants allemands. Une partie notable de son exposé était consacrée à répéter que la Grande-Bretagne ne nourrit pas d'intentions agressives à l'égard du Reich, et qu'elle est prête, sous certaines conditions, à examiner toutes les demandes allemandes.

Il n'en est que plus caractéristique que la presse et l'opinion aient surtout retenu, ainsi que je l'ai signalé dans mon télégramme nº 2027 du 30 juin [3], les avertissements prodigués à l'Allemagne et la nouvelle affirmation que la Grande-Bretagne est disposée à résister à la force par la force.

Afin de mesurer le chemin parcouru depuis l'année dernière où, à pareille époque, il avait pris la parole devant la même assemblée, lord Halifax rappela les engagements pris, depuis le mois de mars, par la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Pologne, de la Turquie, de la Grèce et de la Roumanie. « Nous négocions actuellement avec le gouvernement soviétique, a-t-il ajouté, et j'espère que nous arriverons prochainement à un résultat en vue d'associer la Russie à la défense des états en Europe dont l'indépendance et la neutralité pourraient être menacées. Nous avons accepté des obligations et nous sommes prêts à

(1) Un compte rendu de la démarche de M. Loudon, représentant des Pays-Bas à Paris, auprès du ministre français des Affaires étrangères, est transmis le même jour aux postes de Moscou et Londres : voir ci-dessus le nº 62.

(2) En fait, ce discours fut prononcé le jeudi 29 juin à Londres, au dîner du *Royal Institute of International Affairs*. Pour le texte, se reporter au *Bulletin quotidien de presse étrangère*, nº 7180.

(3) Ce télégramme indiquait les réactions de la presse au discours du secrétaire au Foreign Office : « Jamais sans doute déclaration faite par un homme d'État anglais dans des temps troublés n'a traduit le sentiment et la volonté de la nation avec autant de précision, de mesure et de courage que le discours prononcé hier soir par lord Halifax. Tel est le jugement absolument unanime rendu ce matin par la presse britannique». Il a paru superflu de reproduire ce document, qui constituait une longue analyse de presse.

en contracter de nouvelles avec une claire vision de leur cause et de leurs conséquences.

« La politique que la Grande-Bretagne poursuit aujourd'hui n'est pas différente de celle qu'elle a poursuivie dans le passé, elle a seulement pour objet d'empêcher qu'une puissance domine l'Europe au mépris des droits des autres nations. Mais il n'est pas suffisant de définir une politique. Il faut aussi convaincre notre peuple que nos buts sont légitimes et ensuite prendre des dispositions en vue d'en assurer la réalisation ». Sur le premier point, lord Halifax ne doute pas que le gouvernement n'ait atteint son objectif, et il en veut pour preuve l'unanimité, jamais plus grande, avec laquelle le peuple anglais approuve les décisions prises par le gouvernement d'union nationale. Au service de cette volonté commune se trouvent la marine britannique, toujours imbattable, l'aviation, dont le développement se poursuit à un rythme qui dépasse toutes les espérances, et qui n'a rien à craindre de qui que ce soit, l'armée, enfin, qui a tiré gloire du mépris dans lequel elle était tenue autrefois et qui vient de subir des transformations qui en augmentent si considérablement la force.

« Cette formidable accumulation de forces ne sera jamais appelée à se déployer si ce n'est en vue d'une défense contre l'agression. Mais, a ajouté lord Halifax, au cas où une agression se produirait, nous sommes décidés à utiliser la totalité de notre puissance afin de remplir nos engagements. »

Pour le secrétaire d'État, ceci doit suffire à prouver que les accusations de décadence portées contre la Grande-Bretagne sont fausses. Bien mieux, a-t-il ajouté, chaque insulte portée à notre peuple, chaque défi lancé à ce que nous tenons pour essentiel, a pour seul résultat de nous unir, d'accroître notre volonté, et de renforcer notre désir de collaborer avec ceux qui partagent nos sentiments et nos aspirations.

Mais la politique britannique est si souvent dénaturée à l'étranger que le secrétaire d'État a profité de cette occasion pour en préciser encore une fois les buts : « Nous sommes décidés, a-t-il dit, à arrêter l'agression. Pour cette raison — et pour cette raison seule — nous nous sommes joints aux autres pays en vue de résister à un danger commun. On prétend que nous cherchons à isoler et à encercler l'Allemagne en vue de l'étouffer. Examinons les faits. Ils sont simples et chacun les connaît. C'est l'Allemagne qui s'isole, économiquement, par sa politique d'autarcie, politiquement, par ses entreprises qui inquiètent les autres nations et, dans le domaine culturel, par l'application des théories racistes. Les conséquences de cette politique sont inévitables et l'Allemagne ne peut s'en prendre qu'à elle seule. Mais il est en son pouvoir d'abandonner cette attitude du jour au lendemain et de revenir aux principes de la collaboration.

« J'en arrive maintenant, a poursuivi lord Halifax, à la question de l'espace vital ». Cette question mérite un examen attentif. Toute communauté évoluée doit faire face naturellement au problème de son espace vital. Mais celui-ci n'est pas résolu simplement par l'acquisition de nouveaux territoires, qui risque même d'avoir un effet contraire. La seule solution réside dans une sage organisation intérieure et par un ajustement et une amélioration des

relations avec l'étranger. Si la doctrine de l'espace vital entraîne la suppression de nations plus petites et plus faibles, nous devons la rejeter et y résister.

« Il est intéressant de noter que l'Allemagne met cette théorie en avant à l'heure où elle est devenue un pays d'immigration important de travailleurs en grand nombre qui viennent de Tchécoslovaquie, de Hollande et d'Italie. Comment le Reich peut-il, dans ces conditions, prétendre être surpeuplé? D'autre part, les immenses espaces et les ressources naturelles de l'Empire britannique et des États-Unis ne les ont pas empêchés de souffrir de la crise entre 1929 et 1932. »

Après avoir répété le désir de collaboration du peuple anglais, le secrétaire d'État a abordé la question coloniale. Il expliqua que l'antique conception suivant laquelle les colonies doivent seulement servir à enrichir les Européens a été abandonné dans l'Empire britannique. Le but de la colonisation n'est pas tant de servir à la prospérité de la métropole que de favoriser le développement des races indigènes et de les éduquer progressivement jusqu'au jour où elles seront en mesure de devenir indépendantes. Pourrons-nous espérer qu'un jour, le principe sera universellement admis que la colonisation a pour but d'élever les populations indigènes et que les territoires coloniaux doivent apporter une contribution grandissante aux ressources du monde ? S'il en était ainsi, je ne doute pas que nous soyons prêts à aller très loin dans le domaine économique en faisant une application plus large des règles qui régissent les territoires sous mandat et en admettant le principe de la porte ouverte.

« Mais à moins que tous les pays ne soient sincèrement disposés à envisager un accord, les discussions feraient plus de mal que de bien. De plus, il est impossible de négocier avec un gouvernement dont les porte-paroles responsables représentent une nation amie comme un peuple de brigands et de maîtres-chanteurs, et calomnient quotidiennement, d'une manière monstrueuse, la politique britannique. »

En terminant, lord Halifax déclara : « La politique britannique se fonde sur deux idées : la première, est de résister à la force; la seconde est que le monde souhaite poursuivre une œuvre constructive d'édification de la paix. Si nous pouvions être sûrs que les autres partagent nos intentions, nous pourrions examiner la question coloniale, le problème des matières premières, l'abaissement des barrières douanières, les nécessités de l'« espace vital » et une limitation des armements.

« Mais la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui est différente. La menace de l'emploi de la force est suspendue au-dessus du monde et notre premier devoir est de résister à l'aggression. »

71

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2055 à 2058 [1]. Très urgent. *Londres, 2 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* 17 h. 15.)

J'ai donné connaissance ce matin au Foreign Office des instructions que vous avez adressées à notre ambassadeur à Moscou à la suite de la visite que vous a faite M. Loudon (votre télégramme nos 1330 à 1333) [3].

Le ministre des Pays-Bas à Londres est venu hier, en fin de journée, voir sir [O.] Sargent et s'est exprimé dans les mêmes termes que son collègue de Paris. Il s'est autorisé, au début de sa conversation, d'une correspondance de Paris publiée jeudi dernier par le *Times* et qui mentionnait la Hollande parmi les pays qui seraient éventuellement inclus par la France, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. sur une liste.

Le sous-secrétaire d'État a tenu au comte Van Limburg-Stirum le même langage que celui dont vous vous êtes servi vis-à-vis de M. Loudon (aucune décision prise, répercussion d'une protestation et surtout, si elle est publique, sur des agresseurs éventuels). Le ministre des Pays-Bas a dû, comme son collègue de Paris, tenter d'amener son gouvernement à renoncer à la publication.

Le Foreign Office a cependant jugé nécessaire d'envoyer des instructions au ministre d'Angleterre à La Haye, qui priera le gouvernement hollandais de s'abstenir de toute publication. Sir Eric Phipps a été prié de vous mettre au courant de l'envoi de ces instructions et de la conversation d'hier. A la suite de ma visite de ce matin, l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou recevra également communication du télégramme envoyé au représentant britannique à La Haye.

Toutefois, le Foreign Office n'estime pas possible de faire état, vis-à-vis de M. Molotov, de la démarche néerlandaise. Le ministre russe risquerait en effet de l'utiliser immédiatement pour nous rappeler qu'il n'a jamais été partisan de l'inclusion de certains pays, dont la Hollande et la Suisse, sur la liste.

Il ne renoncerait pas pour cela à voir les états baltes nommément désignés. Il serait enfin vraisemblablement insensible aux conséquences psychologiques que pourrait avoir sur de nombreux pays l'attitude de la Hollande. Par contre, M. Sargent partage entièrement votre sentiment sur les efforts qui

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Par téléphone.
[3] Du 1er juillet, ci-dessus reproduit sous le no 62.

doivent se poursuivre à Moscou, en vue d'éviter dans toute la mesure du possible qu'une liste ne soit dressée.

A la fin de mon entretien de ce matin, j'ai fortement insisté pour qu'une discrétion absolue soit observée vis-à-vis de la presse, au sujet de ces démarches hollandaises. J'ai fait remarquer que toute indication fournie à ce sujet aurait des conséquences aussi graves que la protestation publique néerlandaise annoncée pour le 3 juillet et contre laquelle nous nous élevons.

La démarche hollandaise d'hier reste d'ailleurs, jusqu'à présent, ignorée de tous les services du Foreign Office.

72

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 190 à 192 (1). Réservé. *Sofia, 2 juillet 1939, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 41.)

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée avant son départ pour Berlin (2), le président du Conseil a tenu manifestement à réduire la portée de ce déplacement dont il avait presque l'excuse : démarche de pure courtoisie décidée en principe depuis longtemps, et d'autant plus naturelle après les récentes visites à Berlin de MM. Gafenco et Markovitch.

Il tient à voir dès maintenant ce dernier en passant à Belgrade pour reprendre un contact trop relâché ces derniers temps, et établir entre les politiques bulgare et yougoslave un certain parallélisme dans le sens du maintien de la neutralité.

Concernant les rapports franco-bulgares, j'ai indiqué à M. Kiosseivanov le déplorable effet produit en France par l'inutilisation systématique des crédits français. Avec des arguments d'une bonne foi douteuse, il a essayé de rejeter ... (3) sur l'échec des propositions Westinghouse (4). Je donne des détails par la valise.

Pour conclure, il a tenu à me déclarer une fois de plus que malgré l'écrasante pression exercée par l'Allemagne dans l'économique, la Bulgarie n'avait souscrit aucun engagement politique et entendait garder sa liberté d'action.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Où le président du Conseil bulgare devait se rendre du 5 au 7 juillet : voir ci-après les nos 142, 190.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) La compagnie française des freins et signaux Westinghouse était en pourparlers, sous le couvert de l'Union bulgare, avec les autorités de Sofia pour obtenir l'adjudication du freinage des trains de marchandises sur le réseau bulgare. Les Allemands s'efforçaient également d'obtenir cette commande (télégramme no 44 pour Sofia, 11 mars 1939).

Toutefois, j'ai relevé le progrès fait dans son esprit par les thèses de la propagande allemande. C'est ainsi qu'il paraît convaincu que le Reich exclut l'idée d'une guerre, tandis que les discours des hommes d'État français et anglais, en montrant leur résolution de ne pas éluder au besoin le conflit, contribueraient à aggraver les risques.

73

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1064 à 1067. *Washington, 2 juillet 1939, 22 h. 56, 23 h. 29.*

(*Reçu :* le 3, 6 h. 40, 7 h., 8 h., 8 h. 15.)

L'échec de l'administration à la Chambre sur la loi de neutralité [1] était si imprévu que le chef de l'opposition au Sénat avait offert dernièrement, d'ailleurs sans succès, un compromis qui aurait consisté à obtenir immédiatement le vote de la Chambre et à différer celui du Sénat jusqu'à la prochaine session, ordinaire ou extraordinaire.

L'impression se confirme que les chefs de la majorité à la Chambre ont eu tort d'évoquer trop tard la situation internationale. Car, lorsqu'une menace extérieure se précise sans que le sentiment ou la conscience nationale soient en même temps provoqués, le premier mouvement de l'opinion américaine est de battre en retraite. Il faut dire cependant que le secrétaire d'État et ses collaborateurs, s'ils ont péché dans les derniers jours par excès de confiance, avaient auparavant, dans de nombreux entretiens particuliers, éclairé les dirigeants des deux partis sur les répercussions possibles du maintien total ou partiel de l'embargo sur le matériel de guerre.

La raison principale du vote de la Chambre a été, comme l'indique aujourd'hui le *New York Times*, que le Congrès était « en humeur de révolte contre tout et à propos de tout ce que l'administration désirait; or, le retrait de l'embargo faisait partie du programme de l'administration ». Le Président avait cru pouvoir cette année encore désarmer l'opposition en proposant un nouveau programme de dépenses publiques. Mais, comme en même temps la rumeur qu'il sollicitait un troisième mandat prenait consistance, les sénateurs républicains et les sénateurs démocrates dont la Maison blanche a vainement essayé d'empêcher la réélection l'an dernier ou qu'elle menace pour l'an prochain, ont intensifié leur action. Leur tactique commune a été de chercher en toute occasion à restreindre les pouvoirs extraordinaires dévolus à l'exécutif en 1933 et à ébranler ainsi l'autorité personnelle du Président.

[1] Sur cet échec, voir ci-dessus le n° 58.

La coalition l'a emporté dans le débat monétaire en faisant alliance avec les démocrates du bloc-argent [1]. Cette victoire a exercé une influence décisive sur l'issue du débat de la Chambre au sujet de la neutralité. Bien peu de représentants républicains ont manqué à l'assaut contre le Président chancelant. Les hésitants ont éprouvé d'autant moins de scrupule qu'un des principaux membres du bloc-argent était le sénateur Pittman et qu'on pouvait attendre de lui quelque mollesse à défendre devant le Sénat la loi sur la neutralité, quand elle aurait été adoptée par la Chambre.

Cette dernière circonstance est d'ailleurs de nature à augmenter aujourd'hui les perplexités de l'administration.

74

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1058 [2]. *Ankara, 2 juillet 1939* [3].

M. Saraçoglu a dit à l'ambassadeur de Pologne que les inquiétudes que l'attitude de la Yougoslavie causait à la Turquie n'avaient pas diminué. J'ai signalé, dans un télégramme précédent [4], que M. Markovitch avait fait savoir à Ankara qu'il se tenait pleinement satisfait des explications que le gouvernement turc avait données à Belgrade concernant l'article 6 des accords anglo et franco-turcs [5]. L'incident qui s'est produit à ce sujet entre les Turcs et les Yougoslaves serait donc officiellement clos. Mais M. Gafenco a fait savoir récemment à M. Saraçoglu que leur collègue yougoslave manifestait toujours à Bucarest autant de mécontentement de l'orientation prise par la politique extérieure de la Turquie.

M. Saraçoglu redoute d'autre part que les puissances de l'Axe accentuent prochainement leur pression sur la Yougoslavie. Le but qu'elles se proposeraient serait d'amener celle-ci à accepter la réduction de ses forces militaires, ce qui la mettrait complètement sous leur contrôle.

(1) Sur l'échec du président des États-Unis en ce domaine, voir ci-dessus le nº 58 (note).
(2) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier, en clair.
(4) Il s'agit du télégramme nº 1052, du 29 juin, dont la substance est reprise ici.
(5) Sur la clause 6 de la déclaration anglo-turque du 12 mai, voir ci-dessus le nº 18.

75

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 601 à 606 (1). *Moscou, 2 et 3 juillet 1939.*

Mon collègue anglais se montre avec juste raison très affecté par les précisions que publie la presse anglaise sur nos négociations. C'est ainsi qu'un numéro du *Daily Express* du 27 juin mentionne les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que les pays baltes, parmi les états qui devront figurer dans la liste secrète. Je relève dans *l'Œuvre* arrivée hier les mêmes précisions.

D'accord avec mon collègue anglais, je m'élève à nouveau contre de pareilles pratiques. Elles sont particulièrement dangereuses en ce sens qu'elles ne comportent pas seulement des divulgations qui sont préjudiciables en tout état de cause à la bonne marche d'une négociation, mais surtout parce qu'elles rendent public le fait même que les gouvernements français et anglais proposent à celui des Soviets l'établissement d'une liste secrète mettant en cause des états tiers sans que ces derniers aient donné leur accord.

Je n'ai pas à connaître la façon dont ces journaux se procurent à Paris et à Londres ces renseignements susceptibles, à mon avis, de compromettre le succès d'une négociation que la France et l'Angleterre considèrent comme essentielle à leur sécurité. Mais je crois de mon devoir d'exprimer à nouveau mon avis à ce sujet et d'insister pour que les deux gouvernements, après enquête, mettent fin à un état de choses dont la persistance serait désastreuse pour nos deux pays.

En effet, outre les graves conséquences sur la négociation et sur les réactions des états tiers, ces indiscrétions si précises sont de nature à nous mettre dans une position fausse à Moscou. Comme nous insistions, mon collègue et moi, auprès de M. Molotov lors de notre entrevue du 1er juillet (2), sur la nécessité de ne pas mentionner les états tiers et, en tout cas, d'en garder la liste secrète, il nous a dit en riant que, s'il en jugeait par notre presse, il s'agissait d'un secret de polichinelle.

Il faut également prendre en sérieuse considération le retentissement à Berlin et à Rome de pareilles divulgations. Le fait que les gouvernements français et anglais ne puissent parvenir à empêcher leurs journaux de découvrir la substance de nos instructions avant même que nous les ayons reçues ni la composition d'une liste appelée à rester secrète, y sera l'objet d'interprétations les plus dangereuses pour la paix de l'Europe. M. Hitler et M. Mussolini s'imagineront que ce fait révèle chez nous et chez les Anglais

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 64.

cette faiblesse et ce désordre qu'ils prétendent bien à tort irrémédiables chez les démocraties. Ils en concluront que notre détermination de résister à l'agression est plus apparente que réelle. De là à trouver une raison supplémentaire pour passer aux actes à Dantzig ou ailleurs, il n'y a qu'un pas.

Je manquerais à mon devoir si je n'attirais pas à nouveau l'attention sur cette situation.

Le redressement de la France et de l'Angleterre, en présence du péril peut-être le plus grand de leur histoire, ne sera pas complet ni efficace si le relâchement de nos mœurs en ce qui concerne des informations touchant de si près à la sûreté de l'État ne fait pas place à la discipline qu'exige le salut du pays [1].

76

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1345 à 1347 [2]. Réservé. *Paris, 3 juillet 1939, 1 h. 5.*

Je me réfère au télégramme de M. Naggiar, en date du 1er juillet, qui vous a été communiqué sous les nos 1334 à 1343[3]. Et je vous confirme ma conversation de ce matin avec vous.

M. Molotov tente de justifier son opposition à l'inclusion de la Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg dans la liste des états tiers en déclarant que l'U.R.S.S. ne saurait assumer des engagements relatifs à des états qui ne la reconnaissent pas.

Il est facile de répondre au Commissaire du peuple que les engagements dont il s'agit ne seraient pris par son gouvernement ni à l'égard de ces trois états, ni en leur faveur. La notion qui domine la négociation en cours est celle de la sécurité propre des trois contractants, et c'est leur sécurité respective qu'ils s'engagent mutuellement et réciproquement à défendre dans le cas où elle serait menacée par une action dirigée contre un état tiers limitrophe, ou voisin.

Si pour des raisons de politique intérieure ou de prestige, le gouvernement soviétique répugnait cependant à paraître s'engager même indirectement à l'égard de ces trois états, il semble que ses objections pourraient être écartées en donnant à l'énumération secrète, dont il accepte le principe, la forme d'une déclaration telle que celle que je vous ai transmise par mon télégramme

(1) La partie du télégramme qui commence à : « En effet, outre les graves conséquences... » est retransmise le 4 juillet à Londres sous les nos 1360 à 1363.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Moscou nos 590 à 599, ci-dessus publié sous le no 64.

nos 1254-1255 du 23 juin [1]. Par ce document, chacun des contractants énumèrerait les états dont il considère que l'agression par une tierce puissance constituerait une menace pour sa sécurité et prendrait acte des déclarations parallèles faites par les deux autres cosignataires. Une telle procédure donnerait à l'U.R.S.S. la satisfaction de forme qu'elle paraît rechercher; elle soulignerait en même temps qu'il s'agit moins pour les trois contractants de garantir l'indépendance ou la neutralité des états tiers, considérées en elles-mêmes, que de pourvoir aux exigences de leur propre sécurité.

Je vous serais obligé de soumettre d'urgence cette suggestion au Foreign Office et de me faire savoir l'accueil qui lui sera réservé [2].

77

M. Cosme, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 758 S à 760 S. Réservé. *Changhaï, 3 juillet 1939, 21 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15, 18 h. 35, 19 h.)

Au moment où j'allais quitter Tchong-King, le général Tchang-Kaï-Chek m'a prié d'aller le voir. Il voulait appeler mon attention sur l'intérêt qui s'attachait à ce que la France et l'Angleterre prissent, vis-à-vis du Japon, l'attitude énergique que commandent, selon lui, les événements de Tientsin.

De cet entretien, j'ai retiré l'impression que le gouvernement chinois se faisait quelque illusion sur le but réel de la conférence de Singapour [3], où il voyait le point de départ d'une action commune et prochaine de la France et de l'Angleterre contre le Japon. Le Généralissime m'a, en effet, prié de rappeler, aux chefs de la délégation française à la conférence de Singapour, qu'il restait disposé, au cas où la guerre éclaterait... [4] nous et le Japon, à mettre des hommes à notre disposition, à charge pour la France de les équiper et de les encadrer.

Je me suis efforcé de faire entendre que c'était dans un effort patient et résolu que devait être recherchée, dans l'intérêt des trois pays, la solution des problèmes que pose, pour les puissances, l'occupation par le Japon du territoire chinois. Le Généralissime en a convenu, mais il a fortement marqué que notre

(1) Reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 512.
(2) Ce télégramme a été retransmis le même jour à Moscou sous les nos 328 à 330.
(3) La conférence militaire, navale et aérienne franco-britannique de Singapour avait eu lieu du 23 au 27 juin pour examiner les mesures techniques à prendre dans les cas où le Japon participerait à une guerre européenne. Le procès-verbal en a été ci-dessus reproduit sous le n° 20.
(4) Lacune de déchiffrement.

patience doit avoir un terme et que le meilleur moyen d'entraîner les États-Unis derrière nous serait de les placer en présence d'une décision de force.

Il m'a paru utile de rapporter cet entretien à Votre Excellence. Il m'a confirmé en effet dans cette opinion, que c'est d'une guerre générale que la Chine attend essentiellement un règlement satisfaisant pour elle du conflit qui l'oppose au Japon.

78

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 114, 115 (1). *La Haye, 3 juillet 1939, 18 h. 57.*

(*Reçu :* 20 h.)

Le ministre des Affaires étrangères vient de me donner certaines précisions sur la réaction ressentie par le cabinet hollandais à la suite de l'article de la *Pravda* relatif à la garantie de l'intégrité hollandaise par la Russie (2) et les démarches que les représentants néerlandais ont effectuées à ce sujet tant à Londres qu'à Paris (3).

Ayant décliné l'offre allemande comportant la garantie de l'indépendance hollandaise, le gouvernement royal n'a pas cru pouvoir admettre la protection que lui accordait sans son consentement l'accord anglo-russe, sachant que cette protection interviendrait toujours, si le besoin s'en faisait sentir. De là, la double démarche effectuée par M. Loudon et le comte de Limburg-Stirum.

M. Patijn regretterait personnellement que son gouvernement n'ait pas accepté, comme la Belgique, les garanties qui lui étaient offertes tant par l'Allemagne que par les puissances occidentales, mais il s'est incliné devant l'opposition de ses collègues.

Il estime que la note remise par M. Loudon était conçue en des termes trop énergiques et il ne compte pas en communiquer le texte au gouvernement allemand, ce qui peut donner à penser que des contacts ont déjà eu lieu à ce sujet entre lui et la Wilhelmstrasse. Toujours d'après M. Patijn, M. Loudon aurait donné l'impression que le gouvernement français n'était pas opposé à la publication d'un communiqué officiel sur l'attitude de son gouvernement dans cette affaire. Contrairement aux indications du télégramme no 112 du Département (4), le gouvernement anglais vient de donner ce matin même

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Dans son article paru le 29 juin dans la *Pravda* (voir ci-après le no 110), M. Jdanov, président du parti communiste pour la région de Léningrad, avait reproché à la France et à la Grande-Bretagne de réclamer de l'U.R.S.S. qu'elle garantisse la Hollande et la Suisse avec lesquelles Moscou « n'a même pas de simples relations diplomatiques ».

(3) Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 62, 69, 71.

(4) Le télégramme adressé le 3 juillet à La Haye sous les nos 112 à 114 n'a pas été retrouvé.

son approbation à la publication de ce communiqué qui lui avait été préalablement soumis. Sur sa demande, toutefois, une modification qui en atténue la force est apportée au dernier paragraphe. Le communiqué ainsi amendé paraîtra ce soir.

D'ailleurs la situation n'était déjà plus entière; des articles inspirés avaient paru à ce sujet dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* et le *Vaderland*. J'envoie par la poste sous le nº 297 (1) les plus suggestifs de ces articles (2).

79

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 93, 94 (3). Réservé. *Dantzig, 3 juillet 1939, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le ministre de Pologne, rentré de Varsovie ce matin, m'a dit que son gouvernement n'aurait pas l'intention de s'opposer actuellement aux mesures militaires allemandes en cours à Dantzig. Ce dernier estimerait en effet qu'une grande prudence lui est dictée par les responsabilités qu'il assume à l'égard de Paris et de Londres, que les préparatifs précités n'ont jusqu'à présent qu'un caractère défensif, et qu'il lui est avantageux de gagner du temps. « Notre tolérance a des limites, mais celles-ci ne sont pas atteintes, et notre conduite doit avoir une grande élasticité », m'a déclaré M. Chodacki. Je lui ai demandé s'il informerait le Sénat de ces limites; il m'a répondu négativement.

Enfin, d'après lui, le gouvernement allemand continuerait à respecter les formes dans ses rapports officiels avec le gouvernement polonais au sujet de Dantzig. C'est ainsi que Berlin viendrait de notifier à Varsovie l'escale que le croiseur *Kœnigsberg* fera ici le 28 août.

Communiqué à l'ambassade de Berlin.

(1) La dépêche de La Haye nº 297, du 1er juillet, non reproduite, transmettait le texte d'un article paru le 30 juin dans les journaux précités, article aux termes duquel le gouvernement britannique n'avait fait aucune communication au gouvernement néerlandais sur le point de savoir s'il avait été récemment question des Pays-Bas au cours des récentes conversations franco-anglo-soviétiques. L'article concluait : « La politique extérieure des Pays-Bas est connue de la façon la plus générale et notre politique d'indépendance ne nous permet pas de donner jamais notre consentement à ce que nous soyons même l'objet de garanties qu'un groupe de pays voudrait se donner réciproquement. On veillera plus que jamais à la stricte observation de ce principe ».

(2) Ce télégramme a été retransmis à Londres le 6 juillet sur les nos 1391-1392, et à Berne le même jour sous les nos 143-144.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 152.

80

M. Gauquié, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 962 [1]. Réservé. *Varsovie, 3 juillet 1939, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Les milieux officiels polonais, à propos de la situation à Dantzig, manifestent le plus grand calme et s'étonnent même de l'agitation que relèvent certaines... [2] venues de Londres et de Paris.

Tout en reconnaissant la gravité d'une militarisation progressive de la Ville libre, on semble croire, dans ces milieux, que par la publicité qu'ils donnent à leurs préparatifs et les confidences qu'ils multiplient auprès des étrangers, les Allemands, en exagérant encore ce péril, veulent provoquer les Polonais à une initiative prématurée ou à décider une mobilisation épuisante.

81

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
au Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne.

T. nº 262 [3]. *Paris, 3 juillet 1939, 21 h. 30.*

Je vous rappelle qu'au cours des entretiens que j'ai eus avec M. de Lequerica, celui-ci m'a indiqué que le gouvernement de Burgos avait décidé de rapatrier, dans un délai de quinze à vingt jours, 50.000 réfugiés, d'accélérer le rythme du rapatriement des autres réfugiés [4] et que des conversations pour le rétablissement des relations aériennes et ferroviaires entre la France et l'Espagne seraient reprises à bref délai.

J'ai remercié l'ambassadeur de cette communication dont j'ai pris acte [5].

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Par télégramme nº 178, du 24 juin, l'ambassadeur de France en Espagne indiquait que le général Jordana avait donné des instructions pour que des dispositions fussent prises à la frontière en vue d'un retour éventuel important de réfugiés : la mesure avait été prise dans l'éventualité d'une exécution prochaine de la clause de l'accord franco-espagnol relative à l'or.

(5) Le 5 juillet, par télégramme nº 197, l'ambassadeur indiquait que le gouvernement espagnol avait effectivement pris les dispositions pour assurer la réception d'une quantité importante de réfugiés. Le commandement de la frontière ne devait cependant rien laisser transpirer tant que l'or ne serait pas matériellement restitué.

82

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2063 à 2067. *Londres, 3 juillet 1939, 21 h. 30* (1).

La version de l'entrevue du 1er juillet avec M. Molotov, telle qu'elle ressort des télégrammes de l'ambassadeur d'Angleterre, diffère par certaines nuances du compte-rendu qui a été communiqué sous les no 1334 et suivants (2). Tout d'abord, M. Molotov aurait observé que l'article Ier ne faisait pas mention de l'agression indirecte. Il a expliqué qu'il entendait faire allusion à une pression diplomatique dans le genre de celle qui a été exercée sur le président Hacha au mois de mars dernier, sans recours à la force. M. Molotov aurait donc exprimé le désir que les [mots] « directe » ou « indirecte » fussent ajoutés dans l'article Ier. Il semble qu'il y ait là une erreur de terminologie, les mots « agression indirecte » ne pouvant avoir la signification que leur prête M. Molotov.

En second lieu, celui-ci aurait exprimé des doutes sur l'opportunité de maintenir l'article 3 dans le nouveau projet.

Enfin, en se montrant opposé à voir les Pays-Bas et la Suisse compris dans la liste des états visés par l'accord, M. Molotov, d'après le rapport de sir William Seeds, n'aurait pas insisté particulièrement sur l'absence de relations diplomatiques normales avec les Pays-Bas et la Suisse. Il aurait invoqué surtout l'extension des engagements mis à la charge de l'U.R.S.S. C'est pourquoi il demandait qu'à titre de compensation, la Pologne et la Turquie signent avec l'U.R.S.S. des traités d'assistance mutuelle.

Mais le Foreign Office en vient à se demander si les déclarations faites à différentes reprises par le président des Commissaires du peuple, et aux termes desquelles une agression dirigée par l'Allemagne contre les Pays-Bas et la Suisse ne saurait motiver l'intervention de l'U.R.S.S., ne représentent pas le fond de sa pensée. Si tel est le cas, on se demande sous quelle forme libeller les clauses de l'accord de manière à ce que le gouvernement soviétique soit effectivement engagé et ne puisse nous opposer par la suite les déclarations faites au cours des pourparlers.

Dans ces conditions, le secrétaire d'État est d'avis de prendre une position très nette vis-à-vis du gouvernement soviétique, de lui rappeler toutes les concessions déjà faites sur sa demande et de lui déclarer qu'il ne nous serait pas possible de promettre d'intervenir en cas d'agression contre les états

(1) **Par téléphone.**

(2) **Les télégrammes adressés le 3 juillet à Londres sous les nos 1334 à 1343 transmettaient le télégramme de Moscou nos 590 à 599, du 1er juillet, ci-dessus reproduit sous le no 64.**

baltes, si l'U.R.S.S. ne veut pas considérer comme un *casus foederis* une agression contre la Suisse ou les Pays-Bas.

J'ai alors suggéré à sir Orme Sargent, conformément à vos instructions, d'en revenir au projet énoncé dans votre télégramme nº 1254-1255 du 23 juin [1]. En examinant ce texte de plus près, il nous a paru qu'il était indispensable de le remanier pour tenir compte de certaines difficultés soulevées aussi bien de notre côté que du côté russe. Le Foreign Office me dira s'il est arrivé à mettre sur pied une formule satisfaisante. En ce cas, celle-ci serait présentée au gouvernement soviétique par nos ambassadeurs avant de procéder à la mise en demeure envisagée par lord Halifax.

83

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 331, 332 [2]. *Paris, 3 juillet 1939, 23 h. 35.*

Je me réfère à votre télégramme nos 592 et suivants [3].
Ainsi que je le rappelais le 3 juillet à notre ambassadeur à Londres par un télégramme qui vous a été communiqué sous les nos 328 à 330 [4], dans les cas actuels en discussion, il s'agit essentiellement pour les trois puissances contractantes de pourvoir à leur sécurité propre bien plus que de garantir des états tiers.

Le but recherché est d'assurer la solidarité mutuelle des trois grandes puissances, si l'une d'entre elles devait, dans un intérêt de défense vitale, réagir contre une attaque dirigée contre son territoire à travers un pays voisin.

C'est cette notion de la défense des trois puissances sur le glacis qui les sépare de l'Allemagne qui domine en fait la question. Peu importe dans ces conditions le nombre ou la position politique particulière de tel ou tel état intermédiaire, dès lors qu'il se trouve placé dans la zone de sécurité couvrant l'un des trois états.

Il est superflu d'insister sur l'entière équivalence qu'une telle conception doit établir entre les obligations résultant pour chacun des trois signataires de l'engagement à conclure. Il importera au cours des négociations qui se poursuivent de ne point laisser perdre de vue cette conception essentielle.

(1) Reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 512.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Du 1er juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 64.
(4) Télégramme ci-dessus reproduit sous le nº 76.

84

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1807, 1808 (1). *Berlin, 3 juillet 1939, 13 h.*

Seule parmi les journaux allemands de ce matin, la *Gazette de Francfort* relate que Votre Excellence a reçu samedi après-midi le comte Welczeck « pour lui donner toutes précisions sur l'attitude de la France » (2). La feuille rhénane ajoute que les milieux officiels français invoquent à cet égard la déclaration franco-allemande du 6 décembre par laquelle les deux gouvernements se sont engagés à rester en contact sur toutes les questions pouvant amener des complications internationales. Elle indique en outre que cette démarche a été faite d'accord avec le cabinet de Londres. La *Gazette de Francfort* s'abstient de tout commentaire.

Je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt qui s'attache à ce que notre presse, tout en faisant ressortir à cette occasion la netteté de la position française, évite de donner l'impression qu'il s'est agi pour les puissances occidentales de faire reculer le Reich. Soulever actuellement la question de prestige serait, dans une certaine mesure, faire le jeu de la propagande allemande et lui fournir un prétexte pour exciter, comme après le 21 mai (3), les passions populaires.

85

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 608 à 614 (4). Réservé. *Moscou, 4 juillet 1939, 0 h. 50.*

(*Reçu :* 1 h 45.)

Le commissaire aux Affaires étrangères nous a remis le 3 juillet à 4 heurse un nouveau projet d'article Ier, de protocole secret et d'article 3. Je vous en télégraphie par ailleurs (5) le texte qui, sauf une ou deux variantes qui exigeront

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le no 67.
(3) Il s'agit du 21 mai 1938, date à laquelle avait eu lieu une crise provoquée par la nouvelle de concentrations allemandes sur la frontière tchécoslovaque.
(4) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Par télégramme nos 615 à 618 du même jour, ci-après reproduit sous le no 86.

une étude, ne diffère pas sensiblement du nôtre, à l'exception bien entendu de ce qui concerne les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg.

Sur ce point, la réponse officielle du gouvernement soviétique confirme tout ce que nous a dit M. Molotov lors de l'entrevue du 1er juillet (1).

Nous n'avons pas manqué, mon collègue anglais et moi-même, de développer à nouveau les arguments dont nous nous étions servis lors de la séance précédente. Nous avons fait remarquer en outre que l'attitude du gouvernement soviétique pourra difficilement être comprise par l'opinion publique en France et en Angleterre, où on la trouvera malaisément conciliable avec l'intention, si souvent proclamée par l'U.R.S.S., de faire face à l'agression partout où elle se produirait. Sans souligner aussi fortement que le 1er juillet le fait que la Suisse et les Pays-Bas n'ont pas reconnu l'U.R.S.S., M. Molotov a mis cette fois-ci plus particulièrement l'accent sur la nécessité où se trouve son gouvernement de ne prendre que des engagements bien précis dans les limites des moyens que la situation internationale lui permet de mettre en œuvre. Il s'est à nouveau étendu sur tous les arguments dont fait état mon télégramme nos 590 à 599 (2), complétés par le rappel du vote par lequel le Conseil suprême a approuvé le 31 mai dernier les grandes lignes du projet soviétique du 2 juin (3).

Cependant, M. Molotov a dit que l'U.R.S.S. n'écarterait pas définitivement l'éventualité d'étendre ses engagements conformément à notre désir. Il est revenu sur la nécessité où l'Union se trouverait, dans ce cas, de se couvrir par ailleurs en concluant avec la Turquie et la Pologne des pactes d'assistance bilatéraux, de telle sorte que l'U.R.S.S. serait placée, vis-à-vis de la Pologne et de la Turquie, dans la situation où la France et l'Angleterre se trouvent elles-mêmes vis-à-vis de ces deux pays.

Nous lui avons alors demandé comment il envisageait de faire coïncider la conclusion du traité tripartite, inférant notre liste des états tiers, avec la négociation de traités d'assistance mutuelle entre la Russie, d'une part, la Pologne et la Turquie, de l'autre. Il nous a parlé d'action simultanée, une assurance éventuelle de notre part d'aider l'U.R.S.S. à conclure ces deux pactes d'assistance ne lui paraissant pas suffisante. Mon collègue anglais et M. Strang ont pensé alors à lui demander si l'U.R.S.S. accepterait de signer le traité avec la liste secrète des huit pays que compléterait un protocole spécial secret par lequel les trois gouvernements contractants conviendraient qu'aussitôt après la conclusion de pactes bilatéraux d'assistance entre la Russie, d'une part, la Pologne et la Turquie, de l'autre, l'application du traité franco-anglo-soviétique pourrait être faite aux trois pays que nous avons ajoutés aux huit autres. Cependant, vu nos instructions, nous nous sommes abstenus de poser cette question, afin de n'affaiblir en rien la position prise par nos gouvernements au sujet de ces trois pays.

Mais si cette position n'est pas irréductible, et si nos gouvernements estiment toujours indispensable, pour l'effet moral qu'on en attend, la conclusion

(1) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le no 64.
(2) Du 1er juillet, ci-dessus publié sous le no 64.
(3) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, le no 336.

rapide d'un traité, j'estime, d'accord avec mon collègue, que nous pourrions essayer de sortir de cette nouvelle impasse en faisant au gouvernement soviétique une suggestion dans ce sens. Si l'U.R.S.S. l'acceptait, nous pourrions par ce moyen, sans retarder davantage la conclusion du traité tripartite, étendre, le moment venu, son application aux trois pays dont la désignation reste en question.

Le but essentiel du traité en cours de négociation a été, dès l'origine, d'intégrer l'U.R.S.S. dans notre système et de nous la réserver comme base de [ravitaillement] (1) et d'assistance éventuelle à la Pologne et à la Roumanie. Ce but paraît dès à présent atteint si l'on tient compte des dispositions principales du traité sur lesquelles nous sommes déjà d'accord avec l'U.R.S.S., à qui nous avons cédé sur la question des pays baltes mais qui, de son côté, tout en acceptant dès le 2 juin d'étendre ses engagements à la Belgique et à la Grèce, vient de renoncer, à notre demande, [à l']énumération des états tiers dans le corps même du traité et d'accepter une liste secrète (2).

86

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 615 à 618 (3). Réservé. *Moscou, 4 juillet 1939, 0 h. 37.*

(*Reçu :* 1 h. 30.)

Voici le texte remis par M. Molotov (4).

Article 1er. — L'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute assistance immédiate et efficace si l'un de ces trois pays s'engage dans les hostilités avec un état européen quelconque, à la suite soit d'une agression dirigée par cette puissance contre un de ces trois pays, soit d'une agression directe ou indirecte dirigée par cette puissance contre un état européen quelconque, dont l'un des trois pays intéressés estime qu'il est obligé de défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression.

(Le reste comme notre projet) (5).

Lettre annexe.

Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que l'article 1er du traité signé aujourd'hui devra s'appliquer tant dans le cas d'agression

(1) Rétabli d'après l'exemplaire des archives de l'ambassade.
(2) Ce télégramme a été retransmis le 4 juillet à Londres sous les nos 1356 à 1370.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Lors de sa rencontre la veille avec les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne (voir ci-dessus le no 85).
(5) Sur le texte de ce projet, voir ci-dessus les nos 51, 60.

directe que dans le cas d'agression indirecte, c'est-à-dire de coup d'État intérieur ou de changement politique favorable à l'agresseur, aux états européens : (Liste des huit pays sans la Suisse, les Pays-Bas ni le Luxembourg) (Le reste comme notre projet).

Projet d'article 3.

Sans préjudice de l'assistance accordée conformément à l'article 1er et en vue de mieux en préparer l'application, les trois gouvernements contractants échangeront mutuellement des informations périodiques sur la situation internationale et prépareront les voies à une assistance diplomatique dans l'intérêt de la paix. Au cas où des circonstances viendraient à se produire qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle inclus à l'article 1er, à la requête de l'un d'entre eux, les trois gouvernements contractants entreront immédiatement en consultation en vue d'examiner la situation et de déterminer d'un commun accord le moment de la mise en œuvre immédiate du mécanisme de l'assistance mutuelle... (1) modalités de son application indépendamment de n'importe quelle procédure de la Société des Nations (2).

87

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1356 à 1359. *Paris, 4 juillet 1939, 2 h. 10* (3).

Je vous communique sous le numéro suivant un télégramme par lequel notre ambassadeur à Moscou attire mon attention sur les graves inconvénients que présentent les indiscrétions commises par les presses française et anglaise à l'occasion des négociations actuellement en cours à Moscou (4). Sir William Seeds a dû, me dit M. Naggiar, intervenir dans le même sens auprès de son gouvernement.

Les indiscrétions dont se plaint à juste titre notre ambassadeur sont presque exclusivement le fait de la presse anglaise, les journaux français se bornant en général à reproduire les informations publiées à ce sujet par les journaux de Londres ou recueillies au Foreign Office ou au 10 Downing Street par leurs correspondants de Londres.

Sans mettre naturellement en cause la presse britannique, je vous serais obligé de saisir la première occasion pour attirer, comme vous l'avez déjà

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Ce télégramme a été retransmis le même jour à Londres sous les nos 1370 à 1374.
(3) Par fil.
(4) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Moscou nos 601 à 606, des 2-3 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 75.

fait, l'attention du Foreign Office sur les inconvénients très sérieux que présente la publication par les journaux ou les agences d'information de renseignements dont la divulgation ne peut que gêner l'action de nos ambassadeurs, faciliter celle du gouvernement soviétique prématurément averti de nos intentions et provoquer de la part des états tiers des réactions, dont la récente démarche du gouvernement hollandais à l'occasion d'un article du *Sunday Times* est l'exemple (1).

Je ne doute pas que le Foreign Office n'apprécie la nécessité de donner comme nous l'avons fait aux services compétents les consignes nécessaires pour assurer un respect plus strict au secret dont il est essentiel que cette dernière phase des négociations soit entourée (2).

88

M. GARREAU, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À HAMBOURG,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 27 (3). Réservé. *Hambourg, 4 juillet 1939, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h.)

Bien que les journaux allemands ne donnent aucune indication sur le cours des négociations commerciales germano-soviétiques (4), les milieux économiques de Hambourg, habituellement très bien informés, croient savoir que si un accord n'est pas conclu ces jours-ci entre Londres, Paris et Moscou, le gouvernement de l'U.R.S.S. est prêt à signer avec le Reich un pacte de non-agression de trois années.

Ces mêmes milieux s'inquiétaient depuis quelques mois déjà de l'évolution rapide du régime national-socialiste dans le sens de la collectivisation et de l'autarcie; ils ne dissimulent pas leur crainte de voir cette tendance renforcée par une coopération politique entre Berlin et Moscou qui aggraverait en outre les risques d'une agression prochaine du Reich contre la Pologne, entraînant une conflagration générale.

Communiqué à Berlin.

(1) Sur cette démarche néerlandaise, voir ci-dessus les nos 62, 69, 71, 78.

(2) Par télégramme nos 2088-2089, également du 4 juillet, l'ambassadeur de France à Londres, répondant aux instructions du Ministre, déclarait avoir signalé à sir Orme Sargent à nouveau « les sérieuses difficultés » qu'entraînaient les indiscrétions répétées de la presse. Comme il paraissait difficile à sir Orme que le silence fût fait sur le détail des négociations qui constituaient la principale actualité de l'heure, M. Corbin lui répondait que la meilleure méthode à suivre serait d'adresser un appel personnel à la bonne volonté des principaux directeurs de journaux, solution à laquelle le diplomate britannique se rangeait, à condition que le Ministre acceptât de procéder de même vis-à-vis de la presse française.

(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit, avec quelques modifications de détail, au *Livre jaune* sous le nº 155.

(4) Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 15, 56.

89

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2081 à 2087 (1). Réservé. *Londres, 4 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 23 h. 55.)

Le Foreign Office paraît très découragé par la dernière réponse soviétique (3). Sir M.O.G. Sargent a constaté comme vous que d'une part, il n'est pas possible d'envisager un accord qui comprenne tous les états voisins de l'U.R.S.S. alors que celle-ci décline tout engagement visant certains pays voisins de la France et de l'Angleterre, d'autre part, que la définition de l'agression indirecte apportée par M. Molotov peut donner lieu à des équivoques dangereuses et ne manquerait pas en tout cas de soulever de véhémentes protestations chez ceux qui s'alarment déjà à la seule idée que leur nom puisse être cité dans le texte du traité.

Après avoir passé en revue les possibilités qui s'offrent encore en se basant sur les déclarations de M. Molotov, sir M.O.G. Sargent a conclu qu'on ne pouvait retenir que les hypothèses suivantes :

1° L'Angleterre et la France accepteraient de couvrir l'U.R.S.S. contre une agression visant les huit états tiers cités dans son projet, la Hollande et la Suisse ne pouvant figurer sur cette liste que si l'Union soviétique concluait avec la Turquie et la Pologne des pactes d'assistance mutuelle. Ce serait probablement en fait l'ajournement indéfini en ce qui concerne les Pays-Bas et la Suisse, car ni la Turquie, ni la Pologne, ni l'U.R.S.S.... (4) munies de la garantie des puissances occidentales, n'auraient un intérêt essentiel à aboutir. En outre, il faudrait trouver pour la définition de « l'agression indirecte » une formule plus satisfaisante.

2° Retour au projet soviétique du 2 juin (5). Mais sir M.O.G. Sargent fait observer que le gouvernement russe a maintenant retiré à l'alinéa 3 du paragraphe 1 (*sic*) et que nous pouvions espérer couvrir les lacunes du projet russe actuel. M. Molotov a en effet déclaré hier à nos ambassadeurs à Moscou que s'il... (6) faisait la concession de ne pas publier la liste des états couverts, en revanche il ne pouvait maintenir l'alinéa 3 qui étend considérablement les obligations de l'U.R.S.S. Resterait aussi à obtenir le désistement russe pour l'article 6 qui serait probablement remis en question.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur cette réponse, voir ci-dessus les nos 85, 86.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Sur ce projet, voir au tome XVI de la présente série, le no 336.
(6) Lacune de déchiffrement.

Dans ces conditions, le secrétaire d'État en vient à se demander s'il est utile de poursuivre une discussion basée sur des arguments dont le gouvernement de l'U.R.S.S. méconnaît systématiquement la portée. Sir M.O.G. Sargent a admis que la situation actuelle provenait de ce que la négociation avait eu un point de départ erroné. La garantie des puissances occidentales ayant été accordée à la Pologne et à la Roumanie sans que le gouvernement de l'U.R.S.S. y ait été associé, celui-ci se croit justifié à prétendre que cette garantie n'a pas été donnée dans son intérêt et qu'elle répondait seulement aux besoins politiques de la France et de l'Angleterre. Lord Halifax paraissait donc tenté, pour en finir avec une discussion sans issue et pour lier néanmoins l'U.R.S.S. dans une certaine mesure, de se contenter d'un arrangement limité stipulant l'assistance immédiate pour toute agression directe contre l'une des puissances contractantes et prévoyant des consultations qui seraient ouvertes le plus tôt possible afin d'organiser l'assistance réciproque en prévision d'agressions dirigées contre des états tiers. J'ai aussitôt répondu en m'inspirant de vos instructions antérieures que cette solution ne serait pas seulement un pis-aller, mais qu'après les divulgations de la presse, elle serait considérée comme l'échec complet de nos pourparlers avec la Russie. En outre, un tel accord ne répondrait pas à l'objet primordial de notre négociation avec la Russie qui était de nous assurer son concours dans le cas d'une attaque contre la Pologne ou la Roumanie. J'ai ajouté que vous aviez mis à l'étude certaines formules que je serais sans doute en mesure de présenter au gouvernement britannique dès demain matin.

Sir M.O. Sargent m'a déclaré que, bien entendu, aucune instruction ne serait envoyée à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou sans accord avec le gouvernement français, et que lord Halifax tiendrait certainement le plus grand compte de vos suggestions [1].

90

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1823 [2]. Réservé. *Berlin, 4 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* le 5, 13 h.)

Ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Excellence, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a prié de passer le voir vendredi dernier, 30 juin [4]. Comme il est permis de penser qu'il ne m'avait pas convoqué uniquement

[1] Ce télégramme a été communiqué à Moscou le 5 juillet, à 10 h 55, sous les nos 333 à 338.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 153.
[3] Par courrier, en clair.
[4] Voir ci-dessus le nº 55.

pour me dire les regrets de M. von Ribbentrop de ne pouvoir me recevoir en raison de son état de santé, je me suis demandé quel pouvait être le motif réel qui l'avait amené à provoquer cet entretien.

En substance, M. von Weizsäcker m'a déclaré :

1° Qu'à son avis personnel, il n'y avait pas lieu de prévoir un coup de surprise à Dantzig du côté allemand;

2° Qu'il croyait à notre résolution d'appuyer la Pologne, mais n'était pas aussi convaincu de la solidité de la position anglaise;

3° Que de légers indices lui donnaient à penser que M. Beck avait le désir de rechercher les éléments d'une solution amiable.

Ce qui se passe à Dantzig, qui s'arme comme pour soutenir un siège, ne permet guère de prendre à la lettre les apaisements donnés par le secrétaire d'État. La Ville libre n'aurait pas de raison aujourd'hui plus qu'hier de se mettre sur pied de guerre pour résister à une attaque polonaise si elle ne se préparait elle-même, sur les ordres de Berlin, à certaines initiatives susceptibles de provoquer l'intervention de Varsovie.

L'explication la plus favorable des propos rappelés ci-dessus au 1° me paraît donc être que, tout en poursuivant la préparation d'une action à Dantzig par l'intérieur, M. Hitler n'a pas encore arrêté sa décision et prend en conséquence, vis-à-vis des puissances intéressées, une position qui lui permet de faire traîner les choses et éventuellement même de couvrir une retraite au moins provisoire. Le fait qu'il ait renoncé à prendre la parole au lancement du croiseur *Lützow* (1) semble étayer cette hypothèse. De son côté mon collègue anglais, qui part aujourd'hui pour Londres, pour quelques semaines, m'a dit emporter de ses conversations dans les cercles dirigeants, le sentiment que le Führer n'a pas encore pris son parti. Les conversations que j'ai eues moi-même avec différentes personnalités de l'entourage du Chancelier m'ont laissé l'impression qu'elles ne savaient pas si celui-ci irait jusqu'à affronter une guerre générale pour régler l'affaire polonaise, ce qui peut signifier soit qu'il n'a pas encore arrêté sa décision, soit qu'on ignore celle qu'il a prise.

Les apaisements que, selon toute vraisemblance, M. von Weizsäcker a été chargé de me donner, peuvent aussi avoir un autre objet : endormir la vigilance des puissances occidentales dans l'espoir que celles-ci, placées brusquement devant le fait accompli, se borneront à des protestations verbales. Le précédent de la Bohême est malheureusement tout récent : sir Nevile Henderson avait reçu de M. von Weizsäcker, la veille de l'occupation de Prague, l'assurance que le Reich « se comporterait de façon décente ».

Pour ce qui est des indications relevées aux paragraphes 2° et 3° ci-dessus, on pourrait se demander si elles n'étaient pas destinées l'une et l'autre à faire mollir la résistance française. Je dois toutefois abserver que l'opinion que l'Angleterre ne tiendra pas sur sa position est malheureusement encore très

(1) Le lancement de ce croiseur lourd, ainsi appelé en souvenir du croiseur de bataille *Lützow*, coulé à la bataille du Skagerrak, avait eu lieu non en présence du Führer, mais de l'amiral Raeder (télégramme de Berlin n° 1801, 2 juillet).

générale dans les cercles dirigeants allemands, et que, par ailleurs, l'indication que M. Beck recherchait les éléments d'une solution a été rapportée dans les mêmes termes à l'un de mes collègues par l'ambassadeur d'Italie, ce qui semblerait indiquer qu'elle n'est pas sans fondement.

Quelle que soit d'ailleurs la signification exacte des déclarations de M. von Weizsäcker, celles-ci me paraissent, en tout cas, faire ressortir l'importance qu'attache le gouvernement allemand à l'attitude des puissances intéressées pour la détermination de sa ligne de conduite dans l'affaire de Dantzig. A cet égard, la communication faite par Votre Excellence au comte von Welczeck le 1er juillet (1) doit permettre au Chancelier de mesurer les risques d'une aventure nouvelle.

91

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1825 (2). Confidentiel. *Berlin, 4 juillet 1939* (3).

(*Reçu :* le 5, 13 h.)

Mon collègue polonais, que j'ai interrogé ce matin sur ce qu'il pense de la situation et sur la façon dont son gouvernement compte y faire face, s'est montré assez évasif.

Il considère comme certaine l'activité militaire déployée à Dantzig : arrivée de miliciens déguisés en touristes, importations d'armes, constructions de baraquements, augmentation de la police. Il estime également qu'un moment viendra où le gouvernement polonais devra intervenir, mais il ne sait, m'a-t-il dit, ni quand ni comment.

M. Lipski demeure toujours convaincu que le gouvernement allemand met à l'épreuve la force de résistance des alliés, mais qu'il ne se lancera pas pour Dantzig dans une guerre générale. Il ne serait pas éloigné de penser que les bruits qui ont circulé ces jours derniers au sujet d'un putsch immédiat à Dantzig pourraient bien être d'origine allemande et avoir été répandus en vue de connaître les réactions des puissances occidentales.

Je lui ai rapporté les indications que m'avait données le secrétaire d'État sur le désir qu'aurait M. Beck de rechercher les éléments d'une solution amiable (4); il m'a dit n'avoir connaissance d'aucune évolution dans l'attitude de M. Beck.

(1) Sur l'entretien des deux hommes, voir ci-dessus le nº 67 annexe.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 154.
(3) Par courrier. en clair.
(4) Voir ci-dessus le nº 90.

Mon collègue polonais se montre assez préoccupé de la situation en Slovaquie. Certains indices, notamment la présence à Berlin de deux membres du gouvernement de Bratislava, dont M. Tuka, lui font craindre que le gouvernement allemand ne soit à la veille de supprimer ce qui reste de l'indépendance de ce pays.

92

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1826 (1). Confidentiel. Réservé. *Berlin, 4 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 5, 13 h.)

Dans une conversation qui m'a été rapportée par une personne entièrement digne de foi, mon collègue italien a déclaré de la façon la plus catégorique qu'il n'y avait pas de péril immédiat pour Dantzig.

Le directeur du service de la Presse à la Wilhelmstrasse s'est exprimé nettement dans le même sens auprès d'un de nos journalistes.

Ces informations, rapprochées des indications que m'a données le secrétaire d'État (3) et des conversations que j'ai eues avec différentes personnalités des centres dirigeants, me fait paraître comme peu vraisemblable un coup de force à Dantzig dans les jours prochains.

Il ne peut évidemment pas être question de certitude en la matière; mais je persiste à penser que les prochaines semaines seront employées par l'Allemagne à sonder les puissances occidentales et la Pologne en vue de connaître les intentions précises des unes et la capacité de résistance de l'autre.

Beaucoup de personnes pensent, par contre, que la période critique pour Dantzig s'ouvrira à la fin du mois d'août avec l'arrivée dans ce port du croiseur *Kœnigsberg* et avec le discours que doit prononcer à Tannenberg M. Hitler (4). Je serais pour ma part assez porté à partager cette opinion.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur le récent entretien, le 30 juin, de ce dernier avec l'ambassadeur, voir ci-dessus le nº 90.
(4) A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la victoire remportée par les Allemands sur l'armée russe à la fin d'août 1914.

93

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 192 [1]. Réservé. *Saint-Sébastien, 4 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* le 5, 17 h. 35.)

Un de mes collaborateurs a eu avec un diplomate de l'entourage immédiat du comte de Jordana une conversation qui a roulé sur la politique extérieure et intérieure de l'Espagne.

Deux tendances, d'après ce diplomate, s'affrontent actuellement dans le gouvernement espagnol, l'une dirigée par M. Serrano Suñer, l'autre par le comte de Jordana. La seconde pour être plus discrète n'en est pas pour cela négligeable; elle s'oppose à la première qui recherche avant tout la publicité.

En allant à Rome [3], le ministre de l'Intérieur pensait certainement à sa réclame personnelle; s'il n'est peut-être pas encore acquis à la politique des puissances totalitaires, par contre, il admire sans réserve leurs méthodes.

Avant de partir, il avait déclaré autour de lui que son voyage aurait en France un tel retentissement et provoquerait de telles appréhensions qu'avant même son retour, le gouvernement français s'empresserait d'exécuter la clause de l'accord Bérard-Jordana relative à l'or. L'événement ne lui ayant pas donné raison, il se trouve maintenant dans une position moins bonne que le comte de Jordana, qui apparaît comme l'habile négociateur de la restitution. Le ministre des Affaires extérieures appréciera d'autant plus le geste de la France qu'il est somme toute assez bien disposé pour elle; il appartient à cette catégorie de militaires espagnols qui, ayant été longtemps au Maroc, ont été conquis par l'œuvre accomplie par la France et ont senti la nécessité de collaborer avec elle en Afrique.

Cette restitution de l'or, a continué ce diplomate espagnol, est une bonne chose [4]. Vous donnez ainsi un argument très fort aux partisans — et ils sont nombreux — de la neutralité tout court en cas de guerre. D'ailleurs, il n'y a rien de signé avec l'Italie et il n'y aura, je pense, rien de signé non plus à Saint-Sébastien où le comte de Jordana a d'ailleurs bien l'intention de ne pas laisser MM. Ciano et Serrano Suñer en tête à tête [5]. Ni le ministre des Affaires extérieures ni même le chef de l'État, qui a vu lui aussi très clair dans le jeu de l'Axe, ne veulent se lier trop intimement avec Rome ou Berlin.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Au mois de juin : voir au tome XVI de la présente série, les nos 382 (note), 466.
(4) Cette restitution ne devait être effective que fin juillet : voir ci-après le nº 259 (note).
(5) Lors de la prochaine visite en Espagne du ministre italien : voir ci-après le nº 253 (et note).

Revenant sur les rapports de l'Espagne avec les puissances libérales, notre informateur a ajouté que le Généralissime et son ministre des Affaires extérieures avaient une compréhension plus nette de la France que de l'Angleterre, spécialement le comte de Jordana dont les rapports avec l'ambassadeur d'Angleterre n'étaient pas, paraît-il, toujours très cordiaux.

Quant au sous-secrétaire d'État, M. de Las Barcenas, il ne serait pas hostile à la France, mais son action est gênée par un double complexe d'infériorité. C'est un civil à côté d'un militaire et un ancien libéral au milieu de phalangistes. Son passé lui cause certaines appréhensions et il redoute surtout que les diplomates des puissances libérales soient tentés de le considérer comme un de leurs amis : il se raidit à l'avance contre cet « encerclement libéral ».

L'interlocuteur de mon collaborateur s'est montré plus réservé dans ses pronostics de politique intérieure. Monarchiste convaincu, il se trouve actuellement, comme tous les Espagnols qui ont participé au Mouvement dans l'espoir d'une restauration Monarchique, déçu de ne pas la voir poindre encore et animé de sentiments très froids à l'égard de la Phalange qui, quoi qu'on puisse dire, passe pour hostile au retour du Roi. Connaissant intimement José Antonio Primo de Rivera et les fondateurs de la Phalange, il trouve qu'il n'y a rien de commun entre la mystique un peu romantique du Mouvement à ses origines et l'aspect réaliste et brutal qu'il a pris aujourd'hui; il se demande si cette conception nouvelle convient bien au peuple espagnol, si fataliste devant les coups du destin mais si réfractaire à la discipline imposée.

Quoi qu'il en soit, le retour d'un roi, et vraisemblablement de Don Juan — malgré les résistances encore vives de certains éléments carlistes et notamment de M. Fal Conde — apparaissait à notre informateur, ainsi qu'à beaucoup d'Espagnols, appartenant aux classes dirigeantes que l'on rencontre journellement, comme la meilleure solution pour reconstruire une Espagne solide et viable.

J'ajoute que malgré la thèse semi-officielle qui se propage actuellement (un roi ne peut revenir que pour user de clémence et la situation actuelle exige que l'on punisse encore), il ne manque pas de monarchistes qui regrettent que le Souverain n'arrive pas dès maintenant. Ils craignent que chaque jour qui passe — s'il consolide un régime qui peut se priver de roi — ne recule indéfiniment une solution que, quant à eux, ils considèrent comme indispensable à l'avenir de l'Espagne.

94

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1816 (1). *Berlin, 4 juillet 1939* (2).

Depuis quelques semaines, la population allemande envisage l'avenir avec une anxiété qu'elle ne dissimule plus. La crainte de la guerre et la peur d'une révolution qui en serait la conséquence, hantent l'esprit de tous ceux qui réfléchissent. Il est à remarquer que ces sentiments se font jour actuellement alors que des mesures militaires importantes n'ont pas encore été prises et que le ton des journaux n'est ni très violent, ni très agressif. Or, ces mêmes sentiments ne se sont manifestés en septembre dernier que dans les tout derniers jours de la crise quand, depuis longtemps déjà, de nombreuses troupes avaient été massées aux frontières tchécoslovaques et que la presse avait mené contre M. Benès et le gouvernement tchèque une campagne d'une âpreté inouïe.

Il y a donc de nouvelles raisons à cette inquiétude. Les Allemands de milieux différents que l'on interroge à ce sujet font tous la même réponse. « Nous craignons, disent-ils, une guerre prochaine parce que notre gouvernement s'est maintenant trop engagé dans l'affaire de Dantzig pour pouvoir reculer et que nous sommes persuadés que les Français et les Anglais interviendront si les Polonais s'opposent par les armes au retour de Dantzig au Reich, ce qui semble devoir être le cas. En septembre 1938, on pouvait envisager encore une solution pacifique du conflit; actuellement non. » Quand on demande à ces mêmes Allemands pour quelles raisons ils se montrent si certains de notre intervention alors que les journaux d'ici affirment que les assurances données par nous sont de vaines paroles et qu'au dernier moment, nous ne viendrons pas en aide à la Pologne, ils répondent : « c'est en effet ce qu'écrivent les journaux, mais ici chacun écoute les nouvelles émises par les postes de radio étrangers (Londres-Luxembourg-Strasbourg) et nous sommes parfaitement renseignés. C'est là que réside le danger, car notre gouvernement, contre toute vraisemblance, est encore persuadé qu'au dernier moment, vous n'interviendrez pas ».

Quoi qu'il en soit, l'anxiété et le mécontentement se développent dans toutes les classes de la population. Les paysans se plaignent de manquer de main-d'œuvre pour leurs récoltes; les ouvriers d'être pris à leurs usines et envoyés d'office dans des fabriques de munitions. La bourgeoisie gémit des

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

difficultés croissantes de la vie. Tout le monde envisage l'éventualité d'une guerre, mais peu de personnes l'éventualité pour l'Allemagne d'une issue favorable de cette guerre. On sait que l'État n'a plus de devises étrangères, que les stocks sont insuffisants et les restrictions alimentaires toujours plus nombreuses font mal augurer d'un conflit armé. On prévoit généralement une défaite suivie d'un régime communiste amenant après lui une autre dictature. Plusieurs personnes de ma connaissance viennent d'acheter des propriétés en Bavière où elles se croient plus à l'abri qu'en Prusse soit contre les bombardements soit contre les émeutes révolutionnaires. On se rappelle que de nombreux Prussiens, et non des moins connus, l'amiral von Tirpitz et le général Ludendorff entre autres, s'étaient également installés en Bavière quand le communisme menaçait l'Allemagne du nord.

95

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1824 (1). *Berlin, 4 juillet 1939* (2).

Manifestant un oubli pour le moins étrange tant des paroles prononcées à propos de Dantzig par différents représentants du Reich que de ses propres articles, la presse allemande ironise ce matin sur les appréhensions éprouvées dans les capitales occidentales quant aux prochaines intentions de Berlin concernant la Ville libre. Elle se moque des « prophètes » de Varsovie, de Londres et de Paris, qui avaient annoncé l'arrivée soudaine du chancelier Hitler à Dantzig dimanche dernier, 2 juillet, à 15 heures. Cette arrivée devait donner le signal d'un putsch national-socialiste dans la ville même et déclencher par suite la guerre avec la Pologne.

« En dépit d'une pénible expérience, nos adversaires ont voulu recommencer le coup du 21 mai 1938, écrivent les journaux berlinois. Mais, comme à cette date, leurs tissus de mensonges se sont déchirés et nous avons gagné, au cours du dernier week-end, une nouvelle bataille de la guerre des nerfs. »

« Il ne vaudrait pas la peine, écrit de son côté l'agence officielle *D.N.B.*, de relever cette nouvelle campagne d'excitation si l'on ne devait constater un fait regrettable : non seulement certains journalistes étrangers dont les agissements sont depuis longtemps connus, mais encore des hommes d'État responsables ont participé à cette action destinée à susciter la panique. Il suffit de rappeler à cet égard la véritable inflation de discours britanniques

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

ainsi que les déclarations du président du Conseil français [1] qui ont éveillé l'impression que la question de Dantzig était à la veille de provoquer une catastrophe mondiale. »

La propagande allemande passe donc purement et simplement sous silence toute une série de faits — cependant connus de la population, tels que les envois clandestins de *S.S.* et de *S.A.* et les livraisons d'armes à Dantzig, ou même avoués par les autorités hitlériennes, comme la réquisition dans la Ville libre des ouvriers et des employés pour les occuper éventuellement à des entreprises d'importance politique [*] — et qui, tous, trahissent l'intention du gouvernement du Reich de faire entrer, à échéance plus ou moins déterminée, le problème de Dantzig dans sa phase décisive.

Considéré sous cet angle, l'article publié par le *Dantziger Vorposten*, dans son édition de dimanche, a retenu l'attention des milieux diplomatiques de Berlin. « Le retour de Dantzig au Reich est décidé, indiquait cet article. C'est le Führer qui en fixera la date. » Cette brève affirmation projette la lumière sur la tactique que paraissent envisager aussi bien les autorités de la Ville libre que les dirigeants de la politique allemande et qu'ont exposée mes précédentes communications (télégrammes nos 1754 à 1757 et 1755 [2]). On suppose généralement que c'est le Sénat de Dantzig qui ouvrira l'action par une déclaration de rattachement à l'Allemagne, mais le *Dantziger Vorposten* précise aujourd'hui que, pour les nationaux-socialistes de la Ville libre et pour les chefs du gouvernement du Reich, cette décision est déjà prise en fait. Selon les calculs allemands, la seule question qui resterait à résoudre serait de choisir le moment opportun pour forcer le règlement définitif du problème.

[1] Le 27 juin, avant de lire le décret de clôture de la session ordinaire du Parlement, le président du Conseil donnait lecture d'une déclaration à la tribune de la Chambre, puis à celle du Sénat. M. Daladier affirmait d'abord que « depuis vingt années, la situation de l'Europe et du monde n'a(vait) jamais été aussi délicate et aussi grave ». Il précisait que, face aux frontières de la France, « trois millions d'hommes (avaient) été rappelés ou incorporés sous les drapeaux ». Il dénonçait la propagande, menée à l'intérieur du pays, « dont le lien avec les influences étrangères (était) maintenant démontré» et qui visait à tenter de dissocier l'unité française et l'amitié franco-britannique. Au cas où la situation internationale ne s'améliorerait pas, la France, une fois libérées certaines catégories de mobilisés, entendait conserver « deux classes d'hommes instruits sous les drapeaux» pour être « à l'abri d'une surprise dangereuse». Le président du Conseil poursuivait : « Ma conviction est profonde que cet été pourra, en effet, poser le fameux dilemme entre la collaboration pacifique des peuples et la tentative de domination de quelques-uns de ces peuples par d'autres », et il soulignait que la France était prête à « toutes les formes de collaboration pacifique ». Toutefois, ajoutait-il, « la France est également résolue... à se dresser avec toutes ses forces contre toutes les entreprises de domination qui pourraient se produire, non seulement parce que la France sait que lorsqu'une entreprise de domination est victorieuse sur un point de l'Europe, elle se retourne ensuite contre la France elle-même, contre les pays de l'Ouest, par une sorte de loi fatale dont notre histoire n'offre que trop d'enseignements. S'armer, s'unir, veiller, voilà le devoir présent. Voici ma pensée exclusive, voilà la préoccupation exclusive du gouvernement : tout subordonner à la défense du pays ». Et M. Daladier de conclure : « Il faut tenir ! Il faut faire un bloc de toutes les énergies de la nation ! ».

[*] *Note du document :* Bien qu'aucune précision n'ait été donnée jusqu'à présent au sujet de cette mesure de réquisition, on ne peut s'empêcher de penser qu'elle n'est pas sans analogie avec les mesures prises dans le Reich pour assurer de la main-d'œuvre aux travaux « politiques urgents », c'est-à-dire aux travaux de fortification de l'Ouest et de l'Est.

[2] Ces télégrammes, du 27 juin, sont ci-dessus reproduits ou analysés sous les nos 12, 13, 27 (note).

En présence de cette menace constante, il est permis de ne pas prendre trop à la lettre l'indignation qu'affiche ce matin la presse allemande. Nul n'ignore, même en Allemagne, que les dirigeants nationaux-socialistes ont préparé à Dantzig un fourneau de mine dont il leur est loisible d'allumer la mèche au moment choisi par eux.

Quant aux bruits relatifs au déclenchement d'un coup de force dans les derniers jours de la semaine passée, cette ambassade n'en a été informée que par un télégramme de Votre Excellence (nº 535) (1). Étant donné la manœuvre allemande qui tend à se développer actuellement, il serait du plus grand intérêt de rechercher, si ce n'est déjà fait, l'origine exacte de ces bruits. On peut penser en effet :

— ou bien qu'un putsch avait été effectivement préparé et que la réalisation en a été ajournée, l'affaire étant éventée;

— ou bien que ces bruits ont été répandus prématurément et se rapportent à un plan d'exécution ultérieure;

— ou bien qu'il s'agit de la part du Reich d'un ballon d'essai lancé afin d'étudier les réactions de la Pologne, de l'Angleterre et de la France et de jeter en même temps le trouble dans les esprits.

Dans les milieux de l'ambassade de Pologne, on n'est pas loin d'estimer que c'est la troisième hypothèse qui a le plus de chance d'être conforme à la réalité. Les Polonais connaissent depuis longtemps l'art avec lequel leurs voisins savent lancer des fausses nouvelles pour en tirer parti. Les Allemands reprendraient à leur compte l'histoire de Colin criant au loup. Ils jetteraient de fallacieux cris d'alarme pour discréditer leurs adversaires et masquer leurs propres desseins.

Ce qui pourrait, dans une certaine mesure, faire croire à une manœuvre de ce genre, c'est l'empressement qu'a apporté M. von Weizsäcker à me donner, ainsi qu'à mon collègue britannique, des assurances apaisantes au moment même où ces rumeurs inquiétantes se répandaient à Paris et à Londres (2). Tout s'est passé en effet comme si le gouvernement du Reich avait hâte de se créer un alibi, dont le Führer pourra exciper s'il fait dans un prochain discours l'historique de ce que la presse allemande nomme déjà un « nouveau 21 mai ».

Quoi qu'il en soit, on s'attache, dans les cercles officiels, comme je l'indique par ailleurs, à répéter aux diplomates et journalistes étrangers que le Reich n'a nullement l'intention de se livrer à un geste prochain dans la question de Dantzig. (3).

(1) Du 30 juin : sans doute, s'agit-il de la retransmission du télégramme de Rome nº 2726 du 28 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 31.

(2) Sur l'entretien du secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse avec l'ambassadeur, voir ci-dessus le nº 55.

(3) Le même jour, par dépêche nº 565, non reproduite, l'ambassadeur transmettant un rapport de l'attaché militaire sur la situation militaire (appel sous les drapeaux, pour plusieurs mois, d'importants effectifs de réservistes; occupation, sous couvert de manœuvres de secteurs du système de fortifications de l'Ouest; construction hative de défenses à la frontière polonaise). Aucun indice « sérieux » ne permettait cependant de « déceler la mise enp lace d'un appareil militaire destiné à une offensive ».

96

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 234 (1). *Berne, 4 juillet 1939* (2).

Le chargé d'affaires de Hollande m'a déclaré que, dans le désir de ne pas paraître s'inféoder à un groupe de puissances, son gouvernement avait quelque peu réagi en apprenant qu'au cours des négociations anglo-franco-russes, il était question de garantir non seulement les états baltes, mais également d'autres petits pays de l'occident de l'Europe comme la Hollande et la Suisse. Le gouvernement néerlandais avait notamment donné pour instruction à son représentant à Berne de s'enquérir de l'attitude que comptait adopter le gouvernement fédéral en l'occurrence.

Comme il fallait s'y attendre, le Département politique a répondu à M. Van Hamel qu'il s'agissait d'une *res inter alios acta* et que le gouvernement fédéral allait garder la même prudente réserve qu'il avait observée lorsque l'Angleterre et la France s'étaient entendues entre elles pour garantir l'indépendance de la Confédération. Le Département politique a donné au chargé d'affaires de Hollande la version officielle suisse de la déclaration franco-britannique du 22 mars 1939 (3), à savoir que le gouvernement fédéral n'avait rien fait pour la provoquer, qu'il n'avait jamais demandé d'aide aux puissances occidentales et que ces dernières n'avaient pas fait de démarches auprès de lui pour lui notifier cette déclaration. Aussi le Conseil fédéral n'avait eu ni à formuler une réponse, ni à prendre une attitude. Il comptait faire exactement de même à propos des négociations menées actuellement entre les puissances occidentales et les Soviets.

Cette démarche du chargé d'affaires des Pays-Bas est restée secrète, mais, sous le titre : « La Hollande entend se tenir à l'écart de toutes controverses », la presse suisse reproduit le communiqué néerlandais suivant :

« Le gouvernement hollandais n'a pas eu connaissance des pourparlers anglo-franco-soviétiques et ne les a appris que par les journaux. Il se voit obligé en conséquence d'affirmer une fois de plus que la politique hollandaise consiste à se tenir en dehors de toutes les controverses existant actuellement en Europe ».

D'autre part, certains journaux helvétiques publient une information de la *D.N.B.*, d'après laquelle le gouvernement néerlandais aurait chargé ses

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette déclaration, et les réactions suisses, voir, au tome XV de la présente série, les nos 118, 120, 156.

ministres à Londres et à Paris de rappeler le point de vue traditionnel des Pays-Bas en ce qui concerne leur neutralité et leur désir de rester en dehors « des divergences existant actuellement en Europe ».

A la suite de ces informations venues de Hollande, le *Bund*, journal officieux du Palais fédéral, a fait à son tour paraître un entrefilet précisant que c'est par la *Pravda* et la *Frankfurter Zeitung* que les Suisses auraient été avisés du projet de garantie à donner par l'U.R.S.S. à la Hollande et à la Suisse, bien que ces deux puissances n'aient pas de relations diplomatiques avec les Soviets. Le *Bund* ajoute : « Nous apprenons au Palais fédéral que le gouvernement helvétique n'a reçu d'aucun côté des informations officielles sur des négociations de ce genre, et qu'en conséquence il n'y a aucun motif pour la Suisse d'entreprendre des démarches quelconques » (1).

97

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 619 à 624 (2). *Moscou, 4 juillet 1939.*

Tant mon collègue anglais que moi-même avons déjà longuement développé à M. Molotov, les 1er et 3 juillet, les arguments suggérés par votre télégramme no 331 arrivé aujourd'hui (3).

Nous avons également insisté, comme l'indique mon télégramme no 609 (4), sur les réactions de l'opinion en France et en Angleterre. Étant donné cependant que la liste des pays tiers doit rester secrète et que les Pays-Bas, alertés par des informations de presse à Londres et à Paris, se disent prêts à protester publiquement (5), un appel à l'opinion contre les répugnances soviétiques à s'engager au sujet de la Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg compliquerait encore plus une situation déjà très délicate. Cette mise en branle de l'opinion aurait, entre autres risques, celui d'opposer un démenti public aux apaisements officiels donnés par nous au gouvernement néerlandais.

(1) Par télégramme nos 235-236, du 5 juillet, l'ambassadeur de France à Berne rappelait qu'un haut fonctionnaire du Département politique lui avait confirmé que la Suisse considérait comme *res inter alios acta* les engagements de garantie de son indépendance pris par certaines grandes puissances et qu'elle n'avait pas l'intention de publier de communiqué analogue à celui du gouvernement hollandais. Ce haut fonctionnaire soulignait cependant à M. Alphand que l'information parue dans la presse française aux termes de laquelle les Soviets se refuseraient à garantir la Suisse et la Hollande sous prétexte que ces deux puissances n'entretenaient pas de relations diplomatiques avec Moscou avait produit une certaine émotion au Palais fédéral. L'ambassadeur indiquait que les polémiques qui pouvaient s'ensuivre risquaient d'amoindrir la situation morale de la France en Suisse où les propagandes allemande et italienne ne manqueraient pas de reprocher au gouvernement fédéral de manquer à la neutralité.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Du 3 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 83.

(4) Du 3 juillet, publié ci-dessus sous le no 85.

(5) Voir ci-dessus les nos 62, 69, 71, 78.

Au cours de l'entrevue du 3 juillet, mon collègue anglais et moi-même avons pu constater que M. Molotov, qui suit très attentivement ce que publient certains journaux français et anglais sur les instructions données à M. Strang d'accepter les demandes russes (1), se tenait comme d'ordinaire fermement sur les positions de principe prises dans le projet soviétique du 2 juin (2). C'est ainsi par exemple que la conversation ayant porté sur le paragraphe 3 de l'article 1 de ce projet, le commissaire aux Affaires étrangères nous a dit que, comme les deux gouvernements avaient écarté ce paragraphe dans leur nouvelle rédaction de l'article 1, il n'y avait pas lieu de le réintroduire, car ce paragraphe faisait corps avec l'article 1 du projet du 2 juin, lequel comportait la liste des huit pays dans le traité lui-même et non en annexe secrète.

Il est regrettable que, par scrupule juridique et dans un souci, semble-t-il, de pure logique, le Foreign Office ait écarté ce paragraphe qui nous eût été fort utile pour suppléer dans une certaine mesure à la non-désignation des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg.

Le gouvernement soviétique avait adopté le 2 juin ce paragraphe repris de notre projet du 25 mai (3), sans peut-être en bien peser la portée. Aujourd'hui que nous insistons pour introduire expressément dans la liste trois pays occidentaux en supplément des huit, M. Molotov semble s'être rendu compte des conséquences de ce paragraphe sur l'étendue des engagements des trois contractants. Son désir étant actuellement de ne céder sur le cas de la Suisse et des Pays-Bas qu'avec ce qu'il appelle une compensation, c'est-à-dire un accord d'assistance mutuelle de la Russie avec la Turquie et la Pologne, il semble qu'il ne veuille pas affaiblir sa position en acceptant de réintroduire dans le projet le paragraphe 3 précité que les deux gouvernements ont eux-mêmes retirés de l'article 1 (4).

98

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2090. *Londres, 5 juillet 1939* (5).

(*Reçu* : 0 h. 40.)

Le comte Raczynski est parti pour consulter son gouvernement au sujet des demandes financières de la Pologne. Au cours d'une visite qu'il a faite au Foreign Office, il s'est plaint du caractère absolument insuffisant des

(1) Sur les révélations de ces journaux, voir ci-dessus les nos 75, 87.
(2) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, le nº 336.
(3) Sur le projet franco-anglais de cette date, voir au tome XVI précité, le nº 272.
(4) Ce télégramme a été adressé le 5 juillet à Londres sous les nos 1384 à 1389.
(5) Par téléphone.

offres de crédit qui lui ont été faites [1]. Ce que son gouvernement recherche surtout, c'est un emprunt qui lui permette d'acheter aux États-Unis le matériel d'armement que ni la France, ni l'Angleterre ne sont en mesure de lui fournir [2].

99

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1380 à 1383. *Très urgent.* *Paris, 5 juillet 1939, 5 h. 45* [3].

Au cours de notre conversation téléphonique de ce soir, vous m'avez indiqué que lord Halifax vous avait manifesté quelque inquiétude sur l'issue des conversations avec l'U.R.S.S. Lord Halifax se demandait même s'il ne convenait pas de s'en tenir pour le moment à la conclusion de l'accord tripartite garantissant la sécurité de chacun des trois états contractants en cas d'agression d'une puissance européenne contre l'un d'entre eux.

Je continue à penser que cette solution partielle ne devrait être envisagée qu'en désespoir de cause, et seulement lorsqu'il sera clair que l'accord général ne pourra plus être espéré.

Nous ne pouvons nous résigner actuellement à une telle solution qui exclut de l'assistance les cas de la Pologne et de la Roumanie, alors que ces pays peuvent être prochainement l'objet d'une agression allemande.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour aboutir à l'accord général. Je vous ai déjà indiqué dans mes télégrammes précédents diverses formules qui me paraissent répondre aux objections de M. Molotov et je vous ai demandé de les soumettre à lord Halifax.

Mais il est possible peut-être d'envisager encore une autre solution. Ce serait d'adopter purement et simplement les textes d'ensemble proposés par M. Molotov lui-même le 2 juin dernier [4]. Nous nous efforcerions de faire ajouter à la liste des états prévus la Hollande, la Suisse et le Luxembourg, et nous demanderions la modification indiquée dans mes précédents télégrammes à l'article 6 qui prévoyait que l'accord politique ne vaudrait qu'une fois l'accord militaire conclu.

Au cas où le gouvernement de l'U.R.S.S., violant le principe de l'égalité dont il se réclame si fortement, se refuserait à insérer les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg parmi les états prévus, il semble que le paragraphe 3 de l'article 1 du projet russe visant « un autre état européen qui aurait demandé

(1) Les sommes prévues avaient été arrêtées la veille par un accord entre les gouvernements français et britannique : voir ci-après le n° 108.

(2) Par un rapport n° 2950, du 8 juillet, le Ministre transmettait la substance de ce télégramme à son homologue de la Défense nationale, sans commentaire.

(3) Par fil.

(4) Sur ces textes, voir au tome XVI de la présente série, le n° 336.

cette assistance, puis résister... [1] de sa neutralité » couvrirait le cas des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg, qui nous ont demandé déjà ou nous demanderaient sans aucun doute, en cas d'agression, de garantir leur neutralité.

L'acceptation par les gouvernements français et britannique du mémorandum soviétique du 2 juin dans sa presque intégralité ne permettrait guère à M. Molotov de récuser ou de discuter un document élaboré de sa main et qui ne comportait à ce moment aucune annexe, publiée ou secrète.

L'idée que je vous suggère n'est pas nouvelle pour moi, car il m'était apparu, aussitôt reçues les propositions de M. Molotov du 2 juin, que nous avions intérêt à y apporter le moins de changements possibles, sauf sur un ou deux points essentiels.

Si le gouvernement britannique était d'accord, il y aurait là pour notre négociation à Moscou une chance réelle d'aboutir rapidement à la conclusion d'un accord général. Et si par hasard il n'en était pas ainsi, la bonne foi et la sincérité des gouvernements français et anglais apparaîtrait de cette façon d'une manière éclatante à l'opinion publique.

Mais je conserve la ferme conviction qu'il est encore possible d'arriver à un accord général [2].

100

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1376 [3]. Extrême urgence. *Paris, 5 juillet 1939* [4].

Je vous confirme ma conversation téléphonique de ce matin.

Les propositions qui nous sont transmises de Moscou [5] aggravent d'une manière singulière les demandes présentées jusqu'ici par le gouvernement de l'U.R.S.S.

Il apparaît que nous n'avions que trop raison d'insister sur la nécessité de mener rapidement les négociations et, pour éviter toute difficulté supplémentaire, d'accepter les textes soviétiques toutes les fois qu'une question de principe n'était pas en jeu. Je considère en effet que les propositions présentées le 2 juin [6] par M. Molotov étaient en substance plus acceptables que celles du 4 juillet.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Ce télégramme a été adressé le même jour à Moscou sous les nos 360 à 363.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par fil, en clair.
(5) Sur ces propositions, voir ci-dessus les nos 85, 86.
(6) Sur ces propositions, voir au tome XVI de la présente série, le nº 336.

Voici en tout cas les points qui me paraissent essentiels :

1° Il est évidemment impossible pour l'opinion publique française et britannique d'accepter que la France et l'Angleterre donnent leur garantie aux états baltes tandis que l'U.R.S.S. se refuse à donner sa garantie pour la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

La formule présentée par le gouvernement de l'U.R.S.S. tendant à subordonner cette garantie au moment où l'U.R.S.S. aurait pu conclure un pacte bilatéral avec la Pologne et la Turquie aurait pour conséquence de remettre à une date indéterminée la garantie donnée par l'U.R.S.S. en ce qui concerne les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg.

Le texte remis par M. Molotov le 2 juin comportait le cas d'une agression dirigée contre la Belgique, la Grèce, la Turquie, la Roumanie, la Pologne, la Lettonie, l'Esthonie, la Finlande. Dans le texte d'aujourd'hui, nous voyons apparaître pour la première fois les mots « agression directe ou indirecte », et l' « agression indirecte » est définie comme « un coup d'État intérieur ou un changement politique favorable à l'agresseur ». Lorsqu'on rapproche ces mots de l'échange de notes intervenu entre l'U.R.S.S. et la Lettonie au mois d'avril dernier [1], on ne peut manquer de concevoir certaines inquiétudes.

Il est évidemment impossible d'admettre qu'un changement politique dans un état ou un coup d'État intérieur puisse entraîner automatiquement un conflit général. S'il était question uniquement d'un changement politique qui serait la conséquence d'une agression indirecte nettement caractérisée, peut-être ne serait-il pas impossible de trouver une formule s'appliquant à cette hypothèse. Vous m'avez dit ce matin que M. Malkin s'y employait à Londres. Je vous serais obligé de me faire connaître les formules auxquelles il aura pu parvenir. Je doute fortement qu'elles puissent éviter des équivoques dangereuses. Je m'efforce néanmoins de mon côté de rechercher des formules analogues.

J'estime que les propositions faites par M. Molotov le 2 juin auraient été beaucoup plus acceptables à l'exception de l'article 6, sur lequel je vous ai déjà fait mes observations, et en ajoutant à la liste des états tiers la Hollande, le Luxembourg et la Suisse, bien que la Suisse me paraisse en fait garantie par l'article 1er, paragraphe 3 du projet soviétique qui prévoyait le cas des états européens ayant demandé l'assistance pour résister à la violation de leur neutralité [2].

[1] Sur cet échange de notes, voir au tome XV de la présente série, le n° 264.

[2] Ce télégramme est également transmis à Moscou sous les n°s 340 à 344, le même jour, à 14 h 25.

101

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1379 (1). *Paris, 5 juillet 1939, 8 h.*

La réponse faite par M. Molotov le 3 juillet aux propositions que les deux ambassadeurs lui avaient soumises le 1er juillet (2) appelle de notre part les observations suivantes, qui viennent à l'appui des premières directives que je vous ai adressées dans mon télégramme nº 1376 (3) et dont je vous serais obligé de faire part au Foreign Office.

1º *En ce qui concerne la liste des états tiers*, M. Molotov invoque pour refuser l'inclusion des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg dans ce document tantôt le fait que ces états n'ont pas reconnu l'U.R.S.S., tantôt la nécessité où se trouve le gouvernement soviétique de se limiter aux engagements précis qu'il avait pris lors de l'ouverture des négociations, et à la mesure des moyens que la situation internationale lui permet de mettre en œuvre.

Sur le premier point, il doit être remontré à M. Molotov que sa prétention remet en cause le principe même de l'égalité absolue des engagements réciproques contractés par les trois gouvernements, principe qu'il n'a cessé d'invoquer à notre égard, au nom duquel il a exigé l'inclusion des états baltes sur la liste des pays tiers, et dont il récuse (4) aujourd'hui l'application au cas des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg. En se plaçant ainsi sur le terrain de l'inégalité des obligations assumées par les trois contractants, M. Molotov adopterait une position qui nous paraît injustifiable en droit et indéfendable en fait : comment pourrait-il espérer, en effet, que les gouvernements français et anglais fassent accepter par leur opinion publique que le *casus foederis* couvre tous les états voisins de l'U.R.S.S. sans exception, mais ne s'applique en ce qui les concerne qu'à la seule Belgique?

Comme vous l'a rappelé mon télégramme nºs 1345 à 1347 (5), nous ne demandons pas à l'Union soviétique de donner sa garantie à des états qui refusent de la reconnaître; nous lui demandons de s'engager vis-à-vis de nous à nous prêter son assistance dans tous les cas où une agression de l'Allemagne mettrait notre sécurité en danger, comme nous nous engageons vis-à-vis

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(2) Sur la réponse du commissaire du peuple aux Affaires étrangères, voir ci-dessus les nºs 85, 86.

(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 100.

(4) Rétabli d'après l'exemplaire des archives de l'ambassade de France à Moscou. Le texte conservé dans la « Reconstitution Fouques-Duparc» porte : résume.

(5) Le télégramme adressé sous ce numéro à Londres, le 3 juillet, est ci-dessus reproduit sous le nº 76.

d'elle à lui donner notre assistance dans toutes les hypothèses où elle serait elle-même l'objet ou le but d'une pareille agression directe ou indirecte de la part du Reich. La solidarité qu'il s'agit d'établir entre les trois pays ne peut ni se fragmenter, ni se répartir inégalement. Elle doit jouer chaque fois que la sécurité de l'un d'eux est menacée quelle que soit la forme que revête cette agression, le point où elle éclate. Nous avons pour souligner sa force et son caractère total accepté, comme les Russes nous le demandaient, qu'aucun des contractants ne pût, de son seul gré, s'en dégager.

Nous ne pourrions admettre qu'elle s'exerçât plus complètement au profit des uns que des autres et qu'appelée à couvrir toute la frontière européenne de la Russie, elle nous fît défaut pour une partie de la nôtre.

Quant au second argument invoqué par M. Molotov, sa portée ne m'apparaît pas clairement. L'on concevrait que la Russie hésitât à accroître la liste des pays auxquels elle aurait à fournir une assistance directe; mais il s'agit moins pour elle d'assister directement la Suisse ou la Hollande contre une agression allemande, que d'assister la France et l'Angleterre dans la résistance qu'elles opposeraient à cette agression plus ou moins directement dirigée contre elles. On n'aperçoit pas en quoi la situation internationale permet à l'U.R.S.S. de mettre en œuvre des moyens [qui] lui rendraient en fait plus difficile d'assister la France et la Grande-Bretagne au cas d'une agression dirigée contre elles à travers la Suisse ou le Luxembourg qu'au cas d'une agression dirigée contre elles à travers la Belgique. On n'aperçoit pas davantage pourquoi la conclusion d'un pacte bilatéral d'assistance conclu avec la Pologne et avec la Turquie augmenterait les moyens d'action de l'U.R.S.S. en Occident et lui faciliterait cette extension apparente de ses obligations. Une agression allemande dirigée contre la France ou l'Angleterre à travers le territoire d'un des quatre états voisins, comme une agression dirigée par l'Allemagne contre l'U.R.S.S. à travers les pays baltes, n'engagerait l'assistance des contractants qu'à la mesure et dans la limite de leurs possibilités. Nos difficultés pour secourir la Russie attaquée à travers ces états qui lui sont limitrophes ne seraient pas moins grandes que celles que la Russie rencontrerait pour nous assister contre une agression allemande dirigée à travers la Suisse. Ni les Anglais ni nous n'en avons tiré prétexte pour nous dérober aux conséquences d'un engagement qui ne vaut que s'il couvre, à la mesure des moyens de chacun, la totalité de la sécurité des trois contractants.

2° Les nouvelles propositions de M. Molotov introduisent d'autre part la première fois dans la négociation la notion d'agression indirecte déjà vague et inquiétante en elle-même, et dont l'interprétation qu'en donne le projet russe de lettre annexe ne fait qu'aggraver la portée. Rien ne serait en effet plus dangereux que de faire découler du droit qu'ont les puissances de défendre un état tiers contre une agression menaçant leur propre sécurité un droit d'immixtion dans les affaires intérieures de cet état, qui comporterait une latitude presque illimitée d'appréciation de son évolution politique et une possibilité d'intervention préventive en vue d'en corriger les conséquences. Une agression directe contre un état donné, la Belgique par exemple, pourrait constituer en même temps une agression indirecte contre un autre état comme

la France. C'est le sens que nous avons toujours attribué au mot « indirect ». Nous ne saurions accepter que cette notion d'agression indirecte fût étendue aux états énumérés dans la liste annexe qu'à condition d'en limiter la portée avec assez de précision pour écarter toute justification d'ingérence dans la politique intérieure et extérieure desdits états.

C'est sous le bénéfice des observations qui précèdent que je vous prie de soumettre au Foreign Office les rédactions alternatives suivantes qui pourraient, si le gouvernement britannique les accepte, être soumises à M. Molotov.

Formule A envisagée pour le cas où le gouvernement soviétique accepterait d'inclure les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg dans la liste des états tiers.

Article 1er.

« L'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute assistance immédiate et efficace si l'un de ces trois pays s'engage dans des hostilités avec un pays européen quelconque à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un de ces trois pays, soit d'une agresssion directe ou indirecte dirigée par cette puissance contre un état européen que *l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assister contre une telle agression* ou dont il s'estimerait obligé de défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression ».

Cette rédaction reprend le texte russe du 3 juillet; le membre de phrase souligné a été ajouté pour couvrir le cas de la Roumanie et de la Pologne qui ne figureront pas dans la déclaration annexe.

Protocole annexe.

« Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que l'article 1er du traité signé aujourd'hui devra s'appliquer tant dans le cas d'une agression directe que dans *le cas d'une agression indirecte qui aurait pour effet de déterminer un coup d'État intérieur entraînant manifestement aliénation ou altération de souveraineté au profit de l'agresseur.* »

A la suite de cette déclaration, il serait purement et simplement inséré le projet d'aide-mémoire communiqué à Londres le 23 juin sous le nº 1264 (1).

(1) Ce télégramme a été communiqué à Moscou, le même jour, sous les nos 347 à 359.
Le texte du projet d'aide-mémoire communiqué à Londres le 23 juin est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 146 (annexe).

102

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2098. *Très urgent.* *Londres, 5 juillet 1939, 18 h. 25* (1).

Dans leurs dernières délibérations, les ministres anglais ont abouti aux conclusions provisoires suivantes, que je vous transmets ci-après en clair, sous la forme d'un projet d'instructions à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou (2).

« 1º La définition de l'agression indirecte que le gouvernement de l'U.R.S.S. propose maintenant (3) est complètement inacceptable. Il nous serait impossible de la défendre soit vis-à-vis des pays intéressés, soit vis-à-vis de notre propre opinion publique. Si le terme d'agression indirecte est employé dans l'accord qui sera publié, il est inévitable que des questions soient posées quant au sens de cette expression et, en pareil cas, nous aurions soit à répondre dans le sens de la définition donnée par le protocole qui ne serait pas publié, soit en donnant une explication inexacte de la position. Maintenant que nous connaissons le sens que le gouvernement soviétique se propose d'attacher au terme « d'agression indirecte », nous ne pouvons accepter la phrase « directe ou indirecte » dans l'article 1. Il faut se rappeler que cette phrase, et sa définition secrète, n'avaient point encore surgi dans les discussions, et sont maintenant suggérées pour la première fois en même temps que se trouve rejetée l'inclusion de la Hollande et de la Suisse. Si, par conséquent, nous devions continuer d'une façon quelconque la négociation suivant les directives actuelles, il est essentiel que la phrase « directe ou indirecte » n'apparaisse ni dans l'article 1, ni dans le protocole non publié, et que la définition proposée de l'agression indirecte soit complètement abandonnée. Si M. Molotov accepte ce point, le gouvernement de Sa Majesté, bien que très à contrecœur, accepterait de voir omettre les Pays-Bas et la Suisse de la liste des états. Vous ferez de votre mieux pour faire valoir cette nouvelle concession de notre part en invoquant toutes les considérations que vous connaissez.

« 2º Vous devrez, cependant, chercher à amener M. Molotov à accepter de comprendre dans le protocole non publié une disposition prévoyant une consultation immédiate entre les trois gouvernements à la demande de l'un quelconque d'entre eux, dans le cas d'une agression contre la Hollande, la Suisse

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Le texte définitif de ces instructions est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 253.
(3) Sur cette définition, voir ci-dessus le nº 86.

ou le Luxembourg. En échange, nous serions prêts à accepter de prendre part à une consultation immédiate à la demande de l'U.R.S.S. dans le cas de circonstances venant à se produire dans l'un des états baltes, qui ne correspondraient pas à une agression contre les états en question mais où le gouvernement soviétique verrait une menace à sa propre sécurité. Une telle disposition devrait également ne point figurer dans l'accord lui-même, mais aurait à être insérée dans le protocole non publié.

« 3° Nous serions prêts à accepter la solution suggérée plus haut, à la condition qu'elle permette d'aboutir rapidement et que les autres points en discussion soient réglés conformément aux instructions que vous possédez déjà. Je vous envoie des instructions séparées en ce qui concerne le texte proposé par le gouvernement de l'U.R.S.S. pour l'article 3.

« 4° Les difficultés qui ont surgi au cours des discussions à propos de l'introduction d'autres états ont été si variées et d'une nature si considérable que nous ne croyons pas être en mesure de faire aucune concession supplémentaire pour obtenir l'approbation du gouvernement soviétique pour un accord conforme à ce qui a été indiqué plus haut. Si, par conséquent, M. Molotov n'est pas disposé à accepter l'offre qui précède, nous souhaiterons revenir à son idée d'un simple accord tripartite ne couvrant que le cas de l'agression directe contre un des signataires. En pareil cas, il serait très désirable d'insérer dans l'accord public un article en vertu duquel les signataires accepteraient de négocier immédiatement un accord supplémentaire, en vue de couvrir éventuellement le cas d'une agression contre d'autres états européens. L'arrangement pourrait comprendre aussi des dispositions prévoyant que, en attendant la conclusion de cet arrangement supplémentaire, il devra y avoir consultation immédiate entre les signataires à la requête de l'un quelconque d'entre eux, pour préparer telle action qui pourrait être décidée d'un commun accord dans le cas d'une agression contre un autre état européen (cf. la proposition de l'ambassadeur de France contenue dans votre télégramme n° 129) » [1].

103

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2104. *Londres, 5 juillet 1939, 20 h. 25* [2].

Sir Orme Sargent vient de me transmettre un projet de télégramme à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou destiné à compléter celui dont j'ai fait part à Votre Excellence sous le n° 2098 [3]. Ces indications supplémentaires

[1] Ce télégramme a été retransmis le 6 juillet à Moscou sous les n°s 365 à 371.
[2] Par téléphone, en clair.
[3] Du même jour, 18 h. 25, ci-dessus reproduit sous le n° 102.

ne constituent que des projets ébauchés par les services du Foreign Office. Je vous les communique ci-après à titre documentaire :

1° Article 1. — Le Foreign Office préférerait la formule « le pays contractant intéressé » à celle d'« un des trois pays intéressés » proposée par le texte russe du 3 juillet (1).

2° Article 3. — Le Foreign Office désirerait voir rétablir les mots « en cas de nécessité » et propose la rédaction suivante pour cet article :

« Les trois gouvernements contractants échangeront des informations périodiques sur la situation internationale et jetteront les bases d'un appui diplomatique mutuel dans l'intérêt de la paix. Sans préjudice du prêt immédiat d'assistance conformément à l'article 1 et en vue d'assurer son organisation plus efficace, au cas où des circonstances viendraient à se produire qui menaceraient de rendre nécessaire l'application des engagements d'assistance mutuelle inclus à l'article 1, à la requête de l'un d'entre eux, ils entreront immédiatement en consultation en vue d'examiner la situation et, en cas de nécessité, de déterminer d'un commun accord le moment de la mise en œuvre immédiate du mécanisme de l'assistance mutuelle et les modalités de son application (indépendamment de n'importe quelle procédure de la Société des Nations) ». Le Foreign Office préférerait omettre le dernier membre de phrase que j'ai mis entre parenthèses, mais l'accepterait si les Russes insistaient pour son inclusion (2).

104

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2099 à 2102. *Londres, 5 juillet 1939, 21 h.* (3).

J'ai communiqué ce matin à l'assistant sous-secrétaire d'État, spécialement chargé de suivre les pourparlers avec l'U.R.S.S., les observations contenues dans vos télégrammes nos 1379 à 1383 (4). En échange, sir Orme Sargent m'a résumé les conclusions auxquelles étaient arrivés lord Halifax et ses collègues et au sujet desquelles il serait heureux d'avoir l'avis du gouvernement français.

J'ai demandé à mon tour à mon interlocuteur de prendre immédiatement en considération les différents points mentionnés dans vos télégrammes précités. Avant de renoncer à certaines des questions jugées jusqu'à présent

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 86.
(2) Ce télégramme a été adressé le 6 juillet à Moscou sous les nos 372 à 374.
(3) Par téléphone.
(4) Du même jour, ci-dessus reproduits sous les nos 101 et 99.

essentielles, il peut y avoir un effort d'adaptation à accomplir qui ne retarderait pas sensiblement le cours des pourparlers.

Sir Orme Sargent m'a dit que l'on pouvait en effet recourir à l'argumentation proposée par Votre Excellence pour justifier l'inclusion de la Suisse et de la Hollande parmi les états couverts, mais qu'il était très probable que, si excellents soient-ils, ces arguments n'auront aucun effet sur M. Molotov, qui paraît buté dans son refus. Par contre, il a prêté une attention particulière à la rédaction proposée pour définir l'agression indirecte dans un protocole annexe. Il lui paraît possible en effet qu'il y ait encore matière à conciliation à cet égard entre le point de vue russe et le nôtre.

Enfin, en ce qui concerne un retour au texte soviétique du 2 juin dernier (1), sir Orme Sargent fait observer que M. Molotov l'a déjà expressément retiré en prenant prétexte de notre désir de tenir confidentielle l'énumération des pays visés par l'accord. A supposer même qu'il consentît à rétablir l'ancien alinéa 3, nous devons nous souvenir que M. Molotov a d'avance écarté son application à la Suisse et aux Pays-Bas. Il est vrai que les gouvernements français et anglais se mettraient en meilleure posture vis-à-vis de leur opinion publique, mais il est peu probable que cette considération ait la moindre influence sur l'attitude de M. Molotov (2).

105

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 476 à 481 (3). Réservé. *Belgrade, 5 juillet 1939, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Si je m'en rapporte à une conversation que, dès mon arrivée d'hier à Bled, j'ai eue à sa demande avec le président du Conseil, les dispositions d'esprit du gouvernement yougoslave, malgré les « freinages » de M. Cinçar-Markovitch, évoluent très rapidement en notre faveur. M. Tsvetkovitch discerne fort bien qu'en cas de guerre, une victoire allemande serait catastrophique pour la Yougoslavie, comme pour tous les autres pays danubiens inclus dans

(1) Sur ce texte, voir, au tome XVI de la présente série, le no 336.

(2) Au cours de son entretien avec sir Orme Sargent, l'ambassadeur soulignait également l'intérêt qu'il y aurait à s'efforcer de concrétiser les dernières formules proposées tant à Londres qu'à Paris, de manière à en faire l'objet d'un télégramme d'instructions à Moscou, « comportant diverses alternatives entre lesquelles nos ambassadeurs garderaient une certaine latitude d'appréciation suivant les réactions de leur interlocuteur » (télégramme de Londres no 2103, du 5 juillet, 21 h.).

Le télégramme de Londres nos 2099 à 2102 est retransmis le 6 juillet à Moscou sous les nos 375 à 379.

(3) Extrait des « Fonds 1940 ».

le soi-disant espace vital du Reich. Aussi est-il décidé à donner à la politique extérieure de son pays une orientation nettement marquée vers nous, mais il ne pourra le faire ouvertement que lorsque son accord avec M. Matchek lui permettra de modifier la composition de son gouvernement, ce qui n'est plus, m'a-t-il dit, qu'une question de jours.

Pour gagner du temps dans l'organisation de la défense du pays, il envoie à Paris, faute de pouvoir d'ici la fin du mois s'y rendre, son ministre des Finances qui sera, auprès de Votre Excellence, et de M. Daladier, son porte-parole et celui du Prince. M. Djouritchitch compte être à Paris dès lundi ou mardi. Il me paraît essentiel que nous prêtions la plus grande attention à sa visite. En contrepartie des assurances qu'il donnera, il se contentera de demander une rapide et judicieuse utilisation du crédit de 450 millions de francs déjà ouvert par l'affaire Seligmann [1] et le jeu de l'assurance-crédit à la Yougoslavie.

Par ailleurs, il envisage une prise presque immédiate de contact entre les deux états-majors pour la défense de Salonique. Il m'a répété avec force que la marche d'un seul soldat italien vers cette base constituerait un *casus belli* et qu'il se réserve d'en aviser Rome le moment venu. Il est entièrement d'accord à ce sujet avec le chef d'État-major et l'envoi à Paris d'un général spécialement mandaté pour traiter de la question avec le général Gamelin ne saurait tarder, pour peu que nous en manifestions le désir.

De son côté, le prince Paul, actuellement... [2] Kent chez leur commun beau-frère, a formé le projet de se rendre à Londres d'ici une dizaine de jours. Du côté anglais, il y a donc ou il y aura des sondages et ouvertures analogues à celles dont nous sommes l'objet.

Le président du Conseil se plaint amèrement de l'attitude des Allemands qu'il accuse de complète duplicité dans les affaires de crédit et d'armement. Il m'a parlé d'une commande, déjà ancienne, passée à Skoda et qui, malgré les assurances données et certains commencements d'exécution, se trouve maintenant systématiquement arrêtée. Il ne pense pas que l'affaire puisse se régler. M. Cinçar-Markovitch serait d'un avis différent. M. Tsvetkovitch m'a laissé entendre que son attitude ne serait pas sans influence sur le gouvernement hongrois qui se préoccupe énormément, en ce moment, des progrès de la propagande nazie auprès de son opinion publique. Il croit également que les Bulgares ne demanderaient qu'à se joindre à une évolution leur permettant en même temps qu'à la Hongrie de se rapprocher de l'Entente balkanique, s'ils sentent les Yougoslaves nettement orientés vers nous.

Sur ces deux derniers points, M. Tsvetkovitch, il me semble, se fait des illusions, mais sa parfaite sincérité ne saurait être mise en doute. Il m'a demandé que la portée exacte du voyage de M. Djouritchich soit tenue rigoureusement secrète, même pour M. Pouritch.

[1] Sur la récente conclusion par Belgrade d'un emprunt auprès de cette banque, voir ci-dessus le nº 47.

[2] Lacune de déchiffrement.

106

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2829 à 2835 [1]. Réservé. *Rome, 5 juillet 1939, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 6, 2 h.).

J'ai été reçu ce soir par le comte Ciano. Je lui ai renouvelé oralement mes condoléances à l'occasion de la mort de son père. Il m'a de son côté répété qu'il avait été très sensible au télégramme que je lui avais envoyé de la part de Votre Excellence.

Nous avons évoqué l'affaire de Dantzig. Le ministre s'est déclaré persuadé que l'Allemagne n'avait pas eu les intentions qui lui avaient été prêtées. A son avis, on se serait à Londres et à Paris alarmé, de bonne foi peut-être, mais sûrement à tort. Réserves faites sur l'exactitude du moment prévu pour leur accomplissement, je n'ai pas caché que j'étais convaincu, quant à moi, de la réalité des projets attribués au Reich. Le comte Ciano n'a pas paru penser que des complications graves fussent à craindre dans les semaines qui viennent, du moins il ne l'a pas laissé voir; il a tout de même fait une allusion discrète aux surprises et aux incidents toujours possibles. Selon lui, les Polonais ne seraient intraitables que parce qu'ils se sentent appuyés par l'Angleterre et la France. La question de Dantzig ne vaudrait pas cependant que fût répandu le sang de milliers d'Anglais et de Français, sans compter que, de toute manière, la Pologne commencerait par être battue et envahie par les troupes allemandes. J'ai répondu qu'à ma connaissance, la Pologne ne refuserait pas de négocier, qu'elle refuserait simplement d'être placée en face d'exigences, que ses soldats donneraient aux Allemands plus de fil à retordre que ceux-ci ne le croyaient, qu'en se battant éventuellement pour elle, les puissances démocratiques lutteraient en réalité pour un principe et contre l'asservissement de l'Europe à la violence, qu'au surplus, je ne voyais pas ce que par rapport à l'état de choses actuel, l'Allemagne gagnerait au rattachement de la Ville libre, où le national-socialisme était déjà installé en maître, sinon précisément d'y faire triompher un principe de violence.

Le comte Ciano a semblé souhaiter qu'un accommodement pût être trouvé.

De la situation européenne, il m'a dit que malheureusement elle se consolidait sur des bases qui opposaient de plus en plus nettement l'un à l'autre les deux groupes de puissances. L'équilibre des forces avait après 1870 conservé la paix pendant longtemps. Le ministre s'est proclamé toujours optimiste, sans fournir d'autre référence que cet exemple.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Nous avons parlé un instant des relations franco-italiennes, c'est-à-dire que nous avons échangé des doléances à propos de l'attitude expectative de la presse des deux pays.

Le comte Ciano m'a indiqué qu'en cette matière, le Duce était toujours d'une extrême susceptibilité. Il était furieux, en particulier, que les journaux français pussent prétendre que l'Italie était infestée d'Allemands, que l'Allemagne avait pris en main tous les rouages de la Péninsule, qu'on en voyait défiler des centaines dans les rues, que le public, l'armée, le haut commandement, les détestaient et brûlaient au contraire d'amour pour la France. Autant de mensonges, selon le ministre, dont M. Mussolini serait exaspéré.

J'ai opposé à ce réquisitoire un autre réquisitoire du même genre, soulignant que les campagnes injurieuses de la presse italienne me donnaient l'impression que les dirigeants fascistes écartaient définitivement de leur esprit toute possibilité de règlement pacifique.

Le comte Ciano n'a répondu ni oui ni non. « Il faut attendre patiemment, on verra », a-t-il dit. Au sujet du correspondant du *Journal* Robert Guyon [1], le ministre a reconnu que son départ avait été voulu par M. Mussolini lui-même et qu'il avait été impossible de faire revenir le Duce sur sa décision. J'ai laissé entendre qu'il y aurait de notre côté des représailles. Mais le Duce y est, paraît-il, indifférent. La conversation, on le voit, n'a présenté qu'un intérêt relatif. Elle ne m'a pas déçu, car je n'en pouvais escompter rien de positif. Mon principal souci était, à la vérité, de maintenir, à la veille de son départ pour l'Espagne [2], les rapports établis avec le ministre des Affaires étrangères.

107

Note de la Direction politique [3]

Négociations franco-anglo-russes (suite), 12 mai 1939 — 5 juillet 1939.

Paris, 5 juillet 1939.

Au début du mois de mai 1939, la négociation d'un pacte tripartite franco-anglo-russe, sans avoir à proprement parler abouti à une impasse, se montrait néanmoins de plus en plus difficile.

Aux premières ouvertures françaises et anglaises, le gouvernement soviétique avait répondu, dès le 18 avril, par l'offre d'un pacte d'assistance mutuelle

[1] En réplique à l'expulsion d'Italie du correspondant du *Journal*, avait été expulsé de France M. Concetto Pettinato, correspondant parisien de la *Stampa*, du *Popolo di Roma* et du *Mattino* ; en réponse à l'expulsion, quelques jours plus tard, du correspondant de *Paris-Soir* était expulsé à son tour M. Luigi Pomè, correspondant du *Giornale d'Italia*.

[2] C'est le 9 juillet que le ministre italien des Affaires étrangères s'embarquait à Gaete à bord du croiseur *Comte di Savoia* à destination de Barcelone. Sur le voyage en Espagne du comte Ciano, voir ci-après le n° 253 (et note).

[3] Extraite des papiers Bonnet.

comportant en même temps garantie des états de l'Est européen voisins de l'U.R.S.S., de la mer Baltique à la mer Noire (1). Malgré les instances du gouvernement français qui, pour sa part, aurait été disposé à accepter, moyennant certaines modifications, le projet russe, le gouvernement britannique avait très nettement refusé de s'engager dans cette voie. Tel était le sens de la réponse qu'il avait fait remettre le 7 mai au gouvernement soviétique (2).

Ainsi, en dépit des tentatives françaises de conciliation, aucun rapprochement ne s'était opéré entre les deux thèses opposées et la note par laquelle le gouvernement soviétique a répondu le 14 mai aux propositions anglaises du 7 mai s'est contentée de constater cette opposition (Londres, 16 mai) (3).

Peu à peu cependant, pendant les semaines qui ont suivi, le gouvernement britannique s'est départi de son intransigeance première et s'est rapproché du point de vue soviétique. Il a d'ailleurs évolué avec une extrême lenteur, se laissant arracher une à une les concessions et craignant, semble-t-il, à chaque pas qu'il faisait, de provoquer de vives réactions soit de la part de ses nouveaux alliés d'Europe centrale, soit de celle de certaines sections de l'opinion publique anglaise.

Au cours de cette évolution, le gouvernement britannique a été constamment entraîné par le gouvernement français qui n'a cessé de lui remontrer l'absolue nécessité de conclure le pacte tripartite, seul capable, à ses yeux, d'assurer la solidité du nouveau système de sécurité que la France et l'Angleterre étaient décidées à organiser en Europe. A cet égard, la correspondance de notre ambassade à Berlin a été à plusieurs reprises utilisée pour faire sentir au gouvernement anglais l'influence peut-être décisive qu'aurait sur l'attitude des dirigeants du IIIe Reich la conclusion de ce pacte.

Un second élément qui a contribué à l'évolution de la politique britannique a été la crainte éprouvée, tant à Paris qu'à Londres, d'un rapprochement entre Berlin et Moscou. Cette crainte s'est brusquement précisée à la suite de la nouvelle lancée le 8 mai par une agence de presse américaine de la prochaine conclusion d'un pacte germano-russe (4). Sous cette forme, la nouvelle était évidemment dénuée de tout fondement; mais on pouvait redouter un brusque développement dans une nouvelle direction des négociations commerciales engagées depuis déjà quelques mois entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. Il était surtout significatif de voir avec quel soin les orateurs nationaux-socialistes et le chancelier Hitler lui-même évitaient, depuis le début de l'année, d'attaquer l'Union soviétique. De son côté, la presse allemande, en rendant compte des pourparlers en cours, soutenait presque ouvertement le point de vue russe. Enfin, les dirigeants allemands faisaient eux-mêmes courir le bruit d'un éventuel rapprochement entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.

Un troisième élément qui a poussé le gouvernement britannique à modifier sa position a été l'attitude de la Pologne et de la Roumanie qui, loin de continuer à protester contre la conclusion d'un pacte franco-anglo-russe, se sont

(1) Voir au tome XV de la présente série, les nos 446 et 447.
(2) Voir au tome XVI de la présente série, le no 98.
(3) Voir au tome XVI précité, le no 200.
(4) Voir au tome XVI précité, le no 105.

montrées au contraire de plus en plus inquiètes de la lenteur de la négociation.

Sous l'influence de ces divers facteurs, le cabinet de Londres s'est peu à peu rallié à la thèse soviétique. Cette évolution s'est produite en deux temps. Au terme d'une première étape (14 mai-26 mai) le gouvernement britannique a accepté de conclure un pacte tripartite engageant directement et mutuellement la France, l'Angleterre et l'U.R.S.S. (1). Au terme d'une seconde étape (26 mai-29 juin), il a accepté que cette alliance défensive jouât également au cas où l'U.R.S.S. se croirait menacée à la suite d'une attaque allemande contre un pays voisin de l'Union soviétique (2).

*
* *

C'est assez rapidement que le gouvernement anglais s'est rallié à la formule russe d'un pacte d'assistance mutuelle, à partir du moment (14 mai) où il est devenu évident que jamais l'U.R.S.S. ne se rallierait à la formule anglaise d'une déclaration unilatérale.

Dès le 15 mai, le gouvernement français était intervenu à Londres pour demander à lord Halifax de soumettre à un nouvel examen la formule française primitivement écartée par le gouvernement anglais (3). Il lui semblait en effet que celle-ci offrait des possibilités réelles d'accommodement et qu'elle tenait compte dans une large mesure des exigences soviétiques.

Devant cette situation, le gouvernement britannique a tout d'abord essayé d'engager une négociation officieuse destinée à élaborer une formule transactionnelle. Cette négociation a été menée à Londres même entre M. Maisky et sir Robert Vansittart. Ce dernier a remis le 17 mai à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. une proposition qui prévoyait essentiellement :

1° Une déclaration unilatérale du gouvernement de l'U.R.S.S., aux termes de laquelle celle-ci s'engagerait à venir à l'aide de la Pologne ou de la Roumanie, si elles étaient attaquées par l'Allemagne, conformément au sens de la formule initiale du gouvernement anglais.

2° Une triple déclaration de la France, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S., aux termes de laquelle ces trois puissances s'engageraient à examiner l'action à prendre et l'assistance mutuelle de toute nature à apporter les unes aux autres, dans le cas où l'U.R.S.S., par suite de l'action qu'elle aurait exercée pour ses obligations vis-à-vis de la Pologne ou de la Roumanie, se trouverait impliquée dans des hostilités (Londres, 18 mai) (4).

Dès le 19 mai cependant, M. Maisky a été chargé de faire savoir au cabinet de Londres que cette formule transactionnelle ne pourrait être acceptée et que l'U.R.S.S. maintenait son projet primitif d'alliance. De ce refus, sir Robert Vansittart tirait les conclusions suivantes : « Il faudra bien, disait-il à

(1) Cette première étape devait aboutir à la remise par les ambassadeurs français et anglais d'un projet d'accord le 27 mai : voir, au tome XVI précité, le n° 295.
(2) Voir ci-dessus le n° 37.
(3) Voir au tome XVI précité, le n° 184.
(4) Voir au tome XVI précité, le n° 216.

M. Corbin, trouver une formule qui satisfasse les Russes, dussions-nous modifier profondément encore notre manière de voir » (1).

En fait, le gouvernement britannique a profondément modifié sa manière de voir, à la suite des entretiens que lord Halifax a eus à Paris le 20 mai avec M. Daladier et M. Georges Bonnet avant de se rendre à Genève (2). Au cours de ces entretiens, lord Halifax a pratiquement admis qu'il fallait, pour conclure, accepter le projet russe d'accord à trois comportant obligation d'assistance en cas d'agression directe contre la France, la Grande-Bretagne ou l'U.R.S.S. Il fallait donc aller, pour emporter l'adhésion soviétique, jusqu'à une triple alliance pure et simple. Lord Halifax a d'ailleurs ajouté que le principe d'une telle alliance soulèverait certainement de graves objections de la part du Premier ministre et du gouvernement britannique et que, selon toute vraisemblance, on hésiterait, à Londres, à s'engager dans une voie toute différente de celle primitivement suivie. Il a néanmoins accepté de rédiger, à titre de projet, une formule d'accord tripartite de garantie mutuelle.

Cette formule a reçu le 24 mai l'adhésion de principe du cabinet britannique (3).

Le Foreign Office a dès lors préparé un projet d'accord qui, soumis le 25 mai au gouvernement français, a été adressé le 26 mai aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Moscou (4).

Dans ses traits essentiels, ce projet comportait engagement d'assistance mutuelle entre les trois contractants, conformément d'ailleurs aux principes de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, au cas où l'un d'entre eux serait engagé dans des hostilités à la suite d'une agression contre un état garanti, soit d'une agression contre un état qui réclamerait assistance, soit d'une agression directe. L'accord spécifiait que l'engagement pris ne saurait porter préjudice aux droits d'autres puissances.

La formule ainsi élaborée couvrait les différents cas d'agression contre les états déjà garantis par la France et la Grande-Bretagne (Pologne, Roumanie, Belgique, Grèce et Turquie), mais spécifiait que l'obligation d'assistance n'entraînait pas l'utilisation du territoire de ces états sans leur consentement exprès. Elle couvrait, en outre, les cas d'agression contre les états non garantis et cependant susceptibles d'être attaqués par l'Allemagne (Pays-Bas, Suisse, états baltes), mais à condition que ces états réclamassent assistance. S'il y avait manque de réciprocité dans les engagements pris de part et d'autre, il tenait au fait que certains états, comme les pays baltes, éviteraient, selon toute vraisemblance, de demander assistance à la Russie en cas d'invasion germanique. En pareil cas, l'U.R.S.S. ne pourrait, au nom du pacte, réclamer le soutien franco-britannique, pour résister à la menace pesant sur ses frontières. Il n'en restait pas moins que, sur le plan formel, la réciprocité prévue par l'accord était complète et, quant au fond des choses, on pouvait faire

(1) Voir au tome XVI précité le n° 227.
(2) Entretiens dont le compte rendu est reproduit au tome XVI précité sous le n° 243.
(3) Voir au tome XVI précité le n° 263.
(4) Le texte de ce projet d'accord est reproduit au tome XVI sous le n° 272.

observer qu'il était difficile, sinon impossible, d'imposer aux pays baltes une garantie dont ceux-ci ne voulaient pas.

Approuvé à Paris et à Londres, le projet franco-britannique a été soumis le 28 mai à M. Molotov par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Moscou (1). A partir de cette date en effet, la négociation s'est poursuivie à Moscou même. Elle a d'autre part été conduite conjointement par les deux ambassadeurs. Ainsi se trouvait souligné le fait que, désormais, Paris et Londres étaient entièrement d'accord et qu'il était inutile, pour le gouvernement soviétique, de continuer à essayer de jouer sur les divergences qu'il croyait apercevoir entre le point de vue français et le point de vue anglais. Cette tactique avait, jusque là, partiellement réussi au gouvernement russe (Moscou 12 mai, Londres 17 mai). Elle devenait désormais inopérante.

Arrivé à ce point des négociations, on pouvait légitimement espérer à Paris et à Londres que l'accord allait se faire prochainement. Sans doute, l'a-t-on laissé entendre trop clairement, car la presse anglaise et la presse française ont immédiatement annoncé que l'entente était faite et que la conclusion du pacte n'était plus qu'une question de jours (Moscou, 1er juin) (2).

Il devait en être autrement. Dès le 28 mai en effet, M. Molotov a laissé prévoir une réponse négative aux nouvelles propositions franco-britanniques et, dans son discours du 31 mai (3), il a proclamé ouvertement que celles-ci étaient jugées insuffisantes par le gouvernement soviétique.

Une fois de plus, la négociation était donc obligée de repartir sur de nouvelles bases.

Les principales objections opposées par les Russes au projet du 26 mai étaient les suivantes :

1° Le gouvernement soviétique constatait avec inquiétude la référence que faisait le projet à l'article 16 du pacte de la Société des Nations. Il y voyait un moyen adroit pour empêcher, le cas échéant, ou retarder, les applications de l'accord (Moscou, 28 mai) (4).

2° Le gouvernement soviétique désirait d'autre part que l'accord politique fût immédiatement complété par un accord militaire (Moscou, 30 mai) (5).

3° Mais surtout le gouvernement soviétique posait la question des états baltes. M. Molotov protestait en effet contre le fait que l'assistance qui serait prêtée à ces états fût subordonnée au désir qu'ils exprimeraient de la recevoir (Moscou, 28 mai). Il n'admettait pas que ces états pussent être éventuellement absorbés par l'Allemagne sans provoquer de réaction de la part de la France, de la Grande-Bretagne ou de l'U.R.S.S. (Moscou, 30 mai).

C'est en partant de ces observations que le gouvernement soviétique a préparé un contre-projet qui a été remis le 2 juin aux ambassadeurs de France

(1) Voir au tome XVI précité, le n° 295 (il s'agit en fait du 27).
(2) Une trop grande publicité faite à cette prochaine entente gênait les négociations : voir au tome XVI précité, le n° 330.
(3) Sur ce discours, voir au tome XVI précité, le n° 364.
(4) Allusion au télégramme de Moscou nos 400-405, daté du 27 mai dans les archives de l'ambassade, et reproduit au tome XVI précité sous le n° 295.
(5) Voir, au tome XVI précité, le n° 308.

et de Grande-Bretagne à Moscou [1]. Il convient d'ailleurs d'indiquer que ce contre-projet ne comporte que des corrections aux propositions franco-anglaises et que, désormais, la discussion tournera autour d'un texte dont les grandes lignes sont en principe acceptées par chacun des contractants. A partir du 2 juin, la négociation portera donc sur la rédaction de l'accord article par article (Moscou, 2 juin).

L'article essentiel du projet d'accord est l'article 1 et c'est sur lui que s'est concentrée la discussion. Cet article précise en effet les conditions dans lesquelles jouera l'engagement d'assistance mutuelle, l'accord quant aux autres articles ayant pu se faire sans difficulté majeure entre les partenaires.

*
* *

Dans le projet russe du 2 juin, l'article 1 est rédigé de la façon suivante :

« La France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute assistance immédiate et efficace si l'un de ces états s'engage dans des actions militaires avec une puissance européenne à la suite, soit :

« 1° D'une agression dirigée par cette puissance contre un de ces trois états, soit :

« 2° D'une agression dirigée par cette puissance contre la Belgique, la Grèce, la Turquie, la Roumanie, la Pologne, la Lettonie, l'Esthonie, la Finlande, à l'égard desquelles il est convenu entre la France, le Royaume-Uni et l'U.R.S.S. qu'elles s'engagent à défendre ces pays contre l'agression, soit :

« 3° De l'assistance prêtée par l'un de ces trois états à un autre état européen qui aurait demandé cette assistance pour résister à la violation de sa neutralité ».

Le projet russe couvrait donc à la fois le cas des états garantis par la France et l'Angleterre et celui des états voisins de l'U.R.S.S. Il reprenait le projet primitif du 18 avril (de la mer Baltique à la mer Noire) [2], mais en précisant nommément la liste des états visés en y ajoutant ceux à l'égard desquels la France et l'Angleterre avaient, antérieurement ou depuis lors, pris des engagements d'assistance. Il allait ainsi nettement plus loin, quant à l'extension du pacte envisagé, que tous les projets français ou anglais qui n'avaient primitivement en vue que la protection de la Roumanie et de la Pologne (déclaration Chamberlain du 19 mai [3], ou, à la rigueur, celle de la Turquie (comprise dans l'expression « Europe centrale ou orientale » de la suggestion fran-

(1) Voir au tome XVI précité, les nos 335, 336.

(2) Sur ce projet, voir au tome XV de la présente série, les nos 446, 447.

(3) Le 19 mai, lors d'un débat institué aux Communes à la demande de M. Lloyd George et de l'opposition libérale, le Premier britannique avait effectué une déclaration sur l'état des négociations soviétiques. M. Chamberlain avait souligné notamment que son gouvernement serait «heureux s'il (pouvait) trouver un moyen d'obtenir la coopération et l'assistance de l'U.R.S.S. au front de la paix actuellement en construction », tout en ajoutant qu'il n'avait jamais désiré demander au gouvernement de Moscou de « faire quoi que ce (fût) qu'il ne (fût) disposé à faire lui-même », et que la proposition britannique « n'envisag(eait) pas l'intervention soviétique quoi que f(i)ssent la Grande-Bretagne et la France ».

çaise du 24 avril) [1]. Il convient cependant d'ajouter que ce projet s'inspirait des commentaires faits par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne au projet franco-anglais du 26 mai [2]. Ce projet ne donnait aucune précision géographique; mais M. Naggiar et sir William Seeds étaient chargés d'expliquer que le paragraphe 1er de l'article 1er couvrait le cas des états garantis (Pologne, Roumanie, Belgique, Grèce et Turquie) et le paragraphe 2 du même article celui des états qui demanderaient assistance pour résister à une violation de leur neutralité (états baltes, Pays-Bas et Suisse). Les Russes s'étaient donc contentés de fondre ces deux listes en une liste unique (moins les Pays-Bas et la Suisse) et de demander que la garantie donnée à ces états fût publique et automatique.

Ce projet n'a pas été accepté par le cabinet de Londres. Ce dernier considérait en effet que l'énumération des états garantis, outre qu'elle était incomplète, soulevait des objections évidentes et ne pouvait être maintenue sans donner lieu à des difficultés qu'il n'était pas de l'intérêt véritable des Russes de susciter (Londres, 5 juin) [3].

*
* *

Dans ces conditions, un nouveau projet d'article 1 a été préparé par le Foreign Office.

Ce projet a été rédigé de la façon suivante :

« Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement et immédiatement tout l'appui et l'assistance en leur pouvoir au cas où l'un de ces états serait engagé dans des hostilités avec une puissance européenne.

« 1° Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un quelconque de ces trois pays.

« 2° Soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un état européen ayant demandé et reçu assistance de la puissance contractante intéressée, ou bien en application d'un engagement donné antérieurement, conformément à son désir, par ladite puissance contractante, ou indépendamment de tout engagement de cette nature. »

« *Variante :* soit à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen que la puissance contractante intéressée aurait, conformément au désir de cet état, pris l'engagement d'assister contre une telle agression. »

[1] Sur cette suggestion, voir au tome XV précité, le n° 482.

[3] Sur ce projet, voir au tome XVI précité, le n° 272.

[3] Par télégramme nos 1720 à 1724, du 5 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France à Londres faisait état des échanges de vues qu'il avait eues dans la matinée sur le projet d'accord remis le 2 par le gouvernement soviétique. C'est M. Corbin lui-même et non lord Halifax, qui soulignait les objections que soulèverait l'énumération des états garantis, ainsi que l'inconvénient de voir subordonner la mise en vigueur du traité à la conclusion des accords militaires qui s'y trouvaient prévus. Le secrétaire au Foreign Office se déclarait d'accord avec les vues de l'ambassadeur et faisait d'autres critiques, estimant, pour ce qui concernait le nouvel article 5 (interdiction de toute paix séparée) que le gouvernement de Moscou, « héritier des autorités politiques qui ont conclu le traité de Brest-Litovsk, est le dernier qui soit justifié à solliciter de ses partenaires un pareil engagement ».

« 3° Soit à la suite d'une action de cette puissance que les trois gouvernements contractants considéreraient, à la suite de consultations prévues à l'article 3, comme menaçant l'indépendance ou la neutralité d'un autre état européen dans des conditions telles qu'elle constituerait une menace pour la sécurité de la puissance contractante intéressée » (Londres, 8 juin)[1].

Ce projet, rédigé de façon évidemment un peu obscure, avait pour but de couvrir le cas de l'agression directe et celui de l'agression contre un état garanti ou qui appellerait au secours. En ce qui concerne les états baltes, qui selon toute vraisemblance ne se résoudraient jamais à demander l'assistance soviétique, le projet prévoyait une procédure de consultation.

Le projet, accepté par le gouvernement français, a été emporté le 14 juin à Moscou par M. William Strang, chargé en outre de fournir au gouvernement soviétique les explications contenues dans un long mémorandum.

Ce mémorandum constate avec satisfaction que l'accord est établi sur les points suivants :

« 1° Qu'un traité doit être conclu entre les trois puissances sur un pied d'égalité, chacun des trois acceptant des obligations semblables envers les deux autres;

« 2° Que les trois puissances se rendront l'une à l'autre une assistance immédiate;

« *a*. Dans le cas où l'une d'entre elles serait l'objet d'une attaque directe par une puissance européenne;

« *b*. Dans le cas où l'une des trois puissances se porterait au secours de certains états qu'elle se serait engagée à assister contre une agression ».

Le mémorandum expliquait cependant pourquoi la rédaction de l'article 1 proposée par le gouvernement soviétique ne pouvait être acceptée par le gouvernement britannique. Ce dernier considérait en particulier « qu'il n'était pas souhaitable de faire figurer dans le texte du traité une énumération spécifique des pays à la défense desquels les trois puissances collaboreraient ». Il faisait état à cet égard des répugnances publiquement manifestées par les états baltes à être officiellement l'objet d'une garantie. Il s'appuyait en outre sur l'attitude de la Pologne et de la Roumanie qui, l'une et l'autre, avaient demandé à n'être pas nommées dans le texte de l'accord tripartite. Enfin, le gouvernement britannique indiquait que, si les états baltes étaient mentionnés, il conviendrait de mentionner également la Suisse et les Pays-Bas dont l'indépendance présentait un intérêt vital pour la France et la Grande-Bretagne. Sans doute, ne désirait-il pas, quant à lui, insérer les noms de ces deux pays dans le texte de l'accord; aussi proposait-il au gouvernement soviétique, afin de tourner la difficulté, un texte transactionnel aux termes duquel il serait entendu « que les trois puissances entreraient en consultation immédiate si l'une d'elles considérait sa sécurité comme mise en danger par une menace dirigée contre l'indépendance ou la neutralité de toute autre puissance européenne ». Par là, se trouvaient couvertes, aux yeux du gouverne-

[1] **Voir au tome XVI de la présente série, le n° 368.**

ment de Londres, toutes les hypothèses d'agression directe ou indirecte de la part de l'Allemagne en Europe (Londres, 12 juin) [1].

Le texte du 12 juin, accompagné des explications contenues dans le mémorandum, a été soumis le 15 juin à M. Molotov par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Moscou [2].

La réponse russe a été immédiate et franchement négative (Moscou, 16 juin) [3].

D'après l'aide-mémoire soviétique, les gouvernements anglais et français considéreraient « que l'Union soviétique doit accorder une assistance immédiate à la Pologne, à la Roumanie, à la Belgique, à la Grèce et à la Turquie, au cas où ces pays viendraient à être attaqués par un agresseur et où la France et l'Angleterre seraient, de ce fait, entraînées dans une guerre, alors que la France et l'Angleterre ne prennent [pas] l'engagement d'accorder à l'U.R.S.S. une aide immédiate au cas où l'U.R.S.S. serait entraînée dans une guerre avec un agresseur, si celui-ci venait à attaquer la Lettonie, l'Esthonie et la Finlande qui sont limitrophes de l'U.R.S.S. Le gouvernement soviétique ne peut absolument pas être d'accord sur ce point, car il n'admet pas la situation inégale et humiliante pour l'U.R.S.S. dans laquelle cette dernière se trouverait ainsi placée ». En conséquence, le gouvernement soviétique proposait, si du côté anglais et français on ne voulait pas renoncer à la position prise, d'abandonner purement et simplement le système des garanties tripartites et de ne conclure qu'un accord d'assistance mutuelle.

* * *

Entre-temps, cependant, le gouvernement français s'était efforcé, tout en appuyant le projet d'origine anglaise soumis le 15 juin à M. Molotov, d'élaborer un nouveau projet faisant plus largement droit aux exigences soviétiques.

Ce projet d'article 1 prévoit les deux cas d'agression suivants :

« Soit une agression dirigée... contre l'un quelconque de ces trois états ou qui, dirigée contre un autre état européen, constituerait une menace pour la sécurité de l'un de ces trois états.

« Soit une agression dirigée... contre un autre état européen que la puissance contractante intéressée aurait, avec l'approbation de cet autre état, pris l'engagement d'assister contre une telle agression » (Londres, 15 juin) [4].

D'après le gouvernement français, ce nouveau texte répondait à toutes les objections du mémorandum soviétique en établissant entre les trois contractants une égalité absolue quant à l'étendue, la portée, la réciprocité et la mise en œuvre de leurs engagements. D'après lui en effet, il couvrait aussi bien les états limitrophes de l'U.R.S.S. que les états limitrophes ou voisins de la France et de la Grande-Bretagne ainsi que les états non limitrophes tels que la Grèce bénéficiaire d'une garantie spéciale (Paris, 17 juin) [5].

(1) Le texte de ce mémorandum est reproduit au tome XVI précité sous le n° 396.
(2) Voir au tome XVI précité le n° 438.
(3) Voir au tome XVI précité, les n°s 453, 454.
(4) Voir au tome XVI précité, le n° 427.
(5) Voir au tome XVI précité, le n° 462.

Le progrès que représentait ce projet par rapport à celui du 15 juin résidait dans le fait que la procédure de consultation était abandonnée dans le cas d'une agression passant par le territoire d'états non garantis (états baltes, Suisse, Pays-Bas). Toutefois, le texte français ne précisait pas à qui serait réservé le droit de juger si pareille agression constituait une menace pour la sécurité de l'état limitrophe.

Cette imprécision a conduit le gouvernement soviétique à repousser ce nouveau projet présenté le 20 juin à Moscou par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne. La réponse officielle remise le 22 juin à M. Naggiar et à sir William Seeds est rédigée dans les termes suivants :

« Le gouvernement soviétique a examiné attentivement les propositions de l'Angleterre et de la France remises à M. Molotov le 20 juin. Étant donné que ces propositions sont la répétition des anciennes propositions de la France et de l'Angleterre qui ont fait l'objet, comme on le sait, de sérieuses objections de la part du gouvernement soviétique, ce dernier a conclu que ces propositions sont inacceptables » (Moscou, 23 juin) [1].

Ainsi, coup sur coup, le 15 et le 20 juin, le gouvernement soviétique a repoussé des propositions franco-anglaises qui, sans nommer expressément les états baltes, avaient néanmoins essayé de couvrir le cas d'une agression allemande passant sur leur territoire.

Devant cette situation, ne restaient possibles que deux solutions :

1° Accepter la thèse russe et élaborer un traité analogue au projet rédigé par l'U.R.S.S. le 2 juin, c'est-à-dire étendre la garantie aux états baltes et désigner d'une façon quelconque tous les états garantis;

2° Ou bien élaborer un traité tripartite simplement limité à l'agression directe (Moscou, 22 juin) [2].

Cette seconde solution, proposée par notre ambassadeur à Moscou, a été écartée par le gouvernement français [3] et c'est la première que celui-ci s'est efforcé de faire admettre par le cabinet de Londres.

Le 22 juin, le Département priait en effet M. Corbin d'indiquer au gouvernement anglais que, de l'avis de notre ambassadeur à Moscou, le gouvernement soviétique était prêt à accepter que l'énumération des pays garantis ou non dont l'agression par une tierce puissance mettrait immédiatement en mouvement le dispositif d'assistance mutuelle militaire des trois contractants figurât dans une liste annexe. Pareille solution donnerait satisfaction aux Russes et permettrait l'adoption du projet d'article 1 écarté le 20 juin par Moscou. Le Département ajoutait toutefois que cette liste devrait à son avis rester secrète et qu'en outre elle devrait inclure la Suisse, la Hollande et le Luxembourg, l'indépendance de ces états important à la sécurité de la France et de la Grande-Bretagne autant que celle de la Lettonie, de l'Esthonie et de la Finlande. La liste devrait donc être inscrite dans une triple déclaration des gouvernements français, anglais et soviétique, aux termes de laquelle une

(1) Voir au tome XVI précité, le n° 515.
(2) Voir au tome XVI précité, le n° 507.
(3) Erreur; il faut lire : soviétique.

agression dirigée contre la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse constituerait une menace pour la sécurité de la France, une agression dirigée contre le Danemark, les Pays-Bas ou la Belgique constituerait une menace pour la sécurité du Royaume-Uni et une agression dirigée contre la Finlande, l'Esthonie ou la Lettonie constituerait une menace pour la sécurité de l'U.R.S.S. (1).

Après quelques hésitations dues au fait que des indiscrétions seraient difficilement évitées et que la publication de la liste secrète pourrait provoquer de regrettables réactions de la part des pays mentionnés, le gouvernement britannique s'est rallié à la proposition française (Londres, 23 juin) (2) en indiquant d'ailleurs ultérieurement qu'il ne désirait plus inclure le Danemark dans la liste proposée (Londres, 27 juin) (3).

Toutefois, avant d'envoyer de nouvelles instructions aux ambassadeurs à Moscou, le cabinet de Londres a préféré attendre quelques jours pour être plus exactement informé des dispositions réelles du gouvernement soviétique (Londres, 24 juin) (4).

Le 27 juin, le gouvernement britannique a soumis au gouvernement français un projet d'instructions à envoyer aux ambassadeurs. Ce projet comportait essentiellement :

Une nouvelle rédaction de l'article 1.

Des propositions concernant la liste annexe.

1° L'article 1 était rédigé sous la forme suivante :

« Le Royaume-Uni, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter immédiatement et mutuellement toute l'assistance en leur pouvoir au cas où l'un de ces pays viendrait à être engagé dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression dirigée par cette puissance contre n'importe lequel de ces trois états ou d'une agression dirigée par cette puissance contre un autre état européen que la partie contractante intéressée s'estimerait obligée d'aider à défendre son indépendance ou sa neutralité contre une telle agression. »

Aux yeux du gouvernement britannique, cette formule avait l'avantage de rassembler en une seule catégorie tous les états auxquels il pourrait être prêté assistance. Elle donnait en outre au gouvernement de l'U.R.S.S. le droit de décider si une agression quelconque contre un état balte constituait une menace telle contre l'indépendance ou la neutralité de cet état que le gouvernement soviétique se sente obligé de secourir la victime de cette agression (Londres, 27 juin) (5).

Toutefois, à la demande du gouvernement français, le mot « aider » a été supprimé de la rédaction britannique, Paris ayant fait remarquer que ce mot pouvait signifier que le jeu de l'assistance serait subordonné à la résis-

(1) Voir au tome XVI précité, le n° 499.
(2) Voir au tome XVI précité le n° 511.
(3) Voir ci-dessus le n° 10.
(4) Allusion au télégramme n° 1965 non reproduit.
(5) Le projet d'instructions britannique du 27 juin est ci-dessus reproduit sous le n° 10.

tance opposée par l'état tiers lui-même à l'agression dont il serait l'objet (Paris, 28 juin) [1].

2° En ce qui concerne d'autre part la liste annexe, le gouvernement britannique, en accord d'ailleurs avec le gouvernement français, était d'avis de laisser les ambassadeurs libres de discuter avec M. Molotov les trois hypothèses possibles :

— non énumération;
— liste secrète;
— publication.

La première paraissait exclue; la seconde semblait préférable; mais le gouvernement britannique était prêt, le cas échéant, à accepter la publication de la liste dans le texte même de l'accord. Il maintenait seulement sa demande d'y faire figurer la Suisse et la Hollande (Londres, 27 juin). Il demandait d'autre part à la France de renoncer à mentionner le Luxembourg (Londres, 29 juin) [2].

Le Département s'est rallié au projet britannique qui rejoignait le sien, tout en laissant plus de latitude aux ambassadeurs. Il s'est contenté d'indiquer qu'il préférait maintenir le Luxembourg dans la liste proposée (Paris, 29 juin) [3].

Telles sont les instructions qui ont été télégraphiées le 29 juin aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Moscou. A cette date, les gouvernements de Paris et de Londres qui, le 26 mai dernier, au terme d'une première étape, avaient accepté de conclure avec l'U.R.S.S. un pacte d'assistance mutuelle, se déclaraient prêts, au terme d'une seconde étape, à couvrir le cas d'une agression allemande à travers les pays baltes, à condition que l'U.R.S.S. en fît de même pour le cas d'une agression allemande à travers la Suisse et les Pays-Bas. Ayant ainsi accordé au gouvernement russe la substance de ce qu'il exigeait, ils pouvaient normalement espérer une prompte conclusion de la négociation en cours.

En réalité, ils devaient se heurter encore à de nouvelles difficultés.

Au cours de l'entrevue que M. Naggiar et sir William Seeds ont eue le 1er juillet avec M. Molotov, ce dernier a accepté de se rallier à la proposition franco-britannique d'une liste secrète annexe à l'accord. Mais ses objections ont porté sur l'adjonction des Pays-Bas et de la Suisse à la liste des huit pays nommés par le projet soviétique du 2 juin. Il n'a parlé du Luxembourg que pour mémoire et le poids de son argumentation a porté sur le fait que la Suisse et les Pays-Bas n'ont pas reconnu l'U.R.S.S. A tous les arguments opposés par les ambassadeurs, M. Molotov s'est contenté de répondre : « Comment l'U.R.S.S. peut-elle assumer les engagements relatifs à des pays qui ne la reconnaissent pas ? ». Il a d'ailleurs évité de dire qu'il faisait de cette affaire une question *sine qua non* (Moscou, 1er juillet) [4].

[1] Voir ci-dessus le n° 25.
[2] Voir ci-dessus le n° 37.
[3] Voir ci-dessus le n° 38.
[4] Voir ci-dessus le n° 64.

D'après les renseignements transmis au Foreign Office par sir William Seeds, les objections de M. Molotov auraient été légèrement différentes. Il aurait tout d'abord observé que l'article 1 ne faisait pas mention de l'agression indirecte et demandé l'adjonction des mots « *directe ou indirecte* », en expliquant qu'il faisait par là allusion à une pression diplomatique analogue à celle qui a été exercée en mars dernier sur le président Hacha. En second lieu, en s'opposant à voir les Pays-Bas et la Suisse compris dans la liste annexe, il aurait moins insisté sur l'absence de relations diplomatiques normales entre l'U.R.S.S. et ces deux pays qu'invoqué l'extension des engagements mis à la charge de l'Union soviétique (Londres, 3 juillet).

Le Foreign Office estimait donc à cette date qu'il convenait de prendre une position très nette vis-à-vis du gouvernement soviétique et, en lui rappelant toutes les concessions déjà faites sur sa demande, de lui déclarer qu'il ne lui serait pas possible de promettre d'intervenir en cas d'agression contre les états baltes si l'U.R.S.S. ne voulait pas considérer comme *casus foederis* une agression contre la Suisse ou les Pays-Bas. Le Foreign Office envisageait donc une mise en demeure plus ou moins catégorique du gouvernement soviétique (Londres, 3 juillet) (1).

Les renseignements transmis par sir William Seeds ont été confirmés par M. Naggiar à la suite de la nouvelle entrevue que les ambassadeurs ont eue à Moscou avec M. Molotov le 3 juillet. Au cours de cet entretien, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères a en effet insisté sur la nécessité, pour l'U.R.S.S., avant d'étendre ses engagements, de se couvrir par ailleurs en concluant avec la Turquie et la Pologne des pactes d'assistance bilatéraux, de telle sorte que l'U.R.S.S. soit placée vis-à-vis de ces deux pays dans la même situation que la France et la Grande-Bretagne (Moscou, 4 juillet) (2).

En présence de cette situation, le Département a invité M. Corbin à indiquer au Foreign Office qu'aucune des deux demandes formulées par M. Molotov les 1er et 3 juillet ne paraissait acceptable au gouvernement français. Attendre en effet le moment où l'U.R.S.S. aura pu conclure un pacte bilatéral avec la Pologne et la Turquie, aurait pour conséquence de remettre à une date indéterminée la garantie donnée par l'U.R.S.S. en ce qui concerne les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg, solution que ne pourrait admettre notre opinion publique. Et d'autre part introduire, sans glose explicative, la notion d'agression indirecte, équivaudrait à laisser l'U.R.S.S. libre d'intervenir dans un des pays baltes en cas de crise politique intérieure, ce qui semble difficilement acceptable (Paris, 4 juillet) (3).

(1) Voir ci-dessus le n° 82.
(2) Voir ci-dessus le n° 85.
(3) Voir ci-dessus le n° 100.

108

M. PAUL REYNAUD, MINISTRE DES FINANCES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 11286 (1). *Paris, 5 juillet 1939.*

Comme suite aux conversations que j'ai eues ces jours derniers avec M. le Président du Conseil et avec vous-même, au sujet de l'aide financière à accorder par la France et la Grande-Bretagne à la Pologne (2), j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le procès-verbal des conversations qui viennent d'avoir lieu à ce sujet entre mon département et la Trésorerie britannique. Ce procès-verbal a été paraphé le 4 juillet par M. Rueff et sir Frederick Leith-Ross.

ANNEXE

PROCÈS-VERBAL DES CONVERSATIONS TENUES A LONDRES ET A PARIS ENTRE LA TRÉSORERIE BRITANNIQUE ET LA TRÉSORERIE FRANÇAISE, LES 30 JUIN, 3 ET 4 JUILLET 1939.

4 juillet 1939.

Ont participé, du côté britannique :

Sir Frederick Leith-Ross;
Sir Frederick Philips;
M. S.D. Waley;
M. Norman Young.

Du côté français :

M. Rueff;
M. Monick;
M. Couve de Murville.

1º Le gouvernement britannique et le gouvernement français ont été saisis par le gouvernement polonais d'une demande d'aide financière portant à la fois sur des crédits en marchandises et sur des crédits en espèces.

2º Les deux trésoreries, considérant que l'effort financier consenti ou à consentir par la France et la Grande-Bretagne en faveur de leurs alliés doit être équitablement proportionné à la puissance financière de chacun d'eux, ainsi qu'aux efforts respectifs consentis antérieurement, ont décidé de procéder à une consultation pour l'examen de cette demande.

3º Le gouvernement britannique a fait savoir au gouvernement français qu'il avait décidé d'accorder le bénéfice de l'*Export Credits Guarantee*, à concurrence de 8 millions de livres sterling (y compris 1 million et demi de livres sterling pour l'achat de matières premières). En outre, il est disposé à accorder à la Pologne un crédit de 5 millions de livres sterling en espèces à condition qu'il soit assuré d'un effort parallèle et équitable du gouvernement français.

(1) Extrait des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur les pourparlers des deux pays occidentaux avec la Pologne en vue de l'octroi à cette dernière d'une aide financière, voir au tome XVI de la présente série, la table méthodique, p. XXV-XXVII.

4° Le gouvernement français souligne que, par l'accord de Rambouillet [1], il a déjà consenti à la Pologne des crédits en espèces et en marchandises d'un montant considérable. Au titre de cet accord en particulier, des sommes substantielles ont été ou seront payées au cours de l'année 1939. Pour ces raisons, le gouvernement français considère qu'en application des principes exposés à l'article 2, il est fondé à ne participer que dans une mesure très limitée à l'aide nouvelle que les deux gouvernements reconnaissent devoir être apportée d'urgence à la Pologne.

Cependant, tenant compte, d'une part, des relations anciennes et étroites qui unissent la France et la Pologne; d'autre part, du fait que la Grande-Bretagne est en train de faire de son côté en faveur de la Turquie un effort particulier, il a donné son accord au projet ci-après.

5° Le gouvernement français et le gouvernement britannique proposeront au gouvernement polonais la conclusion d'un accord tripartite comportant l'octroi à la Pologne :

a. D'une avance de 600 millions de francs français, par la France;

b. D'une avance de 5 millions de livres sterling, par la Grande-Bretagne.

Ces avances porteront intérêt à 5 % au maximum, et seraient remboursables en 15 ou 20 ans, à partir du 1er janvier 1942.

6° Les crédits consentis devront comporter en contrepartie de la part de la Pologne :

a. L'engagement précis de procéder à un aménagement de sa politique monétaire et économique, notamment par un ajustement raisonnable du zloty, en vue d'une amélioration de la situation économique polonaise;

b. L'engagement de laisser en France et en Grande-Bretagne les crédits consentis jusqu'à leur utilisation;

c. Éventuellement, la recherche de moyens susceptibles d'assurer, en toutes circonstances, la libre utilisation de l'encaisse de la Banque de Pologne;

d. Éventuellement, des engagements politiques à déterminer d'accord entre les deux ministères des Affaires étrangères [2].

109

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 387 [3]. *Varsovie, 5 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

Ce qui est apparu de plus frappant dans l'attitude de la presse polonaise au cours de ces derniers jours, alors que les questions qui touchent la Pologne de si près se trouvaient en jeu, c'est la place prépondérante et presque exclusive

[1] Conclu en septembre 1936 : voir au tome III de la présente série, le n° 259; au tome XV, le n° 207 (note).

[2] Une note du directeur politique adjoint, du 4 juillet, donnait les grandes lignes du procès-verbal et concluait : « Les Anglais, qui désireraient que l'accord fût signé au milieu de la semaine, attendent que nous leur fassions connaître d'urgence notre point de vue en ce qui concerne les dites conditions politiques. M. Paul Reynaud a dû se mettre en rapport déjà à ce sujet avec M. Georges Bonnet en vue d'instructions à envoyer à notre ambassadeur à Londres ». De fait, le 13 juillet, le ministère des Affaires étrangères autorisait l'ambassadeur à signer l'accord tripartite paraphé le 4 (télégramme n° 1461 pour Londres, non reproduit).

[3] Duplicata au service de Presse sous le n° 48.

qu'elle a donnée aux discours, aux commentaires de presse et aux informations venus d'Angleterre et de France, tandis que, pour son compte, elle observait la plus grande réserve.

Les services du palais Bruhl ont, de toute évidence, jugé opportun de laisser la parole aux alliés d'Occident. Ils la lui ont si bien laissée que c'est surtout par l'écho des craintes que provoquait, à Londres et à Paris, le réarmement de Dantzig, que l'opinion polonaise a été avertie de la gravité de la question, jusqu'à en concevoir elle-même un vif émoi. Sans doute, l'agence officieuse polonaise *A.T.E.* avait, dès le 28 juin, signalé des transports par camions, d'hommes et de matériel de Prusse orientale à Dantzig. La même agence a continué, au cours des jours suivants, à donner des indications analogues sur l'armement progressif de la Ville libre. Mais toutes ces informations, présentées d'ailleurs par l'agence *A.T.E.* sur un ton modéré, si elles étaient reproduites en bonne place par la plupart des journaux, n'étaient pas publiées sous une forme sensationnelle. Au contraire, les relations téléphonées par les correspondants des divers journaux dans les capitales occidentales et les innombrables informations transmises par les agences occupaient la vedette et remplissaient les colonnes des journaux polonais, si dramatiques et si excessives que fussent certaines d'entre elles. Chaque jour, du reste, fournissait à la curiosité de l'opinion polonaise un élément d'information nouveau : les déclarations de M. Daladier à la Chambre [1], le discours de M. Churchill [2], la célébration du vingtième anniversaire de la fondation de l'association des amis de la Pologne en présence de M. Albert Lebrun, les discours de lord Halifax [3], l'entretien de Votre Excellence avec le comte Welczeck [4], la question posée à la Chambre des Communes par le député Dalton à M. Chamberlain sur l'opportunité de faire savoir à Varsovie l'admiration de l'Angleterre pour l'attitude du peuple polonais, tous ces faits, avec les délibérations dont ils peuvent être l'objet dans les milieux gouvernementaux, les conversations avec les ambassadeurs (l'*Illustrowany Kurjer Codzienny* écrivit que M. Lukasiewicz était en contact « jour et nuit » avec le Quai d'Orsay), enfin les commentaires de presse ont fourni aux journaux polonais des ressources quotidiennes que chacun d'entre eux présentait selon ses dispositions ou son style particuliers. De tout cela il ressortait que la question de Dantzig dominait, à l'Ouest toutes les autres préoccupations. Paris et Londres, comme plusieurs journaux

[1] Prononcées à l'occasion de la clôture de la session ordinaire du Parlement, le 27 juin : voir ci-dessus le n° 95 (note).

[2] Prononcé le 28 juin au Carlton Club, à Londres. M. Winston Churchill, se référant à la récente déclaration du président du Conseil français , déclarait être d'accord avec lui pour estimer que les mois de juillet, août et septembre « ser(aient) des mois où la tension en Europe deviendr(ait) la plus grave ». S'il ne considérait pas la guerre comme certaine, il déclarait toutefois : « Si l'on tient compte des préparatifs de l'Allemagne, du ton de la presse contrôlée par le gouvernement et des discours prononcés par les chefs de partis, on ne peut arriver à aucune autre conclusion possible que le pire arrivera et ce, à une date très rapprochée ». Il rappelait les assurances données à la Pologne, les préparatifs militaires allemands, indiquait vouloir convaincre Hitler que la nation britannique et son Empire avaient « atteint la limite de la patience », et invitait à la prompte conclusion d'une alliance avec l'U.R.S.S. (*Bulletin quotidien de presse étrangère*, n° 7178).

[3] Sur le discours prononcé le 29 juin au *Royal Institute of International Affairs* par le secrétaire au Foreign Office, voir ci-dessus le n° 70.

[4] Sur cet entretien, le 1er juillet, voir ci-dessus le n° 67.

polonais l'ont répété plus d'une fois, semblaient bien vivre « sous le signe de Dantzig ». On aurait pu croire, en vérité, que cette ville se trouvait à l'embouchure de la Seine ou de la Tamise, et non à celle de la Vistule.

Cette impression eût été d'autant plus justifiée que les milieux officiels polonais ne cessaient de manifester le plus grand calme et que la presse faisait à peu près le silence sur ce que pouvait penser Varsovie d'un état de choses provoquant par ailleurs de si vives réactions. En d'autres circonstances, on n'eût pas manqué, dans certains milieux officiels de Varsovie, d'opposer une fois de plus le sang-froid de la Pologne et son appréciation réaliste des faits, à la nervosité de la presse occidentale. Cette fois, on a pu entendre observer, très discrètement, que certaines réactions « montraient peut-être un peu d'excès », que peut-être, « les forces de résistance se manifestaient quelque peu dans le vide ». Mais ces réactions et cette résistance ont provoqué, dans ces mêmes milieux, la plus grande satisfaction, et ceux-ci n'ont pas manqué de les exploiter.

Ils paraissent, en agissant ainsi, avoir obéi à plusieurs mobiles :

Tout d'abord le désir de rassurer l'opinion, qui a pu se convaincre que les alliés d'Occident comprenaient et soutenaient le point de vue de la Pologne et que celle-ci se trouvait assurée de leur assistance.

Ensuite, la presse polonaise, en faisant une si large place aux réactions occidentales, masquait les hésitations et l'embarras qu'éprouvent actuellement les dirigeants de la Pologne qui mesurent toutes les difficultés et tous les risques qu'il y a, pour elle, à l'heure actuelle, à prendre position.

Il y a une autre considération, enfin, qui n'a pas sans doute été étrangère au souci avec lequel on a mené si grand bruit autour des réactions franco-anglaises.

L'opinion qui paraît prédominer au palais Bruhl est que les Allemands, à l'heure actuelle, se livrent surtout à des manœuvres d'intimidation et de bluff, destinées à provoquer de la part des Polonais quelque initiative prématurée ou une mobilisation ruineuse; mais qu'ils ne se laisseraient entraîner à prendre des mesures extrêmes, susceptibles de provoquer un conflit, que s'ils pouvaient espérer une abstention de l'Angleterre, sinon de la France. On conçoit, dans ces conditions, l'insistance des Polonais à souligner la résolution et l'unanimité de Paris et de Londres qui les autorisent à observer l'expectative.

110

LE GÉNÉRAL PALASSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 2309 (1). *Moscou, 5 (2) juillet 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la traduction d'un article paru dans la *Pravda* du 29 juin et intitulé : « Les gouvernements anglais et français ne veulent pas d'un accord à égalité de droits avec l'U.R.S.S. ».

Après avoir déclaré qu'il allait « se permettre d'exprimer son opinion et bien que ses amis ne l'acceptent pas », M. Jdanov dresse un véritable réquisitoire contre la lenteur voulue, croit-il, des pourparlers poursuivis avec l'U.R.S.S. par la France et l'Angleterre; il en conclut que « les Anglais et les Français ne veulent pas d'un accord réel, acceptable pour l'U.R.S.S., mais seulement de conversations au sujet d'un accord afin de spéculer sur la soi-disant intransigeance de l'U.R.S.S. vis-à-vis de l'opinion publique de leur pays et de préparer le chemin d'une entente avec l'agresseur ».

L'importance de cet article résulte de la personnalité de M. Jdanov qui, s'il écrit seulement sous le titre de député du Conseil suprême de l'U.R.S.S., est président du parti communiste de la région de Léningrad, membre des conseils importants du parti et dit-on, ami personnel de M. Staline.

Il laisse pressentir, en tout cas, les difficultés auxquelles on dev[r]ait se heurter au cours des négociations, par suite d'une incompréhension et d'un manque de confiance réciproques.

Quoi qu'il en soit, l'article du 29 juin a marqué la dernière polémique publiée par la presse soviétique au sujet des négociations. Il n'a plus été fait allusion à ces dernières que par de brefs communiqués annonçant les pourparlers de M. Molotov avec les ambassadeurs d'Angleterre et de France.

En particulier, des conversations ont eu lieu les 8 et 9 juillet. Le dernier communiqué publié dans la presse du 10 juillet constate :

« Le 9 juillet, ont été reçus de nouveau par le camarade Molotov l'ambassadeur d'Angleterre, M. Seeds, l'ambassadeur de France, M. Naggiar, et M. Strang. La conversation qui a duré plus de deux heures n'a pas donné de résultats déterminés. »

J'ajouterai enfin que des observations personnelles que j'ai faites et des renseignements que j'ai pu recueillir, il paraît résulter que l'on prépare l'opinion publique à l'éventualité d'un conflit avec l'Allemagne hitlérienne en même temps que l'on répand l'idée de l'utilité d'une entente avec les démocraties occidentales.

(1) Document extrait des archives de la Guerre.

(2) Le rapport de l'attaché militaire est daté du 5 juillet, bien qu'il mentionne des faits postérieurs (conversations les 8 et 9 juillet, communiqué de presse le 10 juillet). Peut-être cette date correspondait-elle à une première rédaction du rapport, qui ne ferait pas état de ces faits.

Annexe

Les gouvernements anglais et français ne veulent pas d'un accord à égalité de droits avec l'U.R.S.S.

(*Pravda* du 29 juin 1939)

Les négociations anglo-franco-soviétiques en vue de la conclusion d'un pacte efficace d'assistance collective contre l'agression sont tombées dans une impasse. Malgré l'extrême clarté de la position du gouvernement soviétique et en dépit de tous les efforts faits par le gouvernement soviétique pour hâter la signature d'un pacte d'assistance mutuelle, on n'aperçoit pas de progrès appréciable dans le cours des négociations. Dans la situation internationale actuelle, ce fait ne peut pas être sans importance sérieuse. Il couronne les espoirs des agresseurs et de tous les ennemis de la paix d'arriver à empêcher un accord des puissances démocratiques contre l'agression de se réaliser et incite les agresseurs à poursuivre le développement de l'agression.

On se pose donc la question : quelle est la raison du retard des négociations dont l'issue heureuse est attendue avec impatience et espoir par tous les peuples pacifiques et par tous les amis de la paix?

Je vais me permettre d'exprimer mon opinion à ce sujet bien que mes amis ne l'acceptent pas. Ils continuent de penser que les gouvernements anglais et français, lorsqu'ils ont entamé des conversations avec l'U.R.S.S. en vue d'un pacte d'assistance mutuelle, avaient la ferme intention d'élever une solide barrière contre l'agression en Europe. Je pense et j'essaierai de le prouver par des faits que les gouvernements anglais et français ne veulent pas d'un accord à égalité de droits avec l'U.R.S.S., c'est-à-dire le seul que puisse accepter un état qui se respecte et que c'est justement cette circonstance qui est cause de l'état de stagnation dans lequel sont tombés les pourparlers.

Quels sont ces faits?

Les pourparlers anglo-soviétiques, dans le sens propre du terme, c'est-à-dire à partir du moment où nous ont été présentées les premières propositions anglaises du 15 avril, durent depuis soixante-quinze jours. Dans ce chiffre, seize jours ont été employés par le gouvernement soviétique pour préparer des réponses aux différents projets et propositions anglais et les cinquante neuf autres jours ont été consommés dans des retards et lenteurs du côté des Anglais et des Français. On se demande : qui est responsable que les négociations marchent si lentement, sinon les Anglais et les Français?

On sait par ailleurs, de l'expérience de la signature d'accords internationaux semblables au pacte anglo-franco-soviétique, que cette même Angleterre a conclu des pactes d'assistance mutuelle avec la Turquie et la Pologne dans des laps de temps très courts. Par conséquent lorsque l'Angleterre a voulu conclure des pactes avec la Turquie et la Pologne, elle a su observer des rythmes convenables dans les négociations. Le fait de l'inadmissible retard et des lenteurs sans fin dans les négociations avec l'U.R.S.S. autorise à douter de la sincérité des véritables intentions de l'Angleterre et de la France et nous oblige à poser la question de savoir ce qui est à la base d'une telle politique : sont-ce des efforts sérieux pour garantir le front de la paix ou le désir de profiter des pourparlers ou de leur lenteur pour certains autres buts n'ayant rien de commun avec la création d'un front des puissances pacifiques?

Cette question s'impose d'autant plus qu'en cours de pourparlers, les gouvernements anglais et français accumulent les difficultés artificielles et créent des apparences de divergences de vues sérieuses entre l'Angleterre et la France d'une part et l'U.R.S.S. de l'autre sur des questions qui, si l'Angleterre et la France manifestaient de la bonne volonté et des intentions sincères, pourraient être résolues sans retards ni lenteurs. On sait par exemple que l'une de ces « pierres d'achoppement », dans les négociations, c'est la question de la garantie tripartite d'assistance à la Lettonie, à l'Esthonie et à la Finlande en cas de violation de la neutralité de celles-ci par les agresseurs. On fait état de ce que les états baltes en question ne désirent pas ces garanties et que c'est là un motif qui empêche l'Angleterre et la France d'accepter la proposition soviétique : ces raisons sont nettement inconsistantes et ne peuvent être dictées que par une seule intention, celle de compliquer les négociations afin de les faire échouer. Nous connaissons en tout cas des faits qui montrent bien que lorsque par exemple l'Angleterre se considère intéressée à garantir tels ou tels pays, elle trouve pour y arriver les moyens qu'il faut sans attendre que ces pays demandent eux-mêmes à être garantis.

Le journal anglais *Sunday Times* a écrit, dans son numéro du 4 juin courant, que « la Pologne... a été d'accord que si la Grande-Bretagne était entraînée dans une guerre à la suite d'une attaque contre la Hollande, elle viendrait en aide à la Grande-Bretagne », que, « d'autre part la Grande-Bretagne a été d'accord que si la Pologne était entraînée dans une guerre à la suite d'une attaque contre Dantzig ou contre la Lithuanie, elle viendrait en aide à la Pologne ». Il en ressort, ainsi, que la Pologne et la Grande-Bretagne garantissent simultanément la Lithuanie comme la Hollande. Je ne sais pas si l'on a interrogé la Hollande et la Lithuanie au sujet de cette garantie bilatérale. En tout cas, rien n'en a été dit dans la presse. Il y a plus, la Hollande et la Lithuanie, autant que je le sache, nient le fait d'une telle garantie. Et cependant le pacte de garantie bilatérale de ces pays est déjà conclu, dans le fond, ainsi que l'annonce le *Sunday Times*, et ce n'est un secret pour personne que l'information du *Sunday Times* n'a été démentie nulle part.

Il n'y a pas si longtemps que le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Beck, dans une interview accordée à un journaliste français, avait déclaré entre autres et sans aucune équivoque que la Pologne n'exigeait rien et n'avait rien demandé dans le sens de garanties quelles qu'elles soient à lui accorder de la part de l'U.R.S.S. et qu'elle était tout à fait satisfaite de l'accord commercial conclu récemment entre la Pologne et l'U.R.S.S. En quoi diffère dans le cas présent la position de la Pologne de la position des milieux dirigeants des trois états baltes? Absolument en rien. Cependant, cela n'empêche pas l'Angleterre et la France d'exiger de l'U.R.S.S. des garanties non seulement pour la Pologne et encore pour quatre autres états dont le désir d'obtenir une garantie de l'U.R.S.S. ne nous est absolument pas connu, mais encore des garanties pour la Hollande et la Suisse avec lesquels l'U.R.S.S. n'a même pas de simples relations diplomatiques.

Tout cela montre que les Anglais et les Français ne veulent pas d'un accord avec l'U.R.S.S. qui soit basé sur le principe de l'égalité et de la réciprocité, bien qu'ils jurent tous les jours être aussi pour l'« égalité », mais d'un accord où l'U.R.S.S. aurait le rôle de valet de ferme qui porterait tout le poids des engagements sur ses épaules. Mais pas un seul pays qui se respecte ne consentirait à un tel accord s'il ne veut pas être le jouet entre les mains de gens qui aiment faire tirer les marrons du feu par les autres. Et à plus forte raison l'U.R.S.S., dont la force, la puissance et la dignité sont connues du monde entier, ne peut consentir à un tel accord.

Il me semble que les Anglais et les Français se veulent pas d'un accord réel, acceptable pour l'U.R.S.S., mais seulement des *conversations* au sujet d'un accord afin de spéculer sur la soi-disant intransigeance de l'U.R.S.S. vis-à-vis de l'opinion publique de leur pays et de se préparer le chemin d'une entente avec les agresseurs.

Les jours prochains doivent montrer si c'est ainsi ou non.

Le député du Conseil suprême de l'U.R.S.S.,

A. JDANOV.

111

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2110 [1]. Réservé. *Londres, 6 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* 14 h.)

Voici le nouveau projet d'instructions destinées à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou [3].

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».
[2] Par téléphone, en clair.
[3] Le texte en question est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 253.

Vos télégrammes nos 150, 151 et 152 (1).

1° Le gouvernement français désire vivement qu'un nouvel effort soit fait pour obtenir l'inclusion de la Hollande et de la Suisse et il transmet par le télégraphe les arguments qui devront être développés dans une nouvelle discussion avec M. Molotov.

Je m'associe à cette initiative, mais si, comme je l'escompte, M. Molotov demeure intransigeant, vous pourrez l'informer que le gouvernement britannique, bien que très à contre-cœur, consent à l'omission de la Hollande et de la Suisse, mais seulement à la condition que la question de l'agression indirecte reçoive une solution satisfaisante.

2° La définition de l'agression indirecte que le gouvernement soviétique nous propose maintenant est complètement inacceptable. Nous ne pourrions la défendre ni envers les pays intéressés, ni envers notre propre opinion publique. Si le terme d'agression indirecte est employé dans l'accord qui sera publié, il est inévitable que des questions soient posées quant au sens de cette expression, et, en pareil cas, nous aurions soit à répondre dans le sens de la définition donnée par le protocole qui ne doit pas faire l'objet de publication, soit en fournissant une explication inexacte de la position.

3° Il faut se rappeler que cette phrase et sa définition secrète n'avaient point encore surgi dans les discussions et sont maintenant suggérées pour la première fois.

L'emploi de l'expression « agression indirecte » confirmerait les plus graves suspicions des états baltes, dont l'objection au traité projeté repose principalement sur la crainte qu'ils ont d'une ingérence russe dans leurs affaires intérieures. M. Molotov semble insensible à l'argument qu'il n'est pas désirable de jeter gratuitement les états baltes dans les bras de l'Allemagne, mais il ne nous est pas possible de négliger cette considération.

4° Quoi qu'il en soit, nous serions prêts à donner entièrement satisfaction à la demande de M. Molotov afin que la Russie soit couverte, non seulement dans le cas d'une agression directe, mais aussi dans celui d'une agression indirecte telle qu'elle fut effectuée contre la Tchécoslovaquie le 15 mars dernier (cas auquel il semble se référer constamment). En conséquence, nous proposerions que le premier paragraphe du protocole non publié soit modifié de la façon suivante :

« Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que l'article 1er de l'accord signé entre eux aujourd'hui sera applicable aux états européens suivants et que le mot « agression » doit être entendu comme couvrant une action acceptée par l'état en question sous la menace de la force par une autre puissance et entraînant l'abandon de son indépendance ou de sa neutralité (liste des états) ».

Il serait entendu que pour les raisons énoncées au paragraphe 3, l' « agression indirecte » ne devrait pas être mentionnée dans l'article 1er.

(1) *Documents* précités, nos 226, 227 et 225.

5° Bien que je sois prêt à admettre en dernier ressort que la Hollande et la Suisse soient omises, sous réserve que nous tombions d'accord sur la question de l' « agression indirecte » dans les conditions indiquées plus haut, je désire très vivement que le traité comporte des dispositions visant le cas d'une agression allemande contre ces deux pays. En conséquence, vous devrez vous efforcer d'amener M. Molotov à accepter d'inclure dans le protocole non publié une disposition prévoyant une consultation immédiate des trois gouvernements à la requête de n'importe lequel d'entre eux au cas d'une agression contre la Hollande, la Suisse et le Luxembourg. Une telle disposition ne devrait pas non plus figurer dans l'accord lui-même, mais devrait être insérée dans le protocole non publié.

6° Nous serions disposés à accepter la solution exposée dans le paragraphe précédent à condition qu'elle assure un règlement rapide et que les autres points litigieux soient liquidés conformément aux instructions que vous possédez déjà. Je vous adresse des instructions séparées au sujet de la modification d'ordre secondaire que propose maintenant le gouvernement soviétique.

7° Il est cependant fort probable qu'un accord complet sur le point de l' « agression indirecte » sera seulement atteint après encore bien des discussions. Nous attachons grande importance à faire apparaître dans un bref délai certains résultats comme suite à nos négociations prolongées. Si, à votre avis, le retard mis à réaliser une entente sur ce point peut être prévu comme sérieux, vous êtes autorisé à assurer un accord rapide, si celui-ci peut être obtenu, sur la base d'un simple accord tripartite. Ceci devrait être accepté, en étant bien entendu que les négociations devraient continuer dans le but d'élucider tous les points possibles résultant de l'extension de l'accord au cas des autres états. L'accord pourrait aussi comporter une disposition prévoyant qu'en attendant la conclusion de cet accord supplémentaire, une consultation immédiate entre les trois signataires aura lieu à la requête de n'importe lequel d'entre eux, en vue de telle action à fixer d'un commun accord au cas d'agression contre un autre état européen (cf. la proposition de l'ambassadeur de France contenue dans votre télégramme n° 129) [1].

[1] Ce texte a été communiqué à Moscou, le même jour, sur les n°s 380 à 388.

112

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1396 (1). Très urgent. *Paris, 6 juillet 1939, 19 h. 30* (2).

Veuillez faire savoir au Foreign Office que je donne mon accord au projet d'instruction à sir W. Seeds transmis par votre télégramme nº 2109 (3) sous réserve des deux observations ci-dessous énoncées, que je vous prie de lui soumettre d'urgence. Je souhaite vivement que le gouvernement anglais puisse les prendre en considération. Aussitôt sa réponse connue, j'adresserai des instructions identiques à M. Naggiar en l'invitant à se joindre à la démarche de son collègue anglais.

1º En ce qui concerne le 7º, je dois rappeler qu'aux yeux du gouvernement français, la conclusion d'un accord tripartite garantissant seulement la sécurité des trois états en cas d'agression d'une puissance européenne contre l'un d'eux présenterait en elle-même de tels inconvénients qu'elle ne pourrait être acceptée qu'en désespoir de cause, et seulement s'il était bien établi que l'accord général devait être définitivement abandonné.

Nous ne pouvons nous dissimuler, en effet, que nous garderions infiniment peu de chances d'amener les Russes à compléter cet accord particulier par une négociation ultérieure portant sur les points que M. Molotov a jusqu'à présent écartés; le gouvernement soviétique serait d'autant moins disposé à les accepter, que la conclusion de l'accord particulier aurait donné déjà à la Russie, protégée en tout état de cause par les garanties franco-anglaises à la Roumanie et à la Pologne, les sécurités effectives et la satisfaction de prestige qu'elle souhaite tout en réduisant au minimum ses obligations à notre égard. En fait, l'absence de solidarité russe en faveur de la Roumanie et de la Pologne, en nous privant de la collaboration turque dans les Balkans, compromettrait gravement nos possibilités de résistance à l'action allemande en Europe orientale. L'exclusion de la Pologne et de la Roumanie de la sphère d'application de l'accord anglo-franco-russe ferait disparaître la raison essentielle pour laquelle nous l'avons recherché et constituerait à titre immédiat une véritable prime à l'agression, en désignant à l'Allemagne les points de moindre résistance sur lesquels porte son effort.

La seule évocation par nous-mêmes, d'une conclusion aussi restreinte, suffirait sans doute, pour confirmer M. Molotov dans son intransigeance et rendre désormais impossible tout accord sur les bases aujourd'hui encore en discussion.

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Il s'agit en fait du télégramme nº 2110, du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 111.

Notre recours à cette formule extrême ne serait donc justifiée qu'en cas d'impossibilité définitivement constatée de conclure un accord général, et non par le simple retard que comporterait la mise au point d'une définition de l'agression indirecte. Nos ambassadeurs ne devraient saisir M. Molotov de cette proposition *in extremis* qu'après en avoir référé à leurs gouvernements.

2° En ce qui concerne la Hollande, la Suisse et le Luxembourg, je me rallie aux propositions britanniques. Je persiste toutefois à penser qu'il ne serait pas impossible de faire insérer le paragraphe 3 du projet russe du 2 juin (1) qui couvrait le cas des états neutres, demandant que leur neutralité fût protégée, ce qui couvrait au moins le cas de la Suisse et du Luxembourg.

J'insiste encore pour que l'on donne le plus de liberté possible à nos négociateurs. Le texte du 2 juin me paraît de nature à être utilisé puisqu'il émane du gouvernement soviétique lui-même. Il s'agit d'ailleurs dans mon esprit de permettre aux négociateurs de l'employer, s'ils le jugent opportun. Plus l'on pourra aller vite, plus la négociation aura de chances d'aboutir. Je ne cesse d'insister sur cette vérité évidente depuis le début des négociations. Mais pour aller vite, il importe que nos ambassadeurs à Moscou aient un jeu de formules aussi larges que possible pour ne pas être constamment obligés d'avoir recours au télégraphe en vue de nous demander des instructions nouvelles.

113

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 987 à 989 (2). Très confidentiel. *Varsovie, 6 juillet 1939, 18 h. 56.*
Réservé.

(*Reçu* : 21 h. 10.)

Après s'être longuement excusé d'avoir attendu jusqu'à ce matin pour me recevoir, dans le but, m'a-t-il dit, de me mettre au courant des décisions prises hier soir, au cours de la conférence qui a réuni, durant quatre heures, sous la présidence de M. Moscicki, le Maréchal, le président du Conseil et lui-même, M. Beck m'a donné les indications suivantes qui confirment mon télégramme n° 986 par courrier (3).

(1) Sur ce projet, voir au tome XVI de la présente série, les nos 335, 336.

(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 157 avec de légères modifications.

(3) Dans le télégramme n° 986, du même jour, (reproduit au *Livre jaune* sous le ne 156), l'ambassadeur indiquait que, de ses conversations avec les milieux militaires polonais, le général Musse avait retiré l'impression que le gouvernement de Varsovie, pour éviter de faire figure d'agresseur, « irait très loin dans la voie de la patience » face à la militarisation de Dantzig. Il se bornerait à des protestations platoniques jusqu'au jour où ses intérêts essentiels seraient directement atteints, et ne réagirait énergiquement que si l'utilisation du port de la Vistule ou du chemin de fer entre Dantzig et la Pologne était entravée.

Le gouvernement polonais s'en tient à sa formule : proportionner à Dantzig ses réactions à l'action hitlérienne mais, pour l'instant, la militarisation de la Ville libre, qui se poursuit progressivement, ne lui paraît pas constituer, ni à la veille de constituer une raison suffisante pour le déterminer à riposter au risque de donner à l'intervention de la Pologne l'apparence d'une agression. « Ce n'est pas, m'a dit M. Beck, la présence à Dantzig des effectifs d'une division et de quelques canons qui peut, à elle seule, nous inquiéter sérieusement, d'autant que Dantzig est sous nos canons ». Il n'en irait autrement que le jour où les intérêts essentiels de la Pologne (usage du port, de la Vistule, du chemin de fer) seraient directement atteints. A ce point de vue, d'ailleurs, le gouvernement polonais pourrait, pour défendre ses droits, recourir d'abord à des mesures d'ordre économique et réserver d'autres formes d'action pour les hypothèses les plus graves... [1] et amené M. Beck à préciser qu'en tout cas, et à moins que l'évolution des événements ne lui en laisse matériellement pas le temps, le gouvernement polonais était décidé, avant d'agir d'une façon quelconque, à se concerter avec les gouvernements français et britannique.

114

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 994, 995 [2]. Réservé. *Varsovie, 6 juillet 1939, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Au cours de notre entretien [3], M. Beck m'a indiqué que, selon lui et contrairement à l'avis qui ... [4] il serait préférable que les journaux français et anglais, tout en donnant à leurs lecteurs des informations sur les menées nazies à Dantzig, évitent de leur faire trop de place et leur donnent trop d'importance [5]. Il a du reste donné à la presse polonaise des directives en ce sens qui sont exactement observées.

Comme je l'avais exposé moi-même à Votre Excellence, il estime que ce serait faire le jeu de la propagande allemande (qui cherche à concentrer

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 158, avec de légères modifications de libellé.
(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 113.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lire en fait : ne leur donnent trop d'importance.

l'attention sur Dantzig pour faire oublier les autres aspects de la situation européenne et pour lasser l'opinion des pays occidentaux) que de ne pas présenter les affaires de ... [1] Dantzig comme un des éléments d'un problème qui ne laisserait pas de se poser même s'il n'y avait plus de question dantzicoise.

115

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 990 à 993 [2]. Réservé. *Varsovie, 6 juillet 1939, 19 h. 30, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 21 h. 55, 22 h. 35, 22 h.)

M. Beck m'a prié de remercier très vivement le gouvernement de la République de l'empressement et de la netteté avec lesquels il a pris position, ces derniers jours, dans la question de Dantzig [3], comme, d'ailleurs l'opinion française tout entière. Il a souligné la profonde impression produite en Pologne par cette attitude amicale de la France.

Il a toutefois joint, très discrètement, à l'expression de sa reconnaissance le vœu que, en pareil cas, dans toute la mesure du possible, nous nous concertions avec lui, avant toute initiative diplomatique ou toute déclaration, afin que l'action de Paris, de Londres et de Varsovie soit constamment coordonnée. Il m'a cité comme exemple de la méthode qu'il préconise le fait que M. N. Chamberlain a pris son avis sur le texte des déclarations qu'il doit faire aujourd'hui [4] aux Communes (le chargé d'affaire britannique s'est effectivement entretenu deux fois à ce sujet avec lui depuis vingt-quatre heures), et il m'a invité à venir le voir le plus souvent possible pour assurer sans retard dans cette période délicate la liaison essentielle.

Je lui ai répondu que nous envisagions notre collaboration avec la Pologne de la même façon que lui et que j'avais reçu précisément de Votre Excellence des instructions en ce sens.

Je lui ai rappelé, en outre, les conditions dans lesquelles le gouvernement avait été amené, ces derniers jours, à agir d'urgence en présence de rumeurs auxquelles il n'attachait qu'une importance assez limitée, mais qui lui paraissaient cependant ne pas devoir demeurer sans une réplique immédiate, sous peine de laisser croire à l'Allemagne qu'il pouvait y avoir dans notre esprit

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Extrait des papiers Rochat.
[3] Allusion notamment à l'entretien, le 1er juillet, du ministre français des Affaires étrangères avec l'ambassadeur du Reich à Paris : voir ci-dessus le n° 67 — ou au discours du président du Conseil du 27 juin (n° 95, note).
[4] Ce fut en fait le 10 juillet que le Premier britannique devait effectuer aux Communes une déclaration sur la question de Dantzig : voir ci-après le n° 160.

des hésitations sur la conduite à tenir au cas de nouveau coup de force [1].

Il en est convenu, en me renouvelant encore tous ses remerciements.

Ce que m'a dit M. Beck à ce propos vient toutefois confirmer ce que j'avais ... [2] à Votre Excellence : ne serait-ce qu'à cause de la façon dont l'Angleterre pratique, à Varsovie, la collaboration, depuis qu'elle est l'alliée de la Pologne, il importe que je sois mis en mesure de m'entretenir assez fréquemment avec le ministre des Affaires étrangères pour lui fournir et recueillir auprès de lui les informations nécessaires à la coordination de nos mutuels efforts.

116

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 997, 998 [3]. Réservé. *Varsovie, 6 juillet 1939, 20 h. 57.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

M. Beck m'a parlé des bruits de négociations polono-allemandes que, d'après lui, les représentants de l'Allemagne à l'étranger, et notamment M. von Papen, s'emploient systématiquement à répandre.

Rien, m'a-t-il dit, ne les justifie.

M. von Moltke a bien reçu le comte Szembek, mais pour l'entretenir, une fois de plus, des affaires courantes (télégramme de M. Gauquié no 981) [4] et sans que l'ambassadeur d'Allemagne ait fait la moindre allusion à Dantzig.

Le ministre a ajouté, ainsi qu'il me l'avait déjà indiqué, que depuis la dénonciation par le chancelier Hitler de l'accord de 1934, la Pologne ne se considérait plus comme liée par la ... [5] de 1937 relative aux [minorités] [6] et que, dès lors, il n'admettait plus de conversations avec l'Allemagne sur les questions les concernant.

[1] Les mesures prises par le gouvernement français auxquelles il est fait allusion ici, adoptées le 1er juillet, visaient à « fortifier l'action de la France et à dissiper toutes les équivoques entretenues sur sa ferme résolution » : des crédits de défense étaient ouverts jusqu'à concurrence de 4 milliards 400 millions sur le total de 15 milliards arrêté le 21 avril précédent.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc. »

[4] Du 3 juillet, non reproduit. Il y était fait allusion au franchissement par des membres de la *Hitlerjugend* de la frontière polono-allemande en Poméranie; ces jeunes hitlériens avaient été arrêtés et emprisonnés. L'ambassade d'Allemagne était intervenue et avait obtenu leur remise en liberté.

[5] Lacune de déchiffrement. Il faut lire sans doute : la (déclaration) de 1937.

[6] Le texte porte non : minorités, mais : conférences. Il s'agit bien entendu d'un lepsus. Sur la déclaration de 1937 à laquelle il y est fait ici allusion, voir, au tome VII de la présente série, les nos 194, 209, 214.

117

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 399 à 402 (1). Secret. Réservé. *Paris, 6 juillet 1939, 23 h.*

Vous avez reçu l'ensemble des télégrammes échangés ces jours derniers entre Londres et Paris. Je vous ai fourni d'autre part sous les nos 380 à 388 les instructions que le Foreign Office a adressées à sir William Seeds (2) et sous les nos 392 à 398 les observations que j'ai prié M. Corbin de soumettre à leur sujet à lord Halifax (3).

Il vous appartiendra de vous inspirer de ces dernières dans la démarche conjointe que vous devrez faire auprès de M. Molotov avec votre collègue anglais.

Mon télégramme à Londres du 5 juillet qui vous a été communiqué sous les nos 347 à 359 (4) vous a fait connaître les graves raisons qui nous font insister pour l'inclusion des Pays-Bas, de la Suisse et du *Luxembourg* dans la liste des pays tiers et les arguments, à mon sens péremptoires, qui écartent les raisons, réelles ou feintes, par lesquelles M. Molotov tente de justifier son opposition à cette inclusion. Je compte que vous vous emploierez pour les faire valoir auprès de M. Molotov et que ce n'est qu'au cas où vous vous heurteriez à une fin de non-recevoir absolue de la part de ce dernier que vous vous replieriez, d'accord avec votre collègue anglais, sur la position transactionnelle que nos télégrammes d'instructions vous définissent.

Le Département vous fait pleine confiance pour tirer le meilleur parti possible des éléments d'accord qui vous sont donnés. L'objet essentiel de la négociation que nous avons entamée était, comme vous n'ignorez point, d'assurer son maximum d'efficacité à la garantie que nous avons fournie à la Pologne et à la Roumanie. Si cet objectif n'était pas atteint, notre position en Europe orientale apparaîtrait comme moins forte peut-être que si nous ne l'avions pas recherché, et la conclusion d'un accord tripartite limité à l'agression directe contre les contractants, soulignant l'indifférence de la Russie pour le sort des états garantis par nous, ne pourrait qu'encourager l'Allemagne à précipiter son action dans cette direction. La seule évocation de cette éventualité suffit pour vous indiquer dans quel sens devront tendre tous vos efforts.

J'ai reçu ce soir M. Souritz. Je ne suis pas entré dans le détail des négociations en cours. Mais j'ai attiré son attention sur l'esprit de conciliation dont nous avions fait preuve et sur la nécessité d'aboutir rapidement.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Instructions ci-dessus reproduites sous le n° 111.
(3) Observations ci-dessus reproduites sous le n° 112.
(4) Télégramme ci-dessus publié sous le n° 101.

118

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 999 (1). Réservé. *Varsovie, 6 juillet 1939, 23 h. 20.*

(*Reçu :* le 7, 2 h.)

M. Beck m'a prié de faire savoir à Votre Excellence qu'à son avis, toute réflexion faite, si l'évolution de la situation de Dantzig rendait nécessaire une démarche franco-anglo-polonaise, le mieux serait de l'... (2) non à Berlin, mais auprès du Sénat.

Le commissaire général de Pologne pourrait faire le premier une communication qui serait appuyée ultérieurement par les consuls de France et d'Angleterre.

Cette procédure aurait l'avantage d'... (3) le risque que j'avais signalé à Votre Excellence.

119

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2118. Réservé. *Londres, 6 juillet 1939* (4).

(*Reçu :* le 7, 7 h. 30.)

Je me réfère au télégramme nº 758 de notre ambassadeur en Chine (5).

L'ambassadeur de Chine à Londres, au cours d'une récente démarche au Foreign Office a, sur des instructions reçues de Tchongking, développé des considérations identiques à celles que le général Chang-Kaï-Chek a exposées à M. Cosme.

M. Quo-Tai-Chi a déclaré notamment qu'au cas où un conflit éclaterait entre la Grande-Bretagne et le Japon, le gouvernement chinois était prêt quant à lui à fournir 200.000 hommes pour la défense de Hong-Kong.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Du 3 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 77.

Ces propositions ont été accueillies avec gratitude et l'on considère ici qu'elles ne sont pas négligeables. Le chef du département d'Extrême-Orient ne m'a pas caché toutefois que la démarche effectuée par l'ambassadeur de Chine avait, à son avis, pour principal dessein de compromettre l'Angleterre vis-à-vis du Japon et de l'entraîner vers un conflit général dans lequel la Chine met tous ses espoirs.

120

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1081, 1082. Secret. Réservé. *Washington, 6 juillet 1939, 23 h. 55.*

(*Reçu* : le 7, 7 h. 30.)

Le sous-secrétaire d'État m'a dit que la commission des Affaires étrangères du Sénat aurait peut-être, dès samedi prochain, l'occasion d'indiquer ses dispositions sur la neutralité par un vote. Il croit qu'elle est en majorité favorable à l'abrogation complète de l'embargo sur le matériel de guerre, mais n'exclut... [1] la possibilité que la tendance contraire l'emporte au bénéfice d'une tactique supérieure.

Si le vote de la Commission était favorable, M. Sumner Welles pense que le Sénat suivrait, la Chambre ne ferait ensuite aucune difficulté pour rectifier sa position. Si, par improbable, le Sénat ne pouvait aboutir par suite d'une obstruction tenace, le Président n'hésiterait pas à le rappeler en session extraordinaire peu après l'ajournement.

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État ce qu'il adviendrait si le Sénat confirme purement et simplement le vote de la Chambre [2]. Il m'a répondu qu'il ignorait les intentions du Président dans ce cas, mais, que lui, personnellement, préférerait ce résultat partiel au régime actuel puisqu'une interprétation large du nouveau texte permettrait l'exportation des aéroplanes.

Je lui ai répété que les armes à feu et les munitions américaines ne nous seraient pas moins nécessaires pour soutenir une agression allemande, étant donné la vulnérabilité de nos propres usines aux attaques aériennes. Il m'a répondu qu'il connaissait parfaitement cette situation qui venait d'être exposée, il y a deux jours encore, avec beaucoup de force par M. le Président du Conseil à M. Bullitt.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ce vote, voir ci-dessus les nos 58, 73.

121

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1840 (1). Réservé. *Berlin, 6 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 7, 12 h. 45.)

Le bruit court dans les milieux diplomatiques de Berlin qu'une formule transactionnelle serait actuellement à l'étude afin de permettre à l'Allemagne et à la Pologne de rapprocher leurs points de vue dans l'affaire de Dantzig.

D'après un de mes collègues, la formule envisagée comporterait le retour au Reich de la Ville libre, le maintien contractuel de certaines prérogatives polonaises et la démilitarisation du Territoire venant constituer la contre-partie allemande des concessions demandées à la Pologne.

En ce qui concerne le Corridor dont l'existence ne serait pas mise en cause, on envisagerait, sans doute, qu'il fût traversé par l'autostrade exterritoriale chère à M. Hitler, mais le territoire même de cette voie de communication serait soumis à une sorte de condominium polono-allemand.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces informations sont exactes, de déceler leur origine et de déterminer notamment si elles émanent de source allemande ou polonaise. Tout se passe comme si des intermédiaires étaient à l'œuvre. Ces derniers auraient même envisagé, me dit-on, pour faire « démarrer » l'affaire de recourir aux bons offices d'un pays neutre comme la Hollande ou la Suède.

Quoi qu'il en soit, au service de Presse de la Wilhelmstrasse, l'hypothèse d'une solution amiable du problème de Dantzig n'est pas rejetée comme absurde et on y a déclaré avant-hier à un correspondant français que, bien que le Reich n'eût pas à faire d'avances, on pouvait peut-être « trouver des formules ». De son côté, l'ambassadeur d'Italie se déclare convaincu que le conflit de Dantzig se réglera par un compromis (3). Je rappelle, enfin, que M. von Weizsäcker m'avait indiqué, au cours de notre entretien du 30 juin, qu'un désir de solution paraissait se manifester (4). Le secrétaire d'État précisait, il est vrai, que c'était du côté polonais qu'il apercevait ce léger indice de détente.

La presse confirme, depuis quelques jours, ces impressions. Elle s'attache visiblement, tout en poursuivant sa campagne contre l'Angleterre, à ne pas envenimer l'affaire de Dantzig, et à ne pas prendre, à cet égard, une position irréductible.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir ci-dessus le nº 92.
(4) Voir ci-dessus le nº 55.

122

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 525 (1). Réservé. *Rome, 6 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 8, 11 h. 45.)

Ainsi qu'il est d'usage au retour de France, j'ai été reçu hier en audience privée par le Pape.

« Alors, m'a-t-il dit après m'avoir fait asseoir, il paraît que vous n'êtes pas content de moi ! » Comme j'esquissais un geste d'étonnement : « Oui, oui, a-t-il repris : je le sais pertinemment ». Je lui ai alors répété ce que j'avais dit à son nonce à Paris : que l'on avait en France l'impression d'une réaction assez nette du pontificat nouveau contre l'orientation et les méthodes du pontificat précédent.

Le Saint-Père a contesté l'exactitude de cette impression, complètement en ce qui concerne l'orientation, partiellement quant aux méthodes. Nous devions comprendre, a-t-il allégué, que 40 millions de catholiques étaient actuellement compris dans les frontières d'Allemagne. Sans doute, ceux-ci défendaient-ils bien leur foi. Mais ils avaient quand même besoin de secours et le Saint-Siège devait être attentif à ne pas empirer leur situation. Si une chance avait pu apparaître d'alléger leurs difficultés, le Pape n'avait-il pas eu le devoir de la saisir ?

D'ailleurs, a poursuivi Pie XII, le résultat n'était pas brillant. Substantiellement, la situation religieuse en Allemagne n'avait pas changé. La seule amélioration à noter consistait en une atténuation des campagnes de presse : et encore signalait-on cependant la création de quelques nouveaux journaux antichrétiens. Le Pape convenait donc qu'il n'avait guère plus à se louer que son prédécesseur de l'état des affaires de l'Église dans le Reich hitlérien.

Après cette justification faite, sans aucune acrimonie, le Saint-Père m'a demandé quelles impressions je rapportais de France. Je lui ai alors énuméré les manifestations catholiques qui se sont succédé chez nous ce printemps avec une ampleur exceptionnelle, à Alger avec la mission du cardinal Verdier, en Lorraine avec celle du cardinal Villeneuve (3), à Châteauroux, Antibes, Riom, Clermont-Ferrand, Lyon, Lille, Rouen, Orléans, Paris, Sens, etc.,

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec et légat du Pape, s'était rendu en France pour y présider à Domrémy des cérémonies au début du mois de juin. A son retour, il évoquait ce séjour devant le représentant du gouvernement français à Ottawa, « dans les termes les plus enthousiastes et les plus émus », se félicitant du renouveau de la ferveur religieuse et de l'aspect patriotique en France (télégramme d'Ottawa nos 145-146, du 28 juillet).

et j'ai opposé la situation religieuse qui résultait de cette récapitulation avec (*sic*) celle que lui-même venait de me signaler en Allemagne. Il a convenu du contraste avec empressement et s'en est félicité sans réserve.

Il m'a alors confié son regret des deux articles du *Mercure de France* (voir mon télégramme nº 514 en date du 27 juin dernier) [1], l'un sur le Conclave, l'autre sur sa personne. Non, m'a-t-il assuré, qu'il s'en fût senti atteint, ni qu'il y attachât trop d'importance. Mais tout ce qu'il m'en a dit prouve quand même qu'il en a été vivement blessé et surtout peiné. Il ne lisait habituellement pas le *Mercure;* mais je pouvais bien penser que, cette fois-là, on lui en avait envoyé le numéro, et cela de plus d'un côté. Les articles étaient pleins d'injustice à son égard; ce qui concernait sa famille n'était pas exact.

De la suite de ses propos à ce sujet, il est ressorti que des efforts ont été faits, soit par le nonce à Paris, soit par d'autres, pour découvrir l'auteur anonyme de ces articles non signés. D'absurdes attributions officieuses ont été indiquées au Saint-Père. Je les ai démenties péremptoirement. Je lui ai fait observer que certaines allégations du second article, confondant dans la même réprobation Pie XI, Mgr Maglione et M. Briand, portaient la marque de fabrique d'un certain groupement d'extrême-droite. Il m'a répondu : « *L'Action française* affirme être tout à fait étrangère aux articles du *Mercure* ».

Bref, si l'auteur des articles en question a voulu blesser et indisposer le Pape, il a atteint son but; s'il a voulu servir les intérêts français, il a atteint le but inverse.

Passant à la situation internationale, le Saint-Père m'a demandé ce qu'on en pensait en France. Je lui ai dit, comme je l'avais fait au cardinal Maglione, qu'à Paris et à Londres, la confiance dans le gouvernement de M. Hitler était radicalement détruite. Il m'a répondu que la sienne l'était depuis longtemps. « Rappelez-vous, a-t-il poursuivi, ce que je vous ai dit au lendemain des premières violations du Concordat : que je vous souhaitais de ne pas faire avec l'Allemagne les mêmes expériences que nous. »

Il a ensuite critiqué et raillé la théorie de « l'espace vital », du *Lebensraum.* Depuis qu'elle avait été inventée, a-t-il observé, l'on en avait bien eu au moins trois interprétations, toujours en progression l'une sur l'autre. La dernière était que l' « espace vital » s'étendait à tous les lieux où le dynamisme allemand pouvait atteindre. Mais alors, concluait-il, lorsqu'un pays lointain contenait un peuplement d'émigrés allemands, portés là par le dynamisme germanique, ce pays faisait partie du *Lebensraum* d'Hitler ?

J'ai alors indiqué au Pape que l'ambition effrénée et le système de violence du Führer ne permettaient plus de lui faire des concessions et que tout nouveau coup de force ou toute nouvelle machination du gouvernement allemand entraîneraient donc des conséquences dont la responsabilité retomberait sur

[1] Un article, intitulé « Pie XII », constituait un véritable réquisitoire contre le Pape, représenté comme « l'élu du comte Ciano, complètement inféodé à l'Allemagne et l'Italie, ayant favorisé l'avènement d'Hitler et la dissolution du parti du Centre allemand »; il s'en prenait également au cardinal Maglione. L'ambassadeur auprès du Saint-Siège concluait : « Je crois qu'il y aurait lieu de détourner nos journalistes d'attaquer le Pape et son secrétaire d'État, ce qui ne pourrait à la longue que nous les aliéner » (télégramme nos 514 à 517, du 27 juin).

lui. Le Saint-Père n'a élevé aucune objection et a observé, en faisant allusion à l'éventualité d'une guerre, qu'il y avait beaucoup de force du côté allemand. Je lui ai répondu qu'il y en avait, du côté franco-anglais, beaucoup aussi et tous les jours davantage.

J'ai profité de l'occasion pour rappeler à Pie XII que son prédécesseur n'avait pas fait mystère de trouver excessives les concessions faites à l'Allemagne en septembre 1938. Le Pape, qui le sait encore mieux que moi, a acquiescé. Je lui ai alors fait observer que, précisément parce que nous avions fait à la paix des concessions considérables, qui n'avaient cependant point empêché M. Hitler de violer ses accords avec nous et les Anglais, nous nous attendions à ne pas être mis par le Saint-Siège sur le même pied que les Allemands. Il a également acquiescé.

En ce qui concerne l'Italie, il m'a dit avoir l'impression que la population n'approuvait pas la politique germanophile du gouvernement, mais qu'elle était en dehors du jeu.

123

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos [2111, 2112] (1). *Londres, 6 juillet 1939.*

Après avoir conféré avec sir A. Cadogan et ses collaborateurs, je vous ai fait téléphoner (2) le texte des instructions qui vont être envoyées à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou, sauf objection de votre part que je vous serais obligé de me faire connaître d'*urgence*. Ainsi que vous le verrez, ces instructions ont été amendées sur plusieurs points importants pour tenir compte de vos observations. Il est prévu qu'un nouvel effort sera fait pour comprendre la Hollande et la Suisse dans la liste des états visés par le traité. D'autre part, le Foreign Office, entrant dans nos vues, propose une nouvelle formule pour répondre à la demande de M. Molotov concernant l'agression indirecte.

Il craint en effet que notre rédaction ne soulève des objections à Moscou même à cause de l'emploi du mot « agression » qui prêtera toujours à contestation, et parce que l'hypothèse qui intéresse les Russes peut parfaitement se présenter sans altérer littéralement les relations. La version qui nous est soumise aura, d'après le Foreign Office, plus de chances d'être agréée par le gouvernement de l'Union et elle est conçue en termes qui ne devraient pas choquer les états baltes, dans le cas où elle viendrait à être rendue publique.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par télégramme no 2110 du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 111.

Par contre, sir A. Cadogan ne juge pas utile de comprendre dans ses instructions un retour au texte russe du 2 juin (1). Il a invoqué les raisons que j'ai déjà citées dans mon télégramme nos 2101-2102 (2), et il rappelle que M. Molotov a déclaré que ce projet ne pouvait être envisagé que dans son ensemble. Par conséquent, si nous demandons une modification, celle de l'article 6 notamment qui est indispensable, il en profitera pour décliner le tout, ou pour demander une insertion inacceptable, à propos de l'agression indirecte, par exemple.

Lord Halifax verra M. Maisky dans la soirée. Il n'entrera pas dans le détail du projet pour ne pas gêner l'action des négociations à Moscou. Mais il insistera sur les larges concessions déjà faites par l'Angleterre et qui sont si mal payées de retour, si l'on en juge par les difficultés constantes soulevées par les négociateurs soviétiques (3).

124

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1841 (4). *Berlin, 6 juillet 1939* (5).

Au cours de cette dernière semaine, l'orientation générale de la politique allemande semble avoir obéi aux trois considérations suivantes :

1º Marquer un temps d'arrêt dans la question de Dantzig;

2º Accorder une attention plus accentuée aux problèmes du Sud-est européen;

3º Regagner les bonnes grâces de certains pays neutres en réparant au besoin les fautes précédemment commises.

Ce sont ces trois points qui, avec les nuances nécessaires, me paraissent caractériser l'évolution actuelle de l'action nationale-socialiste. Au demeurant, il s'agit moins pour Berlin de transposer cette action dans un nouveau secteur que de résoudre le problème donné par d'autres moyens. Le but final reste la dislocation de la digue que travaillent à élever à l'Est les puissances occidentales.

*
* *

1º En ce qui concerne la question de Dantzig, il n'est guère douteux que la publicité donnée aux préparatifs militaires du Reich dans la ville de Dantzig

(1) Reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 336.
(2) Du 5 juillet, ci-dessus publié sous le nº 104.
(3) Ce télégramme est retransmis le même jour à Moscou sous les nos 389 à 391.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Par courrier, en clair.

et les réactions que ceux-ci ont provoquées à Londres et à Paris ont conduit les dirigeants hitlériens à tempérer, du moins en apparence, leur activité de ce côté. Peut-être même ces réactions les ont-elles déterminés à ajourner la réalisation de certains desseins qui, si l'on en croit les informations recueillies, auraient dû venir à échéance ces jours derniers.

Quoi qu'il en soit, au nombre des indices qui permettent de penser que le gouvernement allemand se dispose à mettre provisoirement le problème dantzicois en veilleuse, on peut ranger :

a. Les déclarations rassurantes que M. von Weizsäcker s'est empressé de donner, pour ainsi dire spontanément, aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne (29 et 30 juin) [1]. Ainsi que je l'ai indiqué (*), tout s'est passé comme si les chefs responsables de la politique allemande avaient été soucieux de prendre les devants afin d'enlever leur pointe aux révélations qu'ils prévoyaient sur l'état de choses à Dantzig.

b. Le silence observé jusqu'à présent par la presse allemande quant à la démarche de Votre Excellence auprès du comte Welczeck [2]. La discrétion que l'on témoigne à Berlin au sujet de l'intervention française du 1er juillet semble indiquer que l'on veut éviter pour le moment de s'engager plus à fond sur un terrain devenu visiblement trop brûlant. Aussi s'est-on abstenu de soulever la question de prestige. Si l'on excepte quelques commentaires de presse inévitables sur le nouveau 21 mai, les autorités nationales-socialistes affectent de prendre l'affaire avec un certain détachement, et ce n'est pas vraisemblablement sans raison que l'un des grands journaux berlinois a écrit hier que pour le Reich, Dantzig ne constituait pas un *casus belli*.

c. Et, d'une manière générale, les efforts tentés pour minimiser les préparatifs dans la Ville libre. D'après la mise au point publiée par le *Dantziger Vorposten* [3] et qui émane d'ailleurs directement des services de M. Goebbels, ces préparatifs se réduiraient à quelques mesures défensives de police et comporteraient exclusivement l'armement d'éléments dantzicois pour mettre la ville en mesure de résister à une « agression » éventuelle des Polonais.

On doit constater, toutefois, que ce démenti admet implicitement que les recrues soi-disant dantzicoises ont été formées et instruites dans le Reich. En réalité, comme le signale notre consul à Dantzig, les autorités de la Ville libre exécutent passivement, sans rien connaître du prochain avenir, les ordres qu'elles reçoivent chaque jour de la Gestapo. C'est à Berlin que se trouve la direction et le contrôle de la manœuvre allemande à Dantzig. Or, toujours d'après les renseignements fournis par notre consul, une certaine détente se manifesterait dans la ville elle-même.

[1] Sur l'entretien du secrétaire d'État avec l'ambassadeur de France, voir ci-dessus le n° 55.

[*] *Note du document* : cf. télégramme n° 1824 du 4 juillet [ci-dessus reproduit sous le n° 95].

[2] Voir ci-dessus le n° 84.

[3] Allusion à la déclaration faite le samedi 1er juillet par le *Dantziger Vorposten*, aux termes de laquelle le retour de Dantzig au Reich était « décidé », le Führer devant en fixer la date (voir ci-dessus le n° 95). Dans ce même numéro, il était indiqué que les préparatifs militaires dans la Ville libre se réduisaient à ce « que les organes de la police dantzicoise voulaient créer et fortifier dans la population un sentiment de sécurité et de garantie d'un travail paisible ».

Le répit qui tend à se dessiner serait-il propre à favoriser des contacts germano-polonais? Dans les conditions présentes, il est difficile de se prononcer. Au cours de notre entretien du 30 juin, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères avait fait une allusion vague au désir de solution qui, selon lui, percerait du côté polonais. Ainsi que je le relate par ailleurs (*), le bruit court dans les milieux diplomatiques berlinois qu'une formule transactionnelle serait actuellement à l'étude afin de permettre à l'Allemagne et à la Pologne de rapprocher leurs points de vue dans l'affaire de Dantzig.

Jusqu'à plus ample informé, il convient naturellement de n'accueillir de tels bruits qu'avec la plus grande réserve.

*
* *

Si, vue de Berlin, la question de la Ville libre paraît subir une éclipse relative et momentanée, la visite que fait actuellement M. Kiosseivanov (1) dans la capitale du Reich remet officiellement au premier plan des préoccupations allemandes le problème du Sud-est. Dès son arrivée, l'homme d'État bulgare a eu, hier, un entretien d'une heure avec le chancelier Hitler. Tous les journaux célèbrent en de longues colonnes l'amitié loyale qui unit Berlin et Sofia et, dans les principales rues, le drapeau blanc, vert, rouge alterne avec la croix gammée.

Rien n'a encore transpiré des sujets abordés par le Führer et son hôte et il est trop tôt pour juger de la portée de cette visite. Dans leurs commentaires, les porte-parole du régime soulignent les affinités économiques et politiques des deux pays. D'une part, écrivent-ils, la Bulgarie fait partie du même espace vital que l'Allemagne — ce qui revient à dire que la Bulgarie se trouve, au regard de Berlin, incluse dans l'espace vital allemand. D'autre part, une destinée et des souffrances communes, pendant et après la guerre, permettent au Reich de comprendre mieux qu'aucun autre état le bien-fondé des revendications bulgares. La politique allemande prend donc clairement position en faveur des aspirations révisionnistes de Sofia, sans que l'on sache si elle en jouera contre la Roumanie seule, ou contre la Roumanie et la Grèce à la fois.

Il s'agit moins, en effet, pour les dirigeants hitlériens, de gagner à l'Axe un ami « précieux et valeureux » que, selon la formule de quelques journaux, d'encercler les encercleurs, d'intimider la Grèce et de menacer la Turquie. Mais surtout il est à craindre qu'après une accalmie forcée, le prurit de la poussée vers le Sud-est ne se fasse à nouveau sentir dans les sphères responsables du IIIe Reich. C'est ce qu'une personnalité nationale-socialiste exprimait récemment à l'un de mes collaborateurs en affirmant que l'« objectif principal de l'Allemagne demeurait le Sud-est. »

Ainsi que j'en ai rendu compte (**), l'ambassadeur de Pologne à Berlin va même jusqu'à penser que la crise de Dantzig pourrait bien jouer l'office de

(*) *Note du document :* cf. télégramme n° 1840 du 6 juillet 1939 [ci-dessus reproduit sous le n° 121].

(1) Sur la visite de ce dernier à Berlin, voir ci-après les nos 142, 190.

(**) *Note du document :* cf. télégramme n° 1825 du 4 juillet [ci-dessus reproduit sous le n° 91].

paravent et masquer jusqu'au dernier moment des plans plus immédiats en direction de la Roumanie. C'est sur celle-ci que pèserait la principale menace si se constituait le bloc Budapest-Belgrade-Sofia que, pour des fins différentes, l'Allemagne et l'Italie cherchent à créer et à inféoder à l'Axe. On a beaucoup remarqué à l'arrivée de M. Koisseivanov la présence du ministre de Yougoslavie à Berlin. Il est à noter, d'autre part, que le voyage officiel du général von Werth, chef d'État-major de l'armée hongroise (1), coïncide dans la capitale du Reich avec le séjour du président du Conseil bulgare. Tous ces faits réunis en faisceau pourraient donner un certain caractère de vérité aux bruits d'après lesquels la Hongrie et la Bulgarie négocieraient activement avec l'approbation tacite de Belgrade et examineraient les moyens de faire pression sur la Roumanie.

Au milieu de ces complications balkaniques, on conçoit aisément à quoi tend le jeu allemand et les ambitions que ces mêmes complications allument à Berlin. Quant au rôle qui serait réservé à la Hongrie dans le développement de la manœuvre hitlérienne, il semble bien que ce soit celui d'un pont vers le Sud-est que, la crise déclenchée, les armées allemandes franchiraient de gré ou de force. J'ai lu à cet égard avec intérêt la dépêche de notre ambassade à Londres sur les relations du Reich et de la Hongrie telles que les conçoivent certains milieux britanniques (2). Ses conclusions recoupent en partie les indications que l'on peut recueillir à Berlin de source plus ou moins autorisée quant aux intentions allemandes, et l'on m'a rapporté que le comte Teleki s'était plaint dernièrement à l'un de ses familiers de l'accentuation « irrésistible » de l'action hitlérienne en Hongrie.

La Slovaquie est-elle destinée à servir de corps eucharistique à cette communion forcée? Il est possible que les chefs de la diplomatie nationale-socialiste y songent. A la légation de Hongrie, on se défend d'avoir eu des ouvertures à ce sujet. Mais on a remarqué, dans le corps diplomatique, que les attentions prodiguées ces jours-ci aux ministres slovaques qui ont accompagné notamment M. Hess à Kaiserlautern (3) appellent assez celles dont l'on comble les victimes marquées pour le sacrifice.

*
* *

(1) C'est le 5 juillet que le chef de l'état-major de l'armée hongroise avait été reçu par le Führer.

(2) Allusion à la dépêche de Londres nº 512, du 16 juin, non reproduite. Elle faisait état des prévisions pessimistes en cours dans certains milieux britanniques, et aux termes desquelles le prochain coup allemand serait dirigé non contre la Pologne, mais contre la Hongrie. L'indépendance de ce pays ne serait pas remise en cause, mais le Reich pourrait, en échange de l'octroi d'une province slovaque, exiger des gages militaires et économiques, un régime spécial pour les minorités allemandes, une participation plus active au gouvernement des « Croix fléchées »; la « normalisation » des relations aboutirait ainsi à une suzeraineté allemande. Bien que jaloux de leur indépendance, les Hongrois pourraient être amenés à resserrer leurs liens avec Berlin, l'Allemagne étant la seule nation dont la puissance militaire leur permettrait de réaliser leur programme révisionniste. L'été ne se passerait pas sans qu'il se produisît du nouveau à Budapest. Berlin pouvait renoncer à son entreprise contre Dantzig, qui risquait de déclencher la guerre, et se rabattre sur la Roumanie, pour laquelle il était nécessaire de dominer la Hongrie.

(3) Le 29 juin, une délégation slovaque, dirigée par le ministre de Slovaquie à Berlin, arrivait dans la capitale allemande pour y discuter des questions concernant l'ancienne Tchécoslovaquie (dettes, communications, chemins de fer). La délégation devait quitter Berlin sans avoir pu obtenir la part revenant à la Slovaquie de l'encaisse-or de l'ancienne Tchécoslovaquie.

Un autre aspect non négligeable de la politique nationale-socialiste est la nouvelle attitude adoptée par Berlin à l'égard d'un certain nombre de pays — rangés parmi les « neutres » — soit en Europe, soit hors d'Europe. A la manière brutale qui caractérisait jusqu'ici la diplomatie hitlérienne, on voit succéder des méthodes doucereuses pleines de prévenances et de flatteries. Pour gagner les bonnes grâces de ces états, on abandonne les méthodes Bohle-Goebbels. On laisse la parole aux services modérés de la Wilhelmstrasse.

Tel est le cas pour les Pays-Bas vis-à-vis desquels le revirement est sensible. La visite de M. Funk à la Haye [1] a fourni à la presse allemande l'occasion de se répandre en articles élogieux sur le peuple voisin. On oublie l'amertume et l'aigreur des mois passés.

Hors d'Europe et notamment en Amérique du sud, la propagande allemande cherche à réparer ses fautes. Les conflits pendants avec l'Argentine et le Brésil ont été liquidés sans bruit. Mon ex-collègue argentin, M. de Labougle, qui fut un moment très monté contre les agissements du Reich, a quitté Berlin rasséréné et comblé d'égards par le Führer [2]. Avec le Brésil, l'incident Ritter [3] est clos et les nouveaux ambassadeurs respectifs à Berlin et à Rio de Janeiro ont été désignés. Enfin, les autorités allemandes, créant un précédent, se sont empressées de décorer le nouveau chargé d'affaires du Chili à son arrivée à Berlin pour le remercier d'avoir sauvé la vie de deux aviateurs allemands à Madrid.

On a l'impression que, sur tous les points, l'Allemagne s'attache dès maintenant à prendre les positions les plus favorables en vue d'une crise qu'on fixe presque ouvertement pour la deuxième quinzaine d'août.

Il est curieux de constater que, parmi les positions encore « incertaines », les milieux politiques allemands rangent la Russie soviétique. Les nouvelles difficultés auxquelles se heurtent les négociations de Moscou ont manifestement encouragé les espoirs de ceux qui, à Berlin, affirment que les pourparlers anglo-franco-russes échoueront. Plus que jamais, les puissances occidentales doivent être convaincues de la nécessité d'aboutir. Par son effet moral, un échec total pourrait avoir les conséquences les plus graves et, comme d'aucuns le prétendent, marquer le signal de l'offensive allemande.

[1] A partir du 5 juillet.

[2] Une dépêche de Hambourg n° 171, du 12 juillet, non reproduite, signalait le départ de M. Labougle, ambassadeur d'Argentine, objet des plus grandes attentions du gouvernement allemand.

[3] En octobre 1938, le gouvernement de Rio, ayant la preuve de rapports de l'ambassadeur d'Allemagne avec les intégralistes brésiliens, avait fait savoir à Berlin que M. Ritter était considéré comme *persona non grata*, tandis que l'ambassadeur du Brésil à Berlin était rappelé (télégramme de Rio de Janeiro n° 57 du 10 octobre 1938).

125

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1073 à 1077 (1). *Ankara, 6 juillet 1939* (2).

Les questions économiques et financières ont pris une grande importance dans les négociations anglo-turques.

Bien que la date fixée pour la dénonciation éventuelle des crédits allemands (fin mai) soit passée sans que, de part et d'autre, aucune rupture ait été notifiée, le gouvernement turc se préoccupe des conséquences qu'aurait pour son économie l'arrêt des achats du Reich ou même le simple retard de ses livraisons, qui aboutirait vite, si Berlin était de mauvaise foi, à la création de crédits turcs gelés en Allemagne. Une grande incertitude règne, d'autre part, en ce qui concerne l'exécution (en ce moment très ralentie) des contrats de matériel de guerre passés dans ce pays.

Le gouvernement anglais, pressenti au sujet des facilités qu'il pourrait consentir à la Turquie pour la mettre en mesure de franchir cette passe difficile, étudie les quatre points suivants :

1° Crédits pour les armements.

2° Recherche des marchés nouveaux qui pourraient être ouverts à la Turquie au cas où le marché allemand lui ferait défaut en temps de paix.

3° Même question pour le temps de guerre et, pour le cas où la Méditerranée serait temporairement fermée, plan de ravitaillement de la Turquie.

4° Crédits en temps de guerre.

Une note remise à la fin de la semaine dernière par l'ambassadeur d'Angleterre a déjà donné à M. Saraçoglu d'importantes précisions en ce qui concerne les points 1 et 2. Cette note souligne d'ailleurs le fait que les demandes turques se produisent à un moment où l'Angleterre est l'objet de nombreuses sollicitations analogues émanant d'autres pays.

Premier point. — L'Angleterre est disposée à accorder immédiatement à la Turquie dix millions de livres sterling de crédits supplémentaires destinés à des achats de matériel de guerre. La ratification de l'opération par le Parlement britannique pourra intervenir dès la fin du mois, aussitôt que son mécanisme aura été, comme pour les crédits antérieurs, garanti par la *Credit*

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.

Export Company. Le total des crédits anglais consentis à la Turquie depuis 1938 atteindra de ce fait vingt-six millions de livres sterling.

La note anglaise précise que les commandes devront avoir exclusivement pour but de satisfaire aux besoins turcs les plus urgents. Une première enquête a établi que six millions de commandes de cette nature pourront être exécutées, avant la fin de 1940, sans gêner le réarmement anglais. Le solde en sera passé après consultation avec le gouvernement français. L'Angleterre sera en mesure de livrer très prochainement cinquante avions de chasse, vingt canons antiaériens de fort calibre et quelques pièces pour la défense des côtes.

Deuxième point. — L'Angleterre ne voit malheureusement pas ce qu'elle pourrait faire pour suppléer à l'arrêt éventuel des achats allemands. Sur ce point, comme sur les suivants, elle demande à la Turquie de formuler des suggestions.

J'ai appris que l'on recherchait une combinaison monétaire qui permît d'éviter aux importateurs anglais la perte qui résulterait pour eux de l'achat de produits turcs acceptés par l'Allemagne au-dessus de leur prix mondial.

Les Turcs auraient suggéré (point 4) la constitution éventuelle dans leur pays d'un dépôt d'or anglais.

Bien que la note anglaise ne contînt rien de positif au point de vue commercial, M. Saraçoglu a été, paraît-il, assez satisfait de sa teneur. Il n'est d'ailleurs pas certain que les échanges purement commerciaux germano-turcs, que l'économie complémentaire des deux pays rend avantageux pour les parties, doivent baisser sensiblement.

126

M. Monick, Attaché financier de France à Londres,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 68.678 (1). *Londres, 6 juillet 1939.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint :

a. Le texte de l'accord tripartite anglo-franco-polonais qui devrait être signé à Londres, à la fin des négociations avec la délégation polonaise (2) ;

b. Le texte d'un aide-mémoire que sir Frederick Leith-Ross se propose de remettre au colonel Koc, lorsque les négociations avec la délégation polonaise reprendront à Londres — suivant toute vraisemblance le lundi 10 juillet, après le retour en Angleterre du colonel Koc, attendu en principe pour samedi soir (3).

(1) Extraite des archives des Finances.
(2) Arrêté par accord des gouvernements français et britannique : voir ci-dessus le nº 108.
(3) Document non joint dans le dossier.

Je vous serai reconnaissant de me faire savoir le plus tôt qu'il vous sera possible si ces textes rencontrent votre agrément.

Le projet d'aide-mémoire a été établi ce matin d'accord entre sir Frederick Leith-Ross et moi. Je suggère de faire figurer également dans l'accord tripartite qui sera publié la façon dont le chiffre de 600 millions de francs a été obtenu.

J'attacherais du prix à recevoir votre traduction approuvée de l'accord tripartite, dont le texte en français doit être également considéré comme authentique.

ANNEXE

1. The British and French Governments are prepared to negotiate an agreement with the Polish Government providing for the grant of a joint loan of £ 5 million and 600 million francs in cash [1].

2. But they consider that such a loan would be most useful if it can be made the basis for action by the Polish Government to effect a fundamental improvement in the financial and economic situation.

3. They propose that the Polish Government should declare its intention to proceed at once to revise its monetary and economic policy, in particular by a reasonable adjustment of the zloty, with a view to a gradual restoration of freedom to the Polish exchange. They recognise that some regulation of movements of capital and, perhaps, also of imports, would continue to be necessary, at least, for a certain time.

4. They would be glad to have the views of the Polish Government as to whether the zloty should be devalued to a fixed point a should be allowed to find its own level. They are disposed, in principle, to consider the latter course to be more suitable to present circumstances.

5. The proceeds of the loan would require to be kept in sterling and in francs until actually drawn upon for purposes approved by the British and Franch Governments. Their intention is that the credits should serve both as a basis for an expansion of internal circulation and as a reserve for supporting the exchange at the appropriate moment.

6. The British and French Governments would also suggest that the question should be examined of removing as large a proportion as possible of the gold reserves of the National Bank of Poland to centres where it would be available for use at any time. They would be ready to give any assistance in their power to arrange this without publicity.

[1] *Note du document:* The amount of 600 million francs represents approximately the equivalent of £ 5 million, less the sum of 270 million already advanced to Poland by the French Government in May 1939.

127

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

Aide-mémoire [1]

Traduction. *Paris, 6 juillet 1939.*

Dans son aide-mémoire (161/494/39) du 26 juin [2], l'ambassade de Sa Majesté a communiqué au ministère des Affaires étrangères le résultat de l'examen qu'avait fait le gouvernement de Sa Majesté de l'origine et du but de la clause VI de la déclaration anglo-turque du 12 mai 1939. Dans le paragraphe 6 de cet aide-mémoire, il était établi que si les consultations entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement turc arrivaient à un résultat défini, il n'y aurait aucune raison aux yeux du gouvernement de Sa Majesté de faire réapparaître la clause VI dans l'accord final anglo-turc.

L'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara a été chargé de rechercher si les vues du gouvernement turc coïncidaient avec celles du gouvernement de Sa Majesté telles qu'elles sont définies dans l'aide-mémoire en question. Dans le cas où elles coïncideraient, les représentants de Sa Majesté à Athènes, Belgrade et Bucarest devaient informer les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités des vues du gouvernement de Sa Majesté et indiquer l'accord du gouvernement turc.

L'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara a fait savoir que le ministre des Affaires étrangères turc désirait suggérer une autre rédaction de l'explication envisagée. Son Excellence craignait que le texte proposé par le gouvernement de Sa Majesté ne fît croire que le gouvernement turc et le gouvernement de Sa Majesté se souciaient moins de la sécurité dans les Balkans, en tant qu'intérêt turc, que ce n'était le cas.

La rédaction proposée par le ministre des Affaires étrangères turc est la suivante :

« L'article 6 de la déclaration anglo-turque constitue une manifestation de l'intérêt que portent les deux pays (dont l'un est une puissance balkanique) à une région dont dépend la sécurité de la Turquie. Il contient en même temps un engagement d'enfermer dans l'accord final des clauses relatives à cet intérêt.

« Cet article trouvera sa réalisation dans l'accord final, mais n'y figurera pas dans sa teneur actuelle. De plus, comme l'accord final doit renfermer les arrangements complets relatifs à l'assistance anglo-turque, il est évident que

[1] Extrait des papiers Hoppenot.

[2] Dont la traduction fut remise en fait le 27 juin. Elle est ci-dessus reproduite sous le nº 18.

sa mise en vigueur aura pour résultat que la déclaration anglo-turque tout entière perdra sa raison d'être. »

Sir H. Knatchbull-Hugessen a signalé au ministre des Affaires étrangères turc que la proposition du vicomte Halifax tendait simplement à donner une explication officieuse du point en question dans les autres capitales balkaniques et en aucune manière à donner communication d'un texte complet, ni à effectuer aucune démarche officielle. M. Saraçoglu a parfaitement compris.

Au cours des conversations, qui eurent lieu pendant la visite du ministre des Affaires étrangères roumain à Ankara [1], le ministre des Affaires étrangères turc a expliqué à M. Gafenco que l'article [6] de la déclaration anglo-turque ne tendait aucunement à mettre en cause les autres pays balkaniques et n'apparaîtrait pas *tel quel* dans l'accord final. Le ministre des Affaires étrangères turc a informé sir Knatchbull-Hugesen que le ministre turc à Belgrade a rapporté que le ministre des Affaires étrangères yougoslaves a exprimé sa satisfaction au sujet de cette déclaration. Le ministre des Affaires étrangères turc est cependant un peu perplexe, car il a été informé à peu près au même moment par M. Gafenco que le ministre des Affaires étrangères yougoslave *n'est pas* satisfait. M. Saraçoglu va informer M. Gafenco du rapport reçu de Belgrade.

Le vicomte Halifax propose, sous réserve de l'accord du gouvernement de la République, d'envoyer le télégramme suivant à sir H. Knatchbull-Hugessen :

« Je pense que les explications que le ministre des Affaires étrangères turc a déjà données au ministre des Affaires étrangères roumain sont tout à fait suffisantes et que ce qui reste à faire maintenant est de prévenir les gouvernements yougoslave, grec et roumain qu'il n'y aura aucune répétition de la clause VI dans les accords que nous pourrions passer plus tard avec la Turquie. »

Aussitôt que j'apprendrai que le ministre des Affaires étrangères n'y voit aucune objection, je chargerai les représentants de Sa Majesté de faire la communication nécessaire à cet effet.

[1] Sur cette visite, qui eut lieu du 11 au 14 juin, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 392, 434 (note).

128

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

Paris, 6 juillet 1939.

Par un aide-mémoire en date du 6 de ce mois [1], l'ambassade de Grande-Bretagne a bien voulu communiquer au ministère des Affaires étrangères la teneur des instructions complémentaires adressées à sir Robert Craigie dans l'hypothèse où le gouvernement japonais profiterait des négociations relatives à l'affaire de Tientsin pour soulever la question de la monnaie chinoise [2].

Aux termes de ce document, le gouvernement britannique est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas de demi-mesure entre la complète acceptation du point de vue japonais sur l'ensemble du problème chinois et l'attitude opposée consistant à soutenir que la question monétaire est de celles qui intéressent également les gouvernements français et américain et sur lesquelles le gouvernement britannique n'est pas disposé à transiger seul.

En raison, d'une part, des fâcheux effets qu'une politique d'accommodements aux dépens des principes serait susceptible de produire sur l'opinion américaine, d'autre part, des conséquences étendues que la chute de la monnaie chinoise pourrait entraîner pour la résistance chinoise elle-même, le gouvernement britannique estime devoir opposer, sous une forme courtoise, une fin de non-recevoir aux demandes japonaises. Ses instructions adressées à sir Robert Craigie lui fournissent en conséquence les éléments d'une argumentation propre à dissuader le gouvernement japonais de maintenir ses demandes.

Le gouvernement britannique enfin admet volontiers qu'au cas où le gouvernement japonais soulèverait la question, la première réaction de sir Robert Craigie devrait être de déclarer qu'il ne peut en discuter sans s'être préalablement consulté avec ses collègues français et américain. Le gouvernement britannique se concerterait alors avec les gouvernements américain et français sur la politique commune à adopter.

Le Ministère a l'honneur de faire savoir à l'ambassade que le gouvernement français partage le sentiment du gouvernement britannique sur l'extrême importance de la question monétaire par rapport à l'ensemble de la

[1] Suffisamment analysé dans la présente communication de la Direction politique.

[2] Les Japonais avaient pris prétexte des pourparlers relatifs au règlement de l'incident anglo-nippon de Tientsin (sur cet incident, voir au tome XVI de la présente série le n° 426, annexe) pour réclamer non seulement la livraison de qautre individus soupçonnés d'assassinat et réfugiés sur la concession, ainsi qu'une étroite collaboration entre les polices, mais encore l'interdiction de la circulation sur les concessions de la monnaie nationale chinoise, au profit des seuls billets de la Banque fédérale de réserve de Chine occupée, et la livraison des stocks de métal appartenant aux banques chinoises et déposés dans les banques étrangères des concessions.

question chinoise et sur le grave affaiblissement qu'entraînerait pour le gouvernement de Tchongking un effondrement de la monnaie nationale. En ce qui touche d'autre part le caractère d'intérêt commun que présente cette affaire pour les gouvernements français, britannique et américain, les conclusions de l'aide-mémoire précité de l'ambassade rejoignent celles de la note du Département en date du 30 juin dernier (1).

Le Ministère invite donc sans plus attendre l'ambassadeur de France à Tokyo à soutenir, le cas échéant, les efforts que sir Robert Craigie serait appelé à faire pour détourner le gouvernement japonais de maintenir les demandes qu'il présenterait sur le plan monétaire.

Le Ministère ne dispose pas de renseignements sur l'attitude qu'adopterait en la circonstance le gouvernement américain.

Sans doute la spontanéité avec laquelle le département d'État a tenu à s'associer, en mars dernier, à la protestation franco-anglaise concernant la politique monétaire des autorités japonaises en Chine du nord (2) marque-t-elle l'attention avec laquelle l'administration américaine suit la question. Sans doute aussi la décision récente du gouvernement provisoire de Pékin étendant le jeu du contrôle des changes à toutes les exportations de la Chine du nord marque-t-elle, en même temps que l'aggravation d'une tendance contre laquelle le *State Department* avait tenu à s'élever, la liaison entre cette politique monétaire et la question des concessions. On voit mal en effet comment le gouvernement de Pékin aurait pu imposer ce régime si les maisons de commerce n'avaient été préalablement mises, par le fait du blocus, dans l'impossibilité d'exercer leur activité sur le territoire des concessions britannique et française. Il paraîtrait néanmoins opportun, pour éviter toute hésitation et tout retard, que le gouvernement américain fût avisé, sous la forme que le gouvernement britannique estimerait appropriée, des positions que sir Robert Craigie a été invité à prendre à Tokyo.

(1) Dans cette note, le Département, averti des échanges de vues qui s'étaient engagés entre sir Robert Craigie et M. Arita, indiquait qu'« en raison de la solidarité politique et morale existant entre les concessions française et britannique de Tientsin, toute diminution de l'autorité britannique sur la concession britannique (était) de nature à affecter la concession française ». Si « les modifications apportées à l'administration de la concession britannique n'entraîn(aient) pas de conséquences immédiates et directes pour l'administration de la concession française », « la solidarité (était) par contre étroite et complète toutes les fois qu'une question soulevée se présent(ait) exactement de la même manière sur les deux concessions. Tel est le cas pour ce qui concerne la circulation de la monnaie nationale chinoise et la conservation des dépôts en numéraire détenus par diverses banques pour le compte des banques chinoises sur le territoire des concessions ». Les gouvernements français, britannique et américain ayant pris sur ces sujets une position commune au mois de mars dernier, le gouvernement français « attacherait du prix à être tenu informé de l'évolution de la négociation ». Il estimait nécessaire, au cas où M. Arita s'obstinerait à évoquer les questions monétaires précitées, « que la situation ainsi créée fasse l'objet d'un examen concerté entre Paris, Londres et Washington ».

Le 1er juillet, le Département avait transmis à Changhaï (nos 269-270), Londres (nos 1327-1328) et Washington (nos 819-820) les conclusions de la note de la veille.

(2) Par télégrammes nos 388/S et 396/S, adressés de Changhaï les 10 et 13 mars précédents, M. Knobel annonçait les mesures prises par le gouvernement provisoire de la Chine du nord en matière monétaire, et qui visaient à interdire le cours de la monnaie nationale chinoise dans une zone constituée de onze villes et de leurs environs. Des lettres de protestation avaient été adressées par les ambassadeurs de France et d'Angleterre le 10 mars, par l'ambassadeur des États-Unis le 11 mars; les instructions qui leur avaient été envoyées demandaient que les banques évitent de coopérer avec les autorités japonaises.

Cette communication semblerait d'autant plus désirable qu'il est permis de douter que le gouvernement japonais se laisse convaincre par l'argumentation, si pertinente qu'elle soit, que sir Robert a mission de lui présenter. Si, comme il est probable, M. Arita soulève la question de la monnaie, on peut prévoir qu'il refusera de la rayer du programme des négociations. Dans cette hypothèse, les trois gouvernements français, britannique et américain se trouveront, suivant les prévisions de l'aide-mémoire de l'ambassade, appelés à concerter leur attitude en ce qui concerne non seulement le problème de la monnaie chinoise, mais encore les demandes japonaises tendant à obtenir la coopération desdits gouvernements dans la lutte engagée par Tokyo contre le pouvoir du maréchal Tchang-Kaï-Chek. Et ces demandes japonaises peuvent prendre une forme d'autant plus insistante et précise que, d'après diverses informations, le gouvernement japonais se proposerait, dans toute la mesure du possible, de faire coïncider l'ouverture des négociations de Tokyo avec l'établissement à Nankin, sous la présidence de Wang-Tsing-Wei, d'un gouvernement central de la Chine occupée.

Le gouvernement français, pour sa part, ne croit pas qu'il soit possible d'entreprendre l'étude de questions de cette étendue sans une participation américaine. Il lui semble en outre que l'affaire de la monnaie, à laquelle le gouvernement américain s'est déjà intéressé, pourrait fournir au *State Department* une occasion heureuse de marquer une solidarité qui ne pourrait pas s'affirmer de manière très directe à propos du refus de livraison de quatre suspects détenus par la police de la concession britannique de Tientsin.

Le Ministère prie l'ambassade de France à Tokyo de le renseigner directement sur la marche de la négociation entre sir Robert Craigie et M. Arita. Il ne manquera pas de faire part à l'ambassade des observations complémentaires que lui suggéreraient les demandes japonaises, aussitôt que le texte de ces demandes sera connu [1].

[1] Par télégramme nos 395-397, également du 6 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France à Tokyo estimait utile « que les trois gouvernements de Paris, Londres et Washington se concertassent dès maintenant sur l'attitude qu'ils prendront lorsque la question [de la monnaie et des dépôts d'argent] sera soulevée ».

129

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 567 (1). *Berlin, 6 juillet 1939.*

(*Reçu* : Dir. pol., 20 juillet.)

Depuis plusieurs semaines, l'opinion allemande semble prendre un intérêt tout spécial aux événements qui se déroulent dans le bassin oriental de la Méditerranée. Les journaux tiennent leurs lecteurs au courant des moindres manifestations d'activité politique dans ces régions. Quand ils ne publient pas eux-mêmes d'articles sur ces questions, ils reproduisent longuement ceux des feuilles italiennes, montrant ainsi la parfaite identité de vues qui existe en ce domaine entre Berlin et Rome.

L'Allemagne et l'Italie ont, en effet, les mêmes raisons de se montrer inquiètes de l'évolution à laquelle on assiste sur le pourtour de la Méditerranée orientale depuis la signature de l'accord anglo-turc, évolution qui est de nature à contrecarrer tous les plans des états totalitaires et à compenser les effets de l'occupation de l'Albanie par les troupes italiennes.

Au point de vue politique tout d'abord, l'adhésion d'Ankara à la politique de résistance à l'agression risque d'enrayer les progrès de l'influence italo-allemande dans les Balkans. Elle intimide la Bulgarie, qui paraît depuis quelques semaines acquise aux visées des puissances de l'Axe. Elle rend courage à la Grèce et à la Roumanie, qui craignaient auparavant que la garantie franco-britannique ne les exposât à la vindicte germano-italienne sans leur assurer une protection vraiment efficace. Enfin, elle facilite en Yougoslavie l'action de ceux qui considèrent la politique de stricte neutralité pratiquée actuellement par le gouvernement de Belgrade comme dangereuse pour les destinées du pays, et qui se refusent à croire aux assurances pacifiques que leur prodiguent Rome et Berlin. Tout le travail de dissociation de l'Entente balkanique poursuivi depuis trois mois par l'Allemagne et l'Italie risque ainsi de demeurer sans effets.

Dans le domaine militaire, les conséquences de ce nouvel état de choses ne sont pas moins graves pour les dictatures : en cas de conflit, Rhodes et le Dodécanèse sont aujourd'hui directement menacés, la Méditerranée orientale est fermée aux navires italiens alors que la flotte anglaise peut disposer librement des ports turcs et sans doute aussi helléniques. Les Détroits restent ouverts aux convois de troupes et de munitions en provenance de France ou d'Angleterre; les puissances occidentales sont ainsi assurées de demeurer en communication avec la Roumanie et l'U.R.S.S., ce qui est

(1) Extraite des archives de l'ambassade. Cette dépêche est adressée sous le nº 567 à la sous-direction d'Afrique-Levant, sous le nº 568 à la sous-direction d'Europe.

de nature à influer considérablement sur l'attitude éventuelle de ces deux pays. L'Italie se voit coupée de ses possessions de l'Afrique orientale alors qu'au contraire, les troupes ottomanes pourraient, en cas de besoin, venir défendre le canal de Suez aux côtés des soldats égyptiens et britanniques.

On comprend, dans ces conditions, la mauvaise humeur avec laquelle les dirigeants fascistes et nationaux-socialistes suivent les développements de cette nouvelle situation. Ce poste a déjà fait connaître au Département (*) les réactions de la presse allemande en face de l'accord anglo-franco-turc. Le voyage qu'effectue actuellement à Ankara, Bucarest et Athènes le ministre des Affaires étrangères d'Égypte est suivi avec la même méfiance; les journaux ont affecté de ne pas y attacher trop d'importance, mais certains de leurs commentaires laissent entrevoir leurs inquiétudes.

Comme parade à ce qu'elles nomment « la manœuvre d'encerclement franco-britannique », les propagandes totalitaires entendent principalement se servir du sentiment national arabe. Depuis plusieurs années déjà, l'action allemande et italienne se fait sentir partout dans le Proche-Orient musulman : en Palestine d'abord, où le clan extrémiste prend ses instructions à Rome et à Berlin; en Égypte, où le gouvernement s'est vu contraint récemment d'expulser le correspondant de l'*Observateur raciste*, en raison de son activité antibritannique; en Irak enfin, où l'on a pu voir dans le meurtre du consul d'Angleterre à Mossoul la main des agents nationaux-socialistes et fascistes.

Mais c'est principalement sur l'Arabie, un peu négligée, semble-t-il, jusqu'à présent, que se portent depuis un mois tous les efforts des puissances de l'Axe. Le moindre fait est utilisé pour démontrer aux Arabes qu'ils n'ont pas de plus grands ennemis que la France et l'Angleterre, que ces deux puissances n'ont tenu aucune des promesses qu'elles leur avaient faites et que, pour mieux assurer le succès de leurs visées d'hégémonie, elles s'apprêtent à les livrer à nouveau aux ambitions turques. Tour à tour, les conversations entre le ministre britannique des Colonies et l'émir de Transjordanie, la réunion à Jérusalem des commandants des forces anglaises et françaises dans le Levant, les incidents du Yémen (1), les soi-disant projets de restauration d'un califat ottoman ou de création d'un royaume de Syrie-Palestine,

(*) *Note du document* : Voir en particulier les dépêches de cette ambassade nos 423 et 538, des 16 mai et 27 juin 1938 [Documents non reproduits. Dans le premier de ces documents, l'ambassadeur indiquait que la nouvelle de la conclusion imminente d'un accord anglo-turc était accueillie à Berlin « avec un certain étonnement et un mécontentement manifeste » : les dirigeants d'Ankara s'étaient trompés s'ils avaient pensé, en signant un accord visiblement dirigé contre Rome, pouvoir rester en bons termes avec Berlin. Toutefois, la presse affectait de ne pas attacher trop d'importance à l'accord et s'efforçait d'en amoindrir la portée. Par la dépêche no 538, M. Coulondre faisait état du mécontentement suscité par le récent accord franco-turc : les quotidiens n'essayaient pas d'en minimiser l'importance, mais insistaient sur la dépendance d'Ankara vis-à-vis de Londres et de Paris. Ils accusaient la France, à l'occasion de la cession du Sandjak, de « livrer la Syrie aux convoitises d'Ankara » et surtout, en renonçant à une partie du territoire syrien contre le gré de la majorité des indigènes, de contrevenir aux dispositions du mandat, dispositions que Paris et Londres opposaient au Reich quand celui-ci réclamait la rétrocession de ses anciennes colonies. Par la restitution de ce territoire à un ancien adversaire, la France ne pouvait se refuser plus longtemps à tenir les promesses faites en 1915 à son alliée l'Italie].

(1) Des incidents venaient de se produire entre Anglais et Yéménites dans une région contestée, aux confins du Yémen et de l'Hadramaout, incidents sur lesquels la presse italienne avait insisté (télégrammes de Rome nos 2653 et 2724 des 24 et 28 juin).

ont servi de prétexte à la presse allemande pour exciter les populations arabes contre les puissances occidentales et la Turquie.

Quel que soit l'effet que puisse produire à la longue cette campagne, on se rend compte, sur les bords de la Sprée comme sur les rives du Tibre, que l'agitation ainsi créée dans le Proche-orient ne pourra vraiment mettre en danger la domination franco-britannique que le jour où elle sera dirigée par une personnalité de premier plan capable, par son prestige et ses ressources, d'imposer silence aux particularismes arabes et de se faire accepter par tous les clans. Cette personnalité, l'Allemagne et l'Italie croient aujourd'hui l'avoir trouvée; la publicité faite autour de la visite à Rome et à Berlin d'un envoyé extraordinaire d'Ibn-Seoud [1] est révélatrice des espoirs que les puissances autoritaires fondent sur le roi du Hedjaz. Connaissant son ambition, les rivalités qui l'opposent aux descendants du roi Hussein, créatures de la Grande-Bretagne, elles cherchent à lui faire jouer le rôle de chef de la nation arabe. Aussi les journaux italiens et allemands ont-ils mis en vedette la récente démarche, effectuée par Ibn-Seoud, auprès du gouvernement de Bagdad pour mettre l'Irak en garde contre les dangers que font courir aux états du Proche-Orient la politique britannique et les ambitions turques et lui proposer l'adoption d'une politique commune susceptible de parer à ce double péril. Ils s'efforcent visiblement de présenter le souverain du Hedjaz comme le défenseur de l'Islam et le *Führer* éventuel d'une vaste confédération arabe qui chasserait Français et Anglais de leurs possessions du Levant et qui contiendrait la Turquie dans ses limites actuelles.

Une telle attitude pourrait laisser supposer que, lors de ses séjours à Berlin et à Rome, M. Khalid al Houd a donné des assurances formelles aux dirigeants des puissances de l'Axe. En fait, les renseignements que j'ai pu recueillir à ce sujet (mon télégramme nº 1691 du 20 juin) [2] semblent bien indiquer que ce voyage n'a nullement revêtu l'importance que la presse germano-italienne a voulu lui donner. Mes collègues de Turquie et d'Égypte affirment que le roi Ibn-Seoud est bien trop prudent et qu'il a trop besoin des subsides britanniques pour s'être engagé à fond; il a dû se contenter de prodiguer les promesses et les assurances de bonne volonté. Le but principal poursuivi par la propagande germano-italienne en entourant cette mission d'une telle publicité était, semble-t-il, de persuader à l'opinion publique des deux pays que l'Allemagne et l'Italie comptaient encore des amis dans le monde et que, en cas de conflit, la Grande-Bretagne et ses alliés auraient des surprises désagréables dans le Proche-Orient.

[1] Le 19 juin, le Führer avait reçu à l'Obersalzberg le conseiller royal Khalid al Houd, envoyé spécial du roi d'Arabie.

[2] Non reproduit. L'ambassadeur indiquait qu'il était difficile d'apprécier la réelle importance de la mission du conseiller saoudien; dans l'entourage du ministre allemand des Affaires étrangères, on laissait entendre que la visite dépassait le cadre d'une manifestation purement protocolaire. Le Reich s'appliquerait à poursuivre une campagne de séduction et de division dans la Péninsule arabique en jouant notamment des suspicions à l'égard de l'Angleterre.

130

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, au Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne.

T. nos [271, 272] (1). *Paris, 7 juillet 1939, 1 h. 30.*

La question de l'or étant réglée à la satisfaction du gouvernement espagnol, le moment paraît venu d'aborder avec celui-ci le problème des relations économiques entre les deux pays.

En l'espèce, il ne s'agit pas seulement d'aviser à la sauvegarde d'intérêts dont il est superflu de signaler l'importance à votre ambassade.

C'est également l'occasion de sonder les dispositions profondes du gouvernement espagnol qui ne saurait, sans découvrir un véritable parti-pris d'animosité, se dérober aux ouvertures que vous allez lui faire. Pour légitimer son refus de négocier, nous l'avons vu jusqu'à présent nous objecter les retards à l'exécution des accords Bérard-Jordana, ses récriminations portant exclusivement dans ces derniers temps sur la question de l'or. Aujourd'hui, le prétexte ne peut plus être invoqué.

Quant au problème lui-même, ses données vous sont connues. Elles sont définies dans ma lettre du 11 avril 1939, no 99, dans mon télégramme du 10 mai, nos 178 à 183 et la lettre qui y fait suite (15 mai, no 240) (2). Je les résume en un mot : reprise rapide sur des bases provisoires des échanges commerciaux, reprise qui ouvrirait les voies à une collaboration économique plus étendue fondée sur l'octroi de l'assurance-crédit. A mon sens, ces éléments ne devraient pas être dissociés pour le succès de la négociation. Je désire cependant vous laisser toute liberté d'apprécier si la route doit être franchie en deux étapes, la première étant alors nécessairement celle du *modus vivendi* commercial.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Dans la lettre no 99, du 11 avril, le Ministre soulignait les difficultés de la remise en marche de l'industrie espagnole à la suite de la guerre civile; il semblait peu probable que l'Allemagne et l'Italie, déjà largement créancières de l'Espagne, prissent de nouveaux risques, et elles ne pouvaient pas fournir à Madrid certaines matières premières. Aussi M. Georges Bonnet invitait-il l'ambasseur à s'enquérir, « à la première occasion et avec toutes les précautions utiles », des besoins matériels du pays. Le gouvernement français pourrait garantir, à concurrence d'un certain montant, le règlement d'achats de matières premières ou de matériel à l'industrie ou au commerce français, en faisant bénéficier ces achats du système de l'assurance-crédit. Un tel accord devrait être précédé de la conclusion d'un *modus vivendi* commercial réglant les conditions des échanges. Par télégramme nos 178-183, du 10 mai, le Ministre disait à nouveau que la conclusion de ce *modus vivendi* s'imposait de toute urgence, comme condition préalable pour l'octroi de l'assurance-crédit. La dépêche no 270, du 15 mai, transmettait le texte d'un projet de *modus vivendi* provisoire, qui ne devait être remis que si les autorités espagnoles se montraient disposées à laisser se rencontrer des délégués des deux pays pour discuter d'une reprise rapide des échanges commerciaux.

131

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 629 à 639 (1). Réservé. *Moscou, 7 juillet 1939, 1 h. 33.*

(*Reçu* : 2 h.)

Je ne crois pas qu'il soit utile, après trois mois de pourparlers, de chercher à savoir si les présentes négociations ont eu ou non, comme le dit le Foreign Office, un point de départ erroné.

Il n'en est pas moins vrai qu'après avoir donné leur garantie à la Pologne et à la Roumanie, la France et l'Angleterre sollicitent depuis fin mars la Russie de s'associer à cette politique, malgré les répugnances des Polonais et des Roumains à accepter un appui soviétique.

Nos deux gouvernements ont considéré que, malgré l'appui franco-anglais, la Pologne et la Roumanie ne pourraient pas tenir longtemps contre l'Allemagne et qu'il était indispensable d'obtenir l'intervention active de la Russie dans cette affaire, sans tenir un compte trop exact des répugnances des deux pays garantis.

C'est donc le facteur oriental et non l'occidental qui constitue l'essentiel de la négociation, tant au point de vue de l'effet moral à obtenir immédiatement par la signature de l'accord, que du résultat concret à en escompter.

En soutien de la Pologne et de la Roumanie si ces pays résistent heureusement, et en complément de leur résistance si elles faiblissent, il s'agit de prévoir l'alimentation du front oriental par une participation russe aussi large que possible. Sous tous les régimes, l'Allemagne a vécu dans la crainte d'avoir à soutenir une guerre à l'Est et à l'Ouest. Or, la disposition des frontières actuelles à l'Orient est telle que le succès ou la prolongation de la résistance polonaise ou roumaine est fonction de l'attitude de la Russie, car il est facile de concevoir les avantages que l'Allemagne retirerait dans l'hypothèse d'une guerre entre elle d'une part, la Pologne ou la Roumanie garanties toutes deux par la France et l'Angleterre de l'autre, si le gouvernement de Moscou était hostile ou seulement neutre à l'égard de ceux de Varsovie et de Bucarest.

Un engagement formel de la Russie à propos de la Hollande, de la Suisse ou du Luxembourg ne changerait rien de fondamental à cet état de choses. En effet, si même l'U.R.S.S. acceptait notre demande au sujet de ces trois pays, l'appui russe serait pour nous peu de chose si, en vertu d'un accord préalable, l'Union soviétique n'était constamment tenue et mise en mesure d'agir en soutien ou en complément de la Pologne et de la Roumanie. Par

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

contre, même sans engagement formel à propos des trois pays en question, un accord effectif avec la Russie ne prévoyant que les huit pays énumérés dans la liste, garderait pour nous toute sa valeur, car il atteindrait les buts essentiels que nous nous sommes proposés dès l'origine, c'est-à-dire la constitution à l'orient de l'Allemagne d'un front comprenant l'U.R.S.S., sans parler de ce que gagneraient de ce fait nos accords avec la Turquie et la Grèce.

Ces buts essentiels étaient acquis par le projet soviétique du 2 juin [1]. En ne négociant pas sur ses bases, nos deux gouvernements se sont mis dans une situation difficile, puisque après avoir dit que nous ne pouvions pas nous engager pour les pays baltes en raison de leur opposition, nous n'en avons pas moins demandé l'application du traité à trois pays occidentaux dont l'opposition n'est pas moindre que celle des Baltes.

De même que je l'avais fait pour le projet soviétique du 2 juin, je recommande de traiter aujourd'hui sur les bases des propositions russes du 3 juillet [2]. Bien qu'elles soient moins bonnes que celles du 2 juin, elles ne nous en donnent pas moins satisfaction sur l'essentiel, sauf variante dont la portée ne paraît pas devoir justifier une rupture. Quant à dénoncer à notre opinion le refus de l'U.R.S.S. de s'engager pour les trois pays de notre voisinage, cela serait dangereux pour les raisons indiquées par mes télégrammes précédents, vu nos assurances aux Pays-Bas, et des plus réjouissants pour les puissances de l'Axe.

D'autre part, l'U.R.S.S. étant disposée à s'engager pour la Belgique, on envisage difficilement que la Suisse, les Pays-Bas ou le Luxembourg puissent être mis en cause par l'Allemagne sans affecter de fait la Belgique.

J'estime donc de mon devoir de résumer comme suit mes conclusions :

1° Le but essentiel recherché depuis trois mois est de faire participer la Russie à la constitution d'un front oriental.

2° Le plus grave danger n'est pas que l'U.R.S.S. ne s'engage pas à propos des Pays-Bas, de la Suisse ou du Luxembourg, mais qu'elle s'abstienne de s'engager à nos côtés à propos de la Pologne ou de la Roumanie parce qu'alors elle conserverait les mains libres pour une neutralité ou une entente avec l'Allemagne. Comme nous avons garanti la Pologne et la Roumanie sans accord préalable avec Moscou, on peut aisément apprécier la gravité de la situation où nous serions placés de ce fait, sans que le rejet de la responsabilité sur l'U.R.S.S. puisse en rien l'améliorer.

3° Sur les données essentielles, nous avons déjà un projet de traité édifié complètement dans ses grandes lignes au sujet duquel l'accord pourrait [être] recherché, sauf variante de rédaction. Si nous tenons ferme sur les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg, nous courons le risque de compromettre les résultats acquis après trois mois de pourparlers et de nous trouver dans une moins bonne position pour poursuivre les négociations.

(1) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 335 et 336.
(2) Sur ces propositions, voir ci-dessus les nos 85 et 86.

4° Il est possible mais non certain que, sur un échec des pourparlers du projet couvrant les états tiers, l'U.R.S.S. maintienne son offre de traité simple relatif à l'agression directe dirigée contre un des contractants. Plus la situation s'aggrave, sans qu'un accord ait été conclu, plus pressante se ferait l'action de ceux des membres de l'U.R.S.S. qui souhaiteraient se tenir à l'écart.

5° Les gouvernements français et anglais doivent donc mûrement peser les risques extrêmement graves d'un échec qui pourrait être alors total et qui constituerait un encouragement peut-être décisif à de nouvelles agressions contre nous et nos alliés des gouvernements de Rome et de Berlin [1].

132

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2126 à 2128. Réservé. *Londres, 7 juillet 1939, 12 h* [2].

Ainsi que je l'ai téléphoné hier soir à la Direction politique, j'avais fait savoir au Foreign Office dès la réception de votre télégramme n° 1396 [3] que vous approuviez le projet d'instructions à sir William Seeds sous réserve de deux observations : la première visait le paragraphe 7 de la communication anglaise et la seconde concernait la Hollande, la Suisse et le Luxembourg ainsi que le projet russe du 2 juin [4].

Lord Halifax s'est déclaré d'accord avec ces deux observations. Les instructions anglaises qui ont été envoyées à Moscou dans la soirée ont été amendées en conséquence. A la suite de ces modifications, la position de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou m'a été précisée de la manière suivante par le Foreign Office :

1° Sir William Seeds devra se concerter avec son collègue français et utiliser toutes les latitudes sur lesquelles vous et lord Halifax êtes d'accord pour faire aboutir la négociation dans les conditions actuellement admises par Paris et par Londres.

2° Si toutefois la conclusion sur ces bases d'un accord général se heurtait à une impossibilité absolue, les deux ambassadeurs en référeraient à leurs gouvernements avant de saisir M. Molotov de la proposition *in extremis*.

Lord Halifax, malgré les sentiments d'un certain nombre de ses collègues et de ses collaborateurs, qui estiment qu'il est absolument essentiel d'en finir, a pris sur lui de nous donner satisfaction sur ce point. Il jugerait cependant

(1) Ce télégramme a été retransmis à Londres, le même jour, sous les nos 1400 à 1410.
(2) Par téléphone.
(3) Du 6 juillet, 19 h. 30, ci-dessus reproduit sous le n° 112.
(4) Projet dont le texte est reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 336.

nécessaire que les deux gouvernements se missent dès maintenant d'accord sur la réponse à envoyer aux deux ambassadeurs si le cas redouté se posait. Il conviendrait donc d'examiner entre nous quelle serait la solution la moins mauvaise, accord particulier à trois, avec négociation ultérieure probablement illusoire, ou bien formule Molotov sur l'agression indirecte.

3° Enfin, le Luxembourg se trouve placé sur le même rang que la Hollande et la Suisse dans les instructions envoyées hier soir de Londres [1].

133

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 239 à 241 [2]. Réservé. *Berne, 7 juillet 1939, 17 h. 12.*

(*Reçu :* 18 h.)

Je me réfère à mes communications des 4 et 5 juillet [3].

Les indications recueillies de divers côtés au Palais fédéral à propos d'informations parues dans la presse sur une garantie éventuelle de la Suisse par l'U.R.S.S. confirment que le Conseil fédéral n'a pas l'intention de prendre officiellement position dans cette question. On fait observer à cet égard :

1° Que le gouvernement helvétique n'a reçu aucune communication par la voie diplomatique concernant les pourparlers en cours à Moscou au sujet d'une garantie par les Soviets de la neutralité suisse;

2° Que la Suisse n'a aucun motif d'adopter une attitude analogue à celle des états baltes [ou] des Pays-Bas. Ces états manifestent la volonté de rester neutres, mais ils ne bénéficient pas, comme la Suisse, d'un statut international de neutralité expressément enregistré et reconnu par les puissances. S'ils estiment opportun de ne laisser planer aucun doute sur leurs intentions, il n'y a pas de raison pour que la Suisse, dont le statut est si clair et net, suive leur exemple.

3° La neutralité perpétuelle est en effet reconnue depuis cent-vingt-cinq ans. L'intégrité de son territoire et son indépendance sont garanties depuis 1815 par un traité auquel la Russie est elle-même partie — ainsi que M. Litvinov l'a reconnu l'an dernier devant le conseil de la Société des Nations et dont la validité n'est pas contestable. Ces garanties ont été confirmées par les

[1] Le texte de ces instructions est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, n° 253.

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Il est fait ici allusion aux télégrammes de Berne nos 234 (du 4 juillet) et 235-236 (du 5), reproduits ou analysés ci-dessous sous le n° 96.

traités de paix, puis lors de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, enfin l'an dernier, le 14 mai 1938, par les puissances occidentales, membres du conseil de la Société des Nations, et le 21 juin 1938, par l'Allemagne et l'Italie [1]. On ne voit pas ce qu'on pourrait ajouter à ces garanties. La Suisse n'a en tout cas demandé aucune nouvelle garantie et n'en demandera pas.

134

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 531, 532 [2]. Réservé. *Rome, 7 juillet 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Le Cardinal secrétaire d'État m'a dit aujourd'hui que d'après ses renseignements, le gouvernement italien ne voulait pas la guerre. Il a même dit que ce gouvernement « était résolu à ne pas avoir la guerre ». Il a poursuivi en assurant que « le roi d'Italie, qui était à peu près la seule personne à avoir de l'influence sur M. Mussolini, voulait éviter la guerre et agirait dans ce sens sur le Duce ». En se référant alors à la clause de consultation du pacte d'alliance italo-allemand [3], il a observé que le gouvernement allemand ne pourrait pas prendre sur soi de provoquer une guerre sans s'exposer à ne pas être suivi par le gouvernement italien, qui le retiendrait de commettre un acte pouvant déclencher un conflit général. Le cardinal Maglione paraissait très convaincu de ce qu'il me disait et très sûr des informations sur lesquelles il le fondait.

Il a ajouté que lorsqu'il avait vu la tension internationale augmenter la semaine dernière, il avait chargé le nonce à Berlin de dire au gouvernement allemand que celui-ci ne devait pas se faire d'illusion et qu'au cas où la Pologne se jugerait menacée, l'Angleterre marcherait immédiatement.

Il avait fait cette communication à Berlin avec l'assentiment du Pape afin de ne rien négliger qui pût être utile à la paix.

[1] Le 30 avril, le gouvernement helvétique remettait au secrétariat de la Société des Nations un mémorandum exposant ses arguments en faveur du retour de la Confédération à la neutralité intégrale, tout en restant dans le cadre de la Société. Le 14 mai, le Conseil, examinant la question, adoptait une résolution aux termes de laquelle il prenait acte de « l'intention exprimée par la Suisse, étant donné sa neutralité perpétuelle, de ne plus participer en aucune manière à la mise en œuvre des dispositions du pacte relatives aux sanctions », ainsi que de « sa volonté de maintenir, à tout autre égard, sa position de membre de la Société des Nations et de continuer à assurer les facilités accordées à la Société des Nations pour le libre fonctionnement de ses institutions sur le territoire suisse ». Le 24 juin, l'Allemagne et l'Italie accusaient réception à la Suisse de la note par laquelle cette dernière portait à leur connaissance la résolution du 14 mai. Sur cette question, voir également, au tome IX de la présente série, les nos 258-IV (note), 264.

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Conclu le 22 mai précédent : voir au tome XVI de la présente série, les nos 249 (et note), 258 (et note), 265, 268.

135

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Corbin, Ambassadeur de France à Londres; de Monicault,
Chargé d'affaires de France à Ankara.

T. nos 1411 à 1414; 793 à 797 (1). Résumé. *Paris, 7 juillet 1939, 23 h. 30.*

Pour Ankara. — J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant que je vous communique pour votre information.

Pour les deux postes. — L'ambassade d'Angleterre m'a saisi, le 30 juin, des observations qu'appelaient, de la part du gouvernement britannique, les contre-propositions formulées du côté turc au projet d'accord politique avec Ankara (2) dont le gouvernement britannique nous avait saisi à la date du ... (3).

Je vous communique, d'autre part, les observations par lesquelles je réponds à la communication de sir Eric Phipps.

Sans préjudice du développement de ces négociations, j'observe que le gouvernement britannique est dès maintenant rallié à l'idée de donner à l'accord à intervenir un caractère tripartite. Je suis pleinement d'accord avec cette conclusion et j'estime qu'en conséquence, les négociations à poursuivre avec Ankara devront l'être conjointement par les représentants des deux gouvernements.

Mais ce n'est pas, à mon sens, l'accord politique seul qui doit revêtir un caractère tripartite. Vous savez que, dans les pourparlers préliminaires qui se sont poursuivis entre Londres et Ankara, les Turcs ont insisté sur la nécessité d'examiner, corrélativement avec les problèmes politiques, les problèmes d'ordre militaire que pose la coopération de la Turquie avec les puissances occidentales et qu'ils ont, en outre, marqué leur intention de soulever des questions d'ordre économique et financier qu'ils n'ont d'ailleurs pas précisées.

En fait, les conversations militaires anglo-turques n'ont pas, jusqu'à présent, donné de grands résultats (4) et, à ma connaissance, rien n'a été fait dans l'ordre économique et financier. L'incertitude où l'on demeurait, tant à Londres qu'à Ankara, sur la réalisation d'un accord franco-turc expliquait dans quelque mesure ces lenteurs. Après nos accords du 23 juin (5), elles

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le texte de la communication britannique est ci-dessus reproduit sous le n° 57.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Allusion à la mission à Ankara du général Lund : voir ci-après le n° 147 (note).
(5) Sur ces accords, voir au tome XVI de la présente série, le n° 518.

ne sauraient cependant se justifier. Le moment est venu où les divers pourparlers exigent la mise au point de la collaboration anglo-franco-turque et il conviendrait, selon moi, que la solidarité franco-anglaise s'y affirmât.

Cela implique que nous soyons sans retard informés des résultats des premiers échanges de vues poursuivis sur le plan militaire entre Londres et Ankara et que les gouvernements de Paris et de Londres se mettent d'accord sur la suite à donner à ces échanges de vues ainsi que sur la méthode suivant laquelle les négociations vont se poursuivre. Cela implique, d'autre part, un examen en commun, par les deux gouvernements, des problèmes d'ordre économique et financier qui se posent si nous entendons consolider les avantages politiques déjà obtenus à Ankara en aidant la Turquie — qui le souhaite — à se dégager de l'emprise économique allemande. Faute de quoi ces avantages seraient singulièrement précaires et nous devrions nous attendre, à bref délai, à une reprise de l'action du Reich en Anatolie.

Je vous serais obligé de vous assurer d'urgence que ces vues sont partagées par le gouvernement britannique et, dans l'affirmative, de vous enquérir de la procédure qu'il propose pour y donner suite.

136

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 798, 799 (1). *Paris, 7 juillet 1939, 23 h. 45* (2).

Lettre à adresser à M. Saraçoglu :

« D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de faire tenir à Votre Excellence la communication suivante :

« Animé du désir de donner à la déclaration franco-turque du 23 juin (3) sa pleine efficacité et convaincu de la nécessité, à cette fin, d'une étroite collaboration des gouvernements d'Ankara, de Paris et de Londres, le gouvernement français se propose d'entamer dans le plus bref délai les pourparlers qui doivent conduire à la conclusion des accords politiques envisagés, ainsi qu'à celle des accords d'ordre technique qui y sont étroitement liés.

« Amplement informé, soit par les communications que Son Excellence M. Saraçoglu a faites à diverses reprises à l'ambassadeur de France, soit par les échanges de vues qui n'ont cessé de se poursuivre entre Paris et Londres, de l'état actuel des pourparlers anglo-turcs, le gouvernement français tient

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Dont le texte est reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 518.

dès maintenant à porter à la connaissance du gouvernement turc qu'il se rallie sans réserve aux conclusions auxquelles ces négociations ont déjà abouti, tant en ce qui concerne le cadre général des pourparlers à poursuivre que touchant la teneur même des accords à réaliser.

« Veuillez agréer, etc. »

137

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Monicault, Chargé d'affaires de France à Ankara.

T. nos 800, 801 (1). *Paris, 7 juillet 1939, 23 h. 45* (2).

M. Massigli (3) m'a rapporté qu'avant son départ pour Paris, M. Menemencioglu lui avait dit que pour hâter la participation de la France aux négociations anglo-turques en évitant les stades préliminaires par lesquels celles-ci ont passé, il paraîtrait opportun que le gouvernement français marquât au gouvernement turc qu'il avait été tenu informé des échanges de vues poursuivis jusqu'à ce jour entre Londres et Ankara et qu'il en approuvait les conclusions, tant en ce qui concerne l'accord politique à réaliser qu'au sujet des accords techniques qui doivent compléter celui-ci.

Je partage cette manière de voir.

Je vous prie en conséquence d'adresser au ministre des Affaires étrangères la lettre dont le texte vous est envoyé par télégramme séparé (4).

Avant de remettre cette lettre, vous vous assurerez que le caractère général de la formule que nous avons employée répond aux préoccupations turques. Rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce que fussent visées avec plus de précision les diverses notes échangées entre l'ambassade d'Angleterre à Ankara et le gouvernement turc.

Si M. Saraçoglu souhaitait une référence expresse à ces documents, vous voudriez bien m'indiquer ceux qu'il désirerait voir énumérer.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Qui se trouvait alors à Paris.
(4) Allusion au télégramme nos 798-799, ci-dessus reproduit sous le no 136.

138

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 847 à 849 (1). *Paris, 7 juillet 1939.*

Je me réfère à mon télégramme nos 819-820 (2).

Les instructions complémentaires adressées par le Foreign Office à sir Robert Craigie au sujet des questions monétaires (3) lui fournissent une argumentation destinée à détourner éventuellement le gouvernement japonais de maintenir ses demandes sur ce point, lui prescrivent de marquer dès l'abord que ces questions intéressant à égal degré les gouvernements français et américain; le gouvernement britannique ne peut en traiter seul et prévoit, au cas où le gouvernement japonais maintiendrait sa position, un examen concerté de la situation entre Londres, Paris et Washington.

D'après les indications données à notre ambassade par le Foreign Office, les autorités britanniques n'ont fait aucune communication à ce sujet ni au *State Department* ni à l'ambassade des États-Unis à Londres.

Je ne puis pour ma part qu'approuver les intentions de résistance qui se manifestent à Londres. J'aimerais toutefois être assuré que le *State Department* est prêt à maintenir en cette occasion la position de solidarité qu'il avait prise en mars dernier (4) et que le caractère particulier de l'affaire de Tientsin ne lui avait pas permis jusqu'à présent de manifester sous forme directe.

Je vous serais donc obligé, en faisant état de notre disposition à soutenir la résistance britannique, de vous enquérir discrètement des intentions de l'administration américaine.

(1) *Via* New-York nos 596-598.

(2) Du 1er juillet, ce télégramme reproduisait les conclusions de la note adressée le 30 juin par la Direction politique à l'ambassade britannique, et ci-dessus analysée sous le no 128 (note).

(3) Un télégramme de Londres no 2075, du 4 juillet, non reproduit, analysait les instructions adressées récemment à sir Robert Craigie. Ce dernier devait rappeler que la question monétaire intéressait non seulement la Grande-Bretagne, mais aussi la France et les États-Unis. L'introduction de la monnaie de la *Federal Reserve Bank* porterait atteinte, en provoquant l'effondrement de la monnaie chinoise, non seulement aux intérêts étrangers, mais encore à ceux du Japon. Un gouvernement neutre n'avait pas le droit de collaborer avec un belligérant à des mesures d'ordre monétaire dirigées contre un autre, et la Grande-Bretagne ne pouvait pas ne pas reconnaître la monnaie du gouvernement chinois avec lequel elle entretenait des relations diplomatiques.

(4) Voir ci-dessus le no 128 (note).

139

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1090, 1091. *Washington, 7 juillet 1939, 21 h 59, 22 h. 13.*

(*Reçu :* le 8, 7 h., 6 h.)

M. Borah a lu hier au Sénat un discours violent, protestant contre toute modification du régime actuel de la neutralité [1]. Il a pris à partie Votre Excellence en déformant le sens d'un de ses récents discours, jusqu'à prétendre qu'Elle avait demandé aux États-Unis d'abandonner leur politique étrangère traditionnelle et de se mêler aux conflits entre nations européennes. Il a ironisé sur les déclarations de confiance et d'amitié échangées naguère entre M. Hitler et M. Chamberlain. Il n'a pas craint enfin d'affirmer que les démocraties s'étaient trouvées d'accord à Munich avec les dictateurs pour démembrer, sans même vouloir l'entendre, une nation sans défense. L'outrance même de ces propos les rend négligeables pour la suite du débat.

Depuis longtemps M. Borah, qui est toujours écouté avec attention, n'entraîne plus les votes. Plus sérieuse est une déclaration adoptée aujourd'hui par trente-quatre sénateurs réunis à l'instigation de M. Johnson pour réclamer le retour à l'embargo complet sur le matériel de guerre et annonçant l'intention de défendre cette position « par tous les moyens honorables et légitimes ». Les participants comprenaient, outre les isolationnistes des deux partis, un certain nombre de républicains, pour lesquels l'opposition au Président domine toute autre considération : tels MM. Vandenberg et Lodge. Il est d'ailleurs douteux que ceux-ci soient disposés à prêter leur concours personnel à l'obstruction dont la déclaration contient la menace.

[1] Au cours de ce discours, le sénateur isolationiste avait notamment déclaré que depuis l'affaire tchécoslovaque, les États-Unis ne pouvaient apercevoir de différence entre les démocraties et les dictatures, lorsque se posait à ces puissances une question de politique étrangère. Il avait lu des coupures de presse relatant les réactions provoquées en France par le récent vote de la Chambre des représentants sur l'embargo des armes (sur ce vote, voir ci-dessus les nos 58, 63) en ajoutant que les critiques contre ce vote venaient du fait que « les intérêts égoïstes de la France étaient en jeu ». La politique extérieure de Washington « devrait être une politique américaine maintenue au profit d'aucun autre gouvernement que le nôtre, et dirigée par les intérêts primordiaux du peuple américain » (le *Temps* du 8 juillet).

140

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2852 (1). Réservé. *Rome, 7 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : le 8, 12 h. 45.)

D'après des indications recueillies à bonne source, il ne semble pas que le comte Ciano espère, au cours de son prochain voyage en Espagne (3), obtenir du Caudillo la signature d'un pacte d'alliance ou d'une convention militaire.

Ses efforts viseraient plutôt à faire préciser par le général Franco le degré de bienveillance que comporterait la neutralité espagnole à l'égard des puissances de l'Axe, et à déterminer, en particulier, si cette neutralité permettrait l'utilisation par les forces italiennes de certaines bases navales et aériennes espagnoles, en particulier des Baléares.

141

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 642 à 644 (4). *Moscou, 7 juillet 1939, 1 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 328 du 3 juillet (5) à 402 du 6 (6).

La communication que le Département veut bien me faire des télégrammes de ou à Londres me fait craindre que, sous l'influence des bureaux du Foreign Office, la négociation ne s'embourbe à nouveau dans des discussions de variantes dont un grand nombre, bien que sans portée sur le fond du problème, provoqueront des contre-variantes soviétiques.

Une bonne méthode serait, une fois arrêtée la nouvelle position des deux gouvernements en ce qui concerne les données générales, de laisser les deux

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur ce voyage, qui devait durer du 10 au 17 juillet, voir ci-après le nº 253 (et note).
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Le télégramme adressé à Moscou sous les nos 328 à 330 transmettait en fait un télégramme adressé à Londres, ci-dessus reproduit sous le nº 76.
(6) Ci-dessus publié sous le nº 117.

ambassadeurs faire le choix des termes et des arguments avec faculté de transiger au mieux sur les détails.

Je crois même que si, allant plus loin, les deux gouvernements nous donnaient pouvoir d'arrêter d'accord avec M. Molotov un projet de traité complet, *ad referendum*, ce serait le moyen le plus rapide d'aboutir.

La situation internationale s'aggravant, c'est un devoir pour les deux ambassadeurs de prendre cette lourde responsabilité si les deux gouvernements consentent à la leur laisser.

En ce qui me concerne, je serai prêt à m'en charger, mettant bien entendu mon poste à la disposition du gouvernement pour lui permettre de me désavouer si le texte arrêté n'avait pas son approbation.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître votre décision et celle du gouvernement britannique au sujet de cette suggestion.

142

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1855 à 1858 (1). *Berlin, 7 juillet 1939, 20 h.*

Arrivé avant-hier à 14 h. 30, M. Kiosseivanov quittera cet après-midi Berlin à 18 h. Son séjour dans la capitale du Reich a donc été relativement bref (2).

D'après les premiers renseignements que j'ai pu recueillir du côté bulgare et qui me paraissent d'ailleurs appeler quelques réserves, les entretiens que le président du Conseil bulgare a eus avec ses hôtes auraient gardé un caractère de « pure information ». Aucun engagement, aucun accord n'aurait été souscrit de part et d'autre.

« M. Kiosseivanov, a-t-on déclaré à l'un de mes collaborateurs, a tenu avant tout à faire un geste de courtoisie et à rendre à Berlin la visite que M. von Neurath avait faite au gouvernement bulgare, il y a deux ans, en juin 1937. Étant donné les circonstances actuelles, il attachait du prix, d'autre part, à se renseigner sur les vues et les dispositions des dirigeants allemands. Aussi les conversations ont-elles eu un tour très général qui a trouvé son expression dans les toasts échangés hier.

« La Bulgarie est plus que jamais préoccupée de sauvegarder sa neutralité et de se tenir à égale distance des deux grands blocs européens. Nous avons

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Arrivé le 5 juillet à Berlin, le président du Consul bulgare devait y demeurer jusqu'au 7.

conservé de trop mauvais souvenirs de notre intervention dans la dernière guerre. Si un conflit venait à éclater, nous resterions absolument neutres en attendant que la situation se précise. Quant à nos revendications révisionnistes, nous n'avons pas perdu l'espoir d'en obtenir satisfaction par la voie pacifique. » (1)

L'interlocuteur de mon collaborateur n'a pas caché son pessimisme en ce qui concerne les chances de succès réservées à une entente Budapest-Belgrade-Sofia. Selon lui, la Yougoslavie se trouverait dans une position extrêmement difficile et l'on ne serait guère tenté à Sofia de lier le sort de la Bulgarie au sien.

Du point de vue économique, les efforts du gouvernement bulgare tendraient à se libérer en partie du monopole allemand. Aucun nouveau traité n'aurait été conclu avec le Reich.

M. Kiosseivanov aurait tiré de ses entretiens l'impression que les visées prochaines du Reich restaient tournées vers Dantzig et la Pologne. Dans son entourage, on dit savoir « de très bonne source » que les Allemands poursuivent actuellement avec Moscou des « négociations politiques importantes ».

Cette dernière indication me paraît devoir retenir particulièrement l'attention.

Pendant les manifestations germano-bulgares de ces derniers jours, M. Hitler aurait paru « fatigué, vieilli, inquiet et nerveux » (2).

143

Communication du Département à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

Aide-mémoire

Paris, 7 juillet 1939.

Le ministère des Affaires étrangères a pris connaissance avec grand intérêt des indications que l'ambassade d'Angleterre a bien voulu lui communiquer par son aide-mémoire du 30 juin sur la marche des négociations poursuivies

(1) Par télégramme nº 1864 du 8 juillet, l'ambassadeur indiquait que le ministre de Roumanie à Berlin avait rencontré le président du Conseil bulgare : ce dernier avait souligné devant son interlocuteur le caractère général de ses conversations avec les dirigeants allemands, qui ne lui avaient rien demandé; il avait insisté sur le désir de Sofia de rester fidèle à une politique de « neutralité balkanique ».

(2) Des toasts avaient été échangés lors d'un dîner, le 6 juillet, entre le président du Conseil bulgare et le ministre allemand des Affaires étrangères. M. Kiosseivanov s'était notamment, après un hommage au Führer, félicité de la compréhension que la Bulgarie avait trouvée en Allemagne dans son effort de relèvement économique et avait exprimé l'espoir que les relations entre les deux pays continueraient à se développer « dans un esprit d'amitié cordiale et de confiance ». Aux termes du communiqué officiel du 7, d'où il ressortait qu'aucun accord germano-bulgare n'avait été signé, les entretiens avaient montré « à quel point l'amitié naturelle et traditionnelle des deux pays, ainsi qu'avec l'Italie, contribuait à fortifier la Bulgarie comme facteur de l'ordre dans l'espace du Sud-est européen »; Berlin et Sofia continueraient à approfondir leurs rapports politiques, économiques et culturels.

entre le gouvernement britannique et le gouvernement turc en vue de la conclusion d'un accord provisoire d'assistance [1]. L'étude attentive de ce document a suggéré au ministère des Affaires étrangères les observations suivantes qu'il a l'honneur de prier l'ambassade de vouloir bien soumettre à la considération du Foreign Office :

1° Le gouvernement français est entièrement d'accord avec le gouvernement anglais pour estimer désirable — la déclaration franco-turque étant aujourd'hui signée — de donner à l'accord envisagé une forme tripartite et pour inviter l'ambassadeur de France à Ankara à s'associer aux démarches de son collègue anglais, aussitôt que les deux gouvernements se seront mis d'accord sur les instructions communes à adresser à leurs représentants.

2° Le gouvernement turc propose au gouvernement britannique un accord provisoire comprenant un double engagement :

D'une part, un engagement pris par le gouvernement britannique de porter assistance à la Turquie dans le cas d'une agression visant le territoire turc ou conduisant à une guerre considérée par la Turquie comme susceptible de menacer sa propre sécurité;

D'autre part, un engagement pris par la Turquie d'assister la Grande-Bretagne au cas où celle-ci viendrait à être engagée dans une guerre par suite de la garantie donnée par elle à la Grèce et à la Roumanie.

3° Il apparaît que, dans l'esprit du gouvernement turc, ces deux engagements s'équilibrent l'un l'autre et que le premier conditionne le second. Le gouvernement turc, en effet, s'il envisage les conditions de sa propre sécurité, ne peut se limiter à l'éventualité d'une agression contre la Roumanie ou la Grèce; il doit considérer que cette sécurité ne serait pas moins menacée par une agression dirigée contre lui par la Bulgarie (qui ne se livrerait évidemment à un tel acte qu'avec la complicité ouverte ou dissimulée des puissances de l'Axe), ou par une agression dirigée contre la Yougoslavie et qui aurait évidemment pour objet final d'ouvrir à l'agresseur la route d'Istanbul, à travers la Bulgarie. Cette double éventualité peut paraître d'autant plus menaçante au gouvernement turc qu'elle ne serait pas couverte par les termes de l'accord qu'il aurait conclu avec nous, accord qui l'aurait compromis à l'égard des puissances de l'Axe et dont cette omission même indiquerait à ces dernières par quelle voie elles peuvent tenter de le tourner.

4° Le ministre des Affaires étrangères apprécie pleinement les raisons qui font hésiter le gouvernement anglais à heurter les susceptibilités de la Bulgarie et à étendre la portée de ses engagements propres dans les Balkans. Tous les renseignements qui lui parviennent de Sofia lui font douter, cependant, de la possibilité de nous assurer, par des ménagements de forme, l'amitié de la Bulgarie et l'on pourrait, semble-t-il, soutenir au contraire, avec toute vraisemblance, que seul un affermissement des positions prises par la France et la Grande-Bretagne dans les Balkans peut contrebalancer l'influence grandissante exercée par les puissances de l'Axe sur le gouvernement de Sofia.

[1] Cet aide-mémoire est ci-dessus reproduit sous le n° 57.

L'on ne peut contester, d'autre part, que la solidarité d'engagement assumée par la Turquie, en ce qui concerne la Roumanie et la Grèce, ne l'expose dans les Balkans à certains contre-coups à l'égard desquels elle peut à bon droit estimer nécessaire de se prémunir. Il n'est pas douteux que la position nouvelle adoptée par la Turquie n'ait provoqué au sein de l'Entente balkanique des réactions divergentes qui en ont ébranlé la cohésion et que les garanties que l'Entente offrait à la Turquie, et à laquelle l'aide-mémoire de l'ambassade d'Angleterre fait allusion, n'aient pu s'en trouver affaiblies. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que la Turquie cherche à compenser par une extension de nos engagements à son égard les risques accrus, et difficiles à limiter géographiquement, que comporte pour elle son adhésion au système de sécurité franco-britannique.

5° Le ministère des Affaires étrangères ne peut s'empêcher de rapprocher l'attitude adoptée par le gouvernement turc, en réponse au projet britannique du 3 juin [1], de la position prise par le gouvernement soviétique dans ses premières propositions du 18 avril [2] et dont ce dernier a refusé de s'écarter tout au long de la négociation encore en cours. Le Ministère craindrait de voir se répéter à l'égard de la Turquie les tâtonnements et les hésitations qui ont marqué l'évolution de notre attitude à l'égard des propositions russes, que nous n'avons rejointes qu'après avoir épuisé, au risque de compromettre le succès de la négociation, toutes les étapes intermédiaires qui nous en séparaient. Il ne croit pas, et c'est également l'opinion de l'ambassadeur de France à Ankara, que le gouvernement turc se montre plus disposé que ne l'a été le gouvernement soviétique, à renoncer à une demande dont l'acceptation conditionne à ses yeux un juste équilibre des obligations et des risques des contractants. Sans sous-estimer la valeur des objections que les propositions turques soulèvent de la part du Foreign Office, il croit que les inconvénients que présenterait leur acceptation sont moindres que ceux qui découleraient d'une prolongation indéfinie des négociations, et qu'il serait préférable de nous épargner tous ces délais en nous plaçant dès maintenant sur le terrain d'équilibre et de solidarité entière où nous convie le gouvernement turc.

6° C'est dans cet esprit, en acceptant de prendre le texte turc pour base, tout en recherchant une meilleure adaptation de ses formules à l'économie générale de notre dispositif de résistance à l'agression, que le ministère des Affaires étrangères est disposé à inviter M. Massigli à intervenir, d'accord avec son collègue anglais, auprès du gouvernement d'Ankara.

[1] Reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 345.
[2] Sur ces propositions, voir au tome XV de la présente série, les n°s 446, 447.

144

NOTE DU 2e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE [1]

Suggestions pouvant être retenues pour l'établissement d'un accord militaire avec les Turcs

Secret. *Paris, 7 juillet 1939.*

Le concours militaire turc est indispensable :

1° Pour assurer un développement favorable des opérations sur le front balkanique;

2° Pour s'opposer à toute menace italienne sur les côtes du bassin méditerranéen oriental.

I. *Concours sur le front balkanique.*

1° Ne pas laisser les Anglais agir seuls; il convient de faire valoir nos idées et d'aboutir à un plan commun d'action auquel l'adhésion turque sera demandée. Conséquence logique des accords politiques déjà réalisés.

2° Comment se présente actuellement le front oriental :

Il n'apparaît solide qu'à ses deux extrémités : armée polonaise et armée turque.

Tout *le centre a été ébranlé* par l'action menée par l'Allemagne depuis mars 1938, il est ouvert à une action allemande rapide. Une poussée allemande en direction du bas Danube est en effet facilitée :

a. Par une Hongrie complice de gré ou de force et une Bulgarie prête à le devenir si une action politique énergique de notre part n'intervient pas pour la gagner à notre cause;

b. Par deux pays hésitants ayant la terreur d'être submergés : Roumanie et Yougoslavie. Leur action en notre faveur dépend essentiellement d'une *présence en force* apportant la garantie d'une action puissante et immédiate.

On ne peut espérer une évolution ultérieure favorable de la guerre sur le front oriental si nous n'arrivons pas au minimum à garantir la solidité de ses deux extrémités et en particulier de l'extrémité sud.

3° L'intervention turque devra donc répondre aux besoins généraux suivants :

a. Empêcher la Bulgarie d'embrasser la cause de l'Axe ou mettre ce pays hors de cause pour libérer la Roumanie de tout souci sur sa frontière méridionale;

[1] Extraite des archives de la Guerre. Cette note porte l'indication manuscrite suivante : *A été remis au général Dentz pour la réunion en vue accords militaires avec Turcs.* [Il s'agit vraisemblablement de la réunion franco-britannique du 13 juillet : voir ci-après le n° 198.]

b. Donner de l'assurance à la Roumanie et à la Yougoslavie;

c. Atteindre la grande voie de la pénétration et de ravitaillement pour l'Allemagne dans les Balkans.

Ces trois besoins entraînent la *nécessité d'atteindre le Danube* en un point à fixer qui jalonnera la droite du front minimum à atteindre : *ce sera le premier but essentiel du concours turc.*

Un second but également essentiel est la conservation à tout prix de Salonique indispensable au développement ultérieur des opérations (guerre 1914-1918).

Cette nécessité fixe un deuxième jalon du front minimum à atteindre et à garder; il entraîne en outre la nécessité d'*intéresser l'armée grecque* à l'opération et d'obtenir sa collaboration.

4º Il s'agira de fixer la forme de cet accord (tripartite ou bilatéral). Mais quelle que soit la solution adoptée, l'accord devra assurer le déclenchement immédiat et automatique de l'action turque s'il veut être adapté à la nature même de la menace, celle-ci ne laissant aucun loisir pour placer une consultation préalable.

II. En ce qui concerne le bassin méditerranéen oriental, le but à atteindre est d'interdire à l'action italienne l'accès des côtes de l'Asie mineure (base d'opérations du Dodécanèse) et en toute hypothèse *de garder la maîtrise du canal de Suez.*

Problème *surtout maritime* puisque toute action terrestre impliquera nécessairement pour l'ennemi l'exécution d'un débarquement en force (sauf en ce qui concerne l'action directe sur l'Égypte des forces de la Libye), et la maîtrise aérienne et maritime de la Méditerranée orientale pour assurer le ravitaillement des forces terrestres.

Les idées exprimées ci-dessus se rattachent uniquement aux opérations terrestres; il est évident qu'elles ne sauraient être discutées sans tenir compte de l'action aérienne et navale surtout en ce qui concerne la deuxième partie.

145

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 450 [1]. *Bruxelles, 7 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juillet.)

Le 6 juin dernier, M. Rey, député libéral de Liège, avait déposé sur le bureau de la Chambre la question suivante, adressée au ministre des Affaires étrangères :

« L'opinion publique dans l'ensemble du pays est de plus en plus inquiète

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

de l'évolution de la politique étrangère du Reich allemand, qui poursuit, au mépris des traités, une politique d'expansion qui menace directement la sécurité et l'indépendance des états voisins.

« Aussi a-t-elle été très surprise d'apprendre, par des informations de presse qui n'ont fait l'objet d'aucun démenti, que le gouvernement belge, interrogé récemment par le gouvernement allemand, aurait fait savoir à celui-ci que la Belgique ne se considère pas comme menacée par l'Allemagne.

« M. le Ministre des Affaires étrangères voudrait-il bien me faire savoir :

« 1° Si une telle réponse a bien été adressée au gouvernement allemand;

« 2° Si une démarche a été faite par le gouvernement belge auprès du gouvernement des États-Unis afin que la réponse de la Belgique ne puisse être interprétée comme une marque d'indifférence ou même un désaveu à l'égard de l'initiative de M. le Président Roosevelt [1].

« 3° Si le gouvernement belge n'estime pas qu'il conviendrait, pour couper court à toute interprétation erronée, de publier le texte de sa réponse au gouvernement du Reich? »

Le bulletin des Chambres législatives vient de publier la réponse du ministre des Affaires étrangères à la question posée par M. Rey. En voici le texte :

« 1° Le 17 avril dernier, l'ambassadeur d'Allemagne, M. von Bülow-Schwante, posa, au cours d'un entretien avec M. Soudan, alors ministre des Affaires étrangères, certaines questions orales.

« L'ambassadeur d'Allemagne ayant notamment demandé si la Belgique gardait confiance dans les assurances que l'Allemagne lui a données, M. Soudan répondit que le gouvernement belge estimait ne pouvoir mettre en doute la valeur de ces assurances.

« 2° Le gouvernement belge a tout lieu de croire qu'il n'y a pas de fausse interprétation de sa réponse.

« 3° L'entretien entre M. von Bülow-Schwante et M. Soudan a gardé le caractère d'une simple conversation. Il serait contraire à l'usage d'en publier un compte rendu. »

Ce texte corrobore les renseignements que j'avais donnés à Votre Excellence le 26 avril dernier sur l'entretien entre M. Soudan et l'ambassadeur d'Allemagne [2].

[1] Allusion au message adressé par ce dernier, dans la nuit du 14 au 15 avril, au Führer et au Duce : voir au tome XV de la présente série, le n° 413 (note).

[2] Par un télégramme du 26 avril, l'ambassadeur de France à Bruxelles rapportait les indications que lui fournissait le secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, M. Van Langenhove, sur l'entretien qui s'était déroulé, le 17 avril, entre M.Soudan et l'ambassadeur d'Allemagne. Au cours de l'entretien, M. Soudan avait déclaré ne pas mettre en cause les assurances fournies à son pays en octobre 1937 par le Reich. A la question de savoir s'il avait été informé du message du président Roosevelt, le ministre belge avait répondu en demandant ce qui portait le gouvernement du Reich à poser la question.

146

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 853, 854 (1). *Paris, 8 juillet 1939, 20 h. 20.*

Je me réfère à votre télégramme no 1075 (2).

Le télégramme de Tokyo que je vous ai communiqué par ailleurs vient à l'appui des impressions dont vous a fait part M. Sumner Welles. Il apparaît nettement qu'à l'occasion des négociations de Tokyo, le gouvernement britannique et les gouvernements qui sont liés à lui par une solidarité d'intérêt vont se trouver dans le cas, soit de résister aux demandes japonaises au risque de renforcer le clan militaire et extrémiste, soit de marquer au clan modéré des complaisances qui se traduiront par des concessions sur l'objet même du débat. Or cet objet, qu'il soit évoqué à l'occasion de la monnaie ou sous tout autre prétexte, est l'attitude de principe des puissances à l'égard de l'agression japonaise et de l'effort japonais pour établir, au bénéfice exclusif du Japon, un ordre nouveau en Extrême-Orient.

Il me paraît de la plus haute importance que le gouvernement américain se pénètre de cette idée et s'apprête à prendre position. Selon toute vraisemblance en effet, les trois gouvernements intéressés vont être appelés sous peu à définir leur attitude. Et, comme vous l'indiquaient mes télégrammes nos 729 à 735 (3), quelque désirable que puisse paraître la fermeté, il serait difficile au gouvernement britannique comme à nous-mêmes de la soutenir sans être assuré d'une volonté parallèle de résistance chez le gouvernement américain (4).

(1) *Via* New York nos 602-603.

(2) Par télégramme nos 1075-1076 du 6 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France aux États-Unis faisait état du pessimisme de M. Sumner Welles sur la situation en Extrême-Orient, dominée par la lutte du parti extrémiste japonais, soutenu par la grande majorité de l'armée, avec le gouvernement modéré, soutenu par l'Empereur. Le risque existait, aux yeux du sous-secrétaire d'État américain, au cas où le règlement de l'affaire de Tientsin tarderait ou serait inacceptable pour l'armée, de voir se déclencher des incidents ou les chefs de l'armée réclamer le remplacement du ministère par des hommes plus dociles à ses vues.

(3) Les télégrammes nos 729 à 735, du 16 juin, sont reproduits au tome XVI de la présente série sous les nos 447 et 451.

(4) Ce télégramme a été communiqué à Londres par avion sous le no 1418.

147

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Ankara.

T. nos 1419 à 1421; 807 à 810 (1). Réservé. *Paris, 8 juillet 1939, 23 h. 30.*

Pour Ankara : Je me réfère à mes télégrammes nos 793 à 797, 798, 799, 800 et 801 (2).

Pour les deux postes : Le gouvernement a décidé de charger le général d'armée Huntziger d'engager avec l'état-major de l'armée turque les pourparlers destinés à définir les bases de la collaboration militaire des deux pays. Rien ne souligne mieux que ce choix le très haut intérêt que nous attachons au concours d'une puissance dont, en cas de conflit, le rôle en Orient serait primordial et, en même temps, notre souci de tenir compte des susceptibilités qui semblent avoir nui au succès de la mission britannique. Les rapports personnels que le général Huntziger, membre du conseil supérieur de la Guerre et commandant d'une armée en temps de guerre, a noués avec le maréchal Tchakmak, avec le général Gündüz et avec leurs collaborateurs nous sont garants qu'il trouvera à Ankara un accueil d'autant plus confiant qu'il nous est revenu, de bonne source, que l'état-major de l'armée turque souhaitait vivement cette désignation. Le général Huntziger compte, avant de quitter Paris, entrer en rapports avec le général Lund (3).

(1) Extrait des papiers Bonnet.

(2) Ces télégrammes, du 7 juillet, sont ci-dessus reproduits sous les nos 135, 136 et 137.

(3) Ce dernier était arrivé le 15 juin à Ankara à la tête d'une mission militaire britannique chargée de mettre au point les accords d'états-majors entre la Grande-Bretagne et la Turquie (télégramme no 945 d'Ankara, du 15 juin). Les conversations engagées ne progressaient que très lentement pour plusieurs raisons : absence d'Ankara du maréchal Tchakmak, en tournée d'inspection, que ne remplaçait qu'imparfaitement le sous-chef d'État-major, le général Asim Gündüz; moindre prestige des représentants de l'armée britannique par rapport à l'armée française, et M. Massigli d'écrire à cette occasion : « D'une manière générale, je suis convaincu que des officiers français sauraient, bien mieux que des Anglais, s'entendre avec les militaires turcs, dans une situation où il s'agit moins d'affirmer et de convaincre que de suggérer : on respecte ici la marine britannique, on ne croit pas encore à l'armée anglaise ». L'ambassadeur de France, après avoir souligné que dans les accords intervenus entre Paris et Londres pour la répartition des commandements sur les divers théâtres d'opérations, la Méditerranée orientale avait été placée sous le commandement britannique, ajoutait : « Nous avons en tout cas à choisir : allons-nous poursuivre avec l'état-major turc des conversations parallèles aux conversations anglo-turques? Devons-nous attendre pour causer que l'entretien anglo-turc soit achevé? ou devons-nous proposer que la conversation à deux se transforme en conversation à trois? Ce serait peut-être la forme tripartite qui, si nous savons en user adroitement, nous permettrait le mieux d'exercer en fait une action directrice sans que, du côté anglais, on puisse en prendre ombrage ou y voir un manquement aux décisions déjà arrêtées ». Le gouvernement français devait se préoccuper sans plus attendre de la question (télégramme d'Ankara no 1028, du 23 juin). Le général Lund devait quitter la Turquie dans les premiers jours de juillet, sans être reçu par le maréchal Tchakmak, le chef de l'état-major général turc se formalisant du fait qu'un simple général de brigade eût été chargé de mener les négociations du côté anglais : « Il y a là une indication dont nous devrons tenir compte quand nous aurons à désigner le chef de notre mission militaire », (télégramme d'Ankara nos 1062 à 1664, du 5 juillet).

Pour Londres : En même temps que vous vous acquitterez des instructions énoncées dans mon télégramme nos 1411 à 1414 (1), veuillez faire part à lord Halifax de ce qui précède. Je charge parallèlement M. de Monicault de le notifier à M. Saraçoglu.

Pour Ankara : Veuillez notifier au gouvernement turc ce qui précède. Je charge parallèlement M. Corbin d'en faire part à lord Halifax (2).

148

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1093 à 1100. Réservé. *Washington, 8 juillet 1939, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 9, 18 h. 51, 17 h. 15, 17 h. 10, 18 h. 30.)

Le secrétaire d'État adjoint, chargé des affaires économiques, m'a remis hier un aide-mémoire *confidentiel* dont je crois devoir vous transmettre ci-après la traduction intégrale, car tous les termes en ont été manifestement pesés avec soin :

« L'organisme chargé des accords commerciaux de ce gouvernement a considéré avec soin les possibilités d'ouverture de négociations en vue d'une révision étendue de l'accord commercial avec la France (3). Si les deux gouvernements se trouvent d'accord sur les points exposés ci-après et si tous deux sont convaincus que les négociations peuvent être menées promptement à bonne fin, ce gouvernement est disposé à faire paraître la notification publique de son intention de négocier un nouvel accord et à en poursuivre aussi rapidement que possible la négociation.

« 1° En ce qui concerne les concessions possibles de la part des États-Unis, la première étape dans la procédure requise consiste à publier, avec l'avis d'intention de négociation, une liste de tous les produits susceptibles d'être considérés pour l'octroi de ces concessions. La publication d'une telle

(1) Envoyé également à Ankara sous les nos 793 à 797 (voir ci-dessus).

(2) Par télégramme no 1090, du 10 juillet, le chargé d'affaires de France à Ankara faisait savoir que M. Saraçoglu, averti de la prochaine mission du général Huntziger, avait « paru extrêmement satisfait du choix qui avait été fait d'un chef ayant une situation aussi élevée dans notre armée et jouissant d'un crédit personnel aussi grand auprès du maréchal Tchakmak et de ses collaborateurs ».

(3) Conclu à Washington le 6 mai 1936. Cet accord prévoyait l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée : chaque pays accordant à l'autre le tarif minimum, et même parfois une réduction sur les droits de ce tarif minimum. Une consolidation réciproque des nouveaux droits était prévue pour un grand nombre de produits, des contingents supplémentaires nombreux accordés aux marchandises américaines. Enfin, les produits des colonies françaises bénéficieraient à leur exportation aux États-Unis du traitement de faveur réservé aux produits de la métropole.

liste ne signifierait pas, bien entendu, qu'il s'avèrerait possible d'accorder des concessions sur tous les produits inscrits, mais plutôt que l'étude des concessions éventuelles serait limitée à la liste publiée.

« Puisque, d'après la procédure suivie par ce gouvernement, aucun produit ne pourrait être inclus dans un nouvel accord commercial sans avoir été mentionné sur la liste, il est important, avant la publication de celle-ci, d'aboutir à une entente sur tous les produits devant y figurer.

« Après une étude approfondie, la division des Accords commerciaux a établi la liste ci-incluse qui semble comprendre tous les produits dont la France ou l'Empire colonial français sont la principale source ou une source importante pour les États-Unis.

« La liste comprend, naturellement, tous les produits sur lesquels des concessions ont déjà été consenties à la France par les États-Unis dans l'accord actuellement en vigueur.

« Par conséquent, s'il était décidé de poursuivre la négociation, ce gouvernement apprécierait de savoir, aussi rapidement que possible, s'il existe d'autres produits ne figurant pas sur la liste ci-jointe et que le gouvernement français désirerait voir prendre en considération au cours de la négociation.

« 2° En ce qui concerne les concessions éventuelles qui pourraient être accordées par la France aux États-Unis, il ne semble pas que ce gouvernement doive faire des propositions détaillées avant l'annonce publique dont il est question ci-dessus, puisqu'il est reconnu que la procédure française ne nécessite pas la publication d'une liste des produits à considérer. Nous devons cependant insister sur le fait que ce gouvernement ne pourrait pas conclure un accord commercial révisé assurant aux produits français des concessions substantiellement augmentées sans recevoir, en retour, des concessions substantiellement augmentées pour des produits américains. De façon à obtenir une base adéquate pour l'ouverture de négociations, ce gouvernement sera satisfait si le gouvernement français s'engage à prendre en considération et à discuter, au cours des négociations, toute requête ou proposition que ce gouvernement pourrait lui présenter sous les rubriques suivantes :

« *a.* Toute requête se rapportant à tout article dont les États-Unis sont le principal ou un important fournisseur à l'importation en France, en vue soit d'une réduction des droits tarifaires ou de toute taxe similaire, soit de l'augmentation ou la suppression de contingents, soit d'une combinaison de réduction de droits tarifaires avec augmentation ou suppression de contingentement;

« *b.* Toute proposition de révision des termes de l'accord actuel, se rapportant spécialement aux exceptions au traitement de la nation la plus favorisée;

« *c.* Toute demande de concessions sur les importations, dans les colonies françaises, d'articles dont les États-Unis sont un fournisseur important.

« En ce qui concerne le commerce entre les États-Unis et les colonies françaises, la liste ci-jointe comporte, *in fine*, un certain nombre de produits dont l'Empire colonial français est le principal ou un important fournisseur.

Certains des articles figurant dans le corps de la liste comme étant importés principalement de France sont également, semble-t-il, intéressants pour les colonies françaises.

« Les propositions concernant l'achat de coton et de cuivre exposées dans le mémorandum remis récemment à l'ambassadeur Bullitt par M. Alphand ont été soigneusement étudiées. Dans ces propositions, l'achat immédiat d'une quantité spécifiée de ces deux produits est envisagé, mais il n'est pas prévu de courant commercial continu. D'autre part, les nouvelles concessions tarifaires qui pourraient être faites par les États-Unis dans un accord révisé s'entendraient comme devant rester en vigueur pendant un nombre prolongé d'années. Ce gouvernement ne pourrait conclure un nouvel accord que si les concessions consenties par les États-Unis pouvaient être justifiées par des concessions faites par la France pour une durée identique.

« Toutefois, ce gouvernement est particulièrement désireux de développer les exportations de coton des États-Unis. En outre, il n'ignore pas qu'une augmentation du commerce d'exportation de la France rendrait moins difficile pour elle l'achat de stocks de réserve de coton et autres matières ou équipements nécessaires à la défense nationale. Dans la négociation d'un nouvel accord commercial avec la France, ce gouvernement n'ignorerait naturellement pas ces considérations.

« Ce gouvernement n'est pas à même, actuellement, de suggérer une formule par laquelle l'achat de coton ou d'autres produits par la France pourrait entrer spécifiquement en ligne de compte dans un accord commercial, mais il serait disposé à étudier la question lorsque les autres termes de l'accord auront été formulés ».

149

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1108 à 1113. Réservé. *Washington, 8 juillet 1939, 23 h.*

(*Reçu :* le 9, 23 h. 50, 22 h. 15, 23 h., 22 h.50.)

Suite à mon télégramme no 1101 (1).

D'après les indications données tant à moi-même par M. Sayre qu'à M. Garreau-Dombasle par ses interlocuteurs, le département d'État serait heureux d'apprendre que le gouvernement français procède à l'étude de concessions

(1) Du même jour, le télégramme nos 1101-1107 de Washington revenait sur le détail de la liste remise à l'ambassadeur en même temps que l'aide-mémoire concernant une révision étendue de l'accord commercial franco-américain de 1936 (aide-mémoire ci-dessus reproduit sous le no 148). Il a paru superflu de reproduire ce document en raison de son caractère éminemment technique.

qui pourraient être éventuellement consenties pour les produits dont les États-Unis sont un des principaux fournisseurs. Mais ce qui importe tout particulièrement, c'est de répondre d'urgence à la question de principe posée par le mémorandum quant à l'intention de négociation du gouvernement français sur les bases indiquées.

Si une réponse affirmative était remise avant la fin de juillet, la notification publique et la liste des concessions américaines éventuelles pourraient paraître vers le 1er août. Les auditions publiques obligatoires auraient lieu à partir du 15 septembre et les négociations proprement dites pourraient commencer dans les premiers jours d'octobre. M. Sayre a tout particulièrement insisté sur la nécessité de nous hâter, car la conclusion d'un accord élargi deviendra d'autant plus difficile et douteuse que nous approcherons de l'ouverture de la session parlementaire au début de janvier 1940. Après cette date, on ne pourrait guère espérer atteindre le but principal du nouvel accord qui est non seulement d'élargir le régime actuel, mais surtout de le prolonger pendant trois ans et de prendre ainsi une assurance contre l'éventualité d'une réaction protectionniste du Congrès élu en 1940, au sein duquel une majorité républicaine s'efforcerait sans doute de détruire l'œuvre libérale de M. Cordell Hull. Cette dernière considération doit d'autant plus retenir notre attention que M. Sayre est en dehors de ses fonctions officielles une des personnalités les plus marquantes du parti démocrate.

M. Garreau-Dombasle et moi nous sommes efforcés, chacun de notre côté, de faire préciser le sens des deux derniers paragraphes de la note américaine concernant nos achats de matières premières. On nous a renvoyés inlassablement au texte qui avait été longuement discuté entre les services compétents. M. Sayre m'a répété que l'importance de nos achats de matières premières et le fait qu'ils intervenaient pour les besoins de notre défense nationale influeraient certainement sur l'esprit dans lequel le département d'État conduirait la négociation. Quant à savoir suivant quelles modalités pratiques un équilibre pourrait être recherché entre ces achats et nos ventes aux États-Unis, le département d'État examinerait volontiers toute proposition que nous pourrions lui présenter à cet égard lors de la négociation, mais n'avait actuellement et n'aurait probablement en octobre aucun ... (1) à faire.

J'ajoute toutefois que d'après les indications recueillies par l'attaché financier auprès de la Trésorerie, celle-ci serait disposée à étudier dès maintenant dans un esprit très bienveillant les facilités que l'*Importation and Exportation Bank* pourrait nous accorder pour nos achats de cotons.

(1) Lacune de déchiffrement.

150

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 201 (1). *Saint-Sébastien, 8 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 10, 11 h. 30.)

Un de mes collaborateurs, qui vient de passer quelques jours à Burgos, a eu une longue conversation avec le directeur politique du ministère des Affaires extérieures, qui me paraît digne d'être rapportée.

Certes, la personnalité du comte de Casas Rojas, diplomate de profession, modéré d'idées et, en outre, de culture française, pourra paraître teintée d'une certaine partialité en notre faveur.

Il n'en reste pas moins que ce haut fonctionnaire du ministère a été très net et très franc dans ses déclarations. La gratitude que l'Espagne compte manifester à l'Allemagne et à l'Italie pour leur aide restera, a-t-il dit, d'ordre sentimental. « L'Espagne est fière de son indépendance, elle ne l'aliénera jamais. »

Interrogé par mon collaborateur sur l'évolution de la situation européenne, le comte de Casas Rojas s'est montré optimiste et a eu des mots reflétant une connaissance et une compréhension parfaites de l'attitude présente de la France et de l'Angleterre. C'était certes dit dans des termes prudents, mais sympathiques.

151

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1865, 1866 (3). *Berlin, 8 juillet 1939.*

Le chargé d'affaires d'U.R.S.S., que j'ai vu hier soir, m'a déclaré de la façon la plus catégorique qu'il n'y avait aucune tractation politique en train entre Berlin et Moscou (4). « La politique étrangère soviétique se fait maintenant dans le secret du Kremlin, m'a-t-il dit, en sorte que je serais en peine

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Sur les rumeurs relatives à cette tractation, voir ci-dessus les nos 15, 56, 66, 88.

de vous indiquer le point de vue actuel exact de Moscou dans les négociations avec Londres et Paris. Mais ce que je puis vous affirmer, c'est qu'aucune conversation politique, fût-elle officieuse, n'est engagée avec Berlin. Sur le plan commercial, nous poursuivons à Moscou les pourparlers annoncés par M. Molotov dans son discours au Conseil suprême (1). Encore nous montrons-nous assez réservés alors que les Allemands sont, au contraire, pressants. D'ailleurs, les échanges de vues ne sont pas assez avancés pour justifier encore la venue à Moscou de M. Schnurre. Quant à M. von Papen, il n'en est pas question. » Le Département se rappelle que M. Schnurre, conseiller de légation référendaire, directeur de la section de l'Europe orientale à la Wilhelmstrasse, avait déjà entrepris en février dernier un voyage à Moscou qu'il dut interrompre à Varsovie (2).

De ce que m'a dit le chargé d'affaires d'U.R.S.S., on peut à tout le moins conclure que si, comme on l'insinue dans certains milieux allemands, il y a des contacts politiques entre Moscou et Berlin, ce qui n'est pas démontré, ceux-ci n'ont pas lieu par les voies officielles.

152

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne (3)

Paris, 8 juillet 1939.

Par son aide-mémoire en date du 6 de ce mois (4), l'ambassade d'Angleterre a bien voulu faire savoir au ministère des Affaires étrangères que lord Halifax se proposait, sous réserve de l'assentiment du gouvernement français, d'inviter sir H. Knatchbull-Hugessen a faire part à M. Saraçoglu de l'intention du gouvernement britannique de déclarer aux gouvernements yougoslave, grec et roumain que, d'accord avec le gouvernement turc, l'article 6 de la déclaration anglo-turque du 12 mai 1939 ne serait pas reproduit dans les prochaines conventions à conclure entre les gouvernements anglais et turc.

Le ministère des Affaires étrangères croit devoir observer que la démarche dont le Foreign Office se propose de charger ses ministres dans les trois capitales ci-dessus indiquées ne paraît pas revêtir exactement la même signification que la démarche envisagée par M. Saraçoglu et dont l'aide-mémoire de l'ambassade lui a fait connaître les termes. Ces deux communications lui paraissent présenter une différence, non seulement de forme, mais de fond, et le ministère des Affaires étrangères estimerait souhaitable que ce point fût nettement éclairci afin qu'aucune équivoque ne subsistât aussi bien

(1) Prononcé le 31 mai : voir au tome XVI de la présente série, le n° 364.
(2) Sur ce voyage, voir au tome XIII de la présente série, les n°s 443 (et note), 469 ; au tome XIV les n°s 1, 102 (et note).
(3) Extraite des papiers Hoppenot.
(4) Ci-dessus reproduit sous le n° 127.

à l'égard du gouvernement turc qu'à l'égard des gouvernements yougoslave, roumain et grec, sur l'exacte portée de cette communication.

Le texte proposé par le gouvernement turc revenait, en effet, à rappeler :

1° Que l'article 6 manifestait l'intérêt porté par les deux gouvernements à une région qui constitue un facteur de la sécurité turque;

2° Qu'il contenait l'engagement d'inclure dans l'accord final une clause se référant à cet intérêt;

3° Que cette précision trouverait sa réalisation dans cet accord appelé à couvrir l'ensemble des questions concernant l'assistance mutuelle anglo-turque, et que la déclaration du 12 mai perdant de ce fait « sa raison d'être », l'article 6 n'aurait pas à être reproduit « dans sa teneur actuelle » dans cet accord.

Il est à craindre qu'une démarche qui se bornerait à indiquer à Belgrade, Bucarest et Athènes, que l'article 6 ne sera reproduit dans aucun des futurs accords anglo-turcs, ne crée dans ces trois capitales l'impression que ces accords ne renfermeront aucune référence à la sécurité dans les Balkans ni à la sécurité de la Turquie dans la mesure où celle-ci est conditionnée par la situation dans cette région. Telle ne paraît pas être l'intention du gouvernement turc, et il pourrait être dangereux pour la bonne marche des négociations engagées en vue de la conclusion de l'accord provisoire tripartite, que l'interprétation donnée par les gouvernements yougoslave, roumain et grec à la démarche britannique pût gêner dans une certaine mesure la liberté d'action des gouvernements français et anglais au cours desdites négociations.

Le ministère des Affaires étrangères ne serait pas, pour sa part, éloigné d'estimer que les explications déjà données par les ministres de France et d'Angleterre dans les trois capitales balkaniques, sur la portée des déclarations franco-turque et anglo-turque, ont suffisamment répondu aux appréhensions qui s'y étaient fait jour à cette occasion, et que toute nouvelle démarche à ce sujet risquerait de limiter la liberté d'action des deux gouvernements dans la négociation complémentaire qu'ils ont engagée avec le gouvernement turc. Si le gouvernement anglais croyait devoir cependant persister dans son intention, le ministère des Affaires étrangères estimerait désirable que, dans la mesure où cette démarche entraîne une prise de position de fond à l'égard d'un des points essentiels de l'accord tripartite en préparation, il ne devrait y être procédé qu'après complète élucidation du sentiment du gouvernement turc à cet égard, afin d'écarter tout risque de malentendu sur la portée attachée à Londres et à Ankara à cette déclaration [1].

[1] Le 26 juillet, un aide-mémoire de l'ambassade de Grande-Bretagne répondait à cette communication de la Direction politique. Il y était dit qu' « après mûre réflexion, lord Halifax est arrivé à la conclusion que la meilleure solution serait probablement d'éviter d'autres explications à moins que nous ne soyons de nouveau approchés à ce sujet ». Le secrétaire au Foreign Office était renforcé dans cette opinion par le fait que la question de la clause 6 n'avait pas été abordée pendant la visite à Londres du prince Paul (visite qui avait eu lieu à partir du 15 juillet). Aussi lord Halifax donnait-il l'ordre à ses représentants à Athènes, Belgrade et Bucarest de « ne prendre aucune autre initiative en ce domaine ».

153

M. Paul Reynaud, Ministre des Finances,
à M. Monick, Attaché financier de France à Londres.

D. nº 221 [1]. Secret. *Paris, 8 juillet 1939.*

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, à titre d'information, un avant-projet de convention entre les gouvernements britannique et français pour l'établissement et le règlement d'un compte de compensation, accompagné d'une copie de la lettre que j'ai adressée à ce sujet au département de la Guerre.

Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre a l'intention d'adresser ce projet au ministre des Affaires étrangères, aux fins de présentation au gouvernement britannique.

Annexe

Convention passée entre les gouvernements britannique et français pour l'établissement et le règlement d'un compte de compensation

Article premier

La présente convention vaut, dans chacune de ses dispositions, pour l'ensemble de l'Empire britannique, Dominions compris d'une part, et de l'Empire français d'autre part, respectivement désignés ci-après, par les noms d'Angleterre et de France.

Article 2

Chacun des gouvernements britannique et français pourvoit aux dépenses de toute nature qu'il effectue sur le territoire de l'autre gouvernement.

En particulier, la charge de toutes les fournitures (denrées, matériel, etc.), et de tous les services (service sanitaire, service des transports, etc.) nécessaires aux troupes et aux missions envoyées par un des deux gouvernements sur le territoire de l'autre gouvernement, incombe au seul gouvernement auquel appartiennent ces troupes et ces missions.

Cependant, les deux gouvernements désirent d'une part, éviter, dans toute la mesure du possible, les transferts de devises d'Angleterre en France et de France en Angleterre et, d'autre part, faciliter l'entretien et le ravitaillement en denrées et en matériel des troupes britanniques en France et des troupes françaises en Angleterre.

Dans ce but, un compte de compensation est ouvert entre les gouvernements britannique et français.

[1] Extraite des archives des Finances (agence financière de Londres).

Article 3

A. Le gouvernement britannique fera l'avance au gouvernement français des sommes nécessaires pour le paiement, en Angletrre, des sommes dues par le gouvernement français pour :

1° Les fournitures provenant du territoire anglais et livrées en exécution de contrats passés avec le concours du gouvernement anglais;

2° Les cessions de matériel ou de marchandises faites de gouvernement à gouvernement;

3° Les frais de transports maritimes, terrestres et aériens, frais de surestaries et accessoires divers;

4° La solde et l'entretien des troupes, missions et bases françaises en Angleterre;

5° La location des immeubles, magasins et entrepôts en Angleterre;

6° Les arrérages des fonds d'État domiciliés en Angleterre;

7° Les autres dépenses du gouvernement français, non seulement en Angleterre mais plus généralement hors de France, après accord spécial avec le gouvernement anglais.

B. Le gouvernement français avancera au gouvernement britannique les fonds nécessaires pour le règlement, en France, des sommes dues par le gouvernement britannique pour :

1° Les fournitures provenant du territoire français et livrées en exécution de contrats passés avec le concours du gouvernement français;

2° Les cessions de matériel ou de marchandises faites de gouvernement à gouvernement;

3° Les frais de transport maritimes, terrestres et aériens, frais de surestaries et accessoires divers;

4° La solde et l'entretien des troupes, des missions et bases anglaises en France;

5° La location des immeubles, magasins et entrepôts en France;

6° Les autres dépenses du gouvernement britannique non seulement en France, mais plus généralement hors de l'Angleterre, après accord spécial avec le gouvernement français.

Article 4

Chacun des deux gouvernements tiendra un compte courant dans lequel il débitera l'autre gouvernement des avances qu'il lui aura faites et le créditera, le cas échéant, des reversements qui auraient été effectués. Ce compte portera intérêts à un taux qui sera fixé par accord entre les parties sans pouvoir dépasser 5 % l'an. Les intérêts courront à partir du premier jour du mois qui suivra celui pendant lequel l'avance, cession ou prestation aura été consentie.

Il sera établi par tranches semestrielles finissant aux 30 juin et 31 décembre. Dans le plus bref délai possible, après l'expiration de chaque semestre, chaque gouvernement remettra à l'autre copie du compte arrêté, sauf erreur ou omission, se réservant la faculté de faire rectifier ultérieurement les erreurs ou omissions constatées, soit dans son propre compte, soit dans celui de l'autre gouvernement.

Les avances et prestations en francs seront converties en livres sterling, pour chaque mois, à un taux égal à la moyenne des cours moyens du franc à Paris et à Londres pendant le mois considéré.

Les avances et prestations éventuelles en dollars, florins, lires, etc., seront converties en livres sterling, pour chaque mois, à un taux égal à la moyenne des cours moyens de la devise en cause à Paris, à Londres et dans sa place d'origine pendant le mois considéré.

Article 5

Dès que les deux comptes auront été remis et arrêtés contradictoirement, celui des gouvernements qui se trouvera être le débiteur de l'autre règlera son solde par la remise d'un bon du Trésor à un an, libellé en livres sterling, portant intérêt à un taux qui sera fixé par accord entre les parties au moment de ce règlement, sans pouvoir dépasser 5 % l'an. Ce bon sera renouvelable jusqu'à l'expiration d'une période de trois ans à partir de l'arrêté du compte. Toutefois, les deux gouvernements conviennent de donner à l'opération du règlement la forme qui sera fixée d'un commun accord comme étant de nature à rendre plus faciles les mouvements de trésorerie du ministère des Finances du gouvernement créditeur.

Article 6

Les avances en monnaies étrangères et les fournitures dont les éléments proviendraient en totalité, ou dans une proportion appréciable, de territoires étrangers, devront faire l'objet d'accords spéciaux pour fixer le montant à imputer au compte de compensation, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 4 et, éventuellement, arrêter les conditions de la compensation à réaliser ultérieurement soit en monnaie étrangère, soit en nature par la fourniture d'une quantité équivalente de devises ou de matières premières de l'espèce.

Article 7

Les questions d'ordre administratif soulevées tant par la présence des troupes britanniques en France et des troupes françaises en Angleterre que par le fonctionnement du compte de compensation feront l'objet d'une convention spéciale.

Article 8

La présente convention entrera en vigueur.....
Elle portera effet jusqu'.....
et, si elle n'est pas dénoncée par l'un des deux gouvernements, avec un préavis minimum de deux mois, elle se prolongera, par tacite reconduction, de six mois en six mois.

154

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 648 à 654 (1). Réservé. *Moscou, 9 juillet 1939, 1 h. 9.*

(*Reçu* : 0 h. 45.)

Audience du commissaire aux Affaires étrangères le 8 juillet de 18 heures à 20 h. 30.

1° Malgré notre ferme insistance, il a maintenu son point de vue dans la question des trois états tiers occidentaux et fait valoir les raisons déjà connues de vous sur la nécessité d'obtenir simultanément des pactes d'assistance avec la Pologne et la Turquie. J'ai estimé cependant préférable de ne pas abandonner notre position dès cette première reprise de contact et obtenu que M. Molotov saisisse à nouveau son gouvernement. J'ai peu d'espoir qu'il modifie sur le fond sa manière de voir, mais ce délai de réflexion permettra peut-être de faire accepter une des formules transactionnelles envisagées (ancien § 3 de l'article 1 ou le § 5 des instructions britanniques à sir William Seeds (2) ou bien encore l'exploitation de la notion d'agression indirecte visée par mon § 2 ci-après). Mon collègue anglais est d'accord en principe et télégraphie à Londres pour avoir des instructions.

(1) Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.
(2) Instructions ci-dessus reproduites sous le n° 111. Voir également les nos 112, 117, 123, 132.

2° Nos explications paraissent avoir convaincu M. Molotov des inconvénients de la définition donnée dans son projet de protocole à la notion d'agression indirecte contre des états tiers. Mais il nous a proposé une variante qui nous a paru bonne et dont nous sommes d'accord pour recommander l'acceptation à nos gouvernements à la place du texte préparé à Londres.

En voici le sens : « ... devra s'appliquer aux états européens suivants tant dans le cas d'agression directe que dans le cas d'agression indirecte dont le but serait d'utiliser le territoire d'un des états indiqués pour effectuer une agression contre ce dernier ou contre une des puissances contractantes ».

Le Commissaire a insisté pour le maintien, vu sa variante de l'expression « agression directe ou indirecte » dans le texte de l'article 1. A titre de précédent, il a fait valoir contre nos arguments relatifs à l'inquiétude qu'en pourraient ressentir les états tiers, la déclaration Chamberlain relative à Dantzig et à la Pologne. M. Strang ne paraît pas avoir pu en contester l'exactitude, tout en contestant qu'elle se réfère au même cas.

Mon collègue, qui se dit tenu par des instructions très étroites, a réservé son accord pour consulter son gouvernement. J'ai dû faire de même. Nous sommes cependant d'accord pour estimer que la définition dans le protocole étant très bonne, nous pourrions accepter sans inconvénient de faire figurer à l'article 1 les mots : agression directe ou indirecte en les étendant si possible au cas des contractants eux-mêmes, ce qui permettrait de couvrir dans une large mesure les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg.

3° Nous avons insisté sur le fait que notre article 5 par lequel nous acceptons le texte russe doit aller avec notre article 6 par lequel nous modifions la rédaction soviétique. M. Molotov a maintenu cette dernière. Il a manifesté ses craintes que la convention militaire ne traîne en longueur, M. Potemkine rappelant de son côté que le pacte franco-soviétique n'avait jamais été complété par une convention militaire. Nous avons comme il convenait combattu ces préventions. Sur nos instances, le Commissaire a accepté de soumettre nos raisons et nos textes à son gouvernement pour un nouvel examen. Une transaction pourrait être recherchée si nous obtenions satisfaction dans une certaine mesure sur les paragraphes 1 ou 2 du présent télégramme [1].

4° [2] Une nouvelle entrevue devant avoir lieu demain, il importe que mon collègue anglais reçoive sans tarder les instructions qu'il sollicite et une plus grande liberté de manœuvre.

[1] Le texte des archives de l'ambassade porte à la suite un paragraphe 4 ainsi rédigé : Les articles 2, 3, 4, 7 et le préambule n'offraient pas de difficultés.

[2] 5° Dans l'exemplaire des archives de l'ambassade.

155

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1425 (1). Extrême urgence. Réservé. *Paris, 9 juillet 1939, 12 h. 30* (2).

Je me réfère au télégramme qui vous a été communiqué ce matin sous le nº 1424 (3).

Veuillez faire savoir d'urgence au Foreign Office que, pour aboutir sans délai à un accord :

1º J'accepte la formule relative à l'agression indirecte présentée par M. Molotov (« agression indirecte dont le but serait d'utiliser le territoire d'un des états indiqués pour effectuer une agression contre ce dernier ou contre une des puissances contractantes »);

2º J'accepte également l'insertion des mots « agression directe ou indirecte » dans le texte de l'article 1;

3º Je souhaite très vivement — sans toutefois en faire une condition formelle de la conclusion de l'accord — voir couvrir les *quatre* (y compris le Luxembourg) états tiers occidentaux. A cet effet, la meilleure formule me paraît être le rétablissement de l'ancien paragraphe 3 de l'article 1.

4º Par contre, j'estime essentiel de faire accepter par M. Molotov notre rédaction de l'article 6. La formule soviétique de cet article, en faisant dépendre l'entrée en vigueur de l'accord politique de la conclusion de l'arrangement militaire, risque de différer, pendant une période qui s'annonce particulièrement critique, l'effet psychologique et l'application pratique de cet accord. Le gouvernement soviétique doit comprendre que les gouvernements français et anglais n'ont pas multiplié depuis plusieurs mois leurs efforts de conciliation en vue d'aboutir à une entente s'ils n'étaient pas décidés à assurer dans le plus bref délai à celle-ci toute son efficacité. Une date pourrait d'ailleurs être dès maintenant fixée pour l'ouverture de ces pourparlers militaires. Je ne puis, d'autre part, mettre en doute qu'en présence de l'importance des concessions faites sur les trois points ci-dessus, le gouvernement soviétique ne consente à nous accorder satisfaction sur ce dernier point.

Veuillez marquer avec insistance au gouvernement anglais tout le prix qui s'attache à la prompte conclusion de ces négociations; il semble qu'au stade actuel des conversations, une assez large liberté de mouvement devrait être laissée à nos ambassadeurs à Moscou, pour mettre au point les textes dans le cadre des instructions générales qu'ils ont reçues (4).

(1) Extrait des « Fonds 1940».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Il s'agit selon toute vraisemblance du télégramme de Moscou nos 648 à 654 du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 154.
(4) Ce télégramme a été transmis à Moscou, le même jour, à 14 h. 30 sous les nos 410 à 413.

156

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1007 à 1010 (1). Réservé. *Varsovie, 9 juillet 1939, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 10, 5 h.)

De tout ce que j'ai appris depuis mon retour à Varsovie (2), comme des informations rapportées de Dantzig par M. Gauquié, il me paraît se dégager les conclusions suivantes :

1° Les bruits qui ont été répandus il y a une dizaine de jours, et qui annonçaient des événements graves et imminents à Dantzig ne correspondaient pas à la réalité. Ni les dirigeants polonais — toujours bien informés de ce que préparent les Allemands — ni les personnalités étrangères résidant dans la Ville libre, n'y ont cru un seul instant. S'il en avait été autrement, le Reich n'aurait pas manqué à la veille d'initiatives susceptibles d'entraîner de sérieuses conséquences de prendre des mesures militaires de précaution qui n'ont pas été signalées : à chaque instant, d'ailleurs, on répand sans plus de raison — et presque toujours de source nationale-socialiste — le bruit d'un prochain putsch ou d'un coup d'État à Dantzig. M. Beck prétend avoir reçu quarante-neuf fois des informations de ce genre; c'est certainement à peine exagéré.

2° Dimanche, de fausses nouvelles ont été lancées, cette fois encore par des agents allemands, qui se sont employés à les répandre à Paris, à Londres de même que, semble-t-il, dans certaines capitales baltes et balkaniques. Il s'agissait, sans aucun doute, de mesurer les réactions éventuelles des puissances occidentales et de la Pologne.

3° Les avertissements très nets donnés à cette occasion au Reich par la France et par l'Angleterre semblent avoir porté et fait réfléchir les dirigeants allemands. A Dantzig, en tout cas, les nationaux-socialistes paraissent se rendre compte qu'il leur faudra attendre encore, et peut-être assez longtemps, avant de pouvoir faire autre chose que de poursuivre leur action méthodique et pas à pas.

4° Il conviendrait — et je me permets d'attirer, sur ce point, toute l'attention de Votre Excellence — que la presse se garde avec soin de présenter les récents événements comme marquant un recul de la part du chancelier Hitler. Si elle agissait autrement, le danger serait très grand de donner à celui-ci, comme après le 21 mai de l'année dernière, l'impression qu'il a une revanche à prendre et qu'une initiative nouvelle, quelle qu'en puissent être les risques, est indispensable au maintien de son prestige.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) L'ambassadeur venait d'effectuer un bref séjour à Dantzig : voir ci-après le n° 169.

157

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1011 (1). Confidentiel. *Varsovie, 9 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 12, 12 h.)

Au moment même où, il y a dix jours, le bruit se répandait en Europe que la question de Dantzig était sur le point de recevoir une « solution allemande » (3), où les services de M. Goebbels paraissaient s'employer à concentrer sur la Ville libre l'attention de l'opinion mondiale, comme pour la convaincre que ce problème constituait, par la faute, d'ailleurs, de la Pologne, le dernier obstacle à la paix, et où le comte Welczeck ne craignait pas d'assurer à Votre Excellence que c'était là l'ultime revendication du Reich (4), le service de presse du Sénat dantzicois lui-même répandait une brochure intitulée « De quoi s'agit-il à Dantzig », et contenant ce passage :

« Nous sommes maintenant revenus à la solution du litige fondamental entre la Pologne et l'Allemagne, qui avait été mis à l'écart depuis 1933. Il convient de rappeler à ce propos qu'en ce qui concerne Dantzig, le Corridor et les autres territoires arbitrairement détachés du Reich, il s'agit d'une terre allemande pour la possession de laquelle la Pologne ne peut fournir aucun titre, ni moral, ni historique, ni civilisateur, ni culturel ».

C'est, en effet, à n'en pas douter, de tout cela qu'il s'agit, en ce moment, pour les Allemands, du côté de la Pologne. Les propos que tiennent ceux d'entre eux qui vivent dans ce pays ou qui y viennnent en passant, ceux mêmes que l'on peut entendre de la bouche de certains familiers de M. von Moltke le confirment clairement et si, bien entendu, mon collègue allemand se montre personnellement beaucoup plus prudent, personne ne lui a jamais entendu dire que l'annexion de Dantzig était la dernière des revendications hitlériennes.

Les Polonais se rendent fort bien compte de la façon dont se pose maintenant la question de leurs rapports avec les Allemands et ils savent l'étendue des appétits germaniques à leur égard. C'est ce qui explique que presque tous considèrent une guerre avec le Reich comme inévitable.

Qu'ils partagent ou non cette dernière manière de voir, les dirigeants du pays n'en demeurent pas moins résolus — et la modération dont ils font preuve dans l'appréciation de la situation à Dantzig le prouve nettement — à tout faire pour que, s'il ne peut être évité, le conflit soit du moins retardé dans toute la mesure du possible.

(1) Ce télégramme a été publié au *Livre jaune* sous le nº 159.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir ci-dessus les nºs 11 à 13, 27, 31, 36, 41, 61.
(4) Voir ci-dessus le nº 67.

158

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 655 à 663 [1]. Réservé. *Moscou, 10 juillet 1939, 3 h.*

(*Reçu :* 5 h.)

De nos entretiens avec M. Molotov du 9, de 18 à 21 heures, il résulte ce qui suit :

1° Tant sur la question des tiers pays occidentaux que sur celle de la définition de l'agression indirecte contre les états tiers, le Commissaire nous a proposé pour le projet de lettre annexe une nouvelle rédaction par laquelle il estime nous donner satisfaction sans modifier sa position de principe. Je vous en télégraphie le texte par ailleurs [2].

a. Pour ce qui est des pays occidentaux qui nous intéressent, elle n'est pas efficace sans être absolument nulle. M. Molotov a d'autre part maintenu son refus de reprendre même dans la lettre annexe l'ancien paragraphe 3 de l'article Ier. Aux raisons déjà données, il a ajouté que, même dans le projet du 2 juin [3], ce paragraphe 3 aurait dû être précisé par des indications sur les pays auxquels il aurait dû s'appliquer, l'U.R.S.S. ne pouvant sans précisions s'engager par un texte général à propos de n'importe quel pays européen demandant l'assistance. Il n'a pas refusé cependant d'étudier une amélioration de son texte de façon à introduire par exemple l'idée de consultation pour couvrir les cas de la Hollande et de la Suisse. Malgré mon insistance, il écarte le Luxembourg, comme trop peu important pour mériter une mention spéciale.

b. Il maintient sa demande relative aux mots « agression directe ou indirecte » de l'article Ier pour ce qui est des états tiers. Il ne semble pas avoir d'objection en principe à l'emploi éventuel de cette expression dans l'article Ier pour couvrir de même le cas d'agression contre les contractants.

c. Quant à la définition de l'agression indirecte dans la lettre annexe, la nouvelle formule qu'il a présentée combine celle dont il nous a parlé hier avec celle des dernières instructions anglaises, en ajoutant aux mots « sous la menace de la force » les mots « ou sans une telle menace », ce qui ne serait pas sans quelque inconvénient.

Sur les trois points précités, mon collègue anglais sollicite des instructions tout en préparant d'accord avec moi un projet transactionnel à titre préparatoire.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par télégramme nos 664-665 du même jour, ci-après reproduit sous le n° 164.
(3) Sur ce projet, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 336.

2° Le Commissaire nous a donné son accord verbal sur le préambule (texte soviétique du 2 juin) et les articles 2, 3, 4 et 7.

3° Les articles 5 et 6 sont l'objet d'une discussion extrêmement difficile.

A toutes nos remarques sur la nécessité de ne pas faire mettre en doute la portée du traité par une rédaction de l'article 6 donnant à croire que ce traité est tenu en suspens par la négociation militaire, M. Molotov a constamment répondu que, dans l'esprit de son gouvernement, la partie militaire était le complément de la partie politique, que cette dernière, à elle seule, était sans valeur pratique. Il estime même qu'avant la signature de la convention militaire, le traité ne saurait être considéré à vrai dire comme un instrument diplomatique. Il ne devrait lui-même faire l'objet d'une signature formelle des contractants qu'en même temps que l'instrument militaire.

Sur nos objections quant aux inconvénients extrêmement graves qu'il y aurait à ne pas consacrer de façon authentique notre accord sur la partie politique, il a précisé que les articles en pourraient être paraphés un à un dans leur texte en trois langues et que, dans ce cas, rien même n'empêcherait d'annoncer que les trois gouvernements se sont mis d'accord, mais, tant que la convention militaire ne serait pas conclue, on ne saurait, dit-il, considérer qu'il y a un traité. Sa hantise paraît être que nous nous contentions de l'exploitation morale de la conclusion d'un traité solennel, qui n'en serait pas moins vide de toute signification et de toute portée pratique par l'absence de convention militaire.

Une discussion de deux heures n'a pu réussir à lui faire abandonner cette position. Il a, pour transiger, dit-il, offert de fixer pour l'ouverture mais également pour la conclusion de la convention militaire des délais précis [aussi] courts que possible, ce qui permettrait aux trois contractants de réduire la période intermédiaire entre l'accord sur les articles paraphés et la signature formelle simultanée du traité complété par sa convention militaire, cette dernière ne devant bien entendu pas être publiée.

Si particulière que soit cette attitude, elle ne nous prive pas des avantages dès à présent attendus dès l'accord constaté par le paraphe des articles politiques. Je serais d'avis d'accepter cette procédure. Je crains, en outre, qu'une discussion poussée à fond pour rejeter l'article 6 dans sa rédaction soviétique n'accentue les méfiances de ceux des membres du Politbureau qui nous reprochent de rechercher une déclaration commune plutôt qu'un engagement concret. Une propagande allemande s'exerce dans ce sens et s'efforce de prouver que les deux gouvernements n'iront pas jusqu'au bout des engagements déjà pris par eux vis-à-vis de la Pologne, de la Roumanie, de la Grèce et de la Turquie et que, dans ces conditions, ils n'ont pas l'intention de donner à leur futur traité avec la Russie la sanction d'un accord militaire.

159

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2146 à 2148 (1). Réservé. Urgent. *Londres, 10 juillet 1939, 15 h.* (2).

(*Reçu :* 15 h. 15.)

Je viens de voir quelques instants lord Halifax qui sortait de chez le Premier ministre. Il n'avait pas encore reçu le compte rendu de la conversation qui a eu lieu hier soir à Moscou (3). Je lui ai fait part des idées essentielles qui en ressortaient ainsi que des vues très nettes sur les trois points qui restent en suspens.

En ce qui concerne l'article Ier, lord Halifax m'a avoué que la formule de M. Molotov lui paraissait si avantageuse à certains égards qu'il avait conçu des doutes sur l'interprétation qu'il fallait y donner. C'est pourquoi il a télégraphié hier à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou pour avoir son avis personnel à ce sujet. Il n'était pas question, m'a-t-il dit, que sir W. Seeds engageât un nouveau débat sur ce point avec M. Molotov. Il a ajouté que, si nous nous décidions à accepter l'inclusion dans le texte des mots « agression directe ou indirecte », il pouvait être préférable en fin de compte de comprendre, dans le... (4) publié du traité, la définition de ce mot qui doit être actuellement relégué dans la déclaration annexe. L'opinion du gouvernement britannique n'est pas définitivement arrêtée à cet effet, mais lord Halifax serait heureux de connaître votre manière de voir.

Pour la deuxième question — inclusion des Pays-Bas et de la Suisse —, j'ai eu l'impression que lord Halifax considère comme vous que si l'on obtient une promesse de consultation au cas où l'un de ces deux pays serait attaqué, nous pourrions nous en contenter.

Sur le dernier sujet de litige (négociations militaires), la position du secrétaire d'État se rapproche beaucoup de la vôtre. Il attendra néanmoins d'avoir reçu de son ambassadeur à Moscou le compte rendu de la conversation d'hier soir pour me faire connaître ses vues définitives sur ces différents points (5).

(1) Extrait des « Fonds 1940».
(2) Par téléphone.
(3) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 158.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Ce télégramme a été retransmis le même jour à Moscou sous les nos 417-419.

160

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2149, 2150. Urgent. *Londres, 10 juillet 1939, 17 h.* (1).

M. Neville Chamberlain a fait cet après-midi à la Chambre des Communes les déclarations attendues au sujet de Dantzig. Voici, d'après le communiqué que vient de publier l'agence Reuter, le texte dont a donné lecture le Premier ministre :

« J'ai déjà déclaré que le gouvernement de Sa Majesté garde un contact étroit avec le gouvernement polonais et le gouvernement français au sujet de la question de Dantzig.

« Je n'ai rien à ajouter pour le moment aux informations qui ont déjà été données à la Chambre au sujet de la situation locale, mais il peut être utile que je passe en revue les éléments de cette question tels qu'ils apparaissent au gouvernement britannique.

« Du point de vue racial, Dantzig est presque entièrement une ville allemande, mais la prospérité de ses habitants dépend dans une large mesure du commerce polonais. La Vistule est la seule voie fluviale polonaise vers la Baltique et son embouchure est, par conséquent, pour elle d'une importance stratégique et économique vitale. Si une autre puissance s'établissait à Dantzig, elle pourrait, si elle le désirait, bloquer l'accès de la Pologne à la mer et ainsi l'étrangler économiquement et militairement.

« Ceux qui eurent la responsabilité d'élaborer le statut de Dantzig étaient parfaitement conscients de ces faits et ils ont fait de leur mieux pour établir les clauses du statut en conséquence.

« De plus, il n'est pas question d'une oppression de la population allemande à Dantzig. Au contraire, l'administration de la Ville libre est entre des mains allemandes et les seules restrictions qui lui sont imposées ne sont pas de nature à entraver la liberté de ses citoyens. Le statut actuel, bien qu'il soit peut-être susceptible d'être amélioré, ne peut être considéré fondamentalement ni comme injuste, ni comme illogique.

« Le respect du *statu quo* avait d'ailleurs été garanti par le chancelier allemand jusqu'en 1944 par un traité de dix ans (2), qu'il avait conclu avec le maréchal Pilsudski.

« Jusqu'à mars dernier, il semble que l'Allemagne ait estimé que bien que la situation à Dantzig pût en fin de compte nécessiter une révision, la question n'était ni urgente, ni de nature à provoquer un conflit.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Allusion à l'accord de non-agression germano-polonais du 26 janvier 1934 : voir au tome V de la première série, les nos 278 (et note), 288, 293, 309, 320, 324, 330, 337.

« Mais en mars, lorsque le gouvernement allemand a présenté une offre consistant en certaines demandes accompagnées d'une campagne de presse, le gouvernement polonais comprit qu'il pourrait être, à brève échéance, mis en présence d'une solution unilatérale à laquelle il devrait résister avec toutes ses forces. Il avait sous les yeux les événements qui se sont déroulés en Autriche, en Tchécoslovaquie et à Memel. En conséquence, il refusa d'accepter le point de vue allemand et fit lui-même des suggestions pour un règlement possible des problèmes dans lesquels l'Allemagne est intéressée.

« Certaines mesures défensives furent prises en Pologne le 23 mars et la réponse fut envoyée à Berlin le 26 (1).

« J'invite la Chambre à noter soigneusement ces dates. Il a été déclaré en Allemagne que c'est la garantie donnée par le gouvernement britannique qui encouragea le gouvernement polonais à agir comme je viens de le rapporter. Mais on observera que notre garantie ne fut pas donnée avant le 31 mars (2). Le 26 de ce mois, il n'en avait même pas été fait mention au gouvernement de Varsovie.

« Les événements qui se sont produits récemment à Dantzig ont fait inévitablement naître la crainte qu'il ne fût projeté de régler le statut futur de cette ville par une action unilatérale subrepticement préparée et de mettre la Pologne et les autres puissances en présence d'un fait accompli.

« Dans de telles circonstances, toute action prise par la Pologne pour rétablir la situation serait, suggère-t-on, dépeinte comme un acte d'agression de sa part, et si son action était soutenue par d'autres puissances, celles-ci seraient accusées de l'aider et de l'encourager à faire usage de la force.

« Si la suite des événements devait être conforme à cette hypothèse, la Chambre comprendra que la question ne pourrait pas être considérée comme un incident purement local affectant les droits et les libertés des Dantzicois qui, incidemment, ne sont aucunement menacés, mais soulèverait immédiatement des problèmes plus graves intéressant l'existence nationale et l'indépendance de la Pologne.

« Nous avons donné à la Pologne notre garantie de la soutenir dans le cas d'une menace clairement dirigée contre son indépendance, à laquelle elle considérerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, et nous sommes fermement résolus à tenir notre engagement.

« J'ai dit que bien que le statut actuel ne soit fondamentalement ni injuste ni illogique, il peut être susceptible d'amélioration. Il se pourrait que, dans une atmosphère éclaircie, la discussion des améliorations possibles devînt abordable.

« En fait, le colonel Beck a dit lui-même dans son discours du 5 mai (3) que si le gouvernement du Reich satisfaisait à deux conditions, c'est-à-dire s'il était guidé par des intentions pacifiques et une volonté de recourir à des

(1) Sur cette réponse polonaise, voir au tome XV de la présente série, les nos 169, 188, 199, 205, 247; au tome XVI, le no 68.

(2) Voir au tome XV précité, le no 216; au tome XVI le no 254.

(3) Prononcé devant la Diète polonaise : voir au tome XVI de la présente série, le no 67 (et note).

méthodes de procédure pacifique, toutes les conversations seraient possibles.

« Dans son discours au Reichstag le 28 avril [1], le chancelier allemand a dit que si le gouvernement polonais souhaitait établir ses relations avec l'Allemagne sur de nouveaux engagements contractuels, il ne pourrait qu'approuver un tel projet.

« Il ajouta que tout arrangement futur de ce genre devrait reposer sur des obligations absolument nettes liant également les deux parties. Le gouvernement de Sa Majesté se rend compte que les récents événements qui se sont déroulés dans la Ville libre ont altéré la confiance et ont rendu difficile, pour le moment, de trouver une atmosphère dans laquelle la voix de la raison puisse prévaloir.

« En présence de cette situation, le gouvernement polonais est resté calme, et le gouvernement de Sa Majesté espère que la Ville libre pourra à nouveau donner la preuve, comme elle l'a fait déjà au cours de son histoire, que des nationalités différentes peuvent travailler en commun lorsque leurs intérêts réels coïncident.

« En attendant, j'ai confiance que, toutes les parties intéressées déclareront et prouveront leur volonté de ne pas permettre qu'un incident relatif à Dantzig revête un caractère tel qu'il constitue une menace pour la paix de l'Europe » [2].

161

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2152 à 2159 [3]. Réservé. *Londres, 10 juillet 1939* [4].

(*Reçu :* 22 h. 45.)

Le secrétaire d'État a étudie cet après-midi avec le Premier ministre les télégrammes de l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou qui n'étaient pas arrivés ce matin au Foreign Office.

Cet examen l'a amené à modifier très sensiblement la manière de voir dont il paraissait s'inspirer dans notre entretien de ce matin [5].

[1] Sur ce discours, voir au tome XV de la présente série, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI, les nos 13, 17, 121.

[2] Les grandes lignes du discours avaient été portées par sir Alexander Cadogan quelques jours auparavant à la connaissance de l'ambassadeur de France. Sir Alexander indiquait que le schéma de la déclaration avait été communiqué à M. Beck « qui en (avait) entièrement approuvé le principe et s' (était) montré sensible à cette communication » (télégramme de Londres nos 2130-2131, du 7 juillet).

[3] Extrait des « Fonds 1940».

[4] Par téléphone.

[5] Entretien relaté par le télégramme nos 2146 à 2148, ci-dessus reproduit sous le no 159.

Lord Halifax a fait observer qu'aux termes du rapport de sir W. Seeds, la rédaction proposée par M. Molotov samedi dernier [1] avait été improvisée par lui séance tenante, dans le louable désir, semble-t-il, de trouver un terrain d'accord. Apparemment, ce texte n'avait pas plu aux collègues de M. Molotov qui a dû modifier sa proposition et en soumettre une nouvelle. C'est le texte qui a fait l'objet de votre télégramme nº 1429 [2].

L'ambassadeur d'Angleterre a demandé à M. Molotov ce qu'il entendait par les mots « ou sans une telle menace ». Ce dernier a répondu en faisant une vague allusion à Dantzig, puis en mentionnant l'hypothèse où le gouvernement esthonien conclurait un accord avec l'Allemagne qui serait incompatible avec le maintien de son indépendance et de sa neutralité, mais qui n'aurait été déterminé par aucune menace de violence. Il a cité comme exemple le cas où le gouvernement esthonien ferait appel pour son armée à des instructeurs allemands.

Étudiant la dernière formule russe à travers ces commentaires, lord Halifax en a conclu que si elle était incorporée au traité et si dans un cas de ce genre, le gouvernement de l'U.R.S.S. enjoignait à l'Esthonie de renoncer à ses projets, la France et la Grande-Bretagne se trouveraient avoir promis leur assistance à la Russie pour le conflit qui pourrait s'ensuivre. J'ai fait remarquer que les derniers mots de l'article 3 comportaient une restriction à la définition de l'agression indirecte, mais le secrétaire d'État ne la considère pas comme suffisante.

En effet, ce qui a également frappé le Foreign Office, ce sont les mots « en vue d'une agression contre ledit état »; le secrétaire d'État a évoqué à titre d'exemple les événements d'Espagne au cours desquels l'Italie a utilisé le territoire espagnol pour attaquer le gouvernement légal. Si une situation analogue était créée dans un des états baltes et si les aérodromes esthoniens, par exemple, étaient utilisés par l'aviation allemande dans un bouleversement intérieur, serait-ce suffisant pour obliger la France et la Grande-Bretagne à intervenir aux côtés de l'U.R.S.S.? Lord Halifax en a conclu que notre formule était à tout prendre meilleure, qu'elle n'avait jamais été expressément repoussée par M. Molotov et qu'il ne devrait pas être impossible de la faire accepter par lui. Il n'y aurait d'ailleurs aucun inconvénient, si vous partagez mon avis, à l'incorporer dans le texte publié du traité.

En venant alors à l'alinéa 1 du nouveau projet soviétique de lettre annexe, lord Halifax a exprimé l'avis que les conditions imposées par M. Molotov pour ce qui concerne la Suisse et la Hollande rendraient l'application de cette clause très problématique. En effet, il ne s'agissait pas seulement d'esquisser la conclusion d'un pacte d'assistance entre la Pologne et la Turquie d'une part, et la Russie soviétique d'autre part. Il faudrait également que la Suisse et les Pays-Bas aient renoué leurs relations diplomatiques avec Moscou. Dans ces conditions, mieux vaudrait laisser ces deux dernières

(1) Soit le 8 juillet. Sur l'entretien du commissaire du peuple aux Affaires étrangères ce même jour avec les représentants français et britannique à Moscou, voir ci-dessus le nº 154.

(2) Du 10 juillet. Il s'agissait vraisemblablement de la retransmission à Londres du télégramme de Moscou nos 664-665, également du 10, ci-après reproduit sous le nº 164.

puissances complètement en dehors de l'énumération et s'attacher seulement à obtenir que, dans le cas où une agression serait commise contre l'une d'elles, une consultation ait lieu entre les trois puissances contractantes.

Reste la question de savoir si le traité politique peut être conclu indépendamment de l'accord militaire. Sir W. Seeds a signalé à plusieurs reprises que c'était là, aux termes des déclarations de M. Molotov, le seul point sur lequel le gouvernement de l'U.R.S.S. fût absolument unanime. Lord Halifax a été impressionné par cette affirmation et en a conclu que nous aurions tort de nous obstiner à obtenir satisfaction sur un point où il paraît que toute transaction est impossible. Il vaudrait donc mieux se contenter de voir parapher les différents articles du traité comme le proposent nos ambassadeurs, ce qui empêcherait, à tout le moins, la politique russe de s'orienter dans une autre direction. Si nous cédions sur ce point ainsi que sur la question de la Suisse et des Pays-Bas, nous serions fondés par contre à insister pour que le gouvernement de l'U.R.S.S. accepte notre rédaction de l'article 1.

Après mûre réflexion, le secrétaire d'État conclut que nos deux gouvernements ne doivent pas compromettre la position de ... [1] à laquelle ils se sont toujours déclarés fidèles et qui consiste à ne ... [2] laisser associer à aucune pression sur les états tiers. Tout en admettant que son point de vue ne concorde pas avec les arguments du gouvernement français, il croit néanmoins que cette thèse se conciliera mieux avec la mentalité soviétique telle qu'elle est présentée par l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou. Or, plus que jamais, il convient d'aboutir rapidement.

Il m'a prié de vous demander de réfléchir sur ces différents points et de lui faire connaître vos conclusions demain si possible avant 11 heures, une nouvelle délibération ministérielle devant avoir lieu à la fin de la matinée.

162

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1433 à 1435 [3]. Très secret. Réservé. *Paris, 10 juillet 1939, 22 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme no 2146 [4].

La formule de M. Molotov me paraît, comme à lord Halifax, si avantageuse que je vous ai immédiatement prié, par mon télégramme no 1425 [5], de faire

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 159.
(5) Du 9 juillet, ci-dessus publié sous le no 155.

savoir au Foreign Office que je l'acceptais. Elle apparaît en effet très préférable à la dernière rédaction franco-anglaise présentée par nos ambassadeurs et surtout à toute formule de fusion entre les deux projets, telle que la dernière proposition Molotov du 9 juillet.

J'estime que, plutôt que de poursuivre une solution de compromis, nous ne devons pas hésiter à l'accepter en présentant cette décision à M. Molotov comme une concession importante de notre part qui nous donne droit à compter, en contrepartie, sur l'acceptation par le gouvernement soviétique de notre article 6.

Le gouvernement anglais connaît en effet comme nous-même, les sérieuses objections que soulève la position russe sur ce point. Nous ne devons rien négliger pour faire prévaloir la nôtre, en valorisant autant que possible, aux yeux du gouvernement soviétique, la concession que nous lui consentons en acceptant sa rédaction de l'article Ier et de son annexe.

En ce qui concerne la liste des pays tiers, j'estime également préférable, comme lord Halifax, d'en retrancher la Hollande et la Suisse, et de faire de ces deux pays, *plus le Luxembourg*, l'objet d'une clause de consultation. Nos deux ambassadeurs devront cependant être laissés libres de se rallier, en dernière analyse, à toute formule qui aurait à ce sujet les préférences de M. Molotov, et dans la mesure où cette concession supplémentaire de notre part renforcerait encore notre droit légitime, après avoir accepté en fait toutes les demandes du gouvernement soviétique, à attendre en retour qu'il se rallie au moins à notre point de vue concernant l'article 6 (1).

163

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à MM. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES; NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1436 à 1440; 423 à 428 (2). Réservé. *Paris, 10 juillet 1939, 24 h.*

Pour Londres (et Moscou) :

Je vous confirme ma conversation téléphonique de ce matin.

J'insiste pour que lord Halifax veuille bien faire comprendre au gouvernement britannique l'intérêt d'accepter purement et simplement la formule proposée samedi (3) par M. Molotov pour l'agression indirecte, aussi bien

(1) Ce télégramme a été communiqué à l'ambassade de France à Moscou sous les nos 420-422.

(2) Extrait des « Fonds 1940 ».

(3) Soit le 8 juillet. Sur la formule présentée en ce jour par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, puis sur le projet de lettre annexe présenté par lui le lendemain, voir ci-dessus les nos 154, 158; ci-après le no 164.

en ce qui concerne l'inclusion du mot « indirecte » dans le protocole, qu'en ce qui concerne l'interprétation même de l'expression « agression indirecte » dans l'annexe.

Je puis admettre, d'autre part, l'acceptation, en dernière analyse, des formules de conciliation envisagées pour les cas des états tiers occidentaux.

Par contre, je persiste à penser, comme je vous l'avais déjà dit, que la rédaction de l'article 6 garde une importance capitale. Les conditions étranges dans lesquelles a été menée depuis trois mois la discussion du gouvernement de l'U.R.S.S. [avec] Berlin, doivent nous inciter à une extrême prudence.

Si, contrairement à tous les précédents, le gouvernement de l'U.R.S.S. demande que l'accord militaire conditionne l'accord politique, c'est bien dans la pensée de nous imposer, sous peine d'une rupture à laquelle il serait de plus en plus difficile de se résoudre, les conditions militaires qui lui conviendront, et non point par crainte de voir la Grande-Bretagne et la France se dérober à l'accord militaire après avoir obtenu l'accord politique. On sait très bien à Moscou qu'il ne peut pas en être ainsi dans l'état actuel des choses. Ce qu'on veut, c'est profiter de la nervosité des opinions publiques pour tenir en suspens toute la négociation jusqu'à l'élaboration complète d'un accord militaire dont la conclusion ne manquera pas d'être laborieuse.

Entrer dans cette voie, c'est risquer de nous trouver au mois d'août, c'est-à-dire au moment où la situation internationale peut être la plus grave, devant l'alternative suivante : ou bien avoir à passer par toutes les exigences du gouvernement soviétique au point de vue militaire, c'est-à-dire à lui accorder à l'Ouest un concours total en échange d'un concours limité à l'Est, ou bien avoir à accepter une rupture des négociations militaires qui jetterait bas en même temps l'accord militaire et l'accord politique. Il serait d'autant plus facile de jouer contre nous ce jeu que, pour trouver son effectivité à l'Est, l'exécution de l'accord militaire nécessite, vous le savez, l'assentiment de la Pologne et de la Roumanie, qui n'est rien moins que certain. Là aussi, nous avons des difficultés à prévoir, que le gouvernement de l'U.R.S.S. ne manquera pas d'invoquer pour justifier la limitation de son concours. Il importe donc essentiellement que le problème de l'article 6 soit réglé dans le sens que nous envisagions, l'ouverture de négociations militaires devant suivre dans un délai d'une semaine la signature de l'accord politique. La formule proposée par M. Molotov, qui consisterait à parapher simplement l'accord politique en attendant la signature de l'accord militaire, est absolument inacceptable, et c'est sur ce point que doit porter tout votre effort pour convaincre le gouvernement britannique de la nécessité d'obtenir du gouvernement soviétique une juste compensation aux sacrifices très importants que nous consentirions sur les deux autres points essentiels de la négociation.

Pour Moscou : Je vous envoie, pour votre information personnelle, sous les n°s 423 à 427, le télégramme que j'adresse à Londres. Il vous éclairera très nettement sur la conception générale que j'estimerais essentiel de faire prévaloir dans l'action conjuguée des représentants britanniques et français. Je ne pourrai néanmoins vous faire tenir des instructions qu'après entente réalisée entre le cabinet de Paris et Londres.

164

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 664, 665 (1). Très urgent. *Moscou, 10 juillet 1939, 11 h.*

Voici le nouveau projet soviétique de lettre annexe (2) :

« Il est convenu entre les trois pays contractants que :

« 1° L'article Ier de l'accord signé par eux aujourd'hui devra s'appliquer aux états européens suivants : Turquie, Grèce, Roumanie, Pologne, Belgique, Esthonie, Lettonie, Finlande, Suisse, Hollande.

« 2° En ce qui concerne ces deux derniers pays, l'accord n'entrera en vigueur qu'après la conclusion par la Pologne et la Turquie d'un pacte d'assistance avec l'U.R.S.S.

« 3° Le mot agression indirecte se réfère à une action acceptée par un des états indiqués ci-dessus sous la menace de la force par une autre puissance ou sans une telle menace, et qui entraînerait l'utilisation du territoire et des forces dudit état en vue d'une agression contre lui ou contre ceux des parties contractantes, ce qui entraînerait la perte par cet état de son indépendance ou la violation de sa neutralité. »

Le reste comme auparavant.

165

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 666 à 669 (3). *Moscou, 10 juillet 1939, 11 h.*

Outre la propagande allemande à laquelle se réfère mon télégramme n° 663 (4), un autre facteur est à noter. J'y faisais allusion le 6 juin sous le n° 455 (5), et depuis lors je suis revenu bien des fois sur ce sujet.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Soumis par le commissaire du peuple soviétique aux Affaires étrangères aux représentants français et britannique, dans la soirée du 9 : voir ci-dessus le n° 158.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Du même jour, ci-dessus publié sous le n° 158.
(5) Ce télégramme est reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 355.

La façon dont la négociation actuelle est depuis l'origine entrée dans le domaine de l'exploitation de l'opinion par la presse et par la radio en Angleterre et en France, la divulgation au jour le jour de ses parties les plus secrètes, même de celles qui intéressent les états tiers et touchent à nos instructions, ne font pas qu'amoindrir l'autorité des deux gouvernements occidentaux aux yeux de régimes qui, à Moscou comme à Rome et à Berlin, voient dans cette licence si utile à leur propagande et qu'ils interdisent soigneusement chez eux, la preuve de la faiblesse des démocraties. Que les campagnes d'opinion en France et en Angleterre tendent à discréditer la valeur du futur accord ou à soutenir que notre destin dépend de sa conclusion, elles n'en ont pas moins, en outre, dans l'un comme dans l'autre cas, pour résultat de faire se raidir encore davantage l'U.R.S.S. dans son attitude. Les attaques dont il est l'objet nourrissent en effet la méfiance du Kremlin, de même que les éloges hyperboliques qui lui sont adressés au titre de seul véritable défenseur de la paix, le confirment dans le sentiment qu'il a de tenir une position clé.

Quoi qu'il en soit, en proposant comme il le fait que les articles soient seulement paraphés un à un, sans que le traité fasse l'objet d'une signature formelle avant celle de la convention militaire, M. Molotov souligne encore davantage la décision de son gouvernement de ne pas transiger sur l'article 6.

La procédure du paraphe article par article n'étant pas de nature à affecter le caractère authentique de la constatation de l'accord des trois gouvernements sur les textes politiques, ni à interdire de donner à cet accord la publicité nécessaire, il ne serait pas opportun, à mon avis, de faire de ce point de procédure une question *sine qua non*.

166

M. Guariglia, Ambassadeur d'Italie à Paris,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. nº 4602 (1). *Paris, 10 juillet 1939.*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence ce qui suit :

Le gouvernement royal a eu connaissance par la presse de l'accord intervenu le 23 juin 1939 entre le gouvernement français et le gouvernement turc relatif à la cession du sandjak d'Alexandrette (2).

L'Italie, en sa qualité de puissance mandante (voir décision du 25 avril 1920 du Conseil suprême des principales puissances alliées et associées, réunies à San Remo), a l'honneur de faire toutes les réserves les plus amples et les

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cet accord, voir au tome XVI de la présente série, le nº 525 (et note).

plus formelles sur le contenu dudit accord négocié et conclu à son insu et sans son consentement, et qui semble en contraste évident avec les buts du mandat et avec la volonté des populations intéressées.

Puisque la presse a publié aussi certaines déclarations écrites et verbales, faites en cette occasion par le gouvernement français et par Votre Excellence, le gouvernement italien exprime les mêmes réserves à l'égard de ces déclarations.

167

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 542. *Londres, 10 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juillet.)

J'ai rappelé dans ma dépêche nº 1151 du 17 décembre 1938 [1] l'origine du système des assurances-crédits d'État fonctionnant en Grande-Bretagne depuis 1926, et j'ai indiqué comment, à la fin de l'année dernière, le gouvernement britannique avait cru nécessaire d'apporter au principe sur lequel reposait ce système une modification fondamentale. Jusqu'à l'année dernière, en effet, l'assurance-crédit d'État fonctionnait sur des bases purement commerciales. C'était un organisme chargé de gérer certains fonds du gouvernement et qui pouvait, après enquête, avancer aux exportateurs britanniques les sommes qui leur étaient dues sur des marchés étrangers. Mais la condition essentielle était qu'un comité, composé d'hommes d'affaires spécialement nommés à cet effet, ait acquis la conviction que, sur la base commerciale, le marché conclu par l'exportateur anglais ne comportait aucun risque.

C'est cette règle qui fut abandonnée l'an dernier pour les motifs que M. Hudson résumait ainsi : « Dans certains cas, les membres du Conseil consultatif estiment que, du point de vue commercial, il est de leur devoir de déconseiller certaines transactions. De ce strict point de vue, le gouvernement ne peut que partager leur avis, mais dans le cadre de la politique générale, certains de ces échanges peuvent présenter un réel intérêt pour le pays. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de courir un certain risque économique afin d'encourager les exportations vers des pays avec lesquels les commerçants anglais jugeraient aléatoire d'expédier leurs marchandises ».

Toutefois, et ainsi que je le signalais dans ma dépêche précitée, le montant annuel des crédits consentis pour ces motifs politiques ne devait pas excéder une somme de dix millions de £. Par ailleurs, les crédits n'étaient accordés

[1] Dont le sens est suffisamment explicité dans la présente dépêche.

qu'à courte échéance, afin de pouvoir toujours mobiliser sur le marché de Londres les bons souscrits par les états étrangers.

Enfin, sur les crédits spéciaux de 10 millions de £, seul un faible montant (2 millions de £) pouvait être employé à des commandes passées ailleurs qu'en Grande-Bretagne. Les autres 8 millions devaient être affectés par les bénéficiaires à des achats de produits anglais.

Le projet qui vient d'être déposé [1] ne modifie pas la structure essentielle de la loi existante. Néanmoins, il prévoit une augmentation importante du montant des crédits, ce qui nécessite de nouveaux modes de financement. De plus, leur utilisation en Grande-Bretagne est moins rigoureusement exigée.

Les crédits mis par l'Angleterre à la disposition de ses alliés sont portés de 10 millions à 60 millions de £. Ces dispositions laissent de côté les crédits à l'exportation dans un but purement commercial, régis par des lois spéciales et qui continueront à être octroyés dans les mêmes conditions et pour les mêmes montants que précédemment. Les nouvelles mesures concernent seulement le financement des achats effectués en vue de leur défense nationale par les pays alliés.

Les échéances de ces crédits sont également allongées. Aussi le procédé technique de leur placement a-t-il dû être modifié profondément. Jusqu'ici, les bons à trois ou quatre ans émis par les gouvernements étrangers avec la garantie de la Trésorerie britannique se plaçaient aisément sur le marché de Londres. Mais les crédits projetés sont prévus pour une échéance de dix ou quinze ans. Il n'est plus question de mobiliser ces crédits sur le marché financier. Aussi une nouvelle procédure est-elle envisagée. Il est prévu que le *Board of Trade* pourra acheter lui-même ces bons, et les conserver. Les sommes nécessaires lui seront fournies par la Trésorerie, qui les empruntera s'il y a lieu, en émettant des *Treasury bills*.

Une troisième modification notable concerne les règles d'utilisation des crédits accordés. La Grande-Bretagne désire certes se réserver encore le bénéfice de l'emploi des crédits qu'elle octroie. Néanmoins, le projet actuel prévoit certaines dérogations. Une tranche de 6 millions de £ pourra être consacrée à des achats effectués dans d'autres pays. D'autre part, dans la limite du tiers de l'ensemble des crédits, certaines dépenses effectuées par les pays bénéficiaires sur leur propre territoire national pourront être assimilées à des achats de produits anglais. C'est ainsi que le coût des travaux effectués en Pologne pour construire une usine de guerre, dont l'outillage proviendra d'Angleterre, pourra être assimilé à une commande à l'industrie britannique.

Pour assurer le contrôle de ces diverses prescriptions, une clause du projet de loi spécifie que le *Board of Trade* devra publier deux fois par an un rapport sur l'utilisation des crédits accordés aux différents pays.

[1] C'est le 5 juillet que le cabinet britannique décidait de se faire autoriser par le Parlement à créer un fonds de 60 millions de £ afin de consentir des avances aux pays garantis par la Grande-Bretagne, pour leur défense et pour leur développement économique.

La signification de cet accroissement des crédits d'exportation aux pays alliés est d'ordre exclusivement politique, et la presse et l'opinion l'ont compris et approuvé comme tel.

Sans doute, on ne cache pas l'importance des charges déjà assumées pour la défense du pays, et l'on voit clairement le risque de surcharger par ces nouvelles commandes de l'étranger toutes les branches de l'activité économique travaillant pour la défense de la métropole. Toutefois, la presse londonienne a accueilli cette mesure avec une faveur marquée, ainsi que je le signalais dans mon télégramme nº 2121 du 7 juillet [1]. C'est ainsi que le *Times* écrivait ce jour-là : « Le projet de loi ne se limite pas à créer des facilités pour les fournitures de matériel de guerre. Il devrait être d'un appui permanent aux pays qui veulent préserver leur indépendance économique en leur permettant d'échapper à une dépendance exclusive vis-à-vis d'un autre marché. Il y a plus d'un exemple pour prouver que si l'indépendance économique disparaît, l'indépendance politique peut la suivre rapidement. Le projet du gouvernement donne au monde la preuve concrète que la puissance économique et financière de la Grande-Bretagne n'est pas un mythe ».

Enfin, la mauvaise humeur que les puissances de l'Axe, et notamment l'Allemagne, ont fait voir à cette occasion a été largement rapportée dans la presse anglaise. Il n'est probablement pas exagéré de dire que les manifestations de la colère du Reich ont été bien accueillies à Londres, l'opinion anglaise en ayant déduit que les dirigeants nazis comprendraient peut-être que la Grande-Bretagne est décidée cette fois à résister aux entreprises de domination de l'Allemagne.

168

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 546. Confidentiel. *Londres, 10 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

Bien que l'hostilité grandissante qui caractérise les rapports anglo-allemands d'aujourd'hui réduise au minimum les échanges de visiteurs de marque entre les deux pays, certains contacts individuels n'en subsistent pas moins entre Londres et Berlin. Les voyageurs venus d'outre-Rhin brandissent le rameau d'olivier en même temps qu'ils cherchent à se procurer des informations. Mais ils se rendent en Angleterre dans des conditions sans cesse plus défavorables, et, s'ils rencontrent encore un accueil courtois, il n'en

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

reste pas moins qu'on cherche désormais à les convaincre de la puissance beaucoup plus que de la bonne volonté britanniques. Ces voyages finissent donc par se dérouler, eux aussi, au son de fanfares guerrières, le déploiement de la force militaire paraissant constituer maintenant la dernière garantie du maintien de la paix : tel est, du moins, le spectacle inattendu auquel l'on vient d'assister en Grande-Bretagne au cours de ces dernières semaines.

Du côté anglais, ceux qui croient encore à un rapprochement possible avec l'Allemagne hitlérienne, ou, en tout cas, à la nécessité de multiplier les avances pour apaiser les scrupules de la conscience anglo-saxonne, ne sont plus qu'en tout petit nombre. On ne sait trop en quelle catégorie il convient de classer un homme comme lord Kemsley, grand propriétaire de journaux, qui a toujours été un partisan déterminé de M. Neville Chamberlain. Son attitude s'explique d'ailleurs plus par des considérations de politique intérieure que par des raisons d'ordre diplomatique. Une des feuilles qu'il possède, le *Daily Sketch*, a émis des critiques assez surprenantes sur le récent discours de lord Halifax [1]. Par contre, le *Sunday Times* n'a pas ménagé ses éloges aux déclarations du secrétaire d'État, peut-être parce que la clientèle plus choisie de cet hebdomadaire ne tolérerait pas de telles incartades. Lord Kemsley a, d'autre part, proposé récemment à M. Rosenberg, l'expert national-socialiste bien connu, un échange d'articles destinés à expliquer aux deux publics anglais et allemand le point de vue du voisin, en se réservant d'y ajouter ses commentaires ou ses critiques. Mais l'offre est restée jusqu'ici sans écho.

Plus nettement germanophiles — car ils ne sont dérangés dans leurs préférences sentimentales par aucune connaissance des problèmes internationaux —, sont quelques membres de la Chambre des pairs comme lord Brocket, qui assista l'an dernier au congrès de Nuremberg, ou le duc de Buccleuch, Grand-maître de la maison du Roi. Le second s'est encore rendu à Berlin il y a deux mois environ, à la suite d'une lettre de son ami, M. von Ribbentrop, dont j'ai pu avoir connaissance : le ministre des Affaires étrangères du Reich s'y lamentait « sur l'état de tristesse et de dépression où se trouvait le Führer, devant l'incompréhension montrée à son égard, au lendemain de l'occupation de Prague, par le Premier ministre et par lord Halifax ». A en juger par l'attitude de la presse allemande, le voyage du grand seigneur écossais n'a pas suffi à réconforter M. Hitler; les bureaux de M. von Ribbentrop n'en viennent pas moins d'envoyer à Londres, où l'ont accueilli le duc de Buccleuch et lord Brocket, un de leurs agents les plus connus en Angleterre, le baron Geyer von Schweppenburg, proche parent de l'ancien attaché militaire en Grande-Bretagne qui commande maintenant une division blindée.

Sans doute M. von Geyer s'est-il fait l'écho des plaintes ou des prétentions allemandes; son voyage, en tout cas, n'a eu aucun retentissement, et ses rencontres sont restées limitées au cercle devenu bien restreint des anciens amis du ministère des Affaires étrangères du Reich. Ses répondants, au surplus, n'étaient guère faits pour donner beaucoup d'importance à sa visite,

[1] Prononcé à Chatham House : voir ci-dessus le n° 70.

car ni lord Brocket, ni le Grand-maître de la maison du Roi ne passent ici pour des cerveaux.

Le cas d'un autre visiteur allemand qui quitte aujourd'hui seulement l'Angleterre, le lieutenant-colonel comte Gerhard Schwerin, chef de la section britannique à l'état-major de la Reichswehr, est différent. Les autorités, naturellement, avaient été prévenues longtemps à l'avance de sa venue. Le War Office a voulu en tirer parti pour frapper l'esprit de cet officier allemand en lui offrant, dans toute son ampleur, le spectacle du réarmement britannique sur terre et dans les airs. Aussi la quinzaine que le comte Schwerin vient de passer dans le Royaume-Uni lui laissera-t-elle le souvenir d'un emploi du temps singulièrement chargé. Promené tout le jour durant à travers les casernes et les champs d'aviation, le colonel n'a connu de répit que pour aller dîner à la Chambre des Communes avec force députés conservateurs, généralement choisis parmi les officiers de l'armée territoriale, et chargés de lui tenir les propos les plus vigoureux. C'est qu'en effet les hommes d'État et les parlementaires de Grande-Bretagne ont fait tout récemment une découverte. Pendant de longues années, ils ont cru qu'il ne fallait parler à l'Allemagne hitlérienne qu'en mettant des gants, en lui montrant une compréhension presque tendre, et en évitant avec soin toute allusion de mauvais ton aux forces de l'Empire britannique. Cette délicatesse et cette discrétion, conformes au tempérament anglais et inspirées de cette *sweet reasonableness* que recommandait le Premier ministre, n'ont point porté les fruits attendus. Aussi, changeant soudain complètement de tactique, s'avise-t-on maintenant que, faute de calmer ou de séduire les fous, l'on devrait tout au moins réussir à les terrifier. C'est la thèse que soutient, par exemple, le député de Leicester, M. Harold Nicolson, avec la connaissance du tempérament allemand qu'il tient de ses longs séjours outre-Rhin : « Au lieu de nous défendre contre le reproche d'encerclement, dit-il, nous ferions bien mieux de tenir à M. Hitler le langage suivant : parfaitement, vous ne vous trompez point; si vous continuez, nous allons vous encercler, vous serez étonné des catastrophes qui vous surviendront, et ce que vous constatez aujourd'hui n'est qu'une pâle préface de ce qui vous attend. »

Ce n'est pas dans un esprit tout à fait aussi combatif que l'on a cherché à éclairer le comte Schwerin; mais rien n'a été négligé pour le convaincre qu'en cas de guerre anglo-allemande, la Grande-Bretagne mettrait toutes ses forces, toute sa richesse et toute sa légendaire ténacité au service de la coalition. D'après ce que certains députés, et notamment sir Edward Grigg, m'ont rapporté de leurs entretiens avec le colonel allemand, ce dernier ne se fait d'ailleurs aucune illusion sur la situation, ne doutant point de l'intervention britannique, et allant jusqu'à déclarer qu'à son avis l'Allemagne, en dépit d'éclatants succès initiaux, n'avait aucune chance de l'emporter.

Le comte Schwerin s'est-il chargé, à la même occasion, de transmettre à ses amis anglais quelque message du grand état-major allemand, ou bien a-t-on eu recours à un autre intermédiaire? Toujours est-il que, suivant des renseignements de bonne source, la Reichswehr, dont certains représentants n'ont jamais perdu le contact avec Londres, a cru le moment venu de manifester

une fois de plus les craintes que lui inspire la situation internationale. Déjà, l'an dernier, pendant la crise de l'été, des messages provenant de l'entourage immédiat du général Keitel étaient parvenus à plusieurs reprises jusqu'à Downing Street par l'intermédiaire de lord Lloyd et de sir Robert Vansittart. Cette fois-ci encore, il semble que la *Bendlerstrasse* ait fait savoir que le Führer n'était toujours pas convaincu de l'intervention britannique en cas de guerre européenne, et que, pour l'en persuader, il ne serait point de meilleure méthode que d'envoyer une partie des forces aériennes du Royaume-Uni sur le continent, d'élargir le Cabinet en y faisant entrer M. Winston Churchill ou M. Eden, et enfin d'inviter quelques experts allemands bien choisis à constater de leurs propres yeux les progrès de la puissance britannique.

Le fait que certains milieux allemands aient adressé un appel de cette nature à Londres ne saurait faire de doute. Mais il serait imprudent d'attribuer à une telle intervention certains des événements auxquels nous assistons depuis quelque temps. Le terrain était préparé par l'évolution des esprits que j'ai signalée plus haut, et rien ne dit qu'en tout état de cause le gouvernement britannique n'eût pas substitué les méthodes d'intimidation à la *sweet reasonableness*. Mais quelques coïncidences n'en restent pas moins frappantes. Le comte Schwerin, par exemple, a été traité exactement comme si l'on voulait obéir à la suggestion prêtée à ses propres chefs. D'autre part, le ministère de l'Air britannique, qui refusait jusqu'ici de prêter aucun appareil même à de simples rallyes aériens du Touquet ou de Deauville, s'est décidé soudain à envoyer soixante appareils à Paris pour le 14 juillet; le *Times* lui-même, dans un leader enflammé, recommande que la méthode soit généralisée, et que les alliés de l'Angleterre reçoivent, tour à tour, la visite de ses escadrilles. Enfin, l'on constate que les partisans du retour au pouvoir de M. Churchill et de M. Eden, aussi bien dans leurs discours que dans les éditoriaux du *Daily Telegraph* [1], ou dans des lettres comme celle de lord Salisbury, mettent toujours en avant la nécessité de convaincre M. Hitler, par un tel remaniement ministériel, de l'orientation nouvelle et définitive de la politique anglaise. Je sais que les députés conservateurs, dans les démarches qu'ils ont faites auprès de lord Camrose pour emporter l'appui du *Telegraph*, se sont appuyés sur de telles « suggestions » de l'état-major allemand.

Ces rumeurs et ces intrigues relèvent surtout de la petite histoire, et il serait puéril de prétendre que les avions anglais survoleront Paris le 14 juillet prochain à la demande de la Reichswehr, ou bien que M. Winston Churchill doive attribuer un jour aux instances de certains officiers allemands sa rentrée éventuelle au gouvernement. Mais le changement survenu dans les

[1] Ce journal avait réclamé, le 3 juillet la « reconstruction du gouvernement sur la ligne actuelle » et l'entrée de M. Churchill dans le Cabinet : « Le fait d'inviter M. Churchill à entrer dans le Cabinet serait la mesure la plus populaire que M. Chamberlain pourrait prendre et loin de diminuer sa position et son influence, elle les renforcerait. » Des journaux de tendances variées, comme le *Manchester Guardian*, le *Star*, le *Yorkshire Post*, le *News Chronicle*, le *Daily Express*, l'*Observer* soutenaient cette campagne. Voir également la dépêche de Londres n° 547, du 11 juillet, ci-après reproduite sous le n° 180.

méthodes britanniques de conversation avec le IIIe Reich présente un certain intérêt psychologique, et il témoigne, lui aussi, de l'évolution qui s'est accentuée depuis l'occupation de Prague.

169

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 398 (1). *Varsovie, 10 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

Ainsi que je l'ai indiqué précédemment au cours d'un bref séjour à Dantzig, le premier secrétaire de cette ambassade, tant par les indications que lui a données notre consul que par les entretiens qu'il a eus avec le haut commissaire de la Société des Nations, le commissaire général de Pologne et certaines autorités dantzicoises, a recueilli des impressions intéressantes dont voici l'essentiel :

I. La vague d'agitation qui s'est manifestée pendant quelques jours dans la Ville libre marque un reflux sensible. Mais pour apprécier le sens et l'amplitude, toute relative, de ce reflux, il convient de souligner que l'effervescence qu'on avait observée dans la Ville libre a été considérablement exagérée par le souci d'une propagande intéressée et n'a jamais présenté le caractère de préparatifs organisés en vue d'une action violente.

II. Dans la mesure où l'on peut s'en rendre compte, cet apaisement n'a arrêté en rien la *militarisation* de la Ville libre qui se poursuit méthodiquement.

Les effectifs de la police ont été portés à 3.000 hommes. La formation du corps franc se poursuit. Le noyau en a été constitué par 300 *S.S.* venus de Prusse orientale, qui portent sur la manche de leur uniforme la mention *Heimwehr* (2) *Danzig*. Les casernes renferment plusieurs milliers de jeunes gens venus du Reich mais qu'on affirme d'origine dantzicoise. La contrebande d'armes (fusils, mitrailleuses, batteries antiaériennes, tanks légers, avions, etc...) se poursuit. L'entrée dans les chantiers de Schichau, où ce matériel est débarqué, est sévèrement interdite. Tous les tailleurs et même toutes les couturières de la Ville libre ont été réquisitionnés sans exception pour confectionner des uniformes.

Il serait inexact de dire que ces mesures de réarmement sont affichées, mais elles sont reconnues par les autorités. Il ne faut pas, d'autre part, s'en exagére

(1) Ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 160.
(2) Le *Livre jaune* a reproduit : Reichswehr.

le rythme ni même l'importance. Ce réarmement ne présente pas, en tout cas, le caractère fébrile de dispositions qui seraient prises en vue d'un coup de force prochain. Il s'agit plutôt d'une préparation progressive, de la militarisation de la Ville libre, en vue de parer à des éventualités qui n'apparaissent peut-être pas encore d'une façon très précise aux nationaux-socialistes eux-mêmes.

Les autorités dantzicoises déclarent que la Ville libre veut être en état « de ne pas se laisser envahir sans résistance (comme Prague) ». Elles disent aussi que Dantzig doit se défendre contre une agression éventuelle des Polonais. Cet argument n'est pas, d'ailleurs, de pure propagande : il répond à une inquiétude réelle de la population. Ces derniers jours, alors qu'en Europe occidentale on envisageait la possibilité d'un prochain putsch à Dantzig, les Dantzicois, eux, ont paru redouter sincèrement une initiative polonaise.

III. Si l'on considère les quatre éléments — les Polonais, la population dantzicoise, le parti et le Sénat, — qui constituent les éléments locaux de la question, on peut noter les observations suivantes :

a. Entre les Polonais et les autorités dantzicoises, les difficultés ne cessent pas. Le commissaire général de Pologne, M. Chodacki, reconnaît qu'il voit surgir chaque jour vingt ou trente faits nouveaux. Mais, de part et d'autre, on évite, pour l'instant, d'en faire des incidents. L'attitude prise par les inspecteurs polonais des Douanes est, à cet égard, significative : ils ferment leurs bureaux la nuit et paraissent ne pas remarquer la contrebande. En réalité, ils continuent à exercer fort bien leur tâche principale : celle qui consiste à renseigner l'état-major polonais. Mais le commissariat polonais ne se voit pas obligé de protester. En effet, les Polonais ne dissimulent pas qu'à la suite des délibérations de ces derniers jours, ils ont volontairement reculé très loin les limites de leur vulnérabilité. Ils avouent que, chaque jour, ils éprouvent quelque perte dans leurs prérogatives ou dans leur prestige, mais ce sont, disent-ils, de « petites pertes ». M. Chodacki a reconnu lui-même qu'il était « l'homme qui reçoit des gifles ». Il veut seulement ne pas avoir à tendre la joue. Une réplique ne se produira que lorsque les intérêts essentiels de la Pologne seront mis en question [1].

Au cours de son entretien avec mon collègue, M. Chodacki a tenu à rappeler que la Pologne était toujours prête à négocier. Il a, a-t-il dit, un « plan de négociation tout prêt », approuvé par M. Beck. Mais il est, pour l'instant, impossible de songer à s'en servir. « Nous sommes entre deux limites, a-t-il ajouté, celle, rigide, du « je veux » de M. Hitler, et celle beaucoup plus élastique du *non possumus* polonais. On ne voit pas, pour le moment, de quelle manière on pourrait les rapprocher. »

En attendant, les Polonais continuent à investir des sommes considérables dans les travaux du port de Dantzig. Ils font, d'autre part, observer que, dans les cinq premiers mois de l'année, le mouvement de ce port (départs de bateaux, tonnages) accuse une augmentation de 33 % sur 1938.

[1] **Le passage : « En réalité, ils continuent... seront mis en question », n'est pas reproduit par le *Livre jaune*.**

b. En ce qui concerne la population dantzicoise, si, avant la crise actuelle, on pouvait évaluer à 60 % la proportion de ceux qui souhaitaient le *statu quo*, celle-ci serait actuellement montée à 80 % au moins. « Les résultats obtenus par le nazisme en Allemagne ont accompli ce miracle », dit M. Burckhardt. L'opposition serait surtout réelle parmi les catholiques, dont beaucoup sont d'origine polonaise mais en ont perdu la conscience et qui constituent 40 % de la population.

Mais tout le monde est d'accord pour reconnaître que les sentiments de la population dantzicoise n'ont aucune importance. Elle paraît d'ailleurs terrorisée et multiplie les *Heil Hitler*.

c. C'est au parti, et, dans le parti, à la Gestapo que va tout le pouvoir. Or, le parti, c'est Berlin, le gauleiter Forster, qu'on dépeint comme une sorte de « garçon boucher joyeux drille », qui depuis sa première jeunesse appartient au parti et qui a, paraît-il, ses entrées auprès du chancelier Hitler, qui a de l'amitié pour lui mais dont il n'est naturellement que l'instrument. Il est très sot, très excité et il ne faut pas s'exagérer l'importance de ses intempérances de langage [1].

d. Entre les deux, il y a le Sénat, flatté de faire figure de gouvernement, qui, au fond, partage plus ou moins le sentiment de la population, mais qui est bien obligé de parler et d'agir comme l'entend le parti.

M. Burckhardt a mis M. Gauquié en présence d'un des membres du « gouvernement », M. Böttcher, qui joue le rôle du « ministre des Affaires étrangères ». Celui-ci a naturellement développé la thèse du *Zurück zum Reich*. Mais il l'a fait avec une certaine mollesse et ses propos ont été pacifiques. « Ce retour au Reich, a-t-il dit notamment, pourrait n'avoir lieu que dans un temps indéternimé (*unabsehbare Zeit*)... un an... deux ans... » Il s'est en même temps lancé dans un éloge extrêmement chaleureux de M. Burckhardt, puis surtout de M. Beck. Il a longuement vanté l'intelligence du ministre des Affaires étrangères de Pologne. « On peut compter sur lui », a-t-il même ajouté [2].

Mais le Sénat n'est qu'une façade.

Lorsqu'on observe l'état de choses régnant à l'heure actuelle à Dantzig, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec la situation intérieure de l'Autriche, dans les mois qui ont précédé l'Anschluss : une population sans enthousiasme, parfois secrètement hostile, mais passive; un gouvernement qui voudrait bien maintenir le *statu quo*, mais sans puissance réelle, enfin le parti, minorité active, qui seule agit.

IV. Le rapprochement que l'on est amené à faire entre Dantzig et l'Autriche ne se justifie pas seulement par la situation intérieure de la Ville libre, mais aussi par les méthodes que la politique allemande paraît, pour l'instant, disposée à y employer.

L'Allemagne a, jusqu'ici, pour arriver à ses fins, eu recours à deux systèmes : tantôt la surprise, l'attaque brusquée, tantôt la préparation lente, l'attente

[1] Phrase non publiée au *Livre jaune*.
[2] L'ensemble de ce paragraphe n'a pas été retenu par le *Livre jaune*.

patiente des circonstances favorables. Le Reich a essayé de la première méthode en Autriche, à l'époque de l'assassinat de Dolfuss; il a dû reculer devant l'Italie. Il a alors envoyé à Vienne M. von Papen et a attendu la dislocation du front des puissances occidentales. Le succès que la première méthode avait connu depuis en Tchécoslovaquie a certainement donné un moment, aux dirigeants de Berlin, le désir d'agir de même à Dantzig. Les résistances de la Ville, les réactions française et anglaise, semblent les avoir persuadés qu'il faut, une fois de plus, avoir recours à la seconde.

Bien des signes donnent à penser que déjà, on se préoccupe dès maintenant d'endormir les vigilances. La démarche faite par le principal collaborateur du gauleiter Forster, M. Zärske, chef de la presse du Parlement, rédacteur en chef du *Vorposten*, ainsi que les propos tenus dans le même sens par le gauleiter de Prusse orientale, M. Koch, pourtant l'ennemi juré de M. Forster, auprès du haut-commissaire Burckhardt (et que j'ai signalés par ma communication du 9 juillet) [1] paraissent à cet égard significatifs. M. Zärske répète avec insistance que « Dantzig ne valait vraiment pas une guerre », et il a suggéré à M. Burckhardt de tenter une « médiation » et lui a conseillé à cet effet d'aller voir le Führer avec lequel il s'était, naguère, si bien entendu [2]. M. Zärske s'est en même temps préoccupé d'une manière assez frappante d'écarter le souvenir du précédent tchécoslovaque. Il a confessé que « cette expédition avait été une erreur » et a même ajouté que « à Berlin, on ne savait plus comment en sortir et qu'on voudrait bien trouver une solution... ». M. Burckhardt s'est, pour l'instant, contenté d'enregistrer ces propos. Il se propose de voir le gauleiter Forster « lorsque celui-ci apparaîtra suffisamment calmé » [3].

Sans doute l'évolution que chacun s'accorde à voir se dessiner dans ce sens à Dantzig n'en est encore qu'à son début. Bien des considérations ou des incidents fortuits peuvent évidemment en changer le cours; en particulier si M. Hitler qui, pour l'instant, paraît vouloir profiter de son crédit pour faire attendre aux Dantzicois la réalisation de ses promesses, devait être amené à s'imaginer qu'on pût voir là le signe d'un recul.

Il est en tout cas un fait sur lequel les observateurs étrangers à Dantzig sont unanimes : c'est qu'il convient de ne pas attribuer trop d'importance aux vissicitudes quotidiennes du petit monde provincial qu'est la Ville libre. Elles peuvent, certes, reconnaissent-ils, avoir la valeur d'une indication, jouer le rôle de baromètre, mais toute la partie se joue et se jouera entre Berlin et Varsovie, Berlin, Londres et Paris.

[1] Allusion au télégramme de Varsovie nos 1005-1006, qui faisait état d'un « apaisement réel des esprits », les dirigeants du parti nazi ayant « manifestement donné des instructions pour limiter une agitation dont tous les observateurs étrangers de la Ville libre s'accordent, d'ailleurs, à reconnaître qu'on s'était exagéré l'importance ». M. Léon Noël rapportait enfin les propos tenus par M. Burckhardt devant M. Gauquié, premier secrétaire de l'ambassade, au sujet de ses entretiens avec le collaborateur du gauleiter Forster ainsi qu'avec l'*Oberpræsident* de Prusse orientale, l'un et l'autre évoquant l'idée d'une médiation et lui conseillant de rendre visite au chancelier du Reich.

[2] « Et il a suggéré... si bien entendu » : ce passage n'est pas reproduit au *Livre jaune*.

[3] Les deux dernières phrases n'ont pas été retenues par le *Livre jaune*.

170

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1442. *Paris, 11 juillet 1939, 13 h.* (1).

Je vous confirme, après avoir pris connaissance de vos télégrammes nos 2152 à 2159 (2), les instructions que je vous ai envoyées hier soir dans mes télégrammes nos 1433-1435 et 1436 à 1439 (3).

1º La rédaction Molotov de l'annexe à l'article 1 (4) garderait nos préférences. Si elle est définitivement retirée par son auteur, nous sommes d'accord pour proposer à nouveau la dernière formule franco-anglaise (5) qui représente à la fois une très importante concession de notre part au point de vue russe et la limite de nos possibilités en ce qui concerne l'agression indirecte. Les mots « par la menace de la force » devraient nécessairement être maintenus.

2º Il convient de poursuivre nos efforts pour améliorer autant que possible en ce qui concerne les états tiers notre position de repli. Notre acceptation en dernière analyse du point de vue russe si nous y sommes finalement amenés doit permettre d'insister avec plus de force encore pour qu'en contrepartie de cette seconde concession capitale, satisfaction nous soit donnée en ce qui concerne l'article 6.

3º En ce qui concerne l'article 6, nous continuons à estimer que la question est d'ordre essentiel en tant qu'elle commande à la fois l'économie générale de l'accord et sa portée effective et pratique. Aussi vaut-il mieux à notre avis accepter les inconvénients d'une courte prolongation de la négociation plutôt que de céder sur ce point.

Nos ambassadeurs devraient être invités à insister fermement sur tous les arguments en faveur de notre rédaction que mes précédents télégrammes vous ont déjà énumérés. Ils ajouteront que nous ne demandons au gouvernement soviétique que de se conformer en l'espèce à tous les précédents suivant lesquels les négociations de cette nature se sont toujours échelonnées en deux étapes, politique et militaire, dont il est sans exemple que la seconde ait tenu la première en suspens.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Du 10 juillet, ci-dessus reproduits sous le nº 161.
(3) Du 10 juillet, ci-dessus reproduits sous les nos 162 et 163.
(4) Sur la formule proposée le 8 juillet par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, et dont le texte devait être modifié dans le projet soviétique de lettre annexe remis par M. Molotov le lendemain aux représentants français et britannique, voir ci-dessus les nos 154, 158, 164.
(5) Sur cette formule, voir ci-dessus les nos 111, 112, 123, 132.

En maintenant cette position anormale, le gouvernement russe introduirait dans la négociation actuelle un élément de méfiance incompatible avec la notion même de l'accord que nous poursuivons et de la tâche commune que nous nous assignons. Cette suspicion serait d'autant plus injustifiée que nous sommes prêts à entamer sans délai des pourparlers techniques et à envoyer si l'on veut dès maintenant à Moscou la haute personnalité militaire chargée de les poursuivre jusqu'à leur conclusion.

Veuillez faire part immédiatement à lord Halifax des observations qui précèdent en insistant pour que les instructions nécessaires soient envoyées dans ce sens à sir William Seeds.

171

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2903 à 2906 [1]. Réservé. *Rome, 11 juillet 1939, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h., 19 h., 18 h. 30, 16 h. 15.)

J'ai été reçu ce matin à midi par le sous-secrétaire d'État, M. Bastianini. Je lui ai parlé de l'expulsion des résidents français du Haut-Adige [2] et l'ai prié de me dire comment s'expliquait une mesure aussi brutale et aussi soudaine, en insistant pour que de toute façon les délais impartis à nos compatriotes fussent prolongés.

M. Bastianini m'a répondu que l'obligation du départ dans les quarante-huit heures ne s'appliquerait qu'aux touristes de passage dans la région. Le cas des autres personnes, notamment de celles qui possédaient des installations ou des biens, serait l'objet d'un examen et d'une décision spéciale. Des instructions en ce sens auraient été envoyées hier au préfet compétent.

Le sous-secrétaire d'État a ajouté que les mesures en question ne visaient pas particulièrement les Français, mais d'une manière générale, tous les étrangers indistinctement. Il n'a pas caché enfin qu'elles avaient été prises, non par le palais Chigi, qui n'en avait pas été prévenu, mais par le ministre de l'Intérieur, *pour des raisons d'ordre politique et militaire* [3].

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Le 10 juillet, tous les étrangers résidant dans le Tyrol du sud recevaient l'ordre de quitter immédiatement la province, ce qui provoquait le lendemain des démarches de protestation de la part des représentants à Rome de la Suisse, de la France et de la Grande-Bretagne. Le 12 juillet, était publié un communiqué officiel, qui justifiait les mesures prises « pour des raisons de caractère politique et militaire et à la suite de rapports de l'Ovra concernant l'activité de certains éléments appartenant à des nations occidentales et résidant dans la province de Bolzano ».

[3] Par télégramme no 2923, du 12 juillet, l'ambassadeur indiquait que cette décision d'expulsion émanait « directement de M. Mussolini lui-même ».

J'ai essayé d'amener là mon interlocuteur à préciser ces raisons d'ordre militaire. Êtes-vous en train, lui ai-je dit, d'aménager des camps destinés aux troupes allemandes? Construisez-vous des fortifications sur le Brenner? M. Bastianini a gardé le silence. Il a reconnu pourtant que le geste du gouvernement italien, et les raisons invoquées à son appui, allaient ouvrir la porte à toutes sortes de suppositions.

Je lui ai demandé si nos bureaux de tourisme devaient avertir les voyageurs que le séjour dans la région du Brenner et du Haut-Adige était désormais interdit. Le sous-secrétaire d'État a répondu : « Sans doute, et jusqu'à nouvel ordre. »

Toute cette affaire ayant un aspect assez mystérieux, les explications de M. Bastianini sont loin de l'éclairer complètement. Il est probable qu'elle met en jeu les relations italo-allemandes basées à la fois sur une confiance et une méfiance réciproques, le désir de ne pas traiter les étrangers de la région mieux que les sujets allemands ou de sympathie allemande [1], et en même temps le double et contradictoire souci, et de fortifier cette frontière « définitive » du Brenner, et d'améliorer à tous égards la voie principale qui unit les puissances de l'Axe [2].

Jusqu'à présent d'ailleurs, les sujets de nationalité libyenne, la minorité yougoslave ne paraissent pas avoir reçu les mêmes injonctions que les Anglais, les Hollandais, les Suisses et les Français.

[1] Le 7 juillet, une dépêche de l'agence Havas, datée de Rome, faisait connaître l'accord intervenu entre l'Allemagne et l'Italie au sujet des populations allemandes du Haut-Adige (ou Tyrol du sud). D'après cet accord, les Allemands ou citoyens d'origine allemande établis dans la région auraient la faculté de quitter le territoire italien pour rentrer en Allemagne et seraient indemnisés pour l'abandon de certains biens fonciers. « Il ne s'agirait en aucune façon d'un transfert en masse de la population d'origine allemande du Haut-Adige qui, comme on le ait, s'élève à 200.000 âmes environ », précisait la dépêche.

[2] Par télégramme n° 1953, du 18 juillet, non reproduit, M. de Saint-Hardouin évoquait la surprise éprouvée par l'opinion allemande devant le transfert des Allemands du Haut-Adige : cette opinion se demandait ce que le Duce avait pu octroyer au Führer en échange. D'après l'ambassadeur de Pologne à Berlin, la question de ce transfert avait été abordée dans les entretiens germano-italiens au mois de mai sur l'insistance de l'Italie, et Hitler n'avait cédé qu'à condition que l'opération eût un caractère général, ne parût pas dirigée contre les seuls Allemands. L'ambassade de Grande-Bretagne pensait de même, et estimait que l'interdit jeté sur le Haut-Adige pouvait se prolonger au-delà des opérations de transfert de population et permettre l'installation de camps d'aviation ou d'usines de guerre dans cette zone, qui serait à l'abri en temps de guerre.

172

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2163, 2164. *Londres, 11 juillet 1939, 16 h. 30* (1).

J'ai communiqué au Premier ministre, qui déjeunait ce matin à l'ambassade, la substance des instructions contenues dans votre télégramme nº 1142 (2). Il a exprimé des doutes sur la possibilité d'obtenir que les Russes modifient leur manière de voir sur la question des pourparlers militaires. Néanmoins, il pense comme vous qu'il est temps, après toutes les concessions faites à Moscou, de prendre une position ferme sur les derniers points qui restent en suspens. Du moment que vous partagez son avis concernant la dernière formule franco-anglaise relative à l'agression indirecte, il s'est montré personnellement disposé à envoyer à sir William Seeds des instructions répondant aux vues du gouvernement français. Il regarde en effet comme essentiel de maintenir les principes régissant notre attitude vis-à-vis des états tiers.

M. Neville Chamberlain ne croit pas que les Russes puissent assumer la responsabilité d'une rupture des négociations et estime qu'il n'y a aucun inconvénient aujourd'hui à leur tenir un langage plus net. Il m'a demandé d'en parler à lord Halifax avec qui je viens de prendre rendez-vous pour cet après-midi (3).

173

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2165. *Londres, 11 juillet 1939, 18 h. 45* (4).

Lord Halifax, à qui j'ai donné connaissance des instructions contenues dans votre télégramme nº 1442 (5), m'a dit qu'il pensait pouvoir sur ces bases inviter son ambassadeur à Moscou à reprendre les pourparlers avec M. Molotov, d'accord avec son collègue français.

(1) Par téléphone.
(2) Du même jour, 13 h., ci-dessus reproduit sous le nº 170.
(3) Le compte rendu de l'entretien de l'ambassadeur et du secrétaire au Foreign Office est fourni par le télégramme nº 2165, du même jour, 15 h. 45, ci-après reproduit sous le nº 173.
(4) Par téléphone, en clair.
(5) Du 11 juillet, 13 h., ci-dessus reproduit sous le nº 170.

Toutefois, il est opposé à l'acceptation de la formule personnelle de M. Molotov en date du 8 juillet [1]. Il l'a relue devant moi, a essayé même d'y introduire les mots « sous la menace de la force », mais il a conclu que cette rédaction resterait peu intelligible et autoriserait tous les soupçons des états voisins de la Russie. Il estime donc que, même si cette formule n'était pas définitivement écartée par le gouvernement soviétique, il conviendrait de la laisser de côté et d'en revenir à la dernière formule franco-britannique qui avait été élaborée pour donner au point de vue russe la plus large satisfaction possible.

Il n'est pas d'avis d'autre part de donner suite à la suggestion de M. Molotov tendant à mentionner la Hollande et la Suisse dans la lettre annexe tout en établissant une discrimination entre ces deux pays et les états précédemment cités [2].

En ce qui concerne l'article 6, il est d'accord pour résister aux demandes russes en invoquant nos arguments. Mais il m'a prié de vous demander de bien vouloir réfléchir dès à présent à la position qui devra être prise si, comme il y a lieu de le craindre, les Russes se refusaient définitivement à entrer dans nos vues. Il reconnaît toute la valeur de notre argumentation, mais il pense qu'en dernier ressort et après avoir épuisé tous les moyens de discussion, nous pourrons bien être obligés d'accepter une position de repli comme celle qu'ont proposée nos ambassadeurs quels qu'en soient les inconvénients.

Sauf objection de votre part, des instructions seront envoyées ce soir à sir William Seeds en vue :

1° de maintenir la rédaction franco-anglaise pour l'article 1, en expliquant qu'elle accorde au gouvernement russe l'essentiel de ce qu'il réclame, et que nous ne saurions aller plus loin sans provoquer chez certains des états tiers des appréhensions qui risqueraient de les jeter dans l'autre camp;

2° d'admettre que la Suisse et les Pays-Bas ne seront pas compris sur la liste des états tiers. Toutefois, nos ambassadeurs s'efforceront d'obtenir l'insertion d'une clause prévoyant que les parties contractantes se consulteront immédiatement si une agression venait à se produire contre un autre état tiers dont l'un des signataires considérerait l'indépendance ou la sécurité comme d'un intérêt essentiel pour sa sécurité;

3° d'insister fermement en faveur de notre rédaction de l'article 6, en invoquant les raisons que vous avez énumérées.

Lord Halifax pense que nos ambassadeurs pourraient rappeler alors au gouvernement soviétique toutes les concessions qui lui ont déjà été faites : l'inclusion des états baltes dans la liste des états tiers, la définition de l'agression dans le sens le plus large, l'acceptation de la clause relative à la paix séparée, l'abandon de notre demande concernant la Suisse et les Pays-Bas, en soulignant l'esprit de conciliation qui s'est manifesté de notre côté sans

(1) Sur cette formule, voir ci-dessus le n° 154.

(2) Le texte du projet de lettre annexe remis par le commissaire du peuple aux Affaires étrangères aux représentants français et britannique le 9 juillet est ci-dessus publié sous le n° 164.

contreparties substantielles, et en faisant ressortir combien il est déplacé dans de telles conditions de continuer à manifester la même méfiance vis-à-vis de puissances avec lesquelles l'U.R.S.S. est peut-être à la veille d'engager des pourparlers militaires.

C'est sur ces lignes générales que vont être établies les instructions qui seront télégraphiées dès ce soir à sir William Seeds. Si Votre Excellence désirait les voir modifier ou compléter sur un point accessoire, lord Halifax serait prêt à envoyer un télégramme complémentaire à son ambassadeur à Moscou.

174

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1126. *Washington, 11 juillet 1939, 12 h. 48.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

La commission des Affaires étrangères du Sénat vient d'adopter par douze voix contre onze une résolution de M. Clark tendant à renvoyer à la prochaine session du Congrès, c'est-à-dire en janvier prochain, l'examen du régime de la neutralité [1].

175

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1012 à 1014. *Varsovie, 11 juillet 1939, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 20 h. 50, 20 h. 35.)

La déclaration que M. Chamberlain a faite hier aux Communes sur Dantzig [2] est accueillie avec une satisfaction générale par la presse polonaise, qui en loue l'objectivité et y voit une preuve nouvelle que l'Angleterre est décidée « avec la plus grande fermeté » à exécuter ses engagements envers la Pologne.

[1] Par télégramme nos 1128-1129, du même jour, l'ambassadeur faisait le décompte des 12 voix qui s'étaient prononcées pour l'ajournement de la discussion sur la neutralité. Tout en affirmant que l'administration continuerait à presser l'adoption de son programme de neutralité, M. Cordell Hull n'avait donné aucune indication sur ses intentions immédiates. L'ambassadeur concluait : « Les milieux politiques pensent généralement que le Président ne voudra pas courir le risque d'un échec difficilement réparable en cherchant à brusquer le Sénat. »

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 160.

Les journaux soulignent par leurs titres toute l'importance des paroles du Premier ministre. La *Gazeta Polska* parle de l'attitude « immuable et décidée de l'Angleterre », et le *Czas* « de sa signification historique ». La *Polska Zbrojna* déclare : « Une réaction de la Pologne contre un fait accompli à Dantzig ne saurait être considérée comme une agression. » Pour le *Kurjer*, « la position de la Pologne est désormais la position de l'Angleterre ».

Le *Kurjer Poranny* et l'*Express Poranny* (gouvernementaux) insistent sur le fait que M. Chamberlain a définitivement établi que « la Pologne avait pris seule position à ce sujet envers les revendications allemandes avant d'avoir reçu la garantie anglaise ». « Les dates données par M. Chamberlain prouvent que la décision de la Pologne lui a été dictée non par la politique d'encerclement, mais par ses intérêts et sa sécurité » (*Express Poranny*).

Le *Kuryer Warszawsky* relève comme « une importante nouveauté »... [1] depuis que M. Chamberlain a affirmé que « Dantzig fait partie intégrante de l'espace vital de la Pologne ».

Le *Dobry Wieczor* (gouvernemental) met en vedette le passage où le Premier ministre a envisagé la possibilité d'une violation unilatérale du *statu quo* à l'aide de méthodes détournées. Il en ressort, observe-t-il, que « toute initiative de la part de l'Allemagne dans ce sens et qui serait considérée comme une menace contre l'indépendance de la Pologne entraînerait automatiquement une intervention de l'Angleterre ».

176

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 430 à 436 [2]. Réservé. *Paris, 11 juillet 1939, 23 h.*

Les instructions suivantes vous sont adressées d'accord avec le Foreign Office, qui télégraphie dans le même sens à sir W. Seeds.

1° En ce qui concerne l'article 1, nous écartons tout retour à la formule Molotov du 9 juillet (votre télégramme n° 650) [3], que son auteur semble avoir retirée et qui n'apparaît pas sans inconvénient. Les deux gouvernements maintiennent donc leur dernière rédaction de l'article 1, visée par les instructions du Foreign Office à sir Williams Seeds qui vous ont été communiquées sous les nos 380 à 388 [4]; mais ils acceptent que le protocole interprétatif de

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Lire en fait « la formule... du 8 juillet ». Le télégramme adressé par Moscou sous les nos 648-654 dans la nuit du 8 au 9 juillet est ci-dessus reproduit sous le n° 154.
(4) Instructions ci-dessus reproduites sous le n° 111.

la notion d'agression indirecte soit inséré dans l'article 1 lui-même et soit, par conséquent, publié. Cet article se lirait donc comme suit :

« *Article 1.* — L'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute l'assistance immédiate et efficace si l'un de ces trois pays s'engage dans des hostilités avec un état européen quelconque à la suite soit :

« 1° D'une agression dirigée par cette puissance contre l'un de ces trois pays;

« 2° D'une agression dirigée par cette puissance contre un état européen que l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assister contre une telle agression, ou dont il s'estimerait obligé de défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression.

« Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que le mot « agression » au paragraphe 2 précédent doit être entendu comme couvrant une action acceptée par l'état en question sous la menace de la force par une autre puissance et entraînant l'abandon de son indépendance ou de sa neutralité. »

2° Le protocole annexe secret se bornerait à l'énumération des états tiers et, au cas où M. Molotov se refuserait définitivement à faire figurer les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg parmi eux, à une clause portant un engagement de consultation, assez large, pour couvrir, sans les nommer, ces trois états et tout autre état européen victime d'une agression.

3° En ce qui concerne l'article 6, le gouvernement anglais est d'accord avec le gouvernement français pour maintenir notre position et invite son ambassadeur à faire valoir d'accord avec vous les raisons que nous avons invoquées dans ce sens à Londres et que mes télégrammes n°s 423 à 428 [1] vous ont fait connaître. Il vous appartiendra de remontrer également à M. Molotov que nous ne demandons au gouvernement soviétique que de se conformer en l'espèce à tous les précédents suivant lesquels les négociations de cette nature se sont toujours échelonnées en deux étapes, politique et militaire, dont il est sans exemple que la seconde ait tenu la première en suspens. En maintenant cette position anormale, le gouvernement russe introduirait dans la négociation actuelle un élément de défiance incompatible avec la notion même de l'accord que nous poursuivons et de la tâche commune que nous nous assignons. Cette suspicion serait d'autant plus injustifiée que nous sommes prêts à entamer, sans délai, les pourparlers techniques et à envoyer, dès maintenant, la haute personnalité militaire chargée de les poursuivre jusqu'à leur conclusion.

4° Les deux gouvernements sont également d'accord pour estimer le moment venu d'élever le débat sur un plan plus général et de demander à M. Molotov s'il est disposé à nous suivre sur ce terrain de confiance et de collaboration où nous nous sommes nous-mêmes placés sans réticence. Le rappel des concessions successives que nous avons consenties à la thèse russe — substitution d'un accord à une déclaration, inclusion des états baltes, acceptation de la

[1] **Télégrammes qui retransmettaient à Moscou le télégramme adressé à Londres le 10 juillet, 24 h, sous les n°s 1436 à 1440, et ci-dessus publié sous le n° 163.**

notion d'agression indirecte, interdiction de tout armistice ou paix séparée, non-inclusion des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg dans la liste des états tiers, — suffit à donner la mesure à la fois de notre esprit de conciliation et de notre désir d'aboutir, au-delà de la lettre des formules en discussion, à un accord inspiré par un esprit de collaboration sincère et efficace, pour le maintien de la paix européenne. Il appartient aujourd'hui à M. Molotov, devant la dernière étape qui nous reste à franchir, de répondre par une bonne volonté égale à ces efforts de compréhension et de rapprochement que nous n'avons jamais ménagés tout au long de cette négociation [1].

177

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 674 à 683 [2]. Réservé. *Moscou, 11 juillet 1939, 23 h. 41.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 15.)

En me référant à votre télégramme nos 417 à 428 [3], je crois devoir attirer l'attention sur les points suivants :

1° Éviter toute variante nouvelle qui ne serait pas impérieusement justifiée par une question de principe. A ne pas le faire, nous risquerions de provoquer des contre-variantes russes et ainsi de suite.

2° Je ne vois pas l'avantage qu'il y a à refuser dans la lettre annexe l'insertion qui nous est offerte de la Suisse et de la Hollande aux conditions indiquées par mon télégramme n° 664 [4]. Nous pourrions cependant insister pour que le Luxembourg fût compris dans cette énumération complétée par la clause de consultation.

3° Pour les raisons indiquées au paragraphe I du présent télégramme, je recommande de modifier le moins possible la formule avantageusement offerte par M. Molotov pour la définition de l'agression indirecte ou directe dans

[1] Ce télégramme a été retransmis à Londres sous le n° 1456. Par télégramme nos 684-685 du 12 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France à Moscou indiquait que son collègue britannique n'avait pas encore reçu ses instructions, mais était en possession d'un télégramme « par lequel son gouvernement se di(sait) disposé à accepter la thèse russe sur l'article 6 et à chercher une formule transactionnelle pour l'agression indirecte. A défaut, on envisagerait à Londres de revenir au petit traité ».

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Le télégramme nos 417 à 419 de Paris, du 10 juillet, retransmettait le télégramme de Londres nos 2146-2148, ci-dessus reproduit sous le n° 159. Le télégramme nos 420-422, également du 10 juillet, retransmettait le télégramme adressé à Londres sous les nos 1433-1435, et ci-dessus reproduit sous le n° 162. Enfin, le télégramme n° 423-427 retransmettait le télégramme adressé à Londres sous les nos 1436-1440, le 10 juillet, 24 h, et ci-dessus publié sous le n° 163.

[4] Du 10 juillet, ci-dessus publié sous le n° 164.

l'article 1, non seulement pour ce qui est des états tiers, mais également pour ce qui est des trois contractants.

4° Sur l'article 6, une modification du point de vue russe serait impossible. M. Molotov a précisé que la décision finale du gouvernement à ce sujet avait été prise à l'unanimité.

Les circonstances géographiques et politiques étant ce qu'elles sont, du fait notamment de la Pologne, le traité politique ne saurait être pleinement efficace sans la convention militaire, car on ne voit pas comment pourrait entrer en action le mécanisme de l'assistance russe prévue au traité, si la Pologne, pour ne citer que ce seul pays, état intermédiaire, n'était pas d'accord sur le principe et sur la forme de cette assistance.

Cet état de fait s'est assurément imposé dès l'origine à l'attention lorsque l'appel a été fait par nous à la Russie pour obtenir sa collaboration, en complément de la garantie déjà donnée par nos deux gouvernements à la Pologne et à la Roumanie.

Ce facteur a un caractère fondamental tel que si l'U.R.S.S. adoptait notre rédaction de l'article 6, rien ne serait changé dans la pratique; le traité politique risquerait de rester sans effet en ce qui concerne l'appui militaire de la Russie aussi longtemps que la Pologne n'aura pas en temps utile donné à une convention militaire un agrément que le Département considère incertain.

Que l'article 6 soit rédigé suivant notre formule... [1] d'après celle de M. Molotov, nous risquerions d'être placés au cours des mois prochains dans la situation signalée par Votre Excellence tant que le gouvernement de Varsovie ne se sera pas déterminé à prendre vis-à-vis de l'U.R.S.S. une position identique à la nôtre. Cette situation serait pour nous la même, soit que nous intervenions en vertu de notre garantie à la Pologne donnée indépendamment de tous engagements entre nous et l'U.R.S.S., soit que l'Allemagne prenne l'initiative de nous attaquer et que nous demandions à la Russie d'agir sur les frontières orientales du Reich.

Dans un cas comme dans l'autre, il est évident que, quels que soient les termes du présent article 6, l'U.R.S.S. ne pourra agir militairement de ce côté que si la Pologne y consent.

Par contre, dans l'hypothèse d'une attaque allemande sur les pays baltes ou sur la Russie, nous ne serions tenus d'intervenir suivant la rédaction russe de l'article 6 que si la convention militaire est conclue, c'est-à-dire en fait seulement si la Pologne s'est engagée dans le mécanisme du pacte tripartite en cours de négociation. Notre rédaction de l'article 6 pourrait par contre nous obliger davantage vis-à-vis de l'U.R.S.S. même sans convention militaire, ce qui, à mon avis, constituerait un risque des plus graves dont l'éventualité ne doit pas échapper à notre mûre réflexion.

La position prise par M. Molotov n'aggrave donc pas en fait une situation dont le caractère précaire résulte de facteurs qui ne sont pas russes, mais principalement polonais, car ce n'est pas le jeu de l'article 6 dans sa forme sovié-

[1] **Lacune de déchiffrement.**

tique qui tient en suspens l'assistance militaire de l'U.R.S.S., c'est l'attitude de la Pologne.

En outre, la position soviétique constitue pour nous une sauvegarde de valeur en cas d'attaque allemande sur les Baltes ou les Russes eux-mêmes.

S'engager dans une discussion à fond pour faire renoncer l'U.R.S.S. à sa position ne ferait qu'accroître la méfiance du gouvernement soviétique, qui craint d'être compromis dans une entreprise incertaine contre l'Allemagne sans être assuré que cette entreprise est soutenue effectivement par des mesures concrètes dont la principale est à ses yeux la convention militaire.

L'insistance que nous mettrions à écarter sa demande ferait, comme je l'ai déjà indiqué, le jeu de ceux qui doutent ici de la fermeté de notre résistance aux plans de domination de l'Allemagne.

Il serait à mon avis plus politique, ayant à choisir entre plusieurs inconvénients, de nous déterminer en faveur de la rédaction russe de l'article 6, y compris la procédure de paraphe. Cela vaudrait mieux que de perdre peut-être définitivement l'occasion d'engager la Russie dans notre système aux seules conditions que permettent les circonstances si particulières de cette négociation. Cela vaudrait aussi mieux que de rompre, au risque d'éloigner de nous l'U.R.S.S. au seul profit des puissances de l'Axe, des pourparlers qui après tant de vicissitudes touchent presque à leur but et marquent un progrès si considérable sur le simple projet de déclaration envisagé en avril.

Avant de se résigner à cet échec, un dernier effort me paraît indispensable.

Mon collègue britannique partage cette manière de voir et télégraphie à Londres [1].

178

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1885 [2]. *Berlin, 11 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* le 12, 12 h.)

Un des familiers de M. von Ribbentrop a fait à l'un de mes collaborateurs les déclarations suivantes :

« M. von Ribbentrop ne jouit plus de la confiance absolue du Führer. Celui-ci formule contre son ministre un certain nombre de griefs. Il lui reproche notamment de lui avoir volontairement caché plusieurs renseignements prouvant l'importance du potentiel de guerre de l'Angleterre. De plus, il

[1] Ce télégramme a été adressé le 12 juillet à Londres sous les nos 1446 à 1455.
[2] Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 161.
[3] Par courrier en clair.

accuse son ministre de l'avoir engagé, à propos de Dantzig, dans une affaire difficile qui risque de compromettre le prestige de l'Allemagne si une solution satisfaisante n'est pas bientôt trouvée.

« Il ne faut pas oublier que la question de Dantzig est l'œuvre personnelle de M. von Ribbentrop. Or, celui-ci ne pensait pas, lorsqu'il a entrepris la campagne du rattachement au Reich de ce territoire, qu'il se heurterait à la résistance tenace des puissances occidentales.

« Il semble que les Polonais pourraient encore faire des propositions que notre gouvernement consentirait à examiner. Certes, Varsovie serait obligée de nous faire de larges concessions. Mais il n'est pas encore trop tard pour envisager un accord satisfaisant pour les deux parties en cause.

« Du reste, les Polonais auraient tout avantage à se résoudre à négocier. Car un conflit, quelle qu'en soit l'issue, serait, de toute façon, fatal pour eux.

« En effet, ou bien la Pologne serait vaincue, et alors elle passe entièrement sous notre domination. Ou bien (chose bien improbable, d'ailleurs), aidée de la Russie, elle sort victorieuse de la guerre. Dans ce cas, les Russes ne renonceront jamais à quitter le territoire et la Pologne aura vécu.

« N'avez-vous pas été frappé de voir, ces derniers temps, le ton de notre presse changer quelque peu vis-à-vis de la Pologne? On ne trouve plus de récits d'incidents polono-allemands. Or, cependant, d'après nos renseignements, les habitants continuent, sous les prétextes les plus futiles, à molester nos ressortissants résidant en Pologne. Notre ministre voudrait, une dernière fois, tendre la perche au gouvernement de Varsovie.

« Le gouvernement, et spécialement les dirigeants de la Wilhelmstrasse, envisagent l'avenir avec une certaine inquiétude. Ils réalisent que le sentiment de haine à l'égard de l'Allemagne grandit de jour en jour. Hier encore, cette haine et cette irritation étaient le propre des dirigeants de certains états. Aujourd'hui, il semble que les masses soient gagnées à ces sentiments. Cette évolution est surtout très sensible en Angleterre ».

Les indications qui précédent ne doivent, bien entendu, être accueillies que sous bénéfice d'inventaire. Elles méritent cependant de retenir l'attention en raison de la personnalité de l'informateur, qui semble bien avoir la confiance du ministre des Affaires étrangères.

Au surplus, elles concordent assez exactement, dans l'ensemble, avec l'impression qui se dégage de la lecture des journaux allemands comme avec les renseignements que j'ai pu recueillir par ailleurs.

La campagne de presse contre la Pologne, qui n'a, au demeurant, jamais atteint la violence des attaques dirigées l'année dernière contre la Tchécoslovaquie, est devenue plus discrète ces derniers jours. Les manchettes agressives, les articles de combat, sont réservés à l'Angleterre. Les incidents avec la Pologne sont relatés sans commentaires et sans éclat. Plusieurs journaux ont déclaré que « Dantzig n'était pas un *casus belli* », et la *Deutsche Allgemeine Zeitung* paraît même inviter à la négociation en écrivant qu'une solution raisonnable est entièrement du domaine des possibilités. C'est la même note que l'on recueille dans les cercles dirigeants où l'on laisse entendre qu'on ne se refuserait pas à discuter, si la Pologne faisait des propositions.

En fait, on a été surpris à Berlin par la fermeté de la résistance franco-anglaise dans l'affaire de Dantzig et on en éprouve un certain embarras.

Tout en enregistrant ce résultat, il faudrait toutefois se garder d'en conclure que le IIIe Reich soit prêt à renoncer à Dantzig. Non seulement il n'y a pas recul sur ce point, mais il n'y a même pas encore à proprement parler « temps d'arrêt », puisque la militarisation de la Ville libre se poursuit, tandis qu'en Allemagne, on continue à appeler sous les drapeaux des réservistes dont le nombre atteindra, à la fin du mois d'août, de l'avis de notre attaché militaire, un million d'hommes.

On feindrait plutôt, au contraire, de ne plus revendiquer que Dantzig, qui serait la dernière exigence du Reich. Il suffit, pour être fixé sur la sincérité de cette assertion, d'interroger d'autres Allemands que ceux qui sont chargés de développer les thèses officielles. Il n'en est pas un qui ne sourie à pareille question. En Pologne, l'Allemagne veut, la chose est claire, le retour aux frontières de 1914. Mais Dantzig est le point de moindre résistance, et, sur ce point, on tente de répéter la manœuvre d'infiltration qui a si bien réussi avec les Sudètes. On espère, en prenant Dantzig, tenir la clé qui ouvrira la porte polonaise.

C'est pourquoi, l'intimidation ne semblant plus devoir réussir, on essaie d'y joindre la persuasion pour ébranler la position des puissances occidentales : avec Dantzig, l'Allemagne met un point final à ses exigences; l'Europe peut enfin respirer. Je ne serais pas surpris qu'en tenant les propos rapportés plus haut, le familier de M. von Ribbentrop ait servi plus ou moins consciemment cette manœuvre.

Aussi me paraît-il essentiel que les gouvernements alliés, qui voient le piège, continuent à mettre tout en œuvre pour ouvrir les yeux à leurs opinions publiques. Afin d'éviter de faire le jeu allemand, il importe de ne pas traiter le problème de Dantzig uniquement en soi, mais aussi en fonction du précédent tchécoslovaque, et des ambitions réelles du Reich. A quoi servirait de céder Dantzig puisque l'on sait que l'Allemagne veut infiniment plus ? Et s'il y avait une chance pour qu'elle s'en contentât, pourquoi risquer en la recherchant de détendre le ressort moral de la Pologne, puisqu'il est bien évident que si le Reich ne veut pas plus, il ne se lancera pas dans une guerre générale pour un objectif aussi restreint.

Bien instruites des réalités, les opinions publiques française et britannique doivent comprendre que toute pression sur Varsovie pour l'amener à céder aux exigences allemandes ne pourrait conduire qu'aux pires catastrophes, et qu'il appartient à la Pologne, libre de ses mouvements et sûre de l'appui franco-britannique, de déterminer la limite jusqu'à laquelle elle peut aller dans la voie d'une entente amiable, sans compromettre ses intérêts vitaux. Que l'Allemagne procède par la ruse ou la menace, les moyens qu'elle met en œuvre ne doivent pas nous faire perdre de vue que nous sommes engagés dans une épreuve de force dont l'issue peut décider du sort de l'Europe : à cet égard, le temps d'hésitation que marque le Reich en accusant le choc de notre réaction ne peut que nous engager à persévérer dans une politique de fermeté.

179

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département [1]

N. nº 508. Traduction. Immédiat. *Paris, 11 juillet 1939.*

1. — L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur de lui faire savoir que le président de la République turque a demandé à l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara le 3 juillet la durée qui était envisagée pour la conclusion de l'accord anglo-turc définitif; et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni est tout à fait d'accord que le plus tôt cet accord sera achevé, le mieux cela vaudra.

2. — L'ambassade de Sa Majesté à l'ordre d'informer le ministère des Affaires étrangères que le gouvernement de Sa Majesté, sous réserve des vues que le gouvernement de la République pourrait être appelé à exprimer, propose de suggérer au gouvernement turc la répétition, dans l'accord provisoire, des clauses 3 et 4 de la déclaration conjointe anglo-turque du 12 mai [2]. Si le gouvernement turc donne son accord à cette procédure et au reste du texte que le gouvernement de Sa Majesté a proposé pour l'accord provisoire, tous les points que le gouvernement de Sa Majesté désire voir couverts dans son accord avec le gouvernement turc auront été acquis. Il semble au gouvernement de Sa Majesté que ceci offre une occasion pour gagner du temps en enfermant l'accord provisoire dans l'accord définitif.

3. — La seule question matérielle importante qui devrait être ajoutée à l'accord définitif paraît être la période pendant laquelle le traité serait en vigueur. Sous réserve des vues du gouvernement de la République, le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il vaudrait mieux adopter la période qui a été proposée pour les accords polonais et russe, c'est-à-dire 5 ans, avec une clause pour la consultation, 6 mois avant l'expiration en ce qui concerne la prolongation. Le gouvernement de Sa Majesté a le sentiment que des commentaires pourraient s'élever si l'on proposait une période différente dans le cas de la Turquie.

4. — En attirant l'attention du gouvernement de la République sur les vues du gouvernement de Sa Majesté telles qu'elles sont exprimées ci-dessus, l'ambassade de Sa Majesté a reçu l'ordre d'exprimer l'espoir que le gouvernement de la République sera d'accord pour la procédure proposée. Le gouvernement de Sa Majesté déclare que si, comme il a bonne confiance que ce sera le cas, le gouvernement de la République accepte son argument au sujet de la désirabilité de rendre l'accord provisoire tripartite, il sera également d'accord aussi au sujet de la désirabilité de donner cette même forme au traité définitif.

(1) Document extrait des papiers Hoppenot.
(2) Dont le texte est reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 158.

180

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 547. *Londres, 11 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

J'ai fait allusion dans plusieurs de mes dernières communications, et notamment dans ma dépêche nº 482 du 15 juin dernier [1], à la position assez délicate où se trouve placé depuis quelques mois M. Neville Chamberlain. Si en effet ceux pour qui l'accord de Munich n'avait été qu'un pis-aller imposé par les circonstances et qui ne s'étaient jamais fait aucune illusion sur les suites probables de cet arrangement ne se sont pas sentis personnellement atteints par les coups de force allemands de mars dernier, il ne pouvait en être de même pour le Premier ministre anglais. Celui-ci avait trop publiquement déclaré qu'il espérait voir l'accord de septembre 1938 constituer une étape décisive de sa politique d'apaisement et servir de base à un règlement durable des problèmes européens et plus spécialement allemands.

La destruction de la Tchécoslovaquie a donc été pour lui une amère désillusion et un coup direct pour sa politique. Il n'a, en fait, pu résister à la vague d'indignation qui soulevait toute l'opinion britannique et se maintenir au pouvoir qu'en s'engageant dans une voie diamétralement opposée à celle qu'il avait suivie jusque-là et en prenant les initiatives diplomatiques et militaires que ses adversaires n'avaient cessé de préconiser. Mais si cette volte-face a permis à M. Neville Chamberlain de demeurer Premier ministre, il était inévitable que sa sincérité fût mise en doute, qu'il fût suspecté d'attendre seulement la première occasion pour revenir à sa politique de conciliation, et, en tout état de cause, que tous ses actes fussent désormais surveillés de près par une opinion mise en éveil.

En sens inverse, il était non moins naturel que le prestige des hommes qui avaient prédit l'échec des tentatives d'apaisement et qui s'étaient fait depuis longtemps les avocats de la politique à laquelle le gouvernement venait de se rallier s'accrût considérablement aux yeux du public. Les plus marquantes de ces personnalités étaient, d'une part, M. Eden, dont le Premier ministre s'était séparé précisément afin de donner une impulsion particulière à l'action diplomatique qui s'est terminée par une faillite si éclatante; et de l'autre,

[1] Non reproduite, cette dépêche évoquait l'éventualité d'un remaniement du cabinet britannique. « Mais rien ne donne à penser jusqu'ici que M. Neville Chamberlain songe à saisir cette occasion de procéder à un élargissement réel de son cabinet n'y à y faire entrer, comme une partie de l'opinion le réclame depuis longtemps déjà, des personnalités du rang de M. Winston Churchill ou de M. Eden ».

M. Churchill. Mais si, comme je l'ai déjà signalé, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères se gardait de claironner de tentants « je l'avais bien dit » et se cantonnait dans une réserve plus propice, selon lui, à ses ambitions futures, M. Churchill au contraire, de tempérament plus combatif, et qui, étant donné son âge, peut plus difficilement attendre, faisait tout son possible pour se mettre en avant. De plus, au moment où, à la suite des événements de mars, une vigoureuse campagne était déclenchée dans tout le pays en faveur d'un renforcement rapide des moyens militaires de la Grande-Bretagne, les regards se tournaient naturellement vers l'ancien Premier lord de l'Amirauté qui avait toujours insisté plus spécialement sur cet aspect du redressement jugé par lui indispensable. Depuis le mois de mars, des voix de plus en plus nombreuses se sont donc fait entendre pour réclamer l'inclusion de M. Churchill dans le Cabinet.

Si la question avait été aussi simple, il est fort probable qu'elle serait déjà réglée depuis longtemps. Mais le problème d'ordre personnel causé par la popularité grandissante de l'ancien ministre se greffait sur un problème politique plus général. En effet, tout en approuvant les mesures prises par le gouvernement et la nouvelle orientation qu'il donnait à la politique britannique, tous les éléments de l'opposition donnaient à entendre que M. Chamberlain n'était pas qualifié pour y présider, du fait qu'il s'était trop identifié avec la politique précédente et que son maintien au pouvoir ferait douter amis et adversaires de la Grande-Bretagne de la sincérité de son changement de front. A tout le moins réclamaient-ils une modification de l'équipe ministérielle, corollaire indispensable à leurs yeux du renversement de la politique étrangère. D'autre part, même dans les rangs de la majorité, nombreux étaient ceux qui estimaient que les circonstances exigeaient un élargissement du cabinet actuel destiné à le renforcer par l'appoint de personnalités marquantes et à lui donner un caractère vraiment national. Les partisans de l'une et de l'autre de ces formules préconisaient avec une égale ardeur l'entrée de M. Churchill dans le Cabinet mais, tandis que pour les conservateurs il s'agissait de renforcer le ministère Chamberlain et de le faire bénéficier de la popularité personnelle de l'ancien Premier lord, pour l'opposition l'opération visait au contraire à affaiblir le Premier ministre et à le mettre en quelque sorte en tutelle.

Le mouvement en faveur de M. Churchill qui dès l'origine se présentait avec ce double aspect et qui de ce fait même groupait un nombre considérable de gens, s'est graduellement développé depuis lors. Il s'est révélé avec toute sa force au début de la semaine dernière lorsque le *Daily Telegraph* a publié dans son numéro du 3 juillet un éditorial réclamant en termes vigoureux l'octroi à M. Churchill d'un des principaux portefeuilles ministériels [1]. On sait la place qu'occupe la feuille de lord Camrose dans la presse conservatrice. Cet éditorial a donc créé une véritable sensation. Il a aussitôt trouvé de nombreux échos d'une part dans d'autres journaux, de nuances aussi différentes que le *Daily Mail* et le *News Chronicle*, et, d'autre part, dans le public. Depuis

[1] **Voir ci-dessus le n° 168 (note).**

huit jours, le *Daily Telegraph* publie quotidiennement des séries de lettres de ses lecteurs, dont certaines signées de personnalités importantes du parti conservateur, comme par exemple sir Auckland Geddes, lord Selborne et lord Salisbury, toutes approuvant chaleureusement l'initiative de lord Camrose et invitant le Premier ministre à faire appel à M. Churchill. D'autres notabilités de ce parti, notamment lord Londonderry, ce qui est particulièrement remarquable, ont exprimé des vues analogues au cours de diverses manifestations publiques ou privées. La vigueur de cette campagne, qui venait d'ailleurs après un long travail de préparation, paraît avoir sur le moment fortement impressionné les membres du gouvernement et peut-être M. Chamberlain lui-même. Plusieurs journaux ont en tout cas affirmé au milieu de la semaine dernière qu'une reconstruction du Cabinet était imminente et que M. Churchill serait invité à en faire partie.

Mais l'appui donné à M. Churchill par les partisans de la première tendance indiquée ci-dessus, c'est-à-dire par ceux pour qui l'ancien ministre entrerait dans le Cabinet comme un « cheval de Troie », ne pouvait pas ne pas mettre le Premier ministre sur ses gardes et, au surplus, la force même du courant en faveur de M. Churchill était de nature à ne lui faire envisager qu'avec la plus vive répugnance l'enrôlement du collaborateur qu'on prétendait lui imposer. Il est devenu banal en effet de signaler le souci qu'a M. Chamberlain d'exercer sur son ministère une autorité sans partage et le soin qu'il a pris jusqu'ici de ne faire appel, à chaque remaniement de son équipe, qu'à des personnalités de second plan. Le tempérament même de M. Churchill fait de lui un collègue peu accommodant et il a donné dans le passé de nombreuses preuves de son esprit d'indépendance. Mais au surplus, la popularité exceptionnelle dont il bénéficie aujourd'hui et le fait qu'il aurait été porté au gouvernement par la pression du public l'amèneraient inévitablement à traiter au moins d'égal à égal avec le Premier ministre, et il en résulterait au sein des délibérations ministérielles une situation fort difficile pour ce dernier. Ces diverses raisons suffisent à expliquer pourquoi M. Chamberlain ne se résoudra à faire appel à M. Churchill que s'il lui est impossible de faire autrement, c'est-à-dire si l'ancien Premier lord rallie autour de sa candidature une proportion de voix conservatrices telle que M. Chamberlain ne puisse que s'incliner sous peine de se voir déserté par la majorité de son parti.

Or, tel n'est pas aujourd'hui le cas. Sans doute existe-t-il parmi les députés conservateurs une importante fraction qui désirerait voir M. Churchill participer au Conseil du gouvernement. Mais seule une minorité le soutient aux dépens du Premier ministre et souhaiterait même, sans d'ailleurs le dire, qu'il prît dès maintenant la place de ce dernier. Le plus grand nombre des députés unionistes combine des sentiments de sympathie à l'égard de la candidature de M. Churchill et de loyauté envers M. Chamberlain. Ils se rendent compte que, tant qu'il sera hors du Cabinet, M. Churchill sera, qu'il le veuille ou non, pris par l'opposition comme porte-drapeau et ils voudraient détourner au profit du gouvernement formé par le parti conservateur, c'est-à-dire également au profit de ce dernier, le prestige considérable de M. Churchill qui, bien qu'étant conservateur lui-même, prend figure naturellement d'auxiliaire

involontaire des adversaires de ce parti. Mais il est bien évident qu'à partir du moment où l'entrée de l'ancien ministre dans le Cabinet se trouve présentée comme une machine de guerre contre M. Chamberlain, les conservateurs orthodoxes ne peuvent plus s'associer à une telle opération. C'est ce qu'explique par exemple un éditorial publié ce matin par le *Daily Mail*. La feuille de lord Rothermere s'était, il y a quelques jours, jointe au concert en faveur de M. Churchill, mais elle déclare aujourd'hui que si l'octroi d'un portefeuille à ce dernier devait être considéré comme faisant partie d'une manœuvre dirigée contre le Premier ministre, il serait préférable d'y renoncer.

D'autre part, indépendamment des conservateurs dont je viens de définir les vues, et qui subordonnent leur appui à M. Churchill à leur fidélité envers le chef de leur parti, il existe au sein du groupe unioniste des hommes qui répugneraient en tout état de cause à l'inclusion de M. Churchill dans le Cabinet. Ce sont ceux qui avaient le plus chaleureusement approuvé la politique d'apaisement du Premier ministre et ne sont qu'à moitié convertis à la nouvelle attitude de fermeté. L'élévation de M. Churchill au gouvernement sonnerait le glas des espoirs qu'ils veulent malgré tout conserver d'une conciliation possible, et ils cachent ces sentiments en déclarant que cette initiative serait considérée par les puissance de l'Axe non comme un avertissement mais comme une provocation, et ne ferait qu'envenimer davantage la situation. Ils font également état du manque de pondération de M. Churchill, des imprudences de langage qu'il ne manquerait pas de commettre, et ajoutent que son activité indiscutable mais brouillonne ne ferait que nuire à la réorganisation de la défense nationale. Au total, il semble que, au sein du parti conservateur, les tendances pour et contre l'ancien Premier lord de l'Amirauté qui se sont affrontées assez vivement au cours des derniers jours, se soient finalement à peu près équilibrées, de sorte que M. Chamberlain a pu tout au moins retarder l'appel à M. Churchill sans s'exposer à une révolte de son parti.

Cependant, les sentiments propres des milieux parlementaires ne sont pas les seuls facteurs qui comptent, et il est incontestable que le descendant de Marlborough est poussé par un très fort courant de l'opinion. Les partisans de son accession au Cabinet ne renonceront donc certainement pas à leur projet et on peut s'attendre à les voir renouveler leurs offensives dans ce but. Peut-être chercheront-ils cependant à mieux ménager les susceptibilités du Premier ministre qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. Il semble bien en tout cas que la réussite de leur entreprise ne dépende ni de l'ardeur ni de l'adresse de leurs efforts.

Quelle que soit la manière dont les conservateurs essaient de présenter la question, celle-ci a en effet pris l'aspect d'un problème politique fondamental. Avec M. Churchill et M. Chamberlain, ce ne sont pas seulement deux hommes d'État qui s'affrontent, mais bien deux conceptions différentes de l'attitude qu'il convient pour la Grande-Bretagne d'adopter dans les circonstances actuelles. Il est vain de prétendre qu'en appelant M. Churchill à collaborer avec lui, le Premier ministre renforcerait sa propre position. En fait, tout le monde, en Angleterre et à l'étranger, conclurait que la tendance représentée par son rival l'a finalement emporté et que M. Churchill est devenu non seule-

ment titulaire d'un portefeuille ministériel, mais le véritable animateur du Cabinet. Les chances de M. Churchill s'accroissent donc dans la mesure où la popularité de M. Chamberlain diminue et où la personnalité du Premier ministre paraît ne plus répondre à la situation. Que celle-ci évolue de telle manière qu'une politique alliant la fermeté à la conciliation apparaisse comme la plus appropriée, la position de M. Chamberlain demeurera solide, et les amis de M. Churchill en seront pour leurs frais. Mais qu'au contraire les perspectives s'assombrissent et que chacun sente la nécessité d'un raidissement de l'attitude anglaise, le souci de la force et de l'énergie britanniques l'emportant sur toute autre considération, c'est M. Churchill et non M. Chamberlain que l'opinion désirera voir prendre en main la réalité sinon l'apparence du pouvoir.

Pour l'instant, et à condition de mettre suffisamment l'accent sur la détermination de la Grande-Bretagne, le Premier ministre bénéficie encore de la confiance de la majorité du public, qui interpréterait la venue aux affaires de M. Churchill comme l'abandon de tout espoir d'une solution pacifique. Mais cette situation peut rapidement se modifier et, au cas où elle s'aggraverait, c'est M. Churchill, plus que quiconque, qui incarnerait la volonté du peuple britannique de ne pas permettre à l'Allemagne de dominer l'Europe et de contraindre le Reich à respecter les principes auxquels le peuple anglais est par-dessus tout attaché.

181

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1147 à 1151. Réservé. *Washington, 12 juillet 1939, 23 h. 30; 13 juillet, 0 h. 9, 0 h. 19.*

(*Reçu :* le 13, 9 h., 7 h. 30, 9 h. 10.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 847 (1) et 853-854 (2).

Le conseiller de l'ambassade d'Angleterre est allé aujourd'hui dire au département d'État que le gouvernement britannique s'attendait à voir soulever, lors des prochaines conversations de Tokyo, la question de la monnaie en Chine du nord et désirait savoir si, dans cette éventualité, le gouvernement américain autoriserait son chargé d'affaires à participer à la discussion avec les représentants français et britanniques. Le gouvernement de

(1) Le télégramme adressé à Washington le 7 juillet sous les nos 847 à 849 est ci-dessus reproduit sous le no 138.

(2) Le télégramme envoyé à l'ambassadeur de France à Washington le 8 juillet sous les nos 853-854 est ci-dessus publié sous le no 146.

Sa Majesté serait heureux en tout cas de savoir si le gouvernement américain voit quelque suggestion à présenter quant à la manière de traiter ce problème monétaire dont l'importance était commune aux gouvernements américain, français et britannique.

Quand j'ai vu cet après-midi M. Sumner Welles, il n'était pas encore informé de la démarche anglaise à laquelle je n'ai d'ailleurs pas fait d'abord allusion. Sa première réaction a été peu favorable. Il estimait que le gouvernement américain ne devait pas prendre part aux négociations pour le règlement de l'incident de Tientsin [1], auquel il était complètement étranger.

Je lui ai représenté en m'inspirant de vos télégrammes que les gouvernements américain et français se trouvaient placés dans l'alternative suivante : ou bien laisser le gouvernement britannique en tête-à-tête avec le gouvernement japonais. En ce cas, on pouvait craindre, si le gouvernement britannique rompait seul sur la question monétaire, une tension anglo-japonaise aggravée qui risquerait de dégénérer en conflit général; s'il cédait, que les concessions ainsi faites par lui entraînent l'abandon des positions économiques non seulement anglaises, mais américaines et françaises en Chine.

Ou bien affirmer pratiquement la solidarité des trois puissances démocratiques et résister au Japon; une telle attitude... [2] risquerait d'exaspérer l'élément extrémiste, mais offrirait cependant la seule chance d'éviter la mainmise complète du Japon sur l'économie chinoise.

M. Sumner Welles m'a fait fort bien comprendre que l'Angleterre et la France ne pouvaient résister seules au Japon et qu'étant donnée la situation européenne actuelle, la crainte des États-Unis pouvait seule inspirer quelque sagesse à Tokyo. Toutefois, il croyait que le langage très énergique tenu par le gouvernement américain ne pouvait laisser aucun doute au gouvernement japonais. Je lui ai dit courtoisement qu'on ne pouvait pas demander au Japon d'être plus convaincu de la solidarité des États-Unis avec l'Angleterre et la France que ces dernières ne le seraient elles-mêmes.

Entre-temps, M. Sumner Welles a été informé de la démarche anglaise. Il m'a dit qu'il allait réfléchir à la situation et m'en reparlerait samedi matin.

J'ai eu l'impression que le département d'État a même hier discuté des intérêts américains en Chine, soit seul à seul avec le Japon, soit avec toutes les autres puissances intéressées, mais qu'il hésitait encore pour des raisons de politique intérieure à faire définitivement front commun avec l'Angleterre et la France contre le Japon [3].

(1) Sur cet incident, voir au tome XVI de la présente série, le nº 426 annexe.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Le lendemain 13 juillet, par télégramme nos 879-880, non reproduit, le Département indiquait à son représentant à Washington que l'ambassadeur britannique dans la capitale fédérale avait effectué une démarche analogue à celle de son conseiller. M. Georges Bonnet concluait : « Je vous prie de bien vouloir vous enquérir également des intentions du gouvernement des États-Unis, en vous inspirant de mon télégramme nos 853-854, et en insistant sur l'intérêt qui s'attache à ce que les trois gouvernements intéressés se mettent au plus tôt en mesure de préciser leur attitude sur cette question d'intérêt commun ».

182

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 552. *Londres, 12 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

Le discours récemment prononcé par M. Hore-Belisha au banquet de l'association France-Grande-Bretagne [1] vient d'attirer l'attention sur la question des effectifs de l'armée britannique. Si étrange que cela puisse paraître pour des Français, l'importance de cette question n'est apparue que depuis peu au public anglais. Il n'y a pas longtemps, en effet, que le Royaume-Uni s'est habitué à l'idée que, si important que soit le rôle de la flotte ou de l'aviation en cas de guerre, leurs services ne suffiraient peut-être pas à assurer la sécurité de la nation. Les renseignements très satisfaisants donnés sur l'exécution du programme de réarmement encourageaient cette tendance à ne juger la force de la Grande-Bretagne qu'à l'échelle des dépenses du budget de la Marine ou de l'accroissement de la production aéronautique.

Il est possible aussi que le nombre des chômeurs qui, il y a quelques mois encore, approchait deux millions, ait donné à penser à l'opinion que les réserves en hommes du Royaume-Uni étaient inépuisables. Enfin, dans un pays habitué depuis si longtemps au système du volontariat, l'ignorance des difficultés que cause l'usage des armes modernes contribuait à répandre l'idée qu'une armée peut s'improviser lorsque les hommes font preuve de courage et de bonne volonté.

Un changement considérable est en train de se produire en Angleterre à cet égard. Le dimanche 2 juillet, 20.000 hommes et femmes représentant les services volontaires de la Défense nationale qui comptent 2 millions d'hommes défilaient à Hyde Park devant le Roi et la Reine. Dans les journaux paraissent un grand nombre d'articles sur le *man power*, c'est-à-dire le potentiel humain de la Grande-Bretagne. Parmi ces articles, je crois intéressant de signaler celui qui a été consacré par l'*Economist* dans son numéro du 8 juillet à l'état actuel des forces britanniques.

L'on pourrait être tenté, en France, à ne considérer la puissance de l'armée anglaise que d'un seul point de vue : celui des effectifs qui viendraient combattre sur le continent. Mais à côté de cette armée qui se développe sans cesse

[1] Le 4 juillet. Le ministre britannique de la Guerre avait notamment déclaré : « Malgré la dernière guerre, le réel accord de nos politiques respectives ne s'est fait qne tout dernièrement. Il n'est plus nécessaire désormais de parler d'une politique française ni d'une politique britannique. Il existe une politique franco-britannique... La France a la première armée du monde, commandée par votre Gamelin. L'Angleterre a la première marine du monde, commandée par notre amiral Dudley Pound ».

par suite de la création de la milice et de l'augmentation du nombre des volontaires inscrits comme territoriaux, il existe une autre armée britannique, celle du front intérieur, chargée principalement d'assurer la sécurité des populations civiles en cas de bombardement aérien. C'est sur l'état respectif de ces forces que l'hebdomadaire financier donne des indications intéressantes.

« Dans une guerre moderne, utilisant au maximum la motorisation, déclare la revue de sir Walter Layton, l'homme demeure la base de la force d'un pays. L'Angleterre, par tradition, a tendance à sous-estimer la valeur du potentiel humain et à évaluer en argent et en munitions, plutôt qu'en hommes, les problèmes de la défense des Iles britanniques et de la collaboration avec les alliés du Royaume-Uni. La flotte et l'aviation ne sont pas tout. Les hommes sont nécessaires pour compléter les armées alliées, ainsi que pour protéger les civils contre les bombardements qui pourraient avoir un effet décisif si les mesures nécessaires n'étaient prises.

« On a donc accéléré à cet effet le recrutement des forces combattantes, créé une milice, doublé les effectifs de l'armée territoriale, rappelé un grand nombre de représentants des forces auxiliaires et de réserve afin de les incorporer cette année pour une certaine période. Tout citoyen a été engagé à s'enrôler dans l'un ou l'autre des services de la Défense nationale. En même temps, le rendement et la discipline, dans les ateliers qui travaillent pour la Défense nationale, atteignaient un nouveau maximum.

« Pour rendre sensible la grandeur de l'effort déjà accompli, il suffit d'indiquer que les registres de nos forces militaires (éléments réguliers, de réserve ou auxiliaires de l'Armée, de la Marine ou de l'Aviation) comptent 1.170.000 hommes. Plus de 3 millions de citoyens consacrent tout ou partie de leur activité à la Défense nationale. »

Sur les affectations particulières et les rôles respectifs de ces trois millions d'individus, l'*Economist* donne des renseignements qui sont contenus dans les deux tableaux suivants; il souligne d'ailleurs que ces statistiques ne peuvent être considérées comme absolument définitives, étant donné que les recrues continuent d'affluer et que certains chiffres résultent d'une simple évaluation.

	I. Forces armées			
	Armée	Marine	Aviation	Total
Armée régulière	204.000	133.000	118.000	455.000
Réserve et Auxiliaires	584.000	27.500	104.000	715.000
Total.....	788.000	160.500	222.000	1.170.000
Femmes	176.500		2.000	

	II. Défense civile		
	Hommes	Femmes	Total
Défense antiaérienne	893.000	541.000	1.434.000
Services auxiliaires de pompiers	171.000	6.000	177.000
Services féminins volontaires	...	91.000	91.000
Infirmières	...	11.000	11.000
Sages-femmes	...	1.000	1.000
Services agricoles	...	8.000	8.000
Brigades de pompiers	20.000	...	20.000
Police	68.000	...	68.000
Police auxiliaire	232.000	...	232.000
Réserve de la Marine marchande	10.000	...	10.000
Garde-côtes auxiliaires	1.000	...	1.000
Services radiophoniques	2.000	...	2.000
Réserve générale	5.000	...	5.000
Total (31 mai 1939)	1.402.000	658.000	2.060.000

« Les forces régulières britanniques (Armée, Marine, Aviation, à l'exclusion des troupes stationnées aux Indes et en Birmanie) comptent donc un demi-million d'hommes environ, tandis que leurs réserves et auxiliaires atteignent près de 750.000 hommes. Les effectifs de l'armée de Terre approchent dès maintenant de la puissance qu'ils doivent atteindre afin de constituer un noyau suffisamment entraîné, capable en temps de guerre de seconder nos alliés au-delà des mers, aussi bien que de pourvoir à l'organisation défensive du pays. Outre les 204.000 hommes de l'armée régulière, il faut compter 175.000 réservistes et 410.000 territoriaux, ce qui fait un total de 585.000 hommes parfaitement entraînés pour le cas de guerre.

« De plus, il faut ajouter les 220.000 miliciens qui seront appelés cette année pour une période d'entraînement de six mois. Le total des effectifs de l'armée atteint donc près d'un million d'hommes, soit une augmentation de près du double par rapport aux chiffres de l'an dernier. En ce qui concerne les services de défense civile, la progression n'est pas moins remarquable. 1.300.000 hommes et femmes y étaient inscrits au 25 janvier. Le 31 mai, quatre mois plus tard, leur nombre avait dépassé 2.000.000.

Si satisfaisants que soient ces chiffres, il faut pourtant rappeler que les territoriaux récemment enrôlés et les miliciens ne seront complètement instruits que dans plusieurs mois. C'est là sans doute que réside pour un temps la principale faiblesse de la nouvelle armée britannique. Enfin, il ne faut pas oublier le problème de l'équipement. Sur ce point, l'*Economist* ne

donne aucun renseignement. Toutefois, l'étendue des pouvoirs accordés au titulaire du ministère des Fournitures permet d'espérer que cette branche essentielle du réarmement britannique pourra suivre le rythme des demandes qui lui seront adressées.

183

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2173 à 2193 (1). Très urgent. Réservé. *Londres, 13 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 10 h. 30, 10 h. 40, 11 h. 30, 11 h. 40, 11 h. 45, 12 h. 15, 12 h. 30, 12 h. 45, 12 h. 50, 12 h. 55, 13 h., 13 h. 5, 14 h. 10, 14 h. 15, 14 h. 30, 14 h. 25, 14 h. 40, 14 h. 45.)

Le Foreign Office vient de me communiquer le texte du télégramme qui a été adressé hier à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou. Votre Excellence en trouvera ci-dessous la traduction (3) :

Je me réfère à vos communications du 10 juillet (4).

Je crains qu'il ne nous soit impossible d'accepter la formule de M. Molotov telle que l'a reproduite votre télégramme no 157 (5), même avec les modifications que vous suggérez dans votre télégramme no 158 (6). Notre préoccupation, pendant toute la durée des négociations, a été d'éviter tout ce qui pourrait éveiller l'impression que les signataires réclament le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des pays à la neutralité et à l'indépendance desquels ils sont intéressés. C'est pourquoi, en cherchant à définir l'agression indirecte, nous avons toujours appliqué deux pierres de touche :

1o Que le gouvernement du pays intéressé se trouve dans la nécessité d'agir contre sa volonté, sous la menace de la force de la part d'une autre puissance, et

2o Que cette action comporte l'abandon par cet état de son indépendance ou de sa neutralité.

S'avancer plus loin dans la définition de l'agression indirecte serait aller à l'encontre de nos propres bornes, car les méthodes par lesquelles une nation

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Le texte original de ce télégramme est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, t. VI, no 298.
(4) Il s'agit des télégrammes de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou reproduits dans les *Documents* précités sous les nos 281 et 282.
(5) *Documents* précités, no 282.
(6) *Documents* précités, no 284.

peut être contrainte par l'emploi de la force, de telle façon qu'elle ait à renoncer à son indépendance ou à sa neutralité, sont si multiples qu'il est impossible de couvrir toutes les éventualités dans le cadre d'une formule quelconque; toute tentative de cet ordre n'aboutirait qu'à faire naître des soupçons ou à des malentendus, aussi bien entre les signataires eux-mêmes qu'entre les autres pays.

Non seulement cela ne faciliterait pas la réalisation des buts que le gouvernement de l'U.R.S.S. et nous-mêmes avons, mais encore cela saperait l'ensemble de notre position morale en Europe et donnerait aux gouvernements allemand et italien une occasion inappréciable de dresser les petits pays contre nous.

Mais c'est justement vers une telle définition trop complète que semble tendre le gouvernement soviétique, le résultat étant une formule qui, j'en suis convaincu, inspirerait aux états intéressés les plus graves soupçons à l'égard de nos intentions.

3° Les mots « ou sans une telle menace » permettraient, comme vous l'avez compris, à chaque signataire de décider si un accord que l'état en question aurait volontairement passé avec un agresseur possible doit être interprété comme étant conclu « dans un but d'agression », même si aucune agression n'avait eu lieu. Un tel droit à interpréter et à juger les actions d'un état indépendant est de ceux auxquels le gouvernement britannique ne pourrait être partie. Dans le paragraphe 2 de votre télégramme n° 159 [1], vous suggérez comme alternative aux mots « sans une telle menace » l'expression « sous la pression ou la menace de force par une autre puissance ». Bien que cela constitue une amélioration, je préférerais ne pas établir de distinction entre la pression et les menaces, car je crains que l'interprétation du mot « pression » ouvre la porte à des abus considérables, et, à mon avis, le mot « force » couvre d'une manière adéquate tous les cas qui sont susceptibles de se présenter.

4° L'insertion dans la formule de M. Molotov des mots « et les forces » après le mot « territoire » permettrait également des abus et par conséquent soulèverait des objections semblables.

5° Encore une fois, les mots « dans un but d'agression » sembleraient conférer à chaque signataire en particulier le droit de déterminer si l'« usage » qui serait fait du territoire et des forces de l'état en question répond ou non à un « but d'agression ». Un signataire ayant décidé que, même s'il n'y avait pas eu d'agression effective, l'agression représentait cependant le but ultérieur, pourrait, sur la base d'une telle décision unilatérale, engager des hostilités et, par suite, le déclenchement de tout le système de garanties défini par l'accord.

De même, les mots : « par suite » impliqueraient qu'il appartient à chaque signataire en particulier de déterminer si l'on doit considérer comme équivalant à la lettre de l'indépendance ou de la neutralité d'autres hypothèses qu'une soumission complète à un état étranger.

(1) *Documents* précités, n° 285.

6º Finalement, je vois de graves objections à la partie de la formule de M. Molotov qui se réfère à une agression contre l'état en question en plus de celle dirigée contre l'une des parties contractantes. Il n'y a pas de doute qu'elle ait pour but de couvrir le cas d'une guerre civile ou d'un coup d'État avec participation de forces étrangères, mais je ne crois pas que l'on puisse y parvenir de façon illusoire par le moyen d'une formule ni que l'on doive s'efforcer d'y atteindre. En fait, je ne suis pas prêt à accepter le point de vue selon lequel des changements de gouvernements dans les pays considérés, même provoqués par une guerre civile ou un coup d'État, doivent nécessairement constituer une menace pour les intérêts de l'une ou l'autre des puissances signataires et être empêchés pour cette raison. La pierre de touche reste toujours de savoir si l'état en question a ou n'a pas perdu son indépendance ou sa neutralité et notre formule y pourvoit. Il serait bien peu sage d'agir suivant la présomption qu'un coup d'État ou une guerre civile doive nécessairement avoir pour conséquence de priver le pays de son indépendance ou de sa neutralité simplement parce qu'à un moment quelconque, un autre état aurait « utilisé » le territoire de l'état en question.

7º En résumé, toute tentative d'amender la formule de M. Molotov ne peut être satisfaisante que si elle se réduit en fait à la substance de notre première formule, telle qu'elle a été exposée dans mon télégramme nº 160 [1].

8º Je ne démêle pas exactement si quand vous avez présenté notre formule à M. Molotov, il l'a rejetée d'emblée, et si en pareil cas il a exposé les raisons d'un tel refus ou s'il a simplement offert sa propre formule comme une alternative.

En tout état de cause, veuillez lui dire maintenant que, pour les raisons exposées dans les paragraphes précédents, vous êtes dans l'impossibilité d'accepter sa formule du 10 juillet, et veuillez le presser aussi fortement qu'il vous sera possible d'étudier notre formule avec le plus grand soin puisqu'elle représente en substance notre limite maximum dans la voie d'une définition de l'agression indirecte. Je n'insiste pas pour conserver chaque mot du présent texte, mais son sens général est essentiel à notre objet.

S'il est prêt à l'examiner sans préjugés et sans soupçon injustifié, il se rendra compte que ce texte couvre tous les cas possibles qui justifieraient le gouvernement de l'U.R.S.S. à faire appel à ses alliés pour se joindre à lui dans une guerre contre l'Allemagne à l'occasion des événements survenant dans un des états limitrophes. Vous vous rendez compte aussi que, alors que nos définitions ne devraient pas offenser indûment les susceptibilités ou éveiller les craintes des états limitrophes, toute autre définition allant plus loin aboutirait certainement au résultat contraire.

Accessoirement, nous préférerions, si notre formule est acceptée, l'incorporer à l'article 1 de l'accord plutôt que de la reléguer dans l'annexe non publique. En pareil cas, toute référence à l'agression « directe ou indirecte »

[1] *Documents* précités, nº 253. Une traduction française de ce projet d'instructions est transmise au Département par télégramme nº 2110, du 6 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 111.

dans l'article 1 deviendrait inutile. Mais nous serions prêts à accepter le maintien de la phrase si M. Molotov y attache de l'importance.

10° J'en viens maintenant à la nouvelle difficulté soulevée par M. Molotov en insistant pour que l'accord politique attende jusqu'à la conclusion d'un accord militaire qui serait signé simultanément. Nous faisons les plus rigoureuses objections à ce procédé tout à fait anormal. Le fait que M. Molotov présente une telle requête révèle à l'égard de notre sincérité et de notre bonne foi des soupçons des plus blessants et d'autant plus injustifiés que nous sommes prêts à ouvrir des conversations militaires immédiatement après la signature. La procédure naturelle en matière d'accord d'assistance mutuelle est que l'accord politique précède les arrangements militaires. L'insistance avec laquelle le gouvernement de l'U.R.S.S. demande que l'accord politique dépende de l'accord militaire prête au désagréable soupçon que le gouvernement de l'U.R.S.S. espère ainsi nous forcer à accepter des conditions militaires qui seraient contraires à nos vues ... (1). Autrement, on ne voit pas bien ce que le gouvernement de l'U.R.S.S. peut avoir à gagner en suspendant la signature de l'accord politique jusqu'à la conclusion ... (2) d'ordre militaire. Avec toute la meilleure volonté du monde, ces derniers arrangements peuvent exiger un temps considérable et pendant cette période, l'absence de tout accord politique sera naturellement exploitée par le gouvernement allemand comme une preuve que les négociations avec le gouvernement de l'U.R.S.S. ont échoué. Nous sommes convaincus que le gouvernement de l'U.R.S.S. ne désire pas plus que nous produire cette impression.

Veuillez, en conséquence, presser M. Molotov de la façon la plus instante pour qu'il persuade son gouvernement de ne pas insister sur cette condition.

11° Je me rends compte du fait que je vous impose une tâche difficile en vous donnant pour instruction de ... (3) rejeter les deux propositions essentielles que M. Molotov vous a formulées lors de votre dernière entrevue, mais nous arrivons au point où nous ne pouvons manifestement plus continuer la méthode qui consiste à accepter chaque nouvelle demande mise en avant par le gouvernement de l'U.R.S.S. Afin de satisfaire M. Molotov, nous avons fait les concessions suivantes :

1° Nous avons accueilli la demande du gouvernement de l'U.R.S.S. tendant à englober dans le traité le cas des états baltes;

2° Nous avons renoncé à demander que les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg fussent compris parmi les pays que l'accord doit couvrir;

3° Nous avons accepté de parer au cas d'agression indirecte;

4° Nous avons à notre corps défendant accepté de définir ce cas;

5° Nous sommes prêts à insérer cette définition dans l'accord lui-même;

6° Nous avons accepté, comme M. Molotov le proposait, que l'accord

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Lacune de déchiffrement.

contînt une clause interdisant aux signataires de conclure séparément un armistice ou la paix.

12° En dépit de toutes ces concessions, le gouvernement de l'U.R.S.S. n'est pas disposé à s'entendre avec vous sur les deux points maintenant en discussion ... [1]. Le gouvernement de Sa Majesté pourrait avoir à réexaminer sa position d'ensemble. Je ne suggère pas que vous le disiez en propres termes à M. Molotov pour le moment, mais il serait utile que vous trouviez un moyen de lui donner à entendre que notre patience est à peu près épuisée et qu'il ferait bien de ne plus escompter désormais que nous serons prêts à céder chaque fois que le gouvernement soviétique formulera une nouvelle demande.

13° Je vous télégraphierai par ailleurs au sujet des propositions formulées par M. Molotov en vue de régler le cas de la Hollande et de la Suisse ainsi que de la formule de consultation que vous proposez dans votre télégramme n° 159.

184

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 492 à 494 [2]. Réservé. *Ljubljana, 13 juillet 1939, 11 h. 45.*

(*Reçu* : 14 h. 10.)

Le président du Conseil, à qui j'ai rapporté aujourd'hui l'entretien que j'avais eu vendredi avec Votre Excellence, m'en a témoigné énormément de satisfaction. Il m'a chargé de vous remercier de l'accueil réservé par nous à ses ouvertures [3]. M. Tsvetkovitch a fait état auprès de moi de renseignements récemment reçus d'Italie, lui donnant à croire que l'une des premières opérations envisagées par l'Axe serait l'.....[4] de Salonique. Aussi l'état-major yougoslave se préoccupe-t-il dès maintenant de faire face à ce danger et élabore-t-il un plan qui consisterait à chasser dès le début de la guerre les Italiens d'Albanie. L'opération serait considérée par le général Simovitch comme relativement facile. Par ailleurs, il est parvenu à la connaissance du gouvernement yougoslave que l'état de l'opinion italienne donnerait en ce moment de réelles inquiétudes aux dirigeants fascistes, spécialement dans la région de Milan. M. Tsvetkovitch doit revoir M. Matchek; il continue de croire à la conclusion

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur ces ouvertures, voir ci-dessus le n° 105.
(4) Lacune de déchiffrement.

très rapide d'un accord avec Zagreb et à la formation d'un gouvernement de vaste concentration avec appel à la participation du parti agrarien de gauche.

Après le président du Conseil, j'ai vu le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Cour. L'un et l'autre se sont également félicités des nouvelles que je rapportais de Paris. Ils sont particulièrement heureux des conversations qu'ils ont eues avec M. Kiosseivanov et du communiqué qui les a sanctionnées [1]. La mention qui y figure du désir de la Bulgarie d'entretenir de... [2] rapports avec tous ses voisins prend à ses yeux dans les circonstances présentes une signification politique d'une réelle importance.

185

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 686 à 691 [3]. Réservé.

Moscou, 13 juillet 1939, 14 h. 35, 14 h. 40, 14 h. 55, 18 h., 18 h. 1.

(*Reçu :* 15 h., 15 h. 15, 18 h. 15.)

Au paragraphe 4 de son télégramme nº 436 [4], le Département veut bien inclure, parmi les concessions faites à la thèse russe, la substitution d'un accord à une déclaration. C'est en effet un des points importants, encore que cette substitution ne joue pas uniquement en faveur des Russes.

A l'origine des pourparlers, nous avons sollicité de Moscou une simple déclaration. C'était du temps de M. Litvinov. Si préparé qu'il fût au jeu diplomatique, il n'en souleva pas moins la question de fond puisqu'il fit répondre, si je ne me trompe, qu'il y serait disposé sous réserve de l'assentiment de la Pologne que cette dernière ne donna pas.

Mais qu'il s'agisse de déclaration ou de traité, le problème reste posé de la même façon par la réponse de M. Litvinov ou par la formule Molotov du 6 [5]. Dans un cas comme dans l'autre, on en revient à ceci : déclaration ou traité pourvu ou dépourvu en fait de possibilités immédiates en ce qui concerne l'appui militaire russe, selon que la Pologne est ou n'est pas pleinement d'accord.

(1) Venant d'Allemagne, M. Kiosseivanov était arrivé le 9 juillet à Bled où il était accueilli par le ministre yougoslave des Affaires étrangères M. Cinçar-Markovitch. Le 10 juillet, un communiqué officiel était publié aux termes duquel les deux pays s'engageaient à développer une politique de collaboration dans l'esprit du pacte d'amitié perpétuelle, à établir d'étroites relations économiques entre eux ainsi qu'à poursuivre une politique de bons rapports avec tous leurs voisins. Il y était dit également que la politique d'indépendance et de neutralité correspondait le mieux aux intérêts des deux pays ainsi qu'à ceux des états balkaniques.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 176.

(5) Lire en fait : de l'article 6 (version de l'exemplaire des archives de l'ambassade).

C'est contre le danger d'engagements que ne soutiendraient pas des réalités qu'a voulu se prémunir l'U.R.S.S. dès le début de ces négociations. Mais en confirmant le 2 juin (1) et en précisant la position prise dans ce sens par M. Litvinov, le texte soviétique de l'article 6 ne fait pas que garantir la Russie contre le danger redouté par elle d'être compromise contre l'Allemagne sans que la Pologne, chaînon intermédiaire indispensable, soit entièrement d'accord. Il a aussi pour effet, comme je l'ai indiqué par mon télégramme nº 674 (2), de nous prémunir contre le péril qu'il y a pour nous à nous engager, sans qu'une convention militaire fasse constater dans quelle mesure la Pologne permettra ou ne permettra pas aux forces militaires russes de prendre éventuellement avec les forces allemandes les contacts terrestres indispensables pour que l'appui russe puisse jouer à notre profit en complément de nos garanties à la Pologne.

A mon avis, le paraphe du traité politique, même avec l'article 6 dans sa rédaction soviétique, nous met en mesure de réaliser le programme minimum que les deux gouvernements se proposaient au printemps dernier, c'est-à-dire obtenir de l'U.R.S.S. quelque chose que l'on pût utiliser immédiatement dans un but psychologique, tout en entraînant graduellement la Russie dans notre système.

Nous aurions pu conclure dès le début de juin sur les bases du projet soviétique du 2 de ce mois et nous n'eussions pas été plus compromis à l'égard des pays tiers que nous ne le sommes aujourd'hui par les divulgations des presses anglaise et française (3).

Bien que tardif, l'effet psychologique à attendre du paraphe du traité politique aurait une haute valeur que l'on peut mesurer aux conséquences d'un échec. En tout cas, et alors que ce paraphe nous est encore offert, je me permets d'insister à nouveau pour que nous l'acceptions; cela vaudrait mieux qu'une rupture, surtout sur la question de l'article 6. Car elle laisserait le Kremlin sous l'impression que nous avons cherché à le compromettre contre l'Allemagne par un traité politique sans vouloir les moyens concrets propres à donner à ce traité sa substance. Rien ne ferait davantage le jeu des propagandes allemande et italienne.

(1) Sur le projet soviétique du 2 juin, voir au tome XVI de la présente série les nos 335, 336.
(2) Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 177.
(3) Sur ces divulgations, voir ci-dessus les nos 75, 87.

186

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2196 (1). Réservé. *Londres, 13 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 20 h. 5.)

Sir W. Seeds, en ce qui concerne la rédaction proposée par M. Molotov pour le paragraphe relatif aux Pays-Bas et à la Suisse (3), a proposé d'y substituer la formule suivante :

« Dans l'intervalle, dans le cas d'une agression ou d'une menace d'agression par les puissances européennes contre les Pays-Bas ou la Suisse, les trois gouvernements, sans que ce soit au détriment de l'action immédiate que l'un ou l'autre d'entre eux pourrait se croire obligé d'engager, se consulteront immédiatement à la requête de l'un d'entre eux, en vue d'entreprendre telle action sur laquelle ils pourraient se mettre d'accord. »

L'ambassadeur d'Angleterre suggère que les mots « directe ou indirecte » soient également incorporés à la formule s'ils se trouvent déjà compris dans l'article 1.

Le Foreign Office a donné son approbation à la suggestion de sir W. Seeds en lui laissant la liberté de modifier légèrement cette rédaction s'il était nécessaire.

187

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2197, 2198 (4). Réservé. *Londres, 13 juillet 1939* (5).

(*Reçu* : 20 h. 10, 20 h. 15.)

Suite à mon télégramme nº 2196 (6).

M. Molotov avait proposé, en ce qui concerne les Pays-Bas et la Suisse, une formule transactionnelle aux termes de laquelle, bien que ces deux

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Sur la rédaction proposée par le commissaire soviétique du peuple aux Affaires étrangères, voir ci-dessus les nos 158, 164.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par téléphone.
(6) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 186.

nations dussent figurer nominalement sur la liste, il était spécifié dans le supplément non publié qu'elles ne devaient point réellement bénéficier du traité jusqu'à ce que l'U.R.S.S. eût conclu des pactes d'assistance mutuelle avec la Turquie et la Pologne, et même, sans que cela fût indiqué clairement, jusqu'au moment où elles seraient entrées en relations diplomatiques avec Moscou.

Le Foreign Office a fait savoir à sir W. Seeds que le gouvernement britannique repousse, pour de nombreuses raisons, cette procédure tortueuse et qu'il préfère voir la Hollande et la Suisse exclues de la liste, et qu'il souhaite plutôt que l'on se mette d'accord pour une consultation dans le cas d'une agression dirigée contre l'un de ces deux pays.

188

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2960 (1). *Rome, 13 juillet 1939, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Comme on l'a vu, la presse et la radio italiennes ont rendu public aujourd'hui l'envoi d'une note de protestation du gouvernement romain contre la cession du Sandjak, en date du 10 juillet (2).

Ainsi, se sont réalisées les intentions que le palais Chigi nous avait fait connaître (voir mon télégramme nº 2727 du 28 juin) (3).

Puisque les dirigeants fascistes n'ont pas eu la pudeur de garder le silence, peut-être conviendrait-il dans la réponse que nous pourrions être amenés à leur adresser, de rappeler le coup de force de l'Italie contre l'Albanie, que nous n'avons pas souligné jusqu'à présent.

Le geste du gouvernement de Rome confirme en tout cas l'ensemble des observations que l'on est amené à faire ici depuis quelque temps et qui, toutes, témoignent de l'existence d'une volonté obstinée, non d'atermoiement et de compromis, mais au contraire d'hostilité, surtout à l'égard de la France, et d'accentuation du conflit.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Cette note est ci-dessus reproduite sous le nº 166.
(3) Ci-dessus publié sous le nº 30.

189

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2202 [1]. Réservé. *Londres, 13 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Lord Halifax a eu hier un entretien avec M. Maïsky d'où il n'est rien ressorti de bien nouveau, mais où l'ambassadeur de l'U.R.S.S. a plaidé de son mieux en faveur de la thèse du Kremlin. Il s'est efforcé en particulier de justifier l'insistance de M. Molotov au sujet de la priorité d'un accord militaire par la déception qu'avait causée au gouvernement de l'U.R.S.S. le refus de la France de s'engager dans des conversations militaires, malgré les demandes réitérées de Moscou. Le secrétaire d'État a fait observer que dans le pacte franco-soviétique, aucune clause spéciale ne prévoyait d'entente militaire, tandis que dans l'accord en voie de négociation il y serait pourvu expressément.

190

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199 à 201 [3]. Réservé. *Sofia, 13 juillet 1939, 20 h 30.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Le président du Conseil vient de me faire part des impressions extrêmement optimistes qu'il rapporte d'Allemagne [4], « impressions réconfortantes... [5] ». D'après lui, nul n'y pense à la guerre, on n'y manifeste aucune préoccupation. La question de Dantzig ne vaut pas une guerre; elle se règlera d'une façon satisfaisante pour l'Allemagne qui est prête à attendre. Les immenses constructions auxquelles se livre le Reich seraient un indice de sa certitude de paix.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Sur le récent voyage du président du Conseil bulgare en Allemagne, voir ci-dessus le nº 142.
(5) Lacune de déchiffrement.

M. Kiosseivanov a insisté sur les sentiments de sympathie dont M. von Ribbentrop lui a spontanément fait part à l'égard de notre pays dont rien le séparait plus.

En ce qui concerne plus spécialement la Bulgarie, le Président qui partait pour l'Allemagne non sans appréhension, m'a paru très sincèrement soulagé. Il se dit désormais certain qu'il ne sera l'objet d'aucune pression. Il n'avait été fait aucune allusion à l'attitude de la Bulgarie en cas de conflit; aucun engagement ne lui avait été demandé. Quant aux revendications bulgares, les dirigeants du Reich s'étaient contentés de lui dire que, se sentant responsables du préjudice causé à la Bulgarie, ils seraient heureux de contribuer à le réparer, sans plus.

Au sujet de son arrêt en Yougoslavie [1], M. Kiosseivanov m'a déclaré qu'il avait trouvé ses voisins également très rassurés concernant l'Allemagne, mais vaguement anxieux quant aux desseins de l'Italie. Celle-ci projetait-elle une poussée vers Salonique?

Comme l'indiquait le communiqué de Bled, les deux pays allaient s'efforcer d'étayer l'un sur l'autre leur désir commun de neutralité et de développer leurs relations économiques, notamment en étudiant l'octroi à la Bulgarie de tarifs ferroviaires préférentiels pour le transit de ses marchandises vers l'Europe centrale.

Bref, j'ai été frappé par l'évidente satisfaction que marquait le Président, qui paraît sincèrement rasséréné.

191

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 692 à 698 [2]. *Moscou, 13 juillet 1939, 23 h. 50, 23 h. 58, 24 h., 23 h. 57, 23 h. 56, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 14, 1 h., 0 h. 30, 2 h., 0 h. 25, 0 h. 15; le 13, 24 h.)

Mon collègue vient de recevoir ses instructions [3]. Elles présentent avec les miennes des divergences :

1° Article I.

a. Il n'est pas question dans les siennes de la phrase suivante : « que l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assist[er] contre une telle agression » [4]. Sir William Seeds me fait remarquer que cette phrase ré[introduit]

[1] Voir ci-dessus le n° 184 (et note).
[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Sur ces instructions, voir ci-dessus le n° 183.
[4] Phrase mentionnée dans le télégramme pour Londres n° 1379, du 5 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 101.

dans l'article la notion de pays garant dont il n'est plus question dans ses instructions depuis déjà longtemps. Nous pensons que M. Molotov ne l'acceptera pas, car nous lui avons déjà expliqué à sa satisfaction que les mots « dont il s'estimerait obligé de défendre, etc. » couvrent diverses éventualités y compris les contractuelles. Moins nous modifierons l'article I, mieux cela vaudra si nous voulons aboutir à un accord.

b. Mon collègue est autorisé à ajouter « directe ou indirecte » après le mot « agression » du paragraphe 2. Je n'ai aucune objection.

2° En ce qui concerne le protocole, sir William Seeds n'est pas invité à demander pour les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg une clause de consultation, « qui ne nommerait pas ces pays et qui serait assez large pour couvrir tout autre état européen victime d'une agression ». Ses instructions sont de se borner, pour éviter toute discussion susceptible de retarder un accord sur ce point, à obtenir une clause nominative de consultation au lieu de la formule du paragraphe 2 de mon télégramme n°s 664-665 (1). Je suis d'accord sur cette manière de voir.

3° Mon collègue n'est pas non plus autorisé à dire que nous sommes prêts à envoyer une personnalité militaire *dès maintenant*, mais seulement après la conclusion de l'accord politique.

4° Sur l'article 6, les instructions de lord Halifax sont plus nuancées. Le secrétaire d'État signale combien il est désirable de faire modifier le point de vue russe, mais il dit se rendre compte des difficultés qu'il y a à opposer un non catégorique au gouvernement soviétique en même temps sur sa dernière formule transactionnelle relative à l'agression indirecte et sur son article 6. Il demande à son ambassadeur de faire une tentative décisive pour essayer d'obtenir que le gouvernement russe renonce à sa rédaction de cet article et accepte la nôtre. Mais il s'en remet à son jugement du soin de mesurer jusqu'à quel point on peut aller dans ce sens sans inconvénient.

Mon collègue estime qu'il ne doit pas faire de l'article 6 une question *sine qua non* sans instructions plus précises.

En ce qui concerne les engagements pris par nous en faveur de la Pologne et de la Roumanie sans accord avec l'U.R.S.S., et étant donné notre négociation avec cette dernière sans l'assentiment complet des Roumains ni des Polonais à un appui militaire russe, mes télégrammes précédents ont exposé les graves inconvénients d'une rupture, surtout si elle se produisait à propos de l'article 6. Ils ont aussi mis en lumière les avantages du paraphe du projet et même la sauvegarde que comporte la rédaction russe dudit article pour nous qui avons une frontière commune avec l'Allemagne, alors que l'U.R.S.S. n'en a pas.

Je crois avoir dit tout ce que le sentiment de mon devoir me dictait à ce sujet d'accord avec mon collègue britannique, qui estime qu'une rupture sur la définition de l'agression indirecte serait moins certaine et moins grave que sur l'article 6.

(1) **Du 10 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 164.**

Une fois reçues les instructions complémentaires que nous sollicitons, nous mettrons bien entendu tous nos soins aux démarches prescrites par nos deux gouvernements [1].

192

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1911 [2]. Réservé. *Berlin, 13 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* le 15, 12 h.)

La semaine passée n'a guère apporté de changement en ce qui concerne la situation politique telle qu'on peut la juger de Berlin. La période d'attente, dont le commencement a sensiblement coïncidé avec le début du mois, continue. Mais cette attente n'exclut pas la continuation des préparatifs. Je relève, par ailleurs [4], l'ensemble des mesures qui ont été prises et qui sont prises chaque jour par le gouvernement du Reich pour mobiliser — militairement et économiquement — l'Allemagne.

Tout se passe comme si M. Hitler entendait être prêt à affronter chaque éventualité dès le 15 août. L'on m'a rapporté que cette date avait été fixée, à l'état-major de l'Armée, comme marquant le terme de la phase « préparatoire ». Jusqu'à plus simple informé, on ne peut en conclure que les mesures d'exécution suivront immédiatement. Les propos que m'a tenus aujourd'hui même M. von Weizsäcker [5] tendraient à indiquer le contraire, mais il est vraisemblable que, comme l'année dernière à pareille époque, le Führer veuille avoir son jeu bien en main au moment où s'ouvrira le congrès de Nuremberg.

1º La question de Dantzig paraît être — pour l'instant — laissée en veilleuse. M. von Ribbentrop est parti discrètement se reposer aux environs de Salzbourg. Il est vrai qu'il a emmené avec lui le chef de son service de presse, M. Schmidt, successeur de M. Aschmann, tombé en disgrâce. De son côté, mais avec plus de publicité, le général [von] Brauchitsch a quitté Berlin pour prendre un congé. En même temps, la presse a annoncé officiellement que le congrès du parti national-socialiste tiendrait ses assises du 2 au 10 septembre. Le Congrès portera le nom que lui a donné le Führer dans son discours du 28 avril, de « Congrès de la paix ».

(1) Ce télégramme a été retransmis le 14 juillet à Londres sous les nºs 1462 à 1466.
(2) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier, en clair.
(4) *Note du document :* cf. télégramme nº 1916 du 13 juillet 1939 [ci-après reproduit sous le nº 193].
(5) Se reporter au télégramme nº 1917 du 13 juillet, reproduit ci-dessus sous le nº 194.

Ces indices ne sont, bien entendu, nullement décisifs. Un congrès peut se décommander et l'on a remarqué que c'est à la veille des crises que les grands chefs de l'armée allemande allaient d'ordinaire en vacances. Ils ont cependant une valeur relative en ce sens qu'ils paraissent écarter l'hypothèse d'un geste prochain de la part du Reich.

L'attitude de la presse confirme cette impression. Même dans ses attaques contre la Pologne, elle garde une certaine retenue. Il n'y a rien de comparable aux violences antitchécoslovaques de l'an passé. Depuis quinze jours, M. Lipski et ses collaborateurs croient constater une baisse de ton sensible. En tout cas, le dépit et la mauvaise humeur provoqués par la récente déclaration de M. Chamberlain (10 juillet) [1] se sont exprimés en termes assez modérés.

Quelles sont les raisons de cette mise en veilleuse, si provisoire soit-elle? La réponse à une telle question est difficile. Cette pause apparente est-elle uniquement destinée à permettre aux dirigeants hitlériens de poursuivre leurs préparatifs tout en les masquant? Signifie-t-elle au contraire qu'après la double démarche franco-britannique, on est devenu à Berlin plus conscient de la réalité des obstacles et — par suite — plus prudent ? Il est possible que ces deux motifs jouent à la fois sans que les milieux politiques allemands, y compris peut-être le chancelier Hitler, sachent encore le parti qu'ils prendront.

Quoi qu'il en soit, et comme je l'ai déjà signalé [2], une chose semble certaine : c'est que les sphères responsables du Reich ne sont pas prêtes à transiger sur la question de Dantzig. A cet égard, la réaction de la *Correspondance diplomatique et politique* aux paroles de M. Chamberlain sur la « possibilité d'apporter des améliorations au présent règlement » de la Ville libre, a été nettement négative. Le porte-parole de l'office des Affaires étrangères a clairement indiqué que le Reich ne pouvait accepter un compromis, qu'il voulait une solution « définitive et conforme au droit », c'est-à-dire le rattachement de Dantzig à l'Allemagne.

Le caractère intransigeant de la position allemande s'est trouvé ainsi confirmé le jour même où la *Gazeta Polska*, sous la plume de son correspondant à Berlin, écrivait qu'avec un peu de bonne volonté des deux côtés, on pourrait peut-être s'entendre en simplifiant, par exemple, le statut de la Ville libre, mais à condition que celle-ci restât ville libre. Un fossé quasi infranchissable subsiste donc entre les deux thèses. C'est ce que M. von Weizsäcker a exprimé en disant qu' « un monde les sépare ».

Dans ces conditions, il est évident qu'il n'y a pas, pour le moment, de négociations possibles entre la Pologne et le Reich. Si, dans les milieux de la Wilhelmstrasse, certaines tendances ont paru se manifester ces derniers temps, à laisser entendre qu'on accueillerait, le cas échéant, des ouvertures polo-

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 160.

[2] *Note du document :* Cf. télégramme n° 1903 du 12 juillet 1939. [Non reproduit, ce télégramme faisait état des réactions de Berlin aux récentes déclarations du Premier britannique aux Communes, le ministère allemand de la Propagande s'efforçant d'en minimiser la portée. « Le ton général de la presse et l'attitude de la *Correspondance diplomatique* donnent à penser que le gouvernement allemand n'entend pas, pour le moment, rendre plus aigu le différend sur Dantzig, mais aussi qu'il n'est pas prêt à envisager un règlement transactionnel ».]

naises, il semble bien qu'il se soit agi d'un coup de sonde et qu'on ait escompté que la partie adverse ferait tous les frais du rapprochement. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'en est rien. Aussi déclare-t-on que les conditions actuelles ne sont pas favorables à une prise de contact.

2° Ayant suspendu pour un temps son action diplomatique sur le front de Dantzig, le gouvernement allemand a cherché à développer son activité dans d'autres secteurs. Aux « échecs » subis par les puissances occidentales à Moscou et auprès des pays neutres, la presse germano-italienne a opposé les résultats positifs qu'aurait obtenus l'Axe, cette semaine, dans les Balkans et en Espagne.

En réalité, il paraît hors de doute que, sur le premier plan, les dirigeants nationaux-socialistes n'aient pas retiré de leurs entretiens avec M. Kiosseivanov une impression aussi optimiste qu'ils l'avaient espéré. Des renseignements que j'ai pu recueillir et dont j'ai rendu compte, il résulte que le président du Conseil bulgare serait resté fort prudent vis-à-vis de ses interlocuteurs (1). Au lendemain du départ de M. Kiosseivanov, les organes nationaux-socialistes se sont en tout cas montrés plus modestes qu'à son arrivée. A la formule d'un « espace vital commun » au Reich et à la Bulgarie, ils ont substitué celle de la « neutralité balkanique », que l'Allemagne était décidée à respecter. La différence est notable.

En ce qui concerne l'Espagne, la visite du comte Ciano (2) a été présentée comme un « acte important de la politique de l'Axe ». A en croire l'*Angriff* qui est, dans une certaine mesure, le journal de M. Goebbels, cette visite et les conversations qu'elle permettra « auront une influence décisive sur l'aspect de la politique mondiale durant ces derniers jours ». Après les Balkans, l'Axe « clarifie aussi bien la situation dans la Méditerranée occidentale ». L'organe hitlérien a souligné que le comte Ciano était accompagné d'un état-major d'officiers italiens « recrutés parmi les meilleurs connaisseurs des problèmes militaires méditerranéens ».

Il est trop tôt pour juger de la portée de la visite italienne en Espagne et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur l'orientation finale de la politique allemande. Cette ambassade a indiqué les espoirs qu'on fondait à Berlin sur une collaboration, sinon une alliance espagnole. L'attitude des membres de l'ambassade d'Espagne et leurs propos semblent prouver que ces espoirs sont encore loin de se réaliser.

Au demeurant, la campagne antibritannique se poursuit. Elle a trouvé cette semaine une abondante matière dans la décision du gouvernement de Londres d'accorder des crédits aux pays garantis (3) et de renforcer l'action de la propagande anglaise, et surtout dans le vol d'essai effectué par des escadres de bombardement britanniques au-dessus du sol français.

(1) *Note du document :* Cf. télégrammes n°s 1855 et 1864 des 7 et 8 juillet. [Le télégramme n° 1855, du 7 juillet, est ci-dessus reproduit sous le n° 142. Le télégramme n° 1864 est analysé *ibid.*, note.]

(2) Sur la visite de ce dernier en Espagne, voir ci-après le n° 253 (et note).

(3) Voir ci-dessus le n° 167.

Si les cercles officiels du Reich affectent toujours de croire que les conversations de Moscou sont condamnées à ne pas aboutir, l'opinion allemande semble moins persuadée que la défection de la Russie pourrait entraîner la ruine du plan de résistance franco-britannique. Dans son ensemble, la population se montre frappée de la rapidité inattendue du réarmement occidental que ses dirigeants ne peuvent plus lui cacher. Les services de M. Goebbels essaient visiblement de repartir sur de nouvelles bases, en s'efforçant d'éveiller chez l'Allemand moyen la crainte d'une guerre « préventive » déclenchée par l'Angleterre avec le concours de la France. Cette crainte, chez beaucoup, n'est pas tout à fait feinte. Rien ne traduit mieux le redressement de la situation.

193

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1916 (1). Réservé. *Berlin, 13 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 15, 12 h.)

L'ambassade a signalé au Département, ces derniers temps, de multiples indices d'une activité anormale de l'armée allemande et d'une préparation manifeste de l'Allemagne à l'éventualité d'une guerre prochaine (voir notamment télégramme nº 1856 (3) et mes dépêches nºs 525, 542 et 565) (4).

Le moment me paraît venu, en effectuant une synthèse de ces renseignements, d'essayer de faire le point pour savoir quelles mesures restent à prendre par l'Allemagne pour être prête à entrer en guerre, quels délais peut exiger l'exécution de ces mesures, et surtout comment et combien de temps avant une agression nous pourrons nous rendre compte que l'exécution des mesures de la dernière heure est commencée. Autrement dit, en l'état actuel des choses, risquons-nous de nous trouver surpris par une guerre brusquement commencée avant que nous ayions pu déceler la décision du gouvernement allemand de risquer cette guerre?

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est publié au *Livre jaune* sous le nº 164.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Il doit s'agir d'une erreur, le télégramme de Berlin nºs 1855 à 1858 du 7 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 142, concernant uniquement la visite à Berlin du président du Conseil bulgare.

(4) Les dépêches nºs 542 et 565, respectivement des 27 juin et 4 juillet, sont publiées ou analysé s sous les nºs 23 et 95 (note). Quant à la dépêche nº 525, du 20 juin, non reproduite, elle transmettait un rapport de l'attaché militaire relatif à la répartition des unités allemandes en Slovaquie, en Bohême, en Moravie et en Saxe, et qui permettait de suivre dans quelles conditions devraient se dérouler les « exercices d'occupation » à prévoir sur la frontière occidentale du Reich.

Les constatations les plus symptomatiques que nous avons été, jusqu'à présent, à même de faire et qui sont consignées dans un rapport de l'attaché militaire, que je vous transmets sous le nº 606 (1), portent sur les points suivants :

1º Les unités de l'armée allemande sont actuellement l'objet de déplacements nombreux. Étant donné l'orientation, en apparence assez désordonnée, de ces déplacements, il semble qu'il s'agisse plus de manœuvres que d'une concentration en vue d'un choc immédiat. En tout cas, l'activité militaire, l'intensité de l'instruction et de l'entraînement des unités, leur complément avec des réservistes perfectionnent l'outil dont on se servira peut-être un jour. D'autre part, le va-et-vient incessant de ces unités, le secret gardé autour de leurs mouvements, les appels de plus en plus fréquents de réservistes sont de nature à faciliter des opérations de concentration qui, au premier abord, n'éveilleront pas l'attention puisqu'elles ne présenteront pas de symptômes très différents de ceux qui existent dès à présent.

On peut donc se demander si cette activité militaire et les précautions qui sont prises aussi bien pour camoufler les opérations effectuées (les numéros des régiments en déplacement ont, dans la plupart des cas, disparu des uniformes) que pour laisser savoir que ces opérations ont lieu (des réservistes sont convoqués longtemps à l'avance — la presse ne cesse de faire allusion aux travaux de fortification accomplis dans l'Est) n'ont pas, en partie tout au moins, pour objet de rendre plus difficile la constatation du passage de cet état de semi-mobilisation à l'état de guerre.

2º Les départs des troupes en manœuvre laissent dans les garnisons l'impression que les régiments ne reviendront pas de si tôt dans les casernes. On signale en effet que des unités sont parties après avoir pris des dispositions analogues à celles qui sont prises en prévision d'un départ en campagne. C'est ainsi que l'on a distribué aux hommes leurs plaques d'identité et qu'on leur a fait noter les adresses de leurs familles sur les paquets individuels dans lesquels ont été groupés leurs effets personnels.

3º L'appel des classes de réserve qui, normalement, auraient dû être convoquées en octobre, a été avancé. Les réservistes qui devaient être libérés ont été maintenus sous les drapeaux. On peut prévoir qu'au mois d'août, l'armée allemande comptera en sus de ses effectifs normaux, près d'un million de réservistes mobilisés.

4º La rentrée des moissons est accélérée. A cet effet, le ministre de l'Instruction publique a décidé de fixer cette année au 14 juillet au lieu du 1er août la date à laquelle se termineront les cours des écoles supérieures ou techniques. Les étudiants qui bénéficieront de cette libération anticipée devront, jusqu'au 1er août, consacrer aux travaux de la moisson la quinzaine ainsi prélevée sur leurs études.

On note, d'autre part, la hâte avec laquelle sont constitués des stocks.

(1) Rapport dont l'essentiel est repris dans le présent télégramme.

5° Ce souci d'être muni rapidement de tout ce qui sera nécessaire pour une guerre fait préférer souvent ce que l'on peut avoir vite à ce que l'on pourrait avoir de meilleur. C'est ainsi que les usines d'aviation, auraient reçu l'ordre de poursuivre la construction d'avions qui, pourtant, seront rapidement démodés plutôt que de perdre le temps indispensable à l'adaptation de leurs ateliers en vue de la construction des derniers modèles réalisés.

6. Tandis qu'on occupe, par endroits, les fortifications de l'Ouest qui, grâce, d'ailleurs, à ces déplacements incessants des unités de l'armée, pourraient être progressivement garnies sans modifier sensiblement le rythme des manœuvres en cours, on presse l'édification des fortifications de l'Est, surtout en Silésie. Une main-d'œuvre militaire et civile y est employée et cette tâche prime tous les autres grands travaux qui ne se poursuivent plus qu'au ralenti.

Ces diverses constatations permettent de conclure que toutes les mesures préparatoires d'une guerre sont en train d'être prises. L'état-major allemand agit comme s'il devait être prêt à une date qui lui aurait été assignée et qui, selon toute vraisemblance, tomberait dans le courant du mois d'août, époque à laquelle les moissons seront rentrées, les fortifications en état et les réservistes réunis en grand nombre dans les camps.

Mais le fait que toutes les mesures actuellement en cours de réalisation auront été exécutées, permettrait-il de passer du jour au lendemain à l'offensive ? Il semble, de l'avis des officiers de cette ambassade, qu'il restera encore à prendre quelques mesures en vue d'une action immédiate, mesures qui ne pourront être prises qu'à la dernière minute. Au point de vue militaire, ces mesures consisteront essentiellement dans la mise en place des unités de couverture ou de choc, au point de vue naval dans le rappel des bâtiments se trouvant au loin, au point de vue aérien dans l'installation du dispositif de défense aérienne.

Au point de vue terrestre, la rapidité des ultimes préparatifs et la facilité plus ou moins grande avec laquelle nous pourrons les percevoir dépendront, avant tout, de l'ampleur de l'opération qui sera prévue. Il est certain que le camouflage actuel, l'accoutumance des populations au spectacle des manœuvres dont elles n'osent plus d'ailleurs parler, sachant que chaque indiscrétion est sévèrement punie, permettront, sans trop de difficultés, si l'importance de l'effort envisagé est modeste, de passer de la période des manœuvres à la période de concentration. Ceci, néanmoins, ne peut avoir lieu qu'en admettant que l'Allemagne se résolve à une guerre défensive à l'Ouest et que l'attaque qui pourrait être effectuée vers un autre secteur n'exige que des effectifs peu nombreux.

Au point de vue naval, la nécessité de dérouter, en temps utile, les bâtiments allemands obligera sans doute les autorités compétentes à informer les commandants de ces unités plusieurs jours à l'avance d'un risque de guerre. En suivant avec soin les mouvements des bâtiments de guerre ou de commerce de l'Allemagne, nous aurons les indices peut-être les plus probants, et probablement aussi les premiers qui seront donnés, d'une décision éventuelle du Chancelier.

Au point de vue aérien, il paraît certain, étant donné surtout la hantise qui

existe ici d'une attaque aérienne, que le Reich ne s'exposera pas à entrer en guerre sans avoir protégé ses villes contre des vols de représailles. La mise en place du dispositif de défense antiaérienne, les indications qui sont données pour sa protection à la population civile ne peuvent passer inaperçues. En septembre et en mars derniers, on a pu, plusieurs jours à l'avance, se rendre compte, par la constatation des préparatifs du *Luftschutz*, qu'une action était imminente. L'expérience acquise à ce sujet permettrait, il est vrai, une autre fois, de consacrer vraisemblablement beaucoup moins de temps à ces préparatifs. Il semble impossible, toutefois, d'en différer l'exécution jusqu'au tout dernier jour.

De ces diverses constatations, il ressort donc que si l'Allemagne peut adapter très vite son armée à l'état de guerre, les choses, néanmoins, ne semblent pas telles, en l'état actuel, que nous soyons exposés à une surprise, s'il s'agit d'une opération de quelque envergure.

Tout ce qui est fait pour le moment paraît correspondre à un double but :

1° Être prêt à toute éventualité à partir du mois d'août;

2° Très vraisemblablement aussi, impressionner l'opinion internationale par une mise en scène indiquant que l'on accepte l'éventualité d'une guerre.

194

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1917 (1). *Berlin, 13 juillet 1939* (2).

Devant quitter Berlin demain soir, j'ai été voir, ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères auquel j'ai présenté M. de Saint-Hardouin (3).

M. von Weizsäcker m'a dit à nouveau que, sans vouloir regarder trop loin dans le temps, il conservait personnellement la conviction qu'il ne se passerait rien à Dantzig qui pût entraîner des complications sérieuses; selon lui, le danger d'un conflit avec la Pologne résidait toujours exclusivement dans l'état de surexcitation de la population et des autorités locales polonaises qui pourrait faire craindre qu'un incident grave ne se produisît un jour ou l'autre.

J'ai trouvé toutefois le secrétaire d'État moins détendu que lors de nos derniers entretiens. Il m'a parlé avec un déplaisir évident de la communication que Votre Excellence a faite au comte Welczeck (4). « Le gouvernement alle-

(1) Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 162.
(2) Par courrier en clair.
(3) Chargé d'affaires de France dans la capitale allemande.
(4) Voir ci-dessus le n° 67.

mand, m'a-t-il déclaré, y prépare une réponse et je puis vous dire que celle-ci ne prêtera à aucune équivoque ».

J'ai indiqué que le gouvernement allemand n'avait pas pu se méprendre sur l'esprit dans lequel cette démarche avait été faite, Votre Excellence ayant eu soin de marquer, en se référant à la déclaration du 6 décembre, qu'Elle considérait comme un devoir de loyauté de préciser clairement la position du gouvernement français au regard de la question de Dantzig. Mais mon interlocuteur a éludé la discussion, déclarant qu'il ne voulait pas anticiper sur la réponse qui nous serait faite, et il m'a parlé de la dernière déclaration de M. Chamberlain à la Chambre des Communes [1]. « S'il peut être utile, m'a-t-il dit, de définir clairement son attitude, il n'y a que des inconvénients à répéter sans cesse les mêmes choses dans des manifestations publiques comme le fait le gouvernement britannique ».

J'ai observé que le discours du Premier ministre était très calme, très objectif et que c'était à ma connaissance la première fois que celui-ci précisait la position du gouvernement britannique dans l'affaire de Dantzig.

Mais M. von Weizsäcker n'en a pas convenu. Pareil discours, selon lui, ne pouvait avoir pour effet que de diminuer encore les chances d'une entente amiable en raidissant les parties dans leur attitude actuelle. Quel espoir y avait-il que les Polonais, ainsi encouragés, se montrassent conciliants ? Par ailleurs, les procédés d'intimidation n'avaient aucune prise sur le Reich.

Après avoir observé qu'il en était de même pour les puissances occidentales et que, d'ailleurs, je n'avais aperçu aucun désir d'intimidation dans les paroles prononcées par M. Chamberlain, j'ai demandé au secrétaire d'État s'il apercevait actuellement des possibilités de conversations avec Varsovie.

« Si je m'en rapporte, m'a-t-il dit, aux indications publiées par la presse polonaise sur la position de Varsovie, je n'en vois pas, car un véritable monde nous sépare. Je crois que, pour l'instant, il n'y a pas mieux à faire qu'à attendre et à faire le moins de bruit possible ». « M. von Ribbentrop, a-t-il conclu, est parti en congé pour Salzbourg, d'où il ne reviendra, sans doute, que pour le congrès de Nuremberg. Les ministres anglais devraient bien faire comme lui et prendre des vacances ».

Le langage que m'a tenu le secrétaire d'État montre à l'évidence l'impression produite sur le gouvernement allemand par l'attitude nette et résolue des puissances occidentales dans l'affaire de Dantzig.

La déclaration de M. Chamberlain, notamment, a désagréablement surpris ceux qui, comme M. von Ribbentrop, voulaient mettre encore en doute l'intervention armée de l'Angleterre en cas de conflit germano-polonais.

Les positions étant ainsi nettement prises et connues du gouvernement allemand, il me paraît qu'il y a désormais avantage à faire le silence sur Dantzig, dans la mesure où cela dépend de nous. Tout ce qui viendrait alimenter les polémiques sur cette question ne ferait que rendre plus difficile au Reich une attitude d'expectative ou un repli éventuel.

[1] Le 10 juillet : voir ci-dessus le n° 160.

S'il est impossible de prévoir la décision qu'en fin de compte prendra M. Hitler, du moins importe-t-il de ne pas jeter dans la balance des considérations de prestige dont le poids est considérable dans les pays de dictature.

195

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1099 à 1104 (1). *Ankara, 13 juillet 1939.*

La réponse turque aux propositions financières et économiques britanniques (2) a été remise aujourd'hui à l'ambassade d'Angleterre. Voici le résumé de ce document, dont la copie m'a été communiquée officiellement.

La Turquie, exposée à une attaque massive sur les Détroits, estime que son concours en cas de guerre ne produira son plein effet que si ses forces ont été sérieusement renforcées au point de vue militaire, financier et économique.

Les suggestions britanniques sont tout à fait insuffisantes pour assurer ce résultat.

1° Les besoins militaires de la Turquie exigent un crédit de 35 millions de livres sterling, compte tenu de la réorganisation de son industrie de guerre. Une partie de ce crédit serait utilisée pour les achats de matériel en Amérique, en Belgique et en Suède. Les dépenses résultant de l'exécution d'un plan commun d'État-major ne devraient imposer aucune charge supplémentaire au budget turc.

2° Une avance de 15 millions de livres sterling en or devrait être dans le plus bref délai consentie au gouvernement turc. Cette réserve d'or serait employée par celui-ci comme couverture de sa monnaie et servirait aux besoins de l'assainissement financier et économique.

3° Un crédit de 10 millions de livres sterling devrait être ouvert à la Turquie pour assurer la mise en état rapide du matériel fourni, la réorganisation de son industrie de guerre ainsi que le déblocage des crédits gelés.

(Note de l'ambassade : ce crédit semble avoir pour objet de couvrir des dépenses en Turquie; le crédit visé au paragraphe 1 serait destiné aux achats à l'étranger).

4° Les conditions de toutes ces avances et crédits (y compris la réserve d'or) devraient être les mêmes que celles dont bénéficient les avances et

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Sur la négociation financière et économique entre les deux pays, voir ci-dessus le n° 125.

crédits contractés par le gouvernement britannique. Elles revêtiraient la forme d'emprunts à long terme.

5° La Turquie aurait la faculté d'effectuer le paiement des annuités de l'emprunt de 15 millions de livres sterling d'or par des fournitures de tabacs.

6° Les crédits et avances mentionnés aux alinéas 4 et 5 devant, par une opération monétaire appropriée, avoir pour effet d'assainir la situation financière, niveler les prix, liquider les créances gelées et rendre possible la normalisation des échanges commerciaux avec les pays à devises libres, la Turquie pourrait facilement faire face aux annuités de ses emprunts. Elle a pu honorer aisément sur son budget ordinaire les engagements plutôt supérieurs qu'elle a contractés en Allemagne.

7° Le gouvernement turc croit que les opérations ci-dessus visées lui permettraient de libérer graduellement son commerce du marché allemand pour le diriger vers les marchés à devises libres.

Cet espoir le dispense de formuler pour le moment des demandes économiques spéciales. Toutefois, il compte que si ces opérations s'avéraient insuffisamment efficaces ou que si l'Allemagne et l'Italie exerçaient sur elle des pressions économiques plus fortes, ses alliés lui viendraient en aide.

8° Les demandes turques forment un ensemble. Les gouvernements britannique et français pourraient y pourvoir d'un commun accord et suivant la répartition qu'ils jugeraient la plus opportune [1].

196

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE [2]

Négociations franco-anglo-russes
(5 juillet-13 juillet)

Paris, 13 juillet 1939.

Les nouvelles exigences formulées par le gouvernement soviétique au cours des entretiens que M. Molotov a eus les 1er et 3 juillet avec les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Moscou [3] ont prolongé une négociation que l'on croyait sur le point d'aboutir. Ces exigences ont d'ailleurs été satisfaites dans une très large mesure après consultations entre Paris et Londres.

[1] Le ministre français des Affaires étrangères transmettait le 15 juillet, par un rapport n° 2344, la substance des indications du chargé d'affaires à son homologue de la Défense nationale, sans aucun commentaire; le 27 juillet, par dépêche n° 82, M. Massigli envoyait le texte complet de la note turque.

[2] Ce document est extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 64, 85 et 86.

Le 5 juillet, le gouvernement français a précisé au gouvernement anglais ce qu'il croyait pouvoir accepter des dernières demandes russes.

a. Il jugeait tout d'abord nécessaire d'exiger le maintien de la Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg dans la liste des états garantis. Il ne s'agissait pas, expliquait-il en effet, de demander à l'U.R.S.S. de s'engager vis-à-vis de chacun de ces trois pays, mais vis-à-vis de nous, au cas où une agression de l'Allemagne mettrait notre sécurité en danger.

b. Par contre, en ce qui concerne la notion d'agression indirecte, il se déclarait disposé à l'admettre à condition qu'elle fût définie avec précision. Il soumettait donc au gouvernement de Londres la formule suivante d'article 1er et de protocole annexe :

« *Article premier :* L'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute assistance immédiate et efficace si l'un de ces trois pays s'engage dans des hostilités avec un état européen quelconque à la suite soit d'une agression dirigée par cette puissance contre un de ces trois pays, soit d'une agression directe ou indirecte dirigée par cette puissance contre un état européen que l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assister contre une telle agression ou dont il s'estimerait obligé de défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression ».

« *Protocole annexe.* — Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que l'article I du traité signé aujourd'hui devra s'appliquer tant dans le cas d'une agression directe que dans le cas d'une agression indirecte qui aurait pour effet de déterminer un coup d'État intérieur entraînant manifestement aliénation ou altération de souveraineté au profit de l'agresseur » (1).

En réponse aux suggestions et aux formules du gouvernement français, le Foreign Office s'est montré au contraire disposé à ne pas insister trop sur l'inclusion de la Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg dans la liste des états garantis, tout en acceptant d'ailleurs, à la demande du gouvernement français, de faire une nouvelle tentative dans ce sens.

En revanche, le gouvernement anglais considérait comme complètement inacceptable la définition de l'agression indirecte telle qu'elle était définie par le gouvernement soviétique. Il estimait qu'il ne pourrait la défendre ni envers les pays intéressés, ni envers l'opinion publique britannique. Il proposait en conséquence la formule suivante de protocole annexe :

« Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que l'article premier de l'accord signé entre eux aujourd'hui sera applicable aux états européens suivants et que le mot « agression » doit être entendu comme couvrant une action acceptée par l'état en question sous la menace de la force par une autre puissance et entraînant l'abandon de son indépendance ou de sa neutralité ».

Enfin, le Foreign Office indiquait qu'au cas, d'après lui probable, où un accord ne pourrait être obtenu rapidement sur les différents points en litige, il envisageait sérieusement de revenir à un simple accord tripartite qui, d'ail-

(1) Voir ci-dessus le n° 101.

leurs, pourrait comporter une disposition prévoyant qu'en attendant la conclusion d'un accord complémentaire, une consultation immédiate entre les trois signataires pourrait avoir lieu à la requête de l'un d'entre eux (Londres, le 6 juillet 1939) [1].

Le gouvernement français s'est rallié aux propositions du cabinet de Londres, mais il a affirmé très nettement qu'en ce qui concernait le dernier point du projet d'instruction britannique, il estimait que la conclusion d'un simple accord tripartite, garantissant seulement la sécurité des trois états en cas d'agression d'une puissance européenne contre l'un d'eux, présenterait, d'après lui, de tels inconvénients qu'elle ne pourrait être acceptée qu'en désespoir de cause et seulement s'il était bien établi que l'accord général devait être définitivement abandonné (Paris, 6 juillet) [2].

A cette date, le gouvernement français considérait en effet que le projet Molotov du 3 juillet nous assurait, en dépit de ses lacunes, la substance même du complément de garantie qui nous est nécessaire en Europe orientale. Ce projet dressait la barrière sur le coin où la pression allemande avait le plus de chance de s'exercer. L'accord d'assistance restreint n'aurait au contraire qu'une valeur fictive et son caractère de pis-aller le priverait de toute portée psychologique. Enfin, sa limitation même désignerait aux puissances de l'Axe les voies ouvertes à leur action.

*
* *

Munis d'instructions parallèles, les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont vu M. Molotov à deux reprises les 8 et 9 juillet (Moscou, 9 et 10 juillet).

Les résultats de ces deux entrevues ont été les suivants :

a. En ce qui concerne les trois états tiers occidentaux, M. Molotov a maintenu sa position;

b. En ce qui concerne la notion d'agression indirecte, M. Molotov a semblé disposé à accepter une formule qui précisait de façon limitative la portée de cette notion. Il a soumis aux deux ambassadeurs la formule suivante : « Le mot d'« *agression indirecte* » devra s'appliquer aux états européens tant dans le cas d'agression directe que dans le cas d'agression indirecte dont le but serait d'utiliser le territoire d'un des états indiqués pour effectuer une agression contre ce dernier ou contre une des puissances contractantes. » Cependant, après avoir pris connaissance de la formule proposée par les ambassadeurs, M. Molotov a proposé, le 9 juillet, la nouvelle rédaction suivante : « Le mot agression indirecte se réfère à une action acceptée par un des états indiqués ci-dessus sous la menace de la force par une autre puissance ou sans

[1] Voir ci-dessus le n° 111.
[2] Voir ci-dessus le n° 112.

une telle menace et qui entraînerait l'utilisation du territoire et des forces dudit état en vue d'une agression contre lui ou contre une des parties contractantes, ce qui entraînerait la perte par cet état de son indépendance ou la violation de sa neutralité » [1].

c. Enfin, M. Molotov est revenu avec insistance sur la question de la simultanéité de l'entrée en vigueur de l'accord général et d'un accord militaire. Il s'agit en l'espèce de la rédaction de l'article 6 du projet d'accord. On sait que dans les propositions russes du 2 juin [2], cet article se présentait de la façon suivante : « Le présent traité entre en vigueur simultanément avec l'accord qui doit être conclu en vertu de l'article 2. » Pareille subordination n'a jamais été admise par les cabinets de Paris et de Londres, bien que ceux-ci aient un moment songé à envoyer à Moscou une mission militaire chargée de prendre contact avec l'état-major soviétique. Pour diverses raisons, cette dernière solution n'a pas été adoptée. De son côté, le gouvernement soviétique n'a pas paru, dans le courant du mois de juin, attacher une particulière importance à la subordination qu'il envisageait le 2 juin. Par contre, dans les conversations qu'il a eues, les 8 et 9 juillet, avec M. Naggiar et sir William Seeds, M. Molotov est revenu avec insistance sur la nécessité de maintenir cette subordination, en manifestant la crainte que la négociation d'une convention militaire ne traîne en longueur et en rappelant que le pacte franco-soviétique de 1935 n'avait jamais été complété par une convention militaire.

*
* *

Après consultations mutuelles, les deux cabinets de Paris et de Londres ont accepté de se plier aux exigences soviétiques, à l'exclusion de la Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg de la liste des états garantis, ainsi qu'à l'introduction de la notion d'agression indirecte. A cet effet, ils ont adressé, le 11 juillet, la formule suivante aux ambassadeurs à Moscou [3] :

« *Article premier.* — L'Angleterre, la France et l'U.R.S.S. s'engagent à se prêter mutuellement toute l'assistance immédiate et efficace si l'un de ces trois pays s'engage dans des hostilités avec un état européen quelconque à la suite soit :

« 1° d'une agression dirigée par cette puissance contre l'un de ces trois pays;

« 2° d'une agression dirigée par cette puissance contre un état européen que l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assister dans une telle agression ou dont il s'estimerait obligé de défendre l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression.

« Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que le mot « agression » au paragraphe 2 précédent doit être entendu comme couvrant

(1) Voir ci-dessus le n° 164.
(2) Dont le texte est reproduit au tome XVI de la présente série sous le n° 336.
(3) Voir ci-dessus le n° 176.

une action acceptée par l'état en question sous la menace de la force par une autre puissance et entraînant l'abandon de son indépendance ou de sa neutralité. »

Cette rédaction donnait entièrement satisfaction au gouvernement soviétique, puisque le protocole annexe qui l'accompagnait se contentait de reprendre le projet russe du 2 juin en effaçant de la liste la Suisse, les Pays-Bas et le Luxembourg.

En revanche, les deux gouvernements se sont montrés d'accord pour s'opposer à l'adoption du projet russe d'article 6. Dans les instructions envoyées le 11 juillet aux ambassadeurs à Moscou, les gouvernements de Paris et de Londres les ont, en effet, invités à insister de la façon la plus catégorique pour que cette question fût réglée dans le sens souhaité par les gouvernements français et britannique. M. Naggiar et sir William Seeds ont été chargés de remontrer à M. Molotov que nous ne lui demandions que de se conformer à tous les précédents suivant lesquels les négociations de cette nature se sont toujours échelonnées en deux étapes, politique et militaire, dont il est sans exemple que la seconde ait tenu la première en suspens. Les deux gouvernements étaient d'accord pour estimer le moment venu d'élever le débat sur [un] plan plus général et de demander à M. Molotov s'il était disposé à nous suivre sur ce terrain de confiance et de collaboration où nous nous étions nous-mêmes placés sans réticence. Faisant état des concessions successives consenties à la thèse russe (substitution d'un accord à une déclaration, inclusion des états baltes, acceptation de la notion d'agression indirecte, interdiction de tout armistice ou paix séparée, non-inclusion des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg dans la liste des états tiers), les deux gouvernements s'estimaient en droit de demander à M. Molotov de répondre par une égale bonne volonté à la compréhension témoignée constamment par eux tout au long de la négociation en cours.

Ainsi, à la date du 11 juillet, l'accord étant pratiquement fait sur les dernières exigences formulées par M. Molotov les 1 et 3 juillet, une nouvelle question se pose, celle de la subordination de l'entrée en vigueur de l'accord pratique [1] à la conclusion de l'accord militaire complémentaire.

[1] Lire vraisemblablement : politique (et non pratique).

197

Note de M. René Cassin [1]

Paris, 13 juillet 1939.

III. *Politique générale de la France en Extrême-Orient*

Celle-ci doit s'inspirer des principes suivants :

Premier principe. — Le danger d'une victoire japonaise est incomparablement plus immédiat et plus grave par ses éventuelles conséquences intérieures et extérieures, en Indochine, dans les concessions, et sur le plan mondial, que celui d'une victoire chinoise.

Cette proposition, qui paraît évidente maintenant, a été fort méconnue : la propagande japonaise a joué habilement du péril communiste (voir le livre de M. de Ruffé, de Changhaï).

Mais les faits ont démenti l'espérance de certains hommes d'affaires des concessions, qui voyaient dans la victoire japonaise celle de l'ordre et de la prépondérance européenne.

A l'heure actuelle, l'armée japonaise est beaucoup *moins une menace pour Tchongking et les régions non occupées de la Chine, que pour le Sud chinois et l'Indochine française*. Haïnan est occupée par des forces japonaises importantes : nombreux avions, instructeurs ou experts allemands, menaces d'attaques près de nos frontières.

La victoire japonaise impliquerait la perte de toutes les positions européennes en Extrême-Orient; elle entraînerait un renouveau du danger siamois, actuellement en recul. Elle donnerait à nos sujets ou protégés annamites la conviction que la France n'a pas su défendre ses positions, donc, qu'elle est faible. Prime au panasiatisme et à toutes les lâchetés ou rebellions intérieures.

Dans son propre intérêt, la France doit faire une politique d'appui à la Chine, qui a les sympathies de tous les Annamites. Elle doit user de ses atouts, pour obtenir toutes les contreparties signalées plus haut.

Les gouvernants chinois ont, à plusieurs reprises, évoqué le concours de *troupes* qu'ils pourraient donner à l'Indochine, au cas où celle-ci serait attaquée du dehors [2]. Mais, sur ce point, la plus grande réserve s'impose : des troupes chinoises sans cadres, ni armes, sur sol indochinois pourraient n'être pas très utiles à la France.

[1] Ce texte est extrait des *Observations générales* formulées par M. René Cassin à la fin d'une mission universitaire en Indochine et en Chine, d'avril à juin 1939. La première partie desdites *Observations générales* est consacrée au *statut de l'Indochine ;* la deuxième partie à « *la guerre sino-japonaise* et aux *rapports entre la France et la Chine* ». Sur ce dernier sujet, cf. Georges Taboulet, *La France et l'Angleterre face au conflit sino-japonais* (1937-1939), in *Revue d'histoire diplomatique*, t 88, 1974, p. 112-144.

[2] Sur ces propositions chinoises, voir notamment ci-dessus les nos 77 et 119.

Deuxième principe. — Le couple France-Angleterre ne doit, à aucun prix, laisser diviser ses forces, et envoyer en Extrême-Orient des flottes ou armées nécessaires en Europe, suivant les suggestions allemandes et italiennes et les provocations japonaises.

La politique consistant à créer en Extrême-Orient des forces nouvelles (recrutement, encadrement, armement, base de Cam-Ranh, etc.) *est la seule raisonnable et possible.*

L'annonce du vote d'impôts d'armement votés par le grand Conseil des intérêts économiques en Indochine a fait une *très grosse impression* dans les milieux politiques chinois.

Celle de la conférence de Singapour (coordination des forces anglo-françaises en liaison possible avec l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Hollande et les U.S.A.) [1] a fait surtout impression au Japon.

Cette politique peut comporter momentanément des sacrifices humiliants (concessions d'Amoy, Tientsin menacées) et, en temps de guerre, une attitude défensive prudente (conjuguée avec un blocus économique du Japon à distance).

Mais c'est en Europe que se jouera la lutte décisive : le Japon — même si les U.S.A. ne lui font pas la guerre — ne sera gagnant en Extrême-Orient, que si France et Angleterre sont vaincues en Europe. Des défaites partielles en période d'attente, même si on ne peut les éviter, seront réparables.

Plus le temps s'écoule, plus cette politique de création de forces en Extrême-Orient prend de la solidité.

Troisième principe. — La protection des intérêts français en Extrême-Orient exige impérieusement une meilleure coordination des efforts des représentants de la France et la *reconnaissance de la valeur inégale des intérêts à défendre et des forces à utiliser.*

Une seule politique française doit être faite, *axée* sur la prépondérance écrasante des intérêts et des forces de la France en Indochine.

Pour atteindre ce résultat, mettre fin à la dispersion traditionnelle des efforts du Quai d'Orsay, qui ne connaît que les concessions et les missions, de ceux de la Marine de guerre et de ceux du ministre des Colonies ou du gouvernement général d'Indochine; plusieurs mesures doivent être prises :

1° Le gouverneur général d'Indochine, gardien des intérêts et des positions essentielles, doit avoir, en outre, le titre et la fonction de *Haut-Commissaire à l'Extrême-Orient*. Il y aura lieu d'examiner s'il doit aussi cumuler le haut-commissariat du Pacifique, ce qui paraît moins pressant. En tout cas, on ne saurait concevoir un haut commissaire à l'Extrême-Orient qui serait un autre que le gouverneur général : le premier serait impuissant, faute de bureaux, et le second le deviendrait, par le simple fait de la nomination d'un supérieur.

2° Ce gouverneur général doit avoir des services qui impliquent la liaison *continue* avec tous ceux autres que les Colonies. On pourrait concevoir qu'on place, à côté du secrétaire général intérieur, un secrétaire général aux Affaires

[1] Le compte rendu de la conférence franco-britannique de Singapour, qui s'était tenue fin juin, est ci-dessus reproduit sous le n° 20.

extérieures et à la Défense nationale : en tout cas, la présence permanente d'un fonctionnaire du Quai d'Orsay et d'un ressortissant de la marine d'Extrême-Orient est indispensable.

L'expérience faite jadis avec M. Garreau [1] doit être reprise. Par exemple, M. Georges-Picot pourrait représenter le Quai, à Hanoï, pour toutes les relations concernant l'Indochine et la Chine, l'Insulinde, les Philippines, etc, en lien avec l'ambassade de France en Chine.

3° *Périodiquement, tous les représentants de la France* en Extrême-Orient et Pacifique (ambassadeurs en Chine, Japon, ministres au Siam, etc. — amiraux — haut commissaire du Pacifique : Nouvelle Calédonie, etc.) devraient se réunir, en Indochine ou en cuirassés, pour confronter leurs renseignements et avis.

En cas de désaccord, le gouvernement de Paris ferait l'arbitrage. Il garderait la décision suprême. Mais le procédé du Haut Comité méditerranéen ne pouvant être utilisé tel que, pour l'Extrême-Orient, une nouvelle méthode doit être utilisée.

4° Parmi les *objectifs* de la politique française dans cette région du monde, une hiérarchie doit être établie.

Les concessions ne constituent plus depuis longtemps le centre de gravité des intérêts français, moraux ou matériels en Extrême-Orient.

Il est souhaitable que leur valeur de prestige soit maintenue, ils constituent des bastions *avancés* de l'Indochine.

Mais rien ne peut faire que l'Indochine ne constitue, par elle-même, le vrai bastion de l'influence française actuelle et encore plus future : militaire, politique, économique, intellectuelle.

Les intérêts matériels et spirituels des *missions* en Chine seront mieux défendus, si, par l'Indochine, la France garde une influence réelle sur la politique chinoise, que si on veut la concentrer dans la concession française de Changhaï.

5° Malgré l'amélioration de nos rapports avec le Siam, due à l'arrogance japonaise et au resserrement des liens entre France et Angleterre, il y a lieu de prévenir toute surprise, grâce à une politique de bonne entente avec le Siam : sur le terrain culturel, *touristique*, militaire et économique; seuls des intérêts mal compris de Saigon font obstacle à l'allongement du chemin de fer siamois, que souhaitent les représentants français au Cambodge.

Conclusion générale

Il n'est pas niable que la direction prise par la politique française en Extrême-Orient, depuis quelques mois seulement, soit sensiblement meilleure que par le passé.

[1] M. Roger Garreau (et non Garraud, comme il est porté sur le document) alors qu'il était chargé des fonctions de premier secrétaire à Pékin, avait été placé hors cadre à la disposition du gouvernement général de l'Indochine de mars 1927 à janvier 1933.

Mais il y a des fautes (comme l'abandon d'Haïnan aux Japonais, l'absence de contacts continus à Tchongking avec le gouvernement chinois) qu'il ne faut plus rééditer.

L'organisation de la défense militaire de l'Indochine comporte, inévitablement :

1° Des mesures de politique intérieure attirant à la France une part plus grande de l'opinion annamite;

2° Des mesures d'ordre économique élargissant le potentiel industriel de l'Indochine;

3° Une étroite entente avec l'Angleterre et les autres puissances blanches;

4° Enfin des accords avec la Chine, de nature très variée, destinés à éviter un recul des positions françaises, quelle que soit l'issue de la guerre (paix de lassitude ou victoire militaire).

Accords financiers, économiques.

Accords de collaboration technique, militaire ou culturelle, etc.

Entente politique.

198

PROCÈS-VERBAL

DES

CONVERSATIONS FRANCO-BRITANNIQUES DU 13 JUILLET 1939 (1)

Très secret.

Assistaient à la réunion :

Du côté britannique :

M. le Général Gort V.C. - K.C.B. - C. BE - D.S.O. - M.V.O. - M.C., chef d'État-major général de l'armée britannique;
M. le Général H. R. Pownall C.B. - D.S.O. - M.C., directeur des Opérations militaires au War Office;
M. le Général J. N. Kennedy, M.C., directeur adjoint des Opérations militaires au War Office;
M. le Colonel Hawes D.S.O. - M.C., chef adjoint du bureau des Transports;
M. le Colonel Fraser D.S.O. - M.C., attaché militaire à Paris.

Du côté français :

M. le Général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale;
M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies;
M. le Général Georges, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Colson, chef de l'état-major de l'Armée;

(1) Négatif extrait des archives de la Guerre.

M. le Général Huntziger, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Colonel Delay, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Lieutenant-colonel Petibon, chef d'État-major du général Gamelin;
M. le Chef d'escadron Noiret, de l'état-major de l'Armée.

Organisation du commandement.

Le général Gamelin expose qu'il appartient aux gouvernements de régler le fonctionnement de l'organe supérieur interallié.

Par contre, il est du ressort des chefs militaires de préciser la coordination sur chaque théâtre et ensuite de faire des propositions aux gouvernements.

Le général Gort donne son accord.

Officiers de liaison.

Le général Gamelin précise qu'il a un double rôle. Il est :

— d'une part coordonnateur de la Défense nationale,

— d'autre part commandant en chef des armées terrestres; le général Georges, qui est son adjoint, assure le commandement des armées du Nord-est.

C'est auprès du général Georges que se trouvera le colonel Sivell, chef de la liaison.

Il y aura près du général Gamelin, coordonnateur de la Défense nationale, d'autres officiers.

Le général Gort distingue le cas où le siège de l'organisme supérieur interallié serait en France et celui où il serait en Angleterre.

Le général Gamelin pense que cet organisme se réunira en fonction des circonstances dans l'un ou l'autre pays.

Zone de concentration de l'armée britannique.

Le général Gort demande que l'on prévoie pour l'armée britannique une zone de concentration moins avancée que celle de Saint-Omer.

Le général Colson n'y voit pas d'inconvénients.

Le général Gamelin. — Il y a en effet une zone de regroupement, puis ensuite l'armée britannique se porte de l'avant pour entrer en action. Cette zone de regroupement peut être assez en arrière.

La question ne prend un caractère aigu que s'il y a initialement une attaque allemande sur la Belgique.

Le général Georges. — En fonction des opérations, on peut avoir une variante dans la détermination de la zone de débarquement. S'il n'y a pas d'opérations, on utilise la variante et on pousse les troupes plus loin.

Le général Gamelin. — La souplesse des chemins de fer permet de donner toute satisfaction.

EMPLOI DE L'ARMÉE BRITANNIQUE.

Le général Gamelin. — Le rôle de l'armée anglaise variera. En cas de violation de la Belgique, l'armée anglaise est à gauche; en cas de respect de la neutralité belge, elle est en arrière.

Le général Gort. — Aurons-nous des Français à gauche, entre les Belges et nous ?

Le général Gamelin expose qu'en cas de violation du territoire belge, la défense du front belge est répartie entre l'armée française au Sud et l'armée belge au Nord, mais que la France enverra au secours de l'armée belge, au début, dans sa zone, des éléments mécaniques et motorisés. Il est donc possible que l'armée anglaise ait devant elle, puis à sa gauche, des éléments belges et français.

PROTECTION AÉRIENNE DES ZONES DE DÉBARQUEMENT.

Le général Gamelin. — La question a été réglée. Mais il sera intéressant qu'en tension politique, la défense antiaérienne britannique vienne prendre sa place.

Le général Gort. — C'est impossible de l'envoyer en France avant la mobilisation. L'envoi dans ces conditions est une question politique, mais nous y pousserons.

Le général Gamelin. — Nous vous en serions reconnaissants, car cette mise en place simplifierait la question de défense des bases. Si vous voulez reconnaître ces bases, ce serait facile.

Le général Gort. — Cette reconnaissance a été faite.

RAVITAILLEMENT EN MATÉRIEL DE GUERRE DES NATIONS ALLIÉES.

Le général Gamelin. — Il faudrait d'abord déterminer l'ordre dans lequel les nations qui demandent du matériel doivent être satisfaites. Le commandement britannique met en tête la Turquie. La France a pris depuis longtemps déjà des engagements avec la Pologne (depuis 1936) et avec la Roumanie qu'elle ne veut pas décourager. Les Turcs sont exigeants.

Le général Gort fait connaître que la Grande-Bretagne a accordé un crédit de 10 millions de livres aux Turcs et de 6 millions aux Polonais.

Le général Gamelin. — Le pays le mieux placé pour ravitailler les fronts orientaux est la Russie. Elle devrait fournir les armées polonaises, roumaines, turques et même grecques. Si la Russie refuse ces fournitures, il faudra s'adresser à l'Amérique, mais ces achats sont chers et lents. Les pays orientaux n'y peuvent avoir que des fournitures du temps de paix.

Le général Jamet. — Il est possible que l'ordre d'urgence établi par la France ne concorde pas avec celui de la Grande-Bretagne, de même que peuvent différer dans un même pays l'ordre d'urgence établi par l'Armée et celui de la Marine.

Le général Gamelin. — Nous avons intérêt à avoir une armée polonaise forte. Elle menace sur ses arrières l'armée allemande et dégage ainsi le front occidental. Elle prend de flanc une attaque allemande sur la Roumanie.

Le général Pownall. — Nous avons apporté l'état des matériels demandés et ce que nous pouvons fournir. Quand les listes analogues auront été établies en France, il y aura intérêt à ce qu'un officier général français vienne à Londres.

Le général Jamet. — Nous allons avoir prochainement des officiers de liaison qui faciliteront la solution des problèmes.

Le général Gort fait connaître que prochainement un général anglais sera envoyé en mission en Pologne.

Le général Gamelin définit la position de la France par rapport à la Pologne et les conventions militaires qui ont été passées. Il indique la difficulté qu'auraient les Allemands pour attaquer simultanément sur les fronts est et ouest et les réactions de l'armée française en cas d'attaque allemande sur la Pologne.

Le général Gamelin mentionne l'envoi éventuel en Russie d'une mission dirigée par le général Doumenc, envoi qui n'aura lieu que si les négociations aboutissent : la mission comporterait aviateurs et marins [1]. Il donne lecture d'un programme de questions à traiter par cette mission et relatif aux actions terrestres, maritimes et aériennes demandées aux forces russes ainsi qu'à l'appui industriel et économique que la Russie pourrait donner aux états orientaux : Pologne — Roumanie — Turquie [2].

Le général Gort. — Il serait intéressant d'être renseigné sur la valeur de l'aviation russe.

Le général Gamelin. — Elle n'est pas très moderne, mais assez nombreuse.

Théâtres d'opérations balkaniques.

Le général Gamelin. — La question la plus importante est celle de la Thrace. Il faut que les Turcs tiennent sous leur menace la Bulgarie pour l'empêcher d'entrer en guerre et la règlent au plus tôt si elle se déclare hostile. Il faut aussi s'entendre avec les Turcs pour exiger, si les Bulgares se déclarent neutres, des garanties de neutralité.

Le général Huntziger. — Pour éviter d'être joué par les Bulgares comme on l'a été en 1915, on serait amené à leur poser en quelque sorte un ultimatum.

Les Affaires étrangères estiment qu'il n'en serait pas de même des Yougoslaves.

Le général Gamelin. — C'est bien mon avis; du fait du voisinage des Allemands, les Yougoslaves peuvent être au début, obligés de se déclarer neutres. Mais la position morale des Yougoslaves est différente de celle des Bulgares.

Le général Gamelin aborde la *question de Salonique.*

Salonique nous intéresse au premier chef. Nous pouvons y envoyer des troupes du Levant. Dès maintenant, nous renforçons le Levant pour pouvoir y prélever une petite division. Le transport de ces troupes jusqu'à Smyrne ou Panderma ou Haidar Pacha se ferait par terre. Il continuerait jusqu'à Salonique par mer à l'aide de bateaux turcs, grecs ou russes. L'attitude de

(1) Le général Doumenc devait recevoir ses instructions le 27 juillet : voir ci-après le nº 336.
(2) Le texte de ce programme est ci-après reproduit en annexe.

la Bulgarie rendrait difficile l'utilisation de la voie de terre entre Constantinople et Salonique.

Pour aider à lier les actions grecques, turques et yougoslaves à Salonique, nous y enverrons un général. La mission envoyée en Turquie verra ce que les Turcs peuvent diriger comme troupes sur Salonique. Les Grecs accepteraient bien pour les aider à Salonique quelques contingents turcs, mais n'en veulent pas trop.

Le Levant pourrait se démunir de deux groupes d'aviation : un de reconnaissance qui agirait à Salonique, un de bombardement qui agirait à Salonique ou en Dodécanèse.

Le général Gamelin passe *à la question du Dodécanèse.*

La partie maritime d'une opération contre le Dodécanèse est du ressort de la marine britannique. Sa première action serait de couper les ravitaillements des îles italiennes. Parallèlement, il serait intéressant d'entreprendre une suite continue de bombardements aériens exécutés par les avions basés en Turquie (turcs, français, avions du Levant, éventuellement russes).

Si enfin une opération de débarquement était tentée, elle serait à base de troupes turques — si on le souhaite, un bataillon français pourrait y participer, mais les troupes françaises ont mieux à faire à Salonique.

Le général Huntziger. — Il y a tout intérêt à ce que la conquête des îles soit faite par les Turcs qui ensuite les garderont.

Le général Gamelin. — Mais il est bien entendu que la partie maritime d'une opération contre le Dodécanèse est du ressort de l'autorité maritime britannique.

Le général Gort. — Ce sera pour elle une grosse question.

Le général Huntziger. — Il y aura peut-être discordance de vues entre les Turcs qui voudraient faire cette opération rapidement et la marine anglaise qui ne la voit que plus tard.

Le général Gamelin. — La mission envoyée en Turquie devra rechercher à *relier l'effort turc* avec ceux de la *Roumanie* et de la *Russie.*

Ces efforts conjugués doivent tendre, d'abord, à immobiliser la Bulgarie. L'aviation russe pourrait agir en Thrace et à Salonique. Les Turcs admettent même que les troupes russes viennent agir en Thrace.

Le général Huntziger. — Il sera intéressant de faire ressortir aux Turcs l'avantage qu'ils auraient à s'entendre directement avec les Russes. Si on ne peut arriver à un accord général avec la Russie, l'accord direct russo-turc serait peu réalisable.

Le général Gamelin montre l'intérêt que nous avons à engager la Russie dans des actions secondaires.

Puis il définit les *théâtres d'opérations orientaux.*

Le théâtre d'Égypte, groupant le Levant, l'Égypte, Djibouti, Aden. Il est basé sur l'Égypte. Le commandement en chef y est anglais. Ce n'est pas un commandement direct des troupes, mais le chef y remplit un rôle de coordonnateur.

Le théâtre balkanique qui groupe des forces turques, grecques, yougoslaves. Il paraît difficile d'y organiser un commandement unique; mais une person-

nalité militaire française importante, résidant à Salonique pourrait aider à réaliser la liaison de ces forces.

Le théâtre nord-oriental, groupant la Pologne, la Roumanie et la Russie. On ne peut y organiser un commandement, mais seulement réaliser des liaisons.

La coordination des missions française et anglaise en Turquie est ensuite étudiée.

Le général Gamelin. — Si les Turcs voulaient traiter quelque chose rapidement, la Grande-Bretagne pourrait-elle envoyer assez vite un chef de mission militaire à Ankara ?

Le général Gort. — Le général anglais qui commande au Caire pourrait s'y rendre.

Le général Gamelin. — Il est bien entendu que nous vous tiendrons exactement au courant de ce que le général Huntziger fera en Turquie [1]. Il renseignera l'attaché militaire britannique.

Le général Huntziger voudrait savoir ce que l'île de Chypre offre comme terrains d'atterrissage des avions.

Le général Gort. — Nous n'y avons qu'une compagnie et les terrains d'atterrissage sont mauvais. L'aviation, à cause de l'essence, serait mieux basée en Turquie.

Le général Gamelin propose d'étudier la question de la Somalie britannique.

Le général Bührer expose que la défense de Djibouti est assurée en territoire français, mais que la position organisée pourrait être tournée par les Italiens en passant par la Somalie anglaise. A la conférence d'Aden, il a été reconnu que la défense de la Somalie anglaise demandait 2 bataillons et 12 pièces de canon.

Le général Bührer voudrait connaître la décision prise par le commandement britannique. Si l'armée anglaise ne peut pas envoyer les deux bataillons demandés, des bataillons coloniaux fournis par les colonies françaises (Madagascar et l'A.O.F.) pourraient être affectés à cette défense.

Le général Gort. — Nous étudierons la question pour envoyer des bataillons indigènes, mais ce ne peut être maintenant.

Le général Bührer demande qu'en raison de l'urgence, une décision soit prise très vite. Il demande si l'Angleterre accepte que les 2 bataillons français soient, dès le temps de paix, stationnés en Somalie britannique.

Le général Gamelin. — C'est peut-être une question de gouvernement.

Le général Bührer fait connaître que les 2 bataillons coloniaux français pourraient être fournis assez rapidement.

Le général Gamelin. — Il est bien entendu que, de toute façon, dès que les bataillons anglais arriveront, ils relèveront les bataillons coloniaux français.

La réunion se termine à 12 heures.

[1] Ce dernier avait été chargé de définir avec l'état-major turc les bases de la collaboration militaire entre les deux pays : voir ci-dessus le n° 147.

ANNEXE

Questions russes dont l'étude a été proposée par le général Gamelin au cours des conversations franco-britanniques du 13 juillet 1939 (1).

15 juillet 1939.

Très secret.

I. Communications avec l'Europe.
Maritimes : *Mourmansk - Arkangelsk.*
Aériennes : à travers Scandinavie.

II. Action en Baltique contre les communications maritimes allemandes.
Aviation. — Sous-marins; attitude de la Finlande et des états baltes.

III. Fronts polonais et roumain.
Sécurité des frontières orientales de ces états.
Fournitures et réparation de matériel de guerre.
Fournitures de matières premières (blé, charbon, métaux).
Fournitures d'outillage.
Appuis d'aviation.

IV. Front turc,
Action maritime en mer Égée par : navires de guerre, navires de commerce (transports).
Action de l'armée en Thrace.
Action de l'aviation : concours à l'action contre le Dodécanèse.
Fournitures diverses.

199

M. NEVILLE CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL FRANÇAIS.

L. (2). *10 Downing Street, 13th July 1939.*

The cordiality and sincerity with which you and I have been able to exchange views on various occasions since you took office, encourage me to write to you now in the hope that you will be willing to give consideration to certain views which I wish to urge upon you very earnestly.

I am, as I am sure you are, constantly turning over in my mind the situation in which we now stand, and trying to forecast what may happen between now and the autumn. I feel that there has been some slight improvement in the general situation, anyhow from the point of view of our two countries, for

(1) Il a paru superflu de reproduire également une note de renseignements, jointe à ce tableau, et concernant les principaux ports soviétiques (Mourmansk, Arkangelsk, Petsamo).

(2) Extraite des papiers Daladier conservés aux archives du ministère des Relations extérieures et à la Fondation nationale des Sciences politiques. Ce même texte est également reproduit dans les *Documents en british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VI, nº 317.

we are now distinctly stronger and shall shortly become stronger still. The collaboration that we have established in many fields is of the greatest value, and I do not doubt that this value is well appreciated in other quarters. Moreover I think we may perhaps feel a greater certainty than before that both in Italy and in Germany, the resolution and determination of France and Great Britain are well understood.

In these circumstances, I want to ask you to reconsider the franco-italian position — which has necessarily so important a bearing on the general situation. I appreciate and understand most fully all your difficulties and I entirely sympathise with your view of the italian attitude. It seems to me, however, that there might be considerable advantages in some further exploration of the position, and the information which comes to us from Italy suggests to my mind that the present would be an appropriate moment. The advantages I have in mind are threefold : first, and most important, any step of this nature that you might feel able to take would probably increase the italian ability or disposition to exercise a restraining influence in regard to the situation in Danzig which may otherwise at any time reach an acute stage. In this connection I feel that Mussolini is the one man who can influence Hitler to keep the peace. But I am concerned at the idea that he and Hitler may say: « What is the use of discussing peaceful settlement with the western powers when France refuses to discuss differences with Italy, in spite of Italy's expressed offer to do so »? And I don't want the crisis in Danzig to come while Mussolini feels aggrieved that his tentative advances are ignored.

A second advantage is that whether soundings lead to any definite progress or not, your country and mine would at least be gaining time, which is of great value to us both in various fields.

The third advantage would be that we should thereby disarm any malicious and tendencious propaganda in the totalitarian countries to the effect that although we both continually speak of the possibility of solving all problems by negotiation, we do not take concrete steps in this direction.

It seems that the italian government have made some advance in the formulation of their desires, though there is still a marked lack of precision. What I want to suggest to you is that, by whatever means you think best, you should now indicate that you would be prepared to hear more, and to listen to italian proposals. I can understand that if you were in the weak position of some of your predecessors, you might have to consider on what grounds you could commend to French public opinion an agreement with Italy about the outstanding points. But you are not in this position; indeed, the reverse is the case, for no french minister in recent times has had his people so solidly behind him. I feel, therefore, that you are now so strongly entrenched as to be able at least to allow Italy to formulate her proposals, and I believe that such a move might be the means of breaking what seems to me a dangerous deadlock.

The commitments into which France and Great Britain have entered and the agreements which will embody them have created a situation in which some sort of precarious balance of power exists. But that position cannot be permanently maintained and if a real peace is to be established, we must make

some positive efforts of a constructive character to ease the tension and restore confidence in Europe.

I have asked the Ambassador to hand you this letter and he will be able to enlarge further on what I have said. But I have no doubt that you will think very seriously about my proposal, for you know that I have only one object in view and that is to serve the common purpose that unites our two countries [1].

200

M. von Ribbentrop, Ministre des Affaires étrangères du Reich, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

L. [2]. *Fuschl* [3], *13 juillet 1939.*

Vous avez le 1er juillet remis au comte Welczeck une note qui m'était personnellement destinée [4], dont la teneur me fait désormais à moi aussi une obligation de vous faire connaître d'une façon claire et exempte de tout malentendu la position du gouvernement allemand à l'égard des relations germano-françaises en général, et de la question de Dantzig en particulier.

Les gouvernements français et allemand ont, le 6 décembre 1938, signé une déclaration d'après laquelle ils reconnaissent solennellement les frontières existantes entre la France et l'Allemagne, et d'après laquelle ils manifestent la volonté d'employer toute leur énergie afin d'assurer des rapports pacifiques et de bon voisinage entre les deux pays.

Du côté du gouvernement du Reich, cette déclaration était la suite logique de la politique d'entente avec la France, poursuivie constamment depuis la prise du pouvoir politique qu'en principe il voudrait maintenir aujourd'hui encore.

Pour ce qui est de votre remarque sur la réserve inscrite à l'article 3 de la déclaration franco-allemande concernant les rapports particuliers de la France et de l'Allemagne à l'égard des tierces puissances, il n'est absolument pas exact que cette réserve implique une reconnaissance de rapports spéciaux de la France à l'égard de la Pologne. Dans les conversations qui ont eu lieu à Berlin et à Paris lors des négociations préliminaires au sujet de la déclaration et à l'occasion de sa signature, il était au contraire parfaitement clair que la

(1) La lettre, reçue par sir Eric Phipps dans la matinée du 14, fut remise dans l'après-midi du même jour par l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Sur l'entretien qui eut lieu à cette occasion entre le président du Conseil et sir Eric, voir les *Documents* précités, n° 326.

(2) Document extrait des « Notes du Cabinet G. Bonnet » et reproduit au *Livre jaune* sous le n° 163.

(3) Près de Salzbourg.

(4) Le texte de cette note est ci-dessus reproduit sous le n° 67 annexe.

réserve se rapportait aux rapports particuliers d'amitié entre la France et l'Angleterre, d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre. Nous avons notamment, lors de nos entretiens du 6 décembre 1938 à Paris, posé d'un commun accord le respect des intérêts vitaux réciproques comme base primordiale et comme principe de l'évolution à venir des bons rapports franco-allemands.

A cette occasion, j'ai fait remarquer expressément que l'Europe orientale constituait une sphère d'intérêts allemands et vous avez, contrairement à ce qui est affirmé dans votre notice, souligné à ce moment, de votre côté, que dans l'attitude de la France à l'égard des problèmes de l'Europe orientale, un revirement radical s'était accompli depuis la conférence de Munich.

En contradiction directe avec ce point de vue établi par nous au début de décembre se trouve le fait que la France ait profité de la généreuse proposition du Führer à la Pologne [pour] le règlement de la question de Dantzig et de la réaction quelque peu singulière de la Pologne, pour contracter avec ce pays des engagements plus étroits dirigés contre l'Allemagne. A la fin de votre notice, ces engagements sont définis de telle sorte que toute intervention militaire de la Pologne lors d'une modification du *statu quo* de Dantzig amenerait la France à prêter immédiatement assistance militaire à la Pologne.

A l'égard de cette politique du gouvernement français, j'ai à faire les remarques suivantes :

1° L'Allemagne, qui ne s'est jamais immiscée dans les sphères d'intérêts vitaux de la France, doit repousser une fois pour toutes et d'une façon catégorique une immixtion de la France dans ses sphères d'intérêts vitaux. La forme donnée aux rapports de l'Allemagne avec ses voisins de l'Est ne touche aucunement les intérêts français, mais elle est une affaire absolument propre de la politique allemande. Aussi le gouvernement du Reich n'est-il pas en mesure de discuter avec le gouvernement français des questions concernant les rapports germano-polonais ou de reconnaître à ce gouvernement le droit d'exercer une influence sur des questions ayant trait au règlement futur des destinées de la ville allemande de Dantzig.

2° Pour votre orientation personnelle, au sujet du point de vue allemand dans la question polonaise, je voudrais dire ce qui suit :

Le gouvernement polonais a répondu à l'offre historique et unique du Führer pour le règlement de la question de Dantzig et pour une consolidation définitive des rapports germano-polonais par des menaces de guerre que l'on ne peut qualifier que d'étranges. A l'heure actuelle, il est impossible de reconnaître si le gouvernement polonais révisera cette singulière attitude déraisonnable; on ne peut que dire que toute violation du sol dantzicois par la Pologne ou une provocation polonaise incompatible avec le prestige du Reich allemand aura pour réplique une marche immédiate des Allemands et l'anéantissement de l'armée polonaise.

3° La constatation à laquelle il a déjà été fait allusion et qui est contenue dans la phrase finale de votre notice signifierait, prise à la lettre, que la France reconnaît à la Pologne le droit de s'opposer militairement à toute modification quelle qu'elle soit du *statu quo* de Dantzig, et que si l'Allemagne ne tolère

pas qu'il soit ainsi fait violence aux intérêts allemands, la France attaquera l'Allemagne. Si tel était effectivement le sens de la politique française, je devrais vous prier de prendre acte de ce que de telles menaces ne pourraient que renforcer le Führer dans sa résolution d'assurer la sauvegarde des intérêts allemands avec tous les moyens à sa disposition. Le Führer a toujours désiré l'entente franco-allemande et qualifié de folie une nouvelle guerre entre les pays que ne sépare plus aucune opposition d'intérêts. Mais si les choses sont telles que le gouvernement français veuille la guerre, il trouvera l'Allemagne prête à tout instant. C'est alors le gouvernement français exclusivement qui aurait à porter devant son peuple et devant le monde la responsabilité d'une telle guerre.

En considération des agréables rapports personnels que j'ai pu nouer avec Votre Excellence à l'occasion de la signature de la déclaration du 6 décembre, je regrette que votre notice m'ait obligé à cette réplique. Je ne voudrais pas abandonner l'espoir qu'en fin de compte, la raison ne triomphe et que le peuple français reconnaisse où sont ses véritables intérêts. Après m'être employé pendant plus de vingt ans pour un rapprochement franco-allemand, ce serait là pour moi personnellement l'accomplissement d'un désir profondément ressenti.

201

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 602 [1]. *Berlin, 13 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

La détente qui a suivi le galop d'essai de Dantzig, l'attitude relativement modérée de la presse, la mise en sourdine de l'appareil habituellement plus tapageur de la Propagande, les apaisements volontiers prodigués par les personnalités du régime ne doivent pas créer l'illusion d'un changement dans les desseins du IIIe Reich. Que le coup d'arrêt dû à la ferme résolution et à la tranquille assurance manifestées à Paris et à Londres ait provoqué chez les maîtres de l'Allemagne un certain embarras, on n'en saurait douter. Il est même vraisemblable que l'on se recueille actuellement à Berchtesgaden et que, méditant sur les chances de succès de telle ou telle opération, l'on se réserve, peut-être, de passer d'un compartiment à l'autre et de pousser ses pions vers des points de moindre résistance. Mais ce répit apparent n'est qu'une halte dans la poursuite des fins que s'est assignées l'auteur de *Mein Kampf*. Force

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

est de constater que si l'on semble marquer un temps d'hésitation dans le choix de la voie à suivre, rien, en tout cas, ne vient ralentir la fiévreuse préparation de l'instrument des prochaines entreprises.

J'ai appelé par ailleurs l'attention de Votre Excellence sur l'ensemble des renseignements d'ordre militaire dont la réunion tend à démontrer qu'avec l'appoint de près d'un million de réservistes rappelés sous les drapeaux, l'achèvement des fortifications de l'Ouest et de l'Est et leur occupation tout au moins partielle, l'appareil militaire sera porté au mois d'août prochain au point le plus favorable pour une entrée en jeu et une utilisation quasi-immédiates [1]. L'effort dans le domaine de la mobilisation économique, pour être plus difficile à déceler dans ses réalisations du moment, est, de son côté, poussé à un point tel que, sous certains aspects, l'Allemagne a, en quelque sorte, dépassé le niveau de ses propres possibilités.

Particulièrement édifiant à cet égard est le manque de main-d'œuvre, dans un pays qui se dit surpeuplé et qui arrivait, il y a quelques années à peine, en tête des statistiques européennes du chômage. L'exploitation à plein rendement des industries de guerre; l'intensification de l'extraction minière; la construction d'usines de fabrication des produits de remplacement; l'utilisation, dans ces usines, d'un personnel infiniment plus nombreux que celui autrefois nécessaire à la simple manipulation de marchandises achetées à l'étranger; la construction des fortifications; celle d'innombrables bâtiments publics; celle des autostrades; celle des logements des ouvriers des nouvelles usines; le recrutement du personnel de l'armée ont provoqué un tel appel de main-d'œuvre qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, de satisfaire les offres d'emplois. D'après de récentes déclarations du secrétaire d'État au Travail, Syrup, le nombre des ouvriers est passé de 12 millions en 1933 à 21 millions actuellement. 1.744.000 places se sont trouvées libres au mois de mai dernier pour 987.000 demandes.

Cette situation se fait le plus durement sentir dans l'industrie du bâtiment et dans l'agriculture, désertées pour le travail mieux rémunéré des usines d'armement et de la haute industrie. Il a fallu, en février dernier, édicter l'interdiction pour les salariés de changer d'emploi sans autorisation de l'office de la Main-d'œuvre. La collaboration des étudiants et de leurs professeurs, des femmes et jeunes gens, ainsi, même, que celle des soldats, aux travaux agricoles est administrativement organisée. On tire de leurs occupations, par voie de réquisition, artisans et membres des professions commerciales ou bureaucratiques pour les envoyer, moyennant, d'ailleurs, un salaire égal à leur gain du moment, aux champs ou dans les chantiers. L'extension de cette pratique était devenue telle que le maréchal Goering a dû prendre, avant-hier, une ordonnance pour réglementer plus rigoureusement l'application des mesures en cause. La femme, que l'on prétendait, il y a peu de temps encore, ramener et maintenir au foyer, est pressée de s'employer à son tour. 30.000 seraient déjà embauchées par l'industrie aéronautique. On parle d'organiser, pour elle, la demi-journée de travail. Mais la création, à son intention, d'usines dans les

[1] Voir ci-dessus les nos 92, 192, 193.

villes où travaillent les maris engendrera de nouveaux besoins. On est frappé, enfin, de la proposition croissante du personnel féminin venu remplacer dans les administrations, notamment, aux postes, les hommes appelés à de plus rudes besognes. Les services du Travail, malgré leur prévention contre une mesure qui aurait pour effet de diminuer l'influence nationale-socialiste à l'étranger, envisagent de faire appel aux Allemands du dehors. Enfin, le recours à la main-d'œuvre étrangère s'amplifie, en dépit de l'exportation de devises qui s'ensuit nécessairement. 37.000 Italiens, 15.000 Yougoslaves, 12.000 Hongrois, 5.000 Bulgares, 4.000 Hollandais et plus de 40.000 Slovaques sont actuellement employés en Allemagne. La défection des Polonais venus l'an dernier pour la moisson au nombre de 50.000 et que l'on escomptait, cette année, 80.000, est lourdement ressentie.

Un tel état de choses devient critique lorsqu'un million d'hommes sont enlevés à leurs occupations civiles et maintenus sous les drapeaux. Il m'est revenu, de source généralement bien informée, que le maréchal Goering, responsable du plan de quatre ans, se serait ouvert au Führer, au cours de discussions très vives qui ne seraient pas encore closes, des graves préoccupations que lui cause cette demi-mobilisation. A ses yeux, le plan de quatre ans serait déjà compromis et une prolongation de la situation le conduirait à un échec certain. Le maréchal Goering aurait fait calculer qu'un homme mobilisé en représentait quatre dans l'économie générale du pays : lui-même, devenu stérile, un pour le remplacer et deux pour produire sa nourriture, son équipement et son armement, également stériles. Il estimerait qu'engager une guerre dans les conditions actuelles serait courir à l'écroulement économique de l'Allemagne.

A la considérable utilisation de main-d'œuvre correspond une production intensifiée et, dans ce domaine comme dans celui de la constitution de stocks de réserve, le Reich paraît loin, également, de songer à restreindre la cadence. C'est ainsi que s'est maintenu, dans les premiers mois de 1939, qui révèlent même une légère progression, le volume formidable, jamais atteint antérieurement, de la production métallurgique. La faiblesse même de la progression tend à établir que, là aussi, le plafond des possibilités est aujourd'hui atteint. Les chiffres, ici, valent d'être mentionnés :

	Fonte (M/T)	Acier (M/T)
1933 : Sans l'Autriche ni les Sudètes.....	5,25	7,39
1936 : Avec l'Autriche et sans les Sudètes.....	15,55	19,48
1937 : Avec l'Autriche et sans les Sudètes.....	16,34	20,28
1938 : Avec l'Autriche et sans les Sudètes.....	18,60	23,33
1938 (5 premiers mois) : Avec l'Autriche et sans les Sudètes.....	7,48	9,42
1939 (5 premiers mois) : Y compris l'Autriche et les Sudètes.....	8,18	10,24

	Fonte — (M/T)	Acier — (M/T)
Bohême-Moravie :		
1936	0,80	1,25
1937	1,14	1,55
1939 (5 premiers mois)	0,47	0,65
Autriche seule :		
1933	0,88	0,23
1936	0,25	0,27
1937	0,38	0,43

Les chemins de fer, également, sont utilisés à plein et ne suffisent pas à la tâche, qui dépasse la limite de leur effort. Les wagons ne sortent plus qu'exceptionnellement du territoire du Reich pour les transports à l'étranger, et, cependant, on en a manqué en juin dernier pour les chargements de charbon. La situation est la même dans les transports fluviaux.

Il est beaucoup plus difficile de se faire une idée sur l'importance des stocks. On ne possède malheureusement aucune indication sur l'étendue de certaines réserves qu'il serait du plus haut intérêt de connaître : minerais et métaux, pétrole. On ne sait même pas avec certitude, pour cette dernière matière, le chiffre de production de l'essence synthétique, que certaines évaluations dignes de foi estiment à 1,1 million de tonnes en 1938, auxquelles s'ajouteraient les quelques 600.000 tonnes de benzol extraites de la sous-production des cokeries. Ces chiffres coïncident avec celui de 1,7 million de tonnes, qu'a donné récemment, pour la production totale des carburants, en cette même année 1938, une haute personnalité de l'industrie lourde, M. Zangen. On peut, grâce à des indices plus tangibles, arriver à certaines déductions en ce qui concerne les denrées alimentaires. C'est ainsi que l'étude des statistiques permet d'évaluer à 3,5 millions de tonnes le stock brut actuel de céréales panifiables, la quantité effectivement consommable pouvant, en raison des pertes, être sans exagération réduite de 50 %. Sans doute, comme dans tout pays au lendemain de la récolte, les tenants du régime pourront-ils s'écrier à l'automne que l'Allemagne possède devant elle une année de consommation. Des réserves considérables de viande paraissent être accumulées dans les frigorifiques. On a cité, dans certains milieux susceptibles d'être bien renseignés, le chiffre d'un million et demi de porcs. La seule constatation objective qui puisse être faite est que, dans les villes, il n'est possible de se procurer que de la viande frigorifiée dont la qualité témoigne d'un séjour très prolongé dans les chambres froides : or, la durée de ce séjour, avant remplacement par des viandes fraîches, est évidemment proportionnelle aux quantités stockées. De même, les quantités de beurre livrées à la consommation sont en diminution constante, sans doute au profit des réserves : la ration hebdomadaire vient d'être ramenée de 125 à 110 grammes par tête. On a relevé, enfin, des indices d'accaparement des fruits par les fabricants de conserves. Encore ces diverses indications ne valent-

elles que pour les villes : on paraît ne manquer de rien dans les campagnes et une surveillance plus rigoureuse permettrait sans doute d'obliger le paysan à accroître ses livraisons.

Plus significatives encore de ces efforts pour constituer des réserves et de leur tendance sont les récentes instructions adressées aux commerçants de l'habillement pour la préparation de leurs ventes après inventaire, que l'on n'a pas osé interdire par crainte d'alarmer l'opinion. Ces textes, appelés à demeurer confidentiels, interdisent de mettre en liquidation toute une série d'articles, tels que tissus blancs ou d'une seule couleur, linge, vêtements, fourrures, bottes, matériel de literie et autres, tous susceptibles de servir à l'approvisionnement des troupes et des hôpitaux.

Enfin, un fait caractéristique de la volonté de ne ralentir sous aucun prétexte les productions de guerre : des ingénieurs américains actuellement en mission d'étude en Allemagne ont relevé que les modèles de certains avions actuellement construits en grande série répondaient à une technique aujourd'hui dépassée. L'Allemagne, qui a mis au point des prototypes modernes dont rien n'empêcherait la mise en fabrication, préfère poursuivre la production d'appareils qui, déjà semi-démodés, seront périmés l'an prochain, plutôt que d'arrêter ses usines pendant les quelques mois nécessaires à la transformation de l'outillage. A la volonté de production que révèle un tel état de choses, s'ajoute l'intention manifeste de travailler pour le présent et, partant, l'arrière-pensée d'utilisation immédiate. C'est là un symptôme d'une portée particulièrement grave.

Ainsi, l'Allemagne poursuit-elle, avec la même fiévreuse intensité, sa préparation à la guerre. Que, dans cet effort qui a tourné toute l'activité du pays vers une production stérile, l'armature tendue au-delà de ses possibilités soit prête à craquer, c'est l'objet des préoccupations de certains des dirigeants les plus marquants du IIIe Reich. La tentation d'utiliser, avant qu'elle ne saute, une machine dont la pression devient de jour en jour plus difficile à régulariser l'emportera-t-elle sur la crainte de voir s'écrouler l'édifice avant l'achèvement d'une aventure, dont il devient sans cesse plus difficile d'espérer qu'elle puisse être brève? Se sent-on, au contraire, assez maître de cet appareil économique pour tenir plus longtemps, dans cette lutte d'un genre nouveau, que les puissances occidentales? Il n'est pas douteux qu'à côté des facteurs politiques, ces questions aient leur place dans le débat qui paraît se livrer présentement entre les conseillers du Führer et probablement aussi dans la conscience même d'Hitler. Mais il n'en reste pas moins que, jusqu'à nouvel ordre, la machine de guerre continue d'être montée et perfectionnée comme s'il était décidé qu'on eût à s'en servir prochainement.

202

Le Général Palasse, Attaché militaire de France à Moscou, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 599/S [1]. Secret. *Moscou, 13 juillet 1939.*

La situation stratégique sur le front oriental de l'Europe. Sa répercussion probable sur l'attitude du gouvernement soviétique dans les pourparlers relatifs à la conclusion d'un pacte tripartite entre l'Angleterre, la France et l'U.R.S.S.

Si l'on examine la situation stratégique actuelle sur le front oriental, on reste frappé de l'analogie qu'elle présente avec celle que nous avons connue en septembre 1938.

La Pologne est complètement isolée de ses alliées, la France et l'Angleterre, comme l'était la Tchécoslovaquie. Par sa propre volonté elle s'est privée, jusqu'à ce jour, d'une aide militaire soviétique effective, en refusant tout passage de troupes sur son territoire.

Aujourd'hui encore, comme en 1938, la Russie ne pourrait lutter sur terre contre l'Allemagne qu'en Prusse orientale, à la faveur d'un passage obtenu par des négociations avec l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie ou exigé d'elles au moment favorable.

Dans les circonstances actuelles, une coopération soviétique éventuelle à une action contre l'Allemagne ne pourrait donc se produire que sous les formes suivantes :

a. Par un appui matériel à la Pologne (matières premières, matériels de guerre...).

b. Par l'action de la flotte soviétique en Baltique; action bien précaire d'ailleurs puisque, dans cette mer, l'U.R.S.S. ne possède qu'une très faible étendue de côtes et qu'elle reste réduite au seul port de guerre de Leningrad — Kronstadt dont la liberté dépend, pour une grande part, de la bonne volonté de l'Esthonie et de la Finlande.

c. Par des actions d'aviation, principalement sur la Prusse orientale, en accord avec la Pologne.

d. Par la concentration de troupes soviétiques en des points convenables de sa frontière occidentale, afin d'être en mesure, à tout moment, de produire une intervention rapide en faveur d'une Pologne qui, jugeant mieux de ses intérêts et de ses devoirs envers ses alliés, consentirait enfin à être aidée.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une telle action risque de se produire trop tard, alors que l'on se trouverait en présence d'une Pologne déjà battue.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

D'autre part, si nous examinons les conquêtes déjà réalisées pacifiquement par l'Allemagne depuis Munich (septembre 1938), nous voyons qu'elle a commencé l'encerclement de la Pologne, par l'annexion que l'on peut dire dès à présent complète, de la Tchéquie et de la Slovaquie, comme elle avait commencé celui de la Tchécoslovaquie par l'Anschluss de l'Autriche.

Le seul élément favorable réside dans l'attitude plus compréhensive et plus ferme de l'Angleterre qui permet une égale fermeté de la Pologne, aussi longtemps tout au moins que cette dernière ne sera pas aux prises avec les dures réalités du combat. Il faut reconnaître aussi qu'en une année, la préparation à la lutte de la France, de l'Angleterre et de l'U.R.S.S. paraît avoir progressé d'une manière sensible.

Un simple coup d'œil jeté sur une carte à jour (calque joint) permet de se rendre compte de la situation stratégique défavorable de la Pologne, menacée sur une étendue considérable de frontières et déjà tournée sur son flanc droit par la Prusse orientale et par la menace de Memel fortifiée en présence d'un pays aussi faible que la Lithuanie.

En effet :

Au Nord, il paraît douteux que la Pologne puisse tenir dans le Couloir, où la ville de Dantzig est déjà acquise aux Allemands et où ces derniers ne manqueront pas de produire un effort considérable pour réunir la Poméranie à la Prusse orientale.

La liberté d'action presque totale de l'Allemagne en Baltique lui permet d'ailleurs d'amener, par mer, tous les renforts nécessaires en Prusse orientale.

Si l'on fait même abstraction du travail d'intimidation qu'elle a déjà produit dans les pays baltes, il faut constater que son action s'est déjà étendue au-delà de la Prusse orientale, par l'occupation du port et de la ville fortifiée de Memel.

La ville de Varsovie, capitale de la Pologne, peut donc être rapidement menacée par des attaques partant respectivement de Prusse orientale et de Silésie sur les directions générales :

Soldau — Varsovie et Breslau — Varsovie.

De même, une offensive partant de Slovaquie en direction générale de Lwow (Lemberg) permettrait de séparer l'armée polonaise de son alliée la Roumanie.

Si l'on étudie le problème inverse, il paraît difficile d'envisager raisonnablement l'hypothèse d'une offensive polonaise en Allemagne, vers Berlin par exemple, aussi longtemps que la question de la Prusse orientale, de Memel et des pays baltes, dont il est parlé ci-dessus, n'a pas été résolue.

Nous risquons donc de voir la Pologne isolée, dominée par une Allemagne qui se serait couverte à peu de frais sur son front occidental, et vaincue avant même que la France et l'Angleterre, arrêtées trop longtemps sur la ligne Siegfried, puis sur le Rhin aient pu lui porter une aide efficace.

Il m'apparaît de plus en plus certain que ces diverses considérations n'ont échappé, ni aux militaires soviétiques, ni à M. Staline, dont la politique extérieure s'oriente chaque jour plus nettement vers une politique nationale russe. Ayant vu, en 1938, ses pactes d'assistance mutuelle avec la France et

la Tchécoslovaquie rester lettre morte parce qu'ils n'étaient pas vivifiés par des accords militaires et parce que nous avons toujours paru nous dérober même à de simples conversations d'État-major à trois, l'U.R.S.S. n'est certainement pas disposée à retomber, cette année, dans les mêmes erreurs.

Ainsi qu'elle l'a exprimé à diverses reprises, avant même l'ouverture des actuels pourparlers, si elle consent à se découvrir vis-à-vis de l'Allemagne, ce ne sera qu'à la faveur d'une solution satisfaisante du problème militaire, alors qu'elle jugera l'action suffisamment *bien montée et liée* pour croire au succès et se juger garantie.

Les susceptibilités et les méfiances éveillées au cours des pourparlers ne seront apaisées que par l'élaboration d'accords précis, établissant les devoirs de chacun en cas d'agression.

Je ne crois pas que l'U.R.S.S. qui paraît avoir étudié, dès à présent, le problème militaire, consente à signer et à rendre effectif un accord politique, si elle n'est pas assurée que l'entente pourra se faire sur des accords militaires organisant solidement, malgré toute la complexité déjà mentionnée, la résistance du front oriental.

Il me semble donc indispensable d'être fixé, *au plus vite*, sur ce que pensent le gouvernement et l'état-major soviétiques à cet égard, et j'estime qu'un contact devrait être rapidement assuré pour une première consultation d'experts militaires français et anglais auprès de l'état-major soviétique.

J'ignore tout des intentions de l'état-major soviétique puisque je n'ai jamais été invité à poser des questions précises à ce sujet. Mais, au cours des pourparlers, M. Molotov a fait connaître que le gouvernement soviétique chiffrait à 100 divisions l'effort militaire qui lui incomberait du fait des obligations à assumer dans le pacte en préparation.

Il est évident que cet effort est hors de proportion avec l'aide à la Pologne envisagée ci-dessus. L'action russe à laquelle il vise doit être d'un autre style.

J'estime personnellement qu'un appoint considérable à la cause des alliés serait apporté par l'U.R.S.S., si l'on arrivait, indépendamment des appuis visés ci-dessus, à lui faire assurer la couverture du flanc droit polonais, si gravement menacé.

Diverses possibilités s'offrent à cet égard, que je ne ferai qu'esquisser rapidement :

A. *Offensive ne touchant en rien au territoire polonais mais affectant celui des pays baltes.*

Offensive sur l'axe : Ostrov, Daugavpils, Kaunas, Kœnigsberg, couverte au Nord par une action sur l'axe : Pskov, Riga, Memel.

ou B. *Offensive empruntant une partie restreinte de territoire polonais, une partie très faible de territoire letton et le territoire de Lithuanie.*

Offensive sur l'axe : Minsk, Kaunas, Kœnigsberg, couverte au Nord par une action sur l'axe : Polotsk, Daugavpils, Memel.

Il est bien évident que de telles offensives devraient être menées en liaison étroite, au Sud, avec l'armée polonaise.

En résumé, je crois que si nous voulons arriver à lier la Russie afin de

constituer un groupement de forces vraiment susceptible d'arrêter l'agression et peut-être d'éviter la guerre, il faut :

— Prendre immédiatement des contacts avec l'état-major soviétique.

— Préparer la mentalité polonaise, déjà mieux disposée à accueillir nos suggestions.

— Peut-être préparer les pays baltes en les rassurant et en leur donnant confiance en notre force.

Je me permettrai d'ajouter enfin que je considère toujours possible, si nous n'arrivons pas à traiter rapidement, de voir l'U.R.S.S. s'isoler tout d'abord dans une neutralité d'expectative, pour arriver ensuite à une entente avec l'Allemagne, sur la base d'un partage de la Pologne et des pays baltes [1].

203

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Corbin, Ambassadeur de France à Londres; Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 1470; 439 à 443 [2]. *Paris, 14 juillet 1939, 15 h. 15* [3].

Pour Moscou (*en chiffré secret*). Je vous communique ci-dessous le télégramme que je transmets à notre ambassadeur à Londres.

Pour les deux postes (*en chiffré secret pour Moscou*). Je me réfère à vos télégrammes nos 2196 et 2197-2198 [4].

La formule proposée par sir W. Seeds (votre télégramme no 2196) m'apparaît certainement moins avantageuse qu'une formule générale sans énumération d'états. Je n'aurais pourtant pas d'objection absolue à son adoption sous réserve de la mention du Luxembourg à côté de la Suisse et des Pays-Bas si, en définitive, la formule doit comporter une énumération de pays. En tout état de cause, il ne saurait plus être fait mention d'une période d'intervalle, aucune prévision d'accord ultérieur d'assistance entre l'U.R.S.S., d'une part, et la Pologne et la Roumanie, d'autre part, n'ayant plus à figurer dans notre accord. J'accepte enfin l'insertion des mots « directe ou indirecte » aussi bien dans cette formule que dans l'article 1er.

D'autre part, le télégramme de M. Naggiar qui vous a été communiqué ce matin [5] appelle de ma part les observations suivantes :

1o *Article 1er.*

(A) La phrase « ...que l'un des trois pays aurait pris l'engagement d'assister

[1] Les principaux passages de la note de l'attaché militaire étaient retransmis par télégramme de l'ambassadeur de France à Moscou, le 16 juillet, sous les nos 699 à 703.

[2] Extrait des « Fonds 1940 ».

[3] Par téléphone pour Londres.

[4] Du 13 juillet, ci-dessus reproduits sous les nos 186 et 187.

[5] Il s'agit du télégramme de Moscou nos 692 à 698, du 13 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 191.

contre une telle agression » figurait dans le texte qui vous a été transmis le 5 juillet (1) et elle n'avait soulevé aucune objection. Sans faire de son maintien une condition absolue, j'estimerais préférable de l'insérer pour tenir compte des susceptibilités éventuelles de la Pologne et de la Roumanie qui, en son absence, se trouvaient placées sur le même pied que les états baltes.

2° En ce qui concerne la clause de consultation, la meilleure rédaction serait à mon avis celle qui éviterait de nommer les états intéressés. Si ces états doivent en définitive être nommés, il y aurait lieu, comme il est indiqué ci-dessus, de ne pas omettre le Luxembourg.

3° Je me rallie aux instructions adressées par lord Halifax à sir W. Seeds (2), c'est-à-dire que nos ambassadeurs devront épuiser toutes les possibilités d'obtenir que le gouvernement russe renonce à sa rédaction de l'article 6 et accepte la nôtre, mais qu'il leur appartiendra d'apprécier jusqu'à quel point ils peuvent pousser leur insistance sans compromettre le résultat final de la négociation dans le cadre déjà acquis.

La tâche de nos ambassadeurs me paraîtrait d'ailleurs allégée en ce qui concerne cet article 6, s'ils pouvaient faire état dès maintenant de la disposition des gouvernements français et anglais à envoyer leurs techniciens militaires à Moscou, dès l'instant même où le gouvernement militaire (3) se sera déclaré prêt à les recevoir. En cas d'impossibilité d'obtenir sur ce point satisfaction du gouvernement soviétique et en raison de l'intérêt politique qui s'attache à une conclusion immédiate de l'accord, j'admettrais que nos ambassadeurs fussent autorisés à prendre sur eux d'accepter finalement la rédaction russe sans référence nouvelle à leurs gouvernements respectifs.

204

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2218 (4). Réservé. *Londres, 14 juillet 1939* (5).

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Je vous adresse ci-dessous en traduction le projet d'instructions destiné à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou. Il va de soi que ce texte n'est pas définitif. Il se peut en particulier que le paragraphe 4 soit modifié.

(1) Par télégramme adressé à Londres sous le n° 1379, et ci-dessus reproduit sous le n° 101.
(2) Instructions ci-dessus publiées sous le n° 183.
(3) Erreur pour : soviétique.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par téléphone, en clair.

« Les points de divergence que vous aviez mentionnés ont été examinés avec le gouvernement français. L'accord s'est établi de la façon suivante :

« 1° Il convient que votre collègue français et vous-même sondiez M. Molotov afin de savoir s'il accepterait l'inclusion dans l'article 1er des mots : « s'était engagé à aider contre une semblable agression ». S'il s'y opposait, vous n'insisteriez pas sur ce point ;

« 2° M. Naggiar est autorisé à accepter les mots « directe et indirecte » dans l'article 1er.

« 3° En ce qui concerne le paragraphe relatif à la consultation, vous et M. Naggiar devrez chercher une formule qui ne mentionne spécifiquement aucun état et qui soit assez large pour englober tout état européen susceptible d'être victime d'une agression. Si, toutefois, M. Molotov manifeste de la résistance, vous devrez, d'accord avec M. Naggiar, proposer la formule contenue au paragraphe 3 de votre télégramme n° 159 (1) en ajoutant le Luxembourg aux Pays-Bas et à la Suisse. Vous devrez insister fortement pour que le Luxembourg soit inclus, mais si M. Molotov s'y refuse, il n'est pas nécessaire que vous insistiez indéfiniment.

« 4° En ce qui concerne l'article 6, vous êtes autorisé, si vous le jugez bon et au moment qui vous semblera opportun, à dire à M. Molotov que nous serions prêts sans plus tarder à commencer les discussions techniques et à envoyer à Moscou, dès que les autorités soviétiques seraient disposées à le recevoir, un général chargé de mener ces discussions jusqu'à leur conclusion. Je vous laisse le soin de décider du moment où vous ferez cette offre, mais, d'une façon générale, elle ne viendrait à propos que si, en échange, M. Molotov renonçait à réclamer la signature simultanée des accords politiques et militaires et s'il était tombé [d'accord] avec nous en ce qui concerne l'article 1er » (2).

(1) *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol VI, n° 285.

(2) Par télégramme n° 2229, du 15 juillet, reçu par fil à 11 h. 50, l'ambassadeur faisait état des changements apportés à la rédaction primitive, changements concernant essentiellement le paragraphe 4. La première phrase de ce paragraphe se terminait ainsi : « à commencer des discussions techniques, en quelque lieu que ce soit qui serait jugé d'un commun accord le plus pratique sans attendre la signature de l'arrangement ». Pour le texte définitif, voir les *Documents* précités, n° 329.

La traduction française de ce texte définitif était transmise à M. Naggiar le 15 juillet, par télégramme nos 449 à 452, avec cette recommandation : « Veuillez vous conformer à ces directives et vous entendre avec votre collègue anglais en vue de la démarche à effectuer auprès de M. Molotov ».

205

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2213 à 2217 (1). Réservé. *Londres, 14 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h 15, 20 h. 25, 20 h. 30, 20 h. 35, 20 h. 40.)

Je me suis rendu tout à l'heure au Foreign Office pour confronter les indications reçues de notre ambassadeur à Moscou et pour établir avec sir O. Sargent les instructions complémentaires qui devaient leur (3) être adressées.

Pour l'article 1er, la phrase « que l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assistance contre une telle agression » est considérée à Londres comme de nature à soulever des objections du côté russe, M. Molotov qui ne l'avait pas trouvée à son goût étant probablement convaincu que nous y avions déjà renoncé.

Sir O. Sargent pense que nous pourrions laisser nos représentants libres de faire une tentative pour en obtenir le rétablissement, mais le Foreign Office espère que nous n'insisterions pas s'il devait y avoir là matière à de nouvelles difficultés.

Quant à la clause de consultation, sir O. Sargent accepte qu'un effort soit fait pour éviter de nommer les états intéressés et, en cas d'impossibilité, pour que tous soient compris sur la liste. Si ces deux tentatives se heurtaient à un échec, il faudrait en revenir, en dernière analyse, à la formule proposée par sir W. Seeds (4).

Pour l'article 6, vous avez eu connaissance des instructions de lord Halifax (5) qui étaient conçues dans le même esprit que les vôtres. Il est vrai que sir William Seeds avait été informé du point de vue antérieur du Foreign Office qui n'était pas aussi catégorique. En tout état de cause, sir O. Sargent ratifie le dernier paragraphe de votre télégramme no 1470 (6) qui correspond tout à fait à sa manière de voir.

Il n'y a qu'un point sur lequel il n'était pas entièrement d'accord avec nous : c'est au sujet de l'envoi immédiat de techniciens militaires à Moscou pour dissiper les soupçons de l'U.R.S.S. et faciliter une rédaction plus satisfaisante de l'article 6. Sir O. Sargent a marqué une certaine hésitation à cet égard, parce que le gouvernement anglais aurait trouvé plus avantageux

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Entendons : aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Moscou.
(4) Sur cette formule, voir ci-dessus le no 186.
(5) Sur ces instructions, voir ci-dessus le no 183.
(6) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 203.

que les conversations techniques aient lieu à Paris et parce qu'il se demande si nous n'accorderions pas ainsi à M. Molotov plus qu'il ne demandait, car nous n'obtiendrions même pas en ce cas le traité paraphé par article qu'il avait proposé.

En fin de compte, sir O. Sargent recommandera au secrétaire d'État d'autoriser sir W. Seeds à s'associer à la suggestion que fera son collègue français.

Je communique au Département le projet d'instructions destiné à Moscou, mais celles-ci ne partiront qu'après avoir été approuvées par lord Halifax qui n'est pas à Londres ce soir [1].

206

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2225 à 2228. Réservé. *Londres, 15 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* 12 h. 30, 12 h. 40, 12 h. 50.)

Après une semaine de négociations au sujet d'un emprunt-espèces à consentir à la Pologne, les délégués anglais, français et polonais s'étaient mis d'accord sur un texte qui devait être signé au Foreign Office hier matin.

Une difficulté subsistait toutefois en ce qui concerne le contrôle plus ou moins étendu des fonds mis à la disposition de la Pologne.

La Grande-Bretagne insistait pour conserver un contrôle étroit des sommes qui devaient être utilisées par la Trésorerie polonaise en achats aux États-Unis. Elle se refusait à admettre que cet emploi des fonds, qui doit peser sur le change du sterling, fût le véritable but du crédit. Elle entendait réduire l'utilisation des fonds en dehors de l'Empire britannique dans toute la mesure du possible.

La délégation polonaise, au contraire, voulait qu'il fût spécifié que l'emploi du crédit aux États-Unis était un des buts principaux de l'emploi financier envisagé.

Il avait été admis que cette difficulté serait réglée avant la signature de l'accord par un échange de lettres entre sir Frederick Leith-Ross et le colonel Koc.

A la réunion des experts, qui eut lieu avant la signature de l'accord, il s'avérait impossible de s'entendre sur la rédaction de cette lettre. La délégation polonaise demanda un nouveau délai pour faire à son gouvernement un

[1] La substance de ce télégramme était retransmise le 15 juillet à Moscou sous les nos 444-448.

[2] Par téléphone.

rapport complet sur l'étendue du problème soulevé. A moins que les représentants de Varsovie ne reçoivent de leur gouvernement l'ordre de signer sans obtenir de garantie sur l'emploi des fonds, il semble que les négociations sur ce problème délicat vont traîner de nouveau, et que la signature de l'accord ne pourra plus intervenir avant la fin de la semaine prochaine au plus tôt.

Très confidentiel. Les débats ont été menés avec une certaine raideur par sir Frederick Leith-Ross et les Polonais se montrent froissés de la prétention qu'il a émise de surveiller strictement l'utilisation de l'emprunt. Notre attaché financier s'est efforcé de calmer leurs susceptibilités et d'aplanir le différend. Mais toute question d'amour-propre à part, l'argumentation polonaise n'est pas sans quelque fondement, puisqu'ils ne peuvent trouver qu'aux États-Unis le matériel d'armement qui leur est nécessaire.

207

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1019 [1]. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 15 juillet 1939, 17 h. 15.*
(*Reçu :* 19 h.)

M. Beck m'a parlé des négociations de Moscou qu'il envisage toujours de la même façon : il serait satisfaisant qu'elles aboutissent et regretterait leur échec, mais il croit que l'U.R.S.S. veut garder, le plus longtemps possible, les mains libres et que, si l'accord peut se faire, ce ne sera que sur un texte assez vague.

Il m'a laissé entendre, d'ailleurs, que le jour où la guerre éclaterait, la Pologne, dont l'U.R.S.S. souhaite, dans son propre intérêt, la conservation, serait mieux placée que qui que ce soit pour obtenir de Moscou une collaboration à une action commune.

[1] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

208

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1159 à 1163. Très confidentiel. Réservé. *Washington, 15 juillet 1939, 23 h. 7, 23 h. 16, 23 h. 12, 23 h. 23.*

(*Reçu :* le 16, 6 h. 50, 8 h.)

Suite à mon télégramme no 1147 à 1151 (1).

Me recevant ce matin avant de voir l'ambassadeur d'Angleterre, le sous-secrétaire d'État m'a donné connaissance de la note qu'il allait remettre à mon collègue.

Ce document déclare dans sa première partie que le gouvernement américain n'ayant pas été mêlé à l'incident de Tientsin, n'est pas en mesure d'examiner les questions qui pourraient être soulevées lors des conversations de Tokyo, ni de préjuger l'attitude que lui-même pourrait prendre. Il admet toutefois que la question de la monnaie concernerait le gouvernement américain et indique que celui-ci se réserve de faire le cas échéant toutes suggestions utiles.

M. Sumner Welles a justifié cette position comme il l'avait déjà fait mercredi dernier, par des raisons de politique intérieure. Il n'a pas fait grand effort pour sortir du dilemme où je l'avais de nouveau placé. Il m'a dit qu'à son avis, les intérêts américains ne tarderaient pas à être gravement menacés et que le gouvernement fédéral aviserait alors à les sauvegarder sans avoir à craindre l'opposition des isolationnistes. J'ai essayé de lui faire préciser les suggestions éventuelles auxquelles la note fait allusion et notamment de savoir si le gouvernement américain comptait faciliter une réunion de toutes les puissances signataires du traité des neuf (2). Il m'a répondu évasivement.

Sir Ronald Lindsay ne semble pas avoir été plus heureux, d'après le récit qu'il m'a fait. M. Sumner Welles aurait fortement insisté sur le risque de compromettre l'issue du débat sur la neutralité (3), si l'administration semblait

(1) Des 12-13 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 181.

(2) Signé le 6 février 1922 par la Chine et huit autres puissances dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et le Japon. Par ce traité, les puissances s'engageaient à respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine, et à maintenir le principe de la porte ouverte pour le commerce et l'industrie de toutes les nations sur l'ensemble du territoire chinois.

(3) Du 12 juillet, non reproduit. En réponse au télégramme de Paris nos 869-870, du 11, par lequel le Ministre demandait à l'ambassadeur de sonder le gouvernement américain sur l'opportunité d'une nouvelle protestation contre l'institution de certificats de change concernant les exportations des produits de la Chine du nord, M. de Saint-Quentin annonçait qu'il venait d'interroger sur le sujet le sous-secrétaire d'État.

s'engager trop nettement aux côtés de l'Angleterre contre le Japon. A quoi mon collègue, un peu agacé, aurait riposté en demandant si le département d'État ne considérait pas la question de la neutralité comme définitivement enterrée.

Dans une seconde partie, la note américaine, se référant aux nouvelles restrictions apportées par le gouvernement japonais à l'exportation des produits de la Chine du nord, s'enquiert des répercussions que cette mesure aura sur les intérêts anglais et des suggestions que le Foreign Office croit pouvoir faire à ce sujet. Le sous-secrétaire d'État m'ayant posé verbalement la même question, je lui ai rappelé la communication que je lui avais faite sur cette question le 12 juillet (voir mon télégramme nº 1142) (1). J'ai répété que Votre Excellence me semblait préconiser une nouvelle protestation anglo-franco-américaine à Tokyo, en même temps que des représentations à Tchong-King au sujet des prohibitions d'importation en Chine non occupée.

J'ai demandé à M. Sumner Welles ce qu'il pensait de la nouvelle proposition du sénateur Pittman, tendant à donner au Président pouvoir de proclamer l'embargo sur les armes et munitions à destination des puissances ayant violé le traité des neuf, c'est-à-dire pratiquement du Japon (2). Il m'a répondu que ce projet n'avait aucune chance d'aboutir et que l'administration se verrait obligée de le combattre. Faute d'être prévue d'une manière générale contre toutes les puissances coupables d'agression, une telle sanction constituerait, en effet, d'après les jurisconsultes du département d'État, une discrimination contraire au traité de 1911 entre les États-Unis et le Japon.

209

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1154 à 1156. *Washington, 15 juillet 1939, 20 h. 22, 20 h. 12.*

(*Reçu :* le 16, 7 h. 30, 7 h. 40.)

L'agence Havas a télégraphié hier une analyse très complète du message présidentiel transmettant au Congrès une déclaration du secrétaire d'État sur la question de la neutralité.

Ce dernier document s'attache principalement à réfuter, dans la forme objective d'une dissertation juridique, tous les arguments qui ont été formulés contre l'abrogation de l'embargo sur les armes et munitions.

(1) Sur ce débat, voir ci-dessus les nos 40, 58, 73, 120, 139, 174.
(2) Sur cette proposition, voir au tome XV de la présente série le nº 503; au tome XVI le nº 34.

Le message lui-même est très bref. Le Président, après avoir donné son entière approbation à la consultation de M. Cordell Hull, ajoute qu'il persiste à juger « hautement opportun pour la cause de la paix et dans l'intérêt de la neutralité et de la sécurité des États-Unis, que le Congrès prenne, au cours de la présente session, certains... [1] dont le besoin se fait grandement sentir ».

Ces termes sont soigneusement calculés pour désarmer l'opposition qui concentre ses attaques sur les pouvoirs personnels du Président, mais ils ne suffiraient pas à rallier autour du gouvernement une majorité nationale si l'administration avait l'intention de forcer la résistance du Congrès.

M. Sumner Welles, que je félicitais aujourd'hui de la substance du message, m'a dit que la tactique parlementaire serait orientée dans deux ou trois jours, après les réactions de l'opinion. Toutefois, l'impression générale dans les milieux politiques est que l'administration, retranchée sur un terrain solide, évitera de prendre au Sénat une offensive dont l'issue serait actuellement très douteuse. On croit donc que le Président permettra au Congrès de s'ajourner prochainement, quitte à le rappeler si une aggravation de la situation extérieure l'exigeait. On lui prête l'intention de prendre texte du message pour éclairer l'opinion pendant le voyage qu'il doit faire dans l'ouest du pays après l'ajournement.

210

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2970 à 2973 [2]. Réservé. *Rome, 15 juillet 1939, 0 h. 50.*

L'insistance avec laquelle, depuis hier, la presse romaine développe l'argumentation contenue dans la note italienne [3] et prétend faire ressortir en même temps que l'illégitimité de la cession du sandjak la violation par la France de ses engagements internationaux et de ses devoirs de puissance mandataire, mérite de retenir toute notre attention. Elle est la preuve que la note du 10 juillet ne représente pas une démarche sans lendemain ou une simple manifestation d'hostilité et de mauvaise humeur du gouvernement fasciste, mais qu'elle répond à une arrière-pensée précise et qu'elle constitue le début d'une manœuvre que nous verrons se développer dans un proche avenir.

Quel est le sens de cette manœuvre? Il reste encore difficile de le déterminer, mais les considérations suivantes méritent d'être mises en valeur.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Extrait des « Fonds 1940 ».
[3] Du 10 juillet, relative au sandjak d'Alexandrette, et ci-dessus reproduite sous le n° 166.

1° On reconnaît tout d'abord, dans la note du 10 juillet, la tactique de la diplomatie italienne qui consiste à profiter de toutes les difficultés que peut rencontrer l'adversaire et à ne négliger aucun fait dont elle puisse tirer avantage. Nous aurions tort de ne pas user de la même méthode et d'opposer à la note italienne un silence que, dès maintenant, tous les organes de la Péninsule présentent comme une marque de notre embarras et un aveu de notre mauvaise conscience.

2° Le gouvernement fasciste a eu en même temps le souci de faire impression sur le public italien en se donnant le rôle de redresseur de torts, de champion de la justice, et en prouvant à son opinion qu'il était, lui aussi, capable de lancer aux démocraties un avertissement et un halte-là.

3° En soutenant que la cession d'Alexandrette, contre laquelle elle proteste avec indignation, représente une modification du *statu quo* et une violation des traités, l'Italie se réserve d'en tirer éventuellement argument pour déclarer caduc son accord avec l'Angleterre.

4° La protestation du gouvernement de M. Mussolini apparaît comme une manifestation nouvelle de sa politique arabe. Au moment où les autorités françaises procèdent à la dissolution du gouvernement syrien [1], elle vise à rappeler à ce dernier qu'il dispose en Italie d'un soutien auquel, s'il le juge utile, il pourra faire appel. Le gouvernement du Duce se pose une fois de plus en défenseur de l'Islam contre l'oppression des empires démocratiques. Sa démarche prend place dans le plan qu'il poursuit de dresser contre la Turquie, alliée de la France et de l'Angleterre, une coalition des états arabes.

5° Enfin et surtout, la protestation italienne vise à laisser ouverte la question de l'avenir des mandats et de leur redistribution éventuelle. L'Italie prend acte du manquement de la France.

Sa note pourra lui fournir l'occasion de poser à nouveau, d'accord avec le IIIe Reich, le problème colonial.

Que l'Italie se réserve d'en tirer parti en cas de conflit ou qu'elle y voie plutôt un argument à utiliser dans l'hypothèse où les différends actuels se règleraient par une conférence générale entre les puissances, la note du 10 juillet est, nous n'en devons pas douter, une prise de position, un pion que l'Italie avance sur l'échiquier international et dont, si nous n'opposons pas une riposte convenable, le gouvernement de Rome tirera parti pour s'assurer de nouveaux avantages.

[1] Le 8 juillet, devant l'impossibilité de constituer un gouvernement au bout de plusieurs semaines de crise, et au lendemain de la décision du président de la République syrienne de se démettre de son mandat, le Haut-Commissaire confiait le pouvoir exécutif à un conseil de cinq directeurs choisis dans les divers départements ministériels et prononçait la dissolution de la Chambre.

211

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1108 [1]. *Istanbul, 15 juillet 1939.*

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui, et dans laquelle nous avons fait le point des négociations en cours, le ministre des Affaires étrangères m'a interrogé avec insistance sur l'état des pourparlers avec Moscou. Depuis une quinzaine de jours en effet, il n'avait point de renseignements de source russe, et il s'en montrait préoccupé.

J'ai mis M. Saraçoglu au courant de ce que j'avais appris au Département sur les dernières prétentions soviétiques. Il en a été très choqué et m'a prié de le tenir au courant dans la mesure du possible, me laissant entendre que si le gouvernement français le désirait, il pourrait agir à Moscou pour hâter la conclusion de la négociation.

212

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1158. Très confidentiel. *Washington, 15 juillet 1939.*

Je me réfère à votre télégramme nos 871, 872 [2].

Les conseils du président Roosevelt peuvent avoir été transmis à M. Beck soit par l'ambassadeur de Pologne à Washington, récemment parti en congé, soit par M. Bullitt, qui est très lié avec l'ambassadeur de Pologne à Paris. Ils représentent, en tout cas, les vues personnelles du Président et ne seraient pas, j'en ai la certitude, confirmés officiellement par le département d'État, très attentif en ce moment à ne pas prendre de responsabilités, même indirectes, dans les affaires européennes.

[1] Extrait des papiers Massigli.

[2] Du 12 juillet, non reproduit. Ce télégramme transmettait en fait un télégramme de Varsovie, du 7 juillet, aux termes duquel le colonel Beck avait reçu du président des États-Unis, par l'entremise d'un « ami commun », le conseil de faire en sorte que l'opinion mondiale fût plus exactement informée de la position adoptée par la Pologne dans l'affaire de Dantzig. M. Beck avait l'intention de suivre cette suggestion, « sous une forme qu'il n'a pas encore déterminée ».

213

M. Pouritch, Ministre de Yougoslavie à Paris,
à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre français.

L. [1]. *Paris, 15 juillet 1939.*

A la suite de l'entretien que vous avez bien voulu accorder à M. Djouritchitch, ministre des Finances de Yougoslavie, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les catégories d'armements demandées par l'armée yougoslave et qui seraient susceptibles de lui être cédées sur les stocks d'armements existant en France :

1° 30 batteries d'obusiers de 155 mm ainsi que 1.000 coups par pièce;

2° 30 batteries antiaériennes de 75 mm avec 1.200 coups par pièce;

3° 200 motocyclettes, dont 150 avec side-cars;

4° 1.150 camions automobiles de 2,5 à 3 tonnes;

5° 22 ateliers mobiles pour réparation de véhicules automobiles;

6° 200.000 obus blindés pour le canon *Puteaux* de 37 mm;

7° 84 chars d'assaut de 10-12 tonnes, type moyen;

8° 26 camions servant au transport de chars d'assaut, type moyen;

9° 2 tracteurs à chenilles servant au dépannage de chars d'assaut;

10° 40 camions automobiles pour les formations de chars de combat;

11° 2 ateliers mobiles pour réparations de chars d'assaut;

12° Des canons antichars de grande puissance avec 1.200 coups par pièce;

13° Des canons d'avions de 20 mm pour l'armement d'avions de chasse.

Les différentes catégories d'armements mentionnées ci-dessus sont désignées par ordre d'urgence quant aux besoins de l'armée yougoslave.

De l'avis du gouvernement royal, le paiement de ces fournitures serait effectué sur les disponibilités de l'emprunt de six cents millions de francs, qu'il a conclu avec la banque Seligmann de Paris [2]. Pour le cas où les fonds de l'emprunt ne parviendraient pas à couvrir la totalité de la créance, le gouvernement royal serait très reconnaissant au gouvernement français de vouloir bien envisager si le règlement du reliquat pourrait faire l'objet d'un arrangement financier spécial.

En portant ce qui précède à votre connaissance, je me permets d'exprimer l'espoir que le gouvernement de la République voudra bien examiner la

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Sur cet emprunt, voir ci-dessus le n° 47.

présente demande dans un esprit d'amicale compréhension et de bienveillance dont il s'est toujours inspiré vis-à-vis de la Yougoslavie.

En raison de la situation générale, je me permets encore de signaler à votre particulière attention, M. le Président du Conseil, que le gouvernement royal attachera un très grand prix à être renseigné aussitôt que possible sur la suite que votre gouvernement entendra donner à sa demande et à connaître celles des catégories d'armements qui seraient susceptibles d'être livrées immédiatement. En ce qui concerne les autres catégories, il vous serait extrêmement obligé de vouloir bien lui indiquer s'il existe la possibilité de les livrer par tranches et dans quels délais.

214

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 54. *Dantzig, 15 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

Les dernières mesures militaires du Reich dans la Ville libre (ma lettre nº 51 du 6 juillet dernier) (1) ont annulé la supériorité stratégique que la Pologne possédait dans la région de l'estuaire de la Vistule (ma lettre nº 22 du 20 mars dernier) (2) et justifié les appréhensions que j'exposais dans cette dépêche.

Jusqu'à la fin du mois de juin, le gouvernement de Varsovie disposait d'un moyen de pression particulièrement efficace, grâce à la menace, facile à exécuter, d'une occupation militaire de Dantzig, entreprise à laquelle la Wehrmacht n'aurait pu s'opposer en raison des conditions géographiques.

Mais cette époque est révolue, puisque, sous des camouflages divers, l'armée allemande et la Gestapo occupent désormais la ville. Leurs contingents, encore relativement réduits, donneraient cependant, par leur résistance à une agression polonaise, la possibilité à des renforts de Prusse orientale d'arriver en temps utile. Bien plus, si Dantzig est à l'abri d'un coup de main,

(1) Document non reproduit. Dans ce rapport, le consul de France à Dantzig soulignait le développement pris par les préparatifs militaires du Reich dans la Ville libre : effectif de la police porté à 3 000 hommes; corps francs en formation dont les premiers membres étaient 300 *SS* arrivés de Prusse orientale; présence dans les casernes de 4 000 jeunes gens, membres de l'*Arbeitsdienst*; création d'un service civil obligatoire par ordonnance du Sénat du 3 juillet; introduction en contrebande de grandes quantités de matériel, le gouvernement de Varsovie fermant les yeux, etc. Le Sénat présentait ces préparatifs comme un simple accroissement des forces de police, justifié par les menaces que le gouvernement polonais ferait courir à la liberté de la Ville. En fait, c'est la Gestapo qui avait la direction de la manœuvre du Reich, et le malaise de la population était grand : « Si un plébiscite offrant toutes les garanties de liberté et de secret des suffrages était organisé, 70 à 80 % des Dantzicois se prononceraient vraisemblablement en faveur du statut ».

(2) Reproduite au tome XV de la présente série sous le nº 93.

Gdynia est d'ores et déjà en danger. Il semble en effet qu'en dehors de deux batteries antiaériennes, quelques pièces lourdes aient été également amenées et que, mises en position sur le Bischofsberg, hauteur des environs, le port polonais puisse être dorénavant atteint par le feu de l'artillerie allemande.

Les autorités polonaises paraissent se consoler en déclarant qu'aucun de leurs droits essentiels n'a été lésé jusqu'à présent et que le contrôle des douanes, le trafic du chemin de fer, l'administration mixte du port, le fonctionnement de la poste ne leur sont pas contestés. Cependant, l'occupation militaire du Reich doit avoir précisément pour objet de leur arracher, par la persuation ou la violence, ces divers avantages. Les importations d'armes ont eu lieu par toutes les voies d'accès, air, terre et eau, constituant une contrebande susceptible de s'étendre demain à d'autres objets. Si l'entrée en fraude d'un canon n'est pas interdite, il sera difficile de le faire pour des produits pharmaceutiques, par exemple. Le Gauleiter s'est déjà élevé en termes violents auprès du Haut-Commissaire contre le passage sur le Territoire de trains de troupes venant de Pologne et allant à Gdynia, les autorités polonaises ayant négligé de notifier ces transports au Sénat; cette violation du statut, au dire de M. Forster, légitimera sans doute prochainement une campagne pour la rétrocession des voies ferrées à la Ville libre.

Un arrêt ou même un ralentissement de la manœuvre du Reich paraît exclu. A la suite d'une tentative de putsch organisée par le Gauleiter, et déjouée par le président du Sénat, à la fin de mars [1], les divisions entre les deux ailes du parti national-socialiste avaient amené un certain répit en avril et mai; M. Greiser avait même déclaré à plusieurs reprises que l'*Anschluss* de Dantzig n'était pas imminent, l'Allemagne s'intéressant en premier lieu au Sud-est européen. Cependant, depuis la rentrée en scène de M. Forster, le 24 mai, l'action du Reich n'a plus cessé. Le président du Sénat, qui s'était absenté en juin, serait revenu très déprimé. Le Gauleiter aurait en effet confié au Haut-Commissaire qu'il était désormais le seul maître à Dantzig, et que le Sénat ne jouait plus aucun rôle dans la direction du Territoire. M. Böttcher, chef de la section des Affaires étrangères, avait accompagné M. Greiser à Berlin lorsqu'il avait été y protester en mars contre les projets de M. Forster; il sera prochainement contraint d'abandonner son poste, et remplacé par un ami personnel de ce dernier, M. Zärske, rédacteur en chef du *Vorposten*, jeune homme qui doit à son intempérance et à sa grossièreté une réputation des plus fâcheuses. Toutefois, dans ce même entretien avec M. Burckhardt, le Gauleiter aurait manifesté le désir de rencontrer secrètement M. Beck ou, à son défaut, M. Chodacki afin d'examiner la situation. « C'est une intention qui m'est personnelle, aurait-il dit, et dont je n'ai pas encore fait part au Führer ». M. Forster a été reçu longuement par le Chancelier le 13 juillet, et il n'est pas douteux qu'il rentrera porteur d'instructions importantes.

[1] **Voir, au tome XV de la présente série, le n° 273.**

215

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 835 (1). *Paris, 16 juillet 1939, 0 h. 22* (2).

Je réponds à votre télégramme nº 1108 (3).

Il va de soi que le gouvernement français ne verrait que des avantages à ce que le gouvernement turc, dans la mesure où il croirait pouvoir user de son influence à cet effet auprès du gouvernement de l'U.R.S.S., intervînt à Moscou en faveur d'une prompte conclusion de la négociation en cours.

216

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 705, 706 (4). *Moscou, 16 juillet 1939.*

D'après ce que m'a dit un de mes collègues, la propagande allemande fait répandre à Moscou le bruit que l'affaire de Dantzig se règlera très prochainement au profit du Reich, les gouvernements de Varsovie, Paris et Londres étant convaincus du caractère inévitable d'une solution dans ce sens et n'étant pas décidés à s'y opposer effectivement.

Loin de redouter que ce nouveau succès de la politique hitlérienne ne facilite la conclusion des négociations anglo-franco-soviétiques, les Allemands pensent que la Russie hésitera avant de se compromettre contre l'Allemagne en compagnie de deux puissances occidentales manifestant leur faiblesse et le caractère inefficace des garanties qu'elles peuvent offrir dans la poursuite d'une politique commune.

Appuyée sur les événements en cours d'accomplissement à Dantzig, cette propagande n'est pas sans effet ici.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 15 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 211.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.

217

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 707 (1). *Moscou, 16 juillet 1939* (2).

Je me réfère à la communication par laquelle je vous fais connaître l'avis de l'attaché militaire (3).

Une convention militaire bien assise investirait le traité de ces moyens de force sans lesquels la politique de résistance à l'agression, prévue autrefois en forme de pacte de la Société des Nations et depuis le printemps dernier en forme d'alliance, ne serait, comme on a pu le constater depuis 1931, rien qu'un mot. Sans décourager l'agresseur qui en mesure tout de suite le vide, cette politique d'apparence qui exclut les compromis fructueux en temps opportun et par laquelle les garants comme les garantis s'imagineraient sauver la paix, endormirait la future victime dans une fausse sécurité avant l'orage et, après le déchaînement de ce dernier, ne lui laisserait qu'un désespoir aggravé de l'amertume d'avoir été trompé.

Depuis quelques années, certains ont eu trop tendance à séparer les réalités militaires des constructions politiques, comme si les rapports entre les états pouvaient, dans la situation présente du monde, être aujourd'hui encore autre chose que des rapports de force admise ou contestée.

Nous avons vainement essayé à Genève, pendant une certaine période, de faire donner de la substance aux formules de sécurité collective par l'apport d'un projet de force internationale au service de la Société des Nations. Nous avons échoué.

Aujourd'hui, la destruction par l'Allemagne du traité de Munich, les conquêtes de l'Albanie et de Memel, les événements d'Espagne et les menaces italiennes contre nos territoires, en démontrant que la sécurité n'est pas une section de la dialectique, nous ramènent aux actes d'alliance du type classique dont la véritable portée se trouve dans des conventions militaires concrètes et précises.

En donnant à ces conventions militaires la place qui doit leur revenir au premier chef dans un problème aussi complexe que celui d'une alliance tripartite anglo-franco-russe, en soutien de nos garanties à la Pologne et à la Roumanie, pour ne citer que ces deux états, c'est un examen en profondeur de leurs positions respectives et de leurs intentions que les pays intéressés seront amenés à faire.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier occasionnel, en clair.
(3) Il s'agit du télégramme adressé le même jour à Moscou sous les nos 699 à 703, qui retransmettait les principaux passages du rapport n° 599/S de l'attaché militaire, du 13 juillet. Le rapport du général Palasse est ci-dessus reproduit sous le n° 202.

Jeter une lumière directe sur les données essentielles d'un problème dominé par le fait que la Russie n'a pas de frontière commune avec l'Allemagne, mais que cependant elle reste un facteur essentiel, permettra à chacun des pays intéressés de se révéler à lui-même tous les aspects d'une affaire dont les éléments fondamentaux risquent parfois d'être perdus de vue.

Bien que déjà très tardif, cet examen pourrait avoir les plus heureux résultats s'il menait les gouvernements intéressés à prendre la décision de faire agir en cas de besoin, de façon concordante et précise, leurs forces respectives en vue de résister à l'agression si elle vient à se produire sous quelque forme que ce soit.

Par contre, si l'une des puissances intéressées se refusait à admettre que le salut commun ne peut être assuré que par l'effort de tous distribué au mieux de l'intérêt général, la situation qui s'est aggravée depuis ces dernières semaines risquerait de devenir rapidement dangereuse.

La défense du front oriental dans sa section intermédiaire constituée notamment par la Pologne et la Roumanie s'avérerait aléatoire, avec la seule garantie franco-britannique, pour les raisons exposées par l'attaché militaire. Si ce front devait être enfoncé ou seulement ébranlé sérieusement, l'Allemagne et l'Italie pourraient alors peser de tout leur poids à l'Ouest, au cas où la Russie, même sans leur être précisément favorable, se contenterait de rester neutre. Les Russes le savent, et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne veulent pas se compromettre contre l'Allemagne sans des garanties militaires concrètes et précises donnant à notre effort commun un caractère obligatoire et quelque chance de succès.

Rien ne devrait donc être épargné pour amener les gouvernements de Pologne et de Roumanie à se joindre à nos conversations avec les Soviets comme rien, à mon avis, ne devrait faire hésiter plus longtemps les gouvernements français et britannique à traiter avec le gouvernement de l'U.R.S.S. sur les données concrètes offertes par ce gouvernement depuis le 2 juin dernier [1].

218

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1941 [2]. *Berlin, 17 juillet 1939, 13 h.*

Il me revient de source sûre que le ministre de Suisse est parti brusquement pour Berne où il va rendre compte à son gouvernement d'un entretien qu'il a eu avec M. von Weizsäcker.

[1] Sur les propositions soviétiques en date de ce jour, voir, au tome XVI de la présente série, le nº 336.
[2] Extrait des archives de l'ambassade.

Le secrétaire d'État, qui l'avait convoqué, a reproché à M. Frœlicher, en termes très véhéments, l'attitude de son pays qui ne respecterait pas la neutralité. La complaisance marquée par le gouvernement suisse à l'égard d'une presse qui critique le national-socialisme, son inaction devant le développement d'une opinion défavorable au Reich dans les cantons suisses allemands, le fait que le gouvernement helvétique a remercié la France et la Grande-Bretagne de leur garantie [1] ont servi, entre autres, de prétextes aux diatribes de M. von Weizsäcker qui aurait conclu : « Prévenez votre gouvernement que nous en avons assez » [2].

219

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 224. Confidentiel. *Saint-Sébastien, 17 juillet 1939* [3].

D'après des renseignements de toute première main émanant d'une personnalité officielle espagnole particulièrement bien placée et dont je ne puis révéler l'identité, il y aurait eu à Madrid, depuis le 1er avril 1939, 30.000 arrestations et seulement 300 exécutions.

Ces chiffres me paraissent d'ailleurs au-dessous de la vérité, surtout en ce qui concerne les exécutions.

Mon interlocuteur m'a parlé de « l'angoisse » que causerait aux milieux dirigeants espagnols le retour des réfugiés. Ceux qui sont rentrés déjà se trouvent exposés à de véritables *vendettas*. Si les autorités les laissent en liberté, on vient les dénoncer pour avoir commis précédemment tels ou tels crimes; si les autorités les mettent en prison, on vient demander leur mise en liberté pour les services qu'ils ont rendus.

Son pays traversait en ce moment une période de réorganisation, qui expliquait un certain désordre dans les institutions comme dans les conditions d'existence. Celles-ci, il l'a reconnu, étaient assez difficiles un peu partout, sauf dans les régions comme les Asturies et la Galice où l'alimentation était plus abondante que partout ailleurs.

La démobilisation se poursuivait et l'on comptait garder seulement une division d'infanterie sur trois. « Si l'on avait à remobiliser aujourd'hui, a-t-il

[1] Voir, au tome XV de la présente série, les nos 118, 120, 156.

[2] Ce télégramme a été communiqué le 19 juillet à Berne sous le nº 149.

Par télégramme nº 1961, du 19 juillet, le chargé d'affaires indiquait que le ministre de Suisse, qui venait de rentrer de Berne, leur avait donné confirmation des indications transmises par le télégramme nº 1941. Pour plus de détails, se reporter au télégramme nº 1970, du 20 juillet, ci-après reproduit sous le nº 250.

[3] Par courrier, en clair.

ajouté, ce serait facile alors qu'aucun régiment n'est dissous; chaque homme démobilisé rejoindrait son unité. Mais après fusion ou dissolution des régiments, nous ne savons pas comment on pourrait remobiliser : nous n'avons pas encore de centres de mobilisation et notre mobilisation ne sera pas organisée avant longtemps ».

Comme je faisais allusion aux incidents provoqués par la rivalité des phalangistes et des requetés, mon interlocuteur s'est tenu sur la plus grande réserve. Il m'a dit cependant : « La paix en Espagne ? Elle est bien difficile à assurer avant des années. La base de la vie actuelle, c'est la haine ». Il faut reconnaître que le régime des délations contribue à l'entretenir.

En matière de politique extérieure, tout le monde était d'accord du moins vis-à-vis de la France : il fallait que la France exécutât les accords Bérard-Jordana. Cette formule est « commode » en effet pour sa simplicité et sa netteté; tout le monde la comprend.

Si la France exécute l'accord, a ajouté mon interlocuteur, elle favorisera ses amis, y compris ceux qu'elle a dans le gouvernement. Ceux-ci ne pourront plus se voir opposer l'éternel argument : la France ne tient pas sa parole. Quand la France aura rempli ses engagements, il faudra que le gouvernement espagnol prenne une attitude plus nuancée et elle sera peut-être plus laborieuse à fixer.

J'ai cru devoir transmettre au Département, aussi fidèlement que possible, ces déclarations qui émanent d'une personnalité de premier plan, tout à fait qualifiée pour être bien informée et sincèrement attachée à notre pays. Aussi dois-je leur garder le caractère d'une confidence amicale.

220

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1118 à 1120 (1). Confidentiel. *Ankara, 17 juillet 1939* (2).

Au cours de la visite protocolaire que le général Huntziger (3), que j'accompagnais, a faite ce matin au secrétaire général des Affaires étrangères, en l'absence du ministre, M. Numan Menemencioglu a attiré notre attention sur deux points :

1o On signale le passage à travers les Détroits d'importantes cargaisons de munitions et de matériel de guerre de provenance allemande et à desti-

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) C'est le 17 juillet que la mission militaire française dirigée par le général Huntziger arrivait à Ankara. Le général était reçu le 19 par le président de la République turque. La mission devait quitter Ankara le 27 pour regagner la France.

nation des ports bulgares. Ces passages sont connus à Istanbul. D'un point de vue politique et psychologique, il serait donc important que l'envoi de quelques matériels franco-anglais ne tardât pas trop.

Dans les entretiens d'états-majors qui commencent cet après-midi, le général Huntziger recueillera certainement l'écho des mêmes préoccupations. D'accord avec lui, je crois cependant utile de signaler dès maintenant cet aspect du problème, sur lequel, lors de mon passage à Paris, j'avais d'ailleurs déjà eu l'occasion d'attirer l'attention;

2° L'état-major turc a marqué au ministère des Affaires étrangères que la conclusion de l'accord politique où seraient définies les obligations assumées de part et d'autre devrait nécessairement précéder la conclusion de l'accord militaire. Nous avons répondu, et le secrétaire général s'est déclaré d'accord, que la convention militaire pouvait intervenir dès maintenant pour n'entrer en vigueur qu'en même temps que l'accord politique.

Il n'en reste pas moins que le général Huntziger peut se trouver placé dans une situation délicate lorsqu'on l'entretiendra de l'éventualité d'une attaque allemande à travers la Bulgarie, alors que le Foreign Office n'a pas encore fait connaître qu'il se ralliait aux conclusions de notre note du 8 juillet [1]. J'attire sur ce point l'attention de mon collègue d'Angleterre, mais il me semblerait nécessaire que Votre Excellence voulût bien intervenir à Londres pour hâter la réponse anglaise [2].

221

Note du Secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale [3]

N° 1444/DN 3. Très secret. *Paris, 17 juillet 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 19 juillet.)

En cas de conflit européen, Salonique intéresse, au premier chef, la situation politique et militaire de l'Orient.

Si les Italiens y parviennent, ils isolent et menacent les débouchés de la mer Noire en Méditerranée.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 152.

[2] Ce télégramme était retransmis le 19 juillet sous le n° 1498 à l'ambassadeur de France à Londres. Par ce même télégramme, le Ministre, se référant à la note du Département à l'ambassade d'Angleterre en date du 7 juillet (ci-dessus reproduite sous le n° 143), déclarait « avoir intérêt à connaître le plus tôt possible l'accueil réservé par le Foreign Office aux suggestions qu'elle renfermait ». « L'orientation que le général Huntziger donnera à ses entretiens avec l'état-major turc doit dépendre évidemment pour une grande part de la portée de l'accord tripartite en voie de négociation, et il serait désirable que le Foreign Office voulût bien vous mettre à même de renseigner le Département sur sa position actuelle à cet égard, compte tenu des observations que nous lui avons soumises ».

[3] Rédigée à l'intention du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, et signée par le général Gamelin, cette note est extraite des archives de la Guerre.

D'autre part, c'est à Salonique que se lient les Yougoslaves, Grecs et Turcs. Pour aider à réaliser cette liaison, il est nécessaire que nous ayons à Salonique une autorité militaire française importante, et une troupe.

Le général Huntziger sera amené à traiter au cours de sa mission en Turquie (1) la question importante de Salonique. Mais il serait indispensable qu'il connaisse le point de vue grec sur cette question.

Pour le préciser, le général Gamelin se propose de voir le général Papagos lorsque celui-ci passera à Paris pour se rendre aux manœuvres anglaises (2).

Il a l'honneur de demander si M. le Président du Conseil veut bien approuver cette entrevue (3).

222

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 451. *Saint-Sébastien, 17 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

Maintenant que le comte Ciano est parti (4) sans que cette visite ait introduit d'élément nouveau dans la politique de l'Espagne, il est peut-être possible de tracer les grandes lignes de cette politique.

L'Espagne veut être neutre. L'interview si caractéristique donnée par le général Franco au *Diario de Noticias* de Lisbonne (5) — qui par parenthèse n'a jamais été reproduite en Espagne —, donne certainement la note exacte. L'Espagne est très reconnaissante à l'Italie et à l'Allemagne de l'aide qu'elles lui ont apportée. Elle ne cherche pas à marchander en paroles sa gratitude, mais elle ne tient pas à contracter des engagements précis avec l'Axe. Si la reconnaissance doit s'exprimer, il faut qu'elle reste platonique.

(1) Sur cette mission, voir dessus les nos 147, 220.

(2) Indication manuscrite marginale du général Gamelin : *oui.*

(3) Ce document se termine sur l'annotation manuscrite suivante du général Gamelin : *Nota. Le ministre des Affaires étrangères s'est montré réticent à faire traiter cette affaire par le général Huntziger, de crainte d'indisposer les Turcs.* Le ministre, E. Daladier, a rajouté cette indication manuscrite : *Ne pas en tenir compte.*

Par note nº 505/DN du 22 juillet, Daladier, se référant à la lettre nº 1444/DN 3, répondait : « Le président du Conseil approuve les propositions de M. le Général chef d'Etat-major général de la Défense nationale, tendant à entretenir le général Papagos de nos *desiderata* concernant Salonique ».

(4) Sur le récent séjour du ministre italien en Espagne, voir ci-après le nº 253 (et note).

(5) Dans cette interview, le Caudillo s'était appliqué entre autres choses à minimiser la portée « internationale » de la visite du comte Ciano : il avait affirmé que « le nouveau régime espagnol (n'était) ni italien ni allemand »; envisageant « l'éventualité d'une conflagration d'un caractère universel », il avait ajouté que son pays s'efforcerait de demeurer neutre et « le serait effectivement tant que son territoire, son honneur ou ses intérêts vitaux ne seraient pas affectés ». Rapportant ces déclarations, le D.N.B. de Berlin n'en avait surtout retenu que « les effroyables conséquences que ne manquerait pas d'avoir ce conflit tant pour l'Angleterre que pour la Pologne », l'ensemble étant présenté comme absolument favorable à l'Axe et comme devant prendre, pour Londres et pour Varsovie, la valeur d'un véritable « avertissement » (télégramme de Berlin nº 1949, du 17 juillet).

Est-ce à dire que l'Espagne se soit tout à coup aperçue que le désintéressement n'était pas le propre de l'Italie et de l'Allemagne et que ces puissances n'avaient jamais aidé Franco que pour retirer de l'aventure un pourboire fructueux? Je n'irai pas jusque là. Je ne crois pas non plus que l'Espagne, dite nationale, ait tout à coup pensé qu'il fallait renverser la vapeur et se rapprocher des puissances occidentales. Elle veut simplement rester à l'écart des éventuelles querelles européennes et pratiquer une politique d'égoïsme sacré dont les raisons ne sont pas d'ailleurs difficiles à trouver et tiennent en peu de mots :

Le pays est épuisé et il est divisé. L'épuisement est suffisamment connu pour que j'y revienne : un million de morts, d'innombrables blessés, des familles entièrement ruinées, un bétail saccagé, des forêts coupées, des moyens de transports à recréer presque entièrement, etc... Toutes les déclarations officielles exaltant la grandeur impériale de l'Espagne enfin retrouvée ne peuvent cacher aux pouvoirs publics la désolante vérité.

La division des esprits est peut-être encore plus frappante et plus grave que l'épuisement du pays. J'ai rapporté le mot si juste d'un de mes informateurs (voir ma communication nº 224) [1] : le sentiment le plus vivace de l'Espagne, à l'heure actuelle, est la « haine »! En effet, et sans parler ici des différends endémiques qui opposent les tenants de l'Espagne unitaire à ceux du fédéralisme, il y a deux grands courants de haine en Espagne.

Celui, en premier lieu, qui oppose vainqueurs et vaincus. La victoire, dans une guerre civile, ne résout jamais le côté sentimental du problème. On s'en aperçoit bien ici! Sous prétexte d'épuration, on fait le procès d'un nombre incalculable de malheureux dits « rouges ». Ceux-ci, s'ils se sentent encore assez forts, comme dans certains districts montagnards et miniers des Asturies, n'hésitent pas, de leur côté, à faire payer aux « blancs » leur victoire!

Le deuxième courant de haine passe dans le camp vainqueur même. Phalangistes et requetés n'ont rien de commun. Les incidents continuels qui naissent entre phalangistes et carlistes sont suffisamment connus pour que j'y revienne longuement, ils sont révélateurs.

Comment, dans ces conditions, ne pas être frappé par le caractère obligatoire et inéluctable de la neutralité de l'Espagne?

Si sur le plan politique, l'Espagne paraît devoir forcément envisager le problème européen sous l'angle de ses intérêts les plus immédiats qui lui commandent de rester écartée de toute aventure, peut-on dire au moins que, sur le plan économique, elle s'est liée aux puissances de l'Axe?

Il ne fait pas de doute que par contagion idéologique, elle tend, dans ce domaine économique, à un rapprochement avec ceux qui pratiquent le totalitarisme. Officiellement, par la voix du Caudillo, l'Espagne a repoussé l'emprunt international, le crédit étranger, la dictature de l'or. Elle veut d'abord « produire » davantage pour assurer ainsi l'indépendance et la restauration de son économie.

Il faut bien convenir que la politique de rapprochement économique,

[1] Ce télégramme, du même jour, est ci-dessus reproduit sous le nº 219.

fondée sur la même conception des problèmes financiers et commerciaux, n'a pas des chances égales de succès avec l'Italie et l'Allemagne. Entre l'Espagne et l'Italie, dont les économies sont similaires, les idéologies ne suffisent pas à entraîner de grands courants d'échanges. Avec l'Allemagne, au contraire, un troc de matières premières et produits alimentaires contre produits fabriqués et outillage a plus de chances de succès.

Toutefois, pour ses grandes industries de Catalogne (que le gouvernement cherche d'ailleurs, à l'heure actuelle, à disséminer dans tout le pays pour enlever à Barcelone sa suprématie industrielle), ne fût-ce que pour le coton et le caoutchouc, l'Espagne reste tributaire d'autres pays que de l'Allemagne. Enfin, il ne faut pas oublier le pétrole, qu'elle raffine chez elle, mais qu'elle ne saurait non plus acheter outre-Rhin.

La mission économique allemande du Dr. Wohlthat [1], qui est venue à Burgos ces temps-ci, cherchait certainement à lier davantage les économies des deux pays. Elle ne paraît pas toutefois avoir abouti à ce qu'elle désirait. Les raisons précédemment exposées ont dû convaincre les Espagnols qu'ils avaient, ailleurs qu'en Allemagne, d'autres intérêts à sauvegarder.

Outre ces raisons qui sont purement économiques, il y a lieu de tenir compte également de la nécessité où se trouve l'Espagne de se procurer des devises. Ce n'est pas non plus l'Allemagne ou l'Italie qui les lui procureront. Il est vraisemblable que c'est ce besoin qui l'amènera à considérer d'un œil favorable la reprise de relations économiques avec les puissances « capitalistes » sous la forme d'accords de compensation plus ou moins étendus, mais lui assurant toujours une pointe de devises libres.

223

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 712 à 719 [2]. Réservé. *Moscou, 18 juillet 1939, 0 h. 49, 0 h. 55, 0 h. 51.*

(*Reçu* : 0 h. 40, 0 h. 45.)

Mon collègue anglais et moi-même nous nous sommes exactement conformés à vos instructions transmises à cette ambassade par votre télégramme nos 449 à 452 [3] :

1o Au sujet de l'article 1er (définition de l'agression contre les états tiers),

[1] Ce dernier était arrivé le 14 juin à Burgos avec une commission de techniciens allemands pour étudier les conditions d'un accord économique germano-espagnol.
[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Du 15 juillet, qui retransmettait à Moscou le télégramme de Londres no 2218 de la veille, ci-dessus reproduit sous le no 204.

M. Molotov a pris note des explications détaillées que, d'ordre de son gouvernement, mon collègue a fait valoir pour repousser le texte offert par le gouvernement de l'U.R.S.S. au cours de la séance du 9 (mon télégramme nos 664-665) (1). Le commissaire aux Affaires étrangères a maintenu le point de vue de son gouvernement. Il a critiqué notre rédaction qu'il estime insuffisamment précise. A titre personnel et pour essayer de surmonter cet obstacle, j'ai demandé si la formule soviétique du 9 ne pourrait pas être améliorée par la suppression des mots : « sous la menace de la force ou sans une telle menace ». M. Molotov n'a pas écarté cette suggestion, mais il ne s'est pas engagé à l'étudier, à moins que les deux gouvernements ne soient d'accord pour la proposer; la discussion sur ce point s'est terminée, les deux parties restant sur leurs positions, et mon collègue anglais s'estimant tenu par ses instructions formelles à ne se prêter à aucun compromis autre;

2o Article 1er (phrase relative à l'engagement d'assister les pays tiers). Mon collègue anglais a jugé qu'il n'y avait aucune chance de faire accepter une formule abandonnée depuis le 27 juin;

3o Protocole. Le commissaire aux Affaires étrangères n'a pas donné de réponse définitive au sujet de la clause de consultation d'ordre général. Il doit saisir son gouvernement. Nous ne lui avons pas offert la variante nommant les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg. Comme il prenait acte de notre renonciation à obtenir pour ces trois pays les mêmes engagements des contractants que pour les huit autres, j'ai cru devoir souligner que notre position de principe restait entière et, en raison du nouveau texte du protocole comprenant la clause de consultation générale, allait avec notre définition de l'agression contre les états tiers. Je n'ai pas grand espoir que cela fasse modifier le point de vue de l'U.R.S.S. sur ce point, mais il m'a paru bon de prendre cette attitude à toutes fins utiles;

4o M. Molotov a manifesté une hâte visible de passer à la question de l'article 6.

Mon collègue britannique, tenu par ses instructions, a parlé dans le sens indiqué par votre télégramme no 452, paragraphe 4. Comme il était à prévoir, le commissaire aux Affaires étrangères a maintenu intégralement la position de son gouvernement prise, a-t-il dit, définitivement depuis le 2 juin. Il estime que, dès cette date, l'U.R.S.S. a clairement indiqué que le traité politique doit, dans sa pensée, « faire bloc » avec la convention militaire. Les événements récents justifient cette décision. Il déclare même ne pas comprendre, maintenant surtout que l'Allemagne et l'Italie se sont étroitement liées par le pacte d'Acier, comment les gouvernements britannique et français peuvent différer d'opinion sur ce point avec le gouvernement soviétique.

Nous lui avons naturellement dit, comme nous étions autorisés à le faire, que nos gouvernements étaient disposés à commencer la discussion technique sans plus tarder. Mon collègue n'a pas cru devoir aller jusqu'à préciser que ce serait même sans attendre la signature de l'accord, estimant ne pas pouvoir

(1) Du 10 juillet, publié ci-dessus sous le no 164.

aller jusque là pour les raisons exposées par M. Sargent à M. Corbin (votre télégramme nos 444 à 448) (1). Je ne pense pas du reste que cette omission ait joué un très grand rôle dans la réponse définitive de M. Molotov dont la partie essentielle est la suivante :

Il importe d'abord que les gouvernements français et britannique soient d'accord avec le gouvernement de l'U.R.S.S. sur le fait que cette partie politique du traité fait bloc avec sa partie militaire, ce qui revient à accepter purement et simplement la rédaction russe de l'article 6. Une fois les trois gouvernements d'accord sur ce point capital, les questions de procédure telles que constatation de l'accord sur les clauses politiques (par paraphe ou signature) seraient secondaires.

Le commissaire aux Affaires étrangères a tenu à bien préciser que la continuation des négociations sur les points politiques encore en discussion serait inutile si les trois gouvernements ne se mettent pas d'urgence d'accord à cet égard.

Je vous ferai connaître mes observations demain (2).

224

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 720 à 722 (3). Réservé. *Moscou, 18 juillet 1939, 14 h. 10, 14 h. 11, 14 h. 12.*

(*Reçu :* 15 h., 15 h. 10, 14 h. 30.)

Suite à mon télégramme nos 712 à 719 (4) :

1o En prenant acte de notre nouvelle attitude au sujet des trois états tiers occidentaux (clause de consultation), M. Molotov a souligné que nous ne maintenions pas notre demande au sujet de ces états, alors que leur cas avait fait l'objet de notre plus vive instance pendant une longue période des négociations. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai cru devoir sauvegarder notre position finale à toutes fins utiles, dans les conditions indiquées au paragraphe 3 de mon télégramme précité;

2o A propos de l'article 6, le commissaire aux Affaires étrangères s'est plaint de campagnes tendancieuses et même calomnieuses des presses française et anglaise. Sans nous fournir de précision quant aux journaux visés,

(1) Du 15 juillet, qui retransmettait la substance du télégramme adressé la veille de Londres sous les nos 2213 à 2217, et ci-dessus reproduit sous le no 205.
(2) Ce télégramme a été retransmis le même jour à Londres sous les nos 1484 à 1491.
(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Des premières heures du 18 juillet, et ci-dessus reproduit sous le no 223.

il a dit qu'ils avaient prétendu que l'U.R.S.S. exigeait une convention militaire indépendante de tout traité politique. En s'élevant contre l'abus des divulgations dans nos journaux sur des négociations en cours, il a insisté sur le fait que la position de son gouvernement était, comme l'indiquait le texte russe de l'article 6, exactement la suivante : un traité politique inséparable de la convention militaire et faisant bloc avec cette dernière. Qualifiant nos négociations, il a cru devoir préciser sa pensée en disant qu'elles avaient pour objet la conclusion d'un *traité politico-militaire* (1).

225

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 407 à 410. *Tokyo, 18 juillet 1939, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 16 h. 15, 16 h. 10, 14 h. 50.)

Je ne crois pas utile de vous télégraphier les détails des négociations entre sir Robert Craigie et M. Arita quoique mon collègue m'en tienne exactement informé. Notre ambassadeur à Londres peut en avoir communication au Foreign Office, ce qui réduira considérablement les frais de télégrammes.

Ces négociations sont ainsi dans la plus fâcheuse des atmosphères. La campagne de presse contre l'Angleterre a atteint une violence inouïe (2). Des affiches réclamant la guerre couvrent les murs, meetings antianglais dans toutes les provinces, et l'ambassade a subi samedi dernier un véritable siège. La police a doublé les gardes personnelles de M. Arita et de sir Robert Craigie; le premier est plus directement encore visé par les extrémistes.

Malgré ces manifestations haineuses, mon collègue d'Angleterre n'est pas pessimiste sur l'issue des négociations, parce qu'il a acquis au cours des premières conversations la conviction que le gouvernement japonais désire sincèrement arriver à une entente acceptable pour les deux parties.

Je partage entièrement son sentiment sur ce dernier point. Mais, comme je vous l'ai déjà signalé, je considère que le fond de l'affaire ne sera pas décidé entre le gouvernement anglais et le gouvernement japonais, mais bien entre ce dernier et les extrémistes. Malheureusement, ceux-ci me paraissent gagner du terrain et je crains fort que les gens sages ne soient entièrement débordés.

(1) Ce télégramme a été retransmis le même jour à Londres sous les nos 1493 à 1495.

(2) Par télégramme nos 395 à 397, du 6 juillet, non reproduit, l'ambassadeur faisait état déjà de la violente campagne de propagande déclenchée par les extrémistes contre la Grande-Bretagne. M. Henry notait : « Les choses sont arrivées au point... que la véritable épreuve de force ne sera pas entre le gouvernement anglais et le gouvernement japonais, mais bien entre ce dernier et ses subordonnés indisciplinés ».

Le prince Konoyé a dit ces derniers jours au chargé d'affaires d'Amérique que la campagne antianglaise avait des fondements beaucoup plus profonds qu'il n'aurait cru... (1). Selon lui, les officiers de l'état-major de Tientsin sont arrivés à Tokyo avec un programme de revendications bien plus modéré que celui que l'opinion publique réclame. Toujours d'après lui, la population a été en général montée par la correspondance des soldats mobilisés en Chine qui attribue aux Anglais toutes les difficultés qu'ils rencontrent.

En bon français, cela veut dire que c'est le moyen employé par la propagande extrémiste pour rejeter sur les étrangers la responsabilité des insuccès de l'armée qui ne peut tenir aucune de ses promesses au peuple (guerre courte, occupation payante, etc...).

Il me semble certain que la campagne de haine contre l'Angleterre a été montée de propos délibéré : 1° pour excuser les piètres résultats de la guerre; 2° pour essayer d'entraîner le pays dans l'alliance étroite avec l'Allemagne. Celle-ci, d'après mes renseignements, prend une part active à la campagne et notamment aurait acheté le *Ho-Ch*... (2) qui, d'organe sage, est devenu le plus agressif de tous contre les pays démocratiques (3).

Il me paraît certain qu'au début, le gouvernement n'a rien fait pour empêcher la campagne antianglaise, pensant peut-être que si l'opinion s'affirmait très nette, il pourrait s'appuyer sur elle, mais pour factice qu'il ait été au début, ce mouvement a porté ses fruits auprès d'une population sans instruction générale et à laquelle une propagande laborieuse est soigneusement cachée. Actuellement, le sentiment antianglais me paraît tel qu'il est bien nécessaire de compter avec lui. Ce sentiment antianglais s'exprime en un mot par : « Sans l'Angleterre, la guerre de Chine serait finie, il faut exiger de l'Angleterre qu'elle renverse sa politique en Extrême-Orient ». Je crois que cette volonté s'imposera au gouvernement japonais. Mais M. Chamberlain a déclaré aux applaudissements de la Chambre entière que l'Angleterre ne se laissera dicter sa politique par personne. Il me paraît bien difficile dans ces conditions de trouver un terrain d'entente.

Communiqué Changhaï.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Par télégramme n° 2119 du 6 juillet, non reproduit, l'ambassadeur de France à Londres signalait que le gouvernement allemand avait certainement incité les Japonais à provoquer une diversion à Tientsin. M. Corbin concluait cependant : « Il est par contre infiniment moins probable, dit-on au Foreign Office, que le Reich pousse le Japon à entreprendre une action générale contre l'ensemble des concessions européennes car, en définitive, une semblable opération serait contraire à des intérêts allemands dont la Wilhelmstrasse ne peut pas ne pas tenir compte».

226

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1492 (1). Réservé. *Paris, 18 juillet 1939, 16 h. 20* (2).

Je me refère au télégramme de M. Naggiar, du 18 juillet, que je vous ai communiqué sous les nos 1484 à 1491 (3) :

1º En ce qui concerne l'article 6, nos ambassadeurs paraissent avoir épuisé toutes les possibilités d'amener M. Molotov à accepter notre rédaction. Mon télégramme nº 1470 (4) proposait que nos négociateurs fussent autorisés, dans ce cas, à prendre sur eux d'accepter finalement la rédaction russe sans référence nouvelle à leurs gouvernements respectifs. Le gouvernement anglais, qui avait cependant télégraphié, le 11 juillet, à sir William Seeds qu'il était disposé à accepter la thèse russe sur l'article 6 (télégramme nº 684 de M. Naggiar du 12 juillet) (5), est demeuré, cette fois-ci, en deçà de notre position et n'a même pas cru devoir autoriser son ambassadeur à évoquer la possibilité de l'envoi immédiat de techniciens militaires en Russie. La négociation sur ce point n'a donc pas avancé d'un pas, et M. Molotov a nettement marqué qu'il serait inutile de la poursuivre sur les autres points, aussi longtemps que l'accord sur l'article 6 ne serait pas réalisé.

Je ne puis, dans ces conditions, que maintenir le point de vue exprimé dans mon télégramme nº 1470, en vous priant de le faire valoir de nouveau, d'urgence, auprès du Foreign Office. La nécessité d'aboutir le plus rapidement possible, sur des bases qui sans être les meilleures que nous eussions souhaitées, n'entraînent pas altération essentielle de la substance même de l'accord, doit primer à nos yeux toutes autres considérations secondaires. Veuillez donc insister auprès de lord Halifax pour *qu'aujourd'hui même, si possible,* et en vue d'écarter cet empêchement dirimant à la conclusion de l'accord, nos ambassadeurs soient autorisés à accepter la rédaction russe de l'article 6 et à faire état de notre disposition commune à entamer immédiatement les conversations techniques;

2º Cette satisfaction une fois donnée à M. Molotov, j'estime qu'un dernier effort doit être tenté par nos ambassadeurs en vue de faire accepter à M. Molotov notre rédaction de l'article I (mon télégramme à Moscou nos 430 à

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Il s'agit selon toute vraisemblance du télégramme de Moscou nos 712 à 719, ci-dessus reproduit sous le nº 223.
(4) Du 14 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 203.
(5) Analysé ci-dessus sous le nº 176 (note).

436 [1] retransmis à Londres sous le nº 1456), modifiée au besoin, pour tenir compte du point de vue russe, par la suppression au 2º des mots : « que l'un de ces trois pays aurait pris l'engagement d'assister contre une telle agression », et, au paragraphe suivant, des mots : « sous la menace de la force ». Ce paragraphe se lirait alors comme suit : « Il est convenu entre les trois contractants que le mot « agression » au paragraphe 2º précédent, doit être entendu comme « couvrant une action entraînant l'abandon, par l'état en question, de son indépendance ou de sa neutralité ».

Au cas où M. Molotov persisterait à vouloir maintenir les lignes générales de la définition soviétique de l'agression indirecte, les deux ambassadeurs pourraient être autorisés à proposer conjointement, comme le suggère M. Naggiar, la suppression des mots : « sous la menace de la force ou sans une telle menace ».

La formule soviétique se lirait alors comme suit :

« Le mot d'agression indirecte se réfère à une action acceptée par l'état en question et qui entraînerait l'utilisation du territoire et des forces dudit état en vue d'une agression dirigée contre lui ou contre une des parties contractantes, ce qui entraînerait la perte par cet état de son indépendance ou la violation de sa neutralité. »

Comme l'indique dans ses instructions lord Halifax, « la pierre de touche reste toujours de savoir si l'état en question a ou n'a pas perdu son indépendance ou sa neutralité ». La formule soviétique demeure, comme la nôtre, axée autour de cette notion essentielle, à laquelle toutes les interprétations auxquelles les modalités de fait de l'agression peuvent prêter, restent subordonnées. Si imparfaite qu'elle soit dans sa rédaction, la formule russe ne me paraît pas d'autre part dépasser dans ses termes la portée qui peut être attribuée à la nôtre; elle couvre aussi bien la pression exercée de l'extérieur que l'action qui tendrait, à l'aide de complicités intérieures, à faire de l'état tiers une base d'agression contre l'un des contractants; et j'estime qu'en dernière analyse, nos ambassadeurs pourraient être autorisés à s'y rallier.

Je vous prie de faire valoir d'urgence ces considérations à lord Halifax et d'insister pour que des instructions soient adressées dans ce sens, dès ce soir, à sir W. Seeds. Le moment paraît venu de laisser à nos ambassadeurs une liberté d'action suffisante pour leur permettre d'aménager, aux meilleures conditions encore possibles, et sans nouvelle référence à leurs gouvernements respectifs, la conclusion définitive de l'accord. J'estime souhaitable que dès demain nos ambassadeurs puissent voir M. Molotov à nouveau [2].

[1] Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 176.
[2] Ce télégramme communiqué à Moscou sous les nºs 448 à 465.

227

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 723 à 731 (1). *Moscou, 18 juillet 1939, 17 h. 42, 17 h. 41, 17 h. 40, 21 h. 35, 21 h. 31, 21 h. 33, 21 h. 32, 21 h. 16, 21 h. 18, 21 h. 17, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 18 h. 15, 23 h., 23 h. 15, 23 h. 10, 22 h. 30, 23 h. 20, 22 h. 15.)

Voici mes observations au sujet de mes télégrammes nos 712 à 719 et nos 720 à 722 (2) :

1o Comme je l'ai indiqué dans les premiers jours de juin, la position du gouvernement de l'U.R.S.S., telle qu'elle résultait du discours de M. Molotov du 31 mai (3) et du projet soviétique du 2 juin (4), ne laissait aux gouvernements français et britannique qu'une marge extrêmement étroite de négociation. Contrairement à ce qu'il est d'usage d'escompter des gouvernements orientaux, celui de Moscou a maintenu sans fléchir sa manière de voir sauf sur un point, celui de l'inclusion dans une lettre secrète et non dans l'article 1 du projet, de la liste des huit états tiers. Ce sont les gouvernements de Londres et de Paris, qui par des demandes soutenues puis abandonnées, ont entretenu un marchandage que dépréciait chacun de ces échecs. Aggravée par le développement extraordinaire des indiscrétions de la presse, cette méthode s'est avérée inutile et même dangereuse, en ce sens que notre autorité, loin de s'affermir comme elle l'eût été par une acceptation rapide des offres soviétiques concrètes et précises du 2 juin, s'est affaiblie au regard d'un partenaire resté inébranlable sur sa position;

2o Au stade final actuel, nous n'avons plus à mon avis d'autre choix que d'accepter le point de vue russe ou nous résigner à un échec;

3o Dans le cas où, bien qu'ils aient pris l'initiative de solliciter l'U.R.S.S. après avoir garanti la Pologne et la Roumanie, nos deux [gouvernements] estimeraient pouvoir en courir le risque, ils devraient bien en mesurer les conséquences présentes et futures. Notamment, ils ne devraient pas perdre de vue qu'après une rupture des conversations, nos rapports avec l'U.R.S.S. seraient moins bons qu'avant l'ouverture desdits pourparlers. Ils seraient lourdement grevés du poids de la plus grave méfiance réciproque et d'un

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ci-dessus reproduits sous les nos 223 et 224.
(3) Sur ce discours, voir, au tome XVI de la présente série, le no 364.
(4) Sur ce projet, voir, au tome XVI précité, les nos 335, 336.

insuccès dont chaque partie rejetterait la responsabilité sur l'autre, de même qu'après l'échec de négociations de mariage, des familles restent brouillées pour la vie.

Si, passant [outre] à ces considérations qui prennent une haute gravité dans les circonstances actuelles, les deux gouvernements décidaient de rompre, il conviendrait de rechercher le moins mauvais terrain (1).

Mes télégrammes antérieurs ont exposé aussi complètement qu'il était de mon devoir de le faire les raisons pour lesquelles l'occasion de rupture offerte par l'article 6 ne saurait être saisie sans les plus graves inconvénients pour les deux gouvernements. Je ne puis donc que vous prier de vous reporter à tout ce que j'ai dit à ce sujet, notamment dans les télégrammes nos 707 (2), 699 à 703 (courrier spécial du 16) (3) et 686 à 698 (4), 674 à 683 (5) et 666 à 669 (6), etc.

J'attire en outre plus particulièrement l'attention sur les points suivants :

Refuser l'article 6 dans sa forme russe pour le traité applicable aux états tiers en cours de discussion n'écarterait en rien cet obstacle, pour ce qui est d'un traité tripartite simplement applicable à la seule agression dirigée contre les contractants. Les circonstances politiques, géographiques et psychologiques en raison desquelles l'U.R.S.S. insiste pour lier entre elles les clauses politiques et les clauses militaires commandent sa décision au même titre, qu'il s'agisse d'un traité général ou d'un traité simple. Cela veut dire que si nous faisons de l'article 6 une question de rupture pour le premier des traités, nous devons renoncer à négocier le second. Il en serait de même du reste, si le gouvernement britannique décidant de se retirer de la négociation, nous voulions l'amener, en ce qui nous concerne, sur le seul terrain des rapports franco-soviétiques. A cet égard, vous voudrez bien vous reporter à ce que m'a dit M. Molotov le 31 mai dernier (mon télégramme no 422) (7);

4o En nous plaçant dans l'hypothèse prévue au premier alinéa du paragraphe 3 du présent télégramme, et compte tenu des observations qui précèdent, il appartiendra aux gouvernements de rechercher si la définition de l'agression indirecte ne leur fournirait peut-être pas une moins mauvaise occasion de rupture que l'article 6, sous réserve cependant qu'il soit bien dans leur intention de donner à leur dernière proposition à ce sujet le caractère d'une offre *sine qua non*.

Une recherche plus approfondie des terrains de rupture pourrait être faite pour le cas où les deux gouvernements seraient résolus à prendre cette décision.

(1) Cette partie du télégramme de Moscou est retransmise à Londres le 19 juillet sous les nos 1499 à 1502.

(2) Ce télégramme, du 16 juillet, est ci-dessus reproduit sous le no 217.

(3) Ce télégramme, non reproduit, donnait les grandes lignes du rapport no 599 de l'attaché militaire à Moscou, du 13 juillet, rapport ci-dessus publié sous le no 202.

(4) Le télégramme de Moscou nos 686-698, du 13 juillet, est ci-dessus reproduit sous les nos 185 et 191.

(5) Le télégramme nos 674-683, envoyé dans la nuit du 11 au 12 juillet, est ci-dessus reproduit sous le no 177.

(6) Du 10 juillet, ce télégramme est ci-dessus publié sous le no 165.

(7) Le télégramme de Moscou nos 416-422, du 31 mai, est reproduit au tome XVI de la présente série sous le no 322.

On pourrait se demander aussi, dans l'hypothèse où tel serait bien leur désir, s'il ne serait pas préférable pour eux d'accepter en bloc toutes les demandes soviétiques à la seule condition d'exiger la constatation en forme authentique par signature ou paraphe de l'accord des trois gouvernements sur les clauses politiques, soit avant le commencement des discussions des experts militaires, soit au moment où ces experts se réuniraient pour la première fois. Si le gouvernement de l'U.R.S.S. se refusait à accepter ces conditions, nous pourrions dire que l'initiative de la rupture lui incombe;

5° J'estime cependant qu'après un mois et demi de négociations, il serait préférable, ayant à choisir entre plusieurs inconvénients, de ne pas compromettre par une rupture ce que nous attendons dans le présent et dans l'avenir de nos conversations avec les Russes.

De toute façon, une décision rapide devra être prise. Au fur et à mesure que nos hésitations se prolongent et que la situation s'aggrave à Dantzig et ailleurs, l'influence des partisans d'une politique d'isolement risque de s'accroître au Politbureau. Contrairement à ce que certains s'imaginent en France et en Angleterre, le gouvernement de l'U.R.S.S. ne s'estime pas menacé à l'Ouest ni à l'Est. Son refus brutal de recevoir la note du 16 juillet remise par mon collègue japonais sur les affaires de Sakhaline, objet du communiqué de l'agence Tass du 18 de ce mois [1], indique que, malgré les incidents de Mongolie, l'on affecte ici de ne pas beaucoup craindre le Japon dont le [côté] agressif paraît tourné surtout contre l'Angleterre. Quant à l'Allemagne, le soin que prend cette dernière, d'accord avec l'Italie, de ne plus attaquer les Soviets dans sa presse et de les entourer de prévenances, n'est pas sans accentuer le sentiment de sécurité que l'on peut ressentir à Moscou, où l'on n'est du reste pas sans profiter de la... [2] de notre assurance à la Pologne et à la Roumanie.

Plus les événements, en évolution, nous mettront en position difficile vis-à-vis de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, moins l'U.R.S.S. sera disposée à se compromettre dans notre camp par une déclaration ou par un traité politique ne faisant pas bloc, comme le dit M. Molotov, avec une convention militaire.

Ce n'est pas seulement une question de prestige, de technique ou de temporisation. En faisant fixer l'apport et le but militaire des [contractants, éléments] [3] déterminant à ses yeux des engagements politiques, l'U.R.S.S., malgré le sentiment peut-être exagéré de sa force dont elle fait étalage, désire se prémunir contre un risque qu'elle considère extrêmement grave, celui d'être

[1] Le 16 juillet, M. Togo, ambassadeur du Japon à Moscou, remettait une note qui soulevait diverses questions relatives à des activités illégales dans les concessions pétrolière et houillère de Sakhaline et contestait les décisions des organes judiciaires soviétiques concernant les actes illicites des concessionnaires nippons. Le lendemain, la note était retournée à M. Togo par le commissariat du peuple aux Affaires étrangères : ce dernier soulignant que le document, adressé par un ambassadeur, contenait des menaces et avait un caractère d'ultimatum, déclarait ne pas pouvoir l'accepter et le renvoyait sans l'examiner.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Passage rétabli d'après l'exemplaire des archives de l'ambassade. L'exemplaire de la « Reconstitution Fouques-Duparc » porte : (but militaire) des contrats élémentaires (déterminant).

placée dans la situation de la Tchécoslovaquie en 1938, c'est-à-dire d'être compromise [contre] le Reich et, au moment décisif, abandonnée aux vengeances et aux conquêtes de l'Allemagne hitlérienne.

Faute d'obtenir des engagements concrets et précis qu'il réclame de nous, le Kremlin préférera garder les mains libres.

228

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2245 (1). *Londres, 18 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 21 h. 40.)

J'ai exposé au secrétaire d'État les considérations contenues dans votre télégramme nº 1492 (3).

Lord Halifax venait seulement de recevoir le compte rendu de la dernière conversation de nos ambassadeurs avec M. Molotov (4).

En ce qui concerne l'article 6, il avait déjà fait le sacrifice de notre position qu'il considère comme intenable, et il n'a pas été surpris de se heurter à un refus formel du gouvernement soviétique. Par contre, il hésite à faire de nouvelles concessions au sujet de l'article 1er. Il rappelle en effet qu'aux termes des instructions envoyées à Moscou, la pierre de touche n'était pas seulement de savoir si un état perdait son indépendance ou sa neutralité, mais aussi si ces atteintes se produisaient contre sa volonté. L'opposition systématique des Russes à toute formule autre que la leur nous amène à nous demander s'ils ne cherchent pas uniquement à s'assurer un droit de regard ou d'intervention dans la politique intérieure des états baltes avec la sanction des puissances occidentales.

Il reste à savoir d'autre part si, au point de vue tactique, il est bien opportun de céder à la demande russe concernant la convention militaire sans avoir obtenu la moindre satisfaction pour l'article 1er. De grandes difficultés sont en effet à prévoir dans les conversations techniques. Si celles-ci devaient être prématurément engagées, ne serait-il pas à craindre que nous n'arrivions jamais à nous entendre pour la rédaction définitive de l'article 1er qui est cependant essentielle?

Lord Halifax se demande donc si nous n'allons pas être obligés de mettre aux Russes le marché à la main et de leur faire comprendre que s'ils se refusent à toute concession sur le seul point que nous ayons retenu comme condition essentielle de l'accord, la conclusion de nos pourparlers deviendra impossible.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 226.
(4) Sur cette conversation, voir ci-dessus les nos 223, 224.

229

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2246, 2247 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 18 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 22 h. 45.)

Suite à mon télégramme précédent (3).

Je mentionne les objections qui m'ont été faites par le secrétaire d'État ainsi que par sir [O]. Sargent pour donner à Votre Excellence une idée de l'état d'esprit qu'a provoqué chez eux l'attitude soviétique.

J'ai essayé de montrer à quelles conséquences nous nous exposerions si les négociations aboutissaient à un échec au point où nous en sommes. J'ai ajouté que si l'on désire faire aux Russes un procès d'intention, même les textes que nous avons proposés ne seraient pas à l'abri de toute critique ou de toute discussion abusive. Néanmoins, il sera difficile d'amener le gouvernement britannique à accepter de reprendre la formule soviétique du 10 juillet (4), dont il craint que certains passages ne soient exploités aussi bien par les Russes que par la propagande allemande. Tout au plus, le secrétaire d'État acceptera-t-il des amendements à notre formule qui la rendent plus acceptable pour M. Molotov.

Lord Halifax m'a promis de me convoquer dès qu'il aurait terminé son examen et arrêté sa manière de voir. Il est possible que la question soit agitée au conseil de Cabinet qui aura lieu demain dans la matinée.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Le télégramme n° 2245, du même jour, est ci-dessus reproduit sous le n° 228.
(4) Sur cette formule, voir ci-dessus les nos 158, 164.

230

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1124, 1125 (1). *Ankara, 18 juillet 1939* (2).

Je me réfère à votre télégramme no 835 (3).

M. Numan Menemencioglu, que M. Saraçoglu avait alerté à ce sujet, m'a prié de lui expliquer les difficultés auxquelles se heurtait notre négociation avec Moscou. Je l'ai fait en utilisant les notes que le Département m'avait communiquées à Paris et en précisant bien que je n'étais pas au courant de ce qui avait pu se passer depuis une semaine. Comme son ministre, le secrétaire général des Affaires étrangères a été étonné de l'étendue des prétentions soviétiques en matière d'agression indirecte, tout en admettant que l'U.R.S.S. pouvait avoir quelque raison de vouloir se prémunir contre l'instauration dans un pays balte d'un gouvernement «à la Hacha». M. Numan Menemencioglu a noté d'autre part comme un symptôme fâcheux que M. Molotov posait envers nous la condition d'un accord bilatéral entre Moscou et Ankara (auquel la Turquie est d'ailleurs toute prête), sans avoir manifesté ici en aucune manière son désir d'engager des pourparlers à bref délai.

Le secrétaire général des Affaires étrangères va réfléchir au meilleur moyen de faire connaître à l'U.R.S.S. le sentiment de la Turquie, tout à fait convaincue de la nécessité d'aboutir au plus vite. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. ici est malheureusement absent, et il n'y a à Moscou qu'un chargé d'affaires turc dont les contacts avec les gens du Kremlin sont rares et peu efficaces.

231

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. no 1517 (4). Réservé. *Paris, 19 juillet 1939, 17 h. 50* (5).

Je me réfère à votre télégramme nos 2245 et 2246 (6). Je vous confirme mes deux conversations téléphoniques d'aujourd'hui.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 16 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 215.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par téléphone, en clair.
(6) Du 18 juillet, ci-dessus reproduit sous les nos 228 et 229.

Les hésitations marquées par le gouvernement britannique au seuil de la phase décisive des négociations risquent aujourd'hui de compromettre non seulement le sort de l'accord, mais la consolidation même de notre position diplomatique et stratégique en Europe centrale. Les conséquences d'un échec, provoqué par une attitude trop formelle de la dernière heure, seraient telles que le gouvernement français ne peut hésiter à attirer sur elles, de la manière la plus pressante, l'attention du gouvernement anglais pour lui faire mesurer toutes les responsabilités que nous assumerions en courant le risque d'une rupture ou d'une suspension prolongée des pourparlers.

J'estime naturellement, comme lord Halifax, que nos ambassadeurs ne devront rien négliger pour tirer tout le profit tactique possible d'une acceptation de la rédaction russe de l'article 6, conditionnée par une rédaction conforme à nos vues de l'article 1er. Mais la question se pose de savoir si, en cas d'un refus définitif de M. Molotov d'accepter la substitution de notre formule à la sienne, nous devons, plutôt que de céder une fois de plus à cette exigence, courir les risques d'une rupture ou d'une interruption trop prolongée des négociations. Le gouvernement français n'hésite point, pour sa part, à répondre à cette question par la négative et à préférer les inconvénients que peut présenter une acceptation de la définition russe de l'agression indirecte, aux dangers graves et immédiats qui découleraient d'un échec, définitif ou temporaire, des négociations.

Toute solution actuellement possible présente des risques certains, mais inégaux, entre lesquels ils nous faut choisir.

Je n'ai pas besoin de souligner à nouveau ceux qu'entraînerait une rupture des pourparlers. Tout notre dispositif de sécurité en Europe en serait ébranlé, l'efficacité de l'assistance promise par nous à la Pologne et à la Roumanie en serait compromise; l'application pratique de nos accords avec la Turquie serait, jusqu'à un certain point, remise en question. Indépendamment de sa substance, l'accord envisagé possède en soi une valeur préventive suffisante, par la menace, même indéterminée, qu'il fera peser sur l'Allemagne, pour que sa conclusion ou son échec exerce une influence décisive sur les entreprises de l'Axe pendant les mois à venir. Nos ambassadeurs à Berlin comme à Rome ont été d'accord pour déclarer, tout récemment encore, que l'issue de nos négociations pouvait tenir, pour une part déterminante, la paix ou la guerre en suspens au cours des prochaines semaines. Même en admettant que les difficultés actuellement rencontrées dans ces pourparlers n'aboutissent qu'à une suspension momentanée des négociations, cet arrêt, se produisant au moment où doivent, selon toute probabilité, se fixer les décisions de l'Allemagne, n'aurait pas moins pour effet de laisser le champ libre à cette dernière et de l'encourager dans ses desseins les plus aventureux, en lui donnant la mesure de notre incapacité à organiser, en temps utile, une coalition efficace des éléments de résistance que nous nous étions flattés de grouper.

Au regard de ce risque capital, ceux qu'entraînerait pour nous une conclusion de l'accord au prix même d'une acceptation des formules soviétiques, paraissent de bien moindre portée.

Je vous ai indiqué dans mon télégramme nº 1492 [1] que la rédaction russe de l'article 1 ne nous paraissait pas différer essentiellement, quant à sa substance et à son application, de celle que nous avons proposée. La notion d'indépendance et de neutralité des états tiers étant sauvegardée, nous demeurerons toujours suffisamment maîtres de notre interprétation pour qu'aucune invocation de ce texte ne puisse nous solidariser éventuellement avec une ingérence abusive de l'U.R.S.S. dans les affaires intérieures d'un pays tiers.

Quant aux avantages que la propagande allemande pourrait trouver, auprès des petits états, dans une exploitation tendancieuse du texte de l'article 1, ils apparaissent certainement moins réels et moins dangereux pour nous que le parti qu'elle ne manquerait pas de tirer, sur le même plan, de l'échec de nos négociations. Il appartiendrait au surplus à notre diplomatie de rectifier auprès de ces états toutes les interprétations tendancieuses qui leur auraient été données de ces textes et de leur objet réel, et de leur remontrer que, bien loin de compromettre leur existence nationale, notre accord, en affermissant la paix de l'Europe, constitue la meilleure garantie de leur indépendance. En proposant d'ailleurs, à nouveau, à M. Molotov d'inscrire dans la partie secrète de l'accord la clause relative à l'agression indirecte, comme il y avait précédemment consenti, nous préviendrions du reste pour la plus grande part une réaction des états tiers, que le Foreign Office semble particulièrement redouter.

Je vous serais obligé d'attirer de la manière la plus sérieuse et la plus instante l'attention de lord Halifax sur les observations qui précèdent. Le moment est venu, tout en réservant encore toutes les possibilités d'amélioration des textes en discussion, d'évoquer le problème sur un plan supérieur et de mettre en balance les inconvénients que présenterait une acceptation des exigences russes, avec le risque qu'entraînerait une rupture provoquée par leur refus. Je vous ai indiqué notre avis très net à ce sujet. Devant la gravité de l'heure, en présence des conséquences incalculables que la conclusion ou l'échec de l'accord tiennent en suspens, le gouvernement français estime que, quelles que soient les dégradations subies par la substance même de cet accord, sa valeur préventive et politique demeure encore assez effective pour nous imposer le sacrifice des réserves, si sérieuses soient-elles, que certaines de ses dispositions nous avaient commandées.

C'est en pleine conscience de ses responsabilités et en demandant au gouvernement anglais de mesurer les siennes, que le gouvernement français propose que des instructions, inspirées des observations que vous aurez fait valoir à lord Halifax, soient adressées d'urgence à nos deux ambassadeurs à Moscou [2].

[1] Du 18 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 226.

[2] Le texte de ces instructions devait servir de base au mémorandum remis, le même jour, par l'ambassade de France au Foreign Office et dont le texte est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 357.

232

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2253 à 2255 (1). Réservé. *Londres, 19 juillet 1939* (2)

(*Reçu :* 18 h. 45.)

L'ambassadeur de Pologne a remis hier au secrétaire d'État un mémorandum (3) où il se plaint en termes assez vifs des conditions imposées par les négociateurs britanniques à tout octroi de crédits financiers. Il a signalé qu'il serait extrêmement difficile de donner suite à la demande britannique concernant la dévalorisation du złoty et soutient que le gouvernement polonais doit pouvoir transférer librement les sommes prêtées afin de procéder aux commandes qu'il ne peut effectuer en Europe. Sous leur forme actuelle, les propositions britanniques, conclut-il, équivalent à un refus.

A ce mémorandum, le chancelier de l'Échiquier a répondu dès hier soir qu'aucun prêt ne pouvait être affecté sans autorisation du Parlement. La fin de la session étant imminente, il est indispensable de signer l'accord sans délai, afin d'être à même d'obtenir de la Chambre des Communes les autorisations légales. Sir John Simon a rappelé que les conditions proposées au gouvernement polonais avaient déjà été acceptées par les Turcs et que les contrats d'emprunt passés par la Grande-Bretagne avec les États-Unis durant la guerre comportaient eux-mêmes une clause d'après laquelle l'utilisation des sommes prêtées devait se faire d'accord avec le prêteur. Le Chancelier a donc insisté pour une conclusion immédiate de l'accord avec quelques atténuations de pure forme.

M. Monick reste en contact avec les deux parties pour essayer de trouver un accommodement (4).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Le mémorandum, daté du 17 juillet, est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, n° 334 (annexe).
(4) Le 20 juillet, l'ambassadeur de France à Varsovie indiquait que l'on ne comprenait pas en Pologne les raisons de l'insistance de la Trésorerie britannique à lier l'octoi des crédits à l'assainissement économique et financier de la Pologne; celle-ci pourrait être dès lors conduite à abandonner la négociation (télégramme non reproduit).

233

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2256 à 2262 [1]. Réservé. *Londres, 19 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 40, 22 h. 50, 23 h., 23 h. 20, 23 h. 10, 23 h. 25.)

Je suis retourné cet après-midi voir lord Halifax pour insister sur les conséquences de toutes sortes que pourrait entraîner une attitude trop rigide dans cette phase suprême des pourparlers.

N'étant pas encore en possession de votre télégramme no 1517 [3], j'ai développé les considérations dont vous m'aviez fait part dans nos entretiens téléphoniques. Après m'avoir écouté, lord Halifax m'a déclaré que le Cabinet avait délibéré ce matin sur la question et qu'il était arrivé aux conclusions suivantes :

Le gouvernement britannique constate d'abord que M. Molotov insiste sur l'inclusion des mots « sous la menace de recours à la force », qui peuvent soulever dans l'avenir les plus dangereuses complications. Il en résulte que les amendements que nous proposons d'introduire dans le texte de l'article 1 ont grande chance d'être repoussés. Si nous nous rapprochions du point de vue soviétique, nous risquerions de provoquer de graves malentendus avec les états baltes, en particulier, et nous ne saurions justifier notre attitude sans nous exposer au reproche de mauvaise foi. En conséquence, le Cabinet estime qu'il convient de s'en tenir à la formule franco-anglaise telle qu'elle a été soumise il y a quelques jours à M. Molotov [4], en y conservant les mots « sous la menace de la force ». Toutefois, le gouvernement anglais consentirait le cas échéant à la compléter dans le sens suivant :

« Si l'un des états tiers était l'objet d'une action ne rentrant pas dans les cas prévus par notre définition de l'agression, les parties contractantes se consulteraient en vue de déterminer l'attitude à prendre ».

Lord Halifax a fait remarquer que cette addition correspondait exactement à ce que le gouvernement soviétique lui-même nous avait offert dans le cas d'une attaque contre la Suisse ou les Pays-Bas. Il serait donc mal venu à se plaindre de ce que nous lui proposons.

D'autre part, nos représentants à Moscou recevraient l'instruction de céder à la demande soviétique concernant l'article 6; nous donnerions ainsi satisfaction aux Russes sur ce que M. Molotov considère comme l'épreuve cruciale,

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 231.
(4) Sur cette formule, voir ci-dessus le no 176.

le point décisif des pourparlers. J'ai demandé à lord Halifax si cette acceptation serait liée... [1] une des solutions satisfaisantes de l'article 1, ce qui affaiblirait la valeur psychologique de la concession, ou si elle serait accordée inconditionnellement. Le secrétaire d'État m'a finalement déclaré que c'était là une question de tactique pour laquelle il serait disposé à s'en remettre à l'avis de nos ambassadeurs.

Mais il reste défavorable à l'ouverture de conversations d'État-major tant que l'accord ne sera pas réalisé sur les clauses politiques. Il fait remarquer que les Russes n'ont pas soulevé cette demande, et que si par aventure nous n'arrivons pas à nous entendre pour la rédaction de l'article 1, l'échec prendrait un caractère plus spectaculaire dans le cas où les techniciens des trois pays seraient déjà entrés en contact. Néanmoins, lord Halifax espère qu'en nous ralliant à la thèse russe pour l'article 6, nous aurons suffisamment dissipé les préventions du gouvernement de l'U.R.S.S. pour qu'il accepte de nous donner satisfaction en ce qui concerne l'article 1.

Tous les arguments que j'ai présentés au secrétaire d'État pour l'amener à laisser plus de jeu à la négociation n'ont pas réussi à le convaincre. Il a exprimé des doutes sur la sincérité des négociateurs soviétiques, qui d'après lui n'ont jamais négocié sérieusement et qui ont joué de nos concessions pour nous en arracher d'autres. Il est temps à son avis d'essayer une autre tactique. Si celle-ci échoue également, nous n'aurons pas d'autre ressource que d'en revenir à l'accord tripartite limité dont il a été question antérieurement.

Il espère toutefois que les suggestions qui précèdent rencontreront votre accord et qu'il pourra être télégraphié en ce sens à nos ambassadeurs à Moscou.

Je n'en ai pas moins cru nécessaire, pour marquer plus nettement la position du gouvernement français, de rédiger une note s'inspirant des vues exposées dans votre télégramme n° 1517 et je l'ai fait parvenir dans la soirée au secrétaire d'État.

234

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1031 à 1034 [2]. *Varsovie, 19 juillet 1939, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 5.)

Les informations parues hier dans le *News Chronicle* d'après une « source allemande modérée » et d'après lesquelles le Führer projetterait de régler la question de Dantzig en se faisant nommer président du Sénat de la Ville

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 165, à l'exception du dernier paragraphe, où il est question de l'attitude du gouvernement italien vis-à-vis de l'affaire de Dantzig.

libre ont suscité dans les milieux gouvernementaux polonais une très vive réaction.

Un communiqué de l'agence Pat a paru dans l'après-midi, démentant :

1° Qu'il y ait eu des conversations politiques entre les deux gouvernements sur le règlement des litiges existants entre les deux pays;

2° Que le gouvernement polonais puisse jamais accepter un règlement de la question de Dantzig qui impliquerait l'abandon des quatre points constituant la base de l'attitude de la Pologne à l'égard de ce problème;

3° Que le gouvernement polonais puisse ... (1) tout fait nouveau survenant à Dantzig et de nature à menacer ses intérêts vitaux sans réagir d'une façon appropriée. Le communiqué ajoute que la source même des informations en question — Rome et Berlin — permet de les ramener à leur juste valeur.

En rapprochant la publication du *News Chronicle* des rumeurs qui ont couru hier dans les capitales occidentales et contre lesquelles la presse française a réagi avec vigueur, j'ai demandé ce matin au directeur de la section occidentale si, à son avis, nous ne nous trouvons pas en présence d'une nouvelle manœuvre allemande menée sur un terrain différent, mais tendant au même but que celle tentée par le gouvernement hitlérien dans les derniers jours de juin (2). Le comte Potocki n'avait pas encore d'informations précises sur les rumeurs en question et n'avait donc pu se former encore une opinion d'ensemble, mais il n'a pas exclu l'hypothèse d'un nouveau coup de sonde allemand.

Répondant à une question de ma part, le comte Potocki m'a dit que, d'après des renseignements venus de Rome et tenus pour très sérieux, le gouvernement fasciste ... (3) rait pas voir un conflit s'engager à propos de Dantzig et se réserverait, le cas échéant, soit de jouer un rôle de médiateur soit de faire jouer ce rôle par le Saint Siège; ... (4) surveillait attentivement toute initiative de ce côté-là afin d'arrêter dès le début une action diplomatique qui ne pourrait avoir pour point de départ que des conditions inacceptables pour la Pologne.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Manœuvre visant à faire proclamer par les Dantzicois eux-mêmes leur rattachement au Reich (voir ci-dessus les nos 12, 13, 27), que le Führer n'aurait qu'à entériner.

(3) Lacune de déchiffrement (lire vraissemblablement : n'aimerait pas).

(4) Lacune de déchiffrement.

235

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1179 à 1182. *Washington, 19 juillet 1939, 21 h. 10, 21 h. 15.*

(*Reçu* le 20, 7 h.)

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, le Président a renoncé à engager au Sénat, sur la question de la neutralité, la bataille décisive qui se présentait dans de mauvaises conditions.

D'après des indications concordantes, la conférence d'hier soir [1] a commencé par un exposé du Président et du secrétaire d'État qui ont fortement insisté tous les deux sur l'importance d'abroger l'embargo sur les armes afin de diminuer les chances de guerre en Europe. Les républicains ont affecté plus d'optimisme. Le Président ayant maintenu son point de vue et déclaré que le Sénat supporterait seul la responsabilité des conséquences fâcheuses que pourrait avoir un ajournement du débat, M. Borah, soudain devenu furieux, aurait répliqué vivement : « Bien entendu, et qui prendra la responsabilité, sinon le Sénat? Nous ne vivons pas sous Hitler ».

La discussion risquait de mal tourner, quand le vice-président, qui se complaît au rôle d'arbitre entre le Président et le Congrès, posa la question de savoir si, oui ou non, l'administration disposait d'une majorité, soit à la commission des Affaires étrangères du Sénat pour renverser la décision prise il y a quelques jours, soit dans l'Assemblée elle-même pour obtenir qu'elle desaisisse la Commission. M. Pittman, président de la Commission, et M. Barkley, chef de la majorité, furent d'accord pour répondre que non.

Le Président et M. Cordell Hull acceptèrent alors l'ajournement que les représentants républicains leur rendirent plus facile en déclarant que le Sénat examinerait la question de la neutralité au début de la prochaine session en janvier prochain, et plus tôt s'il était nécessaire.

MM. Austin et Mac [Nary] auraient ajouté que, si les circonstances l'exigeaient, le Président pourrait convoquer le Congrès en session extraordinaire et obtenir de lui en vingt-quatre heures le retrait de l'embargo.

Le Président aurait annoncé l'intention de mettre à profit son prochain voyage pour porter la question de la neutralité devant le pays. On pense

[1] Cette conférence s'était tenue à la Maison blanche entre le Président, MM. Garner, vice-président, Hull, secrétaire d'État, Barkley, leader démocrate du Sénat, Pittman, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, Mac Nary, Austin et Borah, tous trois sénateurs républicains.

généralement que, tout en exposant ses vues sur ce problème, il n'en fera pas l'objet principal de ses déclarations, car il risquerait de provoquer une vive réaction des isolationnistes qui auraient sur lui l'avantage de la surenchère démagogique [1].

236

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO, à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 412, 413 [2]. Très urgent. *Tokyo, 19 juillet 1939, 14 h. 26.*

(*Reçu* le 20, 9 h. 35.)

Les négociations anglo-japonaises me paraissent avoir atteint un point mort. Notre ambassade à Londres vous donnera le détail des faits et des textes. En résumé, les Japonais exigent, avant toute discussion sur le fond même de l'affaire (règlement de l'incident de Tientsin) [3], une déclaration générale par laquelle l'Angleterre reconnaîtrait :

1° que l'état de guerre existe en Chine du nord;

2° que ... [4] a donné une aide effective au ... [5] de Tchong-King contre les Japonais; elle déclarerait enfin qu'elle ne le fera plus à l'avenir. Il est évident que l'Angleterre ne peut pas accepter ces conditions, mais malgré deux longues conférences, mon collègue n'a rien pu faire rabattre des prétentions de M. Arita ... [6] lui faire accepter un contre-projet qui cependant donne toute garantie en ce qui concerne l'avenir.

Sir Robert Craigie n'a cependant pas encore perdu tout espoir d'aboutir et il me demande, ainsi qu'au chargé d'affaires des États-Unis, de dire au Gaimusho que vraiment, les Anglais sont allés jusqu'à l'extrême des concessions possibles. Sir Robert Craigie espère que cette démarche pourra être utilisée par M. Arita pour convaincre les extrémistes que le Japon doit, lui aussi, faire quelques concessions.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir d'extrême urgence si je peux faire cette démarche, qui me paraît en effet pouvoir avoir un bon résultat.

[1] Deux communiqués étaient publiés à l'issue de la conférence : l'un, au nom des sénateurs présents, annonçait le report de la discussion sur la loi de neutralité au début de la prochaine session; l'autre, où le Président et le secrétaire d'État maintenaient leur position, à savoir que, « si le Sénat n'entamait aucune action, cette abstention affaiblirait l'influence puissante des dirigeants des États-Unis pour préserver la paix internationale en cas de nouvelle crise européenne d'ici à janvier prochain ».

[2] Extrait des « Fonds 1940 ».

[3] Sur cet incident et ses suites, voir au tome XVI de la présente série, les nos 426 (et note), 448, 463, 471, 502, 509; ci-dessus les nos 128, 138, 140, 181, 208, 225.

[4] à [6] Lacunes de déchiffrement.

C'est demain vendredi que sir Robert Craigie doit conférer avec M. Arita et, pour avoir quelque effet, une démarche devrait avoir lieu le même jour.

Au cas où vous jugeriez que je dois la faire, je vous prie de me préciser si je dois parler au nom du gouvernement de la République ou si je dois me borner à exprimer une opinion personnelle.

237

Message du Ministre au Secrétaire d'État au Foreign Office [1]

Paris, 19 juillet 1939.

Je désire vous adresser cet appel personnel pour vous demander d'examiner à nouveau les formules qui vous ont été soumises par M. Corbin en ce qui concerne l'article 1 du projet d'accord anglo-franco-soviétique. Je n'ignore pas les concessions très importantes que nos deux gouvernements ont déjà consenties au gouvernement de l'U.R.S.S. Mais nous arrivons à un moment décisif où il nous paraît nécessaire de ne rien négliger pour aboutir. Il ne faut pas se dissimuler l'effet désastreux, non seulement pour nos deux pays, mais pour le maintien de la paix, qui produira l'échec des négociations en cours. Je redoute même que ce ne soit le signal d'une action de l'Allemagne sur Dantzig.

Cette négociation dure depuis plus de quatre mois. Les opinions publiques y attachent dans tous les pays la plus grande importance. Elle a pris de ce fait même un caractère symbolique.

M. le Président du Conseil et moi-même estimons que dans de telles circonstances, il est d'une importance capitale d'aboutir à la conclusion d'une négociation dont le succès nous paraît être, aujourd'hui, l'une des conditions essentielles du maintien de la paix [2].

[1] Le texte de ce message fut remis par le Ministre au chargé d'affaires britanniques à Paris qui le transmit immédiatement au Foreign Office : voir les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, n° 358, annexe.

[2] Le texte du message fut communiqué le 28 juillet à l'ambassade de France à Londres par télégramme n° 1520.

238

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 563. *Londres, 19 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 juillet.)

La correspondance de notre ambassade à Washington a fait état à plusieurs reprises auprès du Département des statistiques publiées par l' « Institut américain d'opinion publique » dirigé par le Dr. Gallup. M. de Saint-Quentin a exposé, notamment dans sa lettre nº 257 du 3 novembre [1], comment le directeur de cet institut prétend sonder l'opinion de son pays en posant à un nombre volontairement limité de personnes certaines questions relatives à la politique étrangère ou intérieure.

La méthode du Dr. Gallup n'est pas celle du référendum; mais bien qu'il ne consulte qu'une proportion extrêmement réduite de la population, il prétend que par un choix judicieux des personnes interrogées, il peut donner un tableau fidèle des tendances de l'opinion. Le principe sur lequel il fait reposer sa théorie est le suivant : quand il procède à une consultation portant par exemple sur 10.000 personnes, il s'efforce de respecter dans ce nombre la proportion de chaque catégorie sociale interrogée par rapport à l'ensemble de la population. Si, par exemple, les chômeurs du pays où il mène son enquête représentent environ 1/15 de la population en âge de voter, il consultera 666 d'entre eux, mais en tenant compte aussi de leur répartition dans les différentes régions du pays. Quant aux questions posées, elles sont aussi brèves que possible et la réponse doit toujours être donnée par un oui ou par un non, à moins que la personne interrogée n'ait pas d'opinion, auquel cas son absence de réponse est également consignée sur les statistiques.

Les résultats que le Dr. Gallup prétend avoir obtenus aux États-Unis, notamment en prédisant l'issue de plusieurs élections, semblent tout à fait remarquables. En Angleterre, un institut britannique, travaillant sur les mêmes données, s'est constitué il y a quelques mois. Bien qu'il soit totalement indépendant de ce journal, c'est le *News Chronicle* qui s'est assuré l'exclusivité de la publication des résultats obtenus. Une brochure vient d'être éditée, dans laquelle, après avoir exposé à l'usage du public anglais ses principes de travail, l'institut donne un tableau des résultats des enquêtes auxquelles il a déjà procédé. Sans vouloir attacher une trop grande valeur aux méthodes du Dr. Gallup, je crois pourtant intéressant de donner au Département un aperçu des statistiques qu'il publie notamment en ce qui a trait à la politique étrangère.

[1] Cette lettre est reproduite au tome XII de la présente série sous le nº 262.

Les réponses du public anglais confirment le raidissement de l'opinion que j'ai déjà signalé vis-à-vis des gouvernements de dictature et de l'Allemagne en particulier. C'est ainsi que l'institut ayant posé en octobre 1938 la question suivante : « Êtes-vous en faveur d'une restitution à l'Allemagne de ses anciennes colonies? », les réponses ont été les suivantes : oui 13 %; non 74 %; pas d'opinion 13 %. Une question subsidiaire avait été posée à la même époque : « Êtes-vous prêts à vous battre plutôt que de les restituer? » Les réponses furent : oui 71 %; non 20 %; pas d'opinion 9 %.

Au mois d'avril 1939, l'institut demandait : « Êtes-vous en faveur d'une alliance militaire entre la Grande-Bretagne, la France et la Russie? »: 87 % des personnes consultées répondaient par l'affirmative, 7 % par la négative et 6 % refusaient de se prononcer.

Le même mois, le public était invité à dire s'il approuvait la politique de garantie des petites puissances européennes suivies par le gouvernement. La réponse était : oui 72 %, non 14 %, pas d'opinion 14 %.

On a souvent dit que l'Angleterre éprouvait, vis-à-vis de l'U.R.S.S., une antipathie aussi vive qu'à l'égard du Reich. C'est probablement exact en ce qui concerne les cercles les plus aisés de la société. S'il faut en croire les chiffres de l'Institut britannique d'opinion publique, cela ne serait pas vrai, en revanche, de la masse du peuple anglais. En effet, au mois de décembre 1938, l'institut demandait : « Si une guerre survenait entre l'Allemagne et la Russie, quel camp souhaiteriez-vous voir gagner? » La réponse fut de 59 % en faveur de la Russie, 10 % seulement en faveur de l'Allemagne, avec un nombre particulièrement élevé d'indifférents : 31 %. Un mois plus tard, une nouvelle question était posée : « Si vous deviez choisir entre le communisme et le fascisme, quel régime adopteriez-vous? », 63 % des personnes consultées optèrent pour le communisme, 21 % pour le fascisme, et 16 % refusèrent de se prononcer.

Dans un ordre d'idée assez voisin, des consultations faites au temps de la guerre d'Espagne donnaient des résultats semblables. Au mois d'octobre 1938, l'institut demandait si les sympathies du public allaient vers le général Franco ou vers les autorités de Barcelone. 57 % des personnes interrogées se prononcèrent en faveur du gouvernement; 9 % seulement en faveur du général Franco et 34 % n'exprimèrent aucune opinion. La même question, posée en janvier 1939, faisait voir une diminution remarquable du nombre des indifférents qui tombaient à 19 %, celui des sympathisants du général Franco restant 9 %, tandis que le gouvernement de Barcelone recueillait 72 % des suffrages.

Si l'hostilité du peuple anglais aux dictatures se manifeste par ces chiffres, sa sympathie à l'égard du président Roosevelt a été clairement prouvée par une autre statistique effectuée en janvier dernier. L'institut demanda alors au public s'il estimait qu'une réélection du président des États-Unis serait profitable au monde. Les réponses furent les suivantes : oui 74 %, non 7 %, pas d'opinion 19 %.

Cependant, de toutes les enquêtes menées en Grande-Bretagne suivant la méthode du Dr. Gallup, il n'en est pas de plus intéressante que celle qui se

rapporte à la popularité de M. Neville Chamberlain. Chaque mois, la même enquête est menée à l'aide de cette simple question : « Êtes-vous satisfaits de M. Chamberlain comme Premier ministre? » Je crois intéressant de recopier ici certains des chiffres recueillis :

	Oui (%)	Non (%)	Pas d'opinion (%)
15 octobre 1938	51	39	10
19 novembre 1938	49	40	11
17 décembre 1938	51	40	9
14 janvier 1939	53	41	6
18 février 1939	55	36	9
22 mars 1939	52	38	10
17 juillet 1939	53	42	5

Ces chiffres font certainement preuve d'une constance remarquable. Si on fait le moindre crédit aux travaux de l'Institut d'opinion publique, dont une des règles est de ne jamais consulter deux fois la même personne, on ne peut s'empêcher d'être frappé par les variations extrêmement faibles du nombre des personnes qui approuvent la politique du Premier ministre, comme de la proportion de celles qui voudraient le voir quitter ses fonctions. Ceci tend à prouver, puisque la période envisagée couvre à la fois l'époque de la politique d'apaisement et celle de la nouvelle attitude de résistance à l'agression, que le Premier ministre a bien interprété le sentiment général de ses compatriotes en effectuant sa volte-face en politique étrangère. Ces constatations de l'Institut britannique confirment mes impressions personnelles. Il suffit en effet de s'être trouvé dans la rue sur le passage de la voiture de M. Chamberlain pour avoir été frappé des applaudissements qui le saluent. Qu'il y ait dans ces manifestations une part incontestable de cet état d'esprit qui fait que les Anglais sont toujours disposés à encourager une personnalité quelle qu'elle soit qui doit faire face à une tâche particulièrement difficile, ce n'est pas douteux. Mais je suis convaincu pourtant que la personnalité du Premier ministre reste extrêmement populaire et que les vicissitudes actuelles de la politique internationale sont imputées à l'Allemagne, et non pas à l'attitude adoptée par le gouvernement anglais au cours de ces derniers mois.

Une autre consultation menée par les soins de l'institut du Dr Gallup vient confirmer ce sentiment. Au mois de février, les questions suivantes ont été posées : la politique de M. Chamberlain conduit-elle à un apaisement durable en Europe? Aura-t-elle au contraire pour conséquence d'augmenter les chances de guerre en excitant l'appétit des dictateurs, ou évitera-t-elle la guerre jusqu'à ce que nous ayons le temps de réarmer? A la première de ces questions, 28 % des personnes consultées ont répondu oui, 24 % pensaient au contraire que la politique d'apaisement rendrait la guerre plus certaine, tandis que 46 % penchaient pour la troisième hypothèse et que 2 % seulement n'avaient

pas d'opinion. Par conséquent, les trois quarts des personnes consultées considéraient la guerre comme inévitable, cependant qu'un quart à peine d'entre elles en rendaient le Premier ministre responsable.

Je ne prétends pas qu'il faille attacher une valeur mathématique aux statistiques de l'Institut britannique d'opinion publique. Cependant, dans le conflit des idées et des opinions que reflète la presse, ces statistiques cherchent à donner un témoignage impartial sur les sentiments de l'opinion britannique et, dans l'ensemble, les résultats de ces consultations semblent confirmer les impressions que l'on peut retirer des conversations avec des personnes appartenant à des milieux très différents.

239

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 161. *Moscou, 19 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

Si l'on devait tenir pour exactes des informations dont certains font aujourd'hui état à Moscou, la disgrâce qui a frappé M. Litvinov le 4 mai dernier [1], serait due à des causes différentes de celles que l'on a cru devoir retenir jusqu'ici.

L'ancien commissaire aux Affaires étrangères n'aurait pas été écarté comme on le croit communément parce qu'il aurait été trop favorable à un rapprochement de l'U.R.S.S. avec la France et l'Angleterre. Une des raisons de son départ serait, dit-on maintenant, qu'il n'aurait été d'avis de se prêter à ce rapprochement qu'à la condition et dans le cadre d'une reprise par la France et l'Angleterre de l'ancienne politique de sécurité collective de la Société des Nations et de résistance collective et efficace à l'agression, partout où cette dernière pourrait se produire. A défaut d'obtenir satisfaction sur ce point de principe, M. Litvinov aurait préconisé l'adoption par l'U.R.S.S. d'une politique de neutralité et d'isolement.

Contrairement à son avis, l'opinion aurait prévalu au Kremlin de ne pas se refuser à conclure avec la France et l'Angleterre un traité d'alliance sur d'autres bases que celles de la sécurité collective, mais à la condition que les trois contractants se lient par des engagements concrets et précis. L'adoption en définitive d'une politique d'isolement devait, naturellement, dans ce programme comme dans celui de M. Litvinov, s'imposer si la preuve était faite

[1] Sur cette disgrâce, et les interprétations qui en furent données, voir, au tome XVI de la présente série, les n°s 40 (et note), 41, 45, 47 (et note), 48, 54, 66, 71, 74, 143.

que les deux puissances occidentales se refusaient à s'engager de façon concrète et précise.

Il sera sans doute toujours difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître les véritables raisons de la disgrâce de M. Litvinov, de qui, bien évidemment, l'autorité avait été, dès septembre dernier, profondément atteinte par nos faillites successives de la politique de sécurité collective. Il n'en demeurait pas moins soucieux de ne pas l'abandonner, ainsi qu'en témoignent les déclarations qu'il m'a faites l'hiver dernier et dont mes communications des 23 et 24 février [1] vous ont fait connaître la substance.

Quoi qu'il en puisse être, que les divergences de vues entre lui et le Kremlin se soient produites ou non sur la question de la sécurité collective, il n'en demeure pas moins certain que son départ a coïncidé avec un réveil dont on constate tous les jours la force, d'une sorte de nationalisme diplomatique russe qui fait revivre certaines des méthodes et des tendances de l'ancienne Russie dans ses relations avec les puissances étrangères.

« La coutume anglaise de marchander comme des boutiquiers au cours des négociations, écrivait le 29 janvier 1765, au nom de Catherine II le comte Panine à M. Gross, ministre de Russie à Londres, est connue depuis longtemps : ils agissent quand le temps le leur permet, afin d'obtenir le plus de concessions possibles; mais nous n'avons pas besoin de suivre leur exemple et par conséquent, ayant déclaré une fois pour toutes ce que nous considérons comme un avantage pour nous en échange des immenses bénéfices promis de notre côté, nous devons nous en tenir absolument à nos exigences. »

M. Staline et M. Molotov ne raisonnent pas autrement, fait remarquer un article de *la Revue de Paris* du 15 juillet à qui j'emprunte cette citation d'une portée si actuelle.

240

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 111/S [2]. Secret. *Varsovie, 19 juillet 1939.*

Résumé des événements survenus depuis le précédent rapport

La militarisation de Dantzig se poursuit; la presse polonaise en parle moins, discrétion évidemment voulue, mais l'État-major estime que les effectifs armés atteignent maintenant 15.000 hommes et constituent une grande unité, dont l'organisation n'est à vrai dire pas achevée et dont on n'aperçoit encore ni le commandement, ni l'état-major.

[1] La seconde de ces communications est reproduite au tome XIV de la présente série sous le nº 195.
[2] Extraite des archives de la Guerre.

Les vexations contre les Polonais de Dantzig se font plus nombreuses: licenciement d'ouvriers, éviction de locataires, etc. Le commissaire général de Pologne a remis le 19 juillet, au Sénat, deux notes de protestation visant les entraves apportées au service des inspecteurs des Douanes et le licenciement des ouvriers. Le gauleiter Forster a, dans un récent discours, esquissé une première attaque contre la base polonaise de la Westerplatte où l'existence de dépôts de munitions menacerait la sécurité de la ville.

Le même Forster (1) a fait le voyage de Berchtesgaden où il a été l'hôte d'Hitler (2), d'où l'éclosion d'une foule de bruits annonçant les solutions les plus variées de la question de Dantzig.

Ballons d'essai sans doute, lancés par les agences allemandes, qui s'efforcent de faire croire que la Pologne inclinerait à un compromis tenant compte des exigences du Reich.

En réalité, le problème reste entier; la position de la Pologne est immuable (3) et rien ne permet de croire que les dirigeants du IIIe Reich aient abandonné ou ajourné leurs visées sur Dantzig.

Dans l'attente des événements, l'opinion polonaise, qui garde tout son calme, s'attache plus volontiers aux faits ou aux souvenirs réconfortants :

C'est ainsi que le 14 juillet et la magnifique démonstration militaire anglo-française qui l'a accompagné (4), ont vivement retenu l'attention. La presse toute entière, et particulièrement les journaux de l'armée, ont longuement célébré la gloire de notre pays et les liens qui l'unissent à la Pologne.

Le lendemain 15 juillet, l'anniversaire de la bataille de Grunwald où, en 1410, le roi Jagellon écrasa les Chevaliers teutoniques, offrait un thème qui a été largement exploité.

Les raids organisés par les aviations anglaise et française au-dessus des deux pays ont suscité un véritable enthousiasme, ainsi que l'espoir de voir bientôt évoluer dans le ciel de Pologne les escadres alliées.

Enfin, la visite du général Ironside, dont je rends compte d'autre part (5), a été soulignée comme un événement d'une extrême importance et un gage de l'étroite collaboration des forces armées polono-britanniques.

Elle a adouci, dans une certaine mesure, l'amertume causée dans les milieux politiques par les lenteurs et les obstacles auxquels se heurte, à Londres, la conclusion de l'accord financier négocié par le colonel Koc (6).

Quant aux déceptions répétées que causent les pourparlers de Moscou, elles atteignent peu les Polonais qui ont, sur ce problème, un point de vue particulier, que j'expose sommairement ci-joint.

(1) *Note du document :* Forster, personnage fort médiocre, est un nazi de la première heure et le Chancelier a de l'amitié pour lui.

(2) Sur l'entrevue des deux hommes, voir ci-après les nos 245, 247, 251 (et note).

(3) *Note du document :* Le maréchal Rydz-Smigly vient de le confirmer formellement le 19 juillet dans un interwiew qu'il a accordé — chose rare — à un journal américain : « Nous épuiserons toutes les méthodes pour résoudre le problème de Dantzig d'une façon pacifique, mais si l'Allemagne n'abandonne pas ses plans de l'Anschluss, la Pologne acceptera la lutte, même si elle devait combattre seule et sans alliés ».

(4) Sur cette démonstration, voir ci-après le no 251 (et note).

(5) Voir ci-après les nos 248 (et note), 319.

(6) Sur cette question, voir ci-dessus les nos 98, 108, 126, 206, 232.

Je rends compte aussi, d'autre part, des travaux de fortification poursuivis par l'armée polonaise.

Le bataillon de chars R.35 débarqué à Gdynia est transporté à Luck en Wolhynie, où le commandant Malaguti et ses adjoints feront l'instruction des cadres polonais. La prompte arrivée de ces matériels a été accueillie par le grand État-major avec la plus vive satisfaction.

La mission technique du général Kossakowski se rend à Paris pour préparer l'acquisition des matériels nécessaires à l'armée polonaise, parmi lesquels les tracteurs sont considérés comme d'un intérêt particulièrement urgent.

Relations polono-russes

Les négociations entreprises sur l'initiative de l'Angleterre en vue d'obtenir l'adhésion du gouvernement soviétique au front de la paix ont été, depuis le début, suivies en Pologne, tant par l'opinion publique que dans les milieux officiels, avec la plus grande attention. Les efforts déployés par les diplomaties anglaise et française étaient considérés avec sympathie et avec le désir visible de les voir aboutir à la conclusion d'un pacte.

Mais, tout en accueillant favorablement la perspective d'une issue positive des négociations, on s'est tenu, du côté polonais, sur une stricte réserve en ce qui concerne les péripéties des discussions et les arguments pour ou contre, donnés dans la presse des pays participant aux pourparlers.

Dès le début, des communiqués officieux ont précisé la position de la Pologne au regard de ce problème : « elle n'est et ne sera, en aucun cas, partie aux négociations ni au pacte qui pourrait être conclu; les rapports polono-russes sont définis par l'accord de non-agression, dont la validité a été confirmée par une déclaration commune en novembre dernier [1]; cet instrument diplomatique suffit parfaitement pour règler les relations entre les deux pays, qui dans l'ordre économique se développent favorablement; il n'y a aucune raison de le modifier. »

Depuis, la Pologne ne s'est pas départie de cette attitude de neutralité bienveillante à l'égard d'une négociation dans laquelle elle n'a pas à s'immiscer et qui ne la concerne pas.

Cette attitude et l'état d'esprit qui la motive résultent des considérations suivantes, qui sont perçues avec plus ou moins de netteté dans les différents milieux polonais :

1° Le péril allemand a convaincu tout le monde en Pologne de la nécessité de l'appui russe, au moins sous la forme de ravitaillements;

2° Cet appui, ou du moins une neutralité bienveillante, paraissent assurés, parce que les Soviets sont intéressés à soutenir la Pologne, qui les couvre contre l'expansion du IIIe Reich;

3° En effet, les Soviets redouteraient par dessus tout d'avoir une frontière commune avec l'Allemagne;

[1] Voir, au tome XII de la présente série, les nos 412, 415 (et note), 420, 429.

4° La solidarité d'intérêts polono-russes n'est pas moins certaine, au regard du problème ukrainien, dans lequel les ambitions allemandes menacent également les deux pays;

5° Le point de vue russe, en ce qui concerne les pays baltes, que le gouvernement de Moscou ne peut, en aucun cas, sans compromettre ses intérêts vitaux, laisser tomber sous l'influence allemande, est bien compris par les Polonais, pour lesquels une telle éventualité ne serait pas moins menaçante;

6° Dans l'hypothèse d'un conflit européen, toute action allemande en pays balte déclencherait inévitablement une contre-action soviétique, même en dehors de tout accord entre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales;

7° Pour toutes ces raisons, les Polonais jugent que l'appui de l'U.R.S.S., ou tout au moins sa neutralité bienveillante, leur est acquise, en cas de guerre, sans qu'il soit besoin de conventions préalables;

8° La lenteur des négociations de Moscou confirme beaucoup de Polonais dans l'idée que les Soviets ne consentiront finalement pas à se lier avec l'Occident, par crainte qu'un tel pacte ne les oblige à renoncer à l'action du Komintern et ne les entraîne, tôt ou tard, dans la voie d'une évolution démocratique de leur régime intérieur;

9° Si les pourparlers de Moscou échouent finalement, les Polonais le regretteront, mais ils s'en consoleront en considérant que l'appui russe leur sera néanmoins acquis, les Soviets y étant les premiers intéressés;

10° L'attitude fuyante des Soviets, et leur peu d'empressement à collaborer au front de la paix, démontrent le bien-fondé de la thèse polonaise qui a toujours soutenu que le véritable pilier de l'équilibre européen, dans l'Est, est la Pologne et non la Russie; les Polonais ne sont pas fâchés que les puissances occidentales soient amenées, par leurs déboires actuels, à reconnaître cette vérité.

En résumé :

Une évolution profonde s'est produite avec une surprenante rapidité, dans l'opinion polonaise, à l'égard de la Russie : à l'horreur d'antan pour tout ce qui était russe, s'est substitué un sentiment de solidarité, encore confus, mais qui prévaut même dans les milieux idéologiquement et socialement les plus éloignés du régime soviétique.

Les Polonais suivent avec sympathie les négociations de Moscou, mais si elles doivent échouer, ils pensent que rien ne sera perdu et qu'ils sauront eux-mêmes s'assurer l'appui de leurs voisins de l'Est.

Pour cela, nul besoin, à leur avis, de négocier dès le temps de paix, ce seraient des tractations plus nuisibles qu'utiles. C'est seulement sur le plan commercial que le resserrement des rapports entre les deux pays doit être poursuivi. Et en cette matière, on ne néglige rien; toutes les possibilités d'échange sont utilisées avec soin; un conseiller commercial, M. Nikitin, réputé comme économiste dans son pays, a été adjoint à l'ambassade des

Soviets à Varsovie; l'ambassadeur Charonov est l'objet de beaucoup d'attentions.

Ainsi s'amorce un courant commercial et se crée un climat favorable; cela suffit pour le moment.

Si le conflit éclate, la Pologne sera bien placée, M. Beck l'a laissé entendre à notre ambassadeur, pour obtenir la collaboration de Moscou.

Il y a quelques mois, de notre point de vue français, nous souhaitions un rapprochement entre la Pologne et la Russie, en vue de leur coopération militaire contre les menaces du IIIe Reich.

Mais, connaissant les sentiments des Polonais, nous pensions qu'il fallait éviter absolument de tenter aucune pression pour les orienter dans cette voie, sous peine d'aller à l'encontre du but visé.

Notre réserve a porté ses fruits : laissés à eux-mêmes, les Polonais n'en ont évolué que plus vite vers la collaboration russe, lorsque le péril allemand est devenu évident.

Bien entendu, pas plus sur le plan militaire que sur le plan politique, les Polonais ne paraissent disposés à entreprendre, dès le temps de paix, des tractations avec leur voisin.

Mais on peut penser qu'un travail souterrain se poursuit et que, les affinités des deux races aidant, une collaboration ne serait pas longue à s'instaurer après les premiers coups de canon : collaboration limitée d'ailleurs, du côté polonais, par un souci légitime de précautions et, du côté russe, par des possibilités sur lesquelles plane encore l'inconnu [1].

241

Le Général Musse, Attaché militaire de France à Varsovie, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 112/S [2]. Secret. *Varsovie, 19 juillet 1939.*

Le général sir Edmund Ironside, inspecteur général des forces britanniques d'outre-mer, est arrivé à Varsovie, par avion, le lundi 17 juillet après-midi.

Le mardi 18, il a rendu visite au général Stachiewicz, chef du grand État-major, au ministre de la Guerre, au maréchal Smigly-Rydz et à M. Beck; il a été à déjeûner l'hôte du chef du grand État-major, à dîner, du Maréchal.

J'avais fait part à l'ambassade de Grande-Bretagne de mon désir d'aller saluer le général Ironside et il avait été entendu qu'il me recevrait aujourd'hui,

[1] Il a paru superflu de reproduire la fin du rapport, consacré à la fête nationale du 14 juillet, dont il est dit qu'elle fut célébrée en Pologne « avec un éclat inaccoutumé ».

[2] Extraite des archives de la Guerre.

mercredi soir. Mais, s'étant trouvé libre à la fin de l'après-midi du mardi, le général m'a fait demander de passer à son hôtel, et j'ai eu avec lui un entretien de quarante minutes environ.

D'après ce qu'il m'a dit, le premier but de sa visite était de convaincre définitivement les Polonais que l'appui de la Grande-Bretagne leur était acquis sans arrière-pensée :

« L'Angleterre a donné sa garantie à la Pologne; c'est une chose extraordinaire, inouïe, mais enfin elle l'a fait et maintenant elle tiendra sa parole quoi qu'il arrive; il faut que les Polonais en soient bien convaincus; je le leur ai affirmé et je vous demande de le leur répéter; il n'y aura pas de « perfide Albion ».

« J'ai dit aussi aux Polonais qu'entre les Français et nous, c'était maintenant une union tellement intime que nous formions pour ainsi dire une seule armée.

« Donc, nous sommes derrière les Polonais et nous les aiderons, quoi qu'il arrive; reste à en définir les moyens.

« Ce n'est pas facile. Avec l'état-major français, nous sommes déjà complètement d'accord; tout est réglé avec le général Gamelin, avec le général Noguès.

« Avec les moyens que nous concentrons en Égypte, nous pouvons mener, sur le front méditerranéen, des opérations qui soulageraient efficacement la Pologne, mais l'Italie se déclarera-t-elle ouvertement dès le début de la guerre? Elle pourrait nous faire attendre quelques semaines sa réponse.

« Dans ce cas, comment aider la Pologne?... par l'aviation, surtout, peut-être par des sous-marins en Baltique?... Nous allons étudier tout cela.

« J'ai connu jadis les Polonais, mais ils ont changé; on se trompe encore sur eux chez nous; on croit qu'ils ne connaissent que la charge à la baïonnette, or, ils m'ont présenté un plan d'opérations, qui est véritablement un « plan français ». On ne croirait pas un plan polonais.

« Du reste, le petit chef d'État-major m'a fait très bonne impression. »

Sir Edmund Ironside a donc acquis la conviction que les Polonais sont des alliés sérieux, qui méritent d'être soutenus jusqu'au bout. Il verra le Premier ministre dès son retour à Londres vendredi. Ensuite, il viendra à Paris voir le général Gamelin. Des officiers d'État-major anglais seront envoyés en Pologne pour régler en détail tous les modes de coopération.

En ce qui concerne l'appui russe, le général est sceptique; il ne croit guère à la capacité d'action offensive de l'armée russe; d'ailleurs, il a constaté que les Polonais n'admettraient pas les troupes russes sur leur territoire. « Ils ne voudront même pas recevoir des officiers d'État-major [1] soviétiques... du reste, il n'y en a pas... à quoi bon essayer de traiter avec des sergents-majors! »

Après avoir abondé dans le sens du général, en ce qui concerne la qualité de l'armée polonaise, j'ai souligné l'utilité et l'urgence qu'il y avait à lui donner, sans perdre un jour, l'aide en crédits et en matériels qui est nécessaire pour compléter l'appareil militaire polonais, permettre aux usines de travailler à plein rendement et constituer des stocks; la Pologne, riche en soldats ins-

[1] *Note du document* : Pas en temps de paix assurément; après l'ouverture des hostilités, à mon avis, ce serait différent.

truits et en cadres, pourrait, si elle disposait du matériel suffisant, mettre sur pied de nouvelles unités et remplacer ainsi les divisions françaises ou anglaises que nous ne pouvons lui envoyer; là est le plus sûr moyen de renforcer le front polonais.

Le général était complètement d'accord — le Maréchal et M. Beck lui avaïent déjà parlé dans le même sens —, mais il ne paraissait pas complètement rassuré sur la compréhension que de telles considérations trouvaient dans les milieux financiers de Londres.

En tout cas, il a promis d'insister à ce sujet auprès du Premier ministre.

En résumé, le général Ironside a la meilleure impression de ses premiers contacts avec la Pologne et l'armée polonaise, et sa visite sera suivie de l'envoi d'officiers britanniques chargés d'étudier les modalités pratiques de coopération.

Il devait, aujourd'hui mercredi, avoir de nouveaux entretiens avec les chefs militaires polonais; la journée de jeudi sera consacrée à des présentations de troupes et de matériel à Rembertow et à Modlin; le général compte me recevoir avant son départ qui aura lieu vendredi.

De son côté, sir Edmund Ironside, belle figure militaire, sympathique et ouverte, de magnifique prestance, a produit l'impression la plus favorable dans les milieux militaires polonais.

242

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2276 à 2278 (1). *Londres, 20 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 14 h.)

Je réponds à votre télégramme no 1498 (3).

Le Foreign Office, auquel j'ai rappelé les suggestions contenues dans l'aide-mémoire remis le 7 de ce mois à l'ambassade d'Angleterre à Paris (4), n'est pas en mesure pour le moment de préciser l'attitude du gouvernement britannique en ce qui concerne les négociations avec la Turquie. Le secrétaire d'État et ses principaux collaborateurs consacrent en effet le plus clair de leur temps aux affaires russes. Aussi le projet d'accord tripartite anglo-franco-turc n'a-t-il pu faire jusqu'à présent l'objet d'un examen approfondi.

(1) Extrait des dossiers Bonnet, conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Du 19 juillet, analysé ci-dessus sous le no 220 (note).
(4) Le texte de cet aide-mémoire est ci-dessus reproduit sous le no 143.

Des indications qui m'ont été données, je retiens pourtant que la formule de garantie proposée par Ankara est considérée au Foreign Office comme trop imprécise et trop vaste. Si la Turquie était laissée libre d'apprécier dans quelle mesure sa sécurité est menacée, l'Angleterre risquerait d'être appelée à [l']aider à propos d'événements survenant en Iran par exemple, aussi bien que dans les Balkans.

Quoi qu'il en soit, le chef du département du Sud, s'exprimant à titre strictement personnel, a émis l'opinion que le gouvernement britannique serait obligé de prévoir dans le traité l'éventualité d'une attaque bulgare. A cet égard, a-t-il dit, nous reconnaîtrons sans doute la nécessité de placer la Turquie sur le même pied que la Roumanie et la Grèce que nous avons garanties contre toute entreprise de la part de la Bulgarie. L'essentiel est d'adopter une formule discrète et cette formule doit pouvoir être trouvée.

Ces considérations ont été exposées sous ultime réserve, car non seulement aucune décision n'a été prise en haut lieu au Foreign Office, mais encore les ministères de la Défense doivent être consultés [1].

243

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2271 [2]. Urgent. Réservé. *Londres, 20 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Le mémorandum que j'ai fait parvenir hier à lord Halifax [4] a fait l'objet ce matin au Foreign Office d'un examen approfondi auquel ont pris part le secrétaire d'État et le Premier ministre. M. Butler, sous-secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères, m'a résumé de la façon suivante les conclusions du gouvernement britannique.

M. Neville Chamberlain et lord Halifax ont pleinement apprécié la valeur et la force persuasive des arguments développés par le gouvernement français. Ils sont eux aussi extrêmement désireux de ne pas en venir à une rupture et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour l'éviter. Mais ils sont persuadés qu'en donnant toute satisfaction aux négociateurs soviétiques en ce qui concerne l'article 6, et en insistant pour qu'en échange le gouvernement de

(1) Ce télégramme a été retransmis le 21 juillet à Ankara sous les nos 840 à 842.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Par téléphone, en clair.
(4) Ce mémorandum (dont le texte est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 357) s'inspirait des instructions adressées par le Département à l'ambassade de France à Londres par télégramme nº 1517 (ci-dessus publié sous le nº 231).

l'U.R.S.S. se rallie à notre rédaction de l'article 1er, ils répondent aux revendications essentielles des Russes et mettent nos représentants en mesure d'arriver à un accord.

Néanmoins, pour faciliter la tâche de ceux-ci, le gouvernement britannique est disposé à aller plus loin. Il serait prêt à proposer à M. Molotov que des conversations militaires soient engagées immédiatement, ce qui apporterait une nouvelle preuve du bon vouloir des puissances occidentales et montrerait qu'elles sont déterminées à donner au traité toute l'efficacité pratique souhaitée par les Russes.

Si cette suggestion devait échouer, nos ambassadeurs pourraient demander à M. Molotov de rédiger lui-même une nouvelle formule répondant à nos *desiderata*. Ainsi, il ne pourrait même pas nous être reproché d'avoir opposé un refus qui arrête les pourparlers. C'est le gouvernement soviétique lui-même qui prendrait la responsabilité de l'échec. Même en ce cas d'ailleurs, toutes les précautions seraient prises pour que la suspension du débat n'apparaisse pas comme définitive. Le gouvernement britannique pourrait par exemple inviter M. Strang à revenir momentanément à Londres pour faire un rapport sur l'état des négociations. Mais malgré leur vif désir d'entrer dans les vues du gouvernement français, le Premier ministre et le secrétaire d'État ne croient pas, en dernière analyse, pouvoir accepter la formule de M. Molotov, qu'ils considèrent comme consacrant le droit de la Russie à s'ingérer dans les affaires intérieures de certains états tiers et à exercer sur eux une pression incompatible avec le maintien de leur indépendance.

A cette argumentation, j'ai répondu que ce qui doit surtout nous préoccuper, c'est de savoir quelle serait notre situation au cas où M. Molotov refuserait de nous suivre ou s'il se déclarait hors d'état de nous faire une autre proposition. Il ne faut pas se cacher qu'un arrêt des pourparlers qui, malgré toutes les dénégations possibles, serait partout considéré comme un échec, pourrait entraîner les plus graves conséquences. Il contribuerait peut-être à vaincre les dernières hésitations de l'Allemagne et à précipiter le conflit que l'organisation d'une coalition défensive en Europe orientale devait permettre d'éviter. Les répercussions de cet échec, qui risquerait d'énerver la force de résistance des Polonais et des Roumains et qui rendrait notre accord avec la Turquie plus que problématique, seraient telles qu'elles ne peuvent être mises en balance avec le danger que le gouvernement britannique attribue à une définition imparfaite de l'agression indirecte.

Ce sont ces responsabilités que nous avons voulu inviter nos amis les Anglais à mesurer avant de prendre une décision qui peut être si lourde de conséquences.

Lord Halifax, qui est venu alors se mêler à la discussion, s'est efforcé de montrer qu'en adoptant cette attitude, le gouvernement britannique éviterait la responsabilité d'une rupture éventuelle. « Il faut bien reconnaître cependant, a-t-il ajouté, que la tactique suivie jusqu'à présent n'a donné aucun résultat et qu'il est temps d'en essayer une autre. »

Cherchant à serrer le problème de plus près, le secrétaire d'État m'a demandé si le gouvernement français était finalement disposé à accepter toutes les propo-

sitions formulées par les Russes plutôt que de risquer un échec. Il a ajouté qu'à son avis, le meilleur moyen d'aboutir et de briser l'intransigeance soviétique était probablement d'accepter délibérément certains risques et de montrer enfin une certaine fermeté.

J'ai rappelé à mon tour les termes essentiels du problème, qui consiste avant tout à ne pas laisser les pourparlers s'enliser dans des discussions inutiler et à donner à nos ambassadeurs à Moscou les plus larges facilités pour régles rapidement un problème dont ils connaissent maintenant toutes les données essentielles. Il est bien évident que pour arriver à ce résultat, il ne faut pas les enfermer dans une formule trop étroite, mais au contraire leur accorder toute latitude pour en modifier les termes, tout en restant dans la ligne générale prescrite par leurs gouvernements.

Lord Halifax ne s'est pas refusé à mettre plus d'élasticité dans les instructions destinées à sir William Seeds, mais en répétant qu'il ne voyait pas la possibilité de dépasser une certaine limite, et d'aller aussi loin que le gouvernement français à l'égard des exigences de M. Molotov.

Sir Orme Sargent a été invité à rédiger un projet de télégramme traduisant le point de vue britannique, où celui-ci s'efforcera de tenir compte le plus largement possible de notre manière de voir. J'ai insisté pour que ce projet fût rédigé sans plus attendre et qu'il nous soit communiqué aussitôt [1].

244

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2272 [2]. Réservé. *Londres, 20 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Suite à mon télégramme nº 2271 [4].

Projet d'instructions à adresser à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou.

« Je me réfère à votre télégramme du 18 juillet [5].

2. Il est clair qu'en dépit des discussions prolongées au cours desquelles il a été fait usage de tous les arguments utilisables, il s'est avéré impossible d'amener M. Molotov à accepter nos vues en ce qui concerne aussi bien

[1] Le texte de ce télégramme a été transmis le lendemain 21 à l'ambassade de France à Moscou sous les nos 487 à 496.
[2] Extrait des « Fonds 1940 ».
[3] Par téléphone, en clair.
[4] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 243.
[5] Reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol VI, nº 338.

l'article 1er que l'article 6. Sous réserve de vos observations éventuelles, je tire de votre télégramme la conclusion qu'il serait inutile de chercher à reprendre la discussion avec M. Molotov sur les bases indiquées dans mon télégramme nº 167 (1).

3. Les deux points non encore réglés restent la définition de l'agression indirecte (article 1er) et la question des conversations militaires (article 6). Le gouvernement de Sa Majesté a examiné avec soin s'il pouvait faire encore de nouvelles concessions et il s'est décidé à accepter les vues de M. Molotov en ce qui concerne l'article 6, à savoir : la signature simultanée et l'entrée en vigueur des accords politiques et militaires.

4. Le gouvernement de Sa Majesté n'a jamais été hostile à des conversations militaires, mais il s'est opposé à cette concession pour cette raison purement pratique qu'il n'est pas souhaitable de retarder l'entrée en vigueur de l'accord et d'encourager ainsi l'agression que notre but commun est d'éviter. Mais puisque le gouvernement soviétique attache à ce point une importance capitale, le gouvernement de Sa Majesté est prêt à céder plutôt que de mettre en question la conclusion de l'accord.

5. La question de l'agression indirecte se présente cependant sous un aspect entièrement différent. Ici, il s'agit d'une question de principe et le gouvernement de Sa Majesté ne peut être partie à un arrangement qui l'associerait à une ingérence dans les affaires intérieures d'autres états. Il doit par conséquent insister sur la formule relative à l'agression indirecte mise en avant dans mon télégramme nº 160 (2). Il n'insiste pas en faveur de la rédaction littérale de cette formule, mais la substance doit en être conservée à tout prix. Bien que je considère que cette définition couvre toutes les formes d'agression indirecte qui pourraient se présenter pour nous, je serais prêt à ajouter une phrase afin que, si un cas surgissait qui ne serait pas couvert par la définition, les signataires s'engagent à se consulter en vue de telle action qui pourrait faire l'objet d'un accord entre eux. Nous demandons au gouvernement soviétique de donner son accord à une disposition semblable prévoyant une consultation en ce qui concerne une agression contre la Hollande, la Suisse ou le Luxembourg. M. Molotov déclare que la position de ces trois pays n'a été soulevée qu'au cours des négociations. Mais il en va de même de la question de l'agression indirecte et il n'est qu'équitable d'employer la même procédure consultative pour couvrir ces points litigieux. En réalité, la formule que nous avons acceptée fait un grand pas en avant pour satisfaire les demandes soviétiques en ce qui concerne l'agression indirecte, alors que le gouvernement de l'U.R.S.S. n'a pas bougé d'un pouce pour aller au-devant de nous en ce qui concerne les puissances occidentales.

6. Si, dans le cours de vos discussions, M. Molotov pouvait accepter de proposer des modifications à sa formule de façon à tenir compte de nos critiques, il pourrait devenir possible pour nous de nous écarter de notre projet actuel et d'accepter une nouvelle formule, mais seulement à la condition

(1) *Documents* précités, nº 298.
(2) *Documents* précités, nº 253. La traduction française de ce document est ci-dessus reproduite sous le nº 111.

bien entendu qu'elle ne présente point l'apparence de la part des signataires de s'arroger le droit injustifiable d'intervenir dans les affaires intérieures d'un état tiers.

7. En ce qui concerne le reste de l'article 1er, je suis d'accord avec les suggestions contenues dans notre télégramme nº 167 pour juger préférable de ne point proposer de formule modifiée et de s'en tenir à celle que vous avez déjà soumise.

8. J'interprète le point de vue français en ce sens qu'en acceptant sans barguigner la thèse soviétique sur cet article 6 que M. Molotov déclare être un point crucial, en comparaison duquel rien ne présente d'importance réelle, nous aurions une meilleure chance de le persuader de s'incliner devant notre attitude en ce qui concerne l'article 1er. Pratiquement, la question de savoir si nous adoptons cette ligne de conduite ou si nous faisons dépendre notre concession relative à l'article 6 d'un règlement satisfaisant de l'article 1er est, dans une certaine mesure, académique; elle l'est d'autant plus que ni l'article 1er ni l'article 6, qu'il soit ou non lié sur une base conditionnelle, n'aurait aucune force exécutoire pris séparément tant que l'accord complet n'aurait pas été conclu et signé. Il y aurait en revanche danger, si nous acceptons la demande de M. Molotov au sujet de l'article 6 tout en laissant le reste du traité en suspens, de le voir se montrer moins disposé ultérieurement à nous faire la moindre concession quant à l'article 1er.

9. Néanmoins, en admettant que les conversations militaires soient en fait le point auquel le gouvernement soviétique attache une importance essentielle, je serais prêt, en dernier ressort, à accepter l'ouverture immédiate de conversations militaires sans attendre un accord final sur les articles et le protocole actuellement en discussion.

Je n'aime guère cette idée et je ne voudrais formuler cette suggestion que si un danger de rupture imminent venait à apparaître après que vous aurez exposé nos demandes. En pareille éventualité, vous devrez dire alors qu'afin de ne pas perdre de temps et pendant que se poursuivra la discussion de l'article 1er, nous sommes disposés à accepter des conversations militaires immédiates en quelque lieu qu'il puisse être choisi d'un commun accord. Ce compromis éviterait une rupture et donnerait à certains la preuve d'une collaboration pratique entre la Russie, la France et nous-même [1]. »

[1] Le texte de ces instructions fut adressé à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou dans l'après-midi du 21 juillet : *Documents* précités, nº 378.

245

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 109 (1). Réservé. *Dantzig, 20 juillet 1939, 21 h. 45.*

(*Reçu :* le 21, 1 h. 33.)

Le Haut-Commissaire a vu hier le Gauleiter, rentré lundi de Berchtesgaden. D'après M. Forster, Hitler serait toujours résolu à obtenir le retour de Dantzig au Reich et l'autorisation de construire une autostrade exterritoriale à travers le *Corridor*. Mais il ne voudrait pas recourir à la guerre pour obtenir ces avantages; aussi des mesures de démobilisation seraient prises dans la Ville libre d'ici quelques semaines si la Pologne s'abstient de toute provocation. Le Gauleiter publierait un violent article polonophobe qui serait le point final de la campagne actuelle (2).

246

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 1185 à 1190. *Washington, 20 juillet 1939, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 21, 15 h. 5, 16 h. 15, 15 h. 35, 15 h. 45.

Fidèles à l'attitude qu'ils ont observée pendant toute la discussion de la neutralité au Congrès, la plupart des journaux américains du 20 juillet expriment leurs regrets et leur inquiétude de voir reporter à la prochaine session l'examen de cette question (3).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 166 (le *Livre jaune* précise que le Gauleiter reçut le Haut-Commissaire).

(2) Le 24 juillet, un nouvel entretien avait lieu entre le Haut-Commissaire et le Gauleiter. Ce dernier avait indiqué à son interlocuteur que « M. Hitler saurait attendre aussi longtemps qu'il serait nécessaire un règlement pacifique de la question de Dantzig ». Le Gauleiter demandait à M. Burckhardt de lui organiser une entrevue avec le ministre polonais des Affaires étrangères; le Haut-Commissaire estimait une telle rencontre « peu opportune » (télégramme de Dantzig nº 112, du 25 juillet, reproduit partiellement au *Livre jaune* sous le nº 172).

(3) Sur ce report, voir le nº 174. Consulter également ci-dessus le nº 235.

Le *New York Times*, dans un très important éditorial intitulé « Invitation à la guerre », fait ressortir les graves conséquences que la décision du Congrès peut avoir en Europe. « Dans une période particulièrement critique pour la paix du monde entier, le gouvernement américain se voit empêché de donner effet à la seule politique qu'il considère à juste titre comme constituant la contribution la plus efficace que ce pays puisse fournir en vue de prévenir un conflit européen ».

Sans doute, la défaite de l'administration est-elle due à des raisons de politique intérieure et à des fautes de tactique. Cependant, deux questions séparées se posent : d'une part la nation américaine désire-t-elle rester en paix? D'autre part, croit-elle pouvoir rester en paix si une guerre générale éclate? La grande majorité des Américains désirent la paix. Ils ne sont pas d'accord pour savoir comment elle doit être maintenue. Mais la majorité d'entre eux jugent impossible de ne pas être impliqués dans une guerre où seraient entraînées les principales puissances européennes. Le *New York Times* cite notamment à l'appui de cette opinion certaines déclarations de M. Hoover. Il s'en autorise pour mettre Berlin et Rome en garde contre un optimisme prématuré. L'Américain moyen, déclare-t-il, est loin d'être partisan aveugle de la France et de la Grande-Bretagne. Il leur reproche l'insigne erreur du non-paiement des dettes et n'aime pas leur politique envers l'Allemagne d'avant Hitler. Il aime néanmoins dans les démocraties d'Europe, les grandes, la France et l'Angleterre, comme les petites en zone de danger, « un mode de vie qu'il sait instinctivement être le mode de vie qu'il a lui-même choisi. Il sait que, malgré l'éloignement géographique et un désir traditionnel d'éviter d'être pris dans les faillites des autres nations, nous sommes inévitablement les alliés naturels des démocraties européennes ». S'adressant aux « zones d'états des pays agresseurs », le *New York Times* conclut : « L'éloignement, quel qu'il soit, du théâtre d'un conflit européen virtuel ne peut isoler les États-Unis des conséquences d'une guerre majeure. Aucun acte de neutralité ne peut empêcher la nation américaine de favoriser ses alliés naturels ». Le *New York Herald Tribune*, conscient lui aussi de l'universalité des intérêts américains, observe que les isolationnistes ont seulement réussi à empêcher le pays de se donner cette politique.

Si une guerre éclate prochainement en Europe, cette victoire à la Pyrrhus sera vite oubliée, les États-Unis devant alors faire face aux problèmes réels et y trouver des solutions sur lesquelles les querelles des semaines passées n'auront aucun effet.

Le *Washington Post*, et ... [1] qui est plus caractéristique encore, le *Washington Times Herald*, sont très sévères pour le Congrès. Ils l'accusent, comme l'avait fait le *New York Times*, d'encourager M. Hitler et M. Mussolini à poursuivre une politique d'agression. Le *Washington Post* déclare que si la guerre éclatait, les États-Unis ne pourraient échapper à la responsabilité de n'avoir rien fait pour l'empêcher. « Les conséquences d'une telle catastrophe ne nous seraient pas épargnées, car, ni par un acte de volonté, ni

[1] Lacune de déchiffrement.

par un acte du Congrès, nous ne pouvons changer le fait de l'interdépendance du monde ». Le *Philadelphia Inquirer* exprime la même opinion en formulant l'espoir que lors de la prochaine session, la situation sera modifiée.

Le *Christian Science Monitor* et le *Sun* de Baltimore attirent plus particulièrement l'attention sur la situation résultant pour les États-Unis de l'expiration de l'article 2 de la loi de neutralité, qui interdisait aux navires américains de transporter toutes marchandises appartenant aux belligérants. Le premier suggère le rétablissement de cette clause, faisant ainsi une concession importante aux isolationnistes; le second se borne à tirer argument de cette situation dangereuse contre l'imprévoyance de la majorité qui a tenu l'administration en échec au Sénat.

247

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1977. *Berlin, 20 juillet 1939* (1).

(*Reçu :* le 21, 15 h. 50.)

Au moment où, de l'avis même du secrétaire d'État aux Affaires étrangères comme de celui de M. Lipski, toute négociation relative à Dantzig était jugée « impraticable » dans les circonstances actuelles, le bruit s'est répandu avec insistance, à Paris et à Londres, qu'une solution satisfaisante du problème de la Ville libre pourrait être envisagée.

Il y a là un mystère qu'il est intéressant d'essayer de percer à jour.

Il résulte d'informations recueillies par un de mes collaborateurs auprès du correspondant berlinois d'un grand quotidien anglais que les rumeurs relatives à « un projet susceptible de donner satisfaction non seulement à la Pologne et à l'Allemagne, mais même à la France et à la Grande-Bretagne » auraient pour origine certaines indications fournies, vendredi dernier, par le directeur du *Dantziger Vorposten* qui avait accompagné M. Forster à Berchtesgaden et aurait assisté en tiers à l'entretien que le chef nazi a eu avec le Führer (2).

Ce bruit d'une détente prochaine aurait causé une vive satisfaction dans les milieux dantzicois. A Berlin même, dès le début de la semaine, le ministère de la Propagande, comme certains journalistes, tenant de près au maréchal Goering, laissaient entendre qu'en effet on pourrait se trouver prochainement en présence « de propositions surprenantes ».

(1) Par courrier en clair.
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le nº 245; ci-après le nº 251.

Ces bruits paraissent donc bien émaner de source allemande. Étant donné la forme quelque sibylline que revêtent les indications recueillies, il est difficile, toutefois, de savoir si nous nous trouvons en présence d'une manœuvre dilatoire qui permettrait au Reich de gagner du temps et de masquer temporairement le réel embarras dans lequel la fermeté du « Front de la paix » a mis ses dirigeants ou d'un ballon d'essai destiné, une fois de plus, à énerver Londres, Paris et Varsovie et à révéler d'éventuelles dissonances dans les opinions publiques de ces trois pays.

248

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1036 (1). Réservé. *Varsovie, 20 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 21, 18 h. 45.)

Mon collègue britannique vient de me mettre au courant de l'entretien que le général Ironside et lui-même ont eu hier avec le maréchal Rydz-Smigly et M. Beck (3).

Le général Ironside a, dès le début, donné au Maréchal l'assurance que la Pologne pouvait absolument compter sur la Grande-Bretagne, puis s'est autorisé de cette déclaration pour poser à ses interlocuteurs des questions précises sur la conduite que le gouvernement polonais observerait dans les diverses éventualités qui pourraient se produire à Dantzig. Voici les questions posées et les réponses données, tantôt par le Maréchal, tantôt par M. Beck quand le Maréchal lui donnait la parole :

1º Que fera la Pologne si l'Anschluss est proclamé purement et simplement sans être accompagné de démonstrations militaires comme l'entrée de détachements allemands, etc.?

Réponse. — La Pologne estime qu'une démarche doit être faite à Berlin par les trois puissances;

2º Que fera la Pologne si des unités de la Reichswehr occupent ouvertement le territoire de la Ville libre?

Réponse. — L'état-major polonais enverra au commandant de ces unités des officiers pour s'enquérir des raisons d'une telle action;

(1) Document reproduit au *Livre jaune* sous le nº 167.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le général Ironside, inspecteur en chef des forces britanniques d'outre-mer, arrivait le 17 juillet à Varsovie, où il demeurait jusqu'au 21. Le 17, il conférait avec les généraux Stachiewicz et Kasprzycki, chef d'État-major, et avec le ministre des Affaires étrangères polonais, et était l'hôte du maréchal Rydz-Smigly. Reçu le 19 par le président de la République polonaise, il avait également un long entretien avec le Maréchal. Voir ci-dessus le nº 241.

3° Que fera la Pologne si des mesures sont prises dans le territoire de la Ville libre à l'encontre de ses intérêts matériels?

Réponse. — La réaction sera proportionnée à l'action (à ce sujet, M. Beck indique que le gouvernement polonais ne se résoudrait que difficilement à procéder à l'isolement économique de Dantzig, car il craindrait, en agissant ainsi, de prouver que le Territoire pourrait mener une vie indépendante de celle de l'État polonais) (1).

Telles sont les réponses données du côté polonais aux questions posées par le général britannique. Elles ne font guère que définir la procédure qui serait employée dans les cas énoncés, sans indiquer quelles seraient les réactions polonaises au cas où une fin de non-recevoir serait opposée par les Allemands aux démarches que susciterait un fait accompli. Mais elles témoignent — et c'est ainsi qu'en juge M. Norton — d'un parti pris de grande prudence du côté polonais.

Comme le général Ironside parlait des conséquences possibles d'un incident, le Maréchal a répondu que les Allemands étaient capables de recourir à ce moyen pour provoquer l'ouverture des hostilités, mais qu'en ce cas ils dévoileraient à l'avance leurs intentions par les mesures préalables qu'ils devraient prendre avant de passer à l'action. Le général Ironside a demandé quelle était, à ce point de vue, la situation actuelle. Le Maréchal a répondu que l'activité militaire allemande paraissait viser en partie des buts d'intimidation, mais qu'elle ne semblait pas correspondre, pour le moment, à des dispositions prises en vue d'un conflit prochain (2).

249

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1133 à 1138 (3). Secret. Réservé. *Ankara, 20 juillet 1939* (4).

(*Reçu :* le 25, 11 h.)

J'ai présenté hier le général Huntziger au président de la République, qui a fait au représentant de notre armée l'accueil le plus flatteur et qui l'a retenu pendant deux heures.

Le général Huntziger rend compte directement des questions abordées

(1) Le paragraphe 3 et la réponse correspondante ne sont pas reproduits dans le *Livre jaune.*
(2) Le compte rendu de cet entretien est publié dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, VI, n° 374.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par poste.

au cours de l'entretien [1], dans lequel Ismet Inonu apporte ses habituelles qualités de précision dans le détail ainsi que sa maîtrise des ensembles.

La conversation a confirmé ma conviction que le président de la République a fait sienne sans aucune réserve la cause de l'entente franco-anglo-turque, avec le seul souci de donner à celle-ci sa pleine efficacité en vue d'un conflit qu'il juge possible dans un proche avenir sans l'estimer cependant inévitable, à condition que les puissances occidentales manifestent nettement, dussent-elles pour cela aller jusqu'à la mobilisation générale, leur volonté de résistance. Le Président est préoccupé de la négociation russe sur laquelle il m'a interrogé, sans formuler aucun pronostic touchant l'attitude finale de Moscou. Un détail qu'il nous a confié n'est pas sans importance : lors de la visite de M. Gafenco [2], celui-ci lui aurait déclaré qu'il admettrait éventuellement la coopération de l'armée russe pour une action contre la Bulgarie et qu'il accepterait même que les forces soviétiques utilisent pour leur débarquement le port de Constanza. Ismet Inonu a d'ailleurs de lui-même ajouté qu'il pourrait n'y avoir là que l'expression d'une opinion individuelle.

D'accord avec le général Huntzinger, je dois insister sur un point que je prie votre Excellence de rapprocher des indications contenues dans mon télégramme nos 1118 à 1120 [3]. Dès le début de l'entretien, d'un accent passionné et d'un ton de voix plus élevé qu'il ne l'est dans ses habitudes, le Président a abordé la question des fournitures de guerre : « Depuis plus de deux mois, a-t-il dit, presque textuellement, la Turquie a pris position, et elle est aujourd'hui plus faible militairement qu'elle ne l'était au mois de mai, car elle n'a rien reçu de France ni d'Angleterre, alors que l'Allemagne a suspendu des livraisons sur lesquelles nous comptions ». En même temps, Ismet Inonu nous a montré par des exemples précis qu'en l'absence d'une solution du problème des moyens de paiement, l'administration turque était obligée de continuer à utiliser les crédits allemands pour l'équipement de ses usines de munitions : les Allemands prennent les commandes et on peut douter qu'ils les livrent jamais. Le Président a attiré sur cette situation toute l'attention du général Huntziger.

Depuis trois mois, j'ai marqué à diverses reprises dans mes correspondances (notamment par mon télégramme nos 458 à 463 du 19 avril et ma dépêche no 116 du 8 mai) [4], et j'ai eu l'occasion de redire au cours de la conférence

(1) Par télégramme no 4, adressé sous le chiffre de l'attaché militaire, également du 20 juillet, le général Huntziger relatait de façon plus brève la rencontre à son ministre. Le président Ismet Inonu, écrivait le général, « est loin des vues souvent étriquées de l'état-major turc. Il n'a fait aucune restriction concernant la coopération de la Turquie et a affirmé sa confiance entière dans le succès des puissances démocratiques ». Le Président manifestait cependant ses préoccupation quant à la question de l'aide matérielle, la Turquie ne recevant plus de fournitures. Le général Huntziger poursuivait : Ces doléances parviennent de tous les milieux officiels et me portent à vous demander instamment, d'accord avec l'ambassadeur, qu'un geste symbolique supplémentaire soit consenti d'urgence, même pour une faible quantité de matériel moderne d'artillerie et d'armes antitanks ».

(2) Sur le séjour de ce dernier en Turquie du 10 au 14 juin, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 392, 434 (note).

(3) Du 17 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 220.

(4) La dépêche no 116, du 8 mai, est reproduite au tome XVI de la présente série sous le no 110. Quant au télégramme nos 458-463, n'en ont été retenus que les nos 460-463, publiés au tome XV de la présente série sous le no 443.

militaire à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister à mon passage à Paris, que pour des motifs d'ordre politique et psychologique autant que pour des raisons proprement militaires, il était indispensable de faire ici, en ce qui concerne le matériel, quelques gestes symboliques. J'ai écrit le 8 mai que les batteries et les autres matériels que nous pourrions envoyer ici tout de suite en nous privant, s'il le fallait, auraient une valeur que nos états-majors n'estimeraient jamais assez hautement. Je ne puis que répéter avec plus de force encore cette opinion. Les Anglais ont fait pour l'aviation un effort limité, mais qui paraît proportionné aux possibilités actuelles d'utilisation par l'armée turque. Je demande, et je suis sûr qu'à son retour à Paris le général Huntziger soutiendra la même opinion que, dussions-nous retarder d'autant certain rajeunissement de notre armement, nous fassions de notre côté, en ce qui concerne les matériels terrestres, un effort réel. Sinon les partisans de l'Allemagne trouveraient, en cas de crise, dans notre inaction, un argument plus efficace que ceux d'un autre ordre auxquels M. von Papen pourrait recourir. Je n'ignore pas à quels obstacles cette demande va se heurter; je crois cependant qu'elle ne peut être écartée que si nous avons la certitude que le front oriental demeurera, dans une guerre éventuelle, un théâtre d'opérations secondaires. Les agissements allemands en Bulgarie, la hâte avec laquelle l'Italie équipe l'Albanie en vue d'une action offensive permettent-ils de le penser? De plus compétents que moi se prononceront. Mais je supplie que l'on ne perde pas de vue que c'est de la solidité de la Turquie et de l'armée turque que dépend la possibilité de maintenir la cohésion d'un front oriental.

Prière de communiquer d'urgence au ministère de la Guerre.

250

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1970 (1). *Berlin, 20 juillet 1939* (2).

Je me réfère à mes télégrammes nos 1941 et 1961 (3).

Ayant appris que le ministre de Suisse venait de rentrer à Berlin, j'ai été hier lui rendre visite. J'avais connu M. Froelicher en 1934 lorsqu'il était conseiller de la légation qu'il dirige actuellement; il se flattait alors de ses bons rapports avec les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse.

Dès le début de notre conversation, M. Froelicher m'a déclaré que les temps avaient bien changé depuis lors ici, pour lui comme pour tout le monde et

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Le télégramme de Berlin nº 1941, du 17 juillet, est ci-dessus reproduit sous le nº 218; le télégramme nº 1961 du 19 juillet est analysé *ibid* ., note.

il a ajouté, en me demandant de ne pas ébruiter cette confidence : « Figurez-vous que je viens d'avoir un gros incident avec M. Weizsäcker. Si le secrétaire d'État n'est pas content de M. Chamberlain, il n'est pas content de moi non plus. »

D'après M. Froelicher, le gouvernement allemand demande à la Suisse d'observer, au moins, la même attitude que les Pays-Bas et de protester contre une garantie qu'elle prétend ne pas avoir sollicitée. « Mais, a observé le ministre de Suisse, notre position n'est pas la même que celle des Pays-Bas. Ceux-ci ayant refusé le pacte de non-agression que leur offrait l'Allemagne (1), ne pouvaient, sans paraître prendre parti, remercier les puissances occidentales de leur garantie. La Suisse, elle, n'a reçu aucune offre allemande. Le gouvernement du Reich n'est donc pas fondé à dire que le gouvernement de Berne traite les démocraties comme il ne traiterait pas l'Allemagne puisque l'éventualité d'une garantie allemande n'a pas eu à être examinée. »

Le ministre de Suisse m'a ensuite parlé des conversations que son gouvernement a engagées à Berlin en même temps qu'à Paris, pour le ravitaillement de la Suisse en temps de guerre. « Nous avons ainsi bien pu marquer aux Allemands que nous entendons respecter strictement notre neutralité. » D'après lui, ces conversations auraient été assez faciles. La Suisse a demandé la garantie d'un libre transit à travers l'Allemagne vers les ports des Pays-Bas et de Belgique et elle s'est fait promettre des tonnages de charbon et du minerai silésien. « Je doute, d'ailleurs, a remarqué mon interlocuteur, que l'Allemagne puisse tenir ses promesses. Pendant la guerre, elle ne nous a pas laissé manquer de charbon, mais, cette fois, elle aurait à ravitailler avant nous son allié italien qui ne pourra plus se fournir que chez elle et aura certainement des besoins énormes. »

Amenant enfin l'entretien sur son récent voyage à Berne, le ministre de Suisse m'a dit avoir trouvé M. Motta très fatigué et découragé. Il était, d'ailleurs, encore plus préoccupé des difficultés avec l'Italie que des relations de la Suisse avec l'Allemagne. M. Motta considérerait que le ministre d'Italie en Suisse est personnellement responsable de la plupart de ces difficultés. Quant à l'opinion publique helvétique, M. Froelicher l'a trouvée toujours très ardente, mais plutôt plus rassurée qu'il y a quelques semaines.

(1) A la suite du message adressé dans la nuit du 14 au 15 avril au Führer et au Duce par le président des États-Unis (voir, au tome XV de la présente série, le nº 413, note), le chancelier du Reich avait fait demander par la voie diplomatique à un certain nombre des pays énumérés dans le message, s'ils se sentaient menacés. Le gouvernement des Pays-Bas répondait le 21 avril par la négative, tout en ajoutant qu'il était prêt à faire face à toute éventualité. La presse néerlandaise démentait que le Reich eût effectué à La Haye des démarches en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression.

251

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1974 (1). *Berlin, 20 juillet 1939* (2).

La semaine qui vient de s'écouler n'a, en aucune façon, éclairci la situation internationale, telle qu'elle apparaît de Berlin. Certains des événements qui l'ont marquée peuvent s'inscrire, au moins provisoirement, à l'actif du Reich; d'autres ont causé des déceptions plus ou moins habilement dissimulées ou ont été observés avec une sérieuse inquiétude. Quant à la question de Dantzig, elle est demeurée stationnaire. Entre-temps, la mobilisation progressive du pays se poursuit, sans qu'il soit encore possible d'apercevoir dans quelle mesure il s'agit d'une mise en place ou d'une mise en scène.

1º Parmi les faits que la presse allemande a enregistrés avec la satisfaction la plus évidente, il faut mentionner, en premier lieu, les nouvelles difficultés rencontrées par les négociations anglo-franco-russes, le nouveau délai apporté à leur conclusion, le caractère considéré comme de plus en plus problématique du résultat auquel on aboutira en dernière analyse.

D'après certaines indications qui me sont parvenues de source sérieuse, les négociations économiques engagées depuis quelques semaines entre Berlin et Moscou (3) ne marchent d'ailleurs guère mieux. Aucun progrès n'aurait été réalisé et l'ambassadeur du Reich près du gouvernement soviétique serait obligé, lui aussi, de venir chercher à Berlin « de nouvelles instructions ». La satisfaction éprouvée outre-Rhin devant le cours pénible des négociations entre Moscou, Londres et Paris n'en demeure pas moins très vive.

Dès le début, les dirigeants du Reich ont considéré l'accord éventuel entre les puissances occidentales et Moscou comme la pierre de touche qui permettrait de juger de la solidité et de l'efficacité du « Front de la paix ». En présence de l'attitude catégorique adopté dès maintenant par l'Angleterre et la France dans la question de Dantzig, les chefs du IIIe Reich n'attachent peut-être plus la même valeur décisive à l'adhésion de la Russie au groupe franco-britannique. Ils n'en continuent pas moins de lui accorder une très grande importance et de considérer le parti auquel s'arrêtera Moscou comme un des facteurs principaux des décisions que le IIIe Reich pourrait lui-même être appelé à prendre au cours des mois ou des semaines à venir.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Sur ces négociations et les rumeurs de conclusion d'un pacte politique entre les deux pays, voir ci-dessus les nos 15, 56, 88, 151; ci-après les nos 275, 278, 291, 292.

L'espoir de voir échouer les négociations anglo-franco-soviétiques continue de se manifester par la façon dont on ménage, dans la presse, l'U.R.S.S. et même le bolchevisme. Le Kremlin, dépeint jusqu'ici comme la citadelle de la révolution mondiale, comme un foyer de pestilence menaçant le monde entier, n'est plus l'objet d'aucune attaque. Les dirigeants soviétiques, naguère en butte aux pires injures, sont devenus des hommes d'État réalistes et avisés qui percent à jour les desseins égoïstes de la politique anglaise. Staline lui-même est présenté dans des postures avantageuses en face des « quémandeurs » franco-britanniques. Ce n'est pas non plus sans intention que, dans les journaux du Reich, la démocratie est systématiquement identifiée avec le capitalisme, comme pour indiquer aux Russes qu'en réalité, leur place est dans le camp des puissances de l'Axe, ennemies jurées des ploutocraties. A côté des représentants de l'Internationale communiste, Rome et Berlin, qui réclament une nouvelle répartition des richesses et des terres, ne sont-ils pas les champions du communisme international?

Si seuls, les esprits les plus imaginatifs n'estiment pas impossible une collusion entre le Komintern et l'Antikomintern, beaucoup inclinent à penser que la Russie pourrait demeurer dans une attitude de neutralité et d'expectative. Ce serait déjà là pour l'Allemagne un résultat très appréciable. La cause de la paix n'y gagnerait certainement pas.

2° L'opposition affirmée une fois de plus par le Sénat américain à une révision de la loi de neutralité, conforme aux désirs de M. Roosevelt [1], a été enregistrée en Allemagne comme un nouvel échec pour le président des États-Unis et pour la cause des démocraties occidentales. La joie éprouvée à ce sujet n'est pas, à vrai dire, sans mélange. Les milieux dirigeants du Reich craignent que M. Roosevelt, dont le mandat n'expire pas avant quinze mois, ne parvienne, à la longue, à triompher des répugnances du Congrès et à entraîner son pays dans une politique de soutien des démocraties. Ils redoutent aussi que, sous l'égide de M. Roosevelt, l'administration américaine ne parvienne à tourner la loi, au cas où celle-ci serait maintenue. En attendant, les résistances auxquelles se heurte le président des États-Unis leur permettent de soutenir aux yeux de leur peuple que la nation américaine est loin d'approuver dans son ensemble la politique de solidarité démocratique que préconise M. Roosevelt. C'est là encore un élément qui n'est pas de nature à favoriser en Allemagne le triomphe des solutions de raison.

En revanche, il semble bien que, depuis quelques semaines, l'évolution de la politique espagnole ait causé aux dirigeants de Berlin et de Rome quelques déceptions. Depuis son adhésion au pacte antikomintern [2], le général Franco paraît s'être dérobé à tout nouvel engagement d'ordre politique ou militaire. Le voyage du comte Ciano en Espagne [3] n'a pas, non plus, selon toute apparence, donné ce qu'en attendaient les puissances de l'Axe. La presse

[1] Sur cette opposition et l'ajournement du débat, voir ci-dessus les nos 120, 129, 174, 209, 235, 246.

[2] Le 27 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le n° 350 (et note).

[3] Sur ce voyage, voir après le n° 253 (et note).

allemande a dû, en effet, se borner, en termes d'ailleurs assez généraux, à célébrer le caractère indissoluble de l'amitié qui unirait l'Espagne nationaliste à l'Italie et à l'Allemagne. Elle a prétendu qu'après des siècles, la barrière des Pyrénées constituait, de nouveau, entre la France et l'Espagne, une frontière militaire et politique, qu'un « troisième front » s'était dressé dont la France devrait, en temps de guerre, assurer la défense. Mais les journaux du Reich n'ont pu faire état d'aucun résultat précis. Il y a quelques semaines, on ne faisait guère mystère, outre-Rhin, du désir de voir l'Espagne adhérer au traité d'alliance italo-allemand. Cet espoir ne s'est pas réalisé.

4° Les vols au-dessus du territoire français que viennent d'exécuter des escadrilles anglaises de bombardement [1] ont provoqué, en Allemagne, non seulement une vive indignation, mais une profonde impression. Jusque-là, les dirigeants du Reich s'étaient vantés de posséder incontestablement la maîtrise du ciel européen. Ils avaient affirmé avec jactance que jamais les autres pays ne pourraient rattraper l'avance considérable que le IIIe Reich avait acquise. Au mois de mars dernier, M. Goering s'était glorifié de pouvoir, avec ses invincibles escadrilles, transformer « en un enfer et en une géhenne » tout pays qui tenterait de résister à la volonté allemande [2].

La journée de l'Air de Bruxelles, la parade aérienne qui a préludé à notre revue du 14 juillet et les vols sans escale exécutés en France par l'aviation britannique ont prouvé que, dans le domaine aérien, les positions respectives s'étaient considérablement modifiées depuis quelques mois. Le maréchal Goering a éprouvé le besoin de rassurer la population. Dans la journée du 18 juillet, il s'est rendu dans la zone fortifiée de l'Ouest et, après avoir visité les installations de défense antiaérienne, a déclaré que les frontières allemandes étaient aussi infranchissables dans les airs que sur terre. A l'envi, les journaux ont repris ces déclarations, et proclamé l'inviolabilité absolue du ciel allemand. Certaines feuilles ont cru, cependant, devoir expliquer à leurs lecteurs que l'Allemagne n'avait pas besoin d'appareils jouissant d'un rayon d'action aussi grand que les appareils anglais, et c'était là un hommage — bien involontaire — rendu à la nouvelle armée de l'Air britannique. Le temps n'est donc plus où M. Goering pouvait s'écrier avec orgueil que son aviation était la « terreur de l'Europe » (*der Schrecken Europas*). Lorsqu'on songe au rôle que le facteur aérien a joué lors de la crise de l'automne dernier et à l'épouvante que la perspective de bombardements aériens inspire à la population allemande, le redressement survenu dans ce domaine en France et en Angleterre est un puissant motif de confiance.

5° Dans les Balkans, la situation politique est loin d'évoluer au gré de l'Allemagne. La déception et la fureur causées par l'attitude des Turcs continuent de s'exhaler à chaque occasion. La presse allemande a repris à son compte et développé les arguments exposés par la note de protestation italienne au

[1] Des appareils britanniques de bombardement avaient effectué plusieurs vols d'entraînement au-dessus du territoire français, les 13, 19 et 25 juillet, à l'occasion de l'arrivée, le 13 à Paris, de M. Hore-Belisha, ministre britannique de la Défense nationale.

[2] Ce discours avait été prononcé le 1er mars à l'occasion d'une journée de l'aviation allemande : voir, au tome XIV de la présente série, le n° 249.

sujet de la cession du Sandjak à la Turquie [1]. Elle en a profité pour rappeler que la question des colonies allemandes restait ouverte. Mais il est clair que l'intérêt porté au Sandjak n'est qu'un aspect du dépit et du ressentiment éprouvés par l'Allemagne à l'égard d'Ankara. Il n'échappe pas, en effet, aux dirigeants du Reich que les accords signés par l'Angleterre et la France avec la Turquie ont porté un coup très rude à la politique de l'Axe dans les Balkans. La Roumanie est entrée dans la voie de la collaboration économique, sur la base du traité du 23 mars [2]. Mais, au point de vue politique, Bucarest continue de se dérober à l'emprise allemande. Le récent voyage à Berlin de M. Kiosseivanov, président du Conseil bulgare [3], ne semble pas avoir donné de résultats concrets. En revanche, la visite qu'effectue actuellement en Angleterre le prince régent de Yougoslavie [4], et que les journaux du Reich passent presque complètement sous silence, ne peut qu'inquiéter les chefs du IIIe Reich, surtout à un moment où s'accentue au sein de l'opinion yougoslave un mouvement nettement hostile à l'Allemagne et à l'Italie. L'ambassadeur de Turquie m'a, à ce sujet, indiqué que le gouvernement allemand freinait depuis quelques semaines les livraisons des commandes de guerre qu'avait effectuées le gouvernement yougoslave en Allemagne.

6° En ce qui concerne Dantzig, ni l'Allemagne ni la Pologne n'ont modifié leur position respective. Le maréchal Rydz-Smigly a, le 18 juillet, déclaré à un représentant du *News Chronicle* « que la Pologne considérerait le retour de Dantzig au Reich comme un *casus belli* et qu'elle se battrait, même sans allié ». La presse allemande a essayé d'expliquer cette affirmation par le sentiment d'orgueil qu'inspirerait à la nation polonaise la présence à Varsovie du général Ironside [5]. Mais, en réalité, tous les Allemands qui ont séjourné ces derniers temps en Pologne, se disent convaincus de la ferme résolution des Polonais de se battre pour Dantzig.

De son côté, le *Dantziger Vorposten*, organe des nazis de Dantzig, se référant au récent entretien du Führer avec M. Forster [6] a, également le 18 juillet, affirmé que les hitlériens de la Ville libre, forts de l'appui du Führer, n'admettraient aucun compromis et il a démenti catégoriquement tous les bruits qui avaient couru à ce sujet.

Toutefois, d'après certaines informations qui me parviennent de bonne source, les chefs du IIIe Reich ne se sentiraient plus aussi certains qu'ils l'affirmaient il y a huit jours encore, d'atteindre leurs objectifs à Dantzig.

(1) Cette note est ci-dessus reproduite sous le n° 166.

(2) Sur ce traité, voir, au tome XV de la présente série, le n° 151 (et note).

(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 142, 190.

(4) Le prince Paul, ainsi que la princesse Olga arrivaient à Londres, le 17 juillet, où ils étaient les hôtes de la famille royale.

(5) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 240, 248 (et note); ci-après le n° 319.

(6) Aucun compte rendu de l'entretien, qui eut lieu le 13 juillet à Berchtesgaden, ne fut transmis par l'ambassade de France à Berlin. Les résultats n'en furent connus que par la presse. A l'issue de l'entretien, le Führer donnait son accord sur les mesures de défense prises à Dantzig « dans l'éventualité d'une attaque brusquée de la part de la Pologne ». Il déclarait « rester fidèle à la garantie inconditionnelle donnée à Dantzig pour son rattachement au Reich nonobstant les tentatives d'intimidation émanant surtout de Londres ». Voir également ci-dessus les nos 245, 247.

Ils auraient, en effet, acquis, ces jours derniers, la conviction que l'Angleterre et la France avaient réellement l'intention de tenir les engagements pris à l'égard de la Pologne. Les dicours de MM. Chamberlain et Daladier [1], mais plus encore l'affirmation par la Grande-Bretagne de sa puissance aérienne, auraient contribué à cette évolution. La consigne aurait toutefois été maintenue de continuer à parler et à agir, comme si l'on était persuadé que, placées devant l'alternative de faire la guerre ou d'abandonner la position prise dans l'affaire de Dantzig, la France et l'Angleterre se déroberaient, et l'on m'a indiqué, à ce sujet, d'un autre côté, que les chefs des sections de *S.A.* auraient reçu pour instructions d'entretenir leurs hommes dans cette conviction.

Sous cette tactique, se dissimuleraient, en réalité, une grande incertitude et une grande perplexité. Les chefs de l'Allemagne hitlérienne se demandent quelle issue trouver à une situation dans laquelle le Reich s'est placé à la légère, convaincu de ne rencontrer aucune résistance sérieuse. Tout en continuant leurs préparatifs militaires, ils observent et ils attendent. Mais il s'en faudrait de beaucoup, semble-t-il, que la résolution de recourir, le cas échéant, à la guerre, soit déjà prise. Les dirigeants hitlériens auraient accepté volontiers une guerre localisée avec la Pologne, mais ils hésiteraient beaucoup à entreprendre une guerre sur deux fronts.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de noter que le Führer s'est abstenu jusqu'ici d'engager son prestige personnel et qu'il n'a pas affirmé publiquement sa volonté de réincorporer Dantzig au Reich. Tout en laissant proclamer partout que le règlement de cette question à l'avantage de l'Allemagne est fatal, il n'a pas jusqu'à présent précisé ni quand ni comment ce règlement devrait avoir lieu. Les dirigeants responsables répètent qu'il n'y a qu'à attendre, mais l'on ne dit pas jusqu'à quand.

« Ce dont je suis sûr, a dit ces jours-ci un haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, c'est que le Führer ne commettra pas d'imprudence. »

Il y a là des éléments qui permettent d'espérer que des voies restent ouvertes vers une attitude plus raisonnable de l'Allemagne. Mais une telle évolution deviendrait impossible si l'on essayait, dans cette affaire, de mettre en jeu le prestige personnel du Führer. C'est là un point sur lequel il y aurait lieu, je crois, d'appeler la plus sérieuse attention de notre presse.

(1) Prononcés respectivement les 10 juillet et 27 juin : voir ci-dessus les nos 160 et 95 (note).

252

NOTE DU MINISTRE [1]

au sujet de son entretien avec le Nonce

Paris, 20 juillet 1939.

J'ai reçu aujourd'hui la visite du Nonce.

Il m'a dit, comme il l'avait déjà dit à notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, combien le Pape avait été chagriné par certaines attaques de la presse française [2].

Il m'a rappelé que le Pape, avant de faire aucune démarche au point de vue diplomatique, avait commencé par s'adresser à la France.

J'ai répondu au Nonce qu'il pouvait être sûr que le gouvernement français désapprouvait toutes les attaques qui pouvaient être faites contre le Saint-Père, qu'il avait vivement apprécié que le Saint-Père se fût adressé à lui au moment de la récente période de tension et qu'il devait avoir parfaitement compris les raisons qui m'avaient amené à déconseiller au Saint-Père de prendre une initiative qui eût été sans issue. Nous ne lui en étions pas moins reconnaissants de la pensée si noble qui l'avait guidé. Il savait qu'il pouvait compter sur l'attachement de la France.

J'ai mis également au courant le Nonce de la communication que j'avais faite au comte Welczeck en ce qui concerne Dantzig [3]. Je ne lui ai pas caché que la situation pouvait s'aggraver dans les semaines à venir.

Le Nonce m'a remercié de cette communication et m'a indiqué qu'il ne manquerait pas d'en faire part au Saint-Père.

[1] Extraite des papiers Bonnet.

[2] Attaques qui visaient l'initiative prise par le Saint-Père en faveur d'une conférence internationale pour régler les litiges polono-allemand et franco-italien. Sur cette initiative et les réactions des puissances, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 77, 89, 99, 107, 113, 128, 129, 166, 167, 172, 174, 190, 195, 224.

[3] Communication dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 67 annexe.

253

LE COMMANDANT DE GOROSTARZU, ATTACHÉ DE L'AIR DE FRANCE À MADRID, À M. GUY LA CHAMBRE, MINISTRE DE L'AIR.

D. [1]. *Saint-Sébastien, 20 juillet 1939.*

Visite du comte Ciano [2]

La visite du ministre des Affaires étrangères italien a été le fait capital de cette dernière quinzaine. Sa venue en Espagne, pour y rendre la visite faite en Italie, le mois dernier, par M. Serrano Suñer [3], avait été annoncée et préparée comme savent le faire les puissances totalitaires. L'Espagne a voulu donner à son « illustre » visiteur l'impression d'un accueil enthousiaste. Il semble cependant que si les drapeaux italiens et les cérémonies officielles n'ont pas été ménagés, les acclamations de la population ont été beaucoup plus modestes.

Que devons-nous conclure de ce voyage? Il est encore assez difficile de le dire. Le parcours que vient d'effectuer le comte Ciano en Espagne a voulu être triomphal, de Barcelone à Tarragone, puis à Vitoria, à Saint-Sébastien et à Madrid, enfin à Séville et à Malaga où il a quitté avant-hier la Péninsule; Ciano a rencontré le même décor de grand pavois aux couleurs des deux pays, écouté les mêmes discours glorifiant l'indissoluble amitié italo-espagnole et la reconnaissance émue de l'Espagne envers ses alliés.

La seule partie de ce voyage qui présente réellement quelque intérêt politique est le séjour à Saint-Sébastien où Ciano a rencontré le général Franco et s'est entretenu avec lui. Il n'est pas douteux que l'opinion publique italienne attendait beaucoup de ce voyage et de cette rencontre bien que la presse de Rome ait annoncé, il y a quelque temps, que la solidarité italo-espagnole n'avait nullement besoin d'être consolidée par un traité d'alliance. On voulait peut-être mettre l'opinion publique en garde contre une désillusion possible.

Le moins que l'on puisse dire aujourd'hui, c'est qu'aucun accord ne semble

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le 10 juillet, le ministre italien des Affaires étrangères arrivait à Barcelone, où l'accueillaient M. Serrano Suñer et le chef du corps expéditionnaire italien, le général Gambara. Le comte Ciano se rendait le 11 à Tarragone, et était conduit le lendemain par le général Jordana à Saint-Sébastien, où il avait un entretien de deux heures au palais Ayata avec le général Franco. Après s'être rendu le 13 au monument élevé à la mémoire des morts italiens, il revenait dans la journée à Saint-Sébastien, où le Généralissime offrait en son honneur un dîner de gala, l'un et l'autre portant des toasts à l'« amitié indissoluble » des deux pays. Le 14, le communiqué publié sur les conversations Franco-Ciano soulignait « la complète solidarité des points de vue et des intentions » et la décision prise de « développer la collaboration existante » des deux nations. Le séjour du ministre italien se poursuivit à Vitoria et Madrid (15 juillet), Tolède et Séville (16 juillet), et le 17, le comte Ciano gagnait Malaga, où il s'embarquait pour l'Italie à bord du *Conte di Savoia*.

(3) Sur cette visite, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 382 (note), 466.

avoir été conclu; peut-être le sera-t-il à l'occasion de la visite officielle que va faire Franco en Italie en septembre.

Pour l'instant, nous ne pouvons que nous référer aux textes des deux discours officiels prononcés, l'un par Franco, l'autre par Ciano, ainsi qu'à celui du communiqué officiel qui vient d'être publié en Espagne et en Italie. Il n'est pas possible d'en déduire l'existence d'un accord; je vous envoie du reste, par ailleurs, une traduction exacte de ces trois documents.

Dans son discours, Franco parle d' « un poste d'honneur », mais se garde de le définir; il célèbre l'amitié des deux peuples qui doit être bienfaisante pour la paix de l'Europe, mais il ne précise pas dans quelles conditions la solidarité se traduira par des actes entre les deux gouvernements.

Dans sa réponse, le comte Ciano se borne à proclamer l'idéal qui a uni l'Espagne à l'Allemagne et à l'Italie et qui continue à les unir dans la paix; il formule des vœux pour l'Espagne et son peuple.

Quant au comminiqué officiel, il souligne que tous les problèmes intéressant les deux pays ont été examinés, qu'une complète solidarité existe sur tous les points de vue et qu'il a été décidé de « développer » la collaboration existante, afin que l'amitié italo-espagnole réponde aux fins désirées par le Duce et le Caudillo « dans l'intérêt de l'ordre et de la civilisation ».

Que veut dire ce développement de la collaboration pour le plus grand bien du genre humain? Personne n'est ici capable de le préciser et toutes les hypothèses sont permises. Mais il est assez logique de penser que Franco n'a pas voulu engager son peuple et son pays dans une aventure européenne possible alors que son gouvernement est encore peu stable et son pays bien bas.

On peut cependant admettre l'hypothèse que Ciano a bien proposé les bases d'un accord qui dépasse certainement l'ordre culturel ou même économique; nous sommes donc en droit de supposer que le gouvernement espagnol va maintenant en étudier les termes et les discuter peut-être à l'occasion de la visite de Franco à Rome, en fonction de la situation du moment tant en Europe qu'en Espagne.

Politique intérieure

Bien que la presse espagnole soit absolument muette sur les difficultés que rencontre le nouveau régime et que son gouvernement ait même démenti officiellement les nouvelles parues dans la presse étrangère relatives à des troubles, il n'est pas douteux que le gouvernement Franco éprouve de très grosses difficultés. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en rendre compte dans mon rapport nº 67/E/S relatif à mon entrevue à Madrid avec le colonel Ungria [1], le nouveau régime totalitaire ne va pas sans une sourde hostilité : troubles sanglants en Asturies, bagarres en Navarre, répressions aussi sanguinaires que violentes, deviennent maintenant le leitmotiv des conversations privées. Tout ceci est du reste très explicable. Le « mouvement Franco » a rassemblé en 1936 tous les adversaires du régime républicain à tendance

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

communiste, mais si les deux grands partis : phalangistes et requetés, ont admis de fusionner contre un idéal commun et se sont battus pendant trois ans dans l'espoir de l'abattre, les éléments monarchistes admettent maintenant difficilement que le seul bénéfice de la victoire revienne à la Phalange et que son programme soit la pierre d'achoppement du nouveau gouvernement.

D'autre part, les « ralliés » qui sont, somme toute, les vaincus de cette guerre : Basques, Catalans, républicains modérés et extrémistes, sont animés d'une haine concentrée à l'égard de leurs vainqueurs. Il n'est donc pas exagéré de penser que l'opinion publique reste très divisée sous une apparence d'ordre et que le nouveau gouvernement ne repose que sur des bases fragiles; on peut en déduire logiquement que devant de pareilles difficultés qui seront longues à résoudre, si même il y arrive, Franco n'a actuellement qu'une idée directrice : celle de calmer les esprits et de consolider sa situation en évitant par conséquent d'engager son pays aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie.

Situation militaire

Nous sommes obligés de constater aujourd'hui que le gouvernement espagnol a suspendu la démobilisation de son armée. Les libérations de classes qui se succédaient depuis deux mois à une cadence très régulière, à raison d'une classe tous les quinze jours, ont été arrêtées le 1er juillet. L'armée espagnole se trouve actuellement en possession de six classes sous les drapeaux, elle n'a donc libéré que 50 % de ses effectifs et maintient plus de 500.000 hommes sous les drapeaux, ce qui semble incompatible avec le désir de neutralité manifesté à différentes reprises par le général Franco.

D'autre part, le commandement espagnol poursuit fébrilement la construction, sur notre frontière pyrénéenne, d'ouvrages de fortification, de caractère défensif il est vrai, mais dont la nature et la qualité sont cependant très supérieures à des « travaux de campagne ». A l'heure actuelle, nous nous trouvons devant une évidence : l'Espagne a fortifié sa frontière marocaine et la Linea, elle fortifie maintenant sa frontière pyrénéenne. Mesures de prudence, disent les uns, mesures d'ordre moral — vis-à-vis des populations espagnoles, disent les autres... Il y a certainement du vrai dans les deux hypothèses.

Pour ma part, je persiste à croire que l'Espagne est trop malade pour pouvoir songer à prendre part à une conflagration générale de l'Europe malgré les sympathies de son gouvernement à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie. Ces préparatifs sont peut-être une concession accordée par Franco à ses anciens alliés, ils sont aussi un gage de la neutralité qu'il dit vouloir respecter; car si cette neutralité devait être par trop bienveillante à l'égard de nos ennemis, nul n'ignore en Espagne que les fortifications deviendraient peut-être nécessaires.

254

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1526 (1). Extrême urgence. Réservé. *Paris, 21 juillet 1939, 12 h.* (2).

Je me réfère à votre télégramme nº 2271 (3).

Bien que le gouvernement français eût préféré éviter, dans les circonstances actuelles, tout risque de suspension ou de rupture des négociations et pouvoir autoriser en conséquence M. Naggiar, si tout accord sur notre rédaction de l'article [1er] s'avérait impossible, à accepter la formule soviétique, je n'en apprécie pas moins tout l'effort accompli par le gouvernement anglais pour se rapprocher de nos vues.

Je transmets donc à M. Naggiar le texte des instructions que lord Halifax se propose d'adresser à sir William Seeds (4), en l'invitant à s'associer sans réserve aux démarches de son collègue en vue de souligner à M. Molotov la valeur et la portée de nos dernières concessions et de l'amener à se prêter à l'établissement d'une formule de l'article 1er acceptable pour toutes les parties directement ou indirectement en cause.

255

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 485, 486 (5). Réservé. *Paris, 21 juillet 1939, 13 h. 50.*

Je me réfère au paragraphe 3 des instructions adressées par lord Halifax à votre collègue anglais (6).

J'ai fait observer au Foreign Office que la formule russe de l'article 6 (votre télégramme nº 436) (7) ne stipulait pas une signature simultanée de l'accord

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Du 20 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 243.
(4) Ces instructions sont communiquées à Paris par télégramme nº 2272, du 20 juillet, ci-dessus publié sous le nº 244.
(5) Extrait des « Fonds 1940 ».
(6) Le texte de ces instructions est ci-dessus reproduit sous le nº 244.
(7) Le télégramme de Moscou nos 432 à 437, du 2 juin, qui transmettait le texte des contre-propositions soviétiques du même jour, est reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 336.

politique et de l'accord militaire, mais seulement l'entrée en vigueur simultanée des deux accords, la signature du premier intervenant dès sa conclusion. Cette procédure paraît préférable, puisque la signature de l'accord politique permet, à défaut de son entrée en vigueur immédiate, d'affirmer l'entente de principe réalisée par les contractants sur les buts communs de leur politique.

Il y aurait donc lieu d'insister, si besoin en était, pour que la rédaction de M. Molotov, impliquant signature immédiate de l'accord politique, sa mise en vigueur restant subordonnée à la conclusion de l'accord militaire, fût purement et simplement reprise.

Le Foreign Office télégraphie dans le même sens à votre collègue anglais.

256

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2279 à 2281. *Londres, 21 juillet 1939, 17 h.* (1).

Je me réfère à mon télégramme no 2253 (2).

Les négociations financières anglo-polonaises traversent depuis quelques jours une crise, qui est d'ailleurs devenue publique et qui trouve un écho dans la presse de ce matin.

Une proposition transactionnelle, formulée par notre attaché financier, a recueilli en fin de compte l'approbation de la Trésorerie, mais n'a pu trouver encore celle du colonel Koc, qui se déclarait hier soir décidé à quitter Londres; l'un de ses collaborateurs devait d'ailleurs rester en Angleterre pour continuer les conversations relatives aux crédits d'exportation, et pour reprendre, le cas échéant, les pourparlers au sujet de l'emprunt financier.

D'après les indications données à M. Monick, l'attitude adoptée hier par la Trésorerie a été approuvée à la fois par le chancelier de l'Échiquier et par lord Halifax. La véritable opposition des thèses se réduit maintenant au problème du changement des statuts de la Banque de Pologne, la Grande-Bretagne estimant que celle-ci devrait pouvoir gager sa circulation monétaire, aussi bien par du sterling, du franc et du dollar que par de l'or. La question présente une importance évidente pour l'Angleterre qui, au moment où elle s'apprête à aider financièrement ses alliés, juge essentiel de le faire dans des conditions qui pèsent le moins possible sur le change du sterling (3).

(1) Par téléphone, chiffré.
(2) Du 19 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 232.
(3) Le 22 juillet, à la suite d'un dernier entretien du colonel Koc et de sir Frederick Leith-Ross, l'accord était définitif sur l'octroi à Varsovie d'un crédit à l'exportation de 8 millions de livres pour achats d'armes et de munitions en Grande-Bretagne. Par contre, l'accord était ajourné sur l'emprunt sollicité par la Pologne sur les marchés de Paris et de Londres, la Grande-Bretagne n'acceptant pas de verser la somme en or. Il était toutefois établi qu'une fois l'accord conclu, la Pologne pourrait utiliser le crédit pour financer ses achats dans les pays autres que la France et la Grande-Bretagne, à condition que les gouvernements de ces deux pays fussent informés par Varsovie de l'utilisation de ces fonds.

257

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos [472 à 484] (1). Très secret. Réservé. *Paris, 21 juillet 1939, 18 h. 20.*

M. Corbin a insisté, au cours des deux derniers jours, de la manière la plus pressante auprès du Foreign Office pour remontrer les graves dangers que présenterait une rupture ou une interruption des pourparlers en cours et je suis intervenu moi-même dans le même sens, par un message personnel, auprès de lord Halifax (2).

Le gouvernement britannique ayant accepté, à la suite de ces démarches, d'examiner à nouveau la question au cours d'un conseil de Cabinet restreint, s'est rangé à nos vues en ce qui concerne l'article 6 et l'ouverture de pourparlers militaires immédiats. Il maintient par contre une opposition absolue à la formule soviétique de l'article 1er, tout en se montrant disposé à rechercher une nouvelle formule, à condition qu'elle écarte toute justification d'ingérence de la part des signataires dans les affaires intérieures des pays tiers.

Tout en marquant notre regret que cette décision n'écarte pas totalement l'éventualité d'une suspension peut-être indéfinie des négociations et les risques graves qui en découleraient, j'ai donné mon approbation au projet d'instructions que lord Halifax me soumettait et que je vous communique sous le numéro suivant. Les nouvelles concessions consenties à M. Molotov devraient offrir toutes possibilités d'un accord raisonnable, et vous ne devez rien négliger, en ce qui vous concerne, pour faire valoir à M. Molotov que notre projet d'accord engage aujourd'hui les trois contractants dans les liens d'une solidarité politique et militaire aussi totale et aussi effective qu'il peut le souhaiter. M. Molotov ne peut point, par ailleurs, ne pas partager notre souci d'éviter toute rédaction ambiguë de l'article 1er, que l'Allemagne exploiterait auprès des états tiers en prétendant que nous nous arrogeons le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures. Le gouvernement soviétique, s'il se refusait à rechercher, d'accord avec nous, une formule qui rende impossible toute interprétation tendancieuse de cette nature, ne pourrait qu'inspirer les doutes les plus sérieux sur la sincérité de ses intentions et supporterait seul et pour un motif difficile à justifier, la responsabilité d'une rupture.

(Reproduire le télégramme no 2272 de Londres (3)).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le texte de ce message est ci-dessus reproduit sous le no 237.
(3) Du 20 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 244, et transmis à Moscou sous les nos 475 à 484.

258

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1987 (1). Réservé. *Berlin, 21 juillet 1939, 19 h. 12.*
(*Reçu* : 20 h. 45.)

Je me réfère à la conclusion de mon télégramme nº 1974 (2).

Des renseignements qui m'ont été donnés aujourd'hui de très bonne source confirment qu'une évolution s'est produite depuis une huitaine de jours dans l'esprit du Chancelier. Celui-ci aurait enfin acquis la conviction que, contrairement à ce qui lui avait été jusqu'alors affirmé par certains de ses services, la France et l'Angleterre étaient résolues à tenir leurs engagements envers la Pologne et qu'il risquerait ainsi, en poussant à fond la question de Dantzig, de déclencher une guerre générale.

259

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE.

T. nos 299 à 301 (3). *Paris, 21 juillet 1939, 22 h. 30.*

Je vous ai fait remettre, le 20 juillet, par l'attaché financier auprès de votre ambassade, la lettre que j'ai adressée le 12 juillet à l'ambassadeur d'Espagne au sujet de la restitution de l'or espagnol aux représentants de la banque d'Espagne (4).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 169, avec de légères modifications de détail.

(2) Du 20 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 251.

(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome. Un autre exemplaire s'en trouve dans les dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) Le texte de cette lettre n'a pas été retrouvé. Sur la question de la restitution de l'or espagnol, voir, au tome XVI de la présente série, les nos 372 (et notes), 377, 390, 442, 458 entre autres; ci-dessus les nos 2, 65, 93.

Le 26 juillet, la première Chambre du tribunal civil de la Seine prononçait un jugement accordant au gouvernement espagnol la restitution des 1.500 millions de pesetas-or déposés à la succursale de la Banque de France à Mont-de-Marsan. Le jugement rappelait la genèse de l'affaire depuis 1931. Le 19 juin 1939 avait été signifié le désistement de la Banque de Burgos devenue seule Banque d'Espagne, à la suite de quoi était créé un « Syndicat de porteurs de billets de la Banque d'Espagne » qui présentait requête au tribunal de rejeter la demande de validation du désistement. Le jugement soulignait que, depuis le 26 février 1939, la Banque de Valence-Barcelone ayant cessé d'avoir une existence légale, l'instance principale était éteinte; l'intervention du syndicat était déclarée irrecevable, comme tardive, n'étant qu'un accessoire venu se greffer sur la demande principale. Le désistement de la Banque de Burgos se trouvait validé. En vertu de ce jugement, le stock d'or de la Banque d'Espagne était remis le 28 juillet aux autorités espagnoles.

Cet or a été effectivement mis aujourd'hui à la disposition des représentants de la Banque d'Espagne.

Il n'échappera pas au gouvernement espagnol qu'en prenant lui-même la responsabilité de cette opération, le gouvernement français a été inspiré avant tout par le désir d'assurer le retour rapide en Espagne de ce dépôt, qui sera d'un grand secours à la nation espagnole dans les difficultés économiques résultant de la guerre civile.

La décision du gouvernement français réduit à néant les informations tendancieuses répandues en Espagne par certaines propagandes étrangères, et d'après lesquelles le gouvernement français aurait cherché à éluder cette restitution pour exercer une pression sur ce pays dans le domaine économique et financier.

Au cours de vos récents entretiens à Burgos, il vous avait été indiqué que la question de l'or espagnol constituait la seule entrave à la reprise des relations confiantes entre la France et l'Espagne. Nous sommes donc en droit d'attendre que sa restitution marque le début d'une ère nouvelle dans les rapports entre les deux pays.

J'attacherais notamment un prix tout particulier à ce que, conformément aux assurances qui m'ont été données par l'ambassadeur à Paris, le gouvernement espagnol prît sans retard les mesures nécessaires pour assurer, à titre immédiat, l'entrée en Espagne d'un contingent de 50.000 réfugiés, accélérer, par la suite, le rythme des rapatriements et reprendre immédiatement les conversations pour les communications aériennes et ferroviaires.

260

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1199 à 1201. Très confidentiel. Réservé. *Washington, 21 juillet 1939, 22 h. 6, 22 h. 2.*

(*Reçu :* le 22, 6 h., 5 h. 56.)

Faisant avec moi ce matin le bilan du débat sur la neutralité, M. Sumner Welles a rejeté la principale responsabilité de l'échec subi par l'administration [1] sur la tactique défectueuse qui, au lieu d'enlever le vote des Chambres en mars dernier, après l'annexion de la Tchécoslovaquie, a traîné les choses en longueur jusqu'à la saison chaude, où le Congrès avait ses nerfs. Ce reproche auquel, par contre, le département d'État n'échappe peut-être pas tout

[1] Sur cet échec, voir ci-dessus les nos 58, 73, 120, 139, 174, 209, 235, 246.

à fait, s'adressait évidemment aux chefs de la majorité parlementaire. L'insuffisance de ces derniers n'est que trop évidente. On ne peut d'ailleurs l'attribuer uniquement au manque d'hommes dont souffrent généralement les partis restés au pouvoir. Le parti républicain, en effet, n'est pas mieux partagé, mais la tâche lui est plus facile dans l'opposition.

M. Sumner Welles n'a pas manqué d'ajouter que si la situation s'aggravait en Europe, le Congrès serait immédiatement rappelé en session extraordinaire. Je lui ai demandé s'il ne craignait pas que la même coalition entre les républicains et les démocrates conservateurs ou isolationnistes n'amenât le Congrès à se contenter de rétablir l'article 2 de l'ancienne loi [1], ce qui aggraverait encore pour la France et l'Angleterre le régime actuel. Il a écarté avec beaucoup d'énergie cette éventualité, en affirmant que plusieurs des chefs républicains lui avaient donné l'assurance qu'ils se trouveraient alors avec l'administration pour voter le retrait de l'embargo sur les armes et munitions.

261

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1196 à 1198. *Washington, 21 juillet 1939, 21 h. 23, 21 h. 27.*

(*Reçu :* le 22, 7 h. 6, 7 h. 30.)

M. Sumner Welles, à qui j'ai résumé ce matin les télégrammes de notre ambassadeur à Tokyo du 18 juillet [2], m'a fait part d'impressions analogues transmises le 20 par le chargé d'affaires des États-Unis.

M. Dooman ajoutait que l'ambassadeur d'Angleterre lui avait demandé s'il pouvait conseiller à M. Arita de ne pas formuler d'exigences que ni le gouvernement britannique, ni aucun autre gouvernement ne pourraient accepter. Il suggérait au département d'État de faire cette communication à titre personnel, de manière à ne pas engager le gouvernement américain.

Le sous-secrétaire d'État m'a dit que, même sous cette forme atténuée, une telle démarche lui paraissait inopportune. Le gouvernement des États-Unis tenait un langage très ferme au gouvernement japonais et ne reculerait

[1] Aux termes de la section 2 de la loi de neutralité du 31 août 1935, il était interdit d'exporter sous licence des armes à destination d'un pays belligérant ou d'en importer des armes. La section 2 de la loi du 1er mai 1937 (venue à échéance le 1er mai 1939) stipulait que le Président, ayant constaté l'état de guerre entre deux pays, avait le droit d'imposer des restrictions au commerce des nationaux américains avec lesdits pays. Par voie de proclamation, il pouvait désigner un certain nombre de marchandises que les importateurs des états belligérants ne pourraient se procurer aux États-Unis qu'en observant la clause *cash and carry*.

[2] Il pourrait s'agir du télégramme de Tokyo nos 407 à 410, ci-dessus reproduit sous le no 225. Peut-être est-il également fait allusion ici au télégramme nos 412-413 du 19 (et non du 18) juillet, publié ci-dessus sous le no 236, ainsi que le laisserait entendre le contexte du télégramme de Washington nos 1196-1198.

pas le cas échéant devant des résolutions énergiques à la suite de mesures ou d'incidents affectant directement les intérêts américains. Mais il ne voulait pas encourir le reproche de paraître « tirer les marrons du feu pour l'Angleterre ».

Je lui ai demandé si les motions déposées par les sénateurs Pittman et Vandenberg, et qui semblaient... (1) l'hostilité croissante du sentiment public contre le Japon (2), ne donnent pas à l'administration une liberté pour pratiquer une politique de solidarité en Extrême-Orient avec la France et l'Angleterre. Il a paru en douter. Il a d'ailleurs ajouté qu'il faisait actuellement étudier la politique américaine en Chine sous ses divers aspects et qu'il me communiquerait probablement la semaine prochaine les conclusions de cet examen. J'ai tout lieu de croire que le département d'État confirmera la répugnance traditionnelle du gouvernement américain à prendre avec quelque puissance que ce soit aucun engagement politique pouvant restreindre sa liberté de décision. A plus forte raison refuserait-il de donner, contre les conséquences possibles d'une action concertée, des garanties de la nature de celle que prévoit la note du Département à l'ambassade d'Angleterre, en date du 15 juin dernier (3).

262

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº [3045] (4). *Rome, 21 juillet 1939* (5).

(*Reçu :* le 22, 12 h. 30.)

La semaine qui vient de s'écouler semble avoir été marquée, dans l'esprit des dirigeants italiens, comme dans la traduction quotidienne et fidèle que la presse donne de leur pensée et de leurs intentions, par des bouillonnements particulièrement tumultueux, au travers desquels apparaît un indéniable sentiment d'incertitude.

Les journaux fascistes n'ont cessé de jeter feu et flamme contre la France et tout a été bon pour alimenter leur indignation. Tour à tour et parfois simultanément, les feuilles de la Péninsule ont critiqué avec violence la cession du sandjak d'Alexandrette (6), les commentaires formulés par notre presse

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur la motion Pittman, voir au tome XV le nº 503; au tome XVI le nº 34.
(3) Reproduite au tome XVI de la présente série sous le nº 440.
(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Par courrier, en clair.
(6) Sur la réaction italienne à cette cession, voir ci-dessus les nºs 30, 166, 188, 210.

au sujet du transfert des populations allemandes du Haut-Adige (1) et enfin les réflexions de nos journaux sur le voyage du comte Ciano en Espagne (2). A la violence s'est mêlé le sarcasme lorsqu'il s'est agi, pour la presse italienne, de commenter la fête du 14 juillet, les démonstrations aériennes franco-anglaises, les conversations tripartites de Moscou. L'instruction ouverte en France contre certaines menées étrangères (3) a donné lieu aux affirmations habituelles sur la « pourriture » et la « dégénérescence » dans lesquelles se débattrait notre pays. Sur ce dernier point, d'ailleurs, la publicité que les journaux fascistes avaient tout d'abord donnée à l'affaire, a brusquement cessé, comme si l'on avait jugé en haut lieu que des raisons majeures commandaient plus de discrétion dans les appréciations italiennes sur les circonstances de certaines activités étrangères sur notre territoire.

A l'égard de la France, les journaux italiens ont donc été, depuis quelques jours, plus violents que jamais. Le ton même de leur polémique n'avait, je crois, atteint que bien rarement un degré aussi injurieux. Il faut noter d'ailleurs que ces attaques, prononcées contre nous dans tous les domaines de la politique générale, en Europe et au dehors, n'ont pas non plus laissé en sommeil la question proprement franco-italienne. La chronique des prétendues vexations aux Italiens de France et de Tunisie a été régulièrement alimentée, et le *Messaggero* publiait, il y a peu de jours encore, un long article signé du chef de ses services de politique étrangère, sur Djibouti et sa « fonction anti-italienne ». Enfin, les légitimes mesures de rétorsion par lesquelles nous avons répliqué aux expulsions des correspondants du *Journal* et de *Paris-Soir* en Italie ont naturellement donné lieu à des manifestations de mécontentement où éclatait souvent la mauvaise foi, puisque certains journaux ont représenté l'expulsion de M. Devau comme répondant à celle de M. Pettinato, alors qu'en réalité ce dernier n'avait été frappé que pour répondre à l'expulsion de M. Guyon, l'initiative de cette série ayant donc été nettement du côté italien (4).

Vis-à-vis de l'Angleterre, les journaux fascistes ont naturellement continué à se montrer aussi vifs dans l'expression de leur colère contre la politique dite d'encerclement. Mais une nuance assez curieuse s'est cependant révélée. Sur le plan de la politique européenne, les attaques contre l'Angleterre ont été, sinon moins violentes quant au fond, en tout cas moins injurieuses dans

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 171 (notes).

(2) Sur ce voyage, qui se déroulait du 9 au 17 juillet, voir ci-dessus le n° 253 (et note).

(3) Cette instruction avait abouti à l'arrestation du chef du service des informations intérieures du *Temps* Loys Aubin, ainsi qu'à celle du chef du service de la publicité du *Figaro*, un certain Poirier. On peut rapprocher ces arrestations de la mesure d'expulsion déguisée prise à l'encontre d'Otto Abetz au début de juillet pour avoir proclamé dans les salons parisiens que la France ne se battrait pas pour la Pologne. Sur cette affaire, voir G. Bonnet, *Dans la tourmente 1938-1948*, Fayard, 1971, p. 157-160; Abetz, *Histoire d'une politique franco-allemande 1930-1950. Mémoires d'un ambassadeur*, Stock, 1953, p. 98 et suiv.; *Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1918-1945*, Serie D (1937-1945), t. VI, nos 640, 658, 664, 676, 690, 755, 767; t. VI, nos 22, 65. Un décret-loi du 1er juillet avait donné tous pouvoirs aux préfets pour prévenir les crimes et les délits prévus par la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre; un autre décret-loi, du 29 juillet, codifiait les textes relatifs à la sûreté extérieure de l'État et renforçait le personnel de surveillance du territoire.

(4) Sur ces affaires, voir ci-dessus le n° 106 (note).

la forme que contre la France. Au contraire, les feuilles fascistes, dans leurs commentaires sur les événements d'Extrême-Orient, n'ont ménagé à l'Angleterre aucun sarcasme, aucune appréciation désobligeante sur la déchéance de la puissance britannique et sur les humiliations que lui infligerait quotidiennement le Japon. En insistant journellement sur la gravité de la situation en Chine et en présentant, au contraire, comme susceptible d'une solution pacifique les différends qui persistent en Europe, il semblerait que la presse italienne voulût persuader la Grande-Bretagne de l'avantage qu'elle aurait à se prêter à un compromis en Europe pour sauver son prestige et ses intérêts vitaux en Extrême-Orient. D'autre part, la Russie soviétique a continué d'être ménagée. La presse italienne a même publié récemment deux communiqués de l'agence Tass, dont l'un concernait les combats en Mongolie et les pertes importantes des Japonais [1], alors que l'autre relatait, en termes peu obligeants pour le Japon, une démarche faite récemment à Moscou par le gouvernement de Tokyo au sujet des pétroles de Sakhaline. J'ai, d'ailleurs, appris de très bonne source que ces amabilités italiennes à l'égard de l'U.R.S.S. avaient suscité une protestation de la part de l'ambassadeur du Japon à Rome. Enfin, vis-à-vis des États-Unis, les appréciations italiennes varient au jour le jour, suivant que paraissent devoir l'emporter ou bien les isolationnistes, ou bien M. Roosevelt. Les flatteries au peuple américain, les tentatives de lui démontrer l'orientation de ses « véritables » intérêts, alternent avec les injures auxquelles donne lieu, dans les colonnes des journaux fascistes, toute manifestation américaine de sympathie pour la cause des démocraties.

Mais quelle est, quant au fond, l'évolution de la pensée des dirigeants italiens? Deux faits paraissent, à cet égard, certains.

D'une part, le gouvernement fasciste paraît de plus en plus désireux de voir s'éliminer par un règlement pacifique la cause immédiate de conflit général que représente l'affaire de Dantzig. L'écho qui a été donné ici aux ballons d'essai lancés récemment de Berlin au sujet d'une négociation polono-allemande suffirait à le prouver et tous les témoignages concordent, d'ailleurs, à cet égard. Un fait non moins certain est que les clameurs et les ironies pesantes de la presse fasciste dissimulent mal l'impression profonde que suscitent dans la Péninsule la fermeté de l'attitude de la France et de l'Angleterre, l'accroissement et la coordination de leurs forces guerrières et l'établissement d'une unité d'action militaire entre les deux démocraties occidentales, d'une part, la Pologne et la Turquie de l'autre. On se dit à Rome que cet effort multiple va porter bientôt tous ses fruits et qu'à cet égard le temps travaille nettement contre l'Axe. D'autre part, les milieux dirigeants italiens, tout en enregistrant avec satisfaction les lenteurs de la négociation de Moscou et les résistances du Congrès américain à la politique de M. Roosevelt en matière de neutralité [2], ne se font guère d'illusions sur la portée définitive de ces hésitations pour le cas d'un conflit général.

[1] Sur les incidents nippo-soviétiques qui s'étaient produits fin mai à la frontière de Mongolie, voir, au tome XVI de la présente série, le n° 350 (et note).

[2] Sur ces résistances, voir ci-dessus les n°s 58, 73, 120, 139, 174, 209, 235, 246.

A l'heure actuelle, on espère que les incertitudes, momentanément propices à la politique italo-allemande, qui se manifestent dans la conjoncture américaine et russe, inciteront les puissances occidentales à relâcher l'intransigeance de leur attitude et à se montrer plus accommodantes, au regard des possibilités de détente entre les deux blocs opposés. C'est, je crois (malgré tous les excès des feuilles fascistes qui, d'ailleurs, ont, avant tout, très probablement, un but d'intimidation) cette idée qui domine présentement dans les milieux dirigeants italiens, bien plutôt que le désir de profiter du « palier » actuel de la situation pour accentuer une politique de violence et précipiter le déclenchement d'une guerre générale, avec la pensée que l'avenir diminuerait les chances de victoire de l'Axe dans un conflit armé. Dans tous les cas, j'ai recueilli, depuis quelques jours, les échos d'appréciations relativement optimistes formulées par de très hautes personnalités italiennes sur la situation générale et plus particulièrement sur l'évolution possible du différend polono-allemand.

Il est vrai que chez ceux qui l'expriment, cet optimisme se fonde en partie sur l'espoir de concessions de la part de la Pologne et que, par ailleurs, il ne fait peut-être que traduire, une fois de plus, la répugnance persistante qu'éprouve la nation italienne à entrer dans un conflit armé contre une nation précédemment amie et pour un intérêt non italien.

Si tel est présentement le développement autonome — bien timide — de la pensée politique italienne au sein de l'axe italo-allemand, on n'en aperçoit cependant pas moins clairement ici que la clef de l'avenir demeure, jusqu'à nouvel ordre, à Berlin.

263

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1143 à 1152 (1). *Ankara, 21 juillet 1939* (2).

Dans les entretiens que j'ai eus depuis mon retour en Turquie soit avec le ministre des Affaires étrangères, soit avec son secrétaire général, j'ai entendu maintes allusions à la note par laquelle le gouvernement turc a précisé le 13 juillet l'étendue du concours financier qu'il attend de Paris et de Londres (3); mes interlocuteurs ont particulièrement insisté devant moi sur la nécessité d'un prompt arrangement, lié dans leur esprit à la conclusion de l'accord politique définitif. Je me suis soigneusement abstenu de toute appréciation, ignorant l'accueil que le gouvernement français entendait réserver à ces ouvertures, et je me suis borné à demander des éclaircissements sur les points qui me paraissaient obscurs.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par poste, chiffré.
(3) Cette note est analysée ci-dessus sous le n° 195.

1° En ce qui concerne les crédits demandés pour le matériel de guerre (trente-cinq millions de livres sterling), on affirme du côté turc que leur montant n'a rien d'exagéré et qu'il correspond exactement à celui des commandes à passer en Allemagne, d'après les plans antérieurs, au cours des prochains exercices; leur règlement n'excéderait pas les possibilités budgétaires du pays. Il n'en reste pas moins que, dans ce chiffre, sont comprises des sommes destinées à l'équipement de l'industrie de guerre et que nous devons nous demander s'il ne convient pas dans les circonstances présentes de distinguer à cet égard entre les installations qui pourraient à bref délai apporter une contribution appréciable à la défense turque (munitions, etc.) et celles dont le fonctionnement ne pourrait être envisagé avant deux ans par exemple. C'est apparemment sous l'empire de considérations analogues que le gouvernement britannique a limité aux besoins les plus urgents les commandes admises à bénéficier du crédit de dix millions de livres turques qu'il est prêt à ouvrir immédiatement à la Turquie (télégramme de M. de Monicault nos 1073 à 1077) [1].

Le même critère de l'urgence devrait, à mon avis, servir à déterminer la part du crédit global qui pourrait être appliquée aux commandes à passer en Amérique, en Belgique ou en Suède. Sous cette réserve, en effet, nous ne pouvons qu'avoir avantage à ce que la Turquie se procure à l'étranger les matériels indispensables que notre industrie ou celle des Britanniques ne pourrait lui fournir qu'après de trop longs délais.

Plus inquiétante me paraît la disposition d'après laquelle les fournitures rendues nécessaires pour l'exécution d'un plan commun ainsi que les dépenses affectées aux fortifications spéciales ne devraient faire peser aucune charge sur la Turquie. Qu'il y ait là une précaution prise pour le cas où les Anglais demanderaient le renforcement des défenses de la base d'Izmir, ou une allusion à la construction d'une ligne Maginot en Thrace, l'application d'un tel principe pourrait nous mener loin. Je signale au général Huntziger cet état d'esprit turc pour que, dans les conversations en cours, il évite, sauf nécessité absolue, d'engager les Turcs à acquérir un matériel déterminé.

Sous le bénéfice des remarques qui précèdent et sans méconnaître en aucune manière le poids des charges que les besoins d'autres alliés nous imposent déjà, il ne me paraît pas possible politiquement que nous laissions à l'Angleterre seule le souci — et aussi le bénéfice moral — de financer le réarmement turc. D'une manière ou d'une autre, nous devrons en prendre notre part, soit par des cessions en nature soit par des crédits. Au surplus faire valoir que la France a déjà fourni sa contribution par l'abandon du Hatay est un argument dont l'on peut faire état quand il s'agit de déterminer entre Paris et Londres la part que chacun supportera; mais il n'est pas permis de l'invoquer à l'égard des Turcs, alors que le gouvernement français a eu lui-même le plus grand souci de dissocier la négociation relative au Sandjak des pourparlers concernant l'entente politique.

2° Quant à l'avance en or de quinze millions de livres sterling et au crédit

[1] Du 6 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 125.

de dix millions de livres, les deux opérations ont un caractère commun (exception faite pour la partie, non précisée, du crédit de dix millions destinée à hâter l'exécution de programmes d'armement et pour laquelle sont valables les observations qui précèdent). Déblocage de crédits gelés, assainissement monétaire, il s'agit dans les deux cas de l'exécution d'un plan qui intéresse non la France et l'Angleterre seules, mais tous les pays à devises libres.

Lors de mon passage à Paris, j'avais eu l'honneur d'indiquer à Votre Excellence que l'idée d'une dévaluation de la livre turque faisait de rapides progrès, mais que l'on hésitait encore devant une opération radicale. M. Saraçoglu m'a lui-même indiqué que, après étude, une solution nette avait paru préférable aux expédients d'abord envisagés : de là la demande d'une avance en or de quinze millions de livres.

Le but à atteindre est d'importance : c'est la rentrée de la Turquie dans le système occidental; c'est, pour la première fois, un état de l'Europe orientale sortant du point de vue économique de l'orbite allemande pour revenir aux principes et aux méthodes de l'économie occidentale. Psychologiquement et politiquement, le fait aurait dans les Balkans un énorme retentissement.

Mais, quel que soit de ce point de vue son intérêt pour nous, l'opération ne nous intéresse pas seuls. Elle peut être présentée à M. Cordell Hull comme un retour aux sains principes économiques qu'il n'a pas cessé de défendre et un retour à cette liberté des échanges où il voit la meilleure garantie de paix; elle intéresse tous les états à devises libres dont le commerce avec la Turquie en aurait immédiatement le bénéfice, car les crédits gelés ne sont pas tous — loin de là — français ou britanniques.

Il n'y a donc aucune raison pour que la France et la Grande-Bretagne soient seules à fournir les fonds nécessaires pour une opération dont d'autres partageraient ensuite le profit.

Il est naturel que ce soit à ses deux alliées que la Turquie s'adresse, mais il appartient à ceux-ci de se retourner à leur tour vers les bénéficiaires éventuels. On s'y attend du reste ici : M. Saraçoglu, à qui je demandais ce qu'il penserait d'une participation américaine à l'opération envisagée, m'a lui-même répondu qu'il n'y verrait aucun inconvénient.

3° Si les indications qui précèdent étaient retenues, on serait conduit à scinder en deux parties la négociation : Français et Anglais, s'étant mis au préalable d'accord, auraient à dire dans quelles limites ils estiment possible de faire droit à la demande de crédit dont ils sont saisis pour financer le réarmement turc. Quant à l'opération d'assainissement monétaire, — moins urgente, si par ailleurs des mesures provisoires sont prises pour développer les échanges commerciaux avec les autres pays à devises libres (mon télégramme n°s 1128 à 1133) [1] — il appartiendrait à la France et à l'Angleterre

[1] Il s'agit en fait du télégramme n°s 1128 à 1132, du 19 juillet, non reproduit. Les mesures prises par Ankara en vue de modifier l'orientation de ses courants commerciaux visaient à faire baisser le prix des produits turcs dans les relations avec les pays à devises libres, par l'institution d'un système de primes, qui permettrait de ramener le prix d'exportation des produits turcs à des cours correspondant aux cours mondiaux. Le commerce d'exportation à destination des pays à devises contrôlées — donc l'Allemagne — serait centralisé entre les mains des unions de producteurs ou des coopératives, auxquelles il serait interdit de vendre à des cours supérieurs à ceux pratiqués dans les transactions avec les autres pays.

de s'entendre pour en examiner les modalités éventuelles en commun avec les principaux pays dont le concours devrait être obtenu, — soit par tractations intergouvernementales, soit par l'entremise des banques centrales.

De toute manière, il convient d'aller vite. J'ai indiqué plus haut que, dans l'esprit des Turcs, la conclusion de l'accord tripartite définitif était étroitement liée à l'aboutissement de la négociation financière [1].

264

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères de France,
à M. von Ribbentrop, Ministre des Affaires étrangères du Reich.

L. [2]. *Paris, 21 juillet 1939.*

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée [3] avec la mention « personnelle », en réponse à la communication que j'avais faite moi-même le 1er juillet au comte Welczeck [4].

Il est un point que j'ai le désir de préciser clairement. A aucun moment, ni avant, ni après la déclaration du 6 décembre, il n'a été possible pour le gouvernement allemand de penser que la France avait décidé de se désintéresser de l'est de l'Europe.

Au moment des conversations du 6 décembre, je vous ai rappelé que nous avions depuis 1921 avec la Pologne un traité d'alliance et, depuis 1935, avec l'U.R.S.S. un pacte que nous entendions maintenir. J'ai donné à cette époque des assurances précises à ce sujet aux ambassadeurs de Pologne et de l'U.R.S.S. dans des communications auxquelles la presse a donné la plus large publicité. Je me souviens même qu'au moment où je vous rappelais les traités qui nous unissaient à la Pologne, vous aviez bien voulu me répondre que ces traités ne pouvaient gêner les relations franco-allemandes, car vos relations avec la Pologne, à cette époque, étaient excellentes.

Je me suis d'autant moins étonné de l'assurance que vous me donniez que trois mois plus tôt, M. le Chancelier Hitler, dans son discours du 26 sep-

[1] Dans un rapport adressé le 3 août à son collègue des Finances sous le n° 1567, le ministre français des Affaires étrangères reprenait le paragraphe 2 du télégramme ci-dessus reproduit (« Quant à l'avance en or de quinze millions de livres sterling... »). Formulant le souhait qu'une suite favorable fût réservée aux suggestions de l'ambassadeur, il demandait à M. Paul Reynaud de lui faire connaître son avis, et ajoutait qu'il demanderait à M. Corbin de « s'informer auprès des autorités britanniques compétentes de leurs intentions et des conditions dans lesquelles elles envisageaient, en la matière, la meilleure façon d'assurer, d'une façon efficace, la coopération franco-anglaise ».

[2] Extraite des papiers Bonnet, et reproduite au *Livre jaune* sous le n° 168.

[3] Le 13 juillet de Fuschl. Cette lettre est ci-dessus reproduite sous le n° 200.

[4] Communication ci-dessus reproduite sous le n° 67 annexe.

tembre dernier au Palais des sports à Berlin [1], avait cité l'accord germano-polonais comme un modèle du genre :

« Avec lui (le maréchal Pilsudski), disait-il, nous avons réussi en un an à peine, à réaliser un accord qui écartait dans son essence, d'abord pour une durée de dix ans, le danger d'un conflit. Nous tous sommes convaincus que cet accord amènera une pacification durable. Nous nous rendons compte qu'il y a là deux peuples qui doivent vivre l'un à côté de l'autre. Un état de 33 millions d'habitants tendra toujours à avoir un accès à la mer; il fallait donc trouver une voie pour cet accord. Cet accord a été trouvé et se développe de plus en plus. L'élément décisif est que les deux gouvernements et tous les hommes raisonnables et clairvoyants des deux peuples et des deux pays aient la ferme volonté d'améliorer sans cesse leurs relations. »

Bien plus, au cours de notre conversation du 6 décembre, une des demandes les plus pressantes que j'ai eu à adresser à Votre Excellence avait trait à la garantie commune à donner à la Tchécoslovaquie, en exécution des accords de Munich. Je n'aurais pu vous adresser une telle demande si la France n'attachait plus d'importance à ce qui devait se passer à l'est de l'Europe.

N'ayant pu obtenir, à ce sujet, une réponse satisfaisante, je vous envoyais, le 8 février 1939, une note invoquant l'accord signé à Munich le 29 septembre, pour insister à nouveau sur la nécessité d'accorder rapidement la garantie commune à la Tchécoslovaquie [2], note à laquelle vous répondiez, le 3 mars, en demandant d'attendre un éclaircissement du développement intérieur de la Tchécoslovaquie et l'amélioration des rapports de ce pays avec les états voisins, avant d'envisager un accord général entre puissances signataires de Munich [3].

Au surplus, les déclarations mêmes que je faisais du haut de la tribune de la Chambre française, le 26 janvier 1939 [4], confirmaient ce point de vue d'une manière qui ne pouvait prêter à aucune équivoque. Ces déclarations, que vous retrouviez dans notre *Journal officiel* (page 234), ont été reproduites dans la presse du monde entier :

« La France a entretenu aussi ses relations traditionnelles d'amitié avec la Pologne. Lors de la déclaration franco-allemande du 6 décembre, j'avais, conformément à l'esprit de nos accords, averti l'ambassadeur de Pologne de nos intentions. En me remerciant de le tenir informé, le gouvernement polonais m'a fait savoir qu'il se félicitait d'un acte dont il appréciait pleinement le but, la signification et la portée.

« Ainsi, Messieurs, il faut donc en finir avec la légende que notre politique aurait détruit les engagements que nous avions contractés à l'est de l'Europe avec l'U.R.S.S. ou avec la Pologne.

« Ces engagements subsistent toujours et ils doivent être appliqués dans l'esprit même où ils furent conçus ».

(1) Sur ce discours, voir, au tome XI de la présente série, les nos 382 (et note), 383, 386, 397.
(2) Voir, au tome XIV de la présente série, le no 84.
(3) Voir, au tome XIV précité, le no 253. (La note verbale allemande est en fait datée du 28 février.)
(4) Voir, au tome XIII de la présente série, les nos 435 (note), 441 (note).

Donc, il n'y a aucune équivoque. Vous connaissiez le traité qui unit la France et la Pologne. Vous n'avez jamais songé, à l'occasion de la déclaration franco-allemande du 6 décembre, à me demander de le dénoncer. A l'époque où nous avons signé cette déclaration, vos relations avec la Pologne étaient excellentes et rien, dans les rapports franco-polonais, n'était de nature à éveiller des susceptibilités de votre part.

Le 30 janvier 1939, dans son discours au Reichstag [1], le chancelier Hitler se félicitait d'ailleurs de nouveau des rapports de l'Allemagne et de la Pologne. « A l'heure actuelle, déclarait-il, on aurait peine à trouver une divergence d'opinion parmi les amis véritables de la paix sur la valeur de cet accord » (le pacte de non-agression germano-polonais). Ces paroles avaient d'autant plus de portée à nos yeux qu'elles étaient prononcées quelques semaines après une conversation importante tenue à Berchtesgaden entre M. le Chancelier Hitler et M. Beck, ministre des Affaires étrangères de la Pologne [2].

Au mois de mars, les relations entre l'Allemagne et la Pologne se sont tendues, et une situation nouvelle s'est trouvée créée de ce fait.

La France ne porte aucune responsabilité dans l'évolution de ces rapports entre Berlin et Varsovie. Elle s'est en effet toujours abstenue — et continuera à s'abstenir — de toute immixtion dans les questions qui, intéressant les relations particulières entre les deux pays voisins, ne risquent pas d'affecter la situation générale internationale et le maintien de la paix.

Conformément aux déclarations que j'ai eu l'honneur de faire au comte Welczeck, nous souhaitons profondément qu'un arrangement contractuel puisse intervenir entre l'Allemagne et la Pologne. Mais il est un point que j'avais le devoir de vous rappeler, en raison même des relations que j'ai eues avec vous les 6 et 7 décembre à Paris, c'est que la France a un traité d'alliance avec la Pologne et que, fidèle à sa parole, elle en exécutera scrupuleusement tous les engagements.

Vous voulez bien en me rappelant tous les efforts que vous avez fait vous-même pour un rapprochement entre la France et l'Allemagne m'indiquer que M. le Chancelier Hitler a toujours désiré l'entente franco-allemande et qualifié de « folie une nouvelle guerre entre nos deux pays ».

Cette assurance correspond à notre sincère désir. Je souhaite comme vous-même assurer le maintien de bonnes relations entre la France et l'Allemagne. C'est pourquoi, dans ma communication du 1er juillet, qui garde toute sa justification et toute sa portée, j'ai tenu à vous rappeler, avec la franchise qu'imposent les circonstances, la position du gouvernement français à l'égard de la Pologne, notamment en ce qui concerne la situation à Dantzig.

La France veut ardemment la paix, personne ne peut en douter. Personne ne peut douter davantage de la résolution du gouvernement français de tenir ses engagements. Mais je ne saurais laisser dire que notre pays serait responsable de la guerre parce qu'il aurait fait honneur à sa signature.

(1) Sur ce discours, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 467 (et note); au tome XIV les nos 1, 6, 10, 18, 58.

(2) Sur cette rencontre, voir, au tome XIII précité, les nos 320, 331, 345, 366, 378, 382.

265

M. LEROY-BEAULIEU, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. LECA, CHEF DE CABINET DU MINISTRE DES FINANCES.

L [1]. *New York, 21 juillet 1939.*

Je vous envoie copie d'une lettre que j'adresse à Palewski sur les récents débats relatifs à la loi de neutralité aux États-Unis. Je désirerais qu'elle soit mise sous les yeux du Ministre.

ANNEXE

M. LEROY-BEAULIEU, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PALEWSKI, DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DES FINANCES.

New York, 21 juillet 1939.

Je voudrais que vous missiez sous les yeux du Ministre les deux articles ci-joints du *New York Times* et du *Herald Tribune* d'hier relatifs à la loi de neutralité. L'article du *New York Times* est particulièrement intéressant et me paraît résumer très fidèlement l'état d'esprit de la majorité de l'opinion ici.

Vous savez par mes notes précédentes (19 avril, 3 mai et 29 mai) [2] sur la loi de neutralité, que je ne me suis jamais fait beaucoup d'illusions sur les chances qu'avait cette loi d'être modifiée au cours de la session actuelle du Congrès. Le 19 avril, j'écrivais que « bien que la majorité de l'opinion américaine parût favorable à la levée de l'embargo, comme en témoignait le Gallup Poll, les milieux bien informés mettaient en doute qu'elle pût réunir une majorité au Sénat, qui est demeuré en retard de trois mois au moins en matière de politique étrangère sur l'opinion publique, au rebours du président Roosevelt qui la précède d'une durée équivalente ».

Peut-être est-ce parce que je n'ai pas été très optimiste dans le passé que je ne partage pas aujourd'hui le pessimisme que semblent éprouver beaucoup de ceux qui donnaient il y a trois mois comme certaine une modification de la loi en notre faveur. Il n'y a au fond rien de changé. Le débat a été dès l'origine vicié par des considérations de politique intérieure et le Président n'a pas été très adroit en voulant brusquer le Sénat, toujours si jaloux de ses prérogatives en matière de politique étrangère. En outre, il s'était créé dans l'opinion autour de cette loi de neutralité une sorte de mysticisme. L'ambassadeur d'Angleterre ici, qui connaît bien le pays, disait quelque temps avant le vote : « Ce n'est plus de la politique extérieure, ce n'est plus même de la politique intérieure, *it's a mystical issue* ». Le fait même que la loi s'appelait loi de neutralité a contribué à fausser le débat. Dans l'opinion de beaucoup d'esprits simples, ceux qui voulaient amender la « loi de neutralité » passaient pour vouloir faire sortir le pays de la neutralité. Or, il n'y a que des mobiles émotifs et sentimentaux qui puissent amener ce pays à sortir de la neutralité. Ces mobiles ne jouent forcément pas en temps de paix, mais ils joueront en cas de guerre. Le Président et la presse ont peut-être également un peu trop joué depuis six mois de l'imminence d'une guerre en Europe. Le public commence à être las de ces *week-end war scares* qui ne sont suivis de rien et de ces déclarations dramatiques que les ambassadeurs des

(1) Extraite des archives des Finances.
(2) Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

États-Unis à Londres, à Paris, ou dernièrement à Bruxelles, font sur la situation européenne lorsqu'ils arrivent aux États-Unis. On commence à ne plus les croire et la hausse récente de la Bourse est une manifestation sinon d'isolationnisme, du moins d'indépendance envers les prophètes de malheur. A jouer les Cassandre et à trop insister sur les éventualités de guerre d'ici le 1er janvier, le président Roosevelt a peut-être commis une imprudence politique, car si la guerre n'éclate pas d'ici là, ses adversaires ne manqueront pas de lui décerner cet épithète de *warmonger*, soit de belliciste, qui n'est pas sans effet à la veille d'une campagne électorale.

266

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 1500/DN 3 (1). Très secret. *Paris, 21 juillet 1939.*

(*Reçu :* Cab. min., 23 juillet.)

Comme suite à la réunion du 18 juillet 1939, j'ai l'honneur de vous confirmer la possibilité de donner une satisfaction immédiate à la demande du gouvernement yougoslave concernant le matériel suivant :

9 batteries de 155,
50 motocyclettes,
200.000 obus *Puteaux* de 37 millimètres.

— d'autre part, 25 chars moyens (demi-bataillon) pourront être livrés dans le courant du mois de novembre 1939.

Je vous adresserai dans le plus bref délai des propositions concernant les dates auxquelles pourrait être livré le restant du matériel faisant l'objet de la note du ministre de Yougoslavie en date du 15 juillet (2).

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 213.

267

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2299 à 2302 (1). Réservé. *Londres, 22 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 1 h. 10.)

La presse anglaise a fait allusion ces jours-ci à la présence à Londres de M. Wohlthat et aux conversations qu'il vient d'avoir avec différentes personnalités britanniques (3). Cet expert joue ici le rôle d'un véritable Maître Jacques de l'économie allemande qu'occupent tour à tour la pêche à la baleine, la question des réfugiés, la situation respective des... (4) anglais en Tchécoslovaquie et tchécoslovaques en Grande-Bretagne, et peut-être des problèmes bien plus vastes encore. Collaborateur du maréchal Goering, M. Wohlthat reprend ici la grande tradition des modérés allemands représentés autrefois par M. Schacht; et c'est avec autant de constance que son ancien chef qu'il s'attache à prôner pour le Reich une politique de concession qui suivant une chanson connue, couperait l'herbe sous le pied des extrémistes et rendrait à Berlin l'autorité aux esprits pondérés.

Son activité a porté notamment sur deux points précis. En ce qui concerne les réfugiés, un plan paraît avoir été ébauché pour établir dans certains pays (Cuba, Saint-Domingue) des industries secondaires (papiers, verrerie) qui permettraient d'absorber nombre d'Israélites et auxquelles à défaut de capitaux, le Reich fournirait outillage et matériel. 20 % de la propriété juive en Allemagne, soit environ 1 milliard de marks, pourraient être consacrés à ces travaux qui permettraient à l'Allemagne d'éviter des transferts de numéraire.

Quant au second point, il s'agit d'établir la balance exacte des créances anglaises sur la Banque de Tchécoslavaquie avec les montants des avoirs tchécoslovaques en Grande-Bretagne et de rechercher ensuite un règlement satisfaisant. Jusqu'ici, la Trésorerie paraît s'être contentée de comparer les chiffres et d'établir des bilans.

Restent enfin les questions plus générales d' ... (5) économique et financier qui, d'après les milieux de presse, auraient été agitées dans les entretiens que

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Le collaborateur du maréchal Goering s'était rendu officiellement à Londres pour participer à une conférence sur la pêche à la baleine. En fait, ainsi que nous le verrons, ses conversations débordèrent de beaucoup ce cadre strictement technique. Sur la mission Wohlthat, voir également ci-après les nos 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.

M. Wohlthat a eus avec sir H. Wilson, avec M. Waley, de la Trésorerie, et même avec M. Hudson, sous-secrétaire d'État au *Board of Trade*. J'y reviens dans une autre communication. En attendant, on peut se demander s'il n'y a pas là plus de bruit que de réalité et si M. Wohlthat ne ferait pas bien, en pêchant la baleine, de relire l'histoire de Jonas.

268

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2307 à 2314 (1). Secret. Réservé. *Londres, 22 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 2 h.)

Depuis quelques jours, circulent des rumeurs d'après lesquelles on songerait actuellement dans certains milieux britanniques à profiter des progrès de la puissance anglaise sur terre, sur mer et dans les airs, pour adresser bientôt à l'Allemagne une injonction pacifique d'avoir à mettre fin à la tension internationale.

Les cercles économiques et financiers qui seraient partisans d'un tel geste se montrent en effet de plus en plus inquiets des charges que fait peser sur le Royaume-Uni l'accroissement massif de ses moyens de défense et l'aide financière portée à ses alliés. D'après eux, il y a là une menace qui pèse sur la nation et paralyse toutes les formes d'activité libre. Pourquoi ne pas user de l'autorité nouvelle que confère maintenant à l'Angleterre sa force reconstituée? Et pourquoi ne point proposer à M. Hitler, contre des garanties de sécurité, le retour immédiat de son industrie de guerre à un travail de paix, une sorte d'emprunt de désarmement, qui permettrait au Reich de stabiliser sa devise, d'acheter des matières premières et de revenir à une économie libre, mettant ainsi un terme à la course aux armements qui ruine l'Europe?

On reconnaît dans ce programme la collaboration involontaire d'esprits très différents les uns convaincus que la Grande-Bretagne ne doit pas se contenter de résister à l'agression, mais avoir aussi une politique positive, appelée à jouer un rôle analogue à celui des [14] points du président Wilson; les autres préoccupés avant tout du marasme des affaires et de la crise budgétaire inévitables au cours des années à venir; d'autres peu disposés à vivre dans une tension que l'Allemagne et l'Italie subissent pourtant depuis des années; d'autres persuadés que la maladie totalitaire est d'essence économique et doit donc être traitée par les remèdes économiques; d'autres enfin, peut-être enclins à s'exagérer l'opinion qu'on se fait à l'étranger des armements britanniques.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.

J'ajoute que les partisans d'une telle action font ressortir qu'il conviendrait de lui donner la plus large publicité, de la diffuser par tous les moyens en Allemagne, en Italie, en Espagne et chez les neutres, pour que nul ne pût ignorer l'ampleur du geste britannique « et pour qu'en cas de refus, la preuve fût faite devant l'univers que M. Hitler repousse tout arrangement pacifique ».

Devant la diffusion croissante de ces nouvelles, j'ai cru devoir en parler à certains hauts fonctionnaires du Foreign Office qui m'ont assuré n'avoir connaissance de rien de tel, puis à lord Halifax lui-même. Celui-ci m'a affirmé qu'il ignorait tout à fait ces tractations, qu'il n'avait jamais été saisi de perspectives de ce genre par le Premier ministre et que si ces rumeurs avaient quelque fondement, c'est que M. Wohlthat [1] aurait entamé lui-même la conversation avec ses interlocuteurs britanniques.

J'ai fait observer au secrétaire d'État combien il serait facile au gouvernement allemand d'exploiter de pareilles informations et de répandre l'impression que l'Angleterre recherche le moyen d'entrer en négociation avec le Reich pour mettre un terme à un effort militaire et financier qu'elle ne peut soutenir davantage, à quoi lord Halifax m'a répondu qu'il lui fallait d'abord s'enquérir de ce qu'il pouvait y avoir derrière tous ces bruits auxquels il accorde peu de créance pour sa part, et qu'il ne manquerait pas de m'en parler ensuite.

Il a ajouté que si le gouvernement britannique avait envisagé des projets de cette importance, le gouvernement français aurait nécessairement été consulté à ce sujet.

Il n'y aurait pas lieu d'attacher grande importance à ces spéculations si d'une part, le public ne commençait d'en avoir vent comme en témoigne une phrase de M. Vernon Bartlett dans le *News Chronicle* citée dans mon télégramme n° 2266 [2] et si de l'autre, elles ne semblaient retenir l'attention de certains milieux officiels. A mon vif étonnement, un sous-secrétaire d'État britannique m'en a entretenu ces jours derniers comme d'une éventualité inévitable et je sais également que d'autres missions diplomatiques, parmi lesquelles l'ambassadeur d'Espagne, ont recueilli des confidences analogues de la part d'autres personnalités plus ou moins qualifiées.

L'ambassade d'Allemagne, qui a naturellement le plus grand intérêt à accréditer de telles rumeurs, laisse entendre que M. Wohlthat, qui se trouve actuellement à Londres pour la conférence de la pêche à la baleine et qui pourrait s'occuper également de la question des réfugiés, aurait eu déjà divers entretiens avec M. Specer Hudson et sir Horace Wilson à ce sujet. Enfin, certains prétendent savoir que le maréchal Goering, discrètement prévenu de ces projets, aurait marqué aussitôt sa pleine approbation.

[1] Sur la mission de ce dernier en Angleterre, voir ci-dessus le n° 267; ci-après les n°s 270, 284, 285, 296, 302, 331.

[2] Du 20 juillet, non reproduit. Ce télégramme évoquait l'inquiétude de la presse britannique devant l'enlisement des négociations anglo-soviétiques. M. Vernon Bartlett déclarait notamment : « Dans certains milieux diplomatiques étrangers, on croit que les négociations traîneront jusqu'à l'ajournement du Parlement et qu'elle échoueront ensuite parce que le gouvernement britannique préférerait à un accord avec la Russie un nouvel effort de caractère spectaculaire pour arriver à un arrangement avec le Reich ».

269

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2305 (1). Réservé. *Londres, 22 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 2 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme nº 1526 (3).

J'ai fait part ce matin au Foreign Office de l'envoi à Moscou d'instructions conformes à celles qui sont adressées à sir W. Seeds avec une légère modification au paragraphe 3, ainsi qu'il a été convenu avec le Département.

Lord Halifax m'a prié de remercier Votre Excellence de cette décision et de lui faire savoir combien il était reconnaissant de l'esprit de solidarité manifesté par le gouvernement français en cette circonstance. Il a ajouté qu'il ne répondrait pas plus explicitement au message que vous aviez invité le chargé d'affaires britannique à lui faire parvenir en votre nom (4), mais il serait heureux que vous sachiez combien il en a apprécié les termes, en ajoutant qu'il était désireux plus que jamais de poursuivre cette politique de collaboration dont les résultats avaient été déjà si efficaces.

270

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2318. *Londres, 22 juillet 1939* (5).

(*Reçu* : 11 h. 30.)

Suite à mon télégramme 2317 (6).

La presse anglaise et les activités de M. Wohlthat (7).

Le *Daily Telegraph* et le *News Chronicle* se préoccupent, ce matin,

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Du 21 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 254.
(4) Le texte de ce message, en date du 19 juillet, est ci-dessus reproduit sous le nº 237.
(5) Par téléphone, en clair.
(6) Il s'agissait d'un rapport sur « la presse anglaise et l'Allemagne » qui donnait une courte référence au sujet traité ici.
(7) Sur le séjour de ce dernier en Grande-Bretagne, voir ci-dessus les nos 267, 268; ci-après les nos 284, 285, 296, 302, 331.

des activités de M. Wohlthat et les deux journaux publient à ce sujet un long rapport dans lequel ils font en même temps état de renseignements qu'ils ont pu obtenir sur le fameux plan qui serait préparé par un certain nombre de personnalités anglaises. Le *Daily Express* croit qu'il s'agit d'un plan pour le règlement du problème de Dantzig et, sur ces bases, il dément l'existence du projet en se bornant à noter que « le gouvernement britannique est naturellement prêt à faire son possible pour contribuer à un règlement amiable de la question ».

Par contre, M. Gordon-Lennox, dans le *Daily Telegraph*, est plus près de la vérité : « Au cours de ses conversations à Londres, il semble que M. Wohlthat ait appris qu'un certain nombre de personnalités anglaises et américaines envisagent, depuis un certain temps, des projets qui auraient pour but de permettre à l'Allemagne de renoncer à sa politique de militarisme agressif et de faire porter son effort national sur l'établissement d'un état économique prospère et pacifique. On n'a pas manqué, écrit le collaborateur de lord Camrose, de souligner qu'il ne s'agissait pas d'une proposition du gouvernement britannique, mais plutôt des grandes lignes d'une politique qui, si elle était approuvée par M. Hitler, pourrait se recommander au peuple et au gouvernement britanniques.

« Malgré ces précisions, il est clair que l'ambassade d'Allemagne a cru qu'il s'agissait d'un nouveau plan britannique d'apaisement. Aussi les bruits les plus fantaisistes ont-ils circulé à Londres et à l'étranger depuis vingt-quatre heures. Je suis en mesure d'affirmer qu'aucun plan semblable n'a été soumis au Cabinet, bien que ses auteurs assurent que les ministres anglais sont au courant de son existence. En fait, on a répété à l'envoyé du maréchal Goering que la Grande-Bretagne ne permettrait jamais au Reich d'étendre son hégémonie à toute l'Europe et que tout effort dans ce sens conduirait à une guerre dans laquelle l'Allemagne serait écrasée. On a également souligné que si tous les pays continuaient de mener une course furieuse aux armements, on aboutirait inévitablement à une crise financière catastrophique qui ruinerait tout à fait l'Allemagne et l'Italie... Par contre, si le Reich renonce à ceux de ses desseins qui menacent de nous entraîner dans une guerre, une autre voie lui serait ouverte. Le plan est à peu près le suivant : « L'Allemagne devrait immédiatement entreprendre un désarmement partiel et l'exécution de ce projet serait garantie par un contrôle international de ses armements ».

« En échange, et cependant que les pays membres du front de la paix réduiraient également leur budget de guerre, l'Allemagne bénéficierait d'une aide financière qui lui permettrait d'entreprendre la tâche gigantesque qui consiste à transformer son économie de guerre en une économie de paix. On parle d'une somme de 1 milliard de livres.

« En outre, les pays qui possèdent des territoires coloniaux en Afrique, sans renoncer à leur souveraineté politique, entreprendraient l'exécution d'un plan qui permettrait à l'Allemagne et peut-être à l'Italie de participer à l'exploitation économique du continent africain ».

Le rédacteur diplomatique du *News Chronicle* donne des renseignements à peu près semblables, mais il ne parle que d'une somme de 100 millions de

livres. « Je ne sais pas, écrit M. Vernon Bartlett, dans quelle mesure ce plan a l'appui du gouvernement. Mais il a été mis en avant par un de ses membres et on a toutes raisons de croire que, au moins sous une forme vague, il a été soumis aux Allemands ».

Le député de Bridgewater affirme que les milieux russes font un accueil extrêmement favorable à ce projet.

271

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3058 [1]. Réservé. *Rome, 22 juillet 1939, 14 h. 45.*

(*Reçu* : 16 h. 45.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit hier qu'il savait pertinemment que le général Franco avait, pendant toute la durée du séjour du comte Ciano [2], évité de s'engager vis-à-vis de l'Italie et de l'Axe. Sa décision quant à un resserrement éventuel des liens entre l'Espagne et les puissances totalitaires dépendrait à peu près entièrement de l'évolution prochaine de ses relations avec la France et l'Angleterre. Sir Percy Loraine a ajouté que les renseignements qui lui étaient parvenus faisaient apparaître l'urgence que présenterait à cet égard une prompte restitution effective de l'or espagnol qui se trouve encore en France.

L'ambassadeur m'a indiqué d'autre part qu'il comptait aller, à la fin de l'après-midi, voir le comte Ciano, mais que cette visite était de sa part sans objet particulier et qu'elle n'avait d'autre but que de reprendre contact avec le ministre des Affaires étrangères au lendemain du retour de ce dernier.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Sur le séjour de ce dernier dans la Péninsule ibérique, voir ci-dessus le nº 253 (et note).

272

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1155 [1]. Réservé. *Ankara, 22 juillet 1939, 15 h. 37.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Les conversations militaires se poursuivent dans les meilleures conditions et le général Huntziger prévoit qu'elles pourront être terminées dans quatre ou cinq jours. Les Turcs y font preuve d'autant de confiance et y apportent autant de bonne volonté qu'ils étaient distants et soupçonneux au cours de leurs pourparlers avec les officiers anglais. L'attaché militaire anglais qui, avec l'autorisation de son gouvernement, assiste maintenant aux entretiens, en est extrêmement frappé. L'autorité personnelle, l'habileté, le tact de notre représentant sont pour beaucoup dans ce changement d'attitude. Au surplus, j'ai déjà eu l'occasion de faire part au Département de ma conviction que des officiers français sauraient beaucoup mieux que des Anglais s'entendre avec les militaires turcs. La deuxième phase des conversations ne nécessitant pas ma présence ici, je descends pour quelques jours à Istanbul.

273

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1995 [2]. Secret. Réservé. *Berlin, 22 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* le 23, 12 h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1977 et 1987 [4].

Au sujet des déclarations faites hier par un fonctionnaire du ministère de la Propagande sur la question de Dantzig, l'un de mes collaborateurs a recueilli,

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 170.
[3] Par courrier, en clair.
[4] Ces télégrammes, respectivement des 20 et 21 juillet, sont ci-dessus reproduits sous les nos 247 et 258.

ce matin, de très bonne source, des indications que je crois devoir porter sans délai à la connaissance du Département :

C'est sur les instructions du secrétaire d'État Dietrich, qui revenait de Berchtesgaden où réside actuellement le Führer, que le Dr. Böhmer, chef de la section de la presse au ministère de la Propagande, aurait tenu, devant les correspondants des agences étrangères, les propos que la presse anglaise a reproduits sous une forme sensationnelle et dont une analyse fidèle a été donnée par l'agence Havas.

Pour l'essentiel, ces propos peuvent être ainsi résumés :

1° Le gouvernement allemand continue à n'envisager d'autre solution du problème de Dantzig qu'un rattachement pur et simple de la Ville libre au Reich.

2° Il désire que cette solution intervienne par des moyens pacifiques et il n'entre pas dans ses desseins de provoquer à cette occasion un conflit armé.

3° Cette solution ne saurait être indéfiniment différée; toutefois, elle ne présente pas un caractère d'urgence immédiate; elle pourrait n'intervenir que dans quelques mois.

4° Les milieux politiques allemands restent convaincus que la Pologne ne pourra, à la longue, maintenir son attitude d'intransigeance et qu'une médiation quelconque — vraisemblablement d'origine britannique — viendra, à temps, fléchir la résistance de Varsovie [1].

Informé, après-coup, de ces déclarations et de l'utilisation qu'en avait faite la presse anglaise, M. von Ribbentrop, qui se trouve toujours à Fuschl près de Salzbourg, a été extrêmement contrarié. Il a immédiatement enjoint au service de Presse de la Wilhelmstrasse de mettre au point et de commenter devant les représentants de la presse étrangère les déclarations du Dr. Böhmer. M. Braun von Stumm, chargé de cette mise au point, a reçu pour consigne de faire remarquer que les déclarations du Dr. Böhmer n'apportaient aucun élément nouveau et de souligner, en particulier, que, si le Reich persistait à considérer le retour de Dantzig à l'Allemagne comme la seule solution possible, il n'avait, en revanche, jamais envisagé que la Ville libre pût faire l'objet d'une guerre.

Ces explications ont d'ailleurs été confirmées par des commentaires visiblement inspirés parus dans les journaux de ce matin (voir télégramme n° 1988) [2].

[1] Cette déclaration avait été accueillie avec la plus grande prudence par les milieux officiels anglais, ainsi qu'en témoignait une note du correspondant diplomatique de l'agence Reuter, ainsi rédigée : « La déclaration attribuée à un porte-parole officiel allemand et suivant laquelle l'Allemagne rejetterait à 100 % une solution belliqueuse du problème de Dantzig a été reçue ici avec un grand intérêt. Il ne semble pas qu'il y ait de raison de douter du désir que le gouvernement du Reich prétend avoir que le Congrès du parti en septembre soit un congrès de paix. En ce qui concerne l'attitude du gouvernement de Sa Majesté, celui-ci a déjà clairement indiqué son point de vue et il semble superflu de répéter les déclarations qui ont déjà été faites, à la fois par le Premier ministre et par lord Halifax » (télégramme de Londres n° 2295, du 21 juillet).

[2] Du 22 juillet, non reproduit. Il s'agit d'une revue de presse aux termes de laquelle le Reich avait toujours désiré une solution pacifique à Dantzig, mais une solution « allemande ».

D'après les renseignements recueillis par mon collaborateur, l'incident serait, entre tant d'autres, une manifestation de la rivalité qui existe entre les services de la Wilhelmstrasse et de la Propagande, ou, plus exactement, entre M. von Ribbentrop et le Dr. Goebbels. Bien que les deux ministres passent pour être également partisans des solutions les plus radicales, leur émulation à s'en faire les champions auprès du Führer a créé entre eux des conflits d'attribution. Le Dr. Goebbels n'a jamais renoncé, en effet, à exercer, par le détour de la presse, une influence sur la politique extérieure. Mais, en l'espèce, le mécontentement de M. von Ribbentrop proviendrait surtout de la tournure prise par l'affaire de Dantzig, du démenti que les événements auraient apporté à ses calculs et de la situation délicate dans laquelle il se trouverait, de ce fait, à l'égard du Führer. En présence des résistances inattendues rencontrées à Londres et à Paris, aussi bien qu'à Varsovie, M. von Ribbentrop estimerait qu'à l'heure actuelle, il aurait personnellement intérêt à ce que l'on parlât le moins possible de Dantzig et à ce que l'affaire fût mise en veilleuse en attendant des circonstances plus favorables. Aussi aurait-il jugé les déclarations faites hier par le Dr. Böhmer comme absolument inopportunes.

Ces indications, que j'ai toutes raisons de croire sincères et conformes à la réalité, font ressortir, à mon avis, les points suivants :

1° Des déclarations du Dr. Böhmer comme de la mise au point de M. Braun von Stumm, se dégage un élément commun : le désir de ne pas voir, dès maintenant, les choses poussées à l'extrême. C'est là incontestablement un repli, masqué sous l'assurance des sentiments pacifiques qui n'auraient jamais cessé d'animer l'Allemagne.

2° A cet égard, les indications ci-dessus résumées viennent confirmer divers indices recueillis à d'autres sources, notamment près de diplomates espagnols [1], au cours de ces derniers jours : revirement qui se serait produit la semaine dernière dans l'esprit du Führer à la suite d'informations directes reçues de France et d'Angleterre et en face des récentes manifestations de la puissance aérienne britannique; nouvelles parvenues de Dantzig, d'après lesquelles des mesures de démobilisation seraient prochainement adoptées dans la Ville libre.

3° En marquant que l'affaire de Dantzig n'avait pas un caractère urgent et en évoquant l'éventualité d'une médiation anglaise, le Dr. Böhmer, soit qu'il ait exécuté soit qu'il ait dépassé les instructions qui lui avaient été données de Berchtesgaden, a, en tout cas, trahi l'embarras dans lequel paraissent bien se trouver, à l'heure actuelle, les dirigeants hitlériens qui commencent à comprendre que l'ère des actions unilatérales et des victoires sans risques est révolue.

Les velléités de repli — ou du moins la volonté de temporisation — qui paraissent ressortir des divers indices qui viennent d'être relevés, et, notamment, des déclarations du ministère de la Propagande et de la Wilhelmstrasse

[1] Cette précision : notamment près de diplomates espagnols, n'a pas été reproduite au *Livre jaune*.

au sujet de Dantzig, laissent cependant subsister intact le dessein de récupérer la Ville libre. Si nous pouvons les enregistrer avec satisfaction, il convient de ne pas leur attribuer une trop grande valeur. Répondant manifestement à des considérations de tactique, elles peuvent n'être qu'éphémères. Elles n'ont peut-être pour but que de nous amener à relâcher notre vigilance ou d'affaiblir notre volonté de résistance par le mirage de conversations possibles. On ne saurait oublier, en tout cas, qu'en ce qui la concerne, l'armée allemande poursuit ses préparatifs en vue d'atteindre, dans le courant du mois d'août, un degré assez avancé de mobilisation. Il est évident que, si les dirigeants hitlériens acquéraient le sentiment que la France ou l'Angleterre se relâchent dans leur effort militaire ou diplomatique — dont les hésitations actuelles du Reich sont le fruit —, on ne tarderait pas à voir s'évanouir les symptômes encore bien frêles de détente que l'on peut discerner aujourd'hui.

D'autre part, au moment où paraît s'esquisser un mouvement au moins provisoire de repli chez les dirigeants du IIIe Reich, il est essentiel, ainsi que l'a déjà souligné M. Coulondre [1], que notre presse s'abstienne de chanter prématurément victoire et que, dans la mesure où les feuilles du Reich relègueraient au second plan ou mettraient en sommeil le conflit germano-polonais, nos journaux adoptent la même attitude.

274

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 583 [2]. Réservé. *Rome, 22 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* le 29, 11 h.)

Un des secrétaires de l'ambassade d'Allemagne auprès du Quirinal, s'entretenant récemment avec une personnalité du Vatican, ne lui a pas caché qu'il n'était pas sans méconnaître les réserves que l'on pouvait parfois légitimement faire sur la sincérité des sentiments italiens à l'égard de son pays, ainsi que sur l'enthousiasme relatif que mettraient éventuellement les troupes italiennes à combattre la France, en cas de conflit. « Nous savons si bien tout cela, a-t-il poursuivi, que nous sommes décidés, si la guerre éclate, à arriver dans ce pays-ci en masse pour tenir à la fois la population civile et l'armée; c'est nous qui ferons et mènerons la guerre en Italie ».

[1] Voir ci-dessus le nº 194. Même recommandation du chargé d'affaires deux jours auparavant : se reporter au nº 251.
[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[3] Par courrier, en clair.

275

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 741 [1]. Urgent. *Moscou, 22 juillet 1939.*

Je me réfère à ma lettre nº 140 du 27 juin [2] et à mon télégramme nº 428 au sujet du discours du 31 mai de M. Molotov (passage relatif à la possibilité de reprendre les négociations de commerce et de crédit avec l'Allemagne) [3].

La presse annonce aujourd'hui que ces pourparlers ont recommencé à Berlin. Ils sont menés par le camarade Babarine, représentant commercial adjoint de l'U.R.S.S., et M. Schnurre, chef de la section d'Orient du service des Accords commerciaux.

276

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1156 [4]. Urgent. *Ankara, 22 juillet 1939* [5].

Je me réfère à mon télégramme nos 1124-1125 [6].

Le chargé d'affaires de Turquie a reçu l'instruction d'interroger l'adjoint de M. Molotov sur le développement des pourparlers avec la France et l'Angleterre.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.
[2] Ci-dessus reproduite sous le nº 21.
[3] Le télégramme nº 428, du 1er juin, transmettait le texte du rapport du commissaire du peuple aux Affaires étrangères, présenté la veille devant le conseil suprême de l'U.R.S.S. Aussi a-t-il paru superflu de reproduire un texte qui l'était déjà dans la presse de l'époque (*Bulletin quotidien de presse étrangère*, nº 7154). Sur ce discours, voir également au tome XVI de la présente série, le nº 364.

Dans son discours, M. Molotov soulignait que, tout en étant en pourparlers avec la France et la Grande-Bretagne, il estimait ne pas devoir renoncer à des relations d'affaires avec l'Allemagne et l'Italie. Il rappelait comment, dès le début de 1938, l'Allemagne avait proposé à son pays un crédit de 200 millions de marks, suggestion sur laquelle elle était revenue à la fin de la même année; les négociations entamées en 1939 par M. Schnurre, puis par l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou, avaient été interrompues en raison de divergences de vues. Toutefois, « certains indices montrent qu'il n'est pas exclu que ces pourparlers puissent reprendre ».

[4] Extrait des papiers Massigli.
[5] Par fil.
[6] Du 18 juillet, ci-dessus publié sous le nº 230.

Dès maintenant, M. Menemencioglu se montre plus optimiste, car le gouvernement soviétique vient de faire demander à Ankara si l'on y était toujours disposé à conclure un traité bilatéral avec l'U.R.S.S., comme M. Saraçoglu l'avait dit en mai à M. Potemkine [1].

Le secrétaire général conclut de cette démarche que, si déplaisants que soient les procédés de M. Molotov et son souci de faire payer toujours plus cher le concours de Moscou, les tendances du gouvernement soviétique demeurent au fond les mêmes.

277

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères de France, à M. Guariglia, Ambassadeur d'Italie à Paris.

L [2]. *Paris, 22 juillet 1939.*

A la date du 10 de ce mois et sous le nº 4603, Votre Excellence a bien voulu me saisir des vues de son gouvernement au sujet de l'arrangement franco-turc du 23 juin dernier [3].

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que l'acte en question doit être considéré comme la conséquence inéluctable d'engagements qui remontent au 20 octobre 1921 [4] et auxquels l'Italie, en tant que besoin, a elle-même souscrit. Les accords conclus à cette date ont reconnu à la Turquie des intérêts spéciaux dans la région d'Alexandrette et d'Antioche. Par le traité de Lausanne, le gouvernement royal, en effet, a acquiescé, non seulement à l'hypothèque ainsi conférée à cette puissance sur le Sandjak, mais encore à la rétrocession concomitante à la Turquie d'une portion beaucoup plus étendue du pays que, par la résolution du 25 avril 1920, les principales puissances alliées ont confié à la tutelle de la France. C'est l'attestation même qu'un remaniement territorial, pour peu qu'il soit déterminé par la préoccupation exclusive des intérêts du pupille, n'est pas incompatible avec les obligations énoncées par le mandat.

Aussi bien est-ce le seul souci qui pouvait animer la France lorsqu'elle a signé l'arrangement auquel Votre Excellence a fait allusion. Invoquant les droits qu'elle tenait des textes de 1921, la Turquie s'est estimée fondée à requérir, d'abord la prépondérance dans le Sandjak, puis l'incorporation de cette province à son propre territoire. La dernière phase de la négociation qui

[1] Qui était passé au début du mois par Ankara : voir, au tome XVI de la présente série, le nº 55.

[2] Extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Voir ci-dessus le nº 166.

[4] Le traité franco-turc du 20 octobre 1921 accordait au Sandjak un régime administratif spécial, avec une large autonomie.

s'est engagée à Genève sur ce point s'est ouverte au mois de septembre 1936. Il ne pouvait échapper, dès lors, à aucun observateur non prévenu que l'issue de la controverse dût, à plus ou moins brève échéance, être la rétrocession de la région en cause et que cette mesure était la condition *sine qua non* de l'assainissement des relations turco-syriennes.

L'accord du 23 juin dernier a donc eu pour objet le règlement définitif des questions territoriales entre les deux pays et, par voie de conséquence, la reconnaissance du caractère désormais immuable de la frontière ainsi que l'affirmation solennelle du désintéressement total, y compris dans le domaine politique, de la Turquie en Syrie.

Puissance mandataire, la France était seule à avoir qualité pour mesurer la portée des compensations que les parties s'accordaient réciproquement. C'est consciente de ses devoirs tutélaires qu'elle a estimé que le sacrifice imposé à la Syrie n'excédait pas, en valeur, l'avantage reconventionnel à échoir à celle-ci.

Si, en l'occurrence, la France n'a obéi qu'au souci des intérêts permanents de la nation syrienne, elle ne s'en est pas moins préoccupée de veiller à ce que fussent sauvegardés les droits des tiers. Telle est la raison pour laquelle elle n'a consenti à la rétrocession que pour autant que, *pro parte qua*, elle était fondée à le faire. La teneur de l'article 1er de l'arrangement exclut, à cet égard, toute équivoque.

Au demeurant, la puissance mandataire se propose-t-elle de saisir le conseil de la Société des Nations de l'ensemble des textes qui viennent d'être signés. Votre Excellence trouvera, ci-joint, une ampliation certifiée conforme de ces actes, ainsi, du reste, que de la déclaration par laquelle la France proclame son intention de ne point se dessaisir, au profit d'un tiers, de la mission qu'elle a assumée au Levant.

278

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 165. *Moscou, 22 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Le bruit de négociations germano-russes a couru avec plus de force depuis le début de juillet. Des informations de Berlin publiées par divers journaux français et anglais ont fait allusion à une ouverture de crédit de 42 millions et même de 150 millions de livres sterling. Certaines de ces feuilles ont été jusqu'à annoncer l'envoi à Moscou de M. von Papen et l'arrivée ici d'une mission militaire allemande.

C'est sans doute pour effectuer une mise au point, tout en soulignant, au moment où les négociations anglo-franco-soviétiques arrivent au tournant

décisif, la reprise de ces négociations de commerce et de crédit entre le Reich et l'U.R.S.S. auxquelles M. Molotov consacrait un passage important de son discours du 31 mai (1), que le gouvernement soviétique a fait passer dans la presse du 22 de ce mois le communiqué dont je vous ai télégraphié la teneur (2).

En ce qui concerne l'arrivée à Moscou d'une mission militaire, le général Palasse me confirme qu'il n'en est rien à sa connaissance.

Quant aux rapports commerciaux germano-russes, ma lettre nº 140 du 27 juin (3) complétée par mes télégrammes nº 552 du 23 du même mois (4) et nº 741 du 22 juillet (5) reste dans ses grandes lignes actuelle.

Vous voudrez bien cependant trouver ci-joint copie d'une nouvelle mise au point de la question faite à ma demande par le conseiller commercial de cette ambassade.

279

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 742, 743 (6). *Moscou, 23 juillet 1939, 0 h. 56.*
(*Reçu* : 1 h. 30, 0 h.40.)

Je me réfère à votre télégramme nos 472 à 497 (7).

1º Les instructions effectivement reçues par mon collègue ne comporteront pas de souplesse au sujet de l'agression indirecte. Sir W. Seeds estime être tenu de renouveler purement et simplement l'offre du texte transmis à cette ambassade par votre télégramme nº 480. Il n'a pas reçu en effet le paragraphe 6 des instructions anglaises que me communique votre télégramme nº 480.

2º Mon collègue compte télégraphier à Londres pour demander un peu plus de liberté de manœuvre. Il transmettra diverses variantes auxquelles a songé M. Strang.

3º Dans un télégramme séparé, le Foreign Office est revenu sur la question du petit traité relatif seulement à l'agression contre les contractants. Il demande à mon collègue son avis sur le point de savoir s'il ne vaudrait pas mieux

(1) Sur ce discours, voir, au tome XVI de la présente série, le nº 364.
(2) Communiqué annonçant la reprise des négociations économiques germano-soviétiques. Sur cette reprise, voir ci-dessus le nº 275.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 21.
(4) Télégramme reproduit au tome XVI de la présente série sous le nº 510.
(5) Ci-dessus reproduit sous le nº 275.
(6) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(7) Il s'agit en fait des télégrammes nos 472 à 496, du 21 juillet. Les nos 472-484 et 485-486 sont ci-dessus reproduits sous les nos 257 et 255. Quant au télégramme nos 487-496, il transmettait à Moscou le télégramme de Londres nº 2271, du 20 juillet, ci-dessus publié sous le nº 243.

s'en tenir à ce projet faute d'une entente sur l'agression indirecte, quitte à *interrompre* « momentanément » les négociations par le rappel de M. Strang à Londres pour compte rendu verbal.

Mon collègue ne compte pas relever pour le moment cette suggestion contre laquelle il fait les objections que nous avons déjà formulées et que je vous prie de souligner à lord Halifax.

4° Nous demandons audience à M. Molotov pour le 23 juillet.

280

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2323 (1). Réservé. *Londres, 23 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 12 h. 50).

Le Foreign Office a reçu dans la nuit du 22 au 23, de son ambassadeur à Moscou, un télégramme dans lequel ce dernier donne le texte d'une formule nouvelle de l'article 1er, telle que sir William Seeds et M. Naggiar la jugent acceptable. Elle est ainsi conçue :

« Il est convenu entre les gouvernements contractants que l'expression agression indirecte doit être interprêtée comme couvrant une action acceptée par un gouvernement sous la menace de la force, ouverte ou dissimulée, et de la part d'une autre puissance (telle que l'utilisation par cette puissance du territoire de l'état en question à des fins d'agression dans des conditions propres à entraîner l'abandon par cet état de son indépendance ou de sa neutralité ».

Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne auraient souhaité recevoir l'approbation de leurs gouvernements sur cette formule en temps voulu, pour être en mesure de la proposer à M. Molotov au cours d'un entretien qu'ils doivent avoir cet après-midi avec lui. Ni le Premier ministre, ni lord Halifax n'ont pu être atteints. Dans ces conditions, le Foreign Office a télégraphié à sir William Seeds pour l'inviter à laisser M. Naggiar proposer le nouveau texte et à faire connaître immédiatement à Londres si M. Molotov paraît le considérer d'un œil favorable. En pareil cas, il serait demandé à M. Neville Chamberlain et à lord Halifax d'autoriser le représentant britannique à donner son appui à la formule.

Les services compétents du Foreign Office doutent d'ailleurs que le Commissaire du peuple s'en déclare satisfait.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.

281

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 415 à 418 [1]. *Tokyo, 23 juillet 1939, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

L'ambassadeur d'Angleterre et M. Arita sont arrivés ce matin à une heure à un accord sur une déclaration commune qui sera publiée simultanément à Londres demain (lundi) à trois heures de l'après-midi et à Tokyo à dix heures du soir [2]. Le texte m'en paraît raisonnable et assure à la fois la dignité de l'Angleterre et le légitime souci qu'elle avait de ne pas donner à l'armée japonaise carte blanche pour l'avenir.

Déjà hier matin, le bruit avait couru en ville que la négociation avait fait des progrès et le public en avait été très détendu; la Bourse a réagi de façon très favorable.

Samedi matin, mon collègue d'Angleterre m'a fait savoir qu'il avait bon espoir de voir les Japonais abandonner leur demande de ... [3] à la démarche dont vous parlait mon télégramme no 412 [4]. La veille au soir, ayant eu l'occasion de causer avec un des hommes qui font une liaison discrète entre le président du Conseil et moi, je lui avais indiqué très amicalement et sur un ton purement académique que lorsqu'on voulait aboutir dans une négociation, il ne fallait pas garder une intransigeance absolue sur des principes évidemment inacceptables par l'autre partie. Il ne me paraît pas invraisemblable que ces considérations ont aidé le baron Hiranuma à rabattre de ses prétentions.

A titre d'information confidentielle, je vous signale que l'ambassade des États-Unis ne montrait pas grand enthousiasme pour la démarche que finalement, nous n'avons pas eu à faire.

La presse japonaise a, dans son ensemble, favorablement accueilli la nouvelle de l'accord. Elle le commente en disant que le Japon a tout obtenu et l'Angleterre tout cédé; mais je ne crois pas que la partie instruite du public s'y soit

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) D'après l'accord conclu entre le ministre japonais des Affaires étrangères et l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le gouvernement britannique « reconnaissait pleinement la situation réelle en Chine » où se déroulaient des hostilités sur une large échelle. Il constatait qu'« aussi longtemps que cette situation continuera(it) d'exister, les forces japonaises en Chine (avaient) des besoins spéciaux aux fins de sauvegarder leur propre sécurité et de maintenir l'ordre public dans les régions sous leur contrôle ». Il indiquait « n'avoir pas l'intention de soutenir des actes ou mesures quelconques préjudiciables à la réalisation des buts ci-dessus mentionnés de la part des troupes japonaises ». Il « saisira(it) l'occasion de confirmer sa politique à cet égard en exposant clairement aux autorités et aux nationaux britanniques en Chine qu'ils (devaient) s'abstenir d'actes et de mesures de ce genre ».

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Du 19 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 236.

trompée. Le *Hochi Shimbun* est le seul qui continue à attaquer violemment l'Angleterre. Il est malheureusement possible que cela signifie que les extrémistes n'ont pas encore désarmé; ces jours derniers, les milieux militaires avancés exprimaient l'idée que l'armée pourrait, en dehors du gouvernement et contre lui s'il le fallait, prendre des engagements précis avec l'Allemagne.

Mon agent de liaison m'a dit que le président du Conseil était décidé, si l'on pouvait arriver à un accord de principe, à supprimer la campagne de haine contre l'Angleterre. D'autre part, ... [1] revient qu'il y a quatre ou cinq jours, M. Ikeda a échappé de justesse à une tentative d'assassinat, de prétendus patriotes le jugeant anglophile, c'est-à-dire traître.

C'est demain lundi à neuf heures du matin que la conférence technique commencera ses travaux. Mon collègue d'Angleterre, qui a eu communication confidentielle des demandes japonaises, m'a dit qu'elles n'avaient rien d'inacceptables et qu'il espérait arriver assez rapidement à un accord.

Cet accord dépendra en grande partie de l'autorité que le gouvernement sera capable de déployer à l'égard des extrémistes. Pour une fois, il n'est pas interdit d'être optimiste, puisque le gouvernement vient de remporter un succès indéniable.

Au moment d'envoyer ce télégramme, j'apprends que le président du Conseil a déclaré aux journalistes que la campagne antianglaise doit cesser.

Communiqué Changhaï [2].

282

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 744 à 751 [3]. Réservé. *Moscou, 24 juillet 1939, 1 h. 5, 1 h. 10.*

(*Reçu :* 2 h.)

Entrevue du 23 juillet de 16 à 17 heures.

1° Nous avons tenu à souligner les raisons d'ordre purement pratique et psychologique pour lesquelles nos deux gouvernements désireux, comme l'U.R.S.S. elle-même, de faire de l'accord en cours de négociation un instrument efficace et concret, auraient préféré maintenir notre texte de l'article 6. Soucieux cependant de marquer plus complètement encore leur communauté de vues et d'intentions sur ce point avec le gouvernement soviétique, nos deux

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] A partir du 24 juillet, devaient se tenir plusieurs conférences entre délégations japonaise et britannique en vue de discuter du maintien de la paix et de l'ordre dans la concession anglaise de Tientsin.

[3] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

gouvernements s'étaient résolus à accepter la rédaction russe de l'article en question.

2º Mon collègue a ensuite passé à la définition de l'agression indirecte; il a fait valoir les motifs pour lesquels son gouvernement, voulant ne paraître en rien envisager l'immixtion dans les affaires des pays tiers, insistait en faveur de l'adoption de la formule incluse par lui dans l'article 1er (votre télégramme nº 450 (1) et mon télégramme nº 712) (2). Tenu par ses instructions qui m'ont paru donner une importance vraiment exagérée à des nuances, il n'a pas jugé opportun de présenter de formule transactionnelle. Je n'ai pas cru non plus devoir le faire à titre personnel. La variante que j'avais proposée à ce titre le 17 à M. Molotov n'ayant été retenue par nos deux gouvernements, je ne pouvais en effet renouveler une tentative dénuée de toute autorité. Mon collègue a estimé pouvoir cependant préciser que son gouvernement tenait moins aux mots qu'au sens de la formule, et qu'il laissait au gouvernement soviétique le soin de la soumettre à une nouvelle étude sérieuse en vue de l'accepter ou de faire une offre transactionnelle à transmettre à Londres.

Je n'ai pu que soutenir sir W. Seeds dans cette argumentation, à laquelle ses instructions lui imposaient de donner le développement nécessaire. Je ne crois pas que cette tactique ait été très étudiée.

3º Même position prise en ce qui concerne le protocole annexe (voir mon télégramme nos 712 à 719, paragraphe 3).

4º M. Molotov a constaté avec satisfaction l'accord des trois gouvernements sur l'article 6. Quant à la définition de l'agression indirecte et à la question encore en suspens dans le protocole (consultation pour les pays non désignés dans le texte), il a confirmé l'opinion exprimée par lui le 17 juillet (mon télégramme nº 718) sur le caractère secondaire de ces divergences ou plutôt de ces nuances d'exécution. Il a ajouté que la comparaison de formules bonnes à harmoniser définitivement nos vues à cet égard ne saurait [faire] de difficultés et que son gouvernement y mettrait de la bonne volonté, encore que cette recherche dût exiger un certain délai.

Or, le temps pressait. Les trois gouvernements étaient maintenant suffisamment d'accord sur les données fondamentales pour [passer] à l'examen des problèmes militaires concrets avec lesquels les clauses politiques faisaient bloc. D'ordre de son gouvernement, il nous a dit que ce dernier était maintenant prêt à commencer immédiatement ces pourparlers, étant entendu que les mises au point des derniers détails des clauses politiques (agression indirecte et clause de consultation dans le protocole) seraient faites en même temps que les conversations techniques. En marquant sa préférence pour que Moscou soit le siège des consultations militaires, M. Molotov a insisté sur la nécessité de ne pas perdre de temps en raison de l'évolution rapide des événements.

Nous lui avons dit que nous eussions préféré achever dès à présent de nous

(1) Du 15 juillet, le télégramme adressé à Moscou sous les nos 449 à 452 transmettait le télégramme de Londres nº 2218 de la veille, ci-dessus reproduit sous le nº 204.

(2) Le télégramme de Moscou nos 712-719, du 18 juillet, est ci-dessus publié sous le nº 223.

mettre complètement d'accord sur les termes des deux seules clauses politiques encore en suspens. Nous avons ajouté cependant que nous transmettrions à nos gouvernements son offre de commencer immédiatement les pourparlers prévus à l'article 2 et à l'article 6.

Nous sommes d'accord, mon collègue et moi, pour penser qu'il importe d'accepter cette offre : en demandant lui-même l'ouverture sans plus tarder des conversations techniques, encore qu'il prenne soin de rappeler que les clauses politiques sont inséparables des militaires, le gouvernement de l'U.R.S.S. se découvre maintenant suffisamment au grand jour pour que nous tirions dès à présent de cette étude publique le profit psychologique que nous souhaitons depuis le mois d'avril, sans préjuger, bien entendu, les résultats à attendre des consultations militaires elles-mêmes.

S'il est vrai en effet que sa décision finale comme la nôtre dépendront des conclusions de ces dernières, il n'en est pas moins vrai que l'arrivée à Moscou, à la demande de l'U.R.S.S., d'experts militaires franco-anglais est de nature à l'engager au grand jour de notre côté plus que ne l'aurait fait la simple déclaration que nous lui demandions au printemps.

Il y a intérêt à prendre d'extrême urgence une décision favorable pour marquer le point important marqué par la négociation.

Je recommande de ne rien divulguer à la presse jusqu'à ce que les trois gouvernements soient bien d'accord sur l'ouverture des pourparlers militaires et la façon de les annoncer au public [1].

283

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1556 [2]. *Paris, 24 juillet 1939, 13 h. 20* [3].

Je vous ai communiqué les télégrammes nos 744 à 751 [4] par lesquels M. Naggiar rend compte de son entrevue d'hier avec M. Molotov. Il se dégage de cet entretien une impression plus favorable sur les dispositions des dirigeants soviétiques. Il résulte en effet du compte rendu de M. Naggiar que c'est M. Molotov qui a pris, d'ordre de son gouvernement, l'initiative de proposer l'ouverture immédiate des conversations militaires, et l'insistance avec laquelle le Commissaire du peuple a souligné l'urgence et la nécessité de ces pourparlers rencontre les vues que je vous ai à plusieurs reprises exprimées. Mon

[1] Ce télégramme a été retransmis le même jour à Londres sous les nos 1547 à 1554.
[2] Extrait des « Fonds 1940 ».
[3] Par téléphone, en clair.
[4] Envoyés le même jour dans les premières heures de la matinée, et ci-dessus reproduits sous le nº 282.

télégramme nº 1442 [1] indiquait déjà que le gouvernement français était prêt à entamer sans délai les pourparlers militaires et à envoyer immédiatement à Moscou une haute personnalité militaire.

J'estime donc qu'il convient, comme le recommandent les deux ambassadeurs, d'accepter sans tarder l'offre de M. Molotov, et que le bénéfice psychologique que nous pouvons en tirer dépend pour une grande part de la rapidité de notre acceptation. Le gouvernement français a déjà pris, en ce qui le concerne, les dispositions nécessaires pour que le général d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, qu'il compte charger de cette mission, puisse se rendre à Moscou sans délai. Je vous serais obligé de bien vouloir vous assurer que le gouvernement britannique est prêt à agir de même. Je verrais un grand intérêt à ce que M. Naggiar et sir William Seeds soient mis à même de faire part le plus tôt possible à M. Molotov de la décision commune des deux gouvernements.

284

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2333. *Londres, 24 juillet 1939, 17 h. 45* [2].

Le gouvernement a été interrogé cet après-midi, tant à la Chambre des lords qu'à la Chambre des Communes, sur les conversations que M. Hudson, sous-secrétaire d'État au Commerce extérieur, a eues ces jours-ci avec M. Wohlthat [3].

Les explications données par le gouvernement ont été les suivantes :

« M. Hudson, déclara M. Neville Chamberlain à la Chambre des Communes, m'a rapporté qu'au cours des conversations qu'il avait eues avec M. Wohlthat, il avait abordé l'examen des dispositions à prendre en vue d'améliorer le commerce extérieur des principales puissances industrielles. Le sous-secrétaire d'État, soulignant à ce propos que le règlement des questions politiques constituerait un stade préliminaire indispensable, examina les dispositions qui pourraient être prises pour écarter les barrières entravant le développement du commerce international, telles que les accords de troc, les restrictions des échanges, les contingentements, etc.

« La discussion de ces questions économiques amena la conversation sur le terrain des mesures financières qui pourraient être prises pour surmonter les difficultés initiales. Insistant constamment sur le fait qu'il exprimait une

(1) Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 170.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270; ci-après les nos 285, 296, 302, 331.

opinion personnelle, M. Hudson, dans l'esprit de qui la restauration de la confiance internationale constitue une condition préliminaire, déclara penser que si cette confiance régnait à nouveau, les principales puissances intéressées pourraient trouver une base de coopération.

« On verra, d'après ces déclarations, qu'il n'y a aucun motif pour déclarer, ou pour laisser entendre, que ces remarques, faites au cours d'une conversation officieuse, constituaient une proposition d'emprunt faite par la Grande-Bretagne à l'Allemagne ».

Répondant à une question supplémentaire, le Premier ministre ajouta que le Cabinet n'avait rien su des conversations de M. Hudson et qu'il n'avait pas l'intention d'entamer des discussions avec l'Allemagne en vue d'acheter de M. Hitler une garantie de paix.

285

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2340 à 2342 (1). Réservé. *Londres, 24 juillet 1939* (2).
(*Reçu* : 20 h. 40, 20 h. 45, 21 h. 20.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 2307 à 2314 (3) et 2320 (4).

La déclaration faite à la Chambre des Communes par M. Neville Chamberlain sur les conversations Hudson-Wohlthat (mon télégramme no 2333) (5) a été accueillie sans grande émotion par les milieux parlementaires.

Du côté conservateur, on déclare, en général, que M. Hudson a péché par inopportunité plus que par mauvaise intention et que d'ailleurs dans ces conversations avec l'expert allemand, il a prodigué à ce dernier les avertissements les plus fermes. La majorité gouvernementale incline donc à croire qu'il vaudrait mieux déclarer l'incident clos, d'autant plus que l'accueil fait par la presse allemande aux prétendues propositions dont l'écho lui est revenu suffit à en démontrer la totale vanité. Du côté de l'opposition, tout en

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.
(3) Le télégramme de Londres nos 2307 à 2314, du 22 juillet, est ci-dessus reproduit sous le no 268.
(4) Du 22 juillet, non reproduit. D'après ce télégramme, sir Frederick Leith-Ross, conseiller économique du gouvernement de Londres, avait affirmé n'avoir pas eu d'entretien avec M. Wohlthat : la question des avoirs tchèques en Grande-Bretagne, ajoutait-il, ne pourrait être traitée avant qu'une décision satisfaisante fût intervenue dans la question de la représentation consulaire britannique à Prague. Sir Horace Wilson avait reconnu avoir parlé à l'émissaire allemand du problème des réfugiés. En dehors de ce cas précis, la conversation aurait porté sur des « généralités » sans grande importance, indiquait sir Frederick.
(5) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 284.

critiquant sévèrement les imprudences de M. Hudson, on se demande si, en fin de compte, elles n'ont pas du moins l'utilité de dégonfler aussitôt un ballon d'essai qui, dans d'autres circonstances, aurait peut-être pris un vol inquiétant.

Secret. — Il est donc fort possible que cette affaire n'ait pas d'autre sanction, et c'est ce qui ressort des indications officieuses publiées par l'agence Reuter. Cela n'empêche pas qu'au Foreign Office, on s'exprime sans indulgence sur l'initiative personnelle du sous-secrétaire d'État au Commerce extérieur. On fait relever que lord Halifax ignorait tout de ces projets. Il est de fait que sir R. Vansittart les a appris de ma bouche jeudi dernier, et que le secrétaire d'État venait seulement d'en être informé par ce dernier lorsque je lui en ai parlé le lendemain matin.

286

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2343 à 2345 (1). Réservé. *Londres, 24 juillet 1939* (2).
(*Reçu* : 20 h. 50, 21 h. 30.)

Le rapport où sir W. Seeds rend compte de l'entretien de dimanche (3) avec M. Molotov est parvenu à Londres ce matin. Le Foreign Office considère que la demande soviétique tendant à ouvrir immédiatement des conversations militaires est le témoignage d'une certaine sincérité dans les intentions de Moscou. Sir O. Sargent est donc personnellement disposé à envoyer à l'ambassadeur d'Angleterre l'autorisation de répondre favorablement sur ce point, d'autant plus que les instructions antérieures du gouvernement anglais prévoyaient déjà cette éventualité. Il espère pouvoir me communiquer dans la soirée la décision définitive du secrétaire d'État à ce sujet.

Sir O. Sargent pense que ce dernier ne fera pas de difficultés pour accepter Moscou comme siège de ces pourparlers, mais il redoute toujours que ceux-ci n'offrent au gouvernement de l'U.R.S.S. l'occasion d'émettre des exigences inacceptables, par exemple le droit de passage pour les armées russes à travers les territoires de la Pologne et de la Roumanie. J'ai exprimé l'avis que l'émissaire britannique pourrait s'arrêter à Paris pour examiner avec notre état-major les différentes questions susceptibles d'être soulevées par les représentants soviétiques. Cette suggestion sera probablement retenue comme la plus pratique pour parer à toute surprise.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Soit le 23 juillet. Sur cet entretien, voir ci-dessus les nos 282 et 283.

Par contre, le Foreign Office s'est montré un peu désappointé de la désinvolture avec laquelle M. Molotov a parlé de la mise au point de l'article 1er. Sir W. Seeds a déjà fait ressortir que si le gouvernement soviétique n'attache à cette rédaction qu'une importance secondaire, elle est considérée à Londres comme un point capital du débat.

Le secrétaire d'État ne s'est pas encore prononcé sur la formule transactionnelle qui faisait l'objet de mon télégramme nº 2305 (1), et sa décision ne me sera sans doute communiquée que demain. En tout état de cause, il paraît désirable ici que la discussion sur le libellé de l'article 1er soit poursuivie sans attendre l'arrivée à Moscou des experts britanniques, afin d'en finir le plus tôt possible avec la rédaction de l'accord politique.

287

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1558, 1559 (2). Réservé. *Paris, 24 juillet 1939, 22 h. 5.*

Je me réfère à mon télégramme nº 1556 (3) et à ma communication téléphonique d'aujourd'hui.

Il me paraît hautement désirable que nos représentants à Moscou, en même temps qu'ils notifieront au gouvernement russe notre acceptation de l'envoi de négociateurs militaires, demandent à M. Molotov de s'entendre immédiatement avec nous sur la forme à donner à la communication publique de cette décision.

Il conviendrait en effet de bien préciser qu'aux yeux des trois gouvernements, l'entente étant suffisamment réalisée sur la substance essentielle de l'accord politique et les questions secondaires encore en suspens ne portant (comme l'a indiqué M. Molotov) que sur des nuances d'exécution, il est apparu que l'on pouvait sans plus attendre passer à l'étude des mesures d'application de l'accord. Ce communiqué devra faire ressortir que les pourparlers militaires, prévus dès l'origine par les trois gouvernements, s'insèrent ainsi à leur place logique dans le développement naturel de la négociation.

Il importe en effet d'éviter que l'on y puisse voir, comme certains commentaires de presse l'insinuent, une nouvelle exigence du gouvernement soviétique devant laquelle nous aurions dû nous incliner.

L'effet psychologique que nous attendons ne sera pleinement obtenu que si l'opinion publique a le sentiment que la négociation relative à l'accord

(1) Du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 269.
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 283.

politique est virtuellement terminée, et qu'en conséquence les conversations militaires commencent sans délai.

Je vous serais obligé de vous assurer que le Foreign Office est disposé à télégraphier dans ce sens à sir William Seeds [1].

288

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 846, 847 [2]. *Paris, 24 juillet 1939, 14 h. 50.* [3]

(*Reçu :* le 25, matin.)

L'ambassade d'Angleterre me communique que le Foreign Office a invité, le 20 de ce mois, votre collègue anglais à faire savoir à M. Saraçoglu que les gouvernements anglais et français estimaient tous deux désirable de voir les prochains accords en négociation entre les trois gouvernements revêtir une forme tripartite et qu'ils souhaitaient s'assurer de l'assentiment du gouvernement turc à ce sujet.

M. Saraçoglu ayant marqué la crainte que cette procédure ne ralentisse la marche des négociations, sir Knatchbull-Hugessen a été invité à lui donner l'assurance que le gouvernement britannique n'était pas moins soucieux d'éviter tout délai inutile et s'emploierait pour que les négociations en cours ne souffrent aucun retard du fait de la procédure adoptée. Il a été indiqué oralement au Département que le Foreign Office se demandait si la réserve marquée par M. Saraçoglu ne provenait pas de quelque ombrage pris par ce ministre, en constatant que les gouvernements anglais et français s'étaient mis d'accord sans approcher auparavant la Turquie sur le principe même du caractère tripartite.

Le Foreign Office a attiré l'attention de son ambassadeur sur l'extrême susceptibilité des Turcs à l'égard de toute démarche qui tendrait, en plaçant la Turquie devant un fait accompli, à leur laisser l'impression qu'ils ne sont pas traités sur un pied d'égalité absolue et l'a invité ... [4] tenir le plus grand compte de cet état d'esprit.

[1] Ce télégramme a été adressé le 25 juillet à l'ambassade de France à Moscou sous les nos 505-506.
[2] Extrait des papiers Massigli.
[3] Par fil.
[4] Lacune de déchiffrement.

289

LE GÉNÉRAL HUNTZIGER, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À ANKARA,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

T. nº 8/M [1]. Secret. *Ankara, 24 juillet 1939, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 25, 8 h. 30.)

Les questions d'aide [en] matériel franco-britannique ont été discutées ce matin en présence de l'attaché militaire anglais.

J'ai indiqué au Maréchal [2] les matériels que nous pouvions céder immédiatement ou avec des délais.

Les indications de votre télégramme nº 8472 D [3] produisent le meilleur effet. Le Maréchal remercie et demande l'envoi dans le plus bref délai du matériel suivant :

Groupe 105 C Schneider moderne,
24 pièces 155-77-14,
24 pièces 240 modèle 1884 avec tracteurs,
10.000 fusils mitrailleurs 24-29,
100.000 fusils 8 mm,

tous ces matériels avec munitions;

500.000 grenades,
400.000 masques.

Le Maréchal demande à son gouvernement de faire les démarches nécessaires pour le règlement financier et vous saisira d'une demande officielle que j'ai exigée.

Il insiste pour quelques pièces antitanks de 25 qu'on pourrait envoyer rapidement pour instruction [4].

Les demandes d'autres matériels sont maintenues, mais des indications plus précises seront envoyées à Paris, où je vous donnerai les éclaircissements nécessaires.

[1] Extrait des archives de la Guerre, ce télégramme est envoyé par le général Huntziger sous le chiffre de l'attaché militaire en Turquie.

[2] Il s'agit du maréchal Tchakmak, chef de l'état-major turc.

[3] En réponse au télégramme de l'attaché militaire nº 4 du 20 juillet (ci-dessus analysé sous le nº 249, note), ce télégramme annonçait que le gouvernement français avait décidé l'envoi immédiat en Turquie d'un groupe 105 C Schneider moderne, avec 500 coups par pièce.

[4] Note marginale manuscrite : *Le général Gamelin n'est pas d'avis.*

Je suggère que le groupe de 105 C pourrait être envoyé immédiatement en dépôt, en Turquie, comme ont fait la Guerre et la Marine pour certaines fournitures à la Roumanie, afin d'éviter les longs délais des arrangements financiers.

L'impression serait profonde.

Si la discussion de la convention militaire est terminée mardi comme probable, je pourrai partir mercredi soir [1].

290

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 752 [2]. Résumé. *Moscou, 24 juillet 1939* [3].

(*Reçu :* le 28, 16 h. 45.)

1º Le gouvernement soviétique nous a offert le 9 juillet (mon télégramme nº 664 du 10) [4] d'inclure la Suisse et la Hollande dans la liste des pays auxquels l'article 1er du projet d'accord doit s'appliquer, sous réserve que cet article ne jouerait en ce qui concerne ces deux pays qu'après la conclusion par la Pologne et la Turquie d'un pacte d'assistance avec l'U.R.S.S.

2º Nos deux gouvernements ont décidé de ne pas accepter cette offre (votre télégramme nos 449 à 452 du 15 juillet) [5] et ont marqué leur préférence pour une simple clause de consultation applicable en termes généraux ou éventuellement en termes précis au cas de la Hollande, de la Suisse et du Luxembourg.

3º L'article 3 du projet de traité réglant le problème de la consultation en termes suffisamment généraux pour qu'on pût à mon avis le cas échéant l'invoquer à propos des trois pays en question, je regrette que nous ayons rejeté l'offre du gouvernement soviétique d'en mentionner au moins deux dans la liste des états auxquels s'applique l'article 1er, même sous la réserve indiquée au paragraphe 1 du présent télégramme.

4º En offrant de les faire figurer dans cette liste, le gouvernement de l'U.R.S.S. se ralliait en effet, en principe, à notre demande. Si les événements prévus par la rédaction soviétique venaient à se produire (pacte d'assistance avec la Pologne et la Turquie), nous aurions peut-être des difficultés à reprendre la question avec le gouvernement de Moscou.

(1) C'est dans la journée du jeudi 27 juillet que la mission militaire française quittait Ankara pour rejoindre la France.
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier, en clair.
(4) Ci-dessus reproduit sous le nº 164.
(5) Qui transmettait le télégramme de Londres nº 2218 de la veille, ci-dessus reproduit sous le nº 204.

291

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2002 [1]. *Berlin, 24 juillet 1939, 17 h.*

Une nouvelle lancée hier de Moscou par une agence japonaise a donné un regain d'actualité aux bruits qui circulent depuis plusieurs semaines en Allemagne, notamment dans les régions voisines de la frontière polonaise, concernant la conclusion prochaine d'un accord politique germano-soviétique.

Interrogés ce matin à ce sujet par des journalistes étrangers, les services de la Wilhelmstrasse et de la Propagande ont déclaré que de tels bruits étaient sans fondement, ajoutant que, du côté allemand, l'on ne voyait pas l'utilité d'un pareil accord, le pacte germano-soviétique renouvelé en dernier lieu en 1934, « qui équivaut à un pacte de non-agression », n'ayant jamais été dénoncé.

D'autre part, le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. que j'ai vu ces jours derniers m'avait déjà parlé de ces bruits en les qualifiant d'absurdes [2]. Il avait, en revanche, reconnu que des conversations d'ordre économique étaient en cours mais déclaré qu'elles n'avaient qu'une portée restreinte.

292

Note du Conseiller commercial de France à Moscou [3] *au sujet des négociations commerciales germano-soviétiques*

Moscou, 24 juillet 1939.

Pendant la première période quinquennale (1928/1932) et le début de la deuxième, l'Allemagne a fourni à l'U.R.S.S. pour plus de 2 milliards de marks-or de machines et matériels destinés à l'industrie lourde, l'industrie de guerre, l'industrie minière, — en même temps que de nombreux techniciens chargés de surveiller le montage de ces machines et l'installation des usines soviétiques. Vers 1932, leur nombre dépassait 1.200.

Après l'avènement du national-socialisme en Allemagne, et la tension politique qui en résulta entre les deux pays, les fournitures allemandes diminuèrent progressivement. Puis le gouvernement soviétique décida la liquida-

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Voir notamment ci-dessus le nº 151.
(3) M. Brillat.

tion de tous les techniciens étrangers, plus spécialement des Allemands. L'opération a été menée jusqu'au bout et s'est terminée en 1938 par la suppression des derniers consulats allemands (Léningrad-Kiev-Odessa-Tiflis-Novosibirsk).

En 1935, un accord de crédit fut toutefois signé. L'Allemagne octroyait 200 millions de marks à employer, en deux ans, à des fournitures de machines et matériels. L'utilisation de ce crédit rencontra des difficultés de plus en plus grandes au fur et à mesure qu'augmentait la tension politique. Les Russes exigèrent qu'une partie fût consacrée à des achats de matériels de guerre que l'Allemagne refusa. Il en résulta de longues et laborieuses négociations; en 1938, la dernière tranche fut enfin employée à des commandes de machines, qui ne sont pas encore entièrement livrées à l'heure actuelle.

Pendant le même laps de temps, les Soviets ont passé des contrats avec des sociétés tchèques, notamment Skoda, pour des fournitures d'armements. Ces contrats ne sont pas encore entièrement exécutés et de nouvelles négociations sont en cours actuellement entre le représentant de Skoda et les autorités soviétiques.

A la fin de 1938 et au début de 1939, les Allemands firent de nouvelles offres de crédits à l'U.R.S.S. — on a parlé de 200, puis de 500 millions de marks — que les Soviets ne rejetèrent pas *a priori*. Ils mirent comme condition que ces crédits seraient utilisés pour des achats de matériels de guerre (artillerie, armements d'avions et de bateaux de guerre). L'accord n'a pas pu être réalisé sur la nature et le nombre de ces matériels. Toutefois la négociation, interrompue, n'a pas été rompue; et des contacts ont été maintenus par l'intermédiaire de l'ambassade d'Allemagne à Moscou.

Depuis trois mois, et surtout depuis l'accélération des négociations anglo-franco-soviétiques, la presse internationale a publié des informations plus ou moins sensationnelles sur ces tractations germano-soviétiques, sur le montant des crédits offerts par l'Allemagne, qui voudrait de son côté obtenir des matières premières (pétrole, minerais de fer et de manganèse, bois), et sur la qualité des négociateurs.

On avait remarqué la présence à Moscou, depuis plusieurs semaines, de M. Merekalov, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Berlin, ex-commissaire adjoint au Commerce extérieur.

Un communiqué publié par les journaux de Moscou du 22 juillet précise que des conversations officielles sur le commerce et le crédit ont repris ces jours-ci à Berlin. Elles sont dirigées du côté soviétique par M. Babarine, représentant commercial-adjoint, et du côté allemand par M. Schnurre, sous-directeur d'Orient à la section économique de la Wilhelmstrasse [1].

Le montant du crédit allemand envisagé n'est pas mentionné par le communiqué. Mais dans un discours prononcé le 31 mai au Soviet suprême de l'U.R.S.S., M. Molotov a parlé de 200 millions de marks.

Il n'est pas invraisemblable qu'un accord technique germano-soviétique finisse par être réalisé, et l'affaire mérite d'être suivie de près.

[1] Voir ci-dessus les nos 275, 278.

Il est peu probable toutefois que les Soviets, contrairement aux affirmations de certains articles de presse, acceptent de nouveau la présence de techniciens allemands dans leurs usines. Un des principaux mérites de Staline, aux yeux de beaucoup de Russes, est d'avoir affranchi l'économie soviétique de la tutelle des techniciens étrangers, bien qu'il en soit résulté parfois des difficultés graves dans le développement de l'appareil industriel.

293

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL FRANÇAIS,
À M. CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE.

L [1]. *Paris, 24 juillet 1939.*

Je vous remercie de l'amicale confiance que vous voulez bien me témoigner dans votre lettre du 13 juillet [2]. Vous savez tout le prix que j'attache à ces échanges de vues personnelles qui nous permettent de partager encore plus de franchise et de liberté d'expression.

Je pense, comme vous, que la situation générale peut être considérée comme améliorée dans la mesure même où la réalité de la force franco-britannique et la détermination de nos deux gouvernements est plus clairement perçue à l'étranger. C'est une condition essentielle du maintien de la paix, que notre constant effort devra toujours tendre à éviter tout ce qui serait de nature à affaiblir la représentation qu'on peut se faire à l'étranger de cette réalité de force et de détermination.

Je considère comme un devoir aussi constant pour nous de ne négliger aucune occasion qui pourrait s'offrir d'améliorer les dispositions d'une puissance adverse. C'est ainsi que je n'ai cessé d'envisager, depuis longtemps, tout ce qui pourrait être utilisé pour une amélioration réelle des rapports entre la France et l'Italie.

Dès le mois de mars, je me suis préoccupé de couper court à la campagne de presse par laquelle on voulait donner à entendre à l'opinion italienne que la France aurait laissé sans réponse des demandes formelles et concrètes de l'Italie. Dans un discours radiodiffusé le 29 mars, j'ai dû relever à ce sujet les affirmations inexactes du discours tendancieux prononcé le 26 mars par

[1] Extraite des papiers Daladier conservés aux archives du ministère des Relations extérieures (il s'agit en fait du brouillon, portant de nombreuses corrections de la main même du président du Conseil, d'une première mouture de cette lettre, en date du 17 juillet). Tous les autres exemplaires du document que l'on retrouve dans les archives des Relations extérieures, et notamment dans la « Reconstitution Fouques-Duparc », correspondent à cette première version, qui évidemment n'a pas été envoyée. Voir également les papiers Daladier de la Fondation nationale des Sciences politiques.

Le texte de la lettre du président Daladier est également reproduit dans les *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VI, n° 428.

[2] Ci-dessus publiée sous le n° 199.

M. Mussolini [1]. J'ai déclaré en outre que la France, encore fidèle, pour sa part, aux engagements souscrits en 1935, était également prête à examiner toutes propositions nouvelles qui lui seraient faites « dans l'esprit et dans l'équivalence de ces accords ».

Cette demande publique d'éclaircissement, demeurée sans écho, n'a cessé depuis lors d'être reprise par la voie diplomatique française.

Le 26 avril 1939, l'ambassadeur de France à Rome, rappelant au ministre italien des Affaires étrangères que la France s'était toujours montrée disposée à examiner des suggestions raisonnables, demandait à être saisi de propositions italiennes. Il ne put obtenir, même officieusement, rien de plus qu'une nouvelle évocation des rubriques très générales : port franc à Djibouti, cession partielle du chemin de fer franco-éthiopien, admission au conseil d'administration de Suez, prolongation du statut des Italiens en Tunisie. Encore ces indications, très sommaires, n'étaient-elles données qu'à titre personnel et toutes réserves faites sur l'avis de M. Mussolini [2].

Invité de nouveau, le 11 mai, par l'ambassadeur de France, à fournir à mon gouvernement quelques indications précises sur les vues de M. Mussolini, le comte Ciano s'est borné à rappeler personnellement son énumération générale. Sur la question tunisienne, au sujet de laquelle M. François-Poncet avait marqué d'avance l'impossibilité d'envisager une consolidation perpétuelle du statut provisoire de 1896, le comte Ciano déclarait ignorer si M. Mussolini avait sur ce point une pensée définitivement arrêtée ou s'il envisageait, au lieu d'une consolidation, une simple prolongation pour un nombre d'années à débattre du statut de 1896. Le ministre se réservait de consulter à cet égard le chef du gouvernement italien [3].

Aucune suite n'ayant été donnée à cette nouvelle recherche de précision, l'ambassadeur de France prit encore, le 31 mai, l'initiative d'une nouvelle exploration, en évoquant avec le comte Ciano la question générale de l'amélioration des relations franco-italiennes. Éludant toute réponse à la demande de précision qu'il s'était réservé de soumettre à M. Mussolini, le ministre italien s'est contenté d'observer « qu'il fallait attendre », et son attitude a laissé à M. François-Poncet l'impression très nette que l'évolution de la situation internationale reléguait au deuxième plan, dans l'esprit de M. Mussolini et de son ministre, le problème d'une éventuelle tentative d'entente franco-italienne [4].

Enfin, le 5 juillet, l'ambassadeur de France avait encore l'occasion de s'entretenir avec le comte Ciano des relations franco-italiennes. Comme il faisait observer au ministre italien qu'on pouvait se demander, en présence des nouvelles attaques de presse italiennes, si les dirigeants fascistes n'écartaient pas définitivement de leur esprit toute possibilité de règlement pacifique, il ne lui a été répondu ni oui ni non [5].

(1) Sur le discours du Duce et l'allocution radiodiffusée du président du Conseil français, voir, au tome XV de la présente série, les nos 162 (et note), 202 (note).
(2) Sur cet entretien, voir au tome XV précité, le no 489.
(3) Voir au tome XVI de la présente série, le no 136.
(4) Sur ce nouvel entretien, voir au tome XVI de la présente série, le no 314.
(5) Voir ci-dessus le no 106.

Tels sont les faits, que je tenais à préciser afin de ne laisser aucun doute dans votre esprit sur les dispositions réelles témoignées par mon gouvernement, et sur la responsabilité que je n'ai pas craint d'assumer personnellement à cet égard. Il y avait pourtant le risque certain de créer une fausse impression en Italie sur la psychologie du gouvernement français, de troubler la bonne tenue morale de l'opinion en France même, et plus particulièrement dans le monde musulman de l'Afrique du Nord, qui, même avant l'annexion de l'Albanie, s'était déjà profondément émue des revendications italiennes en Méditerranée et en Afrique.

Je crois donc avoir devancé la suggestion que vous voulez bien me faire. Je ne suis pas sûr, par contre, de pouvoir partager entièrement votre impression que le gouvernement italien aurait progressé dans la voie où nous souhaitons le voir s'engager, et que le moment présent serait le plus opportun pour pousser plus avant mon entreprise d'exploration. Le résultat de mes dernières tentatives pourrait en effet me donner lieu de craindre que toute initiative nouvelle prise envers le gouvernement de Rome pour l'amener à formuler ses vues ne soit interprétée par lui comme une sollicitation, révélatrice de faiblesse.

Par les déclarations publiques que j'ai personnellement faites devant la France tout entière et devant le monde musulman français, par les engagements solennels que j'ai pris devant le Parlement français, j'ai tracé les limites que mon gouvernement ne saurait en aucun cas franchir. Dans ces limites mêmes, ainsi que je l'ai marqué très franchement à lord Halifax au cours de notre dernier entretien à Paris [1], on ne saurait perdre de vue les conditions de fait qui, après avoir justifié la conclusion des accords franco-italiens de 1935, devraient également justifier tout nouveau règlement franco-italien « dans l'équivalence de ces accords ».

Ces conditions excluent, de façon générale, toute possibilité de concessions unilatérales. C'est dire qu'à défaut des importantes contreparties européennes qui justifiaient essentiellement, en 1935, les sacrifices consentis par la France en Afrique, de nouvelles contreparties devraient être assurées à la France pour justifier les concessions nouvelles que réclamerait aujourd'hui l'Italie; encore plus si ces concessions nouvelles devaient, dans la pensée italienne, s'ajouter au maintien des concessions qui constituaient la contrepartie française de 1935.

Ces conditions excluent, d'autre part, en ce qui concerne la Tunisie, la possibilité pour la France de reconnaître ou de consacrer, directement ou indirectement, aucun droit *politique* de l'Italie dans ce pays, en lui concédant plus qu'une prolongation temporaire, comme celle prévue en 1935, du régime provisoire de la convention de 1896. [2]

Ces données essentielles et constantes empruntent aujourd'hui une force accrue au fait brutal des renversements politiques qui sont intervenus dans la situation générale en Europe.

[1] Qui datait du 20 mai précédent : voir au tome XVI précité, le n° 243.
[2] Sur les conventions franco-italiennes du 28 septembre 1896, voir, au tome XIII de la présente série, le n° 9 (note).

C'est un fait que l'Italie de 1939, étroitement liée à l'Allemagne par un accord militaire de caractère offensif, n'est plus moralement l'Italie de 1935, associée alors à la France pour le maintien de l'équilibre en Europe centrale comme en Europe occidentale. C'est un fait que l'Italie impérialiste de 1939, fortement créancière de son partenaire de l'Axe à la suite des annexions allemandes en Europe centrale, réalisatrice elle-même d'une première entreprise de force dans les Balkans, s'est assigné un programme maximum d'expansion en Méditerranée et en Afrique, considérées comme son « espace vital » sous les quatre clefs de Suez, Gibraltar, le Bosphore et Djibouti.

C'est un fait que les visées italiennes en matière de rattachement des territoires de population prétendue italienne sont pratiquement illimitées. Lorsque le gouvernement fasciste réduit provisoirement ses prétentions apparentes à la mesure de ses possibilités immédiates, loin de perdre de vue les solutions radicales de l'impérialisme italien, il ne fait que se replier sur une méthode allemande d'entreprises partielles et successives tendant à lui assurer, par étapes, la réalisation progressive et continue de ses visées intégrales, ses tractations éventuelles avec les gouvernements démocratiques devant lui servir à masquer ses ambitions sans jamais les limiter.

Je dois donc vous représenter franchement le danger de toute négociation éventuelle qui, même au prix de sacrifices consentis, n'assurerait pas à la France un solde de tout compte particulier avec l'Italie, non plus qu'en politique européenne une garantie quelconque de neutralité italienne. Il ne faut pas oublier l'impression laissée en France par la campagne italienne déclenchée en novembre dernier pour la conquête de Nice, de la Savoie et de la Corse, non plus que la réaction suscitée en ce moment même par la propagande italienne au Levant.

J'ajoute une dernière considération psychologique : si vous croyez, comme moi, que M. Mussolini s'est engagé à fond dans la politique de l'Axe par suite d'une erreur initiale sur la force morale de l'Angleterre et de la France et de leur solidarité, vous partagerez peut-être ma conviction que le seul élément nouveau qui puisse véritablement modifier son orientation, c'est la rectification progressive et spontanée de son propre jugement sur la détermination et la solidarité du bloc franco-britannique. En fait, toutes les avances ou concessions qui pourraient lui être faites, à titre d'offre de conciliation, n'ajouteraient rien au poids de sa propre conclusion, c'est-à-dire à l'appréciation réaliste de son propre intérêt, immédiat ou futur. Elles risqueraient par contre, en favorisant sa méprise sur la réalité de notre force, de notre confiance et de notre solidarité, de paralyser ou de retarder l'évolution spontanée que nous souhaitons nous-mêmes ménager.

Je m'en remets donc à votre sagesse et à votre prudence du soin d'examiner encore vous-même s'il peut être opportun, en pleine épreuve de force et en pleine recrudescence des menaces italiennes, de recourir à une nouvelle tentative d'exploration.

J'ai grandement à cœur de saisir cette occasion de vous redire, personnellement, combien j'ai admiré et apprécié le sens élevé des responsabilités qui vous a permis, sous votre autorité morale, de faire franchir au peuple anglais,

dans l'ordre intérieur comme dans l'ordre extérieur, d'aussi magnifiques étapes afin de répondre courageusement aux exigences d'une situation exceptionnelle.

Je pense comme vous qu'un tel effort ne trouvera son véritable couronnement que le jour où il pourra être poussé, au-delà du maintien immédiat de l'équilibre des forces, jusqu'à l'œuvre constructive de consolidation de la paix par une collaboration entre les grandes puissances d'Europe. Mais je pense aussi que ce serait compromettre gravement les chances finales d'une telle entreprise que d'y rien sacrifier prématurément, avant de s'être pleinement assuré d'une suffisante stabilisation des conditions, matérielles et morales, qui peuvent seules déterminer, au regard de toutes puissances intéressées, cet équilibre réel de forces indispensable au maintien de la paix.

294

Communication téléphonique de l'Ambassade de France à Londres

Projet de communiqué

Londres, 25 juillet 1939, 16 h. 30.

Les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'U.R.S.S. étant tombés d'accord sur les points essentiels de l'arrangement politique qu'ils se proposent de conclure et dont la mise au point approche de son terme, estiment qu'il leur est maintenant possible de procéder sans attendre davantage à l'étude des mesures d'application nécessaires.

Les trois gouvernements ont donc résolu d'entamer immédiatement les pourparlers militaires prévus dès l'origine et qui viennent ainsi s'insérer à leur place logique dans le développement naturel de la négociation.

A cet effet, le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement de la République française ont décidé d'envoyer à Moscou des représentants de leurs forces armées en vue d'engager des conversations techniques avec l'état-major de l'Union soviétique. La composition et le départ de ces missions seront annoncés ultérieurement.

295

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2351 [1]. Réservé. *Londres, 25 juillet 1939* [2].

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Suite à mon télégramme nº 2350 [3].

Dans la dernière phase des négociations, nos représentants, sans se départir de leur solidarité vis-à-vis de leurs collègues britanniques, avaient fait savoir à ceux-ci que le ministre des Finances français serait prêt, si l'Angleterre admettait un transfert en or de 40 % (c'est-à-dire environ 600 millions de francs) à faire pour sa part la moitié de ce transfert soit 300 millions, à charge pour la Trésorerie de faire l'autre moitié.

Le chancelier de l'Échiquier a répondu que c'était une question de principe sur laquelle il ne pouvait transiger et a refusé de rouvrir les négociations avec les Polonais sur cette base.

296

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 2353 à 2360 [4]. Confidentiel. *Londres, 25 juillet 1939* [5].

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nº 2340 [6].

Voici, de bonne source, des indications plus précises sur l'entretien de M. Hudson avec M. Wohlthat.

[1] Extrait des « Fonds 1940 ».
[2] Par téléphone.
[3] Également du 25 juillet, non reproduit. Ce télégramme faisait état d'une déclaration faite dans l'après-midi par le chancelier de l'Échiquier aux Communes, déclaration qui soulignait qu'en ce qui concernait l'emprunt en numéraire proposé, « les gouvernements britannique et français n'ont pas réussi à conclure un accord sur les termes suivant lesquels l'emprunt devrait être consenti en temps voulu pour que la législation nécessaire fût votée avant que la Chambre ne clôture sa session ».
[4] Extrait des « Fonds 1940 ».
[5] Par téléphone.
[6] Du 24 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 285.

Le sous-secrétaire d'État au Commerce a d'abord demandé à son interlocuteur si les dirigeants du Reich se montraient suffisamment préoccupés de l'aspect économique du problème allemand. M. Wohlthat lui ayant répondu que le Führer y était complètement indifférent, M. von Ribbentrop presque totalement, et que M. Goering seul y attachait de l'importance, M. Hudson a fait observer que cela était d'autant plus regrettable à ses yeux qu'il n'y avait, sur le plan politique, aucun espoir de résoudre le problème des relations de l'Allemagne avec ses voisins.

Il a affirmé catégoriquement que la Grande-Bretagne, résolue à s'opposer à toute nouvelle agression, ne pouvait concevoir aucune annexion de Dantzig au Reich, sous quelque forme que ce fût, et qu'elle ne renoncerait jamais à sa souveraineté sur ses possessions coloniales, ni à ses territoires à mandat. Dans ces conditions, l'alternative paraissait simple : ou la guerre à peu près inévitable, ou un règlement international sur le plan économique.

M. Wohlthat a répondu que la position adoptée par M. Hitler était toute différente. Le Chancelier, en effet, est hanté par la crainte d'un effondrement possible en Allemagne s'il venait à mourir. Il veut donc, avant sa mort, placer son pays dans une situation stratégique et militaire si forte qu'il devienne pratiquement invulnérable et ne puisse pâtir de successeurs peut-être moins énergiques. Il ne saurait donc renoncer à son armée, car seule la force ou la possibilité d'y recourir assurerait au Reich une position assez solide pour qu'il n'en puisse être délogé, quelle que soit la faiblesse ou l'impéritie des successeurs du Chancelier.

M. Hudson ayant riposté que dans ces conditions l'avenir semblait sombre, l'Angleterre n'étant disposée à aucune concession en dehors du domaine économique, M. Wohlthat a fait observer que le maréchal Goering restait le deuxième personnage d'Allemagne et qu'on pouvait toujours chercher à l'influencer.

Le sous-secrétaire d'État a esquissé alors les grandes lignes de son projet en ne cessant d'ailleurs de répéter que toute solution économique présupposait un règlement préalable des problèmes politiques par l'abstention... [1] et le désarmement du Reich.

Aux yeux de M. Hudson, diverses régions du monde (Russie, Chine, Afrique centrale, Amérique du sud) sont encore insuffisamment exploitées, et devraient tenter les peuples entreprenants. Un accord international entre les principales puissances européennes pourrait porter sur leur mise en valeur dans des conditions égales pour tous; la Grande-Bretagne pour sa part ne refuserait jamais ni d'ouvrir son empire colonial, ni de contribuer financièrement à la création d'un trust international d'exploitation.

M. Hudson a ajouté qu'il y avait là une œuvre de longue haleine, propre à garantir le maintien de la paix et à laquelle il ne doutait pas que les alliées de l'Angleterre, sous les mêmes réserves politiques, ne fussent disposées à s'associer.

Il a précisé qu'à son avis, l'exécution d'un tel plan exigeait la réduction

[1] **Lacune de déchiffrement.**

des armements, sous un contrôle international d'efficacité peut-être douteuse, mais indispensable pour obtenir la collaboration des peuples démocratiques.

Je sais d'ailleurs que le sous-secrétaire d'État, sans l'avoir indiqué à M. Wohlthat, tiendrait pour dangereux un désarmement progressif et parallèle des puissances européennes, le potentiel allemand permettant au Reich de réarmer s'il le juge bon dans les délais les plus brefs.

Aucun chiffre, d'après M. Hudson, n'aurait été cité au cours de l'entretien, dont M. Wohlthat a promis de rendre compte au maréchal Goering. De son côté, le sous-secrétaire d'État a mis au courant, dans la matinée du 21, M. Oliver Stanley, président du *Board of Trade*, et M. Butler, sous-secrétaire d'État au Foreign Office. Le Premier ministre a été informé le même jour, mais non pas lord Halifax.

M. Hudson affirme avoir agi en pleine indépendance de Downing Street et s'être borné en réalité à répéter, en leur donnant plus de cohésion, les vues exprimées à maintes reprises dans les discours publics par nombre de ministres de la Couronne et par lord Halifax lui-même [1].

297

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 507 à 510 [2]. Très secret. *Paris, 25 juillet 1939, 21 h. 25.*

Je vous communique sous les numéros suivants le texte des instructions que le Foreign Office m'a soumis avant de l'adresser à sir William Seeds et auquel j'ai donné mon approbation. Veuillez vous joindre à votre collègue anglais dans la démarche qu'elles lui assignent d'effectuer auprès de M. Molotov.

J'ajoute pour votre information personnelle que le gouvernement français sera incessamment en mesure de désigner la haute personnalité militaire qu'il se propose d'envoyer à Moscou et que je me propose d'intervenir à Londres pour que le départ des « experts britanniques » puisse s'effectuer dans le plus bref délai possible.

Instructions adressées à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou [3].

« Je me réfère à votre télégramme no 171 du 22 juillet [4].

« 1o Veuillez informer maintenant M. Molotov que le gouvernement de Sa Majesté est prêt à accepter l'ouverture immédiate de conversations militaires à Moscou sans attendre que l'accord final ait été réalisé sur l'article 1er

(1) Ce télégramme a été communiqué par poste à Moscou, sous les nos 516 à 522.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Le texte de ces instructions avait été téléphoné par l'ambassadeur de France à Londres le 25 juillet, 16 h 50 (télégramme no 2349).
(4) *Documents on british foreign Policy 1919-1939*. Third Series, vol. VI, no 415.

et sur tous les autres points encore en discussion. J'espère d'ici peu de jours vous donner le nom de nos représentants et la date probable de leur arrivée (1).

« 2° Je vous adresserai aussitôt que possible des instructions concernant la formule contenue dans votre télégramme n° 169 (2). Dans l'intervalle, veuillez indiquer nettement à M. Molotov, en l'informant que nous sommes disposés à ouvrir des conversations militaires, que s'il attache à ces conversations une importance capitale, nous faisons de même en ce qui concerne le règlement satisfaisant de l'article 1er. Nous comptons donc que les discussions actuelles seront reprises aussitôt en vue d'aboutir au règlement des questions encore pendantes dans l'accord politique, en particulier de l'article 1er et nous espérons que dans le même esprit, M. Molotov viendra au-devant de nos vœux en ce qui concerne les points auxquels, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, nous attachons une importance capitale, de façon à arriver à une conclusion rapide et satisfaisante le plus tôt possible.

« 3° D'après ce que vous me dites de l'attitude de M. Molotov, il semble qu'il y aurait maintenant quelque chance de voir le gouvernement de l'U.R.S.S. hésiter à se montrer rigide en ce qui concerne l'article 1er et que le moment choisi pour nous déclarer prêts à entreprendre immédiatement des conversations militaires puisse être le plus favorable pour l'inciter à nous donner satisfaction au sujet de l'article 1er » (3).

298

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2009 (4). *Berlin, 25 juillet 1939* (5).

Un collaborateur de l'ambassade a eu hier avec une personnalité de l'entourage de M. von Ribbentrop une nouvelle conversation dont je crois utile de communiquer au Département l'essentiel.

M. von Ribbentrop, qui se trouve à Salzbourg dans un château confisqué

(1) Par télégramme n° 2352, téléphoné à 18 h 40, M. Corbin indiquait que le Foreign Office acceptait de modifier le projet d'instructions en supprimant complètement le paragraphe 4 et en ajoutant la formule suivante à la fin du paragraphe 1 :

« Pour votre information, des raisons d'ordre purement matériel font qu'un certain délai s'écoulera avant que les membres de la mission militaire aient pu être choisis dans les trois services et munis de toutes les indications nécessaires pour leur donner l'autorité et la documentation voulues. Il va sans dire que nous apporterons le maximum de rapidité à cette préparation ».

Cette modification de dernière minute n'est pas insérée dans le texte transmis à l'ambassade de France à Moscou.

(2) *Documents* précités, n° 405.

(3) Pour l'original du texte définitif adressé à sir William Seeds, voir les *Documents* précités, n° 435. La traduction française ici reproduite a été également communiquée le 25 juillet à l'ambassade de France à Berlin sous les n°s 508-510.

(4) Extrait des archives de l'ambassade.

(5) Par courrier, en clair.

à un légitimiste autrichien, continue à y suivre toutes les affaires, restant en liaison quotidienne avec son département par téléphone et par courrier. Il se rend, d'autre part, fréquemment à Berchtesgaden. L'on ne peut donc pas dire qu'il ait été mis à l'écart, bien que son influence sur l'esprit du Führer paraisse moins grande qu'il y a quelques semaines.

Tous les fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères estiment que leur chef a subi un échec dans l'affaire de Dantzig, affaire dans laquelle il a, d'ailleurs, été seul à s'engager à fond, les déclarations du Führer, à ce sujet, étant toujours demeurées prudentes. On aurait la conviction maintenant aux Affaires étrangères que l'on ne peut avoir Dantzig sans guerre. L'affirmation de M. von Ribbentrop que l'on pourrait résoudre le problème de Dantzig comme celui de Memel reçoit donc un démenti des faits. « Seul, M. von Ribbentrop déclare peut-être encore que la France et l'Angleterre ne se battront pas pour Dantzig. Personne, parmi nous, ne conserve ses illusions; l'on peut même se demander jusqu'à quel point, d'ailleurs, les illusions du ministre subsistent dans son propre esprit; seulement, il ne veut pas convenir qu'il s'est trompé ».

L'interlocuteur de mon collaborateur a toutefois insisté sur le fait qu'il ne fallait pas tirer de conclusions trop hâtives de cet état de choses. M. von Ribbentrop reprendra l'offensive, d'autant plus vigoureusement qu'il tiendra à montrer que, contrairement aux bruits qui courent, il n'est pas en disgrâce. « Votre presse et la presse anglaise ont donc tort, a ajouté la personnalité allemande en question, de considérer que nous nous trouvons, en ce moment, à un tournant de la politique du Reich. C'est possible, mais ce n'est pas encore prouvé ».

Ces déclarations sont à rapprocher d'indications que m'a données, ce matin, l'ambassadeur de Pologne : « J'ai l'impression, m'a dit M. Lipski, que M. Goering regagne du terrain. Mais personne n'a, à Berlin, le reflet exact de ce qui se passe entre Salzbourg et Berchtesgaden et je crois que Ribbentrop est toujours très fort ».

299

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 266 (1). *Berne, 25 juillet 1939* (2).

Je me réfère à votre télégramme nº 149 (3).

Ainsi que M. Coulondre l'a indiqué, le ministre de Suisse à Berlin est venu à Berne il y a quelques jours, mais je n'ai pas l'impression qu'il s'agit de voyage précipité.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Qui retransmettait à Berne le télégramme de Berlin nº 1941, du 17 juillet, ci-dessus publié sous le nº 218.

M. Motta m'a dit qu'il avait recherché avec M. Frœlicher le moyen de donner dans une certaine mesure quelque satisfaction aux réclamations germano-italiennes concernant la presse suisse. Il pense ne pouvoir faire plus qu'il n'a fait jusqu'ici et imposer la neutralité dans l'esprit de chaque citoyen, bien que les états totalitaires ne se contentent pas de la neutralité gouvernementale.

Depuis quelques semaines, le sentiment suisse a évolué de façon très marquée. Sans doute, les violences et les attaques contre les dictateurs ont cessé, mais on comprend que le ton général et unanime de la presse suisse doit exaspérer Berlin et Rome. Les nouvelles sont impartiales, mais aucun commentaire ne soutient les thèses totalitaires et ce sont bien des idées occidentales qui sont tout naturellement développées et approuvées par les journaux à quelque parti qu'ils appartiennent, sauf peut-être en ce qui concerne nos efforts à nous rapprocher de l'U.R.S.S.

Ces sentiments ne s'expriment pas exclusivement dans les journaux, nous les constatons chaque jour dans de petits faits, par la façon dont mes collaborateurs et moi-même sommes reçus, par l'affluence exceptionnelle à la réception que j'ai donnée le 14 juillet, par les applaudissements au concours hippique qui allaient uniquement, qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, aux cavaliers suisses ou français. Dans les magasins, les ménagères n'achètent pas un produit de marque allemande. Les commerçants déclarent qu'ils n'en peuvent plus vendre. Sans doute la baisse de qualité des marchandises allemandes y est pour quelque chose, mais il faut néanmoins signaler ce boycottage spontané qui n'est nullement organisé, ni conseillé, bien au contraire, puisqu'il va à l'encontre des intérêts du *clearing* germano-suisse.

Ce sentiment d'antipathie, sinon d'hostilité, se manifeste aujourd'hui autant contre l'Italie que contre l'Allemagne. Les expulsions de journalistes suisses avaient déjà profondément humilié ce pays, l'affaire du Tyrol [1] a fait complètement disparaître les sympathies exagérées que j'avais à maintes reprises signalées à l'égard de l'Italie et de son Duce.

M. Motta, qui avait placé M. Mussolini haut, s'en trouve effondré et son amère désillusion réagit sûrement sur sa santé ébranlée. Il en a perdu l'optimisme qui ne l'avait jamais quitté jusqu'ici. Lui qui m'avait si souvent répété que le Duce ne voulait pas et ne ferait pas la guerre, ne dit plus rien et ne sait plus.

C'est l'effondrement de sa politique si violemment combattue par l'extrême gauche, et sa position au Conseil fédéral serait difficile s'il n'y avait ici un tel attachement à la stabilité gouvernementale.

Le ministre d'Italie, qui n'y peut mais, est violemment critiqué par son gouvernement qui l'accuse de mollesse et serait prêt à lui faire supporter le revirement suisse qui se justifie pleinement par les actes du gouvernement de Rome.

Malgré les efforts du gouvernement helvétique pour soustraire le pays à l'emprise de la propagande totalitaire, celle-ci va sans doute tenter un nouvel

[1] **Allusion à l'expulsion des résidents étrangers — et particulièrement suisses — du Haut-Adige : voir ci-dessus le n° 171 (et note).**

effort pour reconquérir le terrain perdu. La campagne anticommuniste ne porte plus guère, la campagne antisémite qui y a fait suite n'a pas beaucoup d'effet, la plus efficace serait celle qui consiste à dénoncer une prétendue corruption et une soi-disant dépravation des classes dirigeantes en France, et celle qui répète que l'Allemagne mobilisée à plein peut tenir plus longtemps que les démocraties qui cherchent un compromis entre le régime de paix et le régime de guerre.

Ces efforts seront vains tant que le front de la paix se montrera fort et uni.

300

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1162, 1163 (1). *Istanbul, 25 juillet 1939* (2).

Je me réfère à votre télégramme nos 846-847 (3).

Contrairement à ce que paraît craindre le Foreign Office, M. Saraçoglu n'a pris nullement ombrage de l'accord intervenu entre Paris et Londres pour donner à la négociation un caractère tripartite. Si le ministre des Affaires étrangères a exprimé la crainte que la procédure choisie ne ralentisse la marche des pourparlers, ce ne fut pour lui qu'un moyen discret de marquer que la réponse au contre-projet turc (4) était bien lente à venir.

Mon collègue d'Angleterre n'a pas plus que moi de doute sur le fait, et il serait bien souhaitable que lord Halifax trouvât enfin le temps d'examiner notre note du 7 juillet (5).

Au surplus, il ne semble pas pouvoir exister de difficulté sur le fond, puisque dans les négociations avec l'U.R.S.S., la Turquie figure parmi les pays admis à invoquer l'assistance des trois puissances.

Sir Knatchbull-Hugessen est comme moi tout à fait convaincu de la nécessité de ne plus perdre de temps.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du 24 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 288.
(4) Sur le contre-projet turc en question, voir ci-dessus le no 57.
(5) Cette communication du Département à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris est reproduite ci-dessus sous le no 143.

301

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 572. Confidentiel. *Londres, 25 juillet 1939.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 juillet.)

Lorsque les souverains britanniques sont rentrés à Londres le mois dernier, et que l'on soulignait, de divers côtés, le succès de leur visite en Amérique du nord, j'ai signalé (ma dépêche nº 487 du 16 juin) [1] le soin avec lequel le Foreign Office, tout en se félicitant de l'accueil extrêmement chaleureux dont le Roi et la Reine ont été l'objet au Canada, comme aux États-Unis, ramenait l'importance de ce voyage à de justes proportions. La presse londonienne s'était d'ailleurs montrée fort discrète, rien ne pouvant être plus maladroit que d'insister sur un resserrement, encore trop peu accentué, des relations anglo-américaines.

Les événements récents ont justifié la réserve du Foreign Office. L'échec rencontré par le président Roosevelt tant au Congrès qu'au Sénat, dans les efforts qu'il avait entrepris depuis plusieurs mois en vue de faire modifier la loi sur la neutralité [2], vient de montrer combien les hommes politiques américains sont encore loin d'identifier dans leur esprit les intérêts de leur pays avec ceux des puissances démocratiques de l'Europe.

Un de mes collaborateurs s'est enquis de l'impression produite au Foreign Office par le rejet de la motion Pittman. Le chef du département d'Amérique lui a dit que les récents débats de Washington confirmaient malheureusement certains indices recueillis depuis quelque temps déjà par les services britanniques. Sans doute est-il fort contrariant, a-t-il ajouté, de voir un homme d'État aussi bien disposé que le président Roosevelt à l'égard de la Grande-Bretagne et de la France, s'incliner, fût-ce momentanément, devant le veto des assemblées parlementaires. C'est là pour les états totalitaires un atout dont ils chercheront certainement à tirer parti, en s'en exagérant d'ailleurs la valeur et la durée. Il convient toutefois de ne pas s'alarmer outre mesure. En effet, si l'attitude du Sénat et du Congrès constitue pour le moment un des points les plus délicats avec lesquels la diplomatie de nos deux pays

[1] Non reproduite, cette dépêche soulignait l'accueil chaleureux rencontré par les souverains britanniques lors de leur voyage en juin aux États-Unis. Il ne fallait pas cependant en conclure, déclarait-on au Foreign Office, que les États-Unis fussent décidés à se ranger dans le camp franco-britannique en cas de conflit; l'opinion américaine était en effet des plus complexes. Il n'en demeurait pas moins que les milieux isolationnistes commençaient à douter de la possibilité pour leur pays de se tenir indéfiniment à l'écart d'un conflit européen.

[2] Sur cet échec, voir ci-dessus les nºs 58, 73, 120, 139, 174, 209, 235, 246.

ait à compter aux États-Unis, il importe en revanche de ne pas sous-estimer certains aspects plus favorables de la situation.

En premier lieu, dit-on au Foreign Office, le rejet de l'amendement Pittman n'est pas, dans l'activité parlementaire des États-Unis, un acte isolé pouvant, en tant que tel, être considéré comme l'expression d'une méfiance ou d'une malveillance particulière vis-à-vis des puissances occidentales. Cet échec gouvernemental est loin d'occuper une place à part et figure au contraire parmi toute une série d'autres auxquels le président Roosevelt s'est heurté au cours des derniers mois. L'allure quasi dictatoriale adoptée dans bien des circonstances par le chef de l'État américain n'a pas été sans susciter des froissements et des protestations dans les milieux politiques qui, jugeant les choses d'un point de vue local ou personnel, ont réagi sans se soucier des répercussions que leur attitude pouvait avoir éventuellement sur des problèmes d'une importance infiniment plus vaste.

L'opposition manifestée par le Sénat et le Congrès à la politique présidentielle doit d'autant moins être prise au tragique que l'opinion américaine continue à être, dans son ensemble, profondément hostile à l'Allemagne et à l'Italie. De nombreux signes donnent à penser que cette hostilité ne cesse de croître et il est permis d'espérer que si une guerre éclatait en Europe, le peuple américain ne tarderait pas, sans entrer aussitôt dans la lutte, à manifester sa sympathie pour la France et l'Angleterre. On peut donc escompter que la loi sur la neutralité serait modifiée très rapidement dans le sens le plus avantageux pour nous.

Au point de vue pratique, d'autre part, la Grande-Bretagne et la France vont bénéficier dorénavant de facilités plus grandes qu'auparavant sur le marché américain, quant à leur approvisionnement en marchandises n'ayant pas le caractère d'armements, mais également nécessaires à la Défense nationale. Le délai fixé à l'application de certaines restrictions administratives concernant le transport et le paiement de ces marchandises a expiré à la fin du mois de mai. Les deux pays pourraient donc procéder, en temps de guerre, à d'importantes acquisitions en se plaçant sur le terrain ordinaire des transactions commerciales et sans avoir notamment à se préoccuper de la nationalité du navire transporteur.

Le chef du département d'Amérique n'en estime pas moins qu'il convient, d'une façon générale, de se montrer extrêmement prudent dans nos relations avec les États-Unis. A son avis, rien ne peut nous faire plus de tort aux yeux des Américains que d'avoir l'air de les considérer d'ores et déjà comme nos futurs alliés. Ils sont fort chatouilleux sur ce point et n'aiment pas qu'on leur prédise avec trop d'assurance l'attitude de leur pays en cas de conflit. Ils croient du reste avoir plus de recul que nous pour juger les affaires de l'Europe, et ils portent sur l'histoire des vingt dernières années des jugements où la louange et le blâme se trouvent répartis de façon assez uniforme entre les grandes puissances européennes. Au surplus, la complication de nos problèmes leur inspire une méfiance instinctive, et l'on ne peut guère entreprendre de les catéchiser sur ce chapitre sans courir le risque d'accroître leur résistance.

L'évocation de la fraternité d'armes des années 1917 et 1918, ou de l'idéal commun aux démocraties européennes et américaines, n'est pas non plus de nature à faciliter les choses. Ce n'est pas, pour le moment du moins, par le sentiment que nous arriverons à convaincre les États-Unis de la justesse de nos vues, mais en leur montrant que la politique des états totalitaires risque de les atteindre dans leurs intérêts vitaux. Bon nombre d'Américains, malgré l'antipathie qu'ils éprouvent pour le régime nazi, ont l'illusion que les ambitions de l'Allemagne se limitent au continent européen. C'est donc moins les injustices commises par le IIIe Reich en Europe qu'il convient de faire ressortir à l'occasion devant les hommes politiques américains, que ses rêves et ses plans d'hégémonie mondiale. Dans la mesure où nous cherchons à amener les États-Unis à plus de compréhension vis-à-vis de nous-mêmes, notre argumentation doit reposer principalement sur l'importance des problèmes du Pacifique et sur celle des problèmes sud-américains. Chaque fois, a conclu le chef du département d'Amérique, que nous aurons l'occasion de donner aux États-Unis la preuve que les états totalitaires cherchent à les atteindre en Extrême-Orient ou sur le continent américain, nous aurons plus de chance d'être écoutés que s'il s'agissait des Balkans, de Dantzig ou des colonies africaines. Les intrigues allemandes et italiennes en Amérique du sud, sur la réalité desquelles aucun doute n'est permis, sont particulièrement propres à inquiéter l'opinion américaine. Or, si la doctrine isolationniste de George Washington garde de la force, celle de Monroe n'en a pas moins, et les États-Unis tiennent essentiellement à défendre leur position de puissance dominante du Nouveau Monde.

Tels sont les propos recueillis au Foreign Office par mon collaborateur, et dont j'ai cru devoir rendre compte, à toutes fins utiles, à Votre Excellence. Notre ambassadeur à Washington pourra sans doute préciser dans quelle mesure ils correspondent à la réalité des faits.

302

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 637 (1). *Berlin, 25 juillet 1939.*

(*Reçu* : Dir. pol., 10 août.)

Il n'est pas inutile de revenir sur les deux incidents qui ont marqué la fin de la semaine dernière :

— la déclaration faite le 21 juillet sur la question de Dantzig par un fonctionnaire du ministère de la Propagande du Reich (2);

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le nº 273.

— les révélations de certains journaux anglais sur la conversation Wohlthat-Hudson [1].

Bien que d'une importance limitée, ces deux incidents sont cependant intéressants, non pas tant en eux-mêmes que par la polémique de presse qu'ils ont déclenchée et surtout par les réactions qu'ils ont provoquées dans les différentes capitales. Vus de Berlin, les faits, réduits à leurs traits essentiels, ont été les suivants :

1° Le vendredi 21 juillet, dans la matinée, le Dr Böhmer, chef de la section de la presse au ministère de la Propagande, réunissait les correspondants de la presse étrangère et définissait devant eux la position du Reich dans l'affaire de Dantzig. L'Allemagne désirait sans doute l'annexion inconditionnelle de la Ville libre, mais sans vouloir s'écarter d'une solution pacifique. J'ai indiqué, dans mon télégramme n° 1995 du 22 juillet [2], les grandes lignes des déclarations de M. Böhmer ainsi que les répercussions qu'elles semblent avoir eues auprès de M. von Ribbentrop et à l'office des Affaires étrangères.

Les propos du porte-parole du gouvernement allemand ont été, dès le vendredi soir, reproduits par la presse anglaise sous des manchettes sensationnelles. Certains correspondants ajoutaient que le Dr Böhmer avait fait allusion à la possibilité d'une médiation. D'autres soulignaient l'importance de la déclaration allemande en affirmant qu'elle n'avait pas été faite à la conférence ordinaire qui réunit les représentants de la presse étrangère à Berlin, mais que ceux-ci avaient été spécialement rassemblés à cet effet.

Le lendemain matin, 22 juillet, les organes nationaux-socialistes ont réagi avec vigueur : « Il n'y a rien de changé dans l'attitude du Reich, ont-ils déclaré. On cherche, à l'étranger, à donner l'impression que la politique allemande oscille et varie quant à ses buts. La façon dont on présente les choses ne vient pas d'un malentendu. Elle résulte d'une interprétation volontairement faussée. L'Allemagne s'est constamment efforcée d'obtenir une solution pacifique de la question de Dantzig, mais naturellement, une solution dans le sens allemand ».

2° Le second incident a été soulevé par les révélations du *Daily Telegraph* et d'un certain nombre de journaux anglais sur la conversation qu'aurait eue une importante personnalité allemande avec un représentant des milieux politiques britanniques au sujet d'un plan de compromis entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Les feuilles allemandes du samedi soir se sont immédiatement emparées de ces informations pour repousser, avec une arrogance méprisante, de telles propositions et affirmer qu'il était peut-être possible de les formuler naguère, mais que le Reich de 1939 n'était plus celui de 1931 et qu'il n'était pas prêt à vendre sa liberté, fût-ce pour un milliard de livres.

(1) Sur ces révélations, voir ci-dessus le n° 270.
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 273.

Ces deux incidents et les réactions des rédacteurs officieux du Reich me paraissent devoir appeler les réflexions suivantes :

D'une part, je ne crois pas qu'il faille s'attacher à rechercher un lien entre les déclarations Böhmer et la conversation Wohlthat-Hudson. On peut admettre en effet, que le geste du ministère de la Propagande — geste qu'il convient de réduire à ses justes proportions — a été inspiré à la fois par le désir du Führer de mettre provisoirement l'affaire de Dantzig en veilleuse et par sa volonté de préciser à nouveau qu'il n'entendait renoncer à aucune de ses revendications sur la Ville libre. Résumée dans son essence, la déclaration communiquée par M. Böhmer peut se traduire par la formule « Pas de compromis mais, pour le moment, pas de guerre ». C'est cette tendance à la temporisation qu'a soulignée, dans ses dernières dépêches, la correspondance de ce poste. C'est elle qui s'exprime également dans l'espèce d'exposé officiel que M. Forster a publié aujourd'hui dans *l'Observateur raciste*.

Quant à M. Wohlthat, venu officiellement à Londres pour y traiter des questions relatives à la pêche à la baleine ainsi que de la situation des réfugiés, il semble bien, d'après la mise au point donnée par M. Hudson lui-même, qu'il se soit prêté complaisamment à des entretiens qui, dans son esprit, devaient lui permettre de sonder le cœur et les reins de ses interlocuteurs.

A Berlin, ceux qu'offense sa brillante carrière ne se gênent pas pour dire que les succès qu'il a remportés en Roumanie (1) et la mission dont il a été chargé en Espagne (2) l'ont quelque peu grisé et lui ont donné une idée trop avantageuse de son crédit et de ses capacités. Il n'en reste pas moins que, de l'aveu de M. Robert Hudson lui-même, c'est au secrétaire d'État anglais que revient l'initiative du plan qui a fait l'objet de l'entretien, M. Wohlthat ayant promis qu'il en parlerait au maréchal Goering.

On m'a rapporté, il est vrai, de bonne source, que ce dernier aurait effectivement chargé M. Wohlthat, économiste modéré qui suivrait la tradition du Dr Schacht, d'orienter, durant son séjour à Londres, les conversations sur ce terrain. M. Wohlthat aurait été le premier surpris de la levée de boucliers de la presse allemande.

En réalité, si l'on rétablit l'enchaînement des faits, il est à peu près certain que, même si l'on omet l'action personnelle ou, pour mieux dire, la contre-offensive de M. von Ribbentrop, les milieux officiels du Reich ont été inquiets de l'écho inattendu qu'ont suscités à l'étranger, les propos de M. Böhmer (celui-ci serait d'ailleurs très ennuyé de l'aventure et envisagerait de fixer par écrit le texte de ses déclarations et de demander l'attestation de chacun des journalistes présents à la séance de vendredi). Ne risquaient-ils pas de donner, à l'opinion mondiale, l'impression qu'ils se relâchaient de leur intransigeance, qu'ils préparaient un repli « stratégique »? C'est là, on le sait, une pensée insupportable pour un régime autoritaire. Même si le fait est exact, il est essentiel, pour une dictature, de sauver la face.

(1) Mission qui fut à l'origine de la conclusion de l'accord économique germano-roumain du 23 mars précédent : voir, au tome XV de la présente série, le n° 151 (et note).

(2) M. Wohlthat était arrivé le 14 juin à Burgos avec une commission de techniciens allemands pour étudier les conditions d'un accord économique germano-espagnol.

Les indications du *Daily Telegraph* ont permis à la presse officieuse allemande de renverser la situation. Elle n'a plus parlé de l'incident du ministère de la Propagande pour jeter feu et flammes contre la « manœuvre honteuse », le « mercantilisme scandaleux » de la politique anglaise. Du même coup et à peu de frais, l'intransigeance hitlérienne retrouvait son corset de fer.

La propagande nationale-socialiste s'est attachée à montrer au public allemand que la Grande-Bretagne était à l'affût d'une conciliation et qu'il suffirait de tenir bon pour amener le gouvernement anglais à composer. L'accueil fait aux déclarations du 21 juillet par les grands organes de Londres et l'empressement apporté par la presse anglaise à commenter le « plan » Hudson-Wohlthat ont été interprétés à Berlin comme l'expression d'un vif désir de certains milieux britanniques d'arriver à tout prix à un arrangement avec le Reich. Faiblesse du front de la paix, vantardise, absence de plan, manque de suite dans la conduite de la politique d'encerclement, désarroi et nervosité provoqués dans le camp adverse par le spectacle de la force allemande et de la sérénité absolue de l'Allemagne, tels ont été les leitmotive des éditoriaux de ces jours derniers.

Je ne sais si, comme a cru pouvoir l'affirmer la *Nachtausgabe* (22 juillet), il se trouve dans la Cité d'éminentes personnalités convaincues que l'on peut, dès aujourd'hui, séduire l'Allemagne par l'appât de conversations économiques. Rien ne prouve mieux le danger d'une telle conception que le parti qu'a su tirer de quelques indices l'office du Dr Goebbels.

Profitant de la confusion qui apparaissait dans les journaux de Paris et de Londres entre les déclarations sur Dantzig et les conversations du Dr Wohlthat, présentées en même temps comme des symptômes d'une détente de la situation internationale, il a très habilement masqué les signes de recul qu'avait pu donner le Reich pour faire ressortir les avances qui venaient de lui être faites par les Anglais.

Il ressort de ces incidents que dans les circonstances actuelles, il y a danger à rechercher avec l'Allemagne des contacts officieux qui, par leur forme même, risquent d'être exploités auprès du public allemand comme une marque de faiblesse ou tout au moins d'hésitation de notre part.

303

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 638 [1]. Secret. *Berlin, 25 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Le mois d'août 1939 est généralement considéré comme devant amener une recrudescence de la tension internationale et, en particulier, de dangereuses initiatives allemandes dans l'affaire de Dantzig. On répète fréquemment que la fin des moissons, c'est-à-dire la période du 15 au 20 août, marquera le début d'une crise extrêmement grave à laquelle la paix européenne ne résistera peut-être pas. Comme terme de cette phase critique, on indique les premiers jours d'octobre, où les pluies d'automne commenceraient à rendre les plaines polonaises difficilement praticables à de grosses masses motorisées.

Au cours de ces derniers jours, on a pu, il est vrai, constater, parmi les observateurs de la politique internationale, une tendance à envisager l'avenir sous un jour moins sombre. Certains ont même cru pouvoir parler, d'une façon prématurée, et, en tout cas, très maladroite, d'un « recul allemand ».

A vrai dire, optimistes et pessimistes peuvent trouver, les uns et les autres, des arguments dans l'examen de la situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui en Allemagne. On constate, en effet, deux catégories de symptômes; les uns semblent indiquer que l'Allemagne se prépare à des éventualités belliqueuses, les autres permettent au contraire de penser que le Reich ne poussera pas le conflit germano-polonais jusqu'à la guerre.

Le but du présent exposé est de relever et de confronter les indices que l'on peut recueillir dans les deux sens, afin d'en tirer, sinon des prévisions qu'il paraît, en l'état actuel des choses, impossible de formuler, du moins quelques indications d'ordre pratique.

*
* *

D'une manière générale, les indices d'ordre militaire sont inquiétants, tandis que l'on peut trouver certains symptômes plus rassurants dans des manifestations d'ordre politique.

[1] **Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est reproduite au *Livre jaune* sous le nº 171.**

I. Les symptômes d'ordre militaire.

Depuis la fin du mois de juin, on assiste en Allemagne à des préparatifs qui, dans une certaine mesure, rappellent ceux de l'automne dernier.

On peut considérer que le début de cette période d'activité militaire a été marqué par la visite d'inspection que le Führer a effectuée dans la zone fortifiée de l'Ouest du 14 au 20 mai 1939 (1).

Depuis cette époque, l'effort militaire de l'Allemagne s'est traduit par les manifestations suivantes :

1° *Renforcement du système fortifié de l'Ouest,* jugé encore insuffisant ou défectueux; création d'une troisième ligne de défense; aménagements d'ouvrages en vue de rendre plus efficace la protection antiaérienne.

2° *Construction hâtive d'une série d'ouvrages défensifs sur les frontières germano-polonaises.*

3° *Occupation progressive, à dater du 20 juin, de la zone fortifiée occidentale.*

4° *Mobilisation larvée* réalisée progressivement par :

a. Le maintien sous les drapeaux d'hommes libérables;

b. La convocation de réservistes.

Des réservistes sont prélevés sur toutes les classes (hommes de 22 à 55 ans) et sur toutes les catégories d'assujettis à la loi militaire. Ils sont convoqués pour des périodes dont la durée varie de quinze jours à trois mois et qui, très souvent, sont prolongées à leur expiration. Il est donc extrêmement difficile d'estimer même approximativement le nombre des réservistes actuellement sous les drapeaux. A en juger par les signes extérieurs (physionomie de la rue, des gares, des casernes, ordres individuels d'appels), les convocations atteignent plusieurs centaines de milliers de réservistes. Les évaluations, déjà rapportées, de notre attaché militaire (600.000 hommes à l'heure actuelle — un million vers le 15 août) paraissent très vraisemblables. L'Allemagne aurait donc, vers le 15 août, avec ses unités d'active, environ deux millions d'hommes sous les armes.

5° *Multiples mouvements de troupes et de matériel* dans les sens les plus variés et en quelque sorte contraires. Ces mouvements habilement camouflés, notamment par la disparition des numéros sur les pattes d'épaules et sur les véhicules, sont très difficiles à suivre. Il est également malaisé d'en dégager un plan d'ensemble. Les informations concrètes recueillies jusqu'ici permettent cependant d'affirmer que des déplacements, d'importance d'ailleurs inégale, ont lieu dans les directions suivantes :

a. Vers la zone fortifiée de l'Ouest, dont l'occupation, l'aménagement et l'équipement se poursuivent.

(1) Voir, au tome XVI de la présente série, le n° 273.

b. Vers la frontière sud de la Pologne. D'après un renseignement de Prague, en date du 18 juillet, 25.000 hommes auraient traversé Prague en chemin de fer et auraient été concentrés entre Morawska-Ostrawa et les Tatras. Le 12 juillet, de nombreux trains de troupes (250 wagons) auraient traversé la gare de Lundenburg (Autriche) en direction de l'Est. En même temps, on signalait en Silésie le passage de nombreuses troupes allant vers Beuthen.

c. Vers la frontière qui sépare le Couloir de la Poméranie, où auraient été envoyés, en particulier, les trois régiments d'infanterie de la 20e division motorisée, normalement stationnée à Hambourg.

d. Vers la Prusse orientale (embarquement de réservistes signalé à Stettin).

En revanche, aucune activité militaire anormale n'avait encore été remarquée le 22 juillet, le long des frontières hongroises et yougoslaves.

6° *Militarisation de Dantzig,* par l'organisation d'un corps franc (de 20.000 hommes recrutés fin juin-début juillet), l'entrée clandestine de soldats et de miliciens hitlériens venant du Reich, l'introduction en fraude de grandes quantités de matériel de guerre et de munitions, la remise en état des ouvrages défensifs ou la construction de nouveaux ouvrages.

7° *Accroissement de la production* dans toutes les branches de l'industrie présentant un intérêt pour la défense nationale. Combinée avec la mobilisation, cette intensification de la production (qui, pour le charbon de la Ruhr en particulier, a atteint des chiffres records) a aggravé la pénurie de main-d'œuvre. Le maréchal Goering a dû, le 11 juillet, réglementer strictement le droit de réquisitionner la main-d'œuvre pour les travaux d'utilité publique. Plusieurs cas ont été signalés dans lesquels l'armée a dû remettre à la disposition des mines de jeunes ouvriers mobilisés.

8° *Dispositions prises en vue d'utiliser la main-d'œuvre féminine* pour remplacer en temps de guerre les ouvriers d'usines qui seraient mobilisés.

9° *Réquisitions de voitures automobiles* (voitures de tourisme et camions), de chevaux et de carburants. En de nombreuses régions, les propriétaires de voitures ou de chevaux ont été invités à les tenir à la disposition des autorités militaires, à partir soit des premiers jours d'août, soit entre le 15 et le 20 août. Les super-carburants, tels que l'aral (benzine, benzol, alcool) qui, en cas de crise, sont toujours réservés pour l'armée, ont été réquisitionnés en Bohême et en Moravie.

10° *Mesures prises en vue d'organiser pour le temps de guerre le service de santé.* A Berlin, un local a été réquisitionné en vue d'y installer un hôpital de 600 lits. Dans la région de Dresde, des médecins ont reçu l'ordre de se tenir à la disposition de l'autorité militaire, à partir du 3 ou du 5 août.

11° *Restrictions apportées aux congés et aux possibilités de déplacement.*

En de nombreux corps de troupes, on a signalé que les permissions auraient été supprimées à partir du 15 juillet ou du 1er août. D'autre part, dans certaines usines, les congés seraient supprimés à partir de la seconde semaine d'août.

A Dresde, la police a porté sur les passeports valables pour une longue durée la mention « Valable jusqu'au 30 août ».

12° *Ordre donné aux usines* de constructions aéronautiques de s'abstenir de toute transformation de l'outillage pour la fabrication de types récents et de continuer à fabriquer sur le rythme de guerre les appareils de types déjà en service.

13° *Mise à la disposition des autorités navales* de bâtiments de pêche de la mer du Nord susceptibles d'être transformés en mouilleurs de mines. A Hambourg, la plupart des chalutiers sont déjà pourvus d'appareils de pose et des stocks de mines sont constitués dans les chantiers. Cette mesure avait déjà été prise en septembre 1938.

14° *Organisation*, en de nombreuses régions du Reich, *d'exercices de défense passive*, mesure qui avait déjà été prévue au cours de l'automne dernier, au moment où la crise germano-tchèque entrait dans sa phase aiguë.

On peut donc considérer que tout se passe comme si le Reich voulait avoir atteint, vers le milieu du mois d'août, un degré avancé de mobilisation.

Si, à bien des égards, l'activité militaire actuellement déployée par le Reich rappelle celle dont l'Allemagne était le théâtre durant l'été dernier, on relève, cependant, certaines différences notables :

— l'été dernier, les préparatifs étaient poursuivis à ciel ouvert avec un souci évident d'ostentation;

— cette année, le souci de camouflage prime le désir d'impressionner par un étalage de mesures militaires;

— jusqu'ici, les préparatifs et les mouvements de troupes auxquels il a été procédé ne font encore apparaître aucun dispositif d'ensemble, à tel point qu'on a pu se demander dans quelle direction s'orienterait la menace allemande, vers l'Est ou vers le Sud-est.

*
* *

II. Les symptômes d'ordre politique.

Le conflit germano-polonais à propos de Dantzig et du Corridor a éclaté aussitôt après l'occupation de la Bohême et de la Moravie par les troupes allemandes. Dans l'évolution de ce conflit, on peut distinguer les étapes suivantes :

Le 26 mars, le gouvernement de Varsovie repousse les propositions qui lui ont été faites par l'Allemagne et fait savoir au gouvernement de Berlin que la Pologne n'acceptera ni le retour de Dantzig au Reich ni l'établissement à travers le Corridor d'un couloir extra-territorial [1].

Depuis lors, la position du gouvernement polonais n'a pas changé.

Dans son discours du 28 avril [2], le Führer révèle la proposition qui avait été faite au gouvernement de Varsovie et souligne que cette proposition,

[1] Voir au tome XV de la présente série, les nos 169, 188, 199, 205, 247; au tome XVI le no 68.

[2] Sur ce discours, devant le Reichstag, voir au tome XV précité, les nos 512 (et notes), 520; au tome XVI, les nos 13, 17, 121.

« unique dans sa générosité », ne sera jamais plus refaite. Il se déclare, cependant, prêt à négocier « pourvu que la question soit réglée d'une façon tout à fait claire »; il ajoute qu'on ne saurait imaginer que Dantzig devienne jamais une ville polonaise, mais *ne revendique pas formellement le retour de Dantzig au Reich*. Depuis lors, le Führer n'a plus abordé la question.

Certains de ses lieutenants, en particulier le Dr Goebbels, dans le discours du 17 juin (1), ont paru s'avancer plus que le Chancelier. Leur ton, en effet, a été plus véhément. Mais sur le fond du problème, ils ne sont pas allés plus loin que le Führer. « Dantzig veut être allemand, a répété le Dr Goebbels. Sa population doit savoir qu'elle a toutes les sympathies du Reich ». Mais le ministre de la Propagande n'a pas revendiqué expressément la réintégration de Dantzig.

A plusieurs reprises, les hitlériens du Reich et de la Ville libre semblent avoir envisagé de créer à Dantzig un fait accompli. Ils s'en sont abstenus en présence de l'attitude résolue de la Pologne et de ses alliés français et anglais et, sans doute, aussi parce qu'ils espéraient un fléchissement, soit dans l'attitude de la Pologne, soit dans celle des puissances occidentales.

Des renseignements convergents recueillis à des sources diverses depuis une huitaine de jours, il semble bien résulter que le Führer s'est personnellement rendu compte, vers le milieu de ce mois, que, cette fois, l'Allemagne se heurtait à une résistance extrêmement sérieuse et qu'en essayant de passer outre, le Reich risquait de déclencher un conflit général. Ce revirement paraît dû aux rapports que le Chancelier a reçus directement d'informateurs envoyés en Angleterre et en France.

D'après certaines informations, la récente visite à Londres (début juillet) du lieutenant-colonel Gerhard Schwerin, chef de la section britannique à l'état-major du Reichsheer, les comptes rendus des officiers qui ont assisté à Paris à la revue du 14 juillet n'ont sans doute pas été étrangers à cette évolution dans l'esprit du Chancelier. Mais le Führer aurait surtout été frappé par la renaissance de l'aviation française, qui, durant 1938, avait complètement disparu comme facteur de la politique européenne, par l'affirmation de la puissance aérienne de la Grande-Bretagne et par l'active collaboration militaire entre l'Angleterre, la France et leurs alliés. Désormais convaincu que les puissances occidentales sont résolues à tenir leurs engagements à l'égard de la Pologne, le Führer serait devenu hésitant sur la conduite à tenir.

Les propos tenus par le Dr Böhmer, le 21 juillet, devant les correspondants de la presse étrangère (2), le commentaire qu'en a donné, le même jour, un porte-parole de la Wilhelmstrasse, l'article publié par le *Dantziger Vorposten* du 23 juillet et les déclarations qu'a fait paraître dans la presse allemande d'aujourd'hui M. Forster, gauleiter de Dantzig (3), paraissent tous

(1) Sur ce discours, voir au tome XVI précité, les nos 468 (et note), 486.

(2) Sur ces propos, et la polémique qu'ils soulevèrent, voir ci-dessus les nos 273, 302.

(3) Ces déclarations avaient été faites à l'*Observateur raciste*. Flétrissant l'attitude de la Pologne et des puissances occidentales, le Gauleiter déclarait vouloir leur faire savoir qu'« Adolf Hitler, le chef du peuple allemand est aussi notre chef ». « Nous sommes animés de la foi inébranlable qu'Adolf Hitler fera rentrer également un jour dans le peuple allemand les 400.000 compatriotes qui en sont séparés et qu'il voudra supprimer ainsi une autre injustice inscrite dans le traité de Versailles » (télégramme de Berlin no 2008, du 25 juillet, non reproduit).

inspirés d'une préoccupation commune : réserver à l'Allemagne des voies de retraite pour le cas où le gouvernement du Reich se déciderait à ne pas pousser plus avant dans les circonstances actuelles l'affaire de Dantzig. Les interprètes du ministère de la Propagande et de la Wilhelmstrasse ont affirmé que l'Allemagne n'avait songé à aucun moment à recourir à la guerre pour régler la position de Dantzig et qu'elle gardait l'espoir d'y parvenir, par des moyens pacifiques. Récupérer Dantzig par des voies pacifiques, telle est, a écrit, de son côté, le *Dantziger Vorposten*, la réalité politique dont l'Allemagne ne s'écartera pas. Quant à M. Forster, il a adopté une attitude défensive, il a protesté qu'à aucun moment, il n'avait songé à préparer un « coup », et il a prétendu que les préparatifs militaires de la Ville libre étaient de simples mesures de précaution contre une attaque polonaise.

En adoptant une telle attitude, le gouvernement dantzicois se réserve de pouvoir procéder à des mesures de démobilisation sans avouer un recul. Comme le Dr Böhmer, M. Forster a, d'ailleurs, laissé entendre que la question de Dantzig ne présentait pas un caractère urgent.

On ne saurait toutefois négliger que l'objectif avoué des hitlériens de Dantzig et du Reich demeure le retour de la Ville libre à l'Allemagne et que, sur ce point essentiel, il n'a aucunement été question d'un compromis quelconque. L'opposition entre Varsovie et Berlin reste donc entière. C'est là un fait qui, rapproché des préparatifs militaires actuellement poursuivis en Allemagne, commande la plus grande vigilance, quels que soient les espoirs et motifs de confiance que l'on puisse puiser dans l'évolution qui s'est accomplie, au cours de ces derniers mois, en France et en Angleterre, et dans l'impression qu'elle a produite sur les chefs du IIIe Reich.

*
* *

Des propos recueillis, ces jours-ci, de diverses personnalités allemandes, il résulte que les dirigeants du Reich se trouvent actuellement dans le plus grand embarras, qu'une fois de plus, le Führer est l'objet, de la part de ses conseillers, de pressions en sens inverses, qu'il incline tantôt vers les uns, tantôt vers les autres et qu'il est d'autant plus perplexe que, derrière le problème de Dantzig, se pose d'une façon plus générale la question des rapports entre le Reich et les autres puissances européennes, la tension actuelle ne pouvant durer indéfiniment.

On ne saurait donc considérer que le maître du IIIe Reich ait renoncé définitivement aux solutions de violence. Le meilleur moyen de l'en détourner demeure, sans aucun doute, pour les puissances démocratiques, de continuer à offrir le spectacle du travail, de la résolution et de la force. En l'état actuel des choses, tout ce qui pourrait être interprété par l'Allemagne comme une invite à des conversations — prématurées tant que le Reich persiste à ne tenir aucun compte du point de vue polonais — risquerait d'être considéré comme un signe de lassitude physique ou de fléchissement moral.

C'est, semble-t-il, en manifestant, dans le silence, leur force reconstituée et leur activité que les puissances occidentales contribueront le plus efficacement à empêcher l'Allemagne hitlérienne de rechercher une solution de son différend avec la Pologne par des méthodes qui pourraient être fatales à la paix.

304

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 755, 756 (1). Réservé. *Moscou, 26 juillet 1939, 0 h. 56.*

(*Reçu :* 0 h. 40.)

Pour obtenir rapidement un résultat dans le sens indiqué par votre télégramme no 505 (2) me transmettant celui que vous adressez à M. Corbin, il importe que les deux gouvernements donnent à leurs ambassadeurs latitude de s'entendre à ce sujet avec M. Molotov sans avoir à en référer à Londres et à Paris.

Faute de nous laisser agir au mieux, on risquerait de voir renaître cette fois-ci à propos d'un texte de communiqué les mêmes scrupules minutieux de rédaction... (3) télégraphiés en projet d'Occident en Orient et vice-versa qui ont marqué la si lente élaboration des principales clauses politiques.

Nous nous rendons bien compte du but politique à atteindre. Pour qu'il le soit au mieux, il faut qu'il le soit sans retard.

Mon collègue partage ma manière de voir.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le télégramme adressé le 25 juillet à Moscou sous les nos 505-506 retransmettait le télégramme adressé la veille à Londres sous les nos 1558-1559, et ci-dessus reproduit sous le no 287.

(3) Lacune de déchiffrement.

305

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 511 à 514 (1). *Paris, 26 juillet 1939, 1 h. 40.*

Je me réfère à mon télégramme à M. Corbin qui vous a été communiqué sous les nos 505-506 (2).

Je vous communique ci-dessous un projet de communiqué que j'ai soumis au Foreign Office. Il vous appartiendra, dès que lord Halifax aura fait connaître son accord à sir William Seeds, de vous entendre avec votre collègue anglais pour proposer à M. Molotov que le texte en soit simultanément et le plus tôt possible publié à Paris, Londres et Moscou :

« Les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de l'U.R.S.S. s'étant mis d'accord sur les points essentiels de l'arrangement politique qu'ils se proposent de conclure, estiment maintenant possible de procéder sans délai à l'étude prévue dès l'origine des mesures d'application nécessaires.

« A cet effet, le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement de la République française ont décidé d'envoyer à Moscou les représentants de leurs états-majors, en vue d'engager des conversations techniques avec l'état-major de l'Union soviétique. »

J'attache une très grande importance à ce qu'un communiqué puisse être donné. Vous y faisiez vous-même allusion dans votre télégramme nos 750-751 (3). Si aucun communiqué n'est donné, l'opinion publique estimera que nous n'avons abouti à aucun accord sur le plan politique et que les conversations militaires constituent une nouvelle exigence du gouvernement de l'U.R.S.S. en vue de faire traîner les pourparlers.

L'effet psychologique ne sera pas atteint comme nous le souhaitions. Vous avez pu voir par les télégrammes que nous avons échangés avec Londres depuis quatre mois et par mon message à lord Halifax — mon télégramme no 472 (4) — tout l'effort accompli par le gouvernement français en vue de concilier des points de vue qui au départ étaient totalement divergents. Ce que je demande aujourd'hui au gouvernement de l'U.R.S.S., c'est de constater le travail déjà accompli et de traduire en clair les paroles prononcées par M. Molotov lors de votre dernière entrevue. Cette exigence est naturelle. Je vous demande *personnellement* de tout mettre en œuvre pour que nous puissions avoir satisfaction sur ce point que je considère comme essentiel.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Il s'agit du télégramme adressé à Londres le 24 juillet sous les nos 1558-1559, et ci-dessus reproduit sous le no 287.
(3) Du 24 juillet, ci-dessus publié sous le no 282.
(4) Du 21 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 257.

306

M. SEGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1051, 1052 (1). *Varsovie, 26 juillet 1939, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 43.)

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne a mis hier après-midi le ministre des Affaires étrangères officiellement au courant des résultats de la négociation financière d'après la déclaration de sir John Simon à la Chambre des Communes (2).

M. Beck, qui se tient du reste par système à l'écart des négociations de ce genre, n'a pas manifesté la déconvenue du gouvernement polonais devant la médiocrité de l'appui consenti par la Grande-Bretagne. Cette déconvenue n'en est pas moins très vive. Les Polonais s'attendaient à trouver à Londres sur le plan financier la volonté de collaboration prompte et étendue qui s'affirme si nettement du côté anglais sur le plan politique et militaire. Ils ne mettent pas en cause le gouvernement britannique, mais déplorent l'obstination et l'étroitesse de vues des fonctionnaires du Trésor. L'appoint financier sur lequel ils comptaient pour les prochains mois va leur manquer sensiblement et du point de vue de la politique générale, ils ne se dissimulent pas que ce demi-échec peut être mis à profit par la propagande allemande.

307

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 757, 758 (3). Réservé. *Moscou, 26 juillet 1939, 16 h. 38, 16 h. 37.*

(*Reçu :* 18 h. 24, 22 h. 55.)

1° Les instructions effectivement reçues par sir W. Seeds (4) sont conformes à celles qui vous ont été transmises par M. Corbin (5), sauf sur un point. Lord Halifax précise que l'arrivée des techniciens anglais des trois services (sans

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le 25 juillet, devant les Communes, le chancelier de l'Échiquier annonçait la conclusion de l'accord financier du 22 avec la Pologne : voir ci-après le n° 356. (Sur l'accord, voir ci-dessus le n° 256, note.)
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Reproduites dans les *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VI n° 435.
(5) Par télégramme n° 2349 du 25 juillet (voir ci-dessus le n° 297).

doute Armée, Air et Marine) pouvait ne pas avoir lieu immédiatement en raison des difficultés à les choisir.

2° Mon collègue n'a encore rien au sujet du communiqué.

3° Nous demandons néanmoins une entrevue à M. Molotov, si possible pour ce soir.

4° Le Foreign Office soulève à nouveau la question de l'agression éventuelle de la Pologne contre la Russie et vice-versa. Il souhaite qu'on précise bien à M. Molotov que l'application du traité ne saurait s'étendre à ces cas et il exprime le désir de savoir si M. Seeds n'estime pas le moment venu d'en parler. J'ai dit à mon collègue, comme je l'avais déjà marqué le 24 juin, qu'une semblable démarche serait des plus inopportunes (1). Il partage cette manière de voir et télégraphie dans le sens de mon télégramme n° 557 (2).

308

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 523 à 525 (3). Secret. *Paris, 26 juillet 1939, 18 h. 40, 19 h.*

Je vous adresse sous le numéro suivant le texte légèrement modifié sur les suggestions du Foreign Office du premier paragraphe du projet de communiqué que je vous ai transmis hier par mon télégramme nos 511 à 514 (4).

Le gouvernement anglais, qui craint de voir une discussion prolongée s'engager avec M. Molotov au sujet de ce texte, préférerait que votre collègue anglais et vous-même, en en donnant connaissance, indiquiez que les gouvernements britannique et français se proposent de le publier incessamment et souhaitent vivement que pour renforcer l'effet psychologique de cette publication, celle-ci ait lieu à Moscou en même temps qu'à Paris et à Londres.

Je n'ai pas d'objection à ce que vous présentiez la chose sous cet aspect à M. Molotov, étant entendu que vous ne négligerez rien dans la ligne des instructions de mon télégramme nos 511 à 514 pour amener M. Molotov à souscrire à cette publication simultanée à laquelle j'attache le plus grand prix.

(1) Par télégramme nos 557-558, du 24 juin non reproduit, l'ambassadeur indiquait que la veille, M. Strang lui avait dit la nécessité où se trouvait son gouvernement de faire préciser que le futur traité n'obligeait pas le gouvernement britannique à soutenir la Pologne contre la Russie ni la Russie contre la Pologne. M. Naggiar avait répondu à son interlocuteur que le moment était particulièrement mal choisi de soulever un tel problème, qui relevait à son avis non du traité politique, mais de la convention militaire.

(2) Ce télégramme est retransmis à Londres le 27 juillet sous les nos 1570-1571.

(3) Extrait des archives de l'ambassade.

(4) Du 25 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 297.

Nouveau texte du paragraphe I du communiqué :

« Les gouvernements du Royaume-Uni, de France et d'U.R.S.S. considèrent que l'entente sur les clauses de l'accord politique qu'ils se proposent de conclure est arrivée à un point tel qu'il leur devient maintenant possible de procéder sans délai, à l'étude prévue dès l'origine, des mesures d'application nécessaires. »

309

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2382, 2383 (1). Réservé. *Londres, 26 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 30.)

Le Foreign Office envoie ce soir à sir William Seeds le texte du projet de communiqué qui serait publié par les trois gouvernements, à Londres, à Paris et à Moscou, ou à défaut du consentement soviétique, à Paris et à Londres seulement (3).

L'ambassadeur d'Angleterre à Moscou a l'instruction de tâcher d'obtenir une réponse du gouvernement de l'U.R.S.S. le plus tôt possible. Dans le même télégramme, il lui est indiqué, *pour son information personnelle,* que le gouvernement britannique ne pourra faire de communication à ce sujet devant le Parlement avant lundi prochain.

Ainsi que le sait Votre Excellence il n'est pas dans les usages anglais de donner de communiqué à la presse lorsque le Parlement est encore en session, et la Chambre des Communes veille jalousement à ce que cette règle soit observée. Or, elle se sépare vendredi (4) dans l'après-midi et il paraît très peu probable au Foreign Office que la réponse russe puisse arriver d'ici là.

Si néanmoins les intentions russes nous étaient connues dès samedi matin, je ne manquerais pas d'insister auprès du secrétaire d'État pour qu'un avis officiel soit publié par l'agence Reuter, la nouvelle ayant grande chance d'être déflorée par des indiscrétions avant la séance parlementaire de lundi.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Le texte de ce communiqué est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol. VI, n° 453. Voir également ci-après le n° 328.
(4) Soit le 28 juillet.

310

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2374 à 2376 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 26 juillet 1939* (2).

(*Reçu* : 20 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme no 2334 (3).

Je tiens de bonne source les indications suivantes, qui vont chacune à l'appui de celles que peut recueillir notre ambassadeur à Berne et le chargé d'affaires de France à Berlin.

Pour répondre aux récriminations élevées par M. von Weizsäcker, le département d'État a muni M. Froelicher d'un mémorandum en trois points :

1. La neutralité de la Suisse est universellement reconnue par les puissances qui savent que la Confédération fait le nécessaire pour l'observer. Le gouvernement suisse, conscient de ses devoirs, ne demande de garanties à personne, étant bien décidé à assurer par ses propres soins la protection de cette neutralité.

2. La Confédération estime que son droit d'appeler au secours des tierces puissances en cas de violation de sa neutralité est bien établi. Une telle intervention ne peut se produire qu'à la demande du gouvernement suisse seulement. Celui-ci n'a donc pas à s'exprimer vis-à-vis de toutes promesses qui lui seraient faites et qui n'entreraient pas en contradiction avec ces principes; il n'a pas davantage à les repousser.

3. C'est à ces principes que la Confédération s'est conformée quand il a été question de promesses de la part de la France et de la Grande-Bretagne; elle n'a donc aucune raison de prendre position publiquement à cet égard.

Le département d'État pense que la Wilhelmstrasse ne tiendra pas à poursuivre la discussion, à moins que les extrémistes du parti national-socialiste ne se proposent de chercher à obtenir du gouvernement suisse qu'il repousse formellement les garanties franco-anglaises.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Du 24 juillet, non reproduit. Se référant notamment au télégramme de Berlin no 1941, du 17 juillet (ci-dessus reproduit sous le no 218), l'ambassadeur indiquait que, d'après la légation de Suisse à Londres, « le département d'État [helvétique] reste plein de sang-froid devant l'algarade que M. von Weizsäcker a fait subir à M. Froelicher ».

311

M. Helleu, Ministre de France à Tallinn,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 106 à 108. *Tallinn, 26 juillet 1939, 20 h., 20 h. 2, 20 h. 5.*

(*Reçu* : 22 h. 40.)

Les dirigeants esthoniens et l'opinion publique du pays, qui avaient été très nerveux ces derniers temps, ainsi que j'en avais rendu compte à Votre Excellence, se montrent plus optimistes depuis quelques jours. C'est l'impression qui se dégage des conversations que j'ai eues avec différentes personnalités (parmi lesquelles le président de la République) et de la lecture des journaux.

Malheureusement, cet optimisme résulte de la conviction que M. Hitler exécutera intégralement, mais pacifiquement, sa volonté de restituer Dantzig au Reich, vu que la France et l'Angleterre ne soutiendront pas la Pologne.

Cette croyance a sans doute été renforcée :

1° Par les difficultés des pourparlers de Moscou;

2° Par l'ajournement de la révision du *Neutrality Act* aux États-Unis (1);

3° Par les récentes déclarations faites à des représentants de la presse étrangère sur les intentions pacifiques quoique irrévocables du Führer (2);

4° Par les comptes-rendus des conversations de Londres entre M. Hudson et le Dr Wohlthat (3), et des négociations anglo-japonaises de Tokyo (4), toutes deux interprétées comme fléchissements de la Grande-Bretagne;

5° Par certains articles de la presse française et anglaise;

6° Par une active propagande allemande, particulièrement bien accueillie en ce moment.

Je m'efforce naturellement de mieux orienter l'opinion, mais je n'ai pas l'impression actuellement d'y avoir réussi. On doute toujours ici de la ferme résolution de la volonté franco-anglaise et on est obnubilé par le prestige de M. Hitler.

Je n'aurais pas cru utile d'adresser ces indications à Votre Excellence si j'étais certain que d'autres pays plus importants ne commettent pas la même erreur que l'Esthonie.

(1) Sur cet ajournement, voir ci-dessus les nos 174, 235, 246.
(2) Sur ces déclarations, faites par un fonctionnaire du ministère allemand de la Propagande et commentées par le chef du service de Presse de la Wilhelmstrasse, voir ci-dessus le n° 273.
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302; ci-après le n° 331.
(4) Qui se concluaient le 23 juillet par un accord entre les parties : voir ci-dessus le n° 281 (note).

312

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 84, 85 (1). Réservé. *Dantzig, 26 juillet 1939, 20 h.*
(*Reçu* : 23 h. 30.)

Les préparatifs militaires du Reich dans la Ville libre s'intensifient rapidement. Himmler est venu hier incognito afin de les vérifier.

Hier également environ 200 marins de Pillau, conduits par l'amiral Schulze, ont participé à l'inauguration d'un monument commémoratif de la bataille du Skagerrak; 1.100 *S.S.* de Prusse orientale ont disputé des épreuves d'athlétisme. La contrebande d'armes serait active et difficile à réprimer sur les voies d'eau reliant la Noky à la Vistule. Dans trois mois, les jeunes gens, contraints jusqu'à présent à accomplir leur service dans le Reich, l'effectueront sur place grâce à la création d'un corps franc. C'est la répétition sur le terrain militaire de la manœuvre, qui s'est déroulée sur le terrain politique les années dernières, où les nationaux-socialistes, par une sorte d'osmose, se sont emparés de tous les rouages de la vie politique, en dépit d'une constitution démocratique et d'une forte opposition.

Le gouvernement polonais vient de commencer des travaux pour interdire sur son territoire, en cas de nécessité, la route de Dantzig et de Gdynia.

Il semble qu'au jour choisi par M. Hitler, les forces armées séjournant dans la ville seront assez importantes pour qu'elles en prennent possession, sans qu'il soit besoin d'un putsch du parti, ni de l'envoi de troupes allemandes.

Communiqué à l'ambassade et à Berlin.

313

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 1055. Réservé. *Varsovie, 26 juillet 1939* (2).
(*Reçu* : le 28, 18 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1045-1046 (3).

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne s'est acquitté hier après-midi de la démarche dont il était chargé. M. Beck, qui était au courant des entretiens

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier en clair.
(3) Du 24 juillet, non retrouvé.

de M. Forster avec M. Burckhardt, a répondu que si les nouvelles dispositions manifestées du côté allemand se traduisaient par des faits concrets, le gouvernement polonais ne manquerait pas de donner aussitôt de son côté des marques de bonne volonté. Mais les renseignements reçus à Varsovie montraient la continuation des préparatifs militaires allemands et, dans ces conditions, le gouvernement polonais ne pouvait que voir dans le langage tenu par M. Forster une nouvelle tentative de manœuvre pour rompre l'unité de front de nos trois pays [1].

Au cours de cet entretien, M. Beck est revenu sur son projet d'adresser une note au Sénat de Dantzig afin de constater officiellement le développement des préparatifs militaires sur le territoire de la Ville libre (mon télégramme nº 1037) [2].

J'ai communiqué à M. Norton le télégramme de M. de La Tournelle nº 152 [3] qui ne laisse pas de doute sur la tactique dont le gouvernement hitlérien essaie d'user en ce moment.

314

M. Chamberlain, Premier Ministre de Grande-Bretagne,
à M. Daladier, Président du Conseil français.

L. Très secret. *Londres, 26 juillet 1939.*

I. Au cours de récentes conversations entre les états-majors généraux de nos deux pays [4], il y a eu des discussions au sujet des dispositions à prendre concernant le commandement des forces alliées opérant en France.

II. Cette question est nettement liée à celle des dispositions à prendre entre nous pour la coordination, en temps de guerre, de tous nos efforts : politiques, militaires et économiques, et j'ai, avec quelques-uns de mes collègues, examiné récemment cette question.

III. A notre point de vue, les expériences de 1914-1918 montrent que la coopération interalliée dans une guerre future peut être obtenue au mieux par un système analogue à celui qui fut créé en 1917, modifié et adapté aux conditions particulières que nous pouvons rencontrer. Pour exposer mes vues en termes généraux, je ne saurais mieux faire que de citer un passage d'une lettre que M. Lloyd George écrivait à M. Painlevé le 30 octobre 1917 :

« Si nous gagnons la guerre, ce sera seulement parce que les nations alliées

(1) Sur ce langage du Gauleiter qui se voulait conciliant, voir ci-dessus le nº 245.
(2) Du 20 juillet, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.
(3) Erreur. Il est vraisemblablement fait allusion ici au télégramme nº 112 (et non 152), du 25 juillet, ci-dessus analysé sous le nº 245 (note).
(4) Les plus récentes de ces conversations avaient eu lieu le 13 juillet : voir ci-dessus le nº 198.

auront bien voulu tout subordonner au but suprême, à savoir d'exercer sur les empires centraux de la manière la plus efficace possible le maximum de pression dont les Alliés sont capables, du point de vue militaire, économique et politique.

« Il n'y a, j'en suis persuadé, qu'une seule façon d'arriver à ce résultat : c'est de créer un Conseil commun — une sorte d'état-major interallié — qui établisse les plans et suive continuellement le cours des événements pour l'ensemble des Alliés. Ce conseil, naturellement, n'usurperait pas la place des différents gouvernements. Il leur servirait simplement de conseiller, les décisions finales et les ordres d'exécution nécessaires restant du ressort des gouvernements intéressés. Mais ce conseil serait en possession de tous les renseignements concernant les ressources de tous les Alliés non seulement en hommes et en munitions, mais aussi en navires, matériel de chemin de fer, etc. Il agirait comme une sorte d'état-major général allié, pouvant donner des conseils sur les meilleurs moyens de gagner la guerre, étant donné qu'il aurait connaissance de l'ensemble de la situation militaire et des ressources disponibles ».

IV. J'estime que ces mots sont aussi exacts aujourd'hui que lorsqu'ils ont été écrits.

Mais si nous prenons en considération les modifications apportées à la situation depuis la dernière guerre, le premier point qui frappe l'esprit c'est que, alors que l'effort allié n'avait, à tous points de vue, pratiquement qu'un seul front continu qui s'étendait de la côte belge jusqu'à l'Italie, nous pouvons nous trouver en présence cette fois de trois fronts absolument distincts et très éloignés les uns des autres : le front européen, le front européen oriental, lequel peut s'étendre à la Roumanie et à la Russie, et ce qu'on peut appeler la zone méditerranéenne qui comprendrait un front gréco-turc.

Le problème, tout au moins tel que je le vois, serait de créer un organisme qui pourrait assurer une coordination efficace des efforts de tous les Alliés dans la guerre malgré les grands espaces qui les sépareraient.

V. A première vue, et du fait des difficultés des communications entre les Alliés, il semblerait préférable de créer des conseils interalliés sur chacun des principaux théâtres d'opérations. Il me semble cependant que ceci irait à l'encontre de l'idée qui veut une complète unité d'efforts, et mes collègues et moi-même estimons qu'il ne devrait y avoir qu'un seul et unique Conseil suprême de la guerre où tous les membres de la coalition seraient représentés. J'estime que la position constitutionnelle de ce conseil devrait être identique à celle qu'occupait le Conseil de 1917-1918, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas le pouvoir de prendre les décisions définitives, mais qu'il pourrait présenter des suggestions et des propositions aux gouvernements alliés.

VI. Les difficultés des communications en temps de guerre entre les théâtres d'opérations de l'ouest et de l'est de l'Europe montrent clairement que la manière dont les états seront représentés dépendra chaque fois de la possibilité d'arriver au lieu de réunion du Conseil. Il va de soi que ces réunions devraient se tenir en France ou en Angleterre. Il n'apparaît pas nécessaire que le Conseil

suprême doive se tenir toujours au même endroit, mais, d'autre part, il semble nécessaire que l'État-major interallié ait, lui, un quartier général fixe : l'État-major interallié qui, ainsi qu'il est expliqué plus loin, fournirait au Conseil suprême des avis techniques. Nous proposons que ce quartier général soit fixé en Angleterre.

VII. Sans s'occuper cependant de la question de savoir si le Conseil suprême devrait se réunir en Angleterre ou en France, je suis d'avis que chacun de nos pays ait une représentation équivalente, d'une manière normale, et telle qu'elle existait lors de la dernière guerre, c'est-à-dire qu'elle soit composée du Premier ministre et d'un autre ministre. Je propose aussi que la position ainsi prise soit assez élastique et que chacun des Premiers ministres puisse amener avec lui aux réunions du Conseil tels ministres et tels conseillers qu'il croirait devoir amener suivant l'ordre du jour prévu pour chaque réunion.

VIII. Il me semble que la présence régulière du Premier ministre, voire même d'un ministre quelconque des autres membres de la coalition, comme la Turquie et la Pologne, ne puisse être escomptée. C'est une question qui dépend entièrement de ces pays que le choix du délégué qu'ils voudraient envoyer. Ils pourraient, par exemple, décider d'être représentés au Conseil suprême par leurs ambassadeurs. Cette question ne semble pouvoir faire l'objet de discussions ultérieures avec les gouvernements intéressés. Si ces puissances devaient être représentées au Conseil par leurs ambassadeurs, il faudrait trouver un moyen d'assurer des communications rapides pour permettre d'avoir le consentement des puissances orientales dans le plus court délai aux propositions faites par le Conseil suprême de la guerre. Ceci est un argument très fort en faveur de l'envoi de missions franco-britanniques dès l'ouverture des hostilités sur le front oriental et sur le front gréco-turc. Ces missions permettraient de rendre plus efficace et plus intime la coopération entre tous les membres de la coalition.

Travaillant en coopération avec les ambassadeurs de Grande-Bretagne et de France en Turquie et en Pologne, elles pourraient aider à coordonner les efforts alliés en expliquant aux autorités de ces deux pays les propositions faites par le Conseil suprême de la guerre et en envoyant à ce dernier des renseignements absolument justes sur la situation exacte des théâtres de guerre sur lesquels ils se trouvent, renseignements qui, autrement, ne pourraient peut-être pas parvenir au Conseil.

IX. J'en arrive maintenant à la question du système à adopter pour soumettre les avis militaires techniques au Conseil suprême de la guerre. Je propose qu'au siège de ce conseil, il y ait des représentants militaires permanents (et j'emploie ici cette expression de militaires dans son sens le plus large) [de] chacun des pays représentants qui travailleraient ensemble d'une manière intime et continue et qui auraient comme seules attributions la mission collective de soumettre un seul et unique point de vue au Conseil suprême de la guerre.

Il est essentiel que ces conseillers techniques n'agissent ou ne donnent d'opinions en dehors des autorités suprêmes navales, militaires ou de l'Air

de leurs pays respectifs, autorités avec lesquelles ils doivent rester en contact continu et auxquelles ils seraient subordonnés.

X. Il ne semble pas nécessaire que le Conseil suprême de la guerre (les ministres qui en sont membres) prenne réellement existence avant l'ouverture des hostilités; mais je suis arrivé à la conclusion que l'État-major franco-britannique, tel qu'il est décrit dans le paragraphe précédent, devrait être immédiatement créé. Les conversations qui ont déjà eu lieu sur des questions stratégiques ont déjà porté beaucoup de fruits du fait qu'elles ont servi à donner une base à notre coopération dans la guerre et à permettre des contacts entre les différents commandants en chef français et britanniques dans les diverses parties du monde. Néanmoins, en raison du très grand nombre de problèmes qui doivent être résolus en détail et du fait de la nécessité de les résoudre aussi vite que possible, le système de réunions sporadiques des états-majors de nos deux pays ne donne plus, à mon opinion, satisfaction, et je crois que les états-majors réguliers qui seraient destinés en cas de guerre à soumettre des avis militaires techniques au Conseil suprême de la guerre devraient être constitués *immédiatement* de façon à suivre constamment et à coordonner les plans stratégiques interalliés.

XI. Je proposerais de nommer comme chefs de la délégation britannique trois officiers (un représentant de chacun des trois services), d'un rang qui ne puisse être inférieur à celui du général de division et d'un rang correspondant dans la Marine et dans l'Aviation.

XII. Si vous approuvez ma proposition et si vous étiez prêt à désigner des officiers dans les mêmes conditions, je pense que cet état-major interallié pourrait être réuni dans un même bureau soit à Paris soit à Londres, où il siègerait d'une manière permanente.

Au paragraphe 6, j'ai proposé que le quartier général du Conseil suprême soit en Angleterre en cas de guerre. Si vous êtes d'accord, il semble que cet état-major interallié devrait être lui aussi installé en Angleterre et ce, dès maintenant.

J'estime qu'il ne devrait pas seulement étudier les problèmes franco-anglais, mais aussi se consacrer aux différentes éventualités stratégiques ressortant de conversations avec la Turquie, la Pologne et peut-être d'autres puissances.

XIII. Jusqu'à présent, je ne me suis occupé que de la question des préparatifs militaires et des mesures à conseiller. En cas de guerre, il sera nécessaire pour le Conseil suprême de la guerre de créer des services interalliés pour donner des directives sur les questions économiques, les transports maritimes, le ravitaillement, et tous autres éléments essentiels ayant trait à l'effort de guerre des Alliés, sur le type des différents services qui conseillèrent le Conseil suprême de la guerre pendant la dernière guerre. Des conseillers permanents seront nécessaires pour s'occuper de chacun et de l'ensemble de ces sujets; et cette organisation, je crois, sortira naturellement des contacts qui sont déjà établis sur ces questions entre les représentants de nos deux gouvernements. Il serait, bien entendu, de la plus haute importance de s'assurer que les conseils

touchant les questions stratégiques sont en coordination complète avec les conseils ayant trait à ces autres facteurs essentiels dans notre effort de guerre. Ce point devra être présent à l'esprit lorsqu'on étudiera les plans détaillés de l'organisation complète recherchée.

XIV. Pour faciliter votre étude des différentes propositions que je viens de mettre en avant, permettez-moi de les résumer brièvement comme suit :

En cas de guerre :

1. Il devrait y avoir un seul Conseil suprême de la guerre auprès duquel toutes les puissances alliées seraient représentées.

2. Le Conseil suprême de la guerre se réunirait soit en France, soit en Angleterre, de préférence en Angleterre.

3. Le Conseil suprême de la guerre n'aurait aucun pouvoir exécutif, les décisions finales appartenant aux gouvernements alliés.

4. La France et l'Angleterre seraient, chacune, représentées au Conseil par leur Premier ministre et un autre ministre. Chacun des Premiers ministres serait à même d'amener avec lui aux réunions du Conseil tels ministres ou conseillers qu'il désirerait, compte tenu des questions à l'ordre du jour.

5. Vu les difficultés de communications, les autres pays alliés pourraient être représentés par leur ambassadeur ; ces dispositions feront l'objet de discussions ultérieures avec les gouvernements intéressés.

6. Que le Conseil se réunisse en France ou en Angleterre, il y a de forts arguments en faveur de l'envoi de missions franco-britanniques sur les fronts de l'Est dès l'ouverture des hostilités.

7. Le Conseil suprême de la guerre aurait des représentants militaires permanents de chacune des puissances représentées.

Ces représentants travailleraient comme un état-major commun et seraient subordonnés aux autorités suprêmes navales, militaires et aériennes de leurs pays respectifs.

8. En plus des dispositions prises pour fournir au Conseil suprême de la guerre des conseils sur les questions stratégiques, il serait nécessaire en temps de guerre de mettre sur pied d'autres services interalliés pour donner des conseils sur les questions économiques, les transports maritimes, le ravitaillement et tout autre élément essentiel ayant trait à l'effort de guerre des Alliés.

Action immédiate.

9. Les états-majors militaires interalliés proposés au paragraphe 7 ci-dessus devraient être mis sur pied immédiatement. Ils devraient être groupés dans le même bureau à Paris ou à Londres et siègeraient en permanence. S'il est admis qu'en temps de guerre le Conseil suprême de la guerre devra se réunir en Angleterre, il semblerait indiqué que ces états-majors interalliés soient dès maintenant installés en Angleterre.

XV. Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître votre point de vue sur les propositions ci-dessus. Si vous les jugez acceptables, je propose

que des mesures immédiates soient prises pour mettre sur pied l'organisation qui serait nécessaire.

Je reconnais que les propositions faites dans cette lettre concernant aussi bien le temps de guerre que le temps de paix sont détaillées et qu'elles demanderont un examen sérieux. En outre, il me paraît désirable que les propositions concernant le temps de paix soient mises en vigueur dans les délais les plus courts. Je pense donc qu'il pourrait vous être utile ainsi qu'à votre état-major que le général Ismay qui, comme secrétaire du Comité impérial de défense, est pleinement au courant de tous les détails de la question, se rende immédiatement à Paris, pour une courte visite.

Je l'ai chargé de le faire et il arrivera à Paris, dans la matinée du *samedi 29*, et se mettra aussitôt en relations avec le général Jamet [1].

315

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 176 [2]. *Moscou, 26 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er août.)

Au cours d'une visite qu'il m'a rendue le 25 juillet, le chargé d'affaires de Finlande m'a dit que son gouvernement a décidé d'envoyer en mission temporaire à Moscou, pendant la durée du congé de deux mois de M. Koskinen, titulaire de la légation, M. Idman, ancien ministre des Affaires étrangères en 1926, ancien ministre plénipotentiaire à Varsovie.

En m'informant de ce qui précède, M. Solanko a marqué que la désignation de M. Idman démontrait l'intérêt avec lequel la Finlande suit les négociations anglo-franco-soviétiques.

Tout en soulignant combien son pays tient à rester à l'écart des groupements de grandes puissances, puisqu'il ne s'est même pas prêté à signer le traité de non-agression que lui demandait le Reich [3], le chargé d'affaires finlandais n'en a pas moins reconnu que le but poursuivi par la France et l'Angleterre coïncidait avec l'intérêt bien entendu de son pays et des autres pays baltes.

Je me suis efforcé d'achever de le rassurer à cet égard comme je l'avais fait le 27 juin pour son chef (ma communication nº 566) et pour le ministre de Lettonie (ma communication du même jour nº 565) [4].

Ce dernier, que j'ai vu le 20 juillet, m'a paru détendu et moins inquiet que lors de notre rencontre du 27 juin.

(1) Il n'a pas été retrouvé de trace du passage du général Ismay aux archives de la Guerre.
(2) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(3) Après avoir donné une adhésion de principe à la proposition allemande (voir, au tome XVI de la présente série, le nº 88), le gouvernement finlandais avait fait savoir le 16 mai à la Wilhelmstrasse que, soucieux de conserver une stricte neutralité, il déclinait l'offre de Berlin.
(4) Ces deux télégrammes sont ou analysés (T. nº 566) ou reproduits ci-dessus sous le nº 16.

Je retire de ces conversations l'impression que, si les pays baltes redoutent d'être abandonnés à l'influence soviétique, ils se rendent compte néanmoins qu'ils ont moins à craindre d'un accord anglo-franco-russe que d'une entente entre Moscou et Berlin. Cette dernière éventualité serait, m'a dit le ministre de Lettonie lui-même, le signal de notre mort.

On peut en conclure qu'un échec des présentes négociations, laissant la porte ouverte à un partage d'influence sur la Baltique entre le Reich et l'U.R.S.S., serait, contrairement à ce qu'on pourrait croire, plus redouté par les pays baltes que la réussite même de ces pourparlers, car ils y verraient le signe avant-coureur d'une perte de leur indépendance comme suite à une entente entre Germains et Russes.

J'espère qu'à Varsovie, l'éventualité de ce danger n'échappe pas non plus à la perspicacité des dirigeants polonais.

316

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 645 (1). *Berlin, 26 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

J'ai l'honneur de faire parvenir sous ce pli à Votre Excellence une étude de l'attaché financier près cette ambassade sur les conditions d'existence du peuple allemand (2).

La conclusion qui se dégage de ce travail est que le seul avantage réellement indiscutable que le système économique du national-socialisme ait apporté à l'Allemagne est la certitude du lendemain, grâce à la possibilité, toujours offerte, de trouver à s'employer moyennant un salaire suffisamment rémunérateur. Mais le prix de cette sécurité est une perte à peu près totale de la liberté.

Orienté, suivant des procédés qui laissent peu de place à la résistance, dans leurs goûts et dans leurs distractions, habilement guidés dans l'utilisation d'un pouvoir d'achat dont l'augmentation n'est qu'apparente, ouvriers et paysans sont, comme jadis les serfs, attachés à leur emploi ou à leur terre, qu'ils ne peuvent quitter, pour changer d'occupation, sans l'assentiment préalable des offices de travail.

Telle a été, pour le peuple allemand, la conséquence du régime autarcique et des nécessités du contrôle des changes, auxquels a conduit l'organisation

(1) Extraite des archives de l'ambassade. Cette dépêche est communiquée sous ce numéro à la sous-direction d'Europe et sous le nº 646 à la sous-direction des Relations commerciales.
(2) Étude non jointe.

de l'économie de guerre. Mais ce serait s'abandonner à d'étranges illusions que de croire que les masses populaires du IIIe Reich songent à secouer ce joug. En dépit de certains signes de lassitude, provoqués surtout par l'organisation de la durée du travail et qui se sont manifestés par une diminution du rendement, en particulier dans les bassins houillers de l'Ouest, le peuple, dont la propagande excelle à entretenir les sentiments, demeure profondément convaincu de l'utilité de ses sacrifices. Ils lui pèsent, d'ailleurs, moins lourd qu'ils ne feraient à une nation d'instincts moins grégaires et l'individu, dans ce pays, n'a pas trop à se forcer pour s'effacer, comme le lui commande un mot d'ordre inlassablement répété, derrière les intérêts de la collectivité.

317

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 498 (1). *Saint-Sébastien, 26 juillet 1939.*

En faisant le point de la situation en Espagne au lendemain de la visite du comte Ciano (2), j'ai indiqué au Département, je crois, à juste titre, qu'il n'en était rien sorti de nouveau et qu'aucun traité n'avait concrétisé le thème, abondamment développé, de l'amitié italo-espagnole.

Tout en partageant mon sentiment à cet égard, les attachés militaire et aéronautique près de cette ambassade, s'appuyant sur certains faits précis, se montrent moins affirmatifs, dans leurs correspondances, en ce qui concerne la volonté de neutralité de l'Espagne dans l'hypothèse d'un conflit européen.

Dans leurs derniers rapports, dont le Département trouvera ci-joint copie (3), le commandant de l'Épine et le commandant de Gorostarzu font notamment état de l'arrêt des opérations de démobilisation depuis le 1er juillet, dont le résultat est le maintien sous les drapeaux de plus de 500.000 hommes; ceci

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 253 (et note).
(3) Le rapport de l'attaché de l'Air, en date du 20 juillet, est partiellement reproduit ci-dessus sous le nº 253. Quant au rapport de l'attaché militaire, il s'agit vraisemblablement d'un document du 18 juillet, conservé comme le précédent dans la « Reconstitution Fouques-Duparc», aux termes duquel la situation intérieure s'aggravait en Espagne, et pouvait expliquer l'arrêt de la démobilisation, le rappel de classes de réservistes, tandis que l'on assisterait à une activité redoublée des travaux de fortifications aux frontières. L'inquiétude des dirigeants espagnols pouvait être la conséquence de la situation internationale — allusion était faite aux déclarations de neutralité de Franco au *Diario de Noticias* — ou de la situation intérieure de l'Espagne, qui était loin d'être stabilisée. L'attaché militaire ajoutait : « Il semble bien que les cartes soient mauvaises, et que soit justifiée l'inquiétude signalée ci-dessus. Or, il semble aussi que ce soit le moment du bluff maximum. Mouvements de troupes aux frontières, travaux de fortification, bruits répandus selon lesquels l'Espagne ferait, en cas de bagarre générale, des pressions plus ou moins marquées avec son million d'hommes remobilisés, tout cela porte à croire que Franco cherche à monnayer sa neutralité et à la faire payer très cher .»

peut être motivé, d'ailleurs, par la nécessité de parer à d'éventuels désordres à l'intérieur, par la difficulté, en l'état actuel de l'économie, de procurer des emplois aux soldats démobilisés, enfin par la réorganisation en cours de l'armée dont j'entretiens par ailleurs le Département.

Notre attaché militaire et notre attaché aéronautique mentionnent, d'autre part, les constructions d'ouvrages de fortifications qui se poursuivent sur la frontière des Pyrénées, *comme dans la région d'Algésiras-Gibraltar.*

Le commandant de Gorostarzu observe à ce propos :

« Ces préparatifs sont peut-être une concession accordée par Franco à ses anciens alliés, ils sont aussi un gage de la neutralité qu'il dit vouloir respecter; car si cette neutralité devait être par trop bienveillante à l'égard de nos ennemis, nul n'ignore en Espagne que les fortifications deviendraient peut-être nécessaires. »

De son côté, le commandant de l'Épine, reprenant le texte des déclarations faites par le général Franco au journal portugais *Diario de Noticias* (1) et dans lesquelles il affirmait la volonté de neutralité et le besoin de paix de l'Espagne, relève plus particulièrement le passage suivant :

« La Belgique de 1914 ne désirait pas la guerre et elle lui fut pourtant imposée. L'Espagne, consciente de sa force et de la valeur de ses fils, ne désire pas non plus la guerre, mais elle ne la craint pas.

« ... Mais qui peut affirmer que son pays échappera sinon militairement, du moins sur le terrain économique, à une conflagration de caractère universel? Dans cette éventualité, l'Espagne essaiera autant que possible d'être neutre, et elle le sera tant que son territoire, son honneur ou ses intérêts vitaux ne seront pas atteints. Mais, je le répète, qui pourra, si la guerre éclate, avoir la prétention d'échapper à ses terribles effets et à ses répercussions ? ».

Notre attaché militaire signale, en outre, d'après les confidences d'un journaliste, qu'une circulaire confidentielle émanant du ministère de l'Intérieur et communiquée à l'agence Stefani précisait, en se référant aux déclarations du général Franco au *Diario de Noticias*, que, si le désir de l'Espagne était de rester neutre, il n'en était pas moins évident que, en cas de conflit européen, elle devrait intervenir militairement.

De l'avis du commandant de l'Épine, ces différents faits peuvent s'expliquer par une idée de bluff de la part des dirigeants espagnols qui s'efforceraient, en cas de conflagration européenne, de monnayer la neutralité de l'Espagne et de la faire payer très cher.

Je persiste à penser pour ma part que, dans la situation actuelle, l'Espagne veut, et ne peut que vouloir, rester à l'écart des querelles européennes. La tâche de pacification des esprits, de réorganisation du pays et de reconstruction de l'économie ne peut être menée à bien que dans la paix; elle implique donc, en cas de guerre européenne, une stricte neutralité de la part de l'Espagne.

Toutes les indications que j'ai recueillies sur les résultats du voyage du comte Ciano confirment mon sentiment sur ce point. J'ajoute que, d'après un nouveau

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 222 (note).

renseignement qui vient de me parvenir de bonne source, le général Franco aurait déclaré au ministre des Affaires étrangères d'Italie, en réponse aux questions précises que lui posait ce dernier : « Je ne peux vous faire aucune promesse, car dans l'état actuel de l'Espagne, de telles promesses ne pourraient être tenues. »

Il est possible — et l'on ne saurait négliger cette hypothèse — que, dans l'éventualité d'un conflit en Europe, l'Espagne soit tentée, sous la pression de l'Allemagne et de l'Italie, et moyennant certaines promesses (concernant par exemple Gilbraltar ou Tanger) d'adopter, à l'égard des puissances de l'Axe, une attitude de neutralité bienveillante en se réservant ainsi la possibilité de nous faire payer à haut prix sa neutralité intégrale ou même d'intervenir aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie, si la balance devait pencher de leur côté, dans l'espoir d'avantages substantiels.

318

Le Général Bührer, Chef d'État-major général des Colonies, au Général Gamelin, Chef d'État-major général de la Défense nationale.

D. nº 184/EM. Col. Très secret. *Paris, 26 juillet 1939.*

La conférence franco-britannique tenue à Singapour du 22 au 27 juin dernier entre les autorités navales, militaires et aériennes des deux pays en Extrême-Orient [1] a donné l'occasion d'un échange de vues très utile et de constatations sur la situation militaire et navale en cas de conflit avec le Japon. Mais elle n'a abouti à des propositions concrètes que sur des points de détail, car elle n'a pu que constater qu'à la base de ses travaux manquait une *décision* commune des deux gouvernements, tant sur le plan politique que sur le plan stratégique.

Il est certain que sur cet immense théâtre, il est difficile de bâtir un plan d'action précis et durable, alors que les décisions reposent sur l'attitude de tel ou tel gouvernement : Russie, États-Unis, Chine, qu'il n'est pas en notre pouvoir de régler.

Cependant, il me paraît indispensable, après cette première prise de contact des autorités militaires locales, d'attirer l'attention des deux gouvernements sur la nécessité de fixer dès maintenant une ligne générale de conduite commune en Extrême-Orient, et j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir intervenir dans ce sens.

Je joins à cette lettre trois notes vous faisant connaître ma manière de voir :

1º Sur la situation d'ensemble et les solutions à adopter.

[1] Le procès-verbal de cette conférence est ci-dessus reproduit sous le nº 20.

2° Sur le problème particulier de l'occupation des concessions en Chine qui — militairement — forme une question à part.

3° Sur les décisions concrètes qu'il conviendrait de prendre dans le domaine militaire, tant du côté anglais que du côté français, pour mieux adapter nos moyens au plan adopté [1].

Annexes

I

Note

sur la situation politique et militaire en Extrême-Orient

Très secret.

I. *Moyens pour éviter une action militaire japonaise contre la France et l'Angleterre.*

S'il peut paraître indiqué de profiter des embarras actuels du Japon en Chine pour essayer d'arrêter au besoin par une intervention armée sa politique d'expansion, il me paraît certain que la situation en Europe nous commande de ne pas disperser *actuellement* nos efforts militaires et navals et, par conséquent, d'agir en Extrême-Orient pour empêcher le Japon d'intervenir militairement contre la France et l'Angleterre.

Il sera d'autant moins tenté de le faire que d'une part, la situation navale et militaire franco-anglaise en Extrême-Orient sera plus forte, que d'autre part, il aura moins de liberté d'action tant politique que militaire.

En ce qui concerne le renforcement de notre situation militaire, nous avons fait pour les forces de terre françaises un effort très important, qui paraît approcher du maximum possible et qui ne me paraît plus qu'à être mis au point et achevé dans ses détails.

Pour les forces aériennes, notre effort en voie de réalisation doit être encore amplifié et je vous adresse dans l'annexe III, ci-jointe, nos *desiderata* [2].

Quant aux forces navales, par définition plus lentement extensibles, il est évident, étant donné la force de la flotte japonaise, que pour être opérant, leur renforcement ne peut résulter que de l'amélioration de notre situation sur les autres théâtres maritimes, en Méditerranée particulièrement.

Mais il ne semble pas que les Britanniques aient fait un effort de l'ampleur du nôtre; s'ils ont consacré beaucoup d'argent à créer Singapour, base essentielle pour toute action navale, il n'en est pas moins vrai que le développement de leurs forces terrestres et aériennes en Birmanie, Malaisie et Bornéo paraît insuffisant; je relève dans l'annexe III ce que la conférence de Singapour a indiqué à cet égard.

Pour limiter au maximum la liberté d'action militaire du Japon, c'est principalement sur le plan politique qu'il convient d'agir et à mon avis sur les points suivants :

1° Encourager, avec la discrétion convenable, la *résistance* chinoise;

2° Maintenir la *pression russe* sur la Mandchourie;

3° Faire que le Japon sente que toute action contre nous amènerait la fermeture pour lui du *marché américain* et peut-être une intervention armée des États-Unis;

[1] Le texte de ce rapport et ses annexes étaient transmis le 11 août sous le n° 1673/DN 3 par le général Gamelin à l'amiral Darlan, chef d'État-major général de la Marine, prié de faire connaître son avis sur les questions traitées aux annexes I et III, car « la suite à donner aux questions traitées à l'annexe II a(vait) déjà fait l'objet de conclusions arrêtées au cours de la réunion des chefs d'État-major généraux du 1er août 1939 ». [Sur cette réunion, voir ci-après le n° 399].

[2] Ci-après reproduite.

4° Enfin, empêcher que *le Siam* ne devienne pour le Japon une base possible d'opérations.

Les trois premiers points sont entièrement politiques et je les laisse de côté. Quant au quatrième, des suggestions d'une action poussée jusqu'à un ultimatum ont été formulées par le général commandant supérieur en Indochine et même par le ministre de France à Bangkok [1]; je n'estime pas que cette action sur le Siam doive être poussée dans cette voie, un ultimatum ne peut être basé que sur l'emploi de la force; or, le Siam manœuvre entre le Japon et nous, précisément parce que le Japon lui paraît plus immédiatement puissant; toute menace de notre part le jettera fatalement dans les bras du Japon et amènera précisément la tension que nous voulons éviter.

Je partage donc, à cet égard, l'avis du gouverneur général de l'Indochine et du gouvernement anglais pour adopter des moyens de pression extra-militaires et surtout plus discrets.

II. *Conduite à tenir par les alliés franco-britanniques en cas de conflit avec le Japon.*

(Dans ce qui va suivre, j'admets que la situation en Europe est celle d'aujourd'hui.)

La conférence de Singapour a fait apparaître deux conceptions trés différentes du problème stratégique en Extrême-Orient.

La conception anglaise. Elle tire sa base de la tradition britannique de résoudre par des moyens principalement *maritimes* le problème posé : une flotte puissante disposant de bases très solidement défendues se charge d'arrêter toute action outre-mer du Japon.

Cette action spécifique est évidemment très économique au point de vue terrestre : point n'est besoin de prévoir de troupes pour une action soit défensive soit offensive autre qu'aux abords immédiats des bases navales.

Malheureusement, tout en adoptant cette stratégie de « positions clés » isolées, les Anglais ont négligé de la munir de sa pièce maîtresse, « la flotte ».

Il n'est donc pas exagéré de dire que tant que ce moyen capital ne pourra être entretenu en Extrême-Orient, cette stratégie ne vaut rien.

Elle amène à une dispersion des moyens tous réduits à la passivité la plus complète, elle a eu aussi la grave conséquence que les Anglais n'ont pas préparé *l'effort terrestre et aérien* indispensable vu l'insuffisance de leur effort naval.

La conception française. Celle qui doit être envisagée doit reposer non sur une vue de l'esprit, mais bien sur la réalité concrète. Cette réalité est sans aucun doute que jusqu'à nouvel ordre, les Japonais disposeront sur mer d'une écrasante supériorité — *du moins dans les zones où ils pourront disposer de bases navales.*

Aussi, pour atteindre le premier but que nous pouvons nous proposer en Extrême-Orient, qui est de sauvegarder nos territoires, il apparaît qu'il faut adopter un système défensif ayant comme premier objet de résister directement, par des moyens à la fois terrestres, maritimes et aériens, à toute tentative d'invasion japonaise et comme deuxième objet, de réduire la liberté d'action des Japonais, ce qui implique au premier chef de l' [2] empêcher d'étendre vers le Sud le réseau de ses bases navales, nécessaires pour qu'il puisse effectuer une opération combinée de quelque ampleur.

Mais il convient évidemment de conduire cette défensive d'une manière aussi souple et active que possible; pour cela, il ne faut pas considérer nos différentes positions comme des îles isolées, mais bien chercher à les lier les unes aux autres d'abord pour qu'elles se couvrent réciproquement, et aussi pour pouvoir y effectuer toute rocade de forces destinées à amener de solides concentrations sur les points attaqués.

Si l'on envisage ainsi comme un *bloc* le groupe des possessions anglo-françaises du sud de la mer de Chine et comprenant l'Indochine, la Birmanie, Bornéo et la Malaisie, il apparaît que ce bloc ne peut être bien lié que si le Siam est non seulement hors de l'emprise japonaise, mais même favorable à notre cause, au moins par une neutralité très bienveillante. Sa situation est tout à fait comparable à celle de la Grèce au cours de la dernière guerre.

Mais il est certain que cette bienveillance ne peut être acquise que par une manifestation de force, sinon même par son emploi.

A cet égard, une action militaire offensive contre le Siam apparaît comme nécessaire pour rendre solide notre dispositif défensif général.

[1] Voir ci-après le n° 352.
[2] Lire : le Japon.

Et l'Angleterre et la France doivent non seulement l'envisager, mais s'y préparer.

Si nous sommes à même de déclencher avec des éléments de la valeur d'une division une attaque sur Bangkok en partant du Cambodge, cette action serait dangereusement en l'air si elle n'était appuyée fortement d'une part, par des troupes anglaises débouchant de Birmanie, d'autre part, par une puissante action aérienne.

Il y a là une opération d'ensemble à monter en prévoyant pour les Anglais un envoi de troupes de l'Inde en Birmanie, de manière à ce que leur entrée en action soit aussi rapide que celle de nos propres troupes.

Quant à l'action aérienne, elle ne paraît pouvoir être montée qu'en partant du Cambodge.

D'autre part, pour empêcher les Japonais de se constituer dans le Sud des bases de départ sérieuses, deuxième but de nos opérations initiales, l'opération contre le Siam apparaît également nécessaire, mais parallèlement il convient que les Anglais s'organisent plus solidement qu'ils ne le sont à Bornéo, non seulement au point de vue aérien, mais également en améliorant la défense des rades du nord de l'île où pourraient s'établir les Japonais.

De même en Indochine, nous devons également organiser notre défense pour que les Japonais ne puissent utiliser d'une façon durable une des nombreuses baies de la côte d'Annam central, la baie de Cam Ranh n'étant qu'une de celles-ci.

Dans cet ensemble, un point reste difficile à intégrer : c'est Hong-Kong, complètement en l'air et dès maintenant sous les coups des forces japonaises qui occupent Canton et la rivière des Perles.

De ce fait, sa valeur pour la défense du bloc anglo-français est faible, elle ne se retrouve que si, la situation maritime venant à se renverser, le refoulement des forces navales japonaises au moins jusqu'à Formose peut être effectué.

Avant cet événement, Hong-Kong ne peut être relié à l'Indochine que par une opération effectuée dans le Kouangtoung par les troupes d'Indochine; les conditions de cette opération que j'examine ci-après me semblent assez aléatoires pour qu'elles soient motivées par un but plus directement important que de secourir Hong-Kong, et j'estime en définitive que ce territoire doit assurer sa défense par ses propres moyens jusqu'au moment où le renforcement des forces maritimes permettra de le débloquer.

Offensive en Chine. — Peut-on, profitant de ce que le Japon est lourdement engagé en Chine, tenter de l'y fixer complètement en l'attaquant, ce qui du même coup ferait disparaître toute menace sérieuse contre les territoires franco-anglais?

C'est une idée très séduisante et que j'ai étudiée dans le détail, mais qui en fait ne vaut que par ses possibilités de réalisation.

Tout d'abord, la possibilité de cette attaque dépend de la balance des forces qu'elle met en jeu. Si les Japonais peuvent y faire face tout en conservant assez de moyens pour poursuivre une opération offensive sur nos possessions, cette opération peut être mauvaise pour nous.

Si, au contraire, les réserves du Japon sont assez réduites (de l'ordre de 4 à 5 divisions) pour qu'il ne puisse à la fois résister au Kouangtoung et nous attaquer fortement en Indochine, l'opération devient très intéressante.

Il semble bien qu'actuellement, le Japon se trouve au voisinage de cette limite critique et qu'il ne peut que tomber en dessous, à condition :

1° *Que la pression russe en Mandchourie et Mongolie soit maintenue;*

2° *Que la résistance en Chine du nord et centrale soit activement poursuivie.*

Ce sont là des conditions sine qua non *à toute action offensive en Chine.*

Quel objectif conviendrait-il de choisir si l'attaque était possible?

Au fond tous les objectifs sont bons si :

1° Ils nous assurent le maximum de collaboration des Chinois;

2° Ils nous permettent de saisir et de battre des forces japonaises.

Néanmoins, un objectif géographique est intéressant : c'est Canton, par où une action chinoise peut être montée en direction d'Hankéou. Mais à vrai dire, nous ne pourrons vraiment utiliser Canton que si nous avons repris la supériorité sur mer, ce qui nous permettrait de ravitailler directement les forces chinoises.

D'autre part, agissant suivant leurs idées de manœuvre en retraite, les Chinois ont mis récemment hors d'usage presque toutes les routes du sud du Kouangtoung et des reconnaissances

récentes nous ont permis de constater qu'il ne serait possible — du moins au début — d'opérer qu'avec des effectifs peu nombreux et sans véhicules d'aucune sorte.

Ainsi, en définitive, une offensive en Chine ne me paraît pouvoir être envisagée qu'à titre *éventuel*, lorsque les possibilités japonaises et chinoises seront suffisamment éclaircies et lorsque le réseau routier aura été au moins partiellement rétabli.

Et pour résumer toutes ces considérations, je concluerai que la ligne de conduite d'ensemble à proposer aux Britanniques est la suivante :

Première phase des opérations : Caractérisée par notre infériorité navale en Extrême-Orient.

Adopter initialement une idée de manœuvre défensive pour l'ensemble de nos possessions d'Indochine, de Malaisie et de Bornéo qui comporterait la résolution aussi rapide que possible de la question de neutralité bienveillante du Siam, au besoin par la force (ci-dessus § 1) et d'une manière générale, une liaison étroite de toutes nos possessions, *Hong-Kong excepté.*

Profiter de la situation géographique pour empêcher les Japonais de s'installer d'une façon durable au sud de la ligne du cap Varella au détroit de Balabac et en particulier au Siam, si ce dernier n'a pu être mis dans notre jeu.

Repousser toute tentative d'attaque directe, particulièrement au Tonkin, pour garder le contact avec la Chine dont l'action devrait être renforcée par tous les moyens possibles (missions, instructeurs, aviation).

Éventuellement, si les circonstances s'y prêtent et en particulier si la question du Siam a pu être résolue, offensive en direction de Nanning-Canton.

Deuxième phase d'opérations : Si notre infériorité navale a disparu.

Offensive générale progressive dont le régulateur serait l'action de la flotte en vue de la rupture successive en partant du Sud des communications maritimes entre le Japon et ses bases d'opérations en Chine.

Cette deuxième phase pourrait en particulier commencer au cas où les États-Unis entrant dans la guerre, leur flotte pourrait venir coopérer avec la nôtre.

Il ne serait probablement pas difficile non plus à ce moment de convaincre les Russes que le moment est favorable pour eux à une participation à cette offensive générale.

Dans tout ceci, j'ai laissé de côté l'éventualité d'une entrée de la Hollande dans le conflit.

En effet, il m'apparaît que notre intérêt est que cette puissance reste neutre, elle ne nous apporterait qu'un faible renfort de forces à côté de très grandes servitudes défensives.

Et, par ailleurs, il est vraisemblable que le Japon, suffisamment occupé, ne chercherait pas délibérément à prendre l'offensive contre les possessions hollandaises.

II

Note

L'occupation des concessions en Chine

I. La conférence de Singapour a fait ressortir que la conduite à tenir par les forces d'occupation des concessions en Chine en cas de conflit avec le Japon était conçue différemment par nous et les Anglais, et elle a recommandé que les deux gouvernements se mettent d'accord pour adopter des dispositions identiques.

II. Les Anglais, qui ne détiennent plus en propre que la concession de Tientsin et qui manquent de troupes, verraient volontiers un retrait de leurs forces *avant* tout conflit.

Pour nous la question est plus complexe car, outre notre concession de Tientsin, nous nous sommes maintenus dans nos deux concessions nationales d'Hankéou et de Changhaï, ainsi que dans la concession internationale à Canton. Et nos troupes d'occupation en Chine se trouvent ainsi réparties :

1. *En Chine du nord :*

Tientsin.....	colonel et état-major du 16e R.I.C. avec 4 compagnies,
Pékin.....	1 commandant de bataillon et 2 compagnies du 16e R.I.C.,
Tongkou.....	1/2 compagnie;
Shanhaïkouan.....	1 section;
Chinwangtao.....	1/2 section.

2. *En Chine du sud :*

Changhaï.....	3 états-majors de bataillon, 10 compagnies d'infanterie, 1 compagnie de chars;
Hankéou	1 compagnie;
Canton.....	1 section.

Et les ordres qu'elles ont reçus prévoient actuellement une défense des concessions contre toute attaque.

III. La conférence de Singapour préconise comme solution commune un retrait progressif et discret des troupes jusqu'à l'effectif strictement indispensable pour mettre les concessions à l'abri d'un coup de main.

Cette décision est en fait purement politique, les effectifs actuels fixés pour remplir certaines obligations du protocole de 1901 (1) sont incapables d'assurer l'intégrité de nos concessions contre une attaque *japonaise* sérieuse, elles ne pourraient qu'y sauver l'honneur au prix de leur destruction. Je ne puis donc au point de vue militaire que désirer que ces effectifs, qui comportent des cadres qui seraient très précieux en Indochine, soient réduits au minimum.

En fin 1938, le ministre des Colonies et le président du Conseil ont proposé cette réduction aux Affaires étrangères qui ne l'ont pas acceptée, motivant leur refus sur le fait que la crise internationale étant apaisée, les raisons de « temps de paix » pour le maintien des forces subsistaient pleinement (2).

IV. Il me semble que la crise politique internationale est de nouveau à un état assez aigu pour que les Affaires étrangères reconsidèrent la question.

Si dans les circonstances actuelles, il est certain que nous ne pouvons pas faire le geste de faiblesse qui amènerait sans aucun doute une augmentation de la pression japonaise, j'estime que la solution suivante pourrait être admise :

1. Retrait des éléments détachés à Pékin, Tongkou, Shanhaïkouan, Chingwanteo, Hankéou, Canton où ne seraient maintenus éventuellement qu'un détachement symbolique de quelques hommes. Cette mesure étant présentée comme liée à une décision absolument ferme de défendre jusqu'au bout les concessions de Tientsin et de Changhaï.

2. Par le jeu étalé des relèves et en même temps que le retrait ci-dessus, récupération de deux bataillons, réorganisation des forces pour réduire les cadres (création de bataillon et de compagnies cadres); certaines dispositions sont déjà en cours en vue de pareille réalisation.

3. Accord avec les Anglais pour l'établissement d'un *plan commun de la défense* des concessions de *Tientsin*, comprenant d'ailleurs un *plan d'évacuation*, dressé d'accord avec la Marine, et que les gouvernements pourraient déclencher à un moment quelconque s'ils le jugeaient utile.

4. Établissement, toujours d'accord avec l'Angleterre, d'un plan d'évacuation des familles des ressortissants à Tientsin, également déclenchable à volonté.

5. Examen en commun de la situation à Changhaï pour une liaison de la défense de la concession française et de la concession internationale avec concours éventuel des États-Unis, en particulier pour l'évacuation.

(1) *Note du document :* Lettres du 10 octobre 1938, Colonies à Affaires étrangères; du 27 octobre 1938, Colonies à président du Conseil; du 24 novembre 1938, président du Conseil à Affaires étrangères; du 12 décembre 1938, Affaires étrangères à président du Conseil. [La conclusion de ces échanges de lettres est suffisamment explicitée ici.]

(2) Le 14 septembre 1901, à la suite de l'affaire des Boxers, un protocole international avait été signé. Il obligeait la Chine à verser aux puissances une indemnité, les revenus des douanes et de la gabelle étant affectés à la garantie du paiement. Il organisait le quartier des légations à Pékin, sous l'administration directe de ces puissances. Il leur permettait enfin d'avoir des postes armés sur divers points de la ligne Pékin-Moukden, afin de maintenir un libre accès à la mer.

III

NOTE

Adaptation des moyens franco-britanniques à l'action en Extrême-Orient

Très secret.

I. *Moyens français* : Ainsi que le suggère la conférence de Singapour, j'estime que notre effort doit être porté surtout sur les *moyens aériens*.

En ce qui concerne les *forces terrestres*, nos effectifs sont à la limite de nos moyens d'encadrement, il suffit de pousser aussi activement que possible le programme d'armement établi en particulier pour les moyens de défense du littoral.

L'augmentation des *forces navales* serait assurément désirable, mais je ne suis pas juge des possibilités de la Marine à cet égard.

Quant aux *forces aériennes*, j'estime que l'amélioration de nos moyens doit porter sur la *qualité* peut-être plus que sur la quantité, profitant de ce que l'aviation japonaise et [l'aviation] siamoise ne possèdent pour le moment que des appareils d'une valeur inférieure à celle de nos appareils modernes.

Dans ces conditions, la possession en Indochine d'un nombre convenable de ces appareils nous donnerait des moyens de manœuvre incomparables s'ils s'appuient sur une infrastructure adéquate.

La question de l'aviation de *chasse* vient d'être résolue : en octobre l'Indochine disposera de 40 Morane 406 et à cet égard, la situation commencera à se présenter comme satisfaisante. Elle sera au point lorsque la livraison des avions Kolhooven achetés pour le compte de l'Indochine par le ministère de l'Air sera réalisée. La situation est beaucoup moins bonne en ce qui concerne l'aviation de *bombardement* et l'aviation de *sûreté*.

Aviation de bombardement. — Le plan exposé dans l'annexe I indique en tout état de cause deux groupes d'objectifs à prévoir pour notre bombardement :

1. Les concentrations japonaises, terrestres, maritimes et aériennes de la Chine du sud et de Haïnan.

2. Les concentrations terrestres et aériennes siamoises, principalement dans la région Pitsanoulok-Bangkok-Korat.

Cela implique de pouvoir disposer, au début d'un conflit, au moins de deux groupements de bombardement, l'un basé sur le Tonkin, l'autre basé sur la Cochinchine-Cambodge.

Actuellement, pour remplir ces missions, nous disposons en ligne de 6 Potez 542, de 3 Farman 221 et d'une vingtaine de Potez 25. Ce serait se leurrer que d'attendre un résultat quelconque des Potez 25 sans puissance, sans vitesse; quant aux 9 autres appareils, s'ils ont une puissance et une autonomie suffisantes, leur vitesse qui n'atteint pas 300 km/heure les met à la merci de la chasse japonaise ou siamoise.

Le programme prévu actuellement et qui comprend 4 escadrilles de bombardement me paraît suffisant, à condition que ces escadrilles soient dotées d'avions vraiment modernes.

J'estime même que la mauvaise situation actuelle serait presque renversée si *dès maintenant*, l'Indochine pouvait disposer d'une dizaine de bombardiers modernes (genre Amiot 351) et je demande que leur envoi soit prévu au plus tôt. Ce faible prélèvement sur la production actuelle n'altérerait peut-être pas sensiblement la balance des forces métropolitaines, alors qu'il modifierait du tout au tout la situation en Indochine.

Pour l'emploi de ces forces de bombardement, l'infrastructure de l'Indochine est à améliorer, les travaux actuellement en cours seront, je pense, suffisamment avancés à l'automne pour que les appareils que je demande soient immédiatement utilisables.

Aviation de sûreté. — Les missions que dans le cadre du plan de l'annexe I on peut fixer à l'aviation de sûreté sont :

1° De déceler les concentrations que j'ai indiquées au paragraphe précédent;

2° De surveiller les routes maritimes de la mer de Chine méridionale que pourraient prendre des forces japonaises allant attaquer l'Annam, la Cochinchine, les possessions britanniques, ou se rendant au Siam.

3. De faciliter l'accès de nos ports et particulièrement de Saïgon.

Pour la mission 1°, elle pourrait être remplie par les appareils de bombardement que j'ai demandés; seuls, en effet, ils ont l'autonomie et la vitesse suffisantes pour effectuer des reconnaissances stratégiques. Actuellement, nos 3 Farman 221 sont utilisables sur la Chine du sud et Haïnan, mais, du fait de leur vitesse médiocre, ils courraient les plus grands risques.

Pour la mission 2, nous ne disposons actuellement d'aucun appareil, nos 9 hydravions Loire 130 n'ont qu'une autonomie absolument insuffisante, de plus notre programme dit (*sic*) ne prévoit aucun grand hydravion capable de remplir cette mission, aussi j'estime que cette lacune doit être comblée au plus tôt. Comme ces appareils doivent pouvoir collaborer étroitement avec les forces navales qui concourraient au même but, il y a une entente à faire entre l'Air et la Marine pour l'organisation de cette unité d'hydraviation d'exploration.

Également sur le choix de la base d'opérations à prévoir pour elle : Tourane et Saïgon déjà prévus, sont insuffisants (bien que nécessaires) et l'examen de la carte montre que cette base devrait se trouver dans la région du cap Varella. La rade de Cam-Ranh devant être aménagée et défendue, j'estime que c'est elle qui devrait être choisie et que la base secondaire qui y est prévue soit aménagée en conséquence.

Quant à la mission 3, nos Loire 130 sont propres à la remplir.

II. *Moyens britanniques.*

Forces terrestres. — Je demande que soit appuyée la proposition de la Conférence de renforcer dès le temps de paix de 2 brigades des Indes les forces stationnées à Singapour. Mais en outre, je demande qu'il soit signalé aux Britanniques toute l'importance que nous attachons à ce qu'ils rassemblent en Birmanie les éléments d'une force mobile de l'ordre d'une division destinée à intervenir au Siam.

Forces aériennes. — De par leur composition (elles ne comprennent qu'*une* escadrille de bombardement), ces forces ne pourraient que difficilement concourir à une opération contre le Siam; j'appuie donc la proposition de la Conférence de porter à 3 le nombre des escadrilles de bombardement, en indiquant que ces escadrilles pourraient venir éventuellement se baser en Cochinchine.

III. *Commandement.*

Ainsi que le demande la conférence de Singapour, j'estime que c'est de Londres et Paris que doit être effectuée la conduite générale des opérations en Extrême-Orient.

Pour en assurer le contrôle et préparer les décisions à prendre, il me paraît nécessaire de constituer un organisme *permanent* et stable (état-major ou comité) franco-anglais, comprenant des officiers de Terre (colonies), de l'Air et de Mer. Ces derniers tenant le contact avec les commandants en chef respectifs de chaque nation.

Sur place, les commandements nationaux garderaient leur indépendance dans le cadre du plan commun, mais l'unité de commandement serait réalisée pour toute opération à but bien défini employant des forces des deux nations, par exemple l'expédition du Siam pour laquelle nous pouvons, je pense, revendiquer le commandement.

Si l'unité de commandement est adoptée d'une manière permanente pour les forces maritimes des deux nations, il conviendra que la Marine précise bien nettement l'indépendance du commandant de la Marine en Indochine, dans le cadre de l'organisation réglementaire pour la défense propre de ce territoire.

IV. *Aide à la Chine.*

Je laisse de côté l'aide qu'il convient d'apporter à la Chine avant les hostilités, c'est une question avant tout *politique*.

Une fois les hostilités ouvertes, il est pour nous de première importance de donner à la résistance chinoise à la fois puissance et durée.

A cet égard, j'appuie les propositions de la Conférence qui considère que la meilleure manière d'aider la Chine est de lui envoyer dès le début du conflit des conseillers militaires, des instructeurs, en même temps que des armes et du matériel, l'appui d'unités combattantes étant limité aux cas où sont réalisées les conditions que j'ai indiquées dans l'annexe I.

Quant à la composition de la mission à envoyer en Chine, proposée par la Conférence, elle ne me paraît pas très heureuse.

Il y a un intérêt évident à ce que les instructeurs agissent suivant une doctrine unique, cela ne serait pas réalisé si ces instructeurs comprennent pour chaque « spécialité » des officiers français et anglais.

Du fait de l'éventualité de notre collaboration directe à la frontière du Tonkin, nous pouvons, je pense, revendiquer la direction de toute l'instruction tactique, y compris la conduite des grandes unités. Les Britanniques pourraient prendre l'aviation, les transmissions et les services.

Les deux chefs de mission agiraient d'accord dans le cadre des directives établies par le haut-commandement franco-britannique pour guider la stratégie chinoise au mieux pour le succès commun.

319

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 138/S [1]. Secret. *Varsovie, 26 juillet 1939.*

Suite à lettre nº 112/S du 19 juillet 1939 [2].

Le général Ironside [3], après avoir eu de nouveaux entretiens avec les chefs militaires polonais et visité la ville de Varsovie, assista le jeudi 20 juillet, à Rembertow, à une manœuvre infanterie-artillerie-aviation avec tirs réels, qui parut l'avoir beaucoup frappé.

Il me reçut dans la soirée. Il était assez préoccupé des difficultés que rencontraient les négociations de Londres au sujet des crédits à accorder par la Grande-Bretagne à la Pologne : il avait télégraphié deux fois au Premier ministre, pour lui signaler l'urgence qu'il y avait à aboutir; d'autre part, il conseillait aux Polonais d'accepter tout de suite l'argent qu'on leur offrait, quitte à revenir plus tard sur les conditions de l'accord [4].

Je lui ai répondu en insistant à nouveau sur la nécessité de cet effort financier, d'ailleurs modeste [5]; si l'on tardait, c'est un sacrifice beaucoup plus lourd qu'il faudrait faire ensuite.

Le général en était bien convaincu et se proposait, dès son retour, de voir à ce sujet le Premier ministre.

Il m'a confirmé que l'Angleterre allait céder à la Pologne des avions de chasse.

Il est revenu ensuite sur la transformation étonnante qu'il avait trouvée chez les Polonais et sur l'erreur qu'on commettait en Angleterre en les sous-estimant.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 241.
(3) Sur la mission de ce dernier, voir ci-dessus les nos 240, 248 (et note).
(4) *Note du document :* D'après le ministère des Affaires étrangères polonais, la Trésorerie britannique liait l'octroi des crédits à des conditions inadmissibles pour la Pologne : dévaluation du zloty, limitation dans la liberté d'emploi des fonds. [Sur les difficultés rencontrées par la négociation financière anglo-polonaise, voir ci-dessus les nos 206, 232, 256, 295, 306; ci-après le nº 356.]
(5) *Note du document :* Le général Ironside parlait de 5 millions de livres.

Il emporte l'impression que nous pouvons faire confiance à la prudence des dirigeants polonais : quant au plan d'opérations éventuel que lui a exposé le chef d'État-major, il le trouve tout à fait sage.

Enfin, il m'a redit qu'il irait voir le général Gamelin le plus tôt possible, en principe lundi.

J'ai eu d'autre part, de source britannique, quelques précisions sur l'entretien que le général Ironside eut avec le maréchal Smigly-Rydz en présence de M. Beck.

Après avoir assuré ses interlocuteurs que l'appui de la Grande-Bretagne était acquis entièrement à la Pologne dans l'affaire de Dantzig, il a posé quelques questions sur l'attitude qu'adopterait le gouvernement polonais dans les hypothèses suivantes :

1° Proclamation de l'Anschluss, sans qu'elle soit accompagnée d'une intervention militaire allemande dans la ville libre?

Réponse : Une démarche serait à faire à Berlin par les trois puissances (*),

2° Occupation de la Ville libre par les troupes allemandes ?

Réponse : l'état-major polonais enverrait au commandant de ces troupes un officier avec mission de lui demander les raisons de cette opération.

3° Action des autorités dantzicoises portant atteinte aux intérêts polonais essentiels ?

Réponse : la réaction polonaise sera proportionnée à l'action qui la motiverait. M. Beck ne paraissait pas trop disposé à envisager un blocus économique, que la Ville libre pourrait évidemment supporter sans trop de difficultés pendant un certain temps, ce qui semblerait démontrer qu'elle peut vivre indépendante de la Pologne.

Sur l'état actuel des préparatifs militaires allemands, le Maréchal a émis l'avis que, jusqu'à présent, ils n'avaient pas atteint un développement de nature à faire prévoir un conflit prochain.

Tout ceci confirme le parti pris d'extrême prudence qui caractérise la ligne de conduite adoptée par le gouvernement polonais, ainsi que je l'ai signalé déjà dans mes rapports.

Le général Ironside est parti de l'aéroport de Varsovie le vendredi 21 juillet à 9 heures, par un avion spécial qui devait le conduire directement à Copenhague. J'ai été le saluer à son départ; le général Norwid-Neugebauer, inspecteur d'armée, le général Stachiewicz, chef du grand État-major, le général Regulski, adjoint au premier vice-ministre et le général Kalkus, commandant de l'aviation étaient présents. Les honneurs militaires étaient rendus par les troupes de l'aviation. Par une attention qui a paru faire plaisir au général, une délégation en uniforme des anciens combattants polonais du détachement de Mourmansk, que le général Ironside a commandé, était venue le saluer.

Le voyage du général Ironside marque sans doute le début d'une coopération plus active, tout au moins sur le terrain militaire, entre les deux pays.

(*) Note manuscrite marginale : *D'après le général Musse (entretien au 2e Bureau le 12 août), les réponses polonaises ne doivent être interprétées que comme un témoignage de sage prudence, mais non comme un affaiblissement de l'attitude adoptée en ce qui concerne Dantzig.*

L'inspecteur général britannique est parti convaincu de la nécessité d'aider la Pologne. Des officiers seront envoyés d'Angleterre pour étudier les réalisations possibles à cet effet.

Mais surtout, le général Ironside pourra témoigner, à Londres, de l'importance du facteur que représente la Pologne, de la valeur de son armée, de la sagesse de ses dirigeants, de la résolution tranquille que manifeste le peuple entier; il contribuera sans doute à redresser des préjugés fortement enracinés dans l'opinion britannique.

Du côté polonais, on a vu dans le voyage du général Ironside le premier gage concret de l'appui promis par l'Angleterre; l'on n'a rien négligé pour le mettre en valeur au regard de l'opinion publique; les journaux de toutes nuances ont souligné l'importance de cet événement et lui ont accordé une attention et une publicité qui allaient jusqu'à dépasser quelque peu sa portée réelle.

320

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1215 à 1217. *Washington, 27 juillet 1939, 2 h. 43, 2 h. 39, 2 h. 40.*

(*Reçu :* 10 h. 25, 10 h. 23, 10 h. 30.)

Le gouvernement américain vient de notifier au gouvernement japonais la dénonciation du traité de 1911 [1] avec le préavis de six mois prévu par cet instrument. On déclare au département d'État que cette mesure est prise en vue d'assurer la sauvegarde des intérêts américains, c'est-à-dire de pouvoir exercer contre le Japon les représailles économiques auxquelles le traité faisait obstacle.

La commission des Affaires étrangères du Sénat avait examiné le matin la résolution Vandenberg demandant la dénonciation. La motion, appuyée par M. Pittman, avait semblé recueillir la presque unanimité. Toutefois, le vote avait été renvoyé à deux ou trois jours. L'administration s'est hâtée de prendre les devants afin de ne pas laisser aux républicains le bénéfice complet de l'initiative.

Il y a peu de jours encore, le sous-secrétaire d'État croyait à l'ajournement de la résolution Vandenberg. Le revirement de la commission des Affaires

[1] Il s'agissait du traité de commerce et de navigation conclu à Washington, le 21 février 1911, qui comportait la clause de la nation la plus favorisée en faveur de Tokyo. La note de Washington, remise le 26 juillet au chargé d'affaires du Japon, indiquait que le gouvernement des États-Unis était arrivé à la conclusion que le traité contenait « certaines clauses nécessitant une nouvelle étude ». Aussi dénonçait-il ledit traité « en vue de préparer cette nouvelle étude, et pour mieux protéger et développer les intérêts américains selon les nécessités des nouveaux développements de la situation ».

étrangères du Sénat est certainement dû à l'émotion produite par l'accord anglo-japonais au Congrès (1). On y disait couramment que l'Angleterre ayant baissé pavillon devant le Japon, les États-Unis devaient agir énergiquement pour leur propre compte.

Ainsi, refusant son appui diplomatique à l'Angleterre par crainte de l'opinion parlementaire, l'administration se trouve entraînée par cette même opinion à pratiquer contre le Japon la manière forte qu'une politique de solidarité aurait peut-être rendue inutile.

Ceux qui seraient tentés en Europe de fonder trop d'espoir sur l'ajournement du débat relatif à la neutralité (2) feront sagement de méditer cet exemple.

321

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nº 526 (3). Très urgent. *Paris, 27 juillet 1939, 12 h. 5.*

Je réponds à votre télégramme nº 757 (4).

Je considère comme vous qu'il serait extrêmement inopportun de soulever la question d'un conflit éventuel entre la Pologne et la Russie. J'ai téléphoné en ce sens à M. Corbin, qui est entièrement d'accord avec moi et fait une démarche au Foreign Office.

Nous prenons toutes dispositions pour envoyer dans un délai extrêmement bref notre mission militaire.

Je vous rappelle encore à nouveau l'importance que j'attache au communiqué dont je vous ai parlé dans mon télégramme nos 523-524 (5).

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus le nº 281 (et note).
(2) Sur cet ajournement, voir ci-dessus les nos 174, 235, 246.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Du 26 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 307.
(5) Du 26 juillet, ci-dessus publié sous le nº 308.

322

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1568 (1). Réservé. *Paris, 27 juillet 1939, 12 h. 15.*

Je vous confirme ma conversation téléphonique de ce matin.

J'estime qu'il y a urgence à ce que la mission militaire anglaise puisse partir le plus rapidement possible pour Moscou. Toutes les dispositions ont été prises pour le départ de la mission française. Le délai de dix jours dont vous me parliez ce matin au téléphone me paraît excessif.

Je vous serais obligé de rappeler à lord Halifax l'importance que nous attachons à ce que rien ne soit négligé pour hâter l'ouverture des conversations.

323

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2388 (2). *Londres, 27 juillet 1939* (3).

(*Reçu :* 13 h. 45.)

Le Foreign Office vient de me communiquer le texte d'un projet de télégramme d'instructions à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, dont voici la traduction :

« 1º J'ai attentivement examiné la nouvelle formule suggérée dans le paragraphe 3 de votre télégramme nº 169 (4). Indépendamment des mérites ou des inconvénients qu'elle présente avec ou sans la concession des mots cités dans le paragraphe 4, j'estime très nettement que ce serait user d'une tactique erronée au moment actuel que de soumettre encore une autre formule à M. Molotov. Il me semble que sa réaction presque certaine serait d'imaginer qu'il peut insister avec d'autant plus de confiance en faveur de sa propre formule. Il faut bien admettre que pendant tout le cours de ces négociations,

(1) Extrait des « Fonds 1940».
(2) Extrait des « Fonds 1940».
(3) Par téléphone, en clair.
(4) *Documents on british foreign Policy 1919-1939*, Third Series, vol VI, nº 405..

nous avons suivi une politique de concession et que nous n'avons rien obtenu par ce moyen.

« 2° Nous avons suivi cette politique parce que nous espérions qu'elle encouragerait des concessions de la part de M. Molotov en échange et parce qu'il était évidemment essentiel de faire le maximum pour assurer l'accord. Depuis, cependant, que nous avons accepté le changement de méthode qu'entraîne notre concession en ce qui concerne les conversations militaires, nous ne pouvons plus espérer la prochaine entrée en vigueur de l'accord politique, même si les termes pouvaient en être fixés, et de plus il n'y a plus de danger d'un échec imminent des pourparlers pendant les prochaines semaines critiques.

« 3° Dans ces conditions nouvelles, il nous semble que nous pouvons courir le risque d'adopter une ligne un peu plus rigide en ce qui concerne le seul point auquel nous avons toujours attaché une importance capitale et il est permis d'espérer que dans la nouvelle atmosphère créée par la promesse de conversations militaires prochaines, M. Molotov pourrait céder devant une insistance beaucoup plus résolue de notre part qu'il n'en a rencontré jusqu'ici.

« 4° Veuillez donc au cours de votre prochaine rencontre insister énergiquement auprès de lui pour qu'il accepte la formule contenue dans le paragraphe 4 de mon télégramme n° 160 (1) et lui dire qu'après un examen attentif, le gouvernement de Sa Majesté ne se croit pas en mesure de vous autoriser à aller plus loin. Vous indiqueriez qu'à notre avis, notre formule couvre en fait tous les cas qui pourraient légitimement être considérés comme justifiant une intervention immédiate des parties contractantes, mais que, comme il a été indiqué déjà au paragraphe 5 de mon télégramme n° 175 (2), nous serions prêts à accepter une disposition aux termes de laquelle, dans l'hypothèse où surgirait un cas qui ne serait pas couvert par la définition, les signataires s'engagent à entrer en consultation en vue d'arrêter toute action sur laquelle ils pourraient s'entendre. Mon télégramme suivant contient des instructions concernant la formule proposée dans votre télégramme n° 176 (3) en ce qui concerne cette consultation.

« 5° Si M. Molotov propose une autre formule, veuillez naturellement me la communiquer (4). »

(1) *Documents* précités, n° 253. La traduction française en est reproduite ci-dessus sous le n° 111.

(2) *Documents* précités, n° 378.

(3) Ou plutôt n° 173 (*Documents* précités, n° 429).

(4) Le texte de ces instructions fut adressé par le Foreign Office à son ambassadeur à Moscou le 28 juillet, à 12 h 20 (*Documents* précités, n° 474).

En remettant ce projet d'instruction à M. Corbin, sir Orme Sargent sollicitait les observations du ministre français des Affaires étrangères. S'il n'écartait pas des changements de forme dans la formule proposée, il jugeait inutile, « pour des raisons de tactique », de « faire à M. Molotov de nouvelles concessions qui n'auraient même pas le mérite d'avancer les choses ». Il était encouragé dans cette attitude par un avis du Premier ministre de Turquie, qui l'avait assuré que les Soviets tenaient à conclure leur accord avec Paris et Londres (télégramme de Londres n°s 2389-2390 du 27 juillet, reçu à 15 h. 10-15 h. 20).

324

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2391 à 2394 (1). Réservé. *Londres, 27 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 17 h. 5, 19 h. 15, 17 h. 20, 17 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme nº 1568 (3).

Sir O. G. Sargent partage entièrement nos vues sur la nécessité d'expédier la mission militaire franco-anglaise à Moscou le plus tôt possible, mais il lui paraît difficile de raccourcir sensiblement les délais dont il m'avait parlé.

En effet, il faut prévoir que les Russes, qui exigent un accord militaire écrit, vont produire un certain nombre de demandes précises au sujet desquelles il est indispensable de préparer des instructions.

Il est probable aussi que certaines exigences de Moscou dépasseront de beaucoup ce que nous pouvons accorder.

Pour éviter que les représentants militaires franco-anglais ne soient obligés d'interrompre les pourparlers et d'en référer à tout moment à leur gouvernement, un travail préparatoire approfondi est donc indispensable.

Sir O. G. Sargent m'a avoué que, bien que le comité de Défense impériale se soit déjà réuni à ce sujet une ou deux fois, la procédure en était fort lente.

Les autorités britanniques s'attachent d'ailleurs surtout à l'aspect naval des pourparlers où ils auront à jouer le rôle principal, de même que nous tiendrons la première place dans la discussion des affaires proprement militaires.

Il reste, d'autre part, à nommer les délégués britanniques qui ne sont pas encore désignés. C'est à tort que les journaux ont mentionné le nom du général Ironside qui a été autrefois chargé de mission auprès des Russes blancs à Arkhangelsk, et dont l'envoi à Moscou, dans les circonstances actuelles, serait tout à fait déplacé. Le Foreign Office prévoit qu'un amiral sera compris dans la mission ainsi qu'un officier de haut rang de l'armée de l'Air. Il conviendra ensuite de mettre en harmonie les instructions données aux représentants militaires de France et de Grande-Bretagne.

A cet égard, sir O. G. Sargent m'a indiqué que si l'état-major français pouvait, par l'entremise de notre attaché militaire, communiquer au War Office les lignes générales des instructions préparées pour notre propre mission, cette communication permettrait certainement de gagner du temps et faciliterait la tâche de l'état-major britannique (4).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Du même jour, 12 h 15, ci-dessus reproduit sous le nº 322.
(4) Ce télégramme a été communiqué à Moscou le même jour, à 22 h 20, sous les nos 527-530.

325

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2395, 2396 (1). Réservé. *Londres, 27 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 5, 18 h. 10.)

Je me réfère à notre conversation téléphonique de ce matin relative aux dernières instructions adressées à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou(3). Il est exact que sir W. Seeds a été interrogé sur l'opportunité de rappeler à M. Molotov que l'accord en voie de conclusion ne doit pas, en tout état de cause, s'appliquer à un conflit éventuel entre la Pologne et l'U.R.S.S. Il s'agit là d'une simple question posée à sir William Seeds, en prévision des conversations militaires au cours desquelles la question polonaise sera inévitablement évoquée. Des observations ont déjà été faites à M. Molotov à ce sujet au cours des pourparlers. Mais il se peut que les délégués militaires soviétiques n'en aient pas été avisés.

Sir O. G. Sargent m'a dit que ses instructions répondaient au souci qu'aurait le gouvernement anglais de rassurer les Polonais, qui s'étaient souvent montrés inquiets, notamment lors de la visite à Londres de M. Beck (4), de la position de l'U.R.S.S. à leur égard. Il a compris toutefois l'intérêt qui s'attache à ne pas soulever de nouvelles difficultés à Moscou au moment où nous approchons du terme des négociations (5).

(1) Extrait des « Fonds 1940».
(2) Par téléphone.
(3) Sur ces instructions, voir ci-dessus le no 323.
(4) Sur cette visite, qui s'était déroulée au début d'avril, voir, au tome XV de la présente série, les nos 256, 271, 275, 276, 290, 292, 321, 326, 359, 365, 406.
(5) Ce télégramme a été retransmis le même jour, à Moscou, sous les nos 531-532.

326

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,

T. nos 2397 à 2999 (1). Réservé. *Londres, 27 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 50, 19 h. 55.)

Lord Halifax, à qui j'ai demandé de hâter autant que possible la publication du communiqué relatif à l'envoi d'une mission militaire franco-anglaise à Moscou (3), m'a dit que le Premier ministre et le sous-secrétaire d'État parlementaire insistaient de leur côté pour que la Chambre des Communes eût la primeur de la nouvelle officielle, même si les journaux en avaient déjà livré la substance au public. Il doit, en effet, y avoir un petit débat de politique étrangère dans le courant de la semaine, et le Premier ministre aimerait pouvoir faire auparavant cette déclaration qui marquera d'une façon concrète le point où en sont les pourparlers avec l'U.R.S.S.

Le secrétaire d'État m'a donc prié de faire valoir ce point de vue, et il espère que vous voudrez bien vous y rallier. J'ai remarqué qu'il serait alors bien désirable que l'on pût nourrir un peu cette déclaration, par exemple en annonçant le nom du chef de la mission anglaise et la date de son départ. Lord Halifax m'a promis de presser les préparatifs dans toute la mesure du possible et il va en parler dès ce soir à sir Chatfield, ministre de la coordination de la Défense.

Je vous ai signalé l'intérêt qu'il y aurait à communiquer au War Office les éléments généraux des instructions qui seraient données au général Doumenc.

A ce point de vue, je crois devoir indiquer que le général Ismay, secrétaire du comité de Défense impériale, ira passer la journée de samedi à Paris, où il verra le général Jamet et peut-être le général Gamelin (4). Ce serait peut-être l'occasion de fournir aux Anglais une documentation sur la manière dont nous envisageons les pourparlers militaires avec les Russes (5).

(1) Extrait des « Fonds 1940».
(2) Par téléphone.
(3) Le texte de ce communiqué est ci-après publié sous le n° 328.
(4) Il n'a pas été retrouvé de traces du passage à Paris du général britannique aux archives de la Guerre.
(5) Par dépêche n° 3207 du 28 juillet, non reproduite, le ministre des Affaires étrangères transmettait à son collègue de la Défense nationale les indications communiquées par l'ambassade de France à Moscou le 27 juillet sous les nos 763 à 770 (voir ci-après le n° 327), ainsi que celles de l'ambassade de Londres du lendemain (télégramme nos 2391 à 2394, ci-dessus reproduit sous le n° 324, et télégramme nos 2397-2399).

327

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 763 à 770 (1). Réservé. *Moscou, 27 juillet 1939, 23 h. 49, 23 h. 50, 21 h. 50, 23 h. 51, 23 h. 52, 23 h. 53.*

(*Reçu :* 23 h. 30; le 28, 0 h. 30, 0 h. 10, 0 h. 40, 0 h. 35, 1 h.)

1o Nous avons porté à la connaissance de M. Molotov, au cours de notre entretien du 27, la décision prise par nos gouvernements d'envoyer à Moscou dans un bref délai des délégations militaires en vue de négocier la partie technique de l'accord. Le commissaire aux Affaires étrangères a marqué sa satisfaction et son assentiment. Il nous a dit que lord Halifax avait déjà fait connaître sa décision dans ce sens à M. Maisky et avait indiqué à ce dernier un délai de huit à dix jours. M. Molotov m'a demandé si le gouvernement français envisageait également l'envoi de son expert dans le même laps de temps. Je lui ai parlé dans le sens de votre télégramme no 507, deuxième paragraphe (2), non sans qu'il ait précisé qu'un délai de huit à dix jours lui conviendrait également. Sollicité de nous indiquer si l'U.R.S.S. avait un désir à exprimer quant aux techniciens qu'elle souhaitait voir représentés dans notre délégation, M. Molotov nous a dit qu'il s'en remettait aux deux gouvernements, certain de la compétence de nos experts.

A ce point de vue, je vous signale la nécessité de joindre aux nôtres au moins un interprète ayant une parfaite connaissance du russe, mais n'appartenant bien entendu pas, par ses origines ou ses attaches de famille, aux milieux russes (prière de prévenir la Guerre).

2o Mon collègue a, conformément à ses instructions formelles, donné un grand développement à la question de l'agression indirecte dans l'esprit de votre télégramme nos 508-509, paragraphe 2 et 3. Je l'ai soutenu de mes interventions. M. Molotov nous a dit que ses services avaient à l'étude une formule transactionnelle. Il souhaite en recevoir également de nous. Après avoir été longuement poursuivie par sir W. Seeds, la discussion à ce sujet s'est terminée par de nouvelles promesses de M. Molotov de se montrer conciliant et par l'assurance de reprendre avec nous prochainement l'étude de la formule.

3o Le communiqué transmis par votre télégramme no 525 (3) a été soumis à M. Molotov, non pas pour faire l'objet d'une rédaction concertée, puisque le gouvernement britannique avait décidé de ne pas entrer dans cette voie, mais aux fins exposées par le paragraphe 2 de votre télégramme no 523.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le télégramme nos 507 et suivants, du 25 juillet, est ci-dessus reproduit sous le no 297.
(3) Le télégramme adressé à Moscou sous les nos 523-525, le 26 juillet, est ci-dessus publié sous le no 308.

4° Le commissaire aux Affaires étrangères a défini sur ce point la position de son gouvernement comme suit : si, au stade actuel, un communiqué dans l'esprit du nôtre devait être publié, il y aurait... (1) d'entrer dans le détail des nuances de la négociation afin d'éviter les malentendus. On devrait par exemple préciser que la définition de l'agression indirecte, considérée comme capitale, est encore en suspens et l'on serait même obligé de découvrir la portée encore plus capitale de l'article 6. Cela exigerait une mise au point extrêmement difficile, un travail tout de finesse que le gouvernement soviétique estime prématuré. Tout sera plus simple lorsque les pourparlers militaires auront avancé.

5° Soutenu par mon collègue, j'ai souligné toutes les raisons qui militent en faveur d'un communiqué concerté. Sir W. Seeds, à la loyauté duquel il m'est agréable de rendre hommage, a parlé, comme je l'ai fait moi-même, dans le sens de vos télégrammes n°s 511 à 514 (2) et 524. Tout en maintenant ses objections à un communiqué concerté dans lequel il prétend retrouver le projet de déclaration publique que le gouvernement britannique voulait obtenir de l'U.R.S.S. à l'origine des présentes négociations, M. Molotov nous a dit qu'il pourrait examiner la façon d'annoncer officiellement au public les missions militaires par un communiqué concerté, lorsque ces missions seraient arrivées à Moscou. Il semble, a-t-il précisé... (3), le fait seul de leur envoi, sur lequel la presse et la radio françaises et anglaises publient depuis quelques jours des renseignements trop précis pour qu'ils ne soient pas de bonne source, est déjà suffisamment significatif pour ne pas exiger d'être souligné par un communiqué concerté.

6° Mon collègue anglais a pris dans ces conditions nettement position quant aux nécessités où se trouve son gouvernement de répondre aux questions qui lui seront posées au Parlement et de préciser qu'au point atteint par les pourparlers sur les clauses politiques, l'envoi de la mission militaire était maintenant devenu possible. J'ai soutenu de même l'obligation où nous étions de renseigner l'opinion publique. En fin de compte, M. Molotov, tout en maintenant son point de vue, a noté que les gouvernements français et britannique se réservaient d'annoncer l'envoi de la mission militaire à leur parlement et à leur opinion publique.

Pour tenir compte cependant de l'intérêt qui s'attache à rester aussi près que possible de la manière de voir de M. Molotov, mon collègue anglais suggère à son gouvernement une rédaction un peu plus atténuée du projet de communiqué.

Je vous le télégraphie sous le numéro suivant (4).

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le télégramme adressé à Moscou le 26 juillet sous les n°s 511 à 514 est ci-dessus reproduit sous le n° 305.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Le télégramme de Moscou n° 771, du même jour, est ci-après reproduit sous le n° 328. Le télégramme de Moscou n°s 763 à 770 est retransmis le 28 juillet à Londres sous les n°s 1574 à 1581.

328

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 771 (1). Réservé. *Moscou, 27 juillet 1939, 23 h. 53.*

(*Reçu :* le 28, 0 h. 30.)

Texte du projet du communiqué :

« Les gouvernements du Royaume-Uni et de la France estiment que l'entente sur les clauses politiques de l'accord qu'ils se proposent de conclure avec celui de l'U.R.S.S. est arrivée au point où il devient maintenant possible de procéder sans délai à l'étude prévue dès l'origine des mesures d'application nécessaires.

« A cet effet, les gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont décidé, d'accord avec le gouvernement de l'U.R.S.S., d'envoyer à Moscou les représentants de leurs états-majors en vue d'engager des conversations techniques avec l'état-major de l'U.R.S.S. » (2).

329

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3114 (3). Réservé. *Rome, 27 juillet 1939* (4).

(*Reçu :* le 29, 11 h.)

L'opinion publique italienne se montre très désorientée en présence de l'évolution de la situation internationale.

Depuis plusieurs mois en effet, elle a considéré la guerre comme inévitable. Aucune solution des problèmes posés par l'Allemagne comme par l'Italie ne lui est apparue comme possible par voie de négociation pacifique, et cette impression a été graduellement renforcée, au cours de ces dernières semaines, par l'attitude de plus en plus ferme de la France et de l'Angleterre. L'accroissement constant des forces guerrières des puissances occidentales a donné

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Ce télégramme est retransmis à Londres le 28 juillet sous le nº 1582.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par courrier, en clair.

à penser que les deux états totalitaires ne pouvaient, sans de graves dangers, laisser se prolonger trop longtemps une situation que le temps ne cesse de modifier à leur détriment. De plus, le calendrier de l'année avance, et réduit maintenant à quelques semaines la période estivale au-delà de laquelle on est convenu de considérer qu'un conflit n'a plus guère de chances d'être engagé.

Or, malgré l'effet que ces divers éléments devraient logiquement produire sur le processus de maturation de la crise, le public italien constate que celle-ci, en fait, ne progresse pas. Sans doute, la campagne contre la politique dite d'encerclement est-elle plus violente que jamais dans la presse des deux états totalitaires. Sans doute aussi les revendications allemandes sur Dantzig continuent-elles de s'orchestrer, à Rome comme à Berlin, avec autant d'intensité que d'énergie. Mais on observe que ces redites n'ont, jusqu'à présent, pas fait avancer d'un pas la solution du problème.

D'autre part, la propagande en faveur de cette revendication immédiate du Reich ne s'accompagne pas d'une action correspondante en faveur de la réalisation d'un programme d'expansion italienne. Assurément, les journaux italiens prennent-ils soin d'entretenir leur chronique tunisienne et parfois aussi celle de Djibouti et de Suez. Mais ils ne le font qu'à petit feu, comme s'il ne s'agissait que de dispositions en quelque sorte conservatoires, destinées à ne pas laisser se créer une prescription. Si l'on se rappelle les déchaînements qui ont suivi l'épisode de Montecitorio, et qui ont pu, pendant quelques mois, faire vibrer jusqu'à un certain point les cœurs italiens vis-à-vis de la perspective d'une guerre avec la France, on constate qu'aujourd'hui, rien n'est fait ici pour enflammer à cet égard le moral de la nation. Il semble même, à en croire certains propos qui m'ont été répétés ces jours derniers, que dans certains milieux qui touchent de près au gouvernement, on voudrait créer l'impression que l'Italie fasciste, dans la poursuite de ses revendications contre la France, n'a d'autre but que d'assurer à son empire le minimum de libre respiration qui lui est indispensable. On reparlerait, en effet, sur un ton assez modeste, de Suez, d'un port franc à Djibouti, tout en excluant toute velléité de prétentions territoriales sur la Tunisie.

Il ne reste donc à l'opinion italienne, pour s'exalter en vue d'un conflit, que la lecture, indéfiniment répétée, de diatribes violentes contre l'encerclement, diatribes dont le bien-fondé n'apparaît pas toujours très nettement au lendemain de la conquête d'une Éthiopie qu'on ne sait comment exploiter, et de l'absorption de l'Albanie, si aisément réalisée il y a quelques mois. En outre, l'Italien qui réfléchit tant soit peu aperçoit clairement que dans la situation actuelle, où les positions antagoniques sont définies depuis des semaines d'une manière qui ne laisse place à aucune équivoque, le rôle statique appartient aux puissances occidentales et à leurs alliés, et que les états totalitaires ont devant eux la tâche beaucoup plus délicate de passer à l'action. A quel moment et dans quelles conditions convient-il de prendre l'initiative nécessaire? Le problème est singulièrement ardu.

A force de voir la situation se prolonger, le public italien finit par se demander si, en raison du déplacement intervenu dans l'équilibre des forces en Europe,

le problème en question n'est pas devenu suffisamment ardu pour faire hésiter les deux dictateurs, malgré les affirmations maintes fois répétées, à Rome comme à Berlin, au sujet de la marche inéluctable et inflexible des deux peuples.

Le ressort de la nation italienne est comme tout fort détendu. Bien que le gouvernement fasciste croie pouvoir être sûr de la tenir en mains le jour où il faudrait l'appeler tout entière aux armes, il ne paraît cependant pas vraisemblable que cet état d'esprit certain des masses n'entre pas, si peu que ce soit, en ligne de compte dans les calculs des dirigeants italiens pour l'avenir immédiat.

Mais il est difficile d'évaluer le poids qui peut être attribué ici à des considérations de cet ordre, dans l'élaboration des décisions que la position actuelle des états totalitaires leur commande d'adopter sans retard, sous peine d'une atteinte grave à leur indispensable prestige.

330

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2026 (1). *Berlin, 27 juillet 1939* (2).

L'activité politique de l'Allemagne hitlérienne au cours de ces huit derniers jours est traduite par des manifestations qui forment entre elles un contraste assez singulier.

D'une part, en effet, le Reich a laissé percer le désir de se ménager des voies de retraite, pour le cas où il estimerait ne pas devoir pousser à l'extrême le tension internationale.

D'autre part, l'animosité contre la Grande-Bretagne, loin de s'apaiser, est, au contraire, allée croissant; elle s'est exprimée par des attaques de plus en plus haineuses et véhémentes, le IIIe Reich et l'Empire britannique prenant de plus en plus figure d'ennemis irréductibles.

1° Dans l'affaire de Dantzig, on a relevé, du côté allemand, une certaine évolution.

Lorsqu'a éclaté, fin mars, le différend germano-polonais, le Reich espérait avoir raison de la résistance de Varsovie par l'usure et par l'intimidation. « Nous en reparlerons dans trois ou quatre mois, avaient coutume de dire les interprètes de la pensée officielle. D'ici là, les Polonais apprendront ce qu'il en coûte d'entretenir 1 million et demi d'hommes sous les armes. L'état d'esprit ne manquera pas, non plus, d'évoluer à Londres et à Paris, qui finiront bien par se résoudre à l'inévitable. »

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

Au bout de quatre mois, les calculs des dirigeants nazis ne se sont pas réalisés. La résistance polonaise n'a pas fléchi. Les puissances occidentales ont affirmé sans équivoque leur volonté d'opposer, s'il le fallait, la force à la force. Elles ont supporté au moins aussi bien que l'Allemagne la « guerre des nerfs », entamée et orchestrée par M. Goebbels et qui devait avoir raison de leur opposition.

Cette résistance inattendue a placé les dirigeants hitlériens dans une impasse. Depuis le début de juin, ils avaient commencé leurs préparatifs militaires, persuadés qu'une fois de plus, la menace suffirait. Aujourd'hui, ils ne sont plus certains qu'il en soit ainsi. Plusieurs ont été obligés de s'avouer que la méthode jusqu'ici employée avec succès serait, cette fois, inefficace ou qu'elle risquait fort d'aboutir à une guerre générale.

Avant d'aller plus avant, les dirigeants du Reich ont donc voulu faire le point et, peut-être aussi, se ménager des possibilités de repli. Tel est bien, semble-t-il, le but des propos tenus le 21 juillet devant des représentants de la presse étrangère par un haut fonctionnaire du ministère de la Propagande [1], de l'article publié par le *Danziger Vorposten* le 23 et du manifeste qu'a fait paraître M. Forster, dans *l'Observateur raciste* du 25 juillet [2]. Toutes ces déclarations peuvent se résumer ainsi : « Dantzig, ville allemande », veut et doit revenir à l'Allemagne. Mais cette solution doit intervenir par des voies pacifiques. Jamais les hitlériens de la Ville libre ou du Reich n'ont songé à une guerre à propos de Dantzig. Au surplus, l'affaire ne présente pas un caractère urgent. Dantzig et le Reich peuvent attendre. Quant aux préparatifs militaires auxquels il a été procédé dans la Ville libre et en Allemagne, ils ne sont que des mesures de précaution contre la menace polonaise ou des répliques aux préparatifs des autres puissances.

Tel est bien également le sens des propos que le gauleiter de Dantzig a tenus à M. Burckhardt les 19 et 24 juillet, et au cours desquels il a affirmé notamment que « *M. Hitler saurait attendre aussi longtemps qu'il serait nécessaire un règlement pacifique de la question de Dantzig* » [3].

Au moment où les chefs du IIIe Reich s'aperçoivent que l'affaire de Dantzig risque d'aboutir à un conflit général, ils jugent prudent de proclamer que jamais ils n'ont songé, quant à eux, à provoquer, à propos de la Ville libre, une pareille catastrophe.

Ils se réservent ainsi la faculté de prendre, s'ils le jugeaient bon, des mesures de démobilisation, aussi bien à Dantzig que dans le Reich, sans avoir l'air de reculer.

C'est là un point qui mérite de retenir l'attention. Il serait prématuré d'affirmer qu'il constitue un tournant dans l'évolution du litige polono-dantzicois. Il n'en marque pas moins un flottement dans l'attitude de plus en plus menaçante que le Reich adoptait depuis quatre mois à l'égard de la Pologne.

(1) Voir ci-dessus le n° 273.
(2) Sur les déclarations du Gauleiter à cet organe nazi, voir ci-dessus le n° 303 (note).
(3) Sur ces propos, voir ci-dessus le n° 245 (et note).

Ce flottement peut, d'ailleurs, n'être que passager. On ne saurait oublier, en effet, que les préparatifs militaires du Reich se poursuivent activement, que des trains de troupes et de matériel de guerre continuent à sillonner l'Allemagne dans toutes les directions, que les appels de réservistes se multiplient et que, le 15 août prochain, date qui se rencontre très fréquement dans les ordres de réquisition et dans les convocations, l'Allemagne aura sous les armes deux millions d'hommes.

Tout en envisageant la possibilité d'un repli ou d'un ajournement, le Reich continue donc à mettre sur pied l'instrument dont il aurait besoin s'il se décidait à des solutions de violence.

2° On ne saurait négliger, non plus, que, loin de s'améliorer, les relations du Reich avec la Grande-Bretagne sont de plus en plus tendues. Pour lutter contre l'Angleterre, la propagande allemande fait flèche de tout bois; elle se montre d'autant plus hargneuse que les événements dérangent ses calculs ou déçoivent ses espoirs.

a. L'accord préliminaire, intervenu le 23 juillet, entre l'Angleterre et le Japon [1], a fourni aux journaux du Reich l'occasion de développer, une fois de plus, le thème de l'irrémédiable déclin de la puissance britannique. Cet accord a été présenté comme une capitulation honteuse, comme un abandon par l'Angleterre de toutes ses positions en Extrême-Orient, comme une preuve irréfutable de faiblesse. Les feuilles allemandes n'ont pas manqué non plus de prétendre qu'il constituait à l'égard de Tchang-Kaï-Chek une véritable trahison.

N'est-ce pas là, ont-elles écrit, un avertissement pour les Polonais, que la Grande-Bretagne excite à l'heure actuelle contre le Reich, mais qu'elle n'hésitera pas à abandonner dès que l'exigeraient les intérêts d'une politique versatile?

Mais sous ces sarcasmes se cache en réalité une déception profonde dont il est aisé d'apercevoir les causes :

Le Reich avait espéré que le différend anglo-japonais s'envenimerait et que l'Angleterre serait ainsi amenée à distraire une partie de ses forces du champ d'action européen pour les envoyer en Extrême-Orient. La situation des puissances de l'Axe eût été allégée d'autant. En signant l'accord avec le Japon, la Grande-Bretagne a, au contraire, affirmé sa volonté de concentrer ses forces en Europe.

En outre, les milieux économiques allemands n'ignorent pas qu'en Extrême-Orient, l'Angleterre défend non seulement ses positions, mais celle des puissances européennes et que les coups qui atteignent le commerce britannique frappent également le commerce des autres états européens. Tout en applaudissant à la défaite que viendrait de subir l'Angleterre, l'Allemagne ne peut donc ignorer qu'elle applaudit, en réalité, à la ruine de ses exportations en Chine, autrefois florissantes et déjà considérablement réduites.

b. La remise à flot des négociations anglo-franco-russes a servi également

[1] Voir ci-dessus le n° 281 (note).

de prétexte à la presse de M. Goebbels pour soutenir que l'Angleterre venait, une fois de plus, de s'incliner devant les volontés du Kremlin, qu'elle avait perdu tout sentiment de dignité et que dans sa haine de l'Allemagne et son désir d'encercler le Reich, elle abandonnait tout souci de prestige.

En réalité, c'est avec un dépit mêlé d'inquiétude et tempéré seulement par l'espoir de voir surgir de nouveaux obstacles, que les milieux officiels assistent à la poursuite, dans une atmosphère, semble-t-il, plus favorable, des négociations entre la France, l'Angleterre et la Russie. Si les conversations militaires dont il a été question ces jours-ci entre les trois états-majors aboutissaient, il ne saurait plus être question, comme certains l'envisageaient outre-Rhin, de liquider en quelques semaines l'armée polonaise pour se retourner contre les puissances occidentales. L'état-major allemand verrait se dresser de nouveau devant lui le spectre de la guerre sur deux fronts, qui n'a jamais cessé de le hanter.

c. Le nouveau vol que viennent d'effectuer, au-dessus de la France, des bombardiers anglais [1], au nombre de 250, n'a pas seulement provoqué de vives récriminations. Il a renforcé l'impression que le Reich, si puissante que soit son aviation, avait désormais à compter dans les airs avec des adversaires dignes de lui. En de nombreux articles, la presse allemande s'est efforcée de rassurer la population, en rappelant, en particulier, les exploits de la D.C.A. et de l'aviation de chasse allemandes durant la guerre d'Espagne.

De son côté, le maréchal Goering s'est rendu à l'île de Sylt pour y inspecter les bases d'hydravions et les batteries antiaériennes. Les journaux ont souligné l'importance de cette visite comme pour bien montrer que des escadrilles anglaises qui essayeraient d'effectuer leur liaison avec l'aviation polonaise se heurteraient, au cours de route, à de sérieux obstacles.

Le soin que l'on apporte, outre-Rhin, à apaiser les inquiétudes causées par la soudaine révélation de la force aérienne britannique et par la renaissance de notre aviation, montre combien est utile, dans les circonstances actuelles, l'affirmation par les puissances occidentales de leur puissance dans les airs.

d. En revanche, il semble bien que le bruit fait, à la fin de la semaine dernière, par certains journaux anglais au sujet d'un prétendu plan d'aide économique et financière à l'Allemagne [2], ait produit, outre-Rhin, des effets somme toute assez défavorables. La presse allemande s'est emparée des indications plus ou moins fantaisistes données par le *Daily Telegraph* et le *News Chronicle* et a tiré argument des déclarations faites à ce sujet par le secrétaire d'État Hudson pour affirmer que le gouvernement britannique — et M. Chamberlain lui-même — avaient voulu charger de nouveau l'Allemagne des chaînes de Versailles, lui ravir sa souveraineté militaire et la soumettre à un contrôle internationnal déshonorant.

Tandis que les intentions dont avait pu s'ouvrir M. Wohlthat devant certains milieux britanniques se trouvaient ainsi dénaturées aux yeux de l'opinion

[1] Voir ci-dessus le n° 251 (note).

[2] Sur cette rumeur, née à l'occasion de la mission Wohlthat, et les polémiques qui suivirent, voir ci-dessus les nos 268, 270, 284, 285, 296, 302.

allemande, l'incident pouvant être interprété dans les milieux officiels comme un signe qu'après tout, l'Angleterre n'était peut-être pas absolument décidée à pratiquer jusqu'au bout une politique d'énergie et qu'elle commençait à s'effrayer des charges militaires et financières assumées. C'était de l'eau sur le moulin de ceux qui, comme M. von Ribbentrop, n'ont pas renoncé à convaincre le Chancelier que, malgré les déclarations les plus catégoriques et en dépit de toutes les assurances contraires, les puissances occidentales se déroberaient une fois de plus si l'Allemagne persistait dans son attitude intransigeante.

Or, c'est de l'opinion que se formera M. Hitler sur l'attitude finale qu'adopteraient la France et l'Angleterre en face de l'éventualité d'une guerre que dépendra, dans une large mesure, le sort de la paix. On ne saurait trop l'avoir présent à l'esprit, au seuil d'un mois généralement considéré comme devant être d'une importance décisive pour l'orientation de la politique européenne.

331

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2027 (1). Secret. *Berlin, 27 juillet 1939* (2).

De bonne source, on me confirme que c'est sur les instructions du maréchal Goering lui-même que M. Wohlthat aurait orienté dans le sens que l'on sait les conversations qu'il a eues à Londres avec un certain nombre de personnalités britanniques (cf. ma lettre nº 637 du 25 juillet) (3).

Les divulgations du *Daily Telegraph* (4) et les réactions forcenées qu'elles ont provoquées dans la presse officieuse du Reich sont considérées, à Berlin, comme portant une nouvelle atteinte au crédit du Maréchal et, d'une manière plus générale, comme marquant un échec pour le clan des modérés. Bien que son action soit restée discrète, M. Goering n'en serait pas moins furieux de se voir ainsi publiquement désavoué et garderait une vive rancune de cette humiliation à M. von Ribbentrop et à M. Goebbels.

La propagande hitlérienne poursuit ses efforts pour semer le doute quant à la fermeté de la résolution britannique. Dans les milieux officiels allemands, on insinue que M. Chamberlain était parfaitement au courant des propositions présentées par M. Hudson à M. Wohlthat et on affecte d'être convaincu que le Premier ministre ne cherche, au fond, qu'une occasion de se relâcher de son « intransigeance ».

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) Ci-dessus reproduite sous le nº 302.
(4) Sur ces divulgations, voir ci-dessus le nº 270.

J'ajoute qu'un journaliste anglais, généralement bien informé, a confié à l'un de mes collaborateurs que l'auteur de la divulgation à la presse anglaise ne serait autre que sir Robert Vansittart, qui aurait voulu ainsi couper court à une manœuvre qu'il estimait dangereuse. Je vous communique cette indication sous toutes réserves.

Quoi qu'il en soit et quelles qu'aient pu être les intentions qui ont inspiré les entretiens Hudson-Wohlthat, on ne peut manquer d'être frappé du double parti qu'ont su tirer de l'incident M. von Ribbentrop et M. Goebbels : en infligeant un échec aux modérés à l'intérieur du Reich et en jetant, à l'extérieur, la suspicion sur la loyauté du chef du gouvernement britannique.

Rien ne montre mieux le danger, dans les conditions présentes, de tels contacts officieux.

332

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2028 (1). Confidentiel. *Berlin, 27 juillet 1939* (2).

Dans les entretiens privés, les membres de l'ambassade d'Italie à Berlin ne dissimulent pas l'inquiétude que provoque chez eux l'évolution de la situation internationale. A vrai dire, cette inquiétude provient surtout de la pensée que leur pays pourrait être entraîné dans une guerre du fait de l'Allemagne. Manifestement, cette éventualité consterne nos collègues italiens.

Aussi l'ambassadeur d'Italie s'attache-t-il à tous les indices favorables qui lui permettent de soutenir un optimisme plus volontaire que réel. Il a annoncé à différents chefs de mission son intention de ne pas s'absenter de Berlin pendant le mois d'août « afin de poursuivre son action modératrice » et de retenir, s'il en était besoin, les dirigeants hitlériens sur la pente de l'aventure.

Mme Attolico, qui exagère peut-être l'autorité de l'ambassadeur d'Italie auprès des chefs du IIIe Reich, déclare volontiers que son mari a réussi, en septembre 1938, à éviter la guerre « de concert avec sir Nevile Henderson », et qu'elle est persuadée qu'il en sera de même cette année.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

333

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 760, 761 [1]. *Moscou, 27 juillet 1939, 14 h. 15.*

L'accord par lequel la Grande-Bretagne, acceptant de porter sur le plan de la politique générale l'incident local de Tientsin, reconnaît au profit du Japon la situation de fait en Chine [2] ne fait encore ici l'objet d'aucun commentaire de presse. Mais la place donnée aux protestations du gouvernement chinois et aux commentaires défavorables des journaux étrangers, notamment américains, est significative de l'opinion du gouvernement de l'U.R.S.S. Venant si peu de temps après les déclarations énergiques par lesquelles le gouvernement de M. Chamberlain a fait savoir qu'il ne céderait pas aux menaces japonaises [3], son acceptation des demandes du gouvernement de Tokyo fournit un nouvel élément à la méfiance avec laquelle les autorités soviétiques apprécient les véritables intentions de l'Angleterre et le caractère réel de son programme de résistance à l'agression.

[1] Extrait des archives de l'ambassade.

[2] Sur le récent accord anglo-japonais, voir ci-dessus le n° 281 (note).

[3] M. Chamberlain avait souligné le 15 juin devant les Communes la gravité de l'affaire de Tientsin. Il y était revenu le 19 juin, ainsi que lord Halifax les 20 et 21 juin. Ce dernier, convoquant l'ambassadeur du Japon à Londres le 23 juin, déclarait que la Grande-Bretagne demandait un règlement prochain de l'incident et le rétablissement de rapports normaux entre les deux pays. Le 24 juin, à Cardiff, à l'occasion d'une manifestation conservatrice, le Premier britannique, traitant entre autres choses des événements de Tientsin, avait déclaré : « Aucun gouvernement britannique ne peut tolérer que ses nationaux soient soumis à des traitements tels que ceux signalés à Tientsin, et aucun gouvernement britannique ne saurait se soumettre aux ordres d'un autre gouvernement pour formuler sa politique étrangère ». En revanche, le 24 juillet, rendant compte aux Communes de l'accord anglo-nippon, M. Chamberlain indiquait que la politique anglaise envers la Chine ne subissait aucun changement, et lord Halifax, le même jour, devant la Chambre des lords, cherchait à minimiser la portée de l'accord, soulignant qu'il « n'affectait la position ni les obligations des autres puissances » et que l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait effectué des représentations énergiques auprès du Gaimusho au sujet de l'agitation anti-britannique au Japon.

334

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1165, 1166 (1). *Istanbul, 27 juillet 1939.*

Par un document qui m'est officiellement communiqué par le secrétaire général des Affaires étrangères, celui-ci a précisé à l'ambassadeur d'Angleterre, en se référant à sa note relative à l'aide financière et économique que la Turquie attend des puissances occidentales (voir les télégrammes de l'ambassade nos 1099 à 1104 (2) et 1143 à 1152) (3) que les commandes turques passées en Allemagne dépassent à ce jour 93 millions de livres turques, dont 28 millions pour la Marine, 8 millions pour les usines de guerre, 47 millions pour l'armée et 8 millions pour l'aéronautique. A ces montants, il faut ajouter 75 millions de livres turques, mises à la disposition de la Turquie par l'accord de crédit allemand signé au début de 1939.

Les paiements doivent s'échelonner par tranches de cinq à dix annuités. Les livraisons n'ont pas été faites mais, affirme le ministère, certains paiements auraient déjà été effectués.

La note turque ajoute qu'un plan de commandes militaires supplémentaires à passer en Allemagne et portant sur 40 millions de livres turques avait été mis au point.

335

Note du Ministre (4)

Paris, 27 juillet 1939.

J'ai reçu aujourd'hui la visite du général Le Rond qui vient de passer un mois en Allemagne et huit jours à Dantzig.

Le général Le Rond est un observateur excellent des choses allemandes et il m'avait, en particulier, parfaitement renseigné sur l'évolution de la crise tchécoslovaque (5).

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 13 juillet, ci-dessus reproduits sous le n° 195.
(3) Du 21 juillet, ci-dessus reproduits sous le n° 263.
(4) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(5) Voir, au tome X de la présente série, le n° 131.

Le général Le Rond estime que les envois d'armes se poursuivent à Dantzig et que le jour où les Dantzicois auront réuni à Dantzig assez de matériel de guerre, ils demanderont leur rattachement au Reich.

De l'avis du général Le Rond, cet événement devrait se produire vers la fin du mois d'août, époque où l'armement de Dantzig serait achevé.

336

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

AU GÉNÉRAL DOUMENC, COMMANDANT DE LA Ire RÉGION MILITAIRE [1].

D. nº 1522/DN. 3. Très secret. *Paris, 27 juillet 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie des conclusions arrêtées à la réunion des chefs d'État-major généraux du 17 juillet 1939 et qui concernent votre éventuelle mission à Moscou.

La question des communications maritimes entre l'Ouest européen et Mourmansk est à régler d'accord avec les Britanniques qui ont le commandement dans les eaux intéressées; les bases de départ sont d'ailleurs en Grande-Bretagne. Quant à la voie de la Méditerranée, elle pose le problème de la maîtrise de cette mer et ne peut être, au moins au début d'un conflit, une voie sûre.

En ce qui concerne les communications aériennes, il ne faut pas exclure la possibilité du survol de l'Allemagne, mais il semble que les relations régulières sont à établir par avions civils faisant escale chez les neutres du nord de l'Europe.

Pour l'action navale en Baltique, il serait intéressant d'avoir des précisions sur les possibilités de la flotte russe qui dispose dans cette mer de 52 sous-marins.

[1] Un document dactylographié conservé aux archives du service historique de la Guerre (et dont une reproduction se trouve à celles du Quai d'Orsay) contient le texte des « Souvenirs de la mission en Russie, août 1939 », du général Doumenc. Ce document qui à en juger par des allusions postérieures à la mission, semble avoir été rédigé entre fin 1939 et mai 1940, a servi de base au récit qu'a donné de la mission le général Beaufre dans ses *Mémoires 1920-1940-1945*, Presses de la Cité, 1965, p. 109 et suiv.

Le 15 juillet, le général Doumenc, commandant la Ire région militaire (Lille), avait été averti par un coup de fil du chef du cabinet de Gamelin qu'il devait se tenir prêt à rejoindre Paris en vue d'une mission éventuelle, dont le but n'était pas précisé. Le 17, Doumenc était convoqué à Paris, où Gamelin l'avertissait de son intention de l'envoyer en Russie pour négocier une convention militaire. Il s'agissait d'obtenir des Soviétiques qu'ils s'engagent en cas de guerre à ne rien faire contre la Pologne, la Roumanie et la Turquie, et même à aider ces pays si ceux-ci le demandaient : « Cette aide pourrait consister à contribuer à leur ravitaillement, à faciliter leurs communications, et même à renforcer leur aviation. On ne leur demande pas davantage »; il convenait enfin d'assurer les liaisons maritimes de la France avec l'U.R.S.S. Les 18 et 20 juillet, Doumenc rendait visite au général Jamet, secrétaire général de la Défense nationale, pour se documenter, puis il rentrait à Lille. Il ne devait revenir à Paris que le 31 (voir ci-après le nº 394, note).

Les Polonais ne peuvent admettre officiellement, dès le temps de paix, le principe de l'intervention, en cas de conflit, de forces russes sur leur territoire, mais il n'est pas douteux qu'au moment du danger, ils accepteraient d'avoir sur leur sol de l'aviation soviétique, peut-être même des unités mécanisées. La possibilité de les voir ouvrir leurs frontières à des forces russes de toutes catégories reste peu probable. Il semble que sur le même sujet, les Roumains seraient également très réticents, mais les Turcs seraient plus maniables.

L'action en Méditerranée orientale doit comporter le règlement aussi rapide que possible de la question du Dodécanèse; cette dernière opération doit être surtout l'affaire des Turcs, aidés par la marine britannique et par les aviations alliées au nombre desquelles on doit en premier lieu mettre l'aviation russe. C'est pour obtenir l'appui de l'aviation russe dans le Dodécanèse que vous aurez à agir comme courtier. Cet appui serait également indispensable si la Bulgarie ne pouvant être maintenue dans la neutralité, elle était attaquée tant par les Turcs partant de la Thrace que par des forces grecques et turques partant de la région de Salonique. Dans ce cas, quel pourrait être le concours de la Russie?

La livraison par la Russie à la Pologne, à la Roumanie et à la Turquie de matières premières, denrées alimentaires, armements, munitions et outillage, serait évidemment bien accueillie par les puissances en cause. Il est très désirable de voir l'U.R.S.S. leur fournir ce que la France et l'Angleterre ne peuvent leur donner, au moins dans un avenir très proche. La note ci-jointe donne l'état de la question.

Les Turcs n'envisagent une action de quelque envergure en Méditerranée orientale et dans les Balkans que s'ils ne se sentent pas menacés par l'U.R.S.S. au Caucase; vous aurez sans doute l'occasion de le faire entendre aux Russes et de provoquer de leur part tous apaisements souhaitables.

ANNEXE

Conclusions de la réunion des chefs d'État-major généraux du 17 juillet 1939 au sujet de l'envoi d'une mission militaire en Russie (1)

Très secret.

La mission aurait à examiner les questions suivantes :

I. — *Communications*

— Communications entre la Russie et les puissances occidentales par la voie maritime de l'océan Arctique.

— Communications aériennes.

II. — *Action en Baltique*

— Action navale et aérienne en Baltique pour faire le blocus de l'Allemagne (interdiction des transports de matières premières et matériel des états scandinaves sur l'Allemagne, interdiction du commerce de la Prusse orientale avec le reste de l'Allemagne) et pour contribuer à la défense de Gdynia.

(1) Cette note annexe, signée du général Gamelin, porte l'indication : Approuvé. Daladier, 24 juillet 1939.

III. — *Renforcement sur les théâtres d'opérations polonais et roumains*

— Renforcement des armées polonaises et roumaines par aviation, par unités mécaniques, éventuellement par troupes terrestres (si la Pologne et la Roumanie l'envisagent).

— Apaisements à donner à ces deux pays en ce qui concerne leurs frontières orientales.

IV. — *Renforcements sur les théâtres balkaniques*

— Action par aviation, unités mécaniques et troupes de terre sur les théâtres balkaniques en renforcement des Turcs.

V. — *Action en Méditerranée*

— Action aérienne et navale en Méditerranée.

VI. — *Livraison de matériel*

— Livraison à la Pologne, à la Roumanie et à la Turquie de matières premières, de denrées alimentaires, d'armements, de munitions et d'outillage.

— Fourniture en temps de paix à la France de certains matériels (D.C.A. : canons et projecteurs).

VII. — *Effectifs russes au Caucase*

— Apaisements à donner aux Turcs en ce qui concerne d'éventuelles concentrations de troupes russes au Caucase.

337

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 649. *Berlin, 27 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 juillet.)

La constitution que vient de se donner (21 juillet) la Slovaquie « indépendante », a été analysée par les journaux allemands, mais sans commentaires. On affecte, à Berlin, d'éviter tout ce qui pourrait donner l'impression d'une immixtion dans les affaires intérieures du petit état protégé. La propagande nationale-socialiste s'attache elle-même à prouver que les Slovaques disposent librement de leur évolution politique. Ils en disposeront tant que les dirigeants hitlériens n'en auront pas décidé autrement.

Réduite à ses grandes lignes, la constitution que le Parlement slovaque, rassemblé dans la salle du « Comitat » de Bratislava, a approuvée à l'unanimité, a une double base, définie dans son préambule : chrétienne et nationale. La Slovaquie est une République. Les principaux organes constitutionnels sont : le Parlement, le gouvernement, le Parlement (*sic*) et le conseil d'État.

1º Le Président est élu pour sept ans. Il doit être âgé de quarante ans et peut être choisi en dehors du Parlement. Il nomme et renvoie les ministres, les professeurs d'Université et les juges, ainsi que les hauts fonctionnaires

et les officiers. Il a le commandement suprême de l'armée. Le droit de grâce lui est réservé.

Il peut élever son veto contre une décision du Parlement, mais doit retirer son opposition si la décision du Parlement est confirmée par un vote des trois cinquièmes de la Chambre.

Il est couvert par l'immunité attachée à ses fonctions. Il ne peut être mis en cause que par le conseil d'État sur accusation du Parlement, et uniquement sous l'inculpation de haute trahison.

S'il est empêché, c'est le président du gouvernement qui dirige les affaires présidentielles. Au cas où le gouvernement est démissionnaire, l'intérim incombe au président du Parlement.

2° Le gouvernement comprend le président du Conseil et les ministres. Il partage avec le Parlement et le conseil d'État l'initiative des lois. En cas d'urgente nécessité, il est autorisé à prendre, par ordonnances, des mesures d'ordre économique, financier ou politique. Ces ordonnances doivent être revêtues des signatures du président de la République et de la majorité des ministres. Le Cabinet est responsable, dans chacun de ses membres, devant le Parlement.

3° Le Parlement compte 80 députés élus pour cinq ans au scrutin secret. Il est convoqué au moins deux fois chaque année, au printemps et à l'automne, par le président de la République.

Il procède à l'élection du président de la République (majorité des trois cinquièmes) et détient le pouvoir législatif. C'est à lui que revient le droit de fixer et de réformer la Constitution. Le territoire de l'État ne peut être modifié sans son approbation. Il décide également de la guerre et de la paix. Toutes les résolutions importantes du Parlement doivent être approuvées par une majorité des trois cinquièmes, les deux tiers des députés étant présents.

4° Le conseil d'État a essentiellement un rôle de surveillance et de contrôle. Ses membres ne sont pas élus. Six d'entre eux sont nommés par le président de la République, dix sont désignés par le parti slovaque unifié (parti Hlinka). Les partis représentant les minorités ou « groupes nationaux » et les différentes corporations nomment, chacun, un membre. Les conseillers d'État sont nommés pour trois ans.

C'est au conseil d'État qu'il revient de décider si le président de la République, pour cause de maladie ou autre, est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Transformé en Haute Cour, il juge, le cas échéant, le président de la République et les membres du gouvernement. Il établit les listes électorales, peut enlever leur mandat aux députés indignes, etc.

Ses membres bénéficient de la même immunité que les députés.

En ce qui concerne les partis politiques, la Constitution stipule que le peuple slovaque sera officiellement représenté par le parti populiste slovaque (parti Hlinka). Les « groupes nationaux » participeront à la vie politique par l'intermédiaire de leurs partis respectifs. Une loi spéciale règlera ultérieurement cette participation.

Une des nouveautés de la jeune République slovaque est l'organisation

des corporations : chaque ressortissant slovaque sera inscrit à l'une des corporations suivantes : agriculture, industrie, commerce et artisanat, banques et assurances, professions libres, employés d'État, travailleurs culturels. Ces corporations jouiront d'une autonomie qui sera définie par une loi, de façon à tenir compte de la situation particulière créée par l'existence de minorités nationales.

Dans le cadre des droits et devoirs du citoyen, la Constitution décrète l'établissement du service militaire obligatoire.

Ce sont surtout les dispositions concernant les « groupes nationaux » qui ont retenu l'attention de la presse nationale-socialiste. D'après les statistiques berlinoises, il y aurait actuellement en Slovaquie près de 150.000 Allemands. Aussi les journaux ont-ils souligné qu'en vertu de la nouvelle constitution, les membres des groupes nationaux pourraient désormais « professer ouvertement » leur nationalité. Celle-ci sera, pour chaque individu, portée dans une sorte de cadastre. Les groupements nationaux établis sur territoire slovaque ont le droit de se donner une organisation culturelle et politique sous la direction de chefs choisis par eux. Il leur est loisible de nouer et d'entretenir des relations culturelles avec leur patrie raciale. Ils ont le droit d'user de leur langue dans la vie publique et dans leurs écoles. Toutefois, la mesure de ces différents droits est fonction de la réciprocité accordée aux minorités slovaques sur le territoire des pays auxquels se rattachent les groupes nationaux en question.

* * *

En présentant la Constitution au Parlement, le ministre de l'Intérieur, M. Tuka, a précisé que, dans l'esprit de ses auteurs, elle n'était ni démocratique, ni « absolument » autoritaire. Sans doute avec l'arrière-pensée de plaire à ses auditeurs allemands, l'orateur s'est livré à une attaque assez déplaisante contre le « démocratisme », « méthode offensive qui n'est bonne qu'à saper tout concept d'autorité ». « Les démocraties occidentales, aurait-il ajouté d'après la presse allemande, invoquent les succès remportés par leur système en Europe et en Amérique. Mais on ne peut enregistrer de résultats favorables que dans les états abondamment pourvus de tous les biens par la nature ou chez ceux qui ont réussi à exploiter des peuples inférieurs en civilisation ».

Lorsque M. Tuka déclare que la constitution slovaque est, avant tout, un « acte de foi » en la nation, il met, peut-être inconsciemment, le doigt sur le point névralgique. On doit constater que, si l'on aborde ce sujet avec un Allemand, un Hongrois, un Polonais ou même un Slovaque, neuf fois sur dix l'interlocuteur ne cache pas sa conviction que l'état de choses qui règne actuellement en Slovaquie n'est que provisoire. Il me revient qu'à Bratislava, les milieux politiques ont conscience de cette lourde incertitude. La constitution qui vient d'être promulguée est donc bien, à proprement parler, un « acte de foi », non dans le sort futur de l'État slovaque, mais tout au plus dans celui de la nation.

Commentant, de son côté, les dispositions relatives aux « droits vitaux » des groupements nationaux, le chef de la minorité allemande, M. Karmasin, a fait entendre un avertissement sur lequel il est impossible de se méprendre : « Sans doute, a-t-il dit en substance, on ne peut douter de la bonne volonté qui a présidé à la rédaction de la nouvelle constitution. Mais nous ne devons pas oublier qu'une constitution ne reste qu'une feuille de papier si les hommes qui doivent l'appliquer ne sont pas animés de l'esprit qui l'a inspirée ».

On voit ainsi commencer le chantage. En vain, M. Tuka a-t-il essayé d'y parer en rejetant sur le Führer tout le mérite de la « libération » slovaque. Même si les dirigeants hitlériens ne nourrissent pas pour le moment d'intentions agressives contre la Slovaquie, celle-ci se trouvera insensiblement soumise à l'emprise du groupement allemand, fortement organisé et soutenu par l'armée du Reich campée sur la Waag. La République slovaque évolue ainsi peu à peu vers une situation qui ressemble à s'y méprendre à celle d'une colonie allemande. Pour ne pas avoir voulu « retomber sous le joug hongrois », les Slovaques sont condamnés à subir celui de l'Allemagne.

338

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 650 [1]. *Berlin, 27 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 août.)

Si tout le monde paraît, ces jours-ci, à Berlin, à peu près d'accord pour estimer qu'il y a dans la situation internationale une apparence de détente, si l'on est également presque unanimement d'avis que cet arrêt dans l'évolution de la crise est dû à l'impression de décision et de force qu'ont donnée à l'Allemagne la France et l'Angleterre, les opinions varient aussi bien parmi les membres du corps diplomatique que dans les milieux allemands, sur l'importance qu'il convient de donner à cette pause, et sur les conséquences qui pourront découler des réflexions auxquelles se livrent actuellement les cercles dirigeants du Reich.

On avait espéré annexer Dantzig sans avoir à affronter une guerre générale. Il est évident maintenant que l'affaire a été mal engagée et qu'il faut, si l'on veut la pousser à fond, envisager ce risque. J'ai indiqué, dans une dépêche récente, les indices qui permettent de croire que l'on ne recule pas devant cette éventualité, ceux aussi qui, plus rassurants, tendraient à faire admettre

[1] Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est reproduite au *Livre jaune* avec une coupure sous le n° 173.

que l'on répugne à la guerre (cf. dépêche nº 638 du 25 juillet) [1]. « M. Hitler, me disait l'ambassadeur d'Espagne, m'a une fois déclaré que les Allemands d'Alsace, évalués par lui à 1.000.000 de personnes, ne valaient pas une guerre qui causerait la mort d'un plus grand nombre d'Allemands. Comment justifierait-il une guerre pour les 400.000 Allemands de Dantzig? » [2]. Il est vraisemblable, en effet, que les Allemands ne veulent pas la guerre pour Dantzig, mais s'agit-il seulement de Dantzig? S'il s'est fait tant de bruit autour de ce problème et si on l'a posé plutôt qu'un autre, c'est parce qu'on avait estimé qu'il était le plus facile à résoudre et qu'il comportait moins de risques de guerre que telle ou telle autre question intéressant également l'Allemagne. Les événements démentant ces prévisions, on constate ou l'on croit constater quelques hésitations à Berchtesgaden et à Berlin. Sur quels points portent-elles? Serait-il sage d'en déduire que le Chancelier, qui s'était imprudemment avancé sur ce terrain, va se montrer plus raisonnable?

En réalité, il semble que deux courants aient essayé d'agir depuis Munich et plus encore depuis le 15 mars sur l'esprit du Chancelier. D'un côté, et c'est celui de M. von Ribbentrop, on lui a dit que l'on pouvait réaliser encore un grand nombre des ambitions de l'Allemagne sans s'exposer à un conflit armé ou du moins sans provoquer une guerre générale. De l'autre côté — et c'est celui de M. Goering —, on lui a affirmé que l'on ne pouvait plus rien faire, dans le moment présent, sans entrer en guerre.

Le fait que, pour Dantzig, l'avis de M. von Ribbentrop se soit révélé inexact peut ne pas être considéré par le Chancelier comme une preuve que toute autre demande allemande soit irréalisable sans guerre. En choisissant Dantzig, on avait peut-être mal choisi. Jadis, on a mis en veilleuse, pendant un temps, la question de Memel qui avait été pourtant très nettement posée pour passer à d'autres problèmes pour lesquels les circonstances paraissaient soudain plus favorables. D'autre part, le fait de reconnaître que ce que l'on peut appeler la tendance Goering avait raison, ne signifie pas que (s'il est démontré que l'on ne peut rien conquérir sans guerre) l'on ne préférera pas faire la guerre plutôt que de renoncer à une politique dynamique.

Il ne semble pas que le Führer ait pris sa résolution. Il a devant lui un clavier sur lequel il peut jouer et, toutes les dispositions militaires ayant été prises, il peut, soit pour Dantzig, soit pour une autre question, décider d'attendre la première occasion opportune (et la plupart des Allemands sont bien persuadés que le front des démocraties présentera, quelque jour, des fissures dont on pourra profiter) ou bien, en acceptant l'enjeu, poser, sur le point particulier de Dantzig ou d'une manière plus générale, le problème des revendications allemandes.

Déjà, tandis que l'on parle un peu moins de Dantzig, se dessine une campagne contre la Pologne maritime. Un article de l'*Observateur raciste* de ce matin (communiqué par mon message téléphoné nº 2021 [3]) était, à cet égard,

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 303.
[2] L'intervention de l'ambassadeur d'Espagne n'est pas reproduite dans le *Livre jaune*.
[3] Du 27 juillet, non reproduit (revue de presse). Le *Völkischer Beobachter*, sous le titre « Mal de mer polonais », s'indignait de la propagande des milieux officiels de Varsovie pour intéresser le peuple polonais à la mer.

symptomatique. Dans le même sens, le *Lokal Anzeiger* écrit: « Les tentatives polonaises pour faire, envers et contre tous, de la Pologne une nation maritime ne répondent ni à des raisons économiques sérieuses, ni à des intérêts essentiels politiques ou militaires ». Ainsi se glisse, dans la presse, le problème du Corridor qui apparaissait déjà dans les conversations, comme d'ailleurs celui de la Haute-Silésie. Un industriel allemand disait à ce sujet ces jours derniers à un Français : « Quand nous aurons la Haute-Silésie, nous aurons en main le dernier bassin industriel de l'Europe centrale et orientale qui nous échappait encore, et notre puissance économique n'aura plus à redouter de concurrence sur les marchés du Proche-Orient ».

Il importe donc de continuer à veiller. Ce que les membres du corps diplomatique de Berlin appellent une détente n'est sans doute, en effet, qu'une période de réflexion, réflexion sur laquelle pèseront sûrement les réactions qui seront constatées en France et en Angleterre.

339

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 651 [1]. *Berlin, 27 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis que l'Europe est entrée dans la crise diplomatique qui devait, en quelques jours, la plonger dans la guerre. Il semble qu'après ce quart de siècle, de nombreux Allemands éprouvent le besoin d'évoquer les événements de la fin de juillet 1914. Le chancelier Hitler avait, il y a déjà quelques semaines, dans un discours qu'il prononçait à Cassel, fait le procès des dirigeants de l'Allemagne à la veille de la guerre mondiale. « Aujourd'hui, s'était-il écrié, ce ne sont plus des Bethmann-Hollweg qui dirigent la politique allemande ». Depuis, la presse s'est fréquemment livrée à des comparaisons entre la situation de l'Allemagne en 1914 et celle dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. La *Gazette de la Bourse* de lundi dernier en faisait le thème de son éditorial. La *Deutsche Allgemeine Zeitung*, de son côté, publie une chronique quotidienne intitulée : « Il y a vingt-cinq ans », qui relate brièvement, au jour le jour, les différentes phases de la crise de juillet 1914. Beaucoup d'esprits enfin, en Allemagne comme ailleurs, ne peuvent s'empêcher de faire un rapprochement mental entre l'atmosphère de 1914 et celle de 1939, rapprochement dont ils espèrent pouvoir tirer des indications pour l'avenir immédiat. En fait, la comparaison ne manque pas

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

d'intérêt. Le monde semble craindre de l'Allemagne de 1939 ce qu'il redoutait de celle de 1914. Sont-elles donc, l'une et l'autre, si semblables?

*
* *

On a souvent parlé du « climat » de juillet 1914. S'il y a eu un « climat » de juillet 1914, il y a de même un « climat » de juillet 1939. Un observateur superficiel, se plaçant en Allemagne, les définirait l'un et l'autre en trois mots : « climat de guerre ». Mais cette formule ne tiendrait pas compte des différences considérables qui existent entre les sentiments de l'opinion publique il y a vingt-cinq ans et aujourd'hui.

Lorsque l'on parcourt la presse allemande de juillet 1914, on est frappé dans l'ensemble par la modération de ses articles sur la politique des pays qui, quelques semaines plus tard, seront les ennemis du Reich. Le *Lokal Anzeiger*, par exemple, reflète bien cette tendance générale : on n'y relève aucun article contre la France, sauf quelques critiques à l'adresse de sa politique militaire. L'Angleterre est encore plus ménagée : elle y est même traitée avec sympathie. La Russie, enfin, qui sera la première à entrer en conflit avec l'Allemagne, n'est pas prise à parti avant le 31 juillet, jour où le Tsar ordonna la mobilisation générale. Si l'attitude de l'Autriche est approuvée sans réserve, la Serbie ne fait l'objet d'aucun article violent. Même le voyage de M. Poincaré à Saint-Petersbourg est commenté sans acrimonie. Habitué que l'on est aux outrances de la presse d'aujourd'hui, on aurait du mal à trouver dans le ton des journaux de 1914 les indices d'un conflit prochain. La chose en soi n'est pas étonnante : l'Allemagne n'était, en juillet 1914, en conflit ouvert avec aucune puissance. Si l'on croyait à la fatalité d'une guerre avec la France et la Russie, du moins ne formulait-on aucune revendication qui pût, aux yeux de l'opinion allemande, paraître la provoquer.

Combien différente est la situation en juillet 1939! Jamais la campagne de presse n'a été aussi violente qu'aujourd'hui. Jamais les mots n'ont été aussi âpres, les adversaires aussi nombreux : en première ligne, la Pologne et l'Angleterre sont les plus vilipendées, puis la France et la Turquie, sans oublier les Juifs, les marxistes, les Roosevelt et les autres politiciens qui conspirent contre le Reich d'Adolf Hitler. L'opinion publique est ainsi poussée à la haine des uns, au mépris des autres. Haine contre l'Angleterre, mépris à l'égard de la Pologne. On craint la France que l'on ménage d'ailleurs dans les journaux; le fait que l'Allemagne la trouve contre elle paraît ici assez normal et ne suscite pas les éclats que provoque l'attitude des autres pays. La presse et l'opinion reflètent la situation diplomatique de l'Allemagne, en conflit ouvert avec plusieurs puissances, que ce soit pour une question déterminée comme celle de Dantzig, ou pour le problème plus général que pose son désir d'hégémonie en Europe. En somme, l'atmosphère de juillet 1939 est, en Allemagne, une atmosphère de conflit.

Toutefois, cette atmosphère de conflit n'est pas, en ce qui concerne la foule, une atmosphère belliqueuse. C'est là encore une différence essentielle avec la situation de 1914. Tandis qu'il y a vingt-cinq ans, l'opinion publique

allemande ne voyait pas de raisons immédiates de guerre, la grande majorité du peuple, dès que l'éventualité de la lutte se précisa, fut soulevée par une vague d'enthousiasme. Des manifestations spontanées se déroulèrent dans les rues de Berlin et de nombreuses autres villes allemandes. Aux cris de « la guerre! la guerre! », aux chants d'hymnes patriotiques et belliqueux comme « La garde au Rhin! », la foule s'amassait sur les places ou défilait devant les ambassades des pays alliés. C'est un des symptômes que M. Jules Cambon notait avec le plus d'inquiétude. Les journaux durent publier une note officieuse recommandant à la population le calme et la discipline. La guerre, pensait-on, serait fraîche et joyeuse.

La masse allemande sait aujourd'hui que la guerre n'est ni fraîche ni joyeuse. Le peuple de Berlin, que l'on excite quotidiennement contre la France et contre l'Angleterre, participe en ce moment avec résignation à un exercice de défense passive. On décelerait avec peine un désir de guerre. Le fait a déjà été noté en septembre dernier, lors de l'interminable défilé des troupes organisé par les autorités dans les rues de Berlin. En pleine crise tchèque, la foule regardait passer soldats, canons, tanks sans enthousiasme, presque avec ennui.

L'espoir que l'on évitera la guerre est, malgré la place faite à une jeunesse qui n'en a pas connu les souffrances, un sentiment qui domine encore profondément l'âme du peuple allemand. Ce sentiment a d'ailleurs été renforcé par les immenses succès que le Reich a, au cours des dernières années et des derniers mois, remportés sans guerre. Pourquoi, disent constamment les Allemands, le Führer ferait-il la guerre pour Dantzig, alors qu'il ne l'a faite ni pour l'Autriche, ni pour les Sudètes, ni pour la Bohême ni pour Memel? Il est trop habile pour cela. Il saura épargner la guerre à son peuple. D'ailleurs, malgré la violence de la presse contre certaines puissances étrangères, le mot de paix n'a, en Allemagne, rien perdu de sa valeur. Et c'est officiellement sous le signe de la paix que le prochain congrès de Nuremberg doit ouvrir ses assises.

Il n'y a, dans tout ceci, aucune subtilité paradoxale. La guerre mondiale a changé l'échelle des valeurs. Le peuple allemand de 1914 a, d'un seul coup, et d'un seul élan, accepté ou même souhaité la guerre. La fable des avions français sur Nuremberg était inutile. Le peuple allemand croyait le germanisme attaqué par les Slaves. Le peuple allemand de 1939, tout au moins dans sa grande majorité, redoute la guerre, et cela, bien qu'il soit engagé à fond dans des conflits apparemment difficiles à résoudre pacifiquement. Celui de 1914 était spontanément prêt à toutes les éventualités. Celui de 1939 a besoin d'y être soigneusement préparé. C'est d'ailleurs à quoi s'emploient les services de la Propagande. Il s'agit de lui persuader qu'il est environné d'ennemis qui non seulement veulent l'empêcher de réaliser ses droits, mais encore veulent l'attaquer. La presse nationale-socialiste développe de plus en plus fréquemment l'idée que la Pologne médite de s'emparer de Dantzig, qu'elle rêve de s'agrandir en Prusse orientale, en Silésie, en Poméranie. L'Angleterre, de son côté, s'emploierait à tisser les fils d'une coalition destinée, non pas à contenir le Reich, mais à l'anéantir. Le mot d' « encerclement » est celui que l'on trouve le plus souvent dans les articles des feuilles allemandes. Bref, tout est mis en

œuvre pour que, le cas échéant, le peuple allemand soit convaincu qu'il se bat pour se défendre.

Ce peuple toutefois, aspire encore à la paix. Euphorique et guerrière en juillet 1914, l'Allemagne, en juillet 1939, est violente, inquiète, mais sans ardeur belliqueuse. Cet espoir que la paix sera maintenue est-il nourri par la crainte d'une défaite? C'est là un autre point que, poussant plus avant la comparaison entre 1914 et 1939, il faut envisager à son tour.

*
* *

L'Allemagne était, en 1914, à l'apogée de sa puissance militaire. Celle-ci était déjà ancienne : fortement imprégnée de traditions guerrières remontant à Frédéric II, la Prusse s'était, dès l'arrivée de Bismarck au pouvoir, forgée une armée de circonscription [1] dont les guerres de 1864 contre le Danemark, de 1866 contre l'Autriche, de 1870 contre la France, devaient à la fois démontrer et renforcer la valeur. Depuis, la machine militaire avait été perfectionnée, amplifiée. Tous les historiens objectifs s'accordent à reconnaître que, en 1914, l'Allemagne était au point de vue militaire, parmi toutes les nations belligérantes, la plus forte et la plus prête. Le peuple allemand avait d'ailleurs la plus grande confiance dans la supériorité de son armée : et, dans les clameurs belliqueuses qui, à la fin de juillet 1914, retentirent à l'annonce d'hostilités prochaines, il faut probablement voir non seulement l'enthousiasme d'avoir à prendre les armes, mais aussi la certitude d'une campagne victorieuse. Au surplus, le problème du ravitaillement ne se posait pas : l'Allemagne entretenait un commerce actif avec tous les pays capables de lui fournir les matières premières dont elle avait besoin. Enfin, et c'est là peut-être le point le plus important, ni le gouvernement, ni le peuple n'envisageaient la menace d'une guerre de coalition. On fondait les plus grands espoirs sur la position médiatrice qu'avait adoptée l'Angleterre dans la crise austro-serbe et austro-russe et l'on escomptait que, par ses hésitations, le gouvernement de Londres retiendrait ceux de Paris et de Saint-Pétersbourg, en tout cas les abandonnerait à leur sort. Ainsi le conflit pourrait être localisé.

En regard de cette confiance sur le plan militaire et économique et de ces espérances sur le plan diplomatique qui, seules, peuvent expliquer l'attitude allemande en 1914, quels sont les sentiments qui dominent aujourd'hui l'opinion allemande quant à l'issue probable d'une guerre? Ils sont certainement teintés de beaucoup moins d'optimisme. Si l'Allemand de 1939 est pleinement conscient du redressement militaire que son pays a opéré depuis quelques années, il n'en éprouve pas moins une sorte de crainte à l'évocation des forces qui pourraient se réunir contre lui. On s'attache à lui représenter l'Angleterre comme le principal ennemi. Il ne peut donc plus avoir, comme en 1914, l'espoir que l'Angleterre ne « marchera pas ». Il pense que, si elle marche, les autres aussi marcheront. Il est ainsi persuadé, ce qui n'était pas le cas en 1914, que le Führer aura à faire face à une coalition. C'est une éventualité qu'il redoute

[1] Lapsus pour : conscription.

d'autant plus qu'il n'éprouve pour le partenaire italien qu'une médiocre estime. Il le croit capable de rester à l'écart, incapable de bien se battre. Mais surtout, ce qui inquiète l'Allemand de 1939, c'est la menace d'un blocus économique. Il garde, fortement gravé dans sa mémoire, le souvenir des années 1917-1918. La disette représente pour lui ce que l'invasion représente pour le Français. Or, il constate que l'approvisionnement de son pays en matières premières et alimentaires est déjà, en pleine paix, difficile. « Nous ne pouvons pas commencer la guerre avec des cartes de pain », a dit, il y a environ deux ans, le général von Fritsch. Ce propos a vivement frappé l'imagination des Allemands. Et nombreux sont ceux à qui l'on entend dire, en pensant à une entrée en guerre : « Nous sommes déjà en 1916 ».

Il semble donc bien que ce soit autant par peur d'une défaite que par crainte de la guerre en elle-même, que le peuple allemand, dans sa grande majorité, aspire au maintien de la paix. Ceci ne signifie nullement qu'il pourrait entrer en conflit avec ses dirigeants si ces derniers décidaient de recourir aux armes. Convaincu qu'il est déjà d'avoir à lutter pour sa propre défense, il obéira sans murmure à l'ordre de marche. Mais une telle éventualité l'inquiète. Peut-être cette inquiétude est-elle salutaire, dans la mesure où elle fait contrepoids à des rêves de conquête. Elle apparaît ainsi comme un frein beaucoup plus que comme un facteur propre à faire prévaloir, en désespoir de cause, une solution de force. Cela seul suffirait à encourager la France et l'Angleterre dans leur attitude de fermeté.

Aussi bien, ne faudrait-il pas exagérer la nécessité dans laquelle se trouve Hitler de donner à son opinion publique le spectacle de nouvelles conquêtes. Sans doute y a-t-il, dans le parti, des exaltés qui souhaitent que l'on aille de l'avant à tout prix. Mais dans la majorité du peuple et surtout dans la bourgeoisie, l'idée qui prédomine aujourd'hui est que le Führer est un homme habile. Il a fait, disent certains Allemands, trop de conquêtes sans guerre pour risquer de tout compromettre en voulant marquer, sans attendre l'heure propice, un point de plus.

340

M. LANCIAL, CONSUL DE FRANCE À LEIPZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 59. *Leipzig, 27 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 août.)

D'après une conversation qu'une personne, digne de foi, de mes connaissances a eue récemment avec une personnalité du parti, en proches relations avec les chefs du régime, le développement de la question de Dantzig serait envisagé de la façon suivante par les dirigeants allemands :

Durant le mois d'août, les mesures de mobilisation seraient intensifiées

et une quantité énorme de troupes et de matériel seraient rassemblée à la frontière polonaise. Le 27 août, à la commémoration de la bataille de Tannenberg, le chancelier Hitler prononcerait un discours, où fort de la masse armée prête à l'action, il sommerait la Pologne de céder et lui donnerait un délai de deux à trois jours pour se décider. Hitler escompterait que la Pologne se soumettrait et qu'il pourrait ainsi, quelques jours plus tard, à l'ouverture du Congrès du parti à Nuremberg, offrir à son peuple le retour de Dantzig au Reich.

L'espérance des dirigeants allemands dans la soumission de la Pologne serait basée sur l'idée que l'Angleterre fera finalement pression sur ce pays pour l'obliger à céder.

J'ai cru devoir rapporter cette conversation, car il m'a semblé comprendre que mon interlocuteur tenait ces propos d'une même personnalité, qui lui avait donné avant les événements de mars dernier des renseignements qui avaient été vérifiés par les faits [1].

341

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 772, 773 [2]. Réservé. *Moscou, 28 juillet 1939, 16 h. 5, 16 h. 6.*

(*Reçu :* 18 h., 17 h. 15.)

Au cours de notre entretien préparatoire avant l'entrevue du 27 [3], mon collègue m'avait précisé qu'il n'avait pas d'instruction de négocier avec M. Molotov une rédaction concertée de communiqué, car son gouvernement tenait à se réserver pleine liberté en vue d'une déclaration au Parlement ou d'un communiqué au public.

Comme je vous l'ai indiqué, il n'en a pas moins soutenu mon intervention en faveur d'un communiqué, sinon rédigé dans nos termes, du moins conçu dans le même sens.

[1] Le même jour, par télégramme no 2023, M. de Saint-Hardouin indiquait que, dans certains milieux dirigeants du Reich, on songeait au processus suivant : il n'y aurait ni coup de force, ni proclamation solennelle de rattachement au Reich; on réaliserait la soudure entre Dantzig et la Prusse orientale en supprimant la frontière douanière. L'occasion en serait fournie par la cérémonie de Tannenberg : « On ferait valoir la nécessité d'assurer le ravitaillement de ces masses [qui se rendraient à la cérémonie] en faisant venir en franchise de la Ville libre les vivres nécessaires. Une fois prise, la mesure serait maintenue. » Le chargé d'affaires de France à Berlin transmettait cette information « sous toutes réserves ».

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Un compte rendu de cette entrevue est reproduit par le télégramme de Moscou nos 763-770, ci-dessus publié sous le no 327.

Malgré la position de principe prise par le gouvernement de l'U.R.S.S., nous eussions pu peut-être obtenir de lui quelque chose de concerté à publier à la même date.

Sans doute, le texte en eût été vague; mais encore fallait-il que nos deux gouvernements fussent d'accord sur le principe d'une négociation dans ce sens et que les ambassadeurs eussent pouvoir de se mettre séance tenante d'accord avec M. Molotov sans en référer à leurs ministres.

Ce matin la presse annonce, comme elle l'avait fait pour les entrevues précédentes, que nous nous sommes réunis le 27 pour continuer les négociations.

342

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1583 à 1585 (1). Très urgent. Réservé. *Paris, 28 juillet 1939, 17h. 40.*

M. Massigli signale que les pourparlers pour la conclusion de l'accord anglo-franco-turc, en exécution de notre déclaration commune, traînent en longueur et que son collègue britannique ne semble pas pressé d'aboutir. De même, en ce qui concerne les négociations pour l'accord militaire anglo-franco-russe, il m'apparaît que le gouvernement britannique ne se rend pas assez compte de la nécessité de hâter les conversations militaires. J'ai attiré hier encore sur ce point l'attention du chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris.

On aurait tort, à mon avis, de juger avec trop d'optimisme la situation actuelle. J'ai reçu hier le général Le Rond qui vient de passer un mois en Allemagne et huit jours à Dantzig (2); il est un observateur excellent des choses allemandes et m'avait, en particulier, parfaitement renseigné sur l'évolution de la crise tchécoslovaque (3). Le général Le Rond estime que les envois d'armes se poursuivent à Dantzig et que le jour où les Dantzicois auront réuni assez de matériel, ils demanderont leur rattachement au Reich. De l'avis du général Le Rond, cet événement devrait se produire vers la fin du mois d'août, époque où l'armement de Dantzig serait achevé.

J'ai été d'autant plus frappé de ces renseignements qu'ils confirment, sur la plupart des points, ceux qui nous sont donnés par notre consul général à Dantzig (4). Tous les observateurs sont unanimes à considérer que la tension internationale commencera vers le 15 août et que le congrès de Nuremberg marquera

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Voir ci-dessus le n° 335.
(3) Voir, au tome X de la présente série, le n° 131.
(4) Consul de deuxième classe puis (7 août) de première classe, M. Le Roy de La Tournelle ne devait accéder que le 10 août au grade de consul général.

en septembre une date critique. Il suffit de consulter le calendrier pour s'apercevoir qu'au train dont marchent les choses, nous courons le grave risque de n'avoir pu encore, à cette date, mettre suffisamment au point les études techniques indispensables. Or, depuis trois mois, nous insistons sans cesse sur la nécessité de hâter la conclusion de nos accords.

En attirant sur les renseignements qui précèdent l'attention du gouvernement britannique, je vous prie à nouveau d'insister auprès de lui pour qu'il laisse de côté les formalités ou les études inutiles, et qu'il mette tout en œuvre pour marquer par des mesures pratiques la volonté ferme de la France et de la Grande-Bretagne d'assurer ainsi le maintien de la paix.

343

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2404, 2405 (1). Confidentiel. Réservé. *Londres, 28 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* 20 h. 25, 20 h. 30.)

La presse anglaise de ce matin s'est bornée à publier sans commentaires une information recueillie hier à Moscou, et selon laquelle soixante-dix personnalités soviétiques appartenant à l'armée, à la marine et à l'administration auraient été révoquées (3).

Ces mesures, qui réveillent ici de fâcheux souvenirs, ne provoqueront sans doute dans les journaux anglais que des appréciations prudentes. Leur réserve sera due au souci de ne pas compliquer les négociations en cours.

Il me revient toutefois que, dans le privé, de nombreux Anglais se demandent de nouveau jusqu'à quel point il sera permis d'avoir confiance dans les représentants russes avec lesquels les états-majors britannique et français vont causer.

Selon une récente opinion, M. Staline aurait voulu éliminer à la veille même des conversations, certaines influences suspectes. Il est cependant possible qu'au cours de leurs pourparlers avec les Russes, les négociateurs militaires anglais jugent indispensable de prendre certaines précautions.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Le Bulletin périodique de la presse russe pour la période ne fait pas état de cet événement. En revanche, le 31 juillet, par télégramme no 790-792, l'ambassadeur de France à Moscou indiquait, en réponse au télégramme de Londres nos 2404-2405, à lui communiqué le 29 sous les nos 543-544, que les « soixante-dix huit (et non soixante-dix) personnalités en question » avaient été révoquées depuis plusieurs mois et que l'on ne comptait parmi elles qu'un nombre infime de militaires. M. Naggiar concluait : « Les journalistes se sont fait sans le vouloir l'écho de bruits tendancieux lancés par les services allemands et japonais dont la propagande est très active auprès des milieux diplomatiques et de presse étrangère de Moscou. »

344

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 774 à 780 (1). Réservé. *Moscou, 28 juillet 1939, 21 h. 46, 21 h. 45, 21 h. 44, 21 h. 43, 21 h. 42, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 5, 22 h. 15, 22 h. 50, 22 h. 30, 22 h. 10, 22 h., 22 h. 45.)

1° Des télégrammes nos 527 à 532 du Département (2), il résulte que la partie militaire des négociations avec les Soviets n'a pas encore fait l'objet d'une étude en commun des états-majors français et britannique. J'espère que ce retard dans les élaborations des instructions concertées des experts militaires n'aura pas pour effet de suspendre la mise en route de ces derni[er]s, ni de les faire arriver insuffisamment préparés à une tâche commune dont la complexité égalera l'importance et le sérieux.

A ce dernier point de vue, je rappelle la place de premier ordre que le gouvernement soviétique donne à ces pourparlers techniques dont le succès déterminera l'existence même de l'accord. Les autorités soviétiques ne se borneront pas à un examen superficiel d'un problème qui les préoccupe depuis qu'après la signature du pacte franco-russe de 1935, nous n'avons pas soutenu ce pacte par une convention militaire. Tant M. Molotov que M. Potemkine ont, au cours des entrevues que j'ai eues avec eux, mis une insistance particulière à souligner que, faute de convention militaire, on ne voit pas comment nos accords politiques pourraient avoir efficacité ou vie.

Il faut prévoir que tous les aspects de cette question, dont aucune des données géographiques ou politiques ne leur échappe, seront abordés par les Russes. Au cours de l'entrevue du 27 (3), M. Molotov nous a parlé des accords par lesquels l'Allemagne et l'Italie ont réussi dans un laps de temps très court à coordonner dans le détail leur collaboration militaire jusqu'au choix des terrains d'opération, alors que du côté anglo-franco-russe l'étude n'est même pas commencée.

Nos experts doivent s'attendre à une discussion extrêmement serrée poussée à fond. Je ne puis donc que rappeler ce que je recommandais à l'attention du gouvernement de la République, par mon télégramme n° 707 du 16 juillet (4),

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc».

(2) Le télégramme nos 527-530 à Moscou retransmettait le télégramme de Londres nos 2391-2394, du 27 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 324. Le télégramme nos 531-532 retransmettait le télégramme de Londres nos 2395-2396, également du 27 juillet, et ci-dessus publié sous le n° 325.

(3) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 325.

(4) Ci-dessus reproduit sous le n° 217.

entre autres la partie relative aux réalités géographiques et politiques du front oriental... [1], notamment l'attitude de la Pologne.

2° Vu l'urgence qu'il y a à nous mettre d'accord avec les Anglais et la lenteur de la procédure du comité de la Défense impériale, il est indispensable que les deux gouvernements adoptent une procédure sommaire de mise au point des instructions des deux délégations.

Étant donné l'effet produit par l'accord anglo-japonais de Tokyo [2] et par les conversations Hudson-Wohlthat [3], il importe que tant par leurs instructions que par la diligence mise à leur envoi, les experts démontrent que les deux gouvernements entendent bien rechercher sur le terrain technique l'accord concret indispensable à la mise en vigueur des clauses politiques.

3° Il y aurait des inconvénients à abandonner à la Grande-Bretagne le problème naval, ce qui pourrait avoir pour conséquence de nous laisser la responsabilité du problème militaire plus ardu et plus compliqué. D'autre part, l'U.R.S.S. faisant état de la renaissance de sa flotte, il y a avantage à joindre à notre mission un officier de marine, de façon à ce que la Défense nationale soit représentée par ses trois départements.

4° Je souligne à nouveau la nécessité de n'introduire dans notre délégation aucune personnalité ayant des origines ou des attaches de famille russes à un titre quelconque.

5° Animés suivant les belles traditions de leurs armes du désir de mener à bien une tâche dont ils connaissent le sérieux, nos délégués devront en apprécier à l'avance le caractère délicat. Ils peuvent être assurés du concours entier de cette ambassade pour les aider à surmonter les difficultés qui pourraient survenir.

J'ai fait lire le présent télégramme aux attachés militaire et de l'Air. Ils sont d'accord.

Prière de communiquer aux ministères de la Guerre, de l'Air et de la Marine.

345

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 533 à 538 [4]. *Paris, 28 juillet 1939, 23 h. 15.*

Je vous communique sous les numéros suivants le texte des instructions concernant la définition de l'agression indirecte que lord Halifax vient d'adresser à votre collègue anglais.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 281 (note).
(3) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.

Saisi au préalable de ce projet, j'ai prié M. Corbin de faire connaître au Foreign Office qu'elle ne soulevait pas d'objections de ma part. Vous voudrez bien donc vous inspirer de ces directives au cours de vos prochains entretiens avec M. Molotov à ce sujet.

Le Foreign Office vient de me communiquer le texte d'un projet de télégramme d'instructions à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou dont voici la traduction [1] :

« 1° J'ai attentivement examiné la nouvelle formule suggérée dans le paragraphe 3 de votre n° 169 [2]. Indépendamment des mérites ou des inconvénients qu'elle présente avec ou sans concession des mots cités dans le paragraphe 4, j'estime très nettement que ce serait user d'une tactique erronée au moment actuel que de soumettre encore une autre formule à M. Molotov. Il me semble que sa réaction presque certaine serait de penser qu'il faut insister avec d'autant plus de confiance sur sa propre formule, étant bien admis que pendant toute la durée de ces négociations, nous avons suivi une politique de concessions et que nous n'avons rien obtenu par ce moyen.

« 2° Nous avons suivi cette politique parce que nous espérions qu'elle encouragerait des concessions de la part... [3] en échange et parce qu'il était évidemment essentiel de faire le maximum pour assurer l'accord. Depuis cependant que nous avons accepté le changement de méthode qu'entraîne notre concession en ce qui concerne les conversations militaires, nous ne pouvons plus espérer la prochaine entrée en vigueur de l'accord politique même si les termes pouvaient en être fixés, et de plus il n'y a plus de danger d'un échec imminent des pourparlers pendant les prochaines semaines critiques.

« 3° Dans ces conditions nouvelles, il nous semble que nous pouvons courir le risque d'adopter une ligne un peu plus ferme de conduite en ce qui concerne le seul point auquel nous avons toujours attaché une importance capitale, et il est permis d'espérer que dans la nouvelle atmosphère créée par la promesse de conversations militaires prochaines, M. Molotov pourrait céder devant une attitude... [4] beaucoup plus résolue de notre part qu'il n'en a rencontrée jusqu'ici.

« Veuillez au cours de vos prochaines rencontres insister énergiquement auprès de lui pour qu'il accepte la formule contenue dans le paragraphe 4 de mon télégramme n° 160 [5] et lui dire qu'après un examen attentif, le gouvernement de Sa Majesté ne se croit pas en mesure de vous autoriser à aller plus loin. Vous indiqueriez qu'à notre avis, notre formule couvre en fait tous les cas qui pourraient légitimement être considérés comme justifiant une intervention immédiate des parties contractantes mais que comme il a déjà été indiqué au paragraphe 5 de mon télégramme n° 175 [6], nous serions prêts à

(1) Le texte original est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*. Third Series, vol. VI, n° 474.
(2) *Documents* précités, n° 405.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) *Documents* précités, n° 253 (et ci-dessus n° 111).
(6) *Documents* précités, n° 378.

accepter une disposition aux termes de laquelle la plupart des hypothèses pouvant surgir pour un cas qui ne serait pas couvert par la définition, les signataires s'engagent à entrer en consultation en vue d'arrêter toute action sur laquelle ils pourraient s'entendre. Mon télégramme suivant contient des instructions concernant la formule proposée dans votre télégramme nº 176 (1) en ce qui concerne cette consultation.

« Si M. Molotov propose une autre formule, veuillez naturellement me la communiquer. »

346

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Moscou, Londres.

T. nos 539 à 541; 1587 à 1589 (2). *Paris, 28 juillet 1939, 23 h. 30.*

Pour Londres : J'adresse le télégramme suivant à notre ambassade à Moscou.

Pour les deux postes : Le gouvernement anglais n'étant pas en mesure de faire partir la délégation militaire avant une semaine environ, et ce délai paraissant d'ailleurs répondre aux convenances du gouvernement soviétique, il importe que la période qui nous sépare de l'ouverture des pourparlers techniques soit mise à profit pour pousser activement, et terminer si possible, la négociation politique encore en suspens.

M. Molotov a indiqué lui-même le caractère secondaire des divergences ou des nuances qui séparent encore nos points de vue respectifs : on ne concevrait donc pas qu'il ne soit possible d'aplanir, au cours de la semaine à venir, les dernières difficultés subsistantes et d'aboutir à un accord définitif, soit sur la base de notre formule, soit sur la base de la formule transactionnelle que M. Molotov s'est réservé de nous soumettre à bref délai. Cette période d'attente doit en tout cas être mise à profit pour pousser à fond la discussion et la mise au point des textes et rien ne devra être négligé pour aboutir, autant que possible, avant même l'ouverture des pourparlers techniques, à une entente sur la rédaction de l'article 1, qui tient seul encore en suspens l'aménagement définitif de l'accord.

Je vous prie donc de bien vouloir, d'accord avec votre collègue anglais, reprendre d'urgence contact à cet effet avec M. Molotov. Les instructions qui vous ont été communiquées vous permettent à tous deux de poursuivre cette discussion en pleine connaissance de vues des deux gouvernements. On ne saurait, du côté russe, se dérober à la poursuite immédiate de ces conver-

(1) En fait nº 173 (*Documents* précités, nº 429).
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».

sations, sans créer l'impression qu'on se réserve d'utiliser les pourparlers militaires pour tenir en suspens la négociation politique et exercer au besoin une pression oblique sur son déroulement. Pareille attitude serait en contradiction avec le désir d'aboutir que vous a exprimé M. Molotov et éveillerait de nouveau des suspicions susceptibles de peser sur l'issue des négociations.

347

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1171 à 1178 (1). Secret. Réservé. *Istanbul, 28 juillet 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

A son passage ici, le général Huntziger m'a mis au courant des dernières phases des pourparlers que, dans un délai relativement bref, il a su conduire à une fin de tous points favorable. Je ne fais que me référer à ce que j'ai déjà dit dans mon télégramme no 1155 (2) sur la grande part qui lui revient personnellement dans cet incontestable succès, dont j'ai pu constater à nouveau combien mon collègue britannique et ses collaborateurs militaires étaient frappés.

De son côté, l'état-major turc se déclare enchanté et M. Saraçoglu à qui j'ai présenté hier le général... (3). Il reste à consolider et à développer les résultats obtenus en tirant de la négociation même les leçons qu'elle comporte.

Le général m'a dit combien les conversations relatives aux questions de matériel avaient été facilitées par la décision si heureuse prise par le gouvernement d'envoyer immédiatement un groupe de 105 Schneider modernes, et il m'a fait part de la suggestion dont il avait saisi le ministre de la Guerre en vue de recourir à la procédure de mise en dépôt pour hâter cet envoi (4).

J'approuve entièrement cette suggestion et je souhaiterais qu'elle pût être retenue, non seulement pour les canons de 105, mais encore pour tout le matériel actuellement disponible dont l'envoi est dès maintenant accepté par nous. Aucune mesure ne serait plus propre à atténuer les inévitables désillusions que provoqueront les discussions à prévoir sur les demandes d'aide financière dont nous sommes saisis.

Il m'est d'ailleurs revenu d'une source sérieuse que l'on souhaiterait du côté turc une telle solution, mais qu'on n'avait pas osé la proposer. Je pense

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 22 juillet, ci-dessus publié sous le no 272.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Voir ci-dessus le no 289.

donc que, si l'attaché militaire ou moi-même étions en mesure d'annoncer sans retard :

A. Que les demandes de matériel transmises par le général Huntziger vont recevoir satisfaction sans autres délais que ceux qui résultent des conditions d'emballage et d'expédition;

B. Que sans préjudice des règlements financiers à intervenir, ces envois devront être considérés provisoirement comme des mises en dépôt, l'effet serait extrêmement heureux. Les conversations des derniers jours ont en effet prouvé que, si exagérées que puissent paraître ses demandes intiales, l'état-major turc comprenait parfaitement qu'il fût impossible de leur donner pleine satisfaction et que la question de la rapidité des livraisons primât, à maints égards, « notamment du point de vue de l'effet moral à produire, celle de leur importance numérique ».

Il reste d'ailleurs que l'impossibilité où nous sommes de livrer actuellement du matériel et *(sic)* de défense antiaérienne et la modicité de l'effort que les Anglais paraissent prêts à consentir dans ce même domaine me préoccupent sérieusement.

La défense contre avions n'existe pour ainsi dire pas dans ce pays : Allemands et Italiens le savent et le succès éventuel d'une attaque sérieuse par Istanbul pourrait avoir au début d'un conflit le plus grave retentissement.

C'est à mon sens, une question que le haut commandement franco-anglais aurait tort de négliger. Le général Huntziger entretiendra le gouvernement et notre Haut-Commissariat des conclusions qu'il tire de sa mission, en ce qui concerne la nécessité de proportionner les moyens d'action à prévoir pour le front oriental à l'importance reconnue à ce front. Je ne puis, pour ma part, que me référer à cet égard aux réflexions consignées dans mes télégrammes nos 1133 à 1138 (1).

La décision du gouvernement et du commandement turcs de se ranger en cas de conflit aux côtés des puissances occidentales est certaine, mais leur action aura une ampleur toute différente suivant que les Turcs auront le sentiment qu'ils sont pratiquement laissés à eux-mêmes sur leur théâtre d'opération ou qu'ils se rendront compte au contraire que nous entendons les épauler efficacement. Dans le premier cas, nous ne devrons pas nous attendre à ce qu'ils cherchent à intervenir activement sauf le cas d'intérêt propre; je suis convaincu qu'il en serait autrement dans le cas contraire. Il nous appartient de fixer nous-mêmes avec l'Angleterre la hiérarchie des besoins à satisfaire, mais il importe que ce faisant, nous ne perdions pas de vue combien pourraient être graves et longues à réparer les conséquences de l'erreur de calcul qui nous amènerait à sous-estimer l'importance du secteur oriental.

(1) Du 20 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 249.

348

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3115 (1). Réservé. *Rome, 28 juillet 1939* (2).

(*Reçu :* le 29, 11 h.)

Tous les observateurs étrangers sont frappés du calme complet qui règne actuellement dans les milieux politiques romains. La pénurie d'informations et de nouvelles est à peu près totale. Bon nombre de fonctionnaires sont en congé et le chef du gouvernement lui-même se trouve hors de Rome. Bref, la capitale est dans sa saison morte, comme si la canicule, malgré la gravité de la situation internationale, persistait à réclamer tous ses droits habituels.

Certains de mes collègues s'inquiètent de cette tranquillité apparente, et en tirent d'alarmantes conclusions pour l'avenir immédiat. D'autres estiment qu'elle peut être interprétée comme signifiant probablement qu'une consultation minutieuse s'opère en ce moment entre les deux partenaires de l'axe Rome-Berlin. Sans doute les impressions que le comte Ciano a rapportées d'Espagne (3) ne sont-elles pas entièrement celles qu'il s'attendait à recueillir. D'autre part, la tournure prise depuis quelques jours pour le différend anglo-japonais en Extrême-Orient et l'éventualité d'une conclusion prochaine des pourparlers de Moscou constituent elles-mêmes autant d'autres éléments nouveaux qui nécessitent pour les états totalitaires un ajustement concerté de leur attitude, en vue des décisions à prendre pour sortir de l'impasse où se trouve l'affaire de Dantzig.

Cette période de recueillement politique devrait, semble-t-il, se prolonger en tout cas jusqu'au moment où la venue de M. Goebbels à Venise fournira aux deux partenaires de l'Axe l'occasion, s'ils le jugent utile, de mettre au point *plus nettement encore* leur programme commun d'action, pour un avenir plus ou moins rapproché. D'ailleurs, les grandes manœuvres italiennes doivent commencer le 2 août et l'on concevrait mal que leur déroulement s'accompagnât de quelque initiative politique susceptible d'accroître la tension internationale.

Mais la décision à prendre et le choix du moment pour l'exécuter ne sont probablement pas à Rome.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur la visite en Espagne du ministre italien des Affaires étrangères, voir ci-dessus le nº 253 (et note).

349

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 252. *Saint-Sébastien, 28 juillet 1939* (1).

J'ai fait effectuer ces jours-ci une nouvelle démarche à Burgos pour rappeler notre désir de voir intensifier le rapatriement des réfugiés espagnols à l'occasion de la restitution de l'or de Mont-de-Marsan (2).

J'apprends aujourd'hui que les autorités d'Irun viennent de recevoir pour instructions de prendre toutes dispositions utiles en vue de recevoir incessamment 50.000 miliciens au rythme de 2.500 par jour. Pour pouvoir recevoir des contingents journaliers aussi importants, les autorités espagnoles ont estimé nécessaire d'arrêter le rapatriement des réfugiés civils (femmes et enfants).

Le commissaire divisionnaire d'Hendaye a été averti ce matin de ce qui précède et en a aussitôt fait part au ministère de l'Intérieur.

Le gouvernement espagnol, au moment où l'or lui est rendu (il passe aujourd'hui même la frontière par Béhobie) se décide enfin à faire l'effort que nous lui demandons depuis plus de quatre mois. Ce que je crains, à la lumière de ce que j'ai vu moi-même au début de cette semaine en visitant les camps des miliciens des Pyrénées-Orientales, c'est que les autorités françaises compétentes aient beaucoup de peine à réunir le chiffre de 50.000 hommes à évacuer en trois semaines. J'ai en effet appris que les autorités espagnoles de la province de Gérone ne pouvaient souvent pas obtenir le contingent de miliciens qu'elles étaient prêtes à accueillir. En effet, on a laissé une certaine propagande effrayer les miliciens en exagérant les difficultés ou les rigueurs qui les attendent en Espagne, qu'un très grand nombre d'entre eux veulent, soit rester définitivement en France, soit attendre une évolution qu'ils espèrent plus favorable dans les événements intérieurs de l'Espagne.

Si le gouvernement français est bien décidé à faire rentrer le plus grand nombre possible de miliciens et de réfugiés civils en Espagne, il conviendrait, je crois, qu'il emploie à cet effet des méthodes quelque peu différentes de celles qui ont prévalu jusqu'ici. Nos sentiments d'hospitalité et de charité humaine peuvent parfaitement se concilier avec un changement de méthode. Il conviendrait de faire opter obligatoirement entre le rapatriement et les bataillons de travailleurs pour mettre fin à la propagande en question, d'aviser certaines autorités françaises chargées de la surveillance des camps que ceux-ci ne

(1) **Par courrier, en clair.**

(2) **C'est le même jour que le stock d'or de la Banque d'Espagne, déposé dans les caves de la succursale de la Banque de France à Mont-de-Marsan, réparti en cinq camions blindés, était remis aux autorités espagnoles au poste-frontière d'Irun, en exécution des accords Bérard-Jordana. L'or devait être transporté à Madrid.**

pourront pas être éternels. Je suis persuadé que M. Didkowsky [1], qui, soit dit en passant, m'a produit la meilleure impression, pourra faire au ministère de l'Intérieur, s'il y est invité, quelques suggestions pratiques dans le sens que je viens d'indiquer.

Pour ma part, je profiterai d'une très prochaine occasion pour signaler à nouveau en haut lieu, à Burgos, l'intérêt qu'il y aurait à tous égards, et notamment pour hâter le rapatriement des réfugiés, à voir prendre en Espagne quelques mesures de clémence de nature à calmer certaines inquiétudes, parfois non dénuées de fondement, et qui se répercutent jusque dans nos camps de concentration.

350

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1169 [2]. *Istanbul, 28 juillet 1939* [3].

Je me réfère à mon télégramme nº 1156 [4].

Au cours de la visite que je lui ai faite hier, M. Saraçoglu m'a confié le détail suivant qui paraît justifier l'impression que l'on a ici qu'en dépit des apparences, le gouvernement soviétique désire sincèrement le succès de la négociation en cours.

A la fin de la semaine dernière, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. est allé voir le ministre des Affaires étrangères; il lui a parlé en termes généraux des pourparlers, de leur longueur, et lui a demandé s'il ne pourrait pas rappeler à mon collègue anglais et à moi-même l'importance que représente l'U.R.S.S. pour la constitution d'un front oriental.

M. Saraçoglu a répondu à M. Terentiev que l'attitude des gouvernements de Paris et de Londres prouvait amplement l'importance qu'ils attachaient à la collaboration avec Moscou et qu'une démarche spéciale lui paraissait superflue.

(1) Il s'agissait du préfet des Pyrénées-orientales.
(2) Extrait des papiers Massigli.
(3) Par fil.
(4) Du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 276.

351

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE [1]

Paris, 28 juillet 1939.

L'ambassade de France à Londres téléphone [2] le texte suivant du communiqué approuvé par lord Halifax et par le Premier ministre et dont communication sera donnée lundi prochain aux Communes :

« Le gouvernement des Soviets a suggéré que, dans la phase actuelle des négociations, il serait avantageux d'entamer immédiatement les conversations militaires. Le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français partagent ce sentiment et les préparatifs sont activement faits pour envoyer aussitôt que possible à Moscou des représentants militaires britanniques et français.

« Parallèlement aux conversations militaires, l'on se propose de poursuivre les discussions politiques en vue d'arriver à une entente finale sur les termes de l'accord politique.

« J'espère être en mesure de donner très prochainement à la Chambre des informations sur la composition de la délégation militaire et sur la date de son départ. » (Au cas où la composition de cette mission serait décidée avant lundi prochain, ce dernier paragraphe serait remplacé par un autre donnant connaissance du nom des membres de la mission.)

M. Hoppenot a fait observer à M. de Margerie que le texte de ce communiqué différait sensiblement de celui qui avait été arrêté d'un commun accord avant-hier entre les gouvernements français et anglais [3] et restait très en deçà des précisions et de la portée de notre projet.

M. de Margerie a indiqué que cette observation avait été faite au Foreign Office et que celui-ci avait retiré de la lecture des télégrammes de sir William Seeds une impression assez différente de celle que les télégrammes de M. Naggiar ont pu nous donner. Le Foreign Office craint en effet que si nous nous en tenons soit à notre texte d'avant-hier, soit même à celui qui a été télégraphié par les deux ambassadeurs, nous ne nous attirions un communiqué rectificatif de la part de M. Molotov, rédigé sur un ton assez désagréable et qui détruirait en partie l'effet psychologique que nous pouvons attendre de la publication de ce communiqué.

Le Foreign Office exprime le désir de savoir le plus tôt possible si nous sommes d'accord avec le texte de son projet de déclaration. Il ne propose pas que le communiqué français en reproduise exactement les termes, mais il estimerait désirable qu'il fût rédigé suivant une même ligne et s'écartât aussi peu que possible de son sens général.

(1) M. Hoppenot. Le document est extrait des papiers Hoppenot.

(2) Par télégramme n° 2406 du même jour, reçu à Paris à 18 h 10, et dont les termes sont ici repris tels que.

(3) Sur ces textes successifs de communiqué, voir ci-dessus les n°s 305, 308, 309, 327, 328.

352

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Sur la situation au Siam

Paris, 28 juillet 1939.

A la fin de juin dernier [1], le ministre de France au Siam signale le caractère accentué de la propagande nippone au Siam, et rend compte d'une démarche faite par son collègue britannique auprès du gouvernement siamois, à laquelle ce dernier a répondu par une nouvelle affirmation de son inébranlable volonté de sauvegarder la neutralité du pays. M. Lépissier suggère :

1° L'étude des moyens par lesquels les forces franco-britanniques pourraient assister le gouvernement siamois en cas de coup d'État ou de débarquement japonais;

2° La préparation du texte d'un ultimatum franco-britannique destiné à contrebalancer éventuellement les effets d'un ultimatum japonais;

3° Le renforcement de nos œuvres d'assistance;

4° L'achèvement de la liaison ferroviaire Bangkok - Phnom-Penh par la construction du tronçon Aranya-Mongolborey;

5° La nomination d'un agent commercial au Siam.

Dès le reçu de ce télégramme, l'ambassade de France à Londres a été chargée de s'enquérir du sentiment du gouvernement britannique sur les points 1 et 2, de comparer les indications politiques fournies au Département par M. Lépissier à celles qu'avait fait tenir au Foreign Office sir J. Crosby et de suggérer, à défaut d'un ultimatum immédiat, que la situation ne pouvait en tout cas comporter, la répétition par les ministres de France et d'Angleterre, agissant de concert sur ordre de leur gouvernement, de la démarche précédemment faite par le seul ministre d'Angleterre agissant de sa propre initiative.

Sur la situation au Siam, le Foreign Office, sans méconnaître l'activité de la propagande japonaise ni les dangers que cette propagande présenterait dans l'éventualité d'un conflit international, exprima l'avis que le péril ne paraissait pas immédiat, que la meilleure façon de combattre la propagande japonaise était d'éviter toute manifestation de nervosité à son sujet, qu'une nouvelle démarche des deux légations irait, à cet égard, directement à l'encontre du but poursuivi, qu'il importait par contre de ne négliger aucun moyen de donner

[1] Par un télégramme de Bangkok nos 85 à 90, du 23 juin, dont l'essentiel est ici résumé. Les informations étaient transmises par Paris à Londres le 26 juin (télégramme no 1276, non reproduit), le Ministre attachant du prix « à connaître, de façon générale, les observations que suggérerait au Foreign Office... l'évolution de la situation au Siam ».

au gouvernement et à l'opinion siamoise une exacte appréciation des forces susceptibles de s'opposer aux forces japonaises en cas de conflit.

En ce qui concerne le point 3 (renforcement de nos œuvres d'assistance), satisfaction a été immédiatement donnée par le Département à toutes les demandes présentées par M. Lépissier.

Le point 4 (liaison ferroviaire Bangkok - Phnom - Penh) a trait à une question dont le règlement est différé depuis de longues années par le gouvernement général de l'Indochine, soucieux de ne pas voir détourner sur Bangkok la totalité du trafic cambodgien présentement orienté sur Saïgon. La suggestion présentée par M. Lépissier avait été néanmoins signalée à M. le Ministre des Colonies qui, par une dépêche en date du 26 de ce mois, a fait part au Département des instructions adressées par ses soins à M. Brévié en vue de la réalisation rapide de ce projet.

La nomination d'un agent commercial au Siam (point 5) fait l'objet d'examen entre le Département et le ministère du Commerce. Elle paraît devoir se heurter à des difficultés budgétaires.

Le Département enfin avait interrogé M. le Ministre des Colonies et le ministre de France au Siam sur l'opportunité d'un voyage à Bangkok de M. Brévié. M. Lépissier a répondu qu'il n'avait pas recueilli dans les cercles politiques siamois d'échos favorables à une visite du gouverneur général de l'Indochine. M. Mandel, d'autre part, par une lettre du 3 de ce mois, a indiqué qu'il verrait « les plus graves inconvénients à ce que ce fût M. Brévié qui se rendît à Bangkok ».

Il convient d'ajouter que, d'après les dernières informations reçues de Bangkok, l'agitation intérieure, dont les développements éventuels inquiétaient M. Lépissier, serait en voie d'apaisement.

Quant au fond, la position au Siam paraît être la suivante.

Le Siam est un pays faible et dont les vertus guerrières sont mal assurées. Il a de longues frontières communes avec la Chine, l'Indochine, la Birmanie et les États malais. Il a une frontière maritime éminemment vulnérable et le souvenir du forcement des passes du Ménam par deux canonnières françaises en 1893 (1) n'est pas perdu. Il a enfin, en territoire siamois, une très nombreuse colonie chinoise, dont le rôle économique est prépondérant.

Le Siam est, depuis la guerre russo-japonaise, resté très sensible au prestige de la force japonaise. Il est en outre certainement très travaillé par la propagande japonaise et abondamment pourvu d'émissaires japonais de diverses sortes. Mais, quelles que soient ses tendances projaponaises, il paraît douteux qu'un gouvernement siamois quel qu'il soit prenne, en temps de paix, ouvertement parti entre ses trois voisins d'une part et le Japon d'autre part.

En cas de guerre par contre, il se joindra certainement au groupe qui lui semblera davantage à ménager.

En d'autres termes, pour maintenir le Siam dans une neutralité bienveillante à notre égard, il faut lui donner l'impression que la France et l'Angleterre

(1) Sur le forcement des passages du Ménam, voir Dartige du Fournet, *Journal d'un commandant de la Comète*, Paris, 1897.

constituent pour ses frontières terrestres un danger plus grave que le Japon pour sa frontière maritime et sont en mesure d'interdire le golfe aux forces navales japonaises.

Cette situation paraît devoir s'imposer à tout gouvernement siamois. Elle s'est imposée, après un temps, au gouvernement actuel, qu'il ne faudrait pas considérer pour autant comme acquis à notre cause ou à celle de la neutralité. Le gouvernement est fragile. Les Japonais ont sans doute part aux intrigues contre lesquelles il se défend. Mais le gouvernement issu d'un éventuel coup d'État serait probablement, comme Luang Pibul lui-même et à moins qu'un conflit n'éclate en Extrême-Orient, amené, après trois mois d'aigreur, à entretenir avec nous des rapports courtois.

L'important paraît donc être, non d'essayer d'empêcher un coup d'État, mais de poursuivre, comme Londres nous y convie, une action en profondeur pour amener l'opinion siamoise à une estimation meilleure des forces franco-britanniques.

353

Avis de l'état-major de l'Armée

sur les propositions du Premier ministre britannique relatives à la direction générale des opérations interalliées en temps de guerre (1)

Très secret. *Paris, 28 juillet 1939.*

I. La nécessité impérieuse d'une direction unique des opérations des forces interalliées, dès le début des hostilités, ressort nettement de l'expérience de la guerre 1914-1918.

Il semble donc qu'il convienne d'accepter sans réserve le principe de l'organisation de cette direction unique dont les Anglais ont pris l'initiative.

II. L'organisation proposée par le Premier ministre britannique nécessitera toutefois des études approfondies, ainsi qu'il l'indique dans sa lettre.

Dans ces conditions, l'état-major de l'Armée ne peut émettre pour l'instant que des idées très générales sur l'organisation vers laquelle on pourrait *tendre* au cours des conversations qui vont s'engager.

III. *Organisation à réaliser.*

a. La constitution du Conseil suprême de guerre est affaire du gouvernement.

(1) Ces propositions avaient été transmises au président du Conseil et ministre de la Défense nationale par une lettre personnelle du Premier britannique en date du 26 juillet, ci-dessus reproduite sous le n° 314.

Il y a lieu de signaler, toutefois, la nécessité d'étendre la compétence du Conseil *à la totalité des théâtres d'opérations* et de lui attribuer un pouvoir non seulement délibératif comme le proposent les Anglais, mais *également exécutif*.

La présence des Premiers ministres dans le Conseil semble le permettre.

b. Pour mettre en œuvre ses décisions et assurer la coordination supérieure des opérations sur les différents théâtres [1], le Conseil suprême de guerre devrait disposer en permanence d'un chef d'État-major général des forces interalliées, assisté d'un état-major comprenant des représentants accrédités des généraux commandant en chef les forces de chaque pays allié.

Le siège du Conseil suprême de guerre et de l'État-major interallié serait à fixer en France où se trouvent le théâtre d'opérations principal et le commandement des forces terrestres franco-britanniques.

Il y aurait, en outre, un intérêt évident à ce que le général chef d'État-major des forces interalliées fût le général chef d'État-major de la Défense nationale français.

L'organisation ci-dessus est naturellement indépendante des missions militaires à échanger entre les différents pays alliés et à envoyer notamment par les Franco-Britanniques dans les pays de l'Europe orientale.

c. En temps de paix, l'organisation à réaliser devrait être l'amorce de celle prévue ci-dessus pour le temps de guerre.

L'État-major interallié, à constituer à Paris, serait chargé, sous la direction du général chef d'État-major de la Défense nationale français, d'élaborer les plans d'opérations initiaux résultant des accords politiques conclus entre les gouvernements, chaque délégation n'intervenant pour l'exécution que dans la mesure intéressant le pays qu'elle représente.

d. En raison des difficultés qui ne manqueront pas de se présenter, il semble qu'il faille envisager la réalisation progressive de l'organisation prévue, qui initialement pourrait revêtir la forme d'une réunion d'officiers d'État-major à Paris, dans le cadre élargi des conversations d'État-major franco-britanniques actuelles.

[1] *Note du document :* Chaque théâtre ayant lui-même un commandement unique.

354

MÉMORANDUM DE M. JEAN MONNET SUR SES CONVERSATIONS À WASHINGTON [1]

Confidentiel. *28 juillet 1939.*

Au début de mars 1939, M. Paul Reynaud, ministre des Finances, eut l'occasion d'indiquer à M. William C. Bullitt, ambassadeur des États-Unis en France, que M. Édouard Daladier, président du Conseil, et lui-même, étaient vivement préoccupés de trouver le moyen de guérir l'amertume qu'a inspirée à l'opinion publique américaine le fait que la France et l'Angleterre ne paient pas les dettes de guerre contractées par elles envers les États-Unis, et d'éliminer l'influence psychologique de ce défaut sur les relations entre la France et les États-Unis.

Il avait en conséquence, de façon à fournir au public américain la preuve de la bonne foi de la France, envisagé d'étudier la possibilité d'effectuer un paiement immédiat et spontané d'environ 10 à 15 % de la réserve d'or de la Banque de France, soit environ 300 millions de dollars.

L'ambassadeur examina la question, et quelques jours plus tard dit à M. Paul Reynaud qu'il partageait pleinement le sentiment de M. Édouard Daladier et de lui-même sur l'importance d'entreprendre un nouvel effort en vue d'un règlement des dettes de guerre et qu'il pensait que la suggestion faite par M. Paul Reynaud devrait être élargie; qu'on devrait rechercher s'il n'était pas possible d'ajouter au montant proposé par le ministre des Finances certains autres avantages qui pourraient être concédés aux États-Unis, avantages qui pourraient être d'un ordre autre que financier.

A la date du 23 mars 1939, une réunion eut lieu entre M. le Président du Conseil Daladier, le ministre des Finances Paul Reynaud, et M. William C. Bullitt chez ce dernier, au cours de laquelle la question fut envisagée dans son ensemble. M. le Président Daladier et M. Paul Reynaud demandèrent à M. Bullitt si les États-Unis pourraient à son avis être intéressés par certains avantages particuliers à concéder aux États-Unis dans les colonies françaises du

[1] Ce document est extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des sciences politiques. Daté du 28 juillet 1939, il est ainsi analysé sur une feuille jointe : « Mémorandum établi par M. Jean Monnet à la demande de M. Paul Reynaud sur les conversations qu'il a eues à Washington à l'occasion de la mission qui lui avait été confiée par M. le Président du Conseil et M. Paul Reynaud.

« Ce mémorandum est établi sous une forme provisoire; il est entendu qu'après qu'y auront été apportées les corrections jugées désirables par le président du Conseil et M. Paul Reynaud, il sera remis à l'ambassadeur des États-Unis pour qu'il en transmette un exemplaire à M. Morgenthau, de façon à ce qu'il reste dans les archives de la Trésorerie américaine une trace de ces conversations. »

[Sur les entretiens franco-américains qui seront relatés dans la présente note de Jean Monnet, nous renvoyons au tome XVI de la présente série sous les nos 177 (note), 234.]

Pacifique, ces avantages venant s'ajouter au paiement immédiat de 300 millions de dollars, dont il avait été fait mention au cours de la première conversation de M. Bullitt avec M. Paul Reynaud.

L'ambassadeur des États-Unis estima alors que l'échange de vue sur ces questions était arrivé à un point qui nécessitait qu'une conversations directe eût lieu avec le président Roosevelt à Washington, et il suggéra à M. Daladier et M. Reynaud de désigner une personne ayant toute leur confiance. Le président Daladier mentionna le nom de M. Jean Monnet. Ce dernier se trouvait à ce moment à New York.

A la suggestion de M. Edouard Daladier, M. Monnet revint à Paris le 3 avril. Le 4 avril, une réunion eut lieu chez M. Paul Reynaud entre MM. Daladier, Paul Reynaud, William C. Bullitt et Jean Monnet. Au cours de cette réunion, le président du Conseil et le ministre des Finances chargèrent M. Jean Monnet de se rendre à Washington afin d'avoir avec le président Roosevelt une conversation confidentielle sur la question de savoir s'il serait possible de mettre fin à l'état de défaut dans lequel se trouvait la France, en faisant à l'Amérique un paiement immédiat d'environ 300 millions de dollars, et lui demandèrent en outre de discuter avec le Président la possibilité d'un règlement définitif des dettes sur une base autre que les bases de l'accord Mellon-Bérenger [1].

Le président Daladier et M. Paul Reynaud examinèrent les différents aspects de cette question avec M. Monnet et lui donnèrent leurs instructions. Ils en avisèrent l'ambassadeur des États-Unis à Paris, qui communiqua au président Roosevelt la venue prochaine de M. Jean Monnet.

M. Jean Monnet eut le 3 mai à Washington avec le président Roosevelt une très longue conversation de caractère privé. Au cours de cette conversation, il apparut clairement que :

1° Seul le paiement total des échéances arriérées permettrait d'écarter automatiquement l'état de défaut dans lequel se trouve la France. Ce montant est d'environ $ 700.000.000 au 15 juin 1939.

Un paiement moindre ne pourrait être considéré que comme un « acompte »; pour que ce paiement modifiât l'état de défaut dans lequel se trouve la France, un vote du Congrès et du Sénat devrait être demandé par le Président et cette demande équivaudrait en fait à une demande de révision des termes de l'accord.

Si cette demande eût dû être faite, il est évident qu'elle aurait dû porter sur une révision d'ensemble.

2° Les avantages autres que monétaires qui avaient été envisagés ne s'étaient pas révélés à l'étude comme suffisants pour pouvoir jouer un rôle important dans une révision éventuelle de cet accord.

3° La seule voie ouverte pour obtenir une modification de la situation actuelle était la révision de l'accord Mellon-Bérenger. Cette révision ne peut être effectuée que par les voies constitutionnelles normales, c'est-à-dire : il faut qu'un accord nouveau soit présenté par le Président pour approbation par le Sénat et le Congrès. Cette procédure écarte toute possibilité d'une procédure

[1] Sur cet accord, voir au tome XVI précité le n° 177 annexe.

rapide. En effet, matériellement, le vote par le Sénat et le Congrès exigera un long délai, étant donné les discussions auxquelles cette question donnera forcément lieu.

Cette révision ne peut pas être présentée au Sénat et au Congrès d'une manière hâtive, et ne doit pas apparaître comme étant trop évidemment entreprise sous le coup des événements actuels, car l'opinion publique américaine serait susceptible d'en conclure que le véritable objet de la France est de payer peu pour pouvoir promptement emprunter davantage.

L'opposition se renforcerait et nous irions à l'encontre même des buts poursuivis.

Si cette révision doit être obtenue, il est nécessaire qu'elle soit entreprise à un moment où ses effets psychologiques sur l'opinion publique puissent être favorables et où l'on ne puisse mal interpréter les motifs de la France. Il faut en outre que les termes et conditions de l'accord de révision qui seraient élaborés entre la France et l'administration américaine et proposés par le Président au Sénat et au Congrès règlent les difficultés fondamentales qui ont amené le défaut, et par conséquent réduisent à un chiffre faible les montants à payer, et en même temps qu'ils soient acceptés par l'opinion publique américaine comme équitables.

Était-ce possible?

L'accord Mellon-Bérenger a consolidé, pour un montant total en capital d'environ $ 4 milliards, l'ensemble des prêts faits à la France par le gouvernement des États-Unis depuis l'entrée en guerre des États-Unis en 1917 jusqu'à l'armistice, ainsi que les prêts faits après l'armistice; à cette somme ont été ajoutés les montants dus par la France pour l'achat des stocks américains laissés en France, et les intérêts sur ces sommes courus depuis les dates auxquelles ces emprunts avaient été contractés jusqu'au moment où l'accord Mellon-Bérenger a été conclu.

En chiffres ronds, et après avoir tenu compte de certaines déductions, ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

Prêts faits [de] l'entrée en guerre des États-Unis à l'armistice. [1]	$ 1.900.000
Prêts faits après l'armistice.....	1.000.000
Montant dû pour l'achat des stocks américains.....	400.000
Net capital emprunté par la France.....	$ 3.300.000
Intérêts dus et impayés par la France sur les prêts faits de l'entrée en guerre des États-Unis jusqu'à la date de l'accord Mellon-Bérenger. Ce montant a été ajoutée au capital dû....	700.000
Total du capital dû par la France par l'accord Mellon-Bérenger.	4.000.000
Total des intérêts dus sur ce capital entre le 15 juin 1926 et le 15 juin 1987.....	2.800.000
Total capital et intérêt à payer par la France entre le 15 juin 1926 jusqu'au 15 juin 1987.....	6.800.000
Soit une moyenne d'environ : $ 110.000.000 par an.	

[1] Ces chiffres sont manifestement donnés pour 1.000 dollars.

Si l'on acceptait d'envisager une réduction substantielle des paiements français, pour les ramener à des montants compatibles avec les possibilités de transfert, les bases d'un nouvel accord pourraient s'inspirer des principes suivants :

a. Les sommes prêtées avant l'armistice étaient destinées à être dépensées dans un but commun, et par conséquent devraient être considérées comme contributions de guerre des États-Unis et non comme dette de guerre de la France;

b. Les sommes prêtées après l'armistice étaient destinées à des dépenses de réorganisation et reconstruction françaises, et par conséquent devraient être remboursées en capital par la France aux États-Unis, mais sans intérêts;

c. Les stocks américains reçus par la France seraient payés par cette dernière par la livraison de certains matériels spécialement fabriqués en France à cette intention.

Le Président pria M. Monnet de se mettre en rapport avec M. Morgenthau

Le 8 mai, M. Jean Monnet fut reçu par M. Morgenthau à son domicile particulier. Au cours de cette entrevue, les principes généraux indiqués ci-dessus furent de nouveau discutés par M. Morgenthau; ce dernier déclara qu'il désirait réfléchir à cette question et l'examiner sous tous ses aspects, et qu'il aurait incessamment une nouvelle entrevue avec M. Monnet.

Le 16 mai, M. Morgenthau pria M. Monnet de venir le voir et il le reçut à la Trésorerie en présence du secrétaire des Finances [1] M. J. Haynes. Il lui dit : « J'ai un message du Président pour vous et vais vous en lire le texte même». *Toutefois, avant d'en donner connaissance à M. Monnet, il a tenu expressément à lui expliquer* qu'à la suite de la réunion qu'il avait eue avec M. Monnet à son domicile le 8 mai, il avait longuement discuté avec ses conseils, M. Haynes et M. Bell, directeur du Budget, les suggestions qui avaient été faites au cours de l'entretien de M. Monnet avec le Président, et que cette question leur était apparue d'une importance telle qu'il avait jugé bon d'en faire l'objet d'une lettre spéciale au Président. Il indiqua que dans cette lettre, il avait qualifié la formule envisagée dans la conversation du Président avec M. Jean Monnet sous le nom de « formule Monnet » et avait confirmé que cette formule avait été suggérée par M. Monnet. Il précisa que cette formule consistait à :

— éliminer les prêts faits à la France avant l'armistice;

— payer sans intérêts sur une période d'années le montant en capital des prêts faits après l'armistice;

— payer en certains produits spécialement fabriqués en France le montant de la valeur des stocks américains achetés après l'armistice.

Il lut alors le message du Président dont M. Jean Monnet a noté le texte :

« The formula which you and I discussed is an interesting basis for future discussions — to be kept in our safe ready to take et a time that looks more propitious. »

[1] Lire en fait : (en présence du) sous-secrétaire des Finances.

« La formule que vous et moi avons discutée est une base intéressante pour des discussions futures — à être gardée dans notre coffre prête à en être sortie à un moment qui apparaîtra plus propice. »

Le Président avait ajouté que :

« He dœs not want to take money out of France at this time. »
« Il ne désirait pas enlever de l'argent de France en ce moment. »

M. Morgenthau dit à M. Jean Monnet que le Président et lui-même appréciaient vivement l'initiative de M. Daladier et de M. Paul Reynaud, mais qu'ils pensaient que le moment n'était pas opportun pour soulever la question de la révision du règlement des dettes.

M. Morgenthau insista sur le fait que ses conseillers et lui-même considéraient que soulever la question en ce moment serait une erreur, que l'opinion publique ne pouvait pas être plus favorable à la France qu'elle ne l'était à l'heure actuelle; que si la question de la révision des dettes était soulevée maintenant, les discussions auxquelles elle donnerait lieu ne manqueraient pas de créer une grande confusion dans l'opinion publique.

Il déclara qu'il appréhendait d'autant plus les résultats de ces discussions qu'il était convaincu qu'un règlement des dettes, selon les principes envisagés dans la conversation de M. Monnet avec le Président, ne serait pas actuellement accepté par le Sénat et le Congrès, d'autant plus certainement que l'application des mêmes principes à la dette anglaise la réduirait en tout et pour tout à environ 500 millions de dollars seulement.

M. Jean Monnet dit à M. Morgenthau qu'il était certain que les sentiments qu'il exprimait seraient vivement appréciés par M. Daladier et M. Reynaud, et qu'il tenait, afin de bien mettre en relief l'esprit dans lequel le président du Conseil et le ministre des Finances envisageaient la question, à lui confirmer que les conversations actuelles avaient leur origine dans le désir de M. Paul Reynaud et de M. Daladier de marquer la bonne volonté de la France, et qu'en conséquence, ils avaient suggéré que la France payât maintenant environ 10 ou 15 % de la réserve or de la Banque de France, soit environ 300 millions de dollars. M. Jean Monnet ajouta que le Président avait déconseillé ce geste, disant que dans les circonstances actuelles, le paiement de cette somme était un effort trop grand pour la France et qu'il ne désirait pas le lui voir faire.

M. Morgenthau insista à nouveau sur le fait que le Président et lui-même appréciaient vivement l'initiative prise par Paris, et il ajouta que « en tant que secrétaire du Trésor, il déclarait à M. Jean Monnet, et le priait de faire connaître à M. Édouard Daladier et à M. Paul Reynaud, qu'il ne désirait pas être payé maintenant ».

Il répéta que la conduite la plus sage était, pour le moment, de « conserver la formule dans notre coffre-fort » jusqu'à ce que des circonstances plus favorables se présentent.

355

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 266. *Rome, 28 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er août.)

J'ai lu avec intérêt le télégramme nº 213, en date du 20 de ce mois [1], par lequel notre ministre au Portugal a rapporté le langage que lui a tenu, à propos de la France, le Cardinal patriarche de Lisbonne.

Je n'en ai pas été surpris. Le cardinal portugais, dont j'ai eu l'occasion de faire la connaissance pendant l'interrègne pontifical, m'a paru très bien disposé envers notre pays. C'est d'ailleurs un des membres les plus distingués du Sacré Collège. Encore jeune. d'esprit ouvert, il comprend parfaitement l'importance du rôle que joue le catholicisme français dans le mouvement catholique de notre époque.

Si l'on rapproche les propos tenus à M. Amé-Leroy par le Cardinal patriarche de Lisbonne de ceux qu'à son retour de France, le Cardinal primat du Canada a tenus aux journalistes qui l'interrogeaient [2], l'on s'aperçoit qu'en ce moment, ce sont parfois de hauts dignitaires de l'Église qui expriment envers notre pays les sentiments les plus chaleureux et les opinions les plus sympathiques.

C'est là une constatation qui n'est pas négligeable à l'heure actuelle, où nous avons besoin de mobiliser en notre faveur le plus possible de sympathies, dans l'opinion publique universelle. Combien peut nous y aider, dans beaucoup de pays, l'influence de hauts prélats, de cardinaux notamment, qui jouissent auprès de leurs compatriotes d'autorité morale et de crédit, c'est ce qui va de soi.

Si nous avons réussi à mettre dans notre jeu un certain nombre d'entre eux et, d'une manière générale, à transformer les dispositions du haut clergé étranger à notre égard, nous le devons à la politique religieuse clairvoyante, avisée, habile que nous avons pratiquée depuis quelques années, au resserrement et à la cordialité de nos rapports avec le Saint-Siège, à l'attitude extérieure de nos autorités civiles envers l'Église et envers les manifestations de son activité spirituelle.

Ce résultat est, du point de vue de nos intérêts dans le monde, assez précieux pour mériter d'être préservé contre les retours offensifs d'un anticléricalisme qui n'a plus aujourd'hui de raison d'être, mais qui, de temps à autre et

[1] Document non retrouvé.

[2] Sur la mission en Lorraine du Cardinal-primat au mois de juin, voir ci-dessus le nº 122 (note).

notamment en ces tout derniers temps, montre des velléités de se manifester de nouveau dans certains secteurs politiques témoins, le congrès socialiste de Nantes [1], celui des instituteurs [2], celui des radicaux-socialistes du Rhône. Il serait déplorable que, sous prétexte de défendre un laïcisme qui n'est pas menacé, nous nous exposions à perdre ou seulement à compromettre le bénéfice d'une politique dont profitent en même temps l'apaisement à l'intérieur et notre prestige au dehors.

C'est surtout cet intérêt de prestige extérieur, de propagande à l'étranger, dont il nous est donné de constater l'importance, quand nous recueillons des appréciations comme celles dont notre ministre à Lisbonne s'est fait l'écho.

A cette occasion, je crois utile de rappeler ce que j'ai souvent dit au Département, notamment quand j'ai passé à Paris en juin dernier. Nous pouvons, pour notre propagande, tirer meilleur parti encore que nous ne le faisons des manifestations religieuses qui attestent l'activité et la liberté de la vie catholique sur notre sol. Nombreux sont les pays où nous aurions intérêt, soit à envoyer des films d'actualité (ou même de relative actualité) montrant des scènes spectaculaires comme celles auxquelles donnent lieu les grandes cérémonies religieuses (congrès d'Alger, fêtes d'Orléans, tournée du cardinal Villeneuve), soit à faire une place plus grande aux informations de cette nature dans nos émissions radiophoniques en langue étrangère. Le Portugal est au nombre de ces pays : l'Espagne aussi, et encore la Belgique, la Pologne (où c'est à peine si le clergé commence à admettre que nous ne persécutons pas le catholicisme), le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine.

356

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 581. *Londres, 28 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 août.)

Au cours de la séance du 25 juillet à la Chambre des Communes, sir John Simon, répondant à une question de M. Dalton, député socialiste, a annoncé l'échec partiel des conversations qui se poursuivaient à Londres depuis quelques semaines en vue d'une assistance financière à prêter par la France et la

[1] Réuni du 27 au 30 mai, il avait adopté à l'unanimité le 29 mai une motion vigoureuse de défense de la laïcité (*Etudes*, nº du 5 juillet 1939, p. 92-94).

[2] Le congrès du Syndicat national des instituteurs s'était réuni à Montrouge à partir du 19 juillet. Il s'était engagé à s'opposer aux propositions de loi visant à l'abrogation des lois de 1901 et 1904 sur les congrégations religieuses, et avait refusé « tout accommodement » avec les partis et groupements désireux d'accorder aux religieux anciens combattants « des faveurs inconciliables avec les nécessités de la défense républicaine » (*Le Temps* du 22 juillet). Sur les propositions de loi ainsi mises en cause, voir Jean-Marie Mayeur, « La politique religieuse », *Édouard Daladier, chef de gouvernement, avril 1938-septembre 1939*, Presses F.N.S.P., 1977, p. 250-251.

Grande-Bretagne à la Pologne [1]. La déclaration du chancelier de l'Échiquier était ainsi conçue :

« Les entretiens avec la délégation polonaise ont porté sur deux points bien distincts. Le premier est lié à la politique de crédit à l'exportation. Le gouvernement de Sa Majesté a proposé d'accorder au gouvernement polonais des crédits de cette nature jusqu'à concurrence de huit millions de livres sterling, pour faciliter à la Pologne l'achat en Grande-Bretagne de marchandises nécessaires à son effort de défense nationale. Les modalités de cet accord font actuellement l'objet d'ajustements entre la délégation financière polonaise et les services intéressés.

« D'autre part, des pourparlers ont également eu lieu sur la possibilité d'accorder, par un effort commun de la Grande-Bretagne et de la France, un prêt en espèces à la Pologne. Je regrette qu'il n'ait pas été possible d'arriver à un accord sur les conditions qui pouvaient permettre l'octroi de cet emprunt en temps voulu pour que la législation nécessaire soit passée avant les vacances parlementaires ».

A la suite de cette déclaration, diverses questions furent posées au Chancelier sur des points particuliers.

M. Dalton demanda des précisions sur les conditions de l'octroi de crédits à l'exportation, et notamment au cas où ces crédits seraient limités à des achats de marchandises effectués en Angleterre, s'il serait interdit au gouvernement polonais d'obtenir en Amérique ou ailleurs les armements dont il aurait besoin et que la Grande-Bretagne ne pourrait lui fournir.

Le chancelier de l'Échiquier fit observer que les crédits à l'exportation avaient pour but de favoriser les achats en Grande-Bretagne. « Toutefois, ajouta-t-il, dans l'hypothèse soulevée par M. Dalton, le gouvernement français et le gouvernement britannique sont en complet accord pour manifester leur désir d'aider la Pologne, dans des conditions à déterminer, à acheter du matériel de guerre dans d'autres pays ».

Cependant, ces réponses n'ont pas donné entièrement satisfaction aux députés, qui se sont préoccupés de savoir quelles étaient les causes de l'échec des conversations sur le second point mentionné par sir John Simon. C'est ainsi que M. Nathan, député travailliste, demanda au Chancelier si les difficultés auxquelles ce dernier avait fait allusion n'avaient pas été causées par le refus du gouvernement britannique de permettre qu'une partie du prêt consenti à la Pologne fût transformée en or ou en devises étrangères.

Sir John Simon ne voulut pas donner des détails sur les difficultés qui s'étaient élevées entre les experts anglais et polonais au cours des négociations. « Elles sont d'ordre technique », ajouta-t-il. « Par ailleurs, elles sont liées à des questions très complexes, et je ne crois pas qu'il soit utile de les divulguer. »

La presse britannique avait, jusqu'à ces derniers jours, montré une grande discrétion sur les conversations anglo-polonaises, et les déclarations du chancelier de l'Échiquier l'ont surprise. Celles-ci sont interprétées par certains

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 98, 108, 126, 206, 232, 256, 295, 306.

organes comme l'annonce de l'échec complet des négociations pour un prêt financier, alors que d'autres journaux les considèrent comme laissant apparaître des difficultés temporaires qui pourraient être résolues dans un certain temps.

Tous recherchent les causes de l'impasse à laquelle on est arrivé. La plupart les trouvent dans la politique de la Trésorerie, quelques autres dans l'attitude polonaise.

Seul de toute la presse, le *Daily Express* s'est félicité de cet échec. En effet, le journal isolationniste n'a cessé de faire campagne contre l'octroi d'avantages financiers par la Grande-Bretagne aux pays de l'Europe orientale. Aussi écrivait-il, le 26 juillet, dans son éditorial :

« Nous avons accordé à la Pologne notre garantie pour l'intégrité de son territoire. A peine lui avions-nous octroyé cette faveur, qu'elle nous demande davantage. Nous lui accordons huit millions de livres de crédits à l'exportation et elle nous demande de l'argent comptant pour le dépenser où il lui plaît ».

La presse de gauche, au contraire, a rendu le gouvernement responsable de cet échec.

« Les conversations pour un prêt à la Pologne ont échoué, écrivait le même jour le *Daily Herald*. Le gouvernement polonais avait besoin de crédits, non seulement pour acheter du matériel de guerre, mais pour parer aux effets d'une mobilisation semi-permanente. Dans ce but, ils désiraient qu'une partie du prêt leur fût accordée en or *earmarked*, qui aurait servi à gager une augmentation de la circulation des pièces d'argent.

« La Trésorerie a refusé d'accorder de l'or et les négociations ont été rompues. « Nous possédons 550 millions de livres d'or, ajoute l'organe travailliste, et cependant nous refusons d'en prêter huit millions pour affermir notre alliance avec la Pologne.

« Une telle attitude a causé un vif désappointement à Varsovie et une grande satisfaction à Berlin. Ce n'est pas par des procédés de ce genre qu'on cimentera le front de la paix ».

Pour le *News Chronicle*, ce sont les discussions byzantines de la Trésorerie qui ont conduit à l'impasse actuelle. Le journal libéral attaque violemment cette administration qui, écrit-il, ne vit pas dans le monde de la réalité. « La Pologne a une armée admirable, mais manque de matériel de guerre. Nous n'avons pas de surplus de matériel à disposer pour autrui, mais nous avons notre puissance financière qui devrait être notre plus importante contribution au front de la paix. C'est une question de défense personnelle pour la Grande-Bretagne et la France d'accorder rapidement un prêt substantiel à la Pologne, pour que celle-ci puisse l'employer en achetant des armes là où elle pourra s'en procurer. L'aide financière à nos alliés fut notre arme principale pour abattre Napoléon, ne pouvons-nous pas nous servir de la même arme pour empêcher Hitler de faire la guerre? »

Les journaux financiers de la Cité ont eux aussi vivement déploré l'échec des pourparlers. Le *Financial News* ne se résout pas à considérer l'affaire comme terminée et souhaite qu'à la onzième heure, un compromis soit trouvé qui permette au Parlement de régler les modalités d'un prêt monétaire à la Pologne avant son départ en vacances.

Examinant les difficultés qui ont abouti à la situation actuelle, l'organe financier fait remarquer que l'attitude irréductible de la Trésorerie britannique devant un transfert d'or est d'autant plus grave pour la Pologne que le gouvernement de Varsovie perd du même coup le bénéfice d'un emprunt financier en France. « A l'origine, écrit le *Financial News*, un emprunt séparé avait été négocié avec la France et le gouvernement français semblait d'accord pour donner à la Pologne la libre disposition des fonds prêtés. C'est à la demande de la Trésorerie britannique que les deux négociations ont été jointes. En conséquence, les offres anglaises et françaises sont devenues identiques, et la Pologne perd de ce fait 3.500.000 livres qu'elle aurait pu obtenir séparément.

« La rupture des négociations peut avoir d'importantes répercussions politiques. L'attitude rigide de la Trésorerie, après les conversations de Londres entre sir Horace Wilson et M. Hudson d'une part, et Herr Wohlthat d'autre part [1], peut n'être qu'une simple coïncidence. On ne manquera pas cependant de faire ce rapprochement et de le commenter ».

Le *Financial Times*, envisageant l'avenir des négociations, fait observer que même si le gouvernement polonais, que le colonel Koc est parti dès hier mettre au courant de la situation, acceptait les propositions franco-britanniques, l'emprunt ne pourrait être effectivement accordé avant l'automne prochain, puisqu'il devrait être sanctionné par le Parlement. Toutefois, le gouvernement britannique, estime ce journal, ne se refuserait pas à reprendre les conversations avant la rentrée du Parlement.

Satisfaction à peine voilée chez un petit nombre, regrets et critiques de l'attitude du gouvernement dans la presse d'opposition, persistance d'un vague espoir dans les organes de la Cité, tels sont les sentiments que les journaux britanniques ont traduits au lendemain de l'échec des négociations financières avec la Pologne. La réserve observée à Varsovie a été d'autre part très appréciée à Londres. Il eût été déplorable qu'une polémique s'engageât entre la presse des deux pays, et il n'est pas douteux que la sérénité apparente avec laquelle fut accueillie en Pologne la nouvelle du retour du colonel Koc n'ait produit en Grande-Bretagne une impression favorable de confiance en soi de la part du gouvernement de Varsovie.

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331.

357

M. Spitzmuller, Chargé d'affaires de France à Bucarest, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 471. *Bucarest, 28 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

M. Calinesco m'a fait part ce matin des préoccupations croissantes que lui causait l'attitude de la minorité allemande, dont M. Gafenco m'avait déjà entretenu il y a quelque temps.

Manquant délibérément, comme on pouvait du reste s'y attendre, aux engagements contractés lors de leur admission dans le front de la Renaissance nationale [1] et ne cessant, depuis plusieurs mois, de déborder largement les limites qui avaient alors été tracées à leur action politique et qu'ils avaient acceptées, les minoritaires allemands ont fini par entretenir une agitation occulte qui ne peut être comparée qu'à celle qui régnait au début de l'affaire des Sudètes.

Le chef de la minorité, M. Fabritius, s'est attribué le titre de Führer; les membres des sections allemandes prêtent serment devant lui ou devant son effigie; une sorte d'uniforme est imposé aux membres de la communauté allemande (culotte courte, bas blancs, etc.); une véritable garde d'assaut, conduite par deux *S.S.* de Berlin, a été constituée dans le Banat et se livre jour et nuit à des exercices d'entraînement intensifs; la presse allemande de province, abusant du fait qu'elle est moins rigoureusement surveillée par la censure que les journaux de la capitale, se livre à une propagande active en faveur de l'Allemagne, du national-socialisme et de l'Axe, ainsi qu'à une campagne non moins violente contre les puissances occidentales. En outre, une collaboration particulièrement étroite s'est établie entre les Allemands du Reich et leurs congénères de Roumanie, ceux-ci étant complètement organisés et dirigés par ceux-là, qui prennent visiblement leur mot d'ordre à Berlin. Enfin, le redoublement de la campagne antiroumaine et des revendications territoriales en Hongrie et en Bulgarie indique un synchronisme, qui n'est pas le fait du hasard, entre la double action de l'Allemagne à l'intérieur et à l'extérieur de la Roumanie.

En me communiquant, à titre confidentiel, quelques-uns des renseignements qui précèdent, le président du Conseil a tenu à me dire qu'il avait décidé

[1] Le 10 janvier, les autorités roumaines signaient un accord avec le représentant de la minorité allemande, aux termes duquel les membres de cette minorité entreraient dans le front de la Renaissance nationale où ils constitueraient une section spéciale. La minorité allemande aurait le droit de s'organiser dans les domaines culturel, économique et social.

de prendre les devants et de ne pas attendre pour réagir que son gouvernement eût été débordé et que l'agitation en cause eût abouti à des difficultés patentes ou à des incidents.

M. Calinesco a donc saisi l'occasion que lui présentait une démarche de M. Fabritius et de ses lieutenants, M. Hans Otto Roth et M. Wolff, venus une fois de plus formuler des revendications excessives et sur un ton comminatoire. Le président du Conseil leur a répondu en termes très vifs qu'il ne tolérerait plus les activités illégales de la minorité allemande, qu'il n'existait pas de *Führer* en Roumanie et qu'on n'y pouvait prêter serment qu'au nom du Roi; que les Allemands du Royaume s'étaient engagés à n'exercer aucune action politique en dehors du F.R.N. [1], auquel ils participaient au même titre que tous les citoyens roumains; que la seule autonomie propre qui leur avait été reconnue concernait exclusivement le domaine culturel, et qu'ils outrepassaient les droits de tous les citoyens du pays en créant des bandes organisées, armées ou non. Enfin, de même que le gouvernement roumain ne songeait pas à intervenir dans la politique intérieure du Reich, il ne souffrirait pas que Berlin se mêlât des affaires de la Roumanie. M. Calinesco a conclu en plaçant ses interlocuteurs devant le dilemme suivant : ou bien la minorité allemande respectera les engagements pris de part et d'autre et continuera à travailler dans le cadre de la nation roumaine et du F.R.N., d'autant plus qu'elle dispose de la faculté de soumettre toutes revendications normales au gouvernement par la voie du ministère des Minorités; ou bien, a dit avec force le Président, « je ne reculerai devant aucun moyen pour mettre définitivement fin à l'activité dangereuse et inadmissible à laquelle vous vous livrez. Vous savez que j'ai l'habitude de tenir parole ».

M. Calinesco a laissé à ses interlocuteurs vingt-quatre heures pour réfléchir. A son grand étonnement, ceux-ci sont revenus assez déconfits le lendemain, reconnaissant qu'ils étaient sortis de la légalité et que l'admonestation du président du Conseil était fondée; ils se sont engagés à adopter à l'avenir une attitude plus correcte.

Toutefois, le Président ne se dissimule pas le caractère précaire d'une telle soumission. Il pense avec raison que l'Allemagne n'abandonnera pas la partie et ne renoncera pas à utiliser le puissant atout que constitue pour elle la présence sur le sol roumain de 800 000 Allemands pour faire pression d'une façon ou de l'autre sur le gouvernement de Bucarest. Le lieu même du principal foyer de l'agitation allemande, qui est le Banat, paraît devoir déceler des préoccupations non plus seulement politiques, mais même stratégiques, si l'on se souvient qu'une des manœuvres militaires envisagées à Berlin consiste à ne pas attaquer de front le glacis transylvain et à le tourner par le sud.

Il apparaît du reste que la soudaine résignation des minoritaires reste encore bien superficielle; le gouvernement vient d'interdire coup sur coup quelques manifestations de Souabes du Banat et de suspendre deux des plus

[1] **Front de la Renaissance nationale.**

importants journaux allemands, le *Sudöst* de Sibiu et la *Deutsche Tageszeitung* de Brasov pour leur indocilité. Mais il [y] a tout lieu de croire que la fermeté du président du Conseil ne faiblira pas dans cette résistance aux empiètements de Berlin.

358

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1586 (1). Très urgent. Réservé. *Paris, 29 juillet 1939, 10 h.*

Je me réfère à votre télégramme nº 2.406 (2).

Veuillez faire connaître d'urgence au Foreign Office mon très vif regret de ne pouvoir me rallier au projet de communiqué qui vous a été soumis, et qui, dans sa rédaction nouvelle, perd à mes yeux sa justification essentielle.

En proposant la publication d'un communiqué commun, le gouvernement français avait principalement en vue de marquer que l'ouverture des conversations militaires ne constituait pas de la part des deux gouvernements une concession supplémentaire à une exigence russe nouvelle, mais représentait, au stade actuel des négociations, le complément naturel et logique des premiers éléments d'accord qu'elles avaient permis de dégager.

La rédaction envisagée à Londres, non seulement ne fait pas état de ces premiers résultats positifs des pourparlers, mais ouvre le champ aux interprétations mêmes que nous tenions à éviter, en présentant les conversations militaires comme la suite d'une proposition russe, acceptée par les deux gouvernements.

Si le gouvernement britannique, pour sa part, croit devoir maintenir cette présentation, le gouvernement français estimera préférable, en ce qui le concerne, de renoncer à tout communiqué et de se borner à orienter officieusement la presse française.

Je persiste à déplorer que du côté anglais, on n'ait point cru pouvoir se rallier à la formule de communiqué proposée par les deux ambassadeurs à l'issue de leur dernier entretien avec M. Molotov. Ce dernier avait été mis au courant de notre intention de le publier et en avait pris acte. Les ambassadeurs auraient pu, semble-t-il, être encore invités, en temps utile, à s'assurer qu'il n'y répondrait pas, comme le craint le Foreign Office, par la publication d'un commentaire tendancieux, et une part au moins de l'effet psychologique que nous en attendions aurait pu être encore atteinte (3).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Du 28 juillet, dont le texte est repris dans la note de la sous-direction d'Europe du même jour, ci-dessus reproduite sous le nº 351.

(3) Ce télégramme a été adressé dans les premières heures du 30 juillet à Moscou sous les nos 545 à 547.

359

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2413 (1). Réservé. *Londres, 29 juillet 1939.*

(*Reçu :* 16 h. 40.)

Lord Halifax partage entièrement les vues dont vous avez bien voulu me faire part dans votre télégramme nos 1587 à 1589 (2).

Il estime donc comme vous nécessaire de ne pas permettre aux négociations militaires qui vont s'ouvrir à Moscou de retarder la conclusion des pourparlers.

Dès avant même d'avoir eu connaissance des instructions que vous avez adressées hier à M. Naggiar, il en avait fait d'analogues à sir W. Seeds. Ce dernier était prié de presser M. Molotov de nous remettre sans délai le texte de sa formule transactionnelle.

Enfin, de l'avis du Foreign Office, les dernières instructions envoyées aux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Moscou leur permettent d'exercer sur M. Molotov l'action nécessaire pour faire aboutir virtuellement la négociation politique (3).

360

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2414 à 2416 (4). Réservé. *Londres, 29 juillet 1939* (5).

(*Reçu :* 18 h. 25, 18 h. 30, 18 h. 35.)

J'ai utilisé ce matin au Foreign Office les consignes dont vous avez bien voulu me faire part dans votre télégramme nos 1583 à 1585 (6). J'ai attiré une fois de plus l'attention du gouvernement britannique sur la nécessité d'activer dans toute la mesure du possible les négociations que poursuivent

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Du 28 juillet, 23 h. 30, ci-dessus reproduit sous le nº 346.
(3) Ce télégramme a été communiqué dans la nuit du 29 au 30 juillet à Moscou sous le nº 548.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par téléphone.
(6) Du 28 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 342.

nos deux pays. J'ai déclaré qu'il était nécessaire de ne jamais perdre de vue l'échéance du 15 août ou celle plus grave encore du congrès de Nuremberg.

Cette vérité est trop évidente pour être contestée. Les difficultés et les retards que nous constatons du côté anglais proviennent d'ailleurs généralement non pas du fond des choses, à propos duquel Londres et Paris sont presque toujours d'accord, mais des moyens à employer pour obtenir d'indispensables et rapides réalisations.

C'est ainsi par exemple qu'aux yeux des Anglais, l'aboutissement des négociations avec la Russie revêt actuellement une importance primordiale. Or, m'a-t-il été fait observer ce matin, nous ne pouvons guère espérer que les pourparlers militaires qui vont s'ouvrir à Moscou puissent se terminer pour le 15 août. J'ai naturellement répondu qu'en toute hypothèse, il nous était bien permis d'espérer qu'à cette date, des résultats déjà fort importants et en... (1) d'autres pourraient être acquis.

L'effort que nous poursuivons ici auprès du gouvernement britannique doit naturellement, pour obtenir tous les résultats que nous en escomptons, tenir compte du tempérament et de la nature d'esprit de nos interlocuteurs, profondément attachés au fait... (2), ceux-ci sont plus particulièrement sensibles à notre action lorsque nous la présentons sous la forme de suggestions concrètes. Je me réserve d'utiliser à ce point de vue les télégrammes que M. Massigli vous a adressés dès son retour à Ankara et d'essayer d'amener le Foreign Office à préciser la conception qu'il se fait du facteur temps dans les négociations qui s'amorcent ou se terminent avec la Russie, la Pologne et la Turquie (3).

361

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2417 à 2419 (4). Réservé. *Londres, 29 juillet 1939* (5).

(*Reçu :* 18 h. 40, 18 h. 45, 18 h. 50.)

Je me réfère à votre télégramme no 1587 (6).

Les techniciens militaires anglais ont poursuivi ce matin leur étude des conditions dans lesquelles les négociations d'états-majors vont s'ouvrir à Moscou.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Ce télégramme a été transmis à Moscou le 30 juillet sous les nos 549-551.
(4) Extrait des « Fonds 1940 ».
(5) Par téléphone.
(6) Du 28 juillet, 23 h. 30, ci-dessus reproduit sous le no 346.

Ainsi que vous le savez par l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, les problèmes examinés ici à ce sujet portent sur deux ordres de question :

1° Préparation proprement dite des négociations. Cette préparation s'étend particulièrement aux questions navales, celle concernant les armées de terre nous incombant plus spécialement. Elle doit permettre d'éviter, dans toute la mesure du possible, les pertes de temps une fois les conversations entamées.

2° Échange de vues préliminaire avec l'état-major français.

Il s'agit de déterminer aussi exactement que possible les positions militaires de la France et de la Grande-Bretagne vis-à-vis des forces soviétiques et d'éviter qu'il ne se produise à Moscou, entre nos deux missions, des divergences d'appréciation.

Il serait toutefois maladroit de donner aux Russes l'impression qu'ils se trouvent en présence d'un front anglo-français. Mais nos techniciens pourront s'entraider en se répartissant les rôles.

Enfin, ainsi que vous l'indiquait hier mon télégramme n° 2405 [1], il sera peut-être nécessaire à Moscou de prendre certaines précautions. Or celles-ci doivent, de toute évidence, être examinées préalablement par nos officiers et les Britanniques. On désire ici pouvoir commencer ces négociations dans le plus bref délai. Selon ce qui m'a été dit ce matin au Foreign Office, il ne serait pas impossible que le départ de la mission technique anglaise fût avancée de quarante-huit heures.

362

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3134 [2]. *Rome, 29 juillet 1939, 20 h.*

D'après une information que je ne suis pas en mesure de contrôler, l'Allemagne s'apprêterait à exercer à Varsovie, par l'entremise du gouvernement de Rome, une action tendant à persuader la Pologne de la faible sécurité que présente pour elle la garantie franco-anglaise, et de l'intérêt qu'elle aurait à se prêter à un essai d'accommodement négocié par l'Italie.

Il est à noter, en tout cas, que la presse italienne a observé depuis quelques jours une attitude plus modérée à l'égard de la Pologne, tout en insistant longuement sur l'échec partiel de la négociation financière anglo-polonaise [3] et sur le mécontentement que l'on ressentirait de ce fait à Varsovie.

(1) Du 28 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 343.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Sur cette négociation, voir ci-dessus les n°s 98, 108, 126, 206, 232, 256, 296, 306, 356.

363

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE AU DÉPARTEMENT (1)

Urgent. Traduction. *Paris, 29 juillet 1939.*

1° L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur de l'informer, comme le chargé d'affaires de Sa Majesté l'avait déclaré au ministre des Affaires étrangères le 28 juillet, que les propositions du gouvernement de Sa Majesté pour les conversations d'états-majors avec la Russie sont les suivantes :

2° La délégation britannique se composerait de l'amiral Honorable sir R.A.R. Plunkett-Ernle-Erle-Drax, chef de la délégation, du maréchal de l'Air sir Charles Burnett, et d'un major-général dont la désignation interviendra ultérieurement. La délégation serait accompagnée de six officiers d'État-major.

3° Le gouvernement de Sa Majesté suggère que les missions française et anglaise effectuent ensemble le voyage à Moscou et qu'elles travaillent sur la base d'instructions sur lesquelles l'accord aura été fait avant leur départ. Il est à espérer que les missions travailleront en équipe, la mission française, par exemple, prenant l'initiative, quand les questions concernant l'armée sont en discussion, la délégation anglaise faisant de même quand on discutera des questions navales et aériennes. Ainsi les missions constitueront, en pratique, sinon en nom, une seule mission combinée franco-britannique.

4° La délégation britannique se réunit à Londres le lundi 31 juillet pour étudier les instructions qui sont en cours de préparation. Il est important, semble-t-il, qu'elles se concerte avec la mission française avant le départ pour Moscou afin de s'assurer que les instructions respectives coïncident et d'éclairer, avant leur départ, tous les points douteux. En raison du caractère urgent de l'affaire, le gouvernement de Sa Majesté pense que cette réunion entre les délégations pourrait avoir lieu à Londres ou à Paris le mercredi 2 août au plus tard, afin que les deux missions puissent partir aussitôt qu'elles auront acquis la certitude que leurs instructions coïncident complètement.

5° La question de savoir si elles doivent voyager par mer ou par air est à l'étude, et l'ambassade de Sa Majesté a l'honneur de demander au gouvernement de la République s'il a une préférence quelconque en la matière.

6° M. Campbell a été informé par M. Bonnet le 28 juillet que le gouvernement de la République était d'accord en ce qui concernait les propositions

(1) Extraite des papiers Hoppenot.

ci-dessus, et a fait au gouvernement de Sa Majesté un rapport en conséquence. L'ambassade de Sa Majesté sera heureuse de recevoir, le plus rapidement possible, les vues du gouvernement de la République sur le point soulevé dans le paragraphe 5, et d'être informé si le gouvernement de la République a quelque autre observation à présenter [1].

364

Note de la sous-direction d'Europe [2]

Paris, 29 juillet 1939.

But à atteindre. — 1° Assurer aux puissances libérales la collaboration russe, ne fût-ce que pour fixer l'U.R.S.S. de notre côté et la soustraire aux offres de collusion allemandes.

2° Accord politique et accord militaire sont dans l'esprit des Russes inséparables; il est donc essentiel de réaliser l'accord militaire comme l'accord politique.

3° De ce qui précède il résulte qu'un accord, fût-il techniquement incomplet ou insuffisant, doit être nettement préféré à un échec de la négociation.

Conditions de fait. — La seule autorité militaire russe qui, à notre connaissance, soit pleinement valable auprès de Staline, est Vorochilov. Au-dessous de lui, nous ignorons valeur, tendances et même personnalité des techniciens avec qui les nôtres prendront contact.

Il est à présumer que suivant une tendance russe, ils feront preuve de technicité entremêlée de graves lacunes. Les défectuosités de leurs moyens matériels ne seront en aucun cas avouées par eux; des objections techniques ou des demandes excessives serviront à masquer leurs défaites ou leurs réticences.

Devant les attitudes sommaires et brutales du nouveau régime russe ou en présence des prétentions les plus excessives en matière technique, il sera nécessaire de faire preuve de la plus grande patience et de ne pas se lasser de répéter les démonstrations techniques qui risquent d'ailleurs de n'être comprises qu'à la longue. Ne pas interpréter nécessairement des refus ou des contradictions comme de la mauvaise volonté ou de la mauvaise foi. Ne perdre en aucun cas de vue le caractère oriental du milieu russe.

Méthode. — 1° Débuter par un exposé de ce que nous faisons nous-mêmes pour assurer notre propre défense et celle de nos alliés, à quels résultats nous sommes parvenus et d'autre part ce que nous ne pouvons faire.

[1] Le général Ismay, secrétaire du comité de Défense impériale, en visite à Paris, exposait aux généraux Gamelin, Doumenc et Jamet la position de son pays en ce qui concernait la composition et l'acheminement de la mission britannique (*Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nos 489, 490).

[2] Cette note est extraite des papiers Hoppenot. Elle contient des instructions destinées aux négociateurs français envoyés à Moscou pour y conclure un accord militaire avec les Soviets.

Préciser notamment de manière concrète comment nous réagirions dans le cas d'une attaque contre la Pologne.

Cet exposé devrait mettre les Russes à l'aise pour leur permettre d'exposer leurs conceptions.

2° Le risque principal est de voir les Russes poser le dilemme : tout ou rien — tout, si les Polonais sont leurs alliés — dans le cas contraire, impossibilité pour l'U.R.S.S. de se mêler de l'affaire. Les autorités britanniques craignent vivement de voir la question se poser ainsi; notre ambassade à Londres a déjà eu des échos de cette inquiétude.

Pour y parer, il est nécessaire de prévoir et de faire surgir dès l'origine dans la discussion les alternatives résultant de la notion que la collaboration avec les Polonais peut se manifester de diverses manières, notamment :

a. Sous des formes d'assistance indirecte (ravitaillement);

b. Sous des formes d'assistance directe (bases aériennes).

Liaison avec les Anglais et les Polonais. — Il va de soi qu'une liaison étroite doit être dès maintenant établie avec les autorités anglaises compétentes et plus spécialement avec la mission qui se rendra à Moscou. Cette liaison devrait s'établir aussi bien au point de vue aérien et maritime qu'au point de vue strictement militaire, les diverses armes étant en Angleterre beaucoup plus indépendantes qu'elles ne le sont chez nous.

Il n'est pas moins essentiel de prendre sans retard un contact militaire avec les Polonais pour les renseigner par avance sur nos intentions, ne fût-ce que pour éviter de leur part des réactions d'inquiétude qui seraient aussi nuisibles au point de vue politique qu'au point de vue militaire.

365

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. n° 1531 [1]. Très urgent. *Paris, 29 juillet 1939.*

(*Reçu :* Mouv. gén. fonds, 3 juillet.)

En me référant à mes précédentes communications [2], j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, en copie, une lettre que m'adresse notre chargé d'affaires à Bucarest au sujet des difficultés d'exécution du contrat d'achat

[1] Extraite des archives des Finances (ainsi que l'annexe).

[2] Allusion aux rapports n°s 1461 et 1463, des 18 et 19 juillet, qu'il a paru superflu de reproduire. D'après le premier de ces documents, les modifications apportées par le gouvernement roumain au régime de négociabilité des devises avaient diminué sensiblement le nombre de lei que les exportateurs roumains pouvaient se procurer; aussi n'avaient-ils aucun intérêt, même en tenant compte de la prime maximum de 7 %, à vendre en France, étant donné qu'ils obtenaient les prix Constantza pour leurs ventes en Allemagne et en Italie.

de produits roumains du pétrole signé à Bucarest le 21 avril dernier entre exportateurs roumains et importateurs français [1].

Comme vous le verrez, M. Spitzmuller signale que plusieurs exportateurs roumains veulent dénoncer ce contrat, en invoquant celle de ses clauses qui stipule que les différences de prix entre le marché français et les cours cotés à Constantza ne devront en aucun cas dépasser 5 %. Or, cette différence est actuellement de 6 % pour certains produits et de plus de 15 % pour d'autres.

De son côté, notre ambassade insiste vivement auprès du gouvernement roumain pour obtenir un élargissement du marché des devises dites de libre négociabilité, ce qui aurait pour effet d'atténuer considérablement les différences de prix et permettrait l'exécution du 21 avril.

Enfin, notre représentant indique que les sociétés roumano-françaises seraient disposées à prendre à leur compte les engagements des sociétés qui veulent dénoncer le contrat, soit 25 % du total, mais qu'elles seraient désireuses d'avoir l'assurance qu'elles recevront, pour les montants repris par elles, aux lieu et place de ces sociétés, la prime de 7 % au maximum versée par le gouvernement français en exécution des dispositions de l'article 4 du protocole du 31 mars 1939 sur les achats de produits de pétrole.

Il me semble qu'aucune difficulté ne peut se produire à ce sujet, le protocole ayant prévu l'octroi de la prime pour toutes les fournitures comprises dans le ou les contrats passés jusqu'à concurrence des quantités fixées par l'article Ier.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître d'urgence votre sentiment sur ce dernier point, afin que je puisse mettre notre ambassade en mesure de renseigner les intéressés.

ANNEXE

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 459. *Bucarest, 24 juillet 1939.*

Votre Excellence a bien voulu attirer mon attention sur les difficultés qui s'étaient élevées entre les exportateurs roumains et les importateurs français de pétrole, signataires du contrat d'achat du 21 avril dernier.

[1] Ce contrat d'achat avait été signé en application de l'accord franco-roumain du 31 mars précédent sur les hydrocarbures, accord dont le texte est reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 221.

Les dangers de la situation actuelle n'avaient pas échappé à cette ambassade et au cours des innombrables démarches que M. Sarret et moi-même nous ne cessons de faire depuis plusieurs semaines en vue d'obtenir des autorités roumaines qu'elles encouragent les exportations à destination de la France (ma dépêche nº 434 du 18 de ce mois) [1], la question du contrat pétrolier a été au premier plan de nos préoccupations.

Malheureusement, nous devons reconnaître que jusqu'à présent nos démarches, qui ont parfois obtenu des satisfactions de détail partielles, n'ont pas abouti à une amélioration d'ensemble de cette situation, notamment en ce qui concerne les cotes librement négociables réservées au pétrole.

A l'heure actuelle, en effet, particulièrement pour les pétroliers, six des treize sociétés roumaines contractantes ont pris l'initiative d'une action en vue de la dénonciation du contrat. Ces six sociétés sont la Redeventa, qui est à la tête du mouvement et dont le contrat porte sur 30.000 tonnes; la Petrolblock, dont le contrat porte sur 12.000 tonnes d'essence; l'Unirea, dont le contrat porte sur 15.000 tonnes d'essence, 1.000 tonnes de pétrole et 2.000 tonnes de gasoil; la Prahova, dont le contrat porte sur 8.000 tonnes d'essence, 2.000 tonnes de pétrole et 1.000 tonnes de gasoil; la Dacia-Romana, dont le contrat porte sur 4.000 tonnes de gasoil et la Carburant, dont le contrat porte sur 20.000 tonnes d'essence.

Le groupement de ces six sociétés rassemble donc environ 25 % des engagements totaux mais, par suite d'une insuffisance du contrat, ce n'est pas la majorité des participations qui est requise pour provoquer sa dénonciation ou sa modification, mais la majorité des sociétés signataires.

Il suffirait donc que l'action entreprise par les six sociétés réussît à leur adjoindre un septième participant pour que le contrat fût dénoncé, à dater du mois d'octobre, puisque le préavis exigé est de deux mois.

Les principales raisons mises en avant sont que l'exécution du contrat est prévue tant que les prix des exportations en France ne descendent pas de plus de 5 % en-dessous du prix fob Constantza. Or, aujourd'hui, pour une des qualités d'essence exportée en France, la différence est de 6 % et oscille pour l'autre de 15 à 16 %. D'autre part, la Banque nationale ferait des difficultés telles pour la délivrance des devises librement négociables que cette clause du contrat serait pratiquement inexécutée.

Sur les dispositions des sept sociétés restant (Colombia, Creditul minier, Steaua Romana, Romano Americana, Concordia, Astra Romana, Rafinajul), je ne dispose d'informations précises qu'en ce qui concerne les sociétés à participation de capital français qui, jusqu'à présent, se déclarent décidées à poursuivre l'exécution de l'accord. Les dirigeants de sociétés roumano-françaises sont venus me proposer d'essayer de racheter tout ou partie des cotes des petites sociétés opposantes, de façon à les désintéresser de l'exécution du contrat et arrêter la campagne de dénonciation. Il me semble que dans les circonstances actuelles, cette procédure offre des avantages, mais l'approbation du ministère des Finances français sera sans doute nécessaire pour réaliser le transfert à ces sociétés de la quote-part de 7 % versée par le gouvernement; de même, le consentement de l'administration roumaine est requis pour qu'elles puissent bénéficier de l'attribution des 20 % librement négociables.

Jusqu'à présent, les efforts entrepris dans ce sens permettent d'espérer au moins un ajournement de la décision. Une réunion des dirigeants des treize sociétés doit avoir lieu d'ici deux ou trois jours et l'on présume qu'ils se mettront d'accord pour présenter au gouvernement roumain d'une part, à la Petrofina de l'autre, un mémoire exposant la situation actuelle et demandant une modification du contrat dans un délai rapide.

Au surplus, l'accord de paiement prévoyant que le gouvernement peut faire pression sur les représentants des sociétés en cause, en vue d'assurer l'exécution du contrat, j'ai sollicité une intervention dans ce sens des autorités roumaines, mais il est impossible de prévoir quel sera le résultat dernier de cette démarche.

En tout état de cause, si nous arrivons à éviter la dénonciation pure et simple du contrat pour le mois d'octobre, ce qui priverait de toute réalité concrète l'exécution de notre accord

[1] Non retrouvée.

du 31 mars, j'estime qu'il conviendra de réexaminer les stipulations du contrat Petrofina qui apparaît comme un peu trop rigide pour répondre à toutes les fluctuations d'un marché aussi sensible que le marché pétrolier roumain [1].

366

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 781 à 783 [2]. Réservé. *Moscou, 30 juillet 1939, 15 h. 45, 15 h. 46, 15 h. 47.*

(*Reçu :* 16 h. 45, 17 h. 35, 17 h.)

Je réponds à vos télégrammes nos 539 à 541 [3], 533 à 538 [4] et 548 [5].

1o La définition de l'agression indirecte, à laquelle le Foreign Office a invité le 29 [6] sir W. Seeds à se tenir, comporte dans la rédaction télégraphique de

[1] Pour combler la disparité des prix, les sociétés exportatrices demandaient une majoration de la prime payée par l'État français de 7 à 10 %, le droit de négocier librement cette prime, et, en cas de nécessité, une augmentation de la cote négociable de 20 % avec réajustement périodique, de façon à combler toute nouvelle différence de prix qui interviendrait. M. Sarret, conseiller commercial, faisait toute réserve sur l'efficacité de ces mesures, qui agissaient sur l'effet et non sur la cause. Au cas en effet où les gouvernements français et roumain se mettraient d'accord pour les accepter, il n'était nullement prouvé que « de nouvelles disparités n'apparaîtr[aient] pas, les exportateurs allemands ayant toujours intérêt à s'assurer la plus grande partie possible de la production roumaine en remettant aux exportateurs des montants en marks calculés de telle façon que leur contrevaleur en lei soit supérieure à celle que ces exportateurs pourraient obtenir de leurs ventes dans les pays payant en devises librement convertibles ». M. Sarret n'en recommandait pas moins, pour éviter une suspension dommageable aux intérêts français, d'accueillir celles des suggestions des exportateurs roumains qui semblaient pouvoir être retenues; l'extension de la négociabilité à la prime de 7 % et à une fraction nouvelle du produit de la vente, s'ajoutant à la cote de 20 % déjà négociable, pourrait être envisagée sous certaines conditions. L'attaché commercial soulignait la nécessité, au cas où la suspension serait décidée, de préciser que les sociétés exportatrices fidèles au protocole pourraient continuer à exporter en France en bénéficiant de tous les avantages prévus (rapport no 2572/C.-G. du conseiller commercial au ministère du Commerce, 4 août, non reproduit).

M. Calinesco affirmait à M. Spitzmuller qu'il prenait l'affaire en mains (rapport no 1601 des Affaires étrangères aux Finances, 7 août). Les dirigeants de Bucarest étaient convaincus qu'il ne s'agissait pas seulement d'améliorer les relations économiques avec la France, mais « d'opérer une transformation radicale de l'ensemble de l'économie et des finances roumaines, qui dans l'état actuel des choses, livrent la Roumanie à l'Allemagne » (rapport no 1619 du même au même, 9 août). Le gouvernement français se déclarait prêt, dans la seconde quinzaine d'août, à admettre la négociabilité de la prime de 7 %, à condition que Bucarest consentît à augmenter en contrepartie la cote négociable de 20 %. Si les sociétés à participation française avaient réussi, par des reprises de cote, à empêcher la majorité de 7 sur 13 de se constituer, une hausse sensible des produits pétroliers s'était cependant produite à la suite d'achats massifs des puissances de l'Axe et d'un ralentissement de la production. M. Thierry poursuivait par ailleurs ses efforts pour obtenir du gouvernement roumain qu'il pressât l'examen d'ensemble de la situation générale des échanges franco-roumains (rapports nos 1652 et 1675 des Affaires étrangères aux Finances, 17 et 18 août).

[2] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[3] Du 28 juillet, ci-dessus reproduits sous le no 346.

[4] Du 28 juillet, ci-dessus publiés sous le no 345.

[5] Du 30 juillet, ce télégramme transmit à Moscou le télégramme de Londres no 2413, du 29, ci-dessus publié sous le no 359.

[6] En fait le 28.

Londres certains termes et notamment une clause de consultation qui, de l'avis de mon collègue, sont susceptibles de prêter à des équivoques. Avant de demander audience à M. Molotov, il sollicite des éclaircissements.

2° Il n'a pas pour instructions de se prêter à une négociation sur des variantes. Cela n'est pas sans l'embarrasser. Au cours de l'entrevue du 27 (mon télégramme nos 763 à 770, paragraphe 2) (1), mon collègue a précisé en effet, conformément à ses instructions antérieures, que son gouvernement insistait sur le sens mais non sur les termes de sa formule et que nous souhaitions comparer la nôtre à la formule transactionnelle russe (mon télégramme nos 744 à 751, paragraphes 2 et 4) (2). En ce qui concerne cette dernière, sir W. Seeds a aujourd'hui pour instruction de la transmettre à Londres mais non de la discuter.

Étant donné les délais qu'exigent les échanges de télégrammes entre Paris et Londres et entre ces deux capitales et Moscou, on ne voit pas comment on pourrait aboutir rapidement, soit sur la base de la nouvelle formule anglaise reçue ici par mon collègue le 29 juillet, soit sur celle de la formule transactionnelle de M. Molotov sur laquelle l'ambassadeur d'Angleterre n'a pas pouvoir de négocier (3).

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2047 à 2049 (4). *Berlin, 30 juillet 1939, 13 h. 30.*

Me référant à ma dépêche n° 650 du 27 juillet(5), je me permets d'appeler l'attention du Département sur mon message téléphoné n° 2044 de ce matin (6). Il ressort, non plus seulement de conversations mais d'articles de presse, que le problème limité de Dantzig est en train d'être remplacé par un problème du Corridor et même par un problème de la structure de la Pologne.

(1) Du 27 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 327.

(2) Du 24 juillet, ci-dessus publié sous le n° 382.

(3) Ce télégramme a été adressé le même jour à Londres sous les nos 1597 à 1599.

(4) Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 174 (à l'exception de la première phrase).

(5) Ci-dessus reproduite sous le n° 338.

(6) Non reproduit. D'après ce télégramme, la presse du Reich, traitant de l'anniversaire de la guerre de 1914, déclarait que si la Belgique avait alors servi de prétexte à l'Angleterre, c'était actuellement au tour de la Pologne de jouer ce rôle. Dès 1919, les Alliés étaient convaincus de « l'inanité des arguments juridiques et économiques concernant l'appartenance du Corridor à la Pologne ». Le Corridor et Dantzig, peuplés en majorité d'Allemands, n'avaient été attribués à cette dernière que pour des raisons stratégiques, et en violation du principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La Pologne n'avait enfin jamais eu d'intérêts ni de préoccupations d'ordre maritime.

On se demande quelles raisons amènent le gouvernement du Reich, au moment où il donne une ampleur inattendue au rappel des événements de 1914 et où le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en guerre de l'Allemagne va être célébré, comme une fête nationale, dans les casernes, à poser ouvertement sur un plan plus vaste, et sous un aspect beaucoup plus « vital » pour l'Allemagne, le problème des revendications du Reich.

D'autre part, on affiche ici, dans certains milieux touchant à l'entourage de M. von Ribbentrop, la conviction que la Pologne, privée des crédits qu'elle espérait obtenir de l'Angleterre, ne pourra maintenir longtemps son effort actuel. « Nous savons que sa situation économique est catastrophale (*sic*), nous recueillons des indices du mécontentement qui règne chez ses fonctionnaires. La Pologne ne pourra plus tenir longtemps et sera obligée de négocier. Ainsi le problème polonais pourra être résolu sans guerre puisque vous ne vous êtes engagés à intervenir que si la Pologne faisait appel à vous. »

Tels sont les échos de conversations qu'ont eues ces jours derniers des étrangers avec des Allemands.

368

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 784, 785 (1). Secret. Réservé. *Moscou, 31 juillet 1939, 1 h. 18.*

(*Reçu :* 2 h.)

D'après les confidences d'un diplomate étranger sûr à l'un de mes collaborateurs, des échanges de vues auraient eu lieu entre Polonais et Roumains afin d'examiner quel secteur pourrait être réservé à une action éventuelle des forces russes. La région Lwow-Tarnopol aurait paru la plus favorable. Il n'a pas été dit que cette question ait été l'objet d'entretiens avec les Russes. Le fait cependant qu'elle aurait été discutée entre Polonais et Roumains serait de nature à rendre plus aisée la tâche à Moscou de nos experts militaires, car il prouverait qu'à Bucarest et à Varsovie, on serait plus disposé à collaborer de façon concrète à la constitution du secteur oriental du front de la paix que certaines manifestations ne pourraient le laisser croire.

Quoi qu'il en puisse être, les informations du présent télégramme mériteraient d'être vérifiées par le gouvernement français.

Prière communiquer d'urgence à la Guerre.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

369

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 786 à 788 (1). Réservé. *Moscou, 31 juillet 1939, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 2 h.)

Outre les informations que je viens de vous transmettre (2), on a souligné à mon collaborateur combien il importait que rien ne pût laisser supposer un fléchissement de la résolution française et anglaise de s'opposer à toute nouvelle conquête de l'Allemagne et de l'Italie. Le moindre doute quant à notre fermeté déterminerait MM. Hitler et Mussolini à aller de l'avant en même temps qu'il ferait renoncer la Pologne, la Roumanie, la Grèce ou la Turquie à lier leur sort au nôtre. Des pays qui hésitent encore sur la voie à suivre, comme la Yougoslavie ou même l'Espagne, se rangeraient du côté de l'Allemagne si la permanence dans la fermeté, l'esprit de décision, l'énergie morale et les disciplines publiques paraissaient fléchir à Londres ou à Paris.

Mon collaborateur a dit ce qu'il fallait pour rassurer son interlocuteur.

Mais on ne saurait se dissimuler que nous traversons une nouvelle crise de confiance. Les conditions dans lesquelles l'Angleterre a cru devoir céder au Japon sur le plan de la politique générale, à l'occasion d'un incident à régler sur le plan local (3), et l'affaire Hudson-Wohlthat (4), ont produit une impression que Votre Excellence doit connaître par les rapports de mes collègues. Elle se manifeste ici par une recrudescence de la méfiance avec laquelle on apprécie les intentions véritables de M. Chamberlain.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par télégramme nos 784-785, du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 368.

(3) Allusion à l'accord anglo-nippon conclu à la suite de l'incident de Tientsin : voir ci-dessus le no 281 (note).

(4) Sur les conversations entre ces deux personnalités, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331.

370

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2430 à 2432. Réservé. *Londres, 31 juillet 1939* (1).

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 10, 18 h. 20.)

La mission militaire qui va se rendre à Moscou compte se trouver à Paris le 2 août. Elle considère qu'un départ général serait possible dès le surlendemain 4 août.

J'ai vu ce matin le sous-secrétaire d'État qui suit cette affaire au Foreign Office. Il m'a quitté pour participer à une réunion des experts militaires anglais.

Je lui ai fart part des indications contenues dans votre lettre du 30 de ce mois no 1320 (2).

Il m'a dit que, lors des négociations de Moscou, les missions anglaise et française éviteraient certainement de laisser se constituer des négociations parallèles : nos officiers de terre, de mer et de l'Air seraient réunis pour discuter avec les Russes, quitte à modifier l'ordre des préséances selon les séances.

En second lieu, j'ai souligné les inconvénients que présenterait l'arrivée des deux missions par bateaux de guerre. Ce projet avait déjà été très vivement combattu par le Foreign Office à divers points de vue, et plus particulièrement par crainte de l'effet que produirait en Allemagne l'arrivée du croiseur anglais et de ses passagers.

Aucune autre solution n'ayant été jugée satisfaisante, l'État-major a fini par rallier le Foreign Office à l'idée du bateau, en assurant qu'une grande discrétion serait observée vis-à-vis de la presse.

Le transport par avion d'une trentaine d'officiers et d'archivistes soulève, paraît-il, des difficultés presque insurmontables par les voies ne faisant pas escale sur le territoire allemand.

Dans ces conditions, les officiers anglais insistent pour voyager par mer avec nos représentants et utiliser le séjour à bord pour mettre les études définitivement au point.

(1) Par téléphone.
(2) Non retrouvée.

371

M. Spitzmuller, Chargé d'affaires de France à Bucarest, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 712 à 714. Réservé. *Bucarest, 31 juillet 1939, 22 h. 15, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 1er août, 2 h. 30.)

En l'absence de M. Gafenco, le directeur politique m'a entretenu ce matin, de la part du président du Conseil, des appréhensions que cause actuellement au gouvernement roumain la question de l'agression indirecte posée par les Soviets au cours des négociations de Moscou. Le cabinet de Bucarest aurait en effet appris de Londres que la réalisation de l'accord franco-anglo-soviétique, virtuellement acquise sur les autres points en discussion, serait retardée par la répugnance du gouvernement anglais à accepter à cet égard la formule russe.

En se défendant d'intervenir dans une négociation entre tierces puissances et en me priant de n'attribuer aucun caractère officiel à sa démarche, en raison surtout du caractère assez vague des informations dont le gouvernement roumain fait état, M. Cretziano m'a dit qu'on tenait à Bucarest à ce que le gouvernement français sût que la Roumanie approuvait la résistance anglaise aux prétentions soviétiques en ce qui concerne l'agression indirecte et formulait l'espoir que le gouvernement français adopterait une attitude analogue.

Le directeur politique m'a rappelé à ce sujet que, lors de la négociation du traité sur la définition de l'agression que la Roumanie a conclu avec l'U.R.S.S. en 1933 (1), non seulement les cinq définitions adoptées ne faisaient aucune mention de cas constituant une agression indirecte, mais même que l'annexe à cet accord excluait expressément tout acte rentrant dans cette catégorie.

« Il se peut que nos craintes soient sans fondement, a conclu M. Cretziano. Il se peut que la formule adoptée soit à la fois moins vague que nous le redoutons et rédigée de façon à dissiper nos inquiétudes. Mais s'il n'en était pas ainsi, le gouvernement royal estime qu'il y aurait, à céder aux demandes russes, un danger d'autant plus grand que l'Allemagne y trouverait un nouvel et puissant aliment pour sa propagande à l'intérieur de la Roumanie. »

(1) Qui devait aboutir, en juillet 1933, à la signature d'accords sur la définition de l'agresseur: voir, au tome III de la présente série, le no 474 (note).

372

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 793 à 795 (1). *Moscou, 31 juillet 1939, 21 h. 15* (2).

Les propositions de M. Hudson (« accord entre les principales puissances européennes pour la mise en valeur des régions du monde qui devraient tenter les peuples entreprenants ») (3) ont été rejetées en Allemagne. Il fallait tout ignorer de la doctrine avec laquelle sa vie même se confond pour s'imaginer qu'Hitler serait tenté par une offre qui révèle à ses yeux cette faiblesse morale et cette mentalité d'hommes d'affaires qu'il méprise.

Son espoir de réaliser sans plus de résistance qu'en 1938 ou qu'en mars 1939 la troisième étape de son programme de domination en sera accru.

Il est à craindre, d'autre part, que la propagande allemande n'exploite contre nous auprès des pays mis en cause par M. Hudson la menace que ce dernier fait peser sur la Chine, la Russie, la Belgique ou l'Amérique du sud.

En ce qui concerne l'U.R.S.S., on a peine à comprendre comment un ministre britannique qui a l'expérience d'une carrière diplomatique et parlementaire et celle des grandes affaires, qui est venu à Moscou en mission officielle au printemps dernier (4) ait cru pouvoir faire sans mandat de pareilles offres à l'Allemagne au moment où le cabinet dont il est membre décidait d'envoyer une mission d'experts à Moscou en vue de la conclusion d'une convention militaire. Nous ne devrons pas nous étonner dans ces conditions de la méfiance des négociateurs soviétiques.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par poste, chiffré.
(3) Sur les conversations Hudson-Wohlthat, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331.
(4) Sur la mission de M. Hudson à laquelle il est fait allusion, voir au tome XV de la présente série, les nos 17 (note), 67 (et note), 80, 184.

373

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 259. *Bled, 31 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

Ainsi qu'il le fait chaque année, M. Bolgert, directeur du service des Études à la Banque de France, a effectué récemment, à la demande de la direction de la Banque nationale yougoslave, un court séjour à Belgrade au cours duquel il a procédé à une étude sur la situation économique et monétaire de la Yougoslavie. Il a résumé ses observations et conclusions dans les deux notes ci-jointes en copie. J'appelle sur leur teneur l'attention de Votre Excellence.

Les indications relevées par M. Bolgert confirment les renseignements que j'ai déjà fournis sur les graves problèmes qu'une politique de facilité et de hausse de prix, recherchée par l'Allemagne, pose actuellement en Yougoslavie. Les dirigeants du Royaume se rendent parfaitement compte des dangers encourus et de la nécessité qu'il y aurait à procéder à une révision de la politique économique du pays. Je doute fort toutefois que les mesures de base préconisées par M. Bolgert puissent être adoptées et mises en application, tant que la volonté gouvernementale ne s'affirmera pas dans le sens de l'indépendance du pays avec plus de vigueur et d'autorité qu'elle ne le fait actuellement.

Je n'en ai pas moins conseillé à M. Bolgert de communiquer, comme il l'envisageait d'ailleurs lui-même, aux autorités yougoslaves les deux études qu'il m'a transmises et dont je ne manquerai pas moi-même de signaler le haut intérêt aux dirigeants de ce pays chaque fois que l'occasion m'en sera offerte.

Annexes

I

Séjour de M. Bolgert à Belgrade
(27 juin - 4 juillet 1939)

De retour à Belgrade après une absence d'un an, j'ai trouvé la situation monétaire yougoslave profondément transformée : après l'amélioration brillante réalisée en 1936-1937, l'année 1938 a marqué un revirement défavorable, qui s'est poursuivi au cours du premier semestre 1939.

* * *

Cette situation contraste assez fortement avec celle des finances publiques et de l'économie nationale. Sans doute la progression de l'activité des affaires et des recouvrements budgétaires n'a pas persisté en 1938-1939. Dans l'ensemble, les recettes de l'État ont cessé d'augmenter,

et certains postes ont même diminué sensiblement. Pour les cinq premiers mois de l'année, l'excédent des recettes sur les dépenses est tombé, de 1938 à 1939, de 700 à 164 millions, en dépit de l'effort de compression exercé sur les dépenses. La plupart des statistiques reflétant le mouvement des transactions intérieures font ressortir un « plafonnement », voire une certaine réduction de l'activité, sauf dans les secteurs alimentés par les commandes des administrations publiques. Au total cependant, la situation du budget et de l'économie semble demeurer relativement satisfaisante et n'être pas de nature à inspirer des inquiétudes immédiates.

*
* *

En revanche, l'évolution du commerce extérieur qui, on le sait, commande la situation monétaire, est devenue nettement préoccupante. Importations et exportations ont sensiblement fléchi de 1937 à 1938, mais celles-ci bien davantage que celles-là :

	Exportations	Importations	Excédent ou déficit
	(en millions de dinars)		
1937	6.272	5.234	+ 1.038
1938	5.047	4.975	+ 72
Diminution de 1937 à 1938	1.225	259	966

Le caractère défavorable de ce processus, au point de vue monétaire, se précise si l'on examine la répartition du commerce entre pays avec *clearing* et pays à devises libres. On constate en effet qu'avec ces derniers, l'année 1937 — exceptionnellement brillante — n'avait déjà laissé à la Yougoslavie qu'un excédent de 222 millions de dinars; or, en 1938, ce solde positif a été ramené à 145 millions, en dépit de tous les efforts accomplis pour améliorer le commerce avec les pays sans *clearing*.

Par comparaison avec la période correspondante de 1938, les cinq premiers mois de 1939 sont marqués par une certaine contraction des échanges globaux, plus forte toutefois aux importations qu'aux exportations, de sorte que, d'une année à l'autre, le déficit commercial global a été ramené de 219 à 118 millions. Avec les pays à monnaies libres, la balance commerciale s'est soldée par un excédent de 142 millions en 1938, de 168 millions en 1939 — soit une amélioration légère, mais insuffisante pour assurer les paiements financiers de l'État au titre de la dette publique et des commandes à crédit dont le règlement s'échelonne sur plusieurs années.

En fait, la situation de la Banque nationale n'a cessé de s'aggraver depuis le milieu de l'année dernière. Si cette évolution ne ressort pas des bilans publiés par l'institut d'émission, c'est uniquement parce qu'il avait été en mesure de constituer antérieurement des réserves occultes d'or et de devises qu'il met largement à contribution depuis un an.

Après avoir passé de 722 millions de dinars-or [1] en 1935 à 791 en 1936 et à 1.306 en 1937, les achats de devises effectués par la Banque nationale sont retombés à 1.014 millions en 1938. Alors qu'après avoir fait face à tous les paiements publics et privés, la Banque avait bénéficié d'excédents d'entrées de devises de 222 millions en 1935, de 132 en 1936 et de 580 en 1937, l'année 1938 s'est — pour la première fois depuis 1932 — soldée par un excédent de sorties égal à 72 millions. La diminution des avoirs en or et en devises libres a continué au cours du premier semestre 1939.

Il n'est pas surprenant que, dans ces conditions, le dinar ait subi, sur les places étrangères, une pression continue à partir de l'automne 1938 — pression que la Banque nationale n'a reconnue que très partiellement en élevant, sur les bourses du pays, le cours du sterling de 238 à 258 au cours de l'hiver dernier. Malheureusement, ce cours tend à devenir nominal, étant donné que, depuis plusieurs mois, la Banque ne fournit plus au marché qu'une fraction des excédents de demandes sur les offres pour compte commercial. Si la situation ne s'améliore pas, il y a donc lieu de craindre que le règlement des importations régulièrement autorisées comporte des retards croissants.

*
* *

[1] *Note du document :* Le dinar-or vaut environ 0,09 franc de germinal.

Jusqu'à présent, les autorités yougoslaves n'ont pris que des mesures empiriques pour faire face à la situation : restriction croissante des allocations de devises, renforcement des mesures de contrôle, pénalisation de certaines importations et encouragement de certaines exportations par la fixation de cours différentiels. La plupart de ces palliatifs ne font que souligner l'insuffisance des ressources actuelles de change et, de ce chef, risquent d'avoir un effet contraire au but poursuivi.

Sans doute, les craintes suscitées par la situation internationale pèsent sur le dinar; mais il serait vain d'espérer qu'une détente politique suffise à rétablir la balance des comptes yougoslaves. Celle-ci est aujourd'hui déficitaire parce que le niveau des prix intérieurs en Yougoslavie n'a cessé de s'élever de 1936 à 1938, et que ce pays, essentiellement exportateur de denrées agricoles, ne peut plus les écouler avec profit que dans les périodes d'expansion générale : c'est ainsi que le *boom* de 1939-1937 a masqué une évolution dont les effets se manifestent au détriment de la monnaie depuis que les grands marchés internationaux ont cessé d'être orientés à la hausse.

J'ai tenté de dégager, dans la note ci-joint [1], le mécanisme de ce processus — sur lequel le jeu des relations commerciales germano-yougoslaves a exercé une influence déterminante — et les moyens d'en modifier le cours. Il me semble que, seule, une révision de l'ensemble de la politique monétaire permettrait de remédier à la situation actuelle sans bouleverser l'économie et les finances du pays. Si, au contraire, les autorités yougoslaves se contentent de mesures partielles, elles parviendront peut-être à assurer, vers les pays à monnaies libres, un courant minimum d'exportations suffisant pour couvrir les achats de marchandises indispensables en provenance de ces pays, et pour effectuer des transferts financiers réduits : mais la Yougoslavie tendra, de plus en plus, à devenir un satellite économique de l'Axe.

Je n'ai pas l'impression que, jusqu'à présent, les dirigeants de Belgrade soient enclins à envisager le problème monétaire dans toute son ampleur. Et je crains fort que, dans les conditions présentes, les prochaines négociations relatives au service de la dette extérieure émise en France s'ouvrent sous des auspices peu favorables, en dépit de la bonne volonté dont le gouvernement yougoslave n'a cessé de faire preuve : il convient en effet de souligner qu'il a observé ponctuellement les clauses de l'accord qui va expirer en octobre prochain, malgré les pertes de devises subies depuis un an par la Banque nationale.

La conclusion d'un nouvel arrangement financier serait évidemment facilitée si, au cours du second semestre 1939, l'accord économique franco-yougoslave conclu au début de cette année [2] commençait à porter ses fruits — c'est-à-dire si la balance commerciale avec la France s'améliorait substantiellement.

*
* *

A l'exception du premier vice-gouverneur, M. Belin, représentant des Croates, le haut personnel de la Banque nationale a été complètement renouvelé cette année. Je n'ai pu voir le gouverneur, M. Protitch, absent de Belgrade, mais j'ai été l'objet de l'accueil le plus amical et le plus confiant de la part du second vice-gouverneur, M. Mikitch, et du directeur général, M. Vilimanovitch, que je connais tous deux depuis de longues années. Au cours de nos conversations, j'ai recueilli deux précisions intéressantes :

1° La cause immédiate du départ de l'ancien directeur général Protitch (homonyme du nouveau gouverneur) — dont la situation était depuis longtemps compromise, — a bien été la cotation du mark allemand, que M. Protitch avait laissé baisser en Bourse, ce qui a provoqué le vif mécontentement, et des exportateurs yougoslaves, et des autorités allemandes.

2° Les informations d'après lesquelles la Banque nationale aurait mis une grande partie de son encaisse en lieu sûr sont exactes : c'est à Londres qu'elle a été transportée, — et rien ne saurait mieux préciser les véritables dispositions des dirigeants yougoslaves, en dépit de l'attitude prudente que les circonstances leur imposent.

[1] Ci-après reproduite (annexe II).
[2] En février : voir, au tome XIV de la présente série, les nos 16, 89.

II

La politique économique et la politique monétaire de la Yougoslavie et leurs conséquences au cours des huit dernières années

La crise de 1931-1932 et le redressement monétaire et financier de 1933-1934.

Quelques mois après avoir stabilisé légalement sa monnaie (mai 1931), la Yougoslavie a été durement atteinte par la crise bancaire de l'Europe centrale, conséquence elle-même de la crise économique générale dont les premiers symptômes s'étaient manifestés dès l'automne 1929. Tandis que son exportation de matières premières et de produits agricoles s'amenuisait en quantité et en valeur [1], elle devait faire face à d'importants retraits de capitaux au moment même où, de surcroît, elle était privée des rentrées de devises substantielles provenant des réparations. Dès octobre 1931, le contrôle des changes devait être rétabli, mais s'avérait impuissant à empêcher la dépréciation de la monnaie. En août 1932, la Banque nationale la reconnaissait en fait par la fixation d'une « prime » pour l'achat et la vente des devises, prime qui fut finalement portée à 28,50 % en janvier 1933, — taux correspondant à une dépréciation du dinar légèrement supérieure à 22 %. Le service de la dette extérieure devait être interrompu, pour n'être repris, dans le courant de 1933, qu'à raison de 10 % en espèces et de 90 % par la remise de titres *funding*.

La dépréciation ainsi reconnue *de facto* en 1933 était nettement inférieure à celles des monnaies du bloc sterling et du bloc dollar, qui étaient de l'ordre de 40 %, — bien que la balance des comptes de la Yougoslavie fût plus profondément altérée que celle de l'Angleterre et des États-Unis et que la situation monétaire du pays fût incomparablement plus précaire. Derrière la façade du contrôle des changes, l'existence d'un « marché noir » et la cotation dépréciée du billet de banque à l'étranger attestaient la persistance d'un déséquilibre.

Toutefois, le niveau très bas des prix intérieurs compensait en grande partie, pour l'exportation yougoslave, les inconvénients d'une monnaie surévaluée. La vitalité de l'exportation ressort de sa progression en poids et en valeur de 1932 à 1934, années pendant lesquelles a continué à sévir la crise générale :

	(milliers de tonnes)	(millions de dinars)
1932	2.398	3.056
1933	2.930	3.378
1934	3.584	3.878

En même temps, la politique de redressement financier, courageusement poursuivie par le gouvernement yougoslave au prix de durs sacrifices, enregistrait les résultats les plus encourageants et contribuait efficacement à la consolidation de la monnaie, que facilitaient les allègements substantiels apportés au service de la dette extérieure par les divers accords conclus avec les porteurs étrangers. A une perte nette de 453 millions de dinars-or en 1932 succédaient ainsi, au bénéfice de la Banque nationale, des excédents nets d'entrées de devises sur les sorties égaux à 46 millions en 1933 et à 187 millions en 1934 [2].

Lorsque, en 1935, une reprise économique générale commença à se dessiner, la Yougoslavie se trouvait donc en mesure d'y participer pleinement : la demande accrue de ses produits d'exportation, la hausse de leurs cours sur les marchés mondiaux, étaient de nature à lui permettre de parachever le rétablissement de la balance de ses comptes avec l'étranger.

L'accord commercial germano-yougoslave de 1934 et ses conséquences économiques.

Si le gouvernement yougoslave s'était montré constamment soucieux de fortifier sa monnaie et de restaurer son crédit, il ne l'était pas moins d'accroître le revenu national et de relever le

[1] *Note du document :* Indice des produits d'exportation : 1926 = 100 ; 1929 = 114,3 ; 1932 = 60,9.

[2] *Note du document :* Ces chiffres ne concernent, bien entendu, que les mouvements en devises *libres* (défalcation faite de ceux qui correspondent à des crédits contractés ou remboursés à l'étranger par la Banque nationale). — Le dinar-or est le dinar défini par la loi monétaire de 1931 et équivaut sensiblement à 0,09 en francs de germinal.

niveau d'existence très modeste d'une population essentiellement agricole [1], que la crise avait particulièrement éprouvée : le succès de ce programme était lié au développement de l'activité économique et au relèvement des prix. Or, l'expérience des dernières années avait fait ressortir combien il était difficile, en période de dépression générale, d'exporter la production yougoslave à des prix rémunérateurs. Aussi, dès 1934, le gouvernement avait-il été incité à développer les échanges avec les pays de l'Europe centrale présentant une économie plus ou moins « complémentaire », et avant tout avec l'Allemagne, disposée à payer les produits yougoslaves à des prix supérieurs aux cours pratiqués sur les marchés libres mondiaux. A cet effet, la convention germano-yougoslave conclue le 1er mai 1934 comporta, contre des réductions et des consolidations de droits de douane de la part de la Yougoslavie, l'octroi par l'Allemagne d'importants contingents d'importation en faveur de l'agriculture et de l'élevage yougoslaves, en même temps que la fixation de prix rémunérateurs, rendus possibles par la structure autoritaire de l'économie allemande.

Le résultat de cet accord fut que la part du Reich dans le total des exportations yougoslaves passa de 13,94 % en 1933 à 15,42 % en 1934, 18,65 % en 1935, 23,74 % en 1936. Parallèlement, — les échanges étant réglés par voie de *clearing*, — la part allemande dans le total des importations yougoslaves progressa de 13,16 % en 1933 à 13,91 % en 1934, 16,17 % en 1935, 26,68 % en 1936. Achetant cher, le Reich vendait naturellement tout aussi cher, sans d'ailleurs que la Yougoslavie pût se dispenser d'importer des marchandises allemandes — toute restriction apportée à cet égard entraînant la constitution à la Reichsbank d'avoirs bloqués en marks, et étant de nature à susciter le mécontentement des exportateurs yougoslaves, qui subissaient dans ce cas des retards de paiement au lieu de bénéficier du système conçu à leur avantage.

L'objectif poursuivi par le gouvernement yougoslave — à savoir la valorisation de la production nationale — fut ainsi atteint, grâce à l'accord germano-yougoslave, puisque, de 1933 à 1936, — c'est-à-dire avant la période de *boom* mondial, — les indices des prix de gros végétaux et animaux et l'indice des produits d'exportation évoluèrent de la façon suivante (1926 = 100) :

	1933	1934	1935	1936
Produits végétaux	57,2	57,4	68,2	69,7
Produits animaux	57,1	55,4	56,6	60,0
Produits d'exportation	58,4	59,1	63,6	64,8

L'influence de la période d'expansion 1936-1937 sur la situation monétaire.

Quand se dessina, puis s'affirma la reprise générale des marchés mondiaux (période 1935-1937), le relèvement des prix intérieurs yougoslaves ne fit pas obstacle à la progression des exportations vers les pays à devises libres, qu'attestent les chiffres suivants :

1. Exportations vers les pays sans accord de *clearing :*

	(en millions de dinars)
1935	696
1936	1.044
1937	1.496

2. Achats de devises libres par la Banque nationale [2] :

	(en millions de dinars-or)
1935	722
1936	791
1937	1.306

[1] *Note du document :* D'après le recensement de 1931, sur une population totale d'environ 14 millions, plus de 10 millions et demi de personnes vivaient de l'agriculture.

[2] *Note du document :* Ces achats correspondent à l'ensemble des soldes favorables de la balance des comptes en monnaies libres, l'élément principal étant constitué, et de beaucoup, par les exportations.

3. Excédents nets, enregistrés par la Banque nationale, des entrées de devises libres sur les sorties [1] :

(en millions de dinars-or)

1935	222
1936	132
1937	580

Il est toutefois permis de supposer que l'amélioration de la position monétaire eût été plus marquée, si, dans le même temps, la politique commerciale inaugurée en 1934 n'avait eu pour effet d'orienter définitivement vers les pays à *clearing* une part importante des exportations yougoslaves :

	Total des exportations	Total des exportations vers les pays à clearing	Total des exportations vers l'Allemagne seulement
1935	4.030	3.334	751
1936	4.376	3.332	1.039
1937	6.272	4.777	1.361

La position économique de la Yougoslavie en 1938-1939.

Dès le milieu de l'année 1937, une réaction très vive se produisit sur les marchés mondiaux, à laquelle succéda en 1938 une stabilisation relative des conditions économiques, qui s'est maintenue depuis lors, une nette reprise des marchés ne pouvant guère être escomptée tant que la situation politique internationale demeurera tendue.

Cette nouvelle phase de dépression a trouvé la Yougoslavie dans une tout autre position économique qu'en 1931-1934. Sans doute, le pays a largement profité des années de reprise. L'activité des transactions, tant intérieures qu'extérieures, s'est intensifiée; le revenu national a augmenté, permettant jusqu'à présent de supporter sans difficulté des charges budgétaires croissantes; les réserves monétaires ont été renforcées [2]. Mais, alors qu'en 1931-1934, le faible niveau des prix intérieurs permettait à la Yougoslavie de continuer, tant bien que mal, à exporter sur les marchés libres, même en période de dépression, il n'en est plus de même en 1939. Puissamment influencés par les échanges commerciaux avec l'Allemagne, les prix nationaux ont continué à progresser jusqu'en 1938, alors que les cours mondiaux des denrées agricoles et des matières premières demeurent déprimés depuis deux ans. Les indices des premiers mois de 1939 font ressortir la résistance opposée à la baisse par le système des prix nationaux, qui est de plus en plus gagné par la rigidité des prix des pays autarciques.

Indices des prix de gros yougoslaves (1926 = 100)

	1936 (moyenne annuelle)	1937 (moyenne annuelle)	1938 (moyenne annuelle)	1939 (moyenne des 5 premiers mois)	1939 (mai)
Produits végétaux	69,7	74,1	85,8	85,2	83,3
Produits animaux	60,0	65,1	65,8	63,7	65,7
Produits d'exportation	64,8	72,6	76,2	76,0	75,7

[1] *Note du document :* Les excédents nets traduisent le solde général de la balance des comptes en monnaies libres; leur montant est affecté principalement, d'une part, par les échanges commerciaux, d'autre part par les transferts effectués au titre de la dette extérieure (d'où la régression du solde de 1936, année au cours de laquelle furent conclus, avec les créanciers étrangers, divers arrangements comportant règlement immédiat de soldes arriérés assez importants).

[2] *Note du document :* Encaisse-or de la Banque nationale en fin d'année (millions de dinars-or) : 1935 = 1337 ; 1936 = 1.588 ; 1937 = 1.702 ; 1938 = 1.899.

Cet isolement progressif de la Yougoslavie à l'égard des grands courants internationaux, initialement déterminé par le développement des accords régionaux à base de *clearing*, a été, au cours des trois dernières années, aggravé par deux ordres de faits :

1° D'octobre 1936 à la fin de 1938, les pays de l'ancien bloc-or ont dévalué leurs monnaies dans des proportions variant entre 20 et 60 %; en 1938-1939, la livre elle-même s'est dépréciée d'environ 7 % par rapport à l'or. Déjà surévalué par rapport à la livre et au dollar, le dinar l'est aussi, désormais, contre franc français et contre franc suisse.

2° Le rattachement au Reich de l'Autriche et de la presque totalité de l'ancienne Tchécoslovaquie a considérablement augmenté la part déjà si importante de l'Allemagne dans le commerce extérieur yougoslave :

	Allemagne proprement dite	Autriche proprement dite	Tchécoslovaquie proprement dite	Totaux
1935				
Exportations	18,65	14,32	13,40	46,37
Importations	16,17	11,92	13,97	42,06
1936				
Exportations	23,74	14,63	12,34	50,68
Importations	26,68	10,30	15,35	52,33
1937				
Exportations	21,70	13,52	7,86	41,08
Importations	32,38	10,29	11,09	53,76
1938				
Exportations	35,94	6,06	7,89	49,89
Importations	32,52	6,88	10,65	50,05
1939 (5 premiers mois)				
Exportations	26,92		13,07	39,99
Importations	43,38		7,05	50,43

Sans doute, les échanges avec la *Grande Allemagne* d'aujourd'hui ne se modèleront pas exactement sur ceux qui ont existé avec les trois pays composants : du fait même des divers *Anschluss*, le Reich peut, par exemple, trouver désormais à l'intérieur de ses frontières douanières certaines matières qu'il achetait auparavant en Yougoslavie, et ce n'est guère qu'à la fin de 1939 qu'on pourra apprécier exactement la part de la Grande Allemagne dans le commerce yougoslave. Mais il apparaît d'ores et déjà qu'elle ne sera guère inférieure à la moitié des échanges globaux [1]. Si l'on y ajoute les parts de l'Italie et de la Hongrie, l'ensemble excède sensiblement 60 % du commerce yougoslave.

[1] *Note du document :* La réduction (absolue et relative) des exportations vers l'Allemagne en 1939 paraît due à la nécessité de résorber les actifs bloqués yougoslaves en Reichsmarks, qui ont été ainsi ramenés de 27 à 15 millions de R.M. au cours du premier semestre 1939; elle semble prouver, d'ailleurs, que, pour le moment, la capacité d'absorption des marchandises allemandes a trouvé sa limite (les importations allemandes des cinq premiers mois sont demeurées stationnaires de 1938 à 1939, Autriche comprise).

Contrôle des importations, contrôle des exportations et accords spéciaux de paiement.

Tandis que l'élévation de ses prix intérieurs et la dévaluation des principales monnaies libres rendent la Yougoslavie de moins en moins apte à écouler ses produits sur les grands marchés — sauf en période de reprise marquée des prix mondiaux — les mêmes phénomènes favorisent l'importation des marchandises en provenance de pays à devises libres. Aussi, en vue de réduire un déséquilibre préjudiciable à la monnaie nationale, le gouvernement yougoslave institua-t-il dès 1936 un contrôle des importations, en vertu duquel l'entrée de la plupart de ces marchandises [1], fut subordonnée à une autorisation préalable, accordée ou refusée selon l'état de la balance commerciale avec le pays de provenance. Quand toutefois le pays intéressé ne se résout pas à développer ses achats de produits yougoslaves — en raison, notamment, de leur prix élevé — le système n'aboutit qu'à une restriction bilatérale des échanges. Il ne permet pas, au surplus, de résoudre le problème de l'approvisionnement du pays en certaines matières premières qui sont indispensables à l'économie nationale et que ne peuvent fournir en quantité suffisante les pays rattachés à l'Axe. Citons notamment les textiles, les peaux et cuirs, le café, le pétrole, dont l'importation totale a dépassé 2 milliards en 1937, 1.600 millions en 1938 et est en majeure partie payable en devises.

Pour se procurer les ressources de change nécessaires à ces achats indispensables, les autorités yougoslaves ont, parallèlement, recouru au contrôle de certaines exportations de matières premières [2], en exigeant leur règlement en devises — en principe même de la part des pays ayant conclu un accord de *clearing*. Mais ce système ne peut être efficace que dans la mesure où les matières premières en question font l'objet d'une forte demande sur les marchés mondiaux. Tel était bien le cas lorsqu'il fut institué, en 1936 : mais il n'en est plus de même actuellement. Au surplus, l'emprise économique croissante exercée par les pays à *clearing* de l'Europe centrale n'a pas permis à la Yougoslavie de continuer à leur imposer le règlement intégral en devises des matières contrôlées.

En réalité, ces mesures n'ont assuré à la Yougoslavie des soldes favorables qu'autant qu'elles ont été ratifiées par des accords bilatéraux, conclus avec les pays qui ont accepté que leurs échanges commerciaux avec la Yougoslavie, réciproquement réglés en devises, laissent en permanence à cette dernière un solde favorable déterminé en pourcentage, et assuré en cas de besoin par la mise en jeu du contrôle yougoslave des importations. Des conventions de ce genre ont été signées en 1937 et au début de 1938 avec la Grande-Bretagne, la Suède, la France, la Belgique et la Suisse. Grâce à elles, alors que le solde exceptionnellement favorable de la balance commerciale en 1937 — soit un excédent de 1.038 millions — n'avait intéressé qu'à concurrence de 222 millions les pays à monnaies libres, l'année 1938, qui n'a fourni qu'un excédent global insignifiant de 72 millions, a procuré 292 millions de rentrées nettes en provenance des pays susmentionnés — le commerce sous *clearing* laissant un déficit de 75 millions et le commerce avec les pays à monnaies libres, mais n'ayant pas conclu d'accords spéciaux, un déficit de 145 millions.

On ne peut toutefois constater les heureux résultats de ces accords sans en souligner en même temps la portée assez limitée. Ils n'intéressent qu'une faible fraction du commerce yougoslave [3], et n'ont guère été conclus qu'avec des pays désireux d'assurer, par l'octroi d'un excédent commercial à la Yougoslavie, le transfert de créances financières au bénéfice de leurs nationaux; ils n'ont donc pas procuré finalement à la Yougoslavie une rentrée nette de devises.

L'évolution de la situation monétaire en 1938-1939.

En fait, en dépit de toutes les mesures prises, l'année 1938 a été, au point de vue monétaire, la plus défavorable que la Yougoslavie ait connue depuis 1932. Les achats de devises libres par la Banque nationale sont tombés de 1.306 millions de dinars-or en 1937 à 1.015 en 1938, tandis que les cessions effectuées tant pour les besoins commerciaux que pour les règlements

[1] *Note du document :* La liste des articles contrôlés affectait initialement un tiers environ des importations en provenance des pays hors *clearing ;* complétée par la suite, elle en couvrait les quatre cinquièmes au début de cette année.

[2] *Note du document :* Principalement minerais et métaux.

[3] *Note du document :* En 1938, le commerce yougoslave s'est totalisé par 5.047 millions aux exportations et 4.975 millions aux importations, dont seulement 984 et 692 millions pour les cinq pays considérés, contre respectivement 3.383 et 3.458 millions pour les pays sous *clearing* et 680 et 825 millions pour les autres pays à monnaies libres.

financiers ont progressé de 726 à 1.087 millions. L'année écoulée s'est donc soldée par une sortie nette de 72 millions de dinars-or, contre une rentrée nette de 580 millions en 1937. La situation ne s'est pas améliorée, il s'en faut, au cours des premiers mois de cette année.

Ces résultats décevants ont été obtenus en dépit de multiples restrictions : depuis l'année dernière, la Banque nationale, agissant dans le cadre de la réglementation des changes de 1931, a cessé, en règle générale, de délivrer des devises pour les transferts financiers privés, à l'égard desquels elle avait pu se montrer plus libérale de 1935 à 1937. Il est plus grave de constater qu'à l'heure actuelle, en vue de limiter ses pertes d'or et de devises, elle n'approvisionne plus suffisamment les bourses nationales en vue des règlements commerciaux, et que, de ce chef, des marchandises régulièrement importées risquent de demeurer plus ou moins longtemps impayées.

Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, le dinar ait subi une pression sur les places étrangères. Si l'inquiétude due aux événements politiques survenus en Europe centrale n'a pu que l'accentuer, elle trouve une justification suffisante dans l'évolution défavorable de la situation monétaire du pays.

Jusqu'à ce jour, toutefois, la Banque nationale n'a pas cru devoir « reconsidérer » l'ensemble de sa politique : en dehors des mesures restrictives qui viennent d'être rappelées et dont l'effet ne peut être, en augmentant l'inquiétude du public et en entravant les transactions, que de renforcer la pression contre la monnaie, elle s'est bornée à ratifier, à la fin de l'année dernière, une légère hausse des devises négociées sur le « marché libre », c'est-à-dire aux bourses officielles : le cours du sterling a été ainsi porté de 238 à 258.

Les données du problème économique et monétaire yougoslave.

Il semble bien cependant qu'en cette matière, l'heure soit venue pour les autorités yougoslaves de renoncer aux palliatifs et aux demi-mesures, si elles entendent sauvegarder l'indépendance économique et, par conséquent, l'indépendance politique de leur pays.

Nul ne conteste que le marché de la *Grande Allemagne* constitue normalement le principal débouché de la production yougoslave. Mais le régime d'échanges habilement conçu par le Reich tend avec succès à transformer cette situation naturellement privilégiée en un quasi-monopole — et ceci en détachant la Yougoslavie de l'économie mondiale, grâce à une hausse systématique de ses prix nationaux. Ce résultat obtenu, l'Allemagne profite des négociations périodiques qu'exige l'ajustement des transactions réciproques, pour subordonner la continuation de ses achats à l'adoption d'une cotation de base de plus en plus élevée pour le mark : ce qui lui permet, soit de majorer sans frais ses prix d'achat en dinars et de consolider ainsi sa position prépondérante, soit, si elle les maintient purement et simplement, de se procurer avec moins de marks la même quantité de marchandises qu'auparavant. Tout se passe ainsi comme si la Yougoslavie acceptait de dévaluer sa monnaie contre mark en vue de favoriser l'expansion de ses ventes en Allemagne — qui ont nécessairement pour contrepartie des achats, même superflus ou de qualité médiocre, effectués à prix élevé dans ce pays — ceci en vue d'y éviter la constitution d'actifs bloqués en marks.

Dans le même temps, la Yougoslavie maintient artificiellement la parité du dinar à un niveau élevé par rapport aux grandes monnaies libres.

Comme nous l'avons indiqué, la dépréciation du dinar, reconnue *de facto* en 1933, était inférieure à celles du sterling et du dollar, mais, à cette époque, le faible niveau des prix intérieurs neutralisait en grande partie le préjudice que cette disparité aurait pu causer à l'exportation. A cet égard, la hausse systématique des prix nationaux, provoquée par le jeu des échanges germano-yougoslave, a complètement renversé la situation :

Prix de gros (1926 = 100)	*1934*	*1938*
Produits végétaux	57,4	85,8
Produits animaux	55,4	65,8
Produits d'exportation	59,1	76,2
Produits d'importation	70,1	71,2
Indice total	63,2	78,3
Prix de détail (1926 = 100)		
Indice total	70,8	81,3

Après les dévaluations successives des grandes monnaies et la baisse ultérieure des prix mondiaux cotés dans ces monnaies, le dinar conserve sensiblement son pouvoir d'achat à l'étranger, comme le fait ressortir la stabilité de l'indice des produits d'importation. En revanche, l'indice des produits d'exportation a augmenté en quatre ans de près de 29 %, et l'on peut estimer que, sur la base du change actuel, les prix de ces produits sont supérieurs de plus de 20 % aux cours mondiaux correspondants. Pareil système de prix postule le déséquilibre permanent de la balance commerciale avec les pays à monnaies libres et rend bien malaisée toutes les tentatives d'ajustement par accords bilatéraux, si ingénieux que soient les procédés employés.

Nous avons, d'ailleurs, souligné plus haut la portée limitée des accords spéciaux conclus avec quelques pays étrangers : même quand ils sont assortis, comme la convention avec la France, de clauses ingénieuses — et coûteuses pour les deux parties — tendant au nivellement des prix yougoslaves (primes d'exportation et ristournes douanières), ils ne permettent guère — dans l'hypothèse la plus favorable — que d'écouler la quantité de marchandises nationales nécessaire pour solder la balance des paiements avec le pays considéré.

Il convient enfin d'indiquer que la suspension des transferts de la Dette publique — abstraction faite du grave préjudice qu'elle causerait au crédit yougoslave et à l'approvisionnement futur du pays en capitaux étrangers, indispensables au développement de son économie — n'apporterait qu'un soulagement temporaire et ne résoudrait nullement le problème dont nous avons essayé de définir les données. L'accroissement de ces changes de transfert ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire dans le déficit actuel de la balance des comptes [1]; leur suppression totale ne constituerait qu'un simple palliatif dont l'effet ne tarderait pas à être neutralisé par le développement du déficit commercial avec les pays à monnaies libres, s'il n'y était point porté remède.

L'inévitable solution.

Quand un pays pour lequel l'exportation est une nécessité vitale et qui, au surplus, ne peut songer à pratiquer une politique d'autarcie, a un système de prix tel qu'il ne peut normalement vendre à l'étranger ses productions essentielles, il n'a guère le choix qu'entre la déflation et la dévaluation.

Or, le gouvernement yougoslave ne peut songer à pratiquer actuellement une politique de déflation des prix, qui bouleverserait l'économie, telle qu'elle s'est développée au cours des dernières années, ruinerait l'équilibre budgétaire et aurait les plus graves conséquences politiques et sociales, tout en renforçant encore la mainmise de l'Allemagne, — puisqu'elle lui permettrait d'acheter une plus grande quantité de produits yougoslaves, sans dépenser plus de marks qu'à présent.

Si donc le gouvernement ne veut pas que le pays finisse par être économiquement annexé au système autarcique du Reich, il ne peut agir efficacement qu'en ramenant la parité du dinar à un niveau tel que les échanges avec les pays à monnaies libres redeviennent possibles, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des mesures d'ajustement compliquées, coûteuses et médiocrement efficaces.

La Banque nationale est, d'ailleurs, entrée timidement dans cette voie, d'une part, comme nous l'avons indiqué, en ratifiant une légère hausse de la livre et des autres monnaies cotées en bourse, d'autre part en pénalisant certaines importations et en favorisant certaines exportations par la fixation d'un cours de change plus élevé que le cours coté en bourse : mais il ne s'agit là que de mesures fragmentaires, qui aggravent la complexité du système en vigueur sans remédier à son vice fondamental.

Critique des objections formulées. — 1. Toute suggestion tendant à modifier la parité du dinar se heurte d'abord à des objections d'ordre psychologique. Pareille opération, dit-on, est pénible pour l'amour-propre national et le prestige gouvernemental; elle risque, de plus, de provoquer la panique.

[1] *Note du document :* Ces charges ont passé de 289 millions de dinars-or en 1934 à 322 en 1935, 377 en 1936, 309 en 1937, 427 en 1938, année qui a comporté le règlement d'arriérés afférents à 1937; la moyenne 1937-1938 ressort ainsi à 368 millions, soit, par rapport à 1934, une augmentation de 79 millions de dinars-or seulement.

Ce dernier argument ne saurait être retenu : la mauvaise situation de la monnaie est de notoriété publique et la panique existe déjà; elle ne prendra précisément fin que lorsque des mesures adéquates auront été prises pour remédier à ses causes, et que les cours cotés cesseront d'être plus ou moins nominaux.

L'argument de prestige est difficile à soutenir, alors que toutes les grandes monnaies du monde ont déjà subi des épreuves semblables, sinon plus graves. Nul ne peut supposer en Yougoslavie que, seul, le dinar puisse échapper à de telles vicissitudes, — à moins, bien entendu, que les autorités responsables entendent l'annexer aux monnaies fictivement immuables de l'*Axe*.

Dans les circonstances actuelles, il ne saurait, d'ailleurs, s'agir de formuler une nouvelle définition légale du dinar, — mais uniquement de fixer de manière appropriée la *prime* cotée en bourse, selon laquelle le cours de la livre est actuellement maintenu à 258 dinars et celui du franc français à 146 dinars.

2. Si l'on objecte que l'augmentation de cette prime créerait une trop forte disparité entre le cours de bourse et le cours officiel de rachat, par la Banque nationale, de la quote-part de devises qui doit lui être obligatoirement livrée par les exportateurs, il est aisé de répondre que ce cours de rachat pourrait lui-même être relevé sans que pareille modification exige elle-même une révision de la loi monétaire.

Comme les devises ainsi livrées par les exportateurs sont mises à la disposition de l'État, *au même cours*, pour ses paiements extérieurs, cette mesure impliquerait toutefois une surcharge budgétaire, dont l'éventualité semble suffire pour faire échec, dans l'esprit des dirigeants de la Banque nationale, à tout projet de modification des parités.

Quelle que soit l'importance attachée à cet aspect de la question, il ne saurait être envisagé isolément. En effet, un relèvement du cours des devises étrangères rendrait superflues des primes à l'exportation, qui grèvent actuellement les finances publiques, augmenterait le rendement des recettes douanières, et de façon plus générale, stimulerait les transactions avec l'étranger : il n'est donc nullement certain que, tous comptes faits, il porte préjudice à l'équilibre du budget.

3. Il pourrait en être autrement, sans doute, si l'accroissement du coût des importations en provenance des pays à monnaies libres devait provoquer une hausse marquée du coût de la vie et, par voie de conséquence, des revendications de la part des fonctionnaires et retraités de l'État.

Cette hypothèse peut être exclue s'il s'agit de marchandises dès à présent importées par des pays de l'*Axe*. Pour les autres importations, il est vraisemblable que la rareté actuelle due au contrôle de la Banque nationale a créé un niveau de prix qui tient déjà compte, en fait, de la dépréciation virtuelle de la devise nationale [1]. Il va sans dire, enfin, que la dépréciation du dinar serait sans effet sur les prix de la production agricole nationale, qui sont actuellement supérieurs aux cours mondiaux et que la dévaluation aurait précisément pour but de ramener au niveau de ces derniers.

4. Une dernière objection consiste à appréhender, dans l'hypothèse envisagée, de nouvelles exigences du Reich. Ou bien, fait-on observer, il pourrait tirer argument de la situation nouvelle pour exiger une dépréciation équivalente du dinar par rapport au mark; ou bien il pourrait réduire ses prix de vente en marks afin de maintenir, voire d'augmenter, le total de ses ventes en Yougoslavie.

On peut observer, à cet égard, qu'un ajustement du dinar par rapport aux monnaies libres serait destiné, non à réduire systématiquement le volume des transactions avec le Reich, mais à faciliter les échanges yougoslaves avec les pays tiers. La revendication allemande de valorisation du cours du mark contre dinar est déjà posée et elle est dictée par le souci de réduire le coût en marks du ravitaillement de l'Allemagne; elle n'implique pas nécessairement une augmentation des ventes yougoslaves, dont le volume est périodiquement contingenté. Il en est de même, du reste, des achats effectués en Allemagne, de sorte qu'une réduction des prix allemands en marks serait onéreuse pour le Reich, sans impliquer pour cela le développement de ses débouchés en Yougoslavie.

[1] *Note du document* : L'indice de l'habillement, par exemple, n'a cessé de croître depuis l'introduction de ce contrôle : la moyenne annuelle a passé de 71,6 en 1936 à 75,6 en 1937 et 80,6 en 1938; il ressort à 84,4 en mai 1939.

Du point de vue technique, aucune des objections formulées à l'encontre d'un alignement monétaire *de facto* du dinar ne semble donc décisive. On ne peut nier, par ailleurs, qu'une opération de ce genre — dont l'ampleur ne pourrait être déterminée qu'après une étude approfondie — mettrait fin à la situation paradoxale et périlleuse dans laquelle se trouve actuellement placé le pays. En définitive, la seule question est de savoir si les autorités yougoslaves entendent maintenir un système économique et monétaire en liaison avec les grands marchés et les grandes monnaies du monde, ou si elles sont résignées à un véritable *Anschluss* économique, — prélude d'un protectorat politique.

374

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 467. *Bucarest, 31 juillet 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Les travaux de fortification entrepris par le gouvernement roumain à sa frontière occidentale sont activement poussés; le président du Conseil a offert, il y a quelques semaines, à notre attaché militaire d'aller visiter à titre secret les divers chantiers. Le colonel Delhomme est revenu de son voyage favorablement impressionné. A la demande de M. Calinesco, il a fait connaître à ce dernier les observations qu'appelaient de sa part les constructions en cours. Compte en a été tenu, puisque la plupart des lacunes signalées par notre attaché militaire ont été comblées récemment, notamment en ce qui concerne l'armement et l'organisation des ouvrages achevés.

M. Calinesco m'a dit hier que des travaux analogues étaient actuellement entrepris sur la frontière bulgare, et leur état d'avancement était tel qu'il espérait les voir terminés d'ici quelques mois. D'autre part, toujours hanté, non seulement par le danger bulgare, mais aussi par celui d'un mouvement tournant des forces allemandes par la Yougoslavie, le commandement roumain procède dès maintenant à l'établissement d'une ligne de fortifications qui s'étendra le long du Danube, de Bazia à Oltenitza.

375

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2057. *Berlin, 1er août 1939* (1).

(*Reçu :* 11 h. 20.)

Un long communiqué de l'agence *D.N.B.* reproduit par tous les journaux s'applique à montrer que par les mesures qu'il vient de prendre contre les importations de Dantzig (2), le gouvernement polonais vient de porter un coup fatal à la communauté économique de la Pologne et de la Ville libre. Du côté polonais, on a essayé de lier cette question purement économique à celle des inspecteurs polonais qui, prétend-on, seraient gênés dans leur activité. En réalité, on a porté une question économique sur le terrain purement politique, et l'agence *D.N.B.* de montrer qu'en réalité par leur activité professionnelle, comme par leur activité extra-professionnelle, les inspecteurs des Douanes polonaises se sont révélés être de véritables espions du gouvernement de Varsovie. La patience de la population de l'État libre a été mise à l'épreuve pendant des années. Cette patience est maintenant à bout. Il va de soi que les inspecteurs polonais, dans la mesure où ils s'en tiennent aux dispositions prescrites par les traités, voient leur activité parfaitement garantie. Néanmoins, ils ne doivent pas considérer cette assurance comme un chèque en blanc.

L'agence allemande entend démontrer par des chiffres que le trafic actuel de Dantzig ne justifie aucunement la présence d'une centaine d'inspecteurs polonais. Elle précise enfin qu'en augmentant ainsi le nombre des inspecteurs, le gouvernement de Varsovie a violé la lettre comme l'esprit de l'article 14 du traité de 1920 (3). D'après ce traité, l'administration des Douanes devait être en effet uniquement aux mains des employés dantzicois. Seule la Pologne devait avoir le droit d'exercer un contrôle général sur l'administration centrale. Or la Pologne a, au mépris de tous droits, transformé ce contrôle général

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Le 31 juillet, en raison de l'attitude observée par les autorités dantzicoises à l'égard des inspecteurs des Douanes polonais (voir après le nº 381), le gouvernement de Varsovie décidait de retirer lesdits inspecteurs et le contrôle douanier de l'usine dantzicoise de graisse Amada; toutefois, les marchandises exportées par cette firme en Pologne seraient considérées par la douane polonaise comme de provenance étrangère et seraient, par conséquent, soumises aux droits de douane.

(3) La convention conclue le 9 novembre 1920 entre la Pologne et la ville libre de Dantzig stipulait, en son article 14, que le territoire de ladite Ville libre constituerait, au point de vue douanier, une entité administrative confiée à des fonctionnaires dantzicois et fonctionnant sous le contrôle de l'administration centrale des Douanes polonaises, le gouvernement de Varsovie participant, grâce à des inspecteurs polonais adjoints au personnel dantzicois, à la surveillance du service des Douanes.

en contrôle de détail portant sur toutes les opérations de dédouanement. C'est là, conclut le *D.N.B.*, une modification de la situation créée par le traité qui ne saurait rester sans réplique de la part de Dantzig. Le gouvernement de Dantzig a, dans ces conditions, résolu, afin de rétablir la situation intérieure, de donner pour instructions à l'administration des Douanes dantzicoises de ne plus considérer comme inspecteurs polonais les prétendus gardes. frontières, qui ne possèdent en réalité aucune formation technique.

376

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 442, 443. *Tokyo, 1er août 1939, 20 h. 40, 21 h.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 16 h. 48.)

J'ai effectué aujourd'hui auprès de M. Arita la démarche que me prescrivaient vos télégrammes nos 317 à 319 et 321-322 (1). Le chargé d'affaires des États-Unis n'a toujours pas reçu d'instructions l'autorisant à agir dans ce sens.

M. Arita n'a fait aucune objection à ce que je lui ai dit et m'a dit le noter pour l'information de son gouvernement. Il m'a simplement demandé de lui préciser si ma démarche constituait une demande d'intervention immédiate dans la négociation anglo-japonaise. Sur ma réponse négative, il a paru assez satisfait. J'ai l'impression qu'il s'attendait à une intervention formelle de notre part et qu'il se trouvait soulagé d'être simplement averti de notre position de principe, même si elle avait été arrêtée d'un commun accord avec les Anglais.

(1) Par télégramme nos 317 à 319, du 27 juillet, le Ministre exposait à l'ambassadeur de France à Tokyo la position du gouvernement britannique dans la question monétaire. Pour le Foreign Office, ni l'autorité administrative, ni les banques étrangères de Tientsin ne pouvaient disposer des stocks d'argent appartenant aux banques chinoises sans l'accord des déposants; par ailleurs, les gouvernements responsables de l'administration des concessions ne pouvaient refuser la monnaie du gouvernement national avec lequel ils entretenaient des relations diplomatiques. Aussi le Foreign Office souhaitait-il que, au cas où Tokyo soulèverait la question monétaire, la solidarité franco-britannique apparût en toute netteté, et le Département demandait à M. Henry d'appuyer les vues du gouvernement britannique.

Par télégramme nos 321-322, du 29 juillet, le Ministre indiquait que ces vues avaient été communiquées au gouvernement américain, l'attention du département d'État ayant été attirée « sur l'opportunité de marquer à nouveau la solidarité de doctrine et d'intérêts qu'il s'était manifestée à propos des questions monétaires en mars dernier ». Le Ministre ajoutait : « Il convient... que vous indiquiez nettement à M. Arita qu'instruit par votre collègue britannique du développement de ces pourparlers, vous avez le devoir de lui signaler que les positions prises par sir Robert Craigne au sujet des questions monétaires ont fait l'objet d'accord préalable entre Londres et Paris ». M. Henry devait également demander à son collègue américain si ses instructions ne permettaient pas d'appuyer cette démarche par une intervention parallèle.

Nous avons continué à causer très amicalement; il était assez détendu et m'a dit que les négociations avec l'Angleterre se poursuivaient dans un bon esprit, que l'on était à peu près d'accord sur les clauses relatives au maintien de l'ordre et qu'il espérait que, d'ici une semaine, on arriverait à une entente sur tous les points. Il m'a laissé entendre que dans un avenir peut-être prochain, nous arriverions à reprendre ensemble les questions au sujet desquelles je lui exposais aujourd'hui la position de principe de mon gouvernement, mais qu'il était prématuré d'entrer déjà dans le détail des faits.

Il est évident que les Japonais, s'ils arrivent à un accord avec l'Angleterre, nous demanderont aussitôt d'y souscrire.

Communiqué Changhaï.

377

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 436-437. *Tokyo, 1er août 1939, 20 h.*

(*Reçu :* 18 h.)

Le général Tsuchihashi, ancien attaché militaire à Paris, a été nommé chef d'État-major de l'armée de Canton et doit partir dans deux jours pour rejoindre son poste. Il a parlé à mon attaché militaire de la question du trafic des armes à travers l'Indochine. Le commandant Thibault (1) lui a dit qu'il n'y en avait pas. Le général, après une longue discussion, finit par dire qu'il est possible qu'il n'y en ait pas, mais que beaucoup de Japonais croyaient qu'il y en avait et que, sous leur pression, le commandement serait sûrement amené à prendre des mesures, et cela dans un délai assez rapproché, si nous n'en prenions pas nous-mêmes.

Le commandant lui a dit qu'il nous était vraiment impossible de prendre des mesures contre un fait inexistant. Le général n'en a pas été ébranlé et a de nouveau parlé de mesures que devrait prendre le commandement.

Il n'a naturellement pas précisé de quelles mesures il pourrait s'agir. Peut-être les Japonais pensent-ils à une occupation de Pakhoï et à des bombardements d'avions sur le chemin de fer de Yunnan et les routes de terre reliant notre colonie à Nanning. A première vue, c'est ce qui me semble le plus vraisemblable, car ils ont déjà occupé tous les autres ports chinois. L'opération ne présenterait d'ailleurs aucune difficulté technique; elle pourrait donner lieu à des communiqués de victoire et enfin elle ne manquerait pas de jeter le trouble à Tchoung-King.

(1) L'attaché militaire s'appelait en réalité : Thiébaut.

Cependant, si absurde que cela paraisse, les extrémistes peuvent très bien avoir l'idée d'une attaque contre l'Indochine. Je ne crois pas qu'ils la tenteraient à eux seuls, mais si un conflit éclatait en Europe, ils voudraient peut-être le mettre à profit de cette façon.

Il m'a paru en tout cas que je devais vous signaler, à toutes fins utiles, la conversation du chef d'État-major de l'Armée qui serait éventuellement chargé d'opérations nouvelles dans le Sud.

Communiqué à Changhaï [1].

378

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 797 à 800 [2]. Réservé. *Moscou, 1er août 1939, 18 h. 45, 18 h. 46, 18 h. 47, 18 h. 48.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 20 h. 15, 19 h. 40, 19 h. 36.)

Je me réfère à mon télégramme no 781 [3].

Je vous communique sous un autre numéro la nouvelle formule que mon collègue britannique vient, compte tenu de certaines observations, d'être invité à offrir à M. Molotov.

Cette rédaction n'est pas beaucoup plus claire que la précédente. Il est à prévoir qu'elle ne sera pas acceptée par les Russes et que la clause de consultation soulèvera des objections. Si limitée qu'on veuille la faire, au cas d'agression indirecte non définie par la formule, cette clause paraîtra affaiblir les engagements de l'article I dans lequel elle est introduite.

Mon collègue pense également que la nouvelle formule comporte une définition de l'agression indirecte plus faible que celle que le gouvernement britannique envisage d'adopter pour couvrir le cas de Dantzig vis-à-vis de la Pologne, à savoir :

« Action par une puissance qui menace directement ou indirectement l'indépendance de l'état en question et qui est de telle nature que cet état se considère tenu d'y résister avec toutes ses forces nationales ».

Vu les instructions reçues de Londres et qui lui précisent encore de ne pas négocier sur la formule transactionnelle que M. Molotov pourrait offrir, mon collègue demande pour lui-même et pour moi audience le 2.

(1) Le lendemain, l'ambassadeur, par télégramme no 446, transmettait le télégramme de l'attaché militaire qui n'ajoute rien à l'analyse ici reproduite.
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 30 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 366.

Nouvelle formule britannique au sujet de l'agression indirecte :

« Il est convenu entre les trois gouvernements contractants que les mots « agression indirecte » au paragraphe 2 précédent doivent être entendus comme n'excluant pas une action acceptée par l'état en question sous la menace de la force par une autre puissance et entraînant l'abandon de son indépendance ou de sa neutralité.

« S'il se présente des circonstances qui ne tombent pas sous le coup de la définition précédente mais qui, à l'avis de l'un des gouvernements contractants, comportent une menace à l'indépendance ou à la neutralité de l'état en question, les gouvernements contractants entreront immédiatement en consultation à la demande de l'un d'entre eux en vue de toute action qui serait décidée d'un commun accord ».

379

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2063 (1). Secret. *Berlin, 1er août 1939* (2).

Les préparatifs militaires dont l'ambassade a donné une vue d'ensemble dans la dépêche nº 638, du 25 juillet (3) se poursuivent. Des nombreux indices recueillis au cours de ces huit derniers jours, il semble bien résulter que, conformément aux prévisions, ces préparatifs s'amplifient et s'accélèrent à mesure que l'on se rapproche de la seconde quinzaine du mois d'août.

Les nouvelles informations parvenues à l'ambassade peuvent être groupées sous les rubriques suivantes :

1º *Fortifications de l'Ouest :*

L'achèvement des fortifications de l'Ouest qui viennent de recevoir à nouveau la visite, très brève cette fois, du Führer (journée du 11 juillet), retient encore de nombreux ouvriers. Des départs de nouveaux contingents de travailleurs ont été signalés (du 6 au 8 juillet, 3.700 ouvriers de la région de Bochum-Dortmund; le 16 juillet, 800 maçons de Dresde; le 17 juillet, 160 ouvriers du bassin de la Ruhr envoyés à Trèves; le 20 juillet, 20 ouvriers d'Aberhausen et 60 de Duisbourg).

D'après l'attaché militaire de Grande-Bretagne, les travaux actuellement en cours sur la frontière occidentale ne seraient pas achevés avant trois ou quatre mois. Mais ils seraient exécutés dans des conditions beaucoup plus sérieuses que ceux qui avaient été effectués jusqu'ici.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier en clair.
(3) La dépêche 638, du 25 juillet, est ci-dessus reproduite sous le nº 303.

En certains points de la frontière ouest, les travaux sont, cependant, assez avancés pour permettre le renvoi d'ouvriers — notamment de terrassiers — et leur acheminement sur la frontière germano-polonaise, où la construction d'ouvrages défensifs est poussée avec une activité fébrile.

En ce qui concerne l'occupation des ouvrages par les troupes, il résulte de renseignements concordants qu'elle ne serait encore ni très dense ni complète. Les envois de matériel et de détachement continuent.

2° *Les appels de réservistes* se poursuivent, qu'il s'agisse d'hommes n'ayant jamais reçu d'instruction militaire régulière et prélevés sur la masse que forment les quatorze classes non instruites — ou d'hommes ayant déjà effectué du service militaire et rappelés sous les drapeaux. Suivant certaines indications, des jeunes gens de la classe 1919, qui devaient être incorporés normalement en octobre, auraient déjà été convoqués.

Il demeure extrêmement difficile d'évaluer même approximativement le nombre de réservistes actuellement sous les drapeaux, étant donné surtout le grand nombre de classes sur lequel portent les appels.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de noter qu'un régiment de cavalerie motorisé (4e *Kavallerie-Schützen-Regiment*) dont les unités sont stationnées en partie à Cologne, en partie à Wuppertal, a reçu 720 réservistes des classes 1902 à 1910.

Un régiment d'infanterie à Bielefeld (le 18e R.I.) aurait reçu l'ordre de se préparer à incorporer à partir du 16 juillet un renfort de 80 hommes par compagnie active. Ces réservistes appartiendraient aux classes 1914, 1915, 1916 (c'est-à-dire aux classes qui ont fait deux ans de service).

Dans cet ordre d'idées, il convient de noter de nouveaux cas de suppressions de permissions à partir du début d'août, soit dans des corps de troupes, soit dans des administrations ou services publics (police et pompiers de Cologne, postes de Berlin). Cette suppression immédiate de permissions ne s'étend pas toutefois à toutes les administrations, ni même, semble-t-il, à tous les militaires. Dans une unité de montagne bavaroise, notamment, qui rentrait de manœuvres, les hommes ont été avertis qu'ils pourraient avoir des permissions jusqu'au 20 août.

Suivant une information de seconde main, l'organisation d'un service de postes aux armées serait prévue pour le 1er août et certains postiers de Cologne auraient déjà reçu leurs uniformes.

3° *Réquisitions*. Dans la région de Leipzig, de Borna, de Bitterfeld, de Riesa, les propriétaires de camions ont été prévenus que leurs voitures pourraient être réquisitionnées du 1er au 10 août. A Düsseldorf, un certain nombre de camions et de grosses motocyclettes ont été réquisitionnés par l'armée, les 27 et 28 juillet.

De nouveaux cas de rationnement dans la distribution de l'essence, surtout des supercarburants ont été constatés depuis quelques jours à Sarrebrück, à Munich, à Berlin, et à Dresde. Le rationnement aurait été prescrit d'une façon générale à partir du 1er août. En province, des garagistes ont refusé de donner plus de 10 litres à leurs clients.

4° *Main-d'œuvre féminine.* Le *Hamburger Fremdenblatt* du 15 juillet a publié un appel invitant les jeunes filles de 18 à 30 ans à contracter un engagement de deux ans pour être affectées dans les services auxiliaires féminins (hôpitaux, garderies d'enfants, cuisines populaires, assistance publique).

A Cologne, la municipalité a décidé, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, d'employer des femmes pour le service de contrôle des tramways. 300 contrôleurs sont ainsi devenus disponibles à partir du 1er août.

A Berlin, des femmes ont été convoquées individuellement pour suivre des cours d'infirmières. En certaines villes de province, notamment à Dachau, de pareilles invitations ont été adressées à la population féminine par voie d'affiche.

D'après un renseignement de seconde main, on aurait commencé à réquisitionner à Dresde jusqu'à des dames sans profession vivant dans leur famille pour les envoyer dans des usines de munitions.

5° *Les mouvements de troupes.* Les convois de troupes et de matériel de guerre continuent à sillonner l'Allemagne. Ces mouvements s'opèrent à l'abri d'un rigoureux camouflage. Non seulement les numéros d'unités ont été supprimés d'une façon presque générale sur les pattes d'épaule, mais encore les numéros matricules des voitures automobiles ont été mélangés de telle sorte qu'ils ont apparemment perdu toute signification.

Il est donc extrêmement difficile de recueillir sur les déplacements des troupes des renseignements précis et plus difficile encore de discerner là ou les directions principales dans lesquels ils s'opèrent.

Les observations faites permettent, toutefois, d'affirmer que c'est vers l'Est que se dessinent les mouvements les plus importants. C'est dans cette direction que sont signalés les premiers déplacements de grandes unités.

Outre le renseignement déjà transmis au sujet de la 20e division motorisée qui a quitté Hambourg, et dont certains régiments se seraient rendus en Poméranie, les indications suivantes sont parvenues cette semaine :

1° La division légère de Wupperthal (unité blindée) se rendrait par échelons sur la frontière de l'Est (probablement en Silésie) à partir du début d'août, de façon à se trouver sur ses positions vers le 20 août.

2° Le 50e régiment d'artillerie de Leipzig et la 14e division, dont le siège se trouve également à Leipzig, se mettraient en route pour la frontière polonaise dès les premiers jours d'août.

3° Toutes les unités de Flak en garnison à Düsseldorf partiraient au début d'août pour Schneidemühl.

D'après une information en date du 31 juillet, toutes les troupes stationnées à Dresde partiraient dans le courant de la semaine pour la frontière germano-polonaise, non loin de Dantzig.

Le régiment de *SS Deutschland* a quitté Munich durant les derniers jours de juillet pour une destination qui a été tenue secrète, mais que l'on croit être la Prusse orientale.

Le 61e régiment d'infanterie bavarois partirait prochainement pour la Slovaquie, pour prendre position face à la frontière hongroise.

Du côté de l'Ouest, on a constaté l'envoi de détachements assez nombreux de diverses armes, à l'exclusion de grandes unités. On a observé surtout l'expédition d'importants convois de matériel de guerre.

*
* *

En résumé, si les multiples mouvements auxquels procèdent ou s'apprêtent à procéder les troupes allemandes ne permettent pas encore d'apercevoir un dispositif précis, on peut, cependant, faire, dès maintenant, les constatations suivantes :

C'est vers l'Est que paraissent se dessiner les déplacements les plus importants.

A l'Ouest, les préparatifs allemands paraissent surtout procéder jusqu'ici d'une préoccupation défensive.

S'il importe de les observer avec la plus grande vigilance, les préparatifs auxquels procède actuellement l'Allemagne ne sauraient nous surprendre. Le scénario militaire à l'ébauche duquel nous assistons était prévu. Il devait normalement faire partie de la manœuvre grâce à laquelle l'Allemagne espérait et espère peut-être encore atteindre ses objectifs à Dantzig. En lui-même, son développement ne préjuge en rien la décision à laquelle s'arrêtera le Führer à l'égard du différend germano-polonais. Cette décision dépendra, sans doute, beaucoup plus de la situation internationale que des mouvements de l'armée allemande, si grave que soit la menace qu'ils puissent, à un moment donné, faire peser sur la Pologne.

380

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2064 (1). *Berlin, 1er août 1939* (2).

Il y a une quinzaine de jours, diverses informations de bonne source parvenues à l'ambassade semblaient indiquer qu'une évolution importante s'était accomplie vers le milieu du mois de juillet dans l'esprit du Führer. Celui-ci avait acquis la conviction que la France et l'Angleterre étaient fermement résolues à tenir leurs engagements à l'égard de la Pologne et que, dans ces conditions, le Reich risquait, en poussant à l'extrême l'affaire de Dantzig, de provoquer un conflit général. On avait alors l'impression que les dirigeants du Reich voulaient se ménager les moyens de se replier ou de laisser la question tomber en veilleuse, tout en ne renonçant pas à leurs objectifs et en se réser-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome. Ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 176 (avec une coupure).
(2) Par courrier en clair.

vant d'en reprendre activement la poursuite s'il s'offrait éventuellement des circonstances plus favorables. La première phase de l'affaire de Dantzig se présentait donc comme un échec pour M. von Ribbentrop, auquel ses rivaux, et, en premier lieu, le maréchal Goering, reprochaient, disait-on, d'avoir engagé l'Allemagne à la légère dans une entreprise pleine de périls. A ce moment, on a pu avoir le sentiment que la cause de la paix venait de marquer un point important.

Depuis lors, certains indices amènent à se demander s'il ne s'est pas produit dans l'âme du maître tout puissant du IIIe Reich un revirement en sens inverse. Les feuilles allemandes qui (ainsi d'ailleurs que l'organe des hitlériens de Dantzig) avaient, aux environs du 22 juillet, souligné la volonté de l'Allemagne d'obtenir satisfaction par des moyens pacifiques, se sont appliqués, ces jours derniers, à démontrer que l'Allemagne n'avait pas à redouter un conflit, même généralisé, conflit qui, affirment-elles, se présenterait pour elle dans des conditions beaucoup plus favorables qu'en 1914. Tel est, en particulier, le thème de la plupart des articles destinés à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de l'Allemagne dans la grande guerre.

En même temps, on a constaté que la presse élargissait le cadre du différend germano-polonais. Il ne s'agissait plus seulement de Dantzig, mais du Corridor et même de la Posnanie et de la Haute-Silésie. C'était là un changement de méthode assez curieux, la tactique ayant consisté jusque-là à minimiser le différend entre Berlin et Varsovie et à faire croire que les revendications allemandes ne portaient que sur une ville, dont nul ne contestait le caractère allemand.

Enfin, la propagande hitlérienne vient de reprendre, ce matin même, la campagne contre les douaniers polonais de Dantzig, qu'elle avait abandonnée depuis le mois de juin. Alors que les inspecteurs des Douanes polonaises, pour éviter tout incident, ont, au cours des semaines dernières, laissé entrer, sur le territoire de la Ville libre, des quantités considérables d'armes et de munitions, ils sont présentés par les journaux du Reich comme outrepassant leurs droits et comme se conduisant en « véritables bandits ». C'est la réédition des méthodes auxquelles l'Allemagne a eu recours dans l'affaire des Sudètes.

Dans l'attitude nouvelle constatée de la part de l'Allemagne au cours de ces derniers jours, il entre, certes, une large part de bluff. Mais il serait imprudent, toutefois, de se contenter d'une telle explication.

D'autre facteurs sont, sans doute, intervenus :

On peut se trouver en présence d'un retour offensif des gens qui, comme M. von Ribbentrop, n'ont pas renoncé à persuader le Führer que l'Angleterre ne maintiendrait pas jusqu'au bout son attitude de fermeté et que, pour éviter la guerre, elle accepterait, de nouveau, une solution analogue à celle de Munich.

Deux faits ont pu être invoqués à l'appui de cette thèse :

1° L'affaire Wohlthat. Les entretiens entre M. Hudson et le conseiller d'État allemand [1] ont été interprétés, en effet, par beaucoup comme un signe de fléchissement prochain de la Grande-Bretagne.

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331, 372.

2° L'interruption des négociations financières polono-anglaises [1]. Si l'Angleterre, a écrit la *Deutsche Allgemeine Zeitung* traduisant ainsi un sentiment fort répandu, hésite à donner son or à la Pologne, à plus forte raison ne donnera-t-elle pas son sang [2].

La visite inopinée faite par le Führer à Berlin le 28 juillet, l'entretien qu'il a eu à la Wilhelmstrasse avec M. von Ribbentrop [3], le fait qu'il a tenu à effectuer en compagnie de celui-ci une nouvelle inspection des fortifications occidentales [4], semblent bien indiquer que le Chancelier a voulu manifester qu'il n'avait rien retiré de sa confiance à son ministre des Affaires étrangères. Or, on sait que, dans l'affaire de Dantzig, M. von Ribbentrop est un des partisans les plus décidés d'une solution radicale.

On peut se demander également si, en présence des lenteurs des négociations anglo-franco-soviétiques, les dirigeants hitlériens ne sont pas tentés d'en revenir à l'idée d'une action foudroyante qui, en quelques semaines, « liquiderait » l'armée polonaise et placerait les puissances occidentales devant un fait accompli. C'est là un plan qui n'est pas considéré par les militaires allemands comme exempt de dangers; on peut dire, toutefois, qu'ils ne le tiennent pas pour irréalisable au cas où la neutralité russe serait assurée. Les risques de voir l'Allemagne se rallier à une telle solution ne sauraient, de toute manière, être entièrement éliminés tant que l'énigme russe ne sera pas éclaircie.

Quoi qu'il en soit, on constate à l'heure actuelle dans l'opinion allemande deux courants contraires.

Les uns se laissent aller à la psychose de guerre et considèrent qu'une catastrophe est inévitable. C'est là une opinion très répandue, notamment dans la province, où elle se trouve entretenue par les appels de réservistes, les départs de soldats pour des destinations inconnues, les exercices de défense contre avions, les réquisitions, les restrictions — alimentaires et autres — de plus en plus sensibles, les mouvements incessants de troupes, l'appel aux dernières réserves de la main-d'œuvre.

Les autres, dont la foi dans le Führer n'est pas ébranlée, sont convaincus que le Chancelier fera encore un prodige et qu'il réussira — sans guerre — à réintégrer Dantzig dans le Reich. Certains affirment qu'il a un projet, dont la réalisation surprendra le monde.

Quant aux milieux généralement bien informés, ils avouent ne rien savoir.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 108, 126, 206, 232, 256, 295, 306, 356.

(2) Le passage : « Deux faits ont pu être invoqués... ne donnera-t-elle pas son sang », n'a pas été reproduit au *Livre jaune*.

(3) Par télégramme n° 2035, du 28 juillet, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Berlin annonçait que le Chancelier, venant de Bayreuth, était arrivé dans la journée à Berlin. Le ministre des Affaires étrangères allemand avait également regagné la capitale du Reich et avait eu dans l'après-midi un entretien avec le Führer, qui aurait porté sur les « affaires courantes ». Le matin du 29, le Führer et Ribbentrop quittaient la capitale, et la Wilhelmstrasse recommandait instamment aux journalistes de n'attribuer « aucune importance politique spéciale » à ces déplacements (télégramme n° 2043 du 29 juillet). Sur l'entretien Hitler-Ribbentrop, voir également ci-après le n° 407.

(4) La presse allemande du 30 juillet annonçait en première page une nouvelle inspection du Westwall par le Führer qui, avant de rejoindre Bayreuth, s'était rendu en avion sur les lieux, accompagné de son ministre des Affaires étrangères (télégramme de Berlin n° 2046, du 30 juillet, non reproduit).

Le Führer, disent-ils, ignore lui-même encore à quel parti il se ralliera. Tout dépendra des circonstances.

Dans les mêmes milieux, on reconnaît que la seule guerre à laquelle l'Allemagne puisse se risquer est une guerre très courte et que les chances de voir une guerre se terminer en quelques mois sont extrêmement maigres. On ajoute que les dirigeants du Reich devront faire leur choix d'ici au début de septembre, époque à laquelle doit commencer le congrès de Nuremberg. La période critique serait la seconde quinzaine d'août.

Les chefs du IIIe Reich paraissent donc toujours en proie aux incertitudes, mais aussi aux tentations. Dans la mesure où ils se persuaderont que, dès maintenant, la Pologne peut compter sur une aide efficace de la France et de l'Angleterre et qu'une guerre courte n'est qu'un mythe, il est, cependant, permis d'espérer que la raison l'emportera chez eux sur leur penchant pour les solutions de ruse et d'audace.

381

Note du Directeur politique [1]

Douanes de Dantzig

Paris, 1er août 1939.

Sur les instructions de M. Beck, l'ambassadeur de Pologne est venu fournir au secrétaire général du Département les instructions suivantes, sur la situation à Dantzig.

Les autorités polonaises ont reçu le 31 juillet, du Sénat de Dantzig, une déclaration aux termes de laquelle, à l'avenir, la qualité d'agents des Douanes ne serait plus reconnue aux agents polonais ou aux autres fonctionnaires polonais de la garde frontière.

M. Lukasiewicz a ajouté que cette prétention sans fondement juridique constituait une violation des droits constitutionnels que possède la Pologne à Dantzig en matière douanière.

M. Beck estime, par ailleurs, que la démarche du Sénat constitue un symptôme laissant présager une évolution toute différente de celle que semblaient annoncer les informations recueillies par M. Burckhardt en ce qui concerne une détente à Dantzig.

M. Lukasiewicz n'était par ailleurs pas encore à même de préciser l'attitude de son gouvernement.

[1] M. Charvériat. La note est extraite de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

382

Bulletin de renseignements de l'Attaché militaire de France à Washington [1]

Évolution de la politique américaine [2]

La neutralité

N° 329/V [3]. *Washington, 1er août 1939.*

Ainsi qu'il avait été prévu dans le bulletin précédent (n° 294/V du 10 juillet 1939, dernier paragraphe), le Président et M. Hull n'ont pu vaincre la résistance du Sénat [4].

Cet échec est dû principalement à des préoccupations de parti et de politique intérieure.

S'il ne se produit pas d'événement grave en Europe avant les élections présidentielles de 1940, la question de la neutralité fera partie de la « plateforme ». Les adversaires de M. Roosevelt (s'il se présente pour un troisième mandat) auront beau jeu. N'ont-ils pas affirmé dès le printemps 1939 que les rapports des ambassadeurs Kennedy et Bullitt exagèrent de façon démesurée la menace des états totalitaires?

Dans le cas contraire, le Président et son administration triompheront. Ils ne trouveront plus d'adversaires sérieux au Sénat, pas même M. Borah qui prétend être mieux informé par ses relations personnelles que la Maison blanche et le *State Department* réunis, avec tous les moyens dont ils disposent. Alors, le Congrès convoqué d'urgence donnera sans doute au Président les pouvoirs qu'il désire. Le pays en effet, malgré ses soucis domestiques, malgré son désir de paix [5], son horreur des complications internationales européennes, ses soupçons sur les buts poursuivis par les grandes puissances démocratiques, malgré le ressentiment pour le non-paiement de nos dettes, le pays ne laissera pas sans aide, sans une aide puissante (à l'exception peut-être de ses soldats) les nations qui vivent avec les mêmes conceptions de gouvernement, avec le même idéal que lui-même.

Il en résultera un retard appréciable qui comporte de graves dangers, un retard qu'on aurait pu, peut-être, éviter; mais c'est tout. A la première menace des états totalitaires, l'opinion publique réagira; aux premiers bombardements des cités françaises ou britanniques, cette opinion imposera au Congrès des

(1) Le lieutenant-colonel d'artillerie Lombard.

(2) *Note du document :* Exécution des prescriptions de la D. M. n° 337 2/EMA-SAE du 7 février 1939 [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

(3) Extrait des archives de la Guerre.

(4) Voir ci-dessus les nos 174, 235, 246, 265, 301.

(5) *Note du document :* Si la majorité du peuple américain veut la paix, cette même majorité est persuadée qu'elle ne pourra pas la conserver en cas de conflit majeur en Europe. Les bulletins recueillis par l'*American Institute of Public Opinion* sont significatifs : 56 % répartis dans tous les états de l'Union.

mesures favorables à la cause des démocraties. C'est ce qu'a reconnu l'ancien président des États-Unis, M. Hoover, cependant l'adversaire acharné du régime actuel.

Le retour pur et simple au droit international paraît un minimum assuré en tout cas.

383

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 663. *Berlin, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 août; Dir. pol. 4 août.)

La presse allemande reproche actuellement avec véhémence aux démocraties anglo-saxonnes de jouer un double jeu en Extrême-Orient : à l'Angleterre, de négocier avec Tokyo, tout en continuant de soutenir en sous-main la Chine; aux États-Unis, de dénoncer spectaculairement leur traité de commerce avec le Japon, dont ils sont cependant les meilleurs fournisseurs de marchandises propres à la conduite des hostilités. Mais le Reich se garde bien de proclamer ses propres desseins et de reconnaître que, s'il paraît avoir misé sur le tableau japonais, il ne perd pas de vue, pour autant, son enjeu en Chine, qui est d'importance.

Les analyses de presse quotidiennement téléphonées par cette ambassade ont tenu le Département au courant de la joie délirante avec laquelle les journaux ont salué l'action antibritannique du Japon (1). Il n'était pas de développements assez triomphants à consacrer à l'affaire de Tientsin et aux humiliations infligées à l'Angleterre et aux sujets du Royaume. On s'étendait avec satisfaction sur l'intention, prêtée au gouvernement japonais, de vouloir abolir le régime des concessions internationales. Les études consacrées à la question d'Extrême-Orient prennent plaisir à constater que, de plus en plus, les Japonais tiennent entre leurs mains les voies d'accès et de communications par où doit passer le commerce avec la Chine. La déception causée par l'accord Arita-Craigie (2) n'a pas réussi à se dissimuler derrière les écrits victorieux consacrés à ce que l'on qualifiait ici de capitulation de la Grande-Bretagne. La dénonciation, enfin, par les États-Unis de leur traité de 1911 (3) a été marquée d'abord, dans la presse, par un très court temps d'hésitation, pendant lequel une partie des feuilles paraissaient insinuer que, par leur geste, les États-Unis avaient entendu adresser un avertissement autant à l'Angleterre fléchissant qu'au Japon lui-même; puis les journaux ont rapidement accordé leurs batteries pour dénoncer uniformément la collusion des deux puissances

(1) Allusion à l'affaire de Tientsin.
(2) Sur cet accord, voir ci-dessus le nº 281 (note).
(3) Voir ci-dessus le nº 320.

anglo-saxonnes. En représentant ainsi les adversaires comme en étroite liaison, le Reich espère sans doute détourner le Japon de se montrer conciliant avec l'un pour faire plus fermement face à l'autre. En même temps, le gouvernement allemand donnait une réplique immédiate au geste américain : la signature, hâtivement échangée, de l'accord de commerce et de paiement germano-japonais [1], marquant ainsi nettement de quel côté se trouvait le Reich.

Il n'est pas besoin de s'étendre sur les raisons politiques de l'attitude de l'Allemagne, qui procède des nécessités de l'*axe* antikomintern Rome-Berlin-Tokyo. Un Japon puissant, menaçant l'U.R.S.S. et obligeant l'Angleterre à détourner de l'Europe et de la Méditerranée une partie de son attention et de ses forces, est évidemment fait pour servir les visées du Reich. On conçoit que l'Allemagne ait pu ne pas réfléchir encore ou demeurer provisoirement insensible à la possibilité, sans doute hypothétique, de voir les États-Unis entrer, par la « bande » japonaise, en lice aux côtés des puissances occidentales. Il est plus difficile d'admettre que l'Allemagne puisse perdre de vue les immenses possibilités économiques que lui offre le marché chinois, ou s'imaginer qu'elle n'aurait pas à souffrir de l'abolition du régime de la porte ouverte et de la suppression des concessions internationales. Le développement de son commerce avec la Chine est considérable et ses exportations vers ce pays sont supérieures à celles même de l'Angleterre. Or, les données statistiques suivantes font ressortir que ce commerce a pâti des événements actuels, et que sa diminution est loin d'avoir été compensée par les progrès des échanges avec le Mandchoukouo, tandis que la balance germano-nippone est demeurée à peu près stationnaire.

(en milliers de marks)

	1937	1938	5 premiers mois de 1939
CHINE			
Importations en Allemagne	93.628	101.761	30.065
Exportations d'Allemagne	148.340 (*)	99.443	26.715
JAPON			
Importations en Allemagne	25.653	24.979	12.677
Exportations d'Allemagne	117.241	92.987	47.009
MANDCHOUKOUO			
Importations en Allemagne	64.595	76.909	41.828
Exportations d'Allemagne	11.748	27.184	14.236

(*) Soit plus de 15 % des importations totales de la Chine (Angleterre 11,68, États-Unis 15,75, Japon 15,73, Hong-Kong 2).

(1) Conclu le 28 juillet pour entrer en vigueur le 1er octobre. L'accord concernait les échanges commerciaux et les règlements de comptes et visait à maintenir la régularité des échanges commerciaux entre les deux pays. Il prévoyait en même temps un développement sensible de ces échanges pour l'avenir.

Sans doute, l'Allemagne paraît-elle espérer qu'elle sera, plus facilement que d'autres, admise à développer ses échanges avec ce que les Japonais appellent « le nouvel ordre », et que la revue *Deutsche Volkswirt* a défini comme étant la collaboration des trois pays : Japon, Chine, et Mandchoukouo. Déjà, les accords conclus entre le Reich d'une part, le Japon et le Mandchoukouo, d'autre part, ont institué une sorte de compensation triangulaire. Qu'un pareil régime comprenne ultérieurement la Chine, l'Allemagne n'est-elle pas en droit de s'y attendre, à la suite des déclarations de l'ambassadeur du Japon à Berlin, affirmant que la porte restera ouverte, en Chine, pour ceux qui comprendront le « nouvel ordre » et accepteront d'y collaborer loyalement? La manière dont cette collaboration pourra s'effectuer est esquissée par le *Deutsche Volkswirt*. Relevant l'importance des livraisons du Japon au Mandchoukouo, la revue montre que celles-ci détournent les exportations japonaises des pays où elles pourraient rapporter des devises nécessaires au paiement de certaines matières premières indispensables; d'où difficulté à diminuer encore la part de ces pays par une extension indéfinie des exportations vers la Chine. De grandes possibilités paraissent donc offertes, au sein d'un accord de compensation, à l'Allemagne, qui peut encore développer ses achats de matières premières au Mandchoukouo.

Il n'en demeure pas moins que, sous cet optimisme officiel, transpercent certaines préoccupations. On applaudit aux succès du Japon; on se fait fort de maintenir et d'augmenter encore le courant des échanges avec l'Extrême-Orient. Pourtant, dans ces deux domaines, politique et économique, certains milieux conçoivent des inquiétudes. Inquiétude, très vive, de voir l'Angleterre s'arranger avec le Japon et recouvrer une complète liberté d'action sur le continent. Inquiétude, si le Japon réussissait complètement dans ses desseins, d'assister à une diminution progressive des intérêts européens en Extrême-Orient, atteignant, en définitive, ceux de l'Allemagne comme les autres. Il n'est pas douteux qu'il existe ici des courants favorables à la Chine. Tel est, en tout cas, l'avis de l'ambassadeur de Chine qui me confiait dernièrement qu'on comptait, à la Wilhelmstrasse, des fonctionnaires qui ne partagent pas, à ce sujet, les vues officielles du régime, qui ne sont peut-être même, semblait croire M. Cheng, que les vues personnelles de M. von Ribbentrop. Il ajoutait qu'on se montre encore très sensible, ici, aux réactions de son pays et prenait à témoin la pénible impression provoquée par la réduction du nombre des étudiants chinois en Allemagne, passé de 800 environ il y a deux ans, à moins de 200 aujourd'hui.

On n'en saurait évidemment conclure que ces courants, qui se devinent ou se perçoivent plutôt qu'ils ne se manifestent, puissent modifier la ligne de conduite que paraît s'être tracée le Reich en Extrême-Orient. Il ne m'en a pas moins paru intéressant d'en faire état auprès de Votre Excellence, à un moment où la propagande allemande s'attache à exalter les succès du Japon sur les puissances démocratiques.

384

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 521. *Saint-Sébastien, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 août.)

Un aide de camp du général Queipo de Llano a donné à un informateur de l'ambassade des précisions intéressantes sur l'entretien qui a eu lieu entre le Généralissime et le général Queipo de Llano, au lendemain de la semi-disgrâce de celui qui, après avoir été le conquérant de Séville, en était devenu à peu près le maître (1).

Convoqué à Burgos par le chef de l'État, le général Queipo de Llano, coupant court aux reproches de son interlocuteur, aurait brossé un tableau très noir de l'Espagne, où le malaise s'étend à toutes les classes sociales, et risque de transformer la victoire en échec final. Il aurait fait une charge contre les conseillers du général Franco, qui ne lui « laissent pas voir la réalité ». Partant de là, il se serait attaqué à la Phalange, qui originairement avait ses sympathies, mais à laquelle il ne pardonnait pas ses massives recrues de « rouges ». Le Généralissime, aurait-il ajouté, est menacé de perdre son prestige, entamé déjà par les fautes de ses conseillers et les maladresses du parti. Pour terminer, le général Queipo de Llano aurait émis le vœu que le général Franco consultât également les autres principaux chefs de l'armée en leur demandant de lui exposer sincèrement leurs points de vue.

C'est comme suite à cette suggestion qu'aurait eu lieu l'entretien du général Franco avec les généraux Yagüe, Aranda et Muñoz Grande, dont ont parlé les journaux étrangers le 30 juillet. Il semblerait que les généraux en question n'aient fait que confirmer les dires du général Queipo de Llano.

Le même informateur m'a dit que le comte de Rodezno, ministre de la Justice et titulaire par intérim du portefeuille de l'Éducation nationale, avait également manifesté un grand déplaisir de la situation actuelle. Son discours

(1) **Le 18 juillet, à l'occasion de l'anniversaire du soulèvement national, le général Queipo de Llano avait prononcé un discours à Séville, au cours duquel il avait déclaré que les militaires devaient être au pouvoir et en chasser les nouvelles « camarillas » politiques; il appartenait à ceux qui s'étaient battus de détenir les leviers de commande et non à ceux qui avaient regardé les autres se battre. Évoquant son cas personnel, il affirmait que, s'il avait bien mérité la croix laurée de San Fernando — la plus haute distinction militaire espagnole — il ne ferait rien pour l'obtenir. L'Espagne, ajoutait-il, se trouvait à l'heure présente sous un régime d'injustice; si elle avait enfin du pain, c'était grâce aux mesures qu'il avait prises personnellement en Andalousie pour la culture du blé, alors que d'autres avaient complètement négligé cette question primordiale dans les régions confiées à leur commandement. Le 21 juillet, le général était relevé du commandement de la 2e région militaire et, le lendemain, devait s'expliquer à Burgos devant le général Franco. Le 31 juillet, il était nommé chef de la mission militaire espagnole en Italie.**

du 17 juillet à Pampelune a été intégralement censuré, mais il a laissé entendre tout dernièrement à des journalistes qui l'interrogeaient, qu'il avait dans la capitale de la Navarre souligné qu'à la Justice, « il avait fait uniquement ce qu'il avait pu et non ce qu'il aurait voulu faire », qu'il n'avait d'ailleurs accepté ces charges qu'après avoir consulté les siens (c'est-à-dire le parti carliste) et qu'il était prêt à se retirer.

Ainsi donc, les événements récents qui ont fait couler tant d'encre à l'étranger peuvent se schématiser en deux ou trois idées simples : d'une part, le duel Serrano Suñer-Queipo de Llano, dans lequel vraisemblablement les questions de personnes l'emportent sur les principes, mais auquel le général Queipo de Llano a essayé de donner l'aval des généraux et, d'autre part, une affirmation nouvelle de l'antinomie absolue des éléments phalangiste et requetés, que l'on a arbitrairement fusionnés en un parti unique.

La presse étrangère a forcé la note dans ses commentaires, cela n'est pas douteux. En tout cas, le Généralissime ne paraît pas encore croire que les coups de tonnerre en ce ciel d'été de la victoire soient l'annonce d'un nouvel orage. Il chercherait donc à replâtrer l'édifice en obtenant du patriotisme de tous, militaires, requetés et phalangistes, la constitution d'un cabinet élargi, mais qui ne serait que la continuation de la formule actuelle, de l'équivoque actuelle, ajoutent certains. Ce nouveau cabinet comprendrait, dit-on, un plus grand nombre de généraux, peut-être même Queipo de Llano, mais n'éloignerait pas non plus les têtes de la Phalange. Dans le nouveau portefeuille de Propagande et presse, qui lui serait réservé, M. Serrano Suñer y jouerait d'ailleurs un rôle aussi important que par le passé.

385

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 589. *Londres, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 août; Dir. pol., 5 août.)

Pour la première fois depuis deux mois, la Chambre des Communes a consacré, le 31 juillet, une séance à l'examen des problèmes de politique extérieure. Le gouvernement a tenu, en effet, à donner aux députés, avant les vacances d'été, l'occasion d'exprimer leur opinion sur les grandes questions internationales à l'ordre du jour.

Aussi cette séance a-t-elle présenté un caractère un peu confus. Un nombre relativement restreint de parlementaires ont pris la parole, mais les sujets traités furent nombreux.

J'ai eu, d'autre part, maintes fois l'occasion de signaler au Département combien l'opposition parlementaire aime utiliser les errements passés pour critiquer l'attitude du gouvernement. Sans se départir entièrement de cette coutume, l'opposition a laissé hier l'essentiel du débat porter sur le présent et l'avenir de la politique britannique.

Certains discours ont bien fait allusion aux conversations Hudson-Wohlthat (1) ou aux négociations financières avec la Pologne (2), mais c'est surtout sur les perspectives des négociations de Moscou, sur le problème de Dantzig et sur les affaires d'Extrême-Orient que les orateurs se sont étendus.

En ce qui concerne les négociations anglo-soviétiques, le Premier ministre avait annoncé dès l'ouverture de la séance que l'envoi d'une mission militaire anglaise à Moscou avait été décidé par le gouvernement britannique (3). La nouvelle fut bien accueillie par tous. Mais sir Archibald Sinclair et M. Dalton, tout en approuvant cette décision, reprochèrent au gouvernement de ne pas mettre à la tête de cette mission une personnalité politique de premier plan. Les deux députés pensaient sans doute à lord Halifax. « Pourquoi, a demandé M. Dalton, le Premier ministre, qui croyait à la vertu des contacts personnels au point de faire trois fois en un mois le voyage d'Allemagne et qui se rendit à Rome en compagnie de son ministre des Affaires étrangères, n'applique-t-il pas cette méthode aux négociations qui se prolongent si longtemps à Moscou? » Le chef du parti libéral, lui, insista surtout sur la nécessité d'aboutir à une définition pratique de l'« agression indirecte ». Il déclara que l'intérêt porté par la Russie à la défense et à la neutralité des états baltes égalait très naturellement celui de la Grande-Bretagne à voir l'intégrité territoriale des Pays-Bas respectée.

Sir Archibald Sinclair déclara en outre que la réalité des obligations contractées par la Grande-Bretagne à propos de Dantzig ne pouvait être contestée. Il insista pour faire définir par le gouvernement les caractéristiques d'une agression de l'Allemagne qui déterminerait une participation de l'Angleterre au conflit.

Un peu plus tard, M. Eden, après avoir approuvé la décision prise par le gouvernement et la déclaration du Premier ministre, tint à affirmer que le problème de Dantzig n'était pas limité au statut de cette cité. Il s'agissait de l'indépendance future de la Pologne. Si ce pays était privé du Corridor et du port de Dantzig, son existence même serait menacée. L'Angleterre se trouvait en face d'une nouvelle application de la technique utilisée l'an dernier à l'égard de la Tchécoslovaquie. Le but était le même. Il s'agissait d'imposer aux Polonais le sort analogue à celui subi par les Tchèques l'an dernier.

Enfin, l'opposition ne manqua pas de se servir vis-à-vis du gouvernement de la décision prise par le président Roosevelt de dénoncer le traité de com-

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331, 332.
(2) Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 98, 108, 126, 206, 232, 256, 295, 306, 356.
(3) Le texte de cette annonce était transmis le 31 juillet par un télégramme no 2428. La déclaration faite à cette occasion par le Premier ministre britannique était celle même qu'avait proposée le Foreign Office au Département, le 28 juillet (voir ci-dessus le no 351), et qui suscitait de vives réticences à Paris.

merce conclu en 1911 entre son pays et le Japon [1]. Ce recours à la manière forte contrastait avec l'esprit dont s'était inspiré le gouvernement britannique en concluant l'accord Arita-Craigie [2]. En outre, Londres aurait dû conjuguer son action avec celle de Washington et ne pas donner en Extrême-Orient le spectacle de sa faiblesse.

A ces diverses critiques, le Premier ministre répondit par un exposé dont vous connaissez les grandes lignes. J'en communique toutefois ci-joint le texte à toutes fins utiles au Département.

Les paroles de M. Neville Chamberlain ont semblé à certains moments trahir quelque impatience. Si le Premier ministre reste toujours insensible aux accusations de faiblesse dont il est maintenant régulièrement l'objet, les allusions faites à une attitude qui, de sa part, ne serait pas absolument confiante tant vis-à-vis de certains de ses collaborateurs, comme lord Halifax, que du Parlement le touchent visiblement. Il a répondu hier aux discours de sir Archibald Sinclair et de M. Dalton sur un ton très vif. Il a souligné les contradictions qu'on pouvait relever dans les exposés de ces deux députés, l'un prétendant que la politique étrangère de la Grande-Bretagne restait entre les mains de lord Halifax, mais sans être ratifiée par le Premier ministre, le second affirmant au contraire que l'influence du principal secrétaire d'État ne pouvait plus l'emporter lors des réunions du Cabinet sur les vues de sir John Simon et sir Samuel Hoare.

Reprenant les critiques dont avait été l'objet son gouvernement, le Premier ministre justifia les retards apportés à la conclusion de l'accord avec les Soviets par les difficultés relatives à la définition de l'agression indirecte. « Nous ne voulons pas, a-t-il dit, avoir l'air d'empiéter sur l'indépendance des états tiers, or la définition qui nous est proposée par M. Molotov nous paraît présenter ce danger » [3].

Ce passage du discours du Premier ministre est à vrai dire le seul qui ait apporté à la Chambre un élément précis d'appréciation. A propos de l'Extrême-Orient, M. Chamberlain se contenta de réaffirmer avec force que l'accord signé à Tokyo n'entraînait aucun abandon de la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Chine, et ne comportait aucune reconnaissance de l'état de belligérance au bénéfice du Japon. Travestir les termes de l'accord, dit-il en substance, peut seulement servir à décourager la résistance des Chinois et à servir la propagande des puissances qui nous sont hostiles.

Quant à la question de Dantzig, M. Chamberlain rappela les termes de la déclaration du 10 juillet, dont j'ai adressé la traduction à Votre Excellence par ma communication nos 2149-2150 de ce même jour [4], et auxquels il déclara n'avoir rien à ajouter ni à retirer. Mais après avoir rendu hommage au calme du gouvernement polonais, il compléta sa pensée par une phrase

(1) Sur cette dénonciation, voir ci-dessus le n° 320.
(2) Conclu à la suite des incidents de Tientsin : voir ci-dessus le n° 281 (note).
(3) Les termes utilisés par le Premier britannique, et rapportés par le communiqué de l'agence Reuter, sont reproduits dans le télégramme n° 2434, du 31 juillet, qu'il a paru superflu de reproduire.
(4) Ce télégramme est ci-dessus reproduit sous le n° 160.

singulièrement optimiste. « La situation locale à Dantzig a causé une grande appréhension et elle mérite évidemment un examen très attentif. Mais certains des articles que j'ai vus dans la presse au sujet de l'importance des mesures de mobilisation qui y ont eu lieu ont, sans aucun doute, été exagérés. Aussi, bien que nous continuions à suivre la situation, je crois que lord Halifax avait raison de dire récemment qu'il n'éprouvait pas à ce propos d'inquiétude irraisonnée. »

En résumé, ce débat n'a pas apporté d'éléments nouveaux dans la situation. La séance d'hier n'en fait pas moins ressortir une fois de plus la position personnelle dominante du Premier ministre et l'impuissance où se trouve l'opposition de modifier, au cours d'un débat, la position qu'il a adoptée. C'est ainsi qu'il s'est refusé à tout engagement de réunir les Chambres en cas de tension pendant les vacances parlementaires. Ce n'est pas au Parlement que M. Chamberlain peut trouver un guide ou un frein pour la politique qu'il entend suivre, mais auprès de l'opinion publique qui a su, à l'occasion de la création du ministère des Approvisionnements ou de l'établissement de la conscription, manifester ses sentiments sans la moindre équivoque.

386

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 186 (1). Secret. *Istanbul, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

Je n'ai pour le moment rien à ajouter aux communications par lesquelles j'ai tenu le Département au courant de l'activité de la mission du général Huntziger (2), en même temps que je formulais quelques réflexions sur les importants résultats qui ont été obtenus.

Le général a emporté à Paris un projet de convention militaire (3), sur lequel les deux états-majors sont dès maintenant d'accord et qui recueillera sans doute l'adhésion du commandement britannique. Une copie de ce document m'a été laissée. Supposant que le Département aura été renseigné directement par le général Huntziger (4), je m'abstiendrai, sauf instruction contraire,

(1) Extraite des papiers Massigli.
(2) Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386.
(3) Il n'a été retrouvé, aux archives de la Guerre, en guise de projet d'accord, qu'un brouillon au crayon de 2 pages, daté du 26 juillet, et qui se contentait d'indiquer une liste de têtes de chapitres : échanges de renseignements, fournitures d'armes, attitude en face des pays voisins, sans plus de précisions.
(4) Un compte rendu par ce dernier de ces entretiens, adressé le 11 août au ministre de la Défense nationale, est reproduit ci-après sous le nº 526.

d'envoyer moi-même à la direction politique copie du texte dont il s'agit.

La rapidité avec laquelle a pu être établi le projet de convention militaire rend d'autant plus fâcheux les délais auxquels les lenteurs du Foreign Office nous contraignent, en ce qui concerne la négociation de l'accord politique. J'ai déjà attiré à maintes reprises sur cette situation l'attention du Département. Je me permets de le faire à nouveau. Je ne voudrais pas que le gouvernement turc pût avoir le sentiment que les gouvernements de Paris et de Londres, après l'avoir compromis politiquement et s'être assuré militairement son appui, cherchent à éviter tout engagement en ce qui concerne les garanties que la Turquie réclame. Telle n'est certes pas notre intention; mais tel est, malheureusement, le sentiment que les lenteurs excessives risquent à la longue de créer.

387

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 519. *Saint-Sébastien, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir de la situation actuelle de l'Espagne avec un membre influent de l'aristocratie espagnole, ancien sénateur, ami fidèle de notre pays, esprit cultivé et pondéré, dont l'opinion présente une réelle valeur.

L'entretien a naturellement porté sur la politique intérieure du gouvernement et sur les bruits qui ont circulé récemment à ce sujet tant en Espagne qu'à l'étranger.

L'interlocuteur de mon collaborateur n'a pas nié qu'un réel mécontentement régnait depuis quelque temps dans divers milieux, spécialement chez les militaires, et que, d'autre part, une certaine inquiétude commençait, après les joies de la victoire, à s'étendre sur tout le pays.

Il ne saurait, selon lui, en être autrement et voici comme s'analyserait la situation actuelle :

Le mouvement de 1936 a été, il convient de le rappeler, l'œuvre de trois éléments distincts : les militaires, mécontents de la République; les monarchistes, naturellement hostiles au régime; les traditionalistes ou carlistes de Navarre, animés des mêmes sentiments, et qui, par une sorte de levée en masse, ont jeté près de 50.000 hommes dans la balance.

Quant à la Phalange, il en était alors peu question. Les affiliés étaient incontestablement des jeunes gens décidés et prêts aux coups de main, mais leur nombre était encore trop réduit pour qu'ils pussent prétendre jouer véritablement un rôle. D'ailleurs, ils ne le désiraient pas. Un émissaire parti

en juillet 1936 de la maison même de notre informateur pour visiter José Antonio Primo de Rivera dans sa prison et l'avertir des projets de soulèvement en cours de préparation, n'aurait rapporté qu'un désaveu de ces projets, le chef phalangiste estimant qu'il fallait attendre encore des mois et peut-être des années avant de pouvoir porter un coup décisif au régime. Or, a continué notre interlocuteur, que voyons-nous à l'heure actuelle? La Phalange s'est emparé du pouvoir et prétend dicter sa loi au pays. On dira, il est vrai, que, depuis l'unification de 1937, un phalangiste peut être aussi bien un requeté ou un carliste qu'un disciple de José Antonio. Mais c'est là que réside précisément la faiblesse de la Phalange : à un triple point de vue cette unification a été une erreur :

a. En Italie, en Allemagne, le parti a conquis le pouvoir; en Espagne au contraire, on a créé artificiellement un parti parce qu'on voulait amalgamer des tendances momentanément alliées pour un objet précis — la lutte contre le front populaire — mais accusant par ailleurs de profondes divergences. Cette mesure présentait non seulement tous les inconvénients d'une création artificielle, mais était encore vouée à un échec certain en raison du caractère espagnol.

b. Il faut, en effet, avoir soin de séparer deux notions que l'on a trop tendance à confondre : celle d' « unité nationale », c'est-à-dire, territoriale, administrative, d'autant plus nécessaire à sauvegarder que le séparatisme est encore très vif chez les Basques et les Catalans, et celle d' « union nationale », d' « union sacrée », c'est-à-dire d'entente entre gens professant des opinions politiques différentes. Cette conception répugne absolument au tempérament espagnol, qui a besoin de discussions et de contradicteurs. Ces discussions, il vaut beaucoup mieux qu'elles éclatent entre membres de groupements adverses qu'à l'intérieur du même parti; car, dans ce cas, les haines sont plus vives, les rivalités plus tenaces. On peut, à la rigueur, s'entendre avec ses ennemis ou tout au moins composer avec eux, mais une fois la rivalité entrée dans le sein d'une famille, il est bien difficile de l'extirper.

c. Enfin, et c'est là la principale erreur de la Phalange, celle qui lui vaut tant d'ennemis, qui dit fusion ne dit pas absorption. Or, à l'heure actuelle, la Phalange, formation politique assez avancée, vise à absorber les partis liés à elle et à leur imposer sa doctrine, sans souci de leurs propres convictions.

Ceci est patent dans le domaine économique, notamment. (Je cite toujours notre interlocuteur.) Si l'Espagne voulait vivre sur elle-même, comme cherche à le lui imposer la Phalange, elle le pourrait peut-être, mais la majorité du pays n'a aucun goût, ni aucun intérêt à imiter les états totalitaires.

En effet, l'Espagnol peut supporter mieux que quiconque les privations, mais il n'admet jamais les privations qui lui apparaissent contraires à la nature : le pain noir par exemple.

En outre, la restauration de l'industrie espagnole s'impose comme indispensable à sa restauration économique. Cette industrie a besoin de capitaux et de matières premières. Les puissances totalitaires ne peuvent lui fournir ni les uns ni les autres, malgré le côté séduisant du régime du troc.

Pour ces diverses raisons, la dictature de la Phalange, basée sur une équivoque, paraissait à notre informateur contraire aux vœux et aux besoins du pays.

Questionné ensuite sur le problème extérieur, notre informateur a admis, comme tout le monde, que le comte Ciano était parti « sans rien emporter » (1). Il aurait, paraît-il, présenté un questionnaire comprenant plusieurs points : un sur la base des Baléares, un autre sur l'action de la flotte espagnole dans la Méditerranée, un autre sur l'Afrique du Nord... etc... Aucune réponse précise ne lui aurait été faite par le Caudillo qui, poussé dans ses derniers retranchements, aurait fini par déclarer : « Pourquoi voulez-vous que nous signions quelque chose puisque, dans notre situation actuelle, nous serions incapables de tenir nos promesses? »

La personnalité en question a dit enfin tenir de très bonne source que le comte Ciano avait profité de ses entretiens avec le Généralissime pour attirer son attention sur les dangers que ferait courir au peuple espagnol une restauration monarchique. Le retour à la royauté, aurait dit le ministre italien, signifierait pour l'Espagne le retour à des conceptions périmées qui l'ont conduite très bas, et l'arrêt de l'élan patriotique dont la Phalange est la clef et auquel il faut faire confiance; ce serait enfin donner une satisfaction inutile aux puissances démocratiques qui ne cachent pas leur hâte de voir revenir un régime leur permettant, comme par le passé, d'exercer leur influence sur la Péninsule.

Notre informateur a conclu que cette hostilité de l'Allemagne et de l'Italie n'était pas suffisante, à son avis, pour empêcher une restauration et que, contrairement à ce qu'il pensait, il y a encore quelques mois, cette restauration ne devait pas être ajournée plus longtemps. En effet, malgré les périls que l'état d'incertitude du pays paraît faire courir à une entreprise monarchique, le retour de la dynastie est nécessaire pour endiguer immédiatement l'action néfaste de la Phalange qui, si elle se consolide, ramènera l'Espagne à une situation toute différente certes, dans le domaine de l'idéologie, de celle de 1936, mais bien voisine par ses conséquences économiques et sociales.

Il a terminé en déclarant que les chances du roi Alphonse XIII ne cessaient de grandir, et que si, il y a six mois, les monarchistes, en grande majorité, soutenaient la candidature de l'infant Don Juan, beaucoup pensaient maintenant que l'expérience et l'autorité de l'ancien roi étaient, dans les circonstances actuelles, des facteurs trop importants pour être négligés.

J'ai relaté ces propos tels qu'ils m'ont été donnés, sans chercher à me dissimuler que les traditions de famille, les façons de penser et la nostalgie d'un passé aboli ont pu influencer le jugement de celui qui les avait tenus.

(1) Sur le voyage du ministre italien en Espagne, voir ci-dessus le nº 253 (et note).

388

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 523. *Saint-Sébastien, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

J'ai profité de mon voyage en Catalogne (voir ma dépêche nº 522 du 1er août 1939) [1] pour me rendre dans les Pyrénées-orientales et examiner sur place la situation des réfugiés, qui a donné lieu à tant de commentaires passionnés des deux côtés de la frontière.

Mon enquête s'est bornée aux camps dépendant de la XVIe région militaire. Il s'y trouvait encore, au 24 juillet, 59.944 réfugiés (contre 104.010 au 1er juin) répartis dans les six camps de :

Saint-Cyprien	5.016
Barcarès	36.129
Agde	16.701
Champ de Miers	509
Villeneuve-la-Rivière	465
Collioure	229

D'après les renseignements qui m'ont été donnés, il résulte des enquêtes effectuées à ce jour que seulement 24 % des intéressés (soit environ 15.000) seraient désireux de retourner en Espagne; 21 % (soit 14.000) voudraient se fixer définitivement en France et 55 % (soit environ 35.000) souhaiteraient se rendre dans un pays étranger.

J'ai été frappé du soin apporté par les autorités civiles et militaires à l'installation des camps, et le visiteur impartial ne peut que rendre hommage à leurs qualités d'organisateurs et à l'esprit profondément humain qui les anime dans l'accomplissement de leurs fonctions si arides et si délicates. La nourriture, à peine moins abondante que celle de nos soldats, et l'hygiène, sont l'objet de tous les soins. Le plus important de ces camps, celui de Barcarès, est divisé en secteurs. Chacun de ceux-ci possède un service médical complet et plusieurs infirmeries. Les commandants ont su occuper les loisirs forcés de leurs hôtes

(1) Non reproduite. L'ambassadeur y relatait son voyage à Barcelone, le 22 juillet, après être passé par Pampelune et Saragosse, pour y rencontrer le consul général de France à Barcelone et les Français vivant en Catalogne. Le maréchal Pétain notait qu'une vie normale reprenait en Navarre et en Aragon, mais que la province de Lerida avait beaucoup souffert. En Catalogne, où l'activité industrielle n'avait pu encore reprendre, régnait par contre un certain malaise. Pourtant, le représentant de la France avait été bien accueilli par les autorités qui l'avaient fait accompagner jusqu'à la frontière.

(sports, baignades, jeux, manifestations artistiques, orchestres, etc.). Ils ont, dans tous leurs efforts, fait preuve du plus grand libéralisme. Plus favorisés que les diplomates en Espagne, les miliciens ne voient même pas leur correspondance soumise à la censure : seuls les journaux et les tracts sont arrêtés.

Le résultat de cette organisation, qui honore ceux qui l'ont conçue et réalisée, est que les réfugiés acceptent difficilement l'idée de rentrer en Espagne. La mansuétude, peut-être excessive, dont nous avons fait preuve, porte ses fruits.

On m'affirme même que certains miliciens, rapatriés en Espagne, sont revenus dans les camps clandestinement. Ils ont dit, et on les a crus, que les camps de concentration français étaient plus hospitaliers que ceux d'Espagne. La comparaison est flatteuse; mais il n'en demeure pas moins que les départs se font plus rares, au moment précis où, grâce à nos efforts depuis quatre mois, les autorités espagnoles accroissent le rythme des rapatriements. Le gouvernement de Gérone est prêt, dit-il, à reprendre 6.000 hommes par semaine. M. Didkowsky, préfet des Pyrénées-orientales, dont on ne saurait trop louer le dévouement et les qualités d'administrateur, me l'a confirmé. Or, cette semaine, il a été difficile d'arriver au chiffre total de miliciens acceptés par les autorités espagnoles. Il est à craindre qu'on ne l'atteigne pas la semaine prochaine, la plupart des pensionnaires refusant de partir.

Nous risquons donc, actuellement, d'arriver à cette situation paradoxale de ne plus trouver personne à rapatrier, et de ne pouvoir profiter de la bonne volonté des autorités espagnoles qui s'est manifestée à la suite de la restitution de l'or.

Parmi les Espagnols que j'ai interrogés, les uns m'ont répondu ce n'est pas le moment de rentrer en Espagne, ou j'attends le retour de la République, ou encore, je rentrerais si j'étais certain de ne pas être inquiété.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du peu d'entrain des miliciens à rentrer dans leur pays.

Sans doute nos traditions humanitaires et les obligations du droit d'asile nous empêchent, tant que les circonstances ne l'imposent pas, de procéder à des rapatriements d'office. Il serait toutefois très désirable que le séjour des réfugiés en France, qui a déjà coûté au Trésor plusieurs centaines de millions, fût abrégé le plus possible. Il conviendrait, dans ce but, d'opposer à la propagande qui s'exerce contre le rapatriement, une propagande sérieuse en faveur du retour en Espagne, et faire connaître aux réfugiés les conditions avantageuses du retour dans leur pays. Mais cette propagande est à faire par les Espagnols. Il est regrettable, à cet égard, qu'un poste de radiodiffusion français ait reproduit récemment les informations d'un journal aux termes desquelles les réfugiés qui rentrent en Espagne s'exposeraient tous à être fusillés. Le gouvernement civil de Gérone s'est élevé, en ma présence, contre le caractère tendancieux de renseignements de cette nature, qui sont désobligeants pour le gouvernement espagnol et, également, contraires à nos intérêts.

Il semble, d'autre part, qu'un contrôle rigoureux devrait s'exercer sur la correspondance des réfugiés. Pratiquement, il y aurait lieu d'interroger individuellement, et plus sérieusement qu'on ne le fait, les intéressés sur leurs intentions. Tous les hommes valides seraient mis en présence du dilemme

suivant : ou l'incorporation dans les compagnies de travailleurs, prévues par le décret d'avril 1939, ou le retour en Espagne. Il est à prévoir que la perspective d'un travail assez sévère déterminerait le départ des indécis qui n'ont pas de motifs sérieux de rester chez nous, mais dont le tempérament contemplatif s'accommode fort bien des loisirs forcés que le régime des camps leur impose. Par ce moyen, nous pourrions probablement accélérer le rythme des départs et réduire le reliquat de réfugiés que nous serons, en fin de compte, obligés de garder à notre charge [1].

389

M. Spitzmuller, Chargé d'affaires de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 466. Secret *Bucarest, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 août.)

M. Calinesco m'a fait part dernièrement des inquiétudes du gouvernement roumain en ce qui concerne l'action de l'axe Rome-Berlin, et en particulier l'expansion allemande vers le midi européen.

D'après les informations que possède le président du Conseil, ce n'est pas vers Dantzig, ni vers l'Ukraine, ni même vers la Roumanie, que s'orienterait la prochaine poussée du Reich, mais bien vers la Méditerranée. Selon M. Calinesco, ce serait une erreur de croire que l'Italie est isolée dans cette mer : elle dispose au contraire d'un appui complet et puissant de son alliée qui renforce et dirige ses propres tendances impérialistes. Comme je lui demandais sur quoi il fondait sa conviction, en elle-même fort plausible du reste, le président du Conseil m'a répondu que tous les renseignements recueillis par le gouvernement roumain depuis près d'un an et demi concouraient, sans exception, à renforcer cette opinion. Au surplus, d'après lui, les faits parlent d'eux-mêmes quand leur cause profonde est clairement déterminée. Or, le développement de la politique extérieure de l'Axe s'explique, pense-t-il, non pas par la théorie vague de l'espace vital, ni par l'idée de la grande Allemagne, mais surtout par la volonté arrêtée de descendre vers la Méditerranée et de s'y établir sur des positions inexpugnables.

Parmi les sources d'information que m'a citées M. Calinesco, il convient de relever tout spécialement un rapport adressé, il y a dix-huit mois, au palais Sturdza par M. Comnène, alors que celui-ci était encore ministre de Roumanie

[1] Dans une dépêche nº 628, du 21 août, l'ambassadeur de France en Espagne revenait sur la question : « Ainsi que je l'exposais dans ma lettre nº 523 du 1er août, si le droit d'asile nous impose certaines obligations vis-à-vis des réfugiés, il ne doit pas non plus nous faire perdre de vue les intérêts français ». Il fallait contrecarrer la propagande qui dissuadait les réfugiés de rentrer en Espagne, en raison de « la torture et (de) la mort qui les attendent ».

à Berlin, et qui transcrit les déclarations, extrêmement précises à cet égard, que lui avait faites un grand industriel allemand, d'ailleurs peu favorable au régime, mais lié d'une étroite amitié avec le général von Blomberg. Ce rapport, rédigé au début de 1938, continue de frapper le cabinet de Bucarest par l'exactitude de ses vues et par la réalisation rigoureuse de toutes ses prévisions. D'ailleurs, le même personnage avait déjà communiqué à M. Comnène, au début de 1936, d'autres informations qui s'étaient révélées tout aussi exactes, en dévoilant à l'avance, dans ses principes et dans ses conséquences, le plan allemand d'occupation de la rive gauche du Rhin.

L'industriel allemand annonçait donc, dans l'ordre chronologique et en les justifiant rationnellement, l'Anschluss, les premières tentatives sur la Tchécoslovaquie, les événements de mai et de septembre, l'annexion de la Bohême et de la Moravie, celle de l'Albanie et celle de Memel. Mais la partie la plus intéressante de son exposé est l'énoncé du postulat qui détermine l'expansion allemande et qui peut se résumer ainsi.

L'Axe, c'est-à-dire l'Allemagne, ne peut songer à dominer l'Europe, s'il n'est pas fermement installé du nord au sud du continent. Aucune action importante ou durable ne peut être exercée s'il ne possède pas la Méditerranée pour des raisons à la fois politiques, économiques et stratégiques. La valeur intrinsèque de l'allié italien est trop sujette à caution pour que le Reich puisse s'en contenter. Il se trouve donc devant la nécessité, avant de s'attaquer aux grands problèmes de l'Est, de s'établir lui-même d'une manière puissante et définitive en Méditerranée et de soustraire cette mer à toute influence étrangère.

Pour fonder son action, l'Allemagne dispose de deux bases de départ également importantes : l'une constituée par l'Espagne, l'autre par les Balkans; en Espagne, elle tend à croire que les jeux sont faits, que l'orientation du général Franco est définitivement acquise à l'Axe et que la réduction de Gibraltar n'est qu'une question de jours; dans les Balkans, l'occupation de l'Albanie par l'Italie ne signifie rien moins que l'établissement d'une base de départ pour l'occupation de Salonique qui, séparant les deux alliées balkaniques, Grèce et Yougoslavie, les réduira l'une et l'autre à l'impuissance. En outre, les avantages pour la Bulgarie sont tels que l'adhésion de celle-ci à l'Axe est acquise. La Yougoslavie neutralisée, la Roumanie menacée ou attaquée par ailleurs, tant du côté hongrois que du côté bulgare, la descente sur les Détroits pour rejeter la Turquie en Asie ne sera plus qu'un jeu. Du même coup, la valeur stratégique du Dodécanèse sera décuplée.

De même, l'Italie opérant en Afrique du Nord avec la coopération de troupes allemandes bien entendu, doit arriver sans peine au moins jusqu'au Nil, en raison de l'insuffisance des défenses anglo-égyptiennes et de la faiblesse numérique des forces qui lui sont opposées. De là, elle menacera gravement le canal de Suez, au cas où elle ne pourrait le couper complètement. Une attaque sur la Tunisie présente beaucoup moins d'intérêt, la possession de Gibraltar, de Suez et des Détroits d'une part, « l'oblitération » du détroit de Sicile d'autre part, suffisant à mettre les puissances de l'Axe en mesure de couper les communications entre la France et le continent africain comme celles des deux pays démocratiques avec leur empire.

L'informateur concluait en déclarant qu'une fois la position de l'Allemagne assise en Méditerranée, et, par suite, en mer Noire, tout l'est de l'Europe tomberait comme un fruit mûr. C'est pourquoi, dès l'ouverture des hostilités, l'effort des puissances de l'Axe portera dans sa quasi-totalité sur la mer intérieure, les autres théâtres d'opérations ne constituant en fait que des diversions.

Sans attacher à ces extrapolations plus d'importance qu'elles n'en comportent, il n'en est pas moins frappant de constater la rigueur avec laquelle le plan rationnellement conçu par les dirigeants allemands a été appliqué et, jusqu'à présent, consacré par le succès. D'un autre côté, d'après les dires de M. Calinesco, l'impression que ces conceptions et les résultats qu'elles ont permis d'atteindre au Reich produisent sur le Roi et ses ministres est profonde. Il y a sans doute là un élément psychologique important que nous aurions intérêt à ne pas négliger.

390

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 666 [1]. *Berlin, 1er août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 août.)

La lecture des journaux allemands laisse actuellement, d'une manière générale, l'impression que les ennemis acharnés de l'Allemagne, les pays qui agissent à son égard avec injustice et contre lesquels la défiance, voire même la haine du peuple allemand sont, en ce moment, naturelles, sont l'Angleterre et la Pologne.

En ce qui concerne la France, on ne semble pas vouloir chercher à exciter l'opinion contre elle. Il est vrai que ce souci de la ménager, en l'attaquant moins vivement que ses alliés, se complète parfois de la satisfaction que l'on éprouve à laisser entendre qu'elle ne joue plus qu'un rôle secondaire dans la politique internationale, où elle n'est que le satellite de l'Angleterre. Qu'elle soit dans le camp des ennemis de l'Allemagne ne choque pas l'Allemand; il considère cet événement comme normal. Jusqu'ici, on ne lui en voulait pas trop, on l'en plaignait plutôt et l'on a pu trouver, dans plusieurs journaux, des correspondances assez sympathiques des envoyés de ces journaux à Paris sur le bonheur de vivre, l'individualisme et même le courage tranquille du petit bourgeois français.

Toutefois, alors que se confirme le redressement de la France, on discerne ici un sentiment nouveau. On avait habitué le public allemand à l'idée d'une

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

France aimable, mais désorganisée, attelée au char de l'Angleterre, dont elle se contenterait de suivre mollement la route, le freinant même peut-être, soit par inertie, soit par désir d'indépendance. La constatation que maintenant une France forte pèse sur les décisions de l'Allemagne énerve, visiblement, les dirigeants de la propagande du Reich et explique pourquoi, après avoir plaint la France d'être faible, ils cherchent à minimiser ou à critiquer les efforts qu'elle est en train d'accomplir.

Le train de décrets-lois adopté samedi dernier à Paris par le Conseil des ministres [1] a fait abandonner aux feuilles allemandes la discrétion relative dont elles avaient coutume de faire preuve à l'égard des affaires intérieures françaises. C'est ainsi que deux grands organes berlinois, la *Gazette de la Bourse* et la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, ont consacré à cet important événement leurs éditoriaux du lundi soir. Les autres journaux en ont donné, en bonne place, un compte rendu explicite.

Ce qui frappe tout d'abord, dans ces comptes rendus, c'est l'embarras visible avec lequel les feuilles ont commenté les divers décrets pris récemment par le gouvernement français. Il leur aurait été, en effet, assez difficile de dénigrer des mesures auxquelles le gouvernement allemand a déjà eu recours lui-même. Il ne leur aurait pas été plus facile de louer sans réserves l'œuvre d'un gouvernement démocratique. Les organes nazis ont alors pris le parti de déclarer que la France se voyait contrainte « d'imiter » le Reich et de mettre en pratique chez elle des méthodes qu'elle avait blâmées quand l'Allemagne les avait employées. C'est ainsi que la presse allemande a présenté les décrets-lois sur la natalité et sur la famille comme la copie de ce qui avait été déjà fait par le Reich hitlérien. Il n'en serait pas autrement des mesures prises pour attacher le paysan à son sol, pour développer les productions agricole et minière, etc. Certaines feuilles, d'ailleurs, s'empressent d'ajouter qu'on peut douter, vu l'incorrigible individualisme du peuple français, de l'efficacité de ces mesures. « La graine importe moins que la terre où elle est semée », ainsi que l'écrivait l'une d'entre elles.

Ce n'est pas seulement le redressement de la France au point de vue économique et social que la presse allemande s'efforce de minimiser, mais encore et surtout les progrès de sa puissance militaire. Elle a donné de la revue du 14 juillet à Paris, un compte rendu volontairement bref, se contentant de souligner les prétendues insuffisances du service d'ordre que l'on y aurait constatées et d'ironiser sur la place donnée, dans le défilé des troupes, à la Légion étrangère. Le cinéma lui-même s'est mis à l'unisson : grâce à l'ingéniosité de la censure cinématographique, le public allemand n'a pu voir autre chose, de la revue, que le président du Conseil s'abritant sous un parapluie, les sapeurs barbus de la Légion étrangère, quelques tirailleurs sénégalais et une dizaine

[1] Le 29 juillet, le Conseil des ministres avait approuvé 80 décrets-lois. Le premier prorogeait la Chambre des députés jusqu'au 1er juin 1942. Les autres intéressaient la sûreté de l'État (renforcement des mesures de la lutte contre l'espionnage), la limitation des bénéfices des entreprises travaillant pour la Défense nationale, la création du commissariat général à l'Information confié à Jean Giraudoux, inspecteur des postes diplomatiques au ministère des Affaires étrangères. Un code de la famille était enfin institué (mesures d'aide ou de protection de la famille) en vue de favoriser la natalité.

d'avions. Si les organes nazis, enfin, se sont élevés avec indignation contre les vols d'entraînement des avions anglais au-dessus de la France, en revanche, ils n'ont pas soufflé mot des progrès réalisés ces derniers temps dans la production aéronautique française. Au fond, tout est mis en œuvre pour cacher au public allemand ce qu'à la vérité, il a toujours été le plus prêt à redouter : la force de l'armée française.

La presse allemande ne s'attache pas seulement, d'ailleurs, à déformer les détails de l'œuvre accomplie par le gouvernement français. Elle veut y discerner aussi le signe d'une évolution politique vers une forme d'état autoritaire. A l'en croire, la France glisserait rapidement vers la dictature. « La France sous le signe de la dictature »; « Les décrets-lois du dictateur Daladier »; « Coup d'État en France », tels sont les titres dont la *Gazette de la Bourse* fait précéder ses articles sur les dernières mesures adoptées par le cabinet français. Aux dires de ce journal, on se trouverait en France en présence d'une action de caractère nettement anticonstitutionnel et cela, ironie du sort, dans le même mois où l'on a célébré le cent cinquantième anniversaire de la Révolution française. Ainsi se trouveraient soulignées les contradictions dans lesquelles se débattent les démocraties.

On trouverait avec peine, dans le tableau que les journaux allemands donnent de la situation intérieure française, l'objectivité relative dont, il y a encore un mois, certains d'entre eux semblaient faire preuve à l'égard du redressement de la France. L'idée qu'une France forte serait plus prête à se rapprocher de l'Allemagne, qu'elle serait donc un élément favorable dans l'équilibre des forces en Europe, est un thème qui, au cours de ces dernières années, a été fréquemment et à diverses reprises développé par la presse allemande. Aujourd'hui, celle-ci s'efforce de nier que la France soit redevenue forte. Elle souligne le caractère soi-disant artificiel de son redressement, dont la seule raison d'être serait, à l'en croire, la haine de l'Allemagne et le désir de tout mettre en œuvre pour l'encercler et, s'il le faut, l'anéantir. Bien plus, le gouvernement français entretiendrait dans son opinion publique une psychose de guerre, qui pousserait le peuple à accepter tous les sacrifices. Grâce au danger allemand, on obtiendrait de lui l'abandon de ses libertés traditionnelles. Ce danger, pourtant, il n'appartiendrait qu'à la France de le supprimer d'un coup. Mais c'est là une résolution dont, aux dires des organes nazis, la diplomatie française ne se serait pas encore montrée capable.

*
* *

Cette diplomatie de la France, la presse allemande lui adresse les mêmes critiques que par le passé. La France serait encore imprégnée de l'esprit de Versailles. En proie au même complexe d'infériorité qu'elle a toujours eu en face de l'Allemagne, elle s'efforcerait d'assurer aujourd'hui sa sécurité par l'encerclement de l'Allemagne, encerclement qui, affirme la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, « n'a pas seulement pour but d'obliger l'Allemagne, en cas de guerre, à lutter sur deux fronts, mais est également destiné à être un élément permanent de l'équilibre des forces en Europe ». On retrouve

là un des arguments les plus classiques des feuilles allemandes : si la France refuse de s'entendre avec l'Allemagne, c'est qu'elle se sent trop faible. Elle préfère trouver un abri dans une coalition antiallemande.

Ce qu'il y a de plus frappant, dans les commentaires dont les journaux allemands accompagnent les dépêches de leurs correspondants de Paris, c'est le désir manifeste de représenter la diplomatie de la France comme entièrement mise au service de la politique anglaise d'encerclement. Ne pouvant nier l'accord qui existe entre Londres et Paris, les feuilles le présentent comme une sorte de pacte liant un seigneur à son esclave. L'Angleterre : commanderait, la France obéirait. C'est ainsi que, brodant sur ce thème, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* écrivait dans son éditorial de lundi soir : « Nombreux sont les Français qui se demandent pourquoi une guerre pourrait bien éclater. Mais ce n'est pas leur gouvernement qui serait capable de leur répondre, car il a laissé aux Anglais le soin de décider en premier ». Le même journal n'escompte d'ailleurs pas que le Français refusera de se battre pour l'Angleterre : « Il est clair, poursuit-il, qu'en cas de crise, la France remplira ses obligations à l'égard de l'Angleterre, sans que celle-ci ait besoin d'en appeler à son honneur, comme l'ambassadeur de France a été obligé d'en appeler à l'honneur de la Grande-Bretagne en 1914. La France est emprisonnée, pieds et poings liés, dans les filets de l'Angleterre ».

Ainsi, les critiques que la presse nationale-socialiste adresse à l'attitude de la France visent, à travers celle-ci, la politique de l'Angleterre. C'est l'Angleterre la grande responsable de l'état de choses actuel. Aussi bien, tout en déclarant que la France n'abandonnera pas son alliée, la presse laisse-t-elle entendre que l'opinion publique en France pourrait bien, un beau jour, s'insurger contre l'idée d'avoir à faire la guerre pour défendre l'Empire britannique. Si même cette éventualité leur paraît exclue pour le moment, il ne serait pas surprenant que les dirigeants du Reich l'envisagent comme possible à longue échéance; peut-être sera-ce là la première fissure du front de la paix.

En attendant, et comme, en fait, tout se tient, on n'a certainement pas abandonné ici l'espoir de voir le peuple français se lasser à la longue des efforts qui lui sont demandés pour assurer le succès d'une politique extérieure dont il aurait peine à discerner l'intérêt national. Le maintien sous les drapeaux de nombreux soldats, l'augmentation des impôts, le retour à un rythme de travail accru, tout cela, laissent entendre les journaux allemands, susciterait un mécontentement latent que, seule, une psychose de guerre, habilement entretenue, empêcherait de s'exprimer. Bien des Allemands ont eu et ont encore, quoique dans une moindre mesure, l'impression que si le peuple français se rendait enfin compte que l'Allemagne ne lui veut, à lui, aucun mal, que s'il était averti à temps qu'on l'entraîne sur le chemin rocailleux des décrets-lois, vers une tuerie qu'il n'aura pas voulue et qu'il aurait pu éviter, une conjoncture singulièrement favorable à l'Allemagne se trouverait réalisée en France, à savoir une double révolte, à la fois contre un régime fort à l'intérieur et la soumission à l'Angleterre à l'extérieur.

Comme la presse allemande ne peut discerner aucun symptôme d'une semblable évolution, elle laisse éclater par des échos ironiques ou acerbes

son dépit, et les indices de ce dépit succédant à des correspondances qui s'efforçaient d'être aimables pour le peuple français font apparaître, à travers les ménagements que l'on continue à observer d'une manière générale envers nous, l'espoir que fondait l'Allemagne sur une défaillance de l'opinion publique française.

391

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2454, 2455. Urgent. Réservé. *Londres, 2 août 1939, 11 h. 15* (1).

J'attire votre attention sur la correspondance diplomatique publiée ce matin par le *Times* (p. 12) et aux termes de laquelle une protestation serait adressée à bref délai par le gouvernement de Varsovie au Sénat de Dantzig.

Réservé : Il m'a été affirmé hier soir à ce sujet de source polonaise sérieuse, mais dont je ne saurais garantir l'absolue véracité :

1° Que les précisions publiées le 31 juillet par la *Gazeta Polska* sur les dispositions militaires allemandes (2) avaient bien été communiquées au journal par le gouvernement polonais lui-même;

2° Qu'en se départissant ainsi de l'attitude observée par lui jusqu'ici, le cabinet de Varsovie avait voulu préparer l'envoi d'une note qu'il adresserait dès cette semaine au Sénat de Dantzig;

3° Que le maréchal Smigly-Rydz, dans le discours qu'il prononcerait dimanche prochain 6 août à Cracovie (3) à l'endroit même où la légion Pilsudski se constitua le 6 août 1914, confirmerait publiquement la teneur de la note en question.

(1) Par téléphone.

(2) Allusion à une correspondance de Dantzig de M. Smogorzewski, qui ajoutait quelques commentaires à un article du gauleiter Forster publié le 25 juillet dans la presse dantzicoise (sur cet article, voir ci-dessus le n° 303, note). Le journaliste polonais rappelait les mesures militaires prises par le Reich, telles que les avait exposées le Gauleiter, et notait en conclusion, pour répondre aux affirmations de ce dernier (« Nous croyons fermement qu'Hitler introduira aussi les 400.000 Dantzicois dans la patrie des pères ») que Dantzig avait constamment joui de l'indépendance, sauf durant les cent dix-sept années où il n'y avait pas eu de Pologne indépendante.

(3) Sur ce discours, voir ci-après le n° 448 (note).

392

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 987 à 997 (1) *Paris, 2 août 1939, 17 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1220 à 1229 (2).

1° *Durée de l'accord à conclure.*

Le gouvernement français accepterait que le nouvel accord à conclure reproduisît l'ensemble des dispositions de l'accord de 1936, étant entendu que les avantages réciproques consentis il y a trois ans *n'auraient pas à être discutés de nouveau et que la négociation ne viserait que leur élargissement.*

Les concessions nouvelles à consentir de part et d'autre étant incorporées dans l'accord de 1936, c'est la disposition de l'article 17, paragraphe 3 de cet accord, qui demeurera applicable en ce qui concerne la durée des avantages réciproques que se sont déjà consentis les deux gouvernements, ou qu'ils viendraient à se consentir si la négociation envisagée aboutit à un résultat favorable. En conséquence et sous réserve des dispositions des articles 1, 5, 6, 10, 11 et 12 de l'accord de 1936, le nouvel accord resterait en vigueur « jusqu'à l'expiration de six mois à dater du jour où l'un des deux pays aura promis à l'autre notification de son intention de mettre fin à l'accord. »

A titre exceptionnel, et si le gouvernement américain insistait vivement pour que la période de six mois indiquée ci-dessus fût étendue, le gouvernement

(1) *Via* New York (poste) sous les nos 752 à 762.

(2) Du 28 juillet, non reproduit. Ce télégramme, en réponse à certaines suggestions françaises, indiquait le point de vue du département d'État sur la renégociation de l'accord commercial franco-américain de 1936 (sur cette négociation, voir ci-dessus les nos 148, 149). L'ambassadeur soulignait notamment qu'il ne serait pas possible de procéder par voie d'accord additionnel, tout nouvel accord devant reproduire l'ensemble des dispositions de 1936 : les concessions alors faites n'auraient pas cependant à être discutées à nouveau, et la négociation ne viserait que leur élargissement. Seuls les produits ayant une importance réelle pour le commerce entre les deux pays seraient susceptibles d'être mis en discussion. En ce qui concernait les achats de matières premières et de matériel, le département d'État devait suivre la procédure normale qui ne lui permettait pas d'accorder rapidement des avantages tarifaires. Sur la possibilité de compenser en matière commerciale les achats déjà effectués dans l'intérêt de la Défense nationale, M. Garreau-Dombasle n'avait trouvé aucun écho chez ses interlocuteurs. Enfin, il était peu probable que le gouvernement américain consentît à annoncer la négociation recherchée si celle-ci — comme le voulaient les Français — devait écarter l'idée d'une durée contractuelle de plus d'une année. M. de Saint-Quentin ajoutait : « Si la révision tarifaire rejetée pour 1940 doit affecter certains des articles consolidés en 1936, il en résultera fatalement... la dénonciation de l'accord de 1936 et la suppression du traitement réciproque de la nation la plus favorisée. De nouvelles négociations avec le gouvernement américain seraient alors rendues très difficiles par l'attitude du Congrès : celui-ci, à mesure qu'on approche des élections générales d'octobre 1940, oppose de plus en plus de résistance au libéralisme économique préconisé par M. Cordell Hull. A plus forte raison, une victoire républicaine ferait-elle courir à notre commerce de graves dangers. C'est contre ces dangers que le secrétaire d'État offre de nous protéger tout en cherchant à assurer la continuité de la politique à laquelle il a attaché son nom ».

français pourrait examiner la possibilité de porter le délai normal de dénonciation à deux ans. En tout état de cause, la clause de sauvegarde de l'article 1, paragraphe 5 (concernant la possibilité pour le gouvernement français de majorer les droits consolidés consentis aux États-Unis) devra être maintenue. Par ailleurs, une disposition spéciale devrait être insérée dans le nouvel accord, prévoyant qu'en cas de révision générale du tarif français, le nouvel accord pourrait exceptionnellement cesser ses effets dans un délai de six mois, à partir de la notification qui serait faite par le gouvernement français.

2° *Concessions françaises.*

Les avantages nouveaux que nous serons en mesure d'accorder pour les produits autres que les matières premières ne porteront que sur l'octroi du tarif minimum à certains produits américains qui n'en bénéficient pas encore, et sur l'attribution aux États-Unis de quelques contingents supplémentaires.

Par contre, le gouvernement français n'est en mesure de consentir aucune nouvelle réduction consolidée sur le tarif minimum.

3° *Concessions américaines.*

Le gouvernement fédéral paraît devoir limiter aux gants en cuir et aux flacons de parfumerie les réductions tarifaires susceptibles d'être accordées aux produits français correspondant aux articles repris dans l'ancien accord entre la Tchécoslovaquie et les États-Unis.

La plupart des autres produits figurant dans cet accord devant faire l'objet de la négociation entre la Belgique et les États-Unis, il conviendrait que les négociations avec la France fussent conduites postérieurement à celles prévues avec la Belgique.

En effet, si l'accord est conclu avec ce pays, notre exportation bénéficiera automatiquement de la plupart des avantages antérieurement consentis à la Tchécoslovaquie et que nous désirons obtenir. Si, au contraire, l'accord entre la Belgique et les États-Unis n'est pas conclu ou ne reprend pas les produits qui nous intéressent, le gouvernement français sera en mesure d'examiner s'il convient ou non de poursuivre la négociation. J'aurais intérêt à savoir à quelle date les négociations seront engagées avec la Belgique et quelle paraît devoir en être la durée.

Indépendamment des avantages ci-dessus dont l'obtention directe ou indirecte est considérée comme indispensable à la conclusion du nouvel accord, il conviendrait que des concessions nouvelles fussent consenties en faveur des produits français ci-après qui figurent déjà à la liste IV de l'accord de 1936 :

Jumelles : tarif de 45 % *ad valorem* pour les jumelles d'un grossissement de plus de 5 mm et d'une valeur inférieure à 12 dollars.

Plumes de parure : le tarif de 40 % *ad valorem* devrait être appliqué aux plumes artificielles.

Gélatines et articles de bonneterie : les concessions faites en 1936 devraient s'appliquer à la position *gelatine and fish glue,* évaluée à moins de 40 cents la livre et aux « bas et chaussettes avec baguettes dépassant six « pouces » de longueur ».

Tapisseries d'Aubusson : octroi de la franchise.

Charbon et électrodes pour lampes à arc d'un diamètre inférieur à un demi pouce : octroi d'un droit de 30 %.

Les mêmes, d'un diamètre égal ou supérieur à un demi-pouce : 22,5 %.

Électrodes composées de charbon ou de graphite, pour fourneaux électriques : 22,5 %.

Articles entièrement ou partiellement en charbon ou en graphite : 22,5 %.

Roquefort et fromages persillés: 3 cents et demi par livre ou pas moins de 17,5 % *ad valorem.*

Vins tranquilles ne contenant pas plus de 14 % d'alcool : 62 cents et demi par gallon.

Tissus élastiques partiellement en caoutchouc : 30 %.

Papier à cigarettes : 30 %.

Instruments de musique à vent en bois : 20 %.

Pipes de bruyère, évaluées à moins de 1 dollar 20 la douzaine : 2 cents 5 chaque, plus 30 % *ad valorem.*

Peaux de chamois brutes : 15 %.

Enfin, le bénéfice des droits réduits prévu par l'accord anglo-américain devrait être étendu aux graphites de Madagascar et aux porcelaines de Limoges.

4° *Matières premières et concessions intéressant les colonies françaises.*

Ces points doivent être, pour le moment, réservés. Ils pourront être repris lorsque les négociations auront été officiellement engagées.

5° *Conclusion.*

Le gouvernement français donne un avis de principe favorable à des négociations sur les bases précitées dont l'ouverture pourrait avoir lieu, comme le désire le gouvernement américain, au début d'octobre. Toutefois, aucun accord ne pourra être conclu avant que soit connue l'étendue des concessions consenties à la Belgique (en ce qui concerne les avantages antérieurement accordés à la Tchécoslovaquie).

D'autre part, si le délai de dénonciation prévu à l'article 17 de l'accord de 1936 peut être porté exceptionnellement à deux ans, il est indispensable que soit maintenue, notamment, la clause de sauvegarde de l'article 1, paragraphe 5.

Enfin, les avantages à consentir de notre part ne pourront comporter aucune réduction sur le tarif minimum actuel [1].

[1] Par télégramme nos 1296 à 1298, du 11 août, l'ambassadeur indiquait que l'attaché commercial venait de communiquer les bases sur lesquelles Paris serait disposé à accepter l'ouverture de négociations commerciales. Étant donné l'intérêt d'aboutir avant l'ouverture de la session parlementaire à Washington début janvier, il importait de ne pas attendre la conclusion des tractations avec la Belgique pour que la France se déclarât disposée à engager la négociation.

393

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2456 à 2458 (1). Réservé. *Londres, 2 août 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h., 18 h. 10.)

Le Foreign Office a reçu de ses représentants à Berlin et Varsovie des indications analogues à celles qui vous ont été adressées par M. Léon Noël et par M. de Saint-Hardouin. Le chargé d'affaires d'Angleterre en Pologne a, lui aussi, le sentiment que les dirigeants polonais se montrent maintenant très sérieusement inquiets de la militarisation progressive de Dantzig et des dispositions prises par l'Allemagne sur toute sa frontière polonaise. M. Norton n'en conserve pas moins l'impression que le gouvernement de Varsovie fera preuve d'une extrême patience et évitera de se laisser provoquer par les menées allemandes à toute action précipitée. Aussi le Foreign Office croit-il que, pour l'instant, M. Beck se borne à envisager le recours à des procédures légales (protestation diplomatique auprès du Sénat de Dantzig ou du gouvernement allemand) pour défendre ses droits... (3) dans la Ville libre.

D'une façon générale, les milieux britanniques compétents pensent qu'au cours des prochaines semaines, M. Hitler va intensifier sa pression sur la Pologne en développant graduellement la militarisation de Dantzig et en concentrant des forces importantes le long des frontières polonaises.

Le Chancelier, croit-on au Foreign Office, reste convaincu qu'à plus ou moins brève échéance, il obtiendra la... (4) Dantzig sans qu'il ait à en payer la cession d'aucun prix. Le résultat n'arrêterait pas, d'ailleurs, le développement de l'action allemande en vue d'amener la Pologne à consentir à de nouvelles cessions territoriales, en attendant d'obliger... (5) ce pays à modifier radicalement sa position politique.

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.

394

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 557-558 (1). Réservé. *Paris, 2 août 1939, 19 h. 15.*

La mission militaire française, dirigée par le général Doumenc, est définitivement composée comme suit :

I. Pour le ministère de la Guerre :

Général d'armée Doumenc;
Commandant Krebs;
Capitaine Beaufre;
Capitaine de Willecot de Rincqesen.

II. Pour le ministère de l'Air :

Général Valin;
Capitaine Soviche.

III. Pour le ministère de la Marine :

Capitaine de corvette Vuillaume;
Un sous-officier;
Trois hommes de troupe.

La mission emporte ses machines à écrire.

Secret. — Il vous appartiendra de mettre à sa disposition dans les locaux de l'ambassade des bureaux offrant toute sécurité.

Les deux missions doivent quitter l'Angleterre le 5 août par voie de mer. La date et le lieu de leur arrivée en territoire russe vous seront précisés ultérieurement (2).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Dans ses « Souvenirs de la mission en Russie », auxquels il a été fait déjà allusion (voir ci-dessus le n° 336, note), le général Doumenc évoque son retour à Paris, le 31 juillet, sur la convocation de Gamelin, après qu'il eût reçu le 27 ses instructions en vue de la mission. Doumenc fait également le récit d'une entrevue avec Léger, qui « glissa » sur les négociations des mois précédents et expliqua ne pas comprendre « par quelle fantaisie les Russes revenaient sur cette demande, déjà faite par eux antérieurement, de conclure d'abord une convention militaire », ainsi que le 2 août, avec Payart, chargé d'affaires à Moscou, dont il ne tira « aucun éclaircissement sur les personnages soviétiques» avec lesquels il serait amené à converser. Il fut également reçu par Georges Bonnet, qui l'adjura de« rapporter quelque chose, même au prix de promesses» : « Tout ce que vous jugerez utile, mais il faut rapporter un papier signé ». Quelques heures plus tard — toujours le 31 juillet — Daladier lui donnait audience, déclarant : «Pourquoi les Russes se font-ils tirer l'oreille? Il faut percer cette attitude et la tirer au clair. Prenez position carrément; mettez-les en demeure, que nous sachions sur quoi compter ». Doumenc affirme dans ses *Souvenirs* avoir été également admis à une réunion du comité des chefs d'États-majors généraux où Gamelin résuma de nouveau les ordres donnés (sur cette réunion, voir ci-après le n° 399). Le 4 août, la mission quittait Calais pour se rendre en Grande-Bretagne.

Sur le séjour en Grande-Bretagne et le voyage à bord du *City of Exeter* des deux délégations, voyage au cours duquel elles devaient élaborer un texte inspiré du traité anglo-franco-turc pour le soumettre aux Soviétiques, se reporter aux *Mémoires* du général Beaufre, p. 117 et suiv. Les délégations pénétraient dans le port de Léningrad dans la nuit du 9 au 10 août, et débarquaient dans la matinée du 10.

395

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3167 à 3170 (1). *Rome, 2 août 1939, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

J'ai rendu visite au comte Ciano. Je l'ai entretenu tout d'abord de la situation des ressortissants français dans le Haut-Adige (2). Un télégramme séparé rend compte de cette partie de notre conversation.

Évoquant ensuite le séjour que le ministre venait de faire en Espagne (3), je lui ai demandé s'il considérait que le développement des relations italo-espagnoles dût se traduire dans un avenir prochain, et notamment à l'occasion de la visite du général Franco en Italie, par la conclusion d'un traité formel entre les deux pays. Le comte Ciano m'a répondu que tout était si clairement et si complètement défini dans les rapports entre l'Italie et l'Espagne qu'aucun acte formel consacrant cette situation n'apparaissait comme nécessaire, au moins pour le moment. « Il va de soi, a-t-il ajouté, que tout dépendra à cet égard de l'évolution de la situation internationale au cours des semaines qui viennent. » Comme je lui demandais s'il avait l'impression que la durée de la formation ministérielle actuelle en Espagne dût se prolonger, ou si au contraire, il estimait qu'un remaniement dans un sens d'unification pourrait se produire à assez bref délai, le comte Ciano s'est défendu de formuler à cet égard aucun pronostic, et m'a seulement déclaré qu'à n'en pas douter, le gouvernement espagnol était à l'heure présente phalangiste dans sa très grande majorité, que la Phalange prédominait nettement et que c'était vers cette formule politique que le pays tendait à s'orienter de plus en plus. Comme je faisais allusion à la question d'une éventuelle restauration, mon interlocuteur m'a indiqué qu'à son sens, la plupart des Espagnols ne souhaitaient pas le retour de la monarchie, et qu'en tout cas, tout le monde était d'accord pour considérer le problème comme « inactuel ».

Parlant ensuite de la situation générale en Europe, j'ai rappelé au comte Ciano que, lors de la dernière conversation qu'il avait eue le 5 juillet avec M. François-Poncet (4), il avait exprimé un certain optimisme, et je lui ai demandé si ses vues demeuraient inchangées à cet égard. Il m'a répondu affirmativement en ajoutant qu'il ne s'était pas trompé, il y a un mois, et qu'il persistait à penser de même aujourd'hui, mais pas plus que dans sa conversation

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 171 (et note).
(3) Sur le séjour du ministre italien en Espagne, voir ci-dessus le n° 253 (et note).
(4) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 106.

avec M. François-Poncet, il n'a précisé le motif sur lequel cet optimisme se fondait. Sur une question que je lui posais en prenant congé, le ministre m'a indiqué que, selon toute probabilité, il ne ferait pas à Venise un bien long séjour à l'occasion de la visite du Dr Goebbels (1). « Cette visite, a-t-il déclaré, est surtout une affaire entre M. Goebbels et M. Alfieri. »

396

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 810 à 820 (2). Réservé. *Moscou, 2 août 1939, 21 h. 40, 21 h. 42, 23 h. 45, 23 h 40, 23 h. 47, 23 h. 48, 23 h. 49, 23 h. 50, 23 h. 52.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 20, 22 h. 10; le 3, 0 h. 20, 1 h. 10, 1 h. 20.)

Audience Molotov du 2 août.

1° D'ordre de son gouvernement, mon collègue a remis au commissaire des Affaires étrangères la liste nominative des experts britanniques, en précisant qu'ils seraient accompagnés de 7 officiers subalternes dont un chiffreur et 3 interprètes, et de 3 dactylographes et 6 ordonnances, soit au total 19 personnes. Il a demandé l'aide du gouvernement soviétique pour réserver les logements à l'hôtel et pour louer des autos. M. Molotov a promis le concours de ses services et de ceux du commissariat de la Défense.

2° N'ayant rien reçu encore du Département, j'ai dit au Commissaire qui m'interrogeait que je serais en mesure très prochainement de lui communiquer la liste nominative complète des membres de la mission et je l'ai prié de nous accorder, comme il va de soi, les mêmes facilités qu'aux Britanniques. Je vous prie de m'envoyer d'urgence par le télégraphe les renseignements demandés par mon télégramme n° 805 (3), ceux qui ont été téléphonés de Paris à cette ambassade étant insuffisants.

3° Sur indications données d'ordre de son gouvernement par mon collègue, M. Molotov a dit que, si les missions arrivaient dans le courant de la semaine prochaine, cela conviendrait aux autorités soviétiques. Ces dernières, a-t-il ajouté, s'occupent de désigner les membres de la mission technique russe. Il suggère que les chefs des trois délégations, au cours d'une première réunion, s'entendent sur le programme et les modalités de la discusssion.

(1) Le ministre allemand de la Propagande devait se rendre à la Biennale de Venise, qui s'ouvrait le 8 août.
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 2 août, non reproduit, par lequel l'ambassadeur demandait qu'on lui télégraphiât « d'extrême urgence » la composition et la date d'arrivée de la mission militaire.

4° La conversation sur les questions militaires ayant pris fin, M. Molotov s'est plaint à mon collègue des déclarations de M. Butler à la Chambre des Communes [1]. Par déférence peut-être pour la situation et pour l'âge de M. Chamberlain, il n'a pas parlé de ce dernier, bien que M. Butler n'ait fait, semble-t-il, que répéter ce que le Premier ministre a dit du sens menaçant pour les états tiers de la formule soviétique relative à l'agression indirecte.

Il a parlé dans le sens du communiqué Tass (mon télégramme n° 803) [2], soulignant que son gouvernement avait été surpris et même indigné d'une pareille déformation de son attitude. Il s'est étonné qu'un membre du cabinet britannique ait, dans un débat public, formulé de telles insinuations contre un pays avec lequel l'Angleterre est en train de négocier une alliance militaire.

Mon collègue, qui déplore cet incident, a naturellement émis des doutes sur l'authenticité des propos attribués à M. Butler. Il a fait valoir que ce dernier n'a certainement pas dit que le gouvernement de l'U.R.S.S. avait l'intention, grâce à sa formule, d'attenter à l'indépendance des pays baltes, mais que les termes de cette formule pourraient laisser croire à des tiers mal intentionnés que telle serait l'intention de l'U.R.S.S.

La discussion s'est prolongée sans que malheureusement mon collègue, ne disposant d'aucun texte authentique des déclarations Butler ou Chamberlain, ait pu dissiper l'impression causée par cette affaire.

5° Se plaçant d'autre part sur un terrain qu'il a, comme je vous l'ai indiqué, abordé bien souvent, M. Molotov a constaté que les journaux de Paris et de Londres sont tenus au courant de la négociation dans des conditions telles qu'il ne peut pas être question d'indiscrétion fortuite. Ces méthodes lui paraissent des plus fâcheuses pour la marche des pourparlers.

Mon collègue et moi nous avons depuis plus de deux mois signalé à nos gouvernements non seulement les inconvénients, mais encore les dangers de la publicité donnée par Paris et Londres à la négociation. Cette publicité va quelquefois jusqu'à ébruiter le sens des instructions aux deux ambassadeurs, qui les reçoivent ensuite chiffrées dans les codes les plus secrets.

Le fait que le gouvernement de l'U.R.S.S. se déclare aujourd'hui en faveur des règles traditionnelles, sans le respect desquelles la présente négociation deviendrait une aventure dangereuse pour les deux états qui l'ont engagée, n'enlève à ces règles rien de leur valeur.

Mon collègue et moi nous insistons à nouveau pour qu'on y revienne, surtout maintenant que vont commencer les pourparlers militaires.

6° Sir W. Seeds a présenté à M. Molotov la nouvelle formule britannique (mon télégramme n° 799) [3].

(1) Sur ces déclarations, voir ci-après le n° 398 (note).

(2) Du 2 août, analysé ci-dessus sous le n° 398 (note). Sur le communiqué Tass, voir également le rapport n° 615/S de l'attaché militaire de France à Moscou du 7 août, ci-après reproduit sous le n° 463.

(3) Le télégramme de Moscou n°s 797 à 800, du 1er août, est ci-dessus reproduit sous le n° 378.

Comme il était certain, le Commissaire en a repoussé le paragraphe 2 (consultations). Il a fait valoir les raisons exposées par mon télégramme nº 797. Quant au paragraphe I, il estime que le texte n'en couvre pas le cas du président Hacha en mars 1939, ni celui à prévoir à Dantzig.

M. Strang a travaillé sans succès à démontrer que la formule britannique couvre ces cas et d'autres, mais que s'il s'agit de cas douteux, on ferait jouer la clause de consultation.

M. Molotov m'a demandé si j'avais une proposition transactionnelle à faire. J'ai parlé en termes généraux de deux solutions : mentionner l'agression indirecte sans la définir, ou bien, vu l'impossibilité de prévoir tous les cas, se borner à citer quelques exemples dans un protocole secret. Je n'ai pu m'avancer davantage, étant sans mandat et mon collègue ayant comme instructions de ne se prêter à aucune discussion.

J'ai demandé à M. Molotov si de son côté, il n'avait pas une formule transactionnelle à présenter. Il a dit qu'on y travaillait, mais que rien de concret n'avait été encore arrêté.

Étant donné les déclarations Butler-Chamberlain, mon collègue craint que M. Molotov ne se montre moins disposé à considérer comme secondaires les divergences sur l'agression indirecte [1].

M. de Séguin, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1071 [2]. Réservé. *Varsovie, 2 août 1939.*

(*Reçu :* le 4, 17 h. 15.)

Rompant avec la réserve observée par la presse polonaise à l'égard de la négociation franco-anglo-soviétique, la *Gazeta Polska* commente aujourd'hui en ces termes le discours prononcé dernièrement par le ministre des Affaires étrangères de Suède [3] :

« A l'heure actuelle, lorsque les petits états font l'objet des discussions dans la politique internationale, le brillant discours du ministre suédois

[1] Ce télégramme a été retransmis à Londres le 3 août sous les nos 1616 à 1626.
[2] Extrait des « Fonds 1940 ».
[3] Ce discours avait été prononcé le 30 juillet; M. Sandler y avait traité notamment de la question des garanties à la Finlande et du problème des îles d'Aland. Faisant allusion aux négociations franco-anglo-soviétiques, et à leurs répercussions pour la Finlande, il avait déclaré : « Si les grandes puissances déclarent que les mesures à prendre visent à garantir certains petits états contre toute agression, il va de soi que ces petits états ont eux-mêmes un mot décisif à dire puisque leur sécurité est une question vitale avant tout pour eux-mêmes ». S'il n'était pas question de forcer la Pologne à entrer dans un système de garantie anglo-franco-soviétique, « comment un pays neutre comme la Finlande, situé en dehors de la zone de tension, serait-il l'objet, contre sa volonté expresse, d'une telle protection unilatérale ? ».

prend une signification tout à fait spéciale. Cet homme d'État perspicace a abordé sincèrement le problème des pourparlers concernant entre autres la neutralité des états nordiques à l'égard des grandes puissances.

« Deux points de son discours méritent d'être signalés :

« 1° Les petits états ne peuvent être l'objet de la politique des grandes puissances.

« 2° Les petits états doivent eux-mêmes définir le degré et le moment de leur sécurité et le besoin des garanties devant une agression.

« Ces deux points sont considérés depuis longtemps par la diplomatie polonaise comme représentant une ligne de conduite raisonnable. »

J'ai demandé ce matin à M. Arciszewski [1] s'il fallait voir dans cette déclaration du journal officieux l'indice d'une certaine appréhension du gouvernement polonais en ce qui concernait la définition éventuelle de l'agression indirecte, M. Arciszewski m'a répondu très franchement qu'il en était ainsi, que le gouvernement polonais avait à plusieurs reprises informé les gouvernements français et britannique de sa préoccupation à cet égard et que la Pologne ne tenait pas à figurer sur la liste des états exposés à subir une telle agression, cette liste dût-elle demeurer secrète. Il a ajouté que le gouvernement polonais désirait depuis quelque temps réconforter l'opinion des états baltes, très déprimée par les négociations de Moscou, et que le discours de M. Sandler lui avait fourni l'occasion recherchée.

Les appréhensions du gouvernement polonais ne s'étendent pas à la négociation que les états-majors des trois pays sont sur le point d'entamer. D'après ce que m'a dit M. Arciszewski, le gouvernement polonais attend au contraire de ces pourparlers dont, pour des raisons géographiques, l'objet est forcément limité, la possibilité de poursuivre ensuite séparément dans de bonnes conditions avec les Soviets la solution des problèmes qui l'intéressent particulièrement, comme le transit du matériel de guerre.

[1] Au cours de cette conversation, le chargé d'affaires de France avait interrogé son interlocuteur au sujet des mesures de rétorsion prises par le gouvernement polonais à l'égard de la Ville libre (*Livre jaune*, n° 177). Le télégramme rendant compte de cette conversation n'a pas été retrouvé dans les archives du ministère des Relations extérieures (ainsi que le télégramme du lendemain reproduit au *Livre jaune* sous le n° 179).

398

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 806 à 808 (1). *Moscou, 2 août 1939.*

C'est aujourd'hui seulement que la presse soviétique publie les déclarations faites le 31 juillet aux Communes par M. Chamberlain (2). Il n'y a pas de commentaires, le communiqué Tass au sujet des divergences de vues sur l'agression indirecte (3) en tenant lieu.

Rien ne pouvait être plus inopportun que les paroles du Premier ministre au sujet de cette question. En soulignant que la formule russe porte atteinte à l'indépendance des pays tiers, M. Chamberlain n'aura pas fait que provoquer une polémique anglo-russe dont le communiqué Tass constitue une manifestation. Il aura donné une haute portée à une divergence de vues que le gouvernement soviétique souhaitait atténuer, comme nous avions nous-mêmes intérêt à le faire, tant vis-à-vis des Baltes que pour ne pas dévaloriser aux yeux de l'Allemagne et de l'Italie l'effet psychologique à attendre de l'envoi des missions militaires. Le Premier ministre eût été mieux inspiré s'il avait dit que les trois gouvernements étaient d'accord sur le fond (ne pas porter atteinte à l'indépendance des tiers), et que les divergences portaient sur des questions secondaires de rédaction.

A ce même point de vue, ce que M. Chamberlain a dit des pourparlers techniques ouverts avant complet accord politique, fait dont on ne connaît presque pas de précédent, me paraît avoir été tout aussi inopportun et ne pouvoir également qu'aider la propagande de l'Axe.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 385.

(3) Le 2 août, un communiqué de l'agence Tass faisait allusion au discours prononcé le 31 juillet aux Communes par M. Butler. Ce dernier avait déclaré que la Grande-Bretagne, qui prenait toutes mesures pour mettre fin à ses divergences de vues avec l'U.R.S.S., ne devait pas cependant « attenter » à l'indépendance des états baltes. Tass affirmait que « si M. Butler a(vait) réellement tenu ces propos, il a(vait) déformé l'attitude de l'U.R.S.S. ». « En réalité, les divergences de vues ne portent pas sur le point de savoir s'il faut attenter ou non à l'indépendance des pays baltes, car les deux parties sont pour la garantie de cette indépendance. Elles portent sur la nécessité de ne laisser dans la formule relative à l'agression indirecte aucune échappatoire dont l'agresseur pourrait tirer parti pour attenter à l'indépendance des pays baltes. Une des raisons de la lenteur des pourparlers est que la formule anglaise laisse à l'agression une telle échappatoire » (télégramme de Moscou nos 803-804 du 2 août, non reproduit).

399

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAUX DU MARDI 1er AOÛT 1939 (1)

Très secret. *Paris, 2 août 1939.*

L'ordre du jour était le suivant :

— examen d'une lettre de M. Neville Chamberlain au président du Conseil afférente à la direction supérieure de la Guerre;
— garnisons françaises et anglaises en Chine;
— mission du général Huntziger en Turquie;
— mission du général Doumenc en U.R.S.S.

La réunion était présidée par le général Gamelin, chef d'État-major général de la Défense nationale.

Assistaient à la réunion :

M. l'Amiral de la flotte Darlan, chef d'État-major général de la Marine;
M. le Général Vuillemin, chef d'État-major général de l'armée de l'Air;
M. le Général Bührer, chef d'État-major général des Colonies;
M. le Général Georges, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Huntziger, membre du conseil supérieur de la Guerre;
M. le Général Doumenc, commandant la 1re Région;
M. le Général Dentz, sous-chef de l'état-major de l'Armée;
M. le contre-Amiral Bourragué, sous-chef de l'état-major général de la Marine;
M. le contre-Amiral Le Luc, sous-chef de l'état-major général de la Marine;
M. le Général Tétu, chef de l'état-major de l'armée de l'Air;
M. le Général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le contre-Amiral Fernet, secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale;
M. le Colonel Aymé et M. le Lieutenant-colonel Poincignon, du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale.

*
* *

Le général Gamelin ouvre la séance à 17 heures en rappelant les propositions contenues dans la lettre de M. Neville Chamberlain au président Daladier (2).

(1) Extrait des archives de la Guerre.
(2) Cette lettre, datée du 26 juillet, est ci-dessus reproduite sous le n° 314.

Il note la confusion faite dans le document britannique entre la direction de la guerre et la conduite supérieure des opérations ainsi que le danger de voir constituer un état-major non responsable auquel s'adresserait le Conseil suprême, en dehors des commandants en chef responsables.

Il donne lecture de sa lettre d'envoi au président du Conseil d'un projet de réponse à M. Chamberlain [1] visant les points essentiels suivants :

— accord pour le Conseil suprême, mais il faut que les commandants en chef y aient accès;

— pas d'état-major interallié, mais un Comité d'études militaire interallié qui serait, quand il le faudrait, un secrétariat du Conseil suprême.

L'amiral Darlan fait remarquer qu'il existe déjà des organes d'études dans les grands états-majors, il suffirait d'y détacher les représentants des hautes autorités militaires françaises et britanniques correspondantes, représentants que l'on pourrait d'ailleurs réunir de temps en temps.

Le général Gamelin estime qu'on pourra examiner ultérieurement la forme à donner au Comité. Pour l'instant, il faut, auprès des Britanniques, insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un état-major, mais de représentants des commandants en chef qui se réuniront pour des études en commun. En outre, il ne faut pas désigner de grands personnages pour ce comité qui ne doit pas comporter de président.

Le général Vuillemin remarque que, somme toute, il s'agit simplement de continuer les conversations d'états-majors.

L'amiral Darlan fait observer que si le Conseil suprême comprend le chef de gouvernement et un ministre de chaque pays, ce ministre doit être plutôt celui des Finances ou celui des Affaires étrangères. En temps de guerre, les ministres de Défense nationale ne sont plus que des pourvoyeurs et les personnalités qui doivent représenter les armées de terre, de mer et de l'air ne doivent pas être les ministres, mais les commandants en chef.

Le général Gamelin propose, en conclusion, de se mettre d'accord sur le principe de la constitution d'un Comité d'études qui doit être un simple organisme de travail. Il y a intérêt à s'entendre avec les commandants en chef anglais pour sauvegarder les droits du commandement dans les deux pays.

Le général Gamelin aborde ensuite la question des garnisons françaises et anglaises de Chine. Il expose sur cette question les différents points de vue des autorités intéressées (Colonies, Marine, Affaires étrangères). Les ministères militaires sont d'accord pour réduire certaines garnisons.

Le général Bührer fait remarquer que cet accord existe depuis deux ans, mais que les Affaires étrangères n'ont jamais voulu s'y rallier.

L'amiral Darlan estime que le point de vue de ce dernier département ne correspond pas aux instructions qu'il fait donner aux troupes en cas de menace extérieure des concessions.

Le général Gamelin propose à l'amiral Darlan et au général Bührer de se mettre d'accord pour définir le point de vue des ministères militaires et de

[1] **Ce projet de réponse a été repris tel que dans la lettre du président du Conseil au Premier ministre britannique du 3 août, ci-après reproduite sous le n° 414.**

l'exposer dans une note destinée aux Affaires étrangères, note qui serait soumise à la signature du président du Conseil.

*
* *

Le général Gamelin prie le général Huntziger d'exposer les résultats de sa mission en Turquie [1].

Le général Huntziger marque le caractère très cordial de ses conversations avec les hautes autorités turques. Le traité anglo-franco-turc n'est pas encore au point du côté anglais. Cependant, il n'était pas possible de ne pas faire participer un représentant britannique à ces conversations.

La proposition faite aux Turcs d'établir un projet de convention militaire tripartite ayant été agréée, l'attaché militaire, puis l'attaché naval britanniques ont assisté aux conversations.

Le général Huntziger donne l'essentiel du projet de convention qui vise des buts généraux et a déjà reçu l'approbation du gouvernement turc.

Reprenant ensuite différents points traités dans cette convention, le général Huntziger signale que les Turcs se sont montrés très pressants sur les questions suivantes :

Communications maritimes :

Les Turcs estimaient que la supériorité des forces maritimes franco-anglaises devait permettre d'obtenir des communications faciles en Méditerranée, et il a été nécessaire de leur montrer toutes les difficultés du problème.

Dodécanèse :

Ils sont très préoccupés de se débarrasser le plus tôt possible de la menace du Dodécanèse et ne paraissent pas satisfaits des dispositions initialement envisagées par la marine britannique.

Aide matérielle :

Elle fait l'objet de plaintes très vives. En dehors de l'envoi de matériels de guerre fabriqués, il y a lieu de prévoir l'envoi de techniciens et de matières premières.

Pour l'aviation, la situation actuelle est catastrophique. Le bombardement de Salonique et surtout celui de Constantinople auraient des conséquences morales très graves. C'est pourquoi il faut faire un gros effort dans le domaine aérien et dans celui de la défense antiaérienne.

A une remarque du général Vuillemin touchant l'importance des fournitures anglaises, le général Huntziger répond qu'il y a le plus grand intérêt à amorcer un geste pour des livraisons d'appareils français; le chef de l'aviation et de nombreux officiers aviateurs turcs, anciens élèves de l'aviation française, sont désireux de piloter nos avions.

Le général Gamelin estime qu'il y a lieu d'examiner dans quelle mesure il est possible de donner satisfaction à ce désir, compte tenu des besoins de la

[1] Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386.

Pologne. Il semble toutefois qu'il y ait intérêt à laisser les Anglais assurer les livraisons d'appareils aux Turcs.

Le général Huntziger résume alors son exposé :

L'action turque est susceptible de souder plus étroitement tous les éléments balkaniques, mais si nous voulons lui faire rendre ce dont elle est capable, nous ne devons pas minimiser les moyens mis à sa disposition, et il nous faut envoyer aux Turcs des techniciens pour les aider dans leur réorganisation.

En ce qui concerne l'intervention russe, les Turcs acceptent que des techniciens et spécialistes (chars par exemple) viennent en unités organisées sur leur territoire où elles seraient incorporées dans les troupes turques, mais ils ne veulent pas de grandes unités [1].

*
* *

Le général Gamelin donne ensuite la parole au général Doumenc pour quelques questions complémentaires intéressant sa mission prochaine en Russie [2].

Le général Doumenc propose de voir les possibilités de la marine russe en Baltique.

Le général Vuillemin signale que les Russes ont travaillé la question de l'utilisation de l'aviation dans la Baltique.

L'amiral Darlan estime que les Russes devraient en sortir des chasseurs de sous-marins et des mouilleurs de mines. Les forces russes de la mer Noire (sous-marins) seraient également intéressantes à utiliser, bien qu'il soit difficile de connaître leur valeur actuelle.

Le général Doumenc signale aussi les possibilités d'intervention de l'aviation russe sur les bases italiennes d'Albanie.

Le général Vuillemin fait observer que cette action pourrait nécessiter l'utilisation de terrains d'aviation turcs qui sont en général mal équipés.

*
* *

(1) Un autre procès-verbal de la réunion du 1er août, conservé également aux archives de la Guerre, ajoute notamment sur la mission du général Huntziger le passage suivant :

« En conclusion, il y a lieu :

— d'introduire les Britanniques dans le contrat avec les Turcs, en établissant un projet de convention militaire tripartite faisant suite à l'accord politique tripartite en préparation;

— inciter les Britanniques à intensifier leur effort maritime et aérien en Méditerranée orientale (Dodécanèse);

— amorcer dès que possible notre aide matérielle à la Turquie et inciter l'Angleterre à faire des livraisons d'avions;

« C'est l'aviation qui constitue la première masse de manœuvre à faire intervenir dans ces pays.

« Ce n'est pas l'Italie qui doit nous assiéger en Méditerranée orientale, mais nous qui devons le faire dès le début.

« Le général Huntziger exposera ces différents points à lord Gort au cours de son voyage à Londres. »

(2) Les instructions adressées au général sont ci-dessus reproduites sous le nº 336.

En fin de séance, le général Gamelin prescrit de préparer l'étude de théâtres d'opérations orientaux et de l'organisation de missions à y prévoir.

Il donne ensuite quelques renseignements sur l'objet de sa prochaine inspection à la frontière des Pyrénées.

La séance est levée à 18 h. 15.

400

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 354 [1]. *Paris, 2 août 1939.*

Au cours des conversations que notre ambassadeur à Ankara a eues récemment avec le ministre et le secrétaire d'État des Affaires étrangères du pays de sa résidence, ceux-ci ont insisté sur l'importance que revêt, à leurs yeux, le concours financier qu'ils attendent de Paris et de Londres et souligné la nécessité d'un prompt arrangement lié, dans leur esprit, à la conclusion de l'accord politique définitif [2].

S'abstenant de toute appréciation, M. Massigli s'est borné, jusqu'à présent, à demander des éclaircissements sur les points qui lui paraissaient obscurs.

En ce qui concerne les crédits sollicités pour le matériel de guerre (35.000.000 de livres sterling), il lui a été affirmé par ses interlocuteurs que leur montant n'avait rien d'exagéré et qu'il correspondait exactement à celui des commandes à passer en Allemagne au cours des prochains exercices, tel, du moins, qu'il avait été prévu dans les plans établis antérieurement; leur règlement n'excéderait pas les possibilités budgétaires de la Turquie.

Notre ambassadeur à Ankara observe toutefois que le chiffre de 35.000.000 de livres comprend des sommes destinées à l'équipement de l'industrie de guerre et qu'il y a lieu de se demander si, dans les circonstances présentes, une distinction ne doit pas être faite entre les installations qui pourraient apporter une contribution appréciable à la Défense turque — telles que les munitions — dans un délai rapproché et celles qui, avant deux ans par exemple, ne seraient d'aucune utilité pratique. M. Massigli estime que des considérations analogues ont vraisemblablement conduit le gouvernement britannique à limiter aux besoins les plus urgents les commandes admises à bénéficier du crédit de dix millions de livres qu'il est prêt à ouvrir à la Turquie immédiatement.

C'est ce même critère d'urgence qui, de l'avis de notre ambassadeur, devrait servir à déterminer la part du crédit global qui pourrait être appliquée

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Sur l'affaire du concours financier attendu par Ankara de la France et de la Grande-Bretagne, voir ci-dessus les nos 125, 195, 263.

aux commandes à passer en Suède, en Belgique ou aux États-Unis; en effet, et sous cette réserve, il ne peut y avoir qu'avantage à ce que la Turquie s'adresse à d'autres pays pour obtenir le matériel indispensable qui ne pourrait, qu'après de trop longs délais, lui être fourni par les industries françaises ou britanniques.

M. Massigli ajoute qu'il a constaté, d'autre part, chez ses interlocuteurs, une tendance à ne pas admettre que les dépenses affectées aux fortifications spéciales ou les fournitures rendues nécessaires pour l'exécution d'un plan commun fassent peser sur la Turquie aucune charge. L'application d'un tel principe pourrait comporter des conséquences difficilement prévisibles, note notre ambassadeur qui, tout en reconnaissant qu'il y a peut-être là une allusion à la construction d'une ligne Maginot en Thrace ou une précaution prise pour le cas où la Grande-Bretagne demanderait le renforcement des défenses de la base d'Izmir, n'en a pas moins signalé cet état d'esprit au général Huntziger pour qu'il évite, dans les conversations, d'engager les Turcs à acquérir un matériel déterminé, sauf si cela lui apparaissait absolument nécessaire.

M. Massigli considère que, sous le bénéfice de ces remarques, il n'est pas possible à la France, d'un point de vue politique, de laisser à la Grande-Bretagne seule le soin et aussi le bénéfice moral de financer le réarmement de la Turquie. Alors que le gouvernement français a eu le plus grand soin de dissocier la négociation relative au Sandjak des pourparlers concernant l'entente politique, il ne saurait trouver, dans l'abandon du Hatay, un argument dont il pourrait faire état vis-à-vis de la Turquie, pour refuser sa contribution; d'une manière ou d'une autre, affirme notre ambassadeur, nous devons prendre notre part, soit par des cessions en nature, soit par des crédits.

M. Massigli a, par ailleurs, reçu communication officielle d'un document adressé à son collègue britannique par le secrétaire d'État des Affaires étrangères et dans lequel celui-ci, après s'être référé à une note antérieure concernant l'aide financière économique que la Turquie attend des puissances occidentales, précise que les commandes turques passées en Allemagne dépassent actuellement 93.000.000 de livres turques, dont 47.000.000 pour l'Armée, 28.000.000 pour la Marine, 8.000.000 pour l'Aéronautique, 8.000.000 pour les usines de guerre. Il faut ajouter à ces montants, est-il précisé dans le document, les 75.000.000 de livres turques que l'accord de crédit allemand, signé au début de 1939, avait mises à la disposition de la Turquie. Les paiements doivent s'échelonner par tranches de cinq à dix annuités et, si les livraisons n'ont pas été effectuées, il aurait déjà été procédé, en revanche, à certains paiements. La communication du ministère des Affaires étrangères turc relève, enfin, qu'un plan de commandes militaires supplémentaires à passer en Allemagne avait été mis au point; il portait sur 40.000.000 de livres turques.

En venant alors aux entretiens que le général Huntziger a eus avec l'état-major turc [1], et dont celui-ci se déclare très satisfait, et après avoir insisté sur la grande part qui revenait personnellement dans cet incontestable succès à son compatriote, notre ambassadeur à Ankara estime qu'il importe main-

[1] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399.

tenant de tirer de la négociation les leçons qu'elle comporte, de consolider et de développer les résultats obtenus.

Faisant allusion à la décision — particulièrement heureuse à son sentiment — qui a été prise d'envoyer immédiatement en Turquie un groupe de 105 Schneider modernes, ainsi qu'à la suggestion dont le général Huntziger a saisi votre département de recourir à la procédure de mise en dépôt en vue de hâter cet envoi, M. Massigli souhaiterait d'autant plus que cette suggestion pût être retenue, non seulement pour les canons de 105, mais encore pour tout le matériel actuellement disponible et dont nous avons maintenant accepté l'envoi, que d'une source, qu'il tient pour sérieuse, il lui est revenu que, du côté turc, on désirerait une telle solution mais qu'on n'avait pas osé la proposer.

Aussi notre ambassadeur pense-t-il que l'effet produit serait particulièrement heureux si lui-même ou notre attaché militaire était en mesure d'annoncer sans retard :

a. Que, sans autres délais que ceux qui résultent des conditions d'emballage et d'expédition, les demandes de matériel transmises par le général Huntziger vont recevoir satisfaction;

b. Que ces envois devront être provisoirement considérés comme des mises en dépôt, sans préjudice des règlements financiers à intervenir.

Il paraît ressortir, en effet, des récentes conversations que, si exagérées qu'aient pu paraître ses demandes initiales, l'état-major turc comprenait qu'il fût difficile de leur donner pleine satisfaction et qu'à certains égards, notamment, du point de vue de l'effet moral à produire, la question de la rapidité des livraisons primât celle de leur importance numérique.

M. Massigli se montre, d'ailleurs, préoccupé tant de l'impossibilité où nous nous trouvons de livrer actuellement à la Turquie du matériel de défense antiaérienne que de la modicité de l'effort que, dans ce même domaine, la Grande-Bretagne paraît prête à accomplir. Il ajoute qu'en Turquie, la défense contre avions n'existe pour ainsi dire pas, que l'Allemagne et l'Italie le savent et que le succès éventuel d'une attaque aérienne sur Istanbul pourrait avoir le plus grave retentissement au début d'un conflit.

En terminant, notre ambassadeur à Ankara émet l'avis que la décision du gouvernement et du commandement turcs de se ranger aux côtés des puissances occidentales, si un conflit éclatait, ne donne lieu à aucun doute, mais leur action, signale-t-il, aura une ampleur toute différente suivant que les Turcs auront le sentiment qu'ils sont pratiquement laissés à eux-mêmes sur leur théâtre d'opérations et que le front oriental reste, pour les puissances occidentales, un front d'une importance secondaire, ou s'ils constatent, au contraire, que nous entendons les épauler efficacement.

En appelant votre attention sur les considérations développées par M. Massigli et dont le général Huntziger vous aura vraisemblablement donné connaissance, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître la suite que vous aurez estimé devoir réserver à la présente lettre.

J'ajoute que, dès à présent, je demande à notre ambassadeur à Londres de s'informer auprès des autorités britanniques compétentes de leurs inten-

tions et des conditions dans lesquelles elles envisageraient, en la matière, la meilleure manière d'assurer, d'une façon aussi efficace que possible, la coopération franco-anglaise.

Je ne manquerai pas de vous renseigner sur les contacts qu'aura eus M. Corbin.

J'adresse à la date de ce jour une communication analogue à l'état-major de l'Armée, 2e bureau, et au secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale (1).

401

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº [1584 DN/3]. Très secret. *Paris, 2 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le projet d'une réponse à la lettre en date du 28 juillet 1939 que vous avez reçue de M. Neville Chamberlain (2).

La question du Conseil suprême me paraît facile à régler; ce conseil n'a d'ailleurs pas besoin d'être réuni chaque fois qu'il aura à prendre des décisions. S'il y a intérêt à ce qu'il se réunisse de temps en temps, il faut que, sur le plan militaire, les décisions lui soient proposées par écrit par les hautes autorités militaires interalliées. Celles-ci, responsables de l'exécution des décisions prises, doivent d'ailleurs être appelées au Conseil suprême au moins avec voix consultative.

La question de l'État-major interallié, dont M. Neville Chamberlain préconise la création immédiate, est beaucoup plus délicate. Un état-major suppose en effet un chef, civil ou militaire, et il faut craindre qu'un tel organisme, qui dans la solution anglaise serait en relations directes avec un Conseil suprême ne comprenant aucun des chefs militaires responsables des opérations, n'en arrive dans la conception de celles-ci à se substituer au Haut-Commandement qui, lui, reste toujours responsable de l'exécution.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'examen en commun dès le temps de paix des problèmes du temps de guerre par des officiers des armées alliées, j'estime très désirable de voir créer un « Comité d'études militaire interallié » qui réunirait ces officiers.

(1) Cette lettre est effectivement envoyée le même jour au général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, sous le nº 383.

(2) La lettre de M. Chamberlain est datée du *26* juillet et non du 28. Elle est reproduite ci-dessus sous le nº 314. Quant au projet de réponse, il a été repris tel que dans la lettre de M. Daladier au Premier ministre britannique du 3 août, ci-après reproduite sous le nº 414.

Ce comité comprendrait du côté français des officiers généraux ou supérieurs qui, autour du représentant du chef d'État-major général de la Défense nationale, représenteraient les commandants en chef des forces terrestres, maritimes et aériennes et le chef d'État-major général des Colonies.

Il serait en quelque sorte le secrétariat permanent du Haut Comité militaire interallié [1] dont il aurait d'ailleurs à préparer le fonctionnement en temps de guerre.

Le Comité, que je préférerais voir travailler à Paris ou à la rigueur tantôt à Paris, tantôt à Londres, ne comprendrait de façon permanente que des officiers français et britanniques; il pourrait, chaque fois que ce serait nécessaire, convoquer les attachés militaires polonais, roumains, russes, turcs et grecs et pour certaines affaires particulièrement importantes, des représentants qualifiés des forces alliées.

En résumé, je crois que l'organisation interalliée à prévoir pour que soient assurées au mieux la préparation et la conduite de la guerre devrait être la suivante :

En temps de paix :

— Conseil suprême,
— Comité d'études militaire interallié;

En temps de guerre :

— Conseil suprême,
— Haut Comité militaire interallié,
— Comité d'études militaire interallié qui pourrait alors devenir état-major indépendant puisqu'il relèverait du Haut-Comité militaire interallié.

402

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 274. *Rome, 2 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Un des informateurs habituels de cette ambassade m'a dit que le bruit circulait dans les milieux fascistes que M. Hitler ferait actuellement pratiquer des sondages à Londres pour savoir quel serait le point de vue définitif de l'Angleterre sur l'affaire de Dantzig. S'il s'avérait que toute possibilité de compromis dût être écartée, le Führer n'hésiterait plus, dans son prochain discours à l'occasion de l'anniversaire de Tannenberg, à poser nettement, devant

(1) *Note du document :* C'est-à-dire de la réunion des commandants en chef.

son peuple, la question du différend germano-polonais et à revendiquer lui-même, et pour la première fois officiellement, le retour de Dantzig au Reich.

Parallèlement, M. Mussolini, qui a dit, dans son récent discours de Turin [1], « que la parole serait maintenant au peuple italien », réunirait alors une *adunata* pour faire connaître au peuple le point de vue allemand et lui demander s'il était possible, dans ces conditions, de ne pas faire cause commune avec l'allié.

L'on sait ce que sont les réponses données aux questions du Duce par les gens qui participent à une *adunata*.

L'informateur dont il s'agit a cru comprendre que ce scénario pourrait se dérouler vers la fin de ce mois. Ayant interrogé à ce sujet des fonctionnaires avec lesquels il entretiendrait de bons rapports au ministère de l'Intérieur, ceux-ci lui auraient répondu qu'il était effectivement question de quelque chose de ce genre, mais que la réalisation n'en était pas encore certaine et « dépendrait de ce qui se passerait durant le mois ».

403

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 141/S [2]. Secret. *Varsovie, 2 août 1939.*

Relations polono-russes. Éventualité de conversations militaires.

La presse polonaise note avec soin le tour favorable que paraissent prendre les négociations menées par les représentants des puissances occidentales avec le gouvernement soviétique, ainsi que la décision, annoncée par M. Chamberlain, d'envoyer les missions militaires française et anglaise à Moscou [3].

Fidèle à sa réserve habituelle en cette matière, elle se borne à reproduire les informations venant des capitales intéressées, sans les commenter, mais elle ne se prive pas de constater qu'il y a là un facteur nouveau qui pèsera dans la balance au détriment des puissances de l'Axe.

Comme je l'ai indiqué [4], l'opinion polonaise a pris conscience de la solidarité de fait qui, par la force des choses, existe, dans une certaine mesure, entre la Pologne et la Russie, en face du péril allemand.

Un accord entre les puissances occidentales et le gouvernement de l'U.R.S.S. ne pourrait que renforcer cette solidarité et jouer, par conséquent, au bénéfice de la Pologne.

(1) Il s'agit d'un discours prononcé le 14 mai. *Bulletin périodique de presse étrangère*, nº 7144, tome XVI de la présente série, nº 181 (et note).

(2) Extraite des archives de la Guerre.

(3) Annonce faite le 31 juillet aux Communes : voir ci-dessus le nº 385.

(4) *Note du document :* Mon rapport nº 111 du 19 juillet 1939 [ci-dessus reproduit sous le nº 240].

Aussi, en dépit de la discrétion voulue de la presse, il n'est pas douteux qu'une issue favorable des pourparlers de Moscou soit très généralement souhaitée par l'opinion polonaise.

En fait, maintenant qu'un accord semble prochain, cette perspective ne soulève aucune objection, ni dans les milieux politiques, ni dans les milieux militaires, et il est visible qu'elle y est appréciée, comme on dit ici : « positivement ».

Cependant, le gouvernement polonais a toujours considéré qu'il n'avait pas à être partie dans cet accord, ses rapports avec l'U.R.S.S. étant déjà définis et réglés d'une façon suffisante et satisfaisante.

En ce qui concerne l'envoi à Moscou de missions militaires, annoncé depuis plusieurs jours dans les informations de Londres et de Paris et confirmé par M. Chamberlain, aucune réserve n'est formulée dans les milieux polonais. Quoique inhabituel, le procédé qui consiste à mener de front les pourparlers sur le terrain militaire, en même temps que sur le terrain politique, n'est pas critiqué.

On comprend bien, à Varsovie, que l'enrôlement de la Russie dans le front de la paix ne prendra toute sa valeur que si l'étude des moyens par lesquels pourrait être réalisée pratiquement la collaboration entre les puissances occidentales et l'U.R.S.S. en cas d'agression allemande a été menée à bien.

De plus, les Polonais n'ignorent pas l'importance attachée par les Soviets à la conclusion d'une convention militaire, sans laquelle un accord politique leur paraîtrait lettre morte.

Enfin, ils savent bien que le concours militaire russe, s'il peut être organisé efficacement, serait profitable à la Pologne, plus qu'aux puissances de l'Ouest.

Mais, naturellement, du point de vue polonais, les Soviets ne peuvent être considérés que comme des partenaires peu sûrs, auxquels on ne peut accorder qu'une confiance très limitée. En particulier, en ce qui concerne l'échange de vues et de renseignements d'ordre militaire, des conversations avec les représentants de l'armée soviétique devront être menées avec beaucoups de circonspection. Les Polonais d'ailleurs ne doutent pas que, dans les milieux militaires français et britanniques, on soit aussi convaincu de la prudence qui s'impose vis-à-vis des Soviets, qu'ils ne le sont eux-mêmes.

Reste la question d'une participation éventuelle de l'état-major polonais aux conversations militaires, dans le cas où les contacts, qui vont être pris à Moscou entre les représentants des armées occidentales et ceux de l'armée soviétique, démontreraient que ces conversations peuvent se développer utilement.

Jusqu'ici, le gouvernement polonais a toujours considéré les négociations de Moscou comme *res inter alios acta*, et ce point de vue vaut évidemment sur le terrain militaire comme sur le terrain politique.

Au surplus, les Polonais affectent de n'attendre le concours de leur voisin de l'Est, en cas de guerre contre l'Allemagne, que sous la forme de ravitaillements, de fournitures et de facilités de transit; dans cet ordre d'idées il ne s'agirait, le cas échéant, que de développer le courant commercial déjà amorcé.

Mais il est permis de ne pas tenir cette thèse pour définitive. Si un accord tripartite arrive à être conclu à Moscou, la participation de l'U.R.S.S. à la résistance contre une agression allemande ne se limiterait probablement pas au terrain économique : tôt ou tard, la Pologne serait amenée à rechercher, entre l'action militaire de l'armée soviétique et la sienne, un minimum de coordination.

Sans voir si loin et pour en rester aux négociations actuelles, il n'est guère douteux que nous devrons tenir les Polonais au courant de la marche des pourparlers militaires, bien que le grand État-major n'ait, jusqu'à présent, formulé aucune demande à ce sujet.

Il y a plus : la participation éventuelle des forces russes de terre, de mer et de l'air, aux hostilités, ne pourra sans doute être examinée sans tenir compte des conceptions et des besoins polonais.

Enfin, il est possible que du côté russe, on formule des exigences excessives ou, tout au moins, qu'on n'admette pas de traiter d'une action éventuelle dont la Pologne serait la principale bénéficiaire, sans que l'état-major polonais soit invité à donner son accord.

Pour tous ces motifs, il est à prévoir que les pourparlers militaires de Moscou intéressent directement les Polonais, si même ils ne sont pas appelés à y participer.

Ainsi se pose pour nous un problème délicat, où nous devrons chercher une solution entre deux écueils :

— l'un, qui serait de régler des questions concernant la Pologne, sans la consulter;

— l'autre, qui consisterait à faire pression sur le gouvernement polonais pour l'amener à participer officiellement aux négociations.

Dans l'un ou l'autre cas, nous heurterions sérieusement la fierté polonaise, et ce serait probablement la porte ouverte à des discussions et à des polémiques où le Reich ne manquerait pas de voir une fissure dans le front de la paix.

P.-S. — L'article qui précède était écrit, lorsque j'ai été convoqué par le général Stachiewicz, chef du grand État-major.

Le Maréchal l'avait chargé d'attirer notre attention sur les précautions qui s'imposaient dans les conversations militaires avec les Soviets; il était d'ailleurs convaincu que l'état-major français était pleinement édifié sur ce point; il jugeait toutefois préférable d'insister auprès de nous et de demander qu'aucun renseignement confidentiel concernant l'armée polonaise, et en particulier aucune des données que le général Kasprzycki et le colonel Jaklicz ont exposées à Paris [1], ne fussent communiqués aux Russes.

Dans la conversation qui a suivi, j'ai amené le général à me préciser son point de vue sur les négociations de Moscou.

Il m'a d'abord confirmé la position du gouvernement polonais, qui considère ces tractations comme *res inter alios acta*.

[1] Sur les entretiens de ces derniers à Paris, au mois de mai précédent, voir au tome XVI de la présente série, les nos 207, 214, 233.

Un pacte avec les Soviets, dès le temps de paix, aurait pour la Pologne plus d'inconvénients que d'avantages.

Il n'en est peut-être pas de même pour la France et l'Angleterre qui sont loin, mais la Pologne, voisine de l'U.R.S.S., si elle se liait avec le gouvernement de Moscou, se trouverait soumise à une sorte d'hypothèque politique, dont le gouvernement polonais ne veut à aucun prix.

Le général est confirmé dans cette opinion par l'attitude des Soviets qui, depuis le début des pourparlers avec les puissances occidentales, n'ont fait que se livrer à un chantage perpétuel.

Il en sera de même sur le plan militaire; la tâche de nos négociateurs ne sera ni commode, ni agréable.

Le général doute fort que les conversations militaires aboutissent à des résultats pratiques. Il doute plus encore que, si les Soviets consentent à prendre des engagements, ces engagements soient tenus.

Aussi l'état-major polonais n'a-t-il pas le moindre désir de participer, sous quelque forme que ce soit, aux entretiens de Moscou.

Ceci dit, le général n'exclut pas du tout la possibilité pour la Pologne d'obtenir le concours des Soviets et pour cela de causer avec eux, mais seulement quand les hostilités auront commencé. A ce moment, dit-il, ils auront peur et il sera facile de s'entendre avec eux.

Nous avons parlé également des exigences de l'U.R.S.S. concernant les pays baltes, où le gouvernement de Moscou voudrait, en somme, se faire donner le droit d'intervenir si l'orientation de ces états lui paraissait devenir proallemande. Une telle prétention chez les Soviets, de l'avis du général, provient à la fois d'une crainte réelle de l'expansion du Reich sur les rives de la Baltique et d'une arrière-pensée d'ingérence dans les affaires des pays baltes.

En tout cas, il estime que si la France et l'Angleterre accordaient par traité, à l'U.R.S.S., un privilège aussi exorbitant, elles rejetteraient les Baltes dans les bras du Reich et feraient le jeu de la propagande allemande.

Enfin et surtout, elles donneraient au gouvernement soviétique la possibilité de déclencher à son heure un conflit européen, que peut-être, un jour ou l'autre, il jugera favorable à ses intérêts.

Comme on le voit, le général Stachiewicz formule avec la plus grande netteté :

— sa méfiance persistante à l'égard des dirigeants de Moscou;

— l'impossibilité pour la Pologne de se lier avec les Soviets dès le temps de paix;

— et, par contre, la conviction qu'un accord avec eux deviendrait possible et même facile en temps de guerre.

J'ai tout lieu de penser que de telles vues traduisent bien la position définitive du gouvernement polonais.

Entretien avec le chef du grand État-major.

Dans une conversation du 2 août, que j'ai déjà mentionnée ci-dessus, le général Stachiewicz m'a prié de transmettre au général Gamelin les très vifs

remerciements du maréchal Smigly-Rydz pour l'envoi rapide du bataillon de chars.

Le général Kossakowski, chef de la mission technique envoyée à Paris, devait rentrer le soir même pour rendre compte de l'état des études dont il avait été chargé.

Réserve faite des renseignements que rapporterait le général Kossakowski, le chef du grand État-major espérait qu'un crédit de 430 millions, pour l'achat de matériels en service dans l'armée française, allait être accordé par nous à la Pologne.

Il comptait employer ce crédit principalement à l'acquisition :

— de 250 chars, dont un bataillon de Somua;

— d'artillerie de 155 C., à défaut d'artillerie longue, dont il n'y aurait pas de disponibilité en France;

— d'avions de chasse Dewoitine, conformément à l'offre de notre ministère de l'Air.

Il espérait que les chars et l'artillerie pourraient lui être envoyés à bref délai et il se recommandait, à ce sujet, aux bons offices de l'état-major de l'Armée, qui venait de donner, par l'envoi rapide du bataillon R. 35, une nouvelle preuve de sa parfaite compréhension des besoins de la Pologne.

Nous avons ensuite parlé de la situation.

Le général estime, d'après les convocations de réservistes, les réquisitions et autres préparatifs militaires prévus pour le 15 août, que cette date marquera le début d'une période de tension accrue.

Nous pourrons nous trouver alors en présence d'une pression qui sera poussée plus ou moins loin suivant l'opinion qu'Hitler se fera de la résolution de ses adversaires.

Le danger, évidemment, serait qu'il conservât un doute sur la volonté des puissances occidentales de soutenir à fond la Pologne; il serait ainsi amené à s'engager trop loin pour pouvoir reculer.

Or, Ribbentrop et Goebbels continuent à affirmer au Chancelier que l'Angleterre bluffe; Hitler hésite, mais il n'est pas encore convaincu que l'Angleterre soit décidée à marcher. Le malheur est qu'aucune influence ne soit capable de contrebalancer efficacement celle de ces deux personnages, celle de Ribbentrop surtout. A la tête de l'armée, aucune personnalité, aucune volonté; ni Brauchitsch, ni Halder ne comptent, et Keitel encore moins. Quant à Goering, il se tient à l'écart. Tout chef militaire qui ose élever la voix est mis de côté ou même supprimé. Ribbentrop exploite, dans l'esprit d'Hitler, les moindres indices d'une hésitation chez les puissances occidentales.

Dans cet ordre d'idées, l'échec de l'emprunt polonais à Londres [1] a produit la plus fâcheuse impression, de même l'affaire Hudson [2]. Au sujet de l'emprunt, les demandes de la Pologne n'avaient rien d'excessif, étant donné les charges qu'elle assume pour pousser au maximum ses fabrications,

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 98, 108, 126, 206, 232, 256, 295, 306, 356.

[2] Allusion aux conversations Hudson-Wohlthat : voir ci-dessus les nos 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 331, 372.

constituer des stocks, tenir sur pied son armée. Le général Stachiewicz ne comprend réellement pas que la Trésorerie britannique ait, pour une somme relativement si faible, risqué un refus aussi gros de fâcheuses conséquences.

Il s'agit donc maintenant de jouer une partie très serrée et de présenter un mur sans fissures aux regards des maîtres du Reich.

La résolution de la Pologne est prise sans retour; la position de la France et celle de l'Angleterre sont aussi très nettes et leur volonté de tenir leurs engagements est certaine, mais il s'agit de convaincre de cette certitude les dirigeants allemands, et d'enlever tout argument à Ribbentrop qui reste persuadé que l'Angleterre n'est pas prête et se dérobera au dernier moment.

Là est le danger, car de l'avis du général Stachiewicz, Hitler reculerait devant un conflit général : l'Allemagne a trop à y perdre [1].

404

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2459. *Londres, 3 août 1939* [2].

(*Reçu :* 11 h.)

La presse conservatrice, c'est-à-dire les trois quarts de la presse londonienne, accomplit, depuis trois jours, une évolution assez marquée.

La déclaration faite lundi aux Communes par le Premier ministre [3] avait eu pour résultat, dans les journaux de mardi, des considérations d'optimisme sur la situation internationale, accompagnées de manifestations de confiance dans le gouvernement. Mercredi, la plupart des quotidiens corrigeaient cette impression à la lumière des informations officieusement publiées par Varsovie et des commentaires du bureau de presse du Foreign Office. Mais la confiance dans le gouvernement restait intacte. A la suite du débat parlementaire d'hier, la presse de ce matin donne l'impression d'un certain malaise : le pessimisme s'accentue quant à la situation diplomatique et la confiance dans le gouvernement pour faire face à cette situation paraît moins complète [4].

[1] L'entretien de l'attaché militaire avec le chef de l'état-major général polonais a été résumé à l'intention du ministre des Affaires étrangères par un télégramme de l'ambassade nº 1073, du 3 août, qu'il a paru superflu de reproduire.

[2] Par fil, en clair.

[3] C'est-à-dire le 31 juillet : voir ci-dessus le nº 385.

[4] Le Premier britannique avait posé le 2 août la question de confiance au sujet de l'ajournement au 3 octobre de la Chambre des Communes. Le débat portait sur l'utilité de maintenir le Parlement en session ou de le convoquer à nouveau à la fin août en raison de la gravité de la situation internationale, les travaillistes se prononçant pour le 21 août. Certains conservateurs, autour de M. Churchill, adoptaient le point de vue de l'opposition, qui soutenait que les dictateurs interpréteraient le rappel du Parlement comme l'expression d'une volonté populaire opposée aux agressions; à l'heure du scrutin, une trentaine de conservateurs devaient s'abstenir. La motion de M. Chamberlain était cependant adoptée par 245 voix contre 129. Au cours du débat, M. Churchill avait insisté sur le fait que les dictateurs choisissaient le moment des vacances parlementaires pour effectuer leurs coups de main (le *Temps* du 4 août).

Les révélations faites par M. Churchill dans son intervention d'hier, révélations que M. Chamberlain n'a pas démenties dans sa réponse aux divers éléments de l'opposition, ne sont pas sans faire quelque impression. Par ailleurs, la thèse que le Premier ministre a développée pour motiver son refus de modifier la date de la rentrée parlementaire paraît si peu convaincante à la presse conservatrice que les journaux les mieux disposés à l'égard de M. Chamberlain, ou bien s'abstiennent de la reprendre dans leurs éditoriaux, ou bien n'en retiennent qu'un seul point, à savoir « que le pays est désormais prêt à faire face à tout danger soudain » et que, dans ces conditions, les députés peuvent partir en vacances sans scrupules.

Quant aux feuilles de l'opposition, elles cherchent à donner le sentiment que le gouvernement a subi hier une cuisante humiliation, 30 à 40 conservateurs ayant refusé de voter pour lui, malgré les exhortations des fonctionnaires du parti, et la majorité n'ayant pu être obtenue que par l'emploi de la raison du plus fort.

405

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,

À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 821, 822 [1]. Réservé. *Moscou, 3 août 1939, 15 h. 10, 15 h. 12.*

(*Reçu :* 16 h. 15, 15 h. 50.)

Le Commissaire adjoint vient de me faire connaître la composition suivante de la délégation russe :

1° chef de la mission : le maréchal Vorochilov, commissaire du peuple à la Défense nationale;

2° le général d'armée de premier rang Chapochnikov, chef d'État-major général;

3° L'amiral Kousnetzov, commissaire du peuple à la Marine de guerre;

4° le général d'armée de deuxième rang Loktionov, chef des forces aériennes de l'U.R.S.S.;

5° le général d'armée Smorodinov, chef adjoint de l'État-major général.

En me soulignant l'importance de cette délégation, qui ne comprend pas moins de deux chefs de département ministériel, M. Potemkine m'a dit, de la part de M. Molotov, que rien ne pouvait mieux démontrer combien le gouvernement soviétique désire faire œuvre sérieuse et constructive dans le plus bref délai.

[1] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

Au cours de la réunion du 2 août [1]. M. Molotov nous a demandé si nos deux missions arriveraient munies de pleins pouvoirs. Nous lui avons répondu que, sans informations spéciales à ce sujet, nous pensions que les pouvoirs des deux missions se confondaient avec ceux des deux ambassadeurs [2].

406

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 823 à 825 [3]. Réservé. *Moscou, 3 août 1939, 21 h. 59, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h. 10, 22 h. 45.)

Mon collègue télégraphie ce qui suit au Foreign Office :

1° M. Molotov ne se pressera pas d'offrir une nouvelle formule sur l'agression indirecte.

2° Si nous tenons à celle du 2 août (mon télégramme n° 799 [4]), ce qui reste en suspens dans la négociation politique risque de le demeurer jusqu'à la fin des conversations militaires.

3° Il pourrait n'être pas sans avantage de marquer cette pause pour donner le temps à l'incident Butler [5] de se dissiper. Mais si le gouvernement britannique souhaite régler sans désemparer l'affaire de l'agression indirecte ou tout au moins éviter qu'elle ne tombe en sommeil pendant la négociation technique, il doit présenter une nouvelle formule à M. Molotov. Mon collègue britannique suggère de s'inspirer de ma proposition personnelle (paragraphe 6 de mon télégramme n° 818) [6] et soumet à son département un texte à cet effet dont je vous prie de demander communication au Foreign Office.

Je n'ai pas d'objection en principe. Cependant, je signale que si nos deux gouvernements veulent vraiment en finir rapidement avec cette question, ils devront modifier les instructions trop rigides de mon collègue. Vous savez qu'il a actuellement seul mandat de remettre le texte du 2 août et de n'accepter aucune négociation sur des variantes.

(1) Sur cette réunion, voir ci-dessus le n° 396.

(2) Par rapport n° 614/S, du 7 août, qu'il a paru superflu de reproduire, l'attaché militaire de France indiquait à son ministre la composition de la délégation soviétique, qui prouvait toute l'importance attachée par le gouvernement de Moscou aux conversations. Ces conversations auraient « un caractère particulièrement secret, point sur lequel le commissaire adjoint aux Affaires étrangères, M. Potemkine, a attiré l'attention de notre ambassadeur ».

(3) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(4) En fait du 1er août : ce télégramme est ci-dessus reproduit sous le n° 378.

(5) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 398 (note); ci-après le n° 463.

(6) Du 2 août, ci-dessus reproduit sous le n° 396.

Je suggère que les deux ambassadeurs soient munis de *pleins pouvoirs* pour régler au mieux cette question avec M. Molotov. Ils connaissent suffisamment la pensée de leur gouvernement pour n'avoir pas à solliciter de nouveaux éclaircissements sur le fond.

Confiance devrait leur être faite pour ce qui est du soin des termes et de leur agencement.

407

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2087 (1). Secret. Réservé. *Berlin, 3 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 4, 12 h.)

De source assez bonne, il me revient que la visite inopinée faite par le Führer à Berlin le 28 juillet et l'entretien qu'il aurait eu avec M. von Ribbentrop (3) auraient été provoqués par un rapport venu d'Italie et témoignant de dispositions assez tièdes chez le partenaire de l'Axe.

Le gouvernement de Rome aurait demandé des éclaircissements à Berlin sur la façon dont le gouvernement allemand envisageait le développement ultérieur de l'affaire de Dantzig, et il aurait exprimé le désir de savoir jusqu'où l'Italie risquait d'être entraînée.

Cette indication me paraît devoir être rapprochée des renseignements qu'a transmis ces jours-ci notre chargé d'affaires à Rome sur l'état d'esprit qui régnerait actuellement en Italie.

En tout cas, la presse n'a rien laissé transpirer sur les raisons de cette réunion imprévue de Berlin, à laquelle aurait aussi, dit-on, participé le général (4) Gœring, et les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse paraissent sincères lorsqu'ils déclarent que leur chef les a laissés dans l'ignorance absolue de l'objet de cette réunion.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir ci-dessus le nº 380 (note).
(4) Lire évidemment : le maréchal.

408

M. GUÉRIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3181 (1). Réservé. *Rome, 3 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

J'ai indiqué, dans mon télégramme nos 3167 à 3170 (3) que, répondant à une question de ma part, le ministre des Affaires étrangères, au cours de la visite que je lui ai faite hier, m'avait dit n'avoir pas cessé de considérer l'avenir avec l'optimisme qu'il exprimait il y a un mois à M. François-Poncet. A mes diverses interrogations sur les relations italo-espagnoles et sur l'évolution de la situation intérieure en Espagne, le comte Ciano avait, dans une première partie de notre entretien, répondu avec une intention souvent évasive et parfois après quelque hésitation. J'ai d'autant plus remarqué la netteté immédiate avec laquelle il m'a affirmé la persistance de ses vues rassurantes sur le développement prochain de la situation générale en Europe.

A tous les chefs de mission qu'il a vus depuis quelques jours, le comte Ciano a exprimé une opinion identique. Mon collègue soviétique, qui est personnellement assez lié avec lui, m'a dit hier avoir été très frappé de l'insistance avec laquelle le ministre des Affaires étrangères, au cours d'une très récente conversation, l'avait dissuadé de s'arrêter à aucun pronostic pessimiste sur les semaines qui viennent. De certains propos de son interlocuteur, M. Helfand a tiré une conviction très nette que le comte Ciano avait de bons motifs de parler comme il le faisait et que sa tranquillité se fondait sur des assurances données par l'Allemagne à l'Italie, quant à son intention de s'abstenir présentement à Dantzig de tout acte susceptible de déclencher un conflit armé. Le ministre des Affaires étrangères a, d'autre part, vu hier matin l'ambassadeur de Belgique, rentré depuis peu à Rome après un congé. Le comte de Kerchove a été, lui aussi, frappé de l'humeur optimiste que son interlocuteur avait manifestée au cours de cette visite. D'après ce que m'a dit l'ambassadeur, le comte Ciano, évoquant la situation générale, a notamment déclaré qu'il ne voyait pas de raison pour que l'équilibre qui venait de s'établir dût être prochainement modifié. Ces paroles sont à rapprocher de celles que le ministre des Affaires étrangères avait dites il y a un mois à M. François-Poncet (télégramme nos 2829 à 2835 de l'ambassade) (4).

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 2 août, reproduit ci-dessus sous le nº 395.
(4) Du 5 juillet, ci-dessus publié sous le nº 106.

Chacun ici se demande naturellement les raisons qui dictent au comte Ciano le langage que depuis quelque temps il tient ainsi aux diplomates étrangers, et l'on s'oriente généralement vers l'explication que formulait hier en ma présence le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. Peut-on considérer en effet que, tout au contraire, il ne s'agit, de la part du gouvernement italien, que d'affirmations endormeuses destinées à mieux assurer la surprise d'un coup de force imminent ? Une telle hypothèse serait en tout cas contredite par le fait que le gouvernement fasciste persiste à n'exercer aucune action d'envergure pour « chauffer » la nation italienne, en vue de sa participation prochaine à un conflit armé qu'elle ne souhaite pas. Les indications et impressions que formulait à cet égard mon télégramme nº 3114 du 27 juillet [1] peuvent être répétées aujourd'hui. La presse fasciste a affirmé à plusieurs reprises, après M. Mussolini lui-même, que l'exécution déjà entreprise des travaux pour l'exposition qui doit se tenir à Rome en 1942 constituait le témoignage éclatant de la volonté de paix du gouvernement fasciste. La même affirmation a été renouvelée plus récemment, lors de l'annonce des modifications importantes qui vont être apportées au régime agraire de la Sicile. Or, s'il est naturel que le gouvernement italien profite de toutes les occasions pour proclamer, notamment vis-à-vis de son opinion publique, ses intentions pacifiques, la nation italienne n'en a pas moins l'impression que, si ses dirigeants entreprennent à l'heure actuelle des travaux publics de longue haleine et particulièrement coûteux, c'est non seulement parce qu'ils sont animés de désirs pacifiques, mais aussi parce qu'ils *croient* à la paix.

Est-il concevable que si le comte Ciano cherche à tromper les observateurs étrangers, en endormant leur vigilance par des déclarations optimistes, le gouvernement dont il fait partie laisse également le peuple italien s'engourdir dans de vaines illusions au risque d'un réveil désagréable dans un avenir très prochain ? En réalité, il n'est pas douteux que l'opinion publique de la Péninsule continue d'envisager avec une profonde répugnance l'idée d'une guerre générale provoquée du côté de l'Axe par la nécessité de procurer Dantzig à l'Allemagne. Le gouvernement fasciste, conscient de ces réactions profondes qu'il partage d'ailleurs lui-même, aperçoit les dangers d'une situation qui exclut maintenant toute chance de réussite pacifique d'un nouveau coup allemand. Il est dans la stricte logique que les dirigeants italiens s'emploient dès lors de toutes leurs forces à détourner l'éventualité redoutée.

Mais il reste à déterminer jusqu'à quel point l'optimisme répandu par le comte Ciano peut être interprété comme signifiant que l'Italie croit avoir réussi à convaincre son turbulent partenaire de la nécessité d'un ralentissement, au moins temporaire, dans le rythme de sa politique d'expansion.

[1] Ci-dessus reproduit sous le nº 329.

409

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2079 [1]. *Berlin, 3 août 1939* [2].

D'après diverses indications qui me parviennent et dont certaines proviennent de l'entourage de M. Goering, le fameux « plan » que beaucoup attribuent au Führer et qui permettrait le rattachement « sans guerre » et comme par une sorte de prodige, de Dantzig au Reich (voir mon télégramme nº 2064) [3], ne serait que la continuation du « grignotage » des positions polonaises dans la Ville libre auquel on assiste depuis le milieu de juin : « Si, en effet, ce « grignotage » se poursuit, les Polonais se rendront compte, un prochain jour, qu'ils n'ont plus rien à perdre à Dantzig et qu'il vaut mieux accepter le fait accompli. »

L'*Anschluss* idéologique et même, en fait, administratif entre le Reich et Dantzig est déjà réalisé depuis longtemps, puisque le Sénat et les chefs nazis de Dantzig ne sont que des instruments dans les mains des hitlériens du Reich et surtout de la Gestapo.

Dans l'action nouvelle engagée, ces derniers mois, en vue d'un rattachement définitif et complet de la Ville libre, la première étape aura été la militarisation de Dantzig qui, aujourd'hui, est en voie d'achèvement.

Alors qu'en juin, la Ville libre n'entretenait qu'un corps de police de 800 hommes, les effectifs suivants sont actuellement stationnés à Dantzig :

— 1.000 *S.S.*

— 7.000 hommes de police,
dont :
2.400 soldats de la Wehrmacht et
4.000 jeunes gens de l'*Arbeitsdienst* venus du Reich.

— 20.000 Dantzicois, membres du parti nazi, mobilisés pour la construction d'ouvrages fortifiés.

Ces forces sont commandées par des officiers allemands. D'énormes quantités de matériel de guerre et de munitions ont été introduites.

Les cinq routes qui, du Corridor, donnaient accès au territoire de l'État libre et auraient naguère permis à l'armée polonaise d'occuper immédiatement Dantzig, sont barrées par des tranchées, des obstacles antichars et d'autres ouvrages.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 1er août ci-dessus reproduit sous le nº 380.

Lorsque, dans quelques semaines, ces travaux seront achevés, la Pologne aura perdu l'avantage stratégique que lui conférait la configuration de l'État libre.

Militairement parlant, Dantzig se trouvera presque complètement rattaché à la Prusse orientale.

La nouvelle étape que l'on va chercher à franchir aurait en vue la suppression du contrôle douanier polonais. J'ai signalé, par mon télégramme nº 2023 du 27 juillet (1), les bruits assez curieux d'après lesquels on comptait profiter de la nécessité de ravitailler les Allemands qui se rendront le 27 août à Tannenberg pour lever la barrière douanière entre le Reich et Dantzig. Mais ceci équivaudrait simplement à lever la barrière douanière entre le Reich et la Pologne et à faire entrer en franchise en Allemagne les produits polonais, tant que Dantzig ne sera pas déliée de l'union douanière qui la lie à la République polonaise. Là, le « grignotage » rencontrera un obstacle, à moins que la Pologne ne comprenne que Dantzig peut être une sorte d'entrepôt franc aussi bien pour l'Allemagne que pour elle. Quoi qu'il en soit, on commence, dès à présent, à battre en brèche l'organisation même du contrôle douanier polonais (voir mon message téléphoné nº 2057 du 2 août (2) et mon télégramme nº 2064).

Pratiquement, sur la frontière qui sépare Dantzig de la Prusse orientale, le contrôle douanier polonais a, d'ailleurs, déjà cessé d'être efficace. Les inspecteurs des Douanes polonaises ont laissé entrer fusils, mitrailleuses, petits canons, caisses de grenades et de munitions. A Berlin, dans les milieux nazis, on se vante de pouvoir, si on le veut, paralyser, dès à présent, complètement l'activité des douaniers, ainsi que celle des cheminots, des postiers et des représentants polonais dans l'administration du port de Dantzig aussi bien que celle du haut commissaire polonais lui-même.

L'administration de Dantzig étant en fait assumée par Berlin, la ville étant maintenant militarisée, les lignes douanières étant brisées, que restera-t-il dans la Ville libre qui puisse encore intéresser la Pologne ?

Les nazis de Dantzig et du Reich escomptent que le gouvernement de Varsovie hésitera beaucoup à recourir à une action militaire qui devrait avoir une certaine ampleur et pourrait entraîner de graves conséquences, alors que le prétexte invoqué pourra apparaître aux yeux du public allemand et de l'opinion mondiale comme de plus en plus futile.

Le procédé consisterait donc à miner progressivement la position polonaise à Dantzig, la limite des « intérêts vitaux » polonais se trouvant reculée insensiblement par une série d'empiètements successifs jusqu'à éviction complète de la Pologne.

En attendant, l'Allemagne s'appliquerait, par une série d'incidents provoqués, ou démesurément grossis, à créer dans la Ville libre une « *situation intenable* » entre Polonais et Dantzicois; en même temps, elle poursuivrait ses préparatifs militaires le long des frontières polonaises afin de pouvoir,

(1) Ci-dessus analysé sous le nº 340 (note).
(2) En fait du 1er août, et ci-dessus reproduit sous le nº 375.

au moment voulu, exercer une très forte pression sur le gouvernement de Varsovie.

Ce plan, conforme aux méthodes que le IIIe Reich a employées jusqu'ici avec succès, repose manifestement sur l'idée que la Pologne, insuffisamment soutenue par ses alliés, finirait par s'incliner devant l'inévitable et par accepter un état de choses à la création duquel elle aurait assisté impuissante.

De source souvent bien informée, il me revient que le maréchal Gœring qui regrette que, dans cette affaire, la Pologne, dont il s'était personnellement déclaré l'ami, ait été traitée avec trop de brutalité, aurait tenté, ces jours-ci, un effort pour lui démontrer qu'elle a déjà, en fait, perdu Dantzig et l'amener à composition. Il aurait, la semaine dernière, envoyé à Varsovie un membre de son entourage qui n'aurait aucune mission officielle, mais qui serait chargé, à titre privé, de sonder les dispositions des cercles dirigeants polonais.

Dans les milieux qui croient à l'existence de ce plan — et qui sont ce que l'on considère ici comme les milieux modérés — on se plaît à dire qu'il n'y aura pas de guerre, car l'on se contentera, *cette année*, de Dantzig (et même peut-être d'un *Anschluss* économique avec Dantzig) qui tombera entre les mains de l'Allemagne comme un fruit mûr. Mais, en même temps, ainsi que je l'ai indiqué par mon télégramme nº 2097 (1), l'opinion allemande s'habitue à entendre réclamer beaucoup plus que Dantzig : le Corridor et la Silésie.

410

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2081 (2). *Berlin, 3 août 1939* (3).

De source généralement bonne, j'apprends que la classe 1917 qui, après avoir effectué deux ans de service, devait être libérée en octobre prochain, serait maintenue sous les drapeaux. Certains soldats de cette classe qui s'apprêtaient à rejoindre leurs foyers en automne auraient déjà été informés que la durée de leur service serait prolongée.

(1) Erreur : le télégramme nº 2097 a été expédié le 4 août et ne porte en aucune façon sur la question polonaise. Il pourrait s'agir du télégramme nº 2064, du 1er août, ci-dessus reproduit sous le nº 380.

(2) Extrait des archives de l'ambassade.

(3) Par courrier, en clair.

411

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2086 (1). *Berlin, 3 août 1939* (2).

Ainsi que je l'ai déjà indiqué par mon télégramme nº 2064 (3), on constate à Berlin, depuis une huitaine de jours, une évolution très nette dans l'atmosphère politique. Alors que, depuis le milieu de juillet, on avait senti comme une sorte de détente, on a eu, vers la fin du mois, l'impression d'un nouveau raidissement. A la période d'embarras, d'hésitation, de velléités de temporisation, ou même d'apaisement, que l'on avait perçue chez les dirigeants hitlériens, a succédé une phase nouvelle. Aujourd'hui, les gestes des chefs du IIIe Reich et le langage de leurs journaux trahissent deux préoccupations dominantes :

— persuader le peuple allemand qu'il est menacé comme en 1914 et que son existence même est en péril;

— convaincre l'opinion intérieure et le monde que le IIIe Reich est invincible et qu'aucune menace ni aucune force humaine ne sauraient l'arrêter dans la poursuite de ses intérêts vitaux.

Rien n'est négligé pour donner au peuple allemand le sentiment de cette force, qui lui permettrait d'attendre avec calme l'avenir, de résister à toutes les attaques et de briser les obstacles qui pourraient se rencontrer sur son chemin.

J'indique par ailleurs (mes lettres nos 682 et 684) (4) comment s'orchestre cette propagande. Il n'est pas sans intérêt de se demander à quels mobiles elle répond.

Il est probable que les dirigeants du Reich essayent d'apaiser la crainte qui se répand parmi la population lorsque se multiplient, comme à l'heure actuelle, les préparatifs militaires.

De tous côtés, on me signale, en effet, la renaissance de la psychose de guerre, qui s'était déjà manifestée au mois de septembre dernier. Le souci de calmer les alarmes du public apparaît en particulier dans l'insistance avec

(1) Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune*, sous le nº 180 (sauf les références aux télégrammes et dépêches).

(2) Par courrier, en clair.

(3) Du 1er août, ci-dessus reproduit sous le nº 380.

(4) La dépêche de Berlin nº 684, du même jour, est ci-après reproduite sous le nº 419. Quant à la dépêche adressée sous le nº 682 à la sous-direction d'Afrique-Levant, et sous le nº 683 à la sous-direction d'Europe, et qui est également du 3 août, elle faisait état des buts de guerre du Reich dans le domaine colonial, telles qu'ils ressortaient du récit par la *Deutsche Allgemeine Zeitung* de l'entrée de l'Allemagne dans le premier conflit mondial.

laquelle on cherche à convaincre la population qu'elle n'a pas à redouter les attaques aériennes.

D'autre part, au moment où les préparatifs militaires de l'Allemagne s'amplifient et s'accélèrent, où les incidents paraissent se multiplier entre les Polonais et les membres de la minorité allemande, où les polémiques à propos de Dantzig reprennent, les dirigeants hitlériens veulent sans doute impressionner l'étranger, lui faire croire que l'Allemagne est cette fois encore décidée à aller jusqu'au bout, s'il le faut, pour obtenir satisfaction et montrer que le Reich ne capitulerait pas, même en face de la coalition dont un accord anglo-franco-russe serait le couronnement.

Mais il n'est pas exclu non plus que les chefs du IIIe Reich aient voulu exciter l'ardeur assez médiocre de leur population, la persuader que, menacée dans son existence, elle était obligée de se défendre et qu'il ne s'agissait pas pour les Allemands de « mourir pour Dantzig », mais de lutter pour la vie du peuple allemand lui-même.

L'activité militaire déployée depuis le mois de juin par le IIIe Reich commandait déjà la plus grande vigilance. Le ton actuellement adopté par sa presse doit nous inciter à être plus vigilants encore et toujours aussi résolus.

412

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº (1). *Sofia, 3 août 1939.*

Mon télégramme nº 213 parti par la valise hier (2) signalait à Votre Excellence la nervosité provoquée par les concentrations de troupes turques en Thrace.

Les mesures prises du côté bulgare dans l'intention de rassurer le public ne font au contraire qu'exciter les esprits.

On craint ici qu'à la moindre alerte, les Turcs, grâce à l'appui franco-anglais, ne s'emparent de certains points stratégiques depuis longtemps convoités par eux. Les Bulgares étant décidés à ne pas se laisser empiéter sur leur territoire, un dangereux incident serait à craindre en raison de l'exaltation du patriotisme.

Mes collègues belge et polonais ont attiré mon attention sur ce point. Le chargé d'affaires britannique, qui partage également cet avis, vient de se mettre d'accord avec moi pour suggérer à nos gouvernements de rassurer d'une part la Bulgarie sur les intentions de la Turquie et d'engager d'autre part celle-ci à se garder de toute imprudence ou provocation.

(1) Extrait des dossiers Massigli conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Non retrouvé.

413

NOTE DU SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE [1]

Négociations militaires anglo-franco-russes

Paris, 3 août 1939.

Le premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne a apporté à 17 h. 30 à M. Hoppenot le texte des instructions adressées par le gouvernement anglais à sa mission militaire. Le gouvernement anglais souhaitait que ces instructions fussent portées le plus tôt possible à la connaissance du général Gamelin, afin que celui-ci pût communiquer au général Doumenc, avant le départ de ce dernier pour Londres, les suggestions que leur lecture lui suggérerait. M. Hoppenot s'est mis immédiatement en rapport avec l'état-major du général Gamelin, qui a envoyé à 18 heures un officier prendre possession de ce document.

M. Hoppenot, l'ayant auparavant rapidement parcouru, a noté au passage les points suivants :

Les instructions insistent sur la difficulté que présentera, en l'absence d'une convention politique préalable, la conduite de conversations militaires. Il sera notamment difficile de communiquer aux Russes les informations de caractère confidentiel. La délégation britannique devra conduire les conversations avec une grande lenteur, en surveillant de près les progrès des conversations politiques. Son attention est éveillée sur les dangers de fuite en Allemagne des renseignements qu'elle communiquera.

La délégation anglaise ne devra emporter à Moscou aucun document émanant du comité impérial de Défense.

L'accord militaire devra être conçu en des termes aussi larges que possible, en évitant autant que se pourra les précisions techniques. Les délégations devront se refuser à toute étude d'un plan de défense des pays baltes, ceux-ci n'étant pas garantis par la France, ni par l'Angleterre.

La délégation devra se tenir en contact étroit avec l'ambassade et communiquera à Londres par son intermédiaire.

Elles devront encourager les Russes à entrer en pourparlers directs avec la Pologne et avec la Roumanie. Elles devront se garder de communiquer à l'état-major russe des renseignements techniques trop précis concernant ces deux pays. Toute question de coopération de troupes russes avec les armées polonaises et roumaines devra être traitée avec le maximum de tact.

En dernière analyse, les Russes pourraient effectivement :

Concentrer des troupes dans la région de Léningrad en vue de résister à une attaque dirigée par les pays baltes et de protéger les frontières nord de la Pologne;

[1] M. Hoppenot. Ce document est extrait des papiers Hoppenot.

Concentrer également des troupes au sud du Pripet pour parer à une attaque allemande contre la Hongrie et la Roumanie;

Préparer un corps expéditionnaire destiné à une opération au Dodécanèse ou à Salonique;

Effectuer des fournitures d'armes ou de matériel à la Pologne et à la Roumanie, en s'inspirant pour leur règlement financier des facilités données par la France et par la Grande-Bretagne à ces deux pays;

Orienter leur activité aérienne de manière à retenir le plus possible d'avions allemands sur leurs frontières.

En ce qui concerne les opérations aériennes, il devra être entendu que les opérations des Alliés viseront exclusivement les buts de caractère strictement militaire. Ce n'est qu'au cas où les Allemands se livreraient à des attaques sur les villes ouvertes qu'il sera procédé de même par les aviations alliées.

La délégation doit enfin prévoir que la négociation qui s'ouvre sera extrêmement lente et difficile, que les Russes feront preuve d'une grande réticence et ne consentiront vraisemblablement à donner des informations ou des promesses de coopération que sur la base d'une stricte réciprocité.

A ces instructions était jointe une note de l'ambassade de Grande-Bretagne précisant qu'une communication de ces instructions était faite à la délégation française à la double condition :

1° Que le document serait rendu au secrétaire du comité de Défense impériale avant que les deux délégations quittent Londres pour Moscou;

2° Que toute traduction qui en aurait été faite par la délégation française serait détruite avant que les délégations abordent à Riga.

ANNEXE

Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département (1)

(*Lettre*)

Très secret. *Paris, 3 août 1939.*

1. L'ambassadeur de Sa Majesté présente ses compliments au ministre des Affaires étrangères, et selon les indications du secrétaire d'État de Sa Majesté aux Affaires étrangères, a l'honneur de lui transmettre ci-inclus un exemplaire d'une note établie par le sous-comité des chefs d'État-major (Comité de la Défense impériale) pour donner des instructions à la mission du Royaume-Uni qui doit prendre part aux conversations d'État-major anglo-franco-soviétiques.

2. L'ambassade de sa Majesté a reçu des instructions de communiquer immédiatement au gouvernement de la République le document ci-inclus, de façon que le chef de la mission française ait la possibilité d'en prendre connaissance avant que la mission ne parte pour Londres.

L'ambassade de Sa Majesté doit vous faire savoir que ce document est communiqué à la mission française dans les conditions suivantes :

Primo : que ce document fasse retour au secrétaire du comité de Défense impériale avant que les deux délégations quittent Londres pour Moscou.

(1) Ce document, ainsi que ses annexes, se retrouve aussi bien aux archives du ministère des Relations extérieures (carton Doumenc) que dans les archives du service historique de la Guerre.

Secundo : que toute traduction de ce document que la mission française aurait faite devra être détruite avant que les missions débarquent à Riga.

La mission française pourra ainsi conserver une traduction de ce mémorandum sur le bateau, de façon à faciliter ses entretiens avec la délégation britannique, mais il a été décidé qu'aucun exemplaire de ce mémorandum ou aucune traduction ne doit être emportée par la mission dans son voyage de Riga à Moscou.

ANNEXE

Conversation d'État-major avec la Russie : mémorandum au sujet des directives données à la mission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne [1]

Nota : Ce mémorandum doit être considéré comme un document de la mission et ne *doit pas* être communiqué aux Russes.

Première partie. — *Politique générale*

1. Ce mémorandum a été établi pour servir de guide à la mission du Royaume-Uni pendant les conversations d'État-major avec la Russie et a reçu l'approbation des chefs d'État-major.

Nous n'avons pas eu le temps de coordonner les instructions avec celles des Français. Si quelques points importants diffèrent dans les instructions des deux missions, la mission britannique devra en référer aux chefs d'État-major. Il est dans nos intentions que les deux missions travaillent comme une délégation unique, bien qu'elles n'aient pas cette appellation.

On doit se rendre compte, bien entendu, que les délégués ne doivent agir qu'en tant que négociateurs et que l'accord définitif concernant toute convention militaire doit être donné par les gouvernements de France et de Grande-Bretagne.

2. Un mémorandum politique fourni par le Foreign Office et exposant le cours des négociations de Moscou jusqu'à ce jour est donné en annexe 1 [2].

D'après ce mémorandum, il apparaîtra que depuis le début des négociations avec la Russie, le gouvernement des Soviets s'est trouvé dans une forte position du fait que nous avions auparavant donné des garanties à la Pologne et à la Roumanie. L'attitude des Russes a été de ce fait d'essayer de tirer du pacte proposé à la Russie des bénéfices maximum pour eux-mêmes en échange de leur promesse de coopération avec nous. Les Russes déclarent avoir atteint le point où l'aboutissement des négociations consisterait principalement à définir les circonstances dans lesquelles la France et la Grande-Bretagne donneraient leur assistance au gouvernement soviétique, dans le cas où ce dernier se trouverait obligé de défendre l'indépendance ou la neutralité de l'un des états baltes. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur ce point.

3. Depuis quelque temps déjà, il était apparu que les Russes avaient l'intention d'insister sur la nécessité d'établir un *accord militaire,* comme un préliminaire de l'accord politique final. (Conception qui n'était pas apparue comme *évidente* aux gouvernements britannique et français.) Se trouvant toutefois en face de la possibilité d'une rupture des négociations, ces deux gouvernements ont maintenant accepté que les conversations d'État-major soient entreprises aussitôt que possible, dans le but de donner satisfaction à la demande russe d'un accord militaire. C'est pour cette raison que les délégations sont envoyées en Russie.

[1] Le texte original de ce mémorandum et de ses annexes est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, Vol. VI, Appendix V, p. 762-789.

[2] Il a paru superflu de reproduire le texte de l'annexe n° 1, mémorandum du 27 juillet consacré au « déroulement des négociations anglo-franco-soviétiques à Moscou » depuis le 17 mars précédent. Ce document rappelait *in fine*, brièvement, les concessions faites par le gouvernement britannique : « 1° Protection des états baltes; 2° Aucune prévision de garanties accordées à la Suisse et à la Hollande; 3° Sous les réserves d'une formule acceptable, prévisions d'action en cas d'agression indirecte; 4° Obligation par les signataires de ne pas conclure de paix séparée; 5° L'incorporation dans l'accord de la formule de l'agression indirecte. » Par contre, « du côté soviétique, il n'y a eu aucune concession substantielle ».

4. La mission britannique doit bien comprendre que l'accord politique, aussi bien que l'accord militaire, ne doit se rapporter qu'à l'Europe seule, et ne doit pas comprendre l'Extrême-Orient. Toute information que les Russes nous donneraient en ce qui concerne leurs dispositions ou leurs intentions en Extrême-Orient doivent être notées avec soin, mais la mission devra absolument éviter de discuter ou de faire connaître les intentions ou les plans des Alliés dans cette zone.

5. La deuxième partie du mémorandum contient une *étude stratégique* qui doit être utilisée par la mission comme la base des conversations. Cette étude doit être considérée comme un document nous appartenant en propre et *ne doit pas* être remise aux Russes. La troisième partie contient un sommaire des points qui pourraient être l'objet de discussions.

6. En ce qui concerne la seconde partie, la mission devra conserver la plus grande réserve dans la mesure où cette étude dévoile aux Russes les intentions franco-britanniques, et, à ce sujet, la mission devra agir dans la plus étroite coopération avec les Français.

7. Nous considérons qu'il y a de sérieuses difficultés à conduire les conversations militaires avec le gouvernement soviétique, surtout en l'absence d'un accord politique préalable. Nous nous mettrions, notamment, dans une position très faible si nous donnions aux Russes des informations confidentielles avant que le pacte soit conclu.

8. Jusqu'au moment où l'accord politique sera conclu, la mission devra, pour les raisons exposées ci-dessus, conduire les conversations très lentement, en suivant l'évolution des négociations politiques et en se tenant en liaison très étroite avec l'ambassadeur de Sa Majesté.

9. Nous mettons en garde la mission sur le danger des fuites possibles d'informations vers l'Allemagne, du fait qu'il a pu y avoir des contacts entre les états-majors généraux russes et allemands, et qu'il est probable que les délégués seront surveillés de très près et qu'on essaiera d'obtenir des copies ou des exemplaires de leurs documents.

10. Pour décider jusqu'à quel point nos intentions et nos vues (exposées dans ce mémorandum) pourraient être dans l'état actuel dévoilées aux Russes, la mission devra être guidée principalement par l'attitude et la conduite générale de la délégation russe.

Le degré de confiance que l'on devra accorder à la délégation russe sera d'autant plus grand que sa réaction apparaîtra plus franche et plus naturelle. En tout cas, jusqu'à ce qu'un accord politique soit conclu, la mission devra se tenir sur la réserve vis-à-vis des Russes.

11. Cependant, dans le but d'aboutir à un accord militaire, de quelque forme qu'il soit, il sera nécessaire de dévoiler au moins quelques-unes de nos intentions. Aussitôt que l'accord politique sera conclu, nous considérons que la mission devra exposer ses propositions pour la procédure à suivre ultérieurement et devra attendre les instructions de Londres avant d'entamer la deuxième phase des négociations. Ces propositions seront évidemment fonction de l'atmosphère dans laquelle se déroulera la première phase.

12. Aucun document du comité de Défense impériale, autre que le présent mémorandum, ne devra être amené à Moscou. La mission devra, cependant, être familiarisée avec l'aspect stratégique général de la situation, et elle devra, en particulier, prendre connaissance des documents A.F.C. 7 et 25, qui contiennent la communauté de vue stratégique franco-britannique.

13. En tout cas, il sera nécessaire de discuter notre stratégie sur le front oriental d'Europe, dans la région de la Baltique et de la mer du Nord. Le dévoilement de notre stratégie approuvée pour le front occidental et pour la Méditerranée devra être réservé pour plus tard, probablement après que l'accord politique aura été signé.

14. La divulgation aux Russes, au début des conversations, de détails techniques sur notre armement n'est pas possible, et des échanges de vues sur l'entraînement tactique, s'ils ne peuvent être évités, ne pourront être admis que sur des généralités au cours des premières conversations. La divulgation aux Russes, à un stade ultérieur, de détails techniques d'armement pourra être nécessaire, mais chaque question devra être considérée à sa juste valeur et des instructions devront être demandées avant toute divulgation.

15. Le gouvernement britannique n'est pas désireux d'être entraîné dans aucun engagement bien défini qui puisse nous lier les mains en toute circonstance. En conséquence, on devra s'efforcer de se tenir en ce qui concerne l'accord militaire, dans des termes aussi généraux que possible. Quelque chose dans le genre d'une déclaration d'ordre politique qui serait approuvée remplirait ces conditions. Ceci paraît difficile, car les Russes ne manqueront pas d'insister

auprès de notre mission pour obtenir des informations plus détaillées, et il y aura lieu de demander des instructions dans le cas où il y aurait doute sur l'attitude à prendre par la mission.

16. Étant donné que les Polonais et les Roumains ne tiennent pas à recevoir sur leur territoire des troupes soviétiques et leur refus de prendre en considération les projets relatifs à une coopération possible, nous suggérons la ligne de conduite suivante à tenir dans les discussions avec les Russes :

Bien que ce soit l'attitude de la Pologne et de la Roumanie, « une invasion de l'un de ces deux pays par l'Allemagne changerait rapidement leur position ». En outre, ce serait un grave inconvénient pour la Russie que l'Allemagne puisse atteindre directement la frontière russe, ou qu'elle puisse accéder à la mer Noire sans rencontrer une résistance sérieuse. Il est donc de l'intérêt de la Russie qu'elle ait des plans préétablis pour venir en aide à la fois à la Pologne et la Roumanie dans le cas où ces deux pays seraient envahis.

Si les Russes demandent que les gouvernements français et britannique doivent faire des propositions à la Pologne, à la Roumanie ou aux états baltes, propositions qui entraîneraient une coopération avec le gouvernement soviétique ou son état-major général, la mission ne devra pas prendre d'engagement, mais devra en référer à Londres.

La mission ne devra pas traiter la question de la défense des états baltes, puisque ni la Grande-Bretagne, ni la France n'ont garanti ces états, et si cette question lui était posée, elle devra demander des instructions à Londres.

17. Ainsi qu'il ressort de la seconde partie, il est des plus désirables que la Russie puisse venir en aide à la Pologne et à la Roumanie par l'envoi de munitions et de matières premières. L'attitude de la Russie peut très bien être de consentir à le faire à la condition que la France et la Grande-Bretagne fassent le nécessaire avec les Polonais et les Roumains.

La mission devra, cependant, essayer d'amener les Russes... [1] y a déjà des signes d'un changement d'attitude de la Pologne à l'égard de cette question.

Il est également désirable, bien sûr, que la Russie retourne une assistance analogue à la Turquie, mais il semble y avoir moins de difficultés de ce côté.

Il est très probable, cependant, que la Russie acceptera de fournir du matériel d'une importance pouvant être considérable à condition que nous soyons préparés à promettre une certaine couverture financière. Il devra être souligné que la Russie, en tant que grande puissance, doit être prête à faire ce que nous avons fait, c'est-à-dire à aider nos alliés aussi bien financièrement que par du matériel.

18. Malgré les difficultés ci-dessus et de nouvelles susceptibles d'être rencontrées, il y a des signes montrant que les Russes désirent réellement la conclusion d'accords à la fois politiques et militaires. La mission devra marquer aux Russes l'importance d'une guerre menée sur deux fronts afin d'abattre l'Allemagne.

Dans le même ordre d'idées, il y aura lieu d'éviter de faire ressortir nos propres difficultés et de seulement décrire en termes généraux les résultats à attendre de l'action franco-britannique sur le front occidental, sur mer et dans les airs, sans détails inutiles.

19. La mission communiquera avec Londres par l'intermédiaire de l'ambassadeur [2].

[1] Lacune de texte.

[2] Il a paru superflu de publier la deuxième partie du mémorandum, consistant en une « Note stratégique », la troisième partie, intitulée « Sommaire des points pouvant être soulevés au cours de la discussion », ainsi que les annexes dudit mémorandum. Nous nous contentons de renvoyer aux *Documents on british foreign Policy*.

414

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL FRANÇAIS,
À M. CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE.

L. Très secret. *Paris, 3 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 juillet [1]. Comme vous, j'estime que nous devons, dès à présent, prendre toutes mesures tendant à réaliser pour le temps de guerre la coordination de nos efforts.

Parmi ces mesures, je retiens, tout d'abord la création que vous avez envisagée d'un Conseil suprême réunissant, avec les chefs de gouvernement et un ministre de chacun de nos deux pays, les représentants des gouvernements de nos alliés. Je crois toutefois nécessaire d'adjoindre à ces personnalités au moins avec voix consultative, ainsi que vous l'avez d'ailleurs vous-même prévu, les plus hautes autorités militaires alliées responsables de l'exécution des décisions du Conseil. Ces autorités seraient pour la France le chef d'État-major général de la Défense nationale et, toutes les fois qu'il serait nécessaire, les commandants en chef des forces terrestres, maritimes ou aériennes, ainsi que le chef d'État-major général des Colonies.

Compte tenu des distances qui séparent les différentes capitales, les hautes autorités militaires autres que celles de la Grande-Bretagne et de la France seraient simplement représentées au Conseil, les gouvernements correspondants y étant eux-mêmes représentés par leurs ambassadeurs.

Le Conseil suprême, organe du temps de guerre, devrait, à mon avis, se réunir alternativement en France et en Angleterre, étant entendu que chacune de ses décisions ne comporterait pas nécessairement une réunion préalable. Le Conseil pourra sans doute, en effet, souvent décider sur propositions écrites formulées par les hautes autorités militaires interalliées et préparées par le Comité dont il sera question plus loin.

L'action du Conseil serait, avec avantage, appuyée par celle des missions franco-britanniques qu'il me paraît comme à vous-même nécessaire d'envoyer sur les fronts de l'Est dès l'ouverture des hostilités. Du côté français, elles sont préparées et nous pourrions en ajuster en commun la composition.

Ainsi que vous le proposez, il y a par ailleurs le plus grand intérêt à réunir dès le temps de paix, de façon permanente, des officiers britanniques et français pour l'étude en commun qu'ils comportent *(sic)*. Je crois cependant qu'il vaut mieux ne pas les constituer en état-major, mais plus simplement en Comité d'études, dont les membres travailleraient sous l'autorité des hautes autorités militaires de nos deux nations, autorités qui, responsables de l'exécution des opérations, sont les meilleurs juges des mesures à prendre pour leur préparation.

[1] Ci-dessus reproduite sous le nº 314.

Je ne vois comme vous qu'avantages à ce qu'un tel organisme, auquel on pourrait donner le nom de « Comité d'études militaires interallié », soit immédiatement constitué; il devrait, à mon sens, comprendre des officiers généraux assistés de quelques officiers supérieurs et représentant les hautes autorités militaires interalliées. Du côté français, le Comité comprendrait des officiers généraux ou supérieurs qui, autour du représentant du chef d'État-major général de la Défense nationale, représenteraient eux-mêmes les commandants en chef des forces terrestres, maritimes et aériennes et le chef d'État-major général des Colonies.

Ces officiers et les membres représentant les hautes autorités militaires britanniques s'adjoindraient chaque fois que ce serait nécessaire des représentants des hautes autorités militaires de nos alliés de l'Est, ou pour les questions courantes, les attachés militaires.

Quant au siège du Comité, je l'eusse volontiers vu à Paris eu égard aux facilités de liaison avec l'ensemble des fronts et à l'importance des opérations sur l'ensemble des fronts de France et d'Afrique. On peut aussi envisager de le faire siéger alternativement à Londres et à Paris suivant le développement des événements.

Ce Comité serait en quelque sorte le secrétariat permanent du Haut Comité militaire interallié du temps de guerre, comité dont il nous faudra bien prévoir et préparer le fonctionnement et qui comprendrait les commandants en chef responsables.

Les travaux qu'il aurait à entreprendre au plus tôt sont nombreux, j'en énumère ici quelques-uns ;

— mise sur pied des conseils du temps de guerre (Conseil suprême, Haut Comité militaire interallié);

— préparation des missions à envoyer sur les fronts Est;

— étude de plans d'opérations communs;

— mise sur pied des services interalliés dont vous envisagez la création (questions économiques, transports maritimes, ravitaillement);

— organisation des théâtres d'opérations interalliés.

Le général Gamelin a déjà entretenu le général Ismay [1] de toutes ces questions et je ne doute pas que nous arrivions très vite à un accord sur toutes les mesures qui apparaissent nécessaires à nos deux gouvernements pour la préparation détaillée de notre action commune du temps de guerre.

[1] Qui venait de se rendre à Paris : voir ci-dessus le n° 363 (note).

415

M. GAZEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE EN ESPAGNE,
à M. CHARVÉRIAT, DIRECTEUR POLITIQUE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

L. [2] [*Saint-Sébastien*], *3 août 1939.*

L'entretien entre le Maréchal et Franco, dont j'avais dit un mot à Rochat, a eu lieu hier à 13 heures. J'avais précisément pris des rendez-vous pour ce jour-là à Burgos. J'ai donc fait la route avec le Maréchal. J'avais, antérieurement, dit à ce dernier qu'il était préférable que son entretien ait lieu sans moi, car je sais les susceptibilités protocolaires et hiérarchiques qu'ont soulevées, à Burgos, ma présence ou celle de du Chayla aux conversations entre le Maréchal et Jordana. Il s'agit de petites manies espagnoles, accentuées en l'occurrence par des militaires qui, dans leurs fonctions, ne veulent recevoir que des ambassadeurs ou des ministres.

J'avais préparé pour cet entretien deux papiers :

1° Ce que la France a fait en matière de restitutions prévues par les accords du 25 février [3] : réduites à un dénominateur commun — leur valeur —, ces restitutions représentent un ordre de grandeur de 5 milliards et demi, alors que ce qui reste à rendre (y compris ce que nous sommes décidés à ne pas rendre mais dont l'existence est connue des Espagnols) ne vaut pas plus de 100 millions [4].

En regard de ce chiffre, j'ai mis les 650 millions déjà dépensés pour l'entretien des réfugiés. La conclusion que devra tirer verbalement le Maréchal, c'est que les restitutions sont maintenant tellement avancées qu'il serait temps de faire un règlement de compte pour ce qui est dû de part et d'autre.

2° Aucune concession, faisant l'objet du second papier : les accords du 25 février n'ont pas prévu que des restitutions, mais également des relations de bon voisinage. Il serait temps aussi de les établir effectivement, mais elles présument l'existence de certains éléments essentiels à des relations, même simplement normales, entre deux voisins quelconques. Ces éléments, dont aucun n'existe encore, sont des relations commerciales, téléphoniques, télégraphiques (rétablies paraît-il depuis quarante-huit heures?), ferroviaires, aériennes, maritimes. J'ai ajouté des relations militaires plus confiantes à la frontière et, sur un autre plan, la libération de nos navires de commerce et des Français prisonniers.

(1) Le destinataire n'est pas mentionné. La lettre était envoyée à « Mon cher directeur et ami »; il ne saurait cependant s'agir que de M. Charvériat, directeur politique.

(2) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(3) Allusion aux accords Bérard-Jordana, dont le texte est reproduit au tome XIV de la présente série sous le n° 211.

(4) *Note du document* : Les comptes d'apothicaires préparés à la Guerre sont insoutenables dans une discussion sérieuse et nous font passer pour plus malhonnêtes que nous sommes dans ce « resquillage » organisé.

La veille de l'entretien, Jordana avait fait téléphoner qu'il serait heureux de recevoir le Maréchal à midi. Celui-ci ne pouvait se dérober, mais pour écourter l'entretien, n'y est arrivé que vers midi et demi, l'autre étant pour une heure chez le Généralissime.

Voici sommairement ce que j'ai pu recueillir sur les deux entretiens. Le Maréchal a l'intention d'en rendre compte verbalement à M. Bonnet la semaine prochaine, mais le Ministre n'en saura pas davantage...

Jordana, puis Franco ont été excessivement cordiaux : « Vous êtes un très grand ami de l'Espagne. Tous les Espagnols le savent et vous aiment. » (Le fait est indiscutable. Sa popularité est très grande. Aussi lui ai-je dit à plusieurs reprises ces derniers temps : « Vous avez un très gros crédit ici. Le moment est venu de vous en servir. Il est inutile d'avoir un gros compte en banque pour le laisser dormir. ») Il a laissé à chacun de ses interlocuteurs un exemplaire des deux papiers. Il les a lus à Jordana. Franco s'est borné à les prendre pour les lire ultérieurement, faisant allusion à Jordana dont c'était plus spécialement l'affaire. Aucun commentaire particulier de Jordana qui a néanmoins promis de faire une sorte de réponse écrite, d'ici huit ou dix jours, à ces deux notes *pro memoria*, plus spécialement à la seconde. Il a fait valoir la « bonne volonté » du gouvernement espagnol, qui prend les dispositions nécessaires pour rapatrier 50.000 miliciens en vingt jours (?) mais a insinué qu'on les verrait plus volontiers revenir à bord des camions qui restent à rendre. Au même moment, le directeur politique me tenait des propos semblables que j'ai éludés.

Avec Franco, l'entretien a surtout porté sur les relations militaires frontalières. Le Maréchal s'est plaint du mauvais procédé qu'était la construction d'abris bétonnés près de notre frontière, sur la route entre Irun et Saint-Sébastien. Il a souligné qu'il ne leur attachait pas grande importance militaire, mais que cette manifestation de défiance devait nous être désagréable, à lui surtout qui les avait vus pour la première fois, le jour où il rentrait en Espagne, apportant la nouvelle de la restitution de l'or. Il a ajouté qu'il était personnellement gêné de recevoir les « condoléances » des membres du corps diplomatique qui passaient au milieu de ces travaux chaque fois qu'ils allaient en France. Il a volontairement un peu forcé la note, car ces travaux ne lui paraissent pas plus inquiétants au point de vue militaire et ne doivent pas plus nous inquiéter que ceux effectués il y a trois ou quatre mois devant la frontière de notre zone au Maroc. Mais il était décidé à se plaindre pour mettre les Espagnols dans leur tort et en tirer quelque chose.

Comme de juste, Franco a affirmé qu'il s'agissait de travaux purement défensifs, que la situation internationale justifiait leur construction et qu'au surplus on ne pouvait pas, aussi peu probables qu'ils fussent, exclure complètement l'hypothèse de mouvements politiques intérieurs en France dont l'Espagne pourrait être menacée de subir les répercussions. Il ne semble pas qu'il ait précisé davantage sa pensée sur ce point. Mais d'après mes propres observations ailleurs, ce n'est pas tant un mouvement communiste en France qui est redouté ici que l'action éventuelle des réfugiés et exilés politiques espagnols, soit si un tel mouvement venait à faciliter en France leurs inten-

tions « agressives » à l'égard de l'Espagne nationale, soit si des difficultés telles qu'un soulèvement du nord de l'Espagne venaient à inciter ces réfugiés et exilés à vouloir pénétrer par la force, soit surtout si les deux conditions ci-dessus venaient à être réunies.

Quoi qu'il en soit des mobiles en question, Franco ayant paru ennuyé des reproches qui lui étaient faits, le Maréchal a poussé plus loin et insisté pour qu'il soit mis fin à cet état de suspicion. Il a posé quelques jalons discrets pour d'autres conversations sur ce sujet et pour les conclusions et avantages pratiques à tirer de la situation. Franco lui a demandé de lui préciser ses griefs par écrit et promis une réponse. Nous allons donc travailler à la rédaction de cette lettre qui n'engagera à rien, mais entretiendra le contact jusqu'à nouvel ordre. Le Maréchal compte en effet se rendre à Paris très prochainement pour mettre au point avec M. Daladier et le Ministre la tactique à suivre et les buts à atteindre pour tâcher de mettre un point final aux restitutions, aux rapatriements et au règlement de compte financier de ces diverses questions.

J'ai mis — très sommairement — Charpentier au courant ce matin, par téléphone, pour le Ministre et la Politique. Vous ne recevrez qu'un compte rendu assez bref sous la signature du Maréchal, qui estimait même cela superflu. C'est pourquoi je vous envoie ce mot que je vous prie de montrer au Ministre, quand il rentrera de congé, ainsi qu'à M. Léger.

Je désire que cette lettre reste strictement confidentielle entre ces trois personnes. Je me permets d'insister à cet égard, car si, dans certains milieux français et espagnols, on cherche à me mêler à de prétendues coteries, de façons qui d'ailleurs se contredisent, je ne voudrais, par la présente lettre, pas plus donner une apparence de fondement à ces bruits que, par mon silence, être accusé de ne pas informer — de mon mieux — ceux qui à Paris ont la responsabilité de nos affaires avec l'Espagne.

Au cours de la conversation, Franco a marqué sa désapprobation des négociations menées à Moscou par les Anglais, ce qui ne les gênera pas plus que cela ne vous étonnera.

En sortant de chez Franco, le Maréchal a été étonné de ne pas avoir été raccompagné par lui jusqu'à la porte du bureau. Le Généralissime, après avoir été à nouveau très cordial, est resté planté devant son fauteuil. Le Maréchal me disant qu'Alphonse XIII n'agissait pas ainsi, je lui ai répondu qu'il avait à faire à un parvenu du pouvoir, militaire par surcroît, à qui l'on avait appris que le chef de l'État ne devait raccompagner qu'un autre chef d'État et qui, ayant appris son « protocole » comme de la « théorie militaire », s'y tenait à la lettre, ignorant cette souplesse des usages qui ne s'acquiert qu'avec le temps.

Il a bien voulu admettre cette explication et m'indiquer que seul Carol de Roumanie lui avait fait la même chose parmi les nombreux souverains qui l'avaient reçu [1].

[1] **Un compte rendu de l'entretien du Maréchal avec le Généralissime est donné par la dépêche n° 530 du premier, en date également du 3 août, et ci-après reproduite sous le n° 418.**

P.S. Le commissaire divisionnaire d'Hendaye n'a toujours recu aucune instruction de l'Intérieur pour laisser entrer à nouveau le *Diario Vasco*; le service compétent de ce ministère non plus, avant-hier. J'ai ainsi manqué hier à Burgos la possibilité de faire passer des articles favorables...

416

M. Neville Chamberlain, Premier Ministre de Grande-Bretagne, à M. Daladier, Président du Conseil français.

L [1]. *10 Downing Street, 3 août 1939.*

Je vous suis très reconnaissant des termes cordiaux et francs avec lesquels vous avez répondu le 24 juillet à ma lettre du 13 juillet, au sujet des relations franco-italiennes [2].

Les arguments avec lesquels vous soutenez votre point de vue sont puissants, et j'apprécie l'action que pendant les neuf derniers mois vous avez accomplie à Rome grâce à M. François-Poncet, et les initiatives énumérées dans votre lettre tendant à sortir de l'impasse où se trouvent les relations de la France avec l'Italie. Que votre initiative ne soit pas parvenue à donner des résultats précis est un sujet de regrets profonds.

Je suis en général d'accord avec vous en ce qui concerne votre analyse des facteurs psychologiques du problème, et j'incline à penser que, en raison des changements récemment survenus dans la situation européenne, le moment de reprendre vos initiatives n'est pas actuellement opportun.

Quoi qu'il en soit, nos relations mutuelles sont si intimes que, j'en suis certain, vous ne vous formaliseriez pas si je vous entretenais à nouveau de ce sujet, si ultérieurement j'avais des raisons de croire que des circonstances générales ou particulières rendraient le moment favorable.

[1] Extraite des papiers Daladier conservés aux archives du ministère des Relations extérieures. Le texte original en anglais de cette lettre est publié dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, n° 536.

[2] La lettre du Premier ministre britannique en date du 13 juillet et la réponse faite le 24 juillet par le président du Conseil français sont ci-dessus reproduites sous les n°s 199 et 293.

417

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 594. Confidentiel. *Londres, 3 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

Par bordereau nº 1315 en date du 27 juillet dernier, Votre Excellence a bien voulu me faire part des intéressantes informations parvenues au Département sur les inquiétudes que suscitent à Sofia les dispositions militaires prises par la Turquie en Thrace (1). Ces inquiétudes ont, écrit le Département, déterminé le gouvernement bulgare à charger ses représentants à Paris, à Londres et à Moscou à entretenir de la question les gouvernements de ces capitales.

Je crois savoir que M. Momtchilov a entretenu hier lord Halifax de cette question en faisant allusion à l'opportunité que présenterait un entretien du représentant anglais à Ankara, où il serait fait état des sentiments bulgares.

Le principal secrétaire d'État n'a pas cru pouvoir entrer dans les vues qui lui étaient exposées. Il a affirmé au ministre de Bulgarie que les sentiments actuels de la Turquie et les dispositions que ce pays croyait devoir prendre ne semblaient, en Angleterre, justifier aucune espèce d'inquiétude.

Le ministre de Bulgarie a eu également sur cette même question un entretien avec l'ambassadeur de Turquie, dont le langage a été plus catégorique que celui de lord Halifax. M. Rustu Aras a fait remarquer à son interlocuteur qu'en envoyant dix divisions en Thrace, alors qu'une mobilisation bulgare pourrait mettre sur pied en quelques jours vingt divisions, la Turquie ne se préoccupait que de sauvegarder l'équilibre des forces militaires qui pourraient se trouver en présence. Son pays était en effet handicapé, du point de vue des délais, par sa propre mobilisation, par son étendue et le manque de voies de communications. L'ambassadeur de Turquie n'a pu s'empêcher d'ajouter qu'au cas où la Bulgarie croirait devoir augmenter sensiblement ses effectifs, la Turquie renforcerait considérablement sa position militaire en Thrace. Il a enfin profité de cette occasion pour rappeler à M. Momtchilov l'intimité des relations qui unissaient son pays, non seulement à la Grèce, mais aussi et tout particulièrement à la Roumanie.

Je tiens ces renseignements d'un ami personnel du ministre de Bulgarie à Londres. J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que si la Bulgarie s'intéressait à ces questions de renforcements d'effectifs dans les Balkans, elle devrait protester à Rome contre les dispositions militaires prises par l'Italie en Albanie, véritable origine de la situation qui inquiète aujourd'hui le gouvernement de Sofia.

(1) Le texte de la communication du Département n'a pas été retrouvé.

418

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 530. *Saint-Sébastien, 3 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 août.)

La restitution de l'or à la Banque d'Espagne [1] a amené une certaine détente ici à l'égard de la France. Cette détente n'a guère été troublée que par les réactions provoquées, dans la presse et les milieux officiels, par les informations trop souvent inexactes et parfois même ridicules reproduites ces derniers temps dans nos journaux au sujet des récents incidents de politique intérieure espagnole.

J'ai donc estimé utile de profiter de cette détente et de la satisfaction qu'avait causée la restitution de l'or pour demander au général Franco un entretien personnel que les circonstances ne m'avaient pas encore permis de solliciter [2]. J'ai reçu très rapidement avis que j'étais attendu à Burgos hier 2 août à 13 heures. Un autre message me fit savoir que le général de Jordana me verrait volontiers de son côté à midi.

J'avais préparé pour ma conversation avec le chef de l'État deux notes *pro memoria* qui m'ont également servi pour mon entretien avec le général de Jordana, chez lequel je ne me suis rendu que vers midi trente.

Vous trouverez ci-joint une copie de ces deux notes.

La première a pour objet d'énumérer tout ce qui a été restitué à l'Espagne conformément aux accords Bérard-Jordana et qui représente une somme totale de l'ordre de 5 milliards et demi environ, alors que :

1º Ce qui reste à rendre (véhicules y compris les 200 des camps, matériel de guerre, chevaux et mulets) n'atteint pas 100 millions;

2º Le gouvernement français a déjà dépensé 650 millions pour les réfugiés civils et militaires.

Dans la seconde note, faisant en quelque sorte suite à la première, j'ai rappelé que les accords Bérard-Jordana n'avaient pas seulement prévu la restitution des avoirs espagnols mais aussi le rétablissement de relations de bon voisinage et que celles-ci, pour être une réalité, présupposaient l'existence de certains éléments essentiels à toutes relations normales entre deux pays voisins. Ces éléments sont des relations commerciales, téléphoniques et télé-

(1) Sur cette restitution, voir ci-dessus les nºs 249 (et note), 349 (note).

(2) Un compte rendu de cet entretien était également donné par le chargé d'affaires, M. Gazel, dans une lettre personnelle adressée le même jour à M. Charvériat, et ci-dessus reproduite sous le nº 415.

graphiques, ferroviaires, aériennes et maritimes qui, toutes, font défaut. J'ai également souligné l'avantage que présenteraient des contacts entre militaires français et espagnols, en particulier entre les commandants des régions de la frontière pour éviter les suspicions ou les craintes à l'égard du voisin. Ces suspicions ont en général leur origine dans une ignorance commune l'un à l'égard de l'autre, laquelle peut avoir pour conséquence des incidents aussi évitables que regrettables. J'ai enfin rappelé notre désir de voir libérer nos navires de commerce et les Français encore internés en Espagne.

Le général de Jordana, à qui j'ai lu et commenté ces deux notes, s'est excusé de ne pouvoir me préciser sa manière de voir de suite sur les différents points soulevés, mais m'a promis une réponse écrite d'ici huit à dix jours.

Avec le général Franco, à qui j'ai également remis un exemplaire des deux notes, je me suis plus particulièrement étendu sur la question des relations militaires frontalières. Lui aussi m'a demandé le temps de la réflexion et la possibilité de traiter la question par écrit.

Mes deux interlocuteurs m'ont successivement réservé un accueil des plus cordiaux. Tous deux ont évidemment encore certaines préventions contre nous qu'il y aurait lieu de réduire peu à peu en pratiquant franc jeu de part et d'autre.

Je compte me rendre prochainement à Paris. Je vous rapporterai verbalement ainsi qu'à M. le Président du Conseil mes deux entretiens d'hier à Burgos. Nous aurons à examiner ensemble à cette occasion les modalités d'un règlement, aussi définitif que possible, de la double question des restitutions et des réfugiés.

ANNEXES

I

État des restitutions effectuées

La flotte de guerre :

Internée à Bizerte, a été intégralement rendue dès le mois de mars dernier.

Les bateaux de commerce et de pêche :

Plus de 400 bateaux se sont réfugiés en France, dont 300 supérieurs à 10 tonneaux. Il n'en reste qu'une vingtaine d'un tonnage supérieur à 10 tonneaux; les uns en attendant paiement de réparation, les autres parce que hors d'état de naviguer.

Les véhicules automobiles :

3.500 environ ont été renvoyés en Espagne. Il doit en être rendu encore un millier, dont plus de 800 assurent le service dans les camps de miliciens.

Le matériel de guerre :

Ont été rendus notamment :

143 canons (dont 3 d'A.L.V.F.),
1.500 fusils mitrailleurs,
1.300 mitrailleuses,
25 engins blindés, etc.

Les 9.000 caisses de La Rochelle contenant les avoirs des banques et caisses d'Épargne de Bilbao et Saint-Sébastien ont été intégralement mises à la disposition de ces établissements, par une décision judiciaire et, à titre exceptionnel, nonobstant l'appel fait de ce jugement par les autonomistes basques (valeur : environ 2 milliards).

L'or de la Banque d'Espagne, déposé à Mont-de-Marsan, a été rendu grâce à un décret-loi par lequel le gouvernement a couvert la Banque de France contre toute réclamation ou décision judiciaire contraire (valeur : 1 milliard 700 millions).

Les œuvres d'art sont en voie de restitution, aucune difficulté à prévoir.

Le bétail :

Arrivé en France sans fourrage : il a été aussitôt intégralement utilisé pour la nourriture des réfugiés de Catalogne.

Les chevaux et mulets :

Rien n'a encore été rendu. Ils sont pour une grande partie en pension chez les paysans.

2.000 mulets ont été, il y a deux mois, mis à la disposition des autorités espagnoles qui ont déclaré n'avoir pas les moyens de les emmener.

La valeur totale de ce qui a été rendu (compte non tenu des œuvres d'art) dépasse un ordre de grandeur de cinq milliards et demi. La valeur totale de ce qui reste à rendre (véhicules, matériel de guerre, chevaux et mulets) n'atteint pas 100 millions. Ces estimations sont données sans engagement, à simple titre de comparaison.

Tout ce qui n'aura pas été rendu sera porté au crédit du gouvernement espagnol.

De son côté, le gouvernement français a déjà dépensé 650 millions pour les réfugiés civils et militaires.

II

Le rétablissement des *relations de bon voisinage* prévues par les accords Jordana-Bérard ne peut être une réalité que si existent des éléments essentiels à toute relation normale entre deux pays voisins.

1° *Relations commerciales :* Elles sont complètement nulles, faute du moindre accord. Le gouvernement français est prêt à négocier soit un simple *modus vivendi,* soit un arrangement plus large et à tenir compte de la situation particulière dans laquelle se trouve l'économie espagnole.

En 1935 et 1934, 12 % des exportations totales de l'Espagne allaient en France et 3,5 % des exportations françaises allaient en Espagne.

2° *Relations téléphoniques et télégraphiques :* Le gouvernement français est toujours prêt à rétablir les premières immédiatement et à améliorer les secondes.

3° *Relations ferroviaires :* La Société nationale des chemins de fer français a fait savoir à plusieurs reprises aux autorités espagnoles compétentes qu'elle était disposée à rétablir ses relations. Les compagnies de chemin de fer espagnoles y paraissent très favorables, mais rien de substantiel n'a encore été fait.

4° *Relations aériennes :* La convention de 1928 est toujours en vigueur, mais n'est pas appliquée.

Les avions français de transport ne sont pas autorisés à atterrir en Espagne.

Des échanges de vues ont déjà eu lieu. Les conditions proposées du côté espagnol pour le rétablissement des escales ont été acceptées du côté français. Le général Kindelan paraît être d'accord.

5° *Relations maritimes :* Les navires français devraient être autorisés à relâcher dans les ports espagnols comme les autres navires étrangers. Il n'y a, paraît-t-il, aucune discrimination légale contre eux, mais les règlements d'application leur interdisent, en fait, l'usage de ces ports.

6° *Relations militaires frontalières :* Faute de contacts suffisants, il existe à l'égard des intentions militaires du voisin des suspicions ou des craintes qui sont vraisemblablement sans fondement, mais n'en sont pas moins des germes d'incidents. Il serait souhaitable de

remédier à cette situation par des conversations appropriées et par des contacts directs entre commandants militaires des régions frontières françaises et espagnoles.

7° *Pour augmenter la détente dans les relations franco-espagnoles*, il serait également très désirable de régler les questions :

a. Libération des navires de commerce français encore internés dans un port espagnol. Il reste encore plusieurs navires dans ce cas.

Libération des officiers ou équipages encore retenus.

Examen bienveillant pour le paiement des cargaisons confisquées ou coulées dans la mesure où il ne s'agit pas de matériel ou de munitions, ce qui n'est, semble-t-il, le cas pour aucun de nos bateaux.

b. Libération des Français prisonniers de guerre ou détenus pour délits d'opinion, à l'exception des prisonniers de droit commun ou des criminels.

Le 1er février dernier, un accord verbal mais formel avait été conclu à Saint-Sébastien entre délégués des gouvernements français et espagnol pour l'échange à égalité de nombre de prisonniers entre les deux zones de l'Espagne sous les auspices des autorités françaises (1). 3.697 nationaux ont ainsi été arrachés aux prisons de Catalogne et à la mort (dont 30 aviateurs italiens et allemands). 120 prisonniers seulement ont été rendus par les autorités nationales.

Une mesure de clémence à l'égard de ces Français serait appréciée comme un geste d'humanité à l'égard d'individus souvent plus malheureux et égarés que responsables et coupables.

419

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 684 (2). *Berlin, 3 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 septembre.)

Me référant à mon télégramme n° 2086 en date de ce jour (3), je crois intéressant de relever les principaux faits dont la presse allemande tire actuellement parti pour étayer, auprès de la population du Reich, la thèse de l'invulnérabilité de l'Allemagne et de la supériorité écrasante des puissances de l'Axe :

1° La nouvelle visite d'Adolf Hitler (29 juillet) au « rempart de l'Ouest » (4) a permis d'affirmer une fois de plus que les frontières occidentales de l'Allemagne étaient infranchissables.

2° Les vols des bombardiers anglais au-dessus du territoire français avaient laissé sur la population allemande une impression pénible. Tout a été mis en œuvre pour la dissiper.

Un exercice de défense antiaérienne qui a eu lieu la semaine dernière à Berlin a permis de soutenir que la capitale du Reich était la ville la mieux

(1) Sur l'accord donné par les autorités gouvernementales espagnoles pour cet échange de prisonniers, voir au tome XIV de la présente série, le n° 41 (note).

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Ci-dessus reproduit sous le n° 411.

(4) Le Führer était parti inspecter le *Westwall* en compagnie de son ministre des Affaires étrangères : voir ci-dessus le n° 380 (note).

défendue du monde. En réalité, elle n'a pas d'abris et la grande majorité de la population n'a pas de masques.

Des écrivains militaires — notamment le général d'aviation Quade* — ont entrepris de prouver que les vols des bombardiers britanniques ne prouvaient rien, et que les avions allemands avaient accompli des performances beaucoup plus remarquables, notamment durant la guerre d'Espagne. Les records de vitesse et de distance remportés ces jours-ci par les avions allemands ou italiens prouvaient que l'Axe gardait la maîtrise des airs; en outre, il n'était plus besoin de faire l'éloge de la DCA allemande.

Les manœuvres aériennes qui se déroulent depuis le 2 août dans le nord-ouest de l'Allemagne ont été exploitées dans le même sens. Avant même qu'elles ne soient terminées, on a proclamé que l'Allemagne était absolument à l'abri de toute attaque aérienne qui viendrait de la mer, c'est-à-dire d'Angleterre.

3° Les manœuvres d'unités légères et surtout de flottilles sous-marines qui ont eu lieu la semaine dernière en mer du Nord ont établi, à en croire la presse du Reich, que la marine de guerre allemande était en état de briser tout blocus. L'amiral en retraite Bruninghaus a, de son côté, prétendu, dans la *Gazette de la Bourse*, que c'était l'Angleterre qui aurait beaucoup de peine à assurer en cas de conflit ses communications maritimes.

4° Quant à l'armée du IIIe Reich — œuvre du Führer — elle serait, même compte tenu des progrès de la technique, incomparablement supérieure à celle de 1914, par son armement, son équipement, son organisation, sa cohésion, et surtout par l'esprit qui l'anime. Le Führer n'a-t-il pas lui-même, dans un de ses récents discours, assuré que les « armements du Reich en 1914 étaient « insignifiants » (*unbedeutend*) à côté de ceux de l'Allemagne actuelle » ?

5° Enfin, les manœuvres qui se déroulent actuellement (2 au 10 août) dans la vallée du Pô et auxquelles assiste le général Halder, chef d'État-major général de l'armée allemande, aboutiront, elles aussi, à n'en pas douter, à démontrer que le sol italien est aussi inviolable que le sol allemand. Déjà les manœuvres auxquelles ont procédé la semaine dernière l'aviation et la marine de guerre italiennes auraient établi que l'Italie était la maîtresse incontestée de la Méditerranée.

Aussi ni l'Angleterre ni la France n'auraient, militairement parlant, aucune chance d'attaquer avec succès les puissances de l'Axe; l'Allemagne et l'Italie exerceraient, au contraire, sur le continent et en Méditerranée une suprématie politique et militaire, qui les préserverait de toute atteinte et leur permettrait de poursuivre imperturbablement leur route vers les plus hautes destinées.

Il reste à savoir dans quelle mesure ces belles assurances ne sont pas destinées à masquer l'inquiétude croissante des cercles dirigeants d'outre-Rhin en face des progrès réalisés par les puissances occidentales dans le domaine des armements.

* *Note du document : Gazette de la Bourse* du 2 août 1939, article intitulé : « L'Allemagne est-elle menacée par les airs ? ».

420

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2470. *Londres, 4 août 1939, 18 h. 35* (1).

Le Premier ministre a fait, au début de l'après-midi à la Chambre des Communes, des déclarations au sujet de la situation en Extrême-Orient, dont le Département trouvera ci-dessous la traduction des passages les plus caractéristiques.

M. Noël Baker, député socialiste, reproche à M. Neville Chamberlain de négliger la défense des intérêts britanniques en Chine.

« Nous devons, a répondu M. Neville Chamberlain, garder toujours présent à l'esprit le fait qu'il y a des limites à ce que nous pouvons faire en ce moment pour aider les ressortissants britanniques qui se trouvent en Chine.

« A l'heure actuelle, notre flotte d'Extrême-Orient n'est pas supérieure à celle du Japon. Une telle flotte se trouve dans les eaux anglaises. Dans certaines circonstances, il se pourrait que nous jugions nécessaire de l'envoyer là-bas. J'espère qu'il n'est personne pour penser qu'il soit hors de question que ces circonstances se présentent. Ceci n'est pas une menace, mais un avertissement.

« Même si nous étions décidés à recourir demain aux dernières extrémités, nous ne pourrions peut-être pas protéger les sujets britanniques qui se trouvent en Chine. »

Après avoir de nouveau affirmé que l'hypothèse d'une dénonciation du traité de commerce anglo-japonais n'avait pas été éliminée, le Premier ministre ajoute que la clause de dénonciation prévoyait un an de préavis et que toute mesure de cet ordre nécessiterait des conversations avec les Dominions.

En terminant, le Premier ministre développe l'idée que la partie essentielle se jouait en Europe et non en Extrême-Orient : « Nous ne devons pas oublier, dit-il, que des problèmes plus graves et plus proches peuvent se présenter dans les prochains mois. Nous devons conserver nos forces pour faire face à toute alerte qui pourrait se produire ».

(1) Par téléphone, en clair.

421

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2471 à 2473 (1). Réservé. *Londres, 4 août 1939* (2).

(*Reçu :* 18 h. 50, 19 h., 19 h. 10.)

Le général Huntziger a eu hier avec le haut commandement britannique et un représentant du Foreign Office l'échange de vues (3) prévu par votre télégramme nº 1426 du 9 juillet (4).

L'officier français a donné connaissance aux Anglais du projet de convention militaire avec les Turcs établi au cours de sa visite à Ankara (5). Il a fourni à ce sujet tous éclaircissements nécessaires et, après de courtes observations sur quelques-uns des articles, les Britanniques ont pour leur part accepté le texte en question.

Le général Huntziger a rendu ensuite visite ce matin à lord Gort, puis à M. Hore-Belisha. Tous deux ont approuvé le projet de convention militaire qui sera soumis dès cet après-midi au Premier ministre.

Au cours d'un entretien qu'il a eu hier avec moi, le général m'a rappelé tout l'intérêt que présentait, non seulement au point de vue turc, mais au point de vue balkanique, une conclusion rapide et complète de l'ensemble de nos négociations avec Ankara. Après lui avoir fait part de l'action incessante de M. Corbin et de cette ambassade à ce sujet, je lui ai à mon tour conseillé de profiter de l'occasion que lui offrait ce matin sa visite au chef d'État-major général et au ministre de la Guerre pour attirer très nettement leur attention sur ce point.

Il s'est donc exprimé en ce sens et a trouvé lord Gort également pénétré de cette nécessité d'aboutir.

M. Hore-Belisha, sans être mal disposé, ne semblait pas très au courant des éléments de la question.

La visite du général Huntziger facilitera, je l'espère, le succès des efforts qu'il nous est nécessaire de poursuivre au Foreign Office (6).

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Par téléphone.

(3) Le procès-verbal de la réunion du général français et des représentants du haut commandement britannique est ci-après reproduit sous le nº 526 annexe.

(4) Non reproduit. Ce télégramme indiquait que, le 7 juillet, le général Gamelin avait invité l'attaché militaire de France à Londres à faire part au général Gort de la mission extraordinaire confiée au général Huntziger, et fait exprimer le désir que ce dernier, avant son départ, pût obtenir connaissance des premiers résultats de la mission Lund (sur cette mission, voir au tome XVI le nº 516). La prochaine venue en France du général Gort pouvait fournir l'occasion de cet échange de vues entre le général Huntziger et le haut-commandement britannique.

(5) Sur la visite en Turquie du général Huntziger, voir ci-dessus les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399.

(6) Ce télégramme a été retransmis le 5 août à Ankara sous les nos 892 à 894.

422

M DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1077 (1). *Varsovie, 4 août 1939, 19 h. 46.*

(*Reçu :* 22 h.)

Le gouvernement polonais a répondu aujourd'hui à la note du Sénat de Dantzig en date du 31 juillet protestant, d'une part, contre le retrait des inspecteurs douaniers qui contrôlaient la maison Amada et, de l'autre, contre l'augmentation du nombre des douaniers polonais en service dans le territoire de la Ville libre (2).

La réponse polonaise rappelle le Sénat au respect des conventions, maintient que le nombre des douaniers n'a pas été limité par l'accord de 1920 et que son augmentation n'est due qu'au développement pris par la contrebande, et fait dépendre un règlement satisfaisant des deux questions du bon vouloir que la Ville libre pourra manifester pour mettre un terme aux difficultés opposées aux agents douaniers polonais.

Cette réponse est donnée sous la forme de deux notes distinctes. D'après ce qui m'a été dit au ministère des Affaires étrangères et contrairement aux informations d'après lesquelles il serait fait allusion à la frontière douanière entre Dantzig et la Prusse orientale, elle ne comporte pas de mise en garde contre d'autres initiatives prises éventuellement par le Sénat de la Ville libre.

423

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 595 (3). Réservé. *Rome, 4 août 1939* (4).

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

Le Cardinal secrétaire d'État, avec qui je causais ce matin de la situation internationale, pense toujours que les dirigeants de la politique italienne ne veulent pas la guerre, ou plutôt même ne veulent pas de la guerre, et qu'ils

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Sur l'affaire des douaniers polonais de Dantzig, voir ci-dessus les nos 375 (et note), 381, 391.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(4) Par courrier, en clair.

agissent sur le gouvernement allemand pour détourner celui-ci de la provoquer. Il n'a, m'a-t-il dit, aucune raison de croire que son jugement à cet égard, tel qu'il m'en avait fait part antérieurement, ait cessé d'être exact. Sans être optimiste, il fait un certain fonds sur la disposition pacifique, qu'il estime être celle du gouvernement italien, pour permettre à l'Europe de gagner l'automne sans qu'un conflit armé ait éclaté : gain de temps, qui, pense-t-il, rendrait ensuite moins menaçants les risques de conflit.

Quoi qu'il en soit, il est évident que, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Italie, fort assidu auprès de lui, les dirigeants italiens ont convaincu le cardinal Maglione qu'ils voulaient la paix et s'efforçaient de la maintenir.

C'est là, du reste, une opinion assez répandue actuellement en Italie. On l'entend exprimer, tantôt par l'homme de la rue, tantôt par des personnes ayant quelque possibilité de se former un jugement fondé. Les avis concordent sur ce point, que le gouvernement et le parti ne souhaitent pas la guerre et désirent l'éviter. D'où suit la conclusion, moins généralement faite, mais couramment admise cependant, qu'il n'y aura pas de guerre.

Si l'on objecte que le vœu du gouvernement italien ne suffit pas à garantir la prudence du gouvernement allemand, les gens répondent que le Duce saura bien retenir le Führer.

Si l'on s'étonne que, supposé pacifique, le gouvernement italien maintienne sa presse au diapason de passion où on la voit, les gens expliquent que cela ne signifie rien. Leurs oreilles sont, en effet, si habituées au vacarme qu'elles ne l'entendent plus.

Certains ajoutent que, si le gouvernement italien ne veut pas la guerre et manœuvre pour l'écarter, c'est que la guerre européenne serait pour le régime fasciste, dans les conditions où il l'affronterait, une aventure pleine de périls.

Il y a donc accord entre l'opinion qu'exprime le Cardinal secrétaire d'État, sur la base d'informations de source diplomatique, et celle qui s'est formée, ces temps-ci, dans le public et qu'on recueille au hasard des conversations.

A mon avis, quelque chose doit en être retenu, et quelque chose doit en être laissé de côté.

Le gouvernement italien a toujours préféré ne pas avoir à courir les risques d'une guerre européenne pour satisfaire, dans une mesure qui permette à lui-même et au gouvernement allemand de sauver la face, les prétentions que l'un et l'autre ont élevées. C'est dans ce sens qu'il est sincère en se déclarant pacifique.

Mais il n'a pas, selon moi, abandonné l'espoir de voir régler, autrement que par le *statu quo*, les questions germano-polonaises et franco-italiennes, voire d'autres questions européennes. Il persiste à espérer que, pour Dantzig et pour les litiges franco-italiens, des concessions seront finalement consenties par la Pologne et par la France. Le prix qu'il met à la paix n'est pas son propre désistement, ni celui de l'Allemagne; et c'est en cela qu'il continue, pour sa part, à perpétuer les risques de guerre.

En causant avec des Italiens, laïcs ou ecclésiastiques, l'on constate encore chez eux cette idée tenace qu'au moment le plus aigu de l'épreuve de force qui se poursuit actuellement en Europe, la proposition de solutions de com-

promis, l'offre d'accommodements limités, dont l'Italie et l'Allemagne déclareraient ne pas vouloir faire des *casus belli*, détermineront la France et l'Angleterre à y souscrire pour éviter la catastrophe d'une guerre. Cette idée-là subsiste encore.

Elle contribue à entretenir la confiance en M. Mussolini, bien que sa politique extérieure soit impopulaire auprès de la majorité de ses compatriotes. Au fond, un assez grand nombre de ceux-ci pensent encore qu'à l'instant voulu, par un habile mélange d'intimidation et d'esprit d'à-propos, le Duce saura de nouveau se faire le *deux ex machina* d'une pacification, à laquelle lui-même et son compère de Berlin gagneront quelque menu bénéfice.

424

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1263. *Washington, 4 août 1939, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 5, 17 h.)

Le sous-secrétaire d'État m'a dit que les nouvelles d'Europe, sans justifier des craintes immédiates, ne permettaient cependant pas l'optimisme. Sans doute, l'ambassade de Rome continue-t-elle à répéter que le gouvernement italien ne souhaitait pas la guerre et ne semblait faire aucun préparatif exceptionnel. Par contre, les nouvelles d'Allemagne n'étaient pas rassurantes. On apprenait, d'un côté, que M. Schacht recevait, dans sa villégiature de Suisse, des offres de retour et, de l'autre, que M. von Ribbentrop avait été supplanté dans la confiance de M. Hitler par des hommes jusqu'ici obscurs et encore moins équilibrés, MM. Lammers et Halle. On pouvait donc craindre que le Reich ne cherchât, dans une aventure guerrière, la solution de difficultés économiques et financières de plus en plus pressantes.

425

M. HÉLOUIS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 277 (1). *Berne, 4 août 1939* (2).

Les conversations que j'ai eues avec différentes personnalités du Palais fédéral confirment les renseignements donnés par M. Froelicher à notre ambassade à Berlin et rapportées par le télégramme nº 1970 de notre chargé d'affaires (3). Le Reich a reproché à la Suisse de n'avoir pas suivi l'exemple de la Hollande et de n'avoir pas fait savoir aux gouvernements de Londres et de Paris qu'elle ne souhaitait aucune « garantie » et qu'elle n'entendait pas être mêlée — même sans être consultée — aux négociations en cours avec les Soviets.

Le gouvernement fédéral a envoyé des instructions précises à son ministre à Berlin pour refuser de s'associer au geste hollandais. Il l'a chargé notamment de faire valoir que la Suisse n'avait sollicité aucune garantie de qui que ce soit, qu'aucune proposition ou aucune notification de ce genre ne lui avait été faite, qu'elle avait la volonté de pratiquer une politique de neutralité intégrale et qu'elle n'avait jamais songé à s'associer, comme l'en accusait l'Allemagne, à la manœuvre « d'encerclement » entreprise par les puissances occidentales. Le Département politique a également approuvé et fait sien l'argument déjà mis en avant auprès des Allemands par M. Froelicher, à savoir que la situation de la Suisse était différente de celle de la Hollande puisque celle-ci, après avoir décliné un pacte de non-agression offert par le Reich, pouvait se croire obligée de refuser une aide venue de l'autre côté.

« L'Allemagne ne nous a rien proposé, m'a dit le chancelier de la Confédération, et vous, vous avez eu la grande habileté de ne nous faire aucune notification de la déclaration franco-anglaise du 22 mars 1939 (4). Nous pouvons et nous devons donc, malgré la protestation allemande, nous tenir résolument à la thèse que nous avons adoptée lors de la démarche du chargé d'affaires de Hollande (5) : la garantie de la Suisse par certaines puissances est *res inter alios acta*. Depuis la mise au point du ministre de Suisse, le gouvernement du Reich n'a pas réagi. On espère au Département politique qu'il n'insistera plus sur ce sujet. »

Ce qui m'a personnellement frappé, c'est la différence entre la fermeté et le calme dont font preuve actuellement mes interlocuteurs avec la surprise

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par poste, en clair.
(3) Du 20 juillet, ci-dessus publié sous le nº 250.
(4) Sur cette déclaration, voir au tome XV de la présente série, les nºs 118, 120, 156.
(5) Sur cette démarche, voir ci-dessus les nºs 62, 69, 71, 78.

ennuyée que j'avais constatée après la démarche hollandaise. Certes, la réaction avait été bonne et la réponse juste, mais pendant quelques jours, j'avais senti un certain flottement au Département politique et comme le besoin de recevoir des marques d'approbation de notre part.

Les Suisses ont été ainsi amenés à réfléchir sur l'attitude du gouvernement néerlandais. Alors que les uns y voient la preuve de la persistance de l'influence allemande aux Pays-Bas, d'autres croient que c'est l'insuffisance de ses moyens militaires et la difficulté de défendre un pays sans relief qui poussent la Hollande à se montrer plus déférente à l'égard d'un voisin redoutable. Cette comparaison avec un autre pays moins préparé et moins armé flatte l'amour-propre des Suisses, qui tirent de la confiance — peut-être exagérée mais salutaire — qu'ils ont dans leur force militaire des motifs de calme et des raisons d'espérer dont M. Froelicher lui-même a été frappé. Au Département politique, on se montre certes peu rassuré sur la situation européenne, mais comme l'indique mon télégramme nº 276, en date de ce jour [1], on escompte que la Suisse pourra échapper, tout au moins dans les débuts, au conflit éventuel.

426

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1199 à 1202 [2]. Secret. *Istanbul, 4 août 1939.*

M. Saraçoglu a convoqué hier matin celui de mes collaborateurs qui assure en ce moment la permanence à Ankara.

Faisant allusion aux arrangements intervenus entre le général Huntziger et l'état-major turc pour la fourniture de certains matériels [3], le ministre a exposé qu'au cours de conversations qu'il venait d'avoir avec le président du Conseil et d'autres membres du gouvernement, l'unanimité s'était faite sur le très grand intérêt que présenterait la livraison de ces matériels sans attendre la conclusion des accords de divers ordres, notamment d'ordre financier, qui restent à négocier. Si rapidement que ces négociations, qui aboutiront

(1) Ce télégramme, non reproduit, indiquait que les observateurs, suisses ou étrangers, étaient frappés « par le calme, l'activité et la confiance » dont faisait preuve la Confédération helvétique. Néanmoins, les milieux suisses intéressés craignaient que l'été ne vît un nouveau succès de la politique allemande, tout en étant convaincus que la préparation militaire de la Confédération et la configuration de son sol dissuaderaient certains de ses dangereux voisins de commettre contre elle une agression.

(2) Extrait des papiers Massigli.

(3) Sur la mission du général français en Turquie et ses résultats, voir ci-dessus les nos 147, 249. 272, 289, 347, 386, 399, 400, 421.

certainement à un accord final, puissent être menées, des délais, a dit le ministre, sont inévitables. « Dans ces conditions, n'y a-t-il pas avantage à ce que nous soyons en mesure de nous défendre et de vous aider le plus rapidement possible? Nous ne pensons pas, à vrai dire, que la guerre éclate demain ni même dans quinze jours; mais c'est une éventualité qu'il convient d'envisager. Si elle se produit, la Turquie risque d'être isolée jusqu'au moment où la liberté des communications entre l'est et l'ouest de la Méditerranée pourra être assurée. Sans doute regretteriez-vous ce jour-là de ne pas avoir mis à profit le répit dont nous jouissons aujourd'hui. »

M. Saraçoglu a ajouté que cette livraison immédiate ne manquerait pas au surplus de donner à réfléchir à l'adversaire, et que la rapidité même avec laquelle elle suivrait la fin des conversations d'Ankara produirait une grosse impression. Enfin, il s'agit de matériel ancien et non de matériel à construire; rien n'est donc plus facile que son expédition sans délai. Le ministre a précisé en terminant que la Turquie était prête à s'engager dès à présent à reconnaître la dette qu'elle contracterait par la remise de ces matériels, nous laissant le soin de trouver sur ce point la formule juridique convenable.

M. Roux, à qui cette déclaration a été faite, a noté chez M. Saraçoglu une insistance qui ne lui a pas paru dénuée de toute inquiétude; et il souligne que le ministre a demandé que la réponse de Paris lui fût communiquée dès qu'elle serait parvenue à l'ambassade.

J'ai moi-même par mon télégramme nos 1171 et suivants (1) demandé que fût prise sans retard la décision que M. Saraçoglu sollicite aujourd'hui. Je ne puis donc qu'insister pour que la question retienne la plus sérieuse attention du gouvernement, car la démarche du ministre des Affaires étrangères me paraît avoir une portée sur laquelle nous ne devons pas nous méprendre. J'attacherais pour ma part le plus grand prix à pouvoir annoncer d'ici deux ou trois jours au ministre des Affaires étrangères que tous les matériels dont l'envoi n'est subordonné à aucun délai de fabrication vont être immédiatement emballés et mis en route, étant entendu que, sous réserve des règlements financiers à intervenir, ces matériels, dont l'attaché militaire devrait pouvoir en même temps fournir à l'état-major turc une liste détaillée, seront considérés comme mis en dépôt.

Prière de communiquer à la Guerre le présent télégramme sur le contenu duquel mon attaché militaire est d'accord (2).

(1) Du 28 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 347.

(2) Le 7 août, sous le n° 403, le ministre des Affaires étrangères retransmettait le compte rendu de l'entretien ici relaté au général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale. Il concluait : « En appelant particulièrement votre attention sur le désir si nettement exprimé par le ministre des Affaires étrangères de Turquie, je vous serais obligé de bien vouloir me mettre en mesure de faire connaître, dès que possible, votre décision à notre ambassadeur à Ankara qui a, en même temps, indiqué que notre attaché militaire partageait sa manière de voir ».

427

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1203, 1204 (1). *Istanbul, 4 août 1939.*

Mon collègue d'Angleterre est informé qu'un projet d'accord tripartite vient d'être soumis par le Foreign Office à l'examen du Département (2). Il doit en recevoir le texte au début de la semaine prochaine et me le communiquera aussitôt.

Quelque excessif qu'ait été le délai que s'est ménagé le gouvernement britannique pour répondre à notre note du 7 juillet (3), je me permets de formuler l'espoir que nous ne procéderons pas de même, et que l'examen du nouveau projet sera poursuivi de toute urgence.

La lenteur que mettent les deux gouvernements à répondre au contre-projet turc (4) crée ici un malaise que mon collègue perçoit comme moi et qu'il est essentiel de dissiper le plus tôt possible pour les raisons que j'ai indiquées à diverses reprises, et en dernier lieu dans ma dépêche no 186 du 1er août (5).

Il est, d'autre part, important que les Turcs ne puissent avoir l'impression que les semaines qui se sont écoulées depuis l'envoi de leur contre-projet ont été employées à la mise au point entre Paris et Londres d'un texte qui leur serait soumis comme définitif; ils doivent au contraire éprouver le sentiment qu'au sein de l'entente, ils sont admis à discuter sur un pied de parfaite égalité.

J'attacherais un grand prix à ce qu'il pût être tenu compte de cette indication, lorsque l'ambassadeur d'Angleterre et moi aurons à présenter ici les documents actuellement en discussion entre Paris et Londres.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Le texte de ce projet est ci-après reproduit sous le no 442.
(3) Ci-dessus reproduite sous le no 143.
(4) Sur ce contre-projet turc, voir ci-dessus le no 57.
(5) Ci-dessus publiée sous le no 386.

428

Le Maréchal Pétain, Ambassadeur de France en Espagne, à Son Excellence le Général Franco, Chef de l'État espagnol.

D. nº 96 [1]. Confidentiel. *Saint-Sébastien, 4 août 1939.*

Au cours d'un récent entretien que vous avez bien voulu m'accorder [2], j'ai eu l'honneur de vous parler plus particulièrement des questions militaires frontalières entre la France et l'Espagne. Comme convenu entre nous, je vous expose aujourd'hui par écrit ma manière de voir à ce sujet afin de vous permettre de me faire connaître la vôtre.

Nos deux gouvernements se sont engagés à entretenir des relations de bon voisinage et à suivre au Maroc une politique de franche et loyale collaboration. C'est là l'intérêt évident des deux pays. Mais des nuages se sont amoncelés sur les Pyrénées. Il est urgent de les dissiper. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, l'on doit pouvoir se mieux connaître, se comprendre et s'estimer. Mais pour cela, il faut d'abord ne pas s'enfermer chacun chez soi.

Au Maroc, après avoir été quelque peu tendus, les rapports se sont grandement améliorés entre nos deux zones depuis que des échanges de vues ont repris entre vos *interventores* et nos officiers des Affaires indigènes. Ne peut-on arriver aux mêmes résultats sur les Pyrénées ?

Mercredi, vous parlant franchement, de soldat à soldat, je ne vous ai pas caché l'étonnement que j'ai éprouvé lorsque je suis revenu en Espagne il y a un mois, arrivant de Paris où je venais de régler avec mon gouvernement la délicate question de la restitution de l'or [3]. Comme beaucoup de vos compatriotes, j'attachais à une rapide liquidation de cette affaire la valeur d'un symbole : la France, malgré les erreurs qui lui ont été imputées, malgré les difficultés pendantes et ce qui reste encore d'incompréhension entre les deux pays, entendait être loyale et amicale envers vous et ne pas entraver la restauration économique et financière de sa voisine.

Je venais de passer la frontière. De la route, entre Irun et Saint-Sébastien, on apercevait un paysage nouveau. Sur la crête qui barrait la route s'élevait une véritable position fortifiée avec de multiples abris bétonnés, orientés face à la France. Certes, ces travaux étaient parfaitement légitimes sous l'angle de la souveraineté nationale, ils n'en étaient pas moins, pour moi, imprévus et même incompréhensibles; la seule idée d'une menace militaire venue de France est aussi invraisemblable que les bruits répandus par vos adversaires

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Le 2 août : voir ci-dessus les nos 415, 418.
(3) Sur le règlement de cette question, voir ci-dessus les nos 259 (et note), 349 (note).

sur je ne sais quelles intentions agressives de l'Espagne à l'égard de la France.

J'ai appris depuis qu'il y avait beaucoup d'autres travaux le long des Pyrénées. J'en ai conclu que l'incompréhension entre nos deux pays était plus grave que je ne le pensais.

J'ai reçu ces derniers temps à Saint-Sébastien plusieurs visites d'ambassadeurs et diplomates étrangers. La plupart s'étonnaient comme moi de ce qu'ils voyaient sur la route de France. Cela m'a valu de leur part maintes condoléances dont je me serais volontiers passé.

J'ai pensé que cet état de choses appelait quelques éclaircissements, c'est pourquoi je me suis permis de solliciter une audience de Votre Excellence.

Vous m'avez expliqué que ces travaux avaient un caractère défensif. Je n'en ai jamais douté, encore que la distinction entre une fortification défensive et une base d'appui offensive ne soit pas toujours facile à percevoir. Vous avez invoqué la situation internationale. Mais alors, la France aurait au moins les mêmes raisons pour fortifier sa frontière des Pyrénées. Elle n'en fait rien. Peut-être a-t-on autour de vous éprouvé je ne sais quelle crainte sur l'orientation de la politique intérieure en France. Bien que je n'aime guère me placer sur ce terrain, j'objecterai à ces craintes que si, malgré certaines velléités contraires, la France de 1936-1938 s'est gardé d'intervenir *manu militari* en Espagne déchirée en deux camps, elle s'en gardera bien davantage maintenant que, sous votre impulsion, l'Espagne, pacifiée et pacifique, devient UNE, GRANDE, LIBRE.

Il ne faut pas attacher trop d'importance à la jactance de certains politiciens, agitateurs, idéologues dans un pays où, si la liberté prend parfois des allures de licence, le bon sens règne et triomphe malgré tout. Il vaut mieux cependant éviter de donner à ces agitateurs et à cette partie de l'opinion publique qui, soit par ignorance, soit par excès de sensibilité, se laisse impressionner par eux, des prétextes pour alimenter leurs campagnes perturbatrices.

Veuillez en croire ma vieille expérience, et ma connaissance des gens de mon pays. Fiez-vous à un ami éprouvé de l'Espagne qui n'aurait pas accepté de venir chez vous pour ne pas dire la vérité. Votre pays n'a rien à craindre de nous. Dans la communion de ses sentiments et de ses intérêts, la France désire vivre en bonne amitié avec l'Espagne. Je ne suis d'ailleurs pas loin de croire que vous, qui avez vécu parmi nous avec notre armée, en France et au Maroc [1], vous pensez, au fond de vous-même, à peu près comme moi.

Nous devons et pouvons donc, d'un commun accord, mieux faire se connaître et se comprendre ceux qui, à côté de la politique et souvent mieux qu'elle sont la force, la tradition, la sauvegarde de nos deux pays : nos soldats. Il faut reprendre ce qui existait et le développer : échange d'officiers dans nos écoles militaires, invitation réciproque aux manœuvres, contacts

[1] Si le séjour de Franco au Maroc, lors de la révolte d'Abd-el-Krim, est bien connu, il n'en est pas de même d'un bref séjour qu'effectua à Saint-Cyr pour y suivre un cycle de conférences le futur généralissime, à la fin de 1930, à l'invitation d'André Maginot, ministre français de la Guerre, qui venait de rendre visite à l'Académie militaire de Saragosse, dont le directeur était précisément Franco. Nourry (Philippe), *Francisco Franco, la conquête du pouvoir*, Denoël, 1975, p. 181-182.

réguliers entre commandants des régions militaires aux frontières. On s'est plaint récemment, chez vous, de certains survols de la frontière par des avions français. Il est souvent difficile à une certaine hauteur de situer exactement l'avion par rapport au sol. Je suis prêt à recommander à Paris des dispositions interdisant le survol d'une zone frontalière à déterminer d'un commun accord, de chaque côté de la frontière. Je suis disposé à aller plus loin dans le même ordre d'idée, dans la mesure où vous le voudrez vous-même, pour tout ce qui pourra contribuer à la bonne entente qui doit régner entre nous.

Je voudrais que ma mission en Espagne atteigne au moins ce résultat. Après la victoire sur les champs de bataille, il y a toujours des bienfaits à semer et de la gloire à cueillir sur les chemins de la paix et de l'amitié entre les peuples.

429

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU GÉNÉRAL JAMET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 392 (1). Très secret. *Paris, 4 août 1939.*

Il ressort des informations transmises à mon département par nos ambassades à Changhaï et à Londres qu'à la suite des délibérations de la conférence de Singapour (2), le général commandant supérieur des forces britanniques en Chine a reçu pour instructions de ne pas s'opposer par la force à l'attaque éventuelle de la concession anglaise de Tientsin par l'armée japonaise (3).

Ces instructions ne semblent pas tenir compte de la distinction qu'il y a lieu d'établir entre le cas d'hostilités ouvertement déclarées et celui d'une pression militaire japonaise à la faveur d'un incident local. Elles sont en contradiction avec celles données aux troupes françaises.

Un tel désaccord sur un point aussi essentiel m'a amené à évoquer la question sur le plan gouvernemental et à prier M. Corbin de me renseigner sur les intentions du gouvernement britannique.

Après consultation du Foreign Office et du War Office, notre ambassadeur à Londres m'a confirmé les indications recueillies par M. Cosme au sujet des

(1) Extrait des archives de l'Air.
(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus le nº 20.
(3) Cette information avait été fournie par télégramme de Changhaï nos 809 à 811, du 15 juillet, non reproduit, qui retransmettait le télégramme adressé par l'attaché militaire au ministre de la Défense nationale. L'attaché militaire avait insisté sur « la nécessité absolue d'une concordance parfaite de vues en cette matière entre les gouvernements français et britannique, en raison de l'interdépendance des deux concessions et du caractère particulièrement grave d'une décision qui engagerait toute la politique générale présente et future en Extrême-Orient ».

instructions adressées aux autorités militaires britanniques en Chine. Le Foreign Office s'est d'ailleurs montré disposé à procéder à des échanges de vues destinés à définir en commun la mission assignée, en temps de paix, aux troupes d'occupation françaises et britanniques stationnées en Chine du nord.

Je ne vois, en ce qui me concerne, aucune raison de modifier l'attitude de ferme résistance que nous avons toujours opposée aux tentatives d'intimidation des militaires japonais et qui a donné, jusqu'à présent, de bons résultats. Sauf objection de votre part, je me propose de le faire savoir à M. Corbin et à M. Cosme.

430

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Albert Sarraut, Ministre de l'Intérieur.

D. *Paris, 4 août 1939.*

En réponse à ma lettre nº 1782 du 31 juillet, relative à l'engagement pris par le gouvernement espagnol d'admettre sur son territoire 50.000 réfugiés au rythme de 2.500 par jour, dont 1.000 par Irun et 1.500 par Port-Bou, le Perthus et Puigcerda [1], vous avez bien voulu par lettre du 1er août signaler à mon département que vous aviez adressé aux autorités préfectorales l'instruction de rechercher avec le plus grand soin les réfugiés espagnols qui sont susceptibles de regagner volontairement leur pays. Vous avez également prié MM. les Préfets d'accélérer l'exécution du programme de retour des femmes et des enfants, prévu pour le mois de juillet avec un débit de 300 par jour.

Vous faisiez toutefois observer qu'à l'heure actuelle la plupart des Espagnols, volontaires pour rentrer dans leur pays, ont déjà rejoint l'Espagne, et que la plupart des réfugiés demeurant encore sur le territoire français, soit environ 230.000 personnes, hésitent à retourner dans leur patrie par crainte de représailles éventuelles.

Vous ajoutiez qu'il serait donc souhaitable que les autorités espagnoles, si elles désirent alléger la tâche du gouvernement français, fissent publiquement connaître que leurs ressortissants réfugiés en France et principalement les femmes et les enfants doivent, sauf cas particulier, être rassurés sur les conditions de leur retour en Espagne. Vous attiriez mon attention sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que notre ambassadeur à Saint-Sébastien pût effectuer une démarche dans ce sens auprès du gouvernement de Burgos.

[1] Sur l'engagement pris par M. de Lequerica, au nom de son gouvernement, d'admettre le retour sur le territoire espagnol de 50.000 réfugiés, voir ci-dessus le nº 81. Le texte de la lettre nº 1782 n'a pas été retrouvé.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuve entièrement les instructions que vous avez adressées aux autorités préfectorales, dès la réception de ma lettre du 31 juillet. A cette occasion je tiens à rendre hommage aux efforts persévérants de votre administration et aux résultats qu'elle a déjà obtenus dans cette affaire des réfugiés espagnols. Ces efforts ont déjà abouti dans une large mesure, puisque plus de la moitié des réfugiés qui avaient trouvé accueil sur notre territoire ont actuellement rejoint leur pays. La proposition qui m'a été récemment faite, d'ordre de son gouvernement, par l'ambassadeur d'Espagne doit permettre de diminuer encore l'effectif des réfugiés hébergés aux frais de l'État français et de compléter ainsi la tâche réalisée par votre département, et dont j'apprécie toute l'importance.

Je crois toutefois devoir vous rappeler les conditions dans lesquelles le gouvernement espagnol a été amené à accepter le prompt rapatriement de 50.000 réfugiés. En prenant cette décision, les autorités espagnoles répondaient à la demande que j'avais moi-même adressée à M. de Lequerica à la suite d'une suggestion de M. le Ministre des Finances. M. Paul Reynaud avait estimé, en effet, qu'en contrepartie de la restitution de l'or de la Banque d'Espagne déposé à Mont-de-Marsan, nous devions obtenir des autorités espagnoles qu'elles ne missent aucun obstacle à la rentrée sur leur territoire d'un contingent important de réfugiés [1]. Ainsi que vous le savez, cette proposition avait reçu l'entière approbation du gouvernement.

De l'avis de mon département, rien ne saurait être négligé à l'effet de hâter le retour en Espagne des ressortissants espagnols, actuellement hébergés en France, qui sont disposés à rentrer dans leur pays. Il convient de tirer parti, aussi complètement et aussi rapidement que possible, de la récente offre de l'ambassadeur d'Espagne. Nous ne devons en effet pas nous dissimuler qu'une semblable proposition ne sera vraisemblablement pas renouvelée, et que l'occasion qui se présente à nous de rapatrier un grand nombre de réfugiés espagnols sera fort probablement la dernière.

Je verrais donc de sérieux avantages à ce que l'attention des intéressés, celle des femmes notamment, fût attirée spécialement sur ce point par MM. les Préfets. Il conviendrait que ces hauts fonctionnaires fissent nettement comprendre aux Espagnols hébergés dans leur département que le moment est venu pour eux de prendre une décision définitive et de choisir entre leur retour immédiat en Espagne ou leur maintien en France. Dans ce dernier cas, ils seront nécessairement considérés comme des étrangers bénéficiaires du droit d'asile, et assujettis, à ce titre, aux dispositions du décret du 12 avril 1939 soumettant les intéressés aux diverses prestations et réquisitions prévues par la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre. Par ailleurs, ils pourront être, dès maintenant, incorporés dans des formations de travailleurs. Afin qu'aucun doute ne pût subsister à ce sujet dans l'esprit des réfugiés, il serait nécessaire que les autorités préfectorales les renseignassent, avec précision, sur la nature et l'étendue des obligations auxquelles ils seront soumis, s'ils entendent demeurer sur notre territoire.

[1] Se reporter à cet égard à une lettre adressée le 6 juin par le ministre des Finances à son collègue des Affaires étrangères, et analysée au tome XVI de la présente série sous le n° 372 (note).

J'ajoute que je partage votre sentiment en ce qui concerne l'opportunité que présenterait une déclaration du gouvernement espagnol rassurant les réfugiés qui hésiteraient à rentrer en Espagne. Je suis prêt pour ma part à rappeler aux autorités de Burgos qu'une telle attitude aurait certainement un effet psychologique considérable et inciterait un grand nombre de réfugiés à rejoindre leur pays.

En ce qui concerne les femmes et les enfants, les autorités espagnoles m'ont assuré, à diverses reprises, que des représailles ne seraient pas exercées contre eux. Je me propose de me faire confirmer expressément ces assurances et de renouveler les démarches déjà effectuées par mon département auprès du gouvernement de Burgos à l'effet d'obtenir qu'il veuille bien manifester publiquement des dispositions susceptibles de rassurer les miliciens actuellement hébergés en France, et de les encourager à rentrer en Espagne.

J'attacherais du prix à savoir au préalable si cette procédure recueille l'approbation de votre département.

431

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1079 à 1081 (1). Réservé. *Varsovie, 5 août 1939, 1 h. 36*

(*Reçu :* 6 h. 15, 5 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1078 (2).

Le chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères vient de me faire la communication suivante :

Le gouvernement polonais a appris cet après-midi que les inspecteurs des Douanes polonaises affectés à quatre postes douaniers de la frontière, entre le territoire de la Ville libre et la Prusse orientale, avaient été avisés par les chefs de ces postes qu'à partir du 6 août, ils ne pourraient plus exercer leurs fonctions.

Le gouvernement polonais ne sait pas encore si les inspecteurs attachés aux autres postes ont reçu une communication semblable. Mais, estimant qu'il s'agit là d'une mesure générale, il adresse dès ce soir au Sénat une note demandant de recevoir demain soir au plus tard (le comte Lubienski n'a pas pu m'indiquer si une heure avait été fixée) l'assurance que les inspecteurs douaniers polonais pourraient continuer à exercer leurs fonctions, faute de quoi le

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».

(2) Du 4 août, 21 h. 30, non reproduit. Le chargé d'affaires de France indiquait qu'il venait d'être avisé ainsi que l'ambassadeur de Grande-Bretagne par le ministre polonais des Affaires étrangères que ce dernier aurait à leur faire une importante communication dans la soirée.

gouvernement polonais prendrait les mesures qu'il jugerait nécessaires pour la sauvegarde de ses droits.

Ces mesures ne sont pas encore arrêtées par le gouvernement polonais; M. Beck pense pouvoir me les faire connaître dès demain. Le gouvernement polonais désire que le gouvernement de la République soit dès maintenant informé de la situation.

J'ai répondu au comte Lubienski que j'allais immédiatement aviser Votre Excellence, et je me suis borné à lui rappeler le rôle qui, d'après le statut, est dévolu au haut-commissariat de la Société des Nations pour les circonstances graves. Le comte Lubienski m'a répondu que M. Burckhardt allait être ce soir même mis au courant de l'attitude prise par le gouvernement polonais.

Le chef du Cabinet m'a dit en terminant qu'on pouvait se demander si le gouvernement hitlérien n'avait pas choisi la date du 6 août en raison du *Bank Holiday*.

432

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1085, 1086 (1). Urgent. *Varsovie, 5 août 1939* (2).

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1080-1081 (3).

La note polonaise a été remise vers une heure et demie du matin. M. Greiser a téléphoné plus tard au commissaire général polonais qu'il s'agissait de mesures prises localement par des autorités subalternes, que, pour des raisons techniques, la réponse dantzicoise ne pourrait être donnée que lundi (4), mais que provisoirement, les inspecteurs polonais pourraient continuer à exercer leurs fonctions.

Le chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères, qui vient de me téléphoner ces renseignements, n'a ajouté aucun commentaire et il est visible que le gouvernement polonais ne sait pas encore comment interpréter cette première réaction.

D'autre part, notre consul à Dantzig m'a téléphoné à mots couverts que les informations sur les mesures prises à l'encontre des inspecteurs douaniers étaient démenties dans les milieux de la Ville libre. Il n'est pas impossible que les hitlériens s'efforcent maintenant de nier cet incident ou de le réduire à des proportions minimes (5).

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 431.
(4) C'est-à-dire le 7 août.
(5) Ce télégramme a été retransmis le même jour à Londres sous les nos 1648-1649.

433

M. DE SÉGUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1088, 1089. Réservé. *Varsovie, 5 août 1939* (1).

(*Reçu :* 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1085-1086 (2).

Le chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères m'a résumé ainsi la situation : « Nous confirmons provisoirement la réponse provisoire de M. Greiser. »

D'après ce qu'a ajouté le comte Lubienski, il convient d'attendre jusqu'à après-demain, jour fixé par M. Greiser pour la réponse définitive du Sénat, pour pouvoir se former une opinion sur les dispositions actuelles du gouvernement hitlérien au sujet de Dantzig.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, que j'ai également vu cet après-midi, avait à la fin de la matinée interrogé le ministre des Affaires étrangères sur la nature des mesures que le gouvernement polonais aurait été amené à prendre dans le cas d'une réponse négative de la part du Sénat.

M. Beck s'est montré assez évasif, mais a répondu à une question plus pressante que des mesures d'ordre économique n'auraient probablement pas suffi.

Il conviendrait, à mon avis, que la presse française fût très discrète au sujet de cet épisode et n'interprétât pas la conclusion provisoire comme une reculade allemande.

(1) Par téléphone.
(2) Du même jour, reproduit ci-dessus sous le n° 432.

434

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 826 [1]. Réservé. *Moscou, 5 août 1939, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Dans notre notification aux autorités soviétiques, nous n'avons pas précisé que nos attachés militaires participeront comme cela va de soi aux entretiens techniques des missions anglo-françaises [2]. Il paraît cependant à mon collègue et à moi-même que le moment est venu de le faire maintenant que nous avons porté à la connaissance du gouvernement de l'U.R.S.S. la constitution des deux missions. Cela nous paraît nécessaire pour éviter des malentendus et pour assurer à notre mission la collaboration des attachés militaires, dont l'expérience des milieux et des affaires leur sera extrêmement précieuse. Nous ferons cette notification le 7 août, à moins d'avis contraire de nos gouvernements.

435

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 831 [3]. Réservé. *Moscou, 5 août 1939, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Préalablement à la notification envisagée par mon télégramme nº 826 [4], j'ai jugé préférable, d'accord avec mon collègue, d'entretenir M. Potemkine de la question.

[1] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[2] Le même jour, l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris remettait un aide-mémoire au Département, aux termes duquel le gouvernement britannique se ralliait aux recommandations de sir W. Seeds : les attachés militaires français et britannique devaient participer aux conversations d'états-majors et, pour éviter toute objection du gouvernement soviétique, ils devraient être officiellement désignés comme membres de la mission (*Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 556; texte conservé dans les papiers Hoppenot). Le Département acceptait ce point de vue (*Documents* précités, nº 562).

[3] Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

[4] Du même jour, reproduit ci-dessus sous le nº 434.

Nous lui avons dit le 5 août que, comme cela allait de soi, les chefs de nos missions militaires feraient éventuellement appel à nos attachés militaires au cours de la négociation. Nous étions donc prêts à faire à cet effet une notification au gouvernement de l'U.R.S.S.

M. Potemkine nous fera savoir lundi [1] si son gouvernement estime cette notification nécessaire.

436

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3204 à 3206. Réservé. *Rome, 5 août 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

D'après une indication qui m'est représentée comme provenant de l'ambassade du Japon, le gouvernement de Tokyo, préoccupé de la situation nouvelle créée par la dénonciation du traité de 1911 [2], aurait fait, depuis quelques jours, des sondages en vue d'obtenir des gouvernements italien et allemand une manifestation de solidarité. Il lui aurait été répondu, à Berlin comme à Rome, que l'on était disposé à intensifier dès maintenant l'appui diplomatique dont le Japon bénéficiait de la part des deux partenaires de l'Axe, mais que l'on préférait attendre, pour envisager l'opportunité d'un acte plus concret, la conclusion des pourparlers franco-anglo-soviétiques.

Ce renseignement, dont je ne suis pas en mesure de contrôler l'exactitude, pourrait être mis en rapport avec la rencontre tapageuse, qui a eu lieu avant-hier à Côme, des ambassadeurs japonais accrédités dans les deux capitales de l'Axe [3]. La publicité faite à l'objet des conversations auxquelles cette rencontre a donné lieu, apparaît du reste ici comme une nouvelle manifestation de l'activité dynamique qui caractérise le représentant du Japon à Rome, M. Shiratori, fougueux champion d'une alliance étroite entre son pays et les puissances de l'Axe.

On a noté que cette publicité avait trouvé au cours de la journée d'hier beaucoup plus d'échos dans la presse romaine de l'après-midi que dans les journaux du matin. Plusieurs coups de téléphone venus de Côme dans l'intervalle n'ont pas été, dit-on, étrangers à ce changement.

(1) C'est-à-dire le 7 août.
(2) Par Washington : voir ci-dessus le n° 320.
(3) Sur cette rencontre, voir ci-après le n° 439 (note).

437

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1267 à 1270. Secret Réservé. *Washington, 5 août 1939, 16 h. 28, 16 h. 35, 16 h. 53, 17 h.*

(*Reçu :* le 6, 7 h.)

J'ai trouvé hier matin le sous-secrétaire d'État très ému des nouvelles « reçues de bonne source », que le gouvernement britannique étudiait une demande japonaise tendant à fermer la route de Birmanie au transit du matériel de guerre destiné au gouvernement chinois. Il ne doutait pas que, dans ce cas, le gouvernement français n'appliquât en Indochine des règles plus strictes que celles en vigueur actuellement. Le président Roosevelt, auquel il avait fait part de ces renseignements, lui avait, m'a-t-il dit textuellement avec une certaine solennité, déclaré avoir « l'impression que dans ce cas, la position du gouvernement des États-Unis serait celle d'un gouvernement qui est en train d'offrir son appui moral à deux autres gouvernements au moment où ceux-ci sont sur le point de se suicider ».

J'ai répondu que je n'avais pas connaissance de l'information en question. Telle avait été la réaction du conseiller de l'U.R.S.S. qui avait été convoqué la veille pour entendre la même communication. M. Mallet a d'ailleurs reçu hier après-midi du Foreign Office instruction de démentir formellement que le gouvernement britannique songeât à fermer la route de Birmanie.

J'ai cru devoir faire observer à M. Sumner Welles que l'appui moral dont il me parlait n'avait pas toujours été aussi apparent et efficace qu'il pouvait l'être depuis la dénonciation du traité de 1911 (1). Les remontrances que le gouvernement des États-Unis avait pu faire au gouvernement japonais avaient en effet passé inaperçues puisque l'un et l'autre, celui-ci pour des raisons de prestige, celui-là par crainte de son opinion parlementaire, s'étaient gardés de les divulguer. On s'était mépris à Tokyo sur la discrétion américaine qu'on avait attribuée à de l'indifférence. J'ai lu et commenté à mon interlocuteur les télégrammes de Tokyo en date du 30 juillet (communiqués par votre télégramme no 974) d'où il me paraissait résulter à l'évidence que jusqu'à la dénonciation, les avertissements des États-Unis n'avaient pas été pris au sérieux par le gouvernement japonais. M. Sumner Welles ne m'a pas contredit.

Mon entretien m'a d'ailleurs confirmé dans la conviction que le gouvernement américain, tout en étant disposé désormais à associer plus étroitement son action avec l'Angleterre et la France pour la défense de leurs intérêts

(1) Sur cette dénonciation, voir ci-dessus le no 320.

communs en Chine, serait dans l'impossibilité d'échanger avec ces puissances des promesses d'appui matériel pour le cas d'agression japonaise provoquée par cette action. En effet, sa doctrine constante, que le président Roosevelt lui-même a réaffirmée à plusieurs reprises, lui interdit de contracter hors le cas de guerre des engagements politiques comportant des obligations militaires.

438

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2104 (1). *Berlin, 5 août 1939, 13 h. 30.*

Je me réfère au télégramme du 4 août de notre consul à Dantzig (2).

Alors que M. Forster se trouve, sans doute, aujourd'hui à Berchtesgaden, il vient de m'être confirmé que M. von Ribbentrop est toujours à Berlin. Après avoir retardé son départ à plusieurs reprises, il aurait l'intention d'en partir ce soir « pour Salzbourg » (3).

M. von Ribbentrop, pendant sa présence ici, qui a d'ailleurs été peu connue, s'est refusé à recevoir des visites, se déclarant en congé. Il est symptomatique toutefois que la nervosité constatée ces jours-ci chez les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse en contact avec la presse étrangère ait coïncidé avec cette présence. Hier soir notamment, au cours d'une des réunions habituelles de la presse étrangère, M. Braun von Stumm, répondant à des questions qui lui étaient posées au sujet de Dantzig, a déclaré que la situation devenait intenable pour les Dantzicois.

Par contre, les collaborateurs directs du ministre et certains fonctionnaires d'autres services que celui de la Presse, que des membres de l'ambassade ont eu l'occasion de rencontrer, déclarent que le pessimisme qui règne dans une grande partie du corps diplomatique (surtout parmi les représentants des petites puissances) n'est pas justifié.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Télégramme non identifié.

(3) Où le Führer et son ministre des Affaires étrangères devaient recevoir, les 12 et 13 août, le comte Ciano, soucieux de faire un tour de la situation internationale. Il sera question de cette rencontre dans le prochain volume.

439

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2105 (1). *Berlin, 5 août 1939, 13 h. 45.*

Un collègue espagnol me rapporte que, dans les milieux officiels allemands, on cherche à rassurer les amis de l'Allemagne sur les conséquences pour l'Axe d'un accord éventuel anglo-franco-russe, en déclarant qu'il aura pour réplique immédiate l'alliance militaire de l'Allemagne et de l'Italie avec le Japon.

Depuis quelques jours, me rapporte-t-on par ailleurs, on laisserait même entendre que cette alliance pourrait intervenir plus tôt. Il est possible que M. von Ribbentrop, qui est le principal tenant du rapprochement avec le Japon, ait, pendant son séjour ici, cherché à pousser les choses afin d'annihiler les effets du récent accord anglo-japonais (2), qui a causé ici beaucoup d'inquiétude.

Toutefois, à la différence des presses anglaise et française, les journaux allemands ne parlent pas de la question et n'ont pas reproduit le communiqué des ambassadeurs japonais réunis à la Villa d'Este (3).

440

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2107, 2108 (4). *Berlin, 5 août 1939, 20 h.*

L'ambassadeur de Pologne, que je viens de voir, paraît assez préoccupé par les dernières nouvelles reçues de Dantzig. « Nous avons, m'a-t-il dit, toléré bien des entorses au statut de la Ville libre, mais maintenant, dans l'affaire des inspecteurs de douane (5), c'est à nos droits essentiels que l'on veut

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Accord conclu à la suite des incidents de Tientsin : voir ci-dessus le nº 281 (note).
(3) Par télégramme nº 3187 du 4 août, non reproduit, le chargé d'affaires de France à Rome indiquait que l'ambassadeur du Japon à Rome, M. Toshio Shiratori, et son collègue à Berlin, avaient eu à l'hôtel de la Villa d'Este, près de Côme, un long entretien au terme duquel ils avaient déclaré que l'objet de leur rencontre était de discuter la question de l'adhésion du gouvernement de Tokyo à l'« Alliance d'acier » italo-allemande.
(4) Extrait des archives de l'ambassade.
(5) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 375 (et note), 381, 391, 422.

toucher. Or, nous sommes décidés à faire respecter ces droits. La situation est donc tendue. Nous arrivons, à mon avis, au moment où va avoir lieu l'épreuve de force. Je n'ai d'ailleurs pas personnellement à intervenir. Tout le scénario se déroule entre MM. Chodacki et Greiser. »

M. Lipski qui n'a plus eu, depuis assez longtemps déjà, de contact avec l'office des Affaires étrangères ni aucune personnalité officielle du IIIe Reich, a, par ailleurs, démenti formellement les bruits qui ont couru à Berlin concernant l'envoi d'émissaires privés du maréchal Goering en Pologne, bruits rapportés par mon télégramme nº 2079 (1). « Il n'y a actuellement, m'a-t-il dit, aucun essai de rapprocher les points de vue. N'étant pas demandeurs, nous n'avons rien à proposer. Si des offres nous étaient faites, nous les examinerions, mais ce n'est pas à nous qu'il appartient d'en prendre l'initiative »...

Il m'a raconté, à ce sujet, que l'ambassadeur d'Italie avait récemment insisté auprès de lui pour l'amener à intervenir auprès de son gouvernement en vue de décider celui-ci à faire des propositions transactionnelles. « J'ai répondu naturellement à M. Attolico, m'a dit M. Lipski, que je ne voyais pas la possibilité de me prêter à une médiation entre les points de vue de Berlin et de Varsovie. »

L'ambassade de Pologne a été informée de débarquements de troupes à Koenigsberg.

441

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE (2)
au sujet des négociations anglo-franco-polonaises

Paris, 5 août 1939.

Les conversations avec la Pologne au sujet du protocole d'assistance sont en sommeil depuis la fin de juin.

Le 22 juin, nous avons fait connaître au Foreign Office que le projet d'accord anglo-polonais qui nous avait été communiqué le 10 juin (3) ne soulevait aucune objection de notre part (4). Le Ministre exprimait le désir d'être averti de la date à laquelle ce projet serait remis à Varsovie, afin de pouvoir remettre le même jour le projet d'accord franco-polonais à M. Lukasiewicz.

Le Foreign Office a remis son projet le 24 à l'ambassadeur de Pologne. Il semble qu'à la même date M. Georges Bonnet ait remis également notre projet à M. Lukasiewicz, mais aucune trace de cette remise n'existe dans les dossiers de la direction politique (5).

(1) Du 3 août, ci-dessus publié sous le nº 409.
(2) Extraite des dossiers Hoppenot conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Sur ce projet d'accord, voir, au tome XVI de la présente série, le nº 383.
(4) Voir, au tome XVI précité, le nº 501.
(5) M. Rochat devait transmettre à l'ambassadeur de Pologne à Paris, par lettre personnelle, ce même 24 juin, le texte du projet de protocole franco-polonais : voir, au tome XVI précité, le nº 527.

Depuis cette date, le gouvernement polonais ne paraît avoir présenté aucune observation ni à Paris ni à Londres au sujet de ces deux documents.

Nous avons eu l'indication que le gouvernement britannique ne se souciait pas de hâter cette négociation, désirant en avoir terminé auparavant avec la négociation russe.

442

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

N [1]. Immédiat. *Paris, 5 août 1939.*

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, suivant les instructions du principal secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Sa Majesté, a l'honneur de déclarer qu'à la lumière des observations communiquées par le gouvernement de la République et contenues dans la note de la direction politique du Ministère du 7 juillet [2], dont elle remercie le Ministère, le gouvernement de Sa Majesté a envisagé à nouveau et avec soin la réponse à envoyer au gouvernement turc en connexion avec les contre-propositions turques pour la rédaction de l'accord provisoire.

2. Le gouvernement de Sa Majesté apprécie l'argument que le gouvernement turc, en envisageant les conditions de la sécurité de la Turquie, ne peut, en fait, se limiter à la possibilité d'une agression contre la Roumanie ou la Grèce. Un point que le gouvernement turc est très soucieux de voir couvert est sans aucun doute le cas d'une agression contre la Turquie par la Bulgarie; le gouvernement de Sa Majesté est prêt à donner au gouvernement turc la garantie de venir à son secours dans une telle éventualité.

3. Plus difficile est le cas d'une attaque allemande contre la Yougoslavie qui, bien qu'elle puisse apparaître à ses débuts dirigée seulement contre ce pays, serait en fait destinée à se développer contre la Turquie. Telle paraît être l'éventualité envisagée par le gouvernement turc quand il emploie la phrase : « Acte d'agression dirigé contre des territoires turcs ou conduisant à une guerre dans des conditions pouvant être considérées par la Turquie comme susceptibles de porter atteinte à sa sécurité », phrase qui se trouve dans l'article Ier du contre-projet de l'accord provisoire communiqué par le ministère des Affaires étrangères turc à l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara, comme il ressort du paragraphe 3 de l'aide-mémoire de l'ambassade de Sa Majesté du 30 juin [3]. Le gouvernement de Sa Majesté ne pense pas qu'il soit

(1) Extraite des papiers Hoppenot.
(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 143.
(3) Aide-mémoire ci-dessus reproduit sous le n° 57.

possible de donner un engagement défini et par avance de venir à l'aide de la Turquie dans un tel cas. Premièrement, l'existence d'une telle garantie indirecte soulèverait nécessairement les plus graves appréhensions en Yougoslavie; le gouvernement de Sa Majesté est soucieux de les éviter à tout prix (voir les soupçons causés par l'article VI de la déclaration anglo-turque) [1]; deuxièmement, il faudrait nécessairement laisser au gouvernement turc le soin de décider si une attaque contre la Yougoslavie constituerait en fait une menace pour la Turquie. Ainsi, la décision finale sur le point de savoir quand la Grande-Bretagne devrait intervenir pour défendre la Yougoslavie serait laissée entièrement au gouvernement turc. Le gouvernement de Sa Majesté considère que le maximum qui puisse être fait est de donner au gouvernement turc la garantie que, dans une éventualité de ce genre, le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté se concerteraient immédiatement avec le gouvernement turc en vue de toute action conjointe sur laquelle l'accord pourrait se faire.

4. Ayant à l'esprit les considérations ci-dessus, le gouvernement de Sa Majesté a préparé un nouveau projet, dont une copie se trouve sous ce pli [2], basé sur l'assurance que le gouvernement turc consentira à ce que l'accord provisoire soit inclu dans l'accord final. Le projet est donc rédigé dans une forme permettant la participation des gouvernements français, turc et anglais à l'accord tripartite final.

5. En même temps, l'ambassade de Sa Majesté a l'honneur de transmettre ci-joint un exposé contenant des commentaires qui peuvent être utiles pour l'étude du projet de traité.

6. En faisant les communications ci-dessus mentionnées au gouvernement de la République, l'ambassade de Sa Majesté est chargée de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté espère fermement que le gouvernement de la République donnera son accord pour les propositions présentées à l'heure actuelle. Elle pense que dans la forme suggérée, ces propositions se rapprochent beaucoup des demandes du gouvernement turc, et qu'elles ont beaucoup de chance d'être acceptées. En préparant ces propositions, le gouvernement de Sa Majesté a été pleinement sensible aux arguments apportés par le gouvernement de la République dans le paragraphe 5 de la note du Ministère du 7 juillet, et partage son opinion qu'il est essentiel d'éviter à l'égard de la Turquie les hésitations qui ont caractérisé l'évolution de l'attitude franco-britannique vis-à-vis des propositions russes. Le gouvernement de Sa Majesté considère cependant que le présent projet de traité, s'il est accepté, équivaut en fait à l'acceptation par le gouvernement de la République et par le gouvernement de Sa Majesté de l'invitation du gouvernement turc de se placer immédiatement sur un pied d'équilibre et de complète solidarité.

7. Si le gouvernement de la République, comme le gouvernement de Sa Majesté l'espère très sincèrement, est d'accord avec les vues ci-dessus, le gouvernement de Sa Majesté chargera l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara

[1] Sur ces soupçons, voir ci-dessus les nos 132, 133, 210, 237, 242, 267, 277, 411.
[2] Ci-après reproduit en annexe (annexe I).

de soumettre le présent texte au gouvernement turc. Le gouvernement de Sa Majesté demandera aussi à Son Excellence de renouveler ses représentations au sujet de la question de rendre tripartite la prochaine phase. Le fait de soumettre le projet offrira aussi une occasion favorable pour presser le gouvernement turc d'inclure l'accord provisoire dans l'accord final, afin d'éviter un trop long délai. Sur ce point particulier, le gouvernement de Sa Majesté n'a pas encore été consulté.

8. Le gouvernement de Sa Majesté espère que le gouvernement de la République est prêt à charger son ambassadeur à Ankara de donner son soutien et sa coopération aux représentations faites par l'ambassadeur de Sa Majesté au gouvernement turc sur les bases ci-dessus mentionnées.

9. Le gouvernement de Sa Majesté tient à ajouter qu'au début, il avait l'intention d'inclure un article destiné à écarter la possibilité que la Turquie, si elle entreprenait de défendre la Roumanie, se trouve obligée de faire la guerre à la Russie, exception sur laquelle le gouvernement turc a insisté et pour laquelle le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il faut répondre au souhait du gouvernement turc. Le gouvernement de Sa Majesté n'est pas cependant absolument certain de ce que le gouvernement turc précisément désire; aussi pense-t-il que l'on pourrait demander au gouvernement turc de présenter des suggestions sur les conditions dans lesquelles il voudrait qu'il lui soit donné satisfaction sur ce point.

Une autre méthode qui permettrait de donner satisfaction à la Turquie et que le gouvernement de Sa Majesté avait envisagée précédemment, est celle d'un échange de notes séparé et confidentiel. Cette méthode paraît moins satisfaisante que l'inclusion du point en question dans le traité lui-même; cependant plus tard, elle peut s'avérer comme étant le seul moyen de tourner la difficulté, qui paraît d'ailleurs être plus un obstacle de forme et de méthode que de fond. Le gouvernement de Sa Majesté serait reconnaissant au gouvernement de la République d'avoir son opinion sur ce point.

10. L'ambassade de Sa Majesté est chargée d'ajouter que l'ambassadeur de Sa Majesté à Ankara a exprimé le 3 août l'inquiétude que lui causait l'absence de progrès dans les négociations aussi bien au sujet de l'accord final qu'en ce qui concernait les questions financières et économiques. Il pensait qu'un sentiment de déception et de désillusion existait en Turquie, et se développait d'une façon très fâcheuse. Il ajoutait qu'il espérait voir le ministre des Affaires étrangères la semaine prochaine et qu'il considérait comme très important de pouvoir lui faire alors une communication. Il était important, pensait-il, d'éviter de créer l'impression que le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement de la République étaient arrivés à une nette et coupante résolution qu'ils se contentaient de présenter aux Turcs. L'interprétation turque du mot tripartite serait à coup sûr que le gouvernement turc serait consulté tout le temps et sur pied d'égalité. Aussi, si l'ambassadeur de Sa Majesté pouvait dire au ministre des Affaires étrangères turc simplement qu'un projet entièrement nouveau pour le traité final avait reçu maintenant l'approbation des gouvernements, cette communication à son avis serait très utile.

Ce dont s'effraie le plus sir H. Knatchbull-Hugessen est qu'un délai trop long, aussi bien au sujet de l'accord final qu'au sujet des questions financières et économiques, soit de nature à créer l'impression que maintenant que les Turcs se sont engagés publiquement aux côtés de l'Angleterre et de la France, ces deux puissances ont l'intention de faire aussi peu que possible en échange pour la Turquie, ou en tout cas qu'elles ne sont pas capables de lui fournir l'assistance dont elle a besoin. L'ambassadeur de Sa Majesté insiste sur le point qu'il faut aussi tenir compte de la propagande allemande.

11. En réponse, sir Knatchbull-Hugessen a été chargé d'expliquer au ministre turc des Affaires étrangères, en même temps qu'il lui exprimait ses regrets pour l'inévitable délai qui s'est écoulé, que le gouvernement de Sa Majesté a étudié très soigneusement les contre-propositions turques (voir l'aide-mémoire de l'ambassade de Sa Majesté du 30 juin) [1] et qu'en préparant le nouveau projet, il s'est efforcé de tenir compte des *desiderata* turcs autant que possible. Il pourrait ajouter que le gouvernement de Sa Majesté a maintenant communiqué ce projet au gouvernement de la République, afin d'avoir ses observations immédiatement.

12. Quant au danger que le gouvernement turc puisse penser que les gouvernements français et anglais sont sur le point de lui présenter une résolution nette et arrêtée, l'ambassadeur de Sa Majesté pourra souligner que les considérations purement géographiques conduisent naturellement le gouvernement de Sa Majesté à s'assurer des vues du gouvernement de la République française avant de communiquer le nouveau projet au gouvernement turc. Après tout, toutes garanties que le gouvernement de Sa Majesté pourrait accorder à la Turquie, dans l'accord, doivent recevoir également la participation du gouvernement français. Ceci ne veut aucunement dire que le gouvernement turc ne sera pas consulté sur le pied d'égalité pendant tout le cours des négociations. Sir Knatchbull-Hugessen a aussi été chargé de saisir l'occasion de demander au ministre des Affaires étrangères turc s'il est déjà en état de donner son opinion sur le point de rendre tripartite la prochaine phase.

13. Dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, les observations de sir Knatchbull-Hugessen montrent clairement qu'il vaut mieux soumettre le nouveau projet au gouvernement turc le plus tôt possible.

14. En présentant le projet de traité à l'étude du gouvernement de la République, le gouvernement de Sa Majesté se rend compte qu'il couvre seulement l'aspect politique des négociations avec le gouvernement turc. Restent les non moins importants problèmes économiques et financiers, dont peut dépendre le sort du traité lui-même. Ces problèmes forment le sujet de la note qui suivra immédiatement de l'ambassade de Sa Majesté; et le gouvernement de Sa Majesté est sûr de pouvoir compter sur la cordiale collaboration du gouvernement de la République pour leur heureuse solu-

[1] Aide-mémoire ci-dessus reproduit sous le n° 67.

tion. En même temps, le gouvernement de Sa Majesté espère que ceux-ci ne détourneront pas le gouvernement de la République d'étudier très sérieusement et sans délai le projet du traité politique.

ANNEXES

I

Texte du projet d'accord final entre les gouvernements anglais, français et turc (1)

Les gouvernements du Royaume-Uni, de France et de la République turque,

Désirant conclure un accord de caractère réciproque dans l'intérêt de leur sécurité nationale, et se fournir assistance mutuelle pour résister à l'agression, en accord avec les principes du pacte de la Société des Nations,

Ont convenu des termes suivants :

Article Ier

1. Dans le cas d'un acte d'agression commis par une puissance européenne et conduisant dans la zone méditerranéenne à une guerre où le Royaume-Uni et la France seraient impliqués, le gouvernement turc collaborera effectivement avec les gouvernements du Royaume-Uni et de France et leur prêtera toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir.

2. Dans le cas d'un acte d'agression commis par une puissance européenne et conduisant dans la zone méditerranéenne à une guerre où la Turquie serait impliquée, les gouvernements du Royaume-Uni et de France collaboreront effectivement avec le gouvernement turc et lui prêteront toute l'aide et toute l'assistance en leur pouvoir.

Les clauses des articles 2-4 ci-dessous ne portent pas de préjudice aux clauses de cet article.

Article 2

1. Dans le cas où la Turquie serait engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance contre la Turquie, les gouvernements du Royaume-Uni et de France coopéreront effectivement avec le gouvernement turc et lui prêteront toute l'aide et toute l'assistance en leur pouvoir.

2. Dans le cas où le Royaume-Uni et la France seraient engagés dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance contre l'un ou l'autre de ces états, le gouvernements turc coopérera effectivement avec ces gouvernements et leur prêtera toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir.

Article 3

Aussi longtemps que les garanties données par les gouvernements du Royaume-Uni et de France à la Grèce et à la Roumanie par leurs déclarations respectives du 13 avril 1939 (2) demeureront en vigueur, le gouvernement turc coopérera effectivement avec les gouvernements du Royaume-Uni et de France et leur prêtera toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir, dans le cas où ces gouvernements seraient engagés dans des hostilités en raison de l'une ou l'autre des garanties mentionnées.

Article 4

Sans préjudice des clauses de l'article 3 ci-dessus, dans le cas soit :

1° D'agression commise par une puissance européenne contre un autre état européen que l'une des parties contractantes aura entrepris, avec l'approbation de cet état, d'assister pour maintenir son indépendance ou sa neutralité contre une telle agression.

(1) Le texte original est reproduit dans les *Documents on british foreign policy 1919-1939*, Third Series, vol. VI, n° 552. Il est envoyé le 4 août à M. Campbell.

(2) Sur ces déclarations, voir au tome XV de la présente série, les nos 369, 370, 402, 415.

2° Ou d'agression commise par une puissance européenne qui, bien que dirigée contre un autre état européen, constituerait, dans l'opinion d'une des parties contractantes, une menace à sa propre sécurité,

Les parties contractantes se consulteront immédiatement en vue de toute action mutuelle sur laquelle l'accord pourrait se faire.

Article 5

Le présent accord, qui est conforme au principe du pacte de la Société des Nations, n'est dirigé contre aucun pays, mais a pour but d'assurer la Turquie, la France et le Royaume-Uni d'une aide mutuelle et d'assistance en résistance à l'agression, si en apparaissait la nécessité.

Article 6

Des conversations auront lieu entre des experts représentant les trois gouvernements pour envisager comment la coopération mutuelle, l'aide et l'assistance entre la Turquie, la France et le Royaume-Uni, prévues dans le présent accord, peuvent être rendues les plus efficaces.

Article 7

Le présent accord entrera en vigueur le jour de la signature et demeurera en vigueur pour cinq ans. Néanmoins, si aucune des puissances contractantes n'a notifié aux autres puissances contractantes, six mois avant l'expiration de ladite période de cinq ans, son intention de mettre fin à l'accord, celui-ci demeurera en vigueur jusqu'à l'expiration d'une période de six mois à partir de la date d'une telle notification.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent accord.

Fait à le

En trois exemplaires.

II

Commentaires sur le projet de traité (1)

A. *Préambule.* — Il a semblé que la rédaction envisagée précédemment pour le préambule de l'accord provisoire ne pouvait convenir pour le traité final. Aussi une nouvelle rédaction a-t-elle été adoptée. Il est à remarquer qu'une référence au principe du pacte de la Société des Nations y a été incluse.

B. *Article Ier.* — On verra que cet article reprend, dans une rédaction convenable pour un traité en forme, la clause III des déclarations conjointes du 12 mai et du 23 juin (2) que le traité final doit remplacer, comme il a été entendu. Cet article couvre le cas de toute guerre dans la zone méditerranéenne, en d'autres termes toute guerre dans laquelle l'Italie serait belligérante. Le gouvernement de Sa Majesté s'est demandé s'il était souhaitable d'essayer de définir avec plus de précision dans l'accord lui-même la portée exacte du terme de zone méditerranéenne, mais il est arrivé à la conclusion qu'un tel essai serait imprudent. Le gouvernement de Sa Majesté désire cependant expliquer, pour l'information du gouvernement français, que, peu de temps après la déclaration conjointe anglo-turque du 12 mai, le ministre turc des Affaires étrangères est tombé d'accord avec lord Halifax sur le point que ce terme inclurait les Dardanelles et l'Adriatique, mais non la mer Noire. Le gouvernement français, s'il est d'accord avec celui de Sa Majesté, pourra sans doute arriver à un accord du même genre avec le gouvernement turc, à un stade ultérieur.

C. *Articles II et IV.* — Ceux-ci sont destinés à couvrir le cas d'une guerre dans laquelle l'Italie *ne serait pas* belligérante et où l'article *Ier* ne serait donc pas applicable. L'article III prévoit l'assistance pour la Turquie de la France et de l'Angleterre dans le cas où la Turquie serait en

(1) *Documents* précités, n° 551.

(2) Sur ces déclarations, voir au tome XVI de la présente série, les nos 157 (et note), 158, 517, 518.

guerre avec une puissance européenne par suite de l'agression commise par cette puissance contre la Turquie. En pratique, *les seuls cas d'une telle attaque contre la Turquie seraient vraisemblablement ceux d'une attaque bulgare ou d'une attaque allemande à travers le territoire bulgare ou par mer*. En échange de cet engagement des gouvernements anglais et français, un engagement similaire a été prévu pour le gouvernement turc, applicable dans le cas d'une agression directe contre la France ou l'Angleterre. Le but de cette stipulation est de fournir une complète réciprocité en ce qui concerne les obligations assumées par les parties en cause. En tout cas, le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il est désirable pour des raisons tactiques de demander, à la première présentation, cet engagement corollaire à la Turquie, même si, en dernière analyse, il était nécessaire d'abandonner cette exigence.

D. *L'article IV* est destiné à couvrir le cas d'une agression allemande contre la Yougoslavie par exemple, que la Turquie considèrerait comme une menace à sa sécurité. Dans ce cas, comme il est mentionné dans le paragraphe III ci-dessus, un engagement de consultation mutuelle est prévu de telle sorte que la France et l'Angleterre ne passeraient à l'action que si elles étaient d'accord sur ce point. Dans l'idée d'insister, là aussi, sur le caractère réciproque de l'instrument, un engagement correspondant est prévu de la part de la Turquie et qui couvrirait le cas où la France et l'Angleterre se trouveraient en guerre par suite d'une agression allemande contre la Russie, la Pologne, la Hollande, la Belgique et la Suisse. Dans ce cas aussi, la seule obligation est de prendre part à des consultations.

E. Il est à remarquer que les engagements sont dans tous les cas limités à des actes d'agression commis par une puissance *européenne*. Le but de cette stipulation est d'exclure des garanties à la Turquie contre des attaques de l'Iran, de la Syrie ou de l'Irak. Cette restriction est dans tous les cas désirable afin d'éviter de froisser la susceptibilité du gouvernement de l'Irak. D'autre part, la Turquie est naturellement délivrée de toute obligation au cas d'attaque contre la Grande-Bretagne venant de la part du Japon par exemple.

F. *Article III.* — Cet article est simplement une rédaction révisée de la forme de l'engagement en ce qui concerne la Grèce et la Roumanie, que le gouvernement turc a déclaré être prêt à accepter (voir paragraphe III de l'aide-mémoire de l'ambassade de Sa Majesté du 30 juin). Aussi ceci ne devrait-il pas présenter de difficulté.

G. *L'article V* reprend les termes de la clause IV des déclarations conjointes du 12 mai et du 23 juin, avec, en addition, une référence aux principes de la Société des Nations.

H. *L'article VI* prévoit des conversations d'État-major.

I. *L'article VII* limite la durée du traité à cinq ans, cette période ayant été adoptée dans le cas de la Russie et de la Pologne. Il est possible que le gouvernement turc désire que la période soit plus longue, mais il semble préférable, au début, d'essayer de suivre le précédent sur lequel l'accord s'est fait dans les deux autres cas et d'expliquer au gouvernement turc que telle est la raison du choix de cette période.

443

M. Cosme, Ambassadeur de France à Pékin,

à M. Léger, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. *Changhaï, 5 août 1939.*

J'aurais dû vous écrire depuis longtemps déjà, ne fût-ce que pour vous dire que je ne passe jamais un jour sans penser à ce que je vous dois et pour vous assurer que je trouve dans votre amitié une large compensation aux sévérités

de ma tâche. J'en ai été empêché par les déplacements que j'ai dû effectuer à deux reprises entre Tchongking et Changhaï et plus encore par le travail écrasant que, pratiquement seul à la barre, je fournis depuis six mois. Mais je suis certain que vous mesurez mes difficultés et que vous voudrez bien excuser le retard que j'apporte à vous dire et mon amitié et ma gratitude.

Je crois vous avoir renseigné exactement sur l'évolution du conflit sino-japonais ainsi que sur la situation du gouvernement de Tchongking. Au début, mes informations ont pu vous paraître pessimistes. Elles ont été vérifiées par les événements qui se sont produits au cours de ces dernières semaines.

Ce qui m'avait frappé, dès mon arrivée à Tchongking, c'était la débilité du dollar et l'activité de la propagande que faisaient, en faveur de la paix, les partisans de M. Wang-Tsing-Wei.

La chute verticale de la monnaie nationale a provoqué dans tous les milieux une impression particulièrement pénible. Elle est apparue, en effet, comme étant de nature à atteindre très gravement le gouvernement de Tchongking et à bouleverser ce qui subsiste de l'économie chinoise.

Je ne reviendrai pas dans cette lettre sur les causes de l'avilissement du dollar. Mes communications officielles vous ont déjà renseigné à ce sujet. Ce qui importe dans les circonstances présentes, c'est de savoir si l'assistance financière que l'Angleterre accordait au gouvernement de Tchongking sera renouvelée. Si elle doit l'être, c'est le Japon qui en profitera. Chaque fois, en effet, que le fonds de soutien des changes s'applique à corriger la faiblesse du dollar, les Japonais en profitent pour vendre contre des devises étrangères des dollars nationaux qu'ils se procurent en utilisant le dollar fédéral qui ne leur coûte rien. Mais, d'un autre côté, si on n'aide pas la Chine, on réduira à rien sa capacité d'achat et on la contraindra fatalement à capituler.

Ces deux perspectives sont également inquiétantes.

La propagande que M. Wang-Tsing-Wei [1] mène jusque dans la place de Tchongking, où il a des amis agissants, se développe d'une manière constante. La banque, le commerce lui ont fourni des recrues; la lassitude fait le reste... De fait, les partisans de M. Wang-Tsing-Wei sont chaque jour plus nombreux et il y a lieu de penser que ce politicien sera en mesure de constituer son gouvernement dans un délai assez rapproché.

De même que nous éprouvons déjà quelques difficultés à choisir notre route en ce qui concerne le soutien du dollar, de même il nous sera difficile de prendre un parti lorsque se trouvera établi à Nankin un gouvernement qui disposera des recettes douanières et du crédit du Japon. Ce gouvernement établira aux abords de nos concessions un réseau d'intrigues. Il nous créera des embarras. Il constituera, en définitive, un fait qu'il sera vain de discuter.

Il y a là une donnée qui me paraît d'une importance capitale, quand on considère l'avenir de nos concessions.

Je me garderai de faire dans cette lettre une étude de la situation respective des deux armées, chinoise et japonaise. Il m'apparaît qu'on dit, sur l'une

[1] Qui avait été exclu du Kouomintang. (Sur cette affaire, voir au tome XIII de la présente série, les nos 137 (note), 214, 232, 260, 261.) M. Wang-Tsing-Wei après un séjour en Indochine, était rentré en Chine du sud, où son action contrecarrait celle du gouvernement nationaliste.

et sur l'autre, bien des choses qui ne sont pas absolument exactes. Les uns parlent des trois millions d'hommes dont dispose le général Tchang-Kaï-Chek. Ils oublient que ces hommes ne sont pas des soldats, que ce ne sont que des coolies-fusils, qu'ils sont sans chefs et qu'ils ne disposent que d'un matériel insuffisant. Les autres affirment, suivant leurs tendances personnelles, ou que l'armée japonaise est à bout de force, ou qu'elle est invincible. Je crois, pour ma part, à la médiocrité de l'armée japonaise et j'ai l'impression qu'elle ne doit ses succès qu'à la faiblesse de l'adversaire. Une seule chose me paraît sûre, c'est que l'armée chinoise reste incapable d'entreprendre une offensive. Il serait dangereux de ne pas tenir compte de cet état de choses.

Les autorités militaires japonaises semblent d'ailleurs, depuis quelques mois au moins, s'être rendu compte de l'inutilité qu'il y aurait pour elles à s'enfoncer dans les provinces de l'Ouest. Elles paralysent la vie chinoise. Elles occupent les ports, elles contrôlent les chemins de fer et elles bloquent les rivières. Cela leur suffit. Ce qu'elles semblent vouloir maintenant, c'est priver les Chinois de l'assistance que lui prêtent les démocraties. C'est dans ce but qu'elles ont institué le blocus de la concession britannique de Tientsin. Elles ne s'arrêteront dans cette voie que lorsque l'Angleterre aura cédé et, il ne faut se faire aucune illusion, elles se retourneront aussitôt après contre nous, en pratiquant à la frontière de l'Indochine une politique de pression et de chantage.

Je vis trop ici dans le particulier, pour mesurer avec exactitude, sur le plan de la politique générale, nos possibilités de réaction. Il m'apparaît, néanmoins, que nous n'avons que deux voies possibles. Ou bien, l'Amérique nous apporterait un concours sans réserve; dans ce cas, notre devoir serait de réagir énergiquement et de marquer une limite à l'audace japonaise. Ou bien, la France et l'Angleterre, privées du concours américain, seraient seules à courir les risques de cette résistance. Dans ce cas, il m'apparaît que nous aurions tout intérêt à composer avec le Japon. Il semblait, au cours de ces derniers jours, que l'Angleterre s'était engagée dans cette voie. La déclaration anglo-japonaise [1] était apparue comme la première étape de cette politique. On peut se demander si la dénonciation du traité de commerce nippo-américain [2] n'est pas destinée à renverser ce courant.

Pour ma part, dans le domaine particulier de la défense de nos intérêts, c'est entre deux positions contradictoires que je me débats continuellement. Je suis parvenu, jusqu'à présent, à maintenir intactes les positions qui m'ont été confiées en pratiquant entre Tchongking et les Japonais une politique de souplesse et de neutralité. Mais j'ai lieu de penser que l'armée japonaise ne se prêtera pas longtemps aux transactions courtoises qu'elle accepte encore aujourd'hui et qu'elle nous mettra, d'ici peu, en demeure de choisir entre Tchongking et Tokyo. Ce jour-là, ma situation sera singulièrement délicate et j'aurai besoin de tout votre concours pour mener notre vaisseau au port.

(1) Qui mettait fin à l'incident de Tientsin : voir ci-dessus le n° 281 (note).
(2) Sur cette dénonciation, voir ci-dessus le n° 320.

444

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 456 à 460. Réservé. *Tokyo, 6 août 1939, 19 h. 58.*

(*Reçu :* 14 h. 15, 15 h., 13 h., 15 h. 15, 15 h. 30.)

L'offensive des extrémistes contre le gouvernement se développe et se précise (1). Les chefs militaires se sont réunis pour « discuter la politique de l'armée en présence de l'évolution de la situation européenne ». Ils ont fait annoncer par les journaux à leur dévotion que cette politique avait été « irrévocablement arrêtée » et que le ministre de la Guerre avait reçu mandat de la faire adopter par le gouvernement. Le *Hochi* déclare que cette politique ne peut être autre chose que la conclusion de l'alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie.

On avait d'abord annoncé que le général Itagaki ferait connaître au gouvernement l'opinion de l'armée au cours d'une session du Cabinet restreint qui devait avoir lieu vendredi. La réunion a été reportée au début de la semaine prochaine pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement, mais qui me paraissent être le désir du président du Conseil d'arriver à un résultat positif dans la négociation avec l'Angleterre avant d'affronter une discussion avec les militaires sur la politique générale. Enfin ce matin, on annonce que le baron Hiranuma compte ne plus consulter le Cabinet restreint et porterait l'examen des « volontés » de l'armée devant l'ensemble du Cabinet. Les raisons que l'on donne de cette réforme très importante sont bien faibles. Il semblerait assez vraisemblable que le président du Conseil pensât trouver un appui auprès du plus grand nombre de ses ministres.

L'opinion se répand dans les milieux diplomatiques que le président du Conseil est à la veille d'être débordé par les extrémistes et d'être forcé, ou d'exécuter leurs volontés, ou de leur céder le pouvoir.

J'ai su de source japonaise que l'on commençait à parler du successeur du baron Hiranuma : ce serait le général Araki, ministre de l'Éducation nationale, qui a en effet été l'objet ces temps derniers d'une campagne de louanges que son activité récente explique mal. Je vous rappelle que le général Araki est

(1) Par télégramme nos 450 à 453, du 4 août, non reproduit, l'ambassadeur faisait allusion à la campagne antibritannique menée par les extrémistes et dont le but le plus immédiat lui semblait être d'empêcher les négociations relatives à Tientsin d'aboutir à un arrangement acceptable pour les deux parties. L'ambassadeur ajoutait : « Il est certain que l'échec des négociations amènerait en Extrême-Orient une situation politique des plus tendues et les extrémistes en prendraient texte pour réclamer avec plus d'insistance encore l'alliance militaire avec l'Allemagne et l'Italie ».

le « penseur » du parti extrémiste. Il est à peu près certain que, si le gouvernement actuel se retire ou s'il est obligé de se soumettre aux extrémistes, la conclusion de l'alliance militaire ne pourra pas être évitée. La propagande faite en sa faveur a porté ses fruits et a rallié la plupart des indifférents et ceux qui naguère eussent préféré voir leur pays ne s'engager avec personne. Une des grandes raisons des résistances à l'alliance militaire serait la crainte de se trouver éventuellement dans le camp opposé aux États-Unis. On me dit que les extrémistes emportent des adhésions nombreuses en faisant valoir que maintenant que l'Amérique s'est nettement prononcée contre le Japon, celui-ci n'a plus le choix et que force lui est d'accepter la seule alliance qui s'offre à lui.

Naturellement, la campagne contre l'Angleterre n'a pas été abandonnée. De plus, les négociations sont conduites avec un manque de secret déplorable.

Tous les Japonais savent très bien qu'on est à peu près d'accord sur tous les points, sauf sur la circulation du fapi [1] et sur la livraison des dépôts d'argent. Il n'en faut pas plus pour qu'ils répètent sur tous les tons que ce sont là les deux seules questions importantes, que le reste des concessions anglaises ne compte pas.

Le sentiment public est monté à un point tel qu'il me paraît douteux maintenant que le gouvernement japonais puisse abandonner ses premières demandes ou même accepter un compromis en en rabattant la bonne part.

Il est cependant d'une importance capitale que les négociations anglo-japonaises aboutissent promptement à un accord. Si elles échouent, le gouvernement japonais en sera très affaibli — au point sans doute de ne plus pouvoir résister à la pression des extrémistes. Cela revient à dire qu'il est vraisemblable que l'échec des négociations anglo-japonaises serait suivi de la conclusion de l'alliance militaire.

Mes collègues d'Angleterre et de Pologne partagent mes craintes à ce sujet et l'ont fait savoir à leurs gouvernements; il nous semble que l'éventualité que nous envisageons est assez inquiétante pour mériter un examen minutieux de toutes les répercussions que peuvent avoir les décisions prises. Je crois de mon devoir de vous dire que j'espère, dans l'intérêt de la paix, que le gouvernement britannique ira, en ce qui concerne le fapi et les dépôts d'argent, jusqu'à la limite des concessions possibles.

Communiqué à Changhaï.

[1] Il s'agit de la monnaie nationale chinoise.

445

M. GAZEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE EN ESPAGNE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre personnelle [1]. [*Saint-Sébastien*], *6 août 1939.*

Je pense que Charvériat vous aura donné communication de la lettre manuscrite que je lui ai adressée, lors de votre absence, pour rendre compte de la conversation entre le Maréchal et Franco [2]. Je me permets de vous demander de la considérer comme confidentielle et de ne pas en faire état.

Pour que vous soyez au courant, au cas où le Maréchal oublierait de vous en donner copie lors de son prochain entretien avec vous, je vous envoie ci-joint un exemplaire de la lettre adressée par lui à Franco [3] et portée hier à destination par un secrétaire de l'ambassade. Je vous prie de bien vouloir considérer cette communication comme strictement personnelle et de ne pas en faire état non plus. Sans amour-propre d'auteur, je crois qu'elle est dans le ton qui convenait.

Je pense que nous sommes sur la bonne voie dans notre politique de détente avec l'Espagne. Le crédit personnel du Maréchal est considérable. Il est décidé à s'en servir dans l'intérêt de sa mission et du pays. Il a des projets dont nous nous sommes entretenus et dont il vous parlera. Il faut aller doucement et ne pas être trop ambitieux. Nous commençons à neutraliser un courant qui a été fort hostile. Le temps peut et doit travailler pour nous, si nous savons agir avec intelligence, prudence et désintéressement. J'entends, par ce dernier mot, ne pas être trop exigeant pour notre créance — non encore reconnue — des frais d'hébergement des réfugiés.

Je sais que ces vues concordent avec votre politique. Il serait bien désirable qu'elles aboutissent et, pour cela, que notre opinion politique, et pour commencer, certains de ses éléments dirigeants, missent une sourdine à l'expression de leurs idées et sentiments personnels...

Un sacrifice d'argent de notre part peut faire l'objet de contreparties appréciables.

Le Maréchal a, en face de lui, des militaires. Entre hommes de métier on se comprend plus facilement. C'est sur ce terrain que, dans la mesure où Franco sera libre d'agir, nous pouvons laisser manœuvrer notre ambassadeur avec le plus de chances de succès.

Il ne lui reste malheureusement pas beaucoup de temps pour cela. Il compte s'absenter pour ses vendanges, du 15 au 30 septembre, et revenir ensuite

(1) Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Lettre du 3 août, reproduite ci-dessus sous le n° 415.
(3) Lettre du 4 août, reproduite ci-dessus sous le n° 428.

mais pas pour longtemps. Il y a aussi un projet de visite au Portugal et à Salazar qu'il compte placer en octobre, soit avant, soit après la remise de ses lettres de rappel. Il se préoccupe d'ailleurs de savoir qui lui succèdera. Il est très hostile à certains noms mis en avant. Par contre, Saint-Quentin lui plairait.

P.S. Si des décisions sont prises à Paris, lors des entretiens du Maréchal, sur nos affaires d'Espagne, il serait utile de les consigner par écrit et les envoyer ici, pour mémoire, tout en laissant de la liberté de manœuvre au négociateur.

446

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 437 (1). *Varsovie, 6 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

Dans ses télégrammes nos 1079 à 1081 relatifs à l'incident qui a eu lieu le 4 août entre les autorités de la Ville libre et les inspecteurs des Douanes polonais (2), M. de Séguin s'est borné à relater l'essentiel d'une crise qui s'est nouée et dénouée en quelques heures. Aussi est-il nécessaire de revenir sur ces événements, d'en préciser certains détails restés obscurs et d'en dégager certaines indications en prévision des prochaines difficultés.

Dans l'après-midi du 4, le ministère des Affaires étrangères apprenait que, dans quatre des postes douaniers dantzicois situés à la frontière de la Prusse orientale, les inspecteurs douaniers polonais avaient reçu des chefs de postes dantzicois l'avis qu'ils ne pourraient plus exercer leurs fonctions à partir du dimanche 6. Le gouvernement polonais prenait le parti d'adresser au Sénat une note lui demandant de lui donner, avant le lendemain soir, l'assurance écrite que les agents douaniers pourraient continuer à exercer leurs fonctions, faute de quoi le gouvernement polonais se réservait de prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde de ses droits. Vers huit heures, les représentants français et britannique étaient prévenus du désir de M. Beck de leur faire dans la soirée une importante communication (3). Vers 10 heures, le chef de Cabinet du ministre des Affaires étrangères convoquait un secrétaire britannique et M. de Séguin et les mettait au courant des faits survenus dans l'après-midi et des intentions du gouvernement polonais.

(1) Ce document est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 181, avec quelques modifications que nous signalerons au fur et à mesure.
(2) Du 5 août, ci-dessus reproduits sous le nº 431.
(3) Voir ci-dessus le nº 422.

Le comte Lubienski ajoutait que M. Beck pensait être à même de faire connaître, dès demain matin, aux gouvernements français et britannique les mesures que le gouvernement polonais pourrait être amené à prendre dans le cas où le Sénat de la Ville libre ne lui donnerait pas une réponse favorable.

La note polonaise était remise, dans la nuit, au président du Sénat personnellement.

A 8 heures et demie, le commissaire général de Pologne mettait le haut-commissaire de la Société des Nations au courant de la démarche polonaise. Peu après, M. Greiser informait par téléphone M. Chodacki que le Sénat de la Ville libre ne mettrait pas obstacle à l'exercice des fonctions assumées par les fonctionnaires polonais, mais ne pourrait « pour des raisons techniques » répondre par écrit à la note polonaise avant lundi [1].

Le gouvernement polonais décidait de se contenter provisoirement de cette réponse et mettait au courant, à la fin de la matinée, les deux ambassades du dénouement momentané de la crise.

Telle a été la marche des événements. Un point n'est pas encore élucidé : que s'est-il passé exactement aux quatre postes frontières, entre les fonctionnaires allemands et polonais? Dans son entretien de samedi matin avec sir Howard Kennard, M. Beck a laissé entendre que la notification allemande ne s'adressait qu'aux douaniers proprement dits [2]. D'après une autre information émanant de milieux officiels polonais, il n'y aurait pas eu de notification aux fonctionnaires polonais, mais menace de les écarter par la force s'ils n'abandonnaient pas leurs fonctions. Enfin, d'après la version rapportée par M. de La Tournelle, M. Chodacki aurait basé sa démarche sur le fait que le président de la Diète avait donné l'ordre d'arrêter le jour même avant 15 heures les *Grenzer*. M. Chodacki aurait, du reste, postérieurement reconnu que cet ordre émanait, non du président de la Diète, mais d'un fonctionnaire subalterne [3].

*
* *

L'incident du 4 août — en lui-même — paraît avoir été liquidé par la réponse de M. Greiser à la note polonaise, en admettant tout au moins que la note du Sénat annoncée vienne en confirmer le sens, mais cette réponse ne met pas un terme à la controverse au sujet de la distinction que le Sénat prétend établir entre les inspecteurs des Douanes et les douaniers. Elle n'apporte ni ne fait prévoir de solution de fond à la question du fonctionnement du contrôle douanier. Un élément nouveau est cependant apparu. En effet, si la Pologne n'a pas réagi contre la remilitarisation de la Ville libre, elle vient de prendre position contre la menace d'une atteinte qui serait portée en

(1) Voir ci-dessus le n° 432.

(2) Ici, une phrase a été rajoutée par le *Livre jaune*, sur la distinction entre les inspecteurs des Douanes et les douaniers.

(3) Cette phrase n'a pas été reproduite dans le *Livre jaune*.

matière douanière ouvertement et publiquement à ses droits. Le Reich pouvait, avant le 4 août, se demander jusqu'où il pourrait aller dans son entreprise de « grignotage ». Il est maintenant fixé et c'est en faisant entrer dorénavant dans ses prévisions la volonté polonaise de résistance qu'il aura à déterminer sa future politique. (1)

447

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2114. *Berlin, 7 août 1939* (2).

(*Reçu :* 11 h.)

Les premières éditions des feuilles allemandes de ce matin ne font pas allusion aux événements de Dantzig, mais ceux-ci sont relatés par les éditions qui ont paru vers 9 heures et demie.

C'est ainsi que, sous le titre identique : « Dantzig repousse les bruits de panique polonais. — Note impertinente adressée au gouvernement de Dantzig », le journal *Zwölf-Uhr* et l'édition tardive de l'*Observateur raciste* publient une dépêche de Dantzig, dont la teneur est la suivante :

« Dans les premières heures de la matinée de samedi, le représentant diplomatique de la Pologne à Dantzig, M. Chodacki, a, d'abord téléphoniquement, ensuite par écrit, averti le gouvernement de Dantzig, dans une forme inaccoutumée, précipitée, d'un bruit suivant lequel les services de l'administration des Douanes dantzicoises avaient l'intention de s'opposer, à partir du 6 août, à 7 heures, à l'accomplissement de leur tâche par une partie des inspecteurs des Douanes polonais (3).

« Les autorités dantzicoises, poursuit la feuille allemande, ne furent pas seulement surprises par la forme inhabituelle de cette information étonnante, mais aussi par le contenu de cette rumeur qui, jusqu'alors, leur était inconnue. La conclusion que le représentant diplomatique de la Pologne tirait d'un bruit incontrôlé était d'autant plus surprenante.

« Les demandes polonaises étaient présentées sous une forme d'ultimatum peu employée dans le langage diplomatique courant et, au surplus, contenaient la menace de mesures de représailles immédiates.

(1) Sur cette affaire des « douaniers polonais », on peut voir le récit qu'en donne le haut commissaire de la Société des Nations : C. Burckhardt, *Ma mission à Dantzig*, p. 365-367.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 422, 431 à 433, 446.

« Le gouvernement de Dantzig se vit hors d'état de répondre tout de suite à la note du représentant polonais, étant donné que :

« 1° Le bruit en question se révéla après enquête officielle comme inexact;

« 2° Le ton de la note était considéré par le gouvernement de Dantzig comme une impertinence; et,

« 3° Le gouvernement de Dantzig ne considère pas en principe comme nécessaire de répondre à des notes contenant un délai et des menaces.

« Dans les milieux officiels de Dantzig, on attribue toute l'affaire à la campagne de propagande dont le but est de créer une atmosphère de panique et de faire perdre son calme à la population dantzicoise.

« Cette tactique des autorités polonaises serait particulièrement mise en lumière par l'avertissement qu'auraient reçu les fonctionnaires polonais à Dantzig d'avoir, en raison du danger de l'heure, à mettre leur famille en sécurité.

« On annonce, d'autre part, dans les cercles bien informés de Dantzig, que le gouvernement de Dantzig, dans sa réponse, attirera l'attention du représentant diplomatique de la Pologne sur l'étrangeté du procédé employé et qu'il déclarera que la note polonaise est basée sur un bruit faux, que, en conséquence de son ton inusité et des menaces inouïes qu'elle contient, elle doit être repoussée comme étant absolument déplacée.

« De source compétente dantzicoise, on considère, dans la situation présente, comme une provocation particulièrement dangereuse, le fait que, dans une note à caractère d'ultimatum, le représentant de la Pologne ait annoncé que les contrôleurs des Douanes polonais qui, jusqu'ici, étaient des civils sans armes, allaient recevoir des uniformes et des armes.

« Indépendamment de la nécessité de mettre fin à la rumeur dont les autorités polonaises ont fait un usage abusif, le gouvernement de Dantzig entrera en négociations avec le représentant de la Pologne, afin d'éclaircir fondamentalement la question de la compétence des inspecteurs des Douanes polonais à cette occasion. D'après ce que nous savons, on exprimera, une fois de plus, que ces prétendus inspecteurs des Douanes s'occupant, ainsi que cela a été prouvé, d'autres questions que des questions purement douanières, ne seront pas plus qu'auparavant reconnus par Dantzig comme préposés à la surveillance de l'activité des fonctionnaires de l'administration douanière dantzicoise. »

448

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1092, 1093. *Varsovie, 7 août 1939, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Le discours prononcé hier à Cracovie par le maréchal Rydz-Smigly [1], s'il emprunte aux circonstances et à la personnalité de son auteur une réelle importance, ne fait cependant que confirmer la position adoptée par la Pologne en face de l'Allemagne et ne contient aucun élément nouveau. Il ne fournit en particulier aucun indice sur les moyens que la Pologne songe à employer pour s'opposer à Dantzig à « toute tentative directe ou indirecte de porter atteinte à ses intérêts ».

La presse polonaise tout entière lui donne la plus large publicité, en le présentant comme un « avertissement »; elle le fait précéder de titres qui en reproduisent et en soulignent les passages les plus caractéristiques et les plus énergiques.

Les journaux officieux signalent l'écho favorable que les premières informations relatives au discours du chef de l'armée ont eu dans la presse parisienne d'hier soir et dans les communications radiophoniques d'Angleterre, ainsi que l'« embarras » qu'elles ont provoqué en Allemagne.

Ils relèvent en même temps qu'à Cracovie, la foule a fait hier une ovation chaleureuse à M. Beck.

[1] Ce discours avait été prononcé à l'occasion du congrès annuel des anciens légionnaires de Pilsudski. Le Maréchal, après avoir célébré « le grand jour immortel du Commandant », avait énuméré les principes « éternellement vivants » qui avaient inspiré l'action de Pilsudski. Il ajoutait : « Et aujourd'hui que, tour à tour, les mots de paix et de guerre sont prononcés de par le monde, nous déclarons, nous : nous apprécions et estimons la paix comme les autres nations, mais aucune force ne saurait nous persuader que ce mot de paix signifie pour les uns prendre et pour les autres donner. Nous ne nourrissons à l'égard de personne des intentions agressives... pas plus qu'il n'est douteux que nous nous opposerons par tous nos moyens, jusqu'au bout, à toute tentative directe ou indirecte d'atteinte aux intérêts, aux droits et à la dignité de notre État ». Il déclarait également, évoquant Dantzig : « La Pologne a pris position, sans équivoque, devant la question de cette ville de Dantzig qui a été liée à elle pendant des siècles et qui constitue le poumon de son organisme économique. Ce n'est pas nous qui avons engagé le procès de Dantzig. Ce n'est pas nous qui nous dérobons devant nos obligations, et notre conduite sera réglée sur la conduite de l'autre partie. Que personne ne pense que l'amour de notre patrie a moins de droits ou nous impose moins de devoirs que l'amour qu'il a de la sienne. Nous mettons en garde contre cette erreur ».

449

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2498 à 2503 [1]. Secret. Réservé. *Londres, 7 août 1939.*

(*Reçu :* 17 h. 20, 18 h. 15, 18 h. 25, 18 h. 30, 18 h. 40.)

Une personnalité britannique de confiance me communique les renseignements suivants recueillis en Suisse, le 5 août, d'un voyageur allemand en rapport avec l'état-major de la Reichswehr. Je les transmets ci-dessous à Votre Excellence sous toutes réserves : « D'après des informations venues de l'entourage militaire de M. Hitler, celui-ci prévoit la solution de la question polonaise, c'est-à-dire en première ligne, celle du problème de Dantzig, pour la période du 15 au 27 août, anniversaire de la bataille de Tannenberg. L'action ne serait entreprise plus tôt que si, pour des raisons d'ordre diplomatique, la situation paraissait particulièrement favorable. »

Toujours d'après la même source, l'entourage de M. Hitler s'attend à une résistance armée de la Pologne que le Führer souhaite d'ailleurs, car il veut en profiter pour détruire complètement la Pologne. L'état-major allemand partage ce désir et il se montre optimiste en ce qui concerne la probabilité de surmonter rapidement la résistance polonaise. Il est moins confiant toutefois que ne le sont les dirigeants politiques, pour ce qui est des chances d'éviter que l'... [2] de la Pologne ne devienne l'occasion d'un conflit européen. Les chefs nationaux-socialistes, convaincus sur la foi des assurances de l'État-major, de pouvoir liquider la Pologne en quinze jours, pensent que la rapidité même de l'opération suffira à prévenir une guerre européenne. Aussitôt après avoir détruit l'État polonais, M. Hitler saisira le monde d'un sensationnel programme de paix, comportant notamment l'abandon de toute prétention maritime ou coloniale. Le Führer est convaincu qu'il parviendra ainsi à séduire l'Angleterre et à la séparer de la France. Cette dernière, alors isolée en Europe, n'aurait plus qu'à s'incliner et à donner satisfaction aux revendications territoriales de l'Italie.

Militairement parlant, l'offensive contre la Pologne serait menée dans quatre directions :

Trois armées de choc opérant de concert et venant de Breslau, Francfort-sur-l'Oder et Mahrisch-Ostrau, envahiraient le territoire polonais pendant que l'aviation effectuerait des destructions massives. L'État-major s'attend à un succès si rapide qu'une quatrième armée de choc venant de Prusse orientale

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Lacune de déchiffrement.

et chargée de tomber dans le dos des forces polonaises pour en achever la destruction ne pourrait sans doute les atteindre qu'à l'est de Varsovie au bout d'une quinzaine de jours. Parallèlement, des négociations de paix se poursuivraient afin de satisfaire les puissances occidentales.

M. Hitler tient aujourd'hui la destruction de la Pologne pour aussi indispensable qu'en 1938 celle de la Tchécoslovaquie, l'existence de l'État polonais faisant obstacle à ses plans d'expansion; le plan du nouveau partage de la Pologne comporterait l'attribution de Vilna à la Lithuanie et de Teschen au protectorat tchèque; l'Ukraine recevrait un régime spécial sous la tutelle du Reich et le reste du territoire polonais proprement dit serait placé sous le protectorat allemand.

Si les puissances occidentales faisaient mine d'intervenir, ou bien si elles répondaient aux propositions de paix de M. Hitler en réclamant le rétablissement préalable de l'indépendance polonaise, une autre armée allemande stationnée en Bohême, en Moravie et en Slovaquie serait mise en mouvement contre la Roumanie. Si celle-ci prétendait résister, elle serait détruite comme la Pologne et l'action des puissances occidentales dans les Balkans en deviendrait pratiquement impossible.

Si les puissances occidentales restaient passives, Hitler en profiterait pour étendre ses plans de protectorat sur la région balkanique en y comprenant la Hongrie. Le Führer penserait donc toujours pouvoir réaliser ses plans sans conflit avec la France et l'Angleterre ou tout au moins réussir à reculer un tel conflit jusqu'en 1940 où, après la suppression de la Pologne, une guerre européenne se présenterait dans de bien meilleures conditions pour le Reich.

450

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2510. Confidentiel. *Londres, 7 août 1939, 19 h. 30* (1).

Les rumeurs suivant lesquelles le Japon aurait adhéré en principe à l'alliance militaire germano-italienne (2), et dont un certain nombre de journaux londoniens ont fait état ces jours-ci, sont accueillies avec une certaine réserve par le Foreign Office. Les services britanniques compétents estiment que ces nouvelles sont répandues dans un but de propagande avec l'espoir d'impressionner la Grande-Bretagne et la France. C'est là une méthode à laquelle le Japon et les puissances de l'Axe recourent périodiquement.

(1) Par téléphone.
(2) Rumeurs à l'origine desquelles intervenait un récent communiqué des ambassadeurs du Japon à Rome et à Berlin : voir ci-dessus les nos 436, 439 (note).

Pour la même raison, le Foreign Office ne s'alarme point outre mesure des informations qui circulent actuellement dans les milieux journalistiques de Londres sur une prétendue adhésion du Siam au pacte antikomintern.

451

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 896 à 899 (1). Secret. *Paris, 7 août 1939, 20 h. 50.*

Le Foreign Office vient de me soumettre le texte du projet d'accord final tripartite visé par votre télégramme no 1203 (2).

Ce texte contient essentiellement :

1o Une clause d'assistance mutuelle, en cas d'agression entraînant l'un des contractants dans une guerre en zone méditerranéenne.

2o Une clause d'assistance mutuelle en cas d'agression commise par une puissance européenne contre l'un des contractants.

3o Un engagement du gouvernement turc de coopérer effectivement avec la France et l'Angleterre au cas où ces gouvernements seraient engagés dans des hostilités en raison des garanties données par eux à la Roumanie et à la Grèce.

4o Une clause de consultation en cas d'agression commise par une puissance européenne contre un état garanti par l'un des contractants, ou en cas d'agression dirigée contre un état tiers, et qui constituerait dans l'opinion d'une des parties contractantes une menace à sa propre sécurité.

Ce projet, comme vous le constaterez, tient largement compte des observations renfermées dans la note du Département à l'ambassade de Grande-Bretagne du 7 juillet (3). Il équilibre harmonieusement — ce que ne faisait pas le projet primitif du Foreign Office — les obligations réciproques des contractants et couvr[e] la Turquie contre les risques d'une agression dirigée contre elle par la Bulgarie ou avec la complicité de cette dernière.

En ce qui concerne l'éventualité, évoquée par le projet turc d'accord provisoire, d'une agression dirigée contre la Yougoslavie et dont les développements seraient de nature à menacer la sécurité de la Turquie, le projet anglais ne prévoit qu'une procédure de consultation. Mais le Foreign Office fait observer que c'est cette procédure qui s'appliquerait en cas d'une agression

(1) **Extrait des papiers Massigli.**

(2) **Le télégramme d'Ankara nos 1203-1204, du 4 août, est ci-dessus reproduit sous le no 427. Le texte du projet britannique est ci-dessus publié sous le no 442 (annexe).**

(3) **Cette note est ci-dessus reproduite sous le no 143.**

dirigée contre la Suisse ou la Hollande, et que le principe de la réciprocité se trouve par conséquent respecté.

J'attacherais du prix, avant de signifier au gouvernement anglais mon accord avec le projet qu'il m'a soumis, à savoir d'urgence si son économie générale soulève des objections de votre part et si vous estimez en particulier qu'un effort devrait être fait pour rapprocher dès maintenant le point de vue anglais du point de vue turc en ce qui concerne l'agression contre un pays tiers (cas de la Yougoslavie).

452

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 122. *Dantzig, 7 août 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Le bureau de presse du Sénat publie le communiqué suivant : « Le gouvernement de Dantzig a remis aujourd'hui au représentant diplomatique de la Pologne une note relative à l'activité des inspecteurs polonais des Douanes et à l'ultimatum corrélatif du gouvernement de Varsovie » (1).

Les journaux laissent éclater une indignation à retardement. La manœuvre imaginée par la Pologne avait pour but, d'après eux, de faire perdre leur sang-froid aux autorités locales. Ils présument que le Sénat, dans sa réponse, continue à établir une discrimination entre les inspecteurs des Douanes et ceux d'entre eux qu'ils considèrent comme des gardes-frontière, mais proposent l'ouverture de négociations pour régler les questions litigieuses.

Communiqué à l'ambassade et à Berlin.

453

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1094 à 1097 (2). Réservé. *Varsovie, 7 août 1939, 22 h. 35.*

(*Reçu :* le 8, 0 h. 40.)

M. Beck vient de me donner les indications suivantes sur la note remise aujourd'hui par le Sénat de Dantzig au commissaire général polonais.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus, les nos 422, 431 à 433, 440, 446, 447.

(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc », ce télégramme est reproduit, avec des modifications de détail qui n'en changent pas le sens, au *Livre jaune* sous le nº 183.

Le Sénat reprend dans son examen la thèse déjà formulée verbalement par M. Greiser auprès de M. Chodacki (télégramme de M. de Séguin 1085-1086) [1] : le gouvernement polonais s'est ému à tort et sa protestation ne reposait que sur des informations inexactes. Le Sénat se déclare disposé d'ailleurs à discuter avec le Commissaire général les diverses questions pendantes en matière de douanes.

Bien qu'on puisse supposer que, dans la forme, la note du Sénat est peu diplomatique, M. Beck s'en montre satisfait. Il interprète avec raison, semble-t-il, cette réponse comme marquant un recul de la part des hitlériens dantzicois. J'estime que ceux-ci, à l'instigation de Berlin, ou peut-être spontanément, ont provoqué cet incident pour tâter le terrain. Après ce qui s'était passé tous ces temps-ci, au point de vue militaire, dans la Ville libre, le gouvernement polonais a estimé qu'un coup d'arrêt s'imposait sans plus tarder. « La contrebande militaire, m'a dit M. Beck, bien qu'effectuée ouvertement, n'était pas reconnue par le Sénat. Cette fois, au contraire, nous étions en présence d'une mesure prise officiellement à l'encontre de nos intérêts. Il nous fallait réagir ».

Il a ajouté que, dès le début de l'incident, les agents polonais des Douanes dans la Ville libre avaient reçu l'ordre de n'effectuer leur service qu'en uniforme et armés, pour le cas où une tentative aurait été faite en vue de les appréhender.

Dans la négociation qui va s'engager avec le Sénat, la Pologne se montrera très conciliante pour tout ce qui concernera les modalités du contrôle douanier, mais très ferme sur le principe même de ce contrôle.

Tout en considérant que la situation générale demeure pour le moment sérieuse, le ministre des Affaires étrangères voit dans l'attitude que vient de prendre le Sénat de Dantzig — après consultation de Berlin, m'a-t-il confirmé — un symptôme favorable qui ne peut que nous inciter, les uns et les autres, à persévérer dans notre politique commune de fermeté.

Il s'attend lui aussi à ce que la fin du mois ou le début de septembre soit marqué par une nouvelle crise, que seul le maintien de cette attitude doit pouvoir permettre de surmonter sans que la guerre en sorte [2].

[1] Du 5 août, ci-dessus reproduit sous le n° 432.
[2] Ce télégramme a été retransmis à Londres le 8 août sous les n°s 1655 à 1658.

454

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1099 (1). *Varsovie, 7 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 9, 17 h.)

Lorsqu'elle insiste sur l'intérêt vital que présente Dantzig pour la Pologne, la presse polonaise ne manque pas de souligner que, pour l'Allemagne, le sort de la Ville libre importe peu et n'est en réalité qu'un élément d'un problème beaucoup plus vaste, dont le Reich évite de parler en ce moment pour d'évidentes raisons de tactique.

M. Smogorzewski observe à ce sujet, dans la *Gazeta Polska*, que beaucoup d'Allemands, même devant des journalistes étrangers, ne dissimulaient pas, dans ces derniers temps, qu'un règlement de la question de Dantzig ne pouvait se concevoir sans un règlement de la question du Corridor et que l'accès de 80 millions d'Allemands à la Prusse orientale importait plus que celui de « 20 millions de Polonais » à la mer.

Les fonctionnaires allemands de la Wilhelmstrasse et de la Propagande auraient reçu l'ordre, il y a quelques jours, de ne plus tenir de pareils propos; mais M. Smogorzewski cite quelques exemples montrant que cette thèse est bien en réalité celle des dirigeants allemands : discours de M. Goebbels à Cologne le 19 mai dernier, où la question du Corridor est nettement posée (3); numéro spécial publié à l'occasion du voyage à Dantzig de M. Goebbels par la revue *Der Deutsche in Osten*, où il est écrit qu'un règlement définitif des rapports polono-allemands suppose le retour au Reich de Dantzig, du Corridor et d'« autres territoires »; article paru dans le *Schwarze Korps* du 20 juillet et traitant d'absurdité l'accès de la Pologne à la mer, etc...

La presse polonaise s'est bornée jusqu'ici à signaler brièvement les déclarations faites par M. Forster aux représentants de *Paris-Soir* et du *Daily Express* (4). Il y a lieu de penser toutefois qu'elle en a pris bonne note : le

(1) Ce document a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 184.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Dans ce discours, le ministre de la Propagande avait fait un vaste tour d'horizon de la situation politique, se félicitant que l'Allemagne fût redevenue « une puissance mondiale » importante. Il abordait les chapitres des revendications coloniales, du réarmement et de la paix, de Dantzig et du pacte germano-italien. Sur le chapitre de Dantzig, il affirmait que cette ville était « sans aucune contestation possible, une ville allemande » et voulait revenir au Reich. Il déclarait notamment : « Dantzig et le Corridor, voilà ce qui est inscrit à l'ordre du jour! L'opinion publique polonaise a complètement abandonné le terrain des réalités, parce qu'elle se sent protégée par l'Angleterre ». *Bulletin quotidien de presse étrangère*, nº 7149.

(4) A M. Sefton Delmer, envoyé spécial du *Daily Express*, le Gauleiter avait signalé, le 5 août, que, d'après le Führer, toute attaque sur Dantzig serait considérée comme équivalant à une attaque contre le Reich, et que la situation stratégique des Polonais étant sans espoir, la Pologne pourrait être conquise en quelques semaines. Il invitait les Anglais à faire pression sur les Polonais, ne voyant pas ce que Dantzig avait à faire avec l'Angleterre. L'Allemagne voulait le rétablissement de ses frontières d'avant-guerre et la disparition des « injustices » du traité de Versailles; aussi considérait-il comme « ridicule » de partir en guerre pour un tel motif (dépêche Havas du 5 août, 10 h. 30).

Gauleiter bavarois de Dantzig lui fournit, en effet, imprudemment, de multiples arguments en affirmant que ce que les Allemands désirent, c'est « la restauration des frontières allemandes d'avant-guerre et la certitude de n'avoir pas des voisins hostiles sur leur frontière de l'Est » et en ajoutant : « Nos revendications *se limitent* à réparer les injustices du traité de Versailles ».

A ce propos, je signale au Département que la brochure *Dantzig - De quoi s'agit-il?*, répandue en France par la propagande allemande, est, en fait, la traduction d'une brochure en allemand qui était distribuée, depuis un certain temps, par le service de presse du Sénat de Dantzig.

On y lit également (p. 16 et 17 du texte français), des passages indiquant en propres termes que l'Allemagne ne réclame pas seulement Dantzig — sa « dernière revendication » d'après le comte Welczeck — mais également « le Corridor et les autres territoires arbitrairement détachés du Reich ».

A mon avis, un tel aveu mériterait d'être enregistré et commenté par notre presse.

455

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 834 (1). Réservé. *Moscou, 7 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 11, 18 h. 20.)

Revenu du congé que M. Beck lui a accordé le 24 juin, mon collègue de Pologne m'a dit, le... (3) août, que, pour éviter de donner à ses négociations commerciales avec l'U.R.S.S. (4) toute signification politique, le gouvernement de Varsovie les avait laissées entièrement entre les mains des experts du ministère du Commerce.

J'ai demandé à M. Grzybowski si son gouvernement et celui de Moscou ne procédaient pas sur d'autres questions à des échanges de vues. Il m'a assuré qu'il n'en était rien. Je lui ai dit que je croyais cette abstention regrettable dans les présentes circonstances.

Comme il souhaitait savoir de moi si je croyais utile qu'il sollicitât une audience de M. Molotov, je lui ai conseillé de reprendre un contact personnel interrompu depuis le 24 juin, date de son départ en congé.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Chiffre illisible.
(4) Sur ces négociations, voir ci-dessus les nos 15, 56, 88, 275, 278, 292.

Mon collègue compte donner suite à ma suggestion.

Tout en désirant le succès des négociations anglo-franco-russes et tout en redoutant que leur échec ne laisse à l'Allemagne comme à l'U.R.S.S. le champ libre pour une entente qui serait désastreuse pour la Pologne comme pour la France et l'Angleterre, le gouvernement de Varsovie ne paraît pas encore se rendre bien compte de l'urgence qu'il y a à apporter à ces négociations une collaboration sans laquelle l'assistance de la Russie, si bien définie qu'elle pût être par les textes, resterait inopérante.

Outre les motifs particuliers à la Pologne, cette réserve s'explique par des raisons d'ordre général dont je vous entretiens par mon télégramme suivant [1].

456

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 836 [2]. Réservé. *Moscou, 7 août 1939* [3].

(*Reçu :* le 11, 18 h. 20.)

Des conversations que j'ai eues récemment avec certains de mes collègues des puissances amies, il résulte que le but recherché par la France et l'Angleterre dans leurs négociations avec la Russie est bien compris par leurs gouvernements. Comme me le disait le représentant d'un des petits états en cause, il vaut mieux que ce soit la France et l'Angleterre, et non l'Allemagne, qui négocient un traité d'assistance mutuelle avec l'U.R.S.S., car une entente entre Berlin et Moscou serait le signal de la mort des pays baltes. Elle le serait aussi de bien d'autres. L'ambassadeur de l'Iran, par exemple, m'assurait ces jours-ci qu'à Téhéran, on appréciait nos efforts et qu'en raison de ses accords avec la Turquie et l'Afghanistan, on pouvait compter qu'en cas de guerre, les sympathies de la Perse et peut-être son concours nous seraient acquis.

Il n'en reste pas moins que c'est avec une certaine appréhension que l'on suit dans les pays se trouvant à portée de l'Allemagne la marche de nos pourparlers à Moscou. Outre l'aversion qu'inspirent, notamment à Varsovie, à Bucarest et chez les Baltes, les méthodes de gouvernement à la russe, que ce gouvernement se réclame du tsarisme ou du bolchevisme, ces sentiments reflètent au même titre la crainte que fait naître l'Allemagne et le manque de confiance dans la fermeté de la France et de l'Angleterre. On redoute d'être compromis sans être assuré d'être soutenu.

(1) Allusion au télégramme nº 836, du même jour, ci-après reproduit sous le nº 456.
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Par courrier, en clair.

Les conquêtes inouïes que leur audace, plus encore que leur puissance matérielle, a permis aux dirigeants du IIIe Reich de faire sans coup férir depuis le 7 mars 1936 jusqu'au printemps de 1939, répandent en Europe le double dogme de l'invincibilité de l'Allemagne hitlérienne et de la passivité de la France et de l'Angleterre.

Sans doute, notre redressement matériel et moral est évident depuis le mois de mai dernier. Mais trop de courants divers viennent obscurcir la signification et diminuer aux yeux de l'étranger la valeur pratique d'un changement si radical dans l'orientation de la politique générale de nos deux démocraties. Si bien intentionnées et si spontanées que puissent être certaines objections publiquement exprimées en France et en Angleterre contre la politique de résistance à toute nouvelle conquête de l'Allemagne et de l'Italie, ces objections n'en ont pas moins pour résultat d'entretenir, quant à la fermeté de nos résolutions, des doutes chez les dirigeants hitlériens et fascistes, comme chez les peuples menacés par les ambitions allemandes et italiennes.

La réserve que l'on met quelquefois à Paris et à Londres à souligner nettement notre volonté de résistance, de peur d'irriter les extrémistes de Berlin et de Rome, résulte d'une appréciation erronée du facteur psychologique. Les hitlériens et les fascistes, comme d'ailleurs les bolcheviks, se sont emparés chez eux par la violence et par l'audace d'un pouvoir que détenaient faiblement les dirigeants sans audace et à qui la violence répugnait. C'est par les mêmes méthodes et compte tenu des mêmes facteurs personnels qu'Hitler et Mussolini, agissant à l'extérieur comme ils l'ont fait à l'intérieur, ont remporté leurs grands succès et fait leurs conquêtes territoriales. N'ayant de respect que pour la force et pour l'audace, ils voient dans notre prudence et dans nos scrupules la preuve de la persistance de cette faiblesse morale qu'ils s'imaginent inséparable des régimes démocratiques.

Au moment où l'on prévoit pour cet été une crise analogue à celle de septembre dernier, rien ne serait plus dangereux que de laisser cette opinion s'accréditer davantage. Les pays sur lesquels nous comptons pour compléter la constitution du front de la paix se tiendraient à l'écart ou accentueraient leurs hésitations pendant que le Führer se croirait justifié à nouveau à tout oser sans plus de risques qu'en 1936, 1938 ou en mars 1939.

457

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº [723] (1). Secret. *Bucarest, 7 août 1939.*

Je réponds à votre télégramme nº 459 (2).

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir à la meilleure source, il n'y aurait pas eu jusqu'à présent de conversations entre Polonais et Roumains au sujet de la zone éventuelle d'intervention de l'armée russe.

Dans les conditions actuelles de la Roumanie du reste, l'information qui fait l'objet du télégramme précité paraît peu vraisemblable et l'indication qui m'a été donnée doit correspondre à la réalité.

458

M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1617/DN 3 (3). *Paris, 7 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie d'une note établie par le général Noguès et afférente à la question de Tanger.

Cette question a été évoquée au cours des conversations d'État-major de Rabat (4) où l'accord s'était fait sur l'opportunité d'une occupation préventive de Tanger avec trois bataillons. Mais le War Office fait connaître qu'il ne dispose pas des effectifs nécessaires; il estime en outre que trois bataillons ne suffiraient pas pour occuper en force une position défensive.

Avec le général Gamelin, j'estime que l'occupation préventive de Tanger par des détachements des puissances garantes du statut de cette ville paraît devoir s'imposer en cas de tension grave.

Je me propose d'amener l'état-major britannique à reconsidérer cette question, sur laquelle je vous serais obligé de m'adresser votre avis le plus tôt possible.

(1) C'est en fait le texte de la retransmission de ce télégramme, le 9 août, à Moscou sous le nº 562, qui est ici reproduit.

(2) Non retrouvé.

(3) Extraite des archives de la Guerre.

(4) Sur ces conversations, qui eurent lieu au mois de mai précédent, voir, au tome XVI de la présente série, le nº 325.

ANNEXE

Note au sujet de Tanger (1)

Secret. *20 juillet 1939.*

Le War Office ne paraît avoir envisagé que la défense propre de Tanger contre une action de force.

Vu sous cet angle purement tactique, le problème n'est plus qu'une estimation des moyens nécessaires et l'état-major britannique estime judicieusement qu'il faudrait au moins 7 bataillons renforcés par des éléments d'autres armes.

Mais la question doit s'examiner d'un autre point de vue :

Du fait de son statut spécial, la zone internationale de Tanger ne dispose que de faibles forces de police, en majeure partie aux ordres d'un encadrement espagnol. Ces forces seraient impuissantes en cas de tension à réprimer des troubles intérieurs que pourraient provoquer nos adversaires éventuels, et à la faveur desquels un coup de main serait tenté de Tanger.

Il importe donc de prendre les devants pour maintenir l'ordre en cas de tension grave et éviter que Tanger ne tombe momentanément aux mains de l'ennemi dès le début d'un conflit, ce qui ne serait pas sans nuire à la sécurité de nos communications par le Détroit.

Les mesures à prendre ne peuvent consister que dans l'envoi à Tanger de détachements de forces des puissances garantes du statut (consulter à ce sujet les Affaires étrangères) lesquels agiraient solidairement pour le maintien de l'ordre, autrement dit la question serait traitée sur le terrain international et dans les limites du statut.

C'est pour cette raison qu'il conviendrait qu'un détachement anglais fût tenu prêt à Gibraltar de même que nous tenons dans ce but un bataillon prêt à embarquer à Casablanca.

Il va sans dire que si l'Espagne gardait une attitude d'apparente neutralité, elle serait invitée à participer à ces mesures au même titre que les autres puissances.

Dans le cas où l'Espagne se rangerait aux côtés de nos adversaires et nous obligerait à des opérations militaires au Maroc, Tanger pourrait jouer un rôle au regard de ces opérations et faire l'objet d'une action combinée franco-britannique dont les moyens seraient à déterminer en fonction du but poursuivi. On retomberait ainsi dans le problème tactique. Mais c'est là un deuxième aspect de la question.

459

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 859/DN (2). Très secret. *Paris, 7 août 1939.*

L'évolution de la situation militaire en Libye, comme aussi l'importance stratégique de l'Égypte, me paraissent exiger un important renforcement des forces britanniques en Égypte.

D'après les derniers renseignements qui me sont parvenus, les Italiens débarquent en Libye du matériel de guerre de toute nature et augmentent leurs stocks d'essence et de munitions; ils disposeront prochainement sur ce territoire d'un effectif de 110.000 combattants, non compris 15.000 civils

(1) En fait, ainsi que l'indique une note manuscrite portée sur ce document, il s'agissait d'un extrait de la note du général Noguès nº 495 /S du 20 juillet.

(2) Extraite des archives de la Guerre.

résidant dans le pays et immédiatement mobilisables. Ils accélèrent les travaux de fortification face à la frontière tunisienne tout en poursuivant la construction de casernes et de terrains d'aviation en Cyrénaïque, ainsi que la réunion de camions-citernes.

Tout laisse supposer que le plan italo-allemand prévoit une attaque brusquée de la frontière égyptienne par des divisions motorisées, avec comme objectif le canal de Suez.

Les effectifs actuellement stationnés en Égypte, même augmentés des quelques renforts dont l'envoi est préparé, ne paraissent pas en mesure de tenir longtemps contre une telle attaque; seules, une armée nombreuse, largement dotée d'éléments motorisés, et une forte aviation, sont susceptibles de l'enrayer.

J'attire à nouveau sur ce point l'attention du commandement britannique et vous prie de vouloir bien insister parallèlement auprès du gouvernement de Londres pour qu'il renforce, dès le temps de paix, le corps d'occupation d'Égypte [1].

460

M. Fernand Gentin, Ministre du Commerce,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1685. *Paris, 7 août 1939.*

La représentation commerciale de l'U.R.S.S. vient de me faire savoir que les différents trusts soviétiques ont passé, pendant le premier semestre de 1939, des commandes à des firmes françaises pour un montant global de *29.517.519 frs. 15.*

Pendant les périodes correspondantes de 1937 et de 1938, ces commandes s'étaient élevées respectivement à *105.414.181 frs. 09* et *114.283.004 frs. 27.*

Or, mes services ont constaté que les marchandises soviétiques admises en France pendant le premier semestre écoulé au bénéfice du tarif minimum ou intermédiaire ont représenté *30.431.080 frs. 23.*

D'un autre côté, au cours de la même période, l'U.R.S.S. a passé à la société des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie une commande de lièges d'une valeur de 6.433.796 frs. 15 à la société Univers fruits une commande d'ananas d'une valeur de 3.888.000 frs. Les marchandises soviétiques bénéficiant du tarif minimum ou intermédiaire, à leur importation sur le territoire de l'Algérie, n'étant pas, jusqu'à ce jour, soumises à l'obligation du certificat spécial et les accords franco-soviétiques ne s'appliquant pas aux

[1] **Par lettre nº 3484, du 12 août, le ministre des Affaires étrangères faisait savoir qu'il avait chargé M. Cambon de « marquer à nouveau à lord Halifax combien il était nécessaire que, dès maintenant, la Grande-Bretagne renforçât son corps d'occupation » en Égypte. Il comptait également « souligner à sir Eric Phipps l'urgence de cette mesure ».**

échanges de l'U.R.S.S. avec les colonies françaises, le montant des commandes soviétiques du premier semestre 1939 ressort, en fait, à 29.517.519 frs. — 10.321.796 = *19.195.823 frs.* La balance des échanges se traduit ainsi par un solde de *11.235.257 frs. 23* en notre faveur. Les dispositions de l'arrangement du 6 janvier 1936 n'ont pas été strictement observées au cours du premier semestre 1939. Sans doute, le gouvernement soviétique dispose de l'année entière pour l'exécution des engagements contractés; mais j'estime qu'il est nécessaire de lui faire part, dès maintenant, de notre désir de procéder à une refonte totale du statut contractuel. Dénoncer les accords existants en se basant uniquement sur le fait que certaines dispositions ne sont pas exécutées risquerait de laisser au gouvernement soviétique l'impression que la France est disposée à se contenter de commandes peu importantes pourvu que les prescriptions de l'accord soient respectées; en réalité, à l'exception des bois sciés et des fourrures, l'U.R.S.S. n'est que faiblement intéressée à l'exportation des produits pour lesquels elle bénéficie du tarif minimum ou intermédiaire à l'entrée en France.

C'est la constatation du peu d'importance des commandes passées en France par les trusts soviétiques qui légitime le mieux notre demande de révision du statut contractuel.

Déjà, au mois de juin dernier, à la suite de la conclusion par l'U.R.S.S. d'accords avec la Pologne et l'Italie, j'ai appelé votre attention sur la situation particulièrement défavorable des échanges franco-soviétiques. Dans un projet de télégramme destiné à notre ambassadeur à Moscou, j'indiquais que des négociations commerciales devraient être engagées avec le gouvernement soviétique sur les bases suivantes :

1° Compensation par l'U.R.S.S. des matières premières fournies à la France.

2° Fourniture à l'U.R.S.S. de machines-outils et de matériel militaire, étant entendu qu'un programme pourrait être établi en accord avec l'industrie française et les trusts soviétiques avant la signature du nouveau traité et que les commandes ne concerneraient pas exclusivement du matériel destiné à des fabrications de défense nationale, l'industrie française ayant à exécuter de très importantes commandes d'État, mais porteraient également sur des produits finis ou semi-finis, tels que textiles, colorants, tubes, produits coloniaux et alimentaires.

Dans ma lettre en date du 19 juin [1], je rappelais les déclarations de M. Mikoian, commissaire au Commerce extérieur, relatives au caractère politique des négociations commerciales engagées par l'U.R.S.S. avec les pays étrangers.

Bien que les entretiens politiques franco-anglo-soviétiques n'aient pas encore abouti, il m'apparaît très souhaitable, au moment où vont s'engager des conversations d'État-major et où des négociations commerciales germano-

[1] **Reproduite au tome XVI de la présente série sous le n° 473.**

soviétiques sont ouvertes, qu'une collaboration économique plus étroite intervienne entre les deux pays, dans le plus bref délai [1].

Je vous serai, en conséquence, obligé de me faire savoir d'urgence si vous partagez ma manière de voir et, dans l'affirmative, de prendre toutes dispositions pour que des négociations s'engagent aussitôt que le moment vous apparaîtra opportun.

461

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 553 [2]. *Saint-Sébastien, 7 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Quelles sont, à la lecture des cinquante articles qui composent le code de la Phalange, les réflexions qui viennent tout d'abord à l'esprit?

En premier lieu, l'autorité accrue du Caudillo qui, sous ce nom ou sous celui, plus conforme à la hiérarchie du parti, de *chef du Mouvement national* [3] concentre dans ses mains tous les leviers de commande de la Phalange :

[1] Déjà, la sous-direction d'Europe, se référant à un projet de télégramme pour Moscou qui lui avait été envoyé par la sous-direction des Relations commerciales, avait prié (note du 26 juin) ladite sous-direction de différer l'envoi des instructions, « dont il y aurait intérêt, en effet, à ne saisir M. Naggiar qu'après la conclusion des pourparlers actuels avec le gouvernement de l'U.R.S.S. ».

[2] Le début de cette dépêche n'a pas été reproduit. Il analysait un décret, paru au *Bulletin officiel* du même jour, modifiant les statuts de la Phalange. Cette dernière était définie comme « le mouvement militant, inspiration et base de l'État espagnol... qui assume la tâche de rendre à l'Espagne le sens profond d'une indestructible unité de destins et une foi résolue dans sa mission catholique et impériale ». Elle devait également « établir un régime d'économie au-dessus des intérêts de l'individu, du groupe ou de la classe, en vue de la multiplication des biens au service de l'État, de la justice sociale et de la liberté chrétienne de l'individu ». Elle était enfin « la discipline par laquelle le peuple, uni et en ordre, accède à l'État et par laquelle l'État infuse au peuple la vérité des idées de service, fraternité et hiérarchie » (préambule).

Le chapitre II des nouveaux statuts était consacré aux membres, qui étaient ou « militants » ou « adhérents ». Les chapitres III et IV étaient consacrés aux organisations régionales, aux niveaux local et provincial. Le chapitre V aux « services », organismes créés au nombre de 13 pour traiter les différentes questions intéressant la vie du pays (Extérieur, Éducation nationale, etc.), et dirigés par des délégués nationaux. Le chapitre VI abordait le problème de la milice, le chapitre VII celui des syndicats. Le chapitre VIII était consacré à la *Junte* politique, délégation du Conseil national et organe permanent de direction du parti, et ayant à sa tête un président nommé par le Caudillo. Le chapitre IX concernait le Conseil national, qui était l'assemblée directrice du Mouvement au-dessus de la Junte ainsi que la Chambre consultative du nouvel État : sous la présidence du Caudillo, elle comprendrait 50 à 75 membres. Le chapitre X fixait les attributions du secrétaire général, nommé par le Caudillo. Le chapitre XI celles du président de la Junte politique, également désigné par le Caudillo et second personnage du parti. Le chapitre XII était enfin consacré au chef national du Mouvement, c'est-à-dire au Caudillo, qui « comme auteur de l'ère historique où l'Espagne acquiert les possibilités de réaliser son destin, et, avec ce destin, les aspirations du Mouvement... détient dans sa plénitude entière l'autorité la plus absolue » et est responsable « devant Dieu et devant l'Histoire ». Le chapitre XIII et dernier traitait enfin des modifications éventuelles des statuts.

[3] *Note du document :* Le mot chef de l'État ne figure nulle part dans le texte du décret.

Il nomme librement les *chefs provinciaux* chargés de diriger en son nom les organisations locales du parti;

Il nomme et révoque les chefs des services, qui sont en même temps, à l'intérieur du Conseil national, les *délégués nationaux*.

Il nomme et révoque le président et le vice-président de la *Junte politique* ainsi que les membres de cet organisme qui sont tous pris dans le Conseil national;

Il nomme les membres du Conseil national, soit qu'il s'agisse des *délégués nationaux* (chefs de services), soit qu'il s'agisse de personnalités choisies en dehors;

Il nomme le secrétaire général du Mouvement; il le révoque également, soit de sa propre volonté, soit si les deux tiers des membres du Conseil national se prononcent dans ce sens;

Il préside la Junte politique et le Conseil national, enfin, il désigne secrètement son successeur.

On est frappé ensuite par le renforcement d'autorité du Mouvement. Parallèlement aux cadres propres du parti, l'armature des services, avec leurs correspondants dans le pays (délégués nationaux, provinciaux et locaux) tend, par l'entremise du parti, à absorber et à contrôler toutes les formes de l'activité de la nation.

Les services actuellement créés embrassent toutes sortes d'activités depuis l'*Extérieur* jusqu'aux *Anciens combattants* en passant par les *syndicats et œuvres sociales*.

Enfin, on ne peut manquer de relever l'effort d'incorporation de l'armée à l'intérieur de la Phalange; les généraux, officiers et cadres subalternes des armées de terre, de mer et de l'air appartenant au service actif ou au service de guerre deviennent désormais des militants du parti.

Il y a là une solution spécifiquement espagnole du problème qui s'est posé en Allemagne et en Italie. Dans ces deux pays, l'armée est restée longtemps à l'écart du parti; en Espagne, au contraire, on introduit d'emblée l'armée, — qui a fait la révolution, l'a fait triompher et reste incontestablement la première force du pays — à l'intérieur du parti. Reste à savoir comment l'armée appréciera cette unification qu'elle ne souhaitait pas.

*
* *

La presse commente avec prudence ce nouveau statut; elle se garde d'insister sur les modifications qui peuvent prêter à discussion — notamment l'incorporation des cadres de l'armée — et préfère, d'une façon générale, faire ressortir la liaison plus intime assurée désormais entre la Phalange et le peuple, entre la Phalange et l'État, entre la Phalange et l'armée.

Union qui s'effectue sous l'autorité suprême du Caudillo à la fois chef de l'État, chef du Mouvement national et généralissime des armées de terre et de mer.

On souligne que la liaison entre l'État et le Mouvement sera assurée par la Junte politique dont les attributions sont renforcées et qui, sous l'autorité

d'un président (poste qui figurait dans les premiers statuts de José Antonio Primo de Rivera et qui vient d'être restauré), sera à la fois délégation du Conseil national et organe permanent de gouvernement du parti.

Comme autre nouveauté, on signale également la création de services d'anciens combattants et d'anciens prisonniers : satisfaction donnée aux démobilisés dont les revendications risquaient de devenir gênants.

*
* *

Ce statut doit-il être considéré seulement comme la charte du parti ou faut-il y voir déjà la charte définitive du nouvel état?

Il est prématuré de se prononcer à ce sujet. Tout dépendra finalement des éléments qui détiendront le pouvoir, de la direction qu'ils donneront au gouvernement, du rôle que joueront au sein du parti les éléments militaires et les éléments proprement phalangistes, enfin et surtout de la décision du Caudillo qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs comme chef de l'État, chef du Mouvement et Généralissime.

On peut dire cependant que, sur le plan intérieur, la réforme consacre l'instauration en Espagne d'un régime autoritaire et marque une étape dans la voie d'une organisation totalitaire. Dans ce renforcement de l'autorité, certains veulent voir la possibilité pour le Caudillo de choisir librement le moment où, maître absolu des destinées de l'Espagne, il donnera à l'État une forme définitive qui pourrait bien être la forme monarchique. Mais d'autres — et ce sont peut-être les plus nombreux dans les milieux d'extrême droite — y voient un échec, tout au moins momentané, à la restauration qu'ils continuent à appeler de tous leurs vœux.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue que — dans un pays où elle a toujours joué un rôle politique et où son prestige vient de s'accroître encore —, l'armée a toujours son mot à dire, même après la réforme qui veut faire de ses chefs des militants de la Phalange.

462

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,

à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 434 (1). *Varsovie, 7 août 1939.*

Au cours de l'entretien dont a rendu compte le télégramme de M. de Séguin n°s 1088-1089 (2). M. Beck a donné à comprendre à l'ambassadeur de Grande-Bretagne que des mesures militaires auraient pu être prises dans le cas où le

(1) Ce document a été reproduit au *Livre jaune* sous le n° 182.
(2) Du 5 août, reproduit ci-dessus sous le n° 433.

Sénat aurait repoussé la note polonaise. Il y a intérêt, dès lors, à se reporter aux textes qui prévoient soit le cas d'une attaque dirigée du dehors contre Dantzig, soit une tentative en vue de modifier par la force l'état de choses y existant.

Le traité de Versailles ne contient aucune disposition à cet égard et la convention de 1920 (1) ne prévoit pas davantage les conditions dans lesquelles la défense de la Ville libre aurait à être éventuellement assurée.

« Dans sa séance du 17 novembre 1920, le conseil de la Société des Nations avait adopté un rapport qui déclarait que le gouvernement polonais paraissait particulièrement désigné pour recevoir éventuellement de la Société des Nations le mandat d'assurer la défense de la Ville libre, mais qui ajoutait que ce mandat ne pourrait jamais être donné d'une façon générale et seulement après considération, par le Conseil, des circonstances particulières à chaque cas ».

La Commission consultative pour les affaires militaires de la Société des Nations déclarait, au contraire, à la même époque :

« 1. La Société des Nations ne peut assurer la défense de Dantzig que par mandat ;

« 2. Le mandat éventuel est sans valeur militaire; le mandat permanent peut seul être pris en considération;

« 3. La défense de la Ville libre s'identifie avec celle de la province de Poméranie;

« 4. La Pologne est la seule puissance capable de préparer la défense de la Ville libre;

« 5. Il faut autoriser la Pologne à élever des fortifications sur le territoire de la Ville libre et à les faire garder par des détachements polonais;

« 6. Ces fortifications seraient élevées du côté de la mer et de celui de la Prusse orientale. Du côté de la Poméranie, c'est la frontière occidentale de la Pologne qui constitue la ligne de défense de Dantzig ».

A la suite de cette déclaration, le conseil de la Société des Nations décida de demander au général sir Richard Haking, alors haut-commissaire à Dantzig, son opinion sur la question. Le 25 janvier 1921, celui-ci affirma que Dantzig n'avait besoin d'aucune défense, car la Ville libre ne pouvait être défendue contre une attaque allemande, seule éventualité possible.

En juin 1921, le Conseil adopta la résolution suivante :

« 1. Le gouvernement polonais est particulièrement désigné pour assurer *éventuellement* la défense terrestre de Dantzig, ainsi que le maintien de l'ordre sur le territoire de la Ville, au cas où les forces de police locale seraient insuffisantes. A cet effet, le Haut-Commissaire donnera éventuellement des instructions au conseil de la Société des Nations, en lui soumettant, s'il le juge opportun, des propositions sur les mesures à prendre.

(1) Sur cette convention, voir ci-dessus le nº 375 (note).

« 2. Toutefois, il appartiendra au Haut-Commissaire de considérer comme acquise l'autorisation du Conseil, et d'inviter directement le gouvernement polonais à assurer la défense de Dantzig ou à fournir les moyens nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre sur le territoire de la Ville libre dans les cas suivants :

« *a.* Dans le cas où le territoire de la Ville libre serait l'objet d'une agression ou d'une menace, ou d'un danger d'agression provenant d'un pays limitrophe autre que la Pologne, et après que le Haut-Commissaire aura constaté, lui-même, le caractère pressant du danger;

« *b.* Dans le cas où la Pologne se trouverait, pour quelque cause que ce fût, soudainement et effectivement mise dans l'impossibilité de jouir des droits qu'elle possède en vertu de l'article 28 de la convention du 9 novembre 1920.

« Dans les deux cas, le Haut-Commissaire présentera au Conseil un rapport exposant les raisons des mesures qu'il a prises.

« 3. Dès que le but poursuivi aura été atteint à la satisfaction du Haut-Commissaire, les troupes polonaises seront retirées.

« 4. Dans tous les cas où la Pologne aura à assurer la défense de la Ville libre, le conseil de la Ville libre pourra lui adjoindre la collaboration d'un ou de plusieurs membres de la Société.

« 5. Le Haut-Commissaire, après consultation avec le gouvernement polonais, présentera un rapport général à la Société des Nations, sur les mesures auxquelles il y aurait lieu de pourvoir dans les cas ci-dessus indiqués. »

Théoriquement, la Pologne pourrait donc être chargée d'assurer la défense de Dantzig, soit si la Société des Nations faisait directement appel à elle, soit dans certains cas sur l'initiative du haut-commissaire de la Société des Nations. Mais elle ne dispose ni d'un mandat permanent, ni d'un droit propre l'autorisant à intervenir à cet égard et devrait en vertu de la résolution du Conseil de 1921 attendre pour agir d'y être invitée par le Haut-Commissaire.

A la fin de mai dernier, le conseiller du ministère des Affaires étrangères, chargé des questions dantzicoises, a rappelé à M. Burckhardt, de passage à Varsovie, quels étaient ses droits à ce point de vue. Le Haut-Commissaire lui a répondu que s'il se produisait une des éventualités qui justifieraient son intervention, il en référerait, avant toute chose, au comité des Trois.

463

Le Général Palasse, Attaché militaire de France à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 615/S. (1). Secret. *Moscou, 7 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la traduction d'un communiqué de l'agence *Tass* paru dans les *Izvestia* (2) du 2 août 1939 :

« Dans son discours à la Chambre des Communes le 31 juillet, l'adjoint parlementaire du ministère des Affaires étrangères, M. Butler, a dit, ainsi que l'annonce la presse, que le gouvernement anglais prend toutes les mesures pour liquider au plus vite les divergences de vues existant entre l'U.R.S.S. et l'Angleterre, et dont la principale est la question de savoir si nous devons attenter à l'indépendance des pays baltes ou non. « Je suis d'avis, a déclaré M. Butler, que nous ne devons pas le faire, et c'est en cela que se dissimulent les raisons principales de l'atermoiement des pourparlers. »

« Tass *est chargé de déclarer* que si M. Butler, a réellement dit ce qui est exposé ci-dessus, il a admis une déformation de la réalité quant à la position de l'Union soviétique. En réalité, les divergences de vues consistent non dans l'atteinte ou la non-atteinte à l'indépendance des pays baltes, *car les deux parties sont pour la garantie de cette indépendance*, mais dans le fait de laisser ou de ne pas laisser à la formule d'« agression indirecte » une fissure pour l'agresseur qui attenterait à l'indépendance des pays baltes. Une des raisons de l'atermoiement des pourparlers est que la formule anglaise laisse une telle fissure pour l'agresseur ».

Je souligne aussitôt le *caractère officiel* de ce communiqué. Dans une presse qui est toujours inspirée et étroitement contrôlée par le gouvernement soviétique, l'agence *Tass* représente déjà habituellement le point de vue gouvernemental. Dans le cas présent, la formule employée: « Tass est chargé de déclarer... », montre bien qu'il s'agit d'une communication officielle.

L'indication toute récente fournie par le commissariat du peuple aux Affaires étrangères donne donc le point de vue soviétique dans la question vraisemblablement la plus importante qui reste encore à régler pour la conclusion de l'accord tripartite.

Après avoir pris la précaution d'émettre un doute sur le fait que M. Butler ait pu parler « des divergences de vues existant entre l'U.R.S.S. et l'Angleterre, et dont la principale est la question de savoir si nous devons attenter à l'indépendance des pays baltes ou non », le communiqué exprime avec force que

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document :* Voir aussi C.R. de presse nº 70 du 7 août [dont le sens est suffisamment indiqué ici].

M. Butler aurait alors admis une déformation de la réalité. En effet, l'U.R.S.S. et l'Angleterre sont l'une et l'autre pour la garantie de cette indépendance, mais le gouvernement soviétique veut obtenir une formule visant l'agression indirecte qui ne laisse aucune fissure pour l'agresseur. Il estime que la formule anglaise actuelle laisse une telle fissure.

Les indications qui précèdent laissent soupçonner les difficultés qui ont pu se manifester au cours de longs pourparlers qui n'ont pas encore complètement abouti. Ces difficultés paraissent bien provenir d'une atmosphère de confiance encore insuffisamment établie.

C'est dans cette atmosphère que vont s'ouvrir les pourparlers militaires.

Ainsi que je l'exprimais dans ma note nº 599/S du 13 juillet 1939 (1), il n'est pas possible de prévoir à l'avance les intentions de l'état-major soviétique. Mais je reste persuadé que le gouvernement soviétique s'efforcera d'obtenir avant toute signature d'accord politique une solution satisfaisante du problème militaire, qui lui permette de croire au succès et de se juger suffisamment garanti à l'égard de l'Allemagne.

Il lui importera avant tout d'obtenir une organisation solide du front oriental.

Je reste persuadé que ce dernier problème nécessitera très vite des ententes complémentaires, tout au moins avec la Pologne.

464

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3221. *Rome, 8 août 1939* (2).

(*Reçu :* 10 h. 10.)

L'ultimatum polonais au Sénat de Dantzig (3) tient encore ce matin une large place dans la presse romaine. Le ton de celle-ci ressort du titre qu'imprime le *Messaggero* en gros caractères : « Vain ultimatum polonais à Dantzig »; « Une autre manœuvre démocratique éventée par la sereine fermeté des nationaux-socialistes ».

Dans une longue dépêche de Berlin, le journal fasciste rapporte les éléments essentiels de la réponse du gouvernement de la Ville libre. Il écrit que celui-ci a repoussé et réfuté les observations de l'ultimatum envoyé par le gouvernement polonais. En face de la provocation de Varsovie, il a fait preuve de la

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 202.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur cet ultimatum et la réponse du Sénat dantzicois, voir ci-dessus les nºs 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

plus grande dignité et de la plus grande modération. Il ne s'est pas laissé troubler par les intimidations polonaises ni par les menaces de représailles, mais au contraire, passant sur le terrain des réalités, il a annoncé qu'il acceptait de discuter avec Varsovie la position et les droits des inspecteurs des Douanes. Encore une fois, les nerfs les plus solides se sont trouvés du côté allemand.

Les correspondants du *Messaggero* indiquent que, dans les milieux allemands, le geste polonais est interprété comme une conséquence de la campagne alarmiste menée, ces temps derniers, par l'Angleterre. Certes, les gens ne manquent pas à Dantzig qui pensent que les douaniers polonais se livrent à un véritable espionnage et qu'il faudrait en délivrer la Ville libre, mais les arguments évoqués par le gouvernement de Varsovie n'étaient nullement fondés. Encore une fois, le bellicisme de la Pologne a été aiguillonné par l'Angleterre.

Les journaux relèvent la nouvelle visite à Berchtesgaden du Gauleiter de la Ville libre (1). Ils soulignent les déclarations faites par M. Forster et suivant lesquelles la police de Dantzig suffirait à repousser tout essai d'invasion polonais. Ils reproduisent, d'autre part, en bonne place, les commentaires du *Czas* de Varsovie, déclarant que si les autorités de Dantzig voulaient mettre Varsovie en face du fait accompli, les canons polonais n'hésiteraient pas à tirer sur la Ville libre (2). La presse romaine fait suivre cette citation de la réponse qu'y a opposée la *Correspondance diplomatique et politique*.

Tout en reproduisant fidèlement le point de vue de Berlin, les journaux fascistes observent cependant, sur la question, une grande réserve et s'abstiennent d'exprimer aucun avis personnel. Ils se gardent également, avec le plus grand soin, de grossir un incident qui, visiblement, les embarrasse et les préoccupe.

465

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2120. *Berlin, 8 août 1939* (3).

(*Reçu :* 10 h. 50.)

La presse de ce matin relève sous d'énormes manchettes et en de violents articles l'avertissement adressé par le *Czas* dans ses commentaires du discours du maréchal Rydz-Smigly aux autorités dantzicoises (4), et suivant lequel on

(1) Cette visite eut lieu le 8 août : voir ci-après le nº 504.
(2) Sur les commentaires du *Czas*, voir ci-après le nº 465 (note).
(3) Par téléphone, en clair.
(4) Commentant le discours prononcé par le Maréchal à Cracovie (voir ci-dessus le nº 448), le *Czas* écrivait : « Nos canons sont braqués sur Dantzig. Ils y défendent l'honneur de la Pologne! Que chacun sache qu'ils n'hésiteraient pas à ouvrir le feu — malgré l'amour que tous les Polonais portent aux vieux remparts de Dantzig — si les autorités de la Ville libre placent la Pologne devant un fait accompli ».

entendrait gronder les canons polonais si jamais la Ville libre voulait placer la Pologne devant un fait accompli.

« L'insolence polonaise à son sommet »; « Les canons polonais détruiront Dantzig »; « Provocation aux armes allemandes »; « Menaces non déguisées de la Pologne sur la ville allemande de Dantzig »; « Provocation criminelle » : sous ces titres, les feuilles développent l'idée que, par cette menace adressée à une ville située en dehors de ses frontières, la Pologne dévoile ses véritables desseins. Tel est le résultat du soutien illimité de l'Angleterre et de la France, qui a abouti à exalter, jusqu'à la faire dangereusement jouer avec le feu, la folie des grandeurs de la Pologne. Mais, qu'un seul coup de canon polonais soit tiré contre la Ville libre allemande, c'est toute la Grande Allemagne — dont la patience a quand même des limites — qui, malgré son désir de paix, fera sentir à la Pologne la puissance de ses armes; ce premier coup aura sonné le glas de la résurrection polonaise.

C'est ainsi que la *Gazette de la Bourse* écrit sous une forme condensée dont le fond correspond aux développements des autres journaux : « Nous n'avons pas besoin de l'écrit du *Czas* pour connaître la brutalité innée des Polonais, qui s'exprime maintenant de la plus odieuse manière. Mais ceux qui ont tenu pour juste de donner un chèque en blanc à ces illuminés doivent, s'ils ont encore un soupçon de raison, se rendre compte à quel crime atroce ils ont poussé leurs vassaux.

« Qu'ils sachent bien, eux et leurs mercenaires varsoviens, que le premier coup de canon polonais sur Dantzig sera un motif suffisant à nos yeux pour faire à la Pologne une réponse qui deviendra le point final de l'histoire polonaise contemporaine. Le peuple allemand tirera l'étincelante épée qu'il vient de se forger et montrera à la Pologne que le Reich grand allemand est une puissance qui sait faire rendre des comptes définitifs aux criminels. Il ne faudrait pas croire, en effet, que l'on peut impunément mettre indéfiniment la patience allemande à l'épreuve. Celle-ci trouvera un jour son terme et l'insolent provocateur ne pourra plus alors espérer la moindre grâce. Il est bien certain que ce qui se produira n'est pas la « bataille de Berlin » espérée à Varsovie. »

A côté de ces violentes attaques, les feuilles réservent généralement une ou deux colonnes à dénoncer de la manière habituelle les exactions dont seraient victimes les minorités allemandes. L'*Observateur raciste* dresse de plus, sous la plume de son correspondant d'Athènes, un avertissement à Varsovie tiré de la récente histoire grecque. « Pas plus qu'aux Grecs, dont elles avaient fait leurs soldats contre la Turquie, mais qu'elles abandonnèrent lorsque, après le traité de Sèvres, ils durent reprendre les armes, les puissances occidentales n'apporteront en définitive d'aide matérielle à la Pologne ».

Les feuilles, en outre, réservent une assez large place aux commentaires récemment parus dans une certaine presse américaine au sujet de Dantzig et dans lesquels de sévères critiques auraient été réservées à la politique de l'Angleterre en cette affaire. Les journaux reproduisent à ce sujet des extraits du journal américain de Hearst, le *New York Times*. Ils relèvent également

l'article récemment paru dans le *Journal des Débats* sur les possibilités aériennes de la Pologne et de ses avions de bombardement [1].

Enfin, la *Correspondance diplomatique et politique* d'hier soir, se consacrant au discours du maréchal Rydz-Smigly, s'est efforcée de démontrer que ce qui était intéressant dans ce discours, c'était ce que le Maréchal avait omis d'aborder. Ce que la petite troupe de légionnaires mise sur pied par Pilsudski avec l'aide des armées des puissances centrales avait en vue, c'était seulement la libération de la Pologne du Congrès du joug de la Russie alliée des puissances occidentales. Personne dans cette petite troupe, et c'est l'honneur du Maréchal, n'aurait pensé à vouloir s'approprier plus tard des territoires non polonais. Ce que les Polonais ont ensuite exigé des Alliés, la conquête de territoires étrangers au mépris du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est une action vile et peu chevaleresque, à l'encontre de ceux qui avaient créé et mis sur pied le noyau de l'indépendance retrouvée.

« Ni en Pologne, ni dans le monde, on ne pourra reprocher aux Allemands le fait que tels sont les souvenirs et les idées qu'évoque en eux l'anniversaire de la formation de la Légion polonaise à Cracovie. »

Les feuilles du midi, que je viens de recevoir à l'instant, paraissent sous les énormes manchettes suivantes : « Polonia, prends garde à toi »... (*Gazette de la Bourse*); « Jusqu'ici et pas plus loin »; « Un avertissement du peuple allemand à la Pologne ».

466

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3224 à 3229 [2]. Réservé. *Rome, 8 août 1939, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

A travers ses affirmations rituelles sur l' « inflexible volonté » de l'Axe et sur l'attitude impavide des deux gouvernements alliés devant la perspective d'un conflit armé, l'article des *Relations internationales*, dont j'ai transmis

[1] Allusion à un article publié dans le *Journal des Débats* du 8 août, intitulé : « L'ombre de Pilsudski» sous la plume d'Albert Mousset. L'auteur indiquait que le récent discours du maréchal Rydz-Smigly à Cracovie (voir ci-dessus le n° 448, note) ne comportait « ni emphase ni provocation » : les bases aériennes de la Pologne n'étaient en effet éloignées de Berlin que de deux cents kilomètres et le rayon d'action des escadrilles polonaises de bombardement couvrait tout le territoire allemand; quant aux effectifs de l'aviation polonaise, ils étaient évalués dans la presse allemande, au début de l'année, à 3.000 appareils en cas de mobilisation, chiffre depuis « dépassé de fort loin ».

[2] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

avant hier une analyse dans mon télégramme téléphoné nº 3211 (1), montre bien qu'à Rome, tout au moins, l'esprit des dirigeants est de plus en plus occupé par l'idée d'une conciliation possible entre les deux blocs qui s'opposent en Europe. C'est un appel en faveur d'une solution pacifique des difficultés actuelles que formule en substance la revue officielle de Milan.

Certes, ces tendances s'accompagnent toujours de la condition préalable de concessions indispensables à consentir par les puissances opposées à l'Axe. D'ailleurs, il semble bien qu'en ce qui concerne au moins le problème de Dantzig, les milieux officiels italiens partagent le sentiment éprouvé dans certaines sphères politiques allemandes (télégramme de M. de Saint-Hardouin nº 2047) (2), à savoir que la Pologne sera la première à succomber dans la guerre « des nerfs » et qu'avec un peu de patience, les visées allemandes ont toutes les chances de pouvoir se réaliser pacifiquement.

Sans doute est-ce ce sentiment qui, peut-être aussi avec certaines assurances de patience momentanée de la part du Reich, contribue à créer l'optimisme que le comte Ciano exprime depuis quelque temps, non seulement aux diplomates étrangers, mais également (je le sais de bonne source) à ses propres collaborateurs (3).

Mais, dans la situation actuelle, un autre facteur, aux yeux des observateurs étrangers, prend, depuis quelques jours, un relief croissant; c'est le sentiment de plus en plus affirmé qui se manifeste dans la grande majorité de la nation italienne contre l'éventualité d'une guerre générale provoquée par l'affaire de Dantzig.

Un ambassadeur étranger, qui connaît bien ce pays et dont le jugement est pondéré, me disait qu'à l'heure actuelle, il ne croyait pouvoir résoudre que par un point d'interrogation, et non plus par une affirmation pure et simple, la question de savoir si, dans le cas d'un conflit suscité par l'affaire de Dantzig, l'Italie entrerait immédiatement en guerre aux côtés de l'Allemagne. « J'estime, ajoutait mon interlocuteur, que les chances de voir l'Italie rester neutre ne sont encore que bien peu nombreuses, mais on ne peut plus dire, à mon sens, qu'elles soient inexistantes, car il semble que le poids de l'opinion publique se soit accru, depuis quelque temps, dans la balance des décisions gouvernementales ».

Je n'irai pas, en ce qui me concerne, aussi loin dans l'optimisme. En dépit des échappatoires que la non-observation de l'engagement de consultations prévues par le « pacte d'Acier » pourraient fournir à l'Italie au cas où l'Allemagne chercherait à lui forcer la main par une décision inopinée dans le genre de celle du 15 mars, un retournement soudain, un reniement aussi flagrant demeureraient, après tant d'engagements solennels en sens contraire, singu-

(1) Du 6 août, non reproduit. L'article publié le 5 par les *Relazioni Internationali*, et auquel il est fait ici allusion, déclarait que les états démocratiques étaient dominés par un « fatalisme destructeur » et que s'ils persévéraient dans leur attitude négative, l'Europe poursuivrait sa marche vers un conflit fatal. Rome et Berlin n'hésiteraient pas alors à affronter le risque d'une guerre qui aboutirait à l'extension dans le monde de la révolution fasciste.

(2) Du 30 juillet, ci-dessus publié sous le nº 367.

(3) Sur l'optimisme affiché par le ministre italien, voir ci-dessus les nos 395, 408.

lièrement délicats à opérer par le gouvernement fasciste, même s'il voulait le faire. Or, il n'est nullement prouvé qu'il le veuille à l'heure présente.

Mais, ce que l'on peut affirmer dès maintenant, c'est que, depuis quelque temps, les dirigeants italiens prennent plus clairement conscience de l'état d'une opinion publique de plus en plus rétive à l'idée d'une guerre dont la nation italienne sent qu'elle aurait à souffrir très durement, sans avoir eu aucun intérêt propre engagé au point de départ.

467

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2129 [1]. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 8 août 1939* [2].

(*Reçu :* le 9, 12 h.)

Après le pessimisme qu'ils affectaient ces temps derniers, les milieux de l'ambassade d'Italie manifestent actuellement un optimisme assez marqué quant à l'évolution des événements.

L'un des collaborateurs de M. Attolico a déclaré à un secrétaire de cette ambassade que « rien ne permettait de croire que le gouvernement allemand fût décidé à brusquer les choses à Dantzig ».

Il a reconnu que son ambassadeur avait pris contact, vendredi dernier 4 août, avec M. von Ribbentrop. « D'après nos informations, a-t-il dit, nous savons que les dirigeants du Reich ne sont pas disposés à s'engager à fond. Nous sommes convaincus pour le moment qu'il ne se passera rien avant le congrès de Nuremberg, si les Polonais, de leur côté, s'abstiennent de toute provocation grave et évitent d'exciter par leurs banderilles le taureau hitlérien ».

Il est à noter que ce diplomate italien était récemment encore, et à un moment où l'optimisme paraissait régner dans le corps diplomatique, des plus pessimistes. Selon lui, on pouvait craindre, il y a trois semaines, un coup de force national-socialiste à Dantzig. Aujourd'hui, un état d'équilibre relatif tendrait à s'instaurer. Parmi les raisons sur lesquelles l'ambassade d'Italie fonde son opinion, l'interlocuteur de mon collaborateur a mis au premier plan le fait que jusqu'à la date de ce jour, le gouvernement allemand n'avait fait auprès du gouvernement italien aucune démarche relative à un prochain geste de sa part. Or, en vertu de l'alliance militaire qui vient d'être conclue, les deux gouvernements sont tenus de se consulter au préalable. « L'intérêt de cette

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.

alliance, a ajouté le secrétaire italien, est que l'épisode autrichien ou celui du 15 mars dernier ne pourront plus se renouveler pour nous. Le Reich ne peut plus nous mettre en présence d'un fait accompli. On sait trop bien à Berlin que notre concours est subordonné à cette clause de consultation. Celle-ci nous permet d'être informés à l'avance et nous donne la faculté d'intervenir, s'il le faut, dans un sens modérateur ».

Dans les conditions actuelles, le diplomate italien estime qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la résolution du Führer de réunir effectivement le congrès du parti à Nuremberg entre le 2 et le 11 septembre. Le gouvernement fasciste a déjà nommé sa délégation. Or, le transport et la concentration des 4 à 500.000 personnes qui prendront part à ce congrès interdisent, pendant trois semaines, aux dirigeants du Reich toute action militaire de grande envergure. Si le Congrès se rassemble, on doit donc penser que du point de vue matériel, la situation ne risque pas de s'aggraver d'une manière critique avant le 14 ou le 15 septembre.

Des déclarations analogues ont été faites hier au chef d'une mission diplomatique étrangère par M. Attolico et par son conseiller. M. Attolico, qui ne cache pas ses efforts modérateurs, a spécifié qu'en ce qui concernait les développements possibles de l'affaire de Dantzig, son gouvernement avait pris les devants et demandé au gouvernement du Reich des précisions sur ses intentions. Il ne dissimule pas toutefois que la situation demeure grave dans la mesure où elle dépend du « caprice d'un homme ». Lui aussi a insisté sur la nécessité pour les Polonais de se montrer « raisonnables » et d'éviter toute provocation.

Ces propos sont à rapprocher des indications données par le comte Ciano à notre représentant à Rome [1]. J'ajoute qu'ils se trouvent confirmés par le fait que, contrairement à ce qui s'était passé lors des crises précédentes, une partie des membres de l'ambassade d'Italie se trouvent actuellement en congé. L'ambassadeur lui-même envisagerait de quitter Berlin vers le 20 août.

468

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1101 [2]. Réservé. *Varsovie, 8 août 1939* [3].

(*Reçu :* le 9, 17 h.)

Le dernier incident polono-dantzicois [4] et la façon dont il s'est réglé sont très caractéristiques de l'attitude des deux parties en présence.

(1) Voir ci-dessus le nº 395.
(2) Ce télégramme, extrait des « Fonds 1940 », a été reproduit au *Livre jaune* sous le nº 187.
(3) Par courrier, en clair.
(4) Sur cet incident, voir ci-dessus les nos 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

Les hitlériens continuent, par tous les moyens, à « grignoter », avec ce qui reste du statut de la Ville libre, ce qui subsiste encore à Dantzig des droits et des intérêts polonais, dans l'espoir, sans aucun doute, de mettre, un jour, le chancelier Hitler en mesure de constater que, « par la volonté de la population », il ne reste plus du régime institué par le traité de Versailles que des textes et qu'il serait absurde de déclencher une guerre pour un morceau de papier.

Mais en même temps, l'Allemagne prend soin, jusqu'ici tout au moins, de ne pas pousser les choses à l'extrême. Dans son désir de gagner du temps pour compléter ses armements, la Pologne avait, dans ces derniers temps, tout supporté à Dantzig et les hitlériens avaient tiré le parti maximum de la patience dont elle faisait preuve. Mais, cette fois, en présence d'une volonté de résistance, ils se sont fait conciliants; le Sénat, d'après un renseignement parvenu à mon collègue anglais, a communiqué officieusement son projet de note au haut-commissaire de la Société des Nations, qui n'est pas habitué à de tels égards, et il a reculé, en se réservant évidemment de reprendre, à la première occasion, sa marche en avant.

La marge des concessions que la Pologne est susceptible de faire encore, dans un souci de temporisation, est devenue toutefois tellement restreinte qu'une imprudence risquerait d'entraîner désormais les plus graves conséquences. Il faudrait que l'on s'en rendît compte à Berlin.

469

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2123 (1). *Berlin, 8 août 1939* (2).

A plusieurs reprises, l'ambassade a été, au cours de ces derniers jours, informée de sources diverses que des réservistes allemands avaient reçu des ordres individuels leur enjoignant, en cas de mobilisation, de rejoindre leur corps dans des localités situées en territoire polonais (en l'espèce, Graudenz, Posen et Bromberg).

Ces indications qui, jusqu'ici, n'avaient pu être contrôlées, viennent d'être recoupées par un renseignement de source absolument sûre recueilli samedi dernier.

D'après cette information, un réserviste de Berlin, qui exerce la profession de plombier, ayant reçu un ordre de mobilisation pour une ville polonaise, s'est présenté au bureau de recrutement croyant à une erreur.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.

Il lui a été répondu qu'il n'avait aucune explication à demander, qu'il devait se conformer aux indications portées sur sa feuille de mobilisation, et, en attendant, observer la plus grande discrétion.

La convocation de réservistes allemands pour des localités polonaises peut donc être considérée comme un fait établi. D'autre part, il n'est pas sans intérêt de relever que l'un des ordres en question aurait prescrit à un réserviste de se trouver à Posen *le troisième jour de la mobilisation.*

Ces faits ne permettent évidemment pas de préjuger de la décision que pourrait prendre le gouvernement du Reich de recourir ou non à la guerre contre la Pologne.

Il paraît en résulter cependant qu'une offensive foudroyante de grande envergure et qui commencerait en même temps ou avant même que soit lancé l'ordre de mobilisation est envisagée contre ce pays par le haut commandement allemand, pour le cas où le gouvernement du Reich se déciderait à rechercher par des méthodes brutales une solution du conflit germano-polonais.

470

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. 2130 [1]. *Berlin, 8 août 1939* [2].

Ce n'est qu'avec un retard de deux jours que la presse allemande s'est emparée des événements de Dantzig pour se déchaîner contre la Pologne, accusée de provoquer la guerre. De même l'article du *Czas* [3], qui fournit à la campagne entamée depuis hier par les journaux allemands, un aliment largement utilisé, n'a pas été relevé tout de suite par les journaux. C'est ainsi que la *National Zeitung* d'Essen, feuille que l'on considère cependant comme officieuse, s'abstenait de le commenter dans son édition de cette nuit.

On peut, dans ces conditions, se demander si ces diatribes violentes, qui ne sont pas spontanées et dont le processus semble, par certains côtés, rappeler la tactique suivie en septembre 1938 à l'égard de la Tchécoslovaquie, sont destinées, au moment où approche la date à laquelle l'armée allemande doit être prête, à préparer l'épreuve de force attendue généralement pour la fin de ce mois ou s'il ne s'agit pas simplement, pour les dirigeants hitlériens, de masquer la reculade à laquelle s'est vu contraint le Sénat de Dantzig [4] et d'empêcher que les Polonais ne crient victoire ou n'essayent d'aller plus loin.

[1] Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 186 (à l'exception d'un passage final).

[2] Par courrier, en clair.

[3] Sur cet article, voir-ci-dessus le n° 465 (note).

[4] Sur le récent incident polono-dantzicois, voir ci-dessus les n°s 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

Si l'on parle beaucoup de la guerre dans le peuple, parce que les journaux y incitent et parce que les préparatifs militaires deviennent plus visibles, on n'en doit pas moins constater que rien d'anormal ne s'est passé depuis samedi, jour de l'ultimatum polonais au Sénat de Dantzig. M. Hitler n'est pas rentré à Berlin et M. von Ribbentrop est retourné à Salzbourg (1). D'autre part, l'Allemagne doit tenir compte, si elle envisage une guerre générale, des dispositions de l'Italie. Or, celle-ci étant alertée et ayant demandé déjà à être tenue au courant des événements, ainsi que je l'indique dans mon télégramme nº 2129 (2), il y a lieu de penser que les dirigeants du IIIe Reich éviteront de commettre la faute de ceux du IIe Reich et d'engager une guerre, sans consulter au préalable leur allié méridional comme leur traité d'alliance les y oblige.

471

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 840, 841 (3). *Moscou, 8 août 1939, 20 h. 40.*

Le gouvernement de Moscou aurait demandé à celui d'Ankara de déléguer ici un envoyé spécial, si possible le ministre des Affaires étrangères lui-même, afin de négocier un pacte d'assistance mutuelle. La question serait actuellement soumise aux délibérations du gouvernement turc qui ne serait pas opposé en principe.

Ce renseignement m'a été communiqué par mon collègue britannique qui le tient d'Ankara.

Nous nous demandons tous deux si la question ne va pas être soulevée sous cette forme ou sous une autre à propos de la Pologne et de la Roumanie à l'occasion de nos prochaines conversations militaires avec les Soviets.

Il serait nécessaire que je fusse renseigné par le Département sur l'état d'esprit à ce sujet des gouvernements de Varsovie et de Bucarest, si possible pour l'arrivée du général Doumenc à Moscou où il est attendu le 11 courant.

D'une conversation récente avec l'attaché militaire polonais, un de mes collaborateurs a retiré l'impression que ce dernier n'écartait pas tout à fait l'idée d'une action russe vers la Prusse orientale en liaison avec une action polonaise (4).

(1) Le texte du télégramme reproduit dans le *Livre jaune* s'arrête ici.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le nº 467.
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Ce télégramme a été communiqué le même jour à Ankara sous les nos 910-911.

472

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1224 à 1228 (1). Secret. *Istanbul, 8 août 1939.*

Je réponds à votre télégramme nos 896 à 899 (2).

L'ambassade d'Angleterre m'a reçu ce matin, et m'a communiqué aussitôt le projet britannique (3).

C'est en ayant sous les yeux le texte même que je réponds aux questions que le Département a bien voulu me poser.

Le nouveau projet marque indubitablement un grand progrès sur le précédent. Je prévois du côté turc deux objections :

a. L'article 2, alinéa 2, suppose une intervention de la Turquie à nos côtés même dans le cas d'un conflit où l'Italie resterait neutre et où, l'Allemagne n'entreprenant rien du côté des Balkans, les garanties données par nous à la Grèce et à la Roumanie n'auraient pas à jouer.

Si problématique que puisse paraître pareille éventualité, je crois qu'elle effraiera les dirigeants d'Ankara. J'ai eu l'occasion de signaler dans ma correspondance que les Turcs comptaient bien ne pas intervenir dans un conflit continental strictement limité à l'Occident; et je doute d'ailleurs qu'en pareille circonstance, ils puissent nous apporter un concours positif véritablement utile.

Vaut-il dès lors la peine d'insister pour faire accepter une disposition dont les germanophiles d'ici tireraient parti contre le gouvernement? Je me permets d'en douter.

Sans aller jusqu'à demander la disparition de cette clause, je souhaiterais que Votre Excellence marquât dans sa réponse qu'au risque de nuire à la symétrie des deux alinéas de l'article 2, mieux vaudrait que l'alinéa 2 prévît seulement, dans l'hypothèse considérée, une neutralité bienveillante de la Turquie. (Par exemple pour l'utilisation des Détroits dans nos communications avec la Pologne et l'U.R.S.S.) Mon collègue d'Angleterre et moi devrions être autorisés à rechercher éventuellement un accord sur cette base si les objections turques au texte opposé étaient insurmontables.

b. Quant à une attaque allemande contre la Yougoslavie (article 4, alinéa 2), le gouvernement turc fera certainement la critique que prévoit le Département et j'estime pour ma part que si, en ce qui concerne le point précédent, M. Saraçoglu était disposé à accepter sans modification le texte qui lui sera soumis, il ne faudrait pas hésiter à aller à notre tour plus loin dans ce second

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Du 7 août, ci-dessus reproduit sous le no 451.
(3) Ci-dessus reproduit sous le no 442 (annexe).

cas. Pour le moment et pour tâter le terrain, j'inclinerais à admettre le projet britannique, à condition toutefois que l'objet de la consultation fût défini en termes moins vagues.

Par exemple, au lieu de viser « l'action commune sur laquelle on pourrait se mettre d'accord », on viserait « l'action commune qui serait reconnue efficace » : ce n'est là qu'une suggestion.

Je n'ai pas pu échanger d'impressions avec mon collègue anglais monté hier soir à Ankara pour présenter M. Nicholls (mon télégramme nº 1215) [1]. Je suis tout prêt à faire établir un texte français; mais il y aurait, je pense, avantage à ce que le Département voulût bien s'en charger.

473

PROCÈS-VERBAL [2]

*de la conférence tenue le 8 août 1939 à bord de l'*Enchantress *entre l'Amiral de la Flotte F. Darlan et l'Admiral of the Fleet sir Dudley Pound* [3]

L'amiral Pound souhaite la bienvenue à l'amiral Darlan; il est heureux de l'opportunité de lui montrer ce que les Italiens ont appelé les « rebuts » de la flotte britannique.

L'amiral Darlan remercie l'amiral Pound et ajoute qu'il admire la performance que constitue le réarmement en quelques jours de plus de cent bâtiments britanniques.

1. La question de la démarcation des zones française et britannique dans la région de Malte est abordée, et l'amiral Darlan attire l'attention sur le cas des sous-marins français qui auront à accéder à Malte, situé en zone anglaise (accès en surface).

L'amiral Pound précise que le récent accord de Malte (Ollive-Cunningham) prévoit un large chenal d'accès à Malte pour ces sous-marins en surface, qui auront à adresser un « signal d'avis » à Malte. Des notifications d'arrivée pourront en outre être faites entre P.M. Bizerte et amiral Malte.

2. Le cas des sous-marins français basés sur Oran et ayant à passer le détroit de Gibraltar (zone anglaise) est également soulevé par l'amiral Darlan. Ces sous-marins ne devront pas être attaqués par le barrage anglais. La question a-t-elle été réglée entre l'amiral Gibraltar et l'amiral Oran?

L'amiral Le Luc fait remarquer que l'amiral Donval se trouve justement à Gibraltar.

[1] Du 5 août, non reproduit, ce télégramme indiquait qui était cette personnalité.

[2] Ce texte, extrait des archives de la Marine, a été reproduit dans Reussner, *Les conversations franco-britanniques d'État-major (1935-1939)*, p. 287-289.

[3] La rencontre avait lieu en rade de Portsmouth.

L'amiral Pound demande si cette question a déjà été étudiée.

L'amiral Darlan espère qu'elle sera résolue localement, mais il ajoute qu'elle ne doit pas être perdue de vue par les amirautés.

L'amiral Pound répond qu'il donnera des ordres à ce sujet, dès qu'il aura reçu le rapport sur l'entrevue de Gibraltar.

3. L'amiral Darlan demande si l'amirauté britannique compte baser des sous-marins à Gibraltar.

L'amiral Pound répond qu'une flottille de sous-marins prélevée sur la Home Fleet sera constituée pour opérer dans la zone des Canaries, dans le but d'entraver l'action probable des sous-marins allemands dans cette zone, c'est-à-dire de les empêcher d'opérer impunément en surface. L'emploi des bateaux-pièges sera en outre envisagé.

L'amiral Darlan demande où sera basée cette flottille de sous-marins britanniques.

L'amiral Pound répond : Freetown ou Dakar. Un bâtiment mère-gigogne est prévu.

L'amiral Darlan propose Dakar comme base d'opérations de ces sous-marins.

L'amiral Pound remercie l'amiral Darlan de cette proposition.

Il ajoute que l'armement des bâtiments de commerce pour le trafic de l'Atlantique sud est à l'étude. La question est actuellement posée au Foreign Office, car on désire éliminer les objections possibles des états sud-américains à ce sujet. Il leur sera expliqué, précise l'amiral Pound, qu'il s'agit d'un armement anti-sous-marins, donc purement défensif. La question est importante, car il n'existe aucune base navale britannique entre Freetown et les Falklands (1).

La question des actions françaises et britanniques en Méditerranée contre l'Italie est alors abordée, question qui a été étudiée à Malte à la fin de juillet.

L'amiral Pound dit qu'il ne peut s'agir d'opérations exactement synchronisées, mais plutôt d'attaques conjuguées, à deux ou trois jours d'intervalle.

Et l'amiral Pound pose la question :

« Que pourrons-nous bombarder dès le début d'un conflit sur le littoral italien? »

L'amirauté britannique ne voudrait pas prendre l'initiative d'un bombardement de villes ouvertes.

L'amiral Darlan fait remarquer que cette hésitation ne durera pas longtemps : le prétexte d'un bombardement de représailles ne tardera pas.

L'amiral Pound dit que cette question ne se limite pas à des bombardements navals, mais intéresse l'aviation et même les trois services. Elle n'est pas encore réglée. En tout cas, les conclusions britanniques seront communiquées à la France.

(1) *Note du document :* L'amiral Pound cite qu'en 1916 et 1917, pour les bâtiments non armés défensivement, la proportion des bâtiments de commerce coulés par les sous-marins était de 204 sur 372, soit presque la moitié, tandis que pour les bâtiments de commerce armés, cette proportion tombe à 12 sur 311.

L'amiral Pound ajoute qu'il faut à ce sujet éviter une initiative malencontreuse de la Pologne, pouvant compromettre les Alliés. Et c'est pourquoi il convient d'établir une règle.

5. L'amiral Pound demande si la marine française compte utiliser des bateaux-pièges contre les sous-marins en Méditerranée.

L'amiral Darlan répond que cette question n'est pas écartée, et que bien entendu, l'Amirauté sera avertie de nos intentions à ce sujet.

6. L'amiral Darlan expose les projets franco-turcs de transport d'une force armée de Beyrouth ou Smyrne à Salonique. Le transport de cette expédition se fera dans la zone britannique. Ce serait donc à la marine britannique d'en assurer la protection.

Le commandant Danckwerts déclare qu'à sa connaissance, cette question n'a pas été posée à la marine britannique.

L'amiral Darlan précise qu'il s'agit d'un projet de l'Armée (mission du général Huntziger à Ankara, juillet 1939) [1] et que ce projet comporte l'envoi à Salonique d'une division française du Levant.

L'amiral Pound trouve que le transport par le sud de la Crète serait assez aléatoire, car la maîtrise de la mer sur un trajet aussi long ne lui paraît pas devoir être acquise d'une manière suffisante. Il espère que le rapport qu'il doit recevoir très prochainement de l'amiral Cunningham traitera cette question.

L'amiral Darlan déclare : « Que ce projet s'exécute ou non, il y a intérêt à y réfléchir et à l'étudier. C'est une opération à laquelle tiennent beaucoup, non seulement les Turcs, mais aussi les Roumains. »

L'amiral Pound dit que dans le cas où cette expédition serait décidée, l'amirauté britannique donnerait des ordres pour assurer la *necessary escort*. Il demande toutefois quel serait le port d'embarquement et qui fournirait les bâtiments transports de troupes.

L'amiral Darlan répond que le port d'embarquement, Beyrouth ou Smyrne, n'est pas encore fixé, et que les bateaux seraient turcs, grecs ou français. En tout cas, il serait intéressant de faire figurer une force britannique dans l'expédition, ne serait-ce qu'à titre symbolique.

7. L'amiral Darlan aborde ensuite la question des bases espagnoles. L'Espagne peut-être, soit neutre malveillante, soit ennemie. Plutôt qu'une neutralité malveillante, l'amiral Darlan préférerait une hostilité déclarée qui permettrait à la France de réagir, en particulier sur le Maroc espagnol.

L'amiral Darlan précise que ce n'est pas seulement son opinion propre, mais celle des trois chefs d'État-major français.

Le commandant Danckwerts dit que cette question n'a pas été traitée lors des conversations de Londres. Il craint une Espagne résolument hostile, notamment pour ce qui en résulterait comme attaques aériennes sur les usines françaises du Sud-ouest, d'avions partant des bases espagnoles.

[1] **Sur cette mission, voir ci-dessus les n°s 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399, 400, 421 ; ci-après le n° 526.**

L'amiral Darlan déclare qu'il ne souhaite pas une Espagne hostile, mais qu'une Espagne aidant plus ou moins directement les forces de l'Axe, cela revient au même.

L'amiral Pound expose son point de vue personnel, à savoir qu'il ne faudrait pas se faire un ennemi de l'Espagne, car si l'Espagne est ennemie, c'est un nouveau front terrestre à défendre et un supplément de forces aériennes à employer contre elle. Il faudrait, avant d'intervenir, lancer un ultimatum à l'Espagne.

L'amiral Darlan répond qu'il faut envisager l'éventualité d'une Espagne hostile et être prêt à la riposte, en attaquant résolument ses bases.

L'amiral Pound revient à la question du front terrestre supplémentaire et juge que pour cette raison, la question d'une intervention contre l'Espagne lui paraît beaucoup plus d'ordre militaire que d'ordre maritime.

L'amiral Darlan conclut en demandant qu'elle soit examinée.

8. La question du « Comité de guerre » est abordée.

L'amiral Darlan déclare qu'il ne tient pas à voir se constituer un état-major spécial indépendant et distinct. Or, c'est pourtant ce que semble proposer la note de M. Chamberlain [1]. Il faut s'en tenir aux états-majors existants, seuls responsables, et surtout ne pas leur superposer un nouvel état-major, un état-major qui n'aurait pas de chef.

Ce sont les commandants en chef des trois armes qui doivent faire partie du Comité de guerre. En leur absence, ils y détachent un officier qui sera leur délégué : c'est tout.

L'amiral Pound fait alors le schéma de l'organisation projetée telle qu'il la conçoit. Ce schéma indique une liaison entre les commandants en chef des trois armes et le *staff* du Comité de guerre.

L'amiral Darlan préfère un schéma où les commandants en chef font eux-mêmes partie du Comité de guerre. En France, précise-t-il, tous les ministres de la Défense nationale ne feront probablement pas partie du Comité de guerre, les commandants en chef, seuls responsables de la conduite des opérations, les remplaceront.

L'amiral Pound répond qu'il entend bien que le Comité de guerre ne devra faire aucune recommandation qui n'aurait pas été entièrement approuvée par les commandants en chef.

L'amiral Darlan déclare que son point de vue sera exposé par écrit dans une note qui sera remise par l'amiral Le Luc à l'amiral Phillips.

Le commandant Danckwerts suggère qu'il y a probablement malentendu sur le mot *staff* qui doit être interprété dans le sens d' « officier de liaison », plutôt que dans celui d' « état-major » proprement dit.

L'amiral Darlan répond qu'il doit être bien entendu que ces « officiers de liaison » ne sont que des représentants et des délégués des commandants en chef responsables.

[1] **Allusion à la lettre adressée le 26 juillet par le Premier britannique à son homologue français, et ci-dessus reproduite sous le n° 314.**

474

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 699 [1]. *Berlin, 8 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

Un secrétaire de l'ambassade d'Espagne, que je connais de longue date et avec lequel j'ai pu renouer, dès mon retour à Berlin, les relations cordiales de jadis, m'a donné les indications suivantes sur les relations de son pays avec les puissances de l'Axe.

Au début de la guerre civile, les diplomates de l'ambassade d'Allemagne à Madrid qui, comme c'était son cas, avaient adressé leur démission au gouvernement républicain, ont insisté vivement auprès des militaires allemands pour que l'aide accordée au général Franco fût, immédiatement, assez puissante. « Le secours de trois divisions allemandes, au moment où nous approchions de Madrid, aurait suffi pour mettre fin à la guerre civile. Mais on a d'abord, ici, mesuré ce que l'on faisait pour nous au compte-gouttes, arguant que l'on redoutait des réactions de la France. En réalité, l'expérience a prouvé, quand l'Allemagne a fait plus tard — surtout en ce qui concerne l'aviation — un effort qui, effectué en 1936, eût été décisif, que vous acceptiez de la laisser faire ».

M. Vargas m'a raconté que, pendant toute la durée de la guerre, les contacts entre l'ambassade du général Franco à Berlin et les autorités allemandes, plus particulièrement les militaires, avaient été particulièrement intimes. « J'ai volé vingt-quatre fois, m'a-t-il dit, sur des avions militaires allemands, soit entre l'Allemagne et l'Espagne, soit en Allemagne même; c'est ainsi qu'en septembre dernier, les militaires m'ont invité à aller voir les camps d'aviation où étaient préparées les escadres qui devaient détruire Prague ».

Visiblement impressionné par le spectacle de la puissance militaire allemande, que l'on a, à cette occasion, complaisamment étalé devant lui, mon collègue espagnol s'imagine qu'en cas de guerre, les résultats qu'obtiendrait l'Allemagne pendant les premières semaines seraient considérables. « Je connais leur force, m'a-t-il répété plusieurs fois, la Pologne serait anéantie ». Néanmoins, M. Vargas admet volontiers que l'état de l'Allemagne ne lui permettrait, sans doute pas, de résister à une guerre de longue durée. « Je suis sûr d'ailleurs, m'a-t-il affirmé, que les militaires ne veulent pas la guerre, et c'est pourquoi je ne crois pas à une guerre prochaine ». Étant donné les relations de mon collègue avec les milieux militaires du Reich, cette dernière

[1] Extraite des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

opinion, qui est aussi, d'après ce que je sais, celle de l'ambassadeur d'Espagne, me paraît valoir la peine d'être notée.

L'un des éléments qui, d'après M. Vargas, devrait faire réfléchir les dirigeants du Reich avant de s'engager dans un conflit, est la fragilité de leur position diplomatique. « Ils savent bien ce que valent les Italiens et le prix que l'on peut attacher à une alliance italienne. Quant à nous, je vous donne ma parole que rien ne lie l'Espagne à l'Allemagne ni à l'Italie. Nous n'avons rien signé ».

Admettant toutefois l'éventualité d'une guerre à laquelle, sur l'ordre du Führer, les militaires devraient se résigner, mon collègue espagnol pense que les militaires, sachant que le conflit ne peut plus être localisé à la frontière polonaise, essaieraient de donner à la guerre un caractère général, afin de rassembler le plus tôt possible dans le camp de l'Allemagne toutes les amitiés ou toutes les ambitions sur lesquelles elle spécule actuellement et de ne pas risquer de les voir se dérober lorsque, le conflit se prolongeant, la situation deviendrait moins favorable pour le Reich. « En cas de guerre générale, m'a avoué M. Vargas, je ne sais trop si l'Espagne pourra rester neutre : on voudrait bien réussir à nous entraîner, en même temps que le Japon. Nous pourrions évidemment prendre facilement, en deux heures, nous dit-on, Gibraltar. Néanmoins, le général Franco est très prudent, nous avons un intérêt essentiel à pouvoir reconstruire tranquillement notre pays et, je vous le répète, nous avons réussi, malgré l'aide qui nous a été apportée, à ne contracter aucun engagement ».

En ce qui concerne la visite à Berlin du général Franco (mon télégramme nº 2005) [1], M. Vargas m'a confirmé que l'ambassade d'Espagne s'en occupe actuellement. « La visite aura lieu sans doute en octobre, mais nous ne voulons pas laisser les Allemands préparer seuls le programme et l'organisation des réceptions. Nous avons trop d'exemples de la façon dont ils savent exploiter les visites officielles qui sont faites ici ».

[1] Du 24 juillet, non reproduit. D'après ce télégramme, l'ambassadeur d'Espagne à Berlin avait, dans une conversation avec un diplomate étranger, déclaré qu'une visite à Berlin du général Franco, en septembre ou en octobre, était probable, mais il s'agirait d'un geste de pure courtoisie.

475

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 702 (1). *Berlin, 8 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

Le dernier week-end semble avoir ouvert dans le développement de l'affaire de Dantzig un chapitre nouveau : celui de la résistance polonaise aux empiètements du Sénat et des nazis de la Ville libre. Cette volonté de résistance s'est exprimée de deux façons : par l'ultimatum adressé le 5 août au Sénat au sujet des douaniers polonais (2) et par le discours du maréchal Rydz-Smigly à Cracovie (6 août) (3). Il en est résulté, dans les journaux allemands et dantzicois, une recrudescence d'agitation antipolonaise; mais, au moins provisoirement, ce redoublement d'âpreté paraît surtout destiné à masquer l'échec subi samedi dernier à Dantzig.

Le plan des hitlériens, tel qu'il apparaissait depuis le début de juin, consistait manifestement à évincer progressivement la Pologne de Dantzig par une série ininterrompue d'entraves au statut (cf. télégramme nº 2079) (4). La remilitarisation de la Ville libre étant achevée, il restait à s'attaquer au cordon douanier qui sépare Dantzig de la Prusse orientale.

Là encore, les nazis dantzicois ont procédé par étapes et, à y regarder de près, avec beaucoup de précautions. Parmi les inspecteurs polonais, ils ont établi une distinction entre les douaniers et les gardes-frontières. C'est à ceux-ci qu'ils s'en sont pris d'abord, escomptant, bien entendu, en cas de réussite, développer leur action en vue de supprimer complètement le contrôle douanier polonais.

Le conflit a pris naissance à propos de la fabrique de margarine Amada. Pour protester contre les chicanes dont ses agents étaient l'objet, l'administration polonaise avait, le 2 août, interdit l'entrée, sur le territoire polonais, des produits de cette firme. Le Sénat a riposté en prescrivant aux douaniers dantzicois de ne collaborer qu'avec les douaniers polonais et non avec les gardes-frontières camouflés en douaniers.

Le lendemain, 4 août, M. Forster demandait la suspension des représailles économiques et menaçait de supprimer le contrôle douanier. Le même jour, un haut fonctionnaire des Douanes dantzicoises prescrivait l'arrestation des inspecteurs polonais considérés comme *Grenzer* (gardes-frontières). Informé

(1) Extraite des archives de l'ambassade et reproduite au *Livre jaune* sous le nº 185.
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nºs 422, 431 à 433. 446, 447, 452, 453.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 448 (note).
(4) Du 3 août, reproduit ci-dessus sous le nº 409.

de cet ordre, le gouvernement de Varsovie signifiait, dans la matinée du 5, un ultimatum, expirant à 18 heures, et devant lequel le Sénat de Dantzig, surpris par la réaction polonaise, s'est, en définitive, incliné, après avoir allégué qu'il était étranger à la mesure qui avait provoqué l'ultimatum polonais.

La Pologne qui, depuis des mois, avait, pour éviter les incidents, toléré des multiples entorses au statut de Dantzig, a marqué un premier point.

Le lendemain, 6 août, dans le discours prononcé à Cracovie devant 150.000 légionnaires, le maréchal Rydz-Smigly proclamait que la Pologne était décidée à repousser « la force par la force » et à s'opposer à toute tentative, indirecte ou directe, de toucher à ses intérêts et à ses droits. Il ajoutait que Dantzig, lié à la Pologne depuis de nombreux siècles, constituait le poumon de son organisme économique et que, dans cette question, le gouvernement de Varsovie avait précisé son attitude d'une manière nette et exempte d'équivoque.

Ainsi l'intimidation n'a pas réussi. Le grignotage se heurte désormais à la résistance polonaise. Telle est, pour l'Allemagne, la signification du dernier week-end.

Aussi bien à Berlin qu'à Dantzig, il semble que les nazis aient été quelque peu déconcertés par la fermeté du gouvernement de Varsovie. Dimanche matin, les journaux n'ont pas soufflé mot des événements qui s'étaient passés à Dantzig dans la journée de samedi. C'est seulement lundi après-midi qu'une version tendancieuse, reproduite par toute la presse, s'est efforcée de présenter les choses comme si le Sénat avait rejeté purement et simplement la demande « éhontée et accompagnée de menaces présentée par la Pologne ». Le gouvernement de Varsovie était accusé d'avoir basé sa démarche sur de faux bruits et son attitude était dénoncée comme « une provocation particulièrement dangereuse ». En outre, les feuilles de Dantzig et du Reich annonçaient que le Sénat allait s'efforcer d'éclaircir, par voie de négociations, la question de la compétence des douaniers dantzicois, et qu'il maintenait la distinction de principe entre douaniers et gardes-frontières.

C'était là une retraite à peine dissimulée.

Les commentaires du *Czas* sur le discours du maréchal Rydz-Smigly sont venus fournir aux hitlériens l'occasion de couvrir cette retraite sous un concert d'imprécations et de menaces. L'organe conservateur polonais avait écrit que si les nazis de Dantzig essayaient de créer un fait accompli, « les canons polonais gronderaient ». « On nous menace, s'est écriée toute la presse allemande. La Pologne dépasse les bornes de l'insolence et de l'inconscience. Pologne, prends garde à toi! Il faut que l'on sache à Varsovie, aussi bien qu'à Paris et à Londres, que, si les canons polonais transformaient la ville allemande de Dantzig en un monceau de ruines, les canons allemands ne resteraient pas silencieux » [1].

Après avoir accepté, samedi dernier, l'ultimatum polonais, les nazis passaient à leur tour aux menaces. L'équilibre tendait ainsi à se rétablir.

[1] Sur les réactions de la presse allemande à l'ultimatum polonais, et au discours du Maréchal, voir ci-dessus les nos 465, 470.

Du fait qu'après une longue suite de concessions, les Polonais viennent de marquer samedi dernier un avantage, on ne saurait évidemment tirer de conclusions en ce qui concerne l'évolution de l'affaire de Dantzig. L'opposition entre Berlin et Varsovie reste entière.

476

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 704. *Berlin, 8 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

Le ministre de Roumanie, qui vient d'effectuer un séjour d'une quinzaine de jours dans son pays, est venu, à son retour, me rendre la visite que je lui avais faite, en arrivant à Berlin.

Au cours de notre entretien, M. Crutzesco a insisté surtout sur l'impression de redressement, de travail et d'unanimité nationale que lui avait donnée la Roumanie. « Il se passe chez nous ce qui se passe chez vous ». A l'en croire, toute la nation se resserrerait autour du Roi, en sentant confusément qu'un péril approche. « On est très inquiet, beaucoup moins il est vrai qu'on ne l'est en Yougoslavie. Mais, en même temps, on a grande confiance en notre armée, qui est en très réel progrès ».

M. Crutzesco a été également frappé par le nombre des Allemands qu'il a rencontrés pendant son voyage. Lui qui a été un des principaux artisans des accords économiques avec l'Allemagne et qui, il y a quatre semaines encore, m'indiquait tout le bien qu'il en escomptait pour la Roumanie, se demande maintenant si ces accords ne serviront pas de prétexte à une véritable invasion allemande et s'ils ne contribueront pas à creuser encore plus profondément le fossé qui sépare l'opinion publique roumaine des Allemands.

« Les Allemands qui viennent chez nous sont souvent maladroits, ils sont arrogants, parfois insupportables; de plus, ils entrent en contact avec nos minorités de race allemande que nous sommes obligés de surveiller tout spécialement, alors que nous sommes assez tranquilles, en ce moment, avec nos minoritaires hongrois. »

A son retour, M. Crutzesco a interrogé son consul et a été amené à constater que le nombre des visas délivrés par celui-ci à des Allemands avait triplé ces derniers mois. « L'application de l'accord ne suffit pas, à elle seule, pour justifier une telle augmentation ».

Me parlant ensuite de la Yougoslavie, dont il a comparé la situation à celle de son pays, moins directement menacé, à son avis, M. Crutzesco m'a dit : « Nulle part les Allemands ne sont autant détestés en ce moment. On ne peut plus tourner de films allemands à Belgrade et je n'oserais pas m'y exprimer en allemand dans la rue ».

477

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 474, 475. *Tokyo, 9 août 1939, 15 h 40.*

(*Reçu :* 12 h. 40.)

Le Cabinet restreint s'est réuni hier mardi, il est resté cinq heures en séance sans paraître avoir pris aucune décision sur la question de l'alliance militaire. On annonce que le président du Conseil ... (1) continue ses consultations et qu'il convoque ses quatre collègues à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine.

Le baron Hiranuma et les ministres de son parti espèrent sans doute que d'ici là, les négociations anglo-japonaises auront abouti et qu'ils présenteront à l'opinion un compromis tel que les extrémistes ne sauraient raisonnablement le rejeter. Il est certain que l'autorité et la stabilité du gouvernement en seraient très renforcées.

J'espère donc que la solution à laquelle se résoudra le gouvernement britannique ne sera pas de nature à amener une rupture des négociations, car en ce dernier cas, je crois que le gouvernement du baron Hiranuma ne pourrait plus résister à la pression exercée sur lui en faveur de l'alliance militaire. Cette pression se fait plus violente tous les jours. D'autre part, quoique la négociation avec l'Angleterre ne soit pas terminée, la campagne antibritannique me paraît se ralentir quelque peu; elle est d'ailleurs bien loin d'avoir pris fin. Je n'en suis pas surpris, car cette campagne antibritannique n'a jamais, à mon avis, eu pour but de faire pression sur l'Angleterre. C'est le gouvernement et le parti modéré qu'elle visait en réalité comme je vous l'ai déjà signalé le 6 juillet (mon télégramme no 395) (2); son rôle principal était d'une part de préparer les esprits à la campagne en faveur de l'alliance et, d'autre part, de saper l'autorité de ceux qui voudraient encore pactiser avec l'Angleterre.

Nous ne pouvons pas savoir qui l'emportera des extrémistes ou des gens sages, mais je crois que notre intérêt est de faciliter autant qu'il nous sera possible la défense de ces derniers.

Communiqué à Changhaï.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 6 juillet, analysé ci-dessus sous le no 225 (note).

478

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3242, 3243 (1). Priorité. Réservé. *Rome, 9 août 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Rencontrant cet après-midi mon collègue soviétique, le comte Ciano lui a dit qu'il partait demain soir 10 août pour Salzbourg, où il devait rencontrer M. von Ribbentrop dans la journée de samedi (2). Il a ajouté qu'il comptait être de retour à Rome lundi.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré à M. Helfand que cette conversation avec son collègue allemand aurait pour objet l'examen des principales questions européennes, y compris, a souligné le comte Ciano, la question de Dantzig. Ses instructions, a-t-il précisé, étaient d'exercer sur M. von Ribbentrop une action modératrice. De son bref entretien avec le ministre des Affaires étrangères, M. Helfand a rapporté l'impression que le comte Ciano partait avec l'intention d'étudier avec son interlocuteur allemand la possibilité de trouver au sujet de Dantzig quelque formule de compromis.

Répondant à une question posée par le chargé d'affaires soviétique, le comte Ciano a indiqué, d'autre part, que le problème de l'adhésion éventuelle du Japon au pacte d'Acier n'était pas à l'ordre du jour de la rencontre.

479

M. Tripier, Ministre de France à Riga,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 95 (3). Réservé. *Riga, 9 août 1939* (4).

(*Reçu :* le 11, 17 h. 30.)

En l'absence du ministre des Affaires étrangères qui est en congé, le secrétaire général, M. Martin Nuksa, a vu un instant M. William Strang avant-hier, quand celui-ci a fait escale à Riga. Il a tiré de son court entretien l'impression

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Soit le 12 août.
(3) Extrait des « Fonds 1940 ».
(4) Par courrier, en clair.

que le gouvernement russe (en faisant un tout de la question militaire et de la question diplomatique) marquait un certain adoucissement dans sa position.

M. Nuksa m'a répété que son gouvernement redoutait extrêmement toute formule dont l'U.R.S.S. pourrait se prévaloir pour intervenir dans les affaires de la Lettonie. Je l'ai assuré que Votre Excellence ne perdait pas de vue cette préoccupation lettone; mais, ai-je ajouté, les contacts pris ostensiblement par l'état-major esthonien avec l'état-major allemand n'étaient pas propres à atténuer la méfiance de l'U.R.S.S. et à faire trouver une formule acceptable pour tous.

M. Nuksa, parlant en son nom personnel, m'a répondu qu'il observait avec soin les agissements esthoniens et n'avait acquis encore aucune certitude quant à l'importance des suggestions ou des arrangements proposés par les Allemands. Il inclinait à penser que les Allemands, suivant une habitude de leur propagande, cherchaient à donner au monde une impression exagérée de leurs bons rapports avec l'Esthonie et de l'efficacité de leur action.

Mon collègue britannique a assisté à l'entretien entre M. Nuksa et M. William Strang. Il n'a pas l'instruction de tenir les gouvernements letton et esthonien au courant des diverses formules et phases de la négociation avec l'U.R.S.S. et il s'en applaudit, je crois; car la Lettonie, pour sa part, serait certainement difficile à contenter. M. W. Orde se borne à répondre au mieux quand on l'interroge ici ou à Tallinn.

Communiqué à Tallinn et Kaunas.

480

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1235, 1236 (1). Secret. *Ankara, 9 août 1939.*

Je me réfère à votre télégramme nos 905 à 907 (2).

La liste fournie par l'État-major est, sauf erreur, celle-là même que le général Huntziger avait apportée ici et sur laquelle le maréchal Tchakmak avait choisi certains matériels, dont il demandait l'envoi d'urgence; le général en avait télégraphié à Paris l'énumération (ce sont les nos 1, 2, 4, 5, 6, 8, 12).

(1) Extrait des papiers Massigli.

(2) Du 8 août, non reproduit. Ce télégramme indiquait que l'état-major français avait fait savoir au ministère des Affaires étrangères qu'il envisageait de donner satisfaction aux demandes du gouvernement turc concernant un certain nombre de munitions et matériels de guerre, dont il dressait la liste.

C'est de ces matériels qu'il s'agit d'obtenir l'expédition immédiate puisqu'ils existent et qu'il n'y a pas de délai de fabrication à prévoir.

Je constate malheureusement que, depuis quinze jours, aucun progrès ne paraît avoir été réalisé à cet égard.

Or, il ne devait pas y avoir de discussion au moins pour le groupe de 105 Schneider, le général Huntziger ayant été en situation de faire état auprès des Turcs d'une décision ferme du gouvernement.

Je suis sûr que le Département fait tout ce qui dépend de lui pour pousser cette affaire dont l'importance politique ne saurait être exagérée; mais je lui demande instamment de redoubler d'efforts. Pour éviter ce matin à M. Saraçoglu une trop forte déception, je me suis borné à lui dire qu'une réponse ne pourrait lui être donnée qu'au retour du général Gamelin. Je dois répéter que, pour s'accorder avec les nécessités de notre politique, cette réponse devrait contenir au moins des indications approximatives sur les dates d'expédition des matériels ci-dessus énumérés et annoncer que ces matériels seront *en dépôt* en attendant le règlement financier ultérieur.

481

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1237 (1). Confidentiel. *Ankara, 9 août 1939.*

Au cours des explications qu'il m'a données sur les conversations qui s'engagent entre Ankara et Moscou, M. Saraçoglu a prononcé la phrase suivante où je trouve la confirmation de l'opinion énoncée dans mon télégramme nº 1225 (2) : « J'ai expliqué à l'ambassadeur de l'U.R.S.S., m'a dit le ministre, que si la Turquie n'était pas disposée à assumer des *responsabilités illimitées* et qui dépasseraient ses forces, elle demeurait prête à négocier avec l'U.R.S.S. un accord d'assistance mutuelle dont la portée serait à discuter en commun ».

Il eût été inopportun de relever cette phrase, mais je l'ai soigneusement notée, et je la signale à toute l'attention du Département.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Du 8 août, ci-dessus reproduit sous le nº 472.

482

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 605. *Londres, 9 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

Le départ en vacances de la Chambre des Communes, après un dernier débat des plus vifs, permet d'examiner l'activité du Parlement au cours des huit derniers mois et d'étudier la situation politique en Angleterre telle qu'elle se présente actuellement.

On peut remarquer, tout d'abord, que l'œuvre législative accomplie à Westminster depuis le début de l'année est à la fois abondante et remarquable. Dans un délai relativement court, et malgré les nombreuses séances qui ont dû être consacrées aux affaires extérieures, les deux Chambres ont voté un nombre considérable de lois, dont quelques-unes modifient les conditions de vie du pays. Il ne s'agit pas seulement de la conscription, qui faisait suite elle-même à une augmentation massive de l'armée territoriale, mais également de la création du ministère de l'Approvisionnement et du « département fantôme » de l'Information, des nombreuses lois organisant la nation en vue d'un conflit éventuel, et, enfin, contre le terrorisme irlandais, des mesures de répression d'une rigueur toute nouvelle, puisque les garanties judiciaires offertes à tous ici par l'*habeas corpus* se trouvent maintenant suspendues.

Ainsi, grâce à une action constante du gouvernement d'une part, et, de l'autre, grâce à la collaboration du personnel parlementaire, la démocratie anglaise a su prouver, par le jeu normal de ses institutions, qu'elle est en mesure de rivaliser avec les états totalitaires dans la défense des intérêts vitaux de la nation. On ne manquera point d'objecter que beaucoup de ces lois indispensables viennent bien tard, qu'elles restent incomplètes, que leur application se fait avec lenteur. L'opinion française, notamment, continuera sans doute de s'étonner qu'il ait fallu si longtemps pour adopter un service militaire obligatoire que l'Europe pratique depuis plus d'un demi-siècle. Il n'en reste pas moins que le nécessaire vient d'être accompli. Ces retards constituent le prix dont les pouvoirs publics en Grande-Bretagne croient pouvoir payer l'assentiment de la nation. Cette adhésion de tous, qui fait qu'en peu de semaines, par exemple, la conscription est devenue nettement populaire en Angleterre, vaut bien quelque délai, selon les vues du gouvernement, car elle donne à l'action britannique, à l'intérieur comme à l'extérieur, cette base morale solide que les dictatures peuvent lui envier.

Pendant toute cette période, M. Neville Chamberlain et ses principaux collaborateurs se sont trouvés constamment sur la brèche. Certains d'entre eux, comme M. Hore-Belisha, ont remporté des succès personnels marqués au cours des discussions parlementaires. D'autres ont été moins heureux. Sir Samuel Hoare n'a pas toujours l'oreille de l'Assemblée; sir John Simon s'est vu vigoureusement pris à parti à propos de la livraison de l'or tchèque à l'Allemagne (1). Dans l'ensemble, toutefois, on peut dire que le prestige de l'équipe ministérielle reste à peu de choses près le même. L'étoile de lord Halifax a grandi. Celle de Neville Chamberlain, à travers des variations de faible ampleur, demeure à peu près constante, comme en témoignent les statistiques élaborées par l'Institut de l'opinion publique à la suite d'enquêtes régulières. Le Premier ministre, cependant, n'a pas toujours eu le mot heureux dans un certain nombre de ses interventions parlementaires. Il se juge si sûr de sa majorité qu'à l'occasion, il répond aux questions qui lui sont posées par des échappatoires, ou même en faisant état de faits insuffisamment contrôlés. Les responsabilités qui pèsent sur lui et les rudes exigences que lui impose son rôle parlementaire, encore accru du fait que son ministre des Affaires étrangères ne peut prendre la parole à la Chambre basse, ne restent pas sans effet sur sa santé, et on s'accorde, dans son entourage, à le trouver assez fatigué. Sans doute ceci contribue-t-il à expliquer l'aigreur dont il a fait preuve dans les tout derniers débats vis-à-vis de ses adversaires habituels, et qui ne l'a point servi. Certaines phrases de ses récents discours, que la presse a évité de souligner, révèlent aussi quelque découragement; il a déclaré en propres termes, le 31 juillet, qu'en présence de la course aux armements, on pouvait douter de la possibilité de trouver aux difficultés actuelles d'autre solution que la guerre (2); nous sommes loin du *Peace in our time*, affirmé par lui au lendemain de Munich... Quoi qu'il en soit, l'on conserve l'impression très nette que le peuple anglais, s'il était consulté, marquerait actuellement dans sa majorité sa préférence pour le maintien de M. Neville Chamberlain aux affaires.

Pendant toute cette période, la Chambre a fait preuve d'une remarquable discipline, acceptant quotidiennement de poursuivre dans la nuit des débats sur les questions les plus techniques. La majorité conservatrice, composée de députés moyens et dociles, a voté sans discussion les projets du Cabinet, depuis la conscription jusqu'aux garanties en faveur des états d'Europe orientale, alors que ces mêmes mesures, suggérées par un cabinet libéral ou socialiste, auraient été repoussées avec énergie. Cette obéissance passive est tout à l'avantage du gouvernement, dont les adversaires, de leur côté, ne font pas grande figure. L'opposition manque de chefs, et trop souvent son attitude semble dictée exclusivement par des considérations de personnes ou de partis. Il n'existe en réalité de critique constructive qu'au sein du parti conservateur lui-même, où MM. Winston Churchill, Eden, Amery, et une quarantaine de leurs collègues harcèlent sans cesse le gouvernement pour

(1) Sur cette affaire, voir au tome XV de la présente série, les nos 229 (et note), 244 (et note); au tome XVI les nos 228, 271.

(2) Sur le débat du 31 juillet aux Communes, voir ci-dessus les nos 385, 398.

l'inciter à une action plus vigoureuse et à une diplomatie plus manœuvrière. M. Churchill rend à cet égard des services indéniables. On a donc pu se demander s'il n'était pas plus utile dans ce rôle qu'il ne pourrait l'être au ministère. En tout cas, ses chances d'obtenir un portefeuille paraissent avoir de nouveau baissé à la suite de ses dernières interventions aux Communes, au cours desquelles il s'est montré particulièrement acerbe à l'égard de M. Neville Chamberlain [1].

En se séparant, les Chambres ont clairement indiqué qu'elles s'attendaient à être rappelées d'urgence si la crise internationale rendait leur convocation nécessaire. Les parlementaires ne se font donc pas d'illusions sur la gravité de l'heure. A côté de ces préoccupations diplomatiques, il en est une autre qui prend une place croissante dans l'esprit des députés, j'entends la perspective de prochaines élections générales. L'on admet généralement qu'elles sont à prévoir pour l'automne prochain, par exemple vers octobre ou novembre, si la situation extérieure le permet. Les organisations du parti conservateur commencent dès maintenant à prendre leurs dispositions et l'opposition s'autorise du succès que le *Labour Party* vient d'obtenir dans une élection partielle pour espérer des gains considérables. Dans la mesure où l'on peut actuellement émettre un pronostic, le gouvernement et sa majorité conservatrice paraissent devoir sortir vainqueurs de l'épreuve. Cette majorité sera réduite à coup sûr, peut-être même d'une fraction importante, mais ce résultat ne saurait surprendre après huit années d'exercice ininterrompu d'un pouvoir exercé en période difficile. Mais il semble que cette majorité doive rester substantielle, et permettre au parti conservateur de gouverner dans des conditions satisfaisantes.

Telles sont les grandes lignes de la situation parlementaire et politique anglaise, au moment ou ministres et députés quittent Londres pour prendre quelque repos. Les mois qui viennent de s'écouler ont donné le spectacle d'une activité multiple dans tous les domaines de la défense nationale et de la ferme volonté d'organiser le pays pour le cas d'une guerre. Le gouvernement et le Parlement méritent des éloges pour l'œuvre qu'ils ont accomplie. Toutefois, le principal mérite de ces efforts revient indiscutablement au peuple anglais lui-même. Les voix de l'opinion publique et de la presse ont devancé les autorités depuis septembre 1938. Ce sont elles qui, par leurs représentants élus, ont imposé au Cabinet et au Premier ministre nombre de décisions que le gouvernement, laissé à lui-même, aurait hésité longtemps encore à prendre.

[1] Sur ces interventions, voir ci-dessus le n° 404 (et note).

483

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 737, 738 (1). Secret. *Bucarest, 10 août 1939, 2 h.*

(*Reçu :* 5 h.)

Les préparatifs militaires se poursuivent avec activité. Les rappels de réservistes se multiplient et, aux environs du 15 août, la Roumanie aura approximativement 650.000 hommes sous les armes. L'instruction des troupes se poursuit méthodiquement et dans de bonnes conditions. Seule l'insuffisance des matériels modernes, particulièrement en défense antichars, en canons antiaériens et en avions, ne laisse pas d'être préoccupante. Les travaux de fortifications sont poursuivis avec intelligence et rapidité le long du Danube, et surtout du côté de la frontière de la Dobroudja.

C'est d'ailleurs dans cette province que s'effectue actuellement une bonne part des efforts militaires. En effet, le gouvernement s'emploie à y organiser, en prévision des pires éventualités, un suprême élément de résistance que son contact avec la mer empêchera d'être complètement isolé. D'où l'importance attachée aux fortifications édifiées dans le quadrilatère, et le volume des effectifs massés dans cette région, afin d'éviter à tout prix que la Bulgarie soit en état de menacer dangereusement la Dobroudja par le sud.

484

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 731 à 734 (1). Secret. Réservé. *Bucarest, 10 août 1939, 2 h.*

(*Reçu :* 5 h. 15.)

Estimant que la garantie donnée par la France à la Roumanie lui confère l'obligation de nous tenir informés de ses préoccupations, M. Gafenco m'a convoqué ce matin pour me demander de faire part à Votre Excellence des appréhensions croissantes que lui cause la situation actuelle.

(1) **Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**

Le ministre des Affaires étrangères est en effet très alarmé des renseignements nombreux et concordants qui lui sont parvenus récemment d'Allemagne. Le Reich orienterait de plus en plus ses préparatifs vers l'éventualité d'un coup de force en direction du Sud-est, qui aurait pour but d'une part de couper et d'isoler les deux alliés roumain et polonais et, d'autre part, de s'assurer par une mesure hardie la possession immédiate du pétrole et du blé roumains, qui renforcerait considérablement sa situation au début d'hostilités éventuelles.

Des troupes et du matériel auraient été massés et d'importants travaux militaires entrepris à cet effet le long de la frontière nord de la Slovaquie et en Silésie.

Comme on ne met pas en doute à Bucarest que, de gré ou de force, la Hongrie autorisera le passage de l'armée allemande au cas où elle n'entrerait pas en guerre elle-même, on pense de plus en plus que la menace germanique pèse directement sur la frontière occidentale du pays, qui pourrait être atteinte à bref délai par les forces du Reich en cas d'agression : les craintes que cette ambassade a déjà indiquées au Département subsistent plus fortes que jamais; n'ayant pas encore reçu la plus grande partie des matériels modernes spécialement commandés à l'étranger, la Roumanie redoute pour le moment d'être hors d'état de résister avec succès malgré l'effort considérable entrepris depuis l'année dernière contre la surabondance des divers matériels allemands qui lui semblent devoir la submerger. Le ministre ne m'en a pas moins confirmé d'ailleurs la décision bien arrêtée du gouvernement roumain de défendre le pays jusqu'au bout par les armes.

Au fond, les déclarations du ministre dissimulent mal une interrogation anxieuse à notre adresse pour savoir par quel moyen concret les puissances occidentales compteraient remplir leurs engagements et venir en aide de façon rapide et efficace à la Roumanie.

Sans négliger certes la nervosité et le pessimisme que provoque chez M. Gafenco son état de santé, on ne peut nier que ses inquiétudes quant à la capacité de résistance de l'armée roumaine soient pour le moment en partie fondées. Je n'en ai pas moins cru devoir chercher à le rassurer en utilisant les informations dont je dispose, notamment celles contenues dans votre télégramme nº 468 (1).

Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a fait une communication à mon collègue britannique.

(1) **Du 5 août, non retrouvé.**

485

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3247, 3248 [1]. Réservé. *Rome, 10 août 1939, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 15 h.)

La présence de M. Mussolini à Rome pendant toute la dernière période des manœuvres et le fait qu'il n'a pas assisté à la revue de Turin ont intrigué les milieux diplomatiques romains. D'aucuns ont prétendu que le chef du gouvernement était souffrant. Mais l'opinion la plus répandue était que la gravité de la situation internationale avait retenu M. Mussolini dans la capitale, où le comte Ciano est lui-même constamment demeuré depuis quelques jours. La préparation de la rencontre de Salzbourg fournit, à n'en pas douter, l'explication cherchée.

Il est assurément difficile d'apprécier jusqu'à quel point le ministre des Affaires étrangères a fidèlement traduit les intentions de M. Mussolini lorsqu'il a affirmé à M. Helfand qu'il avait pour instructions d'exercer sur M. von Ribbentrop une action modératrice [2]. On peut cependant faire valoir qu'une telle action cadrerait avec les préoccupations manifestes qu'éprouve à l'heure actuelle le gouvernement italien d'éviter que l'aggravation de la tension à Dantzig ne conduise à un conflit, à l'idée duquel les dirigeants fascistes sentent bien que la nation italienne répugne très vivement.

Les propos et les impressions qui me sont rapportés ce matin me confirment que tel serait bien le sentiment des milieux politiques italiens devant l'éventualité d'une guerre provoquée par l'affaire de Dantzig. Mais ce sentiment se double du souci que peut-être l'Italie se trouve déjà trop profondément engagée vis-à-vis de l'Allemagne pour pouvoir attendre des effets utiles de l'action qu'elle exercerait à Berlin dans un sens pacifique.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Voir ci-dessus le no 478.

486

M. MEYER, DEUXIÈME SECRÉTAIRE INTERPRÈTE À L'AMBASSADE DE FRANCE À ANKARA,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA [1].

T. sans nº [2]. Urgent. *Ankara, 10 août 1939, 17 h. 55*

(*Reçu :* Istanbul, 19 h. 50.)

Cet après-midi, j'ai été convoqué... [3] au ministère des Affaires étrangères, où M. Acikalin m'a fait une communication verbale que je résume ci-après :

« Le ministre des Affaires étrangères roumain a fait part au chargé d'affaires de Turquie à Bucarest de renseignements reçus de Berlin, de source *très sûre*, d'après lesquels une tension particulière, jamais encore constatée jusqu'ici, se manifesterait dans la capitale du Reich.

« Il semble probable qu'une action soit déclenchée en direction du Sud-est vers le milieu de ce mois; elle aurait pour principal objectif la Roumanie.

« Le groupe des « bourgeois » marquerait une « vive inquiétude » à Berlin, tandis que la partie naziste se montrerait très belliqueuse ».

487

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nº 913 [4]. Très urgent. *Paris, 10 août 1939, 20 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1235-1236 [5].
Le groupe de 105 Schneider est en voie d'expédition.
L'État-major insiste, d'autre part, pour que le général turc qui traite la question d'achats de matériel à Londres soit invité à se rendre le plus tôt possible à Paris pour fournir aux services compétents toutes précisions utiles sur les commandes que son gouvernement se propose d'effectuer en France.

(1) L'ambassadeur se trouvait à Istanbul.
(2) Extrait des papiers Massigli.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Extrait des papiers Massigli.
(5) Du 9 août, reproduit ci-dessus sous le nº 480.

488

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1249 à 1252 (1). Secret. Réservé. Priorité absolue.

Istanbul, 10 août 1939, 18 h. 40, 20 h. 20, 20 h. 30.

(*Reçu :* 20 h., 22 h., 23 h., 21 h. 10.)

Au moment de partir d'Ankara, j'ai été informé que, abrégeant sa croisière, le roi Carol, sur le chemin du retour, rencontrera demain à Istanbul le président Ismet Inonu (2).

Secret. Cette modification des plans du Souverain serait provoquée par des informations alarmantes reçues à Bucarest et d'après lesquelles une attaque allemande contre la Pologne et la Roumanie pourrait être déclenchée dans une dizaine de jours (3).

Priorité absolue. — Dès sa descente d'avion, j'ai été informé que le secrétaire général des Affaires étrangères désirait me voir.

Numan Menemencioglu m'a confirmé l'information rapportée par mon télégramme précédent. Il a précisé d'après la communication faite au représentant turc à Bucarest :

1° Que l'opération serait déclenchée vers la fin du mois et non dans dix jours.

2° Que le front d'attaque comprendrait la zone des confins roumano-polonais et le territoire roumain plus au sud;

3° Que l'on paraissait très inquiet à Bucarest et qu'il inclinait à attribuer au renseignement une valeur sérieuse. Toutefois, il s'est trouvé d'accord avec moi pour reconnaître qu'il était difficilement concevable que l'Allemagne engageât une opération de force contre la Roumanie sans ultimatum préalable tendant à obtenir la libre disposition des céréales et des pétroles roumains. Il importait donc de savoir quelle attitude la Roumanie adopterait en face de pareil ultimatum. La rencontre de demain pourrait en fournir l'occasion.

Sur l'instruction de son ministre, Numan Menemencioglu devait voir ce soir l'ambassadeur de Pologne et lui demander :

1° Si l'on avait reçu à Varsovie des informations analogues;

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Sur l'entrevue des deux hommes d'État, voir ci-après le n° 540.
(3) Voir ci-dessus le n° 486.

2° Quelle attitude adopterait la Pologne en présence d'une attaque allemande dirigée contre la Roumanie seule.

L'entrevue entre le président Ismet Inonu et le roi Carol aura lieu demain à partir de 13 heures.

Si Votre Excellence a quelque suggestion à présenter touchant les questions qui pourraient utilement être posées au Roi ou les déclarations qui pourraient être faites du côté turc, M. Saraçoglu demande qu'elles me soient télégraphiées de toute urgence.

489

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2529, 2530. Confidentiel. *Londres, 10 août 1939, 21 h.* (1).

Le projet d'accord tripartite, qui vous a été soumis ces jours derniers par l'ambassade d'Angleterre (2), avait, avant d'être envoyé à Paris, été discuté la semaine dernière par le cabinet britannique.

Il y a lieu de noter que les ministres qui se trouvaient réunis ont été d'accord pour estimer que dans les circonstances actuelles, il importerait de conclure aussi rapidement que possible avec la Turquie.

Telle indication m'a été donnée aujourd'hui au Foreign Office, où j'avais insisté sur les résultats obtenus à Ankara par le général Huntziger (3) et sur la nécessité de ne pas laisser s'établir une équivoque dans l'esprit des officiers turcs sur la valeur réelle de la position militaire actuelle. Il m'a été répondu que tous les organismes techniques anglais qui avaient voix au chapitre s'étaient déjà prononcés pour que la signature de l'Angleterre pût être immédiatement apposée au bas du projet de convention militaire. Le War Office demande, il est vrai, une légère modification de rédaction pour l'article Ier, mais notre attaché militaire considère la requête anglaise comme laissant intact le projet établi (4).

(1) Par fil.

(2) Le 5 août. Le texte en est ci-dessus reproduit sous le n° 442.

(3) Sur la mission en Turquie de ce dernier, voir ci-dessus les nos 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399, 400, 421; ci-après le n° 526.

(4) Ce télégramme a été transmis le 11 août à Ankara sous les nos 916-917.

490

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1118 à 1124 (1). Réservé. *Varsovie, 10 août 1939* (2).

(*Reçu :* 22 h. 25, 22 h. 30, 22 h. 40, 21 h. 15, 21 h. 25, 21 h. 35.)

Nous venons, mon collègue anglais et moi, d'être reçus par M. Beck qui nous avait demandé de passer successivement ce soir à son cabinet.

Le ministre nous a donné connaissance d'une communication qui a été lue hier soir sans aucun commentaire par M. von Weizsäcker au chargé d'affaires de Pologne à Berlin et dont celui-ci a pu noter le texte intégral.

Usant de la même procédure, M. Beck a fait lire cet après-midi au chargé d'affaires d'Allemagne par M. Arciszewski la réponse du gouvernement polonais.

J'adresse à Votre Excellence, dans les télégrammes suivants, le texte de ces deux documents.

M. Beck a attiré tout spécialement mon attention sur un point : il a tenu à indiquer dans sa réponse que le gouvernement polonais qui, en dehors de toute obligation juridique, s'était prêté dans le passé à des échanges de vues avec le gouvernement du Reich sur le problème de Dantzig, ne repousserait les interventions éventuelles de l'Allemagne à ce sujet que si elles devaient se produire au détriment des droits et intérêts de la Pologne.

Tout en gardant son calme habituel, le ministre des Affaires étrangères considère que la démarche allemande constitue, dans les circonstances actuelles, un fait grave. Aussi m'a-t-il prié de demander à Votre Excellence si le gouvernement de la République ne jugerait pas opportun qu'une démarche soit faite à Berlin par notre ambassadeur parallèlement à une démarche dont pourrait être chargé l'ambassadeur d'Angleterre, en vue d'attirer l'attention du gouvernement du Reich sur les conséquences que seraient susceptibles d'entraîner pour la paix de nouvelles interventions de l'Allemagne dans la question de Dantzig.

Sir Howard Kennard a été chargé d'une communication correspondante.

M. Beck, après avoir insisté sur son désir que la démarche allemande ne soit pas divulguée, nous a demandé de lui faire connaître aussitôt que possible la réponse de notre gouvernement.

Texte de la déclaration lue par le sous-secrétaire d'État allemand au chargé d'affaires de Pologne :

« Le gouvernement du Reich a appris avec un vif étonnement la teneur de

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par téléphone.

la note du gouvernement polonais au Sénat de la ville libre de Dantzig par laquelle le gouvernement polonais demandait, sous une forme ultimative, l'annulation d'une prétendue mesure dont l'existence était fondée sur des bruits non véridiques [1]. Cette mesure, qui devait empêcher l'activité des inspecteurs polonais de douane, en réalité n'a pas été arrêtée par le Sénat. Au cas de refus, il y avait objet d'appliquer des mesures de représailles.

« Le gouvernement du Reich se voit obligé d'attirer l'attention sur le fait qu'une répétition de telles demandes ultimatives adressées à la ville libre de Dantzig ainsi que des menaces de représailles devaient amener une aggravation des relations polono-allemandes, pour les conséquences de laquelle la responsabilité va retomber uniquement sur le gouvernement polonais, le gouvernement du Reich étant obligé de refuser dès maintenant toute responsabilité à cet égard.

« En outre, le gouvernement du Reich attire l'attention du gouvernement polonais sur l'ultimatum que les mesures prises par lui, pour empêcher le [fait] de certaines marchandises de Dantzig en Pologne, sont susceptibles de causer à la population de Dantzig de lourdes pertes économiques.

« Si le gouvernement polonais voulait s'obstiner à maintenir de telles mesures, le gouvernement du Reich est d'avis que, dans l'état actuel des choses, il ne resterait à la ville libre de Dantzig que de chercher d'autres possibilités d'exportation et par cela aussi d'importation. »

Texte de la réponse polonaise communiquée au chargé d'affaires d'Allemagne à Varsovie.

« Le gouvernement de la République de Pologne a pris connaissance avec la plus vive surprise de la déclaration faite en date du 9 août 1939, par le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères du Reich, au chargé d'affaires par intérim de la Pologne à Berlin, relative aux rapports existant entre la Pologne et la ville libre de Dantzig. Le gouvernement polonais n'aperçoit, en effet, aucune base juridique susceptible de justifier une intervention de l'Allemagne dans lesdits rapports.

« Si des échanges de vues ont pu avoir lieu au sujet du problème de Dantzig entre le gouvernement polonais et le gouvernement du Reich, ceux-ci avaient pour seul fondement la bonne volonté du gouvernement polonais, et ne découlaient nullement d'une obligation quelconque.

« En réponse à ladite déclaration du gouvernement du Reich, le gouvernement polonais est obligé de prévenir le gouvernement du Reich qu'il réagira à l'avenir, comme jusqu'à présent, à l'égard de toute tentative des autorités de la Ville libre qui tendrait à compromettre les droits et intérêts que la Pologne y possède — en vertu de ses accords — à l'aide des moyens et des mesures qu'il jugerait seuls convenables à adopter et qu'il va considérer les interventions éventuelles du gouvernement du Reich au détriment de ces droits et intérêts, comme acte d'agression. »

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

491

M. DE LA TOURNELLE, CONSUL DE FRANCE À DANTZIG,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 126 (1). Très confidentiel. Réservé. *Dantzig, 10 août 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Le Gauleiter a été chargé par le Führer d'inviter le Haut-Commissaire à se rendre samedi (2), à Berchtesgaden.

M. Hitler lui aurait dit : « Nous allons dans l'obscurité, la situation devient dangereuse, aussi je désire voir M. Burckhardt dans l'objectivité duquel j'ai confiance. Si une solution est possible, j'espère qu'il la fera accepter par Londres et par Paris sans passer par Genève ».

Le Haut-Commissaire sera accompagné par M. Forster; il demande que le secret le plus absolu, condition du succès de sa mission, soit gardé sur son déplacement.

D'autre part, le Commissaire général et le président du Sénat doivent se rencontrer lundi chez lui afin de s'efforcer de résoudre les litiges relatifs aux douanes.

Communiqué à l'ambassade et à Berlin.

492

M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1125, 1126 (3). Réservé. *Varsovie, 10 août 1939* (4).

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Dans une conversation qu'il a eue à la fin de la matinée avec le haut-commissaire de la Société des Nations et que celui-ci a fait connaître au commissaire général de la Pologne, M. Forster a déclaré qu'à Berlin, on considérait la

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) C'est-à-dire le 12 août. Sur la rencontre du Führer et du Haut-Commissaire, voir le tome suivant.
(3) Ce télégramme est reproduit, avec des modifications de détail qui n'en changent pas le sens, au *Livre jaune* sous le nº 188.
(4) Par téléphone.

situation comme très sérieuse et que le Chancelier était outré de certains articles de la presse polonaise, il s'agit avant tout d'un article du *Czas* (1), publié il y a trois jours, fort maladroit, en effet, et qui a amené le gouvernement polonais à renouveler une fois de plus ses conseils de modération à la presse).

M. Forster a ajouté que M. Hitler lui avait prescrit d'éviter à Dantzig tout nouvel incident « pour ne pas compliquer les choses ».

M. Beck rapproche de cette dernière indication le fait que le discours prononcé cet après-midi à Düsseldorf (2) par le général von Brauchitsch (3) est relativement modéré, et il considère qu'il convient d'en tenir compte pour apprécier exactement la portée réelle de la démarche allemande.

493

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3254, 3255 (4). Réservé. *Rome, 10 août 1939, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit qu'il avait vu cet après-midi le comte Ciano auquel il était chargé de fournir des indications complémentaires sur les renforts que le gouvernement britannique a fait venir récemment et d'ailleurs à la demande du roi Farouk lui-même, des Indes en Égypte. Sir Percy Loraine a ajouté qu'il avait pris soin de spécifier au ministre des Affaires étrangères que la communication des précisions numériques qu'il lui donnait au sujet de ces renforts allait au-delà des obligations stipulées par l'accord anglo-italien et que par conséquent, elle constituait de la part de son gouvernement une amabilité qui ne pouvait créer un précédent.

L'ambassadeur a entretenu aussi le comte Ciano de son voyage à Salzbourg (5). Le ministre des Affaires étrangères lui a déclaré qu'un des échanges de vues prévus par le pacte de mai avait été jugé particulièrement utile au moment

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 465 (note).

(2) A Dantzig, indique par erreur le *Livre jaune.*

(3) Discours prononcé devant les ouvriers de la fabrique d'armement *Rheinmetall* de cette ville. Le général y louait les ouvriers des usines d'armement pour l'œuvre par eux accomplie, soulignait la nécessité pour l'Allemagne d'être forte, indiquait notamment : « L'Allemagne n'a pas... besoin d'intimider le monde avec des menaces, mais elle ne se laisse pas non plus intimider, en tout cas, par les folles menaces de certains généraux étrangers qui annoncent déjà une bataille victorieuse aux portes de Berlin et une nouvelle paix de Versailles ». Il ajoutait : « Jamais le Führer n'exposera à la légère la vie de chaque Allemand. Mais si un jour il exige de nous le dernier et le plus grand sacrifice, alors nous pourrons être sûrs qu'il n'y aura aucune autre issue et que ce sacrifice sera, pour la conservation de notre peuple, une nécessité inéluctable » (télégramme de Berlin n° 2143, du 10 août).

(4) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(5) Où il devait rencontrer son homologue allemand : se reporter au tome suivant.

où la polémique polono-allemande au sujet de Dantzig atteignait une acuité préoccupante. Le comte Ciano a évoqué à ce propos les répercussions profondes qu'avait suscitées en Allemagne l'article du journal polonais le *Czas* (1). Il a indiqué d'autre part qu'aucun ordre du jour n'avait été fixé pour la réunion. Enfin, le comte Ciano a fait part à son interlocuteur de son intention de revenir à Rome lundi, ajoutant cependant qu'il n'était pas impossible que, si le temps et les circonstances s'y prêtaient, il prolongeât de quarante-huit heures son séjour dans un but de repos.

494

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 848 à 850 (2). Réservé. *Moscou, 10 août 1939, 23 h. 33, 23 h. 30, 23 h. 32.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 24 h.)

Mon collègue polonais a fait le 9 à M. Molotov la visite à laquelle se réfère mon télégramme no 834 (3). Ils n'ont parlé que de questions secondaires, notamment d'un incident de frontière vieux d'un mois et au cours duquel une sentinelle russe a été tuée.

Bien que les points de vue des deux gouvernements aient été opposés, M. Molotov a accepté de bonne grâce de considérer l'affaire comme close.

Se félicitant de constater les bonnes dispositions d'esprit du Commissaire, l'ambassadeur estime que pour le moment, il n'est pas nécessaire que son gouvernement sorte vis-à-vis de l'U.R.S.S. de l'expectative qu'il garde dans les questions de politique générale. Cela ne lui paraît ni urgent, ni opportun.

Il suffit, à son avis, de poursuivre la négociation commerciale visée par mon télégramme précité. Mon collègue m'a dit qu'elle porte principalement sur des problèmes de transit dont la solution serait des plus importantes pour le ravitaillement de la Pologne en cas de guerre. Le commissaire du peuple au Commerce extérieur justifie sa lenteur à conclure par la nécessité où il serait de tenir compte des incidents possibles sur les rapports de commerce et de transit entre l'U.R.S.S. et ... (4).

Les négociateurs polonais ayant fait valoir l'importance d'une prompte solution pour le cas de guerre, il [leur] aurait répondu que l'affaire serait alors, vu le cas de force majeure et pour aider la Pologne, très rapidement arrangée.

(1) Sur ce récent article, voir ci-dessus le no 465 (note).
(2) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(3) Du 7 août, ci-dessus reproduit sous le no 455. Une note du bureau du chiffre indique que ce télégramme n'étant pas encore parvenu à Paris où il arrivait en effet le 11, à 18 h 20 — répétition en avait été demandée à l'ambassade.
(4) Lacune de déchiffrement.

Cette réponse confirme mon collègue dans son opinion optimiste qu'il n'y a pas lieu pour son pays de s'avancer davantage.

Je lui ai dit qu'à mon avis, la question n'était pas si simple ni si facile et que son gouvernement ferait sagement de ne pas se désintéresser des prochaines conversations militaires de Moscou.

495

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1291, 1292. *Washington, 10 août 1939, 21 h.*

(*Reçu :* le 11, 7 h., 6 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 1278 du 8 août [1].

Le sous-secrétaire d'État m'a dit aujourd'hui qu'il avait personnellement insisté, malgré d'autres avis exprimés au sein même du département d'État, pour que soit consenti au gouvernement espagnol le crédit destiné à l'achat de coton. Il avait en effet jugé opportun de ne pas traiter le général Franco en paria relégué dans le camp des puissances totalitaires. Le récent remaniement ministériel [2] ne lui paraissait pas infirmer cette manière de voir.

J'ai demandé à M. Sumner Welles s'il n'avait pas eu également souci de donner satisfaction à certains gouvernements sud-américains favorables à la cause nationaliste. Il m'a répondu que cette considération n'avait pas joué dans la circonstance, car le général Franco semblait s'être aliéné le sentiment de toute l'Amérique latine en persistant à exiger la livraison des réfugiés politiques auxquels l'ambassade du Chili à Madrid avait donné asile. Une démarche collective allait sans doute être faite auprès du gouvernement espagnol par tous les représentants sud-américains.

[1] Non reproduit. Ce télégramme indiquait que la Banque des importations et exportations américaine avait garanti jusqu'à concurrence de 80 % un crédit d'environ 13.750.000 dollars consenti par huit des principales banques de New York pour financer l'achat par l'Espagne de balles de coton.

[2] Le général Franco signait le 9 août un décret nommant M. Serrano Suñer président de la Junte politique de la Phalange, ainsi promu seconde personnalité de l'État espagnol. Le même décret nommait le général Muñoz Grande secrétaire général et chef de la Phalange. Le 10 août, Franco constituait un nouveau gouvernement dont il assurait la présidence, où M. Serrano Suñer conservait le portefeuille de l'Intérieur et où les Affaires étrangères revenaient au colonel Beigbeder.

496

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº [1115] (1). *Varsovie, 10 août 1939, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 11, 8 h. 15.)

Je me réfère au télégramme de Moscou qui m'a été communiqué sous les nos 553-554 (2).

Les télégrammes de cette ambassade nos 1064, 1071 et 1073 (3) ont renseigné Votre Excellence sur l'opinion la plus récente des dirigeants polonais à l'égard des Soviets et des négociations de Moscou.

Ainsi que le général Stachiewicz l'a indiqué au général Musse, au cours d'un récent entretien (4), les Polonais écartent l'idée de participation sous une forme quelconque aux entretiens militaires qui vont s'engager.

Ils n'envisagent d'entamer des pourparlers de ce genre avec l'U.R.S.S. qu'à l'heure où une guerre éclaterait avec la pensée qu'à ce moment, en présence du danger commun et immédiat, il leur serait facile de trouver avec les Russes les bases d'une collaboration qu'ils ont déjà certainement étudiée d'ailleurs en ce qui les concerne.

Dans ces conditions, il est à souhaiter que nous puissions éviter qu'une invitation à participer aux prochaines négociations de Moscou soit adressée à la Pologne.

S'il devait en être autrement, il serait en tout cas essentiel qu'aucune publicité ne soit donnée aux sollicitations qui lui viendraient de Moscou.

Communiqué à Moscou.

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Il s'agit vraisemblablement du télégramme de Moscou nos 840-841, du 8 août, ci-dessus reproduit sous le nº 471.

(3) Le télégramme nº 1064, du 31 juillet, n'a pas été retrouvé; le télégramme nº 1071, du 2 août, est ci-dessus reproduit sous le nº 397. Quant au télégramme nº 1073, du 3 août, il ne faisait que résumer l'entretien de la veille entre les généraux Musse et Stachiewicz (entretien dont l'attaché militaire a donné un large compte rendu ci-dessus publié sous le nº 403).

(4) Voir ci-dessus le nº 403.

497

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2149. *Berlin, 10 août 1939* (1).

(*Reçu :* le 11, 12 h. 30.)

Les paroles du général Brauchitsch (2) n'ont provoqué aucune inquiétude nouvelle à l'ambassade de Pologne. M. Lipski est d'ailleurs absent et se trouve à Varsovie pour deux ou trois jours.

Ses collaborateurs attachent plus d'importance au discours que prononcera ce soir M. Forster (3). Étant donné les liens personnels très étroits qui unissent l'orateur au Führer — M. Forster serait l'un des rares Allemands jouissant du privilège de tutoyer M. Hitler et de l'appeler par son prénom — et le fait qu'il revient directement de Berchtesgaden, on peut considérer que ce discours sera l'expression même de la pensée du Chancelier s'il n'a pas été dicté par lui. Nos collègues polonais s'attendent toutefois à une sortie violente, mais sans conséquences « décisives ».

S'ils ne sont pas plus pessimistes que par le passé, ils ont été cependant frappés par l'annonce officielle de la prochaine rencontre Ribbentrop-Ciano (4) et se demandent quelles conclusions tirer de cette consultation. L'un d'entre eux a fait remarquer à l'un de mes collaborateurs que la date de cette rencontre n'était pas précisée comme si l'on voulait ne révéler certaines décisions qu'au dernier moment.

Selon les informations de l'ambassade de Pologne, la population de Dantzig et ses dirigeants témoigneraient actuellement d'une grande nervosité et nombre d'habitants de la Ville libre commenceraient à se repentir de s'être laissé entraîner dans une situation sans issue. Un récent incident aurait donné la mesure de cette nervosité. Une fusillade sans importance ayant éclaté de nuit entre postes dantzicois et postes polonais, le bruit se serait répandu dans la ville que les troupes polonaises faisaient irruption. M. Forster aurait alors adjuré M. Greiser de téléphoner immédiatement au Haut-Commissaire pour le supplier d'intervenir auprès de M. Chodacki. M. Greiser se serait acquitté de cette mission et aurait téléphoné à M. Burckhardt dans des termes

(1) Par courrier en clair.
(2) A Düsseldorf : voir ci-dessus le nº 492 (note).
(3) Sur ce discours, voir ci-après le nº 514.
(4) Par télégramme nos 2140-2141, du 10 août, le chargé d'affaires faisait état de l'annonce officielle, dans la matinée, d'une prochaine rencontre Ribbentrop-Ciano à Salzbourg « afin d'examiner les questions intéressant la politique commune des deux pays alliés ». Ce télégramme est reproduit sous le nº 502.

qui trahissaient un complet affolement. L'incident ramené à ses justes proportions, M. Forster et M. Greiser auraient été très ennuyés de leur geste irréfléchi.

Il est possible que le discours de ce soir soit, par quelque côté, une revanche à cette humiliation *.

498

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1112 (1). Réservé. *Varsovie, 10 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 11, 17 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1100 (3).

Dans une conversation avec notre attaché militaire, le général Stachiewicz a donné à celui-ci, sur les dispositions de l'Italie, des indications concordant avec ce que m'en a dit M. Beck.

Le chef du grand État-major [a dit] que, d'après ses renseignements, il était certain que non seulement l'Italie ne voulait pas prendre part à une guerre, mais qu'elle ne s'y préparait pas et qu'on ne constatait, en ce moment, aucune activité spéciale dans ses établissements industriels.

499

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 844, 845. *Moscou, 10 août 1939* (4).

(*Reçu :* le 16, 11 h. 30.)

L'ancien ministre de Tchécoslovaquie m'a dit le 10 courant que le gouvernement de l'U.R.S.S. lui a confirmé sa décision de ne reconnaître en rien l'état de choses résultant du coup allemand de mars dernier en Bohême, Moravie

(*) Note manuscrite initiale du document : *M. Arnal. Il serait important de savoir par Burckhardt si le récit est véridique, 11 août.*

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Par courrier, en clair.

(3) Du 8 août, non retrouvé.

(4) Par poste.

et Slovaquie. Le commissariat aux Affaires étrangères laisse sans réponse toutes les communications de l'ambassade d'Allemagne au sujet des affaires tchécoslovaques, même les plus banales telles que les visas de passeports.

Le gouvernement de l'U.R.S.S. a d'autre part donné à M. Fierlinger l'assurance de son ferme appui à la cause tchécoslovaque si la prochaine réunion de Genève devait en être saisie. M. Molotov a envoyé comme instructions à M. Maisky de se mettre à ce sujet d'accord avec M. Benès pour le cas où ce dernier voudrait faire déposer un mémorandum à la Société des Nations.

500

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2527, 2528. *Londres, 10 août 1939* (1).

L'ambassadeur d'Allemagne a été reçu avant-hier par lord Halifax.

Le Dr. von Dirksen a tout d'abord déclaré au secrétaire d'État qu'étant sur le point de partir en congé, il n'avait pas voulu quitter Londres sans avoir eu un entretien avec lui. L'ambassadeur a ensuite affirmé que si la situation actuelle pouvait être considérée comme très sérieuse, il se refusait néanmoins pour sa part à croire à une crise imminente.

M. von Dirksen s'est ensuite élevé contre la politique que poursuivent actuellement la France et la Grande-Bretagne, politique qui en constituant des « blocs » d'un caractère nettement antiallemand, crée les plus graves dangers.

Lord Halifax a fait remarquer à son interlocuteur que la Grande-Bretagne avait été obligée par les dirigeants allemands eux-mêmes à adopter la politique qu'elle poursuivait actuellement. Il a ensuite défini la situation de l'Angleterre en des termes très généraux mais conformes aux récentes déclarations faites par lui tant à Chatham House (2) qu'à la Chambre des lords et que vous connaissez.

(1) Par téléphone.
(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 70.

501

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2134, 2135 (1). *Berlin, 10 août 1939, 12 h.*

On confirme, de source autorisée, que le ministre des Affaires étrangères de Hongrie a rendu visite hier à M. von Ribbentrop à Salzbourg (2). On indique toutefois qu'il s'agit d'une visite de caractère absolument privé.

La journée de demain donnera lieu à deux discours qui sont annoncés officiellement.

D'une part, le général Brauchitsch, suivant l'exemple du maréchal Goering, s'adressera aux ouvriers de Rheinmetall à Düsseldorf (3). Son allocution sera radiodiffusée et la presse lui accorde dès maintenant une grande importance.

D'autre part, M. Forster, de retour à Berchtesgaden, prendra la parole à Dantzig au cours d'une manifestation destinée à protester contre les « prétentions » et les « provocations » polonaises » (4).

502

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2140, 2141 (5). *Berlin, 10 août 1939, 13 h. 30.*

On annonce officiellement, ce matin, que M. von Ribbentrop rencontrera, ces jours-ci, à Salzbourg, le comte Ciano « afin d'examiner les questions intéressant la politique commune des deux pays alliés ». Je me permets de rappeler à ce sujet à Votre Excellence les indications de mon télégramme no 2129 (6).

D'autre part, il m'est signalé de bonne source que le Führer a assisté à l'entrevue qui a eu lieu, mardi dernier, dans la même ville, entre le ministre des Affaires [étrangères] du Reich et le comte Csaky (7). Ce fait semble

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Où le ministre allemand devait rencontrer son homologue italien.
(3) Sur l'allocution du général, voir ci-dessus le no 492 (note).
(4) Sur l'allocution du gauleiter de Dantzig, voir ci-après le no 514.
(5) Extrait des archives de l'ambassade.
(6) Du 8 août, reproduit ci-dessus sous le no 467.
(7) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le no 501.

confirmé par la presse allemande de ce matin, qui annonce que le Führer était présent à Salzbourg, mercredi soir.

Il me revient, en outre, de source généralement bien informée, que c'est sur l'ordre et sur les instructions précises du Chancelier que M. Forster prononcera ce soir, à Dantzig, une allocution dont le ton serait très véhément à l'adresse de la Pologne (1). Cette allocution serait radiodiffusée par le poste de Dantzig.

M. Forster reviendrait presque immédiatement en Allemagne et prendrait la parole samedi prochain à Furth, près de Nuremberg, qui est sa ville natale.

A la Wilhelmstrasse, on a laissé entendre hier, à l'un de nos correspondants, que le moment n'était peut-être plus éloigné où le gouvernement du Reich prendrait à son compte la défense diplomatique des intérêts de Dantzig en face de la Pologne.

503

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2145 (2). Secret. *Berlin, 10 août 1939* (3).

Durant la période du 2 au 10 août, les préparatifs militaires du Reich se sont accélérés et amplifiés. Il y a huit jours, on commençait à voir se dessiner des mouvements de grandes unités vers l'Est. Aujourd'hui, on constate, en Haute-Silésie, face à la Silésie polonaise, l'amorce d'une concentration de forces allemandes, tandis que l'arrivée de contingents assez importants est signalée en Prusse orientale.

Le détail des mesures militaires prises au cours de la dernière semaine a été indiqué par notre attaché militaire dans une note transmise au Département par bordereau nº 706 (Europe). Seuls, les traits essentiels seront brièvement soulignés ici.

1º *Les appels de réservistes* se multiplient, décimant la population civile. Ces appels continuent d'atteindre les hommes d'âges les plus divers. A Sarrebruck, ont été convoqués le 3 août des hommes appartenant aux classes 1893 à 1897, ainsi que des réservistes de la classe 1910.

A Cologne, plusieurs centaines d'appels ont porté sur les classes 1895 à 1899; la durée des convocations reste très variable, ainsi qu'il a déjà été signalé. Elle va de quelques jours à quatre mois. Parfois même, aucune limitation de durée n'est prévue : c'est le cas pour des hommes de la classe 1916

(1) Sur cette allocution, voir ci-après le nº 514.
(2) Extrait des archives de l'ambassade.
(3) Par courrier, en clair.

convoqués à Duisbourg. Un fait nouvellement constaté est l'appel de réservistes de classes anciennes, qui reçoivent leur équipement et leur armement individuel et sont renvoyés au bout de huit jours dans leurs foyers avec un ordre de mobilisation. Ce cas a été observé à Duisbourg, à Hamborn et à Mulheim. Les locaux deviennent ainsi disponibles pour d'autres réservistes. De divers côtés (Rhénanie et Haute-Silésie), on signale la réquisition d'établissements scolaires pour loger les troupes, comme cela avait été le cas en septembre dernier. Ces réquisitions d'établissements scolaires paraissent même revêtir une ampleur plus grande que l'automne dernier. C'est ainsi que presque toutes les écoles de Dresde sont occupées par des réservistes de tout âge, alors qu'en septembre, cette mesure n'avait pas été prise dans la capitale saxonne.

Le fait déjà observé à Munich de l'ajournement au 15 ou 20 août de convocations qui devaient avoir lieu le 1er août vient d'être signalé également à Berlin. Est-ce un indice que l'armée a moins besoin d'hommes? Il est plus probable que l'afflux trop intense de réservistes a causé des encombrements.

Il demeure extrêmement difficile d'apprécier — même d'une façon très approximative — le nombre d'hommes appelés sous les armes. Cependant, un fait a pu être établi d'une façon certaine : la mise sur pied de divisions dites d'exercice (*Übungsdivisionen*), qui paraissent être de véritables unités de réserve. D'après une indication de source italienne, jusqu'ici non contrôlée, qu'a recueillie notre attaché militaire, le Haut commandement aurait décidé la mise sur pied de 25 « divisions d'exercice ». On ignore dans quelle mesure cette mise sur pied est déjà réalisée ou en voie de réalisation. A titre de comparaison, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, lors de la crise germano-tchèque, en septembre 1938, vingt divisions de réserve (dites divisions de formation) avaient été constituées.

2° *Les réquisitions* ont, depuis le 1er août, pris un grand développement. Dans presque toutes les villes d'Allemagne — notamment à Berlin — des commissions militaires (*Militärische Beschaffungskommissionen*) ont procédé à l'inspection et à la réquisition de voitures automobiles.

Depuis le début du mois, la vente d'essence aux particuliers a été considérablement restreinte. De nombreux postes de distribution ont été supprimés. Les possesseurs de pompes à essence ont été tenus de conserver en stock la moitié de la capacité de leurs réservoirs, sous menace de sanctions, pouvant aller jusqu'à trois mois de prison. A la plupart des clients de passage, les garagistes répondent que leurs pompes sont vides, ou ne leur vendent que de très faibles quantités (5 ou 10 litres). En revanche, en Silésie, des postes spéciaux sont réquisitionnés ou installés pour la *Wehrmacht*.

A aucun moment au cours de la crise de l'année dernière, les restrictions de carburants *n'avaient été si générales et si sévères*.

3° *Des mouvements de troupes* et des convois de matériel continuent à sillonner toutes les provinces du Reich. Ces déplacements demeurent très difficiles à suivre. Toutes les précautions sont prises pour déjouer ou même pour égarer les observations. L'absence de numéros apparents est devenue la règle pour toutes les unités en mouvement.

Dans les garnisons, on constate de nombreux départs de troupes. Outre ceux qui ont déjà été signalés, on a relevé, depuis le début du mois, le départ de la 7e division (Munich), des troupes de Dresde, de Leipzig, de Kustrin, ainsi que de mystérieux embarquements à Hambourg. Dans ce port, le bassin de l'*Oderhafen* (où se faisaient, pendant la guerre d'Espagne, les embarquements pour la péninsule ibérique) à été réquisitionné et interdit au public. Une quinzaine de vapeurs chargés dans le plus grand secret — surtout de matériel de guerre — ont quitté l'*Oderhafen* dans la nuit du 3 au 4 août, à destination, croit-on, de la Prusse orientale.

A Munich, on a constaté que les casernes abandonnées par la 7e division se sont immédiatement remplies de réservistes qui ont pris, sans tarder, des dispositions pour partir à leur tour, afin, sans doute, d'être remplacés par une seconde réserve.

S'il est relativement aisé de constater les départs, il n'en va pas de même pour établir les destinations.

D'une façon certaine, on a pu cependant observer (8 août) d'importants rassemblements de troupes dans le fond de la poche silésienne, à proximité immédiate de la région industrielle polonaise de Katowice (en l'espèce, 8 régiments d'infanterie, 5 régiments d'artillerie, 2 bataillons de pionniers et 4 groupes de transmission, soit à peu près les effectifs de 3 divisions dans la région de Beuthen, Gleiwitz, Ratibor).

D'autre part, l'information relative à une forte densité de troupes aux alentours de Morawska-Ostrawa (en deçà de la frontière slovaco-morave, non loin de Teschen) a été confirmée. A Dresde, on a observé ces jours derniers le passage d'incessants convois de matériel, prenant la route de Bautzen et allant probablement vers la Silésie. Certains de ces convois étaient accompagnés de mitrailleuses jumelées, placées sur des camions pour assurer la défense antiaérienne. D'autre part, plusieurs milliers d'hommes (3.000 *S.S.* et 3.000 hommes du Génie) auraient débarqué à Koenigsberg, ainsi qu'une centaine de chars, ce qui expliquerait sans doute en partie les mystérieux chargements de Hambourg et le départ de Munich d'un régiment de *S.S.* Il est d'ailleurs possible que l'envoi de troupes en Prusse orientale ait été, dans une certaine mesure, motivé par le souci d'assurer la sécurité du Führer, qui doit se rendre à Tannenberg le 27 août.

Pour ce qui est des frontières occidentales, on continue à relever surtout des expéditions, dans cette direction, de matériel de guerre, notamment d'engins de D.C.A. 27 régiments de D.C.A. assureraient la protection de la frontière ouest.

*
* *

De ces renseignements — si incomplets et si fragmentaires qu'ils puissent être — paraissent se dégager les deux faits suivants :

— Le Reich est en train de mettre sur pied un dispositif militaire qui, en l'état actuel des informations, paraît surtout dirigé contre la Pologne. Le fait que des réservistes ont reçu des feuillets d'appel les invitant à rejoindre leurs

corps à Posen, à Graudenz, à Bromberg dès le deuxième ou le troisième jour de la mobilisation indiquerait que ce dispositif a en vue une attaque brusquée et une campagne très rapide.

— L'armée allemande s'emploie de tous ses moyens, d'ailleurs, à bien des égards, moins au point qu'on ne le proclame outre-Rhin, à se mettre en mesure de répondre — comme vient de le promettre le général von Brauchitsch — à l'ordre du Führer, si celui-ci exigeait de chaque soldat le dévouement suprême [1].

Reste à savoir si un tel ordre sera donné, la perspective d'une guerre étant au moins aussi redoutable pour le Reich que pour ses adversaires éventuels.

504

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2146. [2] *Berlin, 10 août 1939* [3].

La pause marquée, dans la campagne antipolonaise, à la suite de l'acceptation verbale, samedi dernier (5 août) par le président Greiser, de l'ultimatum polonais dans l'affaire des inspecteurs des Douanes [4], n'aura été que de courte durée. Les nazis de Dantzig, aussi bien que du Reich, d'abord quelque peu surpris par la résistance polonaise, n'ont pas tardé à se ressaisir. A l'heure actuelle, l'agitation contre la Pologne est plus violente que jamais.

Négligeant complètement les origines de la crise actuelle, les Allemands de Dantzig, aussi bien que du Reich, se prétendent menacés afin de pouvoir, eux aussi, se faire menaçants avec une apparence de justification. Derrière la question de la Ville libre apparaît de plus en plus nettement, dans toute son ampleur et avec un caractère de plus en plus aigu, l'hostilité foncière entre Allemands et Polonais, artificiellement masquée par l'accord de 1934.

1º Dans la journée du 5 août, M. Greiser, président du Sénat, déconcerté par la volonté de résistance soudainement manifestée par le gouvernement de Varsovie, avait paré au plus pressé, en donnant des assurances verbales et en promettant de les confirmer par écrit dans la journée de lundi. On avait pu avoir, un instant, l'impression que les autorités de Dantzig allaient chercher par la voie des négociations une solution du litige soulevé par la Ville libre des inspecteurs des Douanes polonais.

[1] Allusion au discours prononcé le jour même par le général à Düsseldorf : voir ci-dessus le nº 492 (note).

[2] Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le nº 189, à l'exception du dernier paragraphe.

[3] Par courrier, en clair.

[4] Sur cette affaire, voir ci-dessus les nºs 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453.

La presse allemande elle-même, malgré le caractère tendancieux de la version qu'elle a publiée des tractations de samedi dernier entre les autorités de la Ville libre et M. Chodacki, laissait, en effet, entendre que des négociations allaient s'engager entre Dantzig et les Polonais. Le communiqué de l'agence D.N.B. les mentionnait.

Mais dans la note remise le 7 par le Sénat à M. Chodacki, il ne serait plus question de négocier, indique notre consul à Dantzig. En tout cas, les journaux du Reich, dès le 9 août, n'en parlaient plus, se contentant de proclamer la nécessité d'un règlement rapide et radical de la question. Le même jour, on annonçait que M. Forster prendrait la parole dans la soirée du 10 août, au cours d'une grande manifestation de la population dantzicoise pour « protester contre les menaces polonaises ».

Il est difficile de ne pas voir dans cette décision le résultat de l'entrevue que le gauleiter de Dantzig a eue avec M. Hitler à Berchtesgaden, dans la journée du 8 (1). L'article du *Czas* (2) a peut-être contribué à suggérer au Chancelier l'idée d'une protestation solennelle et énergique de la Ville libre contre les « menaces polonaises ». En réalité, le moment était venu pour les nazis de changer de tactique. La méthode du grignotage se heurtait désormais à la volonté de résistance du gouvernement de Varsovie. Il fallait donc revenir à la méthode d'intimidation, mais en se donnant, cette fois, les allures d'une victime sur laquelle pèseraient d'intolérables menaces et qui serait obligée de se défendre par tous les moyens.

Tel est, sans doute, le sens de l'allocution que prononcera ce soir à Dantzig M. Forster (3), allocution qui a été rédigée sur les instructions de M. Hitler et dont les services officiels allemands annoncent à l'avance qu'elle sera véhémente.

En s'ingéniant à créer ainsi une situation intenable entre Dantzig et Varsovie, et, semble-t-il, à ruiner ainsi toute possibilité d'arrangements à l'amiable entre ces deux états, les dirigeants du Reich poursuivraient, d'ailleurs, à en croire certaines indications de source bien informée, un but bien déterminé : amener le Sénat à déclarer qu'il ne peut plus conduire lui-même de pourparlers avec la Pologne et à demander au Reich d'assurer, sur le terrain diplomatique, la défense des intérêts de la Ville libre. Il s'agirait de préparer le désistement diplomatique de Dantzig en faveur du Reich. Les difficultés entre Dantzig et Varsovie se trouveraient ainsi transformées en un conflit direct entre Varsovie et Berlin. Ce serait là une procédure analogue à celle qui a été suivie dans l'affaire des Sudètes, le Reich s'étant, au moment décisif, substitué à M. Henlein. Entre-temps, la campagne d'excitation contre la Pologne a, dans la presse allemande, dépassé de beaucoup le cadre du litige surgi à propos de Dantzig.

Exploitant quelques articles — assez maladroits dans les circonstances actuelles — de périodiques polonais, tels que celui du *Czas* avant-hier,

(1) Quelques renseignements peuvent être trouvés sur la rencontre des deux hommes, en dépit de l'absence d'un compte rendu dans la correspondance de Berlin : voir ci-dessus le nº 464.
(2) Sur cet article, voir ci-dessus le nº 465 (acte).
(3) Sur cette allocution, voir ci-après le nº 514.

puis celui du *Kurier Polski* aujourd'hui, les journaux du Reich proclament maintenant à grand renfort de manchettes sensationnelles que la Pologne ne cherche pas seulement à « conquérir » Dantzig et la Prusse orientale et à atteindre la ligne de l'Oder, mais qu'elle veut la destruction complète du Reich, et l'anéantissement du peuple allemand, comme Rome voulait, jadis, la ruine de Carthage. Normalement, de pareilles menaces — si elles sont réellement proférées en Pologne — ne devraient guère émouvoir un pays aussi fier de ses dimensions et de sa force que le Reich grand allemand. Elles ne devraient provoquer que des commentaires railleurs. En fait, elles sont exploitées à fond pour attiser les haines contre la Pologne et paraissent traduire l'intention d'aggraver systématiquement la crise actuelle.

Les manifestations oratoires auxquelles se sont livrées, ces jours-ci, certaines personnalités éminentes du IIIe Reich, notamment le maréchal Goering et le général von Brauchitsch, ne sont guère de nature, non plus, à faciliter une solution de cette crise.

Lors du vingtième [1] anniversaire de l'entrée de l'Allemagne en guerre, l'ambassade avait signalé la double préoccupation manifestée par les dirigeants du Reich : persuader le peuple que l'Allemagne était menacée et que si le Reich faisait la guerre, ce serait pour se défendre; convaincre l'opinion qu'une guerre ne pourrait être que victorieuse pour les armes allemandes, le Reich étant invulnérable et irrésistible.

C'est cette double préoccupation que trahissent l'allocation prononcée dimanche par le maréchal Goering devant les ouvriers de *Rheinmetall*, l'interview accordée par lui à la *Nachtausgabe* (9 août) et les paroles adressées aujourd'hui même par le général von Brauchitsch aux travailleurs des usines d'armement *.

Dans les circonstances actuelles, ces déclarations pourraient apparaître comme la harangue d'un chef à sa troupe avant de la mener à l'assaut contre l'ennemi polonais et contre les « puissances d'encerclement ».

Mais il n'est pas certain que tel en soit le véritable sens et que tel soit également le but de la campagne antipolonaise, dont nous constatons à l'heure actuelle la recrudescence.

Le général von Brauchitsch a déclaré que, si le Führer exigeait du soldat allemand le dernier et le plus grand sacrifice, chacun répondrait à son appel, mais il a assuré également que le Chancelier n'exposerait pas à la légère la

(1) Lire en fait : vingt cinquième.

(*) *Note du document :* Messages téléphonés nos 2109 du 6 août, 2143 du 10, et lettre « Europe » no 718 du 10 août.

[Le télégramme no 2109, non reproduit, analysait l'allocution prononcée la veille par le maréchal Goering à Dessau, devant les ouvriers des usines Junkers, où il se félicitait de la puissance de la Luftwaffe et soulignait la volonté de tous d'empêcher une réédition de la paix de Versailles : si les Allemands ne voulaient pas la guerre, ils s'armaient cependant pour soutenir victorieusement la lutte à laquelle ils étaient contraints.

Le télégramme no 2143 est analysé ci-dessus sous le no 492 (note). Quant à la dépêche no 718, elle relatait une interview de Goering par un représentant de la presse nationale-socialiste, où il se félicitait de l'harmonie existant entre le peuple allemand et ses chefs quant aux buts à atteindre, du progrès de l'activité économique, du haut degré de sécurité assuré à la Ruhr et à la ligne Siegfried contre les attaques aériennes, ainsi que du calme de la population, décidée à se défendre si les autres lui refusaient la paix.]

vie d'un Allemand et qu'il ne s'y résoudrait que s'il n'y avait pas d'autre issue.

Quant au maréchal Goering, il s'est surtout appliqué à masquer les points faibles de la cuirasse allemande. Il a tenu à affirmer que « le Reich ne voulait pas la guerre, qu'il attendait calme et plein de confiance dans le Führer la paix qu'il désirait; mais qu'il se défendrait si on lui refusait cette paix ou si quelqu'un commettait la sottise de plonger l'Europe dans une guerre ».

Ni le maréchal Goering, ni le général von Brauchitsch n'ont abordé le problème de Dantzig. Le fait mérite d'être noté.

La campagne d'excitation à laquelle on assiste actuellement en Allemagne peut tendre à plusieurs buts :

— ou préparer les esprits à une guerre, dont la perspective est loin d'enthousiasmer le peuple allemand dans son ensemble;

— ou ménager au gouvernement du Reich des voies de retraite. De demandeur qu'il était, le Reich est en effet passé défendeur. A lire les journaux allemands, il s'agit moins aujourd'hui d'annexer Dantzig que d'empêcher la Pologne de le conquérir, ce dont le gouvernement de Varsovie n'a jamais eu l'intention.

— ou d'intimider les Polonais et bluffer les puissances occidentales, dans l'espoir soit d'amener la Pologne à composition, soit de l'isoler.

On ne saurait écarter *a priori* aucune de ces hypothèses [1].

A mon avis, cependant, c'est la troisième qui, aujourd'hui encore, est la plus vraisemblable. Le soin avec lequel la presse allemande relève en France et en Angleterre les moindres critiques à l'adresse de la Pologne est à cet égard caractéristique. D'autre part, divers symptômes semblent indiquer que l'Allemagne ne songe pas à une action immédiate ou très proche. Des préparatifs très sérieux sont en cours pour organiser la manifestation du 27 août et le congrès de Nuremberg. Or, on considère généralement qu'après le Congrès qui, de toute manière, apportera, pendant trois semaines, une grande désorganisation dans les transports, que l'automne serait bien avancé pour entamer une action militaire de grande envergure.

[1] Le texte reproduit au *Livre jaune* se termine ici.

505

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2148 (1). *Berlin, 10 août 1939* (2).

Dans leurs entretiens avec les secrétaires de cette ambassade, les diplomates italiens de Berlin se montrent assez sceptiques quant à l'éventualité d'une extension prochaine de l'alliance militaire germano-italienne au Japon (3).

D'après l'un d'entre eux, le gouvernement fasciste répugnerait à prendre parti d'une manière trop appuyée dans le conflit d'Extrême-Orient. Le comte Ciano, qui a séjourné en Chine, aurait gardé une certaine sympathie pour la cause chinoise et serait conscient du danger que l'expansion japonaise fait courir aux intérêts communs des puissances européennes dans l'empire du Milieu.

Je transmets ces indications sous toutes réserves.

506

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1242 à 1248. (4) *Ankara, 10 août 1939.*

M. Saraçoglu était désireux de me mettre au courant d'un certain nombre de faits intéressants touchant les relations extérieures de la Turquie et qui se sont produits depuis une semaine. Je l'ai vu longuement hier, et il m'a en effet communiqué des informations importantes que je résume ci-après :

1º *Relations de la Turquie avec l'U.R.S.S.*

Comme suite à la démarche relatée dans mon télégramme nº 1229 (5), l'ambassadeur de l'U.R.S.S. a été chargé de demander au ministre des Affaires

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur les rumeurs relatives à cette extension, voir ci-dessus les nos 436, 439 (et note), 444, 449, 450, 477.
(4) Extrait des papiers Massigli.
(5) Du 9 août, non reproduit. Ce télégramme indiquait qu'au retour d'une croisière en mer Égée, le roi Carol de Roumanie rencontrerait le président de la République turque sur les bords de la mer de Marmara. Il s'agit donc vraisemblablement d'une référence inexacte.

étrangères si le gouvernement turc était prêt à engager tout de suite les pourparlers pour la conclusion d'un accord bilatéral et si M. Saraçoglu pourrait se rendre à cet effet à Moscou [1].

Un Conseil des ministres, réuni hier avec la participation du Maréchal, a autorisé le ministre à donner une réponse affirmative sur le premier point. Quant au voyage à Moscou, M. Saraçoglu ne l'envisage qu'après qu'il aura pu prendre connaissance de l'avant-projet de traité qu'il va prier le gouvernement soviétique d'établir.

Le ministre est tenté de voir dans l'invitation qui lui est faite le signe que l'on voudrait peut-être se servir de lui pour hâter l'aboutissement de la négociation anglo-franco-russe.

M. Saraçoglu note aussi comme un symptôme favorable le souci qu'a le gouvernement soviétique de placer la plus haute autorité militaire à la tête de la délégation qui va négocier avec la mission franco-anglaise.

2° *Relations avec la Roumanie :*

M. Saraçoglu note avec beaucoup de satisfaction un certain redressement de la Roumanie. Il interprète favorablement l'initiative prise par le roi Carol d'une prochaine rencontre avec le président Ismet Inoniu [2]. C'est aussi sur l'initiative de Bucarest qu'une mission militaire roumaine est arrivée il y a deux jours à Ankara pour resserrer les contacts et étudier en commun des plans d'opérations.

3° *Relations avec la Grèce :*

Comme conséquence de l'accord réalisé entre le général Huntziger et le maréchal Tchakmak [3], le contact a été pris entre Ankara et Athènes.

Le ministre m'a dit qu'étant donné l'intimité des rapports turco-grecs, il n'avait pu laisser ignorer au gouvernement d'Athènes les « têtes de chapitre » de notre conversation militaire. Le Maréchal l'avait d'ailleurs laissé prévoir au général Huntziger.

M. Metaxas a marqué le désir qu'une conversation politique précédât tout entretien entre autorités militaires; le sous-secrétaire d'État, M. Mavroudis, a été désigné par lui pour se rendre très prochainement en Turquie (il n'est pas certain que la conversation ait lieu à Ankara même).

4° *Relations avec la Bulgarie :*

L'émotion qui s'est manifestée à Sofia à la suite du rassemblement des forces turques en Thrace [4] est jugée excessive et disproportionnée, et M. Saraçoglu n'est pas loin d'y dénoncer une manœuvre.

On a été d'autre part impressionné ici par des ouvertures qui ont été faites à la fois au ministre de Turquie à Sofia et à l'ambassadeur turc à Londres et

(1) Voir ci-dessus le n° 471.
(2) Sur ce projet de rencontre, voir ci-dessus le n° 488.
(3) Sur la mission du général français à Ankara, voir ci-dessus les n°s 147, 249, 272, 289, 347, 386, 399, 400, 421; ci-après le n° 526.
(4) Sur cette « émotion », voir ci-dessus les n°s 412, 417.

tendant à obtenir une réduction de l'armée de Thrace moyennant un engagement que prendrait la Bulgarie de s'opposer à toute entrée de forces étrangères sur son territoire. La proposition a été écartée. M. Saraçoglu m'a fait remarquer qu'en effet elle n'apporterait aucune garantie à la Turquie : la Bulgarie serait hors d'état de s'opposer efficacement, le voulût-elle, à une poussée allemande et sa résistance se réduirait, dans l'hypothèse la plus favorable, à une protestation platonique; après quoi, la Turquie, avant même d'avoir pu concentrer ses forces, se trouverait exposée à voir des troupes allemandes sur sa frontière de Thrace.

Il n'y a donc de ce côté aucun symptôme de détente.

5° *Relations avec l'Allemagne :*

Contrairement aux assurances données par M. von Papen, on constate ici l'impossibilité d'obtenir la livraison de divers matériels de guerre, prêt[s] à être expédié[s], qui avaient été commandés en Allemagne. Ce n'est plus seulement le cas pour les gros canons Skoda; la situation est la même pour un lot d'avions et pour un sous-marin dont les essais définitifs se trouvent sans cesse ajournés sous des prétextes divers.

M. Saraçoglu se propose de demander des explications à l'ambassadeur d'Allemagne. Si l'arrêt des exportations était confirmé, des mesures de rétorsion seraient envisagées.

507

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1254, 1255 (1). *Istanbul, 10 août 1939* (2).

Je me réfère au télégramme no 913 (3) dont je remercie le Département.

1° L'envoi du groupe Schneider ayant déjà été annoncé par le général Huntziger, il y aurait intérêt à ce que je puisse faire connaître la date approximative d'expédition.

2° Je signale au gouvernement turc le retard qui s'est produit dans la venue à Paris du général chargé de traiter les questions d'armement. Toutefois, en ce qui concerne les matériels disponibles pour lesquels le général Huntziger avait déjà transmis les demandes fermes du maréchal Tchakmak, ce retard ne devrait pas faire obstacle à la mise en route immédiate de tout ce qui peut être envoyé dès maintenant.

(1) Extrait des papiers Massigli.
(2) Par fil.
(3) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le no 487.

3° D'accord avec les attachés militaire et naval qui ont pris part eux-mêmes aux conversations d'État-major, je souligne à nouveau toute l'importance que prendra aux yeux des Turcs la nouvelle de cette mise en route, par bateau spécialement affrété si cela est nécessaire. Le gouvernement et l'état-major turcs sont convaincus que, si la guerre éclate, c'est dans la direction des Détroits que l'Allemagne fera tout de suite porter son effort. Même si cette opinion n'est pas fondée, nous avons le devoir d'en tenir compte dans la phase actuelle.

4° J'attire l'attention de Votre Excellence sur un important télégramme que l'attaché militaire vient d'envoyer à la Guerre et qui témoigne de la confiance que l'on fait ici au commandement français.

Prière de communiquer Guerre et Marine.

508

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris [1]

Paris, 10 août 1939.

Le ministère des Affaires étrangères a pris connaissance avec le plus grand intérêt du mémorandum par lequel l'ambassade d'Angleterre lui a transmis, le 5 de ce mois, le texte d'un nouveau projet d'accord final tripartite entre les gouvernements français, anglais et turc [2]. Les commentaires dont ce projet de traité était accompagné ont également retenu toute son attention et le ministère des Affaires étrangères a été heureux de constater l'accord existant entre les deux gouvernements sur tous les points essentiels du problème.

2° Le gouvernement français, tout comme le gouvernement anglais, estime désirable de supprimer l'étape intermédiaire, précédemment envisagée, d'un accord provisoire et de donner immédiatement à la convention à conclure le caractère d'un accord définitif, conclu pour une durée de cinq années. Il invitera donc M. Massigli à agir dans ce sens et il a des raisons de supposer que le gouvernement turc, dont le désir d'aboutir rapidement à la conclusion d'un arrangement efficace s'est à plusieurs reprises manifesté, ne soulèvera pas d'objection sur ce point.

3° En ce qui concerne le texte même de l'accord à intervenir, le gouvernement français est disposé à accepter le projet britannique comme base de la négociation à intervenir et à inviter son ambassadeur à Ankara à s'associer à son collègue anglais pour le soumettre au gouvernement turc. Le ministère

[1] Ce document est extrait des papiers Happenot.

[2] Ce texte, ainsi que les commentaires du Foreign Office qui l'accompagnaient, sont ci-dessus reproduits sous le n° 442 annexes.

des Affaires étrangères croit cependant devoir faire part dès maintenant à l'ambassadeur d'Angleterre de deux observations que l'étude de ce projet lui a suggérées et dont il est possible que l'évolution des conversations amène les négociateurs à tenir compte.

4° L'article II, alinéa 2 prévoit une intervention de la Turquie à nos côtés même dans l'hypothèse d'un conflit où l'Italie demeurerait neutre et où aucune action allemande ne se développerait en direction de la Grèce et de la Roumanie. Si improbable que soit cette éventualité, elle risque cependant d'effrayer les dirigeants turcs qui ont marqué à plusieurs reprises, nous a signalé M. Massigli, leur désir de ne pas dépasser les limites d'une neutralité bienveillante à notre égard en cas d'un conflit européen strictement limité à l'Occident. Il est possible qu'il apparaisse au cours des négociations que toute insistance trop prolongée de notre part sur ce point fortifierait l'opposition du clan germanophile qui combat encore, au sein de l'État-major et du Parlement, le principe même de l'accord tripartite. Il pourrait dans ce cas être préférable, au risque de détruire la symétrie et la réciprocité des deux alinéas de l'article II, de prévoir seulement que dans l'hypothèse considérée, la Turquie se tiendrait à notre égard dans une position de neutralité bienveillante (entraînant par exemple l'utilisation des Détroits, etc.).

5° En ce qui concerne l'article IV, alinéa 2, il est à prévoir que le gouvernement turc l'estimera insuffisant, dans la mesure où il ne couvre point l'hypothèse d'une attaque de l'Axe, dirigée contre la Yougoslavie, mais ayant la Turquie comme objet final. Les plus fortes objections turques sont à prévoir sur ce point et le ministère des Affaires étrangères estime que nous serons amenés, dans l'intérêt même du système de sécurité que nous travaillons à édifier en Europe orientale, à les prendre en très sérieuse considération. Nous ne pouvons méconnaître que, du point de vue du gouvernement turc, une agression de l'Axe contre la Yougoslavie ne menace immédiatement l'équilibre des Balkans et, partant, la sécurité de la Turquie et que, dans ces conditions, la Turquie puisse se trouver obligée à ne pas attendre pour intervenir que cette agression ait débordé sur la Roumanie ou sur la Grèce. Tout en acceptant comme base de départ pour la négociation la rédaction du projet anglais (sous réserve d'une légère modification indiquée au paragraphe suivant), et tout en étant disposé à inviter son ambassadeur à l'appuyer et à la défendre, le ministère des Affaires étrangères croit devoir évoquer dès maintenant l'éventualité où les Turcs se montreront décidés à maintenir leurs premières propositions et l'obligation où se trouveront les négociateurs de prendre en considération leur point de vue.

6° Le ministère des Affaires étrangères considère, en tout état de cause, que l'objet de la consultation prévue à l'article IV, alinéa 2 devrait être, dès maintenant, défini en termes moins vagues. Aux mots « en vue de l'action commune sur laquelle on pourrait se mettre d'accord », il suggère de substituer soit : « en vue de l'action commune à entreprendre en conséquence », soit : « en vue de l'action commune qui serait reconnue efficace », la première de ces formules lui paraissant préférable.

7° Le ministère des Affaires étrangères attacherait du prix à connaître le plus tôt possible l'accueil réservé par le Foreign Office à ces suggestions et à être informé de la date à laquelle les instructions envisagées seront adressées à sir Hughe Knatchbull-Hugessen afin de pouvoir inviter M. Massigli à s'associer sans délai aux démarches de son collègue.

509

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 720 [1]. *Berlin, 10 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Au moment où les dirigeants du IIIe Reich ont à faire face à des dépenses considérables et paraissent envisager, sans appréhension au point de vue économique ou financier, un effort qu'ils affirment au contraire, épuisant pour leurs adversaires (la Pologne surtout qui, d'après eux, ne pourra plus subvenir longtemps aux frais d'une mobilisation, et même aussi la France que l'on déclare, parfois, sur le chemin de la ruine et d'une nouvelle crise sociale), il m'a paru utile d'examiner si la situation financière de l'Allemagne n'est pas, dès à présent, sérieusement atteinte par les événements actuels.

Certes, le Führer n'a pas l'habitude de se laisser impressionner par les questions économiques et financières qu'il connaît peu. A ses yeux, la politique prime tout et si le reste marche mal, il en rend les ennemis de l'Allemagne responsables. Néanmoins, le bruit court que le Dr Schacht, qui était ces jours-ci à Munich, a été mandé à Berchtesgaden. En ce cas, qu'aura-t-il pu exposer et conseiller au Führer?

J'ai demandé au service financier de cette ambassade de consigner dans une note les vues que lui permettent d'avoir les renseignements recueillis sur l'évolution de la situation financière. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le travail que vient de me remettre M. Vaidie [2].

Trois éléments sont particulièrement mis en relief par cette étude :

Il semble, en premier lieu, que les disponibilités de l'Allemagne, qu'il s'agisse, en particulier, des banques ou de l'industrie, sont aujourd'hui à ce point épuisées qu'elles ne permettent plus le succès d'expédients. L'échec du système des bons d'impôts, imaginé par le Dr Reinhardt, est significatif à cet égard.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Document ci-après reproduit en annexe.

D'autre part, l'extension considérable du crédit exerce une constante pression sur les prix et, partant, sur les salaires, qui ne sont qu'artificiellement maintenus à leur niveau actuel.

Enfin, la circulation fiduciaire, pour considérable qu'elle soit, n'a cependant pas encore franchi la limite à partir de laquelle elle se transforme en inflation. Les informations parues à ce sujet à propos du dernier bilan de la Reichsbank sont prématurées. Mais cette limite est atteinte et il est exact de dire que le Reich est au bord de l'inflation.

Il semble que l'Allemagne ne pourrait sortir d'une telle situation qu'en renversant ses tendances et en consacrant ses ressources à des dépenses productives. Le régime le supporterait-il? Ne préférera-t-il pas se servir de l'instrument forgé, soit pour trouver de nouveaux moyens dans la conquête de territoires extérieurs, soit pour compenser, par cette conquête, le mécontentement que ferait naître l'augmentation des prix consécutive à l'inflation? Ne consentira-t-il à recourir à celle-ci que dans la guerre?

Autant de questions que se pose notre attaché financier et auxquelles les dirigeants du Reich eux-mêmes n'ont sans doute pas arrêté les réponses. Il n'est d'ailleurs pas exclu que, dans une économie fermée et disposant d'un peuple parfaitement discipliné, les financiers du IIIe Reich ne réussissent à prolonger encore une situation qui paraît désespérée aux yeux d'économistes libéraux.

Annexe

M. Vaidie, Premier attaché financier adjoint de France à Berlin, à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

C. nº 4312 (1). *Berlin, 10 août 1939.*

Les difficultés financières de l'Allemagne ne sont pas nouvelles. Elles ont été depuis longtemps reconnues et analysées; souvent même, elles ont été tenues pour insurmontables et ont donné lieu, dans la presse étrangère, à des prévisions d'effondrement prochain. Ces conjectures étaient d'autant plus facilement accueillies qu'il ne semblait plus indispensable, dès lors que cette opinion était retenue, de faire l'effort nécessaire pour lutter contre la politique d'expansion allemande, puisque le IIIe Reich était appelé à subir à plus ou moins brève échéance les affres d'une nouvelle inflation.

En revanche, les dirigeants nationaux-socialistes ont toujours affiché le plus profond mépris pour les problèmes financiers. M. Hitler aborde ces questions avec méfiance dans ses discours, n'y laissant d'ailleurs qu'une place restreinte au développement de ses théories économiques et financières. Il procède par affirmations et l'idée qu'il expose le plus volontiers, c'est que le travail suffit à tout, et que pour une production supplémentaire de 1 mark, il est sans danger de créer de nouveaux signes monétaires à concurrence du même montant.

En réalité, il n'est pas possible, malgré les affirmations simplistes de M. Hitler, de faire fi complètement des difficultés de financement auxquelles donne lieu la réalisation des programmes démesurés établis par le gouvernement national-socialiste. Pendant longtemps, l'habileté du Dr Schacht, son ingéniosité pour trouver de nouvelles formules, l'existence de quelques réserves de capitaux, les méthodes autoritaires jointes à l'esprit de discipline du peuple allemand ont pu suffire pour trouver les moyens de financer la politique présente en hypothéquant

(1) Document extrait des archives des Finances.

l'avenir. Mais on n'a réussi, de cette manière, qu'à reculer la date des règlements de comptes et les nationaux-socialistes qui accusent volontiers les « bonzes » au pouvoir « pendant les quinze années d'opprobre », d'avoir lourdement grevé l'avenir des jeunes générations, les ont de beaucoup dépassés dans cette voie.

Depuis son arrivée au pouvoir, en 1933, le gouvernement national-socialiste a, en effet, engagé des dépenses dont le montant est d'autant plus soigneusement dissimulé qu'il est plus élevé et dépasse de beaucoup les ressources procurées par l'impôt et l'emprunt.

Peu à peu, la masse des crédits flottants a augmenté et la progression du déficit a été sans cesse en s'aggravant, à mesure que grandissaient les ambitions de l'Allemagne et de celui qui la régit. La résorption du chômage et le développement de l'économie de guerre, qui a été poussé au maximum, ont accru considérablement le rendement des impôts, d'autant mieux que les méthodes policières et le contrôle illimité en usage dans les états totalitaires rendaient presque vaine toute dissimulation de la part des contribuables.

Au tour de vis fiscal s'ajouta bientôt la pression de l'État pour placer coûte que coûte les emprunts de consolidation du Reich qui se succédèrent à un rythme de plus en plus rapide. Dès qu'ils se forment, les capitaux d'épargne sont remis dans le circuit et c'est ainsi que toutes les réserves existantes, disponibilités des Caisses d'épargne, réserves de l'Institut d'assurances sociales du Reich, des sociétés d'assurances, des banques, etc., ont été peu à peu absorbées. On n'a pas négligé non plus d'utiliser les disponibilités des entreprises privées. A cet effet, on avait imaginé le système des traites de livraison que les industriels étaient obligés de conserver pendant un certain temps sans pouvoir les escompter.

La dernière création est due à M. Reinhardt : c'est celle des « bons d'impôts » [1]. Il semble bien que, dès maintenant, on puisse parler d'un échec à peu près complet, puisque les bons de la série II cesseront d'être émis à la fin de l'année 1939. Au lieu de pouvoir régler les commandes des collectivités publiques à concurrence de 40 %, à l'aide de ces bons, ce n'est plus que dans la proportion de 20 %, par l'émission des bons de la série I, que ces dépenses pourront être payées.

On avait renoncé à la première méthode de financement, sous la forme de traites de livraison renouvelables, parce que M. Schacht avait déclaré que l'accroissement démesuré de la dette à très court terme présentait de sérieux dangers. Puis on abandonna le système Schacht, deuxième manière, c'est-à-dire la règle des paiements à trois mois d'échéance et les emprunts de consolidation, en raison de la difficulté de plus en plus manifeste de placer les obligations 4 1/2 % dans le public.

A peine le plan Reinhardt est-il entré en vigueur, qu'on en découvre les difficultés d'application. Après de vaines tentatives de perfectionnement, on se voit obligé de l'amputer d'une partie de ses dispositions et de réduire de 50 % son efficacité. Au lieu des 8 milliards RM. que l'on avait espéré se procurer ainsi annuellement, c'est donc au maximum la moitié de cette somme que le Reich pourra obtenir de cette façon, en admettant que le système puisse être maintenu. On ne peut pas, en effet, ne pas remarquer que M. Funk observe à cet égard une réserve prudente et paraît éprouver une certaine satisfaction à voir les ennuis de son collègue Reinhardt.

En tout cas, il va falloir soit trouver une formule nouvelle, soit revenir aux anciennes, qu'on avait cru périmées. Car le rythme des dépenses, loin de diminuer, s'accélère, à mesure que le cadre du Reich s'étend et, avec lui, les tâches imposées au peuple allemand par ses maîtres actuels. Or, les recettes fiscales, malgré tous les pressurages, peuvent difficilement continuer

[1] A partir de 1935, le principal instrument de financement du Reich était constitué par les effets d'armement (*Rüstungswechsel*) ou « effets spéciaux » (*Sonderwechsel*) ou *Mefowechsel*, du nom de la *Metallforschungsgesellschaft* : cette société en effet avait pour rôle de fournir une seconde signature, pour le réescompte de la traite. Ces effets avaient l'avantage d'être émis par les entreprises privées, titulaires de commandes publiques, et non par le Reich; une partie en était réescomptée directement auprès de la Reichsbank. Au cours de l'exercice budgétaire 1938-1939, aux *Mefowechsel* se substitueront des « bons de livraison du Trésor » (*Lieferschätze*), sorte de billets au porteur, non réescomptables. En 1939, un nouveau procédé de financement était inauguré dans le cadre du « nouveau plan financier » du ministre Reinhardt, les bons fiscaux (*N.F. Steuergutschein*) : ces bons présentaient, du point de vue de la Reichsbank, l'avantage de n'être pas remboursables; après un délai variable suivant les catégories, ils étaient admis en règlement des impôts, soit au pair, soit avec une bonification d'intérêt. Les fournisseurs industriels étaient obligés de les accepter à concurrence de 40 % du règlement.

leur progression et l'activité économique due aux armements est arrivée maintenant à son point maximum, de sorte que les « plus-values automatiques » annoncées par M. Reinhardt dans ses commentaires triomphants sur les rentrées d'impôts, devraient bientôt suivre une courbe rapidement descendante.

D'autre part, les disponibilités se réduisent. Les réserves des instituts et divers organismes de droit public sont déjà épuisées; celles des industriels le sont guère moins : le plan de quatre ans et les investissements énormes qu'il impose les ont absorbées. La réouverture du marché aux émissions privées, qui devaient étancher la soif de capitaux des entreprises et substituer leur crédit à celui du Reich, trop épuisé, n'a pas donné les résultats attendus. Un banquier faisait confidence, il y a quelques jours, de la difficulté qu'éprouvent les établissements de crédit pour placer les obligations industrielles dans leur clientèle. C'est ainsi que la *Berliner Handels-Gesellschaft* est encombrée des titres de l'A.E.G. (50 millions RM. d'obligations 5 % émises au pair, remboursables en 25 ans); cette banque aurait encore à sa charge plus de la moitié des titres. On cite encore d'autres échecs aussi nets : celui de l'émission de 40 millions RM. d'obligations 4 1/2 % de la société minière *Hibernia*. La presse elle-même fait l'aveu de ces difficultés. Et cependant, le chiffre total des émissions des premiers sept mois de 1939 reste au-dessous de 2 milliards RM., tandis que l'année dernière le chiffre correspondant, y compris les emprunts du Reich, approchait de 4 milliards 1/2.

Au surplus, un grand emprunt est annoncé depuis le début de l'année, pour permettre de couvrir les dépenses de renouvellement du matériel de la Reichsbahn. Cette opération, qui devrait porter en principe sur plusieurs milliards, est indispensable, car l'exploitation pourrait devenir dangereuse si l'on négligeait plus longtemps de procéder à certaines réparations; en outre, le manque de wagons est manifeste. Il ne semble donc pas que le Reich puisse, pour son propre compte, emprunter sur le marché des capitaux avant un certain délai et à concurrence d'un montant important.

On peut donc penser que l'Allemagne se trouve à la croisée des chemins. Aura-t-elle recours à une formule nouvelle qui ne saurait être d'ailleurs qu'un expédient de plus ? Reviendra-t-elle à la pratique des traites de livraison ? Mais le système a été officiellement reconnu comme dangereux !

Cependant, la tension économique intérieure s'accroît. Malgré les possibilités illimitées d'intervention des pouvoirs publics et du parti, il n'est pas douteux qu'il existe en ce moment une forte pression sur les prix et les salaires, à laquelle il devient de plus en plus difficile de résister. Si la digue, dans son ensemble, subsiste encore, on peut constater déjà qu'elle cède par endroits et que des concessions ont dû être faites notamment pour certaines catégories de salaires.

D'autre part, la dette du Reich augmente rapidement : elle a à peu près triplé depuis 1933 — d'après les chiffres officiels — surtout si l'on tient compte des réductions provenant de la dette extérieure, à la suite des dévaluations des monnaies étrangères.

en millions RM.	au 1er janvier 1933	au 7 avril 1939
Dette consolidée	10.891	24.109,7
Dette flottante	1.379,4	7.842,7
TOTAL	12.270,4	31.952,4

En réalité, l'accroissement dépasse de beaucoup cette proportion, si l'on ajoute le flottant non résorbé, traites d'armement et de livraison, dont le montant est toujours resté secret, mais qui a atteint un tel niveau que le chiffre de ces engagements non encore consolidés reste certainement considérable.

Quant à la circulation des billets, elle a également augmenté dans de fortes proportions puisqu'elle est passée de 3.749 millions RM. au 31 janvier 1933 [1], premier bilan après l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes, à 9.368 millions au 31 juillet 1939. Le total des moyens de paiement en circulation passait pendant le même temps de 3,3 à 11,2 milliards RM., et se trouve ainsi avoir doublé.

[1] *Note du document* : Y compris les billets de la Rentenbank.

Mais il y a des correctifs à apporter à ce calcul. Le Reich a étendu ses frontières entre-temps et incorporé la Sarre, l'Autriche, les pays sudètes et Memel; le nombre de ses habitants est passé de 66 à 80 millions; enfin, le volume de la production a été sans cesse en s'accroissant. Même si l'augmentation du montant total des moyens de paiement en circulation a été relativement plus forte que celle de l'activité économique, on ne peut en conclure cependant, comme ont tendance à le faire un peu hâtivement un certain nombre de journaux français dans des articles récemment publiés, qu'il y a déjà une inflation marquée des signes monétaires et que les finances allemandes sont près de s'effondrer. L'augmentation de la circulation ne s'est pas produite par saccades. L'écart d'une année à l'autre est longtemps resté compris entre 500 et 600 millions RM. La conversion des monnaies des pays absorbés (Sarre comprise) a provoqué une augmentation un peu inférieure à 1,5 milliard de marks. Depuis octobre 1938, l'écart de la circulation monétaire, par rapport à l'année précédente, n'a pas augmenté : il reste fixé aux environs de 2,5 milliards RM.

La conclusion qui se dégage de ce rapide examen de la situation financière du Reich, à l'heure actuelle, c'est que les diverses méthodes de financement employées ont provoqué une énorme inflation de crédit, qui n'a été suivie jusqu'ici que d'un accroissement relativement modéré de la circulation monétaire. Toutefois, la pression sur les prix et les salaires s'accroît chaque jour et l'échec de la dernière formule — celle des « bons d'impôts » — est un symptôme inquiétant, car il paraît tenir moins à des fautes de techniques qu'à l'épuisement des disponibilités.

Sans or ni devises — si des réserves secrètes existent — elles ne peuvent être très élevées. Sans liquidité, l'Allemagne, malgré un labeur acharné, tout entier consacré à donner le maximum de puissance à son appareil militaire, se ruine en dépenses qui resteront improductives, sauf le cas d'un chantage fructueux ou d'une guerre victorieuse.

Que le choix des moyens financiers qui pourraient permettre au IIIe Reich de continuer sa politique agressive soit limité, on ne saurait en douter. Depuis six ans, l'Allemagne nationale-socialiste prépare ouvertement la guerre et vit pour la guerre. Depuis deux ans, elle est en état de mobilisation permanente, moralement, économiquement et, il ne faut pas l'oublier, financièrement. Cela n'a pas été sans user ses réserves, ni sans l'obliger à vivre en partie de sa propre substance. Si l'inflation a pu être évitée, c'est seulement grâce à l'isolement économique et financier, au contrôle rigoureux de tous les moindres actes de la vie quotidienne des citoyens allemands, aux méthodes de contrainte employées et aussi aux dispositions naturelles d'un peuple qui aime à se sentir gouverné et « dirigé ».

Il n'est pas douteux que l'Allemagne — en admettant qu'elle pût encore choisir — devrait, pour éviter une inflation qu'elle redoute et dont la menace n'a jamais été aussi proche, abandonner sa folle politique de dépenses et cesser le gaspillage du produit de son labeur pour orienter son action vers un cours plus paisible, en ce qui concerne ses rapports avec l'extérieur, vers des réalisations moins hasardeuses et un idéal de vie moins trépidant à l'intérieur de ses frontières.

Il est malheureusement fort peu vraisemblable que le gouvernement national-socialiste soit disposé à renverser ainsi le sens de sa politique. Il y a déjà longtemps que le moment est passé où un changement de direction eût été possible. Il faut avouer qu'en ce moment une telle évolution apparaîtrait, même aux yeux de ceux qui, en Allemagne, la souhaitent le plus vivement, comme un non-sens et la négation de tout ce qui a déjà été obtenu depuis la prise du pouvoir par le régime actuel. Sans compter toutes les difficultés d'un changement de front sur le plan économique. Éviterait-on un retour du chômage ? Beaucoup d'Allemands émettent des doutes à ce sujet.

Au surplus, il est vain de se faire des illusions. Le Reich pousse sa mobilisation fiévreusement et jamais on ne s'est moins préoccupé du coût de l'opération, ni des problèmes financiers, en général, dont le caractère apparaît aussi accessoire que si la guerre était déjà déclarée. Ce n'est pas pour le financier une de ses moindres raisons d'inquiétude concernant le sort de l'Europe, que de constater que la solution la plus paresseuse et la plus tentante peut-être pour un homme grisé par un pouvoir illimité, serait encore d'utiliser les armes qu'il a forgées.

510

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 714 [1]. *Berlin, 10 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 août.)

Quoi que prétende la propagande nationale-socialiste et en dépit de l'affirmation donnée hier encore par le maréchal Goering [2], on peut dire que la population du Reich reçoit sa bonne part de la « guerre des nerfs ». Sans doute, pour juger des effets de celle-ci en Allemagne, doit-on tenir compte de la psychologie de l'Allemand moyen. Ses réactions sont plus lentes que celles du Français ou de l'Italien; son sang est moins prompt à s'échauffer. D'autre part, le voisinage du Slave, sinon des liens de cousinage avec lui qui, chez le Prussien, sont parfois assez étroits, ont communiqué à la foule germanique un certain fatalisme dont on doit constater cependant qu'il ne restreint jamais en elle le déploiement de l'activité sur le plan matériel.

Durant ces dernières semaines, la courbe du moral allemand a présenté des dépressions sensibles. Dans la rue, dans les magasins, dans les foyers, l'approche de la guerre constituait le thème universel. Tous s'accordaient pour conclure — sans enthousiasme — qu'un conflit armé paraissait inévitable. Depuis quelques jours, une vague d'optimisme — optimisme qui demeure d'ailleurs très relatif — semble s'étendre sur une partie du public, sans qu'il soit possible d'en discerner exactement les raisons. Certains milieux nationaux-socialistes vont jusqu'à laisser entendre que le péril s'éloigne, que le gouvernement du Reich écarterait toute solution belliqueuse et qu'en définitive, la crise finirait par se résorber d'elle-même (*ablasen*). Il n'en reste pas moins que l'on ne conçoit ici d'autre issue qu'un succès du Reich, les Polonais devant faire à la onzième heure toutes les concessions.

La crise dantzicoise du récent week-end et les répercussions à retardement qu'elle a provoquées dans la presse hitlérienne ont naturellement ébranlé l'échafaudage fragile de cette conviction. En fait, personne ne sait rien. La plus grande incertitude règne dans la masse, amenant de pair avec elle l'anxiété et la résignation.

Les indices positifs continuent d'ailleurs d'être fort peu rassurants, qu'il s'agisse des rappels de réservistes, du battage fait par la presse autour de la nécessité d'engranger le plus rapidement possible les récoltes, des exercices

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Dans l'interview accordée par lui à la *Nachtausgabe* : voir ci-dessus le nº 504 (note).

de défense contre avions, des réquisitions de voitures ou des restrictions subites apportées à la vente de l'essence. Aux portes même de Berlin, il devient de plus en plus difficile pour les automobilistes de se procurer du carburant. La plupart du temps, les vendeurs n'accordent à leurs clients occasionnels que cinq à dix litres, s'ils ne sont pas contraints d'avouer qu'ils n'ont plus une seule goutte d'essence.

Par ailleurs, on enregistre, principalement dans la capitale, une aggravation de la pénurie de produits alimentaires. Certains jours, la viande fait complètement défaut, ce qui ne s'était jamais produit jusqu'ici. Les bouchers n'ont plus alors d'autres ressource que de proposer des conserves. Lorsqu'ils sont en mesure de satisfaire aux demandes, la qualité de leur marchandise laisse fort à désirer par suite d'un trop long séjour au frigorifique.

Une autre nouveauté assez inquiétante est la distribution à laquelle on procède actuellement à Berlin, d'un formulaire spécial, la *Volkskartei*, qui doit être remplie dans la semaine du 13 au 19 août par tous les citoyens du Reich. Ces formulaires, bruns pour les hommes, verts pour les femmes, sont adressés à domicile par les soins des différentes sections du parti. Tout Allemand, de 5 à 70 ans, doit répondre très exactement aux questions qu'ils posent. Il est spécifié que, pour les jeunes écoliers, c'est l'instituteur qui remplira les formulaires. La presse souligne que l'établissement de ces *Volkskartei* intéresse au plus haut point la défense nationale, en fournissant aux services compétents des indications précises sur les capacités et les connaissances de chaque ressortissant. En cas de conflit, ajoutent les journaux, cette documentation permettra la mobilisation de toutes les femmes et des hommes qui ne seront pas en état de porter les armes.

Pendant ce temps, la propagande nationale-socialiste s'évertue à persuader l'opinion, *urbi et orbi*, que la situation est absolument normale en Allemagne, que le plus grand calme et la plus parfaite sérénité s'y manifestent et que l'Allemand assiste, sans y participer, à l'agitation et à la nervosité que trahiraient la plus grande partie de l'Europe et surtout les puissances occidentales.

Un exemple curieux des efforts que déploient dans ce sens les services de M. Goebbels est l'obligation imposée aux grands magasins berlinois d'effectuer cette année comme les années précédentes leurs soldes d'été. Or, presque tous ces magasins manquent actuellement de stocks et leurs directions avouent que ces soldes « obligatoires » dilapident leurs dernières réserves. Mais il faut maintenir le public dans l'illusion. Rien ne symbolise mieux la situation économique de la nouvelle Allemagne.

Au surplus, cette propagande se contredit elle-même, soit lorsqu'elle bat le tambour pour les récoltes de la vieille ferraille, soit lorsqu'elle proclame l'urgente nécessité de développer toujours davantage l'extraction de la houille, matière première dont l'industrie hitlérienne tire quelques dizaines d'ersatz.

Elle se contredit encore plus lorsqu'elle multiplie les films militaires qui sont destinés autant à rassurer la masse sur les forces du Reich qu'à exciter ses passions guerrières. Emil Jannings prépare une grande production qui exaltera l'entrée de l'Allemagne wilhelminienne dans la guerre mondiale. A dater d'aujourd'hui, tous les cinémas de la capitale présentent un film

documentaire consacré au *Westwall*. Ce film a reçu la mention « particulièrement important du double point de vue politique et artistique ». Il est recommandé d'y conduire la jeunesse.

Enfin, les manchettes des journaux, les articles des revues, les comptes rendus des records aériens, les relations des manœuvres militaires et navales, tout a pour objet d'inculquer au public l'axiome hitlérien que la Grande Allemagne est invincible, invulnérable et que si on la force à tirer l'épée, elle anéantira sans rémission ses ennemis.

Cette guerre blanche, avec les douches écossaises qu'elle comporte, ne mine pas seulement le moral du petit peuple. Par les servitudes économiques qu'elle entraîne, elle a eu pour premier résultat de porter le coup ultime à la classe moyenne, particulièrement au petit commerce et à l'artisanat. Les statistiques donnent un témoignage frappant de l'usure progressive qu'a subie, durant ces derniers mois, cette partie de la population. 76.000 ateliers d'artisans ont disparu dans l'espace d'un an en Allemagne. Ainsi les sympathies nationales-socialistes pour la classe moyenne ne tiennent pas devant les nécessités politiques et économiques du IIIe Reich. Actuellement, on assiste à ce qu'on appelle ici le « dépeignage », c'est-à-dire l'épuration de tous les métiers qui ne sont pas d'importance vitale pour la défense nationale. Le dépeignage se fait de deux façons : par la fermeture pure et simple des ateliers et des magasins ou par le retrait des ouvriers ou employés qui sont envoyés d'office, en vertu d'un décret récent du maréchal Goering, dans les entreprises déficitaires en main-d'œuvre et caractérisées de « précieuses pour la politique de l'État ».

Il ne s'agit pas seulement, dans l'esprit des dirigeants nazis, de libérer des travailleurs en faveur d'autres branches de l'économie allemande, mais encore de rationaliser et d'organiser « la distribution selon les exigences de l'économie de guerre ». Les autorités estiment que le contrôle des grands magasins et des grandes entreprises est plus facile que celui d'une foule de petits ateliers ou boutiques. En cas de guerre, on envisage dans les villes la suppression de la plupart des débits et leur remplacement par des centrales de distribution qui faciliteront le rationnement de la population.

Cette évolution « dirigée » ne va pas sans heurts ni sans mécontentement. Que les dirigeants l'admettent ou non, il est incontestable que le joug national-socialiste pèse chaque fois plus lourdement sur les épaules de l'Allemand et que celui-ci commence à en sentir — non sans amertume — le poids. La discipline de la masse n'est plus aussi spontanée, ni aussi franche. On murmure plus hautement contre les rigueurs qui restreignent chaque jour davantage la liberté et le bien-être des individus. Au cours des récents exercices de défense antiaérienne, nos consuls ont été frappés du peu d'empressement apporté, dans quelques villes, par la foule à obtempérer aux ordres de la police. Chose nouvelle sous ce régime, l'Allemand discute et critique ouvertement.

Tous les exercices de défense passive ont été interrompus prématurément. Le bruit a couru qu'à Berlin, des tracts antihitlériens avaient été distribués à la faveur de l'obscurité. Je n'ai pu avoir confirmation de cette rumeur qui,

en elle-même, est significative. Il semble, en tout cas, que la propagande communiste se soit développée depuis peu dans les centres industriels, à Hambourg notamment. Des lettres anonymes de protestation contre l'état de choses actuel, des circulaires émanant de prétendues « cellules » révolutionnaires parviennent plus nombreuses à cette ambassade et à nos consulats.

Ce mécontentement plus ou moins général, cette opposition latente ne constituent pas encore un obstacle sérieux pour le fonctionnement du régime. Il faudrait pour cela une cristallisation que, dans les conditions présentes, seul un choc violent pourrait provoquer. Mais l'élément intéressant est qu'un nombre de plus en plus grand d'Allemands séparent l'idée du dévouement à la patrie, de celle du dévouement au national-socialisme.

511

LE GÉNÉRAL LELONG, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 291/S [1]. Secret. *Londres, 10 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, traduction de deux notes sur l'armée espagnole et la situation générale en Espagne, qui m'ont été transmises par le War Office, pour votre information.

ANNEXES

I

NOTE SUR L'ARMÉE ESPAGNOLE

Secret.

Démobilisation.

Au 1er avril 1939, à la fin de la guerre civile, les nationalistes possédaient un effectif d'environ un million d'hommes. En plus des troupes combattantes et auxiliaires, cet effectif comprenait les forces de police suivantes : garde civile, carabiniers, garde d'assaut. La démobilisation fut effectuée aussi rapidement que la situation troublée du pays et les difficultés de placement des hommes dans la vie civile le permirent. D'après les autorités espagnoles, 8 classes (1927 à 1934), comprenant un effectif de 400.000 hommes, auraient été démobilisées au 1er juillet. D'autre part, des jeunes soldats de l'armée républicaine, dont le nombre ne peut être évalué, ont été versés dans l'armée nationaliste dans le but de les surveiller et de les instruire, mais une grande partie d'entre eux sont de bien médiocres soldats.

Armement et équipement.

Il est difficile d'évaluer la quantité et la nature du matériel et de l'armement disponibles en Espagne, car, en plus du matériel laissé par les Italiens et les Allemands, il faut aussi compter

[1] Extraite des archives de la Guerre.

le matériel pris aux républicains ou abandonné par eux et qui n'a pas encore été recouvré. La plus grande partie du matériel cédé par les Allemands et les Italiens à la fin de la guerre est excellent et en bon état, mais, à part quelques matériels d'artillerie italiens et de D.C.A. allemands, il n'est pas de fabrication récente.

Il existe toujours une grande pénurie d'artillerie; il n'y a pas deux divisions qui aient la même dotation et même les batteries ne sont pas homogènes. De plus, l'artillerie est composée d'une telle variété de types que la fabrication de munitions pour les pièces de provenance et de calibres divers est pour ainsi dire impossible en Espagne. On peut même déclarer qu'une grande partie du matériel pris aux républicains et une certaine partie du matériel nationaliste sont tout juste bonnes à être fondues. De plus, les possibilités de fabrication de matériel de guerre en Espagne sont extrêmement médiocres, sauf en ce qui concerne les munitions pour l'artillerie de campagne et les armes portatives. Quoique certaines usines aient reçu des machines pour la fabrication de chars et d'artillerie de campagne et que la production de certains calibres ait même commencé, des décrets récents sont venus limiter la fabrication du matériel de guerre en vue de la démobilisation prochaine de l'industrie de guerre.

Personnel.

L'officier est brave, mais trop sûr de lui-même et incliné à l'exagération et à la vantardise. Ceci l'empêche de se rendre compte qu'en dépit de la guerre civile, il manque d'expérience. Il croit toujours que la seule vertu militaire est la bravoure et que la guerre aujourd'hui ne nécessite pas d'autres qualités que celles que possédaient les compagnons du duc de Marlborough et du maréchal de Saxe. L'officier espagnol a besoin d'instruction et de la volonté de moderniser ses vues et d'ouvrir son esprit.

L'armée manquera de cadres pendant un temps considérable lorsque les officiers à titre temporaire, à moitié instruits, qui figurent actuellement sur les contrôles, seront démobilisés. Ce manque de cadres pèsera lourdement sur la valeur de l'armée espagnole. Naturellement, il existe comme toujours, suivant la tradition espagnole, une pléthore de généraux et cet état de choses continuera sans doute.

Les principales qualités du soldat espagnol sont : le courage, l'endurance, la patience, la gaieté et la confiance en lui-même. Ses défauts sont : un individualisme excessif, un manque de culture et d'éducation, un orgueil démesuré et un type d'indiscipline mentale commun à tous les grades et à toutes les classes de la population.

L'étude du caractère espagnol conduit à la conclusion que s'il est livré à lui-même, il ne pourra, quelles que soient ses qualités, que retarder, sinon empêcher la création d'une armée solide et bien instruite. L'Espagnol défendra l'Espagne. Il est douteux qu'il fasse plus, mais il ne fera pas moins.

Valeur actuelle et future de l'armée.

L'armée espagnole actuelle ne peut être comparée à celle d'une grande puissance, quoiqu'elle soit très forte sur le papier, qu'elle possède des réserves d'effectifs importants et une grande quantité de matériel de toutes sortes. De plus, les Espagnols eux-mêmes admettent que les services de l'arrière sont tout à fait insuffisants pour l'armée actuelle. Comparée aux armées européennes, l'armée espagnole manque d'instruction et la lutte qu'elle vient de poursuivre lui a apporté peu d'enseignements pour la conduite d'une grande guerre. Si les chefs du nouveau régime décidaient d'encourager les méthodes d'instruction allemandes et si l'orgueil pointilleux des Espagnols pouvait être ménagé, il ne fait aucun doute que de grands progrès seraient effectués. La majorité des officiers espagnols ont un grand respect pour les méthodes allemandes et ce qui est étonnant, pour la discipline allemande.

Des sommes importantes seront nécessaires pour donner la formation nécessaire au matériel humain disponible, car il existe une pénurie de casernements, de matériel, de champs de tir et d'écoles d'instruction. Étant donné l'état actuel des finances espagnoles, une telle dépense devra être répartie sur plusieurs exercices et on peut donc conclure que de nombreuses années se passeront avant qu'il ne soit possible de transformer l'armée espagnole en un outil offensif de premier ordre.

II

Note sur l'Espagne

Secret.

Neutralité.

Avant de quitter l'Espagne, je me suis efforcé d'obtenir des renseignements autorisés concernant l'attitude qu'adopterait le général Franco en cas de guerre européenne.

On m'a dit que l'Espagne demeurerait neutre comme au cours de la Grande Guerre.

Je remarquai que les circonstances qui lui avaient permis de rester neutre au cours de la dernière guerre étaient différentes des circonstances actuelles et qu'en conséquence, une simple déclaration de neutralité serait insuffisante pour satisfaire la curiosité internationale. Cette déclaration demandait un qualificatif. Quel genre de neutralité adopterait-elle ? Stricte et légale ? ou « bienveillante » envers les puissances de l'Axe ?

Il me fut répondu que le général Franco avait l'intention de maintenir une stricte neutralité. L'Espagne avait beaucoup de problèmes à résoudre. Elle désirait vivement rester en paix. Elle n'avait absolument aucun rêve de conquête et son seul désir était de s'isoler dans son coin de l'Europe afin de panser ses blessures.

En demeurant neutre, elle avait l'occasion de s'enrichir comme elle l'a fait au cours de la dernière guerre, et la question financière était celle qui primait maintenant, après la guerre civile.

J'ai également de bonnes raisons de penser qu'il existe un autre facteur qui influe sur le raisonnement espagnol. L'état-major se rend parfaitement compte des dangers qui pourraient menacer le Maroc espagnol, les îles Baléares et les Canaries, etc. si l'Espagne se rangeait contre les démocraties.

L'état-major allemand se rend peut-être aussi compte de ce danger et les avantages stratégiques que l'Espagne pourrait offrir à l'Allemagne en se rangeant à ses côtés seraient annulés par l'aide qu'il faudrait lui apporter pour se maintenir dans les territoires menacés.

Personnalité du général Franco. — Situation intérieure.

Le développement des événements dépendra dans une large mesure du général Franco personnellement. Il a atteint sa situation actuelle par accident et non par ambition.

Si les généraux Sanjurjo et Goded n'étaient pas morts au début de la guerre civile, il est certain que l'un ou l'autre aurait été à la place du général Franco.

Le général Franco appartient à un type tout à fait espagnol : digne, austère, simple, bon catholique, personnalité calme et non intellectuelle de la classe moyenne. C'est un bon général ayant la réputation d'avoir du calme et de la prudence, mais ce n'est certainement pas un Napoléon, ni un Frédéric le Grand.

Il est tout à fait l'antithèse d'un nazi ou d'un fasciste violent. Il donne l'impression d'être un homme doux et bon qui a été porté à sa situation actuelle par les événements sans l'avoir sollicitée.

Il possède la confiance des généraux et par conséquent de l'armée et sa situation actuelle comme chef de l'État est inattaquable.

Mais la situation intérieure du pays présente certains traits troublants, dont voici les principaux :

Chômage généralisé.

J'ai appris de source sérieuse que 20 % seulement des usines de Barcelone travaillaient, par suite du manque de capitaux nécessaires à l'achat des matières premières.

Des anciens soldats républicains démobilisés, habitant le centre de l'Espagne, m'ont déclaré récemment que les patrons ne voulaient pas leur donner de travail parce qu'ils avaient servi dans l'armée républicaine, sans tenir compte du fait qu'ils avaient été obligés de le faire.

Je crois à la véracité de leurs dires, qui confirment mes impressions personnelles que la plus grande partie des patrons et propriétaires fonciers espagnols n'ont rien appris de la guerre civile et qu'ils sont incapables d'apprendre quoi que ce soit. Ils constituent l'un des dangers de l'avenir.

Républicains irréconciliables.

On dit qu'il existe dans le pays environ 9 millions de républicains ardents et instruits, appartenant à la classe moyenne, qui ne se réconcilieront jamais avec le régime actuel.

Séparatisme basque.

Les Basques sont peut-être même plus ouvertement hostiles au régime et réclament leur indépendance. Ils sont anglophiles, surtout dans la région de Bilbao.

Caractère national.

L'Espagnol ne désire jamais travailler pour le bien commun. Il est avant tout un individualiste sans principe.

C'est en tenant compte de ces faits que l'on peut penser que le général Franco pourra être renversé dans un avenir plus ou moins éloigné.

Si toutefois nous laissons de côté ces pronostics lointains et si nous concentrons notre attention sur nos intérêts immédiats, il semble qu'ils seraient mieux servis si le général Franco restait à la tête du gouvernement.

Armée.

Ce qu'on peut en dire de mieux, c'est qu'elle est composée de splendides soldats « mal dégrossis ». Si leur instruction était confiée aux Allemands et si l'on disposait des crédits nécessaires, l'armée pourrait devenir, en deux ans, une force avec laquelle il faudrait compter.

Influence allemande et italienne.

Les Espagnols admirent beaucoup les Allemands. Étant de race semi-orientale, ils semblent admirer et apprécier les méthodes énergiques et brutales des nazis.

La cote italienne n'était pas très haute en Espagne après la défaite de Guadalajara en 1937, mais elle a monté beaucoup récemment, par suite du fait, je crois, que les Italiens ont cédé leur matériel aux Espagnols avant de quitter l'Espagne et ne leur ont réclamé que peu d'argent ou pas du tout.

Les principaux journaux s'adonnent à la propagande allemande et italienne et insultent les démocraties.

Impressions générales.

Il est difficile de faire des pronostics et de le faire d'une manière optimiste.

Beaucoup de temps et d'argent sont dépensés pour l'organisation de défilés de la victoire, de fêtes religieuses et autres cérémonies semblables destinées à exciter les sentiments émotifs de la foule et à lui inculquer l'amour du Généralissime, aux louanges duquel les journaux emploient des termes ordinairement réservés à Dieu.

Je crois savoir que le résultat de telles méthodes est plutôt maigre. La note frappée rend un son faux, et ces méthodes sentent beaucoup trop l'ancien régime pour tromper personne.

Ce que le peuple désire avant tout c'est du travail, un meilleur salaire et la paix intérieure.

Pour obtenir ce travail et ce salaire, il faudrait obtenir un emprunt extérieur, mais les Espagnols sont extrêmement pointilleux sur cette question.

512

Le Général Musse, Attaché militaire de France à Varsovie, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 147/S. [1]. Secret. *Varsovie, 10 août 1939.*

Entretien avec le chef du grand État-major

Avant de partir pour Paris, j'ai eu le 9 août une conversation avec le général Stachiewicz.

Il m'a prié d'appeler l'attention de l'état-major de l'Armée sur les cessions de matériel que la mission du général Kossakowski est en train de négocier à Paris [2].

Le principe de la cession de chars Hotchkiss serait acquis : le général Stachiewicz demande instamment qu'ils soient envoyés dans le plus bref délai possible; il souhaiterait que le premier échelon de ces chars, au moins, soit amené en Pologne dans quelques jours.

En ce qui concerne les avions, le grand État-major s'est décidé à acquérir les 150 Morane qui lui sont proposés par notre ministère de l'Air; le général voudrait qu'ils soient envoyés d'urgence.

Quant à l'artillerie lourde, il a été proposé à la mission polonaise de lui céder des 155 C. Saint-Chamond. Ce matériel n'agrée pas au grand État-major en raison de ses caractéristiques inférieures à celles du Schneider et surtout de la dualité de munitions qui en résulterait.

Pour ce qui est de la situation, il est superflu de dire que le chef du grand État-major la surveille de très près.

Jusqu'à présent, il serait prématuré de parler de véritables concentrations sur les frontières polonaises. Ce qui est surtout frappant, ce sont les appels de réservistes en grand nombre.

En Prusse orientale notamment, les cartes d'appel visent toutes les classes de 1898 à 1915 et touchent de nombreux réservistes appartenant aux services de l'arrière — c'est en somme une mobilisation. Beaucoup de transports par mer du Reich à destination de la Prusse orientale; du matériel, chars, transmissions, ponts, artillerie, camions, mais pas jusqu'ici de grande unité.

A Dantzig, l'arrivée du matériel s'est un peu ralentie, les travaux sont poussés avec moins d'activité; on ne voit pas d'indices de la création d'une deuxième division; cependant, en Prusse orientale, se constitue un *Trotzgruppe*, comprenant des éléments de *S.S.*, qui pourrait être destiné à la Ville libre.

En Poméranie, pas de groupements importants, sauf peut-être autour de Schneidemühl et du camp de Gross Born, sévèrement gardé.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Voir ci-dessus les nos 240, 403.

Rien à la frontière de Poznanie, à part des éléments de la 23e D.I. Par contre, forte arrivée de troupes encore mal identifiées sur la frontière de Silésie entre Namslau et Beuthen : peut-être les divisions de Munich et de Ratisbonne qui ont quitté leurs garnisons après s'être à peu près complètement mobilisées.

Un autre groupement important, en face de Cieszyn, région de Morawska-Ostrawa-Frydek.

Le général attache peu d'attention aux travaux de route qui se font avec ostentation dans la région Cadca-Zilina-Ruzemberok, qui lui paraissent relever plutôt d'une mise en scène.

Il n'a noté jusqu'ici aucun indice d'une entreprise allemande en Slovaquie.

En Hongrie, la pression allemande ne s'est pas accrue sensiblement; la Hongrie d'ailleurs s'y dérobe de son mieux; elle ne songe pas à menacer la Roumanie; l'incident récent était tout à fait local.

Le général pense que la manœuvre d'intimidation sera poussée très loin par les dirigeants du Reich, et ira jusqu'à réaliser la concentration sur les frontières polonaises.

Mais la Pologne ne fléchira pas et si Hitler pense qu'une attaque contre la Pologne déclencherait la guerre générale, il s'arrêtera à temps.

Quant à l'influence que pourrait avoir sur les décisions du Führer l'issue des négociations de Moscou, il ne faut pas l'exagérer. L'essentiel est que le Reich ne puisse faire entrer en ligne de compte dans ses calculs que l'U.R.S.S. pourrait être de son côté, or cette possibilité paraît exclue.

Sur l'Italie, les renseignements que possède le grand État-major indiquent que non seulement elle ne désire pas la guerre, mais elle ne s'y prépare pas; le travail dans les usines n'est pas accéléré.

513

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2531 à 2533 (1). Réservé. *Londres, 11 août 1939* (2).

(*Reçu :* 0 h. 15, 0 h. 25, 0 h. 35).

M. Strang revient de Russie avec l'impression que les négociations avec Moscou finiront par aboutir. Il croit cependant qu'un certain délai est à prévoir avant l'obtention de ce résultat.

Selon lui, M. Molotov est fermement décidé à attendre que l'Angleterre lui fasse de nouvelles propositions au sujet de l'agression indirecte. En outre, le ministre russe ne désirerait pas conclure et surtout annoncer un accord

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par téléphone.

politique avant que des progrès définitifs n'aient été réalisés dans les négociations entre états-majors.

J'ai fait remarquer à M. Strang que nous nous trouvions ainsi placés en face d'une situation que le gouvernement français avait toujours voulu éviter, lorsqu'il s'était efforcé de faire aboutir la négociation politique avant les échéances redoutables du 15 août et du congrès de Nuremberg. M. Strang pense que si un conflit généralisé devait éclater prochainement, la présence à Moscou de missions militaires française et anglaise présenterait une importance considérable. Elle déterminerait la Russie à adopter presque immédiatement une position semblable à celle qu'entraînerait pour elle la signature de l'accord en négociation.

M. Strang m'a déclaré enfin que pour tenir compte de l'état d'esprit de M. Molotov, le Foreign Office travaillait actuellement à mettre au point trois ou quatre formules relatives à l'article 1er et à la définition de l'agression indirecte. Ces formules nous seront immédiatement communiquées dès qu'elles auront été approuvées par lord Halifax et avant d'être télégraphiées à l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou.

A la fin de cet entretien, mon collègue anglais a fait allusion à la position de son pays à l'égard de la Pologne. Vis-à-vis de Varsovie, a-t-il dit, notre position est plus claire. Bien qu'il n'y [ait] pas d'accord à proprement parler entre les gouvernements ... (1) nous considérons que la déclaration faite le 31 mars dernier à la Chambre des Communes par le Premier ministre (2) et le texte du communiqué anglo-polonais du 6 avril (3) équivalent en réalité à une convention entre les deux pays.

514

M. de Saint-Hardouin, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2150 (4). *Berlin, 11 août 1939, 10 h.* (5).

Le discours de M. Forster (6) remplit presque complètement, ce matin, la presse berlinoise. Celle-ci le présente plutôt, ainsi d'ailleurs que le Gauleiter lui-même dans ses déclarations, comme une manifestation de défense contre les menaces et les visées de la Pologne.

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Déclaration rapportée par un télégramme de l'ambassadeur de France à Londres, en date du 31 mars, reproduit au tome XV de la présente série sous le nº 216. Voir également au tome XVI, le nº 254 annexe I.

(3) Sur ce communiqué, voir au tome XV de la présente série les nos 275 et 276; au tome XVI le nº 254 annexe II.

(4) Extrait des archives de l'ambassade.

(5) Par téléphone.

(6) Ce discours avait été prononcé, dans la soirée du 10 août, après que le Gauleiter eût organisé une retraite aux flambeaux et invité la foule à se rassembler sur la *Lange Platz*, pour clamer son indignation contre « l'attitude inqualifiable des autorités polonaises ».

C'est ainsi que l'*Observateur raciste* publie le discours sous la manchette suivante : « Réponse de Dantzig à une Pologne animée de folie guerrière. Nous avons, a déclaré le gauleiter Forster, fait le nécessaire à Dantzig pour parer à toute attaque de surprise et pour y répondre ».

« Dantzig ne pliera pas devant la force des menaces » (*Gazette de la Bourse*). « Bas les mains! ne touchez pas à la ville allemande de Dantzig » (*Lokal Anzeiger*). Seule, la *DAZ* va plus loin et écrit en manchette : « Sur la voie de la réincorporation de Dantzig au Reich ».

Dans le discours lui-même, M. Forster, après avoir déclaré que, dans son amour de la paix, Dantzig aurait préféré ne pas avoir à élever une telle protestation, mais qu'elle y avait été contrainte par les menaces de la Pologne, s'efforce de démontrer, par des citations tirées de journaux polonais ou de déclarations d'hommes publics, que la Pologne en est venue, non seulement à vouloir annexer la Ville libre, mais encore à avoir des visées sur d'autres parties du territoire allemand lui-même et, plus particulièrement, sur la Prusse orientale et la Silésie, et à détruire l'ennemi héréditaire allemand. A ces prétendues ambitions, le gauleiter Forster répond :

1° que les menaces de guerre, quelque provocantes qu'elles soient, n'effraient pas les Dantzicois et ne soulèvent parmi eux aucune manifestation d'angoisse;

2° que les nationaux-socialistes ont fait en sorte que la population dantzicoise ne perde pas le contrôle de ses nerfs au cours de cette période de tension et ce, parce que les expériences précédentes lui ont donné confiance dans la direction nationale-socialiste et dans le fait que celle-ci fait ce qu'il faut dans le moment présent;

3° que tout a été fait à Dantzig pour parer à une surprise ou à un coup de main de quelque manière qu'il se produise et pour y répondre comme il se doit;

4° qu'enfin, la Pologne doit se convaincre que Dantzig ne demeure pas seule et abandonnée dans le monde, mais que le Reich grand-allemand, sa patrie, est décidé, avec son Führer Adolf Hitler, à se tenir à son côté dans sa défense contre les attaques polonaises.

Ces dernières paroles auraient été saluées des cris : « Un peuple, un Reich, un Führer ! ».

Le gauleiter Forster a, ensuite, longuement tenté de démontrer, en se fondant sur d'abondantes citations d'auteurs et de personnalités françaises et anglaises, l'injustice commise à Versailles par la création du Corridor. En ce qui concerne les personnalités françaises, il ne cite, d'ailleurs, en dehors de Ludovic Naudeau, que les noms de publicistes de second rang et se contente souvent de dire : « Un Français a écrit », sans indiquer de qui il s'agit. M. Forster a conclu cette partie de son discours, qui a été la plus longue, en affirmant que, si quelqu'un a le droit de se préoccuper de l'avenir de Dantzig, ce sont les Dantzicois eux-mêmes. « C'est en première ligne notre affaire essentiellement et originellement personnelle de déterminer nous-mêmes la forme de notre vie et de notre avenir ! », s'est-il écrié.

Il a posé, enfin, les sept point suivants :

1° Il y a huit cents ans que, depuis sa fondation, Dantzig n'a cessé d'être une ville purement allemande.

2° Dans toute l'histoire de Dantzig depuis 1919, seuls, les Allemands ont eu à décider. De même que les Dantzicois ont su battre le roi Bathori en 1576, lorsque celui-ci a menacé leurs droits, de même ils ne craignent pas plus aujourd'hui les canons de Rydz-Smigly que leurs pères ceux de Bathori.

3° En séparant contre leur gré les Dantzicois du territoire du Reich, le traité de Versailles a foulé aux pieds les quatorze points du président Wilson.

4° Il a été démontré que cette séparation a nui aux intérêts économiques et culturels de la population, qui a souffert des avantages par lesquels les Polonais ont favorisé le développement du port de Gdynia.

5° Les chicaneries de la Pologne n'ont cessé depuis vingt ans de rallier toute la population dantzicoise autour du cri suivant : « Nous voulons revenir au Reich ! ».

6° La population dantzicoise est aujourd'hui fermement convaincue que l'heure de la libération arrive et que Dantzig va retourner au Reich allemand. Ces paroles auraient été également saluées du cri : « Un peuple, un Reich, un Führer ! ».

7° Les Dantzicois, dans une rare unanimité et un profond sentiment d'amour et de vénération, tournent leurs regards vers leur Führer Adolf Hitler, avec la conviction que celui-ci réalisera leurs vœux de retour au Reich et leur rendra ainsi le droit à disposer d'eux-mêmes qu'on leur a dénié en 1919.

« Je crois, a terminé M. Forster, que, dans ces heures solennelles, nous ne pouvons rien faire de mieux que le serment de nous tenir unis quoi qu'il arrive, décidés à défendre par les forces dont nous disposons ce sol sacré allemand contre toute attaque et résolus à exécuter tout ordre que nous donnera notre Führer Adolf Hitler. Puisse n'être plus éloigné le jour où nous pourrons nous rassembler ici, non pour élever une protestation, mais pour célébrer la réincorporation de Dantzig dans le Reich grand allemand». Une tempête d'acclamations aurait, d'après les journaux, salué ces dernières paroles.

Dans son commentaire du discours, le *Völkischer Beobachter* met en relief le fait que les attaques polonaises ne sont pas dirigées contre Dantzig seulement, mais contre tout le peuple allemand. Quant à la population dantzicoise, qui est allemande depuis les temps les plus reculés, elle a depuis longtemps déjà dans son cœur accompli la réincorporation au Reich, et ses sentiments ont été abondamment démontrés au cours de la manifestation d'hier.

De son côté, la *Gazette de la Bourse* écrit : « Par un dernier reste de pudeur, les auteurs du traité de Versailles ont résisté à la cupidité polonaise et lui ont refusé Dantzig. Mais ils ont été assez éhontés pour arracher cette ville allemande au Reich malgré ses protestations et pour l'exposer ainsi à une suite de souffrances qui vient d'aboutir aux menaces de guerre quotidiennes

de la presse polonaise. De telles menaces doivent d'autant plus être prises au sérieux que les Polonais ont reçu des Anglais carte blanche pour mettre le feu à l'Europe. Maintenant, Dantzig vient de parler. Par l'organe de son gauleiter, il a adressé un dernier avertissement. Dantzig a été mis en mesure de repousser toute attaque. Derrière elle se trouve le grand Reich d'Adolf Hitler qui, naturellement, en cas d'agression polonaise sur Dantzig, viendrait au secours de la Ville libre. Pour nous Allemands, il est tout naturel que l'appel des Dantzicois « Nous voulons faire retour au Reich » doit trouver sa réalisation; car cette ville a toujours été allemande et elle le restera. Elle a un droit absolument net à rentrer dans le sein de la patrie et elle ne peut vivre sans être incorporée à nouveau à l'espace économique vital auquel elle appartient.

« Lorsque le gauleiter Forster a annoncé que l'heure de la délivrance sonnerait bientôt et qu'Adolf Hitler accomplirait le vœu des Danzicois et ferait triompher le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il a exprimé le sentiment profond de tous les Allemands.

« Puissent les puissances occidentales réfléchir à ces paroles. C'est leur faute si aujourd'hui la Pologne vit dans une sorte d'ivresse belliqueuse, si les Allemands du Corridor sont exposés à des tortures rééditées du moyen âge et s'ils sont privés non seulement de tous les droits naturels, mais également de toute base possible d'existence.

« C'est également aux puissances occidentales qu'incombe la responsabilité des provocations et des incidents de chaque jour; c'est de leur faute si la sauvagerie polonaise est poussée à ce point que récemment, un douanier a tiré sur des enfants allemands qui traversaient la frontière.

« La ville allemande de Dantzig a donné hier soir au Polonais et à ceux qui, de Londres et de Paris, les encouragent, une réponse qui est définitive. Aussi définitive que le fait que la ville allemande de Dantzig fera retour au grand Reich allemand sous la direction d'Adolf Hitler. »

Le même thème est développé par la *D.N.Z.*

« Les Dantzicois, écrit en substance ce journal, se refusent à comprendre pourquoi leur territoire est entouré d'un cordon de cent douaniers polonais, qui se livrent à tout autre chose qu'au contrôle douanier. On s'étonne à l'étranger de rencontrer à Dantzig des policiers en uniformes flamboyants neufs. Mais entre-temps, arrivent à Gdynia, d'une façon ininterrompue, les transports de munitions venus de France et d'Angleterre; déjà les balles des sentinelles polonaises sifflent sur le pont de Dirochau, pour ne rien dire de ce qui se passe à la Westerplatte.

« La Pologne se livre à des spéculations. L'Europe ne peut se laver les mains de la question de Dantzig. Chacun sait de quoi il s'agit. Les Polonais peuvent parler de leurs droits et de leurs revendications. Quiconque vexe Dantzig, atteint l'Allemagne. C'est pourquoi nous répétons : « Bas les mains ! Ne touchez pas à Dantzig ! ».

515

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2156. *Berlin, 11 août 1939, 19 h 35.*

(*Reçu :* 21 h.)

A la Wilhelmstrasse aussi bien qu'au ministère de la Propagande, on ne dissimule pas une certaine déception de l'accueil réservé à Paris, à Varsovie et à Londres au discours de M. Forster [1]. Cette stupéfaction transparaît d'ailleurs dans la presse de cet après-midi (mon télégramme nº 2155) [2].

Varsovie est accusé d'ignorer systématiquement la signification de la manifestation d'hier. Quant à Paris et à Londres, ils en fausseraient sciemment le sens et continueraient à encourager la Pologne dans la voie des provocations.

Le ton de ces récriminations demeure cependant relativement mesuré.

516

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 855 [3]. Réservé. *Moscou, 11 août 1939, 20 h 45.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le maréchal Vorochilov a exprimé le désir de commencer sans retard les conversations. Il a fixé la première réunion au 12 courant à 11 heures, bien que ce soit un des cinq jours de repos mensuel.

Prière communiquer d'urgence à la Guerre et de ne pas communiquer à la presse.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 514.

[2] Du même jour, non reproduit, et qui résumait l'opinion de Londres, Paris et Varsovie d'après la presse allemande. A Londres, la presse faisait preuve d'une incompréhension totale du point de vue dantzicois; à Paris, les journaux, sur ordre du gouvernement, se refusaient à un nouveau Munich et secondaient les manœuvres polonaises; enfin Varsovie affectait de ne considérer le discours de M. Forster que comme une allocution privée, pour en minimiser la portée.

[3] Extrait des papiers Daladier conservés à la Fondation nationale des Sciences politiques.

517

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1130, 1131. Réservé. *Varsovie, 11 août 1939, 21 h. 10.*

(*Reçu :* le 12, 0 h. 15.)

Les attaques et les menaces de la presse allemande contre la Pologne, la démarche faite par M. von Weizsäcker auprès du chargé d'affaires de Pologne (1), le discours de M. Forster (2) ne doivent pas nous faire perdre de vue d'autres symptômes qui apparaissent dans l'attitude de l'Allemagne.

Après avoir il y a quelques jours conseillé au Sénat dantzicois de céder, M. Hitler donne à M. Forster des conseils de prudence; il invite M. Burckhardt à Berchtesgaden (3) ; il laisse mettre en liberté à Dantzig au lendemain de sa condamnation un inspecteur polonais des Douanes; il n'exploite pas des faits qui, s'il était résolu à brusquer les choses, fourniraient à sa propagande des thèmes faciles de véhémentes protestations : au moment même du récent incident, les douaniers auxiliaires polonais, dont le Sénat exigeait le retrait, ont arboré l'uniforme des gardes-frontières et prennent maintenant leur service en armes; le 6 août, trois soldats allemands ayant franchi la frontière, ont été accueillis à coups de fusil et l'un d'eux très grièvement blessé; la presse allemande n'en a point parlé. Tout paraît se passer pour l'instant comme si, tout en continuant à monter, suivant la méthode qui lui a réussi l'année dernière, la mise en scène annoncée depuis plusieurs mois, le chancelier Hitler hésitait devant l'attitude ferme de la Pologne et la cohésion de ses alliés.

(1) Pour lui remettre une note relative à l'affaire des inspecteurs de douane polonais de Dantzig : voir ci-dessus le n° 490.

(2) Prononcé dans la soirée du 10 à Dantzig : voir ci-dessus le n° 514.

(3) Voir ci-dessus le n° 491.

518

M. Spitzmuller, Chargé d'affaires de France à Bucarest.
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 742 à 755 (1). Très secret. Extrême urgence. Priorité.

Bucarest, 11 août 1939, 1 h. 55.

(*Reçu :* le 12, 6 h.)

M. Gafenco m'a prié de le venir voir ce matin de toute urgence. Il m'a entretenu d'une initiative du gouvernement anglais qui a consterné le gouvernement roumain et que celui-ci désire porter sans retard à la connaissance de Votre Excellence.

Le chargé d'affaires britannique vient en effet de remettre au ministre des Affaires étrangères un mémorandum traitant des relations entre la Roumanie et la Hongrie. Justifiant sa démarche par le vif intérêt qu'il porte à ce problème, le cabinet de Londres fait état d'un aide-mémoire qui lui a été adressé par le gouvernement de Budapest et qui contient de nombreux griefs relatifs au traitement des minorités hongroises de Roumanie, dont la situation aurait empiré depuis la garantie donnée à ce pays par l'Angleterre (2).

Le gouvernement anglais communique au palais Sturza que sa réponse refuse de porter une appréciation sur le fond de la question, mais que l'existence même de la démarche hongroise souligne le mauvais état des relations entre les deux pays. En conséquence, il estime qu'aucun effort ne doit être négligé pour améliorer les relations entre les deux pays, surtout dans les circonstances actuelles.

A cet effet, le gouvernement roumain devrait non seulement chercher à éviter toutes les sources de frictions possibles, mais prendre des mesures positives pour provoquer une détente qui permettrait une discussion amicale en vue de cette amélioration si désirable. Le gouvernement anglais déclare qu'il a du reste exprimé des vues analogues au gouvernement hongrois, mais

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le 14 juin dernier, le ministre de Hongrie à Londres avait attiré l'attention de sir Alexander Cadogan sur la position des minorités hongroises en Transylvanie, sans fournir de précision. Un dossier était communiqué vers le 15 juillet par la légation de Hongrie au Foreign Office qui permettait à ce dernier de constater que les pièces constitutives dudit dossier concernaient non les griefs des minoritaires de Transylvanie, mais « le programme général et déjà ancien de revendications politiques et sociales préparé à Budapest ». Le 4 août, il était décidé que le ministre d'Angleterre à Budapest effectuerait une communication, aux termes de laquelle tant la Hongrie que la Roumanie « devaient s'efforcer de donner à leurs relations un caractère permettant un examen amical des questions relatives au traitement des minorités ». Avant d'effectuer cette communication, lord Halifax jugeait opportun d'en donner connaissance, « verbalement et à titre de courtoisie », au gouvernement roumain (télégramme de Londres n° 2538, du 11 août. reçu le 12 à 10 h).

le mémorandum britannique prend un caractère beaucoup plus grave au point de vue roumain, du fait que son paragraphe 4 indique qu'à la suite d'une communication antérieure du ministre de Hongrie en Grande-Bretagne, le cabinet de Londres propose de communiquer au gouvernement hongrois ce qui suit :

« *Finalement, le gouvernement de Sa Majesté britannique a pris note avec soin des observations où vous faites allusion à des problèmes territoriaux importants qui existeraient pour la Hongrie et la Roumanie. Le gouvernement de Sa Majesté britannique ne désire point fermer les yeux ni sur l'existence de ce problème ni sur l'importance que le gouvernement hongrois y attache* »; mais il estime toutefois que « de telles questions ne peuvent pas être discutées avantageusement dans l'atmosphère de tension actuelle ».

Par ailleurs, le mémorandum indique que les inquiétudes provoquées à Londres par l'état des rapports roumano-hongrois ne sont pas seulement motivées par la démarche du gouvernement de Budapest, mais aussi par les préoccupations dont le prince Paul de Yougoslavie s'est ouvert à cet égard à lord Halifax [1], et il termine en émettant le vœu que la Roumanie fera l'impossible pour « priver la Hongrie du moindre prétexte de se plaindre du traitement administratif, de même que législatif, de ses minorités et enlever ainsi à d'autres gouvernements, qui pourraient voir d'un œil favorable des rapports tendus entre la Hongrie et la Roumanie, l'occasion de semer la discorde ».

Après m'avoir donné lecture du document en cause, M. Gafenco a longuement repris devant moi les arguments qu'il avait développés à M. Le Rougetel. En attendant le retour du Roi pour établir une réponse écrite définitive, il s'est borné à communiquer à mon collègue britannique une réponse verbale dont il a établi les termes d'accord avec le président du Conseil.

Je fais parvenir à Votre Excellence, par courrier sûr qui prend l'avion de demain, le texte de ces deux documents ainsi que celui de la note d'audience établi par le ministre à l'issue de son entretien. Mais je crois nécessaire de résumer ci-après l'essentiel de la thèse roumaine.

Après avoir rappelé les efforts de la Roumanie pour endiguer les courants totalitaires dans l'intérieur du pays et pour appuyer sa politique extérieure « indépendante », fondée sur l'amitié traditionnelle de la France et de l'Angleterre, le ministre des Affaires étrangères a marqué que cette politique venait de recevoir « un coup douloureux » du fait de la sympathie pour la thèse hongroise que paraissent impliquer les préoccupations du gouvernement anglais, et singulièrement la rédaction ci-dessus mentionnée du paragraphe 4.

En rappelant que, pour la Roumanie, les notions d'indépendance et d'intégrité territoriales se confondent, surtout après l'exemple tchécoslovaque, et que son pays ne discutera pas le problème territorial ni sous la menace de la force ni par la voie « d'un compromis amical », M. Gafenco a exprimé sa

[1] A l'occasion vraisemblablement du voyage effectué par le Prince en Angleterre, à titre privé, à partir du 15 juillet, où il était l'hôte, ainsi que la princesse Olga, de la famille royale.

déception de constater, lors de son voyage à Berlin et à Rome [1], que M. Hitler et M. Mussolini avaient pris à cet égard une attitude beaucoup plus favorable à la thèse de la Roumanie que ne l'est aujourd'hui celle d'une des puissances garantes de ce pays. Il s'est montré particulièrement sensible à ce qu'il considère comme une reconnaissance par l'Angleterre du bien-fondé des revendications hongroises au lendemain du jour où le gouvernement de Budapest a pris officiellement position en faveur de l'Axe [2]. L'attitude anglaise lui paraît ainsi de nature à encourager les puissances totalitaires.

Le ministre a ensuite abordé le fond du problème des minorités; loin d'avoir empiré, la situation des Magyars de Roumanie s'est améliorée sous le régime actuel, mais à Bucarest, on refusera toujours d'accorder à la Hongrie le droit de contrôle qu'elle réclame, et qui ne tend à rien moins qu'à entretenir une agitation irrédentiste. Il a rappelé l'attitude pacifique et réservée de la Roumanie tant en faisant, lors des négociations qui ont abouti à l'accord de Bled [3], les concessions que l'on sait, qu'en s'abstenant de toute provocation, notamment lors de l'occupation de la Russie subcarpatique par la Hongrie. Il a opposé à ce sujet la docilité avec laquelle a été acceptée cette annexion de 500.000 minoritaires et la sévérité témoignée aujourd'hui envers son propre pays.

Si la presse roumaine, il est vrai, s'est livrée ces temps derniers à de vives attaques contre la Hongrie, elle s'est bornée à répondre à des campagnes dont elle n'a pas pris l'initiative. Aussi, dès le premier signe de bonne volonté manifesté par Budapest, le gouvernement de Bucarest, interrompant cette polémique, a repris les négociations de Sinaïa dans l'esprit le plus conciliant. D'ailleurs, sans se faire d'illusions sur la Hongrie, M. Gafenco sait qu'elle ne peut rien faire seule, et il lui a été d'autant plus pénible de constater qu'elle semblait maintenant trouver plus d'appui à Londres qu'à Berlin.

Après m'avoir fait part de ces commentaires, le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré avec force que la démarche anglaise était susceptible de provoquer un renversement complet de la politique suivie jusqu'à présent par son pays. Si Londres persistait dans son attitude, M. Calinesco et M. Gafenco se verraient contraints de présenter leurs démissions au Roi dès son retour. Ils ne pourraient en effet assumer la responsabilité de poursuivre la collaboration avec les puissances occidentales puisque l'une de celles-ci, bien que garante de la Roumanie, semblait laisser entendre qu'elle ne considérait pas comme intangibles les frontières du pays qu'elle avait garanti, ceci impliquant qu'en cas de guerre, si la Roumanie se battait aux côtés de la France et de l'Angleterre, elle ne serait pas assurée de recouvrer après les hostilités ses limites actuelles.

(1) Fin avril et début mai : voir au tome XV de la présente série, les nos 453, 455, 464, 505; au tome XVI les nos 35 (et note), 73.

(2) Une dizaine de jours plus tôt, le ministre hongrois des Affaires étrangères avait souligné, à l'occasion de l'ouverture des cours universitaires à Sopron, que son pays restait attaché à la politique de l'Axe, aucun intérêt hongrois n'étant contraire aux intérêts de ce dernier.

(3) En août 1938. Sur cet accord, voir au tome X de la présente série, les nos 437 (note), 448, 463.

En terminant, M. Gafenco m'a demandé en termes pressants de transmettre à Votre Excellence sa prière instante d'intervenir à Londres d'extrême urgence en faveur de la position roumaine et, s'il est temps encore, de faire l'impossible pour éviter que le gouvernement britannique ne réponde au gouvernement magyar dans le sens indiqué par son mémorandum.

J'ai fait observer au ministre que le texte même qu'il venait de me soumettre semblait énoncer une simple intention du gouvernement britannique, que celui-ci n'avait précisément pas voulu réaliser sans avoir consulté au préalable le gouvernement roumain. Cette interprétation m'a été plusieurs fois confirmée par M. Le Rougetel, que je n'ai pas manqué d'interroger en sortant de chez M. Gafenco, et qui m'a assuré l'avoir amplement souligné au ministre des Affaires étrangères. Mais celui-ci, auquel la démarche anglaise a fait apparaître le spectre de lord Runciman, ne se montre pas convaincu, et il m'a déclaré qu'aussi bien l'état d'esprit dont témoignait la démarche elle-même l'inquiétait, tout autant que sa forme.

J'ignore si lord Halifax a informé Votre Excellence de son initiative, ne serait, ce que parce que la France est garante, au même titre que l'Angleterre, de la Roumanie. En tout état de cause, il n'en est pas moins vrai qu'effectuée sous cette forme et dans les circonstances présentes, cette intervention a jeté la consternation dans le gouvernement royal et provoqué de sa part une vive réaction où percent autant d'amertume que d'inquiétude.

Sans vouloir dramatiser cette affaire autant que le président du Conseil roumain et son ministre des Affaires étrangères, je crois de mon devoir d'attirer particulièrement l'attention du Département sur la gravité de l'incident soulevé par l'initiative inopportune du cabinet de Londres. Quelles que soient par ailleurs les intentions de celui-ci, et même si, comme je l'espère, la réaction du gouvernement roumain est hors de proportion avec elle, nous n'en devons pas moins tenir compte de l'ombrageuse susceptibilité, à l'égard du revisionnisme magyar, de ce pays, qui estime que sa vitalité lui impose une intransigeance absolue en cette matière.

Il est du reste indéniable que le régime actuellement appliqué à toutes les minorités de Roumanie n'est pas moins libéral que celui des traités de minorités de 1919, compte tenu naturellement des modifications considérables apportées par la nouvelle constitution dans le régime intérieur roumain. Mais il serait excessif d'attendre d'un gouvernement qu'il octroie à des allogènes un traitement plus favorable que celui qu'il accorde à ses propres nationaux. Au reste, la question qui se pose actuellement est moins, semble-t-il, de déterminer le bien ou le mal fondé des thèses en présence que de savoir si l'intérêt de la France et de l'Angleterre ... [1] d'avoir la Roumanie à leurs côtés en présence des éventualités qui se préparent.

En demandant à connaître aussitôt que possible la réponse que Votre Excellence aura réservée à sa requête, M. Gafenco a d'autre part fortement souligné

[1] Lacune de déchiffrement.

la nécessité de garder le secret le plus rigoureux sur la démarche britannique qui, jusqu'à présent, n'est connue que de M. Calinesco et de lui-même. Sa diffusion provoquerait évidemment dans le public roumain un désarroi et une indignation que nos adversaires ne manqueraient pas d'exploiter à fond.

519

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2539 (1). Réservé. *Londres, 11 août 1939* (2).

(*Reçu :* le 12, 9 h. 45.)

L'ambassadeur de Pologne a été reçu hier par lord Halifax. Selon ce qui m'a été dit aujourd'hui au Foreign Office, le comte Raczynski aurait déclaré au début de l'entretien que le gouvernement polonais, tout en considérant la situation comme fort sérieuse et en restant sur ses gardes, ne redoutait pas un coup d'éclat à propos de Dantzig avant le discours de Tannenberg. Il craignait toutefois une aggravation de la tension actuelle dès les premiers jours de la semaine prochaine.

En ce qui concerne l'affaire des douanes (3), le Sénat de la Ville libre a expliqué à Varsovie qu'il n'avait jamais eu l'intention d'appliquer immédiatement ses instructions relatives aux inspecteurs polonais. Quoi qu'il en soit, la question sera examinée au cours d'une conférence à laquelle participeront très prochainement à Dantzig les représentants du Sénat et du gouvernement polonais et le haut-commissaire de la Société des Nations.

D'une façon générale, le ministre des Affaires étrangères polonais aurait, selon l'ambassadeur de Pologne, l'impression que la situation à Dantzig serait, pour le moment du moins, imperceptiblement moins tendue. Les esprits ne paraissent plus aussi surexcités et le Sénat semble animé de tendances légèrement moins agressives.

A la demande expresse de M. Beck, le comte Raczynski a donné au secrétaire d'État l'assurance que la Pologne s'abstiendrait de prendre la moindre initiative qui pourrait être considérée par l'Allemagne comme une provocation. L'attitude de Varsovie, a affirmé l'ambassadeur, consistera à répondre aux Allemands sur le même ton et par les mêmes procédés que ceux qu'ils adoptent.

Enfin, l'ambassadeur de Pologne a rapporté à Londres des contre-propositions de son gouvernement au sujet de l'accord anglo-japonais (4). Bien que l'on considère à Varsovie que ce document ne s'éloigne guère du texte anglais,

(1) Extrait des « Fonds 1940 ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 422, 431 à 433, 446, 447, 452, 453, 490.
(4) Erreur pour : anglo-polonais.

sa rédaction paraît à première vue assez différente de celle que le gouvernement britannique avait soumise au gouvernement polonais et dont le Département a eu connaissance. Le jurisconsulte du Foreign Office étudie actuellement la réponse polonaise (1). Le chef du département d'Europe centrale m'a promis de me tenir au courant du résultat de cet examen.

520

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2540 (2). Réservé. *Londres, 11 août 1939* (3).

(*Reçu :* le 12, 10 h.)

L'ambassadeur de Pologne s'est de nouveau rendu au Foreign Office ce matin. En l'absence de lord Halifax, le comte Raczynski a été reçu par le sous-secrétaire d'État permanent.

Il venait l'entretenir de la note allemande relative à Dantzig lue le 9 de ce mois au chargé d'affaires de Pologne à Berlin et de la réponse polonaise donnée sous la même forme le lendemain à l'ambassade d'Allemagne à Varsovie (4).

Ces deux documents, transmis à Londres par sir Howard Kennard, n'étaient pas encore connus de sir Alexander Cadogan lorsque le comte Raczynski l'a vu ce matin, ni même des services anglais cet après-midi.

Aucune indication n'a donc été jusqu'ici fournie par le Foreign Office aux Polonais sur ce que penserait le gouvernement britannique de l'opportunité d'une démarche conjointe éventuelle de la France et de la Grande-Bretagne à Berlin.

Les renseignements qui précèdent m'ont été fournis cet après-midi par l'ambassade de Pologne, qui m'a également parlé de l'attitude que pourraient adopter à Berlin la France et l'Angleterre.

J'ai répondu au conseiller de l'ambassade que je connaissais les documents allemand et polonais du 9 et du 10, mais que je n'avais pas encore reçu d'instructions à leur sujet.

L'ambassadeur de Pologne a fait attirer mon attention sur les précautions prises tant à Berlin qu'à Varsovie pour conserver aux deux communications une forme verbale. Les gouvernements allemand et polonais paraissent d'accord pour conserver à ces communications un caractère absolument secret.

(1) Le texte de cette réponse polonaise est reproduit dans les *Documents on british foreign Policy*, Third Series, vol. VI, nº 613 (annexe).
(2) Extrait des « Fonds 1940 ».
(3) Par courrier, en clair.
(4) L'un et l'autre documents sont ci-dessus reproduits sous le nº 490.

521

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 604 [1]. Réservé. *Rome, 11 août 1939* [2].

(*Reçu :* le 12, 17 h. 40.)

En causant hier avec le Cardinal secrétaire d'État, je lui ai fait observer que les impressions dont il m'avait fait part, touchant la disposition pacifique du gouvernement italien et son action modératrice sur le gouvernement allemand [3], ne cadraient guère avec la certitude que les Allemands affichent de faire marcher l'Italie à leur gré, la conscience qu'ils ont de la tenir et, d'autre part, la résolution qu'ils montrent d'imposer leur volonté à la Pologne. J'ai ajouté que même certains actes du gouvernement italien, par exemple la signification politique des grandes manœuvres militaires qui viennent de se terminer en Piémont, ne paraissaient pas révélatrices d'intentions pacifiques, ni de confiance en la paix avec nous, et qu'au surplus il y aurait lieu d'observer ce qui serait fait maintenant des troupes qui avaient participé à ces exercices et à cette démonstration.

Le cardinal Maglione, qui ne m'a pas semblé autrement soucieux, s'est montré cependant un peu plus hésitant dans la conclusion qu'il tire des assurances pacifiques que lui prodigue l'ambassadeur d'Italie. Il persistait toutefois à en retenir que la situation internationale lui paraissait un peu moins tendue maintenant qu'à la fin du printemps.

Dans une précédente conversation, j'avais indiqué au cardinal Maglione que, si l'on pouvait dire de la confiance en l'Allemagne qu'elle était radicalement détruite, l'on devait bien aussi constater de la confiance en l'Italie qu'elle était fortement ébranlée dans bon nombre de pays. Il m'a semblé utile de le mettre ainsi en garde contre l'acceptation trop facile d'assurances pacifiques italiennes qui, à mon avis, restent sujettes à caution.

(1) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Par courrier, en clair.
(3) Voir ci-dessus le nº 423.

522

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2154 (1). *Berlin, 11 août 1939, 14 h.*

Je me réfère aux télégrammes de notre ambassade à Rome nos 3230 et 3242 (2).

On m'affirme, de source sûre, que l'on parlera du Japon à Salzbourg. D'après l'ambassade d'Espagne, ce serait même la question japonaise qui serait à l'origine de cette rencontre, les vues de M. von Ribbentrop et du comte Ciano étant profondément divergentes à ce sujet. Or, l'ambassadeur du Japon à Berlin a fait ici pression pour que l'on appuie les propositions qu'il a formulées à Côme (3). Son mécontentement de ne pas les voir prises, jusqu'à présent, en plus sérieuse considération, s'est même exprimé par ce propos qui m'est rapporté d'autre part : « Si l'on me fait attendre plus longtemps une réponse, je n'ai plus rien à faire à Berlin et je prends l'avion. »

Ces indications se trouvent recoupées par un propos qu'a tenu hier M. Attolico : « La rencontre des deux ministres n'a pas été spécialement organisée pour l'affaire de Dantzig. Elle était prévue depuis quelques jours pour examiner d'autres questions. »

523

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2157 à 2159 (4). Secret. *Berlin, 11 août 1939.*

M. Attolico est parti hier soir avec le comte Magistrati pour Salzbourg, où le comte Ciano est arrivé aujourd'hui (5).

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Des 8 et 9 août. Le second de ces télégrammes est reproduit ci-dessus sous le nº 478. Quant au premier, il indiquait que, d'après le chargé d'affaires d'U.R.S.S. à Rome, le ministre italien des Affaires étrangères lui avait affirmé qu'aucune conversation n'était en cours entre les gouvernements italien et japonais pour la conclusion prochaine d'une alliance formelle entre le Japon et les puissances de l'Axe.

(3) Sur la rencontre à Côme de l'ambassadeur du Japon à Berlin et de son collègue à Rome, et la publication par eux d'un communiqué commun, voir ci-dessus le nº 439 (note).

(4) Extrait des archives de l'ambassade.

(5) Pour y rencontrer son homologue allemand.

D'après les renseignements que j'ai recueillis, le ministre des Affaires étrangères italien restera vraisemblablement deux jours dans le Salzkammergut. Il n'est pas encore arrêté, me dit-on, s'il verra le chancelier Hitler.

Avant son départ, M. Attolico s'est montré devant un diplomate étranger beaucoup plus sombre qu'il ne l'avait été quarante-huit heures auparavant.

« Nous comprenons très bien, a-t-il dit en substance, que l'Allemagne soit fatiguée des provocations polonaises. Quelle que soit la décision qui intervienne, nous serons à ses côtés « d'une façon inconditionnelle et avec toutes nos forces ». C'est là un point sur lequel il ne peut y avoir de doutes. Mais ce n'est pas nous qui jetterons de l'huile sur le feu. Au contraire. Nous ne souhaitons pas la guerre. La situation est très grave mais non désespérée. De toute façon, nous n'envisageons rien d'immédiat. »

De très bonne source (cf. mon télégramme nº 2129 [1]), j'apprends qu'à l'ambassade d'Italie, on manifestait ce matin plus d'optimisme. On affirmait que les sphères responsables italiennes envisageaient l'avenir prochain sans trop d'inquiétude. En ce qui concerne la question de Dantzig, la rencontre de Salzbourg doit surtout, dans l'esprit des dirigeants fascistes, permettre au ministre italien de se renseigner sur les véritables intentions du gouvernement hitlérien et de demander des éclaircissements sur le but exact de la violente campagne antipolonaise à laquelle se livre actuellement la presse allemande.

Il y a lieu de penser que l'action du comte Ciano s'effectuera dans un sens nettement modérateur, conformément aux avis de M. Attolico et de son conseiller.

524

Communication de la Direction politique à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris

Paris, 11 août 1939.

Par une note en date du 7 de ce mois, l'ambassade de Grande-Bretagne a bien voulu communiquer au ministère des Affaires étrangères des indications complémentaires sur l'état actuel des négociations engagées à Tokyo entre sir Robert Craigie et les représentants du gouvernement japonais en vue du règlement de l'affaire de Tientsin.

Aux termes de cette note [2], le gouvernement japonais s'est refusé à dissocier les questions relatives à la police de la concession des questions monétaires

[1] Du 8 août, ci-dessus reproduit sous le nº 467.

[2] Dont le sens est suffisamment résumé dans la présente communication de la Direction politique.

et, bien qu'un accord ait été réalisé sur les premières, M. Kato s'est refusé à conclure cet accord aussi longtemps que l'examen des secondes demeurait en suspens. Le négociateur japonais a en outre insisté sur la nécessité d'un prompt réglement.

Sir Robert Craigie, préoccupé d'éviter les conséquences d'une rupture, a le sentiment qu'il ne serait pas impossible d'amener le gouvernement japonais à renoncer à sa demande d'interdiction de la circulation du fapi s'il était possible de lui donner quelque satisfaction sur la question des stocks.

A cette fin, sir Robert suggère un transfert desdits stocks à la *Federal Reserve Bank* ou à la *Yokohama Specie Bank*, étant entendu que l'argent transféré demeurerait sous scellés jusqu'à la fin des hostilités. Ce transfert serait effectué, soit sur décision de la cour du district de Tientsin, soit sur initiative de la direction locale de la Banque des communications.

L'ambassade ajoute que le gouvernement britannique éprouve la plus grande répugnance à faire une concession quelconque en ce qui concerne la circulation du fapi. Aussi bien le gouvernement américain a-t-il appuyé sur ce point la position anglaise. Mais il semble que le gouvernement japonais doive insister avec une force particulière sur la livraison des stocks d'argent, question que le gouvernement américain considère comme ne l'intéressant pas directement.

En conséquence, le gouvernement britannique suggère qu'une nouvelle démarche soit tentée par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Washington pour amener le département d'État à appuyer la position britannique sur l'affaire des stocks comme sur celle de la circulation du fapi. Les ambassadeurs feraient état des arguments suivants :

1° La question des stocks est liée à celle de la circulation de la monnaie, à laquelle s'intéresse le gouvernement des États-Unis, dans la mesure où la livraison de l'argent affaiblirait le fapi et renforcerait le dollar fédéral.

2° Toute concession sur une question monétaire aurait un effet profond et peut-être décisif sur le moral chinois et sur la résistance opposée au Japon.

3° L'élimination du fapi aurait pour effet l'inclusion de la Chine dans le bloc yen, ce qui serait désastreux pour les intérêts étrangers en Chine.

Le Ministère a l'honneur de remercier l'ambassade de ces indications, qui ont fait l'objet du plus attentif examen.

De cet examen se dégagent les conclusions suivantes :

En ce qui concerne la question des stocks d'argent, il semble que les gouvernements britannique et français n'aient pas à se préoccuper actuellement de rechercher quel est leur légitime propriétaire. Il leur suffit de savoir que ces stocks ont été déposés ou entreposés dans des locaux appartenant à des banques privées installées sur les concessions. Lesdits gouvernements ne peuvent évidemment donner d'ordres aux banques en ce qui concerne ces dépôts. Quant aux banques, il est exact qu'elles pourraient livrer ou transférer les stocks soit sur décision de justice soit sur ordre des déposants. Mais encore faudrait-il que la décision de justice ou la qualité du représentant du déposant fussent également incontestées. Or, ces deux conditions paraissent difficile-

ment réalisables. En ce qui concerne la première, il convient notamment de rappeler que les banques françaises ne sont pas justiciables des tribunaux chinois et ne seraient donc pas couvertes par une décision de la cour de Tientsin.

Il est permis en outre de penser que les militaires japonais ne mettraient pas une telle insistance à réclamer la livraison de ces stocks s'il ne s'agissait que de les mettre sous scellés dans une autre banque. Leur intention est sans doute de les affecter à la garantie de la monnaie fédérale, ce qui représenterait, pour le négociateur britannique, une nouvelle difficulté aussi sérieuse que la première.

Le Ministère considère donc qu'admettre le principe du transfert serait affaiblir sans bénéfice assuré la position maintenue jusqu'ici.

En ce qui touche la nouvelle démarche à faire auprès du gouvernement des États-Unis, le Ministère partage le sentiment exprimé par la note de l'ambassade. Une telle démarche, dans les circonstances présentes, n'est pas seulement opportune, mais nécessaire. Étant donné l'intérêt marqué par l'administration américaine à l'évolution de la crise dont l'affaire de Tientsin n'est que la manifestation la plus aiguë, il convient d'éviter de donner le sentiment que, malgré cet appui, les gouvernements français et britannique sont « résignés au suicide ». Il faut donc qu'au moment où ces gouvernements sont appelés à prendre des décisions de nature à entraîner pour les étrangers en Extrême-Orient les conséquences les plus étendues, ils donnent au département d'État l'occasion d'exprimer ses vues et, éventuellement, de prendre ses responsabilités.

Quant aux modalités de cette démarche, le Ministère estime qu'il importe de ne point donner à l'administration américaine l'impression d'un nouvel effort pour l'amener à s'intéresser à un aspect du problème dont le département d'État a déclaré qu'il ne l'intéressait pas. Il convient, sous une forme assez solennelle, d'évoquer les termes généraux d'un conflit dont la question des stocks constitue aujourd'hui l'élément essentiel. Il serait en outre désirable, sur la question même des stocks, de présenter un projet de solution autour duquel la bonne volonté américaine puisse se concrétiser.

Dans cet esprit, outre les arguments évoqués par la note de l'ambassade et qui conservent toute leur valeur, les ambassadeurs pourraient faire état des considérations suivantes :

Les négociations de Tokyo en sont arrivées au point où le gouvernement britannique se trouve dans l'alternative ou de céder sur des questions que le gouvernement américain lui-même considère comme d'une importance capitale pour l'avenir de la Chine et pour la sauvegarde des intérêts étrangers en Extrême-Orient, ou de risquer, localement, une entreprise décisive des militaires contre les concessions et sur le plan de la politique générale, la tranformation du pacte antikomintern en alliance militaire nippo-germano-italienne.

Telle étant la situation, le gouvernement britannique et le gouvernement français, dont les intérêts sont en l'espèce solidaires des intérêts anglais, tiennent, avant de déterminer leur attitude, à donner au gouvernement américain, dont les positions ne peuvent manquer d'être affectées par les développements de cette affaire, l'occasion d'exprimer son sentiment.

Les gouvernements britannique et français, en effet, ne veulent pas s'exposer aux risques qu'entraînerait soit une politique de concessions, soit une politique de résistance sans s'être assurés que le gouvernement américain, dont les initiatives ont marqué à diverses reprises l'attention avec laquelle il suivait l'évolution de la question, apprécie pleinement les éléments d'un tel choix.

Après un exposé de l'état actuel de la négociation, les ambassadeurs indiqueraient que, d'après les dernières indications reçues de Tokyo, la question des stocks d'argent est celle sur laquelle peut intervenir l'accord ou la rupture. Ils préciseraient que la demande japonaise tend à la livraison pure et simple de ces stocks, lesquels une fois livrés seraient vraisemblablement affectés à la garantie de la monnaie de la *Federal Reserve*. Ils insisteraient sur le fait que la question des stocks, qui en apparence n'intéresse que les deux concessions, se trouve ainsi étroitement liée aux questions de circulation monétaire à propos desquelles le gouvernement américain a pris nettement position.

Ils ajouteraient enfin que la seule solution qui ne constitue pas un abandon des positions de principe prises jusqu'à ce jour par les gouvernements français, américain et britannique consisterait en la neutralisation de ces stocks. Aussi bien le gouvernement japonais ne serait-il pas justifié, en invoquant l'accord Craigie-Arita [1] qui tend essentiellement à neutraliser l'action britannique, à demander davantage. Le gouvernement chinois qui, de son côté, a insisté pour que des mesures conservatoires fussent prises, s'accommoderait sans doute d'une telle solution.

Pratiquement, cette neutralisation se traduirait par l'apposition de scellés jusqu'au moment où, la situation normale étant rétablie, la question de la propriété des stocks pourrait être tranchée. En attendant, ces stocks ne seraient utilisés ni par les banques d'émission du gouvernement de Tchongking, ni par la *Federal Reserve Bank*.

Pour éviter les difficultés que soulève la question des transferts, les stocks seraient bloqués là où ils se trouvent actuellement.

Au cas enfin où le gouvernement japonais désirerait une garantie supplémentaire, un caractère international pourrait être donné aux scellés par la participation à l'opération de représentants de tierces puissances.

Les ambassadeurs indiqueraient que le gouvernement japonais serait sans doute peu porté à accepter cette solution. La seule chance de la faire prévaloir et, par là même, de régler l'affaire de Tientsin, serait de la présenter comme une formule concertée et qui ne pourrait être dépassée. A cet égard, une prise de position du gouvernement américain serait particulièrement précieuse, soit que le chargé d'affaires des États-Unis présentât lui-même cette transaction, soit que la proposition en fût faite par l'ambassadeur d'Angleterre et appuyée par des démarches de l'ambassadeur de France et du chargé d'affaires des États-Unis, soit enfin que sir Robert Craigie fût autorisé à préciser que sa proposition a reçu l'agrément préalable du gouvernement français et du gouvernement américain.

[1] Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 281 (note).

Le Ministère est prêt, pour sa part, à adresser des instructions en ce sens à l'ambassadeur de France à Washington. Il serait obligé à l'ambassade de bien vouloir lui faire connaître le plus tôt possible les observations que la présente note aurait suggérées au gouvernement britannique.

525

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Reynaud, Ministre des Finances.

D. nº 1626 [1]. Très urgent. *Paris, 11 août 1939.*

J'ai l'honneur, en me référant à ma lettre nº 1567, du 3 de ce mois [2], de vous communiquer ci-joint une note de l'ambassade de Grande-Bretagne relative à la demande d'assistance financière et économique dont le gouvernement turc a saisi le gouvernement anglais [3], en même temps qu'il donnait officiellement connaissance de cette démarche à notre ambassadeur à Ankara.

Le gouvernement anglais insiste sur l'urgence que présente une étude commune, par les deux gouvernements, des demandes turques. Il se déclare disposé à envoyer immédiatement, à cet effet, des délégués à Paris et l'ambassade d'Angleterre nous demande de lui faire connaître le plus tôt possible notre accord sur cette procédure.

Je vous ai indiqué, dans ma lettre ci-dessus rappelée, l'importance que présentait à mes yeux l'opération envisagée, et dont la réussite conditionnera pour une large part la consolidation des positions politiques prises par la Turquie à nos côtés. Si les modalités et l'importance de l'assistance qui nous est demandée doivent naturellement faire l'objet d'un examen minutieux — et la note de l'ambassade de Grande-Bretagne indique que les chiffres prononcés par le gouvernement turc sont considérés à Londres comme trop élevés — il me paraît essentiel que les deux gouvernements puissent le plus tôt possible faire savoir au gouvernement turc qu'ils réservent un accueil favorable à la demande qui leur a été adressée et qu'ils sont disposés à entrer immédiatement en conversation à ce sujet avec les délégués turcs. J'ajoute, pour répondre à un point évoqué dans la note anglaise, que nous ne saurions, à mon avis, exciper ni vis-à-vis des Anglais, ni vis-à-vis des Turcs, du sacrifice territorial que nous avons consenti en cédant à la Turquie le sandjak d'Alexandrette, pour nous dérober à l'appel de solidarité économique et

(1) Extraite des papiers Hoppenot.
(2) Analysée ci-dessus sous le nº 263 (note).
(3) Document ci-après reproduit en annexe.

financière qui nous est adressé. Mon département a eu le plus grand souci, tout au long de la négociation dont le sandjak d'Alexandrette a fait l'objet, de maintenir strictement ces pourparlers sur le plan politique déterminé par les relations de frontières syro-turques, et de n'aborder le problème posé qu'en fonction de notre position au Levant et de la situation particulière faite depuis l'origine du mandat au Sandjak. La solution intervenue ne pourrait donc aujourd'hui sans graves inconvénients être invoquée comme constituant une participation anticipée de notre part à la contribution commune qui nous est demandée. Pareille attitude paraîtrait justifier, en effet, les efforts déployés depuis plus de deux mois par la propagande de l'Axe pour persuader l'opinion étrangère que nous avons payé l'alliance turque par une amputation du territoire syrien. Elle risquerait, par réaction, d'exercer la plus fâcheuse influence sur le déroulement des négociations diplomatique et technique qui vont prochainement s'ouvrir ou se poursuivre à Ankara.

J'attacherais du prix à recevoir le plus tôt possible cet accord au sujet de la réponse de principe à adresser à la demande dont l'ambassade d'Angleterre m'a saisi.

Je joins également à toutes fins utiles à la présente lettre copie du mémorandum adressé par le gouvernement turc à l'ambassadeur d'Angleterre et communiqué officiellement par M. Saraçoglu à M. Massigli [1].

Annexe

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris au Département [2]

N° 596. Urgent. *Paris, 5 août 1939.*

1. L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, suivant les instructions du principal secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Sa Majesté, et en se référant à son mémorandum n° 595 du 5 août relatif à l'accord politique tripartite proposé entre les gouvernements français, anglais et turc [3], a l'honneur de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté a reçu du gouvernement turc une communication contenant des propositions bien définies pour l'assistance financière à la Turquie. Le gouvernement de Sa Majesté croit savoir qu'une communication identique a été faite au gouvernement de la République. Les principales caractéristiques de ces propositions sont que la Turquie reçoive :

1° Un crédit de 35 millions de livres £ pour du matériel de guerre;

2° Un prêt d'or de 15 millions de livres £ comme couverture pour la monnaie nationale;

3° Un crédit immédiat de 10 millions de livres £ pour les besoins urgents compris sous le 1° et afin de libérer les comptes gelés dus par la Turquie aux pays à change libre.

2. En même temps, le gouvernement turc a mis en avant de nouvelles propositions auprès du gouvernement de Sa Majesté comme auprès de la République en vertu desquelles, si le prêt d'or mentionné ci-dessus était accordé, la Turquie placerait son commerce avec la France, l'Angleterre et les États-Unis sur une base de « compensation » et dévaluerait la livre turque à un niveau qui permettrait aux marchandises turques de participer à la compétition sur les marchés libres; le niveau suggéré est celui de 9 livres turques pour 1 livre sterling, au lieu du cours actuel de 5,93 livres turques.

(1) Document non joint.
(2) Ce document est également extrait des papiers Hoppenot.
(3) Ci-dessus reproduit sous le n° 442 annexe.

3. Le gouvernement de Sa Majesté étudie très sérieusement les propositions du gouvernement turc. En même temps, il considère comme d'une importance vitale que le gouvernement de la République, à qui les propositions ont été adressées conjointement avec le gouvernement de Sa Majesté, participe à tout arrangement financier qu'il apparaîtrait nécessaire ou désirable de conclure.

4. Le gouvernement de Sa Majesté croit comprendre, d'après une déclaration faite sur instructions par M. Rueff, du ministère des Finances français, à sir F. Leith-Ross que le gouvernement de la République a le sentiment qu'en raison de la cession à la Turquie du Hatay, il peut difficilement être appelé à faire quelque chose pour ce pays dans le domaine de l'assistance financière ou économique. A cet égard, le gouvernement de Sa Majesté attire l'attention du gouvernement de la République sur les considérations suivantes :

5. Le gouvernement turc a exprimé clairement, dès le début, que la conclusion d'un accord politique dépendrait de sa part de l'assistance financière adéquate qui [lui] serait accordée. Les raisons de cette stipulation sont que, si la Turquie doit décidément se ranger politiquement dans le camp de la France et de l'Angleterre, il est essentiel pour elle non seulement de se placer elle-même dans un état de défense suffisant, ce qu'elle ne peut faire avec ses propres ressources, mais encore de se libérer des risques financiers et économiques qui l'assaillent actuellement par suite de sa dépendance économique de l'Allemagne.

6. Le gouvernement de Sa Majesté considère que les demandes financières du gouvernement turc sont très exagérées. Néanmoins, il pense que le risque d'une rupture des négociations politiques avec la Turquie par suite de l'incapacité des gouvernements français et anglais à l'aider dans les deux domaines financier et économique est un risque sérieux, qui crée un problème urgent qui doit être examiné conjointement par les deux gouvernements.

7. Pour ces raisons, le gouvernement de Sa Majesté considère comme essentiel que le gouvernement de la République collabore avec celui de Sa Majesté dans la cause commune et participe à toute charge envisagée. De plus, le gouvernement de Sa Majesté se permet de souligner qu'il a déjà fait lui-même une contribution financière très substantielle à cet égard. En mai 1938, il a accordé à la Turquie un crédit de 6 millions de livres sterling pour armements, un autre de 10 millions de livres sterling pour des buts commerciaux [1]; récemment, il a offert à la Turquie un autre crédit d'armements de 10 millions de livres sterling. Ainsi les crédits d'armements que le gouvernement de Sa Majesté a déjà donnés ou offerts à la Turquie s'élèvent à un total de 16 millions de livres sterling.

8. Dans le dernier paragraphe de la note de l'ambassadeur de France au Foreign Office portant le n° 379 et en date du 10 juillet [2], l'avis était exprimé qu'un examen en commun du côté économique et financier des négociations avec la Turquie était essentiel afin de consolider les avantages politiques obtenus à Ankara et d'aider la Turquie à se libérer de l'emprise économique de l'Allemagne. Le gouvernement de Sa Majesté est tout à fait de cet avis. Aussi, espère-t-il que le gouvernement de la République consentira à discuter avec lui les dernières propositions turques en vue de décider en commun les mesures qu'il serait possible de prendre. Le gouvernement de Sa Majesté est prêt à envoyer immédiatement des représentants à Paris pour discuter de cette question.

[1] Voir, au tome IX de la présente série, le n° 409 (et note).
[2] Non retrouvée.

526

Le Général Huntziger, Membre du Conseil supérieur de la Guerre, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 185/S [1]. Très secret. *Paris, 11 août 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous le compte rendu des missions que vous avez bien voulu me confier à Ankara et à Londres, accompagné des conclusions que j'ai cru devoir formuler.

I. Mission à Ankara

Composition de la mission — voyage — Réception en Turquie : Voir annexe I [2].

Objet des entretiens :

Après l'expérience peu satisfaisante du général Lund [3], j'ai estimé qu'il convenait de tenter de mettre sur pied une convention militaire tripartite franco-anglo-turque, et ceci pour deux raisons :

1º Le traité de garantie vers lequel s'acheminent les gouvernements de Paris, Londres et Ankara étant tripartite, il est logique que la convention militaire qui lui fait suite présente le même caractère.

2º L'assentiment ou le concours britannique étant nécessaire pour la coordination des opérations en Méditerranée orientale, une convention militaire exclusivement franco-turque serait vide de sens si elle négligeait le concours des Anglais et dépourvue de portée si elle prétendait engager ceux-ci sans leur assentiment.

Il m'a paru, d'autre part, que la convention à établir devait se borner à envisager les mesures *initiales* à prendre automatiquement en cas de conflit, et qu'elle ne pouvait pas entrer dans les détails d'exécution qui resteraient à fixer *ultérieurement* dans des pièces d'État-major : plans d'opérations, plans de transport, etc.... établis en commun.

Ce point de vue fut admis par la délégation turque, et le maréchal Tchakmak proposa lui-même que l'attaché militaire britannique, colonel Ross, assistât aux délibérations. Cet officier supérieur me déclara spontanément qu'après l'échec patent de la mission du général Lund, la méthode proposée, remettant toutes choses en place, lui paraissait la bonne.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Dont la reproduction a paru superflue.
(3) Sur cette « expérience », voir ci-dessus le nº 147 (note).

Instruction de base. — Méthode de travail :

J'ai considéré que la note de « conclusions » du 13 juillet 1939 approuvée par le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, contenait les instructions essentielles dont je devais tenir compte [1]. J'établis, en conséquence, dès notre première séance, le 17 juillet, la liste des points à examiner (voir annexe 2) [2] que le Maréchal accepta.

Procès-verbaux :

J'ai établi, pour chaque séance, des procès-verbaux qui forment le commentaire des articles du projet de convention. Ces procès-verbaux qui ont été remis aux départements intéressés dès mon retour, en même temps que le projet de convention, ne sont pas cependant un commentaire officiel des articles de ce projet. Bien qu'ils aient été lus et communiqués à la délégation turque, et retouchés parfois à sa demande, ils sont à considérer comme des pièces d'archives de la *seule délégation française*, et leur valeur, toute grande qu'elle soit, n'est que d'information.

Action contre la Bulgarie et Entente balkanique :

Les Turcs croient au danger bulgare.

Le Maréchal a rappelé plusieurs fois, à la lumière des événements de la dernière guerre, que la capacité de résistance de la Roumanie, celle de la Yougoslavie et celle de la Grèce sont fonction de l'attitude des Bulgares et que celle-ci, expectante peut-être au début d'un conflit, ne manquerait pas de tourner à l'hostilité déclarée dès que se manifesteraient (tel fut le cas, *mutatis mutandis*, en 1915) la volonté et la possibilité d'action des puissances centrales sur le théâtre balkanique.

Cette croyance à la menace bulgare entraîne l'état-major turc à des mesures militaires aussi poussées que le permettront les circonstances et pouvant même aller jusqu'à une offensive énergique pour y faire face; cet état-major entend bien, toutefois, que la résolution qui l'anime et les engagements nouveaux qu'il consent à prendre à cet égard vis-à-vis de la France et de la Grande-Bretagne n'aient pas pour effet d'inciter ses coéquipiers de l'Entente balkanique, négligeant leurs obligations, à s'en remettre à la nouvelle alliance en voie de constitution (France-Angleterre-Turquie) et à son principal « champion » dans les Balkans — l'armée turque — du soin de faire face au danger bulgare. Cette préoccupation du gouvernement turc est telle qu'il dépêche le 19 juillet Numan Menemencioglu, secrétaire général des Affaires étrangères, auprès de la délégation de son état-major pour affirmer en séance que les tractations en cours devaient demeurer absolument en dehors des obligations de l'Entente balkanique auxquelles le texte à établir ne saurait faire la moindre allusion sans affaiblir dangereusement la résolution de la Grèce, de la Roumanie et de la Yougoslavie.

[1] Il avait été question de la mission Huntziger au cours des conversations franco-britanniques d'états-majors du 13 juillet; voir ci-dessus le n° 198.

[2] Ci-après reproduite.

Le général chef de mission, non plus que l'ambassadeur de France, également présent à la séance du 19, n'ont vu d'inconvénient à admettre le point de vue turc.

L'incident est intéressant en ce qu'il montre la différence d'optique entre les deux délégations. En présence de la gravité de la situation actuelle qui peut entraîner d'un jour à l'autre une conflagration universelle, il semble puéril à des Français d'attacher quelque importance, quelque vraisemblance même, à des querelles de clocher limitées aux Balkans, mais celles-ci conservent encore un caractère « actuel » pour les Turcs, et, manifestement, retiennent toujours par elles-mêmes leur attention.

Le Dodécanèse :

Il est naturel que la présence, tout près de la côte d'Anatolie et du port de Smyrne, d'un repaire ennemi aussi gros de menaces que le Dodécanèse soit intolérable aux yeux des Turcs. Ceux-ci estimeraient volontiers que sa conquête est d'importance primordiale [1] pour tous les signataires du traité tripartite en cas d'hostilités englobant l'Italie. Ils négligeraient volontiers les autres tâches qui incomberont à la marine britannique en Méditerranée orientale; non pas tant peut-être par égoïsme national, qu'en raison de l'étroitesse de leurs vues en stratégie générale. Ils n'admettent pas sans difficulté que, les forces navales franco-britanniques étant très supérieures aux forces italiennes, celles-ci ne soient pas instantanément balayées et la liberté des communications ainsi rétablie dans le bassin méditerranéen. Il a été malaisé également de leur faire comprendre que la conquête du Dodécanèse, si elle diminue sensiblement le danger aérien dans l'Égée, n'élimine pas, au même degré, la menace sous-marine qui peut s'exercer aussi bien depuis l'Italie méridionale ou la Libye que depuis Leros ou Rhodes.

Salonique :

Les délibérations qui ont eu lieu à propos de la défense de Salonique ont fait apparaître une réelle solidarité entre Turcs et Grecs. L'état-major turc connaît bien, cependant, les grandes faiblesses de l'armée hellénique et se rend compte que l'attitude timorée du gouvernement actuel ne facilite pas la mise en état de défense efficace du pays.

Le Maréchal espère, néanmoins, que si l'agression italienne ne débouche que de l'Albanie *sans emprunter le territoire yougoslave*, l'armée hellénique pourra faire une défense honorable, parce qu'elle ne sera attaquée que de front.

L'armée turque coopérera, d'ailleurs, indirectement à la défense de la Thrace en immobilisant les Bulgares et même, s'il le fallait, en les attaquant.

Le Maréchal s'est montré satisfait de la proposition d'une aide immédiate de la France à Salonique, mais il a paru trouver les effectifs envisagés pour le corps expéditionnaire relativement faibles. Je lui ai demandé — et il a accepté — que l'état-major turc prenne l'initiative d'obtenir de l'état-major

[1] ***Note du document :*** **Noter aussi que les Turcs ont certainement l'arrière-pensée de conserver après la conquête les îles du Dodécanèse, dont cependant la population est grecque.**

hellénique certaines précisions nécessaires à l'intervention de notre corps expéditionnaire à Salonique. Les questions à traiter par l'état-major turc font l'objet de l'annexe nº 3 (1).

Au reste, les renseignements fournis en séance quant au transport des forces françaises du Levant sur ce théâtre d'opérations sont quelque peu décevants. Les Turcs acceptent que notre corps expéditionnaire soit transporté par voie ferrée à Smyrne, mais ne se chargent pas de contribuer à la réunion des moyens de transport nécessaires pour lui faire franchir la mer Égée. Les renseignements donnés, à cet égard, par le représentant de la Marine dans la délégation française ne sont pas très favorables non plus. Quoi qu'il en soit, le transport par mer, qu'il se fasse de *Beyrouth* ou de *Smyrne*, exige impérieusement le concours de la marine britannique; une étude détaillée est donc à mener en commun à ce sujet.

L'intérêt porté par les Turcs à leurs alliés grecs s'est manifesté d'autre part par ce fait qu'ils ont longuement évoqué le danger d'une offensive italienne d'Albanie sur l'Epire, conduisant nos adversaires sur le littoral de la mer Ionienne vers Prevesa. Toutefois, fidèles à leurs vues simplistes en matière de tactique navale, les Turcs s'imaginaient qu'il était possible de couper complètement les communications au travers de l'Adriatique, entre l'Italie et l'Albanie.

La rédaction du paragraphe 3 de l'article 4 (2) représente une sorte de compromis platonique entre nos propres conceptions sur un pareil sujet et les illusions de la délégation turque.

Collaboration avec l'U.R.S.S. :

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet (3) enregistre les déclarations du maréchal Tchakmak quant aux répercussions possibles de l'attitude russe, au début d'un conflit, sur les dispositions des Turcs.

On notera simplement ici que, dans le cas le plus défavorable, la Turquie défendrait toujours la Thrace et les Détroits, et qu'à aucun moment la délégation turque n'a déclaré ou laissé entendre que le traité tripartite et la convention pourraient devenir caducs si l'U.R.S.S. restait neutre.

Fournitures de matériel :

J'appréhendais cette phase des débats : informé du déséquilibre entre les demandes turques et les possibilités françaises, je me demandais en effet si la convention n'allait pas trouver là, par l'intransigeance de la délégation turque, sa pierre d'achoppement.

(1) Il a paru superflu de reproduire ce document : il s'agit d'un simple mémento des questions sur lesquelles des précisions étaient attendues de l'état-major hellénique en vue de l'intervention à Salonique d'un corps expéditionnaire français.

(2) A défaut d'avoir retrouvé le texte complet du projet d'accord militaire établi à la suite de la visite du général Huntziger à Ankara (voir ci-dessus le nº 386, note), on peut se reporter au texte définitif de l'accord militaire tel qu'il fut signé le 19 octobre 1939; il ne semble pas en effet, à en juger par nos recherches, que l'article 4, § 3 ait fait entre-temps l'objet de remaniements. Ce paragraphe était ainsi rédigé : « Il est admis que toute action maritime tendant à troubler les communications par mer de l'ennemi en basse Adriatique et en mer Ionienne, apporterait une aide efficace à l'action terrestre engagée pour la conservation de Salonique. »

(3) Non reproduit.

Il n'en fut rien, et les Turcs donnèrent en l'occurrence l'impression d'une réelle bonne foi et d'une compréhension certaine. Avec sa gravité habituelle, le Maréchal souligna l'effet moral que produiraient de promptes livraisons de matériels sur l'opinion turque et le retentissement qu'elles auraient aussi sur les nations étrangères amies ou ennemies, surtout dans les Balkans.

Il ne fit qu'une allusion discrète, sans amertume, aux commandes turques « gelées » en Allemagne. Il accepta enfin certaines de nos offres de matériels anciens, prouvant ainsi que son but actuel n'est pas, comme on aurait pu le craindre, de moderniser le matériel de l'armée turque à nos dépens, mais qu'il veut pouvoir faire face à des besoins réels et urgents.

Qu'il en soit ainsi n'est pas surprenant. La tâche de l'armée turque risque d'être lourde en Orient et son territoire n'est pas, loin de là, à l'abri de toute menace, en particulier aérienne; par ailleurs, les Turcs savent bien, et la délégation française les a confirmés dans cette opinion, que leur ravitaillement par les puissances occidentales ne sera pas facile au début d'un conflit. Il est donc naturel qu'ils cherchent à s'armer dès à présent.

Dans mon télégramme nº 4 M du 20 juillet, relatif à mon entretien avec Ismet Inonu, j'ai insisté sur cette importante question; l'ambassadeur de France, dans un télégramme du même jour aux Affaires étrangères, a soutenu la même thèse (1).

Le Maréchal a marqué son étonnement que le succès de la mission poursuivie à Londres par le général Kiazim Orbay ne se soit pas encore traduit par le débarquement de matériel anglais dans les ports turcs.

On ignore évidemment les causes — sans doute fort explicables — de ce retard, mais il ne faudrait pas croire que celui-ci pût se prolonger indéfiniment sans aléas. La sensibilité de l'opinion turque, la patience et la volonté de collaboration de l'état-major d'Ankara ne pourraient qu'en être ébranlés.

Je ne crains pas d'écrire ici que, de la fourniture rapide d'une aide matérielle, dépend la sincérité de l'alliance de la Turquie que bien des intrigues visent à saper.

II. Mission à Londres

Après avoir touché barre à Paris pour y exposer les résultats obtenus à Ankara, j'ai été chargé de poursuivre à Londres les négociations concernant le projet de convention militaire tripartite.

Les annexes nº 4 et nº 5 ci-jointes donnent les indications concernant le programme de cette deuxième mission, le sommaire des conversations avec diverses personnalités britanniques et le procès-verbal de la séance tenue par le comité impérial de Défense, le 3 août, au cours de laquelle j'ai fourni toutes explications utiles sur mes entretiens d'Ankara et les conditions d'une collaboration anglo-franco-turque dans l'Est méditerranéen et dans les Balkans (2).

(1) Le télégramme de l'ambassadeur est ci-dessus reproduit sous le nº 249; celui de l'attaché militaire analysé *ibid.*, note.

(2) Seule a été retenue l'annexe nº 5 (procès-verbal de la séance du 3 août), ci-après reproduite.

Devant développer, ci-après, au paragraphe III : « Conclusions », les points sur lesquels il me paraît indispensable d'attirer l'attention de façon spéciale, je me borne à indiquer ici qu'une entente complète est intervenue au cours de mon rapide séjour à Londres sur les points suivants :

— nécessité de « dépanner » le projet de traité tripartite qui se trouvait dans les cartons du Foreign Office depuis près d'un mois, afin de donner une base solide à notre action en Orient et, en particulier, au projet de convention militaire tripartite dont le comité impérial de Défense avait décidé de recommander, à l'unanimité, l'adoption intégrale au gouvernement britannique. M. Horeblisha voulut bien me donner l'assurance, le 4 août au matin, qu'il interviendrait d'urgence à ce sujet auprès du Foreign Office [1];

— nécessité d'une action commune franco-anglaise pour constituer le *front d'Orient* qui, pour le moment, n'existe que sur le papier. Dans ce but, un effort continu est à entreprendre *sans délai;* il doit viser l'aide matérielle à accorder à la Turquie qui constitue la clef de voûte de ce front, les études à mener en commun pour toutes les opérations à prévoir en exécution de la convention militaire et le renforcement des moyens alliés (navals, aériens, terrestres) dans la zone orientale de la Méditerranée, compte tenu de ce qu'en cas de guerre avec l'Italie, cette zone n'aura plus, du moins au début, que des communications précaires avec la France et l'Angleterre;

— en particulier, en ce qui concerne les fournitures de matériel de guerre, les hautes autorités militaires britanniques, ne voulant pas être en retard sur les livraisons françaises qui ont été décidées par une procédure exceptionnelle, décidèrent à leur tour d'envoyer, sans désemparer, aux Turcs des avions de chasse et quelques matériels antiaériens dont l'arrivée est d'une urgence impérieuse.

Bref, les entretiens de Londres se sont déroulés dans une atmosphère de cordialité et de complète compréhension; ils ont abouti à une entente complète sur tous les sujets évoqués, les Britanniques paraissant sincèrement très heureux de voir « dépannés » des problèmes qui étaient restés en sommeil depuis la signature (qui date du 12 mai dernier cependant) de la déclaration anglo-turque [2] et désireux de se mettre à l'œuvre pour réparer le temps perdu.

III. Conclusions

Je pense qu'on peut escompter prochaines les signatures du traité tripartite anglo-franco-turc et de la convention militaire tripartite qui lui fait suite. Nous aurons donc ainsi une base solide pour notre action commune dans l'Est méditerranéen et dans les Balkans.

Je crois, cependant, qu'il n'est pas inutile en terminant ce rapport de « faire le point », à la lumière des contacts d'Ankara et de Londres, sur les conditions principales de cette action commune.

[1] *Note du document :* Effectivement, le lendemain 5 août, dans la soirée, le projet de traité tripartite était adressé d'urgence par le Foreign Office au Quai d'Orsay. [Il est ci-dessus reproduit sous le nº 442 annexe].

[2] Voir, au tome XVI de la présente série, les nos 157, 158 (et note).

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dans les Balkans, nous avons donné une garantie à la Grèce et à la Roumanie et signé virtuellement un traité d'alliance avec la Turquie; la Yougoslavie tend à se retourner vers nous, mais la Bulgarie reste énigmatique, c'est-à-dire dangereuse.

Sur cet échiquier, la pièce maîtresse est incontestablement la pièce turque par son armée, son unité et sa position géographique; la Grèce, la Yougoslavie et la Roumanie manquent de solidité. Bref, le front d'Orient à opposer à l'Allemagne et à l'Italie est encore invertébré; *il n'est pas réellement constitué.*

Nous avons en mains des atouts; faute d'une action constructive bien coordonnée, leur rendement est encore aléatoire.

Nous ne sommes pas sûrs, en effet, que la Grèce ne s'effondrera pas sous les premiers coups de bélier solidement assénés, par surprise, par l'Italie, dont l'aviation en particulier pourrait opérer à peu près sans être gênée contre le territoire et les troupes grecs; le corps expéditionnaire français, d'effectif très modeste, prévu pour Salonique aurait-il le temps et l'espace nécessaires à son entrée en action ?

Mêmes remarques, avec quelques variantes, pour la Roumanie et pour la Yougoslavie.

Au début d'une guerre, l'aviation italienne régnerait sans rivale sur le théâtre d'opérations qui nous intéresse[1]; qu'on en mesure les répercussions à Istanbul, à Salonique et à Athènes ! D'autre part, les 200.000 tonnes [2] que l'amirauté britannique consacre, jusqu'à présent, à la Méditerranée orientale suffiront-elles à assurer les missions normales qui lui incombent et les missions éventuelles d'escorte de nos transports entre Smyrne et Salonique ? On peut en douter.

C'est pourquoi je conclus qu'*aujourd'hui, nous n'avons encore en mains que des espérances pour la constitution de ce front défensif d'Orient,* qui doit fermer le blocus de l'Italie vers l'Est et interdire à l'Allemagne son ravitaillement en pétrole roumain.

L'organisation du front d'Orient à réaliser :

Qu'on se pénètre bien de l'idée que, seule, l'action directrice franco-anglaise pourra la réaliser. Laissés à eux-mêmes, états balkaniques et même Turquie, soumis aux impulsions souvent incohérentes de leurs nationaux et à la pression systématique des puissances de l'Axe, seront incapables de former un front commun. Il faut donc exercer sur ces pays une action continue, aussi ferme qu'adroite, pour développer la volonté de coopération chez celles qui, comme la Turquie, ont jeté le masque, et pour solidifier le désir de coopération chez les autres, de manière que les actes nécessaires à une résistance armée éventuelle puissent être accomplis dès le *temps de paix.* Une Grèce,

(1) *Note du document :* Il ne me paraît pas opportun de mentionner, pour le moment, les secours en personnel et en matériel à attendre de l'U.R.S.S.; il est sage de ne pas les faire entrer dans les éléments positifs de notre exposé.

(2) *Note du document :* Dans lesquelles on compte plusieurs gros cuirassés inaptes à la patrouille en mer.

par exemple, qui se dérobe à nos contacts d'État-major même discrets, ne se place pas, en effet, sur un terrain favorable à cette résistance armée !

Cette action morale dominatrice du directoire franco-anglais sera d'autant plus efficace que son aide matérielle sera plus rapide et plus étoffée. Ceci a, à peine, besoin d'être développé. L'Orient méditerranéen doit évidemment contenir, *a priori*, *avant* une guerre avec l'Italie, tous les éléments, tout le potentiel militaire nécessaires pour les premiers mois des hostilités.

L'effort en matériel de guerre doit donc être poussé, en tenant étroitement compte du fait qu'après l'ouverture des hostilités, aucun transport ne pourra être effectué de l'ouest à l'est de la Méditerranée; cet effort est à répartir évidemment entre France et Angleterre.

La puissance navale de la flotte de la Méditerranée orientale doit donc être calculée en tenant grand compte de son action au profit de la sécurité de la mer Égée et, si possible, des harcélements systématiques à opérer en Adriatique.

Des unités aériennes de défense doivent être organisées, pour lutter contre l'aviation italienne; une défense antiaérienne est également indispensable pour les points sensibles (Istanbul, Salonique, Athènes, Bucarest...). Des unités de bombardement aérien devront suivre; elles constitueront la *seule masse de manœuvre* dont le commandement pourra jouer initialement sur ce théâtre d'opérations, si pauvre en moyens de communications. Ces unités, tant de défense que de bombardement, seraient évidemment à constituer avec du personnel balkanique et turc, mais tant que cette organisation ne sera pas terminée, il me paraît indispensable que des unités britanniques ou françaises puissent opérer sur le théâtre en question, que ces unités stationnent donc, au préalable, au Levant français ou dans les territoires britanniques du Proche-Orient, avec un matériel approprié.

Les effectifs, enfin, du ou des corps expéditionnaires français à prévoir pour les Balkans ne doivent pas être trop parcimonieusement mesurés, sans quoi leur action risque de n'avoir aucun effet sérieux; stationnés à l'avance au Levant, ils doivent être dotés du personnel et du matériel indispensables à un effort prolongé dans des pays désertés, et reliés par une bonne ligne de communication à leur base nourricière du Levant.

*
* *

Je viens d'énumérer sommairement les données générales de l'effort à réaliser; chacune d'entre elles mérite un examen approfondi et une étude de mise en œuvre menée en commun par les organismes qualifiés de la Défense nationale, français et britanniques.

Je n'ignore pas à quels obstacles les suggestions ne manqueront pas de se heurter, mais je prie encore qu'on considère que l'effort de notre coalition, en vue de la consolidation du front d'Orient, n'a été jusqu'à présent qu'épistolaire et verbal.

Si nous avons la certitude qu'en cas de guerre il demeurera tout à fait secondaire, peu importe. Mais s'il doit en être autrement, comme je le crois,

il faut se hâter, car l'Allemagne agit en Bulgarie et l'Italie équipe fébrilement l'Albanie. Tous les problèmes, naval, aérien, militaire, ainsi que celui de l'aide matérielle, doivent être résolus au plus tôt. Notre alliance avec la Turquie, dont dépend incontestablement la possibilité du maintien de la coalition du front d'Orient, ne sera payante qu'à cette condition.

*
* *

Je ne crois pas devoir terminer ce compte rendu sans mettre en évidence le concours si éclairé que m'a apporté à Ankara notre ambassadeur, M. Massigli, dont la haute autorité et la profonde connaissance des caractéristiques de la politique orientale ont été pour moi particulièrement précieuses. A côté de lui, nos attachés militaire et naval, général Voirin et capitaine de frégate Pol Lahalle, m'ont rendu les services les plus signalés par leur documentation si complète.

J'ai, d'autre part, été aidé de la façon la plus dévouée et la plus objective, à Ankara :

— par le colonel Bourget, qui m'avait déjà accompagné dans ma première mission à Ankara en 1937 et qui s'est attiré d'emblée la grande estime des Turcs par son sens si aïgu des réalités;

— par le colonel Roques, du ministère de l'Air, qui a su acquérir rapidement un grand ascendant sur ses camarades de l'aviation turque;

— par le capitaine de frégate Guiot, dont les connaissances très approfondies des problèmes navals ont fait le conseiller maritime le plus sûr;

— par le capitaine de Chabot, enfin, qui a accompli avec beaucoup de dévouement et de doigté les fonctions délicates du secrétariat de la mission;

— et, à Londres, par le lieutenant-colonel Chauvin, dont les qualités personnelles ont fait le meilleur agent de liaison avec les Britanniques.

Annexes

I [1]

Liste proposée par le général d'armée Huntziger des points à examiner au cours des conférences

Secret.

1° Caractère automatique de déclenchement des préparatifs et actions militaires à prévoir dans l'accord militaire.

2° Conditions générales de l'action militaire de la Turquie, en relation :

a. Avec sa sécurité propre,

b. Avec l'unité d'action sur le front balkanique (attitude envers la Bulgarie).

3° Dodécanèse.

[1] Il s'agit de l'annexe II.

4° Défense de Salonique et du débouché sur la mer Égée.

5° Moyens à mettre en œuvre, transports en particulier, pour l'éventualité du passage de troupes françaises par la Turquie.

6° Coordination des efforts avec la Roumanie et, éventuellement, les Soviets.

7° Aide à fournir par la France à la Turquie (matériel, techniciens).

8° Échange des renseignements.

9° (1) Sécurité en Méditerranée orientale; communications maritimes.

II (2)

Mission à Londres

Procès-verbal de la séance tenue le 3 août, à 15 h., au War Office
(Comité impérial de défense)

Secret.

Étaient présents :

Français :

Général Huntziger; lieutenant colonel Chauvin; capitaine de Brantes, adjoint à l'attaché militaire de Londres.

Britanniques :

Lieutenant général sir Ronald F. Adam B I, CB, D.S.O., OBE, président (deputy Chief of general Staff).
Rear Admiral T.S.V. Phillips, CB (deputy Chief of naval Staff).
Group Captain J.C. Slessor, DSO, MC (deputy directeur Air Staff).
Major General H.L. Ismay, CB, DSO (Secretary C.I.D.).
Brigadier O.M. Lund DSO (General Staff).
M. Baggalay (Foreign Office).
Colonel L.C. Hollis (senior Assistant Secretary C.I.D.).
Captain Butterworth (War Office).

Général Adam. — Exprime ses remerciements au général Huntziger pour sa visite à Londres et le félicite du succès de sa mission à Ankara.

Il demande au général Huntziger de bien vouloir faire un exposé général avant la discussion du texte.

Général Huntziger. — Fait un court historique de sa mission à Ankara; il signale que l'attaché militaire britannique à Ankara a assisté presque dès le début aux conférences franco-turques et que l'attaché naval britannique a pris part à la dernière séance, en plein accord avec les Turcs.

Il précise que c'est à dessein que la convention a un caractère assez général : il convenait de donner surtout à chacun sa part dans des opérations de guerre à envisager dans le Proche-Orient.

Les Turcs auraient voulu descendre dans le détail, mais il résiste à cette tendance. Toutefois, quelques détails ont cependant été arrêtés : cession de matériel, par exemple. Mais ils ne figurent pas dans la convention.

Il s'excuse d'avoir, à Ankara, pris parfois la parole en quelque sorte au nom de l'état-major britannique mais sans jamais engager celui-ci, naturellement.

Général Adam. — Exprime à nouveau ses félicitations au général Huntziger et l'assure que son intention est de présenter le projet de convention au gouvernement britannique, tel quel, pour approbation.

(1) *Note du document* : Ce point a été ajouté au programme à la demande de la délégation turque.
(2) Il s'agit de l'annexe V.

Il demande au général Huntziger si la convention sera une annexe du traité — ou si elle sera secrète.

Général Huntziger. — Secrète. D'accord avec les Turcs, il a été décidé qu'elle ne serait pas publiée.

Général Adam. — Se propose de présenter quelques observations de détail au sujet du texte de la convention.

A l'article 2, il est question d'une agression d'une « tierce puissance » dans « la région balkanique ». A-t-on défini la « région balkanique »?

Général Huntziger. — La région balkanique correspond aux pays intéressés par le pacte balkanique.

?.... — Et l'Albanie?

Général Huntziger. — Toute action partant de l'Albanie touchera un état balkanique. L'expression « tierce puissance » signifie l'Allemagne, ou l'Italie.

?.... — La Bulgarie a été mentionnée et l'on paraît craindre de mentionner nommément l'Allemagne et l'Italie. Est-ce parce que l'Entente balkanique est spécialement dirigée contre la Bulgarie?

Général Huntziger. — Il y a doute sur la signification exacte de « tierce puissance » parce que ce peut être l'Allemagne ou l'Italie. Mais la question de la Bulgarie est différente, parce que son cas est précis. Le pacte balkanique n'envisage pas une attaque par l'Allemagne ou l'Italie. Il était donc sage de ne pas faire la moindre allusion à ce pacte qui s'occupe spécialement, lui, de la Bulgarie attaquant une des puissances de l'Entente balkanique.

Général Adam. — Estime que ce fut sage de ne pas mentionner le pacte, qui a des buts différents. Mais il est évident que la Bulgarie représente la question-clef pour la Turquie.

Général Huntziger. — Cet article a été rédigé de telle sorte qu'il puisse permettre de prendre toutes sortes de mesures pour amener la Bulgarie à adopter une position nette et conforme à nos intérêts. Le ministre des Affaires étrangères turc a voulu prendre part à la rédaction de cet article. Il doit permettre d'appliquer tout une gamme de mesures : concentration de forces, demandes d'explications, mise en demeure et, éventuellement, offensive. Mais les Turcs n'envisagent pas, au contraire, de prendre, quoi qu'il arrive, une offensive immédiate contre les Bulgares.

Des commentaires qui ont été faits à cette occasion par le délégué turc des Affaires étrangères, il est certain que l'attitude des Turcs vis-à-vis des Bulgares sera réglée après entente avec la France et l'Angleterre.

Amiral Phillips. — Par « tierce puissance » nous entendons certainement l'Allemagne et l'Italie. Cependant, la rédaction permet-elle d'exclure l'hypothèse d'une agression contre la Turquie d'un état balkanique, agression qui risquerait d'engager l'Angleterre et la France dans un conflit qui ne les intéresse pas?

Général Huntziger. — La remarque est logique, mais pratiquement aucun des états balkaniques autre que la Bulgarie ne peut actuellement attaquer la Turquie.

Amiral Phillips. — Développe sa pensée. Il envisage, par exemple, le cas d'une guerre entre la Bulgarie et la Roumanie.

Général Huntziger. — Ce cas est un de ceux qu'envisage le pacte balkanique.

Amiral Phillips. — Une telle éventualité ne nous obligerait-elle pas à venir en aide à la Turquie?

Général Huntziger. — Théoriquement, la question peut se poser en effet. Mais de toutes les explications recueillies sur place, il ressort très clairement que « tierce puissance » signifie une puissance étrangère aux Balkans.

Général Ismay. — Puisque la convention est secrète, pourquoi ne pas remplacer « tierce puissance » (art. 2) par Allemagne et Italie? Il semble qu'il n'y ait pas à cela plus d'inconvénients qu'à mentionner la Bulgarie ailleurs.

Général Huntziger. — Croit que les Turcs n'y verraient pas grand inconvénient, car tout cela correspond à l'état d'esprit des Turcs, état d'esprit que la rédaction de la convention ne peut évidemment pas traduire.

Général Adam. — On pourrait admettre que la convention, annexe du traité, exigerait de se relier étroitement à l'esprit dudit traité. Il demande ensuite s'il ne conviendrait pas d'ajouter « suivantes » aux mots « mesures militaires ».

Général Huntziger. — Estime que cette addition ne paraît pas devoir donner une valeur

particulière au texte. Par contre, elle pourrait être interprétée comme donnant un caractère limitatif aux mesures à prendre.

Il est tout à fait d'accord sur ce point que la convention doit être étroitement liée au traité.

Assurant à nouveau qu'il ne peut y avoir aucun doute sur ce que l'expression « tierce puissance » indique l'Allemagne ou l'Italie, il ne pense pas utile que la convention contienne une référence au traité, article par article. La convention est une conséquence, une suite du traité tripartite. Elle joue si le traité joue, et seulement s'il joue.

Général Adam. — Se déclare d'accord.

Il n'y a aucune observation à présenter au sujet de l'article 3. Il se déclare satisfait que la convention ne mentionne pas une action immédiate contre le Dodécanèse, car il craignait la hâte exagérée des Turcs à ce sujet. Le commandement britannique fera étudier dans quelles conditions il pourra intervenir.

Général Huntziger. — Les Turcs avaient, en effet, minimisé l'importance de cette très difficile opération. Il n'a pas voulu s'engager dans les détails, afin de ne pas être conduit à accepter que les opérations de nettoyage du Dodécanèse soient exigées par les Turcs avant tout autre chose. Il a été entendu que la préparation des opérations serait menée en commun.

Général Adam. — Estime que, du côté britannique, il n'y a rien à dire au sujet de l'article 4, puisqu'il ne comporte un engagement que pour les Français. Néanmoins, la Grande-Bretagne y est intéressée pour ce qui est du transport par mer.

Général Huntziger. — En ce qui concerne l'action navale en Adriatique, il était nécessaire de donner une satisfaction de principe à la Turquie. Comme cette action engagerait surtout la flotte britannique, il est resté à dessein dans une grande imprécision.

Général Adam. — Le commandement britannique craignait beaucoup que les Turcs ne demandent que l'on fixe la valeur des effectifs à envoyer à Salonique. La rédaction est donc, sur ce point, particulièrement heureuse.

Général Huntziger. — Quand il s'est agi d'étudier quelques détails, les Turcs se sont rendu compte des grosses difficultés que rencontrerait le transport par mer des faibles forces françaises (10.000 h. 3.000 ch.). L'imprécision du texte a donc été voulue.

Le commandement français envisage d'envoyer un général français à Salonique, pour assurer les liaisons entre les armées de terre, de l'air et de mer, animer, coordonner.

Général Adam. — Est tout à fait d'accord sur ce point.

Group Captain Slessor. — Pense qu'une entente est nécessaire pour l'organisation des bases aériennes et demande si cette organisation peut être mise en train dès maintenant.

Général Huntziger. — Croit que les Turcs sont d'accord sur la nécessité d'organiser des bases dès maintenant — à condition qu'on ne leur demande pas de payer.

Général Adam. — Les transports par voie ferrée ne se feront pas sans grandes difficultés en Turquie?

Général Huntziger. — Le réseau est pauvre. La mobilisation et la concentration turques prendront tout le matériel. Il ne peut être question de mauvaise volonté de la part des Turcs. Quelle solution faillait-il adopter? On a pensé à utiliser le matériel syrien. En accord avec les Turcs, une étude a été effectuée à Ankara par l'état-major de Beyrouth : ses conclusions précisent qu'il faut environ quinze jours pour transporter par voie ferrée le corps expéditionnaire français jusqu'à Smyrne. On a choisi Smyrne après étude de toutes les possibilités du réseau ferré turc. Les Turcs proposaient de nous donner un port voisin de Penderma, mais renseignements pris, le port en question ne comportait que la terre et l'eau... Donc, il a paru nécessaire de ne pousser les troupes que jusqu'à Smyrne et de les acheminer par mer, ensuite. Mais ceci nécessite des études détaillées et précises. Ces études devront envisager également le cas du transport direct par mer de Beyrouth à Salonique.

La convention envisage ces différentes questions en leur attribuant un caractère très général. Il est évident qu'il appartiendra ensuite aux états-majors de travailler et de mettre au point les détails.

Général Adam. — Se déclare d'accord sur l'article 6.

Général Huntziger. — C'est à dessein que la coopération avec l'U.R.S.S. n'a pas été mentionnée. Mais s'il n'y a rien dans le texte sur ce sujet, on en a beaucoup parlé.

Les Turcs considèrent tous, et formellement, que si l'U.R.S.S. reste strictement neutre au début d'une guerre, elle représente une menace pour la Turquie. Elle pourrait, soit au cours du conflit, soit après, prendre une attitude qui serait dangereuse. Si l'U.R.S.S. reste strictement

neutre, les Turcs estiment qu'il leur faut garder la frontière turco-soviétique, donc réduire les moyens qu'ils sont disposés à consacrer à l'Europe.

Général Adam. — Quand le général Lund est allé à Ankara, les Turcs ont attaché une grande importance à recevoir des unités britanniques de spécialistes pour les aider — comme ils en avaient reçu des Allemands pendant la guerre. Ont-ils manifesté à nouveau ce désir?

Général Huntziger. — Oui — les Turcs désirent vivement le concours de spécialistes, français ou britanniques. Mais il leur a été répondu qu'*initialement* nous ne pourrions pas le leur donner, car il est bien entendu que la convention ne traite que du *début* d'une guerre. Les Turcs espèrent qu'à défaut de Français ou d'Anglais, ils pourront avoir des techniciens russes : pour servir des armes antichars, la D.C.A., les chars, l'aviation, etc.

Général Adam. — Ont-ils déjà dégarni le Caucase?

Général Huntziger. — Ne le croit pas.

Les Turcs accepteraient des spécialistes russes, mais pas de grandes unités, estimant qu'ils ont assez d'hommes et d'une qualité égale et même supérieure à celle du soldat russe.

Ils seraient heureux, en particulier, d'avoir le concours de l'aviation russe pour bombarder le Dodécanèse.

Général Adam. — Les articles suivants sont simples et clairs. Ils ne nécessitent aucun commentaire.

Group Captain Slessor. — A-t-il été question, pour l'aviation française, d'utiliser les terrains turcs pour l'attaque du Dodécanèse? Nous estimons qu'il vaut mieux que l'aviation française utilise les bases turques que celles de Chypre. La question a été posée au commandant de l'aviation de Syrie qui a répondu n'avoir pas reçu d'instructions sur ce point.

Général Huntziger. — C'est exact, mais quand le Levant a répondu cela, il ne connaissait pas encore la convention. Il a été entendu avec les Turcs que nos avions pourraient aller en Turquie à leur gré et travailler en commun avec l'aviation turque, bien entendu, en avertissant chaque fois l'état-major turc au préalable.

Général Ismay. — On a proposé de créer un état-major franco-anglais permanent. Pour arrêter les plans relatifs à notre coopération avec la Turquie, ne pourrait-on convoquer à ce sujet un officier de l'état-major turc pour discuter de l'action qu'aurait à mener l'armée turque?

Général Huntziger. — Il y aura certainement intérêt à ce que les Turcs soient tenus au courant de nos intentions et à ce qu'ils puissent, au besoin, être convoqués.

Général Adam. — N'est pas d'avis d'avoir en permanence des représentants de l'état-major turc auprès du Comité. Ils ne pourraient prendre aucune décision. Par contre, la liaison avec les Turcs pourrait être prise plus efficacement par la commandement anglais du Proche-Orient.

Général Huntziger. — Est d'accord sur ce point avec le général Adam. Les Turcs n'aimeraient pas, d'ailleurs, donner tous les détails de leur mobilisation et de leur concentration et c'est bien ainsi, car ils pourraient nous demander, par réciprocité, les mêmes précisions. Le général commandant les troupes du Levant est également très qualifié pour entrer en liaison avec l'état-major turc.

Général Adam. — Le commandement britannique organise un commandement des forces britanniques en Méditerranée orientale (1 général, 1 maréchal de l'Air, 1 amiral) qui sera très qualifié pour assurer les liaisons nécessaires tant avec la Turquie qu'avec Beyrouth. Les directives générales seraient données franco-britannique [1] et envoyées au Caire et à Beyrouth.

Le gouvernement français envisage-t-il de livrer du matériel avant la signature du traité ?

Général Huntziger. — Oui. Tout au moins une petite partie, pour commencer, pour produire un effet moral — pour faire un geste symbolique. Le président Ismet a été très pressant sur cette question de livraison de matériel. Il a déclaré que, depuis la rupture avec Berlin et le départ des spécialistes allemands, la Turquie se sent plus faible qu'avant. Il s'est plaint de ce qu'aucun commencement de concours n'ait été offert à la Turquie, qu'une proposition ne soit encore venue d'aucune grande firme industrielle française ou anglaise. Il est de toute nécessité de faire quelque chose dans ce sens. La Turquie est, en effet, le pilier de notre résistance en Orient, et un effort doit être fait *dans tous les domaines* pour la consolidation de la résistance en commun dans cette partie de l'Europe.

Général Adam. — Le commandement britannique est d'accord sur ce point, et il désire livrer du matériel. Mais la Turquie a présenté des demandes énormes, absolument impossibles à

[1] *Sic.* Le document porte, avant : franco-britannique, les mots cancellés : par le Comité.

satisfaire. Et d'autre part, malgré beaucoup d'insistance, nous n'avons pas réussi à obtenir des Turcs qu'ils demandent un ordre d'urgence.

Général Huntziger. — Leurs demandes sont en effet énormes et correspondent à ce qui est nécessaire pour une longue période de guerre. C'est à nous qu'il appartient de les échelonner. Mais s'il insiste, c'est parce que la Turquie représente vraiment la seule bonne armée dans cette région.

Il faut donc lui fournir une aide en personnel et également en organisation. L'aviation turque, par exemple, est très mal organisée. Or, la question aviation est très préoccupante : le bombardement de Constantinople par les Italiens est difficile à empêcher et il est certain que l'offensive italienne par l'Albanie sera à base de guerre d'aviation.

Il voudrait surtout insister sur ce que le front définitif des Balkans n'est actuellement *pas formé*. La situation doit s'améliorer, mais ceci exige une action continue, persistante, de notre part, et un soutien à la fois matériel et moral. Dans les domaines terrestre (armement, spécialistes), maritime et aérien, il faut faire un *gros effort* et le faire *rapidement*.

Général Adam. — Est tout à fait d'accord. L'état-major britannique est prêt à faire tout son possible pour aider les Turcs, éléments les plus solides des Balkans. Mais il convient d'éviter les échantillonnages dans la livraison du matériel. Pour cela, nous vous communiquerons la liste du matériel cédé à la Turquie.

Il paraît que les Turcs voudraient construire une sorte de « ligne Maginot » en Thrace. La France leur fournirait-elle des ingénieurs et du matériel?

Général Huntziger. — Les Turcs n'avaient encore rien demandé de précis et je [le] leur ai reproché. Ils sont trop ambitieux et ont tout de suite parlé de grosses coupoles d'acier, de gros bétons, etc. Je leur ai dit qu'il était surtout nécessaire de commencer vite et que l'on pourrait tout d'abord se contenter de petits ouvrages faciles à faire.

Général Adam. — Les Turcs désiraient discuter des questions militaires avec les autres membres de l'Entente balkanique. En ont-ils encore parlé?

Général Huntziger. — Oui. Mais il est entendu que la convention doit rester secrète. Dans leurs contacts avec les autres états-majors balkaniques, je leur ai conseillé de faire allusion — sans entrer dans le moindre détail, sauf pour la Grèce au sujet de Salonique — au bloc tripartite solide franco-anglo-turc, de manière à remonter le moral et la volonté de résistance de la Grèce, de la Roumanie et de la Yougoslavie.

M. Baggalay. — Qui signera la convention?

Général Huntziger. — Pour la Turquie, le Maréchal, je crois. Pour la France, le général Gamelin ou un délégué du général.

M. Baggalay. — Tel qu'il est rédigé, et puisqu'il mentionne « les hautes parties contractantes », il est conclu, suivant la tradition du Foreign Office, entre les chefs d'État. Il semble donc qu'il faudrait, changer la terminologie — ou alors qu'il soit question dans le traité d'accords à établir *entre* états-majors.

Général Huntziger. — La question n'a pas encore été envisagée, mais je crois devoir insister sur la nécessité de signer la convention en même temps que le traité.

Général Adam. — Remercie vivement le général Huntziger de toutes les explications qu'il a bien voulu donner et le félicite encore d'avoir mené à bien sa mission. Il présentera la convention à son gouvernement et lui recommandera de l'accepter telle quelle.

Général Huntziger. — Remercie le général Adam.

527

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 571, 572 (1). *Paris, 12 août 1939, 1 h.*

Au cours de la conversation que j'ai eue avant son départ avec le chef de la mission militaire française, j'ai attiré son attention sur la nécessité d'aboutir, le plus rapidement possible, dans la conclusion des accords militaires. Il est évident en effet que les semaines qui vont suivre le 15 août auront une importance décisive. L'Allemagne a, à l'heure actuelle, près de deux millions d'hommes mobilisés, les incidents relatifs à Dantzig se multiplient, il importe que sans se perdre dans les détails, on puisse aboutir à un accord le plus tôt possible.

C'est dans ce sens que vous devez orienter vos efforts et ceux de la mission française. Je sais d'ailleurs que vous partagez mon sentiment. Si, le cas échéant, vous estimez nécessaire que j'intervienne auprès du gouvernement britannique pour vaincre certaines difficultés qui surgiraient, je vous prie de me le faire connaître aussitôt. La conclusion rapide d'un accord militaire aura une importance capitale au point de vue du maintien de la paix.

528

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 856 à 859 (2). *Moscou, 12 août 1939, 13 h. 35, 13 h. 36.*

(*Reçu :* 13 h. 40, 13 h. 20, 14 h.)

Au dîner offert le 11 par le maréchal Vorochilov aux chefs et aux membres des deux missions ainsi qu'aux deux ambassadeurs, le commissaire du peuple à la Défense avait invité M. Potemkine à partager avec lui la présidence de ce banquet auquel assistaient les personnalités les plus importantes, présentes à Moscou, des forces terrestres, aériennes et navales de l'U.R.S.S.

(1) **Extrait des archives de l'ambassade.**
(2) **Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**

L'honneur fait à M. Potemkine confirme l'amélioration de sa situation personnelle dont nous avons pu constater divers indices depuis que nos négociations ont abouti au résultat tangible actuel.

Au cours de ce banquet, qui a été fort cordial et qui s'est achevé sur un concert de musique et de chant, le maréchal Vorochilov a salué en deux toasts séparés les « vaillantes armées, marines et aviations » de la France et de l'Angleterre. L'amiral Drax et le général Doumenc ont répondu dans les mêmes termes.

Sans préjuger le fond, il y a lieu, vu l'attitude de réserve habituelle aux autorités soviétiques, de souligner la cordialité marquée de l'accueil fait aux missions et l'empressement mis à leur faciliter de la manière la plus large leur installation et leur séjour.

La presse s'abstient de tout commentaire. Mais les comptes rendus de l'arrivée des missions et des réceptions officielles se font plus étendus et plus marquants.

Je vous prie de communiquer au ministère de la Guerre.

529

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 860 à 863 (1). Réservé. *Moscou, 12 août 1939, 15 h. 15, 15 h. 17, 15 h. 18.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 15 h. 35, 15 h. 40.)

Alors que le général Doumenc arrive ici avec des directives dont ce qu'il m'en dit correspond à votre télégramme no 571 (2), l'amiral anglais est muni d'instructions écrites qu'il m'a fait lire et aux termes desquelles il ne doit pas se prêter à des pourparlers militaires précis aussi longtemps que ne seront pas réglées les dernières divergences de vues au sujet de la partie politique de l'accord (agression indirecte) (3).

Mon collègue et moi-même nous estimons que les instructions de l'amiral sont d'abord contraires à ce qui avait été convenu entre les trois gouvernements (négociations militaires à poursuivre simultanément avec ce qui reste à régler dans la négociation politique). Elles sont ensuite des plus dangereuses, à moins que le gouvernement britannique ne veuille annuler les résultats si importants déjà acquis et ne souhaite secrètement l'échec de pour-

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 12 août, reproduit ci-dessus sous le no 527.
(3) Sur ces instructions, voir ci-dessus le no 413 annexe.

parlers dont il déclare publiquement désirer le succès. Hypothèse invraisemblable, étant donné le caractère de M. Neville Chamberlain.

Déjà trop portés à mettre en question notre ferme résolution de souscrire des engagements concrets, les Russes ne manqueront pas de se montrer encore plus méfiants.

Ils penseront que nous cherchons à les compromettre... (1) l'Allemagne par l'envoi de missions tout en nous refusant à négocier ces accords militaires sans lesquels les arrangements politiques, si minutieusement négociés qu'ils puissent l'être, n'ont aucune efficacité pratique.

Le général Doumenc m'a dit avoir persuadé l'amiral de conformer son attitude à la sienne. Mon collègue m'a confirmé que telle était bien l'intention de ce dernier malgré ses instructions. Sir W. Seeds n'en estime pas moins devoir saisir le Foreign Office conformément à nos vues communes. Il compte le faire cet après-midi après la première réunion des trois missions qui doit avoir lieu ce matin sous la présidence du maréchal Vorochilov.

Je ne doute pas que la ...(2) indépendance et le patriotisme de l'amiral ne le fassent agir au mieux, en dépit des instructions dont il est porteur.

Je ne puis que vous laisser juge dans ces conditions d'apprécier s'il ne convient pas néanmoins que vous agissiez d'urgence à Londres.

530

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 609 à 611 (3). Réservé. *Rome, 12 août 1939, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h.)

Recevant en audience privée l'ambassadeur de Roumanie avant-hier, le Pape a exprimé les idées suivantes :

1° Il fondait de l'espoir sur le début de l'action modératrice de M. Mussolini sur M. Hitler;

2° Il se disait sûr de la réalité de cette intervention pacifique du Duce auprès du Führer;

3° Il était persuadé que si la guerre éclatait, personne ne pourrait rester neutre;

4° D'après lui, M. Hitler savait maintenant que, si l'Allemagne provoquait la Pologne, elle aurait à faire à l'Angleterre et à la France. Certaines hésita-

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

tions du Führer laisseraient espérer qu'il ne risquerait pas le coup. Probablement chercherait-il plutôt à faire assumer par la Pologne la responsabilité du conflit. Mais le Pape espérait que le gouvernement polonais saurait déjouer cette manœuvre et continuerait à être prudent.

5° Selon lui encore, M. Hitler persisterait à croire que l'Allemagne pouvait gagner la guerre en quelques semaines. Le Führer se fiait à son propre instinct militaire et n'écoutait pas ses généraux. Là était le danger.

Les idées résumées sous les nos 4 et 5 sont probablement le reflet des impressions rapportées de Berlin par Mgr Orsenigo, actuellement à Rome. Celles que j'ai rangées sous les nos 1 et 2 sont évidemment de source officielle italienne.

531

M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. n° 565 (1). Réservé *Paris, 12 août 1939, 16 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1118 (2) et à votre communication téléphonique.

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne que je viens de recevoir (3) m'a dit que lord Halifax considère comme fondée la position prise par le gouvernement polonais et serait disposé à faire éventuellement une démarche à Berlin si la situation empirait. Toutefois, lord Halifax pense que, dans l'état actuel des choses, il est préférable d'attendre le résultat de la conversation entre M. Burckhardt et M. Hitler à Berchtesgaden.

C'est dans ce sens que des instructions ont été envoyées à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, qui en a déjà fait part à M. Beck.

Je considère qu'il y a lieu pour vous de prendre la même attitude que votre collègue britannique, ce qui est d'ailleurs conforme aux suggestions de votre télégramme n° 1127 (4).

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
(2) Du 10 août, ci-dessus reproduit sous le n° 490.
(3) A l'occasion de cette visite, M. Campbell devait remettre un aide-mémoire sur le sujet, dont le texte est ci-après reproduit sous le n° 541.
(4) Du 11 août, non reproduit. L'ambassadeur de France à Varsovie conseillait d'attendre le résultat de la rencontre entre M. Burckhardt et le chancelier du Reich avant de donner suite à la suggestion du ministre polonais des Affaires étrangères.

532

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2550, 2551. Secret. *Londres, 12 août 1939, 18 h. ?* (1).

Je me réfère à votre télégramme no 1676 (2) et aux télégrammes nos 731, 735 et 737 de notre ambassade à Bucarest (3).

Le Foreign Office possède sur l'inquiétude suscitée en Europe sud-orientale par les préparatifs militaires de l'Allemagne des indications analogues à celles que nous avons recueillies.

Le chef du département du Sud avec qui je me suis entretenu ce matin de cette question estime toutefois que l'hypothèse envisagée à Bucarest ne doit pas être examinée isolément, mais en tenant compte de l'ensemble de la situation européenne. Or, l'état actuel des préparatifs allemands est tel que le Reich semble en mesure de déclencher une attaque dans n'importe quelle direction. L'éventualité d'une opération contre la Roumanie doit être prise en considération, mais aucun indice ne permet d'affirmer que le gouvernement de Berlin soit sur le point d'attaquer en direction du sud ou de plusieurs pays à la fois.

533

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 606 à 608 (4). Réservé. *Rome, 12 août 1939, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Parlant avec un de mes collaborateurs de la situation religieuse en Allemagne, Mgr Montini, qui venait de recevoir le nonce à Berlin, a déclaré qu'elle « n'avait jamais été pire ».

Quant aux revendications politiques du Reich, a continué Mgr Montini, le gouvernement allemand ne recule pas d'un pas et le danger de guerre ne fait que croître. Le fait même que l'Allemagne se trouve dans une situation

(1) **Par téléphone.**
(2) **Non retrouvé.**
(3) **Les télégrammes nos 731-734 et 737-738 du 10 août ont été ci-dessus reproduits sous les nos 484 et 483.**
(4) **Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».**

économique et morale très grave, que les difficultés augmentent en Tchécoslovaquie et même en Autriche, est un facteur qui peut entraîner le gouvernement à une guerre comme à un moyen de canaliser toutes les énergies de la nation.

Mgr Montini a ensuite insisté sur le fait que, selon lui, l'Italie ne voulait pas d'un conflit : depuis quelque temps déjà, elle s'abstenait, a-t-il remarqué, de revenir sur ses revendications. Elle ne représenterait pas actuellement un élément belliciste. Mgr. Montini en a cité pour exemple le fait que M. Mussolini s'est abstenu de prononcer un discours après les récentes manœuvres militaires (1). Même s'il avait été souffrant, ainsi que le bruit en a couru, il lui eût été facile, a observé le préfet, de parler à la radio.

C'est à cette disposition pacifique de l'Italie que Mgr Montini attribue une des raisons du voyage du comte Ciano à Salzbourg (2). D'après les termes même du « pacte d'Acier », les alliés doivent se consulter avant d'entreprendre une action quelconque. Or l'Italie serait inquiète d'une initiative éventuelle de son alliée. Ce voyage aurait aussi un autre motif : celui de s'entendre avec le Reich sur la question du transfert des populations du Haut-Adige (3), opération qui est loin de se faire toute seule. Selon le prélat, une véritable « épouvante » régnerait dans la région et des aménagements seraient probablement apportés à la rigueur du projet primitif.

534

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nº 921 (4). *Paris, 12 août 1939, 20 h. 40.*

Je me réfère à votre télégramme nº 1254 (5).

Le ministère de la Guerre a fait savoir à l'attaché militaire turc que le groupe Schneider était dès maintenant à la disposition du gouvernement turc. L'État-major estime qu'il appartient au ministère de la Guerre turc d'adresser les instructions nécessaires à son attaché militaire en vue de la prise en charge et de l'expédition de ce matériel.

(1) Par télégramme nº 614, du 11 août, non reproduit, l'ambassadeur faisait état des indications données par Mgr Montini à l'un de ses collaborateurs sur la proclamation que venait d'adresser le Duce aux troupes ayant pris part aux manœuvres du Pô du 1er au 7 août. Si le ton de cette proclamation était tellement « fervent » à l'égard du roi d'Italie, c'est que Mussolini s'était aperçu, lors de son voyage au Piémont, que l'accueil de la population avait été moins chaleureux envers lui qu'il ne l'aurait souhaité : «Il aurait compris que le fascisme avait besoin de s'appuyer, dans cette province, sur le dévouement traditionnel des Piémontais à la personne du Roi et à la maison de Savoie ».

(2) Où le ministre italien devait rencontrer son homologue allemand.

(3) Sur cette question, voir ci-dessus le nº 171 (notes).

(4) Extrait des papiers Hoppenot.

(5) Du 10 août, ci-dessus reproduit sous le nº 507.

535

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1136, 1137. Secret. Réservé. *Varsovie, 12 août 1939, 21 h. 33.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 23 h. 45.)

Des renseignements recueillis par l'état-major polonais, il résulte que, dans ces derniers jours, des troupes allemandes appartenant à plusieurs garnisons de l'Est ont été rapprochées de la frontière polonaise.

On signale, d'autre part, sur plusieurs points, spécialement en Silésie et à Zilina (Slovaquie), l'arrivée d'un certain nombre de trains qui ont amené des troupes habituellement en garnison dans des régions du centre et du sud de l'Allemagne.

Du matériel (voitures, pontons), des munitions, un bataillon de chars d'assaut et des spécialistes, viennent d'être transportés par mer en Prusse orientale.

L'arrivée récente en Silésie principalement de *S.S.* et d'agents de la Gestapo rend plus difficile le travail d'information.

En présence des mesures qui viennent ainsi de parvenir à sa connaissance et bien qu'elles ne le surprennent pas, l'état-major polonais a décidé de supprimer toutes les permissions à compter du 14 août.

536

M. Guérin, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3274 à 3277 (1). Réservé. *Rome, 12 août 1939, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 45, 23 h. 40; le 13, 0 h. 45.)

La tournure prise par la campagne de la presse italienne en faveur de la revendication allemande à l'égard de Dantzig semble prouver que les rencontres de Salzbourg et de Berchtesgaden (2) ont eu pour objet la recherche

(1) Extrait de la « Reconstitution Fouques-Duparc ».

(2) Le ministre italien des Affaires étrangères était arrivé à Salzbourg le 11 août pour y rencontrer son homologue allemand (voir ci-dessus le n° 478). Il devait rencontrer le Führer à Berchtesgaden le 12 août. Il sera fait plus amplement allusion à ces rencontres au tome suivant.

d'une solution immédiate du différend germano-polonais. En effet, cette campagne porte la marque d'une orchestration fraîchement renouvelée, qui révèle le désir d'amener sans délai la Pologne à composition par des méthodes d'intimidation combinées avec un timide essai de persuasion.

On ne peut assurément mettre en doute qu'à l'heure actuelle, le gouvernement italien ne soit résolu à tenter tout l'effort possible en vue d'éviter que la tension nouvelle qui s'est produite depuis quelque temps n'aboutisse à un conflit armé. La répugnance de l'opinion publique italienne au regard de l'éventualité d'un tel conflit est trop nette pour ne pas faire sentir aux dirigeants fascistes la nécessité d'un tel effort.

Mais l'action du gouvernement de Rome reste probablement influencée dans une certaine mesure par l'espoir déjà ancien d'un relâchement dans la fermeté polonaise. Cet espoir, sur lequel se fondait peut-être l'optimisme manifesté ces temps derniers par le comte Ciano [1], encourage les dirigeants fascistes à persévérer dans la voie que leur impose l'intransigeance allemande et à continuer de s'orienter vers un règlement dont la Pologne ferait en somme les frais, et qui procurerait un important succès de prestige à l'axe Rome-Berlin.

Le souci de M. Mussolini est probablement d'arriver à l'élaboration d'une solution qui revête au moins l'apparence d'un compromis qui, en cas d'échec, permette par ailleurs aux puissances de l'Axe de proclamer qu'ayant offert la paix, elles ont dégagé leurs responsabilités dans un conflit éventuel, dont la faute serait imputée par elles à la seule intransigeance du parti adverse. A cet égard, l'idée d'une conférence est dans l'air, et le comte Ciano l'a mentionnée lui-même à deux reprises au cours d'une conversation qu'il a eue, quelques heures avant son départ, avec l'ambassadeur de Pologne.

Mais malgré l'état de l'opinion publique italienne, il paraît infiniment peu vraisemblable que, si le chancelier allemand se montre finalement insensible à l'action modératrice que le comte Ciano a pu être chargé d'exercer auprès de lui, M. Mussolini veuille ou puisse, dans le temps très bref qui précèderait le dénouement tragique de la crise, trouver le moyen d'éluder un engagement maintes fois proclamé et de ne pas donner immédiatement au Reich tout l'appui militaire de l'Italie. On s'expliquerait mal dans l'hypothèse contraire l'insistance avec laquelle la presse italienne a, depuis quelques jours, réaffirmé la solidarité entière et absolue entre les deux puissances de l'Axe.

[1] **Voir ci-dessus le n° 408.**

537

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 384 à 386 [1]. Réservé. *Budapest, 12 août 1939, 23 h.*

(*Reçu :* le 13, 3 h. 34.)

Revenu tout récemment de congé, mon collègue d'Angleterre a eu ce matin un long entretien avec le président du Conseil. Il a trouvé celui-ci parfaitement calme et tout prêt à répondre à ses questions.

Le comte Teleki a déclaré qu'il avait lui-même demandé au comte Csaky d'interrompre son congé pour lui rendre compte de sa conversation avec M. von Ribbentrop [2]. Cette conversation avait roulé sur la situation générale, sans que le ministre des Affaires étrangères du Reich eût formulé aucune demande à l'égard du gouvernement hongrois.

Le comte Teleki a d'ailleurs affirmé qu'il ne serait disposé à céder à aucune pression et qu'il n'avait nullement l'intention de modifier en quoi que ce soit la position que la Hongrie avait adoptée jusqu'à présent vis-à-vis de l'Allemagne : « On ne peut jamais prévoir ce que fera le chancelier Hitler, a ajouté en substance le président du Conseil sur un ton qui prouvait qu'il n'était pas entièrement rassuré, mais il me paraît plus probable qu'il s'abstiendra pour le moment de prendre une initiative dangereuse pour la paix de l'Europe. L'action de l'Italie s'exerce d'ailleurs dans le sens de la modération. »

Interrogé sur la situation intérieure de la Hongrie, le comte Teleki a dit qu'elle ne [lui] inspirait aucune inquiétude. Enfin, il s'est félicité de l'amélioration des rapports de son pays avec la Roumanie. Vraisemblablement faisait-il ainsi allusion à la récente conclusion de l'accord sur le flottage des bois sur la Tisza et au fait que les deux gouvernements sont convenus de faire cesser les campagnes de presse qui surexcitaient de façon fâcheuse les deux opinions publiques.

[1] Extrait des dossiers Bonnet conservés dans la « Reconstitution Fouques-Duparc ».
[2] Qui avait eu lieu à Salzbourg, où étaient réunis le ministre allemand des Affaires étrangères et son homologue italien.

538

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2162 à 2166 (1). *Berlin, 12 août 1939, 13 h. 30* (2).

Le ton de la presse, les appels continus de réservistes, l'intensité de l'activité militaire qui s'accroît progressivement et est maintenant visible pour le grand public, les restrictions alimentaires nouvelles (on fait queue, ce matin, chez les bouchers) ont accentué subitement la nervosité de l'opinion.

On croit que des décisions importantes seront prises aujourd'hui ou demain et les organes officieux s'attachent à donner cette impression. Le bruit court même que le Reichstag serait convoqué mardi.

Le congrès de Nuremberg, qui doit être le Congrès de la paix (on vient de frapper la médaille qui symbolise cette consécration) et pour lequel les préparatifs continuent activement, doit s'ouvrir le 2 septembre. On laisse entendre maintenant que, d'ici cette date, l'Allemagne aura su, en effet, assurer la paix, la paix qu'elle veut.

Nous arrivons à la date qui a toujours été indiquée par cette ambassade comme celle fixée à l'armée pour être prête. Les consultations de M. Hitler ont commencé. Sa décision paraît imminente.

Malgré les illusions qui courent ici sur un *Blitzkrieg* ne laissant pas à la France et à l'Angleterre le temps d'intervenir, il semble bien difficile de supposer, alors, que trois semaines seulement nous séparent du Congrès de la paix, et alors que la concentration militaire n'est pas faite, que l'on espère obtenir d'ici là cette paix après avoir imposé la solution allemande par une guerre. On escompte donc encore une capitulation sans guerre des démocraties occidentales, impressionnées par le déploiement de puissance militaire et par l'assurance dont le Reich va faire preuve ces jours-ci.

Je crois donc que nous continuons à nous trouver en présence de la troisième hypothèse indiquée *in fine* par mon télégramme no 2146 (3) et qu'au lendemain des entretiens de Salzbourg (4), malgré ses désirs modérateurs, l'Italie n'hésitera pas à participer au scénario d'un bluff (5).

Néanmoins, il est bien certain qu'en développant ce bluff, le Reich est en train de s'engager davantage, aussi bien dans le domaine politique que militaire, et qu'il risque d'atteindre un point d'où il lui serait difficile de reculer.

(1) Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le no 190 avec quelques modifications et coupures.

(2) Par téléphone.

(3) Du 10 août, ci-dessus reproduit sous le no 504.

(4) Qui devaient se dérouler les 12 et 13 août entre Hitler, Ribbentrop et le comte Ciano. Il en sera question au prochain volume.

(5) Ce paragraphe n'a pas été reproduit dans le *Livre jaune*.

Mais, dans ce cas, en l'état actuel de nos informations, il semble probable (et les Italiens agiront, sans doute, dans ce sens) que l'on attendrait le résultat des manifestations spectaculaires de Tannenberg et de Nuremberg, celle de M. Forster [1] n'ayant pas donné le résultat escompté. Si toutefois, l'on annonçait l'ajournement du « Congrès de la paix » ou s'il s'avérait que ses préparatifs sont arrêtés, il y aurait lieu d'envisager, de manière plus sérieuse, l'éventualité d'une action immédiate.

Prière de communiquer à Guerre et Air.

539

M. DE SAINT-HARDOUIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2171 à 2175 [2]. *Berlin, 12 août 1939, 20 h.*

Dans l'espoir de convaincre l'opinion mondiale, et évidemment aussi d'essayer, une dernière fois, d'amener la France et l'Angleterre à se désintéresser du sort de la Pologne, la propagande allemande est en train de créer sur les exactions des Polonais vis-à-vis des Allemands un « climat » qui rappelle les campagnes menées lors de l'affaire sudète.

On peut se demander s'il n'y aurait pas intérêt, pour éviter que, dans la partie engagée, l'Allemagne arrive au point d'où elle ne pourrait plus reculer, à indiquer, d'une manière ou d'une autre, que nous ne sommes pas dupes et à essayer, de notre côté, d'empêcher le développement de ce « climat ». Il faudrait évidemment n'agir qu'avec prudence, en évitant d'exaspérer, par des rappels de ce qu'ils sont censés savoir ou par des polémiques, les dirigeants du Reich. Mais je crois que tout ce qui montrerait que nos vues sur le problème de Dantzig restent inchangées et qui expliquerait objectivement les raisons pour lesquelles nous ne pouvons nous laisser attendrir (comme la presse du Reich nous y invite) sur le sort de sa population allemande serait utile.

C'est pourquoi je me permets de recommander l'exploitation par notre radio, sous une forme qui ne soit pas provocante, des quatre thèmes suivants. Ces arguments ne sont pas nouveaux, mais leur répétition incessante ne manquerait pas d'impressionner.

1° Si l'on se place au point de vue racial, ... [3] invoqué par l'Allemagne pour justifier ses prétentions sur Dantzig, comment se fait-il que les Allemands occupent Prague ?

[1] Allusion vraisemblablement au discours prononcé le 10 août par ce dernier à Dantzig : voir ci-dessus le n° 514.

[2] Extrait des archives de l'ambassade, ce télégramme est reproduit au *Livre jaune* sous le n° 191, avec quelques modifications de détail et une coupure.

[3] Lacune de déchiffrement.

2° Si l'on se place au point de vue historique, même en admettant que Dantzig soit *urdeutsch*, c'est-à-dire dans la zone d'habitat des Allemands, comment se fait-il que le Reich ait renoncé définitivement à une terre beaucoup plus anciennement allemande et tolère l'expulsion de la population autochtone du Haut Adige (ma dépêche n° 621) (1) ?

3° Si on invoque la thèse de l'espace vital, qui seule a pu justifier l'occupation de la Bohême et de la Moravie, il est indiscutable que Dantzig (et l'histoire le prouve) est dans l'espace vital polonais (2).

4° Si on fait allusion aux incidents journaliers dont la minorité allemande serait victime en Pologne, et dont on parle seulement au moment où on a intérêt à les exploiter, il faudrait citer aussi ceux dont est victime la minorité polonaise en Allemagne, que l'on oublie de mentionner et qui est aussi nombreuse que la minorité allemande en Pologne (entre 700.000 et 1.000.000 de personnes). Elle est privée de ses libertés essentielles. Plusieurs écoles polonaises ont été fermées ces temps derniers. Le Reich, qui est tellement sensible aux traitements subis par les Allemands, à l'étranger, fait, d'ailleurs, le silence le plus complet sur les traitements qu'il impose dans le Protectorat où il ne laisse pénétrer aucun témoin et d'où il expulse les journalistes.

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1269 à 1274 (3). Secret. *Istanbul, 12 août 1939.*

Je me réfère à mon télégramme nos 1250 à 1252 (4).

L'entrevue du président Ismet et du roi Carol en présence de M. Saraçoglu et de M. Stoïca a duré trois heures. Des renseignements, dans l'ensemble concordants, que j'ai recueillis tant auprès de M. Saraçoglu qu'auprès de mon collègue de Roumanie se dégagent les points suivants :

1° L'impression qu'on avait du côté turc d'un certain redressement roumain est dans l'ensemble confirmée. On ne doute pas que le Roi et son gouvernement ne soient décidés à se défendre si le territoire national est envahi.

2° Le président Ismet a eu le constant souci d'engager son interlocuteur à la résistance. Il lui a en particulier déclaré que, si la Roumanie était attaquée,

(1) Cette dépêche, du 20 juillet, non reproduite, faisait état du transfert organisé des populations germanophones du Haut-Adige, et invitait à en tirer parti auprès de la population allemande (sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 171, notes).
(2) Cette phrase n'a pas été reproduite dans le *Livre jaune*.
(3) Extrait des papiers Massigli.
(4) Du 10 août, reproduit ci-dessus sous le n° 488.

la Turquie n'attendrait pas pour mobiliser que les garanties française et britannique aient été mises en œuvre. La Turquie mobiliserait immédiatement, et agirait à Athènes et à Belgrade pour que la Grèce et la Yougoslavie fissent de même. Cette déclaration aurait causé au Roi une vive satisfaction.

3° Le roi Carol ne s'est pas expliqué clairement sur l'attitude qu'adopterait Bucarest dans le cas d'un ultimatum allemand tendant à obtenir la mise à la disposition de l'Allemagne des ressources économiques du pays.

Ses interlocuteurs ont eu l'impression qu'il espérait encore retarder le moment où la Roumanie ne pourrait plus éviter d'entrer en guerre.

4° Le président Ismet a insisté pour que la Roumanie élargît son alliance avec la Pologne de façon à ce qu'elle jouât automatiquement dans le cas d'une agression allemande. Il ne paraît pas avoir convaincu le roi Carol, qui persiste à vouloir éviter un geste qui pourrait être jugé provocant à Berlin, et qui fait remarquer qu'au surplus la Pologne répugne à prendre des engagements pour le cas d'une attaque hongroise contre la Roumanie.

5° Le président Ismet a pressé le Roi de s'entendre avec Moscou, mais les répugnances roumaines paraissent subsister. C'est du moins ce que m'a dit M. Saraçoglu, en ajoutant qu'on lui avait cependant demandé de tâter le terrain à Moscou pour une réconciliation qui, dans l'esprit du roi Carol, devrait comporter reconnaissance juridique de l'annexion de la Bessarabie. Le ministre turc ayant demandé ce que la Roumanie offrirait en échange et si en particulier elle serait prête à négocier avec Moscou un pacte d'assistance bilatéral ou tripartite (la Turquie y étant associée), n'a pu obtenir que des réponses vagues; il estime que, dans ces conditions, son intervention à Moscou a fort peu de chances d'aboutir.

En revanche, M. Stoïca m'a affirmé que son gouvernement reconnaissait la nécessité d'une détente du côté russe, et que le Roi s'était nettement exprimé dans ce sens.

Dans l'ensemble, l'impression des hommes d'État turcs a été que le roi Carol considère la situation comme « inquiétante » (ce furent ses propres paroles) et qu'il est décidé à se défendre, mais non pas à prendre dès maintenant l'attitude qui pourrait encore faire hésiter l'agresseur éventuel.

En ce qui concerne l'origine des renseignements qui avaient causé à Bucarest une si vive émotion, M. Saraçoglu m'a précisé qu'ils venaient pour partie d'une source allemande jugée très sérieuse.

541

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS AU DÉPARTEMENT

Aide-mémoire (1)

Traduction. Très secret. *Paris, 12 août 1939.*

Le ministre des Affaires étrangères de Pologne a communiqué le 10 août à l'ambassadeur de Sa Majesté à Varsovie le texte de la communication faite le 9 août au chargé d'affaires de Pologne à Berlin par le secrétaire d'État et de la réponse du gouvernement polonais en date du 10 août (2).

2. M. Beck a attiré l'attention de sir H. Kennard sur la nature très sérieuse de la démarche allemande et a souligné que c'était la première fois que le Reich intervenait directement dans les discussions entre la Pologne et le Sénat de Dantzig. Il a demandé à sir H. Kennard de prier lord Halifax d'envisager si le gouvernement de Sa Majesté pourrait prendre une initiative quelconque à Berlin, qui servirait à renforcer l'attitude polonaise. Il a dit qu'il laissait à lord Halifax le soin de décider de la nature d'une telle action, mais qu'il serait heureux en tout cas d'avoir son opinion sur la signification de cette démarche du Reich. M. Beck a ajouté qu'il avait fait une communication du même ordre à l'ambassadeur de France.

3. En même temps, le consul général de Sa Majesté à Dantzig a rapporté que M. Forster a vu le haut-commissaire pour Dantzig le 10 août et lui a remis un message de M. Hitler l'invitant à lui rendre visite à Berchtesgaden le 12 août. M. Hitler a dit qu'il désirait que tout demeurât calme à Dantzig, mais qu'il était trop dangereux de laisser continuer l'incertitude actuelle et d'aller d'incident en incident sans contrôle. Il voulait avoir une occasion pour s'entretenir avec M. Burckhardt qui portait au problème un intérêt objectif. Cette visite, disait M. Forster, devait être absolument secrète et il ne devait y avoir aucune indiscrétion de presse (3).

4. Le gouvernement de Sa Majesté croit savoir que le haut-commissaire pour Dantzig s'est arrangé pour partir pour Berchtesgaden le 11 août au matin.

5. En se référant à la suggestion du gouvernement polonais, selon laquelle les gouvernements anglais et français devraient faire une démarche à Berlin, lord Halifax n'exclurait pas la possibilité de prendre une initiative, si la situation empirait. Mais son sentiment est qu'il vaut mieux attendre le résultat

(1) Ce document a été remis le 12 août au Ministre par le chargé d'affaires de Grande-Bretagne, M. Campbell.
(2) Le texte de ces deux documents est ci-dessus reproduit sous le n° 490.
(3) Sur l'invitation du Führer au Haut-Commissaire, voir ci-dessus le n° 491.

de l'entretien entre M. Burckhardt et M. Hitler et le cours des conversations entre la Pologne et Dantzig, qui doivent s'ouvrir le 16 août, avant d'arriver à une décision. Il informe M. Beck que, dans l'attente du résultat de ses consultations avec le gouvernement de la République, tel est son point de vue préliminaire. Lord Halifax sera reconnaissant d'avoir très rapidement l'avis de M. Bonnet.

6. En se référant à la visite de M. Burckhardt à Berchtesgaden, lord Halifax, tout en suspendant son jugement dans l'attente du résultat, incline à ne pas avoir une opinion pessimiste de ce développement. En même temps, il désire insister très fortement sur la nécessité, à son avis, de garder secret le fait de la visite de M. Burckhardt.

542

M. Georges Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 422 [1]. Très secret. *Paris, 12 août 1939.*

En me communiquant à la date du 7 de ce mois et sous le nº 1617 la copie d'une note du général Noguès [2], vous avez bien voulu vous enquérir de mon avis sur les conditions dans lesquelles nous pourrions, à titre préventif, avoir lieu, de concert avec l'Angleterre, d'occuper Tanger.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la neutralité de la zone en cause n'est pas affectée d'une garantie expresse. Or, il est de droit constant qu'une telle garantie ne se présume pas. Toute menace de mainmise sur la zone ne relève donc que du concert des puissances parties au statut. L'Italie et l'Espagne étant du nombre, une initiative qui n'aurait pas l'aveu de ces dernières risquerait ainsi de nous placer en posture, non de défenseurs, mais de violateurs d'une neutralité au nom de laquelle nous prétendrions agir. Quant au danger de voir Burgos prendre les devants, j'ai peine à croire que les moyens dont nous disposons au Maroc ne suffisent pas, par leur puissance, à donner à nos voisins à réfléchir. Il est, en tout cas, hors de doute qu'une opération du genre de celle dont le général Noguès examine l'hypothèse ne risque de nous aliéner définitivement l'Espagne et, par voie de conséquence, de ruiner la tâche, si malaisée, à laquelle se consacre le maréchal Pétain.

J'estime, dans ces conditions, qu'autant nous sommes fondés à concentrer à pied d'œuvre des effectifs importants qui pourraient être promptement jetés à Tanger et à presser Londres de hâter ses préparatifs dans le même sens, autant il serait gros de péril de prévoir, à tout le moins dès maintenant, l'occupation préventive de la zone.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Document ci-dessus reproduit sous le nº 458.

543

M. SPITZMULLER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. GEORGES BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 521. Secret. *Bucarest, 12 août 1939.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 août.)

Dans les appréhensions croissantes que suscite actuellement chez les dirigeants de Bucarest la menace allemande, l'infériorité de l'armement roumain n'est pas seule en cause, et une sensation accentuée d'isolement militaire en constitue peut-être le facteur principal.

Cette dernière crainte est difficilement concevable, si l'on tient compte de l'alliance polonaise. Jusqu'à présent, il est vrai, comme le sait le Département, aucune convention militaire destinée à organiser un système défensif cohérent n'existe entre les deux pays; pour amener la Roumanie à remédier à une telle situation, nos précédents efforts avaient fini par vaincre une première fois les hésitations du gouvernement de Bucarest, qui avait proposé à Varsovie d'engager des conversations d'État-major destinées à élaborer cette collaboration à l'encontre d'un agresseur venant de l'Ouest, comme elle existe contre une attaque venant de l'Est. Votre Excellence se souvient que la Pologne avait refusé et que M. Beck, lors de l'entrevue qu'il avait eue avec son collègue roumain lorsque celui-ci se rendait à Berlin, l'avait convaincu du danger de conclure un pacte somme toute antiallemand (1).

Au cours de mon récent entretien avec M. Gafenco sur cette question (mes télégrammes nos 731 à 734) (2), j'ai abordé cette idée, mais il m'a semblé préférable, avant de reprendre nos anciennes exhortations, de chercher à déterminer quel était actuellement l'état exact de la question.

J'ai ainsi appris qu'après de longues hésitations, la Roumanie s'était résolue, il y a quelques semaines, à effectuer une nouvelle démarche à Varsovie en vue de l'élaboration d'un accord d'État-major visant une agression venant de l'Ouest. Toutefois, redoutant plus que jamais d'évoquer délibérément le cas tabou d'une attaque allemande, le gouvernement roumain avait essayé d'un détour peu heureux en cherchant à justifier sa demande par d'importants préparatifs militaires de la Hongrie en direction de la frontière roumaine.

Le gouvernement polonais n'a pas été dupe de cette finesse. En contestant la valeur des assertions roumaines avec d'autant plus d'assurance que ses propres informations étaient absolument contraires et en indiquant qu'il les avait contrôlées en interrogeant le gouvernement de Budapest, M. Beck avait

(1) **Sur les réticences alors manifestées par la Pologne, voir, au tome XV de la présente série, le nº 433.**

(2) **Du 10 août, ci-dessus reproduits sous le nº 484.**

conclu à l'inutilité d'établir des contacts entre les deux états-majors en vue d'une éventualité qui n'était pas à redouter.

Depuis lors, le gouvernement roumain s'est gardé de renouveler ses tentatives. Pourtant, la situation a beaucoup changé : la Pologne, qui répugnait aussi à mettre l'Allemagne directement en cause, même dans un accord secret, a pris officiellement position contre le Reich. L'on est fondé à présumer que le palais Brühl serait plus disposé à accéder à la demande roumaine que par le passé.

Toutefois, la susceptibilité des Roumains est de nature à les détourner d'une troisième démarche, après les insuccès précédents. Dans ces conditions, ce serait à Varsovie de faire le premier pas. J'ai donc tenu à sonder l'ambassadeur de Pologne. Le comte Raczynski estime que son pays n'a plus aucune raison de ménager l'Allemagne et il est d'accord pour penser que la situation actuelle des deux alliés, menacés du même danger, est paradoxale du point de vue militaire. Il a chargé son attaché militaire de prendre contact avec le colonel Delhomme et de consulter à titre personnel l'état-major polonais sur l'opportunité de contacts indispensables auxquels les deux pays se dérobent puérilement l'un et l'autre.

Il est évident que l'instauration d'une étroite coopération entre les armées polonaise et roumaine renforcerait considérablement le front oriental à opposer à l'agresseur, tandis que l'absence d'accord militaire donne au Reich un immense avantage. Si Votre Excellence voit avantage à ce qu'un nouvel effort soit entrepris dans ce sens, je crois nécessaire que nous intervenions de façon pressante à Varsovie tout autant qu'à Bucarest.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABD-EL-KRIM, chef de la révolte du Rif de 1921 à 1926, nº 428 (note).

ABETZ (Otto), représentant à Paris de la *Dienststelle Ribbentrop*, nos 56, 262 (note).

AÇIKALIN (Mehmed Cevat), directeur général au ministère des Affaires étrangères de Turquie, nº 486.

ADAM (général sir Ronald Forbes), sous-chef de l'état-major général britannique, nº 526 annexe II.

ALDRICH (Winthrop Williams), président de la *Chase national Bank*, nº 45.

ALFIERI (Dino), ministre italien de la Culture populaire, nº 395.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, nos 96, 133, 299.
Cité : nº 148.

ALPHONSE XIII, ancien roi d'Espagne (abdiqua en 1931), nos 22, 32, 387, 415.

AMERY (Léopold, Stennett), membre conservateur de la Chambre des Communes, ancien premier lord de l'Amirauté, nº 482.

AMIOT, constructeur aéronautique français, nº 318 annexe III.

ARAKI (général), ministre japonais de l'Éducation nationale, nº 444.

ARANDA MATA (Antonio), général nationaliste espagnol, nos 22 (et note), 29, 42, 384.

ARCISZEWSKI (Miroslav), sous-secrétaire d'État adjoint polonais aux Affaires étrangères, nos 61, 397, 490.

ARITA (Hachiro), ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 128 (note), 225, 236, 261, 281, 376 (et note), 383, 385, 524.

Arnal (Pierre), sous-directeur du service français de la Société des Nations au Département, nº 4.
Cité : nº 497 (note).

ASCHMANN, ancien chef de presse de la Wilhelmstrasse, nº 192.

ASHTON-GWATKIN (Frank Trelauny-Arthur), conseiller à l'administration centrale du Foreign Office, nos 19, 34, 46.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 332, 440, 467, 522, 523.

AUBIN (Loys), chef du service des informations extérieures du *Temps*, nº 262 (note).

AUSTIN (Warren Robinson), sénateur républicain américain, nº 235 (et note).

AYMÉ (colonel Georges), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 399.

---

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

BABARINE, représentant commercial adjoint d'U.R.S.S. à Berlin, nos 275, 292.

BABINGTON (vice-Marshal, Johan Tremayen), commandant des forces aériennes britanniques en Extrême-Orient, no 20.

BADOGLIO (maréchal Pietro), chef d'État-major de l'armée italienne, no 35.

BAGGALAY, membre de l'administration centrale du Foreign Office, no 526 annexe II.

BAKER (Noël), député travailliste britannique, no 420.

BARGETON (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 48, 145.

BARKLEY (Albert William), le cadet de la majorité démocrate au Sénat américain, no 235 (et note).

BARTLETT (Vernon), rédacteur diplomatique du *News Chronicle*, député « progressiste indépendant » de Bridgewater, nos 268 (et note), 270.

BASTIANINI (Giuseppe), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères, no 171.

BATHORI (Étienne), prince de Transylvanie, roi de Pologne de 1575 à 1586, no 514.

BEAUFRE (capitaine André), officier attaché à l'état-major de l'Armée, membre de la mission Doumenc, nos 336 (note), 394 (et note).

BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 11, 49, 53, 55, 61, 67, 68 et annexe, 90, 91, 110, 113, 115, 116, 118, 156, 160, 169, 207, 212 (et note), 214, 240, 241, 248, 264, 306, 313, 319, 325, 381, 393, 431, 433, 446, 453, 455, 462, 490, 492, 498, 519, 531, 541, 543.

BEIGBEDER ATIENZA (colonel Juan), haut-commissaire d'Espagne à Tétouan, devenu le 10 août 1939 ministre des Affaires étrangères de son pays, no 495 (note).

BELIN, premier vice-gouverneur de la Banque nationale yougoslave, no 373 annexe I.

BELL (Daniel W.), directeur du Budget des États-Unis, no 354.

BENÈS (Edouard), ancien président de la République tchécoslovaque, nos 94, 499.

BÉRARD (Léon), sénateur des Basses-Pyrénées, représentant officieux du gouvernement français à Burgos, nos 2, 42 (note), 65, 93, 130, 219, 349 (note), 415 (note), 418 et annexe II.

BÉRENGER (Henry), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, ancien ambassadeur de France à Washington, no 354.

BERTHON (captain E. L.), représentant du commandant en chef britannique de la station des Indes orientales, no 20.

BETHMANN-HOLLWEG (Theobald von), chancelier de l'Empire allemand de 1909 à 1917, no 339.

BISMARCK (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, no 339.

BLOMBERG (général Werner von), ancien ministre allemand de la Défense, ancien généralissime des forces armées, no 389.

BLOOM (Sol), président intérimaire de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants aux États-Unis, no 40 (et note).

BODENSCHATZ (général Karl), chef de l'état-major particulier du maréchal Goering, no 23 (note).

BÖHMER, haut fonctionnaire du ministère allemand de la Propagande, nos 273, 302, 303.

Böttcher (Viktor), chef de la section des Affaires étrangères au Sénat de Dantzig, nos 169, 214.

Bohle (Ernst Wilhelm), chef de l'organisation des Allemands de l'étranger et secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, no 124.

Bolgert (Jean-Edouard), directeur du service des Études à la Banque de France, no 373 annexe I.

Bonnet (Georges), ministre des Affaires étrangères, nos 10 (note), 11 (note), 13 (note), 14 (note), 15 (note), 26 (note), 27 (note), 29 (note), 35 et (note), 38 (note), 39 (note), 42 (note), 52 (note), 53 (note), 54 (note), 62 (note), 63 (note), 64 (note), 67 (note), 71 (note), 72 (note), 76 (note), 78 (note), 79 (note), 80 (note), 81 (note), 86 (note), 88 (note), 90 (note), 91 (note), 93 (note), 100 (note), 101 (note), 106 (note), 107 (et note), 108 (note), 113 (note), 114 (note), 116 (note), 117 (note), 118 (note), 122 (note), 130 (note), 131 (note), 134 (note), 135 (note), 140 (note), 147 (note), 150 (note), 156 (note), 158 (note), 166 (note), 171 (note), 177 (note), 181 (note), 184 (note), 190 (note), 192 (note), 193 (note), 196 (note), 200 (note), 242 (note), 245 (note), 249 (note), 252 (note), 253 (note). 254 (note), 257 (note), 258 (note), 259 (note), 262 (note), 272 (note), 273 (note), 274 (note), 306 (note) 312 (note), 317 (note), 329 (note), 335 (note), 347 (note), 348 (note), 363, 395 (note), 407 (note), 408 (note), 415 (note), 423 (note), 428 (note), 445 (note), 466 (note), 467 (note), 474 (note), 478 (note), 483 (note), 484 (note), 485 (note), 493 (note), 498 (note), 521 (note), 530 (note), 533 (note), 537 (note), 541.

Borah (William), sénateur républicain de l'Idaho, membre de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 139, 235 (et note), 382.

Bourget (colonel Paul Alexandre Pierre), membre de la mission Huntziger à Ankara, no 526.

Bouriand (colonel Auguste Marie), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 19, 34, 46.

Bourragué (contre-amiral Célestin-Jean-Léon), sous-chef de l'état-major de la Marine, no 399.

Brantes (capitaine François Marie Joseph Abel Henri Sauvage de), attaché militaire adjoint de France à Londres, no 526, annexe II.

Brauchitsch (général Walter von), commandant en chef des forces terrestres du Reich, nos 192, 403, 492, 497, 500, 503, 504.

Brévié (Jules), gouverneur général de l'Indochine, no 352.

Briand (Aristide), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, décédé en 1932, no 122.

Brocket (Arthur, Ronald Vall Nall Cain, lord), membre unioniste de la Chambre des lords, no 168.

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, nos 63, 105, 184, 373.

Bruninghaus, amiral en retraite allemand, no 419.

Buccleuch (Walter John Montagu-Douglas-Scott, duc de), grand maître de la maison du Roi en Grande-Bretagne, no 168.

Bührer (général Jules), chef d'État-major général des Colonies, no 318,
Cité : nos 198, 399.

Bûlow-Schwante (V. von), ambassadeur d'Allemagne à Bruxelles, no 145.

Büllitt (William), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 56, 120, 148, 212, 354, 382.

Buot de l'Épine (commandant Marie Étienne Noël Michel), attaché militaire de France en Espagne, nº 317.

Burckhardt (Carl), haut-commissaire de la société des Nations à Dantzig, nos 4, 169 (et note), 214, 245 (note), 313, 330, 381, 431, 462, 491, 497 (et note), 517, 531 (et note), 541.

Burnett (sir Charles), maréchal de l'Air, membre de la délégation militaire britanique aux conversations de Moscou, nº 363.

Butler (Richard Austen), sous-secrétaire d'État parlementaire britannique aux Affaires étrangères, nos 243, 296, 396, 398 (note), 406, 463.

Butterworth (capitaine), membre de l'administration centrale du War Office, nº 526 annexe II.

C

Cadogan (sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 53, 123, 160 (note), 518 (note), 520.

Calinesco (Armand), président du Conseil des ministres roumain, nos 357, 365 (note), 374, 389, 518.

Cambon (Jules), ambassadeur de France à Berlin de 1907 à 1914, nº 339.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade à l'ambassade de France à Londres, nos 391, 393, 404, 417, 420, 421, 449, 450, 482, 489, 500, 513, 519, 520, 532.

Cité : nº 459 (note).

Campbell (sir Ronald Ion), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Paris, nos 363, 442 annexe I (note), 531 (note), 541 (note).

Camrose (William Ewert Berry, lord), directeur du *Daily Telegraph,* nos 168, 180, 270.

Capranica del Grillo (G.), conseiller à l'ambassade d'Italie à Paris, nº 35.

Carol II, roi de Roumanie, nos 416, 488, 506 (note), 540.

Casas Rojas (comte de), directeur politique du ministère espagnol des Affaires étrangères, nº 150.

Cassin (René), universitaire français, personalité importante des milieux d'anciens combattants, nº 197.

Catherine II, impératrice de Russie de 1762 à 1796, nº 239.

Cavagnari (amiral), sous-secrétaire d'État à la Marine italienne, nº 41 (et note).

Chabot (capitaine Maurice Honoré de), secrétaire de la mission Huntziger à Ankara, nº 526.

Chamberlain (sir Neville), Premier ministre de Grande-Bretagne, nos 199, 293, 314, 414, 416.

Cité : nos 4, 12, 33, 43, 49, 55, 66, 107 (et note), 109, 115, 139, 154, 160, 168 (et note), 172, 175, 180 (et note), 192, 194, 225, 238, 243, 250, 251, 280, 284, 285, 330, 331, 333 (et note), 369, 396, 398, 399, 401 (et note), 403, 404 (et note), 420, 473, 482, 529.

Chapochnikov (général d'armée), chef d'État-major général d'U.R.S.S., nº 405.

Charguéraud-Hartmann (Paul), conseiller juridique du Département, nos 19, 34, 46.

CHARLES-QUINT, roi d'Espagne (1516), élu empereur germanique (1519), abdiqua en 1555, n° 32.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, nos 65, 122, 134, 274, 355, 402, 423, 521, 530, 533.

CHARONOV (Nicolas), ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, nos 49, 240.

CHARPENTIER (Pierre), chef-adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, n° 415.

Chartier (Jacques), consul général de France à Vienne, n° 5.

Charvériat (Émile), directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 381, 415, 418, 445.

CHATFIELD (amiral de la Flotte, Alfred Ernle Montacute, lord), ministre britannique de la coordination de la Défense, n° 326.

CHAUVIN (lieutenant-colonel Charles Félix Pierre), officier français, chargé de la liaison entre l'état-major britannique et le général Huntziger (début août 1939), n° 526 et annexe II.

CHAYLA (Armand de Blanquet du), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France en Espagne, n° 415.

CHENG-TIEN-FONG, ambassadeur de Chine à Berlin, n° 383.

CHODACKI (Marjan), commissaire général de Pologne à Dantzig, nos 79, 169, 214, 440, 446, 447, 453, 497, 504.

CHURCHILL (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 109 (et note), 168 (et note), 180 (et note), 404 (et note), 482.

CIANO DI CORTELLAZO (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 22, 23 et annexe, 35, 106, 122 (note), 140, 192, 222 (et note), 251, 253 (et note), 262, 271, 293, 317, 348, 387, 395, 408, 438 (note), 466, 467, 478, 485, 493, 497 (et note), 502, 522, 523, 533, 536, 538 (note).

CICOGNANI (Mgr Gaetano), nonce apostolique en Espagne, nos 2, 65.

CINÇAR-MARKOVITCH (Alexandre), ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, nos 63, 72, 74, 105, 184 (note).

CLARK (Bennett Champ), sénateur démocrate du Missouri, n° 174.

CLIVELY (F.), fonctionnaire au département britannique du Commerce d'outre-mer, nos 19, 34, 46.

COLSON (général Louis), chef de l'état-major de l'Armée, n° 198.

COMNÈNE (Nicolas Petresco-), ambassadeur de Roumanie auprès du Saint-Siège, ancien ministre des Affaires étrangères de son pays, n° 389.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 3 (et note), 4, 7, 9, 10, 24, 25, 26, 28, 36, 37, 50, 51 (et note), 52, 53, 54, 59, 62, 70, 71, 76, 82, 87 (et note), 89, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 111, 112, 119, 123, 132, 135, 155, 159, 160, 161, 162, 163, 167, 168, 170, 172, 173, 180, 182, 183, 186, 187, 189, 203, 204, 205, 206, 226, 228. 229, 231, 232, 233, 238, 242, 243, 244, 254, 256, 267, 268, 269, 270, 280, 283, 284, 285, 286, 287, 295, 296, 301, 304, 309, 310, 311, 322, 323, 324, 325, 326, 342, 343, 346, 356, 358, 359, 360, 361, 370, 385.

Cité : nos 107 (et note), 117, 223 (note), 225 (note), 237, 257, 263 (note), 307, 345, 400, 421, 429.

Cosme (Henri), ambassadeur de France à Pékin, nos 77, 119, 443.
Cité : no 429.

Coudert, firme américaine d'avocats, no 17.

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Berlin, nos 12, 13, 23, 27, 41, 42 55, 84, 90, 91, 92, 94, 95, 121, 124, 129, 142, 151, 178, 192, 193, 194, 201.
Cité : nos 21, 22, 36, 67, 273, 299.

Couve de Murville (Maurice), sous-directeur du Mouvement général des fonds, no 108 annexe.

Craigie (sir Robert), ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo, nos 128 (et note), 138 (et note), 225, 236, 376 (note), 383, 385, 524.

Cretziano (Alexandre), secrétaire général du ministère roumain des Affaires étrangères, no 371.

Crosby (sir Josiah), ministre de Grande-Bretagne à Bangkok, no 352.

Crutzesco (Radou), ministre de Roumanie à Berlin, no 476.

Csaky (comte Istvan), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 502, 537.

Cunningham (amiral Andrew Browne), lord commissaire de l'Amirauté, sous-chef de l'état-major général de la Marine britannique, no 473.

D

Daladier (Édouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 110, 199 (et note), 289, 293, 314, 319, 400, 401, 403, 414, 416, 458, 459, 511, 512, 526, 542.
Cité : nos 4, 6, 17, 23 annexe, 42, 67 annexe, 95 (note), 105, 107, 109, 112 (note), 154 (note), 207 (note), 221 (note), 251, 336 annexe (note), 354 (et note), 355 (note), 390, 394 (note), 415, 516 (note).

Dalton (Hugh), membre travailliste de la Chambre des Communes, nos 109, 356, 385.

Danckwerts (capitaine de vaisseau Victor Hilary), directeur de la section des Plans à l'Amirauté britannique, no 473.

Darlan (vice-amiral François), chef d'État-major général de la Marine, no 318 (note), 399, 473.

Decoux (vice-amiral Jean), commandant en chef les forces navales en Extrême-Orient, no 20.

Delay (colonel Achille Paul Théophile), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 198.

Delenda (Antoine), sous-directeur des Relations commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 19, 34, 46.

Delhomme (colonel Étienne), attaché militaire de France à Bucarest, nos 377, 543.

Delmer (Sefton), envoyé spécial du *Daily Express* à Dantzig, no 454 (note).

Dentz (général Henri), sous-chef de l'état-major de l'armée française, nos 144 (note), 399.

Devau, correspondant de *Paris-Soir* en Italie, no 262.

Devèze (colonel René), commandant des forces aériennes françaises en Indochine, no 20.

DEWOITINE, constructeur aéronautique français, n° 403.

DIANU (Nicolas), ministre de Roumanie à Moscou, n° 43 (et note).

DIDKOWSKY, préfet des Pyrénées-orientales, nos 349, 388.

DIETRICH (Otto), secrétaire d'État à la Propagande du Reich, n° 273.

DIRKSEN (Herbert von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, n° 500.

DJOURITCHITCH, ministre yougoslave des Finances, nos 105, 213.

DOBBIE (major général William George Shedden), commandant des troupes britanniques de Malaisie, n° 20.

DOLLFUSS (Engelbert), ancien chancelier fédéral autrichien, assassiné en juillet 1934, n° 169.

DONVAL (amiral Yves Victor Marie), commandant de la 6e escadre, n° 473.

DOOMAN, chargé d'affaires des États-Unis à Tokyo, n° 261.

DORLODOT (baron de), membre de la commission sénatoriale belge des Affaires étrangères, n° 48 (et note).

Doumenc (général Joseph), commandant de la Ire région militaire, chef d'une mission militaire à Moscou, n° 336.

Cité : nos 198 (et note), 363 (note), 394 (et note), 399, 413 annexe (et note), 471, 525, 529.

DRAX (amiral), voir : *Plunkett-Ernle-Erle-Drax.*

E

EDEN (Anthony), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 168, 180 (et note), 385, 482.

F

FABRITIUS, chef de la minorité germanique de Roumanie, n° 357.

FAL CONDE (Manuel), personnalité carliste espagnole, n° 93.

FARMAN, constructeur aéronautique français, n° 318, III.

FAROUK, roi d'Égypte, n° 493.

FELCOURT (Étienne Barbier-Lalobe de), ministre plénipotentiaire, membre de la délégation française à des conversations franco-britanniques sur la guerre économique, nos 19, 34, 46.

FÉLIX (Lucien), consul de France, attaché à la sous-direction des Relations commerciales au Département, nos 19, 34, 46.

FERNET (contre-amiral Jean), secrétaire adjoint du conseil supérieur de la Défense nationale, n° 399.

FIERLINGER (Zdenek), ancien ministre de Tchécoslovaquie à Moscou, n° 499.

FIGUERAS Y MORAGAS (Stanislas), président de la République espagnole de février à juin 1873, n° 32.

FORSTER (Albert), gauleiter de Dantzig, nos 169 (et note), 214, 240, 245, 247, 251, 302, 303, 313, 330, 391 (note), 438, 454, 464, 475, 491, 492, 497, 501, 502, 504, 514, 515 (et note), 517, 538, 541.

FOUQUES-DUPARC (Jacques), secrétaire d'ambassade, sous-chef de division à l'administration centrale du Quai d'Orsay, nos 10 (note), 11 (note), 13 (note), 14 (note), 15 (note), 26 (note), 27 (note), 29 (note), 30 (note), 38 (note), 39 (note), 42 (note), 52 (note), 53 (note), 54 (note), 55 (note), 62 (note), 63 (note), 64 (note), 67 (note), 68 (note), 71 (note), 72 (note), 74 (note), 76 (note), 78 (note), 79 (note), 80 (note), 81 (note), 85 (note), 86 (note), 88 (note), 90 (note), 91 (note), 93 (note), 100 (note), 101 (note), 106 (note), 108 (note), 113 (note), 114 (note), 116 (note), 117 (note), 118 (note), 122 (note), 123 (note), 130 (note), 131 (note), 133 (note), 134 (note), 135 (note), 140 (note), 150 (note), 156 (note), 158 (note), 166 (note), 171 (note), 177 (note), 184 (note), 185 (note), 188 (note), 190 (note), 191 (note), 192 (note), 193 (note), 196 (note), 223 (note), 224 (note), 227 (note), 242 (note), 245 (note), 249 (note), 253 (note), 254 (note), 257 (note), 258 (note), 259 (note), 262 (note), 272 (note), 273 (note), 274 (note), 277 (note), 279 (note), 290 (note), 304 (note), 306 (note), 310 (note), 312 (note), 317 (note), 327 (note), 328 (note), 329 (note), 334 (note), 335 (note), 340 (note), 344 (note), 348 (note), 366 (note), 368 (note), 369 (note), 378 (note), 395 (note), 396 (note), 405 (note), 406 (note), 407 (note), 408 (note), 412 (note), 415 (note), 423 (note), 428, 432, 434, 435 (note), 441 (note), 445 (note), 453 (note), 455 (note), 456 (note), 466 (note), 467 (note), 474 (note), 478 (note), 483 (note), 484 (note), 485 (note), 488 (note), 490 (note), 491 (note), 493 (note), 494 (note), 496, 498 (note), 518 (note), 521 (note), 528 (note), 529 (note), 530 (note), 531 (note), 533 (note), 536 (note), 537 (note).

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État espagnol, nos 2, 22 (et note), 23 et annexe, 29, 32, 140, 222, 238, 251, 253 (et note), 271, 317 (et note), 384, 389, 395, 415, 418, 428 (note), 445, 474 (et note), 495 (et note), 511 annexe II.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Rome, nos 14, 15, 30, 31, 32, 106, 140, 171, 188.

Cité : nos 35, 293, 395, 408, 416.

FRASER (colonel William), attaché militaire britannique à Paris, no 198.

FRÉDÉRIC II LE GRAND, roi de Prusse de 1740 à 1786, nos 339, 511 annexe II.

FRITSCH (général Werner von), ancien commandant en chef des forces terrestres allemandes, no 339.

FROELICHER (Jean), ministre de Suisse à Berlin, nos 218, 250, 299, 310 (et note,) 425.

FUNK (Walther), ministre allemand de l'Économie nationale, directeur de la Reichs bank, nos 124, 509 annexe.

G

GAFENCO (Grégoire), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 66, 72, 74, 127, 249, 357, 371, 484, 518, 543.

GALLUP (George), directeur de l'*American Institute of Public Opinion*, nos 238, 265 annexe.

GAMBARA (général), chef du corps expéditionnaire italien en Espagne, no 253.

Gamelin (général Maurice), chef d'État-major général de la Défense nationale, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 266, 318, 336 et annexe, 401.

Cité : nos 105, 182 (note), 198 et annexe, 221 (et note), 241, 289 (note), 326, 363 (note), 394 (note), 399, 403, 414, 421 (note), 458, 480, 526 annexe II.

GARNER (John Nance), vice-président des États-Unis, nº 235 (note).

Garreau (Roger), conseiller d'ambassade, chargé du consulat général de France à Hambourg (anciennement mis à la disposition du gouvernement général de l'Indochine), nº 88.
Cité : nº 197 (et note).

GARREAU-DOMBASLE, conseiller commercial de France aux États-Unis, nos 149, 197, 392 (note).

Gauquié (Henry), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Varsovie, nos 49, 61, 80.
Cité : nos 116, 156, 169 (et note).

Gazel (Armand), conseiller à l'ambassade de France à Madrid (Burgos), nos 415, 418, 445.

GEDDES (sir Auckland), président de la *Rio Tinto Company* personnalité importante du parti conservateur, britannique, nº 180.

Gentin (Fernand), ministre du Commerce et de l'Industrie, nº 460.

GEORGES (général Alphonse), major général des armées, membre du conseil supérieur de la Guerre, nos 198, 399.

GEORGES-PICOT (Guillaume), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Pékin, nº 197.

GEYER VON SCHWEPPENBURG (baron), agent de la Wilhelmstrasse, en mission en Grande-Bretagne, nº 168.

GIRAUDOUX (Jean), inspecteur des postes diplomatiques au ministère des Affaires étrangères, nommé (juillet 1939) commissaire général à l'Information, nº 390 (note).

GODED LLOPIS (général Manuel), l'un des chefs du soulèvement militaire espagnol, fusillé en 1936, nº 511 annexe II.

GOEBBELS (Joseph), ministre allemand de la Propagande, nos 4, 13, 124, 157, 192, 273, 302, 303, 330, 331, 348, 395, 403, 454, 510.

GOERING (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air, commissaire au plan quadriennal, nos 12, 13, 23 et annexe, 41 (et note), 201, 251, 267 (et note), 268, 270, 296, 298, 302, 303, 330, 331, 338, 380, 403, 407, 409, 440, 501, 504 (et note), 510.

GORDON-LENNOX, rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph*, nº 270.

Gorostarzu (commandant André de), attaché de l'Air de France en Espagne, nº 253.
Cité : nº 317.

GORT (John Standish Surtees Prendergast Vereker, lord), chef d'État-major général de l'armée britannique, nos 198, 399 (note), 420 (et note).

GRASETT (major general Arthur Edward), commandant des troupes britanniques en Chine, nº 20.

GREISER (Arthur Karl), président du Sénat de Dantzig, nos 214, 432, 433, 440, 446, 453, 497, 504.

GRIGG (sir Edward William Macleay), parlementaire unioniste britannique, nº 168.

GROSS, ministre de Catherine II de Russie à Londres, nº 239.

GRZYBOWSKI (Waclaw), ambassadeur de Pologne à Moscou, nº 455.

GUANARSCHELLI (Giovanni-Battista), directeur politique adjoint du palais Chigi, nº 30.

Guariglia (Raffaele), ambassadeur d'Italie à Paris, nos 166, 277.
Cité : no 35 (note).

Guérin (Hubert), conseiller à l'ambassade de France à Rome, nos 210, 262, 271, 329, 348, 362, 395, 408, 436, 464, 466, 478, 485, 493, 536.

Guerlet (Pierre), ministre de France à Budapest, no 537.

Guichard (capitaine de corvette Louis Marie Charles), officier chargé des études juridiques au service historique de la Marine, nos 19, 34, 46.

Guiot (capitaine de frégate Amédée Louis Marie Pierre), membre du 3e bureau de l'état-major général de la Marine, membre de la mission Huntziger à Ankara, nos 19, 34, 46, 526.

Gündüz (général Asim), sous-chef d'État-major turc, no 147 (et note).

Guyon (Robert), correspondant du *Journal* à Rome, nos 106, 262.

H

Hacha (Émile), ancien président de la République tchécoslovaque, destitué en mars 1939, nos 82, 107, 230, 396.

Haking (sir Richard), général britannique, ancien haut-commissaire de la Société des Nations à Dantzig, no 462.

Halder (général Franz), chef d'État-major général de l'armée allemande, nos 403, 419.

Halifax (vicomte Edward Wood), secrétaire d'État au Foreign Office, nos 9, 10, 26, 33, 36, 51 (note), 57, 68, 70 (et note), 82, 89, 99, 104, 107 (et note), 109, 117, 123, 127, 132, 147, 152 (et note), 159, 161, 162, 163, 168, 170, 172, 173, 189, 191, 203, 205, 226, 228, 229, 231, 233, 243, 254, 255, 256, 257, 268, 269, 279, 280, 285, 293, 296, 300, 305, 307, 322, 326, 327, 333 (note), 345, 351, 359, 385, 417, 442 annexe II, 459 (note), 482, 500, 513, 518 (et note), 519, 520, 531, 541.

Halle (?), haute personnalité allemande, no 424.

Hawes (colonel), chef adjoint du bureau des Transports britanniques, no 198.

Haynes (J.), sous-secrétaire américain aux Finances, no 354.

Hearst (William Randolph), magnat de la presse américaine, no 465.

Helfand (L.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Rome, nos 408, 478, 485.

Helleu (Jean), ministre de France à Tallinn, no 311.

Hélouis (Georges), conseiller à l'ambassade de France à Berne, no 425.

Henderson (colonel G. B.), représentant à la conférence de Singapour du bureau des Opérations et de l'Intelligence Service de l'Inde, no 20.

Henderson (sir Nevile Meyrick), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 41 (note), 90, 332.

Henlein (Conrad), ancien chef du parti allemand des Sudètes, no 504.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, nos 225, 236, 281, 376, 377, 444, 477.

Hess (Rudolf), représentant du Führer au sein du parti nazi, no 124.

Himmler (Heinrich), chef des *S.S.* et de la police du Reich, nos 12, 312.

HIRANUMA (baron Kichiro), Premier ministre japonais, nos 281, 444, 477.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 5, 11, 12, 13, 23 et annexe, 29, 31, 41, 43, 68, 75, 90, 92, 95, 107, 109 (note), 116, 121, 122 (et note), 124, 139, 142, 156, 168, 169, 192, 194, 199, 201, 235, 240, 245 (et note), 246, 264, 268, 270, 284, 303 (note), 311, 312, 330, 338, 339, 340, 356, 369, 372, 380 (note), 391, 393, 402, 403, 419, 424, 449, 456, 468, 470, 491, 492, 493, 504, 509 annexe, 512, 514, 517, 518, 523, 530, 531, 537, 538 (et note), 541.

HLINKA (Mgr Andrei), leader du parti populiste slovaque, décédé en août 1938, no 337.

HOARE (sir Samuel), ministre britannique de l'Intérieur, ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nos 4, 385, 482.

HOLLIS (colonel L.-C.), principal secrétaire-adjoint du comité britannique de Défense impériale, no 526 annexe II.

HOOVER (J. Edgar), ancien président des États-Unis, nos 246, 382.

Hoppenot (Henri), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, no 351.

Cité : no 18 (note), 35 (note), 108 (note), 127 (note), 152 (note), 179 (note), 363 (note), 364 (note), 413, 434 (note), 441 (note), 442 (note), 508 (note), 525 (note) et annexe (note), 534 (note).

HORE-BELISHA (Leslie), secrétaire d'État britannique au War Office, nos 182, 151 (note), 421 (note), 482, 526.

HOTCHKISS, constructeur américain, no 512.

HUDSON (Robert Spear), sous-secrétaire d'État britannique au Commerce extérieur, nos 167, 267, 268, 284, 285, 296, 302, 311, 330, 331, 344, 356, 369, 372 (et note), 380, 385, 403 (et note).

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 58 (note), 149, 174 (note), 209, 235 (et note), 263, 382, 392 (note).

Huntziger (général Charles), commandant de la 2e armée, membre du conseil supérieur de la Guerre, chargé en juillet 1939 d'une mission à Ankara, nos 289, 526.

Cité : nos 147 (et note), 198, 220 (et note), 221 (et note), 249 (et note), 263, 272, 347, 386, 399 (et note), 421 (et note), 426, 473, 480, 489, 506, 507, 526 (note).

HUSSEIN IBN ALI, roi du Hedjaz, supplanté en 1925 par la monarchie saoudite, no 129.

I

IBN SEOUD, roi d'Arabie, no 41, 129.

IDMAN (Charles-Gustave), ancien ministre finlandais des Affaires étrangères, ancien ministre de son pays à Varsovie, no 315.

IKEDA, ancien ministre japonais des Finances, no 281.

INONU (général Ismet), président de la République turque, nos 249 (et note), 488, 506, 526 et annexe II, 540.

IRÈNE DE GRÈCE, sœur du roi Georges II, épouse du duc de Spolète, no 14 (et note).

IRONSIDE (sir Edmond), général britannique, inspecteur général des forces britanniques d'outre-mer, envoyé en mission en Pologne en juillet 1939, nos 240, 241 248 (et note), 251, 319 (et note), 324.

ISMAY (général Hastings Lionel), secrétaire du comité britannique de Défense impériale, nos 314 (et note), 326, 363 (note), 414, 526 annexe II.

ITAGAKI (général), ministre japonais de la Guerre, no 444.

J

JAGELLON (Ladislas II), grand-duc de Lithuanie, puis roi de Pologne (1386-1434), vainqueur des Chevaliers teutoniques à Grunwald (Tannenberg), en 1410, no 240.

JAKLICZ (colonel), sous-chef du grand État-major polonais, no 403.

Jamet (général Louis), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 429.

Cité : nos 198, 314, 326, 336 (note), 363 (note), 399, 400 (note), 426 (note).

JANNINGS (Emil), cinéaste allemand, no 510.

JDANOV (Andrei Alexandrovitch), membre du présidium du Soviet suprême d'U.R.S.S., chef du parti pour la région de Leningrad, nos 39 (note), 56, 78 (note), 110.

JOHNSON (Hiram), sénateur républicain de Californie, auteur du *Johnson Act* de 1934 (interdisant toutes transactions financières avec les pays n'ayant pas réglé leurs dettes de guerre), nos 17, 58, 139.

JORDANA Y SOUZA (comte Gomez), général, ministre des Affaires étrangères du gouvernement espagnol jusqu'au 10 août 1939, nos 2, 22, 42 (note), 65, 81 (note), 93, 130, 219, 253 (note), 349 (note), 415 (et note), 418 et annexe II.

JOUBERT DE LA FERTÉ (Air Marshal sir Philip Bennet), commandant des forces aériennes britanniques de l'Inde, no 20.

JUAN DE BOURBON (don), prince des Asturies, fils du roi d'Espagne Alphonse XIII, nos 22, 32, 93, 387.

JUNKERS (Hugo), constructeur aéronautique allemand, no 504 (note).

JURY, gauleiter de Basse-Autriche, no 5.

K

KALKUS (général), commandant de l'aviation polonaise, no 319.

KARMASIN, chef de la minorité allemande de Slovaquie, no 337.

KASPRZYCKI (général Tadeusz), ministre des Affaires militaires de Pologne, nos 248 (note), 403.

KATO, chef de la délégation nippone aux conversations anglo-japonaises sur Tientsin, no 524.

KEITEL (général Wilhelm), chef du commandement suprême des forces armées allemandes (O.K.W.), nos 168, 403.

KEMSLEY (baron James Gomer Berry, lord), magnat de la presse britannique, no 168.

KENNARD (sir Howard William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 446, 490, 520, 541.

KENNEDY (général J. N.), directeur adjoint des Opérations militaires au War Office, no 198.

KENNEDY (Joseph-Patrick), ambassadeur des États-Unis à Londres, no 382.

KERCHOVE DE DENTERGHEM (André, comte de), ambassadeur de Belgique à Rome-Quirinal, no 408.

KHALID AL-HOUD, conseiller du roi d'Arabie, nos 41 (note), 129 (note).

KINDELAN Y DUARY, général nationaliste espagnol, no 418, annexe II.

KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 63, 72, 124, 142 (et note), 184 (et note), 190, 192, 251.

KNATCHBULL-HUGESSEN (sir Hughe Montgomery), ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara, nos 3 (note), 57, 127, 152, 288, 300, 442, 508.

KNICKERBOCKER (Hubert Renfro), correspondant à Paris de l'*International News-Service*, no 56.

KNOBEL (Frédéric), conseiller à l'ambassade de France à Pékin, no 128 (note).

KOC (colonel Adam), vice-ministre polonais des Finances, nos 126, 206, 240, 256 (et note), 356.

KOCH (Erich), gauleiter de Prusse orientale, no 169.

KOCINS (Fricis), ministre de Lettonie à Moscou, no 16.

KOLHOOVEN, constructeur aéronautique néerlandais, no 318-III.

KONOYÉ (prince Fumimaro), ancien Premier ministre nippon, no 225.

KOSKINEN (A.A.S. baron Yrjö-), ministre de Finlande à Moscou, no 315.

KOSSAKOWSKI (général), chef d'une mission technique polonaise envoyée à Paris, nos 240, 403, 512.

KOUSNETZOV (amiral), commissaire du peuple à la Marine de guerre soviétique, no 405.

KREBS (commandant Armand Valentin Vassili), officier du 2e bureau de l'état-major de l'Armée chargé des questions russes, membre de la mission Doumenc, no 394.

L

LA BAUME (Robert Renom de), directeur politique adjoint au ministère des Affaires étrangères, nos 19 (et note), 34, 46.

LABOUGLE (Edouardo), ambassadeur d'Argentine à Berlin, no 124 (et note).

La Chambre (Guy), ministre de l'Air, no 253.

LAHALLE (capitaine de frégate Pol), attaché naval de France à Ankara, no 526.

LAMMERS (H. H.), secrétaire d'État, chef de la chancellerie du Reich, nos 13, 424.

Lancial (Charles), consul de France à Leipzig, no 340.

LAS BARCENAS Y LOPEZ MOLLENIDO (Domingo de), sous-secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères, no 93.

La Tournelle (Guy Le Roy de), consul de France à Dantzig, nos 11, 79, 214, 245, 312, 452, 491.
Cité : nos 313, 342 (note), 446.

Layton (sir Walter), directeur de la revue l'*Economist*, no 182.

Lebrun (Albert), président de la République française, no 109.

Leca (Dominique), chef du cabinet du ministre des Finances, no 265.

Leffingwell (Russell Cornell), banquier américain, no 17.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, no 443.
Cité : nos 394 (note), 415.

Leith-Ross (sir Frederick), principal conseiller économique du gouvernement britannique, nos 108, 126, 206, 256 (note), 285 (note), 525.

Lelong (général Albert), attaché militaire de France à Londres, nos 4, 511.

Le luc (contre-amiral Maurice Athanase), sous-chef de l'état-major général de la Marine, nos 399, 473.

L'Épine : voir Buot de l'Épine.

Lépissier (Paul), ministre de France à Bangkok, no 352.

Lequerica y Erquiza (José Félix de), ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 32, 81, 430 (et note).

Le Rond (général Henri), ancien conseiller militaire de la délégation française à la Conférence de la paix (1919), ancien président de la commission interalliée de plébiscite pour la Haute-Silésie (1919-1923), nos 335, 342.

Le Rougetel (sir John Helier), chargé d'affaires britannique à Bucarest, no 518.

Leroy-Beaulieu (Paul), attaché financier de France à Washington, nos 17, 44, 45, 265 et annexe.

Lindsay (sir Ronald), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, no 208.

Lipski (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 192, 247, 298, 440, 497.

Litvinov (Maxime), ancien commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 16, 133, 185, 239.

Lloyd of Dolobran (George Ambrose, baron), ancien haut-commissaire britannique pour l'Égypte et le Soudan, no 168.

Lloyd George (David), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 107 (note), 314.

Lockhead (Archie), directeur du Fonds d'égalisation des changes américain, no 17.

Lodge (Henry Cabot, Jr), sénateur républicain du Massachusetts, no 139.

Loktionov (général d'armée), chef des forces aériennes de l'U.R.S.S., no 405.

Lombard (lieutenant-colonel Emmanuel Eugène), attaché militaire de France à Washington, no 382.

Londonderry (sir Charles Stewart Henry Vane-Tempest-Stewart, lord), ancien secrétaire d'État britannique à l'Air, no 180.

Loraine (sir Percy), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome-Quirinal, nos 271, 493.

Loudon (Jonkheer John), ministre des Pays-Bas à Paris, nos 62, 69 (note), 71, 78.

Lubienski (comte Michel), directeur du cabinet du ministre polonais des Affaires étrangères, nos 431, 433, 446.

Ludendorff (général Erich von), sous-chef d'État-major général de l'armée allemande durant la première guerre mondiale, no 94.

LUIGI POMÉ, correspondant du *Giornale d'Italia* à Paris, n° 106.

LUKASIEWICZ (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, n°s 109, 381.

LUND (général Otto Marling), membre de l'état-major général britannique, chef d'une mission militaire britannique en Turquie, n°s 135 (note), 147 (note), 421 (note), 526 et annexe II.

M

MACLEOD (major général Donald Kenneth), commandant des troupes britanniques de Birmanie, n° 20.

MCNARY (Charles Linza), sénateur américain, appartenant au parti républicain, n° 235 (et note).

MAGINOT (André), ancien ministre français de la Guerre, n°s 67, 263, 400, 428 (note), 526 annexe II.

MAGISTRATI (Massimo, comte), conseiller à l'ambassade d'Italie à Berlin, n° 523.

MAGLIONE (Mgr. Luigi), cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège, n°s 2 (et note), 65, 122 (et note), 134, 423, 521.

MAISKY (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, n°s 107, 123, 189, 327, 499.

MAKINS, fonctionnaire de l'administration centrale du Foreign Office (s'entretient avec M. Burckhardt le 12 juin 1939), n° 4.

MALAGUTI (commandant Michel), officier français, envoyé en mission auprès de l'armée polonaise, n° 240.

MALKIN (sir H. William), jurisconsulte du Foreign Office, n° 100.

MALLET (Victor Alexander Louis), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Washington, n° 437.

MARGERIE (Roland Jacquin de), conseiller à l'ambassade de France à Londres, n° 351.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de), général britannique (1650-1722), n°s 180, 511 annexe I.

MARTIN (général Maurice Pierre Auguste), commandant supérieur des troupes en Indochine, n° 20.

Massigli (René), ambassadeur de France à Ankara, n°s 3, 136, 211, 215, 220, 230, 249, 263, 272, 276, 288, 300, 334, 347, 350, 386, 426, 427, 451, 472, 480, 481, 486, 487, 488, 506, 507, 534, 540.

Cité : n°s 66 (note), 74 (note), 125 (note), 137 (et note), 143, 147 (note), 195 (note), 342 (note), 360, 400, 412 (note), 508, 525, 526.

MATCHEK (Vladimir), chef du parti paysan croate en Yougoslavie, n°s 105, 184.

MAURICE DE SAXE (maréchal), général au service de Louis XV (1696-1750), n° 511 annexe I.

MAVROUDIS (Nicolas), sous-secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères, n° 506.

MELLON (Andrew), ancien secrétaire américain au Trésor, n° 3.

MENEMENCIOGLU (Numan), secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, n°s 66, 137, 220, 230, 276, 488, 526.

MEREKALOV (Alex. Feodorovitch), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin, n° 292.

MERSON (colonel Jean), attaché militaire de France à Belgrade, n° 63.

METAXAS (général Jean), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères grec, nº 506.

Meyer (Pierre), deuxième secrétaire interprète à l'ambassade de France à Ankara. nº 486.

MIKITCH, second vice-gouverneur de la Banque nationale yougoslave, nº 373 annexe I.

MIKOIAN (Anastase), commissaire du peuple soviétique au Commerce extérieur, nº 460.

MILLOT (intendant), représentant du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale à des conversations franco-britanniques sur la guerre économique, nos 19, 34, 46.

MITCHELL (Charles Edwin), banquier américain, nº 17.

MOLOTOV (M. M. Skriabine, dit), président du Conseil des commissaires du peuple d'U.R.S.S., commissaire aux Affaires étrangères, nos 1, 4, 6, 7 (et note), 10, 21, 25, 33, 37, 39, 50, 54, 56, 59, 60, 64 (et note), 71, 75, 76, 82, 85, 86, 89, 97, 99, 100, 101, 102, 104, 107, 110, 111, 112, 117, 123, 132, 141, 151, 154, 155, 158, 159, 161, 162, 163, 165, 170 (et note), 173, 176, 177, 183, 185, 186, 187, 189, 191, 196, 202, 204 (et note), 205, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 239, 243, 244, 254, 257, 275 (et note), 276, 278, 279, 280, 282, 283, 286, 287, 292, 297, 304, 305, 307, 308, 323 (et note), 325, 327, 341, 344, 345, 346, 351, 358, 366, 378, 385, 396, 405, 406, 455, 494, 499, 513.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, nos 116, 157.

MOMTCHILOV (Nicolas), ministre de Bulgarie à Londres, nº 417.

MONICAULT (Louis de), conseiller à l'ambassade de France à Ankara, nos 66, 74, 125, 135, 137, 195.
Cité : nos 147, 263.

Monick (Emmanuel), attaché financier de France à Londres, nos 126, 153, 232.
Cité : nos 108 annexe, 256.

Monnet (Jean), banquier français, représentant personnel du président Daladier auprès du président Roosevelt, nº 354.

MONROË (James), président des États-Unis de 1817 à 1825, nº 301.

MONTINI (Mgr Giovanni Battista), substitut pour les Affaires ordinaires à la secrétairerie d'État du Vatican, nº 533 (et note).

MORAND (Paul), romancier, conseiller d'ambassade, membre d'une délégation française à des conversations franco-britanniques à Paris sur la guerre économique fin juin 1939, nos 19, 34, 46.

MORANE, constructeur aéronautique français, nos 318 annexe III, 512.

MORGAN, banquier américain, nos 17, 45.

MORGENTHAU (Henry), secrétaire américain au Trésor, nº 354 (et note).

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, nº 113.

MOTTA (Giuseppe), chef du département politique de la Confédération helvétique, nos 250, 299.

MOUSSET (Albert), spécialiste de politique étrangère du *Journal des Débats*, nº 465 (note).

MUÑOZ GRANDE (général), haut officier nationaliste espagnol, nommé le 9 août 1939 secrétaire général de la Phalange, nos 384, 495 (note).

MUNTERS (Wilhems), ministre letton des Affaires étrangères, n° 16.

Musse (général Félix), attaché militaire de France à Varsovie, nos 240, 241, 319, 403, 512.

Cité : nos 113 (note), 496 (et note).

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 14, 23 annexe, 35, 43, 75, 106, 134, 171 (note), 199, 210, 246, 293, 369, 402, 408, 423, 456, 485, 518, 530, 533, 536.

N

Nac, pseudonyme d'un informateur officieux du quai d'Orsay, n° 36.

Naggiar (Emile), ambassadeur de France à Moscou, nos 1, 7, 8, 16, 21, 33, 38, 39, 43, 60, 62, 64, 75, 83, 85, 86, 97, 117, 131, 141, 154, 158, 163, 164, 165, 176, 177, 185, 191, 203, 216, 217, 223, 224, 227, 239, 255, 257, 275, 278, 279, 282, 290, 297, 304, 305, 307, 308, 315, 327, 328, 333, 341, 344, 345, 346, 366, 368, 369, 372, 378, 394, 396, 398, 405, 406, 434, 435, 455, 456, 471, 494, 499, 516, 527, 528, 529.

Cité : nos 50, 59, 76, 87, 107, 110, 112, 196, 203, 204 (et note), 226, 254, 280, 283, 343 (note), 351, 359, 460 (note).

NATHAN (colonel Harry Louis), député travailliste britannique, n° 356.

NAUDEAU (Ludovic), publiciste français, n° 514.

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ancien ministre allemand des Affaires étrangères, nos 5, 142.

NICHOLLS (J. W.), secrétaire d'ambassade à l'administration centrale du Foreign Office, nos 19, 34, 46, 472.

NICOLSON (Harold), député travailliste britannique, n° 168.

NIKITIN, conseiller commercial d'U.R.S.S. à Varsovie, n° 240.

NOBLE (vice-amiral, sir Percy Lockhart Harnam), commandant en chef de la flotte britannique en Chine, président de la conférence de Singapour (22-27 juin 1939), n° 20.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 11, 109, 113, 114, 115, 116, 118, 156, 157, 169, 175, 207, 446, 448, 453, 454, 462, 468, 490, 492, 496, 498, 517, 531, 535.

Cité : n° 393.

NOGUÈS (général Auguste), résident général de France à Rabat, nos 141, 458 et annexe (note), 542.

NOIRET (chef d'escadron Roger Jean Charles), officier du 3e bureau (section du Plan) à l'état-major de l'Armée, n° 198.

NORTON (Clifford John), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 248, 313, 393.

NORWID-NEUGEBAUER (général), inspecteur d'armée polonais, n° 319.

NOTHOMB (baron), membre de la commission sénatoriale belge des Affaires étrangères, n° 48 (et note).

NUKSA (Martin), secrétaire général du ministère letton des Affaires étrangères, n° 479.

O

Olga de Grèce (princesse), épouse du prince-régent Paul de Yougoslavie, nos 251 (note), 518.

Ollive (vice-amiral Emmanuel Lucien Henri), commandant de la flotte de la Méditerranée et de la 2e escadre, no 473.

Orbay (Kiazim), chef d'une mission turque envoyée à Londres pour obtenir du matériel de guerre, no 526.

Orde (sir Charles William), ministre de Grande-Bretagne auprès des états baltes, no 479.

Orsenigo (Mgr Cesare), nonce apostolique à Berlin, no 530.

P

Painlevé (Paul), ancien président du Conseil et ministre de la Guerre, no 314.

Palasse (général Auguste Antoine), attaché militaire de France à Moscou, nos 6, 110, 202, 217, 278, 463.

Palewski (Gaston), directeur du cabinet du ministre des Finances, no 265 annexe.

Panine (comte Nikita Ivanovitch), ministre des Affaires étrangères de Catherine II de Russie, no 239.

Papagos (général A.), chef de l'état-major de l'armée grecque, no 221 (et note).

Papen (Franz von), ambassadeur d'Allemagne à Ankara, nos 116, 151, 169, 249, 278, 506.

Patijn (Jacob), ministre néerlandais des Affaires étrangères, no 78.

Paul Karageorgevitch (prince), chef du Conseil de régence yougoslave, nos 105, 152, 251 (note), 518.

Payart (Jean), conseiller d'ambassade, puis (31 juillet 1939) ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de France à Moscou, no 394 (note).

Pétain (maréchal Philippe), ambassadeur de France à Madrid (Burgos), nos 22, 29, 32, 81, 93, 130, 150, 219, 222, 259, 317, 349, 384, 387, 388, 418, 428, 461, 542.

Petibon (lieutenant-colonel Jean), chef d'État-major du général chef d'État-major de l'Armée (Gamelin), no 198.

Pettinato (Concetto), correspondant à Paris de journaux italiens, nos 106 (note), 262.

Philippe II, roi d'Espagne de 1555 à 1598, no 32.

Philips (sir Frederick), haut fonctionnaire de la Trésorerie britannique, no 108 annexe.

Phillips (contre-amiral Tom Spencer Vaughan), sous-chef d'État-major de l'amirauté britannique, nos 473, 526 annexe II.

Phipps (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 10, 26, 59, 71, 135, 199 (note), 459 (note).

PIBUL SONGKHRAM (Luang), chef du gouvernement siamois, n° 352.

PIE XI (Mgr Ratti, devenu), pape de 1922 à son décès le 10 février 1939, n° 122.

PIE XII (Mgr Eugenio Pacelli, devenu), pape depuis le 2 mars 1939, n° 122 (et note).

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre de Pologne (décédé en 1935), nos 160, 264, 391, 465 (et note).

PITTMAN (Key), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nos 73, 208, 235 (et note), 261, 301, 320.

PLUNKETT-ERNLE-ERLE-DRAX (sir Reginald Aylmer Ranfurly), amiral britannique, chef de la délégation de son pays aux conversations militaires tripartites de Moscou, nos 363, 528.

POINCARÉ (Raymond), ancien président de la République française, décédé en 1934, n° 339.

POINCIGNON (lieutenant-colonel Maurice), membre du secrétariat général de la Défense nationale, n° 399.

POIRIER, chef du service de la publicité au *Figaro*, n° 262 (note).

POLK (Frank), ancien secrétaire d'État américain, directeur de la firme d'avocats Davis Polk, n° 17.

POTEMKINE (Wladimir), commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 154, 276, 344, 405 (et note), 435, 528.

POTEZ, constructeur aéronautique français, n° 318 annexe III.

POTOCKI (comte), directeur de la section occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères, n° 234.

POUND (amiral Dudley), commandant en chef de la flotte britannique en Méditerranée, nos 182 (note), 473 (et note).

Pouritch (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, n° 213.
Cité : nos 47, 105.

POWNALL (général Henry Royds), directeur du bureau des Opérations militaires et des renseignements au War Office, n° 198.

PRIMO DE RIVERA (José Antonio), fondateur de la Phalange espagnole, exécuté par les républicains en 1936, nos 93, 387, 461.

PROTITCH, gouverneur de la Banque nationale yougoslave, n° 373 annexe I.

Q

QUADE (général d'aviation), écrivain militaire allemand, n° 419.

QUEIPO DE LLANO Y SERRA (général Gonzalo), commandant de la 2e région militaire espagnole (Séville), nos 29, 384 (et note).

QUO TAI-CHI, ambassadeur de Chine à Londres, n° 119.

R

RACZYNSKI (comte Édouard), ambassadeur de Pologne à Londres, nos 9, 98, 519, 520.

RACZYNSKI (comte Roger), ambassadeur de Pologne à Bucarest, n° 543.

RAEDER (amiral général Erich), commandant en chef de la Marine de guerre allemande, nos 41 (et note), 90 (note).

RAYBURN (Sam), chef de la majorité démocrate au Congrès des États-Unis, no 58.

REARDON (E. W.), fonctionnaire du département britannique du Commerce, nos 19, 34, 46.

REGULSKI (général), adjoint au Premier vice-ministre polonais, no 319.

REICHENAU (général Walther von), commandant du 4e groupe d'armées allemand (Leipzig), no 15.

REINHARDT (Fritz), secrétaire d'État allemand aux Finances, no 509 et annexe (et note).

REQUETTE, critique militaire belge, no 48.

REY, député libéral de Liège, no 145.

Reynaud (Paul), ministre des Finances, nos 108, 126, 153, 365, 509 annexe, 525.
Cité : nos 263 (note), 354 (et note), 430.

Ribbentrop (Joachim von), ministre des Affaires étrangères du Reich, nos 200, 264.
Cité : nos 16, 23 annexe, 55, 67 et annexe, 90, 168, 178, 189, 192, 194, 273, 296, 298, 302, 331, 338, 367, 380 (et note), 383, 403, 407, 424, 438, 439, 467, 470, 478, 485, 497 (et note), 501, 502, 522, 537, 538 (note).

RINCQESEN (capitaine Marie-Joseph-Edmé-Marie de Willecot de), membre de la mission Doumenc, no 394.

Ristelhueber (René), ministre de France à Sofia, nos 72, 190, 412.

RITTER, ancien ambassadeur d'Allemagne à Rio-de-Janeiro, no 124 (et note).

RIVIÈRE (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Rome Saint-Siège, nos 2, 65.

ROCHAT (Charles), directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères, nos 115 (note), 415, 441 (note).

ROCKEFELLER (John Davison), industriel américain (1839-1937), no 45.

RODEZNO (comte de), personnalité carliste, ministre espagnol de la Justice, nos 22, 384.

ROLIN, membre socialiste de la commission sénatoriale belge des Affaires étrangères, no 48.

ROOSEVELT (Franklin Delano-), président des États-Unis d'Amérique, nos 58, 145 (et note), 212, 328, 251, 262, 265 annexe, 301, 339, 354, 382, 385, 437.

ROQUES (colonel Ernest), membre de la mission Huntziger à Ankara, no 526.

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti national-socialiste, no 168.

Ross (colonel), attaché militaire britannique à Ankara, no 526.

ROTH (H. O.), l'un des chefs de la minorité allemande de Roumanie, no 357.

ROTHERMERE (Harold Sidney Harmsworth, lord), propriétaire du *Daily Mail*, no 180.

ROUX (Henri-Paul), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Ankara, no 626.

Rueff (Jacques), directeur du Mouvement général des fonds, nos 17, 44, 45.
Cité : nos 108 et annexe, 525 annexe.

RUFFÉ (de), ressortissant français, habitant Changhaï, no 197.

RUNCIMAN (Walter, vicomte), président du Conseil privé de Grande-Bretagne, ancien ministre du Commerce, envoyé en mission de conciliation en Tchécoslovaquie de juillet à septembre 1938, nº 518.

RUSTU ARAS (Tevfik), ambassadeur de Turquie à Londres, ancien ministre des Affaires étrangères de son pays, nº 417.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général, commandant en chef de l'armée polonaise, nos 53, 240 (note), 241, 248 (et note), 251, 319, 391, 403, 448, 465 (et note), 475, 514.

S

Saint-Hardouin (Jacques Tarbé de), secrétaire d'ambassade, chargé des fonctions de conseiller à Berlin (1er mai 1939), nommé conseiller d'ambassade le 7 août 1939, nos 218, 247, 250, 251, 258, 273, 281, 298, 302, 303, 316, 330, 331, 332, 337, 338, 339, 367, 375, 379, 380, 383, 390, 407, 409, 410, 411, 419, 438, 439, 440, 447, 465, 467, 469, 470, 474, 475, 476, 497, 501, 502, 503, 504, 505, 509, 510, 514, 515, 522, 523, 538, 539.

Cité : nos 171 (note), 194, 340 (note), 393, 466.

Saint-Quentin (René, Doynel de), ambassadeur de France à Washington, nos 40, 58, 73, 120, 138, 139, 146, 148, 149, 174, 181, 208, 209, 212, 235, 246, 260, 261, 320, 392, 424, 437, 495.

Cité : nos 238, 444.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais, nº 444.

SALISBURY (James, Edward, Hubert, Gascoyne-Cecil, lord), ancien lord du Sceau privé, personnalité importante du parti conservateur britannique, nos 168, 180.

SANDLER (Richard-Jean), ministre des Affaires étrangères de Suède, nº 397 (et note).

SANJURJO SACANELL (général José), un des leaders de l'insurrection militaire espagnole, tué accidentellement en juillet 1936, nº 511 annexe II.

SARAÇOGLU (Sükrü), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 3 (note), 66, 74, 125, 127, 136, 147 (et note), 152, 211, 230, 263, 276, 288, 300, 347, 350, 426, 472, 480, 481, 488, 506, 525, 540.

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 28, 37, 52, 54, 59, 71, 82, 87 (note), 89, 104 (et note), 205, 223, 229, 243, 286, 323 (note), 324, 325.

Sarraut (Albert), ministre de l'Intérieur, nº 430.

SARRET, conseiller commercial de France à Bucarest, nº 365 annexe (et note).

SAXE : voir MAURICE DE SAXE.

SAYRE (Francis Bowes), secrétaire d'État adjoint des États-Unis, nº 149.

SCHACHT (Hjalmar), ancien ministre allemand de l'Économie, ancien président de la Reichsbank, ministre du Reich, nos 267, 302, 424, 509 et annexe.

SCHMIDT (Paul Karl), chef du service de presse à la Wilhelmstrasse, nº 192.

SCHNEIDER (Eugène), industriel et homme politique français (1805-1875), nos 289, 347, 400, 480, 487, 507, 512, 534.

SCHNURRE (Julius K.), sous-directeur d'Europe orientale à la section économique de la Wilhelmstrasse, nos 151, 275 (et note), 292.

SCHULENBURG (Friedrich Werner, comte von der), ambassadeur du Reich à Moscou, nos 21, 56.

SCHULZE, amiral allemand, no 312.

SCHWERIN (lieutenant-colonel, comte Gerhard), chef de la section britannique à l'état-major de la Reichswehr, nos 168, 303.

SEEDS (sir William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, nos 7 (et note), 10, 24, 25, 37, 38, 50 (et note), 59, 60, 64 (note), 82, 87, 107, 110, 117, 132, 154, 159, 161, 170, 172, 173, 176, 186, 187, 191, 196, 203, 205, 226, 243, 254, 269, 279, 280, 282, 283, 286, 297 (et note), 305, 307, 309, 325, 327, 359, 366, 396, 434 (note), 529.

Séguin (Jean de), conseiller à l'ambassade de France à Varsovie, nos 234, 248, 306, 313, 397, 422, 431, 432, 433.
Cité : nos 446, 453, 462.

SELBORNE (William Waldegrave Palmer, lord), directeur à la *Lloyds Bank*, personnalité importante du parti conservateur, no 180.

SELIGMAM, banque française, nos 47, 105, 213.

SELTER (Karl), ministre esthonien des Affaires étrangères, no 16.

SERRANO SUÑER (Ramon), ministre espagnol de l'Intérieur, devenu (9 août 1939), président de la Junte politique de la Phalange, nos 22 (et note), 32, 93, 253 (et note), 384, 495 (note).

SHACKLE (R. J.), fonctionnaire du département britannique du Commerce, nos 19, 34, 46.

SHIRATCHI (Toshio), ambassadeur du Japon à Rome, no 436.

SILVELA, premier secrétaire à l'ambassade d'Espagne à Berlin, no 42.

SIMON (sir John), chancelier britannique de l'Échiquier, nos 33, 232, 306, 356, 385, 482.

SIMOVITCH (général), chef de l'état-major général yougoslave, no 184.

SINCLAIR (sir Archibald), leader du groupe libéral à la Chambre des Communes, no 385.

SIVELL (colonel), officier britannique, chargé d'assurer une liaison entre l'état-major britannique et le général Georges, no 198.

SKODA, constructeur tchèque, nos 21, 105, 292, 506.

SLESSOR (Group Captain John Cotesworth), sous-directeur d'état-major de l'Air britannique, no 526 annexe II.

SMOGORZEWSKI, journaliste de la *Gazeta Polska*, nos 391 (note), 454.

SMORODINOV (général d'armée), chef adjoint de l'état-major général soviétique, no 405.

SOLANKO, chargé d'affaires de Finlande à Moscou, no 315.

SOUDAN (Eugène), ancien ministre belge des Affaires étrangères, no 145 (et note).

SOURITZ (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, no 117.

SOVICHE (capitaine Pierre), officier d'aviation, membre de la mission Doumenc, no 394.

SPAAK (Paul-Henri), ancien ministre belge des Affaires étrangères, no 48.

Spitzmuller (Henry), secrétaire d'ambassade à l'ambassade de France à Bucarest, nos 357, 365 annexe, 371, 374, 389, 483, 484, 518, 543.

SPOLÈTE (Aymon, duc de), neveu du roi d'Italie, no 14 (et note).

Stachiewicz (général Waclaw), chef du grand État-major polonais, nos 241, 248 (note), 319, 403, 496 (et note), 498, 512.

Staline (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 110, 202, 239, 251, 292, 343, 364.

Stanley (Oliver), président du *Board of Trade,* no 296.

Stehlin (capitaine Paul), attaché de l'Air adjoint de France à Berlin, no 23 (note).

Stoica (Vasile), ambassadeur de Roumanie à Ankara, no 540.

Strang (sir William), chef de la section d'Europe centrale au Foreign Office, en mission à Moscou, nos 64, 85, 97 (note), 107, 110, 154, 243, 279, 307 (note), 396, 479, 513.

Struye (Paul), rédacteur de politique étrangère de la *Libre Belgique,* no 48 (et note).

Stumm (Braun von), haut fonctionnaire du service de la presse de la Willhelmstrasse, nos 273, 438.

Syrup (Friedrich), secrétaire d'État allemand au Travail, no 201.

Szembek (comte Jan), sous-secrétaire d'État polonais aux Affaires étrangères, no 116.

T

Talleyrand-Périgord (Charles-Maurice, duc de), ministre des Relations extérieures à plusieurs reprises du Directoire à la Restauration, ambassadeur de France à Londres à la fin de sa carrière (1754-1838), no 67.

Tasnier (général), critique militaire belge, no 48.

Tchakmak (maréchal Fewzi), chef d'État-major général de l'armée turque, nos 147 (et note), 480, 506, 507, 526.

Tchang-Kaï-Chek (maréchal), commandant en chef des armées nationalistes chinoises, chef du Kouomintang et Premier ministre chinois, nos 77, 119, 128, 330, 443.

Teleki (comte Paul), président du Conseil hongrois, nos 124, 537.

Terentiev (Alexei), ambassadeur d'U.R.S.S. à Ankara, no 350.

Tétu (général Marcel), chef de l'état-major de l'armée de l'Air, commandant la 5e région aérienne, no 399.

Thiébaut (commandant Paul-Marie-Alfred), attaché militaire de France à Tokyo, no 377.

Thierry (Adrien), ambassadeur de France à Bucarest, no 457.
Cité : no 365 (note).

Tirpitz (Alfred von), ancien grand amiral de la flotte allemande (1849-1930), no 94.

Togo (Shigenori), ambassadeur du Japon à Moscou, no 227 (note).

Tripier (Jean), ministre de France à Riga, no 479.

Tristan, représentant de la Compagnie française des métaux rares, nos 17 (et note), 44.

Tsuchihashi (général), ancien attaché militaire nippon à Paris, chef d'État-major de l'armée japonaise de Canton, no 377.

TSVETKOVITCH (Draguicha), chef du gouvernement yougoslave, nos 105, 184.
TUKA (Adalbert), ministre de l'Intérieur de l'État slovaque, nos 91, 337.

U

UNGRIA (colonel), chef des services de sécurité espagnols, no 253.

V

Vaidié (Marcel), premier attaché financier adjoint de France à Berlin, no 509 annexe.
VALIN (général Louis), officier d'aviation, représentant les forces aériennes au sein de la mission Doumenc, no 394.
VALLE (général), sous-secrétaire d'État italien à l'Air, no 41 (et note).
VANDENBERG (Arthur, Hendrick), sénateur républicain du Michigan, nos 139, 261, 320.
VAN HAMEL, chargé d'affaires des Pays-Bas à Berne, no 96.
VAN LANGENHOVE (Fernand), secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, no 145 (note).
VAN LIMBOURG-STIRUM (Johan Paul, comte), ministre des Pays-Bas à Londres, nos 69, 71, 78.
VANSITTART (sir Robert), principal conseiller diplomatique du Foreign Office, nos 107, 168, 285, 331.
VARGAS, secrétaire à l'ambassade d'Espagne à Berlin, no 474.
VERDIER (Jean), cardinal-archevêque de Paris, no 122.
VICTORIA EUGENIA DE BATTENBERG (princesse), épouse du roi d'Espagne Alphonse XIII, no 32 (note).
VILIMANOVITCH, directeur général de la Banque nationale yougoslave, no 373 annexe I.
VILLENEUVE (cardinal), archevêque de Québec, légat du Pape en France, nos 122 (et note), 355.
Vitrolles (Régis, Arnauld de), ministre de France à La Haye, no 78.
VOIRIN (général Paul Albert), attaché militaire et aéronautique de France à Ankara, no 526.
VOROCHILOV (maréchal Klement Efremovich), commissaire du peuple à la Guerre d'U.R.S.S., nos 6, 364, 405, 516, 528, 529.
VUILLEMIN (général Joseph), chef d'État-major général de l'armée de l'Air, no 399.

W

WALEY (Sigismund David), principal secrétaire adjoint à la Trésorerie britannique, nos 108 annexe, 267.

WANG-TSING-WEI, ancien vice-président du gouvernement nationaliste chinois, nos 128, 443 (et note).

WASHINGTON (George), premier président des États-Unis (1732-1799), no 301.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 4, 41 (note), 55, 90, 95, 121, 124, 192, 194, 218, 250, 310 (et note), 490, 517.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 67, 90, 109, 124, 157, 194, 200, 251, 264, 454.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, nos 120, 146 (et note), 181, 208, 209, 260, 261, 437, 495.

WERTH (général von), chef d'État-major de l'armée hongroise, no 124.

WUILLAUME (capitaine de corvette Jacques Antoine), professeur à l'École de guerre navale, membre de la mission Doumenc, no 394.

WILSON (sir Horace), conseiller personnel du Premier ministre britannique, nos 267, 268, 285 (note), 356.

WILSON (Thomas Woodrow), ancien président des États-Unis (1856-1924), nos 268, 514.

WOHLTHAT (Helmut), haut fonctionnaire du ministère de l'Économie nationale allemande, collaborateur de Goering au plan de quatre ans, nos 222, 267 (et note), 268, 270, 284, 285 (et note), 296, 302 (et note), 311, 330, 331, 344, 356, 369, 380, 385, 403 (note).

WOLFF, l'un des chefs de la minorité allemande de Roumanie, no 357.

Y

YAGÜE BLANCO (Juan), général nationaliste espagnol, no 384.

YANG-CHIEH (général), ambassadeur de Chine à Moscou, no 33.

YOUNG (Norman), haut fonctionnaire de la Trésorerie britannique, no 108 annexe.

Z

ZÄRSKE, rédacteur en chef du *Dantziger Vorposten*, chef du service de presse du Sénat dantzicois, collaborateur du gauleiter Forster, nos 169, 214.

ZANGEN, haute personnalité de l'industrie lourde allemande, no 201.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Accords :

— anglo-franco-soviétique (projet) :

a. Politique . . . . . 4, 6, 7, 8, 10, 16, 20, 24, 25, 26, 33, 37, 38, 39, 41, 43, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 59, 60, 62, 64, 66, 69, 70, 71, 75, 76, 78, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 107, 110, 111, 112, 117, 123, 124, 131, 132, 141, 143, 154, 155, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 170, 172, 173, 176, 177, 183, 185, 186, 187, 189, 191, 196, 202, 204, 205, 211, 215, 216, 217, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 237, 239, 240, 243, 244, 251, 254, 255, 257, 262, 268, 269, 278, 282, 283, 286, 287, 290, 294, 297, 300, 304, 305, 307, 308, 309, 311, 315, 321, 323, 325, 330, 341, 345, 346, 350, 351, 358, 359, 361, 364, 366, 371, 380, 385, 397, 403, 406, 411, 413, 425, 439, 441, 455, 456, 460, 463, 479, 506, 512, 513, 527, 529.

b. Militaire . . . . . 158, 161, 163, 170, 172, 173, 176, 177, 183, 185, 189, 196, 203, 204, 205, 217, 223, 224, 226, 227, 228, 233, 243, 244, 255, 257, 282, 283, 286, 287, 294, 297, 305, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 330, 336, 342, 343, 344, 345, 346, 351, 358, 359, 360, 361, 363, 364, 370, 372, 386, 394, 396, 398, 403, 405, 406, 413, 434, 435, 463, 471, 494, 496, 513, 516, 527, 529.

— anglo-italien (16 avril 1938) . . 493.

— anglo-polonais et franco-polonais avec protocole (projet) . . . . . 4, 9, 52, 67, 110, 126, 441, 519.

— de Bled (août 1938) . . . . . 518.
— franco-espagnol Bérard-Jordana (25 février 1939) . . . . . 2, 65, 81, 93, 130, 219, 349, 415, 418.
— franco-italien (7 janvier 1935). 35, 293.
— germano-italien dit « Pacte d'Acier » (22 mai 1939) . . . . . 23, 35, 41, 134, 251, 293, 454, 470, 493, 533.
— germano-polonais (26 janvier 1934) . . . . . 116, 264, 504.
— germano-soviétique (projet). 56, 88, 107, 142, 202, 278, 291, 292.
— de Munich (29 septembre 1938) . . . . . 56, 67, 180, 264.

Accords économiques divers :

— américano-japonais (21 février 1911) . . . . . 208, 320, 383, 385, 436, 437, 443.
— anglo-japonais . . . . . 420.
— franco-américain (6 mai 1936) 148, 149, 354, 392
— franco-polonais de Rambouillet (7 septembre 1936) . . . . . 108.
— franco-soviétique (projet) . . . . 460.
— franco - yougoslave (février 1939) . . . . . 373.
germano-japonais (23 juillet 1939) . . . . . 383.
— germano-roumain (23 mars 1939) . . . . . 476.
— germano-soviétique (projet). 15, 21, 56.
— germano-yougoslave (1er mai 1934) . . . . . 373.
— polono-soviétique . . . . . 110.

Accord militaire polono-roumain (secret) . . . . . 543.

Actions unilatérales . . . . . 160, 273.

Agression directe ou indirecte . . . . . 1, 7, 8, 10, 11, 12, 18, 23, 24, 25, 33, 36, 37, 38, 39, 41, 51, 53, 54, 57, 59, 64, 68, 70, 75, 82, 86, 99, 100, 101, 102, 107, 110, 111, 112, 113, 117, 120, 123, 131, 143, 146, 154, 155, 158, 161, 164, 169, 170, 173, 175, 176, 183, 186, 187, 193, 196, 202, 203, 204, 231, 245, 296, 307, 340, 385, 396, 397, 403, 404, 437, 451, 462, 484, 508, 526, 543.

— Définition . . . . . 64, 89, 100, 104, 111, 112, 154, 155, 158, 159, 161, 162, 163, 172, 177, 183, 191, 196, 223, 226, 227, 231, 233, 243, 244, 279, 280, 282, 327, 345, 366, 371, 378, 385, 396, 397, 398, 406, 463, 513, 529.

Alliances :
— anglo-franco-turque ..... 249, 526.
— franco-polonaise ..... 67.
— germano-italienne ..... 14, 41, 467, 474.
— germano-italo-espagnole (projet) ..... 23.
— germano-italo-japonaise (projet) ..... 439, 444, 450, 505, 524.
Annexion (éventuelle ou réelle) ..... 11, 12, 36, 157, 202, 260, 293, 296, 302, 340, 389.
Anschluss ..... 13, 67, 169, 202, 214, 248, 319, 373, 389, 409.
Armements (achat, contrôle d'..., course aux..., crédit impôt, livraison, programme, traités d'...) ..... 19, 23, 61, 91, 95, 98, 105, 125, 182, 197, 206, 213, 268, 270, 318, 336, 356, 419, 426, 468, 482, 487, 506, 509, 525, 543.
Voir aussi : Transit.
— réarmement ..... 14, 109, 168, 169, 192, 263, 400, 454, 473.
— limitation ..... 70, 296.
— désarmement ..... 4, 268, 270, 296.
Armistice ..... 51, 60, 176, 183, 196.
Assistance ..... 38, 39, 54, 99, 100, 101, 107, 127, 143, 176, 177, 196.
— mutuelle ..... 18, 25, 38, 51, 60, 82, 86, 89, 103, 107, 110, 152, 451, 471.
Axes ..... 7, 18, 22, 32, 41, 43, 74, 93, 129, 131, 140, 143, 144, 171, 177, 184, 222, 231, 251, 262, 271, 293, 330, 348, 357, 373, 389, 398, 407, 408, 419, 439, 466, 473, 474, 508, 511, 518, 525, 536.
Barrières douanières ..... 70.
Belligérance ..... 385.
Blocs :
— anglo-français en Chine ..... 318.
— anti-allemand ..... 500.
— franco-britannique ..... 293.
— franco-anglo-turc ..... 526.
Blocus ..... 197, 319, 336, 339, 419, 443, 526.
Bons offices ..... 45.
Bon voisinage ..... 200, 415, 418.
Casus belli ..... 68, 105, 178, 423.
Casus fœderis ..... 82, 101.
Cessions territoriales ..... 14, 30, 41, 166, 188, 210, 251, 262, 263, 277 393, 525.
Comité des Trois ..... 462.

Commerce avec l'ennemi..... 34.
Communiqué anglo-polonais (6 avril 1939)..... 513.
Compromis..... 68, 73, 121, 162, 188, 192, 240, 251, 302, 356, 402, 423, 444, 477, 478, 518, 526.
Concentrations de troupes..... 318, 412, 506, 512, 526, 538.
Concessions étrangères en Chine.... 20, 128, 197, 225, 383, 429, 443, 524.
Concessions unilatérales et conciliation..... 293, 302.
Condominium polono-allemand..... 121.
Conférences :
— de Genève au sujet du sandjak d'Alexandrette (1936)... 277.
— internationale proposée par le Pape pour régler les litiges franco-italien et germano-polonais..... 252.
— de Munich (septembre 1938). 14, 200.
— de Singapour (22-27 juin 1939) 20, 77, 318, 429.
Conseil suprême de Guerre (projet).. 314, 353, 399, 401, 414, 473.
Constitutions :
— dantzicoise..... 11.
— slovaque..... 337.
Consultation (clause, engagement, procédure de ...)..... 57, 60, 68, 86, 107, 111, 113, 115, 128, 134, 158, 159, 162, 173, 176, 187, 196, 203, 204, 224, 233, 244, 282, 290, 323, 345, 378, 396, 442, 451, 466, 508, 533.
Contrebande..... 19, 34, 41, 46, 67, 169, 214, 312, 453.
Contrôle douanier et international.. 46, 330, 409, 453, 475, 514.
Conventions :
— relative à Dantzig (9 novembre 1920)..... 375, 462.
— de La Haye..... 19, 34.
Conversations Hudson-Wohlthat.... 267, 268, 270, 284, 285, 296, 302, 311, 330, 331, 344, 369, 372, 380, 385, 403.
Couloir exterritorial..... 303.
Cour des prises..... 19.
Crédit d'État accordé par la Grande-Bretagne aux pays garantis (5 juillet 1939)..... 167.
Déclarations :
— allemande relative à la Belgique (13 octobre 1937)..... 48, 145.

— anglaise en faveur de la Grèce et de la Roumanie (13 avril 1939)..... 57.
— anglo-française en faveur de la Pologne (31 mars et 13 avril 1939)..... 12, 67, 513.
— anglo - japonaise (23 juillet 1939)..... 281, 320, 330, 344, 369, 383, 385, 439, 443, 524.
— anglo-turque (12 mai 1939).. 3, 14, 18, 30, 55, 57, 74, 110, 127, 129, 152, 179, 251, 442, 526.
— franco-allemande (6 décembre 1938)..... 67, 84, 194, 200, 264.
— franco-anglaise relative à la Belgique (24 avril 1937)..... 8.
— franco-anglaise relative à la Suisse (22 mars 1939)..... 96, 218, 425.
— franco - turque d'assistance mutuelle (23 juin 1939)..... 3, 14, 30, 41, 55, 57, 63, 74, 129, 135, 136, 152, 166, 251, 277, 442.
— germano - polonaise relative aux minorités (1937)..... 116.
— polono-soviétique (novembre 1938)..... 240.
Démilitarisation..... 121.
Démobilisation..... 219, 245, 253, 273, 303, 317, 330, 511.
Dettes de guerre..... 354, 382.

Différends :

— anglo-japonais..... 41, 348.
— franco-italien..... 35, 188, 199, 423.
— polono-allemand..... 14, 55, 23, 262, 273, 303, 330, 402, 423, 469, 536.
Droit d'asile..... 388, 430.
Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes..... 465, 514.

Droit des traités :

— dénonciation..... 41, 320, 383, 385, 392, 420, 436, 437, 443.
— révision..... 460.
— violation..... 68.
Égalité et réciprocité des droits et des engagements..... 101, 110.
Embargo..... 40, 58, 73, 120, 139, 209, 235.
Encerclement (Politique d')..... 14, 23, 41, 129, 168, 175, 202, 262, 302, 329, 330, 339, 390, 504.

Entente balkanique..... 57, 63, 129, 143, 526.
Espace vital..... 70, 105, 122, 175, 192, 293, 389, 539.
État de guerre..... 40, 58, 236, 260.
États tiers ..... 25, 37, 38, 39, 51, 60, 62, 64, 69, 75, 76, 83, 85, 89, 97, 100, 101, 107, 117, 131, 154, 155, 158, 162, 163, 165, 170, 172, 173, 176, 177, 185, 196, 223, 227, 231, 233, 243, 244, 257, 277, 282, 371, 396, 398, 451, 524, 526.
Fait accompli..... 68, 90, 303, 380, 409, 464, 465, 467.
Frontières :
— fortifiées..... 171, 253.
— incidents..... 49, 116.
— intangibilité..... 518.
— reconnaissance..... 200.
— violation..... 67, 69.
Frontières communes :
— germano-russe..... 56.
— gréco-turque..... 14.
— polono-hongroise..... 67.
— du Siam avec la Chine, l'Indochine, la Birmanie et les États malais..... 352.
Frontière douanière entre Dantzig et la Prusse orientale..... 422.
Garanties..... 1, 3, 7, 10, 49, 56, 57, 60, 69, 70, 71, 78, 83, 89, 96, 100, 101, 107, 110, 112, 117, 129, 131, 133, 143, 160, 175, 177, 183, 196, 216, 217, 241, 250, 264, 310, 340, 356, 362, 386, 397, 425, 442, 451, 472, 482, 484, 526.
Indépendance et intégrité territoriale. 3, 5, 8, 10, 16, 24, 28, 37, 38, 39, 48, 60, 68, 69, 70, 76, 86, 91, 96, 101, 107, 111, 124, 133, 145, 150, 160, 161, 164, 173, 176, 178, 183, 196, 228, 231, 243, 280, 315, 318, 356, 373, 378, 385, 396, 398, 442, 449, 463, 465, 518.
Indult..... 19, 34.
Intérêts vitaux..... 10, 23, 54, 68, 107, 160, 200, 234, 262, 301, 317, 337, 409, 411.
Intervention..... 20, 175, 194, 318, 319, 323, 336, 345, 472, 490, 508, 526.
Invasion..... 318.
Isolement (Politique d')..... 239.
Johnson Act..... 17.

Komintern..... 240, 251.
Listes de prohibition d'exportation et Commission des « listes noires » à Londres..... 34, 46.
Mandat..... 30, 70, 129, 166, 210, 277, 525.
Médiation..... 234, 273, 302, 440.
Militarisation..... 169, 178, 240, 303, 393, 409, 446, 475.
Minorités..... 5, 14, 124, 337, 357, 411, 465, 476, 518, 539.
Mobilisation..... 80, 109, 198, 201, 219, 249, 251, 273, 303, 339, 340, 385, 417, 469, 503, 509, 510, 512, 526.
Modus vivendi..... 418.
Navicerts..... 19, 46.
Navires neutres..... 19, 34, 46.
Neutralisation des stocks d'argent chinois..... 524.
Neutralité..... 1, 10, 16, 19, 20, 22, 24, 28, 37, 38, 40, 42, 70, 72, 76, 86, 93, 99, 100, 101, 107, 110, 111, 112, 120, 129, 131, 133, 139, 140, 142, 161, 164, 176, 183, 190, 192, 196, 198, 209, 218, 222, 228, 231, 239, 240, 253, 262, 280, 293, 299, 310, 317, 318, 352, 378, 380, 382, 385, 397, 425, 442, 443, 458, 472, 473, 508, 511, 542.
— Loi de neutralité (*Neutrality Act*)..... 17, 40, 58, 73, 174, 208, 235, 246, 251, 260, 265, 301, 311, 320.
Occupation..... 12, 20, 53, 129, 168, 202, 214, 318, 319, 377, 389, 458, 518, 539.

Pactes :
— « d'Acier »
Voir : accord germano-italien.
— antikomintern..... 22, 251, 524.
— balkanique..... 57, 526.
— franco-soviétique..... 154, 196, 264.
— de non-agression offert par l'Allemagne à la Suisse..... 250, 425.
— de non-agression polono-soviétique..... 240, 291.
Voir aussi : Société des Nations.
Paix séparée..... 51, 60, 173, 183, 196.

Partages (projets) :
— de la Pologne entre l'Allemagne et la Russie..... 56, 202, 449.

— de la Slovaquie entre l'Allemagne et la Hongrie..... 14.
Passage (autorisation de)..... 484.
Petite Entente..... 64.
Plébiscite..... 214.
Pressions..... 14, 19, 20, 21, 68, 72, 74, 178, 183, 190, 196, 214, 240, 317, 318, 340, 357, 403, 409, 429, 443, 512, 526, 537.
Protectorats..... 5, 14, 449, 539.

Questions internationales :
— du chemin de fer d'Addis-Abéba..... 293.
— coloniale..... 70.
— de Dantzig..... 4, 9, 11, 12, 13, 14, 23, 27, 31, 36, 41, 42, 52, 53, 55, 56, 61, 67, 68, 75, 79, 80, 90, 91, 92, 94, 95, 106, 109, 113, 114, 115, 118, 121, 124, 142, 156, 157, 160, 169, 175, 176, 178, 181, 190, 192, 194, 199, 200, 208, 212, 216, 234, 240, 245, 247, 248, 251, 252, 258, 262, 264, 270, 273, 296, 298, 302, 303, 311, 312, 313, 319, 330, 335, 338, 340, 342, 348, 367, 375, 379, 380, 381, 385, 391, 393, 396, 402, 407, 408, 409, 411, 422, 423, 432, 433, 438, 440, 446, 447, 448, 449, 452, 453, 454, 462, 464, 465, 466, 467, 468, 470, 475, 478, 485, 490, 491, 493, 497, 501, 502, 504, 510, 514, 515, 517, 519, 520, 522, 523, 536, 539, 541.
— de Djibouti..... 293, 329.
— du Dodécanèse..... 336, 526.
— de Gibraltar..... 32, 293, 317.
— des îles d'Aland..... 16.
— monétaire chinoise..... 128, 138, 376, 444, 524.
— de Salonique..... 526.
— du Siam..... 318.
— de Suez..... 293, 329.
— de Tanger..... 32, 317, 458.
— tchécoslovaque..... 499.
— tunisienne..... 293.
— ukrainienne..... 240.
Réciprocité des engagements..... 59, 107, 239, 442.
Recours à la force..... 233.
Réfugiés..... 2, 81, 219, 259, 267, 268, 285, 349, 388, 415, 418, 430, 445, 495.

Règlement international sur le plan économique..... 296.
Représailles..... 5, 106, 430, 447, 464, 473, 490.
Res inter alios acta..... 96, 403, 425.
Résistance à l'agression..... 25, 33, 39, 43, 128, 129, 143, 217, 239, 268, 333, 403, 442.
Restitution de l'or espagnol..... 2, 259, 271, 349, 388, 415, 418, 428, 430.

Revendications :
— allemandes..... 157, 175, 329, 338, 357, 380, 454, 533, 536.
— bulgares..... 142, 190, 357.
— hongroises..... 518
— italiennes..... 35, 293, 329, 449, 533.
— japonaises..... 225.
— polonaises..... 514.
Révisionnisme hongrois..... 518.
Sanctions..... 133.
Sécurité..... 3, 18, 20, 24, 28, 38, 39, 57, 63, 75, 76, 83, 99, 101, 102, 107, 112, 127, 143, 145, 152, 173, 175, 182, 196, 209, 217, 397, 442, 451, 458, 526.
— collective..... 217, 239.
— système de..... 107, 231, 508.
Société des Nations..... 30, 51, 60, 86, 103, 462, 499.
— Conseil..... 133, 277, 462.
— Haut-commissaire pour Dantzig..... 4, 169, 245, 431, 446, 462, 468, 491, 492, 497, 519, 541.
— Membre..... 133.
— Pacte..... 63, 107, 133, 217, 442.
Statu quo..... 12, 30, 36, 67, 160, 169, 175, 200, 423.

Statuts :
— de Dantzig..... 11, 13, 61, 67, 68, 160, 192, 214, 385, 431, 440, 468, 475.
— de neutralité de la Suisse.... 133.
— de Tanger..... 458, 542.
— des Italiens de Tunisie..... 293.

Traités :
— bilatéral d'assistance mutuelle envisagé par l'U.R.S.S. avec la Pologne et la Turquie..... 82, 85, 89, 97,100, 101, 107, 154, 161, 164, 187, 230, 276, 290, 350, 471, 481, 506.
— de Lausanne (24 juillet 1923). 277.

— de Locarno (octobre 1925)... 8.
— de non-agression germano-esthonien et germano-letton (7 juin 1939)..... 16.
— de non-agression hispano-portugais..... 22.
— de non-agression soviéto-esthonien et soviéto-letton... 16.
— de Sèvres (10 août 1920).... 465.
— de Versailles (28 juin 1919).. 67, 454, 462, 514.
— des neuf puissances (6 février 1922)..... 208.
— tripartite d'assistance mutuelle anglo-franco-turc (projet)..... 3, 57, 127, 135, 136, 137, 143, 152, 159, 179, 220, 242, 288, 300, 342, 360, 386, 394, 399, 400, 421, 427, 442, 451, 472, 508, 525, 526.

Transfert de populations..... 171, 262, 533, 539.
Transit..... 250, 377, 397, 403, 437, 494.
Ultimatum..... 198, 318, 340, 352, 447, 452, 470, 473, 475, 488, 490, 504.
Union douanière..... 409.

Zones :
— de débarquement..... 198.
— fortifiée..... 12, 251, 303.
— française et britannique dans la région de Malte..... 473.
— française du Maroc..... 415.
— d'habitat..... 539.
— d'influence..... 18, 67.
— internationale de Tanger.... 458, 542.
— d'intervention militaire..... 19, 457.
— méditerranéenne..... 314, 442, 526.
— de regroupement..... 198.
— de sécurité..... 83.

IMPRIMERIE NATIONALE
2 018001 T 44